image
not
available





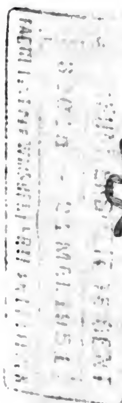
ALMANAC IMPÉRIAL,

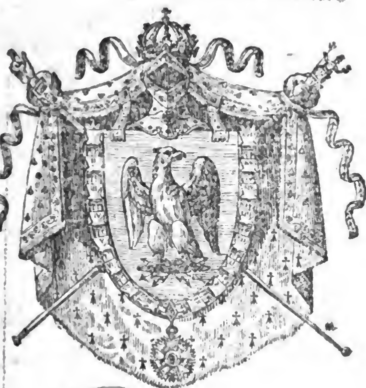
POUR L'ANNÉE M. DCCC.

PRESENTÉ

A S. M. L'EMPEREUR ET RO

PAR TESTU.







A PARIS,

CHEZ TESTU ET Cie., IMPRIMEURS DE SA MAJESTÉ,
RUE HAUTEFEUILLE, No. 13.

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT,

Au Sieur TESTU, *Editeur et Propriétaire de l'Almanach impérial.*

SA MAJESTÉ a reconnu l'utilité d'un Almanach impérial qui contînt et offrît avec précision la division et la nomenclature des Autorités constituées, et qui fournît au Public des notions exactes sur toutes les parties de l'administration de l'Empire.

L'ancienneté de celui dont vous êtes Editeur, les soins apportés chaque jour à sa rédaction ont fixé l'attention de SA MAJESTÉ; elle m'a chargé de transmettre à tous les Ministres l'ordre de fournir pour l'*Almanach impérial, seul*, tous les renseignemens propres à assurer l'exactitude de votre travail.

Vous voudrez bien remettre, chaque année, à la Secrétairerie d'Etat, avant le 15 décembre, une épreuve de l'Almanach impérial.

Vous êtes autorisé à imprimer la présente lettre en tête de chaque édition.

Signé HUGUES B. MARET.

CALENDRIER.

Explication et *Usage des calculs contenus dans la deuxième page de chaque mois.*

Les levers et les couchers du Soleil et de la Lune, si utiles à connoître chaque jour de l'année, sont des levers et couchers appareus; car l'effet de la réfraction fait paraître les astres à l'horizon avant qu'ils y soient réellement arrivés, et après qu'ils sont réellement couchés : aussi distingue-t-on le lever et le coucher apparent d'un astre, d'avec celui qui est réel et effectif.

La déclinaison du Soleil, est sa distance à l'équateur. Son principal usage est de trouver la latitude d'un lieu, tant sur mer que sur terre; car de la comparaison de la déclinaison du Soleil, avec sa hauteur méridienne, résulte la hauteur de l'équateur, dont le complément est la latitude ou la hauteur du Pôle du lieu où est faite l'observation.

Le tems moyen au midi vrai, placé dans la septième et dernière colonne de chaque mois, est l'heure qu'une horloge réglée sur le moyen mouvement du Soleil, doit marquer chaque jour, à l'instant précis de midi, à un bon cadran solaire ou à un bon méridien.

Dans cette colonne du tems moyen au midi vrai, *zero* signifie *midi*. On conclura qu'une horloge est bien réglée, et qu'elle est à l'heure, si à midi d'un cadran solaire l'horloge marque :

Le premier Janvier o h. 3 min. 48 secondes.

Le deux Janvier o h. 4 min. 16 secondes, etc.

C'est-à-dire, si la pendule avance le premier janvier de 3 m. 48 secondes, et le deux de 4 min. 16 secondes, comme elle le doit, pour être exactement réglée sur le moyen mouvement du Soleil.

Pour les pendules qui ne sont pas à équation, et qu'on veut régler sur le tems moyen, l'essentiel est qu'à chaque révolution de 24 heures, la pendule avance ou retarde par jour, sur le Soleil, de la quantité indiquée dans la table; car si le 1er Janvier elle était à l'heure du soleil, et que le lendemain elle retardât sur le Soleil de 29 sec., certainement elle serait bien réglée; il ne lui manquerait alors que d'être mise à l'heure du tems moyen, véritable heure qu'elle doit marquer chaque jour de l'année.

A 2

ÉPOQUES POUR L'ANNÉE 1810.

On compte depuis la première Olympiade d'Iphitus. . 2585 ans.
La Fondation de Rome, selon Varron. . . . . 2565 ans.
L'Epoque de Nabonassar. . . . . 2557 ans.
La Venue de J.-C. . . . . 1810 ans.
L'Hégire ou ère des Musulmans, 1224 années lunaires jusqu'au 6 février, et depuis cette époque, 1225 années lunaires.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE POUR 1810.

Nombre d'Or. . . .	6	Indiction Romaine. . .	13
Epacte	XXV	Lettre Dominicale . . .	G.
Cycle solaire. . . .	27		

Les fêtes de l'église qui tombent un jour de la semaine, et qui sont conservées, sont indiquées en lettres majuscules, ainsi que les grandes fêtes qui tombent le dimanche, telles que la TOUSSAINT, etc.

Les autres fêtes, dont la célébration est remise, par suite des nouveaux règlemens ecclésiastiques, au dimanche le plus près, sont désignées par des lettres minuscules, telles que S. Denis, etc.

SIGNES DU ZODIAQUE.

♈ Le Bélier, *Aries*.
♉ Le Taureau, *Taurus*.
♊ Les Gémeaux, *Gemini*.
♋ L'Ecrevisse, *Cancer*.
♌ Le Lion, *Leo*.
♍ La Vierge, *Virgo*.
♎ La Balance, *Libra*.
♏ Le Scorpion, *Scorpius*.
♐ Le Sagittaire, *Sagittarius*.
♑ Le Capricorne, *Capricornus*.
♒ Le Verseau, *Aquarius*.
♓ Les Poissons, *Pisces*.

PLANÈTES.

☿ Mercure.
♀ Venus.
♁ La Terre.
♂ Mars.
♃ Jupiter.
♄ Saturne.
♅ Herschel.

☉ Le Soleil. ☾ La Lune.

FIGURES DES LUNAISONS.

● Nouvelle Lune.
☽ Premier Quartier.
○ Pleine Lune.
☾ Dernier Quartier.

ECLIPSES DE L'AN 1810.

Il y aura cette année deux Eclipses de Soleil, invisibles à Paris.

Le 3 avril, Eclipse de Soleil invisible à Paris.

Commencement de l'éclipse centrale, 11^h 57′ soir. Conjonction, 1^h 47′ matin. Milieu, 1^h 49′ matin. Fin de l'éclipse centrale, 3^h 36′ matin. Latitude en conjonction, 0^d 5′. 44″ boréale. Longitude 0^s 13^d 38″ 4″. A 1 heure 62 m. 7 secondes, l'éclipse sera centrale au méridien dans le lieu dont la longitude est 151^d 48′ à l'est de Paris, et la latitude 11^d 20′ 8 s. boréale.

Le 28 septembre, Eclipse de Soleil invisible à Paris.

Commencement de l'éclipse centrale, 3^h 1′ du soir. Conjonction, 4^h 54′ 5 s. Milieu, 4^h 55′ 5 s. Fin de l'éclipse centrale, 6^h 49′. Latitude en conjonction, 0^d 3′ 50 s. australe. Longitude, 6^s 4 20′ 29 s. A 4^h 56′ 6 s. l'éclipse sera centrale au méridien dans le lieu dont la longitude est 74^d 9′ 4 s à l'ouest de Paris, et la latitude 7^d 36′ australe.

LES QUATRE SAISONS DE L'ANNÉE 1810.

Printems.

Le commencement de cette saison arrivera le 21 mars, à 6 heures 21 minutes du matin, le Soleil entrant dans le signe du Bélier ♈; ce qui fait l'Equinoxe du Printems.

Été.

Cette saison commencera le 22 Juin, à 4 heures 3 minutes du matin, le Soleil entrant dans le signe de l'Ecrevisse ♋; ce qui fait le Solstice d'Été.

Automne.

Le commencement de cette saison arrivera le 23 Septembre, à 5 heures 52 minutes du soir, le Soleil entrant dans le signe de la Balance ♎; ce qui fait l'Equinoxe d'Automne.

Hiver.

Cette saison commencera le 22 décembre, à 10 heures 43 minutes du mat., le Soleil entrant dans le signe du Capricorne ♑; ce qui fait le Solstice d'Hiver.

JANVIER.

Ce nom vient de Janus, roi d'Italie, que la superstition a déïfié, et peint à double visage, parce qu'il changea la face des hommes, de barbares les rendant polis, et qu'on le fit présider aux actions qui ont souvent deux faces et deux rapports, au passé et à l'avenir.

Soleil au ♒ le 20, à 3 h. 14 min. du soir.

			Phases de la Lune.	*Jours de la Lune.*
1	lundi.	*La Circoncision.*		26
2	mardi.	s. Basile.		27
3	mercr.	Ste Geneviève.		28
4	jeudi.	s. Rigobert.		29
5	vendr.	s. Simeon Styl.	● Nouvelle lune le 5, à 3 h. 46 min. du soir.	30
6	same.	L'ÉPIPHANIE.		1
7	*Dim.*	s. Théau, Orfèv.		2
8	lundi.	s. Lucien, Evêq.		3
9	mardi.	s. Furcy, Abbé.		4
10	mercr.	s. Paul, Hermite.		5
11	jeudi.	s. Théodore.		6
12	vendr.	s. Ferjus.	☽ Premier quart. le 12, à 0 h. 42 min. du soir.	7
13	same.	Baptême de N. S.		8
14	*Dim.*	s. Hilaire.		9
15	lundi.	s. Maur, Abbé.		10
16	mardi.	s. Guillaume.		11
17	mercr.	s. Antoine, Abbé.		12
18	jeudi.	Ch. de S. Pierre.		13
19	vendr.	s. Sulpice.		14
20	same.	s. Sébastien.	☺ Pl. Lune le 20, à 5 h. 15 min. du soir.	15
21	*Dim.*	s. Agnès.		16
22	lundi.	s. Vincent, Mart.		17
23	mardi.	s. Ildefonse, Evêq.		18
24	mercr.	s. Babylas.		19
25	jeudi.	Conv. de S. P.		20
26	vendr.	ste Paule, Vierge.		21
27	same.	s. Julien, Ev.		22
28	*Dim.*	s. Charlemagne.	☾ Dernier quart. le 28, à 11 h. 19 min. du mat.	23
29	lundi.	s. Franç. de S.		24
30	mardi.	ste Batilde, R.		25
31	mercr.	s. Pierre Nol.		26

JANVIER.

La lune de ce mois a 30 jours. Du premier au 31, les jours croissent de 32 minutes le matin, et de 32 le soir.

Jours.	Soleil. Lever. H. M.	Soleil. Couch. H. M.	Soleil. Déclin. Deg. M.	Lune. Lever. H. M.	Lune. Couch. H. M.	Tems moyen au midi vrai. H. M. S.
1	7 53	4 8	23 3 Australe.	Matin.	0 50 Soir.	0 3 48
2	7 52	4 8	22 58	2 40	1 32	0 4 16
3	7 51	4 9	22 52	3 50	2 22	0 4 44
4	7 51	4 10	22 46	5 2	3 21	0 5 12
5	7 50	4 10	22 40	6 9	4 30	0 5 39
6	7 49	4 11	22 33	7 7	5 46	0 6 6
7	7 49	4 12	22 26	7 57	7 2	0 6 33
8	7 48	4 12	22 18	8 40	8 18	0 6 59
9	7 47	4 13	22 10	9 15	9 31	0 7 24
10	7 46	4 14	22 1	9 46	10 42	0 7 49
11	7 46	4 15	21 52	10 15	11 48	0 8 13
12	7 45	4 16	21 42	10 42	Matin.	0 8 37
13	7 44	4 17	21 33	11 9	0 53	0 8 59
14	7 43	4 18	21 22	11 37	1 55	0 9 22
15	7 42	4 19	21 12	0 8 Soir.	2 56	0 9 43
16	7 41	4 20	21 0	0 43	3 52	0 10 4
17	7 40	4 21	20 49	1 21	4 43	0 10 25
18	7 39	4 22	20 37	2 5	5 31	0 10 44
19	7 37	4 23	20 25	2 54	6 14	0 11 3
20	7 36	4 24	20 12	3 47	6 53	0 11 21
21	7 35	4 25	19 59	4 43	7 26	0 11 38
22	7 33	4 27	19 45	5 44	7 55	0 11 55
23	7 32	4 28	19 32	6 46	8 22	0 12 10
24	7 31	4 30	19 17	7 48	8 48	0 12 25
25	7 30	4 31	19 3	8 52	9 14	0 12 39
26	7 28	4 32	18 48	9 59	9 40	0 12 53
27	7 26	4 34	18 33	11 5	10 9	0 13 6
28	7 25	4 35	18 17	0 14 Mat.	10 41	0 13 17
29	7 24	4 37	18 1	1 24	11 18	0 13 28
30	7 23	4 38	17 45	2 32	0 2 Soir.	0 13 39
31	7 21	4 40	17 29	3 39	0 56	0 13 48

FEVRIER.

En latin Februarius, *qui signifie* purifier *et* faire des expiations, *ce qui se pratiquait pendant douze jours.* Februare *vient aussi de* Februus, *ancien Dieu des morts, et père de Pluton; et peut-être de-là* Febris, *fièvre, maladie qui envoie tant de sujets à ce Dieu.*

Soleil aux ♓ le 19, à 6 heures 1 min. du matin.

			Phases de la Lune.	Jours de la Lune.
1	jeudi.	s. Ignace.		27
2	vendr.	*La Purification.*		28
3	same.	s. Blaise.		29
4	*Dim.*	s. Philéas.		30
5	lundi.	ste Agathe.	● Nouvelle lune le 4 à 3 h. 56 m. du mat.	1
6	mardi.	s. Vaast.		2
7	mercr.	s. Romuald.		3
8	jeudi.	s. Jean de M.		4
9	vendr.	ste Appoline.		5
10	same.	ste Scholastique.		6
11	*Dim.*	s. Severin.	☽ Premier quart. le 11, à 7 h. 15 min. du soir.	7
12	lundi.	ste Eulalie.		8
13	mardi.	s, Grégoire.		9
14	mercr.	s. Valentin.		10
15	jeudi.	s. Faustin.		11
16	vendr.	ste Julienne.		12
17	same.	s. Théodule.		13
18	*Dim.*	*Septuagésime.*		14
19	lundi.	s. Gabin.		15
20	mardi.	s. Eucher.	○ Pl. lune le 19, à 10 h. 9 min. du mat.	16
21	mercr.	s. Pepin.		17
22	jeudi.	ste Isabelle.		18
23	vendr.	s. Mérault. *Vig.*		19
24	same.	s. Mathias, Apôtre.		20
25	*Dim.*	*Sexagésime.*		21
26	lundi.	s. Alexandre.		22
27	mardi.	ste. Honorine.	☾ Dernier quart. le 26, à 8 h. 46 m. du soir.	23
28	mercr.	s. Romain.		24

EPACTE XXV.

FEVRIER.

La lune de ce mois a 29 jours. Du premier au 28 les jours croissent de 44 minutes le matin, et de 43 minutes le soir.

Jours.	SOLEIL.						LUNE.				TEMS moyen au midi vrai.		
	Lever.		*Couch.*		*Déclin.*		*Lever.*		*Couch.*				
	H.	M.	H.	M.	Deg.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	S.
1	7	18	4	43	17	12 Australe.	4	41 Matin.	1	58 Soir.	0	13	56
2	7	18	4	43	16	55	5	35	3	9	0	14	4
3	7	17	4	44	16	37	6	22	4	26	0	14	11
4	7	15	4	46	16	19	7	2	5	42	0	14	17
5	7	13	4	47	16	1	7	36	6	58	0	14	23
6	7	12	4	49	15	43	8	7	8	11	0	14	27
7	7	10	4	50	15	25	8	36	9	23	0	14	31
8	7	9	4	52	15	6	9	5	10	32	0	14	34
9	7	7	4	54	14	47	9	34	11	38	0	14	36
10	7	5	4	55	14	27	10	5	Matin.		0	14	37
11	7	4	4	57	14	8	10	38	0	40	0	14	37
12	7	2	4	59	13	48	11	16	1	37	0	14	37
13	7	0	5	0	13	28	11	58	2	32	0	14	36
14	6	59	5	2	13	8	0	45 Soir.	3	22	0	14	34
15	6	57	5	4	12	47	1	36	4	7	0	14	31
16	6	55	5	5	12	27	2	33	4	48	0	14	28
17	6	54	5	7	12	6	3	32	5	23	0	14	24
18	6	52	5	9	11	45	4	33	5	55	0	14	19
19	6	50	5	10	11	24	5	37	6	23	0	14	13
20	6	48	5	12	11	2	6	43	6	51	0	14	7
21	6	46	5	14	10	41	7	49	7	18	0	14	0
22	6	45	5	16	10	19	8	56	7	45	0	13	53
23	6	43	5	17	9	57	10	4	8	13	0	13	45
24	6	41	5	19	9	35	11	14	8	44	0	13	36
25	6	40	5	21	9	13	Matin.		9	20	0	13	26
26	6	38	5	23	8	51	0	23	10	1	0	13	17
27	6	36	5	25	8	28	1	28	10	50	0	13	6
28	6	34	5	26	8	6	2	30	11	46	0	12	55

MARS.

Du Dieu Mars, *cru père de Romulus, qui peut-être par cette raison le mit le premier de l'année. Numa son successeur mit Janvier. En ce mois l'on donnoit les étrennes, on renouveloit le feu sacré, et on offroit des sacrifices à la Déesse des années.*

Soleil au ♈ le 21, à 6 h. 21 min. du matin.

			Phases de la Lune.	*Jours de la Lune.*
1	jeudi.	s. Aubin.		25
2	vendr.	s. Simplice.		26
3	same.	ste Cunégonde.		27
4	*Dim.*	*Quinquagesime.*		28
5	lundi.	s. Drausin.		29
6	mardi.	*Mardi Gras.* ste. Colette.	Nouvelle lune le 5, à 1 h. 33 min. du soir.	1
7	mercr.	*Les Cendres.* s. T. d'Acq.		2
8	jeudi.	s. Jean de Dieu.		3
9	vendr.	ste Françoise.		4
10	same.	s. Doctrovée, Ab.		5
11	*Dim.*	*Quadragesime.*		6
12	lundi.	P. de N. S		7
13	mardi.	ste. Euphrosie.	Premier quart. le 13, à 2 h. 57 m. du mat.	8
14	mercr.	s. Lubin, Ev. *Quatre Tems.*		9
15	jeudi.	s. Zacharie.		10
16	vendr.	s. Cyriaque.		11
17	same.	ste Gertrude.		12
18	*Dim.*	*Reminiscere.*		13
19	lundi.	s. Joseph.		14
20	mardi.	s. Joachim.		15
21	mercr.	s. Benoît.		16
22	jeudi.	s. Aphrod.	Pl. lune le 21, à 2 h. 41 min. du mat.	17
23	vendr.	s. Paul.		18
24	same.	s. Gabriel.		19
25	*Dim.*	*Oculi. Annonciation.*		20
26	lundi.	s. Ludger, Ev.		21
27	mardi.	s. Ruper.		22
28	mercr.	s. Gontran, Roi.		23
29	jeudi.	s. Eustase.	Dernier quart. le 28, à 3 h. 48 min. du mat.	24
30	vendr.	s. Rieul.		25
31	same.	ste Balbine.		26

MARS.

La lune de ce mois a 29 jours. Du premier au 31 les jours croissent de 54 minutes le matin, et de 54 minutes le soir.

Jours.	Soleil. Lever. H. M.	Soleil. Couch. H. M.	Soleil. Déclin. Deg. M.	Lune. Lever. H. M.	Lune. Couch. H. M.	Tems moyen au midi vrai. H. M. S.
1	6 33	5 28	7 43 Australe.	3 29 Matin.	0 52 Soir.	0 12 43
2	6 31	5 30	7 20	4 14	2 3	0 12 31
3	6 29	5 32	6 57	4 57	3 18	0 12 19
4	6 27	5 34	6 34	5 33	4 34	0 12 6
5	6 25	5 35	6 11	6 6	5 48	0 11 52
6	6 24	5 37	5 48	6 37	7 2	0 11 38
7	6 22	5 39	5 25	7 6	8 13	0 11 24
8	6 20	5 41	5 1	7 36	9 22	0 11 10
9	6 19	5 42	4 38	8 7	10 28	0 10 54
10	6 17	5 44	4 14	8 40	11 30	0 10 39
11	6 15	5 46	3 51	9 17	Matin.	0 10 23
12	6 13	5 48	3 27	9 58	0 27	0 10 7
13	6 11	5 50	3 4	10 44	1 20	0 9 50
14	6 9	5 52	2 40	11 34	2 7	0 9 34
15	6 8	5 53	2 17	0 28 Soir.	2 48	0 9 16
16	6 6	5 55	1 53	1 26	3 25	0 8 59
17	6 4	5 57	1 29	2 27	4 0	0 8 4
18	6 2	5 59	1 5	3 30	4 30	0 8 24
19	6 0	6 1	0 42	4 36	4 59	0 8 6
20	5 58	6 3	0 18	5 43	5 27	0 7 47
21	5 56	6 5	0 6 Boréale.	6 50	5 54	0 7 29
22	5 55	6 6	0 29	8 0	6 23	0 7 11
23	5 53	6 8	0 53	9 11	6 53	0 6 52
24	5 51	6 10	1 16	10 21	7 28	0 6 34
25	5 49	6 12	1 40	11 28	8 8	0 6 15
26	5 48	6 13	2 4	Matin.	8 54	0 5 56
27	5 46	6 15	2 27	0 32	9 49	0 5 38
28	5 44	6 17	2 51	1 29	10 51	0 5 19
29	5 42	6 19	3 14	2 20	11 59	0 5 1
30	5 40	6 21	3 37	3 2	1 10 Soir.	0 4 42
31	5 39	6 22	4 1	3 39	2 23	0 4 24

A V R I L.

En latin Aprilis, *suivant Varron*, d'aprilis, *qui signifie* apéritif, *parce qu'alors la chaleur ouvre les pores et fait végéter la nature ; ou du grec* aphrizo, *qui signifie* écumer, *parce que les plantes poussent leurs fleurs comme l'écume de leurs fruits.*

Soleil au ♉ le 20, à 6 h. 58 m. du soir.

			Phases de la Lune.	Jours de la Lune.
1	*Dim.*	*Lœtare.*		27
2	lundi	s. Fr. de P.		28
3	mardi.	s. Richard.		29
4	mercr.	s. Ambroise.	Nouvelle lune le 4, à 1 h. 47 min. du mat	1
5	jeudi.	s. Vincent. F.		2
6	vendr.	ste Prudence.		3
7	same.	s. Clotaire.		4
8	*Dim.*	*La Passion.*		5
9	lundi.	s. Mauger.		6
10	mardi.	s. Macaire.		7
11	mercr.	s. Léon, Pape.	Premier quart. le 11, à 10 h. 41 min. du soir.	8
12	jeudi.	s. Jules.		9
13	vendr.	s. Marcelin.		10
14	same.	s. Tiburce.		11
15	*Dim.*	*Les Rameaux.*		12
16	lundi.	s. Paterne.		13
17	mardi.	s. Anicet.		14
18	mercr.	s. Apolinaire.		15
19	jeudi.	s. Elphége.	Pl. lune le 19, à 3 h. 18 m. du soir.	16
20	vendr.	*Vendredi Saint.*		17
21	same.	s. Anselme.		18
22	*Dim.*	PASQUES.		19
23	lundi.	s. Georges, M.		20
24	mardi.	ste. Beuve.		21
25	mercr.	s. Marc, Evang.		22
26	jeudi.	s. Clet, Pape.	Dernier quart. le 26, à 9 h. 37 m. du mat.	23
27	vendr.	s. Policarpe.		24
28	same.	s. Vital.		25
29	*Dim.*	*Quasimodo.*		26
30	lundi.	s. Eutrope.		27

AVRIL.

La lune de ce mois a 30 jours. Du premier au 30, les jours croissent de 50 minutes le matin, et de 50 minutes le soir.

Jours.	SOLEIL.						LUNE.				Tems moyen au midi vrai.		
	Lever.		*Couch.*		*Déclin.*		*Lever.*		*Couch.*				
	H.	M.	H.	M.	Deg.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	S.
1	5	37	6	24	4	24 Boréale.	4	13 Matin.	3	37 Soir.	0	4	5
2	5	35	6	26	4	47	4	42	4	49	0	3	47
3	5	33	6	28	5	10	5	11	6	1	0	3	29
4	5	32	6	29	5	33	5	41	7	9	0	3	11
5	5	30	6	31	5	56	6	12	8	16	0	2	53
6	5	28	6	33	6	18	6	45	9	21	0	2	36
7	5	26	6	35	6	41	7	20	10	22	0	2	18
8	5	24	6	37	7	4	8	0	11	17	0	2	1
9	5	23	6	38	7	26	8	45	Matin.		0	1	44
10	5	21	6	40	7	48	9	33	0	8	0	1	27
11	5	19	6	42	8	10	10	25	0	52	0	1	11
12	5	17	6	44	8	32	11	22	1	31	0	0	54
13	5	16	6	45	8	54	0	22 Soir.	2	6	0	0	38
14	5	14	6	47	9	16	1	23	2	37	0	0	22
15	5	12	6	49	9	38	2	26	3	5	0	0	6
16	5	10	6	51	9	59	3	32	3	33	11	59	51
17	5	9	6	52	10	20	4	40	4	1	11	59	37
18	5	7	6	54	10	41	5	50	4	30	11	59	23
19	5	5	6	56	11	2	7	1	4	59	11	59	9
20	5	4	6	57	11	23	8	14	5	33	11	58	55
21	5	2	6	59	11	43	9	25	6	12	11	58	42
22	5	0	7	1	12	4	10	32	6	58	11	58	29
23	4	59	7	2	12	24	11	32	7	51	11	58	17
24	4	57	7	4	12	44	Matin.		8	51	11	58	[illegible]
25	4	55	7	6	13	4	0	25	9	56	11	57	54
26	4	54	7	7	13	23	1	10	11	3	11	57	43
27	4	52	7	9	13	42	1	48	0	19 Soir.	11	57	[illegible]
28	4	50	7	10	14	1	2	20	1	31	11	57	23
29	4	49	7	12	14	20	2	51	2	42	11	57	14
30	4	47	7	14	14	39	3	20	3	52	11	57	6

M A I.

En latin Maïus : *on le nommoit ainsi chez les anciens peuples d'Italie, avant la fondation de Rome. Le nom de* Maïus *est celui que plusieurs peuples donnoient à Jupiter, et quelquefois à Mercure, à cause de sa mère* Maïa.

Soleil aux ♊ le 21, à 7 h. 25 m. du soir.

			Phases de la Lune.	Jours de la Lune.
1	mardi.	s. Jacques s. Phil.		28
2	mercr.	s. Athanase.		29
3	jeudi.	Invent. ste. Croix.		30
4	vendr.	ste Monique.	● Nouvelle lune le 3, à 2 h. 55 min. du soir.	1
5	same.	Conv. s. August.		2
6	*Dim.*	*s. Jean Porte L.*		3
7	lundi.	s. Stanislas.		4
8	mardi.	s. Desiré.		5
9	mercr.	Tr. s. Nic.		6
10	jeudi.	s. Gordien.		7
11	vendr.	s. Mamert.	☽ Premier quart. le 11, à 4 h. 51 min. du soir.	8
12	same.	s. Pancrace.		9
13	*Dim.*	s. Servais.		10
14	lundi.	s. Boniface.		11
15	mardi.	s. Isidore.		12
16	mercr.	s. Honoré.		13
17	jeudi.	s. Aquillin.		14
18	vendr.	s. Eric, Roi.		15
19	same.	s. Yves.	☺ Pl. lune le 19, à 0 heur. 59 min. du mat.	16
20	*Dim.*	s. Bernardin.		17
21	lundi.	s. Sospice.		18
22	mardi.	ste Julie, Vierge.		19
23	mercr.	s. Didier.		20
24	jeudi.	s. Donatien.		21
25	vendr.	s. Urbain.	☾ Dernier quart. le 25, à 3 h. 34 min. du soir.	22
26	same.	s. Philippe, N.		23
27	*Dim.*	s. Hildevert.		24
28	lundi.	*Les Rogations.*		25
29	mardi.	S. Maximin.		26
30	mercr.	s. Prothin		27
31	jeudi.	L'ASCENSION.		28

MAI.

La lune de ce mois a 30 jours. Du premier au 31, les jours croissent de 39 minutes le matin, et de 38 minutes le soir.

Jours.	Soleil.						Lune.				Tems moyen au midi vrai.		
	Lever.		Couch.		Déclin.		Lever.		Couch.				
	H.	M.	H.	M.	Deg.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	S.
1	4	46	7	15	14	57 Boréale.	3	50 Matin.	5	3 Soir.	11	56	57
2	4	44	7	17	15	15	4	19	6	10	11	56	50
3	4	43	7	18	15	33	4	49	7	14	11	56	43
4	4	41	7	20	15	51	5	23	8	16	11	56	36
5	4	39	7	22	16	8	6	1	9	14	11	56	30
6	4	38	7	23	16	25	6	43	10	6	11	56	25
7	4	36	7	25	16	42	7	30	10	52	11	56	20
8	4	35	7	26	16	59	8	21	11	33	11	56	16
9	4	33	7	27	17	15	9	16	Matin.		11	56	12
10	4	32	7	29	17	31	10	13	0	10	11	56	9
11	4	30	7	30	17	47	11	13	0	42	11	56	6
12	4	29	7	32	18	2	0	14 Soir.	1	11	11	56	4
13	4	28	7	33	18	17	1	18	1	38	11	56	3
14	4	26	7	35	18	32	2	24	2	5	11	56	2
15	4	25	7	36	18	46	3	32	2	33	11	56	2
16	4	24	7	37	19	1	4	41	3	2	11	56	2
17	4	22	7	39	19	14	5	54	3	32	11	56	2
18	4	21	7	40	19	28	7	7	4	9	11	56	4
19	4	20	7	41	19	41	8	18	4	52	11	56	5
20	4	19	7	42	19	54	9	23	5	41	11	56	8
21	4	17	7	43	20	6	10	21	6	39	11	56	11
22	4	16	7	44	20	18	11	13	7	46	11	56	14
23	4	15	7	45	20	30	11	50	8	57	11	56	18
24	4	14	7	46	20	42	Matin.		10	11	11	56	23
25	4	13	7	47	20	53	0	26	11	22	11	56	28
26	4	11	7	49	21	10	0	57	0	35 Soir.	11	56	34
27	4	10	7	50	21	14	1	27	1	46	11	56	40
28	4	9	7	51	21	24	1	55	2	53	11	56	47
29	4	8	7	52	21	34	2	23	4	0	11	56	54
30	4	8	7	52	21	43	2	51	5	4	11	57	2
31	4	7	7	53	21	52	3	24	6	6	11	57	10

J U I N.

Junius, abrégé de Junonius, qu'il avoit chez les peuples dont Rome s'est formée; ou peut-être introduit en mémoire de Junius Brutus, lorsqu'ayant chassé les Tarquins, il vint sur le Mont Cœli en rendre graces à Carne, Déesse du cœur.

Soleil à ♋ le 22, à 4 heures 3 minutes du matin.

			Phases de la Lune.	Jours de la Lune.
1	vendr.	s. Pamphile.		29
2	same.	s. Pothin.		30
3	*Dim.*	ste Clotilde.	Nouvelle lune le 3, à 4 h. 47 m. du mat.	1
4	lundi.	s. Optat.		2
5	mardi.	s. Boniface.		3
6	mercr.	s. Claude.		4
7	jeudi.	s. Paul de C. P.		5
8	vendr.	s. Médard.		6
9	same.	s. Vincent. *V. J.*		7
10	*Dim.*	PENTECOSTE.	Premier quart. le 10, à 8 h. 31 min. du mat.	8
11	lundi.	s. Barnabé, Ap.		9
12	mardi.	ste. Basilide.		10
13	mercr.	s. Ant. de Pad. *4 T.*		11
14	jeudi.	s. Basile, Ev.		12
15	vendr.	s. Modeste.		13
16	same.	s. Cyr.		14
17	*Dim.*	*La Trinité.*	Pl. Lune le 17, à 8 heures 28 m. du mat.	15
18	lundi.	ste Marine, V.		16
19	mardi.	s. Gervais, s. Pro.		17
20	mercr.	s. Silvère, P. M.		18
21	jeudi.	FÊTE DIEU.		19
22	vendr.	s. Paulin, Evêq.		20
23	same.	s. Lanfranc. *Vig. Jeûne.*	Dernier quart. le 23, à 10 h. 56 min. du soir.	21
24	*Dim.*	*Nativité de s. J. B.*		22
25	lundi.	s. Prosper.		23
26	mardi.	s. Babolein.		24
27	mercr.	s. Samson.		25
28	jeudi.	Oct. de F. D.		26
29	vendr.	s. PIERRE s. Paul.		27
30	same.	Com. de s. P.		28

JUIN.

JUIN.

La lune de ce mois a 29 jours. Du premier au 28, les jours croissent de 9 min. le matin, et de 9 min. le soir ; et du 29 au 30, ils ne varient pas.

Jours.	SOLEIL.						LUNE.				TEMS moyen au midi vrai.		
	Lever.		*Couch.*		*Déclin.*		*Lever.*		*Couch.*				
	H.	M.	H.	M.	Deg.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	S.
1	4	6	7	54	22	0 Boréale.	3	59 Matin.	7	5 Soir.	11	57	18
2	4	5	7	55	22	9	4	34	8	2	11	57	27
3	4	4	7	56	22	16	5	19	8	49	11	57	37
4	4	4	7	56	22	24	6	7	9	29	11	57	46
5	4	3	7	57	22	31	7	1	10	8	11	57	57
6	4	2	7	58	22	37	8	0	10	41	11	58	7
7	4	1	7	59	22	43	8	59	11	10	11	58	18
8	4	0	8	0	22	49	9	59	11	38	11	58	29
9	4	0	8	0	22	55	11	1	Matin.		11	58	40
10	4	0	8	0	23	0	0	4 Soir.	0	6	11	58	51
11	3	59	8	1	23	4	1	9	0	34	11	59	3
12	3	59	8	1	23	8	2	17	1	2	11	59	15
13	3	58	8	2	23	12	3	27	1	26	11	59	27
14	3	58	8	2	23	16	4	38	1	58	11	59	40
15	3	57	8	3	23	19	5	51	2	37	11	59	52
16	3	57	8	3	23	21	6	59	3	23	0	0	5
17	3	57	8	3	23	23	8	2	4	17	0	0	17
18	3	57	8	3	23	25	8	56	5	21	0	0	30
19	3	57	8	3	23	26	9	42	6	32	0	0	43
20	3	57	8	3	23	27	10	21	7	46	0	0	56
21	3	57	8	3	23	28	11	56	9	2	0	1	8
22	3	57	8	3	23	28	11	26	10	17	0	1	21
23	3	57	8	3	23	27	11	55	11	30	0	1	34
24	3	57	8	3	23	27	Matin.		0	39 Soir.	0	1	47
25	3	57	8	3	23	26	0	22	1	46	0	2	0
26	3	57	8	3	23	24	0	51	2	50	0	2	13
27	3	57	8	3	23	22	1	21	3	54	0	2	25
28	3	57	8	3	23	19	1	56	4	53	0	2	38
29	3	58	8	2	23	17	2	34	5	49	0	2	50
30	3	58	8	2	23	13	3	16	6	40	0	3	3

J U I L L E T.

Ainsi nommé par les soins et sous le Consulat de Marc-Antoine, pour honorer la naissance de Jules-César, arrivée le 4 des Ides de ce mois. On le nommoit avant Quintilis, *étant le cinquième dans le Calendrier de Romulus.*

Soleil au ♌ le 23, à 2 heures 53 minutes du soir.

			Phases de la Lune.	*Jours de la Lune.*
1	*Dim.*	s. Martial.		29
2	lundi.	Visitat. de la V.		1
3	mard.	s. Anatole, Evêq.	Nouvelle lune le 1, à 7 h. 16 min. du soir.	2
4	merc.	Tr. de s. Mart. E.		3
5	jeudi.	ste Zoé, Martyre.		4
6	vendr.	s. Tranquillin.		5
7	same.	ste Aubierge.		6
8	*Dim.*	s. Procope.		7
9	lundi.	s. Cyrille, Evêq.		8
10	mardi.	ste Félicité.	Premier quart. le 9, à 9 h. 24 min. du soir.	9
11	mercr.	Tr. de s. Benoît.		10
12	jeudi.	s. Gualbert.		11
13	vendr.	s. Turiaf, Evêq.		12
14	same.	s. Bonaventure.		13
15	*Dim.*	s. Henri, Emp.		14
16	lundi.	s. N. D. M. C.	Pl. lune le 16, à 2 h. 59 min. du soir.	15
17	mardi.	s. Clair.		16
18	mercr.	s. Thomas d'Acq.		17
19	jeudi.	s. Vincent de P.		18
20	vendr.	ste Marguerite.		19
21	same.	s. Victor, Mart.		20
22	*Dim.*	ste Magdeleine.		21
23	lundi.	s. Apollinaire.		22
24	mardi.	ste Christ. *J.Can.*	Dernier quart. le 23, à 8 h. 48 min. du mat.	23
25	mercr.	s. Jacques le Maj.		24
26	jeudi.	Trans. s. Marcel.		25
27	vendr.	s. Pantaléon.		26
28	same.	ste Anne.		27
29	*Dim.*	ste Marthe.	Nouvelle lune le 31, à 10 h. 20 m. du mat.	28
30	lundi.	s. Abdon.		29
31	mardi.	s. Germain Aux.		1

JUILLET.

La Lune de ce mois a 29 jours. Du premier au 31 les jours décroissent, le matin, de 28 minutes, et de 28 le soir.

Jours	SOLEIL. *Lever.*		*Couch.*		*Déclin.*		LUNE. *Lever.*		*Couch.*		Tems moyen au midi vrai.		
	H.	M.	H.	M.	Deg.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	S.
1	3	58	8	2	23	10 Boréale.	4	3 Matin.	7	25 Soir.	0	3	15
2	3	59	8	1	23	6	4	53	8	3	0	3	26
3	3	59	8	1	23	1	5	48	8	39	0	3	38
4	4	0	8	0	22	56	6	46	9	10	0	3	49
5	4	0	8	0	22	51	7	46	9	39	0	4	0
6	4	1	7	59	22	46	8	46	10	4	0	4	10
7	4	1	7	59	22	40	9	49	10	30	0	4	20
8	4	2	7	58	22	33	10	51	10	55	0	4	30
9	4	2	7	57	22	26	11	53	11	21	0	4	39
10	4	3	7	56	22	19	1	2 Soir.	11	52	0	4	48
11	4	4	7	56	22	11	2	11	Matin.		0	4	57
12	4	5	7	55	22	4	3	21	0	26	0	5	5
13	4	5	7	54	21	55	4	31	1	8	0	5	13
14	4	6	7	53	21	46	5	36	1	56	0	5	20
15	4	7	7	52	21	37	6	37	2	53	0	5	26
16	4	8	7	51	21	28	7	28	4	2	0	5	32
17	4	9	7	50	21	18	8	12	5	16	0	5	38
18	4	10	7	49	21	8	8	50	6	33	0	5	43
19	4	11	7	48	20	57	9	23	7	52	0	5	48
20	4	12	7	47	20	46	9	53	9	7	0	5	52
21	4	13	7	46	20	35	10	24	10	20	0	5	55
22	4	14	7	45	20	24	10	52	11	29	0	5	58
23	4	15	7	44	20	12	11	22	0	38 Soir.	0	6	1
24	4	17	7	43	19	59	11	54	1	42	0	6	3
25	4	18	7	42	19	47	Matin.		2	43	0	6	4
26	4	19	7	40	19	34	0	31	3	40	0	6	5
27	4	20	7	39	19	20	1	11	4	33	0	6	5
28	4	22	7	38	19	7	1	57	5	20	0	6	5
29	4	23	7	36	18	53	2	48	6	1	0	6	4
30	4	24	7	35	18	39	3	41	6	39	0	6	2
31	4	26	7	34	18	24	4	37	7	11	0	5	0

AOUT.

Ce mois avoit un nom tiré de son rang, savoir Sextilis; *le Sénat, pour faire honneur à Auguste, qui avoit dans ce mois obtenu le Consulat avant l'âge, qui avoit triomphé trois fois et subjugué l'Egypte, le nomma* Augustus; *par corruption* Août.

Soleil à la ♍, le 23 à 9 heures 18 min. du soir.

			Phases de la Lune.	*Jours de la Lune.*
1	mercr.	s. Pierre dans les Liens.		
2	jeudi.	s. Etienne, P.		2
3	vendr.	Inv. de Saint-Etienne.		3
4	same.	s. Dominique.		4
5	*Dim.*	s. Yon.		5
6	lundi.	Transfig. de N. S.		6
7	mardi.	s. Gaëtan.		7
8	mercr.	s. Justin, Martyr.	☽ Premier quart. le 8, à 7 h. 30 min. du mat.	8
9	jeudi.	s. Romain.		9
10	vendr.	s. Laurent, Mart.		10
11	same.	*Susc. de la ste C.*		11
12	*Dim.*	ste Claire, Vier.		12
13	lundi.	s. Hypolite.		13
14	mardi.	s. Eusebe, *Vig. j.*		14
15	mercr.	ASSO. S. NAPOLÉON. ANNIV. DU CONCORD.	☺ Pl. lune le 14, à 9 heures 55 m. du soir.	15
				16
16	jeudi.	s. Roch.		17
17	vendr.	s. Mammès, Mart.		18
18	same.	ste Hélène, Im.		19
19	*Dim.*	s. Louis, Ev.		20
20	lundi.	s. Bernard, Ab.		21
21	mardi.	s. Privat.	☾ Dernier quart. le 21, à 9 h. 52 min. du soir.	22
22	mercr.	s. Symphorien.		23
23	jeudi.	ste Sidoine.		24
24	vendr.	s. Barthélemy, A.		25
25	same.	s. Louis.		26
26	*Dim.*	s. Zéphirin, Pape.		27
27	lundi.	s. Césaire.		28
28	mardi.	s. Augustin.		29
29	mercr.	s. Médéric, Ab.	● Nouvelle lune le 30, à 1 h. 44 min. du mat.	30
30	jeudi.	s. Fiacre.		1
31	vendr.	s. Ovide.		2

AOUT.

La Lune de ce mois a 30 jours. Du premier au 31 les jours décroissent de 47 minutes le matin, et de 48 minutes le soir.

Jours.	Soleil. Lever.	Soleil. Couch.	Soleil. Déclin.	Lune. Lever.	Lune. Couch.	Tems moyen au midi vrai.
	H. M.	H. M.	Deg. M.	H. M.	H. M.	H. S. M.
1	4 28	7 32	18 9 Boreale.	5 36 Matin.	7 45 Soir.	0 5 58
2	4 29	7 30	17 54	6 37	8 8	0 5 54
3	4 30	7 29	17 39	7 39	8 34	0 5 50
4	4 32	7 27	17 23	8 41	9 0	0 5 46
5	4 33	7 26	17 7	9 45	9 26	0 5 41
6	4 35	7 25	16 51	10 50	9 54	0 5 35
7	4 36	7 23	16 34	11 57	10 26	0 5 29
8	4 38	7 22	16 18	1 6 Soir.	11 3	0 5 21
9	4 39	7 20	16 0	2 14	11 47	0 5 14
10	4 41	7 18	15 43	3 19	Matin.	0 5 6
11	4 42	7 17	15 26	4 20	0 38	0 4 57
12	4 44	7 15	15 8	5 15	1 40	0 4 47
13	4 45	7 14	14 50	6 2	2 50	0 4 37
14	4 47	7 12	14 31	6 44	4 6	0 4 27
15	4 48	7 11	14 13	7 20	5 24	0 4 16
16	4 50	7 9	13 54	7 52	6 42	0 4 4
17	4 52	7 7	13 35	8 23	7 58	0 3 52
18	4 53	7 6	13 16	8 53	9 12	0 3 39
19	4 55	7 4	12 57	9 26	10 24	0 3 26
20	4 57	7 2	12 37	9 59	11 32	0 3 13
21	4 58	7 1	12 17	10 34	0 36 Soir.	0 2 59
22	5 0	6 59	11 57	11 14	1 35	0 2 44
23	5 1	6 58	11 37	11 58	2 30	0 2 29
24	5 3	6 56	11 16	Matin.	3 20	0 2 14
25	5 5	6 54	10 56	0 47	4 4	0 1 58
26	5 7	6 52	10 35	1 40	4 43	0 1 42
27	5 8	6 51	10 14	2 35	5 17	0 1 26
28	5 10	6 49	9 53	3 34	5 47	0 1 9
29	5 12	6 47	9 32	4 34	6 17	0 0 51
30	5 13	6 46	9 11	5 36	6 44	0 0 34
31	5 15	6 44	8 49	6 39	7 9	0 0 16

SEPTEMBRE.

September, *par syncope de* septem ab imbre, *le septième après les neiges, qui se divisaient en premières et secondes neiges; ces noms populaires sont ceux des mois que quelques auteurs ont retranchés mal-à-propos du Calendrier de Romulus.*

Soleil à la ♎ le 23, à 5 heures 52 min. du soir.

			Phases de la Lune.	*Jours de la Lune.*
1	same.	s. Leu, s. Gilles.		3
2	*Dim.*	s. Lazare.		4
3	lundi.	s. Grégoire.		5
4	mardi.	ste Rosalie.		6
5	mercr.	s. Bertin, Abbé.		7
6	jeudi.	s. Eleuthère.		8
7	vendr.	s. Cloud, Prêtre.	☽ Premier quart. le 6, à 3 h. 33 min. du soir.	9
8	same.	*Nativité de la Vierge.*		10
9	*Dim.*	s. Omer, Evêque.		11
10	lundi.	s. Nicolas Tol.		12
11	mardi.	s. Hyacinthe.		13
12	mercr.	s. Raphaël.		14
13	jeudi.	s. Maurille, Abbé.	☺ Pl. lune le 13, à 6 h. 26 min. du matin.	15
14	vendr.	Exalt. de ste Croix.		16
15	same.	s. Nicomède.		17
16	*Dim.*	ste Euphémie.		18
17	lundi.	s. Lambert.		19
18	mardi.	s. Jean-Chrysostôme.		20
19	mercr.	s. Janvier. 4. T.		21
20	jeudi.	s. Eustache.	☾ Dernier quart. le 20, à 2 h. 14 min. du soir.	22
21	vendr.	s. Mathieu, Ap.		23
22	same.	s. Maurice.		24
23	*Dim.*	ste Thècle.		25
24	lundi.	s. Andoche.		26
25	mardi.	s. Firmin, Evêque.		27
26	mercr.	ste Justine, Martyr.		28
27	jeudi.	s. Côme, s. Damien.	● Nouvelle lune le 28, à 4 h. 55 min. du soir.	29
28	vendr.	s. Céran, Evêque.		30
29	same.	s. Michel Archange.		1
30	*Dim.*	s. Jérôme.		2

SEPTEMBRE.

La lune de ce mois a 30 jours. Du premier au 30 les jours décroissent de 51 min. le matin, et de 51 min. le soir.

Jours.	Soleil. Lever.		Couch.		Declin.		Lune. Lever.		Couch.		Tems moyen au midi vrai.		
	H.	M.	H.	M.	Deg.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	S.
1	5	17	6	42	8	27 Boréale.	7	44 Matin.	7	37 Soir.	11	59	57
2	5	19	6	40	8	5	8	49	8	5	11	59	39
3	5	20	6	39	7	44	9	56	8	35	11	59	20
4	5	22	6	37	7	21	11	5	9	9	11	59	1
5	5	24	6	35	6	59	0	9 Soir.	9	51	11	58	41
6	5	26	6	33	6	37	1	12	10	39	11	58	21
7	5	27	6	32	6	15	2	15	11	35	11	58	1
8	5	29	6	30	5	25	3	12	Matin.		11	57	41
9	5	31	6	28	5	29	4	1	0	39	11	57	21
10	5	33	6	26	5	7	4	44	1	50	11	57	1
11	5	34	6	25	4	44	5	22	3	5	11	56	40
12	5	36	6	23	4	21	5	56	4	23	11	56	19
13	5	38	6	21	3	58	6	29	5	40	11	55	58
14	5	40	6	19	3	35	7	0	6	56	11	55	37
15	5	41	6	18	3	12	7	31	8	9	11	55	16
16	5	43	6	16	2	49	8	5	9	21	11	54	55
17	5	45	6	14	2	26	8	40	10	28	11	54	34
18	5	47	6	12	2	3	9	19	11	31	11	54	13
19	5	49	6	10	1	39	10	2	0	29 Soir.	11	53	52
20	5	50	6	9	1	16	10	49	1	22	11	53	31
21	5	52	6	7	0	53	11	42	2	9	11	53	10
22	5	54	6	5	0	29	Matin.		2	50	11	52	49
23	5	56	6	3	0	53	0	36	3	26	11	52	28
24	5	58	6	1	0	18	1	34	3	58	11	52	7
25	5	59	6	0	0	41	2	33	4	28	11	51	47
26	6	1	5	58	1	4	3	35	4	56	11	51	27
27	6	3	5	56	1	28	4	38	5	22	11	51	7
28	6	5	5	54	1	51	5	42	5	49	11	50	47
29	6	6	5	53	2	15	6	49	6	16	11	50	27
30	6	8	5	51	2	38	7	55	6	47	11	50	8

OCTOBRE.

October *tire son nom de la même source que le précédent : Domitien, né dans ce mois, voulut lui donner son nom, et à Septembre son surnom de* Germanicus, *parce que c'étoit le mois où il était parvenu à l'Empire ; ses vains projets périrent avec lui.*

Soleil au ♏ le 24, à 1 heure 56 minutes du matin.

			Phases de la Lune.	*Jours de la Lune.*
1	lundi.	s. Remy, Evêque.		3
2	mardi.	ss. Anges Gard.		4
3	mercr.	s. Denis, l'Aréop.		5
4	jeudi.	s. François d'Ass.		6
5	vendr.	ste Aure, Vierge.	☽ Premier quart. le 5, à 10 h. 24 min. du soir.	7
6	same.	s. Bruno.		8
7	*Dim.*	ste Julie.		9
8	lundi.	ste Brigitte.		10
9	mardi.	s. Denis.		11
10	mercr.	ss. Géréon, etc.		12
11	jeudi.	ss. Nicaise, etc.		13
12	vendr.	s. Donatien.	☺ Pl. lune le 12, à 5 h. 16 min. du soir.	14
13	same.	s. Géraud, C.		15
14	*Dim.*	s. Caliste, Pape.		16
15	lundi.	ste Thérèse, V.		17
16	mardi.	s. Gal, Abbé.		18
17	mercr.	s. Cerbonney.		19
18	jeudi.	s. Luc, Evangél.		20
19	vendr.	ss. Savinien, etc.		21
20	same.	s. Caprais.	☾ Dernier quart. le 20, à 9 h. 27 min. du mat.	22
21	*Dim.*	ste Ursule.		23
22	lundi.	s. Melon, Evêque.		24
23	mardi.	s. Hilarion.		25
24	mercr.	s. Magloire.		26
25	jeudi.	s. Crépin, s. Crép.		27
26	vendr.	s. Evariste.		28
27	same.	s. Frumence.		29
28	*Dim.*	s. Siméon s. Jude.	● Nouvelle lune le 28, à 7 h. 7 min. du mat.	1
29	lundi.	s. Faron, Evêque.		2
30	mardi.	s. Lucain.		3
31	mercr.	s. Quentin. *Vig. J.*		4

OCTOBRE.

OCTOBRE.

La lune de ce mois a 30 jours. Du premier au 31, les jours décroissent de 52 minutes le matin, et de 52 minutes le soir.

Jours.	Soleil.			Lune.		Tems moyen au midi vrai.
	Lever.	Couch.	Déclin.	Lever.	Couch.	
	H. M.	H. M.	Deg. M.	H. M.	H. M.	H. M. S.
1	6 10	5 49	3 2 Australe.	9 3 Mat.	7 21 Soir.	11 49 49
2	6 12	5 47	3 25	10 11	8 0	11 49 30
3	6 14	5 45	3 48	11 17	8 46	11 49 11
4	6 15	5 44	4 11	0 18 Soir.	9 37	11 48 53
5	6 17	5 42	4 35	1 15	10 37	11 48 35
6	6 19	5 40	4 58	2 5	11 45	11 48 17
7	6 21	5 38	5 21	2 50	Matin.	11 48 0
8	6 23	5 36	5 44	3 28	0 57	11 47 43
9	6 24	5 35	6 7	4 2	2 11	11 47 26
10	6 26	5 33	6 30	4 33	3 26	11 47 10
11	6 28	5 31	6 52	5 5	4 43	11 46 55
12	6 30	5 29	7 15	5 37	5 59	11 46 39
13	6 31	5 28	7 38	6 9	7 10	11 46 25
14	6 33	5 26	8 0	6 43	8 17	11 46 11
15	6 35	5 24	8 22	7 22	9 23	11 45 57
16	6 37	5 22	8 45	8 2	10 25	11 45 44
17	6 38	5 21	9 7	8 48	11 21	11 45 32
18	6 40	5 19	9 29	9 38	0 12 Soir.	11 45 20
19	6 42	5 17	9 51	10 31	0 54	11 45 9
20	6 44	5 15	10 12	11 29	1 31	11 44 58
21	6 45	5 14	10 34	Matin.	2 5	11 44 48
22	6 47	5 12	10 55	0 28	2 36	11 44 39
23	6 49	5 10	11 17	1 29	3 4	11 44 30
24	6 51	5 9	11 38	2 30	3 31	11 44 22
25	6 52	5 7	11 59	3 35	3 58	11 44 15
26	6 54	5 5	12 19	4 40	4 25	11 44 9
27	6 56	5 3	12 40	5 47	4 53	11 44 3
28	6 57	5 2	13 0	6 55	5 26	11 43 58
29	6 59	5 0	13 20	8 4	6 3	11 43 54
30	7 1	4 59	13 40	9 12	6 47	11 43 51
31	7 2	4 57	14 0	10 18	7 39	11 43 48

NOVEMBRE.

November *est formé de ces mots*, novem ab imbre, *parce qu'il était le neuvième depuis l'hiver. L'Empereur Commode essaya vainement de changer son nom et celui de Décembre.*

Soleil au ♐ le 22, à 10 heures 16 minutes du soir.

			Phases de la lune.	Jours de la Lune.
1	jeudi.	LA TOUSSAINT.		5
2	vendr.	*Les Trépassés.*		6
3	same.	s. Marcel.		7
4	*Dim.*	s. Charles.	☽ Premier quart. le 4, à 5 h. 7 min. du mat.	8
5	lundi.	ste Bertille.		9
6	mardi.	s. Léonard.		10
7	mercr.	s. Florent.		11
8	jeudi.	stes Reliques.		12
9	vendr.	s. Mathurin.		13
10	same.	s. Léon le Grand.		14
11	*Dim.*	s. Martin, Evêq.	Pl. lune le 11, à 6 h. 38 minutes du matin.	15
12	lundi.	s. Vrain, Evêque.		16
13	mardi.	s. Gendulfe.		17
14	mercr.	s. Bertrand.		18
15	jeudi.	s. Eugène.		19
16	vendr.	s. Edme.		20
17	same.	s. Agnan, Evêque.		21
18	*Dim.*	ste Aude.	☾ Dernier quart. le 19, à 6 h. 18 min. du mat.	22
19	lundi.	ste Elisabeth.		23
20	mardi.	s. Edmond.		24
21	mercr.	Présent. de la V.		25
22	jeudi.	ste Cécile.		26
23	vendr.	s. Clément.		27
24	same.	s. Severin, Solit.		28
25	*Dim.*	ste Catherine.		29
26	lundi.	ste Genev. des A.	Nouvelle lune le 26, à 7 h. 43 min. du soir.	30
27	mardi.	s. Vital.		1
28	mercr.	s. Saturnin.		2
29	jeudi.	s. Maximin.		3
30	vendr.	s. André, Apôtre.		4

NOVEMBRE.

La lune de ce mois a 29 jours. Du premier au 30, les jours décroissent de 40 minutes le matin, et de 39 minutes le soir.

Jours.	Soleil.						Lune.				Tems moyen au midi vrai.		
	Lever.		Couch.		Déclin.		Lever.		Couch.				
	H.	M.	H.	M.	Deg.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	S.
1	7	4	4	55	14	19 Australe.	11	17 M. Soir.	8	36 Soir.	11	43	46
2	7	6	4	54	14	39	0	9	9	40	11	43	45
3	7	7	4	52	14	58	0	54	10	50	11	43	45
4	7	9	4	50	15	16	1	33	Matin.		11	43	45
5	7	10	4	49	15	35	2	8	0	3	11	43	47
6	7	12	4	47	15	53	2	40	1	15	11	43	49
7	7	14	4	46	16	11	3	9	2	28	11	43	52
8	7	15	4	44	16	29	3	39	3	41	11	43	55
9	7	17	4	43	16	46	4	9	4	52	11	44	0
10	7	18	4	41	17	3	4	41	6	1	11	44	5
11	7	20	4	40	17	20	5	17	7	8	11	44	11
12	7	21	4	38	17	37	5	56	8	12	11	44	18
13	7	23	4	37	17	53	6	40	9	10	11	44	26
14	7	24	4	35	18	9	7	29	10	3	11	44	35
15	7	25	4	34	18	25	8	22	10	50	11	44	45
16	7	27	4	33	18	40	9	18	11	29	11	44	55
17	7	28	4	31	18	55	10	15	0	5	11	45	7
18	7	30	4	30	19	10	11	14	0	37	11	45	19
19	7	31	4	29	19	24	Matin.		1	5	11	45	32
20	7	32	4	27	19	38	0	14	1	31	11	45	46
21	7	33	4	26	19	51	1	16	1	57	11	46	0
22	7	35	4	25	20	5	2	19	2	22	11	46	16
23	7	36	4	23	20	17	3	24	2	50	11	46	32
24	7	37	4	22	20	30	4	32	3	20	11	46	50
25	7	38	4	21	20	42	5	41	3	54	11	47	7
26	7	39	4	20	20	54	6	51	4	35	11	47	26
27	7	40	4	19	21	5	7	59	5	23	11	47	46
28	7	41	4	18	21	16	9	2	6	20	11	48	6
29	7	43	4	17	21	26	9	59	7	24	11	48	27
30	7	44	4	16	21	37	10	48	8	35	11	48	48

DÉCEMBRE.

December, *abrégé de* decem ab imbre, *le dixième depuis les neiges. L'année se comptoit, avant Romulus, par le temps des neiges, et depuis les neiges: on a distingué les mois par des noms différens, et transféré l'ordre ancien de l'année.*

Soleil au ♑ le 22, à 10 heures 3 minutes du mat.

			Phases de la lune.	Jours de la Lune.
1	same.	s. Eloi, Evêq.		5
2	*Dim.*	ANNIV. DU COURONN. ET DE LA BATAIL. D'AUSTERLITZ.		6
3	lundi.	s. Anthème.	☽ Premier quart. le 3, à 0 h. 53 min. du soir.	7
4	mardi.	ste Barbe.		8
5	mercr.	s. Sabas.		9
6	jeudi.	s. Nicolas.		10
7	vendr.	ste Fare, Vierge.		11
8	same.	*La Conception.*		12
9	*Dim.*	ste Gorgonie.		13
10	lundi.	ste Valeyre.	Pl. lune le 10, à 10 heur. 30 min. du soir.	14
11	mardi.	s. Fuscien, Mart.		15
12	mercr.	s. Damas, Pape.		16
13	jeudi.	ste Luce.		17
14	vendr.	s. Nicaise.		18
15	same.	s. Mesmin.		19
16	*Dim.*	ste Adélaïde.		20
17	lundi.	ste Olympiade.		21
18	mardi.	s. Némèse.		22
19	mercr.	s. Gatien, Ev. 4 *T.*	☾ Dernier quart. le 19, à 2 h. 56 min. du mat.	23
20	jeudi.	s. Philogone.		24
21	vendr.	s. Thomas, Ap.		25
22	same.	s. Cheromon.		26
23	*Dim.*	ste Victoire.		27
24	lundi.	*Vigile jeûne.*		28
25	mardi.	NOEL.		29
26	mercr.	*s. Etienne.*		1
27	jeudi.	*s. Jean Evang.*	● Nouvelle lune le 26, à 7 heures 18 min. du mat.	2
28	vendr.	Les ss. Innocens.		3
29	same.	s. Thomas Can.		4
30	*Dim.*	ste Colombe.		5
31	lundi.	s. Silvestre, Pape.		6

DÉCEMBRE.

La Lune de ce mois a 30 jours. Du premier au 29, les jours décroissent de 9 min. le matin, et de 8 minutes le soir.

Jours.	Soleil.						Lune.				Tems moyen au midi vrai.		
	Lever.		Couch.		Déclin.		Lever.		Couch.				
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	S.
1	7	45	4	15	21	46 Australe.	11	31 M.	9	46 Soir.	11	49	11
2	7	45	4	14	21	56	0	7 Soir.	11	0	11	49	34
3	7	46	4	13	22	4	0	39	Matin.		11	49	57
4	7	47	4	12	22	13	1	8	0	13	11	50	21
5	7	48	4	12	22	21	1	35	1	24	11	50	45
6	7	49	4	11	22	28	2	5	2	34	11	51	11
7	7	49	4	10	22	36	2	35	3	41	11	51	36
8	7	50	4	9	22	42	3	8	4	48	11	52	2
9	7	50	4	9	22	48	3	45	5	52	11	52	29
10	7	51	4	8	22	54	4	26	6	52	11	52	56
11	7	52	4	8	22	0	5	12	7	47	11	53	23
12	7	52	4	7	23	4	6	2	8	35	11	53	51
13	7	53	4	7	23	9	6	57	9	18	11	54	19
14	7	53	4	6	23	13	7	53	9	55	11	54	48
15	7	54	4	6	23	16	8	52	10	28	11	55	17
16	7	54	4	6	23	19	9	51	10	57	11	55	46
17	7	54	4	5	23	22	10	51	11	23	11	56	15
18	7	54	4	5	23	24	11	52	11	48	11	56	44
19	7	54	4	5	23	26	Matin.		0	13 Soir.	11	57	14
20	7	55	4	5	23	27	0	55	0	38	11	57	44
21	7	55	4	5	23	27	1	59	1	5	11	58	14
22	7	55	4	5	23	28	3	6	1	37	11	58	44
23	7	55	4	5	23	27	4	15	2	14	11	59	14
24	7	55	4	5	23	27	5	23	2	56	11	59	44
25	7	54	4	5	23	25	6	30	3	49	0	0	14
26	7	54	4	5	23	24	7	32	4	51	0	0	45
27	7	54	4	5	23	22	8	25	6	1	0	1	14
28	7	54	4	6	23	19	9	13	7	15	0	1	44
29	7	54	4	6	23	16	9	53	8	31	0	2	14
30	7	53	4	6	23	12	10	28	9	47	0	2	43
31	7	53	4	7	23	8	11	0	11	0	0	3	12

RAPPORT *du Calendrier Grégor. avec les Cal. Réformé, Russe, Hébraïq. et Musulman*

Cal. Gr. JANVIER.	*Cal. Réformé.* JANVIER.	*Cal. Russe.* DECEMBRE.	*Cal. Hébraï.* TEBETH.	*Hegire ou Ere des Musulmans, 1224.* DSOUL-QA'DÈH	
1 lundi.	1 *Nouvel an.*	20 Ignace	25	25 2e. j.	DSOUL-QA'DÈH, XIe. Mois.
2 mardi.	2 Abel, Seth	21 Julienne	26	26 3e. j.	(Mois *du repos*, etc.).
3 mercr.	3 Enoch	22 Ana t.	27	27 4e. j.	
4 jeudi.	4 Loth.	23 10 M. en C.	28	28 5e. j.	
5 vend.	5 Siméon	24 Eugénie	29	29 *Jour d'assemblée.*	
6 sam.	6 *Epiphanie*	25 *Noël.*	1 SCHEB. S.	30 *Sabt	
7 *Dim.*	7 *I. d.a.l'E.*	26 *d. C de l V*	2	1 1er. j.	DSOUL-HHEDJÈH, XIIe. Mois.
8 lundi.	8 Erard.	27 Etienne	3	2 2e. j.	(Mois *du pélerinage*) de la Mekke,
9 mardi.	9 Martial	28 12000 m.	4	3 3e. j.	etabli par Abraham et Ismaël, sui-
10 mercr.	10 Paul l'Her.	29 14000 I.	5	4 4e. j.	vant les traditions musulmanes, et
11 jeudi.	11 Hygin.	30 Anysie.	6	5 5e. j.	observé encore par les Musul-
12 vend.	12 Renauld	31 Melanie.	7	6 *Jour d'as.*	mans.
13 sam.	13 Hilaire	1 *Circ.* JANVIER.	8 Sabat.	7 Sabt.	
14 *Dim.*	14 *II.d.a.l'E.*	2 *d. Sylv.*	9	8 1er. j.	*Terouyyéh.* Le Prophète demande la vue de Dieu.
15 lundi.	15 Maure.	3 Mal.	10	9 2e. j.	
16 mardi.	16 Marcel	4 C 70 a.	11	10 3e. j.	*Youm él-qourbân.* (jour du sacrifice)
17 mercr.	17 Antoine.	5 Teoph.	12	11 4e. j.	à la Mekke; le petit beyrâm des
18 jeudi.	18 Prisce.	6 *Epiphan.*	13	12 5e. j.	Turks. Il dure quatre jours.
19 vend.	19 Marius	7 Jean B.	14	13 *Jour d'assemblée.*	Fin du petit Beyrâm.
20 sam.	20 Fab. et Séb.	8 Georges	15 *J. de J. S.*	14 Sabt.	
21 *Dim.*	21 *III.d.a.l'E*	9 *d. Polyeu.*	16	15 1er. j.	
22 lundi.	22 Vincent.	10 Greg.	17	16 2e. j.	
23 mardi.	23 Emérence	11 Théodose	18	17 3e. j.	* *E'yd ghadyr* (fête de l'Étang) auprès
24 mercr.	24 Timothée.	12 Tatienne.	19	18 4e. j.*	duquel Mohhammed remit le kha-
25 jeudi.	25 C. de S. P.	13 Hermile.	20	19 5e. j.	lyfat à A'ly. Elle est particulière
26 vend.	26 Polycarpe	14 P. D. M. S.	21	20 *Jour d'ass.*	aux Persans.
27 sam.	27 Chrysost.	15 Paul	22 Sabat.	21 Sabt.	* *E'yd messâlehh* (fête de la paix)
28 *Dim.*	28 *IV.d.a.l'E.*	16 *d. P. ès L*	23	22 1er. j.	entre Mohhammed et les Arabes.
29 lundi.	29 Valère.	17 Antoine	24	23 2e. j.*	**Tesseddouq engouchtéry.* (Remise
30 mardi.	30 Aldegonde	18 At. Cyr.	25	24 3e. j.	de la bague) de A'ly à un pauvre.
31 mercr.	31 Virgile	19 Macaire	26	25 4e. j.*	Fête chez les Persans.
FEVRIER.	FEVRIER.				
1 jeudi.	1 Brigitte.	20 Euthyme	27	26 5e. j.	
2 vend.	2 *Purificat.*	21 Maxim.	28	27 *Jour d'assemblée.*	
3 sam.	3 Blaise	22 Timothée	29 Sabat.	28 Sabt.	
4 *Dim.*	4 *V. d. a. l'E.*	23 *d. Clém.*	30	29 1er. j.	
5 lundi.	5 Agathe	24 Xénie	1 ADAR.	30 2e. j.	
6 mardi.	6 Dorothée	25 Grég. T.	2	1 3e. j.	MOHHARREM. Ier. Mois de l'année
7 mercr.	7 Richard.	26 Xénoph.	3	2 4e. j.	musulmane 1225. (Mois *sacré*),
8 jeudi.	8 Salomon	27 Chrysos.	4	3 5e. j.	parce que les anciens Arabes s'interdi-
9 vend.	9 Apollonie.	28 Euphr. T.	5	4 *J. d'as.*	soient toute hostilité pendant ce mois.
10 sam.	10 Scholastiq.	29 Ignace	6 Sabat.	5 Sabt.	*Nota.* Leur année étoit solaire.
11 *Dim.*	11 *VI.d.a.l'E.*	30 *d. Hippol.*	7	6 1er. j.	
12 lundi.	12 Eulalie	31 Cyr. J.	8	7 2e. j.	
13 mardi.	13 Castor	1 Try. FEVRIER.	9	8 3e. j.	*E'yd qatl.* (Fête du meurtre) de
14 mercr.	14 Valentin	2 *Pur.*	10	9 4e. j.	Hhoceïn, le principal îmâm des
15 jeudi.	15 Faustin	3 Simon.	11	10 5e. j.*	Persans. Elle dure 10 jours.
16 vend.	16 Julienne	4 Isidor	12	11 *Jour d'ass.*	* *E'yd a'chôur.* (Fête du 10) à
17 sam.	17 Constantin	5 Agath.	13 Sabat.	12 Sabt.	Maroè.
18 *Dim.*	18 *Septuagés.*	6 *d. Buc.*	14 *Purim*	13 1er. j.	
19 lundi.	19 Gabin	7 Par.	15	14 2e. j.	
20 mardi.	20 Euchaire	8 Théo.	16	15 3e. j.	
21 mercr.	21 Eléonore.	9 Nicép.	17	16 4e. j.	
22 jeudi.	22 Ch. de S. P.	10 Caral.	18	17 5e. j.	
23 vend.	23 Serein	11 Blaise.	19	18 *J. d'asseemblée.*	
24 sam.	24 *Matthias*	12 M. Al.	20 Sabat.	19 Sabt.	
25 *Dim.*	25 *Sexagésime*	13 *d. Mar.*	21	20 1er. j.	
26 lundi.	26 Porphire	14 Aux.	22	21 2e. j.	
27 mardi	27 Léandre	15 Onés.	23	22 3e. j.	
28 mercr.	28 Nestor	16 Pamp.	24	23 4e. j.	

Cal. Gr. MARS.	*Cal. Réformé.* MARS.	*Cal. Russe.* FEVRIER.	*Cal. Hébraï.* ADAR.	*Hégire ou Ere des Musulmans*, 1223. MOHHARREM
1 jeudi.	1 Aubin.	17 Théodore	25	24 5e. j.
2 vend.	2 Simplice	18 Leon P.	26	25 *Jour d'assemblée.*
3 sam.	3 Cunegonde	19 Archippe	27 Sabat.	26 Sabt.
4 *Dim.*	4 Esto Mihi	20 *d. LéonC.*	28	27 1er. j.
5 lundi.	5 Frederic	21 Timot. *Masl.*	29	28 2e. j.
6 mardi.	6 *Mardi Gras*	22 Eugén.	30	29 3e. j.
7 mercr.	7 Felicite	23 Polic.	1 VEADAR.	30 4e. j.
8 jeudi.	8 Philémon	24 F. de P	2	1 5e. j. SSAFAR, IIe. Mois. (*Départ*)
9 vend.	9 Adélaïde	25 Tarase	3	2 *Jour d'ass.* pour la guerre. Les anciens Ara-
10 sam.	10 Alexandre	26 Porp. *C. du gr. C. jusq. à P.*	4 Sabat.	3 Sabt. bes commençoient alors leurs
11 *Dim.*	11 *Invocavit.*	27 *d. Proc*	5	4 1er. j. excursions.
12 lundi.	12 Grégoire	28 Basile	6	5 2e. j.
13 mardi.	13 Euphrasie	1 Eud MARS.	7	6 3e. j.
14 mercr.	14 *Q. Tems.*	2 Th.	8	7 4e. j.
15 jeudi.	15 Christophe	3 Eutr	9	8 5e. j.
16 vend.	16 Cyriaque	4 Gérase	10	9 *Jour d'assemblée.*
17 sam.	17 Gertrude	5 C. M.	11 Sabat.	10 Sabt.
18 *Dim.*	18 *Reminiscere*	6 *d.* 42 m	12	11 1er. j.
19 lundi.	19 Joseph	7 Bas. lè G.	13 *J. Esther*	12 2e. j.
20 mardi.	20 Robert	8 Theoph.	14 *Purim.*	13 3e. j.
21 mercr.	21 Benoit	9 40 Mart.	15 *Sus. Pur.*	14 4e. j.
22 jeudi.	22 Casimir	10 Codrat	16	15 5e. j.
23 vend.	23 Evrard	11 Sophron.	17	16 *Jour d'assemblée.*
24 sam.	24 Gabriel	12 Téoph.	18 Sabat.	17 Sabt.
25 *Dim.*	25 *An. de la V.*	13 *d. Nicép.*	19	18 1er. j.
26 lundi.	26 Emmanuel	14 Benoît	20	19 2e. j.
27 mardi.	27 Hubert	15 Agapet	21	20 3e. j.
28 mercr.	28 Eustache	16 Sab. M.	22	21 4e. j.
29 jeudi.	29 Malchus	17 Alexis	23	22 5e. j.
30 vend.	30 Rieul	18 Gontran	24	23 *Jour d'assemblée.*
31 sam.	31 Amos	19 Chrys. D	25 Sabat.	24 Sabt.
AVRIL.	AVRIL.			
1 *Dim.*	1 *Lætare*	20 *d. M. de S.*	26	25 1er. jour.
2 lundi.	2 Amélie	21 J. Ev.	27	26 2e. j.
3 mardi.	3 Darius	22 Basile	28	27 3e. j. **Tchahârchambéh ssoüry.* (Mer-
4 mercr.	4 Ambroise	23 Nicon	29	28 4e. j.* credi de la trompette) ou de la
5 jeudi.	5 Osée	24 Zacharie	1 NISAN.	29 5e. j. fin du monde, suivant les Persans.
6 vend.	6 *Jeûne*	25 *Annonc.*	2	1 *Jour d'as.* RABY'I ÈL-ÈWWEL. IIIe. Mois.
7 sam.	7 Hégésippe	26 C. de G.	3 Sabat.	2 Sabt. (*Premier printemps*).
8 *Dim.*	8 *Judica*	27 *d. Mair.*	4	3 1er. j.
9 lundi.	9 Bogislas	28 Etienne	5	4 2e. j.
10 mardi.	10 Daniel	29 Marc	6	5 3e. j.
11 mercr.	11 Ezéchiel	30 Jean	7	6 4e. j.
12 jeudi.	12 Jules	31 Hypace	8	7 5e. j.
13 vend.	13 Patrice	1 Marie AVRIL.	9	8 *Jour d'assemblée.*
14 sam.	14 Tiburce	2 Tite	10 Sabat.	9 Sabt.
15 *Dim.*	15 *D. des R.*	3 *d. Nic.*	11	10 1er. j.
16 lundi.	16 Charise	4 Joseph	12	11 2e. j. *Leïlèh mubârekéh.* (Nuit sainte).
17 mardi.	17 Rodolphe	5 Théodule	13	12 3e. j. *Mevloud.* (Nativité) du Pro-
18 mercr.	18 Valérien	6 Eutyche	14	13 4e. j. phète. Fête instit. par Murâd
19 jeudi.	19 *Jeudi S.*	7 Georges	15 *Pâques*	14 5e. j. III, en 1588.
20 vend.	20 *Vendr. S.*	8 Hérodote	16 *Sec. F.*	15 *Jour d'assemblée.*
21 sam.	21 Adolaire	9 Eupsyche	17 Sabat.	16 Sabt.
22 *Dim.*	22 *Pâques*	10 *d. Térenc.*	18	17 1er. j. *Mevloud.* (Naissance du Prophète suivant les Chi'ytes).
23 lundi.	23 *lundi de P.*	11 Antipas	19	18 2e. j.
24 mardi.	24 Aubert	12 Bas. de P.	20	19 3e. j.
25 mercr.	25 Marc. Ev.	13 Artémon	21 7 *Fêtes.*	20 4e. j.
26 jeudi.	26 Clète	14 Martin	22 *F. de F. S*	21 5e. j.
27 vend.	27 Anastase	15 Aristarq.	23	22 *Jour d'as.*
28 sam	28 Vital	16 Agape	24 Sabat.	23 Sabt.
29 *Dim.*	29 *Quasimodo*	17 *d. Pâques*	25	24 1er. j.
30 lundi.	30 Eutrope	18 Jean	26	25 2e. j.

Cal. Gr. MAI.	*Cal. Réformé.* MAI.	*Cal. Russe.* AVRIL.	*Cal. Hébraï.* NISAN.	*Hégire ou Ere des Musulmans.* BABY'I ÈL ÈWWEL.
1 mardi.	1 *Phil. Jaq.*	19 Jean l'He.	27	26 3e. j.
2 mercr.	2 Sigismond	20 Théodore	28	27 4e. j.
3 jeudi.	3 Inv. de S. Ç	21 Janvier	29	28 5e. j.
4 vend.	4 Florian	22 Theodoric	30	29 *Jour d'assemblée.*
5 sam.	5 Gothard	23 Georges	1 YJAR. S.	30 Sabt.
6 *Dim.*	6 *Mis. Dom.*	24 *d. Sabas*	2	1 1er. j. BABY'I ÈT-TSANY, IVe. Mois.
7 lundi.	7 Godefroi	25 *d.* Marc	3	2 2e. j. (*Second printemps*).
8 mardi.	8 Stanislas	26 Basile	4	3 3e. j.
9 mercr.	9 Job	27 Siméon	5	4 4e. j.
10 jeudi.	10 Epimaque	28 Jason.	6	5 5e. j.
11 vend.	11 Mamert	29 9 Mart.	7	6 *Jour d'assemblée.*
12 sam.	12 Pancrace	30 Jacq. Ap.	8 Sabat.	7 Sabt.
13 *Dim.*	13 *Jubilate*	MAI 1 *d. Jér.*	9	8 1er. j.
14 lundi.	14 Christian	2 Ath.	10	9 2e. j.
15 mardi.	15 Sophie	3 Timothee	11	10 3e. j.
16 mercr.	16 Sara	4 Pélagie	12	11 4e. j.
17 jeudi.	17 Jodoque	5 Irene	13	12 5e. j.
18 vend.	18 Liboire	6 Job	14	13 *Jour d'assemblée.*
19 sam.	19 Potentien	7 App. S. C.	15 Sabat.	14 Sabt.
20 *Dim*	20 *Cantate*	8 *d. Jean*	16	15 1er. j.
21 lundi.	21 Prudence	9 Ev. Nic.	17	16 2e. j.
22 mardi.	22 Helène	10 Simon	18 *F. de l'E.*	17 3e. j.
23 mercr.	23 Desiré	11 Erneste C	19	18 4e. j.
24 jeudi.	24 Suzane	12 Epiph.	20	19 5e. j.
25 vend.	25 Urbain	13 Glycère	21	20 *Jour d'assemblée.*
26 sam.	26 Bède	14 Isidore.	22 Sabat.	21 Sabt.
27 *Dim.*	27 *Rogate*	15 *d. Pacôme*	23	22 1er. j.
28 lundi.	28 Guillaume	16 Théodore	24	23 2e. j.
29 mardi.	29 Maurice	17 Andronic	25	24 3e. j.
30 mercr.	30 Edouard	18 Théodose	26	25 4e. j.
31 jeudi.	31 *Ascension*	19 Patrice	27	26 5e. j.
JUIN.	JUIN.			
1 vend.	1 Nicodème	20 Thalale	28	27 *Jour d'assemblée.*
2 sam.	2 Ephraïm	21 Cons. Hél.	29 Sabat.	28 Sabt.
3 *Dim.*	3 *Exaudi*	22 *d. Basil.*	1 SIVAN.	29 1er. j.
4 lundi.	4 Carpace	23 Michel	2	1 2e. j. DJOUMADY ÈL-ÈWWEL, Ve. Mois.
5 mardi	5 Boniface	24 Siméon	3	2 3e. j. (*Premier* mois *des gelées*).
6 mercr.	6 Benigne	25 C. S. J	4	3 4e. j.
7 jeudi.	7 Lucrèce	26 *Ascen.*	5	4 5e. j.
8 vend.	8 Médard	27 Théra.	6 *Pentecôte*	5 *Jour d'assemblée.*
9 sam.	9 Felicien	28 Nicetas	7 2 *S. F. S.*	6 Sabt.
10 *Dim.*	10 *Pentecôte*	29 *d. Theod.*	8	7 1er. j.
11 lundi.	11 *Lundi de P.*	30 Isaac	9	8 2e. j.
12 mardi.	12 Basilide	31 Herm.	10	9 3e. j.
13 mercr.	13 *Quatre T.*	JUIN 1 Justin.	11	10 4e. j.
14 jeudi.	14 Elysée	2 Niceph	12	11 5e. j.
15 vend.	15 Vite	3 Lucile	13	12 *Jour d'assemblée.*
16 sam.	16 Justine	4 Me. P.	14 Sabat.	13 Sabt.
17 *Dim.*	17 *Trinité*	5 *d. Pent.*	15	14 1er. j.
18 lundi.	18 Gervaise	6 Bessarion	16	15 2e. j.
19 mardi.	19 Sylvère	7 Théod. S.	17	16 3e. j.
20 mercr.	20 Silas	8 Th. S.	18	17 4e. j.
21 jeudi.	21 Aubin	9 Cyr A.	19	18 5e. j.
22 vend.	22 Acace	10 Timo.	20	19 *Jour d'assemblée.*
23 sam.	23 Basile	11 Barth. *Jeûne de St. Pierre.*	21 Sabat.	20 Sabt.
24 *Dim.*	24 1 *d. a. T.*	12 *d. Onu.*	22	21 1er. j.
25 lundi.	25 Eloi	13 Aquil.	23	22 2e. j.
26 mardi.	26 Jérémie	14 Elise	24	23 3e. j.
27 mercr.	27 Les 7 fr. D.	15 Amos	25	24 4e. j.
28 jeudi.	28 Leon	16 Tych.	26	25 5e. j.
29 vend.	29 *P. et P.*	17 Eman.	27	26 *Jour d'assemblée.*
30 sam.	30 Com. S. P.	18 Léonce	28 Sabat.	27 Sabt.

RAPPORT du Calendrier Grégor. avec les Cal. Réformé, Russe, Hébraïque et Musulman.

Cal. Gr. JUILLET.	Cal. Réformé. JUILLET.	Cal. Russe. JUIN.	Cal. Hébraï. SIVAN	Hégire ou Ere des Musulmans. DJOUMADY ÈL ÈWWEL.
1 *Dim.*	1 2. *Trinité*	19 *d. Jud. A*	29	28 1er. jour.
2 lundi.	2 *V. de N. D.*	20 Methode	30	29 2e. j.
3 mardi.	3 Ulric	21 Julien	1 TAMUZ.	30 3e. j.
4 mercr.	4 Corneille	22 Eusebe	2	1 4e. j. DJOUMADY ÈT-TSANY, VIe Mois. (*Second mois des gelees*).
5 jeudi.	5 *Charlotte*	23 Agrippine	3	2 5e. j.
6 vend.	6 Isaïe	24 N.d.J.B.	4	3 *Jour d'as.*
7 sam.	7 Vilibald	25 Febronie	5 Sabat.	4 Sabt.
8 *Dim.*	8 3. *Trinité*	26 *d. David*	6	5 1er. j.
9 lundi.	9 Louise	27 Samson	7	6 2e. j.
10 mardi.	10 7 Frères	28 Cyr. J.	8	7 3e. j.
11 mercr.	11 Pie	29 Pier. et P	9	8 4e. j.
12 jeudi.	12 Henri	30 C. d. A.	10	9 5e. j.
13 vend.	13 Marguerite	1 Cô. et D	11	10 *Jour d'assemblée.*
14 sam.	14 Bonaventure	2 Vd.n.d JUILLET.	12 Sabat.	11 Sabt.
15 *Dim.*	15 4. *Trinité.*	3 *d Hyac*	13	12 1er. j.
16 lundi.	16 Ruth	4 Andre	14	13 2e. j.
17 mardi.	17 Alexis	5 Athan.	15	14 3e. j.
18 mercr.	18 Eugène.	6 Sisoès	16	15 4e. j.
19 jeudi.	19 Rufine.	7 Thomas	17	16 5e. j.
20 vend.	20 Elie	8 Procope	18	17 *Jour d'assemblée.*
21 sam.	21 Praxède	9 Pancrace	19 Sabat.	18 Sabt.
22 *Dim.*	22 5 *Trinité*	10 *d 45 Mdes n*	20	19 1er. j.
23 lundi.	23 Apollin	11 Euphem.	21	20 2e. j.
24 mardi.	24 Christine	12 Procle	22	21 3e. j.
25 mercr.	25 *Jacq Ap*	13 C. de Ga.	23	22 4e. j.
26 jeudi.	26 Anne	14 Aquilee	24	23 5e. j.
27 vend.	27 Marthe	15 Cyriaque	25	24 *Jour d'assemblée.*
28 sam.	28 Pantaléon	16 Athenog	26 Sabat.	25 Sabt.
29 *Dim.*	29 6. *Trinité*	17 *d. Marine*	27	26 1er. j.
30 lundi.	30 Abdon	18 Hyac.	28	27 2e. j.
31 mardi	31 Ignace	19 Die M.	29	28 3e. j.
AOUT.	AOUT.			
1 mercr.	1 Pierre es L.	20 Elie P.	1 AB.	29 4e. j.
2 jeudi.	2 Gustave	21 Sim. J.	2	1 5e. j. REDJEB. VIIe Mois. (Mois *respectable*) chez les anciens Arabes, à cause des pratiques religieuses et des treves.
3 vend.	3 *Auguste*	22 Marie	3	2 *J. d'as.*
4 sam.	4 Dominique	23 Trophime	4 Sabat.	3 Sabt.
5 *Dim.*	5 7. *Trinité*	24 *d. Christ.*	5	4 1er. j.*
6 lundi.	6 Sixte	25 Anne	6	5 2e. j. **Leïlet el-ghaïbeh.* (Nuit du mystere), la conception du prophete.
7 mardi	7 Afre	26 Herm.	7	6 3e. j.
8 mercr.	8 Cyrille	27 Pantaléon	8	7 4e. j.
9 jeudi.	9 Roland	28 Prochore	9 *Dest. du T*	8 5e. j.
10 vend.	10 Laurent	29 Callinique	10	9 *Jour d'assemblée.*
11 sam.	11 Herman	30 Silas	11 Sabat.	10 Sabt.
12 *Dim.*	12 8. *Trinité.*	31 *d. Eudo.*	12	11 1er. j.
13 lundi	13 Hippolyte	1 E d. l'E AOUT. *Jeûne de la mère de Dieu.*	13	12 2e. j.
14 mardi.	14 Eusèbe	2 Etien.	14	13 3e. j.
15 mercr.	15 As. de la V.	3 Isaac	15 *J. de Joie*	14 4e. j.
16 jeudi.	16 Roch	4 7 Mart.	16	15 5e. j.
17 vend.	17 Bertrand	5 Eusign.	17	16 *Jour d'assemblée.*
18 sam.	18 Agapet	6 Transf.	18 Sabat.	17 Sabt.
19 *Dim.*	19 9. *Trinité*	7 *d. Dom*	19	18 1er. j.
20 lundi.	20 Bernard	8 Emile	20	19 2e. j.
21 mardi.	21 Adolphe	9 Matth.	21	20 3e. j.
22 mercr.	22 Thimothée	10 Laur.	22	21 4e. j.
23 jeudi.	23 Zachée	11 Euple	23	22 5e. j.
24 vend.	24 *Barthélemi*	12 Phoce	24	23 *Jour d'assemblée.*
25 sam.	25 Louis	13 Maxim	25 Sabat.	24 Sabt.
26 *Dim.*	26 10. *Trinité*	14 *d. M.P*	26	25 1er. j.
27 lundi.	27 Guebhard	15 *Assompt.*	27	26 2e. j. *Leïlet el-mirâdje.* (Nuit de l'ascension) de Mohhammed.
28 mardi.	28 Augustin	16 S. Suaire	28	27 3e. j.
29 mercr.	29 Déc. S J-B	17 Myron	29	28 4e. j.
30 jeudi.	30 Benjamin	18 Flore.	30	29 5e. j.
31 vend	31 Paulin	19 André S.	1 ELUL.	30 *Jour d'assemblée.*

Cal. Gr. SEPTEMB	*Cal. Reformé.* SEPTEMBRE.	*Cal. Russe.* AOUT.	*Cal. Hébraï.* ELUL.	.. *Hegire ou Ere des Musulmans.* CHA'BAN.
1 sam.	1 Egyde	20 Samuel	2 Sabat.	1 Sabt. CHA'BAN. VIIIe. Mois. (*Pousse des arbres*).
2 *Dim.*	2 11. *Trinité*	21 *d. Taddée*	3	2 1er. jour.
3 lundi.	3 Grégoire	22 Agath.	4	3 2e. j.
4 mardi.	4 Rosalie	23 Loup	5	4 3e. j.
5 mercr.	5 Hercule	24 Eutyche	6	5 4e. j.
6 jeudi.	6 Magne	25 Barthel.	7	6 5e. j.
7 vend.	7 Reine	26 Natalie	8	7 *Jour d'assemblée.*
8 sam.	8 Nat. de la V.	27 Poémen	9 Sabat.	8 Sabt.
9 *Dim.*	9 12. *Trinité*	28 *d. Moïse*	10	9 1er. j.
10 lundi.	10 Sosthène	29 d. de J B	11	10 2e. j.
11 mardi.	11 Prote	30 Alexand.	12	11 3e. j.
12 mercr.	12 Syrus	31 C. de M.	13	12 4e. j.
13 jeudi.	13 Materne	SEPTEMBRE. 1 Simon	14	13 5e. j.
14 vend.	14 Exalt. S. C.	2 Mam.	15	14 *Jour d'assemblée.*
15 sam.	15 Marianne	3 Anth.	16 Sabat.	15 Sabt. *Leïlét él-bérât.* (La nuit de l'examen) des actions des hommes inscrites par les Anges.
16 *Dim.*	16 13. *Trinité*	4 *d Bab.*	17	16 1er. j.
17 lundi.	17 Lambert	5 Zach.	18	17 2e. j.
18 mardi.	18 Tite	6 Pl. de G.	19	18 3e. j.
19 mercr.	19 *Quatre T.*	7 Sozon	20	19 4e. j.
20 jeudi.	20 Fauste	8 N. de la V.	21	20 5e. j.
21 vend.	21 *Matthieu*	9 Joa. Ap.	22	21 *Jour d'assemblée.*
22 sam.	22 Maurice	10 Ménodore	23 Sabat.	22 Sabt.
23 *Dim.*	23 14. *Trinité*	11 *d. Théod.*	24	23 1er. j.
24 lundi.	24 C. de S. J B.	12 Auton.	25	24 2e. j.
25 mardi.	25 Cléophas	13 R. du T.	26	25 3e. j.
26 mercr.	26 Cyprien	14 Ex. S. C.	27	26 4e. j.
27 jeudi.	27 Come et D.	15 Nicétas	28	27 5e. j.
28 vendr.	28 Venceslas	16 Euphemie	29	28 *J. d'ass.*
29 sam.	29 *Michel*	17 Sophie	5571 1 *T. n. a S*	29 Sabt.
30 *Dim.*	30 15. *Trinité*	18 Eumène	2 *Sec. F.*	1 1er. j. RAMADHAN, IXe. Mois. (*Chaleur dévorante*). Les Musulmans observent pendant ce mois un jeûne rigoureux ; ils ne mangent qu'après le coucher du soleil.
OCTOB.	OCTOBRE.			
1 lundi.	1 Remi	19 Troph.	3 *J. de Ged.*	2 2e. j.
2 mardi.	2 Léodège	20 Eustache	4	3 3e. j.
3 mercr.	3 Jaïre	21 Codrat	5	4 4e. j.
4 jeudi.	4 François	22 Phocas.	6	5 5e. j.
5 vend.	5 Foi	23 C. d. J. B.	7	6 *Jour d'assemblée.*
6 sam.	6 Frédérique	24 Thècle	8 Sabat.	7 Sabt.
7 *Dim.*	7 16. *Trinité*	25 *d. Euphr.*	9	8 1er. j.
8 lundi.	8 Pelage	26 J. de T	10 *F. d. l. R.*	9 2e. j.
9 mardi.	9 Denys	27 Callistrat.	11	10 3e. j.
10 mercr.	10 Friedman	28 Chariton	12	11 4e. j.
11 jeudi.	11 Bourkard	29 Cyria.	13	12 5e. j.
12 vend.	12 Maximil.	30 Grégoire	14	13 *Jour d'assemblée.*
13 sam.	13 Edouard	OCTOBRE. 1 P d. n. d	15 *F. de T S.*	14 Sabt.
14 *Dim.*	14 17. *Trinité*	2 *d. Cyp*	16 *Sec. F.*	15 1er. j.
15 lundi.	15 Hédevige	3 Denis	17	16 2e. j.
16 mardi.	16 Gal. Ab.	4 Hiérot.	18	17 3e. j.
17 mercr.	17 Florentin	5 Charitine	19	18 4e. j.
18 jeudi.	18 Luc Ev.	6 Th. d'A.	20	19 5e. j.
19 vend.	19 Ferdinand	7 Ser. Bac.	21 *Fête de P.*	20 *Jour d'assemblée.*
20 sam.	20 Vendelin	8 Pélage	22 *Cong S.*	21 Sabt.
21 *Dim.*	21 18. *Trinité*	9 *d. Jaq. A*	23 *Allegres.*	22 1er. j.
22 lundi.	22 Cordule	10 Eulampe	24	23 2e. j.
23 mardi.	23 Séverin	11 Philippe	25	24 3e. j. **Leïlét él-qadr.* (Nuit de la toute-puissance), où la première révélation fut faite à l'Apôtre de Dieu.
24 mercr.	24 Nathan	12 Probe	26	25 4e. j.
25 jeudi.	25 Crépin	13 Carpe	27	26 5e. j.
26 vend.	26 Amand	14 Nasaire	28	27 *J. d'as.**
27 sam.	27 Sabine	15 Lucien	29 Sabat.	28 Sabt. **CHAWWAL, Xe. Mois. (*Accouplement*) des chameaux.
28 *Dim.*	28 19. *Trinité*	16 *d. Longin*	30	29 1er. j.
29 lundi.	29 Narcisse	17 Osée	1 MARCHE.	30 2e. j. **E'yd-fithr.* (Fête de la rupture du jeûne) de Ramadhân C'est le Grand Béyrâm des Turks.
30 mardi.	30 Hartman	18 Luc	2	1 3e. j.**
31 mercr	31 *F. de la R.*	19 Joël P.	3	2 4e. j.*

Cal. Gr. NOVEMB.	*Cal. Reformé.* NOVEMBRE.	*Cal. Russe.* OCTOBRE.	*Cal. Hébraï.* MARHCESV.	*Hégire ou Ere des Musulmans.* CHAWWAL.
1 jeudi.	1 *Tous les S.*	20 Artème	4	35e. jour.
2 vend	2 Trepassés	21 Hilarion	5	4 *Jour d'assemblée.*
3 sam.	3 Teophile	22 Aubert	6 Sabat.	5 Sabt.
4 *Dim.*	4 20. *Trinité*	23 *d. Jacq.*	7	6 1er. j.
5 lundi.	5 Blandine	24 Arrethe	8	7 2e. j.
6 mardi.	6 Erdman	25 Marcien	9	8 3e. j.
7 mercr.	7 Malachie	26 Démétr.	10	9 4e. j.
8 jeudi.	8 Geuffroi	27 Nestor	11	10 5e. j.
9 vend.	9 Theodore	28 Terence	12	11 *Jour d'assemblée.*
10 sam.	10 Mart. Luth.	29 Anastase	13 Sabat.	12 Sabt.
11 *Dim.*	11 21. *Trinité*	30 *d. Zénob.*	14	13 1re. j.
12 lundi.	12 Jonas	31 Stachys	15	14 2e. j.
13 mardi.	13 Brice	1 Cet D [NOVEMBRE.]	16	15 3e. j.
14 mercr.	14 Levin	2 Alcind.	17	16 4e. j. *Ghazât él-Ohhoûd.* (Bataille d'O-
15 jeudi.	15 Léopold	3 Acep.	18	17 5e. j. hoûd) livrée par Mohhammed à sa
16 vend.	16 Ottomar.	4 Joan	19	18 *Jour d'ass.* propre tribu.
17 sam.	17 Hugues	5 Galact.	20 Sabat.	19 Sabt.
18 *Dim.*	18 22. *Trinité*	6 *d. Paul*	21	20 1er. j. *Chaqq él-qamar.* (Scission de la lune)
19 lundi.	19 Elisabeth	7 33 Mar.	22	21 2e. j. par le Prophete.
20 mardi.	20 Edmond	8 C. de M.	23	22 3e. j.
21 mercr.	21 Pr. de la V.	9 Onésiph.	24	23 4e. j.
22 jeudi.	22 Cécile	10 Eraste	25	24 5e. j.
23 vend.	23 Clément	11 Menas	26	25 *J. d'as.*
24 sam.	24 Chrysog.	12 J. A. [*J. de S. Phil.*]	27 Sabat.	26 Sabt.
25 *Dim.*	25 23 *Trinité*	13 *d. J C*	28	27 1er. j.
26 lundi.	26 Conrad	14 Philip.	29	28 2e. j.
27 mardi.	27 Gunthier	15 G. A.	30	29 3e. j.
28 mercr.	28 Rufe,	16 Matt.	1 CISLEU.	1 4e. j. DSOUL-QA'DÈH, XIe. Mois. (Mois
29 jeudi.	29 Gauthier	17 G N.	2	2 5e. j. *du repos*). Les anciens Arabes
30 vend.	30 *André*	18 Platon	3	3 *Jour d'as.* suspendoient leurs excursions et ve-
DECEMB.	DECEMBRE.			noient se reposer chez eux.
1 sam.	1 Longin	19 Obadie	4 Sabat.	4 Sabt.
2 *Dim.*	2 1. *d. d'Av.*	20 *d. Procle*	5	5 1er. j.
3 lundi.	3 Démétrius	21 *Présent.*	6	6 2e. j.
4 mardi.	4 Barbe	22 Philem.	7	7 3e. j.
5 mercr.	5 Abigaïl	23 Amphile	8	8 4e. j.
6 jeudi.	6 Nicolas	24 Cather.	9	9 5e. j.
7 vend.	7 *J. de Jeûne.*	25 Clément	10	10 *Jour d'assemblée.*
8 sam.	8 Conception	26 Alype	11 Sabat.	11 Sabt.
9 *Dim.*	9 2. *d. d'Av.*	27 *d. Jacq.*	12	12 1er. j.
10 lundi.	10 Judith	28 Etienne	13	13 2e. j.
11 mardi.	11 Damase	29 Paramon	14	14 3e. j.
12 mercr.	12 Ottilie	30 And. Ap.	15	15 4e. j.
13 jeudi.	13 Luce	1 N. P. [DECEMBRE.]	16	16 5e. j.
14 vend.	14 Nicaise	2 Hab. P.	17	17 *Jour d'assemblée.*
15 sam.	15 Ignace	3 Ze. P.	18 Sabat.	18 Sabt.
16 *Dim.*	16 3. *d. d'Av.*	4 *d. Bar.*	19	19 1er. j.
17 lundi.	17 Lazare	5 Sabas	20	20 2e. j.
18 mardi.	18 Vinibaud	6 Nicolas	21	21 3e. j.
19 mercr.	19 *Quatre T.*	7 Ambroise	22	22 4e. j.
20 jeudi.	20 Isaac	8 Patap.	23	23 5e. j.
21 vend.	21 *Thomas*	9 Concept.	24	24 *Jour d'assemblée.*
22 sam.	22 Béate	10 Ménas	25 *Dédic. S.*	25 Sabt.
23 *Dim.*	23 4. *d d'Av.*	11 *d Dan. D*	26	26 1er. j.
24 lundi.	24 Adam Eve	12 Spiridion	27	27 2e. j.
25 mardi	25 *Noël*	13 Eustrate	28	28 3e. j.
26 mercr	26 *Etienne*	14 Thyrse	29	29 4e. j.
27 jeudi.	27 Jean Ev.	15 Eleuth.	30	30 5e. j. *DSOUL-HHEDJÈH XIIe. Mois. (Moi.
28 vend.	28 Les Innoc	16 Aggée P.	1 TEBEHT.	*1 *J. d'ass. du pèlerinage*) de la Mekke, établ.
29 sam.	29 Jonathan	17 Dan. P.	2 Sabat.	2 Sabt. par Abraham et Ismaël, suivant le
30 *Dim.*	30 *D. ap Noël*	18 *d. Sébast*	3	3 1er. j. traditions musulmanes et observ.
31 lundi.	31 Sylvestre	19 Boniface	4	4 2e. j. encore par les Musulmans.

AVIS.

Les Noms des Fonctionnaires publics, membres de la Légion d'honneur, sont dans l'Almanach, suivis de ce signe, Savoir:

Les Grands Officiers décorés du Grand Aigle, (G. A. ✻).
Les Grands Officiers, (G. ✻).
Les Commandans, (C. ✻).
Les Officiers, (O. ✻).
Et les Chevaliers, ✻.

Les titres accordés par S. M., et les promotions faites dans la Légion d'Honneur pendant l'impression de cet Ouvrage, ne pourront être indiqués cette année.

TABLE

Des Chapitres et des Sections contenus dans ce Volume.

CHAPITRE Ier. Naissances et alliances des Princes et Princesses de l'Europe. Cardinaux, Ministres d'Etat et de Cabinets des Puissances Etrangères, Ambassadeurs et Ministres des Puissances Etrangères résidant près Sa Majesté l'Empereur; Ambassadeurs de Sa Majesté près les puissances Etrangères. 39

Sect. Ire. Naissances et alliances des Princes de l'Europe, etc. 39

Sect. II. Cardinaux. 58

Sect. III. Ministres d'Etat et de Cabinets des Puissances Etrangères. 60

Sect. IV. Ambassadeurs. 65

CHAPITRE II. Titulaires des grandes Dignités de l'Empire; Ministres et grands Officiers. 69

CHAPITRE III. Maisons de l'Empereur, de l'Impératrice des Princes et Princesses; Maison militaire. 71

Sect. Ire. Maison de l'Empereur. 71

Sect. II. Maison de l'Impératrice. 77

Section III. Officiers qui composoient la Maison des Princes François montés sur des Trones Etrangers. 77

Sect. IV. Maison de l'Impératrice Joséphine. 78

Sect. V. Maisons du Prince et de la Princesse de Borghèse. 80

Sect. VI. Maison de la Princesse Elisa, Grande Duchesse de Toscane. 81

Sect. VII. Maison de Madame Mère de l'Empereur et Roi. 82

Sect. VIII. Maison militaire. 83

CHAPITRE IV. 96

Sect. Iere. Sénat. 96

Sect. II. Conseil d'État. 104

Sect. III. Corps Législatif. 111

Sect. IV. Haute-Cour Impériale. 122

Sect. V. Cour de Cassation. 123

Sect. VI. Cour des Comptes. 132

CHAPITRE V. Légion d'honneur, Ordre des trois Toisons d'Or. Ordre de la Couronne de Fer, Ordres Etrangers. Conseil du sceau des titres. 137

SECT Iere. Légion d'honneur, son Grand Conseil, etc. 137
SECT. II. Ordre des trois Toisons d'Or. 161
SECT. III. Ordre de la Couronne de Fer. 163
SECT. IV. Ordres Etrangers. 166
SECT. V. Conseil du sceau des titres. 173

CHAPITRE VI. Secrétairerie d'Etat et Départemens ministériels. 174
SECT. Iere. Secrétairerie d'Etat. 174
SECT. II. Départ. du Grand-Juge. 175
SECT. III. Département des Relations Extérieures. 179
SECT. IV. Départ. de l'Intérieur. 184
SECT. V. Départ. des Finances. 199
SECT. VI. Départ. du Trésor public. 203
SECT. VII. Départ. de la Guerre. 211
SECT. VIII. Départ. de l'Administration de la Guerre. 220
SECT. IX. Départ. de la Marine et des Colonies. 224
SECT. X. Départ. de la Police générale. 228
SECT. XI. Départ. des Cultes. 231

CHAPITRE VII. Organisation des Cultes 233
SECT. Iere. Culte Catholique. 233
SECT. II. Cultes Protestans. 246
SEC. III. Culte des Juifs. 250

CHAPITRE VIII. Organisation Militaire. 252
SECT. Iere. État-Major général de l'armée. 252
SECT. II. Divisions militaires, leurs Commandans, Commandans et Adjudans de Place. 260
SECT. III. Inspecteurs-généraux et Chefs des corps des différentes armes, Vétérans. 270
SECT. IV. Inspecteurs aux Revues, Commissaires des guerres. 299

CHAPITRE IX. Organisation de la Marine et des Colonies. 304
SECT. Iere. Préfectures maritimes, Officiers généraux de la Marine, etc. 304
SECT. II. Administration des Colonies. 315

CHAPITRE X. Organisation administrative. 319
SECT. Iere. Division de l'Empire françois en départemens, etc. 319
SECT. II. Préfectures, Sous-Préfectures, etc. 332
SECT. III. Gouvernemens généraux. 436

CHAPITRE XI. Organisation judiciaire. 437
SECT. Iere. Dispositions générales relatives aux cours, tribunaux, etc. 437
SECT. II. Cours d'appel et leurs avoués. 440
SECT. III. Cours de justice criminelle et spéciale. 465
SECT. IV. Tribunaux de première instance et leurs avoués. 481
SECT. V. Tribunaux de paix. 556

CHAPITRE XII. Organisation financière. 558
Ce Chapitre se compose d'Administrations et Régies dépendantes des Ministères des Finances et du Trésor public.

CHAPITRE XIII. Organisation commerciale. 619
SECT. Iere. Tribunaux de Commerce. 619
SECT. II. Bourses et Agens de change. 628
SECT. III. Chambres de Commerce. 637

CHAPITRE XIV. Louveterie. 640

CHAPITRE XV. Sciences, Belles-Lettres, Instruction publique. 644
SECT. Iere. Institut des sciences, lettres et arts. 644
SECT. II. Université impériale. 657
SECT. III. Ecoles de services publics. 677

CHAPITRE XVI. Gouvernement de Paris, Cour, Tribunaux, Administrations locales de Paris et du département de la Seine. 686

SECT. Ire. Gouvernement de Paris. 686
SECT. II. Préfecture du département, Sous-Préfectures, etc. 689
SECT. III. Préfecture de Police. 709
SECT. IV. Garde de Paris. 722
SECT. V. Organisation judiciaire. 724
SECT. VI. Organisation financière. 763
SECT. VII. Organisation commerciale. 782
SECT. VIII. Organisat. des Cultes. 790
SECT. IX. Instruction publique. 795
SECT. X. Administrations de Bienfaisance et service de santé. 822
SECT. XI. Manufactures, Arts et Métiers, etc. 845
POPULATION des 4 parties du monde. Celle des villes de France, leurs départemens, et les jours de départs des courriers pour les villes où il y a bureaux de postes, et les départs pour les pays étrangers. 846
MESSAGERIES, etc. 879
EXTRAIT du cérémonial du Palais. 884
DEUILS de Cour. 885
Deuils particuliers. 889
Vélocifères et Coches d'eau. 890
TABLEAUX comparatifs des nouveaux poids, mesures et monnoies de France, des mesures, poids et monnoies étrangères. 893
TABLE des matières. 900

Fin de la Table des Chapitres et des Sections.

CHAPITRE PREMIER.

Naissances et Alliances des Princes et Princesses de l'Europe; Cardinaux; Ministres d'Etat et de Cabinets des Puissances Etrangères; leurs Ambassadeurs et Ministres résidant près l'Empereur des François; Ambassadeurs et Ministres de Sa Majesté résidant près les Puissances Etrangères.

SECTION PREMIERE.

Naissances et Alliances des Princes et Princesses de l'Europe.

EMPIRE FRANÇOIS.

FRANCE.

NAPOLÉON, *né* 15 Août 1769, Empereur des François, *sacré et couronné* à Paris, 2 Décembre 1804, *couronné* Roi d'Italie, 26 Mai 1805, *marié* le ..... Mars 1810, à

MARIE-LOUISE, Archiduchesse d'Autriche, *née* 12 Décembre 1791, Impératrice des François et Reine d'Italie, le .... Mars 1810.

JOSEPH NAPOLÉON, frère de l'Empereur, Grand Electeur. *Voyez* ESPAGNE.

LOUIS NAPOLÉON, frère de l'Empereur, Connétable. *Voyez* HOLLANDE.

JÉROME NAPOLÉON, frère de l'Empereur. *Voy*. WESTPHALIE.

JOSÉPHINE, *née* 24 Juin 1768, Impératrice-Reine.

MARIE-ANNE-ELIZA, sœur de l'Empereur, *Voy. Lucques et Piombino.*

MARIE-PAULINE, sœur de l'Empereur, Princesse et Duchesse de Guastalla, 30 Mars 1806, *née* 20 Octobre 1780. *Voy.* GOUVERNEMENS GÉNÉRAUX, page 446.

MARIE-ANNUNCIADE-CAROLINE, sœur de l'Empereur. *Voyez* DEUX SICILES.

MARIE LÆTITIA, *née* 24 Août 1750, MADAME, Mère de l'Empereur et Roi.

ITALIE.

NAPOLÉON, Empereur des François, *couronné* Roi d'Italie, 26 Mai 1805. *Voyez* FRANCE.

EUGÈNE-NAPOLÉON, Vice-Roi. *Voyez* CONFÉDÉRATION DU RHIN, GRAND-DUCHÉ DE FRANCFORT.

SICILES.

JOACHIM NAPOLÉON, *né* 25 Mars 1771, Grand Amiral de l'Empire, Roi des Deux-Siciles, le 15 juillet 1808, *marié* 20 Janvier 1800, à

MARIE-ANNUNCIADE-CAROLINE, sœur de l'Empereur des François, Reine des Deux-Siciles, le 15 juillet 1808, *née* 25 mars 1782. De ce mariage :

NAPOLÉON ACHILLE, Prince Royal, *né* 21 Janvier 1801.

NAPOLÉON-LUCIEN CHARLES, son frère, *né* 16 Mai 1803.

LÆTITIA JOSEPHE, sa sœur, *née* 25 Avril 1802.

LOUISE-JULIE CAROLINE, sa sœur, *née* 22 Mars 1805.

Lucques et Piombino.

MARIE-ANNE-ELIZA, sœur de l'Empereur des François, *née* 3 Janvier 1777, Grande Duchesse, ayant le Gouvernement général des Départemens de la Toscane, *mariée* 5 Mai 1797, à

FÉLIX, Prince de Lucques et de Piombino, *né* 18 Mai 1762. De ce mariage :

NAPOLÉON ELISA, Princesse de Piombino, *née* le 3 juin 1806.

HOLLANDE.

LOUIS NAPOLÉON, frère de l'Empereur des François, Connétable de l'Empire, *né* 2 Septembre 1778, Roi de Hollande 24 Mai 1806, *marié* 3 Janvier 1802, à

HORTENSE EUGÉNIE, *née* 10 Avril 1783, Reine de Hollande, 24 Mai 180·; de ce mariage :

NAPOLÉON LOUIS, Prince Royal de Hollande, Grand Duc de Berg et de Clèves, *Voyez* CONFEDERATION DU RHIN. BERG ET CLÈVES.

CHARLES-LOUIS NAPOLÉON, son frère, *né* 20 Avril 1808.

CONFEDERATION DU RHIN.

GRAND-DUCHÉ DE FRANCFORT.

CHARLES, *né* 8 février 1744, Archevêque, Prince Primat, Grand-Duc, Prince souverain d'Aschaffenbourg, Francfort, Fulde, etc.,

EUGÈNE NAPOLÉON, Vice-Roi d'Italie, Prince de Venise, Archi-Chancelier d'Etat de l'Empire, Prince hériditaire, *né* 3 septembre 1780, *marié* 13 Janvier 1806, à

AUGUSTE-AMÉLIE DE BAVIÈRE, *née* 21 Juin 1788. De ce mariage :

JOSEPHINE-MAXIMILIENNE-EUGENIE NAPOLÉONE, Princesse de Bologne, *née* 14 Mars 1807.

HORTENSE-EUGENIE NAPOLÉON, sa Sœur, *née* 23 Déc. 1808.

BAVIÈRE.

MAXIMILIEN-JOSEPH, *né* 27 Mai 1756, Roi de Bavière en 1806, *marié* 30 Septembre 1785, à Marie-Wilhelmine-Auguste de Hesse-Darmstadt, *veuf* 30 Mars 1796; *remarié* 9 Mars 1797, à
FRÉDÉRIQUE-GUILLELMINE-CAROLINE, princesse de Bade, Reine de Bavière, *née* 13 Juillet 1776.

LOUIS-CHARLES-AUGUSTE, Prince Royal, *né* 25 Août 1786.
CHARLES-THÉODORE-MAXIMILIEN-AUGUSTE, son frère, *né* 7 Juillet 1795.
AUGUSTE-AMÉLIE, sa sœur. *Voy.* ITALIE.
CHARLOTTE-AUGUSTE, sa sœur. *Voy.* WURTEMBERG.

Enfans du 2e lit.

ELISABETH-LOUISE, AMELIE-AUGUSTE. } *nées* 12 Novembre 1801.

FRED.-SOPHIE-DOR.-WILHEL. MARIE-ANNE-LÉOPOLDINE. } *nées* 27 Janvier 1805.

LOUISE-WILHELMINE, *née* 30 Août 1808.
MARIE-AMÉLIE-AUGUSTE, sœur du Roi. *Voyez* CONFÉDÉRATION DU RHIN. SAXE.
MARIE-ANNE-LÉOPOLDINE, Archiduchesse d'Autriche, *née* 11 Décembre 1776, *veuve* 16 Février 1799, de Charles-Théodore de Bavière.

GUILLAUME, *né* 10 Novembre 1752, *marié* 30 Janvier 1780, à
MARIE-ANNE, sœur du Roi, *née* 18 Juillet 1753. De ce mariage:

PIE-AUGUSTE, *né* 1 Août 1786, *marié* 26 mai 1807, à
AMÉLIE-LOUISE-JULIE, Princesse d'Aremberg, *née* 10 avril 1789. De ce mariage :

MAXIMILIEN-JOSEPH, *né* 4 décembre 1808.
MARIE-ELISABETH-AMÉLIE-FRANÇOISE, sœur du Duc Pie-Auguste. *Voyez* NEUCHATEL.

WURTEMBERG.

FRÉDÉRIC, *né* 6 Nov. 1754, Roi de Wurtemberg, en 1806, Duc souverain en Souabe et de Teck, *veuf* 27 Septembre 1788, de Augustine-Caroline-Frédérique-Louise de Brunswick-Wolfenbuttel, *remarié* le 18 Mai 1797, à
CHARLOTTE-AUGUSTE-MATHILDE, Princesse Royale d'Angleterre, *née* 29 Septembre 1766, Reine de Wurtemberg, Duchesse souveraine en Souabe et de Teck.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CHARLES, fils du premier lit, Prince royal de Wurtemberg, *né* 27 Sept. 1781, *marié* 8 Juin 1808, à
CHARLOTTE-AUGUSTE, fille du roi de Bavière, *née* 8 Février 1792.

PAUL-CHARLES-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, son frère, *né* 19 Janv. 1785, *marié* 28 Septembre 1805, à
CATHERINE-CHARLOTTE-GEORGINE, fille du Duc régnant de Saxe-Hildburghausen, *née* 17 Juin 1787. De ce mariage :
FRÉDÉRIC-CHARLES-AUGUSTE, *né* 21 Février 1808.
FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE-MARIE, sa sœur, *née* 9 Janvier 1807.
FRÉDÉRIQUE-CATHERINE-SOPHIE-DOROTHÉE, fille du roi. *Voy.* WESTPHALIE.

LOUIS-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE, Duc de Wurtemberg, frère du Roi, *né* 30 Août 1756, *remarié* en secondes nôces 28 Janvier 1797, à
HENRIETTE, Princesse de Nassau Weilbourg, *née* 22 Avril 1780.
ADAM-CHARLES-GUILLAUME-STANISLAS-EUGÈNE-PAUL-LOUIS, fils du premier lit, *né* 16 Janvier 1792.
ALEXANDRE-PAUL-LOUIS-CONSTANTIN, fils du second lit, *né* 9 Septembre 1804.
MARIE-DOROTHÉE-LOUISE-GUILLELMINE-CAROLINE, sa sœur, *née* 1er Novembre 1797.
LOUISE-AMÉLIE-GUILLELMINE-PHILIPPINE, sa sœur, *née* 28 Juin 1799.
PAULINE-THÉRÈSE-LOUISE, sa sœur, *née* 11 Septembre 1800.
ELISABETH-ALEXANDRINE-CONSTANCE, sa sœur, *née* 27 Février 1802.

EUGÈNE-FRÉDÉRIC-HENRI, frère du Roi, *né* 21 Novembre 1758, *marié* 21 Janvier 1787, à
LOUISE, Princesse de Stollberg-Gedern, Duchesse Douairière de Saxe-Meinungen, *née* 13 Oct. 1764. De ce mariage :
FRÉDÉRIC-EUGÈNE-CHARLES-PAUL-LOUIS, *né* 8 Janvier 1788.
FRÉDÉRIC-PAUL-GUILLAUME, *né* 25 Juin 1797.
FRÉDÉRIQUE-SOPHIE-DOROTHÉE-MARIE-LOUISE, sa sœur, *née* 4 Juin 1789.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC-PHILIPPE, Duc de Wurtemberg, frère du Roi, *né* 27 Décembre 1761, *marié* 28 Août 1800, à
FRÉDÉRIQUE-FRANÇOISE-WILHELMINE, Comtesse Rhodis de Tunderfeld, *née* 18 Janvier 1777. De ce mariage :
CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE, Comte de Wurtemberg, *né* 5 Novembre 1801.

FERDINAND-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, Duc de Wurtemberg, frère du Roi, *né* 22 Octobre 1763, *marié* 18 Mars 1795, à
ALBERTINE-WILHELMINE-AMÉLIE DE SCHWARTZBOURG-SONDERSHAUSEN, *née* 5 Avril 1771.

ALEXANDRE-FRÉDÉRIC-CHARLES, Duc de Wurtemberg, frère du Roi, *né* 24 Avril 1771, *marié* 17 Novembre 1798, à
ANTOINETTE-ERNESTINE, *etc.*, Princesse de Saxe-Cobourg-Saalfed, *née* 19 Août 1779. De ce mariage :
ANTOINETTE-FRÉDÉRIQUE, *etc.* *née* 17 Septembre 1799.
N. . . . . ., Prince, né en Décembre 1804.
HENRI-FRÉDÉRIC-CHARLES, Duc de Wurtemberg, frère du Roi, *né* 3 Juillet 1772.
SOPHIE-DOROTHÉE, *etc.* sa sœur, *voyez* RUSSIE.

SAXE.

FRÉDÉRIC AUGUSTE, *né* 23 Décembre 1750, Roi de Saxe en Décembre 1806, Duc de Warsovie, *marié* 29 Janv. 1769, à
MARIE-AMÉLIE-AUGUSTE, sœur du Roi de Bavière, Reine de Saxe, *née* 11 Mai 1752.
MARIE-AUGUSTE-ANTOINETTE, Princesse Royale de Saxe, leur fille, *née* 21 Juin 1782.
ANTOINE CLÉMENT, frère du Roi, *né* 27 Décembre 1755, *veuf* 30 Décembre 1782, de Marie-Charlotte-Antoinette de Savoie, *remarié* 18 Octobre 1787, à
MARIE-THÉRÈSE-JOSEPHE-CHARLOTTE-JEANNE D'AUTRICHE, sœur de l'Empereur François II, *née* 14 Janvier 1767.
MAXIMILIEN-MARIE, frère du Roi, *né* 13 Avril 1759, *marié* 9 Mai 1792, *veuf* 1er Mars 1804 de Caroline-Marie-Thérèse. De ce mariage :
FRÉDÉRIC-AUGUSTE-ALBERT-MARIE, etc., *né* 18 Mai 1797.
CLÉMENT-MARIE JOSEPH, *né* 1 Mai 1798.
JEAN-NÉPOMUCÈNE-MARIE, *né* 12 Décembre 1801.
MARIE AMÉLIE-FRÉDÉRIQUE, etc., *née* 10 Août 1794.
MARIE-FERDINANDE-AMÉLIE XAVIÈRE, etc., sa sœur, *née* 27 Avril 1796.
MARIE-ANNE-CAROLINE, sa sœur, *née* 15 Novembre 1799.
MARIE-JOSEPHE, sa sœur, *née* 6 Décembre 1803.
THÉRÈSE-MARIE-JOSEPHE-ANNE-ANTOINETTE-WALPURGE-IGNACE-MADELEINE-XAVIÈRE-AUGUSTINE-LOUISE-FORTUNÉE, sœur du Roi, *née* 27 Février 1761.

WESTPHALIE.

JÉROME NAPOLÉON, frère de l'Empereur des François, *né* 15 Novembre 1784, Roi de Westphalie le 1 Décembre 1807, *marié* le 22 Août 1807, à
FRÉDÉRIQUE-CATHERINE-SOPHIE-DOROTHÉE, Princesse royale de Wurtemberg, *née* 2 février 1783, Reine de Westphalie.

BADE.

CHARLES FRÉDÉRIC, *né* 22 Novembre 1728, Grand Duc de Bade, Duc de Zœbringen, *marié* 22 Janvier 1751, à Charlotte-Louise de Hesse-Darmstadt, *veuf* 8 Avril 1783; *remariée* le 24 Novembre 1787, à
LOUISE-CAROLINE, Comtesse de Hochberg, *née* Geyer de Geyersberg, 26 Mai 1768.

CHARLES-LOUIS-FRÉDÉRIC, Grand Duc héréditaire, *né* 8 Juin 1786, fils de feu Prince Charles-Louis, premier fils du Grand Duc régnant, *marié* 7 Avril 1806, à
STÉPHANIE-LOUISE ADRIENNE NAPOLÉON, *née* 28 août 1789:

FRÉDÉRIC DE BADE, 2e. fils du premier mariage du Grand Duc régnant, *né* 29 Août 1756, *marié* 9 Décembre 1791 à
CHRISTIANE-LOUISE DE NASSAU USINGEN, *née* 16 Août 1776.

LOUIS-AUGUSTE-GUILLAUME, son frère, *né* 9 Février 1763.

CHARLES-LÉOPOLD-FRÉDÉRIC, fils du second lit, *né* 29 Août 1790.

GUILLAUME-AUGUSTE-FRÉDÉRIC, son frère, *né* 8 Avril 1792.

MAXIMILIEN-FRÉDÉRIC-JEAN-ERNEST, son frère, *né* 9 Décembre 1796.

AMÉLIE-CHRISTINE-CAROLINE, sa sœur, *née* 26 Janvier 1795.

CATHERINE-AMÉLIE-CHRISTINE-LOUISE, } Sœurs du Grand
FRÉDÉRIQUE-GUILLELMINE-CAROLINE. *Voy.* } Duc héréd., *nées*
CONFÉDÉRATION DU RHIN, BAVIÈRE. } 13 Juillet 1776.

LOUISE-MARIE-AUGUSTE-ELISABETH-ALEXIEWNA, sœur du Grand Duc héréditaire. *Voyez* RUSSIE.

FRÉDÉRIQUE-DOROTHÉE-GUILLELMINE, sa sœur. *Voyez* SUÈDE.

MARIE-ELISABETH-GUILLELMINE, sa sœur, *née* 7 Sept. 1782.

WILLELMINE-LOUISE, sa sœur. *Voy.* CONFÉDÉRATION DU RHIN, HESSE-DARMSTADT.

AMÉLIE-FRÉDÉRIQUE DE HESSE-DARMSTADT, *née* 20 Juin 1754, *veuve* 16 Décembre 1801, du Prince Charles-Louis.

BERG ET CLÈVES.

NAPOLÉON LOUIS, Prince Royal de Hollande, *né* 11 Octobre 1804, Grand Duc de Berg et de Clèves, le 3 Mars 1809.

HESSE-DARMSTADT.

LOUIS X, *né* 14 Juin 1753, Grand Duc de Hesse-Darmstadt, *marié* 19 Février 1777, à
LOUISE-CAROLINE-HENRIETTE, *née* 15 Février 1761, fille du Prince George Guillaume de Hesse-Darmstadt. De ce mariage :

LOUIS, Prince héréditaire, *né* 26 Décembre 1777, *marié* 19 Juin 1804, à
WILHELMINE LOUISE DE BADE, *née* 10 Septembre 1788, fille du feu prince héréditaire Charles-Louis de Bade.

LOUIS-GEORGE-CHARLES-FRÉDÉRIC-ERNEST, frère du Prince héréditaire, *né* 31 Août 1780.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE-CHARLES, son frère, *né* 14 Mai 1788.

EMILE-MAXIMILIEN-LÉOPOLD-AUGUSTE-CHARLES, son frère, *né* 3 Septembre 1790.

LOUISE-CAROLINE-AMÉLIE, sa sœur, *née* 16 Janvier 1779, *veuve*, 16 septembre 1802 de Louis, prince d'Anhalt Coethen.

CHRÉTIEN-LOUIS, frère du Grand Duc, *né* 25 Novembre 1763.

CAROLINE, sa sœur, *née* 2 Mars 1746.

AMÉLIE-FRÉDÉRIQUE, sa sœur. *Voyez* CONFÉDÉRATION DU RHIN, BADE.

LOUISE, sa sœur. *Voy.* CONFEDÉRATION DU RHIN, *Saxe-Weimar.*

MARIE-LOUISE-ALBERTINE, *née* 16 mars 1729, Comtesse de Linange-Heidesheim, douairière, *veuve* 21 Juin 1782 du Prince George-Guillaume, oncle du Grand Duc.

WURZBOURG.

FERDINAND-JOSEPH JEAN, Archiduc d'Autriche, Grand Duc de Wurzbourg, *né* 6 Mai 1769, *veuf*, 19 Septembre 1802, de Louise-Marie-Amélie. De ce mariage :

LÉOPOLD-JEAN JOSEPH, Grand Duc héréditaire, *né* 3 oct. 1797.

MARIE-LOUISE, sa sœur, *née* 30 Août 1798.

THÉRÈSE-FRANÇOISE-JOSEPHE, sa sœur, *née* 21 mars 1801.

Nassau-Usingen.

{ FRÉDÉRIC AUGUSTE, Duc de Nassau-Usingen, *né* 23 Avril 1738, *marié* 23 Avril 1775, à
{ LOUISE, fille de Charles-Auguste Frédéric, prince de Waldeck, *née* 20 Janvier 1750. De ce mariage :

CHRISTIANE LOUISE. *Voyez* CONFEDÉRAT. DU RHIN, BADE.

CAROLINE FRÉDÉRIQUE. Voyez CONFÉDERATION DU RHIN, *Anhalt-Coethen.*

AUGUSTE AMÉLIE, *née* 30 Octobre 1778.

LOUISE MARIE, *née* 18 Juillet 1782.

FRÉDÉRIQUE VICTOIRE, *née* 22 Février 1784.

Nassau-Weilbourg.

{ FRÉDÉRIC GUILLAUME, prince de Nassau-Weilbourg, *né* 25 Octobre 1768, *marié* 31 Juillet 1788, à
{ ISABELLE BOURGGR. DE KIRCHBERG, Comtesse de Sayn-Hachenbourg, *née* 19 Avril 1772. De ce mariage :

GEORGE-GUILLAUME-AUGUSTE HENRI, Prince héréditaire, *né* 14 Juin 1792.

FREDÉRIC GUILLAUME, *né* 15 Décembre 1799.

HENRIETTE-ALEXANDRINE-FRÉDÉRIQUE WILHELMINE, sa sœur, *née* 30 Octobre 1797.

Hohenzollern-Hechingen.

Hermann-Frédéric Otto, Prince de Hohenzollern-Hechingen, *né* 30 Juillet 1751, *marié* en troisièmes noces le 12 Juin 1779, à
Marie-Antoinette-Monique, fille de François-Ernest, Comte de Zeil-Wurtzach.

Frédéric-Hermann, Prince héréditaire, fils du 2e. lit, *né* 22 Juillet 1776, *marié* 26 avril 1800, à
Pauline, Princesse de Courlande et Sagan. De ce mariage :

Frédéric-Guillaume Hermann, *né* 16 février 1801.

Louise-Julie, fille du premier lit, *née* 1er. Novembre 1774.

Marie-Antoinette-Philippine-Joséphine, fille du 3e. lit, *née* 8 Février 1781, *mariée* 12 Juillet 1803, à
Frédéric-Louis Truchsess, Comte héréditaire de Waldbourg-Capustigal.

Thérèse-Charlotte, sa sœur, *née* 19 Janvier 1786.

Maximilienne-Antoinette, sa sœur, *née* 3 Novembre 1787.

Joséphine, sa sœur, *née* 14 Mai 1790.

Hohenzollern-Sigmaringen.

Antoine-Aloys-Meinrad-François, Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, *né* 20 Juin 1762, *marié* 12 Août 1782, à
Amélie-Séphirine, fille de Philippe-Joseph, Prince de Salm-Kyrbourg, *née* 6 Mars 1760. De ce mariage :

Charles-Antoine, Prince héréditaire, *né* 20 Février 1785.

Salm-Salm.

Constantin-Alexandre, Prince de Salm-Salm, *né* 22 Novembre 1762, *veuf* en secondes noces, 16 Juin 1806, de Marie, fille du Comte Chrétien de Sternberg.

Guillaume-Florentin-Louis-Charles, fils du premier lit, Prince héréditaire, *né* 17 Mars 1786.

Enfans du 2e. lit.
- George-Léopold-Maximilien-Christophe, *né* 11 Avril 1793.
- Auguste, *né* 29 Janvier 1798.
- François-Frédéric-Philippe, *né* 5 Juillet 1801.
- Eléonore, *née* 6 Décembre 1794.
- Jeanne, *née* 5 Août 1796.
- Sophie, *née* 1er. Novembre 1799.

Salm-Kyrbourg.

Frédéric IV, Prince de Salm-Kirbourg, *né* 14 Décembre 1789.

Maurice-Gustave-Adolphe, son oncle, *né* 27 Septembre 1761, tuteur Régent, *marié* 11 avril 1782, à
Christiane-Marie-Louise, Comtesse de Wartemberg, *née* 5 août 1758.

Isenbourg-Birstein.

CHARLES-FRÉDÉRIC-LOUIS-MAURICE, Prince d'Isenbourg, *né* 29 Juin 1766, *marié* 16 Septembre 1795, à
CHARLOTTE-AUGUSTE-WILHELMINE, Comtesse d'Erbach-Erbach, *née* 4 Octobre 1778. De ce mariage :

WOLFGANG-ERNEST, *né* 25 Juillet 1798.
FRANÇOIS-GUILLAUME, *né* 1 Décembre 1799.
FRÉDÉRIC-CHARLES-VICTOR, *né* 22 Janvier 1801.
ALEXANDRE-VICTOR, *né* 14 Septembre 1802.
VICTOIRE-CHARLOTTE-LOUISE, *née* 10 Juin 1796.
AMÉLIE-AUGUSTE, *née* 20 Juillet 1797.

Aremberg.

PROSPER-LOUIS, Duc d'Aremberg, *né* 28 Avril 1785, *marié* 3 Février 1808, à
STÉPHANIE TASCHER, *née*. . . .

PHILÉMON-PAUL-MARIE, frère du Duc, *né* 10 Janvier 1788.
PIERRE-D'ALCANTARA-CHARLES, son frère, *né* 2 Octobre 1790.
PHILIPPE-JOSEPH, son frère, *né* 4 Octobre 1794.
PAULINE-CHARLOTTE, sa sœur, *née* 2 Septembre 1775.

Lichtenstein.

JEAN-JOSEPH, Prince de Liechtenstein, *né* 26 Janvier 1760, *marié* 12 Avril 1792, à
JOSÉPHINE-SOPHIE DE FURSTENBERG-WEYTRA, *née* 20 Juin 1776.

CHARLES, Prince héréditaire, *né* 14 juin 1803.

Leyen.

PHILIPPE FRANÇOIS, Prince de La Leyen, *né* 1er. Août 1766, *marié* 15 Mai 1788, à
SOPHIE-THÉRÈSE DE SCHŒNBORN BUCHHEIM WOLFSTHAL, *née* . . . . De ce mariage :

ERWIN-CHARLES-DAMIEN-EUGÈNE, Prince héréditaire, *né* 3 Avril 1798.
AMÉLIE-THÉODORE-MARIE-ANTOINETTE-CHARLOTTE-FRÉDÉRIQUE-SOPHIE WALP., sa sœur, *née* 2 Septembre 1789.

Saxe-Weimar.

CHARLES-AUGUSTE, Duc de Saxe-Weimar, *né* 3 Septembre 1757, *marié* 3 Octobre 1775, à
LOUISE DE HESSE-DARMSTADT, *née* 30 Janvier 1757. De ce mariage :

CHARLES-FRÉDÉRIC, Prince héréditaire, *né* 2 Février 1783, *marié* 3 Août 1804, à
MARIE-PAULOWNE, *née* 15 février 1786, fille de l'Empereur Paul Ier de Russie. De ce mariage :
MARIE-LOUISE-ALEXANDRINE-CATHERINE-ANNE-ELISABETH-CAROLINE, Princesse de Saxe-Weimar, *née* 3 Février 1808.
CHARLES-BERNARD, frère du Prince hérédit., *né* 30 Mai 1792.
CAROLINE-LOUISE, sa sœur, *née* 18 Juillet 178 .

Saxe-Gotha.

AUGUSTE, Duc de Saxe-Gotha, *né* 23 Novembre 1772, *marié* en secondes noces 24 Avril 1802, à
CAROLINE-AMÉLIE DE HESSE, *née* 11 Juillet 1771.
DOROTHÉE-LOUISE-PAULINE-CHARLOTTE-FRÉDÉRIQ. AUGUSTE, fille du premier lit, *née* 21 Décembre 1800.
FRÉDÉRIC, frère du Duc régnant, *né* 28 Novembre 1774.

Saxe-Meinungen.

BERNARD-ERICH FREUND, *né* 17 Décembre 1803, Duc de Saxe-Meinungen le 24 Décembre 1803.
LOUISE-ELÉONORE DE HOHENLOHE-LANGENBOURG, *née* 11 Août 1763, Duchesse douairière, Tutrice et Régente.
AMÉLIE-ADÉLAÏDE-LOUISE-THÉRÈSE-CAROLINE, sœur du Duc, *née* 13 Août 1792.
IDA, sa sœur, *née* 25 Juin 1794.

Saxe-Hildburghausen.

FRÉDÉRIC FELDMAR, *né* 29 Avril 1763, *marié* 3 Septembre 1785, à
CHARLOTTE-GEORGINE-FRÉDÉRIQUE-LOUISE de MECKLENBOURG STRELITZ, *née* 17 Novembre 1769. De ce mariage :
JOSEPH-GEORGE-FRÉDÉRIC, Prince héréditaire, *né* 27 Août 1789.
GEORGES-CHARLES-FRÉDÉRIC, son frère, *né* 24 Juillet 1796.
FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CHARLES-JOSEPH, son frère, *né* 4 Octobre 1801.
EDOUARD-GUILLAUME-CHRÉTIEN, son frère, *né* 3 Juillet 1804.
CATHERINE-CHARLOTTE-GEORGINE, sa sœur. *Voyez* CONFEDÉRATION DU RHIN, WURTEMBERG.
THÉRÈSE-CHARLOTTE-LOUISE-FRÉDÉRIQUE AMÉLIE, sa sœur, *née* 8 Juillet 1792.
CHARLOTTE-LOUISE-FRÉDÉRIQUE-AMÉLIE-ALEXANDRINE, sa sœur, *née* 28 Janvier 1794.

Saxe-Cobourg-Saalfeld.

ERNEST-FRÉDÉRIC-ANTOINE, Duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld en 1808, *né* 2 Janvier 1784.
FERDINAND-GEORGES-AUGUSTE, son frère, *né* 28 Mars 1785.
LÉOPOLD-GEORGES-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC, son frère, *né* 16 Décembre 1790.

SOPHIE-

SOPHIE-FRÉDÉRIQUE-CAROLINE-LOUISE, sa sœur, *née* 19 Août 17-8.

ANTOINETTE-ERNESTINE-AMÉLIE, sa sœur. *Voy.* CONFÉDÉRATION DU RHIN, WURTEMBERG.

JULIE-HENRIETTE-ULRIQUE, sa sœur. *Voyez* RUSSIE.

MARIE-LOUISE-VICTOIRE, sa sœur, *née* 27 Août 1786.

Anhalt-Bernbourg.

ALEXIS-FRÉDÉRIC-CHRÉTIEN, Prince d'Anhalt-Bernbourg, *né* 12 Juin 1767, *marié* 29 Novembre 1794, à
MARIE-FRÉDÉRIQUE DE HESSE, *née* 14 Septembre 1768. De ce mariage:

ALEXANDRE, Prince héréditaire, *né* 2 Mars 1805.

WILHELMINE-LOUISE, sa sœur, *née* 30 Octobre 1799.

PAULINE-CHRISTINE-WILHELMINE, sœur du prince régnant, *née* 23 février 1769. Voy. CONFÉDÉRATION DU RHIN. *Lippe-Detmold.*

Anhalt-Coethen.

AUGUSTE-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC, Prince d'Anhalt-Coethen, *né* 18 Novembre 1769, *marié* 9 Février 1792, à
CAROLINE-FREDÉRIQUE DE NASSAU-USINGEN, *née* 30 Août 1777.

LOUIS, fils du Prince Louis, frère du Duc régnant, *né* 20 Septembre 1802.

Anhalt-Dessau.

LÉOPOLD-FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, Prince d'Anhalt-Dessau, *né* 10 Août 1740, *marié* 25 Juillet 1767, à
LOUISE-HENRIETTE WILHELMINE DE BRANDENBOURG-SCHWEDT.

FRÉDERIC, Prince héréditaire, *né* 27 Décembre 1769, *marie* 12 Juin 1792, à
CHRISTINE-AMÉLIE DE HESSE-HOMBOURG, *née* 29 juin 1774. De ce mariage:

LÉOPOLD-FRÉDÉRIC, *né* 1 Octobre 1794.

GEORGE-BERNARD, son frère, *né* 21 Février 1796.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, son frère, *né* 23 Septembre 1799.

AMÉLIE-AUGUSTE, sa sœur, *née* 18 Août 1793.

LOUISE-FRÉDÉRIQUE, sa sœur, *née* 1 Mars 1798.

JEAN-GEORGES, frère du Prince régnant, *né* 28 Janvier 1748.

ALBERT, son frère, *né* 22 Avril 1750, veuf d'Henriette-Caroline Louise, Comtesse de la Lippe-Bisterfeld-Veissenfeld, 27 Mars 1795.

Lippe-Detmold.

PAUL-ALEXANDRE-LÉOPOLD, Prince de Lippe-Detmold, *né* 6 Octobre 1796.

PAULINE-CHRISTINE-WILHELMINE, sa mère, fille de Frédéric-Albert d'Anhalt-Bernbourg, *veuve* 4 Avril 1802, de Frédéric.

Guillaume-Léopold, Prince de Lippe-Detmold, Princesse régente pendant la minorité de son fils.
Frédéric-Albert-Auguste, frère du Prince, *né* 8 Déc. 1797.

Lippe-Schaumbourg.

George-Guillaume, Prince de Lippe-Schaumbourg, *né* 20 Décembre 1784.
Guillelmine-Charlotte, sa sœur, *née* 18 Mai 1783.
Caroline-Louise, sa sœur, *née* 29 Novembre 1786.

Mecklenbourg-Schwerin.

Frédéric-François, Duc de Mecklenbourg-Schwerin, *né* 10 Décembre 1756, *veuf* 1er Janvier 1808.
Frédéric-Louis, Prince héréditaire, *né* 13 Juin 1778, *veuf* 24 Septembre 1803 d'Hélène Pawlovna, Grande Duchesse de Russie.
Paul-Frédéric, fils du Prince héréditaire, *né* 15 Septembre 1800.
Marie-Louise-Frédérique-Alexandrine-Elisabeth-Charlotte, sa sœur, *née* 31 Mars 1803.
Gustave-Guillaume, frère du Prince héréditaire, *né* 31 Janvier 1781.
Charles-Auguste Chrétien, son frère, *né* 2 Juillet 1782.
Adolphe-Frédéric, son frère, *né* 18 Décembre 1785.
Charlotte-Frédérique, leur sœur. *Voyez* Danemarck.

Mecklenbourg-Strélitz.

Charles-Louis-Frédéric, Duc de Mecklenbourg-Strélitz, *né* 10 octobre, 1741, *veuf* en secondes noces de Charlotte-Wilhelmine-Christiane-Louise de Hesse-Darmstadt.
Georges-Charles-Frédéric-Joseph, fils du premier lit, Prince héréditaire, *né* 12 Août 1779.
Charlotte-Georgine-Frédérique-Louise, sœur du Prince héréditaire. *Voyez* CONFÉDÉRATION DU RHIN. *Saxe-Hildburghausen.*
Thérèse-Mathilde-Amélie, sa sœur, *née* 5 avril 1773.
Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie, sa sœur. *Voyez* Prusse.
Frédérique-Caroline-Sophie, sa sœur, *née* 2 mars 1778.
Charles-Frédéric-Auguste, fils du second lit, *né* 30 novembre 1785.
Ernest-Gottlob-Albert, frère du Duc régnant, *né* 27 Août 1742.
Sophie-Charlotte, sa sœur. *Voyez* Grande-Bretagne.

Reuss-Ebersdorf.

Henri II, Prince de Reuss-Ebersdorf, *né* 16 Mai 1761, *marié* 16 août 1791, à
Louise-Henriette de Hoym, *née* 30 Mars 1772. De ce mariage :

HENRI, Prince héréditaire, *né* 27 Mars 1797.
CHARLOTTE-AUGUSTE-LOUISE, sa sœur, *née* 27 Septembre 1792.
SOPHIE-ADELAÏDE-HENRIETTE, sa sœur, *née* 28 Mai 1800.

Reuss-Greitz.

HENRI XIII, Prince de Reuss-Greitz, *né* 16 Février 1747, *marié* 9 janvier 1786 à
WILHELMINE-LOUISE DE NASSAU-WEILBOURG, *née* 28 Septembre 1765. De ce mariage :
HENRI XIX, Prince héréditaire, *né* 1er Mars 1790.
HENRI XX, son frère, *né* 29 Juin 1794.
Henri XV, frère du Prince régnant, *né* 22 Février 1751.
HENRI XVII, son frère, *né* 25 Mai 1761, *marié* à
. . . . Baronne-Wenz de Lahnstein, *née* . . .
FRÉDÉRIQUE-MARIE-JEANNE, sa sœur, *née* 9 Juillet 1748.
ISABELLE-AUGUSTE, sa sœur, *née* 7 Août 1752.
ERNESTINE-ESPÉRANCE-VICTOIRE, sa sœur, *née* 20 Juin 1756.

Reuss-Lobenstein.

HENRI XXXV, Prince de Reuss-Lobenstein, *né* 19 Novembre 1788.

Reuss-Schleiz.

HENRI XLII, Prince de Reuss-Schleiz, *né* 27 Février 1752, *marié* 10 juin 1779, à
CHARLOTTE-HENRIETTE, Princesse de Hohenlohe-Kirchberg, *née* le 11 Juin 1761. De ce mariage :
HENRI, Prince héréditaire *né* 31 Mai 1785.
CHRIST.-PHILIPPINE-LOUISE sa sœur, *née* 9 Septembre 1781.

Schwarzbourg-Roudolstadt.

FRÉDÉRIC GUNTHER, Prince de Schwarzbourg-Roudolstadt, *né* 6 Novembre 1793.
CAROLINE-LOUISE, Princesse de Hesse-Hombourg, sa mère, *née* 26 Août 1771, Princesse Douairière, tutrice et régente.
ALBERT, frère du Prince, *né* 30 Avril 1798.
BERNARD, frère du Prince, *né* 28 Juin 1801.
THÉKLA, sœur du Prince, *née* 23 février 1795.
CHARLES-GUNTHER, *né* 23 Août 1771, oncle du Prince, tuteur et co-régent, *marié* 19 Juin 1793, à
LOUISE-ULRIQUE, Princesse de Hesse-Hombourg, *née* 26 Octobre 1772. De ce mariage :
FRANÇOIS-FRÉDÉRIC-ADOLPHE, *né* 27 Septembre 1801.
MARIE-GUILLAUME-FRÉDÉRIC, *né* 31 Mai 1806.
CAROLINE, *née* 4 Août 1804.
WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-CAROLINE, tante du Prince. *Voyez* CONFEDERATION DU RHIN. *Schwarzbourg-Sondershausen.*

CHRISTIANE-LOUISE, tante du Prince, *née* 2 novembre 1775, *mariée* 10 avril 1796, au
Prince ERNEST CONSTANTIN.

Schwarzbourg-Sondershausen.

GUNTHER-FRÉDÉRIC-CHARLES, Prince de Schwarzbourg-Sondershausen, *né* 5 Décembre 1760, *marié* 23 Juin 1799, à
WILHELMINE-FREDERIQUE-CAROLINE DE SCHWARZBOURG-ROUDOLSTADT, *née* 21 Janvier 1774. De ce mariage :

GUNTHER-FRÉDÉRIC-CHARLES, Prince héréditaire, *né* 21 Septembre 1801.

EMÉLIE-FRÉDÉRIQUE-CAROLINE, sa sœur, *née* 23 Avril 1800.

GUNTHER-ALBERT-AUGUSTE, frère du Prince régnant, *né* 6 Septembre 1767.

JEAN-CHARLES-GUNTHER, son frère, *né* 24 Juin 1772.

CAROLINE-AUGUSTE-ALBERTINE, sa sœur, *née* 19 Février 1769.

ALBERTINE-WILHELMINE-AMÉLIE, sa sœur. *Voy.* CONFÉDÉRATION DU RHIN, WURTEMBERG.

Waldeck.

FRÉDÉRIC, Prince de Waldeck, *né* 25 Octobre 1743.

GEORGES, son frère, *né* 6 Mai 1747, *marié* 12 septembre 1784, à
ALBERTINE-CAROLINE-AUGUSTE DE SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN, *née* 1 février 1768. De ce mariage :

GEORGES-FREDÉRIC-HENRY, *né* 20 Septembre 1789.

FRÉDÉRIC-LOUIS-HUBERT, *né* 3 Novembre 1790.

JEAN-LOUIS, *né* 24 Septembre 1794.

WOLRAD-GEORGES-CHARLES, *né* 23 Avril 1798.

IDA, leur sœur, *née* 26 Septembre 1796.

CHRISTINE-FRÉDÉRIQUE-AUGUSTE, sa sœur, *née* 23 Mars 1787.

MATHILDE, sa sœur, *née* 10 Avril 1801.

LOUISE, sœur du Prince régnant. *Voy.* CONFÉDÉRATION DU RHIN, *Nassau-Usingen.*

Holstein-Oldenbourg.

PIERRE-FRÉDÉRIC-LOUIS, Prince de Lubec, Administrateur régnant du duché d'Oldenbourg, *né* 17 Janvier 1755, *veuf* 24 Novembre 1784 de FRÉDÉRIQUE-ELISABETH-AMÉLIE-AUGUSTE, Princesse de Wurtemberg-Teck. De ce mariage :

PAUL-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, *né* 13 Juillet 1783, *marié* le. . . . . 1809, à
CATHERINE-PAULOWNA, sœur de l'Empereur de Russie.

PIERRE-FRÉDÉRIC-GEORGE, son frère, *né* 9 Mai 1784.

AUTRICHE.

FRANÇOIS II, Archiduc d'Autriche, *né* 12 Février 1768, Roi de Hongrie et de Bohême, Empereur d'Autriche, le 11 Août 1804, *veuf* 19 Février 1790, d'Elisabeth Wilhelmine Louise de Wurtemberg; *veuf en secondes noces*, le 13 Avril 1807, de Marie-Thérèse, *remarié* le 6 Janvier 1808, à

MARIE-LOUISE, Archiduchesse d'Autriche, Reine de Hongrie et de Bohême, Impératrice d'Autriche, fille de feu l'Archiduc Ferdinand, *née* 14 Décembre 1787.

FERDINAND-CHARLES-LÉOPOLD-FRANÇOIS-JOSEPH-CRESCENTIUS, Prince Impérial, Archiduc d'Autriche, Prince Royal de Hongrie et de Bohême, *né* 19 Avril 1793.

FRANÇOIS CHARLES-JOSEPH, son frère, *né* 7 Décembre 1802.

JEAN-NÉPOMUCÈNE-CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, son frère, *né* 29 août 1805.

MARIE-LOUISE, sa sœur. *Voyez* FRANCE.

LÉOPOLDINE-CAROLINE-JOSEPHE, sa sœur, *née* 22 Janvier 1797.

MARIE-CLÉMENTINE-FRANÇOISE, sa sœur, *née* 1er Mars 1798.

CAROLINE-FERDINANDE-JOSÉPHINE DEMÉTRIE, sa sœur, *née* 8 Avril 1801.

MARIE-ANNE-FRANÇOISE, sa sœur, *née* 8 Juin 1804.

FERDINAND-JOSEPH JEAN, frère de l'Empereur. *Voy.* CONFÉDÉRATION DU RHIN, WURTZBOURG.

CHARLES-LOUIS, frère de l'Empereur, *né* 5 Septembre 1771.

JOSEPH ANTOINE, Palatin du Royaume de Hongrie, son frère, *né* 9 Mars 1776, *veuf* 16 Mars 1801, de Alexandra Pawlowna, grande Duchesse de Russie.

ANTOINE-VICTOR JOSEPH, son frère, *né* 31 Août 1779, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique 20 Juin 1804.

JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-FABIEN SÉBASTIEN, son frère, *né* 20 Janvier 1782.

RENÉ-JEAN-MICHEL-FRANÇOIS-JÉROME, son frère, *né* 30 Septembre 1783.

LOUIS-JOSEPH-JEAN, son frère, *né* 14 Décembre 1784.

RODOLPHE-JEAN-JOSEPH, son frère, *né* 8 Janvier 1788.

MARIE-THÉRÈSE-JOSEPHE-CHARLOTTE-JEANNE, sœur de l'Empereur. *Voyez* CONFÉDÉRATION DU RHIN, SAXE.

GRANDE BRETAGNE.

GEORGES III, *né* 4 Juin 1738, proclamé Roi d'Angleterre 25 Octobre 1760, *marié* 8 Septembre 1761, à

SOPHIE-CHARLOTTE, Princesse de Mecklenbourg-Strélitz, Reine d'Angleterre, *née* 19 Mai 1744, *couronnée* 22 Septembre 1761. De ce mariage :

{ GEORGES FRÉDÉRIC AUGUSTE, Prince de Galles, *né* 12 Août 1762, *marié* 8 Avril 1795, à
{ CAROLINE-AMÉLIE-ELISABETH DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, *née* 17 Mai 1768. De ce mariage :

CAROLINE-CHARLOTTE-AUGUSTE, *née* 7 Janvier 1796.

{ FRÉDÉRIC D'ANGLETERRE, *né* 16 Août 1763, Duc d'Yorck en Mai 1784, *marié* 29 Septembre 1791, à
{ FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE-ULRIQUE-CATHERINE, Princesse de Prusse, *née* 7 Mai 1767.

GUILLAUME HENRI D'ANGLETERRE, Duc de Clarence, *né* 21 Août 1765.

EDOUARD-AUGUSTE, Duc de Kent et Strathern, Comte de Dublin, *né* 2 Novembre 1767.

ERNEST-AUGUSTE, Duc de Cumberland et Treviothale, Comte de Armagh, *né* 5 Juin 1771.

AUGUSTE-FRÉDÉRIC D'ANGLETERRE, duc de Sussex, etc., *né* 27 Janvier 1773.

ADLOPHE-FRÉDÉRIC D'ANGLETERRE, duc de Cambridge, *né* 24 Février 1774.

CHARLOTTE-AUGUSTE-MATHILDE, Princesse d'Angleterre. *Voyez* CONFEDERATION DU RHIN, WURTEMBERG.

AUGUSTE-SOPHIE, Princesse d'Angleterre, *née* 8 Novembre 1768.

ELISABETH, Princesse d'Angleterre, *née* 22 mai 1770.

MARIE, Princesse d'Angleterre, *née* 25 Avril 1776.

SOPHIE, Princesse d'Angleterre, *née* 3 Novembre 1777.

AMÉLIE, Princesse d'Angleterre, *née* 7 Août 1783.

AUGUSTINE-FRÉDÉRIQUE, sœur du Roi, *née* 11 Août 1737.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC, son fils, Duc de Glocester et d'Edimbourg en 1805, *né* 15 Janvier 1776.

SOPHIE-MATHILDE, sa sœur, *née* 29 Mai 1773.

BRÉSIL.

MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH, *née* 17 Décembre 1734, Reine, 24 Février 1777; *veuve* 25 Mai 1786, de Don Pierre III, son oncle.

{ JEAN-MARIE-JOSEPH-LOUIS, Prince Régent, *né* 13 Mai 1767, *marié* 9 Janvier 1790, à
{ CHARLOTTE-JOACHIME, *née* 25 Avril 1775. De ce mariage :

DON ANTOINE, *né* 12 Août 1798.

MICHEL, etc. *né* 26 Octobre 1802.

MARIE-THÉRÈSE, sa sœur, *née* 29 Avril 1793.

ISABELLE-MARIE-FRANCISQUE, sa sœur, *née* 19 Mai 1797.

MARIE-FRANÇOISE, sa sœur, *née* 22 Avril 1800.

ISABELLE-MARIE, sa sœur, *née* 4 Juillet 1801.

MARIE-ANNE-JEANNE-JOSEPHINE, *née* 25 Juillet 1805.

MARIE-ANNE-FRANÇOISE-JOSEPHE-RITE-JEANNE, sœur de la Reine, *née* 7 Octobre 1736.

MARIE-FRANÇOISE-BÉNÉDICTINE, sœur de la Reine, *née* 24 Juillet 1746, *veuve* 11 Septembre 1788, de Joseph-François Xavier.

DANEMARCK.

FRÉDÉRIC VI, *né* 28 Janvier 1768, Roi de Danemarck et de Norwège, le 13 Mars 1808, *marié* 31 Juillet 1790, à
MARIE-SOPHIE-FRÉDÉRIQUE DE HESSE-CASSEL, *née* 28 Octobre 1767. De ce mariage :

CAROLINE, Princesse de Danemarck, *née* 8 Novembre 1793.

WILHELMINE MARIE, Princesse de Danemarck, sa sœur, *née* 17 Janvier 1808.

LOUISE-AUGUSTINE, Princesse de Danemarck, sœur du roi, *née* 7 Juillet 1771. *Voyez* SUÈDE.

CHRISTIAN-FRÉDÉRIC, Prince de Danemarck, cousin du Roi, *né* 18 Septembre 1786, *marié* 21 juin 1806, à
CHARLOTTE-FRÉDÉRIQUE, Princesse de Mecklenbourg-Schwerin, *née* 4 décembre 1784.

FRÉDÉRIC-FERDINAND, Prince de Danemarck, son frère, *né* 22 Novembre 1792.

JULIENNE-SOPHIE, Princesse de Danemarck, sa sœur, *née* 18 Février 1788.

CHARLOTTE-LOUISE, Princesse de Danemarck, sa sœur, *née* 30 Octobre 1789.

SOPHIE-MADELEINE, Princesse de Danemarck, tante du roi. *Voyez* SUÈDE.

WILHELMINE-CAROLINE, Princesse de Danemarck, sa sœur, *née* 10 juillet 1747.

LOUISE, Princesse de Danemarck, sa sœur, *née* 30 janvier 1750.

ESPAGNE.

JOSEPH NAPOLÉON, frère de l'Empereur des François, *né* 7 Janvier 1768, Roi des Espagnes et des Indes, le 6 juin 1808, Prince françois, Grand-Electeur de l'Empire, *marié* 1er. Août 1794, à
MARIE-JULIE, Reine des Espagnes et des Indes, le 6 juin 1808, *née* 26 Décembre 1777. De ce mariage :

CHARLOTTE-ZÉNAÏDE-JULIE, Infante, *née* 8 Juillet 1801.

CHARLOTTE, sa sœur, Infante, *née* 31 Octobre 1802.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

JAMES MADISON, *Président*, le 4 Mars 1809.

La durée de ses fonctions est de quatre années.

PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, *né* 3 Août 1770, Roi de Prusse, 16 Novembre 1797, *marié* 24 Décembre 1793, à
LOUISE-AUGUSTE-WILHELMINE-AMÉLIE DE MECKLENBOURG-STRELITZ, Reine de Prusse, *née* 10 Mars 1776.

FRÉDÉRIC GUILLAUME. Prince Royal, *né* 15 Octobre 1795.
FRÉDÉRIC-GUILLAUME-LOUIS, son frère, *né* 22 Mars 1797.
FRÉDÉRIC-CHARLES-ALEXANDRE, son frère, *né* 29 Juin 1801.
N. . . . . . . son frère, *né* . . . . . .
FRÉDÉRIQUE-LOUISE-CHARLOTTE WILHELMINE, sa sœur, *née* 13 Juillet 1798.
FRÉDÉRIQUE GUILHELMINE ALEXANDRINE, sa sœur, *née* 23 Février 1803.
LOUISE-AUGUSTE-WILHELMINE-AMÉLIE, sa sœur, *née* 1er. Février 1808.
FRÉDÉRIC-CHARLES-HENRI, frère du Roi, *né* 30 Décembre 1781.
FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CHARLES, son frère, *né* 3 Juillet 1783, *marié* 12 Janvier 1804, à
MARIANNE DE HESSE-HOMBOURG, *née* 14 Octobre 1783. De ce mariage :
CAROLINE-AMÉLIE-WILHELMINE, *née* 4 Juillet 1805.
FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE-ULRIQUE-CATHERINE, sœur du Roi. *Voyez* GRANDE-BRETAGNE.
FRÉDÉRIQUE-LOUISE, sœur du Roi, *née* 18 Nov. 1774, *mariée* 1er. octobre 1791, au Prince d'Orange-Nassau.
FRÉDÉRIQUE-CHRISTIANE-AUGUSTE, sœur du Roi, *née* 1er. Mai 1780.
FRÉDÉRIC-GUILLAUME LOUIS, fils du feu Prince Frédéric Louis-Charles, frère du Roi, *né* 30 Octobre 1794.
FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE-LOUISE, etc. sœur du précédent, *née* 30 Septembre 1796.
FRÉDÉRIQUE-SOPHIE-WILHELMINE, tante du Roi, *née* 7 Août 1751, *veuve* en Mars 1806, de Guillaume V de Nassau-Dietz.
AUGUSTE-FERDINAND, grand Oncle du Roi, *né* 23 Mai 1730, *marié* 27 Septembre 1755, à
ANNE-ELISABETH-LOUISE DE BRANDEBOURG-SCHWEDT, *née* 22 Avril 1738. De ce mariage :
FRÉDÉRIC-GUILLAUME-HENRI-AUGUSTE, *né* 15 Septembre 1779.
FRÉDÉRIQUE-LOUISE-DOROTHÉE-PHILIPPINE, sa sœur, *née* 24 Mai 1770, *mariée* 17 Mars 1796, à
ANTOINE HENRI, Prince de Radzivil, *né* 10 juillet 1775.
FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE-LEOPOLDINE-LOUISE, cousine du Roi, Abbesse d'Herforden, *née* 18 Août 1745.
LOUISE-HENRIETTE-WILHELMINE, cousine du Roi, *née* 24 septembre 1750.

RUSSIE.

ALEXANDRE I. PAULOWITZ, *né* 23 Décembre 1777, Empereur de toutes les Russies, 24 Mars 1801, *marié* 9 octobre 1793, à
Impératrice ELISABETH ALEXIEWNA, Princesse de Bade, *née* 24 Janvier 1779.

Impératrice Mère MARIE FEODOROWNA, Princesse de Wurtemberg, *née* 25 Octobre 1759.

CONSTANTIN PAULOWITZ, Césarewitch et Grand-Duc, *marié* 26 Février 1796 à
La Grande-Duchesse ANNA FEODOROWNA DE SAXE-COBOURG, *née* 23 Septembre 1781.

NICOLAS PAULOWITSCH, Grand-Duc, *né* 2 Juillet 1796.
MICHAEL PAULOWITSCH, Grand-Duc, *né* 8 Février 1798.

MARIE PAULOWNA, Grande-Duchesse. *Voy.* CONFEDERATION DU RHIN, *Saxe-Weimar.* CATHERINE-PAULOWNA, Grande-Duchesse, *née* 21 Mai 1788. *Voyez* CONFÉDÉRATION DU RHIN, *Holstein-Oldenbourg.* ANNE PAULOWNA, Grande-Duchesse, *née* 18 Janvier 1795.	Sœurs de l'Empereur.

SUÈDE.

CHARLES XIII, *né* 7 Octobre 1748, Roi de Suède en Juin 1809, *marié* 7 Juillet 1774, à
HEDWIGE ELISABETH-CHARLOTTE DE HOLSTEIN-OLDENBOURG, *née* 22 Mars 1759, Reine de Suède.

FRÉDÉRIC-CHRISTIAN, Duc de Holstein-Augustenbourg, *né* 28 Septembre 1765, Prince héréditaire, *marié* 21 Janvier 1806, à
LOUISE-AUGUSTINE, Princesse de Danemarck, *née* 7 Juillet 1771.

SOPHIE ALBERTINE, Princesse de Suède, sœur du Roi, *née* 8 Octobre 1753.

SUISSE.

S. E. M. DE VATTEVILLE, Landamman de la Suisse.

Neuchâtel.

ALEXANDRE, *né* 30 Décembre 1753, Prince de Neuchâtel et de Wagram, 30 Mars 1806, Vice-Connétable de l'Empire, *marié* 9 Mars 1808, à
MARIE-ELISABETH-AMELIE-FRANÇOISE DE BAVIÈRE, *née* 9 Mai 1784.

TURQUIE.

MACHMOUD II, *né*...., proclamé Empereur 11 Août 1808.

Vallais.

C. DE SEPIBUS, Grand-Bailli.
C. PIERRE-ANTOINE DE PREUX, Vice-Bailli.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

SECTION II.

PIE VII. BARNABÉ-CHIARAMONTI, né à Césène, dans la Romagne, le 14 août 1742, Cardinal en avril 1785, élection à Venise le 14 mars 1800, exaltation le 21 du même mois.

Cardinaux qui composent le Sacré Collége.

CARDINAUX ÉVÊQUES.

Création de Pie VI.

1775 LÉONARD ANTONELLI, Evêque d'Ostie et Velletri, Doyen du Sacré Collége, né à *Sinigaglia*, 6 novembre 1730.
1779 ALEXANDRE MATTEI, Evêque de Porto, sous-doyen, né à *Rome*, 20 février 1744.
1785 JOSEPH DORIA PAMPHILI, Evêque de Frascati, né à *Gênes*, 11 novembre 1744.
1794 ANTOINE DUGNANI, Evêque d'Albano, né à *Milan*, 8 juin 1748.
1794 HYPOLITE-ANTOINE VINCENTI MARERI, Evêque de Sabine, né à *Rieti*, 20 janvier 1738.
1794 AURÉLIE ROVARELLA, Evêque (non encore sacré) de Palestine, né à *Ferrare*, 21 août 1743.

CARDINAUX PRÊTRES.

Création de Clément XIV.

1773 FRANÇOIS CARAFFA TRAJETTO, *Napolitain*, né 29 avril 1722.

Création de Pie VI.

1792 JEAN-BAPTISTE CAPRARA ❋, né à *Bologne*, 29 mai 1733.
1794 JEAN-SIFREIN MAURY ❋, né à *Vauréas*, 26 juin 1746.
1794 FRANÇOIS M. PIGNATTELLI, *Napolitain*, né 19 févr. 1744.
1795 JULE M. DELLA SOMAGLIA, né à *Plaisance*, 9 juillet 1744.

Création de Pie VII.

1800 DIEGUE INNICO CARACCIOLO, *Napolitain*, né 16 juill. 1759.
1800 LOUIS DE BOURBON, né à *Cadahalfo*, 22 mai 1777.
1801 MICHAEL DI PIETRO, né à *Albano*, 18 janvier 1747.
1801 CHARLES CRIVELLI, né à *Milan*, 31 Mai 1736.
1801 JOSEPH FIRRAO, *Napolitain*, né 20 juillet 1736.
1801 FERDINAND M. SALUZZO, *Napolitain*, né 21 nov. 1744.

1801 Louis Ruffo Scilla, *Napolitain*, né 25 août 1750.
1801 Philippe Casoni, né à *Sarzana*, 6 mars 1733.
1801 Barthelemi Pacca, né à *Benevento*, 16 décembre 1756.
1801 César Brancadoro, né à *Fermo*, 18 août 1755.
1801 Jean-Philippe Gallerati Scotti, né à *Milan*, 25 février 1745.
1801 Antoine-Félix Zondadari, né à *Sienne*, 14 janv. 1740.
1801 Laurent Litta, né à *Milan*, 13 février 1754.
1801 Jérôme Della Porta, né à *Gubbio*, 24 novemb. 1746.
1801 Jule Gabrielli, né à *Rome*, 20 juillet 1748.
1801 Charles-François Caselli (G. ❋), né à *Alexandrie*, 20 octobre 1740.
1801 Joseph Spina (O. ❋), né à *Sarzana*, 11 mars 1756.
1803 Etienne-Hubert Cambacérès (G. A. ❋), né à *Montpellier*, 11 septembre 1756.
1803 Joseph Fesch (G. A. ❋), né à *Ajaccio*, 3 janvier 1763.
1703 François-Marie Locatelli, né à *Césène*, 22 fév. 1727.
1803 Antoine Despuig, né à *Palma*, 13 mars 1745.
1803 Pierre-François Galeffi, né à *Cesena*, 27 oct. 1770.
1803 Antoine-Théodore Colloredo, né à *Vienne en Autriche*, 29 juin 1729.
1804 Charles Oppizzoni, né à *Milan*, 16 avril 1769.

Cardinaux diacres.

Création de Pie VI.

1785 Antoine M. Doria Pamphili, né à *Gênes*, 28 mars 1749.
1786 Romualde Braschi Honesti, né à *Césène*, 19 juillet 1753.
1787 Philippe Carandini, né à *Pesaro*, 6 septembre 1729.
1791 Fabrice Ruffo, *Napolitain*, né 16 septembre 1744.

Création de Pie VII.

1800 Hercule Consalvi, *Romain*, né 8 juin 1757.
1801 Joseph Albani, né à *Rome*, 14 septembre 1750.
1801 Charles Erskine, Ecossois, né à *Rome*, 13 février 1753.
1802 Alphonse Hubert de Latier de Bayane (G. ❋), né à *Valence en France*, 30 octobre 1739.
1803 Jean Castiglioni, *né* à *Ischia*, 31 janvier 1742.

SECTION III.

Ministres d'Etat et de Cabinets des Puissances Etrangères.

ITALIE.

Ministère.

M. le Comte *Luosi*, Grand-Juge, Ministre de la Justice.
M. le Comte *Marescalchi*, Ministre des Relations extérieures, résidant à Paris, près S. M. l'Empereur et Roi.
M. le Comte *Vaccari*, Ministre de l'Intérieur.
M. le Comte *Prina*, Sénateur, Ministre des Finances.
M. le Comte *Caffarelli* (G. A. ✻), Ministre de la Guerre.
M. le Comte *Veneri*, Sénateur, Ministre du Trésor Public.
M. le Comte *Bovara*, Sénateur, Ministre des Affaires concernant le Culte.
M. le Comte *Aldini*, Ministre Secrétaire d'Etat, résidant à Paris, près S. Maj. l'Empereur et Roi.
M. *Strigelli*, Conseiller-Secrétaire d'Etat, à Milan.

SICILES.

M. *Ricciardi*, Grand-Juge, Ministre de la Justice.
M. le Marquis *de Gallo*, Ministre des affaires étrangères.
M. *Zurlo*, Ministre de l'Intérieur.
M. le Comte de *Mosbourg*, Ministre des Finances.
M. le Conseiller d'Etat *Daure*, chargé du porte-feuille du Ministère de la Guerre de la Marine.
. . . . . ., Ministre de la Police générale.
M. le Prince *Pignatelli Cherchiara*, Ministre, Secrétaire d'Etat.

LUCQUES ET PIOMBINO.

M. *Louis Matteucci* (O. ✻), Grand-Juge, Ministre de la Justice, des Relations extérieures, de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
M. *Joseph Belluomini*, Ministre des Finances, de la Police, des Cultes et de la Guerre.
M. *Louis Vanucci*, Ministre Secrétaire-d'Etat.

HOLLANDE.

M. . . . . . Ministre Secrétaire d'Etat.
M. G. *Roell*, Ministre des affaires étrangères.
M. *Van der Hisen*, Ministre de la Marine.
M. *Janssens*, Ministre de la Guerre.
M. *Van-Leyder Van Vestbarendrecht*, Ministre de l'Intérieur.

M. *de Gogel* ✳, Ministre des Finances.
M. *Van Maunen*, Ministre de la Justice et de la Police.
M. *Cambier*, Ministre du Commerce et des Colonies.
M. *J. A. Mollerus*, Ministre des Cultes.

CONFEDERATION DU RHIN.

PRINCE PRIMAT.

M. *le Baron d'Albini*, Ministre d'Etat et Gouverneur de la principauté de Ratisbonne.
M. *le Baron de Deel*, Ministre à Aschaffenbourg.
M. *le Comte de Beust*, Ministre des conférences, Directeur-général des salines, et Commissaire-général à Francfort.
M. *le Baron d'Eberstein*, Conseiller intime d'Etat, et Concommissaire à Francfort.
M. *le Baron de Gruben*, Conseiller intime d'Etat, à Aschaffenbourg.
M. *Seeger*, Conseiller intime et Référendaire à Francfort.

BAVIÈRE.

M. *Maximilien-Joseph, Baron de Montgelas* (G. A. ✳), Ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur.
M. *Theodore, Comte Topor-Morawitzky* (G. A. ✳), Ministre de la Justice.
M. . . . . , Ministre des Finances.
M. *Jean Népomucène de Triva* (G. ✳), Lieutenant-général, Ministre Secrétaire d'Etat au département de la guerre.

WURTEMBERG.

Ministres d'Etat.

M. *le Comte de Taube*, Ministre des Affaires étrangères.
M. *le Comte de Normann Ehrenfels*, Ministre de l'Intérieur.
M. *le Baron d'Ende*, Ministre de la Justice.
S. A. R. Mgr. le Duc Guillaume de Wurtemberg, Min. de la Guerre.
M. *le Baron de Mandelslohe*, Ministre des Finances.
M. *le Baron de Jasmund*, Ministre des Cultes.

Ministres d'Etat du Conseil.

M. *le Baron de Seckendorff.*
M. *le Baron de Fischer.*
M. *le Baron de Spittler.*

SAXE.

M. *le Baron de Senft de Pilsach*, Ministre du cabinet, et Secrétaire d'Etat, dirigeant le département des Affaires étrangères.
M. *le comte de Hopffgarten*, Ministre du cabinet et Secrétaire d'Etat, dirigeant le département domestique et une partie du département militaire.
M. *de Cerrini*, Ministre du cabinet, Secrétaire d'Etat, et Général-Major, dirigeant l'autre partie du département militaire.

Conseil privé.

M. . . . .
M. *de Globig*;
M. *de Zeschau*,
M. *le Comte de Hohenthal*,
} Ministres des conférences.

WARSOVIE.

M. *Gutakowski*, Président du Conseil d'Etat.
M. *le Prince Joseph Poniatowski*, Ministre de la Guerre.

M. *le Comte Lubienski*, Ministre de la Justice.
M. *Dzembowski*, Ministre des Finances.
M *Alexandre Potocki*, Ministre de la Police.
M. *le Comte Luszczewshi*, Ministre de l'Intérieur.
M. *le Comte Breza*, Ministre Secrétaire d'Etat.

WESTPHALIE.

M. *Siméon* (C. ✻), Ministre de la Justice.
M. *le Comte de Furstenstein*, Ministre Secrétaire d'Etat, et des relations extérieures.
M. *le Baron de Bulow*, Ministre des Finances.
M. *le Général Eblé* (G. ✻), Ministre de la Guerre.
M. *le Baron de Wolffradt*, Ministre de l'Intérieur.

BADE.

M. *de Turckeim*, Ministre des Finances.
M. *le Baron de Gemminge de Bonfelden*, Ministre d'Etat et du Cabinet.
M. *le Baron de Gayling*, Ministre de la Justice.
M. *le Baron d'Edelsheim*, Ministre des affaires étrangères.
M. *le Baron de Hacke*, Ministre de l'intérieur.
S. A. R. M. *le Grand Duc héréditaire*, Ministre de la Guerre.

BERG ET CLÈVES.

S. Ex. M. *le Comte Beugnot* ✻, Commissaire Impérial, Ministre des Finances.
M. *le Comte Nesselrode*, Ministre de l'intérieur.

HESSE-DARMSTADT.

M. *le Baron de Lichtenberg*, Ministre d'Etat.

WURTZBOURG.

M. . . . . . . : Ministre dirigeant d'Etat.

Conseil d'Etat.

M. *Lothar Anselme*, Baron de Gebsattel,
M. *Jean-Michel de Scuffert*,
M. *Jean Nepomuc de Hennebrith*, Chevalier de Hennebourg,
} Conseillers intimes d'Etat.
M. *de Hartmann*, Secrétaire du Conseil d'Etat.

AUTRICHE.

. . . . Ministre du département de la guerre.
S. A. I. et R. l'Archiduc Jean, Adjoint.
M. *le Comte de Colloredo Wenceslas*, Président du Conseil aulique de guerre.
M. *le Comte de Zinzendorf*, Ministre dirigeant,
M. *le Comte de Majlath de Szekhely*,
M. *le Comte de Choteck*,
} Ministres d'Etat et des Conférences pour l'intérieur.
M. *de Metternich-Winnebourg*, Ministre des affaires etrangères.
M. *le Comte d'Ugarte*, Chancelier de Bohême.
M. *le Comte d'Erdodi*, Chancelier de Hongrie.
M. *le Comte de Tekely*, Chancelier de Transilvanie.
M. *le Comte Odonell*, président du département des finances.
M. . . . . , Président du Tribunal suprême de justice.

GRANDE-BRETAGNE.

M . . . . premier Lord de la Trésorerie.
Lord Eldon, Lord Chancelier.
M. *le Comte Camden*, Lord Président du Conseil.

M. *le Comte de Westmoreland*, Lord du Sceau-Privé.
M. *le Comte de Liverpool*, Secrétaire d'Etat pour le départ. de l'Intérieur.
Lord Palmerston, Secrétaire d'Etat pour le département de la Guerre.
M. *Wellesley*, Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.
M. *le Comte de Chatam*, Grand-Maître de l'Artillerie.
Lord Mulgrave, premier Lord de l'Amirauté.
M. *Percival*, Chancelier de l'Echiquier.
M. *le Comte Harrouzby*, Président du Bureau du Contrôle.
Lord Bathurst, Président du Commerce et des Colonies.

BRÉSIL.

Don Fernando, Ministre des Finances.
Don Juan d'Almeida, Ministre de l'Intérieur.
Don Rodrigue de Souza Cotinho, Ministre de la Guerre et des Affaires étrangères.
M. *le Vicomte d'Anadia*, Ministre de la Marine et des Colonies.
M. *le Marquis de Bellas*, Ministre de la Justice.

DANEMARCK.

Conseil d'Etat.

Le Roi.
M. *le Duc de Slesvig-Holstein-Augustenbourg.*
M. *le Comte de Schimmelmann*, } Ministres d'Etat.
M. *le Comte Christian Reventlow*, } Ministres d'Etat.
M. *le Comte Christian de Bernstorff*, } Ministres d'Etat.

Ministres et Chefs des départemens.

M. *de Kaas*, Président de la Chancellerie royale de Danemarck.
M. *le Comte de Bernstorff*, Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères.
M. *le Comte de Schimmelmann*, Président du département des Finances et du Collége de Commerce.
M. *le Comte Christian Reventlow*, Président de la chambre des Domaines.
M. *de Moltke*, Président de la chambre des Douanes et des Indes.
Le prince Charles de Hesse, Président au collége de la Guerre.
Le prince Royal, Président au collége de l'Amirauté.
M. *de Maesting*, Président de la Chancellerie de Schlerwig-Holstein.

ESPAGNE.

Don Mariano Luis de Urquijo, Ministre Secrétaire d'Etat.
M. *le Duc del Campo de Alange*, Ministre *par interim* des affaires étrangères.
Don Manuel Romero, Ministre de l'Intérieur.
M. *le Comte de Cabarrus*, Ministre des Finances.
Don Gonzalo O'Farril, Ministre de la Guerre.
Don Josef Mazarredo, Ministre de la Marine, chargé *par interim* des affaires ecclésiastiques.
Don Miguel Joseph de Azanza, Ministre des Indes.
Don Pablo de Arribas, Ministre de la police générale, chargé *par interim* du Ministère de la Justice.

ETATS-UNIS.

M. *Robert Smith*, Secrétaire d'Etat.
M. *Albert Gallatin*, Secrétaire de la Trésorerie.
M. *William Eustis*, Secrétaire du Département de la Guerre.
M. *Paul Hamilton*, Secrétaire du Département de la Marine.

PRUSSE.

M. *le Comte de Goltz*, Ministre des affaires étrangères.
M. *Dohna*, Ministre de l'intérieur.
M. *le Baron de Schroeter*, Grand Chancelier, Ministre de la Justice, Ministre dirigeant la Prusse orientale.
M. *D'Alteestein*, Ministre des Finances.

RUSSIE.

M. *le Comte Nicolas de Romanizow*, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce.
M. *le Comte Soltykoff*, adjoint au Ministre des affaires Etrangères.
M. *le Général Araktscheeff*, Ministre de la Guerre.
M. *Paul de Tchitchagoff*, Ministre de la Marine.
M. *le Prince Lopouskin*, Ministre de la Justice.
M. *le prince Alexis Kourakin*, Ministre de l'Intérieur.
M. *le Conseiller privé Goloubtzoff*, Trésorier de l'Empire et Ministre des Finances.
M. *le Comte Pierre de Zawadoffsky*, Ministre de l'Instruction publique.

SUÈDE.

M. *le Comte de Wachtmeister*, Grand-Juge, Ministre de la Justice.
M. *le Baron d'Engestrom*, Ministre des Affaires étrangères.
M. *le Comte d'Essen*, Général,
M. *le Baron de Lagerbielke*,
M. *le Baron de Rosenblad*,
M. *le Baron de Platen*, Amiral,
M. *le Baron d'Adlerbeth*,
M. *le Baron d'Adlersparre*,
} Conseillers privés actuels.
M. *le Baron de Wetterstedt*, Chancelier de la Cour.
M. *de Rosenstein*, M. *de Hierta*,
M. *d'Iserhielm*, M. *Bortzell*,
} Secrétaires d'Etat.

SUISSE.

M. *Mousson*, Chancelier de la Confédération.

TURQUIE.

Youssouf-Zya-Pacha, Grand-Visir.
Durry-Zadé-Effendi, Moufti, ou Chef de la Religion.
Hassan-Pacha, Capitan-Pacha, ou Grand Amiral.
Tscheleby-Effendi, Kiaya-Bej, ou Grand Maréchal de la Cour.
. . . ., Aga des Janissaires.
. . . ., Tefderdar, ou Ministre des Finances.
Muhamed-Saïd-Ghalib-Effendi, Reys-Effendi, ou Ministre des Affaires étrangères.
. . . ., Zahire Nasyry, ou Inspecteur général des vivres.
. . . ., Nichianzy.
. . . ., Bache-Mouhasébegi, ou premier Contrôl. des Finances.
. . . ., Tersan, Emini, ou Ministre de la Marine.
. . . ., Beuyuc-Teskirezi, ou Grand-Maître des Requêtes.

Vallais.

M. *Michel Dufour*. . . . .
M. *Casimir Lang*. . . . .
} Conseillers d'Etat.
M. *Emmanuel Gay*. . . . .
M. *Janvier de Riedematen*. . .
} Vice-Conseillers d'Etat.

SECTION

SECTION IV.

AMBASSADEURS, MINISTRES *des Puissances Etrangères résidant près Sa Majesté l'Empereur des François.*

ITALIE.

Voyez page 70.

DEUX-SICILES.

S. Ex. M. le Duc de MONTELEONE, *Ambassadeur*, rue du Faubourg du Roule.

Lucques et Piombino.

. . . .

HOLLANDE.

S. Ex. M. le Maréchal VERHUEL (G. A. ✻), *Ambassadeur*, rue de Varennes.

CONFÉDÉRATION DU RHIN.

PRINCE PRIMAT.

M. le Comte DE BEUST, *Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire*, rue Grange-Batelière, n°. 4.

BAVIÈRE.

M. DE CETTO, *Conseiller d'Etat actuel*, *Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire*, rue Saint-Lazare, n°. . . .

WURTEMBERG.

M. le Comte de ZEPPELIN, *Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire*, rue de l'Université, n°. 84.

SAXE.

M. . . . .

WESTPHALIE.

M. le Cte de WINTZINGERODE, *Envoyé extraord. Ministre Plénip.*

BADE.

M. le Baron DE DALBERG, *Min. Plénip.*, rue de la Concorde, n°. 7.

HESSE-DARMSTADT.

M. le Baron DE PAPPENHEIM, *Ministre Plénipotentiaire*, rue de la place Vendôme, n°. 16.

WURZBOURG.

M. le Baron de REIGERSBERG, *Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire*, rue des Champs-Elysées, n. 1.

AUTRICHE.

S. Ex. M. le Prince de SCHWARZENBERG, *Ambassadeur.*

GRANDE-BRETAGNE.

. . . .

DANEMARCK.

M. le Baron DE DREYER, *Env. extr. et Min. Plénip.*, r. de Varennes.

ESPAGNE.

S. Ex. M. le Duc de Frias *Ambassadeur*, place Vendôme, n°. 12.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

M. le Général Armstrong, *Ministre Plénipotentiaire*, rue de Vaugirard, n. 1.

PERSE.

S. Ex. Askerkan, *Ambassadeur*, rue. . . . . .

PRUSSE.

M. le Baron de Krusenmark, *Ministre Plénipotentiaire*, rue. . . .

RUSSIE.

S. Ex. M. le Prince Kourakin, *Ambassadeur*, rue de Provence, hôtel Thélusson.

SUÈDE.

. . . .

SUISSE.

M. de Maillardoz, *Ministre Plénip.*, rue B. du Rempart, n. 36.

TURQUIE.

S. Ex. Mouhib-Effendy, *Ambassadeur extr.*, rue de Lille, n. 3.

Villes Anséatiques.

M. Abel, *Ministre résident*, rue S.-Dominique, F. S. G., n. 78.

Ambassadeurs et Ministres *de S. M. l'Empereur des François, résidant près les Puissances Etrangères.*

DEUX-SICILES.

S. Ex. M. le Comte D'Aubusson-Lafeuillade ❋, *Ambassad. près S. M. le Roi des Deux-Siciles*, M. Hue de Grosbois, *Secrétaire d'Ambassade*, } à Naples.

Lucques et Piombino.

M. le Baron Eschasseriaux ❋, *Ministre plénip. près le Prince de Lucques et de Piombino*, } à Lucques.

HOLLANDE.

S. Ex. M. le Comte de La Rochefoucauld (C. ❋), *Ambassadeur près S. M. le Roi de Hollande*, M. Serurier, *premier*, M. . . . . ., *second* } *Secrétaires d'Ambassade*, } à la Haye.

CONFÉDÉRATION DU RHIN.

PRINCE PRIMAT.

M. le Comte Hédouville ❋, *Ministre Plénip. près S. A. Em. le Prince Primat de la Conf. du Rhin*, M. De Fenélon, *Secrétaire de Légation*, } à Francfort.

M. le Baron Bacher ❋, *Chargé d'Affaires près la Diète de la Confédération*, } à Francfort.

BAVIÈRE.

. . . .
M. BOGNE, *Secrétaire de Légation*, } à Munich.

WURTEMBERG.

M. le Baron DURANT ❋, *Ministre Plénipotentiaire près S. M. le Roi de Wurtemberg*,
M. DE MALARTIC, *Secrétaire de légation*, } à Stutgard.

SAXE.

M. le Baron BOURGOING (C. ❋), *Ministre Plénipotentiaire près S. M. le Roi de Saxe*, } à Dresde.

WESTPHALIE.

M. le Baron REINHARD (C. ❋), *Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.*
M. EDOUARD Lefebvre, *Secrétaire de Légation.* } à Cassel.

WARSOVIE.

M. le Baron DE SERRA, *Résident près S. M. le Roi de Saxe, Duc de Warsovie*; } à Warsovie.

BADE.

M. le Baron BIGNON (C. ❋), *Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.*
M. . . . . . , *Secrétaire de Légation.* } à Carlsruhe.

HESSE-DARMSTADT.

M. HELFLINGER ❋, *Chargé d'Affaires près S. A. R. le Grand Duc de Hesse-Darmstadt*, } à Darmstadt.

WURZBOURG.

M. HIRSINGER ❋, *Ministre Plénipotentiaire près S. A. I. et R. le Grand Duc de Wurtzbourg*,
M. AUGUSTIN JORDAN, *Secrétaire de Légation*, } à Wurzbourg.

AUTRICHE.

S. Ex. M. le Comte OTTO (G. ❋), Conseiller d'Etat, *Ambassad. près S. M. l'Empereur d'Autriche*,
M. LEFEBVRE-DE-RUHLEMBOURG, *Sécrétaire d'Ambassade.* } à Vienne.

GRANDE-BRETAGNE.

M. . . . .

DANEMARCK.

M. le Baron DIDELOT (C. ❋), *Envoyé extr. et Min. Plénipot. près S. M. le Roi de Danemarck*,
M. DESAUGIERS, aîné, *prem.* } *Secrétaires de*
M. DESAUGIERS, j^e., *second* } *Légation*, } à Copenhague.

ESPAGNE.

S. Ex. M. le Comte DE LA FOREST (C. ❋), *Conseiller d'Etat, Ambassadeur près S. M. C. le Roi des Espagnes et des Indes*,
M. DE VANDEUIL, *Secrétaire d'Ambassade*, } à Madrid.

E 2

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

M. le Baron TURREAU (G. ❋). Général de division, *Ministre Plén. près le Président des Etats-Unis,* } à Wasington.
M. PETRY, *Secrétaire de Légation,*

MALTE.

M. . . . . : *Chargé d'Affaires près le Grand Maître de l'Ordre de Malte,* } à. . . . .

PERSE.

M. . . . ., *Ministre Plénipotentiaire.* } à Théran.
M. LAJARD, *Secrétaire de Légation.*

PRUSSE.

M. le Comte ASINARI DE SAINT-MARSAN ❋, *Conseiller d'Etat, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.* } à Berlin.
M. CAILLARD, *Secrétaire de Légation.*

RUSSIE.

S. Ex. M. le Duc de VICENCE (G. A. ❋), *Grand Ecuyer de S. M., Ambassadeur extr. et Ministre Plén. près S. M. l'Empereur de toutes les Russies.* } à S.-Pétersbourg.
M. DE RAYNEVAL, *premier.* . . . } *Secrét. d'Ambas.*
M. COURBON-ST.-GENEST, *second*
M. PRESVOT, *troisième* . . . .

VILLES ANSÉATIQUES.

M. BOURIENNE, *Ministre Plénipotentiaire près les Villes libres et anséatiques,* } à Hambourg.
M. . . . . ., *Secrétaire de Légation,*

SUÈDE.

. . . .

SUISSE.

M. le Comte AUGUSTE TALLEYRAND ❋, *Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près la Confédération Helvétique,* } à Berne.
M. ROUYER, *Secrétaire de Légation,*

TURQUIE.

S. Ex. M. le Comte SÉBASTIANI (G. A. ❋), Gén. de division, *Ambassadeur près la Sublime Porte,* } à Constantinople.
M. RUFFIN ❋, *Conseiller d'Ambassade,*
M. LABLANCHE, *premier.* . . . } *Secrét. d'Ambas.*
M. LATOUR-MAUBOURG, *second.* .
M. KIEFFER, *Secrétaire-Interprète,*

Valais.

M. le Chevalier DERVILLE-MALESCHARD, *Chargé d'Affaires,* à Sion.

CHAPITRE II.

Titulaires des Grandes Dignités de l'Empire, Ministres et Grands Officiers.

TITULAIRES DES GRANDES DIGNITÉS DE L'EMPIRE.

LE ROI DES ESPAGNES, *Grand Electeur.*
LE ROI DE HOLLANDE, *Connétable.*
LE ROI DES DEUX-SICILES, *Grand Amiral.*
S. A. S. M. le Duc de PARME, Prince, *Archi-Chanc. de l'Empire.*
S. A. S. M. le Duc de PLAISANCE, Prince, *Archi-Trésorier.*
S. A. I. le VICE-ROI D'ITALIE, *Archi-Chancelier d'Etat.*
S. A. I. M. le Prince DE BORGHÈSE, *Gouverneur général des départemens au-delà des Alpes.*
S. A. S. M. le Prince de BÉNÉVENT, *Vice-Grand Electeur.*
S. A. S. M. le Prince DE NEUCHATEL et de WAGRAM, *Vice Connétable.*

MINISTÈRE.

LEURS EXCELLENCES

M. le Duc de MASSA, *Grand-Juge Ministre de la Justice.*
M. le Duc de CADORE, *Ministre des Relations extérieures.*
M. le Comte de MONTALIVET, *Ministre de l'Intérieur.*
M. le Duc de GAETE, *Ministre des Finances.*
M. le Comte MOLLIEN, *Ministre du Trésor public.*
M. le Duc de FELTRE, *Ministre de la Guerre.*
M. le Comte DE CESSAC, *Ministre-Directeur de l'Administration de la Guerre.*
M. le Comte DECRÈS, *Ministre de la Marine et des Colonies.*
M. le Duc d'OTRANTE, *Ministre de la Police générale.*
M. le Comte BIGOT DE PRÉAMENEU, *Ministre des Cultes.*
M. le Duc de BASSANO, *Ministre Secrétaire d'Etat.*

GRANDS OFFICIERS DE L'EMPIRE.

Maréchaux de l'Empire.

S. Ex. M. le Duc de CONEGLIANO.
S. Ex. M. le Prince d'ESSLING, Duc de Rivoli.
S. Ex. M. le Duc de CASTIGLIONE.
S. A. M. le Prince de PONTE-CORVO.
S. Ex. M. le Duc de DALMATIE.
S. Ex. M. BRUNE.
S. Ex. M. le Duc de TRÉVISE.
S. Ex. M. le Duc d'ELCHINGEN.
S. Ex. M. le Prince d'ECKMULH, Duc d'Auerstaedt.
S. Ex. M. le Duc d'ISTRIE.
S. Ex. M. le Duc de BELLUNE.
S. Ex. M. le Duc de REGGIO.
S. Ex. M. le Duc de RAGUSE.
S. Ex. M. le Duc de TARANTE.

Sénateurs ayant titre de Maréchaux de l'Empire.

S. Ex. M. le Duc de VALMY.
S. Ex. le Duc de DANTZICK.
S. Ex. M. le Comte PÉRIGNON.
S. Ex. M. le Comte SERRURIER.

Inspecteurs et Colonels-Généraux.

S. Ex. M. le Comte GANTEAUME, Inspecteur des Côtes de l'Océan.
S. Ex. M. le Comte DECRÈS, *Ministre de la Marine*, Inspecteur des Côtes de la Méditerranée.
S. Ex. M. le Comte SONGIS, Inspecteur de l'Artillerie.
S. Ex M. le Comte DEJEAN, Inspecteur du Génie.
S. Ex. M. le Comte GOUVION-SAINT-CYR, Colonel général des Cuirassiers.
S. Ex. M. le Comte BARAGUEY-D'HILLIERS, Colonel général des Dragons.
S. Ex. M. le Duc d'ABRANTÈS, Colonel général des Hussards.
S. Ex. M. le Comte de GROUCHY, Colonel général des Chasseurs à cheval.

Grands Officiers civils de la Couronne.

. . . ., Grand Aumônier.
S. Ex. M. le Duc de FRIOUL, Grand Maréchal du Palais.
S. Ex. M. le Comte de MONTESQUIOU-FEZENSAC, Grand Chambellan.
S. Ex. M. le Duc de VICENCE, Grand Ecuyer.
S. A. S. M. le Prince de NEUCHATEL, et de WAGRAM, *Vice-Connétable*, Grand Veneur.
S. Ex. M. le Comte de SÉGUR, Grand Maître des Cérémonies.

Nota. LL. Exc. le Grand Chancelier et le Grand Trésorier de la Légion d'honneur ont le rang et jouissent dans toutes les circonstances des distinctions et des honneurs, tant civils que militaires, des Grands Officiers de l'Empire.

Ministres du Royaume d'Italie auprès de S. M. l'Empereur et Roi.

S. Ex. M. le Comte MARESCALCHI, *Ministre des Relations Extérieures*, rue de l'Union, près l'ancienne barrière Chaillot.
S. Ex. M. le Comte ALDINI, *Ministre Secrétaire d'Etat.*

CHAPITRE III.

Maison de l'Empereur, Maison de l'Impératrice, Maisons des Princes et des Princesses, Maison Militaire.

SECTION PREMIERE.

MAISON DE L'EMPEREUR.

. . . . *Grand Aumônier.*

M. le Baron de la Roche ❋, *Evêque de Versailles*, I[er]. Aumônier.

M. de Pradt ❋, *Evêque de Poitiers*, nommé à l'Archevêché de Malines.
M. le Baron de Broglie, *Evêque de Gand.*
M. le Baron Jauffret ❋, *Evêque de Metz.*
M. le Baron de la Contamine, *Evêque de Montpellier.*
M. le Baron de Boulogne, *Evêque de Troyes.*
} *Aumôniers ordinaires.*

M. Lucotte.
M. . . . . .
} *Chapelains.*

M. Gaston de Sambucy, *Maître des Cérémonies de la Chapelle.*

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

S. Ex. M. le Duc DE FRIOUL (G. A. ❋), *Grand Maréchal du Palais.*

Préfets du Palais.

M. le Comte Deluçai ❋, *premier Préfet.*
M. le Baron de Beausset ❋. M. le Baron de Saint-Didier.

Maréchaux-des-logis.

M. le Comte de Ségur, fils, ❋. M. le Baron de Canouville.

Fourriers du Palais.

M. Deschamps ❋. M. Baillon ❋. M. Picot ❋. M. Emery ❋.

Gouvernemens des Palais impériaux.

Tuileries et Louvre. . .	M. le Comte de Fleurieu (G. ❋), Sénateur, Conseiller d'État à vie, *Gouverneur.* M. le Chevalier Auger (O. ❋), Chef d'Escadron, *Adjudant.*
Versailles. . .	M. le Baron Deriot (C. ❋), Colonel, *Sous-Gouv.*
Trianon. . .	M. le Comte Klein (G. ❋), Sénateur, *Gouv.*
Rambouillet. . .	M. le Comte de Mortemart ❋, *Gouverneur.*
Saint-Cloud. .	M. le Comte Loison (G. ❋), Général de division, *Gouverneur.* M. le Baron Tortel (C. ❋), Colonel, *Sous-Gouv.*

Fontainebleau. M. le C[te] Gudin (G. A. ❋), Gén. de div., *Gouv.* M. le Chevalier Ragois (O. ❋), Chef d'Escadron, *Adjudant.*

Compiegne. . M. le Comte Ordener (C. ❋), Sénateur, *Gouv.*

Lacken. . . . . M. le Comte Suchet (G. A. ❋), G[al]. de div. *Gouv.*

Strasbourg. . . M. le Baron Brice-Montigny (C. ❋), Génér. de div. *Gouverneur.*

Bordeaux. . . M. le Comte Lafaurie de Montbadon ❋, *Gouv.*

Turin. . . . . M. Bens de Cavour, *Gouverneur.* M. le Baron Solar de Villeneuve ❋, *Adjud.*

Stupinitz. . . . M. le Baron de Luzerne ❋, *Gouverneur.* M. le C[te] Dupas (C. ❋), Gén. de div., *S.-Gouv.* M. Raymond Scarampi de Cairo, *Adjudant.*

Florence . . . M. le Baron Garzoni-Venturi, *Gouverneur.*

Marrac. . . . . M. le Général Sol (O. ❋), *Adjudant.*

Caserne impériale de l'Ecole militaire. M. Fusy (C. ❋), Colonel.

GRAND CHAMBELLAN.

S. Ex. M. le Comte de MONTESQUIOU-FEZENSAC ❋.

Chambellans.

M. le Comte de Remusat ❋, *Premier Chambellan, Maître de la Garderobe, Surintendant des Spectacles.*
M. le Comte d'Aubusson de la Feuillade ❋.
M. le Comte de Brigode ❋.
M. le C[te] A. de Talleyrand ❋.
M. le Comte Darberg ❋.
M. le C[te] Deviry (C. ❋), *Sénat.*
M. le Comte de Croy.
M. le C[te] de Mercy-Argenteau ❋
M. le Baron Zuidwyck.
M. le C[te] Taillepied de Bondy ❋.
M. le Comte Galard de Béarn ❋
M. le Comte de Saint-Simon-Courtomer ❋.
M. le Comte de Gavre ❋.
M. le Comte de Barol ❋.
M. le C[te] Ponte de Lombriasco ❋.
M. le Comte D'Angosse ❋.
M. le Comte Germain ❋.
M. E. De Montesquiou ❋.
M. le Comte du Manoir ❋.
M. le Prince Sapicha ❋.
M. le Prince Mic. Radziwil ❋.
M. le Comte Alex. Potochi ❋.
M. le Comte de Bronic ❋.
M. le Comte de Contades ❋.
M. le Comte Perregaux.
M. le Comte de Mun.
M. le Comte de Praslin.
M. le Comte de Kergarion.
M. le Comte de Montguyon.
M. le Comte de Lillers.
M. le C[te] H. de Montesquiou ❋
M. C. Nicolai.
M. P. De Marmier.
M. De Lostanges-Béduer.
M. le Comte De Montholon-Semonville ❋.
M. De Rambuteau.
M. Songis Depanges.
M. A. De Montaigu.
M. le Prince Corsini.
M. E. Pucci.
M. le Comte de Turenne ❋.
M. J. De Noailles.
M. A. De Brancas.
M. Saint-Aulaire.
M. Trion-de-Montalambert ❋.
M. A. Chabot.
M. De Beauveau.
M. De la Briffe.

M. Morton-de-Chabrillant.
M. Devaugrennand.
M. De la Vieuville.
M. D'Haussonville.
M. D'Alsace.
M. le Baron Lascases.
M. Dusaillant.
M. de Bellissen.
M. C. de Gontault.
M. de Miramon.
M. de Lur Saluces.

Secrétaires du Cabinet.

M. le Baron Mounier ✻, *Auditeur au Conseil d'Etat.*
M. . . . .

Bibliothécaires.

M. Denina, M. Barbier,
M. Lesueur ✻, *Directeur de la Musique.*
M. Paër, *Directeur et Compositeur de la Musique de la Chambre, et Directeur des Théâtres de la Cour.*
M. Bichet, *Inspecteur des Théâtres de la Cour.*

GRAND ECUYER.

S. Exc. M. le Duc de Vicence (G. A. ✻). *Grand Ecuyer.*
M. le Comte de Nansouty (G. A. ✻), *Gal de division*, Ier. Ecuyer.

Ecuyers.

M. le Comte Defrance (C. ✻), *Général de brigade.*
M. le Comte Wathier (C. ✻), *Général de brigade.*
M. le Baron de Canisy ✻.
M. le Baron de Lalaing d'Audenarde ✻.
M. le Baron de Berckheim (O. ✻), *Général de brigade.*
M. le Comte Foulers de Relingue (C. ✻).
M. le Baron de Saluces.
M. le Baron de Saint-Aignan ✻
M. Lamberti de Gerbevillers.
M. Alfred de Hericy.
M. De Montaran.
M. Comte d'Andlaw.
M. le Comte C. de Lagrange ✻
M. de Menou.
M. A. de Narbonne.
M. Adrien de Mesgrigny.
M. Louis Sparre (O. ✻).

Maison des Pages.

M. le Comte Durosnel (C. ✻), *Général de divis.*, Gouverneur.
M. le Baron Marin (O. ✻), *Général de brigade*, Sous-Gouv.
M. l'Abbé Gandon, *Aumônier*, Sous-Gouverneur.
M. Saint-Quentin, l'aîné, *Contrôleur-Econome.*

Professeurs des Pages, Messieurs,

Hachette, *Mathémat.*
Endter, *Hist. et Géograp.*
Orange, *Latin et Franç.*
Carrey, *Allem. et Angl.*
Duterire, *Dessin.*
Ertault, *Musique.*
Beaupré L., *Danse.*
Laboissière, *Escrime.*
De Ligny, *Natation.*

Pages, Messieurs,

Sanois, *Premier.*
Beaumont. Th.
D'Aubusson.
Saint-Pern.
Ordener.
Saint-Hilaire.
Boudet
Lantivy.
Poinsot.
Petiet
Doumerc.
Morard-de-Galles.
Labassée.
Sambuy.
Del-Carretto.
Pallavicini.
Chaban.
Drouet.
De Pancemont.
Ghilini.
De Lanascol.
Perthuis.
D'Assigny.
Rigaud.
Contades.
Bongars.
Cambiaso.
Centurione.
De Lacour.
Ferreri.

M. Bertaud, *Chirurgien-Médecin des écuries.*

GRAND VENEUR.

S. A. S. M. le Prince de NEUCHATEL (G. A. ❋), *Vice-Connétable*, Grand-Veneur.

M. le Baron d'Hanneucourt ❋, *Capit. Commandant la Vénerie.*

M. le Baron Bongars ❋, M. le Chevalier Cacqueray, } *Lieutenans de la Vénerie.*

M. le Comte Girardin A. (O. ❋), *Colonel, Capitaine des chasses à tir.*

M. le Chevalier de Beauterne ❋, *Lieutenant des Chasses à tir*, Porte-Arquebuse.

Capitaines Forestiers Régisseurs.
- M. Noiret. . . . . *à Versailles.*
- M. Lauriston. . . . *à Saint-Germain en Laye.*
- M. Serracin. . . . *à Rambouillet.*
- M. Calabre. . . . *à Compiegne.*
- M. Boisdhyver. . . . *à Fontainebleau.*
- M. Bernardi. . . . *à Stupinitz.*

GRAND-MAITRE DES CÉRÉMONIES.

S. Ex. M. le Comte de SÉGUR (G. A. ❋), *Conseiller d'Etat*, Grand-Maître des Cérémonies.

M. le Baron de Cramayel ❋. } *Introducteurs des Ambassadeurs,*
M. le Cte. de Seyssel d'Aix ❋. } *Maîtres des Cérémonies.*

M. Aignan. . . . } *Aides des Cérémonies, Secrétaires à l'intro-*
M. Dargainaratz. } *duction des Ambassadeurs.*

M. Duverdier, *Chef.*
M. Sallengros. M. Larcher.
M. Pascal ❋. M. Audran ❋. } *Hérauts d'Armes.*

INTENDANCE GÉNÉRALE DE LA MAISON.

M. le Comte DARU (C. ❋), *Conseiller d'Etat*, Intendant général.
M. le Baron COSTAZ ❋, *Intendant des Bâtimens de la Couronne.*

Comité pour les affaires contentieuses.

M. le Comte Treilhard (G. ❋), *Conseiller d'Etat.*
M. le Comte Jaubert (C. ❋), *Conseiller d'Etat, Gouverneur de la Banque de France.*
M. le Comte Merlin (C. ❋), *Conseiller d'Etat, Procureur-Général-Impérial en la Cour de Cassation, et Membre de l'Institut.*
M. Faget de Baure, *Rapporteur du comité.*

Administrateurs généraux.

Forêts de la Couronne. . . . . . . M. Pelet de la Lozère, fils, *Auditeur au Conseil d'Etat.*
Musées et Monnoies des Médailles. M. Denon (O. ❋), *Memb. de l'Institut.*
Domaines de la Couronne. . . . M. Goulard.
Parcs et Jardins des Palais Impér. M. Lelieur (de Ville-sur-Arce.)
Mobilier des Palais Impériaux. . M. Desmazis.

Notaire.

M. Noel, *Notaire de l'Empereur.*

Arts et Bâtimens.

M. David (O. ❋), *Membre de l'Institut, premier Peintre de S. M.*

Manufactures Impériales. Voy. pag. 845.

Comité consultatif des Bâtimens de la Couronne. Architectes,

M. Gondoin ❋, *Membre de l'Inst.*, M. Molinos, M. Rondelet.

Architectes des Palais.

M. Fontaine, *Palais du Louvre, des Tuileries et Bâtimens impériaux, à Paris.*

M. Raymond, *Membre de l'Institut. Palais de Meudon, Saint-Cloud, Sevres et Saint-Germain.*

M. Trepzat, *Palais de Versailles et les deux Trianons.*

M. Famin. *Palais de Rambouillet.*

M. Leroy. *Palais de Fontainebleau.*

M. Berthault. *Palais de Compiegne.*

M. Henry, *Palais de Lacken.*

M. Schuler, *Palais de Strasbourg.*

M. Bonfin, *Palais de Bordeaux.*

M. Saint-Martin, *pour Marrac et Saint-Michel.*

Musées. Voyez pag. 806.

SERVICE DE SANTÉ.

Médecins.

M. le Baron de Corvisart (O. ❋), *premier Médecin.*

M. le Chevalier Hallé ❋, *Médecin ordinaire.*

Médecins par quartier. M. Lanefranque. M. Guillonneau. M. Lerminier. M. Bayle.

Médecins consultans. M. Malouët. M. Lepreux ❋. M. Pinel ❋. M. Andry.

M. De Wenzel, *Médecin-oculiste.*

Chirurgiens.

M. le Baron Boyer ❋, 1er *Chirur.*

M. le Baron Yvan (O. ❋), *Chirurgien ordinaire.*

Chirurgiens par quartier.

M. Horeau. M. Lacournère.

M. Varcillaud. M. Ribes ❋.

M. Jouan ❋, *Chirurgien adjoint en survivance.*

M. Lassouiade, *Chirurgien d'habitation à Saint-Cloud et lieux circonvoisins.*

Chirurgiens consultans.

M. Pelletan ❋. M. Sabatier ❋.

M. Percy (C. ❋). M. Dubois.

Chirurgien-dentiste. M. Dubois.

Chirurgien-bandagiste, M. Ronsil.

Pharmaciens.

M. Deyeux, *premier pharmacien.*

M. Clarion, M. Cadet, M. Rouyer, *Pharmaciens ordinaires.*

Intendance des biens de la Couronne dans les départemens du Piémont et du Taro.

M. le Comte De Salmatoris Rossillion ❋, *Intendant.*

M. Bernardy, *Capitaine forestier de Stupinitz.*

M. Piacenza, *Architecte des Palais impériaux.*

M. Branbilla, *Inspecteur du mobilier.*

M. Spalla, *Garde et Conservateur du Musée de sculpture.*

Intendance de la Maison de l'Empereur dans les départemens du Pô, de la Méditerranée et de l'Ombrone.

M. Petiet, Auditeur au Conseil d'Etat, *Intendant.*

M. Baldelli, *Conservateur des Palais, Jardins et du Mobilier.*

M. Joseph Gherardi, *Inspecteur des bâtimens.*

Architectes.

M. Joseph Cacciali, *à Florence.* | M. Richard Calochieri, *à Livourne.*
M. Robert Bombici, *à Pise.* | M. Philippe Hini, *à Sienne.*

M. Ange Fontebuoni, *Garde-Magasin assistant des bâtimens.*

Mobilier. { M. Philippe Paulini, M. Joseph Ventinove, } *Inspecteurs du mobilier.*

Musée Impérial d'Histoire Naturelle, à Florence.

M. Jérome Bardi, *Directeur.*

Professeurs, Messieurs,

Dominique Devechi. .	*Astronomie.*	Philippe Occelli.	*Anat. comparée.*
Octavien Targioni . .	*Botanique.*	Joseph Gazzeri .	*Chimie.*
Jean Babbini.	*Physique.*	Philippe Nesti. .	*Minér. et zoologie.*

Galerie Impériale de Florence.

M. Thomas Puccini, *Directeur.*
M. Louis Lanzi, *professeur d'Antiquités.*

Manufacture Impériale des ouvrages en pierres dures.

M. Louis Siriès, *Directeur.* | M. Charles Siriès, *Adjoint.*

Direction des Domaines de la Couronne.

M. Antoine Brissoni, *Directeur*, à Florence.
M. Ansano Perpignani, *Directeur*, à Pise.

TRÉSORIER-GÉNÉRAL DE LA COURONNE.

M. le Comte ESTÈVE (O. ❋), *Trésorier général de la Couronne.*

Inspecteur du Trésor.

M. Lemaître.

Payeurs du Trésor, Messieurs,

Plauzoles. .	*à Paris.*	Vegezzy. . .	*à Turin et Stupinitz.*
Dubouret. . .	*à Versailles.*	Estève Froment	*à Florence.*
Liron . . .	*à S.-Germain.*	Auguste Paul. .	*à Parme.*
Delamotte . .	*à Rambouillet.*	Passy. . . .	*à Lacken.*
Adam . . .	*à Fontainebleau.*	Dorschwiller .	*à Strasbourg.*
Troussel. . .	*à Compiegne.*	Declerk. . .	*à Bordeaux.*

M. Beaudeuf, *Payeur de la Garde Impériale.*
M. Weiss, *Payeur du Conseil d'Etat.*
M. Desales, *Jurisconsulte.*
M. Leroux, *Agent-de-Change.*

INTENDANCE GÉNÉRALE DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

S. Ex. M. le Comte DEFERMON (G. ❋), *Ministre d'Etat*, Intendant général.

M. le Baron Labouillerie ❋, *Maître des Requêtes*, Trésorier.

SECRÉTAIRE DE L'ETAT DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. Ex. M. le Comte REGNAUD DE S.-JEAN-D'ANGELY (G. ❋), *Ministre d'État.*

CONSEIL.

Le Conseil de la Maison de l'Empereur est composé,
Des Grands Officiers de la Couronne,
Du Trésorier général de la Couronne.
De l'Intendant général de la Maison,
De l'Intendant des Bâtimens,

SECTION II.

MAISON DE L'IMPÉRATRICE.

Premier Aumônier,

M. le Cte FERDINAND DE ROHAN ✻, *ancien Archevêque de Cambray.*

Dame d'Honneur,

Madame la Duchesse de Montebello.

Dame d'Atour,

Madame la Comtesse Deluçay.

Dames du Palais,

Madame la Duchesse de Bassano.
Madame la Comtesse Victor de Mortemart.
Madame la Duchesse de Rovigo.
Madame la Comtesse de Montmorency Matignon.
Madame la Comtesse Talhouet.
Madame la Comtesse Law de Lauriston.
Madame la Comtesse Duchâtel.
Madame la Comtesse de Bouillé.
Madame la Ctesse de Montalivet.
Madame la Comtesse de Perron.
Madame la Comtesse de Lascaris Vintimiglia.
Madame la Comtesse de Brignole..
Madame la Comtesse de Gentile.
Madame la Comtesse de Canisy.

Chevalier d'Honneur.

M. le Comte Beauharnois, *Sénateur.*

Premier Ecuyer.

M. le Prince Aldobrandini.

SECTION III.

***OFFICIERS** qui composoient la Maison des Princes François montés sur des Trônes Etrangers.*

Nota. Ils conservent les honneurs de la Cour.

Messieurs,

Le Baron DE VILLARET ✻, *Evêque de Casal,*
L'Abbé Lécuy.
L'Abbé Chardon.
Le Comte de Jaucourt (C. ✻), *Sénateur.*

Le Comte Dumas (Mathieu) (C. ✻), *Conseiller d'Etat.*
Le Comte Stanislas de Girardin (C. ✻).
Le Général Lafond-Blaniac (C. ✻).
Le Comte d'Arjuzon.
Le Comte de Villeneuve.
Turgot.
De Marmol.
Le Baron Delaville ✻.
De Boucheporn.
Darlincourt. (Charles)

Mesdames,

La Comtesse L. de Girardin.
Dessoles.
La Comtesse Dupuy.
La Comtesse de Viry.
La Comtesse de Villeneuve.
De Lery.
La Comtesse Mollien.
La Comtesse d'Arjuzon.
La Baronne de Broc.
Cara Saint-Cyr.
La Comtesse Saint-Martin de la Motte.
Lambert.
La Baronne de Curnieu.
De Boubers.
De Mailly-Couronel.

SECTION IV.

MAISON DE L'IMPERATRICE JOSÉPHINE.

Premier Aumônier.

M. le Comte DE BARRAL (O. ❋), *Archevêque de Tours.*

Dame d'Honneur.

Madame la Comtesse Darberg.

Dames du Palais.

Madame la Duchesse d'Elchingen.
Madame la C[tesse] de Remusat.
Madame la Comtesse de Walsh-Serrant.
Madame d'Audenarde.
Madame de Wieil-Castel.
Madame . . . .
Madame la Comtesse de Turenne.
Madame la Baronne de Colbert.
Madame la Comtesse Octave de Ségur.
Madame . . . .
Madame . . . .
Madame . . . .

Lectrice

Madame Gazani.

Chevalier d'Honneur.

M. . . . .

Chambellans.

M. le Baron de Beaumont ❋.
M. Turpin.
M. de Wieil-Castel.
M. le C[te] de Montholon (Louis).
M. . . . .
M. . . . .
M. . . . .
M. . . . .
M. . . . .
M. . . . .
M. . . . .
M. . . . .

Ecuyers.

M. de Monaco, *premier Ecuyer.*
M. le Comte de Pourtalès.
M. Daudiaw.
M. . . . .
M. . . . .

Intendant général.

M. Pierlot.

Secrétaire des Commandemens.

M. J. M. Deschamps ❋.

Le Conseil de la Maison est présidé par la Dame d'Honneur, et composé du premier Aumônier, du Chevalier d'Honneur, du premier Ecuyer et de l'Intendant général.

SECTION V.

MAISONS DU PRINCE BORGHESE, DUC DE GUASTALLA, ET DE LA PRINCESSE PAULINE, DUCHESSE DE GUASTALLA.

M. le Cardinal Spina (O. ❋), *Archevêque de Gênes*, Aumônier.

M. l'Abbé Moreno,
M. l'Abbé de St.-Martin, } *Chapelains du Prince.*

M. l'Abbé Maussac, *Chapelain de la Princesse.*

MAISON DU PRINCE.

M. le Baron Bens de Cavour, *chargé du service de la Chambre, fêtes et concerts*,
M. le Baron Provana del Sabbione,
M. le Baron Berton de Sambui,
M. le Baron Doria de Cirié, } *Chambellans.*

M. le Baron Della Chiesa de Cinsan, *Préfet du Palais.*

M. le Baron de Sonnaz,
M. le Baron Fansson de Montaldo,
M. le Baron de Baudissé,
M. le Baron de Ricaldon, } *Ecuyers.*

M. le Baron Alfieri de Sostegno, *Maître des Cérémonies.*

M. Gruyer (O. ❋), *Colonel*,
M. Henrion ❋, *Chef de Bataillon*,
M. Delmas ❋, *Capitaine*,
M. . . . . } *Aides-de-camp.*

M. le Baron Clement (C. ❋), *Colonel, Intendant général de la Maison du Prince.*

M. de la Ville (Charles) ❋, *Secrétaire des Commandemens.*

MAISON DE LA PRINCESSE.

Madame la Comtesse de Cavour, *Dame d'honneur.*

Madame la Baronne de Barral,
Madame la Baronne de Chambaudoin,
Madame la Baronne Louis de Bréhan,
Madame la Baronne de la Turbie,
Madame la Baronne de Farigliano Novello,
Madame la Baronne de la Trinité,
Madame la Baronne d'Albaret,
Madame la Baronne de Mathis,
Madame la Baronne de Bernés,
Madame la Baronne de Saluces,
Madame la Comtesse de Brignoly,
Madame . . . . } *Dames pour accompagner.*

M. le Comte de Clermont-Tonnerre,
M. le Baron de Forbin,
M. le Baron Fresia d'Oglianico, } *Chambellans.*

M.

M. le Comte de Clermont-Tonnerre, M. le Baron de Forbin, M. le Baron Fresia d'Oglianico, M. le Baron Dal Pozzo de la Cisterne, M. le Baron Bruco de Sordevolo, M.	*Chambellans.*
M. le Baron de Mont-Breton, M. le Baron Solar de Villeneuve (Alex.) ❋, M. le Baron Duc Robert,	*Ecuyers.*

M. Dupré-Saint-Maure, *Secrétaire des Commandemens.*

MAISON DES PAGES.

M. Provena, *Chambellan, chargé du Gouvernement.*
M. . . . ., *chargé de la conduite et de la surveillance.*

Professeurs des Pages, Messieurs,

Bidone, *Mathématiques.*
Deperret, *Hist. et Géographie.*
Marenco, *Latin et François.*
Merlin, *Dessin et Fortifications.*
Guaretti, *Escrime.*
Savant, *Ecriture.*
Giraud, *Danse.*

Pages, Messieurs,

Lovera de Maria.
Gribaldi Moffa de Lisio.
Caissotti de Chiusano.
Olivieri de Vernier.
Ripa de Meana.
Cristiani de Ravarano.
Bruco de Sordevolo.
Armand de Gros.
Della Chiesa de Cinsan.
Ferrero de la Marmora.
Coardi de Carpenetto.
Galleani d'Agliano.

M. l'Abbé Ottani, *Maître de Chapelle de LL. AA. II.*

SERVICE DE SANTÉ.

M. Vastapani, } *premiers Médecins.*
M. Peyre, }
M. Reyneri, *second Médecin.*

M. Rossi, *Chirurgien ordinaire.*
M. Ballarini, *second Chirurgien.*
M. Baricalla, *Pharmacien.*

SECTION VI.

MAISON DE LA PRINCESSE ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.

M. le Cardinal Zondadari, *premier Aumônier.*
M. . . . ., *Chapelain.*

Madame la Comtesse Mastiani, *Dame d'honneur.*

Dames ponr accompagner.

Madame la Baronne Torregiani.
Madame la Princesse Corsini.
Madame la Comtesse Mozzi.
Madame la Baronne Nencini.
Madame la Comtesse Gherardesca.
Madame la Baronne Albizzi.
Madame la Bar^{ne}. Dragomani.

Préfet.

M. le Baron Baldelli.

Chambellans.

M. le Baron Alessandri.
M. le Baron Bardi.
M. le Baron Gazzoni.
M. le Baron Rinuccini.
M. le Comte Gherardesca.
M. le Baron Strozzi.

Ecuyers.

M. Le Baron Borghèse.
M. le Baron Pazzi.

Maître des Cérémonies.

M. le Baron Torregiani.

SECTION VII.

MAISON DE MADAME MERE DE L'EMPEREUR ET ROI.

Premier Aumônier.

M. le Baron de CANAVERY ❋, *Evêque de Verceil.*
M. l'Abbé Le Coq, M. l'Abbé de Percy, } *Chapelains.*

Dame d'Honneur.

Madame la Baronne de Fontanges.

Dames pour accompagner.

Madame la Ctesse. de Fleurieu.
Madame la Comtesse de la Borde-Mériville.
Madame la Baronne de Bressieux.
Madame la Baronne de Saint-Sauveur.
Madame la Baronne de Rochefort d'Ailly.
Madame la Baronne d'Esterno.
Madame la Duchesse de Dalmatie. Madame la Duchesse d'Abrantès. } *Honoraires.*

Chambellans.

M. le Comte Ferdinand de la Ville ❋ *Sénateur.*
M. le Baron d'Esterno.
M. le Comte Cossé de Brissac, *Sénateur, Chambellan honoraire.*

Premier Ecuyer.

M. le Comte de Beaumont (G. ❋), *Sénateur.*

Ecuyer.

M. le Baron de Quélin.

Secrétaire des Commandemens.

M. Guieu, *Maître des Requêtes, Membre de la Cour de Cassation, Conseiller ordinaire de l'Université impériale.*

SECTION VIII.

MAISON MILITAIRE.

La Maison Militaire de l'Empereur, est composée, savoir : d'un Etat-Major général. d'une Administration générale. d'un corps de Grenadiers à pied et une compagnie de Vétérans, d'un corps de Chasseurs à pied. d'un régiment de Grenadiers à cheval, d'un régiment de Dragons. d'un régiment de Chasseurs à cheval et d'une compagnie de Mamelucks, d'un régiment de Chevau-Légers Polonois. de la légion de Gendarmerie d'Elite, d'un corps d'Artillerie et d'un équipage de Marins.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

Colonels-Généraux de la Maison Militaire.

M. le Duc d'Aüerstaedt, Prince d'Ekmühl (G. A. ❋), Maréchal de l'Empire, Commandant les Grenadiers à pied.

M. le Duc de Dalmatie (G.A. ❋), Maréchal de l'Empire, Commandant les Chasseurs à pied.

M. le Duc d'Istrie (G.A.❋), Mal de l'Empire, Comm. la Cavalerie.

M. le Duc de Trévise (G. A. ❋), Maréchal de l'Empire, Commandant l'Artillerie et les Matelots.

Aides-de-camp de l'Empereur.

M. le Comte Le Marois (G. ❋) . . . . . . } *Généraux de division.*
M. le Comte Law de Lauriston (C. ❋). . . }
M. le Comte Caffarelli (G. A. ❋). . . . . . }
M. le Comte Rapp (C. ❋). . . . . }
M. le Duc de Rovigo (G. A. ❋). . . . . . }
M. le Duc Charles de Plaisance (C. ❋), *Général de brigade.*
M. le Comte Bertrand (G. A. ❋). . . . . . } *Généraux de division.*
M. le Comte de Lobau (C. ❋). . . . . . . }
M. le Comte Reille (C. ❋), *Général de division.*
M. le Baron Guehenenc, *Colonel.*

Officiers d'ordonnances, Messieurs,

Le Baron de Watteville. A.	Le Baron Talhouet.	Le Baron L'Epinay.
Le Baron Labourdonnaie. A.	Le Baron Clapowski.	Le Baron Marbœuf.
Le Baron Montesquiou. A.	Le Baron Faudoas.	Le Baron Devence.

Adjoints à l'Etat-Major général, Messieurs,

Quesnel ❋.	*Chefs de bataillon.*	Bottex ❋.	*Capitaines.*
Quandalle ❋.		Laforêt ❋.	
Laurent ❋.		Charroy.	

M. le Colonel Fusy (C. ❋), *Commandant d'armes.*
M. *Verry*, Bibliothécaire.

Administration générale.

M. le Baron *Félix* (O. ❋), Inspecteur aux Revues, rue de Lille, no. 73.

M. *Clarac* ❋, Sous-Inspecteur aux Revues, rue S.-Georges, n. 15.

M. *Sabatier* ❋, Sous-Inspecteur aux Revues, rue des Moulins, n. 15.

M. *Dufour* (G. J. B.) ❋, Commissaire Ordonnateur des Guerres.

M. *Charamond* ❋.
M. *Dauxon* ❋.
M. *Dangeny* ❋.
} Commissaires des Guerres de première classe.

M. *Odier* ❋.
M. *Toulgoët*.
M. *Perceval*.
} Commissaires des Guerres de deuxième classe.

M. *Menoir*.
M. *Froment*.
} Adjoints aux Commissaires des Guerres.

CORPS DE GRENADIERS A PIED.

Ce Corps est composé d'un régiment de Grenadiers, d'une compagnie de Vétérans, d'un régiment de Fusiliers-Grenadiers, de deux régimens de Tirailleurs-Grenadiers, et de deux régimens de Conscrits-Grenadiers.

ÉTAT-MAJOR, Messieurs,

Le Comte *Dorsenne* (C. ❋), Gén. de division, *Colonel-Command.*
Le Baron *Roguet* (C. ❋), Général de brigade, *Colonel en second.*
Le Baron *Christiani* ❋, Major à la suite.
Réant ❋, Capitaine, *Quartier-Maître-Trésorier.*
Villeumeureux ❋, Lieut. en 1er., *Quartier-Maître Adj.*
Aversène (O. ❋), Capitaine, *Adjudant d'habillement.*
Dingremont ❋, Lieut. en 1er., *Adjud. d'habillement.*
Lambert ❋, Capitaine, *Adjudant aux vivres.*

Etat-Major du régiment de Grenadiers, Messieurs,

Le Baron *Michel* (O. ❋), Colonel, *Major-Commandant.*

Harlet (O. ❋), *Laurède* (O. ❋), Chefs de Bataillon.
Belcourt ❋, *Descombes* ❋, Capit., Adjud.-Maj.
Haillecourt ❋, Lieut. en 1er., *Ritter* (O. ❋), Lieut. en 1er., *Sous-Adjud. Maj.*
Egret ❋, *Chauvey* ❋, Lieutenans en 2e. *Porte-Drapeau.*
Dudanjon ❋, Chirurgien-major.
Braize, Aide-major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieut. en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Le Marois (O. ❋).	Sicard ❋.	Picot ❋, Brasseur ❋.
2.	Trappier ❋.	Daix ❋.	Picq ❋, Houarne ❋.
3.	Dupré ❋.	Dubiez ❋.	Plée ❋, Gabillot ❋.
4.	Golzio ❋.	Rouillard ❋.	Bresson ❋, Dumont ❋.
	Deuxième Bataillon.		
1.	Lavigne (O. ❋).	Vessilier.	Bourdin ❋, Lac ❋.
2.	Pailhès (O. ❋).	Tailhan ❋.	Gavignet ❋, Plafait ❋.
3.	Albert (O. ❋).	Chaillou ❋	Oussot ❋, Lyon ❋.
4.	Higonnet ❋.	Jouette ❋.	Dard ❋, Gremion ❋.

Compagnie de Vétérans.

Charpentier (O. ❋), Chef de bataillon.
Magnée ❋, Capitaine.
Rebourg ❋, *Colletier* ❋, Lieuten. en 1er.
Boudin ❋, *Parry* ❋, Lieuten. en 2e.

Etat-Major du Régiment de Fusiliers-Grenadiers, Messieurs,

Bodelin, (O. ❋), Major-Commandant.

Vionnet (O. ❋). . . } Chefs de Bat.
Hennequin (O. ❋),

Martenot (O ❋). } Cap.-Adj.-Majors.
Leroy ❋ . . .

Maigrot ❋, Lieut. en 1er. } *Sous-Adj.-Majors.*
Delaitre ❋, Lieut. en 2e.

Mouton ❋, Chirurgien-major.
Cain, Aide-major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieut. en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Brousse ❋ . . .	Goutefraye ❋. . .	Epailly ❋, Crequi ❋.
2.	Deblais ❋. . .	Goussin ❋. . .	Courtin ❋, Boisseau ❋.
3.	Gillet (O. ❋). .	Rostein ❋. . .	Arnould ❋, Faivre ❋.
4.	Desmoulins ❋. .	Leclerc ❋. . .	Vaillant ❋, Gelmont ❋.
	Second Bataillon.		
1.	Le Baron Loqueneux (O. ❋). .	Bellanger ❋. . .	Favin, ...
2.	Moulin ❋. . . .	Théry ❋. . . .	Vaude ❋, Leveau ❋.
3.	Jaquot (O. ❋). .	Pelée ❋. . . .	Mazas ❋. Guesdon ❋.
4.	Laborde ❋. . .	Cogne ❋. . . .	Poulmans ❋, Mayot ❋.

Etat-Major du 1er. régiment de Tirailleurs-Grenadiers, Messieurs,

Lonchamp (C. ❋), Major-Commandant.

Porret ❋. . . . } Chefs de Bataillon.
Vautrin ❋. . .

Faucon ❋. . . } Cap.-Adj.-Maj.
Chicot ❋. . . .

Delaire ❋, Lieut. en 1er. . } *Sous-Adj.-Majors.*
Tardieu ❋, Lieut. en 2e. .

Serraris, Sous-Lieut., *Offic. payeur.*
Chappe (O. ❋), Chirurgien-major.
Vergé, Aide-major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieut. en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Dutrône ❋. . . .	Debois-Thierry ❋	Lavoine ❋, Foucher ❋.
2.	Dambly (O. ❋. .	Massol ❋. . . .	Robinet ❋. Crétal ❋.
3.	Lours ❋. . . .	Michel (V.) ❋. .	Dufour ❋, Borne ❋.
4.	Léglise (O. ❋). .	Royere ❋. . . .	Gosseret ❋, ...
	Deuxième Bataillon.		
1.	Cicéron (O. ❋). .	Gaucheron ❋. . .	Colomb ❋. Lamouroux ❋.
2.	Masson ❋. . . .	. . . .	Maupas ❋, Carre ❋.
3.	Ranchon (O. ❋) .	Lacaze ❋. . . .	Germain ❋, Landeau ❋.
4.	Folley ❋. . . .	Bourchette ❋. . .	Dalaut ❋, Simonnot ❋.

Etat-Major du 2e. régiment de Tirailleurs-Grenadiers, Messieurs,

Flamand, (O. ❋), Major-Commandant.

Dorsenne ❋. . } Chefs de Bataillon.
Vezu ❋ . . . .

Brémont ❋, Capit., *Adj.-Maj.*

Guillaume. . } Sous-Lieut., *Ad.-Maj.*
Bouillet. . .

Maris. . . } Sous-Lieut., *S.-Adj.-Maj.*
Chabrol. .

Bonnet, Sous-Lieut., *Offic. payeur.*
Leroux, Chirurgien-Major.
. . . . . Sous-Aide-Major.

Premier Bataillon.

Comp.	Capitaines.	Sous-Lieutenans.
1.	Godet ❋.	Grand-Champ, Lefroter.
2.	Morlay ❋.	Lanthier, Haran.
3.	Mercier ❋.	Grossardi. Roux.
4.	Deléage ❋..	Beaujeu, D'hauteville.
	Second Bataillon.	
1.	Templier.	Roelants, Kanth.
2.	Castanier ❋.	Riccardi, Hébant.
3.	Lafargue ❋.	Gossinet, Vianna.
4.	Galois ❋.	Garde, Tassard.

Etat-Major du 1er. régiment de Conscrits-Grenadiers, Messieurs,

Darquier (O. ❋), Major-Commandant.

Carre ❋. . . . . } Chefs de Bataillon.
Mosnier (O. ❋). }

Micheler ❋, Capit., *Adj.-Maj*

Rullière. . } Sous-Lieut., *Adj.-Maj.*
Arnaud. . }

Dupuis. . } Sous-Lieut., *Sous-Adjud.-*
Trouette. . } *Majors.*

Bréart, Sous-Lieut., *Offic. payeur.*

Charriere ❋, Chirurgien-Major.

Hérouart, Sous-Aide-Major.

Premier Bataillon.

Comp.	Capitaines.	Sous-Lieutenans.
1.	Rozé ❋.	Dutheiller, Godebert.
2.	Condé ❋.	Lemaire. Labole.
3.	Caron ❋.	Chirac, Ballon.
4.	Déthan ❋.	Delise, Bourdon.
	Second Bataillon.	
2	Gavardie ❋.	Morand, Caupenne.
2.	Mirabel ❋.	Cairoche. Delagarde.
3.	Bureau ❋.	Massé, Nolivos.
4.	Fougères ❋.	Dupuis, Basset.

Etat-Major du 2e. régiment de Conscrits-Grenadiers, Messieurs,

Robert ❋, Major-Commandant.

Rogery (O. ❋). . } Chefs de Bataillon.
Lenoir ❋. . . . . }

Guillemin (O. ❋), Capit., Adj.-Maj.

Pasquy. Lieut., } *Adj.-Maj.*
Maiassagne, S.-Lieut., }

Paillard ❋. } Sous-Lieut., *Sous-Adj.-*
Vigneaux. . } *Majors.*

Deorez, Sous-Lieut., *Offic. payeur.*

Lagneau ❋, Chirurgien-Major.

Patuel, Sous-Aide-Major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieutenans.*	*Sous-Lieutenans.*
1.	Delaunay ✻ . . .	Duperron. . . .	Canivet, Richard.
2.	Rouillé ✻.	. . . .	Tourasse, Cugnac.
3.	Cirou ✻	. . . .	Delsol, Goupilleau.
4.	Michel (R.) (O. ✻)	. . . .	Grangeneuve, Durège.

Second Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieutenans.*	*Sous-Lieutenans.*
1.	Bonhours ✻ . . .	. . . .	Turq, Lachapelle.
2.	Pellet	. . . .	Ubaghs, Bigorgne.
3.	Deneuilly ✻ . . .	. . . .	Bilate, Rivals.
4.	Deleuze ✻	. . . .	Fays, Demonchy.

CHASSEURS A PIED.

Ce corps est composé d'un régiment de Chasseurs, d'un régiment de Fusiliers-Chasseurs, de deux régimens de Tirailleurs-Chasseurs, et de deux régimens de Conscrits-Chasseurs.

Etat-Major Général, Messieurs,

Le Baron de Curial (C. ✻), *Général de division*, Commandant.
Le Baron Dumoustier (C. ✻), *Général de brigade*, Command. en second.
Larrouy ✻, *Capitaine Quartier-Maître-Trésorier.*
Divat ✻, *Capitaine Adjudant d'habillement.*
Puech, *Capitaine.*
Champfroid ✻, *Lieutenant en 1er., Adjudant aux vivres.*

Etat-Major du régiment de Chasseurs, Messieurs,

Le Baron Gros (C. ✻), *Gén. de brigade*, Major-Commandant.

Dupin (O. ✻), *Sicard* (O. ✻), } Chefs de Bataillon.
Boucher (O. ✻), *Rignon* (O. ✻), } Cap. Adj-Majors.
Renaudin ✻, *Macheler* ✻, } Lieut. en 1er. *S.-Adjudans-Maj.*
Severin ✻, Lieut. en 2e. Porte-Drap.
Cothenel ✻, Chirurgien-Major.
Dièche, Aide-Major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieut. en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Lambinet (O. ✻).	Lachapelle ✻. .	Gouillard ✻, Lardier ✻.
2.	Rampon (O. ✻). .	Paradis ✻ . . .	Audouy ✻, Gries.
3.	Julien (O. ✻). .	Hallé ✻. . . .	Challe ✻, Lefranc ✻.
4.	Roset ✻	Mirofle ✻ . . .	Charlot ✻, Bulle ✻.

Second Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieut. en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Pingern ✻. . .	Laguillermie ✻ . Roux ✻. . . .	Michel ✻, Noël ✻.
2.	Castanié ✻. . .	Dumesnil. . . . Levé ✻. . . .	Julien ✻, Cretté ✻.
3.	Larousse ✻. . .	Brousson ✻ . . Contret ✻. . .	Aubry ✻, Mesanguy ✻.
4.	Dufour ✻. . .	Agnès ✻. . . .	Rivière ✻. Divat ✻.

Etat-Major du régiment de Fusiliers-Chasseurs, Messieurs,

Lanabere (C. ✻), *Colonel*, Major-Commandant.

Darcantel (O. ✻), *Rousseau* (O. ✻), *Desalons* ✻, à la suite. } Chefs de Bataillon.

Bié (O. ✻), *Soules* ✻, } Capit. Adj.-Maj.

Remeise ✻; Quartier-Maître, Lieutenant en 1er.

Lecomte ✻, *Gillet* ✻, } Sous-Adjudans-Majors. Lieutenans en 1er.

Parrod ✻, Lieut. en 2e., Porte-Drap.

Jourda, Chirurgien-Major.

Juville Aide-Major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieut. en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Varlet ✻. . .	Verges ✻. . .	Clément ✻, Petitjean ✻.
2.	Schramm ✻ . .	Dubois ✻. . .	Donny ✻, Guibal ✻.
3.	Poudovigne ✻. .	Montaset ✻ . .	Bocquet ✻, Félix ✻.
4.	Beurmann ✻ . .	Roux ✻. . . .	Escudier ✻, Lecorps ✻.

Second Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieut. en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Bisson (O. ✻). .	Truffet ✻ . . . Charvin ✻ . . .	Cuenot ✻, Nourry ✻.
2.	Laplane ✻. . .	Barbas ✻ . . .	Gauthier ✻, Sougeux ✻.
3.	Labusquette ✻. .	Bailleux ✻. . .	Blondon ✻, Lepage ✻.
4.	Pion ✻.	Bernelle ✻. . .	Debenne ✻, Delaborde ✻.

Etat-Major du 1er. régiment de Tirailleurs-Chasseurs, Messieurs,

Rosey (O. ✻), *Colonel*, Major-Commandant.

Mallet ✻, *Cambronne* (O. ✻), } Chefs de Bataillon.

Gallé ✻, Capit. Adjud.-Major.

Bosquet ✻, Lieut. en 1er. *Chartrant* ✻, id. *Mounier* ✻, Lieut. en 2e. } S.-Adj.-M.

Martin ✻, Lieuten. en 2e., Porte-Drapeau.

. . . . . . Officier Payeur.

Maugras ✻, Chirurgien-Major.

Magnin, Aide-Major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieut. en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Blondeau ✻. . .	Godefroy ✻. . .	Penot ✻, Rivet ✻.
2.	Crepy ✻ . . .	Caillot ✻ . . .	Lyons ✻, Genisson ✻.
3.	Teyssere. . . .	Chassey ✻ . . .	Grimprey ✻, Rancurel ✻.
4.	Saulmier. . . . Dupont	Keller ✻. . . .	Rochard ✻, Carteret ✻.

Second Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieut. en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Mallet ✻. . . .	Levecque ✻ . .	Heuillet ✻, Donnet ✻.
2.	Bigot ✻. . . .	Beau ✻. . . .	Guyot ✻, Gomion ✻.
3.	Bere ✻. . . .	Michel ✻. . .	Laniouret ✻, Tournier ✻.
4.	Petit ✻. . . .	Baruteau ✻. . .	Coulon ✻, Coste ✻.

Etat-Major du 2e. régim. de Tirailleurs-Chasseurs, Messieurs,

Deshayes (O. ❋), *Colonel*, Major-Commandant.

Pompejac ❋, *Secretan* ❋, Chefs de Bataillon.
Chaussy ❋, Capit. Adjud.-Major.
Delabiche ❋, *Vincent*, *Forestier*, S.-Lieu. S.-Adj.-Maj.
Lemercier, Sous-Lieuten., Officier Payeur.
Rollin, Chirurgien-Major.
Lassère, Sous-Aide-Major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Sous-Lieutenans.*
1.	Garnier ❋.	Colinet, Monsarrat.
2.	Hubert ❋	Burtz, Hourdier.
3.	Hurel ❋.	Prieur, ...
4.	Villaret ❋.	Lafitte, Perrin.
	Deuxième Bataillon.	
4.	Masse ❋.	Bayle, Prevost.
3.	Albert ❋.	Dubreucq, Dupeyron.
2.	Barral ❋.	Favier, Domenjoux.
1.	Cabanel ❋.	Lachapelle, Vigier.

Etat-Major du 1er. Régiment de Conscrits Chasseurs, MM.

M. *Vrigny* (O. ❋), *Colonel*, Major-Commandant.

Bert ❋, *Ramand* (O. ❋), Chefs de Bat.[s]
Suisse. Capitaine Adjudant-Major.
Bobilly, *Fouchier*, S.-Lieut. S.-Adj.-Maj.
Huet, *Bonnet*, S.-Lieut. S.-Aid.-Maj.
. . . . Officier payeur.
Ziuch, Chirurgien-Major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Sous-Lieutenans.*
1.	Prelier ❋.	Muret, Regnault.
2.	Lebourcier ❋.	Pons, Daudier.
3.	Deschamps ❋.	Anciaume, Duchesne.
4.	Lapeyre ❋.	Pouderoux, Prisse.
	Deuxième Bataillon.	
1.	Rattier ❋.	Montaldi, Babut.
2.	Charraud ❋.	Blanc, Desguyot
3.	Galland ❋.	Benezech, Guillier.
4.	Hanuche ❋.	Gaillant, Girault.

Etat-Major du 2e. Régiment de Conscrits Chasseurs, Messieurs,

M. le Baron *Duvernet* (O. ❋), *Colonel*, Major-Commandant.

Kessel ❋, *Maillard* ❋, Chefs de Bataillon.
Dupard, Capitaine Adjudant-Major.
Bacquet, *Philip*, S.-Lieut. Adj.-Major.
Gemeaux, *Decolnel*, S.-Lieut. Adj.-Major.
. . . . Officier payeur.
Mandon, Chirurgien Major.
Morin, Sous Aide-Major.

Premier Bataillon.

Comp.	*Capitaines.*	*Sous-Lieutenans.*
1.	Colomban ❋.	Savy, Delaplanche.
2.	Le Beau ❋.	Depaignes, Denesle.
3.	Finat ❋.	Nayrac, Drouas.
4.	D'Hervilly ❋.	Gaubert, ...
	Deuxième Bataillon.	
1.	Guerdin ❋.	Morel, Dast.
2.	Nicolas ❋.	Goupilleau, Drouin.
3.	Saint-Martin ❋.	Valat, Boisgelin.
4.	Azem ❋.	Faudy, Aurez.

GRENADIERS À CHEVAL.

État-Major, Messieurs,

Le Comte Walther (G. A. ❋), *Général de Division*, Command.
Le Baron Lepic (C. ❋). *Général de Brigade*, Major.
Le Baron Chastel (O. ❋), *Colonel*, Major.

Perrot (O. ❋), *Q.-M.*
Clément (O. ❋),
Mesmer (O. ❋),
Remy (O. ❋),
Maufroy (O. ❋),
Dujon (O. ❋),
Hardy ❋, *Instructeur*, } *Chefs d'Escadron.*

Ring ❋, *Capit. Instructeur.*

Pernet (O. ❋),
Dufour ❋, } *Capit. Adjudans-Major.*

Lajoie ❋, *Capitaine, fourrages.*
Varnout ❋. *habill.* } *Lieuten. en 1er.*
Messager ❋, *vivres.* } *Adj. d'admin.*

Scribe ❋.
Schmidt ❋,
Lepot ❋,
Harembert ❋,
Spennel ❋, } *Sous-Adjud.-Maj.*, *Lieutenans en 1er.*

Piedfort ❋,
Grosselin ❋.
Lapersonne ❋,
Bergeret, } *Porte-Etendards*, *Lieutenans en 2e.*

Dièche ❋,
Valet ❋, } *Chirurg.-Maj.*

Liberon,
Descot,
Gauthier, } *Aide-Majors.*

Premier Escadron.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Morin (O. ❋) Juncker ❋.	Tuefferd ❋, Barthon ❋. Leclerc ❋.	Hablot ❋. Pastre Verdier ❋,
5.	Burgraff ❋.	Bouvier-Destouches ❋, Mary ❋.	Almayer ❋.
		Deuxième Escadron.	
2	Jubert ❋.	Rollet ❋, Poncet ❋.	Moreau ❋, Verpillat ❋.
6	Guillaume (O. ❋)	Borde ❋, Franquin ❋.	Panier ❋, Teissert ❋.
		Troisième Escadron.	
3.	Desmont (O. ❋)	Busquin ❋, Goubet (O. ❋).	Destrez ❋, Coffinhal.
7.	Campariol (O. ❋)	Walter ❋, Billaudel ❋. Richard ❋.	Le Grand ❋.

Quatrième Escadron.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
4.	Delaporte ✻.	Berger ✻, Javary ✻.	Dessoffy, Yunck ✻.
8.	Venière ✻.	Buyck ✻, Audeval ✻.	Lignot ✻, Mahy ✻. Billot ✻.

Escadron de Vélites.

9.	Olivier ✻.	Lemaire ✻, Seranne ✻.	Buchonat ✻, Lecat ✻.
10.	Gautron ✻.	Dupety ✻. Lacoste ✻.	Parturier ✻, Gaudinot ✻.

DRAGONS.

Etat-Major. Messieurs,

Le Comte de Saint-Sulpice (C. ✻), *Général de divis.*, Command.
Letort (O. ✻), *Colonel* Major.
Marthod (O. ✻), *Major.*

Rossignol (O. ✻), Bouquerot ✻, Picard ✻, Berrurier ✻, Lérivint ✻, Hoffmayer, Pucheu ✻, *Chefs d'Escadr.*
Delassus ✻, *Capit. Quart.-Maître.*
Sachon ✻, *Capitaine-Instructeur.*
Duvernoy ✻, Chatry-Lafosse ✻, *Capit. Adj.-Maj.*
Colommier ✻, Alexandre ✻, *Lieut. en 1er. S.-Adj-M.*

Tierce ✻, Lancestre ✻, Cacheleux ✻, *Lieuten. en 1er. S.-Adj.-M.*
Obry ✻. . *pour l'habill.*, ... *pour les vivres*, ... *pour les fourr.*, *Adj. Lieut. en 2e.*
Hunold ✻, Dubourg ✻, Landry ✻, Gency ✻, *Lieuten. en 2e. Porte-Etendards*
Reiffer ✻, Foucart ✻, *Chirurgiens-Maj.*
Poirson ✻, Blondy, *Aides-Majors.*

Premier Escadron.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Messier (O. ✻).	Larziellere ✻, Costalin ✻.	Carré ✻, Bouchot ✻, Chevalier ✻.
5.	Pictet ✻.	Despierres ✻, Dupuy.	Monnerit ✻, Landry ✻.

Deuxieme Escadron.

2.	Thierry ✻.	Jomard ✻, de Montabry, Pisler ✻.	Lepaumier ✻, Tiersonnier.
6.	Mercier (O. ✻).	Vuillemey ✻, Aguy ✻.	Legrand. Hérissant ✻.

Troisième Escadron.

3.	Macé ✻.	Delamarre ✻, Brundeseaux ✻,	Chabrand ✻, Gibert ✻. Hulot ✻.
7.	Racquet (O. ✻).	Pillay ✻. Carré ✻.	Braconneau ✻, Lapierre ✻, Maronnier ✻.

Quatrième Escadron.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en sec.*
4.	Ligier ✻.	Chamorin ✻, Crosnier ✻.	Brabant ✻, Germont ✻.
8.	Bellot ✻.	Verdières ✻, Robert ✻.	Fouet ✻, Vincent ✻.
		Escadron de Vélites.	
1.	François ✻.	Bernet ✻, Caumont ✻.	Heid ✻, Dortu ✻.
2.	Meyronnet ✻.	Mayard ✻, Dolac ✻.	Desroches ✻, Bloume ✻

CHASSEURS A CHEVAL.

État-Major, Messieurs,

Le Comte Lefebvre Desnouettes (C.✻), *Gén. de div.*, Comm.
Le Baron Guyot (O. ✻), *Gén. de brig.*, Command. en second.
Le Baron Daumesnil (O. ✻), Le Baron Corbineau (O. ✻), Le Baron Lion (O. ✻), *Majors.*

Le Chev. Martin (O. ✻), Desmichels (O. ✻), Musgnier (O. ✻), Schneit (O. ✻), Lefevre ✻, *Chefs d'Escadron.*
Guyot ✻, *Capit. Q.-Maître.*
Nager ✻, *Capit. Instructeur.*
Bayeux (O. ✻), Maziaux (O. ✻), *Capit. Adjud.-Maj.*
Domengé ✻, *Lieuten. en 1er.*
Sève jeune ✻, Assant ✻, *Sous-Adjudans-Maj.*
Kerval ✻, Vazillier ✻, *Lieut. en 2e., S.-Adj.-Maj.*
Lebrasseur ✻, *Adj. d'habillement.*
Donchery (O. ✻), *Adjud. des vivres.*
Delor ✻, *Adjud. aux fourrages.*
Allié ✻, Pélissier ✻, Bayard ✻, Lepape ✻, *Porte-Etendards.*
Billbebeau ✻, Rougeot ✻, Bureau (O. ✻), *Capitaines à la suite.*
Thomas ✻, Lachome ✻, Ferrus ✻, *Chirurgiens Maj.*
Bockenheim ✻, Pergot ✻, Sorlin, *Aides-Majors.*

Premier Escadron.

Comp.	*Capitaines.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Joannès ✻.	Parisot ✻, Charel (O. ✻).	Enjubault ✻ Schperière ✻
5.	Geist (O. ✻).	Robin ✻, Papigni ✻.	Lemaire ✻, Deville ✻.
		Deuxième Escadron.	
2.	Calory ✻.	Schmidt ✻ Lambert (O. ✻)	Pichon ✻, Brice ✻
6.	Vieilh ✻.	Passerieu ✻, Tervay ✻.	Gay ✻, Cabart ✻.
		Troisième Escadron.	
3.	Rabusson (O ✻)	Perrier (O. ✻), Basse ✻.	Piquemal ✻, Dieudonné ✻.
7.	Greff (O. ✻).	Dupont ✻, Levasseur ✻.	Roul ✻, Macé ✻.
		Quatrième Escadron.	
4.	Poiré ✻.	Sève ✻, Garnier (O. ✻).	Bourdon ✻, Durant ✻.
8.	Vareliaud (O. ✻)	Viala ✻, Moysant ✻.	Armagnac ✻, Faurès ✻.
		Vélites.	
1.	Thumélaire ✻.	Barbanègre (O. ✻), Pibout ✻.	Helson ✻, Rudelle ✻.
2.	Caire ✻.	Achinte ✻, Bourgeois ✻.	Bugat ✻, Rollin ✻.

MAMELOUCKS.

Etat-Major, Messieurs,
- Kirmann (O. ❋), *Chef d'Escadron, Commandant.*
- *Sourdis*, Capitaine instructeur.
- *Rouyer* ❋, Adjudant Lieutenant en second.
- *Mérat* ❋, Porte-Etendard, Lieutenant en second.
- *Mauban* ❋, Chirurgien-Major.

Renno (O. ❋), Dahoud ❋, *Capitaine.*
Chaim (O. ❋), Elias ❋, *Lieutenans en* 1er.
Soliman ❋, Abdalla ❋, Georges ❋, ... *Lieuten. en second.*

CHEVAU-LÉGERS POLONOIS.

Etat-Major, Messieurs,
- Le Comte *Krasinski* (O. ❋), Colonel.
- Le Baron *Delaitre* (O. ❋), 1er. Major.
- *Dautancourt* (O. ❋), 2e. Major.

Le Comte Lubeinsky (O ❋), Le Comte Kozietuloki ❋, Stokiwski ❋, Kamienski ❋, Depac ❋, *Chefs d'Escad.*
Duvivier ❋, Moreau ❋, *Capitaines Adjud.-Major.*
Raulet ❋, *Lieut. en* 1er., *Q.-M.-Tr.*
Pfeisser, *Lieut. en* 1er., *Adj. d'habill.*

Deshayes, *Lieut. en* 1er. Coulon, *id.* Vianney, *Lieut. en* 2e. Zelaskowsky, *id.* *S.-Adjud.-Majors.*
. . . ., *Porte-Aigle, Lieut. en* 2e.
Lodroite ❋, *Instructeur, Lieut. en* 2e.
Desplaces, Girardot, *Chirurgiens de* 1re. *classe.*
Gadewsky, Courtiade, *Chirurgiens de* 2e. *classe.*
Kuszanski, *Chirurgien de* 3e. *classe.*

Comp.	*Capitaines.*	*Lieuten. en premier.*	*Lieuten. en second.*
		Premier Escadron.	
1ere.	Lubienski.	Olszewski, Jankowski. Hempel.	Sliwoski, Hoffmann.
5e.	Szehtiski.	Zaluski, Heyman.	Korycki, Mierzeiewski.
		Deuxième Escradron.	
2e.	Jermanowski.	Wibicki, Giedroyé.	Dobiecki, Malinowski.
6e.	Radziminski.	Prasmowski, Luszezewski.	Vandernot, Balinski.
		Troisieme Escadron.	
3e.	Rostworowski.	Jankowski, Niegolewski.	Tedwen, Roman.
7e.	Krazinski.	Mikulowski, Zelunka.	Jaraczewski, Gutartowski.
		Quatrième Escadron.	
4e.	Fredro.	Zayonchek, Skarzynski.	Jasinski, Hempel.
8e.	Trezinski.	Jordan, Broski.	Kruszewski, Guatowski.

GENDARMERIE D'ÉLITE.

État-Major, Messieurs,
- Le Duc de Rovigo, Gén. de Div. (G. A. ❋), *Colonel.*
- Le Baron Henry (O. ❋), *Colonel-Major.*

Meckeneim (O. ❋), Lépinau ❋, *Chefs d'Escadr.*
Colin ❋. *Q.-Maitre*,
Oger ❋, *Capitaine, Adjud.-Major.*
Richoux ❋, *Capit. Instructeur.*
Sarrazin ❋, *Lieut. en* 1er., Perrottet ❋, *Lieut. en* 2e. *Sous-Adj. Maj.*

Adjud. Lieuten. en 1er.	Doucœur ✻, *pour l'habil.* Pidoux ✻, *pour les vivr. et fourrag.*	Pachot, Letondal ✻,	*Porte-Etendards; Lieutenans en 2e.*
		Renoult (O. ✻),	*Chirurgien-Major*
		Celières ✻.	*Aide-Major.*

Comp.	*Capitaines.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1.	Lagorsse.	Gillet (O. ✻), Labbé ✻.	Petit ✻, Cuvillier.
3.	Pinon ✻.	Compagnon ✻, Lelarge ✻.	Verjus ✻, Molène.
2.	Weber ✻.	Borne (O. ✻). Maubranche ✻.	Clément, Jeanrot ✻.
4.	Janin ✻.	Hallouin ✻, Garbé ✻.	Laborde, Burgeat.

ARTILLERIE.

Etat-Major, Messieurs,

Le Comte de Lariboissière (G. ✻), *Général de Divis.*, *Colonel.*

Le Baron d'Aboville (O. ✻), *Général de brigade*, *Commandant l'Ecole de l'Artillerie*, *à la Fère.*

Desvaux (O. ✻), *Général de brigade*, *Major de l'Artillerie à cheval.*

Drouot (O. ✻), *Colonel*, *Major de l'Artillerie à pied.*

Pellegrin (O. ✻), *Colonel*, *Major Directeur du parc.*

Marin (O. ✻). *Col.*, Chauveau (O. ✻), *Chefs d'Escadron.*

Boulard (O. ✻), *Major*, Pommereul ✻, Lallemand ✻, Cottin ✻, *Chefs de Bataillon.*

Henrion (O. ✻). *Chef de Bat.*, *Adj.-Major de l'artillerie à pied.*

Georges (O. ✻), *Capit.-Command.*, *Adj.-Maj. de l'artill. à cheval.*

Herlet ✻, Laporte ✻, *Lieut. S.-Adj.-M. de l'art. à cheval.*

Leclerc ✻, Bitsch. Tardy Montravail, *Lieut.*, *S.-Adj.-Maj. de l'artill. à pied.*

Bécu ✻, *Capit.*, *Quartier-Maître.*

Leguernay, *Lieut Adjud. d'habillem.*

Grapin. *Lieut.*, *Garde gén. du parc.*

Therin (O ✻), *Of. de santé de 1ere. cl.*

Souchotte, Fabar ✻, *Aides-Majors.*

Servois, *Profess. de mathématiques.*

Artillerie à cheval.

Capit. Command	*Capit. en 2e.*	*Lieut. en 1er.*	*Lieutenans en 2e.*
Eichborn (O. ✻)	Bonnafos ✻.	Savarin ✻.	Duval ✻.
Sandras (O. ✻).	Faivre ✻.	Durbach ✻.	Guilley ✻.
Lafond (O. ✻).	Sauvage ✻.	Mancel ✻.	Kernier ✻.
Boisselier (O ✻).	D'Hautpoul ✻.	Massias ✻.	Denizet ✻.
Artillerie à pied.			
Couin ✻.	Mabru ✻.	Allavesne ✻.	Tripart ✻.
Pion ✻.	Aubert ✻.	Eggerlé ✻.	Demetz ✻.
Fourcy (O ✻).	Defrene ✻.	Dechambray.	Thouvenel.
Schouler (O. ✻).	Mocquart.	Pailhon ✻.	Béranger ✻.
Montlebert ✻.	Dudain ✻.	Fabvier ✻.	Derrion ✻.
Framery ✻.	Evain ✻.	Cuny ✻.	Hortet ✻.
Perret ✻.	Euvrard ✻.	Dumont ✻.	Rollepot ✻.
Foltz ✻	Maillard ✻.	Munerau ✻.	Zerlaut ✻.
. . . . . .	Lefrançais ✻.	Sallerin ✻.	Fournier ✻.
Pontonniers-Ouvriers.			
Leclerc ✻.	Lavillette ✻.	Bosquette ✻.	Guttemann ✻.

Train d'artillerie.

Bataillon principal.

Leroi ❋, *Chef de Bat.*, *Capit.-Comm.*
Dutailly ❋, *Lieut.*, *Adjud.-Major.*
Nicolas ❋, *Lieut. Quartier-Maître.*
Anozet, *Adjudant Sous-Officier.*
Belleman, *Chirurgien de* 2e. *classe.*

Officiers des Compagnies.

Fodoy ❋, Beudot ❋, Blocaille ❋, *Lieutenans.*
Senille ❋, Ciret jeune ❋, Bertrand ❋, *Sous-Lieuten.*

Bataillon (bis).

Christophe ❋, *Capit. Commandant.*
David ❋, *Lieutenant. Adj.-Major.*
Vallery, *Lieut.*, *Quartier-Maître.*
Dubois, *Adjudant Sous-Officier.*
Pichot, *Chirurgien de* 3e. *classe.*

Officiers des Compagnies.

Godin ❋, Lemercier ❋, Arnoux ❋, *Lieutenans.*
Fouet ❋, Genin ❋, Ciret aîné ❋, *Sous-Lieuten.*

GÉNIE.

Etat-Major, *Messieurs*,
Boissonnet (O. ❋), Chef de bataillon.
Guiraud ❋, Capitaine.
Lebis, Lieutenant.

ÉQUIPAGE DES MARINS.

M. le Comte Baste (O. ❋), *Capitaine de vaisseau*, Colonel-Commandant.

Thanaron ❋, Etchègaray ❋, Tessier de Marguerittes ❋, Gaultier de Rigny ❋, Leroy ❋, *Lieut. de vaisseau*, *Commandans d'Escouade.*

Lieutenans commandant chacun une compagnie d'Ouvriers attachés à l'administration générale.

Begès ❋, *vivres pain.*
Bellaguet ❋, *vivres viande.*
Picard ❋, Hugon ❋, *fourrages.*
Pellchet ❋, *ambulance.*
Lapiere, *équipage de l'ambulance.*
Lostin, *Quartier-Maître.*

Hôpital de la Garde, au Gros-Cuillou.

Suë ❋, *Médecin en chef.*
Castel, *Médecin adjoint.*
Larrey (C. ❋), *Chirurg. en chef.*
Paulet (O. ❋), *Chirurgien de* 1re. *cl.*
Champion, Gauthier Claubry, Degensac, *Chir. de* 2e. *classe.*
Hery, Tannaron, Valentin, Foudon du Sourbier, Massena, Bron, Auvity, *Chirurgiens de* 3e *classe.*
Boulay, Pierre, Payen, Buisson Bertrand, Suë, Lassus, Mondet, *Chirurgiens de* 3e. *classe.*
Sureau, *Pharmacien en chef.*
Alyon, Lagarde, *Pharmac. de* 1re. *classe.*
Fourcy, Barbès, *Pharmac de* 2e. *classe.*
Toussaint, Nachet, Berthé, Gaston, Aubry, *Pharmac. de* 3e. *classe.*

CHAPITRE IV.

SECTION PREMIERE.

SÉNAT.

Le Sénat se compose,

Des Princes François ayant atteint leur dix-huitième année; des Titulaires des grandes dignités de l'Empire; des quatre-vingt membres nommés sur la présentation de candidats choisis par l'Empereur, sur les listes formées par les colléges électoraux des départemens; de citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de Sénateur.

Le président du Sénat est nommé par l'Empereur et choisi parmi les Sénateurs. Ses fonctions durent un an; mais quand l'Empereur le juge à propos, il préside lui-même ou désigne le Titulaire des grandes dignités de l'Empire qui doit présider.

Il y a dans le Sénat deux commissions composées chacune de sept membres, l'une pour la *liberté individuelle*, l'autre pour la *liberté de la presse*.

Le Sénat a deux préteurs, un chancelier et un trésorier, tous pris dans son sein; ils ne peuvent être ni vice-présidens, ni secrétaires du Sénat pendant la durée de leurs fonctions.

Ils sont nommés pour six ans par l'Empereur, sur la présentation du Sénat, qui, pour chaque place, désigne trois sujets.

Les préteurs sont chargés de tous les détails relatifs à la garde du Sénat, à la police et à l'entretien de son palais, de ses jardins, et au cérémonial.

Ils ont sous leurs ordres deux messagers, six huissiers et six brigades de gardes pour la police du palais et des jardins du Sénat.

Le chancelier administre les propriétés du Sénat; il surveille l'administration des biens des sénatoreries.

Aucun procès ne peut être suivi relativement aux propriétés du Sénat, et à celles de chaque sénatorerie, que sous sa direction; il a la surveillance de la bibliothèque, de la galerie des tableaux et du cabinet des médailles; il délivre les certificats de vie et de résidences, et les passe-ports aux Sénateurs qui en ont besoin; il appose le sceau du Sénat à tous les actes qui en sont émanés.

Le Chancelier a sous son administration les archives du Sénat, et sous ses ordres immédiats le garde des archives, le garde-adjoint, et le nombre d'employés nécessaire pour ses différentes attributions.

Le trésorier est chargé des recettes, des dépenses et de la

comptabilit

comptabilité du Sénat ; il a sous ses ordres un caissier, et le nombre d'employés nécessaires pour l'ordre de la recette, de la dépense et de la comptabilité.

L'EMPEREUR,

Les PRINCES DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

LES PRINCES DE L'EMPIRE, *Grands Dignitaires.*

S. Ex. M. le Comte GARNIER, *Président annuel.*

M. le Comte DE JAUCOURT (C. ❋) . . } *Secrétaires.*
M. le Comte CORNET (C. ❋) . . . . }

M. le Duc de DANTZICK (G. A. ❋) . }
Maréchal de l'Empire . . . . } *Préteurs.*
M. le Comte CLÉMENT-DE-RIS (C. ❋) . }

M. le Comte LAPLACE (G. ❋), *Chancelier.*

M. le Comte CHAPTAL (G. ❋), *Trésorier.*

SÉNATEURS, *Messieurs,*

Nominations du 22 frimaire an 8.

Le Comte ROGER-DUCOS (G. ❋), rue du Pot de Fer, nº 20.

Le Comte SIEYÉS (G. ❋), rue de la Magdeleine, faub. Saint-Honoré, nº 18.

Du 3 nivôse.

Le Comte BERTHOLLET (G. ❋), rue d'Enfer, près le Luxembourg, nº 37.

Le Comte CORNET (C. ❋), *Secrétaire*, rue d'Enfer, nº 44.

Le Comte de LACÉPÈDE (G. A. ❋), *Ministre d'Etat, Grand Chancelier de la Lég. d'Hon.*, au Palais de la Lég. d'Honneur.

Le Comte de LESPINASSE (G. ❋), rue de Grenelle, faub. S.-Germain, nº 7.

Le Comte DESTUTT-TRACY (C. ❋), rue d'Anjou S. Honoré, n. 42.

Le Comte DUBOIS-DUBAIS (C. ❋), rue du Mont-Parnasse, nº 5.

Le Comte GARRAN-COULON (C. ❋), Palais du Sénat, cour des Fontaines, n. 19.

Le Comte GARAT (C. ❋) rue du Petit Vaugirard, nº 5.

Le Duc de VALMY (G. A. ❋), *Maréchal de l'Empire*, rue Saint-Dominique, Faub. S. G., nº 54.

Le Comte LAMBRECHTS (C. ❋), rue du Cherche-Midi, nº 18.

Le Comte LAPLACE (G. ❋), *Chancelier*, au Palais du Sénat.

Le Comte de FRESNELLES (C. ❋), rue N. des Mathurins, nº 30.

Le Comte LEMERCIER (C. ❋), rue du Cherche-Midi, nº 17.

Le Comte LENOIR-LAROCHE (C. ❋), rue St.-Maur, nº 12.

Monge, Comte de PÉLUSE (G. ❋), rue Nᵉ Belle-Chasse, nº 3.

Le Comte de RICHEBOURG (C. ❋), rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, nº 36.

Le Comte ROUSSEAU (C. ❋), rue du Regard, n° 20.
Le Comte VIMAR (C. ❋), rue Belle Chasse, n° 11.
Le Comte de VOLNEY (C. ❋), rue de la Rochefoucault, n° 11.

Nominations du 4 nivôse an 8 au matin.

Le Comte de CASABIANCA (G. ❋), quai Voltaire, n° 9.
Le Comte CHASSET (C. ❋), rue des Champs-Elysées, n° 3.
Le Comte CHOLET (C. ❋), rue du Rocher, n° 26.
Le Comte CLÉMENT-DE-RIS (C. ❋), *Préteur*, rue de Madame, n° 11.
Le Comte CORNUDET (C. ❋), rue de Grenelle, fauxb. Saint-Germ., n° 90.
Le Comte DAVOUS (C. ❋), rue du Mont-Parnasse, n° 3.
Le Comte DEPERE (C. ❋), rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 15.
Le Comte d'ARÈNE (C. ❋), rue de Tournon, n° 8.
Le Comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (G. ❋), faub. Poissonnière, n° 93.
Le Comte HERWYN (C. ❋), rue de Tournon, n° 12.
Le Comte de TUSTAL (C. ❋), rue de l'Université, n° 96.
Le Comte LAGRANGE (G. ❋), rue du faubourg Saint-Honoré, n° 128.
Le Comte PERÉ (C. ❋), rue Cassette, faub. S.-Germ., n° 32.
Le Comte de MONT-ORIENT (C. ❋), rue Saint-Guillaume, F.-S.-Germ., n° 34.
Le Comte VILLETARD (C. ❋), rue et barrière d'Enfer, n° 84.

Du 4 nivôse au soir.

Le Comte de BOUGAINVILLE (G. ❋), Boulevart S.-Martin, n° 23.
Le Comte JACQUEMINOT (C. ❋), rue de Grenelle, faub. S. Germain, n° 50.
Le Comte SERURIER (G. A. ❋), Maréchal de l'Empire, Hôtel impérial des Invalides.

Du 24 pluviôse.

Le Comte BARTHÉLEMY (G. ❋), rue du Mont-Blanc, n° 43.

Du 18 ventôse.

Le Comte LANJUINAIS (C. ❋), rue de Taranne, n° 25.

Du 11 germinal.

Le Duc de DANTZICK (G. A. ❋), Maréchal de l'Empire, *Préteur*, rue d'Enfer Saint-Michel, n° 32.

Du 8 thermidor an 8.

Le Comte de VAUBOIS (G. ❋), rue Joubert, n° 35

Du 28 frimaire.

Le Comte DEDELAY-D'AGIER (C. ❋), rue Sainte-Anne, n° 16.

Du 8 nivôse an 9.

Le Comte RAMPON (G. ❋), rue de Varennes, n° 12.

Du 24 pluviôse.

Le Comte COLAUD (G. ❋), rue de Lille, n° 103.

Nominations du 21 ventôse.

Le Comte d'HARVILLE (G. A. ❋), rue de Lille, n° 54.

Du 8 germinal.

Le Comte PÉRIGNON (G. A. ❋), *Maréchal de l'Empire*, rue de Berry, au marais, n° 10.

Du 4 nivôse an 10.

Le Comte GRÉGOIRE (C. ❋), rue du Pot-de-Fer, n° 22.

Du 14 nivôse.

Le Comte de LAMARTILLIÈRE (G. ❋), rue de Miromesnil, n° 28.

Du 28 nivôse.

Le Comte DÉMEUNIER (C. ❋), rue de Menars, n° 14.

Du 16 thermidor.

Le Sénateur Lucien, (G. ❋).

Du 27 fructidor.

Le Comte ABRIAL (G. ❋), rue Plumet, n° 18.
Le Comte d'ABOVILLE (G. ❋), place des Vosges, n° 21.
Le Duc D'OTRANTE (G. A. ❋), *Ministre de la Police Générale*, quai Malaquais, n° 11.
Le Comte RŒDERER (G. ❋). rue du faub. S.-Honoré, n° 99.

Du 2 fructidor an 11.

Le Comte de GROZYEULX (C. ❋), rue d'Enfer, n° 40.

Du 11 fructidor.

Le Comte DEGRÉGORI-MARCORENGO (C. ❋), rue la Ville-l'Evêque, n° 21.

Du 8 brumaire an 12.

Le Comte de JAUCOURT (C. ❋), *Secrétaire*, rue de la Pépinière, n° 31.

Du 10 brumaire.

Le Comte de ROCHEMONT (C. ❋), hôtel de la Monnoie.

Du 14 pluviôse.

Le Comte de VIRY (C. ❋), rue Férou, n° 26.

Du 28 Pluviôse an 12.

Le Comte BOISSY-D'ANGLAS (C. ❋), rue de Choiseul, n° 13.

Du 6 germinal.

Le Comte GARNIER (C. ❋), *Président annuel, à compter du 1er juillet* 1809, rue de la Rochefoucault, n° 6.

Du 1er floréal.

Le Comte de SAINTE-SUSANNE (G. ❋), rue S.-Dominique, n° 59.
Le Comte de BEAUHARNOIS (C. ❋), rue de l'Université, n° 15.
Le Comte de LANNOY (C. ❋), rue de Grenelle, F. S. G., n° 109.
Le Comte SAINT-MARTIN-DE-LA-MOTTE (C. ❋), rue des Saussayes, Faub. S.-Honoré, n° 8.

Nominations du 25 thermidor an 12.

Le Comte CHAPTAL (G. ❋), *Trésorier*, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n° 70.

Du 30 vendémiaire an 13.

Le Comte de TASCHER (O. ✻), r. de Grenelle, F. S. G., nº 18.
Le Comte de CANCLAUX (G. ✻), rue Neuve S. Paul, nº 4.
Le Comte SAUR ✻, rue de Lille, nº 101.

Du 7 brumaire.

Le Comte RIGAL (O. ✻), rue Joubert, Chaussée d'Antin, nº 29.

Du 8 frimaire.

S. A. I. FELIX, Prince de Lucques et de Piombino (G. A. ✻).

Du 12 pluviôse.

S. A. E. le Cardinal FESCH (G. A. ✻), Archevêque de Paris, rue du Mont-Blanc, n. 70.
Le Comte CAMBACÉRÈS (G. A. ✻), Cardinal, Archevêque de Rouen, rue St.-Dominique, Faub. S.-Germ., n. 58.
Le Comte de BEURNONVILLE, (G. ✻), rue du Faubourg S. Honoré, nº 51.
Le Comte de SEMONVILLE (C. ✻), rue de Varennes, nº 37.
Le Comte D'AGUESSEAU (C. ✻), rue du Marché d'Aguesseau Saint-Honoré, nº 5.
Le Comte d'HÉDOUVILLE (G. ✻), rue Cisalpine, nº 2.
Le Comte FÉRINO (G. ✻), rue de Cléry, nº 13.
Le Comte de GOUVION (G. ✻), rue du faub. S.-Honoré, nº 57.
Le Comte DEMBARRÈRE (C. ✻), rue de Grenelle S. G., nº 45.
Le Comte de PONTÉCOULANT (C. ✻), rue Ste-Croix, Chaussée d'Antin, n. 14.
Le Comte COLCHEN ✻, rue de l'Université, nº 43.
Le Comte de ST.-VALLIER (O. ✻), rue de l'Université, nº 29.
Le Comte de TIMBRUNE-THIEMBROUNE DE VALENCE (O. ✻), rue Neuve-des-Mathurins, nº 66.

Du 5 thermidor.

Le Comte CLARET DE FLEURIEU (G. ✻), rue Taitbout, nº 18.

Du 8 brumaire an 14.

Le Comte CAMBIASO (O. ✻), rue S. Dominique, nº 100.

Du 28 mars 1806.

Le Comte DUPUY (C. ✻), rue de Grenelle, faub. S. G. nº 119.
Le Comte de FAY (C. ✻), grande rue Verte, nº 8.
Le Comte de MALEVILLE (C. ✻), rue Servandoni S. G., nº 17.

Du 20 Mai.

Le Comte DEMONT (C. ✻), rue Sainte-Anne, nº 23.
Le Comte ORDENER (C. ✻), place du Corps législatif, nº 99.
Le Comte de BARRAL (O. ✻), *Archevêque de Tours*, rue Cérutti, nº 34.
Le Comte PRIMAT (O. ✻), *Archevêque de Toulouse*, rue Neuve Saint-Augustin, grand hôtel de Richelieu.
Le Comte de FALLETTE BAROL ✻, rue de la Concorde, nº 5.
Le Comte d'AREMBERG ✻, rue d'Antin, nº 5.
Le Comte de LOE-IMSTENRADT ✻, rue des Vieux-Augustins, nº 13.

Nominations du 14 août 1807.

Le Comte KLEIN (G. ✻), rue de Lille, n° 87.
Le Cte de BEAUMONT (G. ✻), rue de Grenelle S.-Germ., n. 105.
Le Comte FABRE DE L'AUDE, (C. ✻), rue de Grenelle, faub. S.-Germ., n° 42.
Le Comte de la BEDISSIÈRE (C. ✻), rue de l'Odéon, n° 21.
Le Comte de la TOUR ✻, *Archevêque de Turin*, rue . . .
Le Comte DUPONT ✻, rue des Vieilles-Audriettes, n° 2.

Du 19 août.

Le Comte LEJEAS (O. ✻), rue de Provence, n° 56.
Le Comte COSSÉ DE BRISSAC ✻, rue du Pot-de-Fer, n° 8.
Le Comte SOULÈS (C. ✻), rue du Faub. S.-Honoré, n° 112.

Du 6 mars.

Le Comte LAFAURIE DE MONBADON ✻, place Vendôme, n° 18.
Le Comte MERODE DE WESTERLOO ✻, rue d'Astorg, Faub. Saint-Honoré, n. 15.

Du 18 Mars 1809.

Le Comte CASELLI (G. ✻), *Cardinal, Evêque de Parme*, rue Jacob, n° 9.
Le Prince CORSINI ✻, place Vendôme, n° 23.
Le Comte ANGUISSOLA ✻, quai Malaquai, n° 3.
Le Comte FOSSOMBRONI ✻, place Vendôme, n° 23.
Le Comte VENTURI ✻, place Vendôme, n° 23.

Du 28 Mars.

Le Comte CARBONARA ✻, rue de Miromesnil, n° 2.
Le Comte de l'APPARENT ✻, rue Helvétius, n. 18.

Du 14 Décembre.

Le Comte DE LA VILLE ✻, rue de l'Université, n° 71.
Le Comte PASTORET ✻, place de la Concorde, n° 6.
Le Comte DE VILLEMANZY (C. ✻), rue d'Aguesseau S. H., n° 9.

Du 7 Février 1810.

Le Comte DEJEAN (G. A. ✻), *Inspecteur général du Génie*, rue de Varennes, hôtel d'Orsay.
Le Comte de FONTANES (C. ✻), *Grand-Maître de l'Université*, place du Corps-Législatif.
Le Comte REDON (C. ✻), rue Bleue, n. 8.
Le Comte THÉVENARD (G. ✻), rue de la Concorde, n° 10.
Le Comte SHÉE (C. ✻), rue de Lille, hôtel du ministère de la Guerre.
Le Comte de BELDERBUSCH ✻, rue de la Concorde, hôtel des Etrangers.

Du 3 mars.

Le Comte GUEHENEUC, quai Voltaire.

Le Chevalier CAUCHY ✻, *Secrétaire - Archiviste du Sénat*, au palais du Sénat.

GRAND CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Présidé par l'Empereur.

Les secrétaires du Sénat sont membres de ce conseil.

Membres. Messieurs,

Le Comte Garnier.
Le Comte de St.-Vallier.
Le Comte de Beauharnois.
Le Comte de Fresnelles.
Le Comte Boissy-d'Anglas.
Le Comte Jacqueminot.
Le Comte Fabre de l'Aude.

CONSEIL PARTICULIER.

Le président et les secrétaires du Sénat sont membres de ce conseil.

Membres. Messieurs,

Le Comte Vimar.
Le Comte Abrial.

COMMISSION SÉNATORIALE DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Sénateurs membres de la Commission, Messieurs,

Le Cte. Lenoir-Laroche.
Le Comte Abrial.
Le Cte. Boissy-d'Anglas.
Le Comte Lemercier.
Le Comte Gouvion.
Le Comte Colchen.
Le Comte Lejeas.

COMMISSION SÉNATORIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Sénateurs membres de la Commission.

Le Comte Chasset.
Le Comte de Richebourg.
Le Comte de Jaucourt.
Le Comte Cholet.
Le Comte Peré.
Le Comte Lambrechts.
Le Comte de l'Apparent.

Ces deux Commissions s'assemblent à des jours réglés au Palais du Sénat.

SÉNATORERIES.

Par le sénatus-consulte, du 22 nivôse an 11, il a été créé une sénatorerie par arrondissement de tribunal d'appel.

Chaque sénatorerie est dotée d'une maison et d'un revenu annuel en domaines nationaux de 20 à 25,000 fr.

Les sénatoreries sont possédées à vie; les sénateurs qui en sont pourvus, sont tenus d'y résider au moins trois mois, chaque année.

Ils remplissent les missions extraordinaires que l'Empereur juge à propos de leur donner dans leur arrondissement, et ils lui en rendent compte directement.

Les sénatoreries sont conférées par l'Empereur, sur la présentation du sénat, qui, pour chacune, désignera 3 sénateurs.

Sénateurs nommés aux sénatoreries, et chefs-lieux de leur résidence

Sénateurs.	Chefs-lieux.
Le Cte. de Lamartillière	à *Agen.*
Le Duc d'Otrante	à *Aix.*
Le Cte de Casabianca	à *Ajaccio.*
Le Comte de Beauharnois	à *Amiens.*
Le Comte Lemercier	à *Angers.*
Le Comte d'Aboville	à *Besançon.*
Le Maréchal Perignon	à *Bordeaux.*
Le Comte Semonville	à *Bourges.*
Le Comte François de Neufchâteau	à *Bruxelles.*
Le Comte Rœderer	à *Caen.*
Le Duc de Valmy	à *Colmar.*
Le Cte. de Lespinasse	à *Dijon.*
Le Cte. Jacqueminot	à *Douai.*
Le Cte. de Beurnonville	à *Florence.*

Sénateurs.	Chefs-lieux.	Sénateurs.	Chefs-lieux.
Le Comte de Saint-Vallier.	*à Gênes.*	Le Comte de Lacépède.	*à Paris.*
Le Comte Abrial . .	*à Grenoble.*	Le Comte de Sainte-Suzane.	*à Pau.*
Le Comte de Péluse. .	*à Liège.*	Le Comte de Vaubois.	*à Poitiers.*
Le Comte Garnier. . .	*à Limoges.*	Le Comte Cornudet .	*à Rennes.*
Le Comte de Fresnelles.	*à Lyon.*	Le Cte. Garran Coulon	*à Riom.*
Le Comte Chasset. .	*à Metz.*	Le Comte Rampon. .	*à Rouen.*
Le Comte Berthollet .	*à Montpellier.*	Le Comte Démeunier.	*à Toulouse.*
Le Comte Vimar . .	*à Nancy.*	Le Sénateur Lucien. .	*à Trèves.*
Le Cte. Dubois-Dubais.	*à Nismes.*	Le Comte D'Harville.	*à Turin.*
Le Cte. Roger-Ducos.	*à Orléans.*		

PRÉTURE, *au Palais du Sénat.*

Messagers d'Etat. . . . { M. Beaumé. M. Bréa.

Huissiers. . . . . . . { M. Foulon. M. Fagnart. M. Lothon. M. Russeau. M. Hullin. M. Favre.

M. Brisse, *Commandant en chef de la garde*; rue d'Enfer, n. 2.
M. Beaudelaire, *Chef des Bureaux*, au Palais du Sénat.

Agence des Bâtimens.

M. Chalgrin, *Architecte.* . . . . . } Au Palais du Sénat.
M. Baraguey, *Contrôleur des Bâtimens*, }
M. Vavin, *Expert Vérificateur*, rue Mazarine.

CHANCELLERIE, *au Palais du Sénat.*

M. Cauchy ☼, *Secrétaire-Archiviste*, Chef des Bureaux, au Palais du Sénat.

Bureau des Archives. { M. Marchand, M. Cauchy, A. } *Sous-Chefs.*

Bureau d'Administration { M. Longuemare, *Chef.* M. Delaire, *Sous-Chef.*

Secrétariat. . . . . { M. Grolier, *Sous-Chef, Secrétaire particulier de M. le Chancelier.*

Galerie des Tableaux. . { M. Naigeon, l'aîné, *Conservateur.* M. Naigeon, jeune, *Adjoint.*

Cette galerie, établie au palais du Sénat, sous la surveillance du Chancelier, est ouverte au public les dimanches et lundis, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 h. après-midi; les autres jours, excepté le samedi, étant consacrés à l'étude.

TRÉSORERIE.

M. Larsonnier, *Caissier et Chef des Bureaux.*
M. Grivaud, *Sous-Chef.*

Notaire.

M. Noel, *Notaire de l'Empereur.*

Imprimeur du Sénat.

M. P. Didot, aîné, *Imprimeur*, rue du Pont-de-Lodi.

SECTION II.

CONSEIL D'ETAT.

Le Conseil d'Etat se divise en cinq Sections ; il est présidé par l'Empereur, et en son absence par celui des Princes que Sa Majesté désigne.

L'EMPEREUR.

Les Princes de la Famille Impériale.
Les Princes de l'Empire, *Grands Dignitaires.*
Les Ministres.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

SERVICE ORDINAIRE.

Section de Législation.

S. Ex. M. le Comte Treilhard (G. ❋), *Ministre d'Etat*, Président, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 3.
M. le Comte Berlier (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, *Président du Conseil des Prises*, à l'Oratoire.
M. le Chevalier Faure ❋, rue de Condé, n°. 26.
M. le Comte Galli (C. ❋).
M. le Comte Réal (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, *chargé du 1er. arrondiss. de la police générale de l'Empire*, rue de Lille, n°. 1.

Section de l'Intérieur.

S. Ex. M. le Comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (G. ❋), *Ministre d'Etat*, Président, *Procureur-Général près la Haute-Cour Impériale, Secrétaire de l'Etat de la Famille Impériale, Membre de l'Institut*, rue de Provence, n°. 54.
M. le Comte Bégouen (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, rue Martel, n°. 2.
M. le Comte Beugnot (O. ❋), rue Grange-Batelière, n°. 8.
M. le Comte Chaban ❋, rue des Orties-du-Louvre, n°. 22.
M. le Comte Corvetto (O. ❋), rue de la Magdeleine, n°. 14.
M. le Comte Neri Corsini, rue de Richelieu, hôtel de l'Europe.
M. le Baron Pasquier ❋, *Procureur général du Conseil du du Sceau des titres*, rue d'Anjou St.-Honoré, n° 30.
M. le Comte de Ségur (G. A. ❋), *Grand-Maître des Cérémonies, Membre de l'Institut*, rue des Saussaies, n°. 13.

Section des Finances.

S. Ex. M. le Comte Defermon (G. ❋), *Ministre d'Etat, Intendant général du Domaine extraordinaire de la Couronne*, Président, place Vendôme, n°. 9.
M. le Comte Boulay (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, *chargé du contentieux des Domaines*, rue de Tournon, n°. 9.

M. le Comte JAUBERT (C. ❋), *Gouverneur de la Banque de France*, hôtel du gouvernement de la Banque, rue des fossés Montmartre, n°. 4.
M. le Comte JOLLIVET (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie.
M. GIUNTI ❋, rue Caumartin, n°. 16.

Section de la Guerre.

M. le Comte ANDRÉOSSY (G. ❋), Général de division, *Président.*
M. le Comte BOURCIER (G. ❋), *Général de division.*
M. le Comte DARU (C. ❋), *Intendant-général de la Maison de l'Empereur, Membre de l'Institut*, place du Corps-Legislatif.
M. le Comte DUMAS (Mathieu) (C. ❋), *Général de division, Directeur général des Revues et de la Conscription militaire.*

Section de la Marine.

M. le Baron MALOUET ❋.
M. le Comte de NAJAC (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, rue S. Guillaume, faub. S. Germain, n°. 18.

Office des Relations extérieures.

M. le Comte D'HAUTERIVE ❋, rue de Varennes, n°. 11.

Secrétaire général du Conseil.

M. LOCRÉ ❋, au Palais Impérial.

SERVICE ORDINAIRE HORS DES SECTIONS.

M. le Comte BÉRENGER (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, *Directeur-général de la Caisse d'Amortissement*, à l'Oratoire.
M. BERGON ❋, *Directeur-général de l'Administration des Forêts*, rue Neuve-S.-Augustin, n°. 23. hôtel de l'Administration.
M. le Comte COLLIN DE SUSSY (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, *Directeur-général des Douanes*, rue Montmartre, hôtel des Douanes.
M. le Comte DUBOIS (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, *Préfet de Police, chargé du 4e. arrondiss. de la Police génér. de l'Empire*, hôtel de la Préfecture de Police.
M. le Comte DUCHATEL (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, *Directeur-général de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines*, rue de Choiseul, n°. 2, hôtel de l'Administration.
M. le Comte FRANÇAIS DE NANTES (C. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, *Directeur-général de la Régie des droits réunis*, rue Saint-Avoye, hôtel de la Régie.
M. le Comte FROCHOT (G. ❋), *Préfet du département de la Seine*, à l'hôtel de la Préfecture.
M. le Comte LAUMOND (C. ❋). *Préfet du Dép. de Seine et Oise.*
M. le Comte de LAVALETTE (C. ❋), *Directeur-général des Postes*, à l'hôtel des Postes.
M. le Comte MARET ❋, *Directeur-général de l'Administration des vivres de la Guerre*, rue de Grenelle S. G., n°. 83.

M. le Comte Merlin (C. ✱), *Membre de l'Inst.*, *Procur.-Gén. Imp. en la Cour de Cassation*, rue de Touraine, au Marais, nº. 2.

M. le Comte Molé ✱, *Directeur-général des Ponts et Chaussées*, Place de la Ville-l'Evêque, nº. 27.

M. le Comte Muraire (G. ✱), *Conseiller d'Etat* à vie, *Premier Président de la Cour de Cassation*, rue du Helder, nº. 3.

M. le Comte Pélet de la Lozère (C. ✱), *Conseiller d'Etat* à vie, *chargé du 2e. arrondissement de la police générale de l'Empire*, rue de l'Université, nº. 17.

M. le Comte Portalis ✱, *Directeur-général de l'Imprimerie et de la Librairie*, rue de Grenelle S. Germain, nº. 87.

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

M. le Comte Caffarelli (G. ✱), *Préfet maritime à Brest.*

M. le Comte Dauchy (C. ✱), *Intendant des finances des provinces Illyriennes.*

S. Ex. M. le Comte Ganteaume (G. A. ✱), *Président*, Vice-Amiral, Inspecteur-général des côtes de l'Océan, rue Neuve du Luxembourg, nº. 21.

M. Gau (C. ✱), rue Neuve-du-Luxembourg, nº. 9.

M. le Comte Jullien (C. ✱), *Général de brig.*, *Préfet du Dép. du Morbihan*, à Vannes.

M. le Comte de Laforest (C. ✱), *Amb. près S. M. Catholique.*

M. le Comte Otto (G. ✱), *Ministre Plénipot. près S. M. le Roi de Bavière.*

M. le Comte de Saint-Marsan ✱, *Ministre plénipotentiaire près S. M. le Roi de Prusse.*

M. le Comte Thibaudeau (C. ✱), *Préfet du département des Bouches-du-Rhône*, à Marseille.

MAÎTRES DES REQUÊTES.

Service ordinaire.

M. Guieu ✱, *Membre de la Cour de Cassation.*	*Près le Grand-Juge et la section de Législ.*
M. le Chevalier Anglès ✱, rue de l'Université, n. 25. M. le Baron Coquebert de Montbret ✱, rue S.-Dominique. F. S. G., n. 71 M. le Chevalier Jaubert ✱, rue de Provence, n. 10. M. le Comte Delaborde ✱, rue de la Concorde, n. 13.	*Près le Ministre et la Section de l'Intérieur.*
M. le Comte Taillepied de Bondy ✱, *Chambellan de S. M. I. et R.*, rue Bleue, nº. 8. M. le Baron Freville ✱, rue de Provence, n. 56. M. le Baron Labouillerie ✱, *Trésorier du Domaine extraord. de la Couronne*, rue de la Victoire, n. 48. M. le Baron Louis ✱, *Administrateur du Trésor public*, rue de Lille, n. 72.	*Près les Ministres des Finances et du Trésor public, et la Section des Finances.*

M. le Chevalier ALLENT.
M. le Baron FELIX (O. ✻), rue de Lille, n. 73.
M. le Baron de PREVAL (C. ✻).
} *Près les Ministres de la Guerre, de l'Administration de la Guerre et la Sect. de la Guerre.*

Service extraordinaire.

M. le Comte de CASTELLANE (O. ✻), Gén. de brig., *Préfet du dép. des B. Pyrén.*
M. le Baron CHABROL ✻, place Vendôme, n. 4.
M. le Baron DALPOZZO ✻, *premier Président de la Cour d'Appel de Gênes.*
M. le Baron DE GERANDO ✻, *Membre de la Consulte d'Etat, à Rome.*
M. le Baron JANET, *Membre de la Consulte d'Etat, à Rome.*
M. le Baron LACUÉE ✻, rue de Lille, n. 1.
M. le Baron MAYNEAU-PANCEMONT ✻, *Premier Président de la Cour d'Appel de Nismes.*
M. le Baron MERLET (C. ✻). *Président du Magistrat du Rhin.*
M. le Baron LE CAMUS DE NÉVILLE ✻, rue du Bac, n. 97.
M. le Baron SEGUIER (C. ✻). *Premier Président de la Cour d'Appel de Paris.*
M. le Comte WISCHER DE CELLES ✻, *Préfet du départ. de la Loire-Infér.*

AUDITEURS.

Service ordinaire.

M. le Baron *Dudon*, *Secrétaire-général du Conseil du Sceau des Titres*, rue de Provence, n. 46.
M. *Mahé de Villeneuve*, rue du Helder, n°. 21.
} *Près le Grand-Juge et la Sect. de Législation.*

M. *Maillard*, rue de Grammont, n°. 13.
M. le Baron *Mounier* ✻, Secrétaire du Cabinet de l'Empereur, boulevart de la Madeleine, n°. 17.
M. *Boula de Colombier* ✻, rue Poultier (île St.-Louis), n°. 7.
M. *Darlincourt*, rue du Rocher, faub. S. H., n. 28.
M. *De Gabriac.*
M. *Lefranc de Pompignan*, rue de Bussy, n°. 15.
M. *Portalis* (Marius), rue de Gren. S.-Germ., n°. 87.
M. *Sugny*, rue de la Ville-l'Evêque, n°. 28.
M. *Tascher*, rue de Grenelle Saint-Germain, n°. 18.
M. le Baron *Vendeuvre*, rue S.-Georges, chaussée d'Antin, n°. 5.
M. *Viefville des Essars*, rue de la Ville-l'Evêque, n°. 28.
} *Près le Ministre et la Section de l'Intérieur.*

M. *Duval* (Maurice), rue de la Place Vendôme, n°. 8.
M. *Finot*, rue Neuve du Luxembourg, n°. 25.
M. *Lecouteulx-Canteleu*, rue Ne-des-Mathur., n. 30.
M. le Comte *Perregaux*, rue du Mont-Blanc, n°. 9.
M. *Saint-Didier*, rue du Helder, n°. 13.
M. *Tabouteau*, r. des Filles-S.-Th., hôtel d'Anglet.
M. *Amyot*, rue Cérutti, n°. 8.
M. *Delaage*, rue Cérutti, n°. 6.
M. *Taparelli* (de Zey), rue Jacob, n°. 18.
M. *Dutilleul*, rue des Capucines, n°. 12.
M. *Guasco de Castelletto*, rue Jacob, n°. 18.
} *Près les Ministres des Finances et du Trésor public, et près la Section des Finances.*

M. *Priero*, rue du Mont-Blanc, n°. 17. { *Près les Ministres de la Guerre, de l'Administration de la Guerre et la Sect. de la Guerre.*

Service ordinaire hors des Sections.

M. *Abrial*, rue Plumet, n°. 18.
M. *Anisson-Duperron*, Inspecteur-général de l'Imprimerie Impériale, rue des Orties-du-Louvre, n°. 22.
M. *Campan*, rue Montmartre, n°. 148.
M. *De Chaillou*, rue du Bacq, hôtel du Minist. des Relations extérieures.
M. *Camille Basset de Châteaubourg*, Sous-Préfet à Corbeil, quai Voltaire, n°. 7.
M. *Delamalle*, rue Ne. des Petits-Champs, n. 101.
M. *Doazan*, rue du Chaume, au Marais, n°. 17.
M. *Janzé*, Secrétaire-général du Ministère des Cultes, rue de Varennes, n°. 17.
M. *Pelet de la Lozère*, fils, *Administrateur général des forêts de la Couronne*, rue de l'Université, n. 17.
M. le Baron *Treilhard*, fils, Secrét.-gén. de la Préfecture de la Seine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 3.
M. *Briere de Mondetour*, rue St.-Honoré, n°. 354.
M. *Capei*, place Vendôme, n°. 23.

Auditeurs qui ne sont attachés à aucune section.

M. *Capponi Gaetan.*
M. *Griffoli.*
M. *Seristori.*
M. *Provana de Collegno*, rue du Colombier, n°. 22.

Service extraordinaire.

M. *Arnault*, fils, rue de Grenelle S. G., n°. 103.
M. *Balbe-Berton-Crillon*, ex-Secrét. général de la Junte de Toscane.
M. le Baron *Barante*, Préfet de la Vendée.
M. le Baron *de Breteuil*, rue de Grenelle S.-Germ., n°. 79.
M. le Comte *Brignole*, fils, *Secrétaire de la Commission de Liquidation à Florence.*
M. *Broglie* (Victor), rue de la Madeleine, n°. 33.
M. *Cahouet* ✻, Préfet de la Haute-Loire.
M. *Camus Dumartroy*, Préfet de la Creuse.
M. le Baron *Canouville*, rue de Varennes, n°. 37.
M. *Caron de Saint-Thomas.*
M. *Chassenon* (Esprit), rue du Mont-Blanc, n°. 48.
M. *Cochelet*, boulevart Montmartre, n°. 21.
M. *Combes Sieyes* (Georges), rue Sainte-Croix-d'Antin, n°. 10.
M. *Contades*, rue Gassette, n°. 26.
M. *De Vanssay*, Sous-Préfet à Château-Gontier.
M. le Baron *d'Houdetot*, Préfet de l'Escaut.
M. *Bouvier du Molart*, Préfet du Finistère.
M. le Baron *Dupont Delporte*, Préfet du département de l'Ariège.
M. *Duval de Beaulieu.*
M. *Fargues*, rue S.-Honoré, n°. 350.
M. le Baron *Girod de Viennay*, rue de la Michodière, n°. 18.
M. le Baron *de Goyon*, Préfet de l'Aveyron.
M. le Baron *Hély d'Oissel*, Préfet du département de Maine-et-Loire.
M. *Himbert Flegny*, rue Christine, n°. 3.
M. *Lafond.*
M. *Lamoussaye*, rue de Richelieu, hôtel du Nord.

M. *Latour Maubourg*, Secrétaire de légation à Constantinople.

M. le Baron *Lecouteulx*, Préfet du département de la Côte-d'Or.

M. le Baron *Lepelletier-d'Aunay* (Félix), *Préfet du départ. de Tarn et Garonne*.

M. *Littardi*, rue Saint-Honoré, hôtel Virginie.

M. *Mailhot*, Commissaire général de Marine.

M. le Baron *Maurice*, Préfet de la Dordogne.

M. *Pepin de Belle-Isle*, rue Jacob, n°. 12.

M. *Perrier* (Camille), Préfet de la Corrèze.

M. *Pellet*, Intendant des biens de la Couronne dans les départemens de la Toscane.

M. *Petit de Beauverger*, rue Baillette, n°. 4.

M. *Redon*.

M. *Regnier*, *fils*.

M. le Baron *Rœderer*, Préfet du département de Trasimène.

M. *Rouen des Malets*, rue Nᵉ.-des-Petits-Champs, n°. 87.

M. *Rougier de la Bergerie*, rue Jacob n°. 12.

M. *de Stassart* ✱, Préfet de Vaucluse.

M. le Baron *Camille-Tournon*, Préfet du département du Tibre.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

Conseillers d'Etat.

Maîtres des Requêtes.

Auditeurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CONTENTIEUSES.

S. Ex. le Grand Juge Ministre de la Justice, *Président*.

Maîtres des Requêtes.

Auditeurs.

Secrétaire de la Commission.

M. Hochet, *rue Grange-Batelière*, n. 21.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL D'ÉTAT.

PREMIÈRE DIVISION.

Procès-verbaux, Correspondance et Départ, Expéditions.

Bureau des Procès-Verbaux.

M. *Théodore Pierson*, Chef.

Bureau de la Correspondance et du Départ.

M. *Levasseur*, Chef.

Bureau des Expéditions.

M. *Boulay*, Chef.

DEUXIÈME DIVISION.

Enregistrement et Contentieux.

M. *Dedienne*, Greffier-Commis du Contentieux, Chef de la Division.

TROISIÈME DIVISION.

Archives.

M. *Renouf*, Chef de la Division.

BUREAU PARTICULIER.

Dépenses, Fournitures et Service intérieur.

M. *Doublet*, Chef.

La division de l'enregistrement et du contentieux, est ouverte tous les jours, de midi à deux heures, pour donner des renseignemens, recevoir les requêtes, communiquer les pièces aux parties.

Bibliothécaire.

M. *Barbier*, Bibliothécaire de l'Empereur.

AVOCATS AU CONSEIL D'ETAT.

M. *Armey*, Jurisconsulte, rue de la place Vendôme, n. 3.
M. *Badin*, Avocat à la Cour de Cassation, rue Croix des Petits-Champs, n. 42.
M. *Chabroud*, Avocat à la Cour de Cassation, rue du Paon, n. 8.
M. *Chauveau-Lagarde*, rue de l'Université, n. 18.
M. *Cochu*, Avocat à la Cour de Cassation, rue Caumartin, n. 21.
M. *Collin*, Avocat à la Cour de Cassation, rue Traversière-S.-Honoré, n. 25.
M. *Dejoly*, Avocat, rue de Gaillon, n. 13.
M. *Delacroix-Frainville*, Avocat, rue Hautefeuille, n. 15.
M. *Dupont*, Avocat à la Cour de Cassation, rue Verdelet, n. 4.
M. *Gérardin*, Avocat à la Cour de Cassation, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n. 3.
M. *Huart-Duparc*, Avocat à la Cour de Cassation, rue de l'Université, n. 25.
M. *Jullienne*, Avocat, cloître Notre-Dame, n. 18.
M. *Legras* ✳, Jurisconsulte, rue des Fossés-Montmartre, n. 8.
M. *Mailhe*, Avocat à la Cour de Cassation, rue des Petits-Augustins, n. 15.
M. *Marochetti*, Jurisconsulte, rue Saint-Honoré, n. 355.
M. *Parent-Réal*, Avocat à la Cour de Cassation, rue de Tournon, n. 12.
M. *Raoul*, Agent du Contentieux de la Légion d'Honneur, Avocat à la Cour de Cassation, rue de Louvois, n. 10.
M. *Roux*, Avocat, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 28.
M. *Thacussios*, Syndic des Avocats à la Cour de Cassation, rue Hautefeuille, n. 10.
M. *Thilorier*, Avocat, rue des Capucines, n. 7.

M. *Dumont*, Huissier près la Commission du Contentieux, rue Neuve-Sainte-Croix, n°. 11, Chaussée d'Antin.

SECTION III.

CORPS LEGISLATIF.

Le Corps législatif se renouvelle par cinquième tous les ans. A cet effet, les départemens de la France ont été divisés en cinq séries.

Le Sénat a réglé, par la voix du sort, l'ordre dans lequel les cinq séries sont appelées à renouveler leurs députés.

L'Empereur fait l'ouverture de chaque session, et désigne douze membres du Sénat pour l'accompagner.

Le Corps législatif a un président, quatre vice-présidens, quatre secrétaires et quatre questeurs. L'Empereur nomme le président sur une présentation de candidats, faite par le Corps législatif, au scrutin secret, et à la majorité absolue. La présidence dure un an. Les vice-présidens et secrétaires sont renouvelés tous les mois, et remplacent le président en cas d'absence.

Les questeurs sont nommés par l'Empereur, sur une liste de douze candidats choisis par le Corps législatif, au scrutin secret, et à la majorité absolue.

Deux des questeurs sont renouvelés chaque année sur une désignation de six membres, faite de la même manière.

Les questeurs délivrent les mandats de paiement. Les fonctions relatives à l'administration et à la police du palais du Corps législatif, et toutes celles dont ils peuvent être chargés, sont réparties entre eux par un conseil d'administration, composé du président, des vice-présidens et des questeurs. Un de ces derniers fait les fonctions de secrétaire près ce conseil.

Président.

S. Ex. M. le Comte de MONTESQUIOU-FEZENSAC ✻, *Grand Chambellan de S. M.*

Questeurs, Messieurs.

DESPERICHONS ✻. REYNAUD-LASCOURS.
BLANQUART-BAILLEUL ✻. MARCORELLE.

TABLEAU *des Membres du Corps législatif, par ordre alphabétique*, Messieurs,

3*	1813.*	ADET ✻ (Nièvre), rue de la Concorde, n. 6.
3	1813.	ADMIRAULD (Charente-Inf.), rue de Courty, n. 5.
3	1813.	ALAMANNO PAZZI (Arno).
5	1809.	AROUX (Seine Infér.), rue Hautefeuille, n. 4.
4	1812.	AUBERT (Gironde), rue Molière, près l'Odéon, n. 2.
1	1811.	AUBERT DU PETIT THOUARS ✻ (Indre et Loire), rue du Faubourg du Roule, n. 20.

☞ *Comme on ne peut donner avec exactitude l'adresse des Membres du Corps Législatif qui ne résident pas habituellement à Paris*, on prévient le Public *que le Bureau de Poste établi près le Corps Législatif reçoit les lettres et paquets, et les fait parvenir aux Membres auxquels ils sont adressés.*

* Les départemens de la France ayant été classés par série, et les Membres devant sortir au 31 décembre de chaque année, la 1ere. colonne de chiffres indique la série, et la 2e. l'année de sortie.

1 1811. Auguis (Deux-Sèvres).

2 1810. Azuni (Gênes), rue Neuve-du-Luxembourg, n. 26.

3 1813. Barbier de Solligny (Marne), rue de Beaune, hôtel d'Irlande.

4 1812. Barbier de Laudrevie (Charente), rue des Petits-Augustins, hôtel d'Orléans.

1 1811. Barrot (Lozère), rue de l'Université, n. 17.

3 1813. Bassenge (Ourte), rue Saint-Dominique, n. 34.

5 1809. Bastit (Lot), rue et hôtel de la Michaudière.

3 1813. Bavouz (Sésia), rue Jacob, n. 18.

1 1811. Beguin, fils (Cher), rue de Richelieu, hôtel du Piémont.

3 1813. Beslay (Côtes-du-Nord), rue du Hasard, n. 3.

5 1809. Besqueut (Haute-Loire), rue du Colombier, hôtel de Saxe.

1 1811. Besson (Ain), rue Notre-Dame des Victoires, n. 22.

3 1813. Blanquart-Bailleul ❋ (Pas-de-Calais), Palais du Corps Législatif.

2 1810. Bodinier (Ille-et-Villaine), rue Saint Thomas du Louvre, n. 15.

2 1810. Boidi-d'Ardizzoni (Marengo), rue de Menars, n. 9.

4 1812. Boirot (Puy-de-Dôme).

2 1810. Bonardi (Marengo), rue S. Honoré, hôtel de Mayence.

1 1811. Bonnot (Hautes-Alpes).

4 1812. Bonvoust (C. ❋), (Orne), rue S.-Thomas du Louvre, n. 30.

3 1813. Botta (Doire), rue de Bourgogne, n. 28.

3 1813. Le Chevalier Bouchet (Gatien) ❋ (Loiret), rue S. Honoré, n. 336.

3 1813. Le Chevalier Boudet (Mayenne), rue du Colombier, hôtel d'Angleterre.

4 1812. Bouffey (Orne), rue de Grenelle S. Germain, n. 34.

5 1809. Bouget (Roër), rue Traversière S. H., hôtel d'Autriche.

1 1811. Bouquelon (Eure), rue de Richelieu, n. 65.

2 1810. Bourguet-Travanet (Tarn), rue Caumartin, n. 14.

1 1811. Bourlier (Eure), rue Christine, n. 5.

3 1813. Bourran (Lot-et-Gar.), rue du Colombier, h. de Saxe.

2 1810. Bouteiller (Meurthe), quai Bonaparte, aux bains d'Albert.

2 1810. Bouteiller (Somme), rue du Colombier, hôt. de Saxe.

4 1812. Bouteleau (Charente), rue d'Anjou S. Honoré, n. 24.

3 1813. Bouvier (Jura), rue du Lycée, hôtel d'Europe.

5 1809. Boyelleau (S.-et-Loire), rue de l'Université, n. 57.

3 1813. Boyer (Ariège), rue de l'Université, n. 77.

Brancadori ❋ (Ombrone), rue de Richelieu, hôtel des Princes.

1812.

4 1812. Le Chevalier Brière-de Mondetour ❋, (Seine) rue S. Honoré. n. 354.

4 1812. Brugière-Laverchère (Puy-de-Dôme), rue de l'Université, n. 36.

3 1813. Bruneau-de-Beaumez (Pas-de-Calais), rue Caumartin, n. 7.

3 1813. Calvet-Madaillan (Arriège), rue Traversière Saint-Honoré, hôtel Louviers.

4 1812. Capelli (Stura), rue Saint-Honoré, n. 355.

2 1810. Cavalli (Marengo), rue et hôtel de la Michaudière.

4 1812. Caze-Labove (Seine), rue de la Concorde, n. 11.

1812. Le Chevalier Chabaud-Latour ❋, (Gard), rue de Grenelle Saint-Germain, n. 67.

1812. Challan ❋, rue des Champs-Elysées, n. 8.

4 1812. Chancel (Charente), rue Villedot, n. 5.

2 1810. Chappuis ❋, (Vaucluse) rue S. Honoré, n. 404.

4 1812. Cherier (Vosges).

3 1813. Chevillard (O. ❋) (M.-Blanc), rue de Richelieu, hôtel de la Paix.

1 1811. Chiavarina (Pô), rue de Richelieu, hôtel des Bains.

5 1809. Chilhaud-Larigaudie (Dordogne), place et hôtel du Carrousel.

2 1810. Chiron (Finistère), rue Traversière S.-Honoré, hôtel Louviers.

5 1809. Cholet ❋ (S.-et-Oise), rue des Moulins S. Roch, n. 10.

4 1812. Chovet de la Chance (Loire), rue de Richelieu, hôtel des Colonies.

1 1811. Clausel de Coussergues (Aveyron), r. de Lille, n. 97.

2 1810. Clémenceau (Vendée), r. Napoléon, hôtel Mirabeau.

1 1811. Coffinhal (Cantal), rue Beautreillis, n. 14.

1 1811. Colaud-Lasalcette ❋, (Creuse) rue et hôtel Grenelle, faub. Saint-Germain.

4 1812. Colchen ❋ (Moselle), rue de Grenelle S. G., n. 117.

1 1811. Collard (Aisne), rue de Courcelles, n. 17.

2 1810. Colonieu (Vaucluse), rue de l'Université, n. 71.

1 1811. Combret-Marsillac (Corrèze), rue de Lille, hôtel Elysées.

1 1811. Costa (Pô), rue du Bacq, n. 89.

5 1809. Costé (Seine-Inférieure), rue Ste-Hyacinthe Saint-Michel, n. 2.

3 1813. Couppé ❋ (C. du Nord), rue S.-Thomas-du-Louvre, hôtel de France.

5 1809. Creuzé (Saône et Loire), rue S. Honoré, n. 346.

2 1810. Daigremont-Saint-Monvieu ❋, (Calvados), rue Neuve-Saint-Augustin, hôtel Richelieu.

5 1809. DALESME (C. ✻), (Haute-Vienne).
5 1809. DALLEAUME (Seine-Inférieure), rue Jacob, n. 9.
2 1810. DARTHENAY (Calvados), rue S. Dominique, n. 37.
2 1810. DATTILI (Gênes), rue S.-Thomas-du-Louvre, n. 36.
4 1812. D'AUBIGNY (Eure et Loir), rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 76.
2 1810. DAUZAT (Hautes-Pyrénées), rue de Grenelle S.-Germain, n. 45.
2 1810. DEBOSQUE (Haute-Garonne), rue Helvétius, n. 45.
2 1810. DEBRIGODE (Nord), rue Pigal, n. 9.
3 1813. DEGLI-ALESSANDRI (Arno), r. de Grenelle S. G., n. 67.
3 1813. Le Chevalier DEGREGORI ✻ (Sesia), rue S.-Honoré, hôtel du Congrès.
1 1811. DEKERSMAKER ✻ (Lys), r. de la vieille Estrapade, n. 5.
4 1812. DE LAFAILLE (Escaut), rue du Mail, hôtel de Portugal.
3 1813. DELAHAYE (Loiret), rue de Richelieu, hôtel Valois.
1 1811. DELAMARDELLE (Indre et Loire), rue des Petites-Ecuries, faubourg Saint-Denis, n. 15.
2 1810. DELAMETH (Somme), rue de Grenelle S.-G., n. 27.
3 1813. DE LAROCHEFOUCAULD (Oise), rue S.-Florentin, n. 7.
5 1809. DELCI (Ombrone), rue de Richelieu, n. 109.
2 1810. DELECLUSE ✻ (Finistère), r. S.-Thom.-du-Louv., n. 15.
1 1811. DELHORME (Aisne), rue Gaillon, n. 10.
4 1812. DEMEULENAÈRE (Escaut), quai Voltaire, n. 5.
3 1813. DEMISSY (Charente-Inférieure), rue des Petits-Augustins, n. 17.
2 1810. DEMORTREUX ✻ (Calvados), rue S.-Honoré, n. 352.
4 1812. Le Baron DE PONTAUBEVOYE DE LAUBERDIÈRE ✻ (Maine et Loire).
4 1812. DEPOTTER (Escaut), rue du Mail, hôtel de Béar.
3 1813. DESAUX (Meuse), rue de Grenelle, n. 117.
3 1813. DESGRAVES (Charente-Infér.), rue S.-Honoré, n. 383.
2 1810. DESPALLIÈRES (Vendée), *Questeur*, au Palais du C. Lég.
4 1812. DESPÉRICHONS (Loire), *Questeur*, au Palais du C. Lég.
2 1810. DESPRET (Nord), rue Traversière S.-Honoré, n. 23.
4 1812. DESRIBES (Puy-de-Dôme), rue de l'Université, n. 36.
3 1813. DE TRION DE MONTALEMBERT, *Chambellan de S. M.* (Vienne), rue de la Chaise, n. 8.
4 1812. D'HAME (Sarre), quai Bonaparte, aux bains d'Albert.
2 1810. D'HAUBERSART ✻, (Nord) rue des Filles-S.-Thomas, hôtel d'Angleterre.
3 1813. DIGNEFFE (Ourte), rue S.-Dominique, n. 34.
5 1809. DUCAN (Sarthe), rue et hôtel de Richelieu.
4 1812. DUCLAUX (Maine et Loire), rue Coquillère, n. 36.
5 1809. DUCOS (C. ✻), (Landes).
3 1813. DUDEVANT (Lot et Garonne), rue des Capucines, n. 3.

5 1809. DUFEU (Loire-Infér.), rue Vivienne, hôtel Boston.
4 1812. DUFORT (Gironde), rue Jacob, hôtel de Modène.
1 1811. DUHAMEL (Manche), rue de la place Vendôme, n. 5.
4 1812. DUMAIRE (Moselle), *à Sarreguemine.*
2 1810. DUMOLART (Nord), rue Saint-Georges, n. 18.
4 1812. DUPRÉ (Sambre et Meuse), rue Gaillon, n. 3.
1 1811. DUPRÉ DE SAINT-MAURE (Aude), rue Neuve-des-Mathurins, n. 55.
2 1810. DUQUESNE (Nord). r. Croix-des-Petits-Champs, n. 31.
3 1813. DURANDART (Mont-Blanc), rue de Richelieu, n. 27.
4 1812. DURANTEAU (C. ❋), (Gironde).
4 1812. DURBACH (Moselle).
5 1809. DURIS-DUFRESNE (Indre), rue Saint-Honoré, n. 366.
3 1813. EMERIC-DAVID (Bouches du Rhône), rue de l'Echiquier, n. 24.
4 1812. EMMERY, Cl. N. (Moselle), quai Bonaparte, aux Bains d'Albert.
2 1810. EMMERY J. M. J. ❋, (Nord) rue et h. Grange-Batelière.
2 1810. ESTOURMEL ❋, (Somme) rue Garancière, n. 13.
3 FABRONY (Ch.) (Arno), rue de Grenelle S. G., n. 67.
3 FABRONY (Jean) (Arno), rue de Grenelle S. G., n. 67.
2 1810. FAREZ (Nord), rue Croix des Petits-Champs, hôtel du Levant.
4 1812. FAUCHEUX (Vosges), rue Saint-Honoré, n. 347.
3 1813. FAURIS DE SAINT-VINCENT (Bouches du Rhône), rue de Richelieu, hôtel de Lillois.
3 1813. FÉLIX-FAULCON ❋ (Vienne), r. d'Orléans S. Honoré, hôtel de la Providence.
3 1813. FLEURY (Isère), rue et hôtel de Grenelle S. G.
1 1811. Le Comte de FONTANES (C. ❋) (Deux-Sèvres), *Président*, Palais du Corps Législatif.
3 1813. FRANCOVILLE (Pas-de-Calais), rue Croix des Petits-Champs, hôtel du Levant.
1 1811. FREMIN-BEAUMONT (Manche), rue du Hazard, n. 15.
3 1813, FRESSENEL (Ardèche), rue Vantadour, n. 4.
1 1811. FRONTIN (Eure), rue de Richelieu, n. 65.
2 1810. GAILLARD (Seine et Marne), au Ministère de la Police générale.
4 1812. GALLEANI D'AGLIANO (Stura), rue des S.-Pères, n. 63.
3 1813. GALLI (Alpes Maritimes), rue de Lille, n. 94.
1812. GALLOIS ❋, rue d'Anjou St.-Honoré, n. 16.
5 1809. GÉDOUIN (Loire-Inférieure), rue d'Enfer, n. 51.
3 1813. GENDEBIEN (Jemmapes), rue de Cléry, hôtel de Normandie.
2 1810. GEROLT (Rhin-et-Moselle).
4 GIERA (Méditerranée), rue Caumartin, n. 16.

1812. GIRARDIN (Stanislas) (C. ❋), rue Blanche, chaussée d'Antin, n. 25.
3 1813. GIRARDIN (Oise), rue Ste-Croix, Ch. d'Antin, n. 18.
1 1811. GIRAUDET-BOUDEMANGE (Allier), rue S. Honoré, n. 366.
5 1809. GIROD-CHANTRANS ❋ (Doubs), rue et hôtel Courty.
4 1812. GLAYS (Morbihan), rue Ventadour, n. 7.
3 1813. GOBLET (Jemmapes), rue des Pet. Augustins, n. 17.
3 1813. GODAILH (Lot et Garonne), rue des Bons-Enfans, hôtel d'Hollande.
1 1811. GOLZART (Ardennes), rue du Coq S. Honoré, n. 7.
1 1811. GOUBAU (Lys), rue Taranne, n. 27.
1812. GOUPIL-PRÉFELN ❋, rue du Cherche-Midi, n. 17.
3 1813. GOURLAY ❋ (Côtes du Nord), rue Coquenard, n. 20.
1 1811. GRANDSAIGNE (Aveyron), rue des Ch.-Elysées, n. 5.
4 1812. GRASSY (Basses-Alpes), rue Vantadour, n. 9.
1 1811. GRELLET (Creuse), rue de Grenelle S. Germ., hôtel Brezolles.
5 1809. GRENIER (Haute-Loire), rue du Colombier, hôtel de Saxe.
5 1809. GRENIER (Hérault), rue de Malte, hôtel de Nantes.
2 1810. GUIBAL (Tarn), rue de Malte, hôtel d'Aga.
4 1812. GUILLIER-DE-SOUANCÉ (Eure et Loir), rue des Vieilles Audriettes, n. 12.
5 1809. HARDOIN (Sarthe), rue Baillif, n. 4.
4 1812. HAXO (Vosges), *à Saint-Dié.*
5 1809. HEBERT (Seine-Infér.), rue de Lille, hôtel Elysées.
5 1809. HÉNIN (Seine et Oise), rue des F. M. le Prince, n. 39.
1 1811. HENNEQUIN (Allier), rue S. Thomas-du-Louvre, n. 15.
1 1811. HERWYN (Lys), rue de Tournon, n. 12.
1 1811. HORN (Mont-Tonnerre), rue de l'Université, n. 36.
2 1810. HOUDOUART (Yonne), *à Tonnerre.*
2 1810. JACOPIN (C. ❋) (Meurthe).
3 1813. JANOD (Jura), rue Taranne, n. 12.
1 1811. JAQUET (Pô), rue de Thionville, n. 20.
4 1812. Le Chevalier JOUBERT-BONNAIRE ❋ (Maine et Loire), rue Napoléon, hôtel Mirabeau.
5 1809. KERVÉGAN (Loire-Inférieure), rue Helvétius, hôtel Danemarck.
1 1811. LACOSTE (Gard), rue de Richelieu, hôt. de Toscane.
5 1809. LAGIER-LACONDAMINE (Drôme), rue des Frondeurs, hôtel Berlin.
1812. LAHARY ❋, rue d'Argenteuil, n. 7.
3 1813. LAHURE (Jemmapes).

4 1812. LAINÉ (Gironde), rue Jacob, n. 12.
5 1809. LAJARD (Hérault), rue de Richelieu, n. 115.
4 1812. LAJARD (Seine), rue Saint-Roch, n. 32.
1 1811. LAMER (Pyrénées Or.).
2 1810. LANGLOIS SEPTENVILLE (Dyle), rue Chabanois, n. 10.
5 1809. LARCHÉ ✻ (Côte d'Or), rue des Vieux-Augustins, n. 16.
5 1809. LARMAGNAC (Saône et Loire), rue Blanche-Castille, n. 98.
1 1811. LEDANOIS (Eure), rue du F.-S.-Honoré, n. 114.
1 1811. LEFEBVRE-GINEAU ✻ (Ardennes), au Collège de France, place Cambray.
5 1809. LEFORT ✻ (Léman), rue Napoléon, n. 5.
4 1812. LEGOGAL-TOULGOET (Morbihan), rue S. Dominique, n. 11.
4 1812. LEGRIX-LASALLE (Gironde), r. de l'Université, n. 96.
1 1811. LELEU ✻, (Aisne) rue du Bac, n. 35.
3 1813. LEMAIRE-DARION ✻ (Oise), r. d'Anjou S.-Honoré, n. 8.
1 1811. Le Comte LE MAROIS (G. ✻) (Manche), rue de Grammont, n. 26.
5 1809. LEMOSY (Lot), à l'Ecole militaire.
3 1813. LEMOTHEUX-DAUDIER (Mayenne), rue du Colombier, hôtel d'Angleterre.
3 1813. LEPAIGE (Deux-Nèthes), rue des SS. Pères, n. 63.
1812. LEROY ✻, rue Bourtibourg, n. 21.
2 1810. LETELLIER (Calvados), rue du Colombier, n. 28.
5 1809. LIMOUSIN (Dordogne), rue de Grenelle S.-G., n. 117.
2 LINATI (Taro), *à Madrid.*
5 1809. LITTARDI ✻ (Montenotte), rue Napoléon, hôtel Mirabeau.
2 1810. LOUVET (Somme), rue du Four S.-Germain, n. 17.
2 1810. LUCY (Seine et Marne), rue S. Honoré, n. 348.
2 MAGGI (Taro), rue de Rivoli, place et hôtel du Carrousel.
1 1811. MAGHELLA (Apennins), rue de Lille, n. 53.
2 1810. MALASPINA (Gênes), rue S. Thomas-du-Louvre, hôtel de Genêve.
2 MANDELLI (Taro).
2 1810. MARCORELLE ✻ (Haute-Garonne).
1 1811. MARESCOT-PÉRIGNAT. (Loir et Cher).
1 1811. MARQUETTE-DE-FLEURY (Haute-Marne), rue de Tournon, n. 4.
2 1810. MARTIN-BERGNAC (Haute-Garonne), rue d'Argenteuil, n. 8.
1 1811. MARTIN fils (H.-Saône), rue Batave, hôtel Périgord.
1 1811. MARTIN SAINT-JEAN (Aude), rue Traversière Saint-Honoré, hôtel Louviers.

4 1812. MATHIEU (Bas-Rhin), quai Bonaparte, aux bains d'Albert.
4 1812. MATHIS-CACCIORNA (Stura), rue de Ménars, n. 9.
4 MATTEY (Méditerranée), rue S.-Thomas-du-Louvre, hôtel de Suède.
5 1809. MAUBOUSSIN (Sarthe), rue Saint-André-des-Arcs, hôtel de Bretagne.
3 1813. MAUPETIT (Mayenne), rue du Colombier, hôtel d'Angleterre.
3 1803. MAUREL (Isère), rue et hôtel Grenelle S.-Germ.
1 1811. MEMBRÈDE ❋ (Meuse-Inférieure), rue Traversière-Saint-Honoré, hôtel d'Autriche.
2 1810. MERCIER-VERGERIE ❋ (Vendée), rue Vivienne, hôtel Boston.
4 1812. METZ (Bas-Rhin), quai Bonaparte, aux B. d'Albert.
3 MEZZERI (Arno).
4 1812. MICHELET DE ROCHEMONT (Loire), rue de la place Vendôme, hôtel de Vienne.
1 1811. MONSEIGNAT (Aveyron), rue de Richelieu, n. 19.
2 1810. Le Comte de MONTESQUIOU-FEZENSAC ❋ (Seine-et-Marne), Grand Chambellan de l'Empereur, place du Corps Législatif, n. 83.
2 1810. MOREAU (Haut-Rhin), rue de Lille, n. 73.
4 1812. MORELLET ❋ (Seine), rue d'Anjou S. Honoré, n. 27.
4 1812. NELL (Sarre), rue de Richelieu, hôtel de Paris.
1 1811. NOAILLE (Gard), *à Nismes*, rue de Courty, n. 5.
3 1813. NOIZET DE SAINT-PAUL (Pas-de-Calais), rue et hôtel Taranne.
5 1809. NOUGARÈDE, Baron de Fayet, *Questeur*, (Hérault), au Palais du Corps-Législatif.
2 1810. OLBRECHTS (Dyle), rue des Bons-Enfans, h. du Loiret.
5 1809. OLLIVIER (Drôme), rue des Frondeurs, h. de Berlin.
3 1813. PAILLET (Meuse), rue Jacob, n. 9.
1 1811. PARDESSUS (L. et Cher), rue du Cherche-Midi, n. 14.
1 1811. PAROLETTI (Pô), rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel du Levant.
3 1813. PASCAL (Isère), rue Ne. du Luxembourg, n. 27.
2 1810. PASTORET ❋ (Forêts), rue Coquillère, n. 14.
5 1809. PELZER (Roër), rue Gaillon, hôtel Calais.
5 1809. PEMARTIN ❋ (Basses-Pyrénées), rue St.-Honoré, hôtel Virginie.
1 1811. PENIÈRE-DELZORS (Corrèze), rue de Beaune, hôtel d'Irlande.
3 1813. PEPPEN (D.-Nèthes), place du Carrousel, hôtel des Gaules.
1 1811. PERÈS (Gers), rue Jacob, n. 18.

5 | 1809. PÉRIGOIS (Indre), rue de Richelieu, hôt. du Piémont.
1 | 1811. PETIT (Cher), rue de Grammont, n. 4.
4 | 1812. PETIT (Seine), rue Baillet, n. 4.
2 | PETITOT DE MONTLOUIS ❋ (Taro), r. du Bac, n. 53.
2 | 1810. PHILIPPE DELLEVILLE (Finistère), r. de Clichy, n. 36.
4 | 1812. PICOT-LACOMBE (Puy-de-D.), rue Croix-des-Petits-Champs, n. 27.
5 | 1809. PLAGNAT (Léman), rue Jacob, hôtel d'Hambourg.
2 | 1810. PLASSCHAERT (Dyle), rue et hôtel de Louvois.
5 | 1809. PRUNIS (Dordogne), place et hôtel du Carrousel.
2 | 1810. PUYMAURIN-MARCASSUS (Haute-Garonne), rue Jacob, hôtel d'Hambourg.
4 | 1812. RAEPSAET (Escaut), rue Saint-Thomas-du-Louvre, hôtel de Suède.
2 | 1810. RAGON-GILLET (Yonne), rue des Capucines, n. 9.
2 | 1810. RALLIER (Ille-et-Vilaine), rue Saint-Thomas-du-Louvre, n. 15.
3 | 1813. RATIER (Charente-Inf.), rue du Cherche-Midi, n. 17.
2 | 1810. RAYNOUARD (Var), rue S. Florentin, n. 7.
1 | 1811. REINAUD-LASCOURS ❋ (Gard), place du Corps Législatif, n. 101.
2 | 1810. REUTER ❋ (Forêts), rue Coquillère, n. 14.
1 | 1811. RIBOUD (Ain), rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 22.
5 | 1809. RIEUSSEC (Rhône), rue Neuve du Luxembourg, n. 14.
3 | 1813. RIFFARD SAINT-MARTIN (Ardèche), rue de Varennes, n. 12.
3 | 1813. RIQUET-DE-CARAMAN (Jemmapes), rue Saint-Dominique, n. 100.
1 | 1811. RIVAROLA (Apennins), rue S.-Thomas-du-Louvre, hôtel de Genève.
4 | 1812. RIVIÈRE (Aube), rue des Poitevins, n. 6.
3 | 1813. ROBIN-DE-COULOGNE (Marne), rue Saint-Honoré, hôtel Virginie.
2 | 1810. ROBINET ❋ (Ille-et-Vilaine), rue Saint-Thomas-du-Louvre, hôtel de France.
1 | 1811. ROEMERS (C. ❋) (Meuse-Inf.), rue de Verneuil, n. 56.
1 | 1811. ROGER (Haute-Marne), rue de l'Echelle S. H. n. 3.
2 | 1810. ROSSÉE (O. ❋) (H.-Rhin), r. S.-Honoré, n. 327.
5 | 1809. ROULHAC ❋ (H.-Vienne), rue de Beaune, h. d'Irlande.
3 | 1813. RUPHY (Mont-Blanc), rue de Richelieu, h. de la Paix.
| 1812. Le Baron de SAHUC (C. ❋) (Rhône), rue S. Honoré, hôtel du Congrès.
2 | 1810. SAILLOUR (Finistère), rue de Clichy, n. 36.
1 | 1811. SAINT-PIERRE-LESPERET (Gers), rue et hôtel Courty.
5 | 1809. Le Comte de SALM-DICK (O. ❋) (Roër), rue Ne. des Mathurins, n. 1.

5 1809. SALMON (Sarthe), rue de Grenelle Saint-Honoré, hôtel de l'Empereur.
1 1811. SALVAGE (Cantal), rue de Beaune, hôtel de France.
5 1809. SANSONI (Montenotte), rue Napoléon, hôtel Mirabeau.
3 1813. SAUVAIRE (B.-du-Rhône), rue du Mont-Blanc, n. 43.
4 1812. SCHAAL (Bas-Rhin), *à Schelestadt.*
2 1810. SCHADET (Nord), rue de Tournon, n. 12.
2 SCOTTE (Taro), *à Plaisance.*
2 1810. SÉNÈS, (Var), boulevart Montmartre, n. 10.
4 1812. SILVESTRE DE SACY ❋ (Seine), rue Hautefeuille, n. 9.
5 1809. SIMON (Montenotte), rue Saint-Honoré, n. 355.
4 1812. SIRUGUE-MARET (O. ❋) (Aube), rue de Grenelle Saint-Germain, n. 83.
3 1813. SOMIS (Doire), rue S. Honoré, hôtel Vauban.
2 1810. SOMMERVOGEL (Haut-Rhin), rue Caumartin, n. 10.
5 1809. SORET (C. ❋) (Seine-et-Oise), cloître S.-Jean en Grêve, n. 2.
3 1813. SOUQUE (Loiret), rue N^e. du Luxembourg, n. 15.
4 SPRONI (Méditerranée), rue Caumartin, n. 16.
1 1811. STURTZ (Mont-Tonnerre), rue de l'Université, n. 36.
5 1809. TALHOUET (Loire-Inf.), carrefour S. Benoît, hôtel de Bellevue.
4 1812. TANNEGNY-LEVENEUR (Orne), rue de la Ville-l'Evêque, n. 37.
1 1811. TARDY (Ain), rue Saint-Honoré, n. 368.
4 1812. TÉALDY (Gênes), rue S. Thomas-du-Louvre, hôtel de Genève.
5 1809. Le Chevalier TERRASSON (C. ❋) (Rhône), rue de l'Université, n. 22.
1 1811. le Baron TESNIÈRE-BRESMENIL (Manche).
4 1812. THARREAU (Maine et Loire), r. Napoléon, h. Mirabeau.
2 1810. THIRY ❋, (Meurthe) place Vendôme, hôt. du G.-Juge.
5 1809. THOMAS (Seine-Inférieure).
3 TOMMASI (Arno), place et hôtel du Carrouzel.
1812. THOURET ❋ (Seine), à l'Ecole de Médecine.
3 1813. TOULONGEON (C. ❋) (Nièvre), rue de Chaillot, n. 74.
1 1811. TRENQUALYI-MAGNAN (Gers).
4 1812. TRENTINIAN (Morbihan), rue S. Thomas-du-Louvre, hôtel de Bourgogne.
3 1813. Le Chevalier TRONSON-LE-COMTE ❋ (Marne), rue du faubourg Saint-Honoré, n. 68.
4 1812. TUAULT (Morbihan), rue N^e du Luxemb., h. d'Irlande.
5 1809. TUPINIER (S.-et-Loire), rue de l'Université, n. 36.
3 1813. Le Chevalier VANCUTSEM ❋ (Deux-Nèthes), rue des SS. Pères, n. 63.

1 | 1811. **Vandermeersch** (Lys), r. de Richelieu, h. de Vallois.
2 | 1810. **Vanrecum** (Rhin-et-Moselle), rue S.-Nicaise, n. 24.
5 | **Venturi** (Ombrone), place et hôtel du Carrousel.
1 | 1811. **Vigneron** (H.-Saône), rue de Malte, hôtel de Nantes.
3 | 1813. **Villars** (Isère), rue du Mail, hôtel de Portugal.
5 | 1809. **Villiers** (Côte-d'Or), rue et maison de l'Oratoire.
4 | 1812. **Villot-Fréville** (Seine), rue Coquillère, n. 12.
3 | 1813. **Vistorte** (Côtes-du-Nord), rue Montmartre, hôtel d'Angleterre.
5 | 1809. **Von-der-Leyen** ✻ (Roër), rue Vivienne, hôtel des Etrangers.
4 | 1812. **Wasseige** (S. et Meuse), r. de Cléry, h. de Normandie.
2 | 1810. **Willems** (Dyle), rue du Mail, hôtel des Indes.
4 | 1812. **Zœpffel** (Bas-Rhin), hôtel du Minist. de la guerre.

Secrétaires-Rédacteurs, Messieurs,

Levasseur,
Gleizal, } *au Palais du Corps législatif.*

Messagers d'Etat, Messieurs,

Fournier,
Sevestre,
Taveau, *Surnuméraire*, } *au Palais du Corps législatif.*

Huissiers, Messieurs,

Beaupré, *Chef*, Aubriet, *Sous-Chef*, Bertholet, Jeunesse,
Girard, Balza, Rogat, Tournemine,
Sal, Leblanc, Giraud, jeune, Jean, } *au Palais du Corps Législ.*

BUREAUX.

Procès-Verbaux, Messieurs,

Giraud, aîné, *Chef*,
Dubois, *premier Commis*, } Palais du Corps Législatif.

Bibliothèque.

M. Druon, *Conservateur*, au Palais du Corps Législatif.

Comptabilité, Messieurs,

Parelle, *Chef*,
Vié, *premier Commis*, } au Palais du Corps Législatif.

Secrétariat de la Questure, Messieurs,

Marignié, *Secrét. général*, Hébert, *Commis d'orde*,
Desaint, *Secrét. particulier*, Richard, *Garde-Magasin*, } Palais du Corps Législatif.

M. de Langeac, *Secrétaire de la Présidence.*

M. Poyet, *Architecte*, à l'Administration des Ponts et Chaussées.

M. Hacquart, *Imprimeur*, rue Gît-le-Cœur, n°. 8.

SECTION IV.
HAUTE COUR IMPÉRIALE.

Président.

S. A. S. le Prince Archi-Chancelier de l'Empire.

Membres de la Haute Cour.

LL. AA. II. les Princes françois.
Les Titulaires des grandes dignités de l'Empire.
Le Grand-Juge Ministre de la Justice.
Les Grands Officiers de l'Empire.
Les soixante plus anciens Sénateurs.
Les Présidens des sections du Conseil d'Etat.
Les quatorze plus anciens Conseillers d'Etat.
Les vingt plus anciens membres de la Cour de Cassation.

Procureur-général.

S. Ex. M. le Comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, (G. ✱.), *Ministre d'Etat*, rue de Provence, n. 54.

Magistrats, Officiers du parquet de la Haute Cour. Messieurs,

Bourguignon, *Juge en la Cour de justice criminelle de Paris*, rue Charlot, n. 14.

Fouquet ✱, *Procureur-général en la Cour d'appel séant à Rouen.*

Legoux ✱, *Procureur-général en la Cour de justice criminelle de Paris*, rue de Grammont. n. 23.

Greffier en chef.

M. Garnier ✱, *Procureur général en la Cour des Comptes*, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle de la Sourdière, n. 317.

Attributions.

La Haute Cour Impériale connoît, 1° Des délits personnels commis par des membres de la Famille Impériale, par des Titulaires des grandes dignités de l'Empire, par des Ministres, par le Secrétaire d'Etat, par des grands Officiers, par des Sénateurs, par des Conseillers d'Etat; 2°. Des crimes, attentats et complots contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, la personne de l'Empereur, et celle de l'héritier présomptif de la Couronne; 3°. Des délits de *responsabilité d'office*, commis par les Ministres et les Conseillers d'Etat chargés spécialement d'une partie d'administration publique; 4°. Des prévarications et abus de pouvoir commis, soit par des Capitaines-généraux des Colonies, des Préfets coloniaux et des Commandans des établissemens françois hors du Continent, soit par des Administrateurs-généraux employés extraordinairement, soit par des Généraux de terre et de mer, sans préjudice, à l'égard de ceux-ci, des poursuites de la jurisdiction militaire dans les cas déterminés par les lois; 5°. Du fait de désobéissance des Généraux de terre ou de mer qui contreviennent à leurs instructions; 6°. Des concussions et dilapidations dont les Préfets de l'intérieur se rendent coupables dans l'exercice de leurs fonctions; 7°. Des forfaitures ou prises à partie qui peuvent être encourues par une Cour d'appel ou par une Cour de justice criminelle, ou par des membres de la Cour de cassation; 8°. Des dénonciations pour cause de détention arbitraire et de violation de la liberté de la presse.

Le siége de la Haute Cour impériale est dans le Sénat.

SECTION V.

COUR DE CASSATION.

Premier Président.

M. le Comte MURAIRE (G. ❋), *Conseiller d'Etat*, rue du Helder, n°. 3.

Présidens.

M. BARRIS ❋, rue du Vieux-Colombier, n°. 3.
M. HENRION DE PENSEY ❋, rue du Petit-Lion Saint-Sulpice, n°. 20.

Membres de la Cour de Cassation par ordre de nominations.

Messieurs,

Nominations des 13, 14, 15, 16, 17 *et* 18 *Germinal an VIII.*

AUDIER-MASSILLON (des Bouches-du-Rhône) ❋, rue Chabanois, n°. 6.
AUMONT (d'Ille-et-Vilaine) ❋, rue du Cherche-Midi, n°. 19.
BABILLE (de la Seine) ❋, rue de l'Odéon, n°. 19.
BAILLY (des Ardennes) ❋, rue de la Tisseranderie, n°. 23.
BARRIS (du Gers) ❋, *Président*, rue du Vieux-Colombier, n°. 3.
BASIRE (de la Seine-Inférieure) ❋, rue du Petit-Lion-Saint-Sulpice, n°. 25.
BOREL (de l'Oise) ❋, rue du Petit-Lion Saint-Sulpice, n°. 27.
BOYER (de la Haute-Garonne) ❋, rue Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n°. 9.
BRILLAT DE SAVARIN (de l'Ain) ❋, rue des Filles-Saint-Thomas, n°. 23.
BUSSCHOP (de la Lys) ❋, rue de la Vieille-Estrapade, n°. 5.
CASSAIGNE (des Basses-Pyrénées) ❋, rue S.-André-des-Arcs, n°. 60.
CHASLE (de Maine et Loire) ❋, rue du Cherche-Midi, n°. 32.
COCHARD (de la Haute-Saône) ❋, rue Taranne, n°. 7.
COFFINHAL (du Cantal) ❋, rue Beautreilly, n°. 14.
DELACOSTE (de la Charente-Inférieure) ❋, rue du Bacq, n°. 34.
DUTOCQ (de l'Orne) ❋, rue de l'Université, n°. 20.
GANDON (d'Ille et Vilaine) ❋, rue du Cherche-Midi, n°. 19.
GENEVOIS (de l'Isère) ❋, rue de Grenelle-Saint-Germ., n°. 15.

HENRION DE PENSEY (de la Haute-Marne) ❋, *Président*, rue du Petit-Lion Saint-Sulpice, nº. 20.
LIBOREL (du Pas-de-Calais) ❋, rue du Cherche-Midi, nº. 34.
LIGER DE VERDIGNY (du Loiret) ❋, rue S.-Dominique, nº. 48.
MINIER (de la Seine) ❋, cul-de-sac St.-Dominique d'Enfer, nº. 2.
Le Comte MURAIRE (du Var), (G. ❋), *Conseiller d'Etat* à vie, *premier président*, rue du Helder, nº. 3.
OUDART (de la Haute-Marne) ❋, rue N. D. de Nazareth, nº. 27.
OUDOT (de la Côte-d'Or) ❋, rue du Regard, nº. 11.
PAJON (de Loir-et-Cher) ❋, rue de l'Université, nº. 5.
PORIQUET (de l'Orne) ❋, rue Jacob, nº. 22.
RATAUD (de Seine et Marne) ❋, rue Saint-Pierre, boulevart du Pont-aux-Choux, nº. 2.
ROUSSEAU (de la Sarthe) ❋, rue du Jardinet, nº. 11.
RUPEROU (des Côtes-du-Nord) ❋, rue Montmartre, nº. 46.
SCHWENDT DE SAINT-ETIENNE (du Bas-Rhin) ❋, rue du Gros-Chenet, nº. 6.
SIEYES (du Var) ❋, rue S.-Dominique, F. S.-G, nº. 14.
VALLÉE (de la Meuse) ❋, rue Cassette, nº. 15.
VASSE SAINT-OUEN (de l'Aisne) ❋, rue d'Enfer, place Saint-Michel, nº. 20.
VERGÈS (des Pyrénées-Orientales) ❋, rue de Vaugirard, nº. 34.
ZANGIACOMI (de la Meurthe) ❋, rue de l'Ouest, nº. 2, au coin de celle de Vaugirard.

Nomination du 28 Fructidor an VIII.

LASAUDADE (du Puy-de-Dôme) ❋, quai Voltaire, nº. 22.

Nominations du 24 Ventôse an IX.

BAUCHAU (de Sambre-et-Meuse) ❋, rue de Tournon, nº. 2.
CARNOT (de la Côte-d'Or) ❋, rue de Touraine au Marais, nº. 6.
LOMBARD-QUINCIEUX (de l'Ardèche) ❋, rue de la Barillerie, arcade du palais.

Nomination du 14 Prairial an IX.

VERMEIL (de la Seine) ❋, rue Geoffroy-Langevin, nº. 7.

Nomination du 29 Thermidor an XII.

LAMARQUE (de la Dordogne) ❋, rue de Vaugirard, nº. 60.

Nomination du 9 Juin 1806.

BOTTON-CASTELLAMONTE (C. ❋) (de la Doire), rue des Bons-Enfans, nº. 20.

Nomination du 31 Août 1807.

GUIEU (des Bouches du Rhône), rue de Lille Saint-Germain, nº. 50.

Nomination du 2 Février 1808.

LEFESSIER-GRANDPREY, Cloître Notre-Dame, n°. 4.

Nominations du 28 Mars 1809.

CHABOT (de l'Allier) (C. ❋), rue Saint-Honoré, n°. 408.
BENVENUTTI (Méditerranée), rue neuve des Mathurins, n°. 44.

Nomination du 5 Décembre 1809.

FAVARD DE L'ANGLADE ❋, rue de l'Université, n°. 34.

Procureur-général-Impérial.

M. Le Comte MERLIN (C. ❋), *Conseiller d'Etat, Membre de l'Institut*, rue de Touraine, au Marais, n°. 2.

Substituts, Messieurs.

JOURDE (C. ❋), rue de Seine, près celle de Bussy, n°. 48.
LE COUTOUR ❋, rue de Savoye, n°. 9.
PONS-DE-VERDUN ❋, rue Saint-Victor, n°. 13.
GIRAUT-DUPLESSY ❋, place Thionville, n°. 12.
DANIELS, rue de Cléry, n°. 13.
THURIOT, rue Gérard-Bauguet, près celle des Lions Saint-Paul, n°. 4.

Secrétaires du parquet.

M. Ortalle, *Secrétaire en Chef*, rue du Faubourg S.-Honoré, n°. 62.
M. Minier, rue de Sorbonne, n°. 2.

Greffier en chef.

M. J. B. JALBERT, rue du Théâtre-François, n°. 26.

Attributions.

Il y a pour l'Empire François une seule Cour de cassation.

Elle est présidée par le Grand-Juge, Ministre de la Justice, quand l'Empereur le juge convenable.

Cette Cour, présidée par le Grand-Juge, Ministre de la Justice, a droit de censure et de discipline sur les Cours d'appel et de justice criminelle; elle peut, pour causes graves, suspendre les Juges de leurs fonctions, ou les mander près du Grand-Juge, pour y rendre compte de leur conduite.

Elle prononce sur les demandes en cassation contre les jugemens *en dernier ressort* rendus par les Cours et les Tribunaux;

Sur les demandes en renvoi d'une Cour ou d'un Tribunal à un autre, pour cause de sûreté publique;

Sur les demandes en renvoi d'un Tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime: savoir, en matière criminelle et correctionnelle, dans tous les cas; et en matière civile, lorsqu'il s'agit de renvoyer d'une Cour d'appel à une autre;

Sur les prises à partie contre les membres individuels des Cours d'appel et de justice criminelle, et contre les Tribunaux de première instance;

Sur les règlemens de juges, quand le conflit s'élève entre plusieurs Cours d'appel, ou entre plusieurs Tribunaux de première instance non ressortissant à la même Cour d'appel.

Cette Cour ne connoît pas du fond des affaires; mais elle casse les jugemens rendus sur des procédures dans lesquelles les formes ont été violées, ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi, et renvoie le fond du procès à la Cour ou au Tribunal qui doit en connoître.

Si les jugemens cassés émanent des Tribunaux de première instance, lorsqu'ils jugent en premier et en dernier ressort, la Cour de cassation renvoie devant le Tribunal de première instance le plus voisin: s'ils ont été rendus par les Cours d'appel ou de justice criminelle, le renvoi est fait devant la Cour d'appel ou de justice criminelle la plus voisine.

Il n'y a point ouverture à cassation contre les jugemens en dernier ressort des juges de paix, si ce n'est pour cause d'incompétence ou d'excès de pouvoir, ni contre les jugemens des tribunaux militaires de terre et de mer, si ce n'est pareillement pour cause d'incompétence ou d'excès de pouvoir, proposée par un citoyen non militaire, ni assimilé aux militaires par les lois, à raison de ses fonctions.

Lorsqu'après une cassation, le second jugement sur le fond est attaqué par les mêmes moyens que le premier, la question est portée devant toutes les sections réunies de la Cour de cassation. Dans ce cas, la Cour de Cassation peut, avant de prononcer, ordonner qu'il sera référé à l'Empereur, pour obtenir de Sa Majesté un décret déclaratoire de la loi. Si elle croit devoir prononcer sans ce préliminaire, elle le fait sous la présidence du Grand-Juge, Ministre de la Justice.

Si après une seconde cassation, le troisième jugement est encore attaqué par les mêmes moyens que les deux premiers déjà cassés, la Cour de Cassation ne peut statuer sur ce troisième recours qu'après que l'Empereur a rendu un décret déclaratoire de la loi.

Lorsqu'il y a lieu à renvoi d'une Cour ou d'un Tribunal à un autre, pour cause de sûreté publique, ce renvoi ne peut être prononcé que sur la réquisition expresse du Procureur G^{al} impérial.

Le Procureur-général impérial, au nom de l'Empereur, et sans préjudice du droit des parties intéressées, dénonce à la Cour de cassation, section des requêtes, les actes par lesquels les juges ont excédé leurs pouvoirs, ou les délits par eux commis relativement à leurs fonctions. La section des requêtes annulle ces actes, s'il y a lieu, et dénonce les juges à la section civile, pour faire, à leur égard, les fonctions de jury d'accusation: dans ce cas, le président de la section civile remplit toutes celles d'officiers de police judiciaire et de directeur du jury : il ne vote pas.

Il peut déléguer sur les lieux à un directeur du jury l'audition des témoins, les interrogatoires, et autres actes d'instruction seulement.

Si la section civile déclare qu'il y a lieu à accusation contre les juges, elle les renvoie pour être jugés sur la déclaration d'un jury de jugement, devant l'une des Cours de justice criminelle les plus voisines de celles où les accusés exerçaient leurs fonctions. Ces deux Cours sont nommées dans l'acte qui prononce qu'il y a lieu à accusation, et le choix en est laissé aux accusés.

Lorsque, dans l'examen d'une demande en cassation, soit la section civile, soit la section criminelle, trouvent des actes emportant forfaiture, ou des délits commis par des juges relativement à leurs fonctions, elles dénoncent les juges à la section des requêtes, laquelle remplit, à leur égard, les fonctions de jury d'accusation, et son président toutes celles d'officier de police judiciaire et de directeur de jury.

Si le juge renvoyé devant une cour de justice criminelle se pourvoit en cassation contre l'arrêt définitif qui y intervient, la demande en est portée à celle des sections qui n'a pas connu de l'affaire, pour y être instruite et jugée selon les formes usitées à la section criminelle.

S'il se trouve, dans la section chargée de prononcer sur le recours, des juges qui aient connu de l'affaire dans l'une des deux autres sections, ils s'abstiennent sur la demande en cassation.

Les arrêts de cassation sont transcrits sur les registres des Cours et tribunaux dont les jugemens ont été cassés.

Ils sont, en outre, imprimés par extrait dans un bulletin officiel, dont il paroît chaque mois un numéro.

La Cour de cassation envoie, chaque année, à l'Empereur une députation pour lui indiquer les points sur lesquels l'expérience lui a fait connoître les vices ou l'insuffisance de la législation.

Le Procureur-général impérial près la Cour de cassation surveille les Procureurs-généraux impériaux près les Cours d'appel et de justice criminelle.

Si le Procureur-général apprend qu'il ait été rendu, en dernier ressort, un jugement contraire aux lois ou aux formes de procéder, ou dans lequel un juge ait excédé ses pouvoirs, et contre lequel cependant aucune des parties n'ait réclamé dans le délai fixé ; après ce délai expiré, il en donne connaissance à la Cour de cassation, et si les formes ou les lois ont été violées, le jugement est cassé, sans que les parties puissent se prévaloir de la cassation pour éluder les dispositions de ce jugement, lequel vaut transaction pour elles.

Le Procureur-général est entendu dans toutes les affaires : il est chargé de défendre celles qui intéressent l'Empire, d'après

les mémoires qui lui sont fournis par les agens d'administration, régisseurs, préposés, etc.

Le délai pour se pourvoir en cassation, en matière *civile*, est de *trois mois*, du jour de la signification du jugement à *personne* ou *domicile*, pour tous ceux qui habitent en France, sans aucune distinction.

Le recours en cassation contre les jugemens *préparatoires* et *d'instruction*, n'est ouvert qu'après le jugement définitif.

Il n'est point admis de relief de laps de tems pour se pourvoir en cassation.

En matière *criminelle*, *correctionnelle et de police*, le condamné n'a que *trois* jours, après celui où son jugement lui a été prononcé, pour déclarer au Greffe qu'il se pourvoit en cassation.

Organisation.

La Cour de cassation est composée,

1°. D'un premier Président et de deux Présidens nommés à vie par l'Empereur;

2°. De 45 juges nommés à vie par le Senat, sur une liste de trois candidats, présentée pour chaque place par l'Empereur.

Sa Majesté présente trois sujets pour chaque place vacante.

Cette Cour se divise en 3 sections, composée chacune de 16 juges.

Celle qui est connue sous le nom de *Section des Requêtes*, statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation ou en prise à partie, et *définitivement* sur les demandes, soit en règlement de juges, soit en renvoi d'un Tribunal à un autre.

La *Section de Cassation civile* prononce définitivement sur les demandes en cassation ou en prise à partie, lorsque les requêtes ont été admises.

La *Section de Cassation criminelle* prononce sur les demandes en cassation en matière *criminelle*, *correctionnelle et de police*, sans qu'il soit besoin de jugement préalable d'admission.

Chaque section ne peut juger qu'au nombre de onze membres au moins, et tous les arrêts sont rendus à la majorité absolue des suffrages.

En cas de partage d'avis, on appelle cinq juges pour le vider; les cinq juges sont pris d'abord parmi ceux de la section qui n'ont pas assisté à la discussion de l'affaire sur laquelle il y a partage, et subsidiairement tirés au sort parmi les membres des autres sections.

Chaque année il sort de chaque section quatre membres, lesquels sont également répartis dans les deux autres, par le sort,

Il y a près de la Cour de cassation, un Procureur-général impérial, six substituts et un greffier en chef, nommés par l'Empereur.

Section

COUR DE CASSATION.

SECTIONS DE LA COUR.

Section des Requêtes, Messieurs,

HENRION DE PENSEY, *Président.*

Bailly. Ruperou. Poriquet. Basire. Chabot. Pajon. Oudart. Aumont. Zangiacomi. Minier. Lasaudade. Borel. Botton Castellamonte. Lombard-Quincieux. Lefessier-Grandprey.

Audiences les mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine.

Section de Cassation civile, Messieurs,

Le Comte MURAIRE, *Président.*

Vallée. Genevois. Liborel. Gandon. Boyer. Audier-Massillon. Liger de Verdigny. Sieyes. Coffinhal. Rousseau. Babille. Cochard. Cassaigne. Carnot. Delacoste.

Audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine.

Section de Cassation criminelle, Messieurs,

BARRIS, *Président.*

Vergès. Oudot. Vasse Saint-Ouen. Busschop. Vermeil. Dutocq. Guieu. Rataud. Brillat de Savarin. Bauchau. Schwendt-de-St.-Etienne. Favard. Lamarque. Chasle. Benvenutti

Audiences les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine.

Toutes les affaires sont enregistrées au greffe, par ordre de dates et de numéros, du jour qu'elles sont présentées.

Les affaires attribuées à chacune des sections à mesure qu'elles sont en état, sont portées sur deux rôles de distribution, et numérotées suivant l'ordre des dates de la mise en état.

L'un de ces rôles comprend les affaires urgentes : savoir, les réquisitoires du Procureur-général ou de ses substituts, les affaires criminelles où il s'agit de condamnation à la peine de mort; celles, tant au civil qu'au criminel, où l'ETAT est intéressé, et généralement toutes celles pour lesquelles la préférence d'expédition est établie par la loi.

Le second rôle comprend, dans le même ordre, toutes les autres affaires.

Il a été établi près de la Cour de cassation, le nombre de cinquante avocats, chargés exclusivement de l'instruction et de la défense.

Il y a huit huissiers nommés et révocables par la Cour de cassation; ils instrumentent exclusivement pour les affaires de la compétence de la Cour, dans l'étendue seulement du lieu de sa résidence; ils peuvent instrumenter concurremment avec les autres huissiers dans tout le département de la résidence de la Cour de cassation.

Cette cour n'a pas de vacances.

Commis Greffiers, Messieurs,

Fiefvé, rue de la Monnaie, près le Pont-Neuf, nº. 9.
Denevers, rue du Coq S. Honoré, au grand balcon, nº. 13.
Laporte, rue du Vieux-Colombier, nº. 3.
J. D. Jalbert, rue du Théâtre-François, nº. 26.

Huissiers.

Ménard, rue Neuve-des-Mathurins, nº. 42.
Cerceau, rue des Bernardins, nº. 15.
Grumeau, à Maisons, près Charenton.
Boivin, rue Coquenard, nº. 52.
Violet, rue Saint-Eloi, près le Palais de Justice, nº. 16.
Vaquez, rue de Grenelle S. Germain, n. 5.
Delanoue, rue Meslée, nº. 28.
Gallet, rue de la Grande-Truanderie, nº. 1.

Leur Bureau est au Palais de Justice, Corridor des Prisonniers, porte B.

BIBLIOTHÈQUE.

M. *Zangiacomi*, Membre de la Cour de Cassation, *Directeur de la Bibliothèque.*
M. *Lebreton*, Conservateur, au palais de Justice.

Receveur de l'enregistrement et des amendes.

M. *Gélin*, Palais de Justice.

Secrétaires interprètes de Langues étrangères.

M. *Vogt*, rue Culture S. Gervais, nº. 22.
Lemière, rue Montorgueil, nº. 28.

Lemoine, Concierge, au Palais de Justice.

AVOCATS *en la Cour de Cassation et au Conseil des Prises*, Messieurs,

Cette marque = *signifie* au lieu de.

Badin, rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel de Lussan, nº. 42.
Barbé, = Benoist, rue Saint-André-des-Arcs, nº. 51.
Becquey-Beaupré, rue Coq-Héron, nº. 14.
Berenger, rue Bonaparte, nº. 5.
Bosquillon, rue de la Tisseranderie, nº. 29.
Bouchereau, quai Malaquai, nº. 21.
Bouquet, rue Traversière-Saint-Honoré, n. 14.
Camus, rue de Massillon, cloître Notre-Dame, nº. 2.
Chabroud, rue du Paon, nº. 8, près l'Ecole de Médecine.
Champion, rue du Mail, nº. 1.
Cochu, rue Caumartin, nº. 21.
Collin, = Roger-Desifs, rue Traversière-S.-Honoré, nº. 25.
Coste, rue de la Sourdière, nº. 21.
Darrieux, = De Joly = Courtin, rue Neuve Saint-Augustin, nº. 22.
De Lagrange = Gournay, Boulevart des Italiens, nº. 27.

Deliège, = Grisart, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 28.
Dufresneau, = Cournol, rue Neuve Saint-Merry, n°. 15.
Dumesnil-de-Merville, fils, = son père, rue de Seine S. G. n°. 48.
Dupont, rue Verdelet, n°. 4.
Duprat, = Liborel fils, rue des Petits-Augustins, n°. 9.
Flusin, Vieille rue du Temple, cul-de-sac d'Argenson, n°. 26.
Geoffrenet, rue des Blanc-Manteaux, n°. 24.
Gérardin, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n°. 3.
Godard, rue Pavée-Saint-André des-Arcs, n°. 18.
Granié, rue Traversière-Saint-Honoré, n°. 26.
Guichard, rue de Gaillon, n°. 12.
Hom, = Bergès, rue des Ursulines, faub. Saint-Jacques.
Huart-Duparc, rue de l'Université, n°. 25.
Jousselin, = Jolas, rue Thibautodé, n°. 10.
Lavaux, rue du Battoir-Saint-André-des-Arcs, n°. 19.
Le Picard, rue Neuve des Mathurins, Chaussée d'Antin, n°. 18.
Leroi-de-Neufvillette, = Perdry, rue Mêlée, n°. 38.
Loiseau, rue du Cimetière-Saint-André des-Arcs, n°. 10.
Mailhe rue des Petits-Augustins, n°. 15.
Martineau, rue des Fossés Montmartre, n°. 12.
Mathias, fils, = son Père, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n°. 18.
Maussallé, rue Montmartre, n°. 68.
Mejan (Maurice), rue de Laucry, n°. 9.
Molinier-Montplanqua, rue de la Verrerie, n°. 36.
Moreau, rue de Condé, n°. 5.
Musnier-Desclozeaux, = Duclos, rue et île S. Louis, n°. 51.
Pageaut, =, Deslix, rue des Quatre-Fils, au Marais, n°. 4.
Parent-Réal, = Raguideau, rue de Tournon, n°. 12.
Pelleport, = Leroy, aîné, rue de Hanovre, n°. 10.
Picolet, = Riffé de Caubray, rue de Lully, n°. 1.
Raoul, rue de Louvois, n°. 10.
Saladin, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n°. 30.
Sirey, quai des Morfondus, arcade de Lamoignon, n°. 9.
Thacussios, rue Hautefeuille, n°. 10.
Troussel, rue du Petit-Carreau, n°. 16.

Chambre des Avocats en la Cour de Cassation et au Conseil des Prises, Messieurs,

Bérenger, *Présid.*
Gérardin, *Syndic.*
Guichard, *Rapport.*
Dumesnil-de-Merville, *Secrét.*
Collin, *Trésor.*
Lavaux.
Becquey-Beaupré.
Dupont.
Molinier-Montplanqua.

Imprimeur de la Chambre.

Testu, *Imprimeur de l'Empereur*, rue Hautefeuille, n°. 13.

SECTION VI.

COUR DES COMPTES.

Il y a pour l'Empire une seule Cour des Comptes.

Elle est composée d'un premier Président, de trois Présidens, de dix-huit Maîtres des Comptes, de Référendaires au nombre déterminé par le Gouvernement, d'un Procureur-Général-Impérial et d'un Greffier en chef.

Les Membres sont nommés par l'Empereur.

Premier Président.

M. Barbé-Marbois (G. A. ❋), *rue de Grenelle, Faubourg Saint-Germain, n°.* 87.

Présidens.

M. Jard-Panvillier (C. ❋), *rue de Lille, n°.* 36.
M. Delpierre ❋, *rue de Vaugirard, n°.* 34.
M. Brierre-Surgy, *rue de Grammont, n°.* 14.

Maîtres des Comptes, Messieurs,

1807. Feval, *rue Coq-Héron, n°.* 16.
1807. Goussard, *rue Jacob, n°.* 20.
1807. Regardin, *rue de Tournon, n°.* 33.
1807. Sanlot, *rue Lepelletier, n°. 2, boulevart des Italiens.*
1807. Le Baron Girod (de l'Ain) ❋, *rue des Petits-Augustins, n°.* 26.
1807. Arnould ❋, *rue de la Place Vendôme, n°.* 24.
1807. le Baron Chassiron ❋, *rue du Cherche-Midi, n°.* 14.
1807. Gillet Lajacqueminière ❋, *rue de Condé, n°.* 14.
1807. Gillet (de Seine-et-Oise) ❋, *rue Neuve des Mathurins, n°.* 58.
1807. Malès ❋, *rue de Tournon, n°.* 2.
1807. Mouricault ❋, *Vieille rue du Temple, n°.* 30.
1807. Perrée (C. ❋), *Vieille rue du Temple, n°.* 51.
1807. Pinteville-Cernon ❋, *boulevart de la Madeleine, n°.* 4.
1807. Duvidal ❋, *rue de Grenelle, faub. S.-Germ., n°.* 91.
1807. Carret ❋, *rue Poissonnière, n°.* 13.
1807. Tarrible ❋, *rue du Vieux Colombier, n°.* 3.
1807. Guillemain-de-Vaivres ❋, *rue Joubert, n°.* 19.
1809. Loysel (C. ❋), *aux Ch. Elysées, près la rue de Marigny.*

Référendaires de première classe, Messieurs,

1807. Michelin, *rue du Grand-Chantier, au Marais, n°.* 10.
1807. Guillaume, *Isle-Saint-Louis, quai d'Alençon, n°.* 53.

1807. Hullin de Boischevalier, *rue Pavée-S.-André-des-Arcs, n.* 7.
1807. Percheron, *rue de Condé, n°.* 10.
1807. L'Huillier, *Cloître Saint Marcel, n°.* 5.
1807. Gillot, *rue Bailleul, au coin de celle de l'Arbre-Sec, n°.* 5.
1807. Duclos, *rue Saint-Martin, n°.* 127.
1807. Finot, *rue Saint-Honoré, n°.* 404.
1807. De Gombert, *rue du Chantre-Saint-Honoré, n°.* 11.
1807. Deleville, *quai d'Anjou, île Saint-Louis, n°.* 23.
1807. Gavot, *rue Neuve Saint-Roch, n°.* 7.
1807. Truet, *rue Saint-Jacques, n°.* 57.
1808. Delaistre ❋, *rue Guénégaud, n°.* 18.
1808. Leferon-de-la-Heuze, *rue neuve Saint-François, n.* 5.
1808. Frestel, *rue Chabanois*, n. 1.
1808. Roussel, *rue Feydeau, n.* 4.
1808. Crassous, *Référendaire de 2e. classe en* 1807, *rue d'Arcole, n°.* 7.
1808. Guiard, *Vieille rue du Temple, n.* 62.

Référendaires de seconde classe, Messieurs,

1807. Luzier de la Mothe, *rue des Saints-Pères, n:* 64.
1807. Sahut, *rue Mazarine, n.* 5.
1807. Perier de Trémémont, *rue Gît-le-Cœur, n°.* 12.
1807. Fourmentin, *rue de Condé, n.* 15.
1807. Carré, *rue Férou, n.* 17.
1807. Regardin, je., *rue Neuve-Notre-Dame-des-Champs, n.* 44.
1807. Demonchanin, *rue Amelot, n.* 32, *au Marais.*
1807. Thibaut, *rue de la Bucherie, n.* 9.
1807. Gigault Delasalle, *rue d'Amboise, n.* 3.
1807. Bartouilh, *rue des Bons-Enfans, n.* 19.
1807. Barthelemy, *rue S.-Dominique, faub. S.-Germain, n.* 25.
1807. Duparc, *rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n.* 38.
1807. Faucond, *rue Philippeaux, n.* 15.
1807. Pernot, *rue Porte-Foin, n.* 17, *au Marais.*
1807. Bralle, *rue du Four-Saint-Germain, n°.* 43.
1807. Duriez, *rue Saint-Denis, n.* 73.
1807. Prin, *rue du Faubourg-du-Temple, n.* 66.
1807. Dérigny, *rue Montmartre, n.* 30.
1807. Duchesne, *rue de l'Eperon, Faub. Saint-Germain, n.* 8.
1807. Lewal, *rue Cadet, Faub. Montmartre, n.* 4.
1807. Pierret, *rue Saint-Landry, n.* 5.
1807. Vial, *rue des Vieux-Augustins, n.* 27.
1807. Carant, *Isle Saint-Louis, rue de la Femme Sans Tête, n.* 8.
1807. Colleau, *Vieille rue du Temple, n.* 123.
1807. Alliz, *rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n* 3.
1807. Lemaître, *rue Saint-André-des-Arcs, n.* 60.

1807. Régnier, *rue Bonaparte*, *n.* 5, *abbaye S.-Germain.*
1807. Dubreuil, *rue et quai de la Tournelle*, *n.* 7.
1807. Héroux, *rue de l'Odéon*, *n.* 20.
1807. Roualle, *rue Geoffroy-Langevin*, *n.* 11.
1807. Bouchard, *rue Garancière*, *n.* 6.
1807. Dalbaret, *rue du Lycée*, *n.* 8.
1807. Parizot, *rue des Maçons-Sorbonne*, *n.* 3.
1807. Hamarc de la Borde, *rue du Chantre-Saint-Honoré*, n. 20.
1807. Leroux, *rue du Monceau Saint-Gervais*, *n.* 11.
1807. Maugirard, *rue du Cimetière S.-André-des-Arcs*, *n.* 15.
1807. Farjon, *rue Chanoinesse*, *Cloître Notre-Dame*, *n.* 8.
1807. Montfouilloux, *rue Bar-du-Bec*, *n.* 8.
1807. Courel, *rue Saint-Denis*, *n.* 257.
1807. Valadon, *Place des Vosges*, *n.* 19.
1807. Dusommerard, *rue de Ménars*, *n.* 8.
1807. Du Pont, *rue du Fouarre*, *n.* 4.
1807. Bagot, *rue du Faubourg-Montmartre*, *n.* 67.
1807, Beaulieux, *rue du Dragon*, *n.* 36.
1807. Villeneuve Bargemont, *rue de Belle-Chasse*, *n.* 18.
1807. Meulan, *rue de Surène*, *faub. Saint-Honoré*, *n.* 23.
1808. Montet, *rue Gît-le-Cœur*, *n.* 11.
1808. Chardon, *rue des Fossés M. le Prince*, *n.* 18.
1808. Cordelle, *rue des Bourdonnois*, *n.* 12.
1808. De Foresta, *boulevart de la Madeleine*, *n.* 11.
1808. Dallet, *rue Montmartre*, *n.* 148.
1808. Duboy, *rue de Condé*, *n.* 32.
1808. De Montaran, *rue Porte-Foin*, *n.* 4.
1808. Libert, *quai de la Tournelle*, *n.* 39.
1808. Maillard, *Place des Vosges*, *n.* 11.
1808. Mallet, *rue neuve Saint-Eustache*, *n.* 26.
1808. Bonnel, *rue Cassette*, *n.* 17.
1808. Darrimajou, *rue de Richelieu*, *cour Saint-Guillaume*, *n.* 16.
1808. De Morambert, *rue Chabanois*, *n.* 7.
1808. Mersan, *rue de Seine*. *faub. Saint-Germain*, *n.* 10.
1808. Bayeux, *rue neuve Saint-Roch*, *n.* 28.

Procureur-Général Impérial.

M. Garnier ❋, *rue Saint-Honoré*, *n°.* 317, *vis-à-vis celle de la Sourdière.*

Greffier en Chef.

M. Pajot-Dorville, *rue de Tournon*, *n°.* 12.

Attributions et Organisation.

La Cour juge les comptes des recettes du Trésor, des Receveurs généraux de départemens, et des Régies et Administrations des contributions indirectes; des

dépenses du Trésor; des Payeurs généraux; des Payeurs d'armées. des divisions militaires, des arrondissemens maritimes et des départemens; des payeurs des colonies. des Trésoriers des invalides, de la marine, de l'imprimerie impériale; des recettes et dépenses des fonds et revenus spécialement affectés aux dépenses des départemens et des communes dont les budjets sont arrêtés par l'Empereur.

En cas de défaut ou de retard par un comptable de présentation et dépôt de son compte, la Cour prononce contre lui les amendes et peines fixées par les lois et règlemens.

Elle prononce aussi sur les demandes formées par les comptables en radiation, réduction ou translation d'hypothèque.

Tous les ans, un comité composé du premier Président et de quatre Commissaires nommés par l'Empereur, sur la proposition de S. A. S. le prince Archi-Trésorier, examine les observations auxquelles a donné lieu pendant l'année précédente, la comparaison de la nature des recettes avec les lois, et de la nature des dépenses avec les crédits; celles de ces observations que le comité trouve fondées sont consignées dans un rapport que le premier Président remet au Prince, lequel le porte à la connoissance de l'Empereur.

La Cour prend rang immédiatement après celle de Cassation, et jouit des mêmes prérogatives.

Pour ses travaux ordinaires, la Cour est divisée en trois Chambres. Chaque Chambre est composée d'un Président et de six Maîtres des Comptes; elles peuvent toutefois juger au nombre de cinq Membres.

Le premier Président préside les Chambres assemblées, et chaque Chambre lorsqu'il le juge convenable.

Il distribue les comptes aux référendaires, et indique les Chambres où s'en feront les rapports.

Il a la police et la surveillance générale.

Le plus ancien des Présidens supplée, en cas de nécessité, le premier Président pour les fonctions qui sont de son attribution spéciale.

Les Présidens ont la direction du travail des Chambres; chacun d'eux distribue aux Maîtres des Comptes, qui composent la Chambre, les affaires dont ils doivent faire le rapport.

Aucune affaire n'est jugée que sur le rapport d'un Maître, et après examen par lui fait du travail des Référendaires.

Les Référendaires sont chargés de la vérification des comptes, et entendent à cet effet les comptables ou leurs fondés de pouvoirs; ils en font rapport aux Chambres; ils donnent leur avis, mais n'ont pas voix délibérative.

Lorsque l'examen du compte exige le concours de plusieurs Référendaires, un Référendaire de première classe a la direction du travail, et fait le rapport à la Chambre en présence des Référendaires qui ont concouru au rapport.

Les Référendaires de première classe assistent à tour de rôle, et en nombre égal à celui des Maîtres, aux cérémonies publiques et aux députations.

Le Ministère public près la Cour est exercé par un Procureur-général.

Le Procureur-Général veille à ce que les comptables soient exacts à présenter leurs comptes dans les délais fixés par la loi, et requiert contre ceux en retard l'application des peines.

Il s'assure si les Chambres tiennent régulièrement leurs séances, et si les Référendaires font exactement leur service.

Les demandes en main-levée, réduction et translation d'hypothèques lui sont toujours communiquées.

Il suit devant la Cour la révision des arrêts pour causes d'erreurs au détriment du Trésor public, des départemens ou des Communes.

Il est entendu, avant qu'il soit statué sur les préventions de faux ou de concussion élevées contre les comptables.

Il correspond avec le Ministre du Trésor public pour l'exécution des arrêts, et fournit à tous les Ministres les renseignemens qu'ils lui demandent.

Le Greffier en Chef tient la plume aux assemblées générales; des Commis Greffiers le suppléent dans les Chambres.

Il tient les divers registres de la Cour, reçoit les comptes et pièces, et est dépositaire de tous les papiers.

Il signe et délivre les expéditions des arrêts et les certificats et extraits de tous les actes et renseignemens émanant du greffe et des archives et dépôts.

Il fait expédier et signe la correspondance préparée par les Référendaires, et approuvée par les Présidens des Chambres.

Le Greffe est ouvert tous les jours, excepté les Dimanches et Fêtes, depuis deux heures jusqu'à quatre.

Il y a près de la Cour des huissiers pour son service.

CHAMBRES DE LA COUR.

Première Chambre,

Chargée spécialement du jugement des comptes relatifs aux recettes publiques.

M. JARD-PANVILLIER (C. ✻), *Président.*

M. Féval, *Doyen* . . .	M. Gillet (de Seine-et-Oise) ✻.	*Maîtres des Comptes.*
M. Girod (de l'Ain) ✻. .	M. Perrée (C. ✻).	
M. Malès ✻	M. Carret ✻.	

Ses séances sont, jusqu'au 31 décembre 1810, fixées aux mardis et mercredis.

Deuxième Chambre,

Chargée spécialement du jugement des comptes relatifs aux dépenses publiques.

M. DELPIERRE ✻, *Président.*

M. Goussard, *Doyen*. . .	M Mouricault ✻. . . .	*Maîtres des Comptes.*
M. Arnould ✻.	M. Pinteville Cernon ✻. .	
M. Gillet-la-Jacqueminière ✻.	M. Guillemain de Vaivres ✻	

Ses séances sont fixées aux jeudis et vendredis.

Troisième Chambre,

Chargée du jugement des comptes des recettes et dépenses des départemens et des communes dont les budjets sont arrêtés par l'Empereur.

M. BRIERRE-SURGY, *Président.*

M. Regardin, *Doyen*. . .	M. Duvidal ✻.	*Maîtres des Comptes.*
M. Sanlot.	M. Tarrible ✻.	
M. Chassiron ✻.	M. Loysel (C. ✻). . . .	

Ses séances sont fixées aux lundis et mardis.

Il y a de plus, les mercredis, jeudis et samedis, des séances spécialement consacrées au jugement des comptabilités arriérées.

Les Chambres commencent leurs séances à neuf heures précises.

La Cour n'a point de vacances.

CHAPITRE V.

Légion d'Honneur, Ordre des Trois-Toisons d'Or, Couronne de Fer, Ordres Etrangers, Conseil du Sceau des Titres.

SECTION PREMIERE.

Légion d'Honneur.

En exécution de l'art. 87 de la Constitution, concernant les récompenses militaires, et pour récompenser aussi les services et les vertus civils, la loi du 29 floréal an 10 a créé une légion d'honneur : cette légion est composée d'un grand conseil d'administration et de seize cohortes.

La décoration des membres de cette Légion consiste dans une Etoile à cinq rayons doubles, émaillée de blanc, et surmontée d'une couronne impériale. Le centre de l'Etoile, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présente d'un côté la tête de l'Empereur, avec cette légende : *Napoléon, Empereur des François ;* et de l'autre, l'Aigle françoise tenant la foudre, avec cette légende : *Honneur et Patrie.* Elle est en or pour les Grands-Officiers, les Commandans et les Officiers, et s'appelle *l'Aigle d'or*, et en argent pour les Légionnaires, et s'appelle *l'Aigle d'argent.* On la porte à une des boutonnières de l'habit, et attachée à un ruban moiré rouge. Les membres de la Légion d'honneur portent toujours leur décoration. L'Empereur seul porte indistinctement l'aigle d'or ou l'aigle d'argent.

La grande décoration consiste en un ruban rouge, passant de l'épaule droite au côté gauche, au bas duquel est attachée l'aigle de la légion, et dans une plaque brodée en argent, sur le côté gauche des manteaux et habits, composée de dix rayons, au milieu desquels est l'aigle de la légion, avec ces mots : *Honneur et Patrie.*

Cette grande décoration n'est conférée par S. M. l'Empereur qu'à de Grands Officiers de la légion ; le nombre n'en peut excéder soixante.

Les princes de la famille Impériale et les étrangers auxquels S. M. voudroit conférer cette décoration, ne sont pas compris dans ce nombre de soixante. Ils peuvent la recevoir sans être membres de la Légion.

Les Grands Officiers de la légion qui obtiennent le Grand Aigle, continuent de porter à la boutonnière de l'habit la décoration de la légion d'honneur, conformément au décret du 22 messidor an 12.

GRAND CONSEIL.

L'EMPEREUR, *Chef de la Légion*, Président.

Les Titulaires des grandes Dignités de l'Empire.

S. Ex. M. le Sénateur Comte de Lacépède, *Ministre d'Etat*, Grand-Chancelier.

S. Ex. M. le Comte DEJEAN, *premier Inspecteur-Général du Génie*, GRAND-TRÉSORIER.

Les membres du Grand Conseil nommés en l'an XI conservent, pour la durée de leur vie, leurs titres, fonctions et prérogatives.

Le Grand-Chancelier et le Grand-Trésorier ont le rang et jouissent, dans toutes les circonstances des distinctions et des honneurs, tant civils que militaires, des grands officiers de l'Empire.

DÉCORÉS DU GRAND-AIGLE.

Promotion du 13 pluviôse an 13.

LE ROI DES ESPAGNES ;
LE ROI DE HOLLANDE ;
LE ROI DES DEUX SICILES, Grand-Amiral ;
S. A. S. M. le Prince ARCHI-CHANCELIER DE L'EMPIRE ;
S. A. S. M. le Prince ARCHI-TRÉSORIER ;
S. A. I. le VICE-ROI D'ITALIE ;
S. A. S. M. le Prince de BÉNÉVENT, Vice-Grand-Electeur ;
S. A. S. M. le Prince de NEUCHATEL et de WAGRAM, Vice-Connétable ;
S. Ex. M. le Duc d'ABRANTÈS, Colonel général des Hussards ;
S. Ex. M. le Comte BARAGUEY-D'HILLIERS, Colonel général des dragons ;
M. BARBÉ-MARBOIS, premier Président de la Cour des Comptes ;
S. Ex. M. le Duc de BASSANO, Ministre Secrétaire-d'Etat ;
S. Ex. M. le Maréchal BRUNE ;
S. Em. M. le Comte CAMBACÉRÈS, Cardinal, Archevêque de Rouen ;
S. Ex. M. le Duc de CADORE, Ministre des Relations extérieures ;
S. Ex. M. le Duc de CASTIGLIONE, Maréchal de l'Empire ;
S. Ex. M. le Duc de CONEGLIANO, Maréchal de l'Empire ;
S. Ex. M. le Duc de DALMATIE, Maréchal de l'Empire ;
S. Ex. M. le Duc de DANTZICK, Sénateur, Maréchal de l'Empire ;
S. Ex. M. le Prince D'ECKMUHL, Duc d'Auerstaedt, Maréchal de l'Empire ;
S. Ex. M. le Comte DECRÈS, Ministre de la Marine et des Colonies ;
S, Ex. M. le Comte DEJEAN, premier Inspecteur-Général du Génie ;
S. Ex. M. le Duc d'ELCHINGEN, Maréchal de l'Empire ;
S. Ex. M. le Prince D'ESSLING, Duc de Rivoli, Maréchal de l'Empire ;

S. A. Em. M. le Cardinal FESCH, Archevêque de Paris, Coadjuteur du Prince Primat;
S. Ex. M. le Duc de FRIOUL, Grand Maréchal du Palais;
S. Ex. M. le Duc de GAETE, Ministre des finances;
S. Ex. M. le Comte GANTEAUME, Inspecteur-général des côtes de l'Océan, Vice-Amiral;
S. Ex. M. le Comte de GOUVION SAINT-CYR, Colonel-général des Cuirassiers;
S. Ex. M. le Duc d'ISTRIE, Maréchal de l'Empire;
M. JOURDAN;
S. Ex. M. le Comte de LACÉPÈDE, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, Ministre d'Etat;
M. MARESCOT;
S. Ex. M. le Duc de MASSA, Grand-Juge, Ministre de la Justice;
S. Ex. M. le Duc d'OTRANTE, Sénateur, Ministre de la police générale;
S. Ex. M. le Comte PÉRIGNON, Sénateur, Maréchal de l'Empire;
S. A. le Prince de PONTE-CORVO, Maréchal de l'Empire;
S. Ex. M. le Duc de RAGUSE, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Comte de SEGUR, Grand-Maître des Cérémonies;
S. Ex. M. le Comte SERURIER, Sénateur, Maréchal de l'Empire;
S. Ex. M. le Comte SONGIS, Inspecteur général de l'Artillerie;
S. Ex. M. le Duc de TRÉVISE, Maréchal de l'Empire;
S. Ex. M. le Duc de VALMY, Sénateur, Maréchal de l'Empire;
S. Ex. M. le Duc de VICENCE, Général de division, Grand Ecuyer de S. M.;
M. VILLARET-JOYEUSE, Vice-Amiral.

Promotion du 21 pluviôse an 13.

S. A. I. LE PRINCE DE BORGHESE, Gouverneur général des départemens au-delà des Alpes.

Promotion du 15 ventôse an 13.

S. A. I. LE PRINCE DE LUCQUES ET DE PIOMBINO;
S. Ex. M. le Duc de BELLUNE, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Duc de REGGIO, Maréchal de l'Empire.

Promotion du 20 prairial an 13.

M. Le Comte D'HARVILLE, Sénateur.

Promotion du 5 nivôse an 14.

M. Le Comte FRIANT, Général de division;
M. Le Comte LEGRAND, *idem.*
M. Le Comte d'UNSEBOURG, *idem;*

Promotion du 8 *février* 1806.

S. Ex. M. le Comte Caffarelli, Général de division, Ministre de la guerre du Royaume d'Italie;
M. le Comte Suchet, Général de division;
M. le Comte de Walther, Général de division.

Promotion de septembre 1806.

Le Roi de Westphalie.

Promotion du 25 *février* 1807.

M. le Duc de Rovigo, Général de division.

Promotion du 7 *avril* 1807.

M. le Comte Sébastiani, Général de division.

Promotion du 11 *juillet* 1807.

M. Le Comte Dupont.
M. le Comte de Nansouty, Général de division, premier Ecuyer de l'Empereur;

Promotion du 13 *juillet* 1807.

S. Ex. M. le Comte de Grouchy, Colonel-Général des Chasseurs;
M. le Comte Marchand, Général de division.

Promotion du 2 *février* 1809.

S. Ex. M. le Comte de Cessac, Ministre-Directeur de l'Administration de la Guerre.

Promotion du 14 *août* 1809.

M. le Comte Andréossi, Général de division;
M. le Comte Bertrand, Général de division.
S. Ex. M. le Duc de Feltre, Ministre de la Guerre;
M. le Comte Grenier, Général de division;
M. le Comte Gudin, Général de division;
S. Ex. M. le Duc de Tarente, Maréchal de l'Empire;

ÉTRANGERS DÉCORÉS DU GRAND AIGLE.

Bade.

S. A. R. le Grand Duc Héréditaire.
S. A. R. le Margrave Louis-Auguste-Guillaume de Bade.

Bavière.

S. M. le Roi de Bavière.
S. A. R. le Prince Royal de Bavière.
S. Ex. M. le baron de Mongelas, Ministre des aff. étrangères.
S. Ex. M. le Comte de Morawitsky, second Ministre d'Etat.
M. le Général de De Roy, Inspecteur militaire et Commandant en chef dans la Basse-Bavière et le Haut-Palatinat.

M. le Comte de PREYSING, Chambellan et Conseiller intime du Roi.

M. le Comte de TOERRING-GUTENZELL, Chambellan et Conseiller intime du Roi.

Danemarck.

S. M. LE ROI DE DANEMARCK.

. . . .
. . . .
. . . .

Hollande.

S. Ex. M. le Vice-Amiral VERHUEL.

Italie.

S. Ex. M. le Duc de LODI, Chancelier, Garde des Sceaux de la Couronne.

Naples.

S. Ex. M. le Duc de CASSANO, Conseiller d'Etat, Grand Veneur du royaume de Naples.

S. Ex. M. le Prince COLONNA STIGLIANO, Général de division, Grand Chambellan, commandant la Garde civique de Naples.

S. Ex. M. le Prince SAN SEVERINO BISIGNANO, Conseiller-d'Etat, Grand Chancelier de l'Ordre des Deux Siciles.

Brésil.

S. A. R. LE PRINCE RÉGENT.

S. Ex. M. le Duc D'ALOFOENS, Maréchal-général des armées, du Conseil de S. A. R., Conseiller d'Etat, Grand'Croix de Christ, Grand-maître de la Maison.

S. Ex. M. le Duc DE CADAVAL, Lieuten.-général des armées, du Conseil de S. A. R., et Grand'Croix du Christ.

S. Ex. M. le Comte DE VILLA VERDE, premier Ministre.

S. Ex. M. le Marquis DE BELLAS, Grand-Chancelier, Capitaine des Gardes, Grand' Croix de l'ordre de S. Jacques.

S. Ex. M. D'ARAUJO, du Cons. de S. A. R., Min. et Secr. d'Etat.

M. DE LIMA.

Prusse.

S. M. LE ROI DE PRUSSE.

S. A. R. Le Prince FERDINAND DE PRUSSE.

S. Ex. M. le Maréchal DE MOELLENDORF.

S. Ex. M. le Baron DE HARDENBERG.

S. Ex. M. le Comte DE SCHULLEMBURG.

S. Ex. M. le Comte D'HAUGWITZ.

Russie.

S. M. l'Empereur de toutes les Russies.
S. A. I. le Grand-Duc Constantin.
S. Ex. M. le Prince Kurakin.
S. Ex. M. le Prince Labanoff.
S. Ex. M. le Baron de Budberg.
S. Ex. M. De Romanzow.
M. le Général de Tolstoy.
S. Ex. M. De Tolstoy, Grand Maréchal.

Westphalie.

S. Ex. M. le Comte de Bulow, Ministre des Finances de S. M. le Roi de Westphalie.
S. Ex. M. le Comte de Bucholtz, Conseiller-d'Etat, Grand-Maître des Cérémonies de la Couronne de Westphalie.

Saxe.

S. M. le Roi de Saxe.
S. A. R. Antoine Clément, frère du Roi.
S. A. R. Maximilien Marie, frère du Roi.
S. Ex. M. le Comte de Bose, Ministre des affaires étrangères.
S. Ex. M. le Comte Marcolini, Grand Ecuyer.

Varsovie.

S. A. M. le Prince Poniatowski, Commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie.

Wurtemberg.

S. M. le Roi de Wurtemberg.
S. A. R. Frédéric-Guillaume-Charles, Prince Royal de Wurtemberg.
S. A. R. Paul-Charles-Frédéric-Auguste, fils du Roi.
S. A. R. Eugène-Frédéric-Henri, frère du Roi.
S. A. R. Frédéric-Guillaume-Philippe, frère du Roi.

Wurzbourg.

S. A. I. et R. le Grand Duc de Wurzbourg.

Grands Officiers.

Promotions du 25 prairial an 12.

M. le Comte d'Aboville, Sénateur.
S. Ex. M. le Duc d'Abrantès, Colonel général des Hussards.
M. le Comte Abrial, Sénateur.
M. le Comte Andreossi, Général de division, Ambassadeur à Vienne.

S. Ex. M. le Comte BARAGUEY-D'HILLIERS, Colonel-général des Dragons.
M. BARBÉ-MARBOIS, premier Président de la Cour des Comptes.
S. Ex. M. le Duc de BASSANO, Ministre Secrétaire d'Etat.
S. Ex. M. le Duc de BELLUNE, Maréchal de l'Empire.
M. le Comte BERTHOLET, Sénateur.
M. le Comte de BEURNONVILLE, Sénateur, Général de Division.
S. Ex. M. le Comte BIGOT DE PREAMENEU, Ministre des Cultes.
M. le Comte de BOUGAINVILLE, Sénateur.
M. le Comte BOURCIER, Général de Division, Conseiller-d'Etat.
S. Ex. M. le Maréchal BRUNE.
S. Ex. M. le Duc de CADORE, Ministre des Relations extérieures.
M. le Comte CAFFARELLI, Conseiller-d'Etat, Préfet maritime à Brest.
S. Em. M. le Comte CAMBACÉRÈS, Cardinal, Archevêque de Rouen, Sénateur.
M. le Comte de CANCLAUX, Sénateur, Général de division.
M. le Comte de CASABIANCA, Sénateur, Général de division.
S. Ex. M. le Duc de CASTIGLIONE, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Comte de CESSAC, Ministre Directeur de l'Administration de la Guerre.
M. le Comte CHAPTAL, Sénateur, Trésorier du Sénat.
M. le Comte CLARET DE FLEURIEU, Sénateur.
M. le Comte COLAUD, Général de division, Sénateur.
S. Ex. M. le Duc de CONEGLIANO, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Duc de DALMATIE, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Duc de DANTZICK, Sénateur, Maréchal de l'Empire.
M. le Général DECAEN.
S. Ex. M. le Comte DECRÈS, Ministre de la Marine et des Colonies.
S. Ex. M. le Comte DEFERMON, Ministre d'Etat, Président de la Section des Finances.
M. DELABORDE, Général de division.
M. DESSOLLES, Général de division.
M. DUHESME, Général de division.
M. le Comte DUPONT.
S. Ex. M. le Baron d'EBLÉ, Général de division, Ministre de la Guerre du Royaume de Westphalie.
S. Ex. M. le Prince d'ECKMULH, Duc d'Auerstaedt, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Duc d'ELCHINGEN, Maréchal de l'Empire.
M. ERNOUF, Général de division, Capitaine-général de la Guadeloupe.
S. Ex. M. le Prince D'ESSLING, Duc de Rivoli, Maréchal de l'Empire.

M. le Comte FERINO, Sénateur, Général de division.
S. A. Em. le Cardinal FESCH, Archevêque de Paris.
M. le Comte FRANÇOIS-DE-NEUFCHATEAU, Sénateur.
M. le Comte FRIANT, Général de division.
S. Ex. M. le Duc de FRIOUL, grand Maréchal du Palais, Général de division.
S. Ex. M. le Duc de GAETE, Ministre des finances.
S. Ex. M. le Comte GANTEAUME, Inspecteur général des côtes de l'Océan, Vice-amiral.
M. le Comte de GOUVION, Sénateur, Général de division.
S. Ex. M. le Comte de GOUVION-SAINT-CYR, Colonel-général des Cuirassiers.
S. Ex. M. le Comte de GROUCHY, Colonel-général des chasseurs à cheval.
M le Comte d'HARVILLE, Sénateur, Général de division.
M. le Comte d'HÉDOUVILLE, Sénateur.
M JOURDAN.
S. Ex. M. le Duc d'ISTRIE, Maréchal de l'Empire.
M KELLERMANN, fils, Général de division.
M. le Comte KLEIN, Sénateur, Général de division.
M. le Comte LAGRANGE, Sénateur.
M. LAGRANGE, Général de division.
M. le Comte de LAMARTILLIÈRE, Sénateur, Général de division.
M. le Comte de LAPLACE, Sénateur, Chancelier du Sénat.
M. le Comte LEGRAND, Général de division.
M. le Comte de LESPINASSE, Sénateur, Général de division.
M. LOISON, Général de division.
M. le Comte MARTIN, Vice-Amiral.
S. Ex. M. le Duc de MASSA, Grand Juge, Ministre de la Justice.
M. MATHIEU, Général de division.
M. le Comte MENOU, Général de division, Gouverneur général de Venise.
M. le Comte MURAIRE, Conseiller d'Etat, Président de la Cour de cassation.
M. OLIVIER, Général de division.
S. Ex. M. le Duc D'OTRANTE, Sénateur, Ministre de la police générale.
M. le Comte de PELUSE, Sénateur.
S. Ex. M. le Comte PÉRIGNON, Sénateur, Maréchal de l'Empire.
S. A. M. le Prince de PONTE-CORVO, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Duc de RAGUSE, Maréchal de l'Empire.
M. le Comte RAMPON, Sénateur, Général de division.
S. Ex. M. le Duc de REGGIO, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Comte REGNAUD-DE-SAINT-JEAN-D'ANGELY, Ministre d'Etat.
M. le Comte ROGER-DUCOS, Sénateur.

M.

M. le Comte de SAINTE-SUZANNE, Sénateur, Gén. dedivision.
S. Ex. M. le Comte SERURIER, Sénateur, Maréchal de l'Empire, Gouverneur des Invalides.
M. le Comte SIEYES, Sénateur.
S. Ex. M. le Comte SONGIS, Inspecteur général de l'Artillerie.
M. le Comte SORBIER, Général de division.
M. le Comte SUCHET, Général de division.
S. Ex. M. le Duc de TARENTE, Maréchal de l'Empire.
M. le Comte THEVENARD, Vice-Amiral.
S. Ex. M. le Comte TREILHARD, Ministre d'Etat.
S. Ex. M. le Duc de TRÉVISE, Maréchal de l'Empire.
M. TURREAU, Général de division.
M. le Comte d'UNSEBOURG, Général de division.
M. le Comte VAUBOIS, Sénateur, Général de division
M. le Comte VERDIER, Général de division.
M. VILLARET-JOYEUSE, Vice-Amiral.
M. le Comte de WALTHER, Général de division.

Promotion du 12 pluviôse an 13.

S. Ex. M. le Comte de SÉGUR, Conseiller d'Etat, Grand-Maître des Cérémonies.
S. Ex. M. le Duc de VICENCE, Grand Ecuyer.

Promotion du 5 thermidor an 13.

S. Em. M. le Cardinal BAYANE.
S. Em. M. le Cardinal CASELLI, Evêque de Parme.

Promotion du 4 nivôse an 14.

M. le Comte BELLIARD, Général de division.
M. le Comte BISSON, Général de division.
S. Ex. M. le Comte CAFFARELLI, *idem.* Ministre de la guerre du Royaume d'Italie.
M. LÉRY, Général de division.
M. le Comte de NANSOUTY, premier Ecuyer de S. M.

Promotion du 2 février.

S. Ex. M. le Comte OTTO, Ambassadeur près S. M. l'Empereur d'Autriche.

Promotion du 6 février 1806.

M. le Comte de la PEYRIERE, Général de division.

Promotion du 8 février.

S. Ex. M. le Duc de FELTRE, Comte d'Hunebourg, Ministre de la guerre.
M. le Duc de ROVIGO, Général de division.

Promotion du 10 février.

M. le Comte de BEAUMONT, Sénateur.

Promotion du 4 mai 1806.

M. Reynier, Général de division.

Promotion du 28 juillet.

M. le Comte Molitor, Général de division.

Promotion du 29 mai 1807.

M. le Comte Drouet, Général de division.

Promotion du 4 juin.

M. le Comte de Lariboissière, Général de division, Commandant l'artillerie de la garde impériale.

Promotion du 7 juillet.

M. le Comte Gudin, Général de division.
M. le Comte Morand, Général de division.

Promotion du 11 juillet.

M. Barrois, Général de brigade.
M. le Baron Carra Saint-Cyr, Général de division.
M. le Comte Compans, Général de division.
M. Dulauloy, Général de division.
M. le Comte Seroux, Général de division d'artillerie.

Promotion du 6 décembre.

M. le Comte Rœderer, Sénateur.

Promotion du 22 décembre.

M. Grenier, Général de division, Gouverneur de Mantoue.

Promotion du 27 juillet 1808.

M. Lacombe Saint-Michel, Général de division.

Promotion du 23 août.

M. le Comte Le Marois, Général de division, aide-de-camp de S. M. Impériale et Royale.

Promotion du 4 septembre.

M. le Baron Merle, Général de division.

Promotion du 14 septembre.

M. le Comte Miolis, Général de division.

Promotion du 15 Novembre.

M. le Baron Leval, Général de division.

Promotion du 31 mai 1809.

M. le Baron de Mons, Général de division.

Promotion du 16 juillet.

M. le Baron Girard-dit-Vieux, Général de brigade.

Promotion du 17 juillet.

M. le Comte de Claparède, Général de division.
M. le Baron Clausel, Général de division.

Promotion du 21 juillet.

M. BROUSSIER, Général de division.
M. FONTANELLI, Général de division.
M. le Baron LAMARQUE, Général de division.
M. le Baron PERNETTI, Général de division.
M. le Comte SERAS, Général de division.

Promotion du 3 décembre.

M. le Comte FROCHOT, Conseiller d'Etat, Préfet du département de la Seine.
S. Ex. M. le Comte MOLLIEN, Ministre du Trésor public.
S. Ex. M. le Comte de MONTALIVET, Ministre de l'Intérieur.

Promotion du 20 janvier 1810.

M. le Général PINO.

ETRANGERS GRANDS OFFICIERS.

M. le Baron de WREDE, Général au service de S. M. le Roi de Bavière.
M. le Lieutenant-Général de TRIVA, Ministre-Secrétaire-d'État au Département de la guerre du Royaume de Bavière.
S. Ex. M. DE LITTA, Grand-Chambellan du Royaume d'Italie.

COMMANDANS, Messieurs,

Promotion du 25 prairial an 12.

Le Comte Cornet, *Sénateur.*
Le Comte Destutt Tracy. *Sénateur.*
Le Comte Dubois Dubais, *Sénateur.*
Le Comte Garran-Coulon, *Sénateur.*
Le Comte Garat, *Sénateur.*
Le Comte Lambrechts. *Sénateur.*
Le Comte de Fresnelles, *Sénateur.*
Le Comte Lemercier, *Sénateur.*
Le Comte Lenoir-Laroche. *Sénateur.*
Le C.te de Richebourg, *Sénateur.*
Le Comte Rousseau, *Sénateur.*
Le Comte Vimar, *Sénateur.*
Le Comte de Volney, *Sénateur.*
Le Comte Chasset, *Sénateur.*
Le Comte Cholet, *Sénateur.*
Le Comte Clément de Ris, *Sénateur.*
Le Comte Cornudet. *Sénateur.*
Le Comte Davous, *Sénateur.*
Le Comte Depère, *Sénateur.*
Le Comte d'Arène, *Sénateur.*
Le Comte Herwin, *Sénateur.*
Le Comte deTustal. *Sénateur.*
Le Comte Peré, *Sénateur.*
Le Comte de Mont-Orient, *Sénateur.*
Le Comte Villetard, *Sénateur.*
Le Comte Jacqueminot, *Sénateur.*
Le Comte Barthelemy, *Sénateur.*
Le Comte Lanjuinais. *Sénateur.*
Le Comte Dedelay d'Agier. *Sénateur.*
Le Comte Grégoire, *Sénateur.*
Le Comte Demeunier. *Sénateur.*
Le Comte de Grozyeulx. *Sénateur.*
Le Comte Degregory-Marcorengo, *Sénateur.*

Le Comte Boissy-d'Anglas, *Sénateur.*
Le Comte Germain Garnier, *Sénateur.*
Le Comte de Lannoy, *Sénateur.*
Le Comte de Beauharnois. *Sénateur.*
Le Comte de Viry, *Sénateur.*
Le Comte Saint-Martin de la Motte, *Sénateur.*

Le Comte Berlier, *Conseiller d'Etat.*
Le Comte Réal. *Conseiller d'Etat.*
Le Comte Galli, *Conseiller d'Etat.*
Le Comte Français de Nantes, *Conseiller d'Etat.*

Miot.
Le Comte Laumond, *Conseiller d'Etat.*

Le Comte Pelet de la Lozère, *Conseiller d'Etat.*

Le Comte Boulay, *Conseiller d'Etat.*

Le Comte du Chatel, *Conseiller d'Etat*

Le Comte Jollivet, *Conseiller d'Etat.*

Le Comte Béranger. *Conseiller d'Etat.*

Le Comte de Sussy, *Conseiller d'Etat.*

Le Comte Dauchy, *Conseiller d'Etat*

Le Comte Dumas (Mathieu), *Général de division.*

Le Comte Redon, *Sénateur.*

Le Comte Najac, *Conseiller d'Etat.*

Le Comte Dupuy. *Sénateur.*

Le Comte Dubois, *Conseiller d'Etat, Préfet de police.*

Moreau de Saint-Méry.

Le Comte Shée, *Sénateur.*

Le Comte Thibeaudau, *Cons. d'Etat, Préfet des Bouches-du-Rhône.*

Gau, *Conseiller d'Etat.*

Le Baron Lescalier. *Préfet maritime.*

Bertin, *Commissaire général de la Marine, à Venise.*

Siméon.

Le Comte Daru, *Conseiller d'Etat, Intendant-général de la Maison de S. M.*

Le Comte de la Bedissière, *Sénateur.*

Le Comte Jaubert, *Conseiller d'Etat, Gouverneur de la Banque de France.*

Le Comte Girardin, *ex-Législateur.*

Jard-Panvillier, *Président de la Cour des Comptes.*

Chabot de l'Allier, *Membre de la Cour de cassation.*

Le Comte Fabre de l'Aude. *Sénateur.*

Le Baron Jubé, *Préfet de la Doire.*

Perée, *Maître des Comptes.*

Le Baron de Sahuc, *Général de division.*

Le Comte de Fontanes. *Grand Maître de l'Université, Sénateur.*

Jacopin, *Législateur, Général de brig.*

Terrasson, *Colonel du Génie.*

Le Baron Viennot Vaublanc. *Préfet du département de la Moselle.*

Delattre, *ex-Préfet.*

Le Baron Ramond, *Préfet du département du Puy-de-Dôme.*

Dallemagne, *Général de division.*

Le Général Soret, *ex-Législateur.*

Le Général Bonvoust, *Législateur.*

Bord, *ex-Législateur.*

Caissoti. *ex-Législateur.*

Le Baron Dalesme, *général de brigade.*

Duranteau. *Gén. de divis., Législateur.*

Lahure, *Général de brigade.*

Le Comte de Fay. *Sénateur.*

Le Baron Ligniville, *Inspecteur général des Haras.*

Roemers, *Législateur.*

Le Général Lautour-Boismaheu.

Le Comte Malleville, *Sénateur.*

Le Comte Merlin. *Procureur Général impérial en la Cour de Cassation.*

Jourde. *Substitut du Procureur Général impérial en la Cour de Cassation.*

Le Baron Seguier. 1er. *Président de la Cour d'Appel à Paris.*

Quantin. *Général de division.*

Le Général Lasalle. *Commandant le quatrieme de vétérans.*

Le Général Duplessis, *Commandant le dixième de vétérans.*

Berthier (César), *Général de division, Commandant la 27e division militaire, à Turin.*

Charlot. *Général de brigade.*

Le Comte Dupas, *Général de division.*

Le Comte Hullin. *Général, Commandant la premiere divis. militaire.*

Le Comte Rapp, *Général de division, Aide-de-camp de l'Empereur.*

Le Comte Sanson, *Général de division, Directeur du dépôt de la guerre.*

Le Comte Law de Lauriston. *Général de division, Aide-de-camp de l'Empereur.*

Le Comte Ordener. *Sénateur.*

Le Comte de Valdotte.

Le Général Verrières.

Le Colonel Fusy.

Le Baron Deriot, *sous-Gouverneur du Palais de Versailles.*

Le Baron Tortel. *sous-Gouverneur du Palais de Saint-Cloud.*

Le Baron Reynaud. *Général de brigade.*
Le Baron Clément, *Colonel.*
Le Baron Dumoustier, *Général de brigade, Comm. en 2e. les chasseurs à pied de la garde Impériale.*
Le Comte Soulès, *Sénateur.*
Le Baron de Grand-champ, *Général de brigarde.*
Le Baron Gros. *Général de brigade, Major-Colonel des chasseurs à pied de la Garde impériale.*
Le Colonel Oulié.
Le Duc Charles de Plaisance, *Général de brig., Aide-de-Camp de l'Empereur.*
Daugier. *Capit. de vaisseau.*
Le Comte Rosily. *Vice-Amiral.*
Linois. *Contre-Amiral.*
Lacrosse, *Contre-Amiral.*
Le Contre-Amiral Nielly.
Le Comte Dordelin, *Contre-Amiral.*
Sercey.
Quies-Missiessy. *vice-Amiral.*
Bouvet. *Contre-Amiral.*
Leissegues, *Contre-Amiral.*
Bedout. *Contre-Amiral.*
Dumanoir le Pelley. *Contre-Amiral.*
Le Comte Emériau. *Contre-Amiral.*
Le Comte de Sugny. *Génér. de division. 1er. Inspecteur-génér. de l'artiller. de la marine.*
Rousseau. *Général de brigade.*
Le Général Eberlé
Devaux P., *Général de brigade.*
Lanchantain, *Général de brigade.*
Dufour, *Général de division.*
Le Baron Laplanne, *Gén. de brigade.*
Le Baron de Marulaz. *Gen. de division.*
Le Baron d'Herbouville, *Préfet du dép. du Rhône.*
Le Comte de Pontécoulant, *Sénateur.*
Le Baron Loisel, *Préfet du département du Pô.*
Le Baron d'Alphonse, *Préfet du départ. du Gard.*
Le Baron Nogaret. *Préfet de l'Hérault.*
Le Baron de Bry. *Préfet du Doubs.*
Belleville. *ex-Préfet de la Loire infér.*
Merlet, *ex-Préfet.*
Latteur. *premier Président de la Cour d'appel de Bruxelles.*
Lemenuet, *premier Président de la Cour d'appel de Caen.*
Botton Castella-Monte, *Membre de la Cour de cassation.*
Vouty, *premier Président de la Cour d'appel de Lyon.*
Thieullen, *premier Président de la Cour d'appel de Rouen.*
Bresèts, *premier Président de la Cour d'appel de Bordeaux.*
Hémart. *premier Président de la Cour de justice criminelle de la Seine.*
Gerard. *Procureur-général impérial près la Cour de justice criminelle de la Seine.*
Alquier.
Le Baron Bourgoing, *Ministre plénipotentiaire près le Roi de Saxe.*
Le Comte d'Aguesseau, *Sénateur.*
Le Baron Didelot, *Ministre plénipotentiaire a Copenhague.*
Le Comte de Laforêt, *Cons. d'Etat.*
Le Comte de Larochefoucault, *Ambassadeur en Hollande.*
Le Baron Lezai Marnesia, *Préfet du département du Bas-Rhin.*
Le Baron Reinhard, *Envoyé extraord. et Ministre plénipot. en Westphalie.*
Le Baron Bignon, *Envoyé extraordinaire et Ministre plenipot. a Bade.*
Le Comte de Semonville, *Sénateur.*
Duteil, *Commandant d'armes à Metz.*
Vimeux, *Général de division, commandant d'armes à Luxembourg.*
Le Général Montigny.
Micas. *Général de division commandant d'armes à Toulon.*
Le Général Guyot-Durepaire.
Leclaire, *Général de division, commandant d'armes à Strasbourg.*
Le Général Meynier, *Commandant d'armes à Mayence.*
Le Général Despinoy.
Le Général Maynoni.
Barbou. *Général de division.*
Bonnard. *Général de division.*
Bonet, *Général de division.*
Chabot, *Général de division.*
Chabran. *Général de division.*
Chambarlhac, *Général de division.*

Le Baron Charpentier, *Gén. de divis.*
Le Comte Chasseloup de Laubat, *Général de division.*
Le Comte Dembarrère, *Sénateur.*
Le Baron Dorsner, *Général.*
Le Baron Dufour, F. B., *Gen de brig.*
Dumuy, *Général de division.*
Dupont-Chaumont, *Général de division.*
Le Baron Durutte, *Général de divis.*
Frégeville C., *Général de division.*
Gilot, *Général de division.*
Le Général Gobert.
Le Général Laroche.
Le Baron Lorge, *Général de division.*
Le Général Macors, *Command. d'armes à Lille.*
Le Baron Michaud, *général de division.*
Le Baron Monnet, *Général de divis.*
Montrichard, *Général de division.*
Montchoisy, *Général de division, commandant de Gênes.*
Le Général Morlot.
Muller(Léonard), *Général de division.*
Le Comte Partouneaux, *Général de division.*
Le Comte de Pully, *Général de div.*
Le Baron de la Raffinière, *Général de division.*
Le Général Robin.
Le Baron Rusca, *Général de division.*
Schawenbourg, *Général de division.*
Tilly, *Général de division.*
Vial, *Général de division.*
Le Baron Vignolle, *Général de divis.*
Le Général Zayonschek.
Le Baron Andreossy, *général de brig.*
Bellavesne, *Général de division, command. de l'Ecole de Saint-Cyr.*
Le Baron Boussard, *Gén. de brigade*
Bron, *Général de brigade.*
Le Général Campredon.
Darmagnac, *Général de division.*
Le Général Delegorgue.
Le Baron Delzons, *Général de brigade.*
Le Comte Demont, *Senateur.*
Le Baron Donzelot, *Général de divis.*
Le Général Drouas
Dufresse, *Général de brigade.*
Le Général Duprés.
Le Baron de Careil, *Général de division, Inspecteur-général d'artillerie.*
Le Comte Frère, *Général de division.*
Le Baron Fresia, *Général de division.*
Le Baron Fririon, *Général de division.*
Le Comte Gassendi, *Général de divis.*
Le Baron Guyot de la Cour, *Général de brigade.*
Le Baron Hanicque, *Général de div.*
Harty, *Général de brigade.*
Le Général Herbin.
Le Comte Jullien, *Général de brigade, Conseiller d'Etat, Préfet du Morbihan.*
Le Baron Labassée, *Général de brig.*
Le Baron de Sainte-Hélène, *Général de division.*
Le Baron Laplanche, *Général de brig.*
Lesuire, *Général de brigade.*
Lorcet, *Général de brigade.*
Le Général Malet.
Le Baron de Marcognet, *Gén. de brig.*
Le Baron Margaron, *Général de brig.*
Le Baron Milet, *Général de brigade.*
Miquel, *Général de brigade.*
Morangié, *Général de brigade.*
Le Baron Moreau, *Général de brigade.*
Motte, *Général de brigade.*
Musnier la Converserie, *Gén. de divis.*
Pelletier, *Général de brigade.*
Le Baron Piston, *Général.*
Le Baron Poinsot, *Général de brigade.*
Quesnel, *Général de division.*
Le Baron Radet, *Gén. de brig.. Inspecteur-général de gendarmerie.*
Le Comte Reille, *Général de division.*
Le Baron Roguet. *Général de brigade.*
Le Comte de Saint-Sulpice, *Général de division.*
Le Baron Saint-Laurent, *Gén. de divis.*
Le Baron Sarrut, *Général de brigade.*
Le Baron Scalfort, *Général.*
Le Baron Schiner, *Général de brigade.*
Le Baron Soyez, *Général de brigade.*
Thiebaut, *Général de division.*
Le Baron Tirley, *Gén. de brig. d'artill.*
Le Général Tisson.
Travot, *Général de division.*
Le Baron Treiliard, *Général de divis.*
Le Baron Valentin, *Général de brig.*
Le Baron de Valory, *Général de brig.*

Le Baron Van Marisy, *Gén. de brig.*
Le Baron Vaux, *Général de brigade.*
Le Baron Vialannes, *Général de brig.*
Le Baron d'Outremont, *Gén. de divis.*
Le Baron Werlé, *Général de brigade.*
Wirion, *Général de brigade, Commandant supérieur, à Verdun.*
Le Comte de Lavalette, *Conseiller-d'Etat, Directeur-gén. des postes.*
Le Général Mouret.
Le Comte Begouen, *Conseiller d'Etat.*
Le Comte de Jaucourt, *Sénateur.*
Le Comte de Rochemont, *Sénateur.*
Le Général Destrès.
Le Baron Almeras, *Génér. de brigade.*
Le Baron Amey, *Général de brigade.*
Augereau, *Général de brigade.*
Augier, *Général de brigade.*
Avril, *Général de brigade.*
Le Général Baget.
Baville, *Général de brigade.*
Le Baron Boivin de la Martiniere, *Général de brigade.*
Le Général Bontems.
Le Baron d'Abaumont, *Gén. de brig.*
Boyer, Pierre, *Général de brigade.*
Boyer, (Henri) *Général de brigade.*
Brenier, *Général de brigade.*
Le Baron Buget, *Général de brigade.*
Callier, *Général de brigade.*
Le Baron de la Tour du Pré, *Général de brigade.*
Le Général Casalta.
Le Baron Cassagne, *Général de brig.*
Cavrois, *Général de brigade.*
Chabert, *Général de brigade.*
Chanez, *Général de brigade.*
Le Baron Clement de la Roncière, *Général de division.*
Le Général Compère.
Le Baron Darnaud J., *Général de brig.*
Le Baron Daultanne, *Général de div.*
Daumas, *Général de brigade.*
Daurier, *Général de brigade.*
Dazemar, *Général de brigade.*
Le Baron Delaroche, *Général de divisi.*
Desperrieres, *Général de brigade.*
Le Baron Dessaix, *Général de divis.*
Deviau, *Général de brigade.*
Digonnet, *Général de brigade.*
Dumoulin, Ch., *Général de brigade.*
Le Comte Dutaillis, *Général de div.*
Duverger, *Général de brigade.*
Le Baron Fauconnet, *Général.*
Le Baron de Rozengat, *Gén. de brig.*
Le Baron Franceschi, *Général de brig.*
Le Général Fuziers.
Le Baron Garreau, *Général de brig.*
Le Baron Gency, *Général de brigade.*
Le Baron Gilly, *Général de division.*
Le Baron Girard, *Général de brig.*
Goulus, *Général de brigade.*
Le Baron Grandeau, *Général de brig.*
Le Baron Grandjean, Ch. J. *Gén. de div.*
Grandjean (Balthazar), *Génér. de brig.*
Gratien, Général de brigade.
Le Baron Guerin, J. C. *Gén de brig.*
Le Baron de Waldersbosch, *Gén. de br.*
Le Général Guillet.
Le Comte Heudelet, *Général de divis.*
Jacobé Trigny, *Général de brigade.*
Le Général Jardon.
Le Général Joba.
Le Général Joman.
Le Baron Kister, *Général de brigade.*
Lacoste-Duvivier, *Général de division.*
Le Baron Lacroix, *Général de brigade.*
Le Baron Lahoussaye, *Général de division.*
Lasalcette, *Général de brigade.*
Laval, *Général de division.*
Le Baron Launay, *Général de brigade.*
Laurent, *Général de brigade.*
Lefebvre, *Général de brigade.*
Le Baron de Marcey, *Général de brig.*
Le Baron Leguay, *Général de brigade.*
Le Général Lemaire.
Le Baron Levasseur, *Général de brig.*
Le Général Lucotte.
Le Général Malye.
Menard, *Général de brigade.*
Mermet, *Général de division.*
Le Général Meunier.
Le Comte Milhaud, *Général de divis.*
Morand, *Général de division.*
Morgan, *Général de brigade.*
Osten, *Général de brigade.*
Le Baron Pacthod, *Général de division.*
Paillard, *Général de brigade.*
Le Baron Picard, *Général.*
Pouget, P., *Général de brigade.*
Le Baron Puthod, *Général de divis.*
Le Baron Quetard, *Général de brig.*
Le Baron Rey, *Général de brigade.*

Le Baron Rheinwald, *Gén. de brig.*
Le Baron Roize, *Général de brigade.*
Romand, *Général de brigade.*
Rostolland, *Général de brigade.*
Rouyer, M. F., *Général de division.*
Le Général Ruby.
Sabattier, *Général de brigade.*
Sarrazin, *Général de brigade.*
Le Baron Schilt, *Général de brigade.*
Simon, H., *Général de brigade.*
Sisce, *Général de brigade.*
Le Baron Solignac, *Général de divis.*
Valette, *Général de brigade.*
Vaufreland, *Général de brigade.*
Vonderwied, *Général de brigade.*
Wouillemond, *Général de brigade.*
Le Baron Dutruy, *Général de brigade.*
Le Général Franceschi Delonne.
Le Général Desfourneaux.

Nomination du 14 Brumaire an 13.

Le Général Fiorella.

27 Nivôse an 13.

Le Comte Gardane, *Général de brig.*

4 Nivôse an 14.

Le Baron Mossel, *Général de brigade.*
Le Comte Ruffin, *Général de division.*
Alain, *Adjudant Commandant.*
Le Duc de Padoue, *Général de div.*
Le Baron Barbanègre, *Général de brig.*
Le Général Barbier.
Le Baron Bardet, *Général de brigade.*
Le Baron Lecat de Bazancourt, *Général de brigade.*
Le Général Belfort
Le Baron Bousson, *ex-Colonel du 2e. de chasseurs.*
Le Baron de Broc, *Général de brig.*
Le Baron Brun, *Général de brigade.*
Le Baron Burthe, *Colonel du 4e. de hussards.*
Carrié, *général de brigade.*
Le Baron de Caulaincourt, *Général de division.*
Le Général Cavaignac.
Clément, *Général de brigade.*
Le Baron Curial, *Général de division.*
Le Baron Darricau, *Général de brigade.*
Le Baron Delorme, *Colonel.*
Le Baron Demarcay, *Colonel d'artill.*
Le Baron Desailly, *Général de brigade*
Le Baron Digeon, *général de brigade.*
Le Baron Doumerc, *Général de brig.*
Le Général Edigoffen.
Fiteau, *Général de brigade.*
Le Baron Fontaine, *Adj.-Commandant.*
Le Comte de Relingue, *Général de brigade.*
L'Adjudant-Commandant Girard.
Le Baron Guyton, *général de brigade.*
Le Baron Jarry, *Général de brigade.*
Le Général Lafond Blaniac.
Le Colonel Lajonquière.
Le Colonel Lataye.
Le Colonel Lacour.
Le Baron de Lamartinière, *Gén. de brig.*
Le Baron de Lorencez, *Gén. de brig.*
Le Comte Lefèvre-Desnouettes.
Le Baron Lhuillier, *Général de brig.*
Le Baron Marx, *Général.*
Le Baron de Maucume, *Génér. de brig.*
Le Baron Maupetit, *Général de brigade.*
Le Baron Meunier, *Colonel du 9e. d'infant. lég.*
Le Baron Morel, *Colonel.*
Morin, *Général de Brigade.*
Le Baron Nicolas, *Général de brigade.*
Noirot, *Général de brigade.*
Le Baron de Pouget, F. R., *Général de brigade.*
Le Baron Crest de Saint-Charles, *Général de brigade.*
Le Baron Preval, *Général de brigade.*
Le Baron Pryvé, *Général de brigade.*
Le Baron Ravier, *Général de brigade.*
Rey P. A., *Gén. de brigade.*
Le Baron Reynaud. H. B., *Gén. de brig.*
Le Baron Rigau, *Général de brigade.*
Le Colonel Rouvillois.
Schobert, *Colonel du 3e. de ligne.*
Le Baron Schwarz, *Général de brigade.*
Le Baron Taupin, *Général de brigade.*
Le Baron Tereyre, *Colonel.*
Le Baron Valterre, *Général.*
L'Adjudant Commandant Boerner.
Le Baron de Moulignon, *Gén. de brig.*
L'Adjudant-Commandant Lomet.

Nomination du 27 janvier 1806.

Le Baron Gerard M. E., *Gén. de brig.*

10 février.

Le Comte Minucci, *Général.*

9 mars.

Le Baron Godinot, *Général de brigade.*

4 *mai* 1806.

Lucas, *Capitaine de vaisseau.*
L'Infernet, *Capitaine de vaisseau.*

17 *mai.*

Dufour, F. M., *Général de brigade.*

15 *août* 1806.

Chambarliac, *Gén. de brigade du génie.*

12 *Janvier* 1807.

Le Baron Barthelemy, *Génér. de brig.*

3 *mars.*

Le Baron Lamartinière, *Gén. de brig. d'artillerie.*
Le Baron de Sénarmont, *Général de division.*

8 *mars.*

Le Baron de Lagastine, *Colonel du génie.*

10 *mars.*

Bourayne, *Capitaine de vaisseau.*

10 *mai.*

Le Baron de S.-Germain, *Général de division.*

12 *mai.*

Percy, *Chirurg. en chef de la Gr. Arm.*
Larrey, *Chirurgien en chef de la Garde Impériale.*

Nomination du 14 *mai.*

Le Baron Beaumont de Carrière, *Gén. de brigade.*
Le Comte de France, *Général de brig.*
Le Comte Durosnel, *Général de divis.*
Le Baron de Fay, *Général de divis.*
Le Baron Ruty, *Général de brigade.*
Le Comte Vedel, *Général de division.*
Le Comte Wathier, *Général de brigade.*

26 *mai.*

Le Baron de Planta, *Général de brig. de Génie.*

29 *mai.*

Le Baron Schramm, *Général de brig.*

30 *mai.*

Le Comte de Lobau, *Général de division. Aide-de-camp de S. M. l'Empereur et Roi.*

22 *juin.*

Le Baron de Pepinville, *Général de division.*

7 *juillet.*

Le Baron Ricard, *Général de brigade.*
Le Baron Davoust (Al.), *Colonel, Aide de camp.*
Le Baron Bourck, *Général de brigade.*
Le Baron Romeuf, *Adjud.-Command.*
Le Baron Charbonnel, *Génér. de brig.*
Jouffroy, *Colonel, Directeur d'artill.*
Mathieu-Favieres. *Ordonnateur en chef.*

11 *juillet* 1807.

Le Baron Ledru-des-Essarts, *Général de brigade.*
Le Baron Cosson, *Général de brig.*
Le Baron Rouyer, *Général de brigade.*
Le Baron Beurmann, *Adjudant Commandant.*
Le Baron Habert. *Général de brigade.*
Le Baron Boyeldieu, *Colonel du* 4e. *rég. de ligne.*
Le Baron Bailly de Monthion, *Génér. de brigade.*
Le Baron Pellegards, *Adj. Command.*
Le Comte Villemansy. *Sénateur.*
Le Baron Baltus. *Colonel du premier régiment d'artillerie à cheval.*
Doguereau, *Colonel du* 2e. *régiment d'artillerie à pied.*
Le Baron Debelle de Gachetière, *Général de brigade.*
Le Baron Castex, *Général de brigade.*
Le Baron Lazowsky, *Général de divis.*
Danthouard, *Général de brigade.*

Nomination du 5 *mars* 1808.

Le Baron d'Harispe, *Gén. de brigade.*

12 *juin.*

Le Baron Merlin, *Général de division.*
Le Général Dedon, *Commandant l'artillerie du Royaume des Deux-Siciles.*

21 *juillet.*

Le Baron Henriot, *Col. du* 14e. *régiment de ligne.*

4 *septembre.*

Le Baron Ducos, *Général de brigade.*
Le Baron Thiry, *Général de Brigade.*

18 *Septembre.*

Le Baron Ormancey, *Adj. Command.*

Nomination du 23 *octobre.*

Le Baron Abbé, *Général de brigade.*

12 *novembre.*

Brayer, *Général de brigade.*
Le Baron Corsin, *Général de brigade.*

16 *novembre* 1808.

Le Comte Dorsenne, *Général de division, Colonel des grenadiers à pied de la Garde Impériale.*

Le Baron Jeanin, *Général de brigade.*

22 *novembre.*

Le Baron Maison, *Général de brigade.*

Le Baron Barrié, *Col. du* 45e. *de ligne.*

Philippon, *Colonel du* 54e. *de ligne.*

Le Baron Sémélé, *Général de brigade.*

Le Baron Autié, *Col. du* 8e. *de ligne.*

24 *novembre.*

Combelle, *Colonel du* 94e. *d'infanterie de ligne.*

Le Baron Pecheux, *Colonel du* 95e. *d'infanterie de ligne.*

8 *décembre.*

Le Baron Aymard, *Col. du* 32e. *de ligne.*

11 *décembre.*

Le Baron Corbineau, *Colonel du* 20e. *de dragons.*

Chamorin, *Colon. du* 26e. *de dragons.*

Blancheville, *Adjud-Commandant.*

Konopka, *Col des lanciers polonois.*

16 *décembre.*

Ribes, *Colonel du Génie.*

19 *décembre.*

Le Baron Laferrière, *Colonel du* 3e. *de hussards.*

Nomination du 13 *février* 1809.

D'Hautpoul, *Colonel du Génie.*

10 *Mars.*

Gasquet, *Adjud-Commandant.*

26 *mars.*

Donadieu, *Colonel du* 47e. *de ligne.*

23 *avril.*

Le Baron d'Estabenrath, *Génér. de div.*

Le Baron de Baillod, *Adj-Comm.*

Le Baron Berthezène, *Colonel du* 10e. *d'infanterie légère.*

Le Baron de Blanmont, *Col. du* 105e. *de ligne.*

25 *avril.*

Le Comte Montbrun, *Général de divis.*

Le Baron Pajol, *Général de brigade.*

30 *avril.*

Le Baron de Coëhorn, *Génér. de brig.*

16 *mai.*

Le Baron Ficatier, *Génér. de brig.*

31 *mai.*

Le Baron Albert, *Général de brigade.*

L'Adjudant-Commandant Trenqualye.

5 *juin.*

Longchamps, *Major du* 1er. *régiment de tirailleurs-grenadiers de la garde impériale.*

Le Baron Frederichs, *Général de brig.*

Lanabere, *Colonel-Major des fusiliers-chasseurs de la garde impér.*

14 *juin.*

Le Baron Bruyère, *Génér. de division.*

26 *juin.*

Le Baron Lepic, *Général de brigade.*

3 *juillet.*

Le Baron Navelet, *Général de brigade d'artillerie.*

17 *juillet.*

Le Baron Jacquinot, *Général de brig.*

Le Baron Colbert, *Général de brigade.*

21 *juillet.*

Le Baron de Bourdonchamps, *Colonel du Génie.*

23 *juillet.*

Chambon, *Ordonnateur en chef du* 3e. *corps.*

27 *juillet.*

Le Baron Guilleminot, *Gén. de brig.*

Le Baron Roussel, *Général de brigade.*

Le Baron Huard, *Général de brigade.*

Ducomet, *Adjud.-Commandant.*

Triaire, *Colonel Aide-de-camp.*

8 *août.*

Le Baron Bertrand A. J., *Général de brigade.*

10 *août.*

Le Baron Charriere, *Col. du* 57e. *de ligne.*

21 *septembre* 1809.

Le Baron Dupellin, *Gén. de brigade.*

Le Baron Boyer de Rebeval, *Gén. de br.*

Le Comte Leclerc Desessart, *Gén. de br.*

Le Baron Decouz, *Général de brig.*

31 *octobre.*

Le Baron Gérard, *Général de brigade.*

7 *décembre* 1809.

Motard, *Capitaine de vaisseau.*

17 *décembre.*

Le Général Chauvel.

Le Baron Raymond, *Col. du* 34e. *de ligne.*

Le Baron Chassereaux, *Colonel du* 40e. *de ligne.*

22 *décembre.*

Le Baron Armand, *Col. du* 22e. *de ligne.*

GRANDE CHANCELLERIE.

S. Ex. M. le Sénateur Comte de Lacépède, *Ministre d'Etat*, Grand-Chancelier.

Le grand Chancelier a séance au grand Conseil, et est dépositaire du Sceau.

S. Ex. présente à S. M. I. et R. les candidats pour les nominations et promotions relatives à la Légion d'Honneur; signe et fait expédier les Brevets; présente les Diplomes à la signature de S. M.; donne les Décorations au nom de S. M., ou transmet les délégations nécessaires aux membres qui doivent les donner; prend les ordres de S. M. au sujet des ordres étrangers conférés à des françois; transmet les autorisations pour les accepter; présente à S. M. le travail relatif aux gratifications extraordinaires des membres de la Légion, à l'exercice de leurs droits politiques, à leur adjonction à des colléges électoraux de département ou d'arrondissement; à l'admission des filles des membres de la Légion d'Honneur, dans les maisons impériales Napoléon; prend les mesures nécessaires pour l'exécution du décret de discipline des membres de la Légion d'Honneur; dirige et surveille l'administration des domaines de la Légion, etc. etc. etc.

Secrétariat.

M. Bock, *Chef.*
M. La Condamine, *sous-Chef.*

PREMIÈRE DIVISION.

M. Amalric, *Chef.*
M. Huet, } *Sous-Chefs.*
M. Jubé de Nesle, père, }

Classement, enregistrement général et départ des dépêches, registre des délibérations du grand Conseil, liste des promotions et nominations, brevets, diplomes, décorations, cérémonies relatives à la légion, propositions à Sa Majesté Impériale et Royale, des autorisations relatives à la décoration d'ordres étrangers, comptabilité de la grande Chancellerie et du Palais de la Légion, etc.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Davaux, *Chef.*
M. Simonot, } *Sous-Chefs.*
M. Bélu, }

Pétitions, demandes faites par les Conseils d'administrations et par les Chefs des différens corps de troupes de terre et de mer, rapports, notices, renseignemens et travaux préparatoires pour les nominations, promotions et présentation des Candidats, à Sa Majeste Impériale et Royale.

TROISIÈME DIVISION.

M. Paganel, *Chef.*
M. Barouillet, *sous-Chef.*

Enregistrement du serment des membres de la Légion d'honneur, immatriculations, traitement des grands Officiers, Commandans, Officiers et Légionnaires, gratifications extraordinaires, pensions, exercice des droits politiques conférés aux membres de la Légion, par le Sénatus-consulte organique du 28 floréal an 12; proposition à Sa Majesté Impériale et Royale, de leur adjonction à des colléges électoraux de département ou d'arrondissement.

QUATRIÈME DIVISION.

M. Royer, père, *Chef.*
M. Perrotte, } *Sous-Chefs.*
M. Bernault, }

Direction et surveillance de l'administration des domaines, approbation de dépenses, réparations des bâtimens, affaires contentieuses, administration des maisons impériales Napoléon, établies pour l'éducation des filles des Membres de la Légion d'honneur; présentation des élèves à S. M. I. et R.; lettres d'admission des élèves, etc.

CINQUIÈME DIVISION.

M. Lavallée, *Chef.*

Classification des lois, règlemens, décrets impériaux, titres, plans et documens, recherches analogues, exécution du décret de discipline, rapports à ce sujet, à Sa Majesté Impériale et Royale, nécrologes, etc.

Comité de consultation.

Ce Comité, créé par décret du Grand-Conseil de la Légion, du 4 germinal an XII, donne son avis sur tous les objets qui lui sont communiqués par le Grand Chancelier, relativement,

1°. A l'arrêté du Gouvernement, du 24 ventôse an XII, concernant la discipline des légionnaires;

2°. Aux actions judiciaires à suivre, aux procès à intenter ou à soutenir, aux baux à passer, aux transactions à faire, aux questions de droit à décider concernant les domaines et les intérêts de la Légion;

3°. Aux réparations et dépenses d'entretien des bâtimens d'exploitation, des fermes et autres édifices appartenant à la Légion;

4°. Et à tout ce qui peut tendre au perfectionnement de l'agriculture dans les domaines de la Légion.

Les avis de ce comité sont présentés à Sa Majesté Impériale et Royale, par son Excellence le Grand-Chancelier.

Membres du Comité.

S. Ex. le Grand-Chancelier, *Président.*
M. le Comte *Abrial*, Sénateur, *Grand Officier de la Légion.*
S. Ex. M. le Comte *Bigot de Préameneu*, Ministre des Cultes, *G. Off. de la Lég.*
M. *Chabert*, Direct. de l'Ec. Vétér. d'Alfort, *Membre de la Légion.*
M. le Comte *de Fleurieu*, Sénateur, *Grand Officier de la Légion.*
M. le Comte *François de Neufchâteau*, *Grand Offic. de la Légion.*
M. Gondoin, Membre de l'Institut et de la Légion.
M. le Comte *Jaubert*, Conseiller d'Etat, *l'un des Commandans de la Légion.*
S. Ex. M. le Comte *de Cessac*, Ministre Directeur de l'Administration de la Guerre.
M. *Siméon*, Conseiller d'Etat, *l'un des Commandans de la Légion.*
M. le Comte *Vimar*, Sénateur, *l'un des Commandans de la Légion.*
S. Ex. M. le Comte *Treilhard*, Ministre d'Etat, *Grand Officier de la Légion.*

M. le Comte *Depère.*
M. le Comte *Duchâtel.*
M. Bock, *Secrétaire du Comité.*
M. Raoul, *Avocat au Conseil d'état et à la Cour de Cassation, Chef et Agent du contentieux.*

Les rapports concernant les affaires contentieuses, les poursuites judiciaires, et tous les objets communiqués au comité de consultation, par S. Ex. le Grand Chancelier.

M. Defaucompret, *Notaire.*

GRANDE TRÉSORERIE.

S. Ex. Mr le Comte DEJEAN, *premier Inspecteur-général du génie*, GRAND-TRESORIER.

Le Grand Trésorier a séance au Grand Conseil.

La grande trésorerie reçoit les revenus et fait les dépenses de la légion d'honneur.

M. le Baron Louis ✻, *Maître des Requêtes et Administrateur du Trésor public.*

Surveillance et direction des bureaux.

M. Croizette, *Chef.*

Comptabilité, mouvemens des fonds, direction des livres et écritures.

M. Lebœuf, *Chef.*

Correspondance, comptes des revenus territoriaux, affaires contentieuses.

M. Martinet, *Sous-Chef.*

État des légionnaires et mandats de paiement.

Nota. Les paiemens peuvent se faire à la personne et dans la ville de France qu' convient au légionnaire de désigner au bas de l'extrait de revue ou certificat de vie

M. Leclercq, *Sous-Chef.*

Départ et enregistrement des dépêches, vérification et classement des pièces comptables, régularisation des dépenses intérieures de la grande trésorerie.

COHORTES.

Le territoire de l'Empire est divisé en seize cohortes.

PREMIÈRE COHORTE.

S. A. S. M. le Prince de Neuchâtel, et de Wagram, Vice-Connétable, *Chef.*

M. Lefeuvre, *Commissaire ordonnateur des guerres,* Chancelier.
M. le Comte Esteve, *Trésor.-gén. de la Couronne*, Trésorier.

Les départemens de l'Aube, Marne, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.

DEUXIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Duc de Trevise, Maréchal de l'Empire, *Commandant l'Artillerie et les Matelots de la Garde Impériale*, Chef.

M. Lefebvre-Cayet, *ex-Législateur*, Chancelier.
M. Vaillant, *ex-Constituant*, Trésorier.

Aisne, Ardennes, Jemmape, Nord, Pas-de-Calais, Somme.

TROISIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Duc d'Istrie, Maréchal de l'Empire, *Commandant la Cavalerie de la Garde Impériale*, Chef.
M. le Baron Beytz, *Procureur-général impérial près la cour d'appel de Bruxelles*, Chancelier.
M. Delafaille, *Législateur*, Trésorier.

Dyle, Escaut, Lys, Deux-Nèthes, Ourte, Sambre-et-Meuse.

QUATRIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Duc de Dalmatie, Maréchal de l'Empire, *Commandant les Chasseurs à pied de la Garde impériale*, Chef.
M. le Comte de Salm Dyck, *Législateur*, Chancelier.
M. le Comte Rigal, *Sénateur*, Trésorier.

Forêts, Meuse-Inférieure, Mont-Tonnerre, Rhin-et-Moselle, Roer, Sarre.

CINQUIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Duc de Dantzick, Maréchal de l'Empire, *Chef.*
M. Engelmann, *Conseiller de Préfecture du département du Bas-Rhin*, Chancelier.
M. Rossée, *Législateur*, Trésorier.

Haute-Marne, Meurthe, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges.

SIXIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Prince d'Eckmühl, Duc d'Auerstaedt, Maréchal de l'Empire, *Commandant les grenadiers de la Garde Impériale*, Chef.
M. le Comte Lejeas, *Sénateur*, Chancelier.
M. . . . ., Trésorier.

Côte-d'Or, Doubs, Jura, Léman, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne.

SEPTIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Duc d'Elchingen, Maréchal de l'Empire, *Chef.*
M. Barral, *Général de Brigade*, Chancelier.
M. Plantain, *Maire de Valence*, Trésorier.

Ain, Allier, Isère, Loire, Haute-Loire, Mont-Blanc, Puy-de-Dôme, Rhône.

HUITIÈME COHORTE.

S. A. M. le Prince de Ponte-Corvo, M[al] de l'Empire, *Chef.*
M. Pluvinal, Chancelier.
M. le Baron de S[t].-Joseph, *Maire de Marseille*, Trésorier.

Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, Drôme, Golo, Liamone, Var, Vaucluse.

NEUVIÈME COHORTE.

M. . . . ., *Chef.*
M. Carion-Nisas, *Adjudant-Commandant*, Chancelier.
M. Pascal-Rouyer, *Général de brigade*, Trésorier.

Ardèche, Aveyron, Cantal, Gard, Hérault, Lozère, Tarn.

DIXIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Comte Decrès, Ministre de la Marine, *Chef.*
M. . . . . . . Chancelier.
M. Desazards, *Présid. de la Cour d'appel de Toulouse*, Trésorier.

Arriège, Aude, Haute-Garonne, Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales.

ONZIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Duc de Conegliano, Maréchal de l'Empire, *Chef.*
M. Lacuée, 1er. *Président de la Cour d'appel d'Agen*, Chancelier.
M. Sevin (Xavier), *ancien Chevalier de Malte*, Trésorier.

Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne, Gironde, Landes, Lot.

DOUZIÈME COHORTE.

M. . . . ., *Chef.*
M. le Baron Pitter-Deurbroucg, *ancien Adjudant-général*, Chancelier.
M. Aimé, Trésorier.

Charente, Charente-Inférieure, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

TREIZIÈME COHORTE.

M. . . . ., *Chef.*
M. Malherbe, *Présid. de la Cour d'appel de Rennes*, Chancelier.
M. Lorin, *Maire de Rennes*, Trésorier.

Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan.

QUATORZIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Prince d'Essling, Duc de Rivoli, Maréchal de l'Empire, *Chef.*
M. Savary, *ex-Législateur*, Chancelier.
M. Lezurier, *Présid. du Tribal de commerce de Rouen*, Trésorier.

Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Orne, Seine-Inférieure.

QUINZIÈME COHORTE.

S. Ex. M. le Duc de Castiglione, Maréchal de l'Empire, *Chef.*
M. le Comte Tascher de la Pagerie, *Sénateur*, Chancelier.
M. de Fontenay, *ex-Législateur*, Trésorier.

Cher, Creuse, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Sarthe, Haute-Vienne.

SEIZIÈME COHORTE.

M. . . . ., *Chef.*
M. le Général de Saluces, Chancelier.
M. Laugier, Trésorier.

Apennins, Arno, Doire, Gênes, Marengo, Méditerranée, Montenotte, Ombrone, Pô, Sésia, Stura, Taro.

INSTITUT DES MAISONS IMPÉRIALES NAPOLÉON,

Etabli pour l'éducation des Filles des Membres de la Lég. d'honneur.

L'Institut des Maisons Impériales Napoléon, organisé définitivement par le

statut impérial du 29 mars 1809, est sous la protection spéciale d'une Princesse de la famille Impériale.

Ces Maisons sont sous la surveillance de S. Ex. le Grand-Chancelier, qui présente les élèves à la nomination de S. M. I. et R.

Les chapelles sont sous la juridiction spirituelle du Grand-Aumônier de l'Empire.

Princesse Protectrice.

S. M. LA REINE DE HOLLANDE.

MAISON IMPÉRIALE NAPOLÉON, *établie au château d'Ecouen.*

Cette Maison est établie pour 300 élèves.

Surintendante.

Madame CAMPAN.

Dignitaires.

Madame Dubouzet, *Inspectrice.*
Madame . . . *Trésorière.*
Madame Mallerot, *Econome.*
Madame Girard, *Dépositaire.*
Madame Voisin, *Dépositaire.*
Madame Cousin, *Dépositaire.*

Dames de première classe pour les deux Maisons Imperiales d'Ecouen et de Saint-Denis.

Madame Angelet.
Madame Chapatte l'aînée.
Madame veuve Chardoillet.
Madame veuve d'Ussieux, *Bibliothécaire.*
Madame Fain.
Madame veuve Feray.
Madame veuve Fremanger.
Madame veuve de Mongelas.
Madame Roset de la Garde.
Madame veuve Vincent.
Madame veuve Richardon.
Madame Balzac.
Madame veuve Croizé.
Madame de la Borde.
Madame de la Porte.
Madame veuve Durand.
Madame veuve Charreton.
Madame Debois Brullé, aînée.
Madame de la Tour.
Madame de Larochefoucault.

Dames de première classe surnuméraires.

Madame Léger Duval.
Madame Swagers.
Madame Delalande.

Chapelle de la Maison Impériale Napoléon d'Ecouen.

1er. Aumonier, M. Gauthier.
2e. Aumônier, M. Huet.
1er. Chapelain, M. Boyer.
2e. Chapelain, M. Richard.
1er. Clerc, M. Champlois.
2e. Clerc, M. Ribains, *chanoine honor. de S. Flour.*

Service de santé de la Maison Impériale Napoléon d'Ecouen.

M. Vergez ❋, M. . . . . . , } *Médecins.*
M. . . . . . M. Lézard, *en* 2e. } *Chirurgiens.*

MAISON IMPÉRIALE NAPOLÉON DE SAINT-DENIS.

Cette Maison, établie pour 300 élèves, sera incessamment organisée.

SECTION II.

Ordre des Trois-Toisons d'Or.

Cet Ordre, créé par lettres-patentes du 15 août 1809, est composé de 100 Grands Chevaliers, de 400 Commandeurs, et de 1000 Chevaliers. La décoration se porte en sautoir par les Grands Chevaliers seuls, et à la boutonnière par les Commandeurs et les Chevaliers.

Le Prince Impérial seul a de droit la décoration en naissant : les Princes du Sang ne peuvent la recevoir qu'après avoir fait une campagne de guerre, ou avoir servi pendant deux ans.

Les Grands Dignitaires peuvent être admis dans l'Ordre des Trois-Toisons d'Or ; il en est de même des Ministres, lorsqu'ils ont conservé le portefeuille pendant dix ans ; des Ministres d'Etat, après vingt ans d'exercice ; des Présidens du Sénat, lorsqu'ils ont présidé le Sénat pendant trois années. Les descendans directs des Maréchaux qui ont commandé les corps de la grande armée, pourront être admis dans cet Ordre lorsqu'ils se seront distingués dans la carrière qu'ils auront embrassée. Aucune autre personne que celles ci-dessus désignées, ne peut y être admise, si elle n'a fait la guerre et reçu trois blessures.

Pour être Grand-Chevalier, il faut avoir commandé en chef, soit dans une bataille rangée, soit dans un siège, soit un corps d'armée, dans une armée Impériale, dite *Grande Armée.*

Les aigles des régimens qui ont assisté aux grandes batailles de la Grande-Armée seront décorées de l'ordre des Trois-Toisons d'or.

Une décoration de Commandeur sera donnée a celui des Capitaines, Lieutenans ou Sous-Lieutenans de chaque régiment ayant fait partie de la Grande-Armée, qui sera désigné comme le plus brave dans le régiment. Une décoration de Chevalier sera donnée au Sous-Officier ou Soldat de chacun de ces régimens, qui sera également désigné comme le plus brave du régiment.

La nomination des Commandeurs ou Chevaliers des régimens sera faite par l'Empereur, sur la présentation qui sera adressée, cachetée, au Grand-Chancelier de l'Ordre par le Colonel, et concurremment par chacun des Chefs de Bataillon pour les régimens d'infanterie. L'Empereur prononcera sur ces présentations à la réunion des Grands Chevaliers de l'Ordre, qui aura lieu chaque année le 15 août, jour où toutes les promotions seront publiées.

Grand-Maître de l'Ordre des Trois-Toisons d'Or.

L'EMPEREUR.

Grands-Chevaliers.

. . . .

. . . .

Commandeurs.

. . . .

. . . .

Chevaliers.

. . . .
. . . .

S. Ex. M. le Comte de Lacépède, faisant provisoirement les fonctions de Chancelier de l'Ordre.

SECTION III.

Ordre de la Couronne de Fer.

NAPOLEON, Empereur des François, Roi d'Italie, *Grand-Maître.*

S. Ex. M. le Comte MARESCALCHI, Ministre des Relat. extér., *Chancelier.*

S. Ex. M. le Comte ALDINI, Ministre Secrét. d'Etat, *Trésorier.*

Grands Dignitaires.

S. Em. M. le Cardinal CAPRARA, Archevêque de Milan.

M. le Comte CODRONCHI, Archevêque de Ravenne, *Grand Aumônier du Royaume d'Italie*, *Sénateur.*

S. Ex. M. le Duc de LODI, Chancelier, Garde des Sceaux de la Couronne, *Sénateur.*

S. Ex. M. le Comte LITTA, Grand Chambellan, *Sénateur.*

S. Ex. M. le Comte CH. CAPRARA, Grand Ecuyer, *Sénateur.*

S. Ex. M. le Comte FENAROLI, Grand Maître de la Maison, *Sénateur.*

S. Ex. M. le Comte MARESCALCHI, Ministre des Relations extérieures, *Chancelier.*

S. Ex. M. le Comte PINO, Général de Division, premier Capitaine de la Garde Royale.

S. Ex. M. le Comte PRINA, Ministre des Finances, *Sénateur.*

S. Ex. M. le Comte VENERI, Ministre du Trésor public, *Sénateur.*

S. Ex. M. le Comte ALDINI, Ministre Secrét. d'Etat, *Trésorier.*

S. Ex. M. le Comte LUOSI, Grand Juge, Ministre de la Justice.

M. le Comte COSTABILI, Intendant général de la Maison Royale, *Sénateur.*

M. le Comte PARADISI, Président ordinaire du Sénat d'Italie.

M. le Comte MOSCATI, Préteur du Sénat.

S. Ex. M. le Marquis de GALLO, Ministre des Relations extérieures du Royaume de Naples.

S. Ex. M. le Sénateur Comte BOVARA, Ministre du Culte, *Sénateur.*

M. le Comte DE BREME, *Sénateur.*

FRANÇOIS DÉCORÉS DE L'ORDRE DE LA COURONNE DE FER.

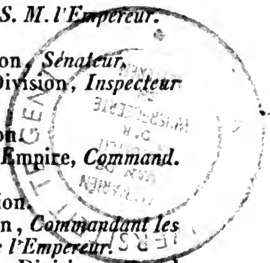
Grands Dignitaires.

S. A. I. le VICE-ROI d'Italie, *Archi-Chancelier d'Etat.*
LE ROI DES ESPAGNES, Grand Electeur.
LE ROI DE HOLLANDE, Connétable.
LE ROI DES SICILES, Grand-Amiral.
LE ROI DE WESTPHALIE.
S. A. I. M. le Prince DE BORGHÈSE.
S. A. S. M. le Prince de NEUCHATEL et de WAGRAM, Vice-Connétable.
S. A. M. le Prince de PONTE-CORVO, Maréchal de l'Empire.
S. Exc. M. le Duc de CASTIGLIONE, Maréchal de l'Empire.
S. Exc. M. le Duc de RIVOLI, Maréchal de l'Empire.
S. Exc. M. le Comte SÉRURIER, Sénateur, Mal de l'Empire.
S. A. S. M. le Prince FRANÇOIS ALDOBRANDINI BORGHÈSE.
M. FRANÇOIS DE BEAUHARNOIS.
M. le Comte LARIBOISSIÈRE, Général de division.
M. le Comte LAURISTON, Général de division.
M. le Comte SORBIER, Général de division.

Commandeurs de l'Ordre de la Couronne de Fer.

M. le Comte ANDRÉOSSY, Général de Division.
M. le Comte de BEAUMONT, Général de Division.
M. le Général de Division BELLIARD.
S. Exc. M. le Duc d'ISTRIE, Maréchal de l'Empire, *Colonel-Général de la Garde Impériale.*
S. Exc. M. BRUNE, Maréchal de l'Empire.
M. le Comte CHASSELOUP DE LAUBAT, Général de Division.
M. DALLEMAGNE, Général de division.
M. le Comte FIMANT, Général de Division.
M. le Comte HULLIN, Général de Division, *Commandant la première division militaire.*
S. Exc. M. le Duc d'ABRANTÈS, *Colonel-Général des Hussards, Gouverneur de Paris.*
S. Exc. M. le Duc de VALMY, Maréchal de l'Empire.
M. le Comte LE MAROIS, Général de Division, *Aide-de-Camp de S. M.*
M. le Comte de LESPINASSE, Sénateur.
S. Exc. M. le Duc de RAGUSE, *Maréchal de l'Empire.*

M. le Comte Miollis, Général de Division.
M. le Comte de Lobau, *Aide-de-Camp de S. M. l'Empereur.*
M. le Comte Ordener, *Sénateur.*
M. le Comte Rampon, Général de Division, *Sénateur.*
S. Exc. M. le Comte Songis, Général de Division, *Inspecteur Général de l'Artillerie.*
M. le Comte Verdier, Général de Division.
S. Ex. M. le Duc de Bellune, Maréchal de l'Empire, *Commandant le* 10e. *Corps de la Grande Armée.*
M. le Baron Vignolle, Général de Division.
M. le Comte Walther, Général de Division, *Commandant les Grenadiers à cheval de la Maison militaire de l'Empereur.*
S. Ex. M. le Duc de Frioul, Général de Division, *Grand Maréchal du Palais.*
S. Ex. M. le Duc de Cadore, *Ministre des Relations extérieures.*
M. le Comte de Lavalette, *Conseiller d'Etat.*
S. Ex. M. le Comte de Grouchy, Général de division, *Colonel-Général des Chasseurs à cheval.*
S. Ex. M. le Comte Caffarelli, *Ministre de la guerre du Royaume d'Italie.*



SECTION III.

Ordres Etrangers.

FRANÇOIS DÉCORÉS D'ORDRES ETRANGERS.

BADE.

ORDRE DE LA FIDÉLITÉ.

Grand'Croix.

L'EMPEREUR,

S. Exc. M. le Duc de CADORE, Ministre des Relations extérieures.

S. Exc. M. le Duc de BASSANO, Ministre-Secrétaire d'Etat.

S. Exc. M. le Duc de FELTRE, Ministre de la guerre.

M. le Comte BERTRAND, Général de division, Aide-de-Camp de S. M. l'Empereur.

S. Exc. M. le Duc de FRIOUL, Grand Maréchal du Palais.

M. le Comte d'HÉDOUVILLE, Sénateur.

M. le Duc de ROVIGO, Général de division, Aide-de-Camp de S. M. l'Empereur.

M. le Comte de BEAUHARNOIS, Sénateur.

M. le Comte LEFEVRE-DESNOUETTES, Général de Division.

M. le Comte de BEAUMONT.

M. le Comte RAPP, Général de Division, Aide-de-Camp de S. M. l'Empereur.

S. Exc. M. le Duc de VALMY, Maréchal de l'Empire, Sénateur.

S. Ex. M. le Prince D'ESSLING, Duc de Rivoli, Maréchal de l'Empire.

Commandeurs.

M. le Général de brigade MONARD, Inspecteur aux revues.

M. FRÉDÉRIC DE WURMSER, ancien Maréchal de Camp.

M. le Général de brigade CACAULT.

ORDRE MILITAIRE DE CHARLES-FRÉDÉRIC.

Commandeurs.

M. le Comte de LARIBOISSIÈRE, Général de division, Commandant l'artillerie de la Garde Impériale.

M. le Général de brigade MÉNARD.

M. le Comte MOLITOR, Général de division.

M. le Colonel MANSET.

BAVIÈRE.

ORDRE DE SAINT-HUBERT.

L'EMPEREUR,

S. A. I. LE VICE-ROI d'Italie.
M. BARBÉ-MARBOIS, premier Président de la Cour des Comptes.
S. Exc. M. le Duc de VICENCE, Général de Division, Grand Ecuyer de S. M.
M. le Comte DEGAVRE, Chambellan de S. M. l'Empereur.
M. JOURDAN.
S. Exc. M. le Duc de BASSANO, Ministre-Secrétaire d'Etat.
S. Ex. M. le Prince d'ESSLING, Duc de Rivoli, Maréchal de l'Empire.
M. le Comte de REMUSAT, premier Chambellan de l'Empereur.
S. Exc. M. le Duc de DALMATIE, Maréchal de l'Empire.
S. Exc. M. le Duc de FELTRE, Ministre de la Guerre.

ORDRE DU LION.

M. le Comte ORDENER, Sénateur.
M. le Comte HULLIN, Général de division, Commandant la 1re division militaire.
M. le Comte DROUET, Général de division.
M. le Comte RAPP, Général de division, Aide-de-Camp de l'Empereur.
M. le Comte DUPAS, Général de Division.
M. le Comte KLEIN, Général de division, Sénateur.
M. le Comte d'HÉDOUVILLE, Sénateur.
M. le Baron de CANISY, Ecuyer de S. M. l'Empereur et Roi.
M. de VILLOUTREYS.
M. DILLON, ancien Colonel, Maire de Livry.
M. de CHAILLOU, Auditeur au Conseil d'Etat.

ORDRE DU MÉRITE CIVIL.

Grand'Croix.

S. Ex. M. le Comte OTTO, Conseiller d'Etat, Ambassadeur près S. M. l'Empereur d'Autriche.
M. le Comte TAILLEPIED DE BONDY, Chambellan de S. M. l'Empereur.

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE DE MAXIMILIEN-JOSEPH.

Grand'Croix.

S. Ex. M. le Comte de GROUCHY, Colonel-général des Chasseurs, Général de division.
M. le Baron de MONS, Général de division.

M. le Comte Mathieu Dumas. Général de division.
M. le Comte de Beaumont, Général de division.
M. le Comte Dutaillis, Commandant à Munich.

Commandeurs.

M. le Colonel du Génie Morio.
M. le Général de division Pernetti,
M. Eugène de Montesquiou, Colonel du 13ᵉ des Chasseurs.

ORDRE DE SAINT-GEORGE.

M. De Mullenheim, ancien Colonel du régiment de Conflans.

BRÉSIL.

ORDRE DU CHRIST.

Grand'Croix.

L'EMPEREUR.
S. Exc. M. le Duc d'Istrie, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Prince d'Eckmuhl, Duc d'Auerstaedt, Maréchal de l'Empire.
S. Exc. M. le Duc de Trevise, Maréchal de l'Empire.
S. Exc. M. le Duc d'Elchingen, Maréchal de l'Empire.
S. Exc. M. le Duc de Gaete, Ministre des Finances.
S. Exc. M. le Comte de Ségur, Grand Maître des Cérémonies.
S. Exc. M. le Duc d'Abrantès, Col. général des Hussards.
M. le Baron de la Borde-Deban, Colonel.

DANEMARCK.

ORDRE DE L'ÉLÉPHANT.

S. A. le Prince de Ponte Corvo, Maréchal de l'Empire.

ORDRE DE DANEBROG.

M. le Baron Didelot, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de France en Danemarck.
M. Gérard, Général de brigade.
M. le Baron de FriRion, Général de division.

HESSE.

ORDRE DE S. A. R. LE GRAND DUC DE HESSE.

Grande Décoration.

S. A. S. M. le Prince de Neuchatel et de Wagram, Vice-Connétable.
S. Ex. M. le Prince d'Essling, Duc de Rivoli, Maréchal de l'Empire.

Commandeurs Grand-Croix.

M. le Baron Bailly de Monthion, Général de brigade.
M. le Baron Cara Saint-Cyr, Général de division.
M. le Baron Marulaz, Général de division.
M. le Baron Schiner, Général de brigade.
M. Sainte-Croix, Général de brigade.

Commandeurs.

M. le Baron Couture, Adjudant-Commandant.
M. le Baron Dentzel, Adjudant-Commandant.
M. le Capitaine Massena, Aide-de-camp de M. le Maréchal Duc de Rivoli.

HOLLANDE.

ORDRE ROYAL.

Grand'Croix.

S. Exc. M. le Comte Mollien, Ministre du Trésor public.
S. A. I. le Prince de Lucques et de Piombino.
M. le Baron De Broc, Général de brigade.

Commandeur.

M. le Baron de Corvisart, premier Médecin de S. M. l'Empereur et Roi.

NAPLES.

ORDRE DES DEUX-SICILES.

Grands Dignitaires.

M. Jourdan.
M. le Général de division Dumas.
M. Stanislas Girardin, Député au Corps-Législatif.
M. le Général de division Lamarque.
S. Exc. M. le Duc de Cadore, Ministre des Relations Extérieures.
M. le Comte Rœderer, Sénateur.
M. le Général de division Mathieu (Maurice).
S. Exc. M. le Comte Perignon, Sénateur, Maréchal de l'Empire.
M. Lanusse, Général de brigade.
M. le Général de division Reynier.

Commandeurs.

M. Tugny, Colonel d'artillerie.
M. le Comte Miollis, Général de division.

PERSE.

ORDRE DU SOLEIL.

Grand Ordre.

L'EMPEREUR.

S. A. S. le Prince de BÉNÉVENT, Vice-Grand-Electeur.
S. Exc. M. le Duc de BASSANO, Ministre-Secrétaire-d'État.
M. le Comte GARDANE, Général de division.

PRUSSE.

ORDRE DE L'AIGLE NOIR.

L'EMPEREUR.

LE ROI DES DEUX SICILES, Grand Amiral.
S. A. S. M. le le Duc de PARME, Prince Archi-Chancelier de l'Empire.
S. A. S. M. le Prince de BÉNÉVENT, Vice-Grand-Electeur.
S. A. S. M. le Prince de NEUCHATEL ET DE WAGRAM, Vice-Connétable.
S. A. M. le Prince de PONTE-CORVO, Maréchal de l'Empire.
S. Exc. M. le Duc de FRIOUL, Grand Maréchal du Palais.
S. Exc. M. le Duc de CADORE, Ministre des Relations extérieures.

ORDRE DE L'AIGLE ROUGE.

M. le Général de division TILLY.

RUSSIE.

ORDRE DE SAINT-ANDRÉ.

L'EMPEREUR.

LE ROI DE WESTPHALIE.
LE ROI DES DEUX SICILES, Grand Amiral.
S. A. S. M. le Prince de BÉNÉVENT, Vice-Grand Electeur.
S. A. S. M. le Prince de NEUCHATEL ET DE WAGRAM, Vice-Connétable.
S. Exc. M. le Duc de CADORE, Ministre des Relations extérieures.
S. Exc. M. le Duc de VICENCE, Général de Division, Grand-Ecuyer de S. M.

ORDRE DE SAINTE-ANNE.

Deuxième classe.

M. le Baron DENTZEL, Adjudant-Commandant.
M. DENON, Administrateur général des Musées.

SAXE

ORDRE DE LA COURONNE DE SAXE.

L'EMPEREUR.
Le Roi de Westphalie.
Le Roi des deux Siciles, Grand Amiral.
S. A. S. M. le Prince de Bénévent, Vice-Grand Electeur.
S. Exc M. le Duc de Bassano, Ministre Secrétaire d'Etat.
S. Exc. M. le Duc de Frioul, Grand Maréchal du Palais.
S. Exc. M. le Duc de Vicence, Général de division, Grand Ecuyer de S. M.
S. Ex. M. le Comte de Montesquiou, Grand Chambellan de S. M. l'Empereur et Roi.

ORDRE DE SAINT-HENRI.

Grand'Croix.

S. Exc. M. le Duc de Dantzick, Sénateur, Maréchal de l'Empire.
S. Exc. M. le Duc d'Istrie, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Prince d'Eckmuhl, Duc d'Auerstaedt, Maréchal de l'Empire.
M. le Comte de Valence, Sénateur.
S. A. M. le Prince de Ponte-Corvo, Maréchal de l'empire.
S. Ex. M. le Duc d'Abrantès, Colonel-Général des hussards.
M. le Comte de Valence, Sénateur.

Commandeurs.

M. le Baron Michaud, Général de division.
M. le Comte Drouet, Général de division.
S. Exc. M. le Duc de Reggio, Maréchal de l'Empire.
M. le Comte Gudin, Général de division.
M. le Comte Morand, Général de division.
M. le Baron Daultanne, Général de division.
M. le Baron Hanicque, Général de division.
M. le Comte Daru, Conseiller d'Etat, Intendant-général de la Maison de l'Empereur.

DUCHÉ DE VARSOVIE.

ORDRE MILITAIRE.

Grande Décoration.

S. Ex. M. le Prince d'Eckmuhl, Duc d'Auerstaedt, Maréchal de l'Empire.

ORDRE ROYAL DE L'AIGLE BLANC.

M. le Comte Daru, Conseiller d'état, Intendant général de la Maison de l'Empereur.

TURQUIE.

ORDRE DU CROISSANT.

. . . .

WURTEMBERG.

ORDRE ROYAL DE L'AIGLE D'OR.

L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le Duc d'OTRANTE, Sénateur, Ministre de la Police Générale.
M. le Comte D'HARVILLE, Sénateur.
S. Exc. M. le Duc de VALMY, Sénateur, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Duc d'ISTRIE, Maréchal de l'Empire.
S. Ex. M. le Duc de FRIOUL, Grand Maréchal du Palais.
S. Ex. M. le Comte REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, Ministre d'Etat.
S. Exc. M. le Duc de RAGUSE, Maréchal de l'Empire, Colonel-Général des Chasseurs à cheval.
M. le Comte LE MAROIS, Général de Division, aide-de-camp de S. M. I. et R.
M. le Comte de SÉGUR, Grand-Maître des Cérémonies.

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE.

Grand'Croix.

M. le Comte d'UNSEBOURG, Général de division.
M. le Baron de MONTBRUN, Général de division.

Commandeur.

M. le Comte de LOBAU, Aide-de-Camp de l'Empereur.

ORDRE DU MÉRITE CIVIL.

Grand'Croix.

M. le Comte de BAUSSET, Préfet du Palais.

WURTZBOURG.

ORDRE DE SAINT-JOSEPH.

L'EMPEREUR.

LE ROI DE WESTPHALIE.
LE ROI DES DEUX-SICILES, Grand-Amiral.
S. A. S. M. LE PRINCE DE BÉNÉVENT, Vice-Grand Electeur.
S. A. S. M. LE PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, Vice-Connétable.
S. Ex. M. le Duc de CADORE, Ministre des Relations Extérieures.
S. Exc. M. le Duc de FRIOUL, Grand Maréchal du Palais.
S. Ex. M. le Duc de VICENCE, Général de division, Grand Ecuyer.

SECTION V.

CONSEIL DU SCEAU DES TITRES.

S. A. S. Mgr. LE PRINCE ARCHI-CHANCELIER DE L'EMPIRE, rue Saint-Dominique, Faubourg St.-Germain.

Membres du Conseil.

M. Le Comte GERMAIN GARNIER (C. ✻),
M. Le Comte SAINT-MARTIN DE LAMOTTE (C. ✻), } *Sénateurs.*
M. Le Comte COLCHEN ✻,

M. le Comte D'HAUTERIVE ✻,
M. le Comte PORTALIS ✻, } *Conseillers d'Etat.*

Procureur général.

M. le Baron Pasquier, *Conseiller d'Etat.*

Secrétaire général.

M. le Baron Dudon, *Auditeur au Conseil d'Etat.*

M. Lavollée, *Commissaire chargé d'apposer le Sceau.*

M. Robin, *Notaire, Trésorier du Sceau.*

Ce Conseil, établi par le décret impérial du premier mars 1808, concernant les majorats, est composé de trois Sénateurs, de deux Conseillers d'Etat, d'un Procureur général, et d'un Secrétaire général.

Il assiste le Prince Archi-Chancelier de l'Empire, pour l'examen des demandes relatives aux titres et aux majorats, et tient ordinairement ses séances les lundi et vendredi de chaque semaine dans le palais du Prince Archi-Chancelier.

Lorsqu'il s'agit de majorats formés par ceux à qui le premier statut du premier mars 1808 accorde la faculté de transmettre leur titre, ou lorsqu'il est seulement question d'obtenir les lettres-patentes de ce titre, les impétrans doivent présenter requête à S. A. S. le Prince Archi-Chancelier, lequel fait procéder à l'examen de la demande par le Conseil.

Quant à ceux qui sollicitent de la grâce de S. M la permission d'instituer dans leur famille un majorat, conformément à la faculté établie par l'article V du sénatus-consulte du 14 août 1806, ils doivent adresser leur requête directement à l'Empereur.

Lorsque S. M. daigne prendre la demande en considération, la requête et les pièces à l'appui sont renvoyées au Prince Archi-Chancelier, lequel les fait examiner par le Conseil du Sceau des Titres.

Le Prince soumet ensuite à l'Empereur les conclusions du Procureur-général et l'avis du Conseil, et prend les ordres de S. M. pour lui présenter, s'il y a lieu, le projet de décret tendant à l'institution du majorat.

D'après les dispositions d'un décret impérial du 24 juin 1808, toutes les affaires sur lesquelles le Conseil du Sceau est appelé à délibérer, doivent être instruites par le ministère des Avocats au Conseil d'Etat.

La constitution d'Avocat, les dépôts de pièces et mémoires se font au Secrétariat du Sceau des Titres, dans les formes prescrites par les règlemens des 11 juin et 22 juillet 1806, sur les affaires contentieuses portées au Conseil d'Etat.

CHAPITRE VI.

Secrétairerie d'Etat et Départemens Ministériels.

SECTION PREMIERE.

SECRÉTAIRERIE D'ETAT,

Place du Carrousel.

S. Ex. Mr le Duc de BASSANO (G. A. ✻), *Ministre Secrétaire d'Etat.*

Division d'Expédition. . . . M. Aubusson ✻, *Chef de Divis.*
M. Vergniaud, M. Evrat, *Sous-Chefs.*

Bureau du Répertoire. . . . M. Husson, *Chef.*

Division des Procès-verbaux. M. Lemolt, *Chef de Division.*
M. Jubinal, *Sous-Chef.*

Division de Correspondance. M. Agasse, *Chef de Division.*
M. Durand, *Sous-Chef.*

Comptabilité. . . . . . . M. Dherbès, *Chef.*

Archives Impériales. . . . . M. le Baron Fain ✻, *Chef de division.*
M. Levallois, *Sous-Chef.*
Bibliothèque historique.
M. Desrenaudes, *Garde.*

Artiste Ecrivain. . . . . . M. Petit, aîné.

SECTION II.

DÉPARTEMENT DU GRAND-JUGE MINISTRE DE LA JUSTICE.

Place Vendôme.

S. Ex. M. le Duc DE MASSA (G. A. ✻), *Grand-Juge, Ministre de la Justice.*

La correspondance habituelle avec les Cours de justice et tribunaux, et avec les Procureurs généraux et Procureurs impériaux pour tout ce qui a rapport à l'administration de la justice, soit au civil, soit au criminel.

L'organisation des cours, tribunaux et justices de paix, l'exercice du droit de les surveiller et de les reprendre.

Le régime du notariat et le travail relatif à la nomination des notaires.

La réception des mémoires, procédures et jugemens qui sont adressés au Ministre, pour la Cour de cassation, et leur renvoi aux tribunaux respectifs.

Le rapport des recours en grâce, et l'envoi aux tribunaux des lettres de grâce et de commutation de peine.

Les rapports sur les questions qui exigent l'interprétation des loix, et sur les affaires qui sont de nature à être renvoyées au Conseil d'état; le compte à rendre à l'Empereur, des observations recueillies sur les diverses parties de la législation, sur les abus qui se seraient introduits dans l'exercice de la justice, sur la discipline des tribunaux.

L'ordonnance des dépenses de l'ordre judiciaire.

L'impression et l'envoi des lois et sénatus-consultes, décrets impériaux, proclamations ou règlemens.

Le Conseil impérial des Prises.

Le Grand-Juge a une place distinguée au Sénat et au Conseil d'état. Il préside la Cour de cassation et les Cours d'appel quand l'Empereur le juge convenable; il est membre de la Haute-Cour Impériale.

Il préside la commission du contentieux créée par décret impérial du 11 juin 1806.

Le Grand-Juge Ministre de la Justice donne ses audiences publiques les premier et troisième vendredis de chaque mois, depuis midi jusqu'à une heure.

Les fonctionnaires publics sont reçus les premiers.

Le Secrétaire-Général reçoit le public tous les vendredis, depuis midi jusqu'à deux heures, et les Chefs de Division le même jour, depuis 2 heures jusqu'à 4.

Le bureau d'enregistrement des dépêches est ouvert au public tous les jours, depuis deux heures jusqu'à quatre.

Lorsqu'il y a lieu à l'interrogatoire d'un fonctionnaire inculpé dont l'Empereur a jugé convenable de faire examiner la conduite par voie de haute-police administrative, le Grand-Juge mande le fonctionnaire inculpé et l'interroge en présence des Commissaires du Conseil d'état, nommés par Sa Majesté.

Auditeurs près du Grand-Juge et de la Section de législation du Conseil d'état. Voyez *à la suite du Conseil d'Etat, page* 107.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE.

M. Rieff, *Secrétaire général.*

M. Guilibert, *Chef du Secrétariat général.*

L'ouverture et la distribution des dépêches; l'inspection et la surveillance des bureaux et de tous les travaux du ministère; la correspondance et les rapports sur les objets qui n'appartiennent à aucune division; le Conseil impérial des prises, etc.

Premier Bureau. *Enregistrement des dépêches.*

M. Brocard, *Chef.*

Analyse, enregistrement, renseignemens, légalisation des actes judiciaires pour les Colonies ou l'étranger.

Deuxième Bureau. *Archives.*

Premiere Section.

M. De Laigue, *Chef.*

Dépôt des lois, sénatus-consultes, décrets impériaux, leur envoi à l'Imprimerie impériale, classification des loix, discours et observations sur la législation.

Deuxième Section.

M. Leroux, *Chef.*

La conservation des papiers et registres du ministère.

Troisieme Section.

M. Noyer, *Chef.*

Répertoire des décisions du Ministère.

Bureau de Consultation et de Révision.

M. Duport. . . . . } *Chefs.*
M. Decomberousse. . . . }
M. Guyot. . . . . }
M. Dalmassy. , ... } *Membres du Bureau.*
M. Bordas. . . . . }

Bureau particulier du Ministre.

M. Monvel, *Chef.*

Les objets de correspondance qui, n'appartenant à aucun bureau, lui sont renvoyés.

PREMIÈRE DIVISION. *Organisation judiciaire.*

M. Collenel, *Chef de Division.*

Premiere Section.

M. Tiron, *Chef.*

Deuxième Section.

M. Dorigny, *Chef.*

Le travail relatif à l'organisation et au personnel de l'ordre judiciaire: l'exécution

cution des lois et règlemens sur la police et la discipline des cours et tribunaux, et des officiers ministériels ; l'examen des questions relatives à la capacité légale, aux incompatibilités, aux rangs et préséances, etc.

DEUXIÈME DIVISION. *Matières civiles.*

M. Bernardi, *Chef de Division.*

L'examen des questions concernant la législation civile ; les conflits entre les autorités administratives et judiciaires ; l'état civil ; les dispenses pour mariage ; les demandes d'autorisation de passer au service de l'étranger ; les dispenses de représentation de diplome ; l'organisation et le régime du notariat.

Première Section. Matières civiles et judiciaires.

M. Broyart, *Chef.*

Deuxième Section. Etat civil.

M. Poinsinet, *Chef*

Troisième Section. Notariat.

M. Delepierre, *Chef.*

TROISIÈME DIVISION. *Matières criminelles.*

M. Beaulaton, *Chef de Division.*

Première Section. Justice criminelle.

M. Legraverend, *Chef.*

Tout ce qui concerne la poursuite des crimes, l'instruction des procédures et le jugement ; la compétence et les fonctions des Cours de justice criminelle ordinaire et spéciale ; les poursuites en matière de conscription ; les questions relatives aux tribunaux militaires et maritimes.

Deuxième Section. Police correctionnelle.

M. Delzons, *Chef.*

La poursuite des délits de police simple et correctionnelle, notamment des contraventions en matière de police rurale et forestière, douanes, octrois municipaux, droits réunis, et autres contributions indirectes.

Troisieme Section. Recours en grâce.

M. Morel. *Chef.*

Le travail concernant les demandes de grâce et de commutation de peine.

Quatrième Section. Cassation.

M. Sallais, *Chef.*

L'envoi, à la Cour de cassation, des mémoires, procédures et jugemens, en matières criminelle, correctionnelle et de police ; le renvoi des arrêts de la Cour de cassation.

QUATRIÈME DIVISION. *Comptabilité.*

M. Romer, *Chef de Division.*

Premier Bureau.

M. Champion. *Chef.*

Dépenses judiciaires ; crédit pour les dépenses du Ministère et l'ordre judiciaire ; vérification des états de frais de justice ; menues dépenses des cours et tribunaux.

Deuxième Bureau.

M. Houdeyer, *Chef.*

Demandes de fonds, ordonnances et états de distribution ; correspondance pour les paiemens ; formation des comptes de chaque année.

Troisieme Bureau.

M. Monory, *Chef.*

Dépenses de l'intérieur du Ministère ; pensions de retraite ; l'Imprimerie Impériale ; correspondance et rapports sur ces objets.

CINQUIÈME DIVISION. *Envoi des Lois*, (rue de la Vrillière).

MM. Dumont et Chaube, *Chefs*.

Formation et dernière révision du Bulletin des Lois; détermination des travaux relatifs à son impression, suivant les degrés d'urgence; traduction du Bulletin en langues allemande, flamande et italienne. et son envoi à toutes les autorités constituées et aux abonnés; formation des tableaux de publication des décrets impériaux; dépôt des Lois imprimées depuis 1789.

M. Boldoni,
M. Lamey,
M. Gomez, } *Traducteurs*.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE, (hôtel Soubise, vieille rue du Temple).

Impressions des divers départemens du Ministère, du service de la Maison Impériale, du Conseil d'Etat; impression et distribution du Bulletin des lois.

Conseil d'Administration.

M. Anisson-Duperron, *Auditeur au Conseil d'Etat*, *Inspecteur*, *Président*.

Secrétaires-généraux en exercice. {
M. Rieff, *Secrétaire-général du Ministère de la Justice*.
M. le Baron De Gérando ❋, *Maître des requêtes, Secr.-gén. du Minist. de l'intér.*
M. Amabert, *Secrétaire-général du Ministère des Finances*.
M. Lefêvre, *Secrétaire-général du Ministère du Trésor public*.

M. Marcel ❋, *Directeur*.
M. Metman, *Chef de la tenue des Livres*, *Secrétaire du Conseil*.
M. Duboy-Laverne, *Agent comptable*.
M. Salbreux, *Caissier*.

Typographie.

M. Colas, *Chef*.
M. Rousseau, *Prote Chef*, 1ere. division.
M. Sentou, *Prote Chef*, 2e. division.
M. Delarue, *Prote pour les Langues orientales*.
M. Silvestre de Sacy ❋, *Correcteur pour les Langues orientales*.
M. Gence,
M. Esline,
M. Beaufils,
M. Demange, } *Correcteurs*.

Fonderie.

M. Firmin Didot, *Chef*.
M. Jollivet, *Prote*.

Reliure et Expédition.

M. Lafond, *Chef*.

M. Petitbeau, *Chirurgien-Médecin*, *attaché à l'imprimerie impériale*.

SECTION III.

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Rue du Bac.

S. Ex. Mr. le Duc DE CADORE (G. A. ❋), Ministre.

Le maintien et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce, la correspondance avec les Ambassadeurs, Ministres, Résidens, Agens diplomatiques et commerciaux, soit des Puissances étrangères près l'Empereur des François, soit de sa Majesté près les Gouvernemens étrangers.

DIVISIONS POLITIQUES.

Division du Nord.

M. La Besnardière ❋, *Chef.*
M. Durant, jeune, *Sous-Chef.*

La correspondance politique avec l'Angleterre, la Hollande, les Cours de Vienne et de Berlin, l'Empire et les Etats germaniques, le Danemarck, la Suède et la Russie.

Division du Midi.

M. Roux ❋, *Chef.*
M. Bourgeot, *Sous-Chef.*

La correspondance politique avec l'Espagne, le Portugal, la Suisse, les Cours et Etats d'Italie, la Porte Ottomane, la Perse et les Etats-Unis d'Amérique.

DIVISION DES RELATIONS COMMERCIALES.

M. Dhermand ❋, *Chef.*
M. Flury, *Sous-Chef.*

Les Commissariats des relations commerciales en Europe, en Amérique, en Levant et en Barbarie; le contentieux politique des prises; les légalisations de pièces présentées au Département; l'expédition des passeports et les renseignemens.

Archives.

M. le Comte d'Hauterive ❋, *Conseiller-d'Etat, Garde du dépôt.*
M. Texier, *Sous-Chef.*

La collection des traités, manifestes, déclarations, conventions, règlemens politiques et commerciaux, correspondances, mémoires, manuscrits, livres, cartes géographiques.... La démarcation des limites; les renseignemens à fournir pour le travail des divisions; les recherches à faire pour les certificats.

Fonds et Comptabilité.

M. Bresson ❋, *Chef.*
M. Delaflèchelle, *Sous-Chef.*

Les travaux généraux et particuliers relatifs au service des finances du Ministère;

la correspondance avec les Agens politiques et commerciaux sur les matières de comptabilité, tous les rapports qui en dépendent; la répartition des fonds, le dépôt des lois et des décrets impériaux.

Nota. Le bureau des passeports qui fait partie de la division des relations commerciales, est le seul ouvert au Public tous les jours depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, excepté les dimanches et Fêtes.

Outre l'expédition des passeports et la légalisation des pièces venant de l'étranger, ou susceptibles d'y être envoyées, les personnes qui auraient besoin de quelques renseignemens, pourront se les procurer dans ce même bureau.

Agence des relations extérieures, à Marseille.

M. Bertrand.

CONSULS GÉNÉRAUX, *Consuls et Vice-Consuls des Puissances étrangères dans les Ports de France.*

EUROPE.

Résidences,	*Messieurs*,
AUTRICHE.	
. . . . .	. . . .
HOLLANDE.	
Ostende, Bruges, Gand et Nieuport. . .	G. Grégorie, *Cons.*
Bordeaux . . .	Lubert. *Cons.-gén.*
Bayonne	. . . . *Consul.*
Libourne . . .	. . . . *Vice-Cons.*
Marseille. . . .	. . . . *Cons.-gén.*
La Rochelle . .	. . . . *Consul.*
Rochefort . . .	. . . . *Consul.*
Rouen	Sittig, *Cons.-g. pour les dép. de la Seine-Inf., du Calvados et de la Manche.*
Brest	. . . . *Consul.*
L'Orient.	. . . . *Consul.*
Le Hâvre	. . . . *Vice-Cons.*
Cherbourg . . .	. . . . *Vice-Cons.*
Dunkerque, les départem. du Nord, Pas-de-Calais et de la Somme	Steurbroek, *Cons.-g.*
Cette	. . . . *Consul.*
Nantes. . . .	Van-Heynen, *Cons.*
Calais.	. . . . *Vice.-Cons.*
Perpignan .	. . . . *Consul-gén.*
Saint-Malo. .	. . . . *Cons. gén.*
DANEMARCK.	
Paris	Classen. *Cons.-gén.* rue de Bourgogne, n. 34.
Cherbourg . . .	Texier, *Consul.*
Bruxelles . . .	J. West, *Consul.*
Anvers. . .	C. Duhring, *V.-Cons.*
Ostende	Valentinsen, *Cons.* Van-Iseghem, *Cons.*
Nieuport. . . .	. . . . *Consul.*
Bruges.	. . . . *Consul.*
Dunkerque. . .	N. Donquer, *Consul.*
Flessingue. . .	. . . . *Consul.*
Calais.	. . . . *Consul.*
Hâvre de Gr. .	Pikmann, *Consul.*
Rouen	. . . . *Vice-Consul.*
Dieppe.	. . . . *Vice-Consul.*
Fécamp	. . . . *Vice-Consul.*
Honfleur. . . .	. . . . *Vice-Consul.*
Nantes	J. J. Moller. *Consul.*
Saint-Malo. .	. . . . *Vice-Consul.*
Brest	. . . . *Vice-Consul.*
Port-Libre. . .	. . . . *Vice-Consul.*
L'Orient. . . .	H. Soelberg, *Cons.*
La Rochelle. .	E. E. Noording de Witt, *Consul.* Lohmeyer, *V.-Cons.*
Isle de Ré. . .	Jens-Lem, *V.-Cons.*
Bourgneuf, isles de Bouin, de Noirmoutiers et S.-Gilles. .	Garbers, *Vice-Cons.*
Bordeaux . . .	J. Van Hemmert, *Consul.*
Bayonne. . . .	W. H. Jol, *Consul.*
Marseille . . .	J. R. Titjens, *Cons.*
Cette.	Ewald, *Consul.*
Nice.	J. G. Ruchet, *Cons.*

Résidences,	Messieurs,
	ESPAGNE.
Bayonne. . . .	D. Juan Lâhora, *C.*
Bordeaux . . .	Don Hugo Pedesclaux, *Consul.*
Nantes	Don Louis de Landaluze, *Consul.*
Rouen.	Don Francisco Chacon, *Consul.*
Dunkerque . .	Don Augustin Gimbernat, *Consul.*
Anvers.	Don de Barrenechea Dutari, *Consul.*
Cette.	Don Juan Mata-Malero, *Consul.*
Marseille . . .	Don Juan Cataneo, *C.* Don Juan de la Plaza, *Consul.* Don Joseph Caba-nellas, *Vice-Cons.*
Toulon.	A. B. Moya, *Vice-C.*
Nice.	Don Juan Béhic, *C.*
Corse	Le marquis de Gaubert, *Consul.* Le comte de Cardi, *C.*
Saint-Malo . .	D. Francisco Lefer, *Vice-Consul.*
Ports de *Collioure* et de la *Victoire*. . . .	Burria, *Vice-Cons.*
	GRANDE-BRETAGNE.
. . . .	. . . .
	ITALIE.
	Toscane.
Marseille . . .	Tommasini, *Consul.*
Nice. .	. . . . . *Consul.*
Ostende .	. . . . . *Consul.*
	Deux-Siciles.
Marseille, pour les dép. méridionaux, sur la Méditerranée.	Gosselin de Saint-Même, *Cons.-gén*

Résidences,	Messieurs,
	BRÉSIL.
Bordeaux . . .	Raba, *Cons.-gén.*
Nantes, pour les dép. de la Loire-Inf́ér., du Morbihan, du Finistère, des Côtes du Nord et d'Ille-et-Vilaine. . .	F. Rivet, *Cons.-gén.*
	PRUSSE.
Dunkerque. .	Foissey-Tibaux, *Consul.*
Anvers.	Ellinckhuisen, *Cons.*
Calais.	Derheims, *V.-Cons.*
Saint-Pierre, isle d'Oleron.	Touchon, *V.-Cons.*
Cette.	Coulet, *Consul.*
Bordeaux . . .	Delbruck, *Vice-Consul.*
	MECKLENBOURG-SCHVERIN.
Bordeaux . . .	Roettger-Basse, *Cons*
	RUSSIE.
Marseille . . .	Laure, *Consul.*
Bordeaux . . .	Wittfooth, *Consul.*
	SAXE (*Basse*).
Bordeaux . . .	Meyer, *Cons.-gén.* Schutte, *Consul.*
Anvers.	Van Paesschen, *Cons.*
	SUISSE.
Marseille . . .	Perdonnet. fils, *Cons.*
Bordeaux . . .	Gallay, *Consul.*
Nantes.	Favre, *Consul.*
	TURQUIE.
Marseille	*Consul.*

AMÉRIQUE.

	ETATS-UNIS.
Paris	. . . .
Anvers.	. . . . *Consul.*
Ostende	Taney, *Consul.*
Calais.	Appleton, *Consul.*
Dunkerque. . .	Coffyn, *Consul.*
L'Orient. . . .	Vail, *Consul.*
Bordeaux . . .	Lee, *Consul.*
La Rochelle. .	T. Lovell, *Cons.*
Le Hâvre . . .	Dobell, *Consul.* Mitchell, *Vice-Consul.*
Marseille . . .	Cathalan, *Consul.*
Cette.	Anderson, *Vice-Consul.*

CONSULS GÉNÉRAUX, *Consuls et Vice-Consuls de France dans les Villes et Ports des Nations Etrangères.*

EUROPE.

HOLLANDE.

Résidences,	Messieurs,
Amsterdam . .	Gohier ※, *Cons.gén.*
Roterdam . . .	Maupertuis, *Consul.*
Hellevoet-Sluys.	Sadet, *Vice-Cons.*

DANEMARCK ET NORWÈGE.

Elseneur . . .	Laville, *Consul.*
Berghen	Framery, *V.-Cons.*

ESPAGNE.

Madrid	. . . *Cons.-gén.* Desjobert, *V.-Cons. Chancelier.*
Cadix	Leroy ※, *Cons. gén.* Canclaux, *V.-Cons. Chancelier.*
Malaga	Mornard, *Cons.*
Carthagène . .	Romain, *Consul.*
Alicante. . . .	Tallien, *Consul.*
Valence	Lanusse, *Vice-Cons. Honoraire.*
Barcelonne . .	Viot, *Consul.* Molin, *Vice-Cons. Chancelier.*
Santander . . .	Ranchoup, *Consul.*
Gijon	Lagoanère, *Consul.*
La Corogne . .	Fourcroy, *Consul.*
Isles Baleares.	Grasset-St.-Sauveur, *Consul.*
Isles Canaries.	Cuneo-Ornano, *Cons.*

GRANDE-BRETAGNE.

. . . .

ITALIE.

Royaume d'Italie.

Milan	Flury, aîné, *Cons. général.* Gaillard, *Vice-Consul-Chancelier.*
Venise.	Vigouroux, *Consul.*
Ancône	Meuron, *Consul.*

Provinces Illyriennes.

Trieste.	Seguier, *Consul.*
Civita-Vecchia.	Stamaty, *Consul.*

ROYAUME DE NAPLES.

Résidences,	Messieurs,
Naples.	Doriol, *Cons.-gén.* Framery, fils, *Vice-Cons.-Chancelier.*
Palerme	Marsson, *Consul.*
Messine	Félix, *Vice-Consul.*

MALTE.

Malte	Caruson, *Vice-Cons.*

PORTUGAL.

Lisbonne. . . .	Hermann, *Cons.-g.* Mure, A., *V.-Cons.*
Porto.	Guinebaud, *Consul.*

PRUSSE.

Kœnisberg. . .	De Clerembault, *C.g.*
Elbing.	Fevelat, *Consul.*
Memel.	Framery Dambreucq, *Vice-Consul.*
Dantzick . . .	Massias, *Résident et Consul gén.*

RUSSIE.

S.-Pétersbourg.	Lesseps ※, *Cons.-g.* Ruffin, *Vice-Cons.*
Odesse.	Mure, (Henri) ※, *Consul-général.*
Cronstadt . . .	. . . . . .
Kerson.	Ratez, *Vice-Consul.*

SARDAIGNE.

Cagliari. . . .	. . . . . .
Sassari	Leoni, *V.-Consul.*

VILLES ANSÉATIQUES.

Hambourg. . .	. . . . . ., *Cons.*
Bremen	Lagau, *Vice-Consul.*
Rostock	Desbordes, *V.-Cons.*

SUÈDE.

Gothembourg. .	. . . . . *Consul.*

TURQUIE D'EUROPE.

Bulgarie.

Warna	. . . . . .

Dardanelles.

Dardanelles. .	Méchain, *V-Cons.*

Isle Candie.

La Canée . . .	Roussel, *Consul.*
Candie.	Froment-Champ-la-Garde, *V.-Consul.*

Caramanie.

Satalie.	Majastre, *Consul.* Arazi, *Vice-Cons.-Chancelier.*

Résidences, *Messieurs*,

Livadie.

Athènes. . . . Fauvel, *Vice-Cons.*

Macédoine.

Salonique . . . . *Consul-gén.* Clairambault, *Vice-Cons. Chancelier.*

Valachie et Moldavie.

Yassy . . . . *Cons. gén.* Fornetti, *Vice-Cons. Chancelier.*

Bucharest . . . - . . , *Vice-Cons.*

Résidences, *Messieurs*,

Galatz. . . . . Martin, *Vice-Cons.*

Bosnie.

Traaunich. . . David, *Cons.-gén.*

Albanie.

Ianina. . . . . Pouqueville, *C.-g.*

Scutari. . . . . Bruere, fils, *Cons.*

Morée.

Patras. . . . . Vial, *Consul.*

Naples de Romanie. Chenier, *Vice-Cons.*

Galates . . . Martin, *Vice-Cons.*

ASIE.

TURQUIE D'ASIE.

Archipel Grec.

Scio . . . . . . Vattier-Bourville, *Consul.*

Rhodes. . . . . Lazare-Magallon, *Vice-Consul.*

Chypre.

Larnaca. . . . Regnault, *Consul.*

Irack-Arabie.

Bagdad. . . . Corancez ❋, *C.-gén.* Outrey, *V.-Cons.*

Bassora . . . .

Natolie.

Sinope. . . . . Fourcade, aîné ❋, *Consul-gén.*

Héraclée. . . . Allier, *Vice-Consul.*

Trébizonde. . . Dupré, *Vice-Cons.*

Smyrne. . . . . , *Cons. g.* Fourcade, jeune, *V.-Cons.-chancel.*

Syrie et Palestine.

Alep . . . . . . Rousseau, *Cons.-g.*

Lattaquie . . . Geoffroy, *V.-Cons.*

Tripoly de Syrie. AlphonseGuys, *Cons.*

St.-Jean-d'Acre . . . . . . Pillavoine, *Consul.*

Seyde . . . . . Taitbout, *V.-Cons.*

Arabie.

Mascate. . . . .

CHINE (*Empire de la*)

Quanton et Macao . . . . De Guignes, *Résid. et Consul.*

AFRIQUE.

Le Caire . . . . *Cons. gén.*

Alexandrie d'Egypte . . Drovetti, *V.-Cons.*

Damiette . . . .

Rosette. . . . . Saint-Marcel, *V.-C.*

MAROC. (*Empire de*)

Tanger. . . . . Ornano ❋, *Cons.-g. et Chargé d'Aff.*, Fournet, *V.-Cons.-Chancel.*, *Interp.*

. . . . J. Larbre Clermont, *V.-Cons.*

Alger . . . . . Dubois-Thainville, (O. ❋), *Cons.-g. et Chargé d'Affaires.* Ragueneau, *Ch. int.*

Tunis . . . . . Devoise ❋, *Cons.-g. et Chargé d'Aff.* Sielve, *Chanc. int.*

Tripoly de Barbarie . . . . . Beaussier ❋, *C.-g. et Chargé d'Aff.* Delaporte, *Chancelier-Interprète.*

AMÉRIQUE.

ETATS-UNIS.

Philadelphie. . Félix Beaujour ❋, *Consul.-général.* . . . . . *Chancel.*

Boston. . . . . Girault, *Consul.*

New-Yorck . . Le gén. Rey (C. ❋). *C.*

Charlestown. . Soult, *Consul.*

Norfolck. . . . Oster, *Vice-Cons.*

Newport. . . . . *Vice-Cons.*

N. Orléans . . Deforgues, *Consul.* Tousard, *V.-C. Ch.*

Wilmington. . . . . . .

Savannah . . . Le Marois, *V.-Cons.*

Portsmouth. . . Cazeaux, *Vice-Cons.*

Baltimore . . . Arcambal, *Consul.*

Kentucky . . . Martel, *Cousul.*

M 4

SECTION IV.

DEPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

Rue de Grenelle.

S. Ex. Mr le Comte de MONTALIVET (G. ✻), *Ministre* (1).

La correspondance avec les Préfets ; la surveillance administrative ; le maintien des lois relatives aux assemblées cantonnales et électorales ; le personnel des nominations, suspensions et révocations des Préfets, Sous-Préfets et Maires ; la comptabilité des départemens et des communes ; l'organisation des gardes nationales ; les prisons, maisons d'arrêt, de justice et de réclusion ; les hôpitaux civils, les dépôts de mendicité, les établissemens destinés aux sourds-muets et aux aveugles ; les secours publics, établissemens de bienfaisance ; la confection et l'entretien des routes, ports marchands, ponts, canaux et autres travaux publics ; les phares des ports de commerce ; les mines, minières et carrières ; la navigation intérieure, le flottage ; le halage ; l'agriculture ; les haras, dépôts d'étalons, pépinières et bergeries ; les dessèchemens et défrichemens ; le commerce, l'industrie, les arts, les fabriques, les manufactures, les aciéries, les primes et encouragemens ; les mesures sanitaires ; l'instruction publique, les musées, les fêtes publiques ; l'autorisation et la surveillance des théâtres ; les poids et mesures ; la formation des tableaux de population, d'économie politique et de statistique, des produits territoriaux, des produits des pêches sur les côtes, des grandes pêches maritimes, et de la balance du commerce ; les sociétés savantes, les dépôts littéraires et les archives.

Auditeurs près le Ministre et la section de l'intérieur du Conseil d'Etat, voyez *à la suite du Conseil d'Etat*, *pag.* 107.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE.

M. le Baron de Gerando ✻, *Maître des Requêtes*, *Membre de l'Institut*, Sécrétaire général, *rue de Grenelle.*

Ouverture, distribution et expédition des dépêches ; archives, timbre, contre-seing, surveillance générale.

---

(1) Le Ministre donne audience aux Membres du Sénat-Conservateur et du Corps Législatif, le lundi de chaque semaine : il donne des audiences particulières, lorsqu'on en forme la demande par écrit, en indiquant l'objet dont on désire l'entretenir.

Les chefs de division reçoivent le Public les jeudis, depuis midi jusqu'à deux heures.

Les autres jours, il est expressément défendu aux portiers de laisser entrer sans une autorisation du Ministre, ou du Sécrétaire-Général.

BUREAUX.

M. Labiche, *Chef du Secrétariat général.*

Bureau d'expédition et des Archives.

M. Bocquet, *Chef.*

Conservation et expédition des décrets impériaux, des décisions et avis du conseil d'Etat; travail particulier du Ministre, légalisations, passeports, fournitures de bureaux, garde du timbre; indications des rendez-vous donnés par le Ministre; renvois des objets étrangers au Ministère.

Classification générale des archives, et formation des répertoires; recherche des pièces réclamées et délivrances des ampliations; renseignemens à donner aux autres divisions du ministère pour le travail commun.

Dépôts des lois; impressions.

Bureau d'enregistrement, informations et des dépêches.

M. Loiselet, *Chef.* M. Linel, *Chef-adjoint.*

Enregistrement et expédition des dépêches, tant à l'arrivée qu'au départ; renseignemens à donner au public sur la situation des affaires.

STATISTIQUE DE L'EMPIRE.

M. le Baron Coquebert de Montbret ✠, *Maître des Requêtes, Direct.*

M. Ph. de la Madelaine, *Conservateur de la bibliothèque du Ministère, du dépôt des cartes, des souscriptions et abonnemens.*

Correspondance sur tout ce qui est relatif à la statistique; les comptes mensuels et annuels des départemens; les comptes de tournée; les états de population; les procès-verbaux des conseils-généraux de départemens.

Dépôts littéraires et géographiques; bibliothèque du Ministère; distribution aux écoles publiques, aux bibliothèques, etc., des ouvrages acquis par le Ministre; abonnemens.

PREMIÈRE DIVISION.

M. Benoist, *Chef.*

Cette division comprend les bureaux de l'administration générale, de l'administration communale, de la Comptabilité administrative, et celui du Personnel.

Bureau de l'administration générale.

MM. Fleurigeon, Gambier, *Chefs.*

Le maintien de l'unité des principes d'administration et de police générale, la police municipale; la proposition des lois et réglemens d'administration générale; la division territoriale administrative; les réunions des communes et leur délimitation; les questions de compétence et de préséance; les conflits d'attribution des grande et petite voirie, y compris celles sur les cours d'eau et l'exécution des lois et réglemens sur l'établissement et l'entretien des chemins vicinaux; l'administration des chemins vicinaux et de tout ce qui tient à la petite voirie; l'état civil en ce qui concerne l'établissement et la tenue des registres; l'admission aux droits de citoyen françois; les questions relatives aux droits civils et politiques; l'organisation de la garde nationale; la population; la conscription, et tous autres objets d'administration et de police générales qui ne sont pas spécialement compris dans les attributions des autres divisions du Ministère.

Bureau de l'administration communale.

PREMIÈRE SECTION.

M. Lefranc, *Chef.*

1°. Les recettes et dépenses annuelles des communes et des fabriques;

2°. Les comptes annuels des Maires;

3°. La liquidation et le paiement des dettes tant courantes qu'arriérées ;

4°. L'emploi des fonds versés par les communes à la caisse d'amortissement.

DEUXIÈME SECTION.

M. Tellmon. *Chef.*

1°. Les affaires contentieuses des communes et des fabriques ;

2°. Les dispositions immobilières pour lesquelles les communes ont besoin d'approbation ou d'autorisation ;

3°. Les demandes tendantes à obtenir, pour les communes, la faculté de s'imposer extraordinairement.

Bureau de la Comptabilité administrative.

M. Petel, *Chef.*

L'emploi des centimes additionnels destinés aux dépenses départementales ; la correspondance, et toute la comptabilité y relative.

Bureau du Personnel.

M. Le Tellier, *Chef.*

Les opérations des assemblées électorales ; la nomination, la suspension, la révocation des fonctionnaires administratifs ; les propositions de mises en jugement ; les congés.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Fauchat, *Chef.*

Cette division comprend les bureaux d'Agriculture, des Subsistances, du Commerce, de la Balance du Commerce, et des Arts et Manufactures.

Bureau d'Agriculture.

M. Sylvestre, *Chef.*

Agriculture ; police rurale ; canaux d'irrigation ; curage des rivières non navigables ni flottables ; moulins, étangs, pêche, chasse ; chemins vicinaux ; parcours, défrichemens ; pépinières ; correspondance avec les sociétés d'agriculture ; domaines d'expérience pour les plantes et les animaux ; écoles impériales d'économie rurale et vétérinaire ; écoles d'équitation ; informations rurales ; haras et dépôts d'étalons, primes d'encouragement ; courses de chevaux ; épizooties, destruction des animaux nuisibles ; arts dépendans de l'économie rurale ; biens communaux.

Bureau des Subsistances.

M. Remondat, *Chef.*

Formation du produit annuel des récoltes en grains et en légumes dans chaque département ; marchés pour les grains, leur approvisionnement ; les mercuriales du prix de cette denrée dans chaque marché ; le maintien de la libre circulation des subsistances dans l'intérieur ; les permis pour cabotage de grains ; les exportations et réexportations ; la compagnie d'Afrique.

Bureau du Commerce.

M. Arnould, *Chef.*

Le commerce extérieur ; les armemens ou exportation des marchandises pour les Colonies Françoises ; la réexportation des marchandises étrangères ; la réimportation des objets de fabrication françoise ; les transits et entrepôts ; la législation commerciale ; les primes et encouragemens pour les pêches de la baleine et de la morue ; les administrations sanitaires, à l'exception de celle de Toulon ; les bourses de commerce.

Bureau de la Balance du Commerce.

M. Arnould, *Chef.*

La formation des tableaux annuels de la balance du commerce.

Bureau des Arts et Manufactures.

M. Claude Anthelme Costaz, *Chef.*

Découvertes dans les arts utiles : géographie industrielle et manufacturière ; encouragemens en faveur de l'industrie ; organisation des conseils de prud'hommes ; chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers ; police des ateliers et des ouvriers ; brevets d'invention ; lois relatives aux manufactures et aux arts ; usines et fabriques pour l'établissement desquelles il est nécessaire de se munir de l'autorisation du Gouvernement ; nouveaux poids et mesures.

Administration du conservatoire des arts et métiers, des écoles d'arts et métiers de Châlons sur Marne, de Beaupréau, de Trèves et de Prato ; exposition publique des produits de l'industrie françoise.

BUREAU DES DESSÉCHEMENS DES MARAIS, etc.

M. Verneilh, *Chef.*

Tout ce qui concerne l'exécution de la loi du 16 septembre 1807, quant aux desséchemens des marais, etc.

TROISIÈME DIVISION.

M. Barbier-Neuville ❋, *Chef.*

Cette division comprend les bureaux des Secours et Hôpitaux, des Bâtimens civils et Prisons, des Beaux-Arts, des Sciences.

Bureau des Secours et Hôpitaux.

M. Frerson, *Chef.*

Législation, régime et dotation des Hôpitaux, des Monts-de-Piété, des fondations de bienfaisance et des établissemens étrangers ; création et administration des dépôts de mendicité, en exécution du décret impérial du 5 juillet 1808 ; les bureaux et ateliers de charité ; les enfans trouvés ; les maisons de Charenton, de la Maternité (pour les accouchemens), des aveugles et des sourds-muets ; les demandes en admission dans les hospices ; les octrois quant à leur emploi, la liquidation des pensions des fonctionnaires publics, agens et employés, dépendans du Ministère de l'Intérieur ; les secours pour causes d'indigence, d'épidémie, de grêle, d'inondation, d'incendie, ravages de la guerre et autres accidens extraordinaires et imprévus ; les établissemens d'eaux minérales ; les découvertes utiles à l'humanité ; la santé et la salubrité publiques ; la police des inhumations ; la société de vaccine ; et la correspondance avec les associations de bienfaisance.

Bureau des Bâtimens civils et Prisons.

M. Norry, *Chef.*

Administration des monumens d'art, des édifices et bâtimens destinés à des établissemens publics dans toute l'étendue de la France ; administration personnelle des prisons, maisons d'arrêt, de justice et de détention ; conduite des forçats condamnés à la chaîne ; comptabilité relative à ces objets ; haute police de la grande voirie et des carrières.

Bureau des Beaux-Arts et des Sciences.

M. Amaury-Duval, *Chef.*

1°. Musées ; écoles de peinture, sculpture, architecture et de stéréotomie ; école de musique ; école françoise des beaux-arts, à Rome ; école gratuite de dessin ; atelier de gravure sur pierres fines ; atelier de mosaïque ; calcographie ; monumens publics ; publication des concours, pour l'érection des monumens publics ; transports et acquisitions des objets d'art ; encouragemens aux artistes ; souscriptions aux ouvrages relatifs aux beaux-arts.

2°. Théâtres, fêtes et cérémonies publiques.

3°. L'institut; les Bibliothèques; dépôts littéraires; muséum d'histoire naturelle; bureau des longitudes; observatoires; cabinet des mines à la Monnoie; écoles spéciales de langues orientales; cours d'archœologie, encouragemens aux savans et gens de lettres; sociétés littéraires; transport et acquisition d'objets de sciences; souscriptions aux ouvrages des savans; frais d'impression.

Parties d'instruction publique.

M. Laugier, *Chef.*

Nomination aux places d'élèves du Gouvernement, dans les Lycées, Collége de France, Conservatoire impérial de musique et de déclamation, etc.

QUATRIÈME DIVISION.

M. Bohain, *Chef.*

Cette division comprend les bureaux des Fonds et la comptabilité centrale.

La demande des crédits et des fonds, la réunion de toutes les demandes partielles; liquidations et décisions de paiemens de toutes les dépenses du Ministère; les états de distributions; l'expédition de toutes les ordonnances sur le trésor public, et la correspondance relative à ces objets; l'ordre central des écritures comptables, suivant les articles et chapitres du budget; la formation du compte général qui est présenté, chaque année, à l'Empereur; la vérification des comptes annuels des établissemens publics.

Bureau des Ordonnances et des Ecritures centrales.

M. Guillois Chupperelle, *Chef.*

L'expédition des ordonnances et bordereaux; la tenue des registres, et l'état de situation des crédits.

Bureau d'expédition des Mandats sur la Caisse d'Amortissement et de vérification.

M. Petit, *Chef.*

La liquidation des sommes dues et payables sur les crédits antérieurs au service courant, et la réunion des titres de créances; la correspondance et les écritures d'ordre; la vérification des comptes rendus.

Bureau de la Caisse.

M. Leroux, *Caissier.*

Les recettes et paiemens sur les brevets d'inventions; sur les fonds de secours et sur quelques produits accidentels; les états de situation de caisse, et la remise des avis de paiemens, donnés par le chef de la division.

BUREAU CONSULTATIF DES ARTS ET MANUFACTURES PRÈS LA DEUXIÈME DIVISION.

Membres résidens, Messieurs,

Bardel. Molard. Montgolfier. Ampère. Gay-Lussac.

Membres supplémentaires, Messieurs

Savoye-Rollin. Bonjour. Decretot. Gilet Laumond.
Le Baron de Gerando ✻. Scipion Perier. Roard. Hachette.
Louis Costaz. Auguste.

CONSEIL GÉNÉRAL DE COMMERCE.

Hôtel ci-devant Chabrillant, rue de Grenelle Saint Germain.

Le Conseil général de Commerce est établi près le Ministre de l'Intérieur, par arrêté du 3 nivôse an XI.

Les Membres qui le composent sont pris dans la classe des négocians en activité de commerce. Ils sont nommés par l'Empereur, sur la présentation de deux candidats, faite par chaque chambre de commerce. Trois d'entr'eux sont toujours présens à Paris.

Membres du Conseil général de Commerce, Messieurs

. . . . *du Hâvre.*
. . . . *de Carcassonne.*
Alex. Defontenay. . *de Rouen.*
. . . . *de Lyon.*
Pierre-Et. Cabarrus. *de Bayonne.*
Gramont. . . . . . . *de Bordeaux.*
Frédéric Turckheim. *de Strasbourg.*
Dominique Audibert. *de Marseille.*
Massey. . . . . *d'Amiens.*
Emmery. . . . . . . *de Dunkerque.*
Michel Simons. . . . *d'Anvers.*

Membres présens à Paris, formant la commission intermédiaire.

M. Dominique Audibert. M. Michel Simons. M. . . . .

Secrétariat du Conseil.

M. Dominique Bertrand, *Secrétaire près le Conseil.*

Chef rapporteur des affaires du Conseil.

M. le Baron *De Gerando* ❋, chargé de tous les objets relatifs au commerce intérieur, aux fabriques et manufactures, à la législation et à la jurisprudence commerciale.

M. le Baron De Gerando ayant été appelé au Secrétariat-général, M. . . . le supplée dans ses fonctions.

Commissaires du Gouvernement près S. Ex. le Ministre de l'intérieur pour la vérification des marchandises, relativement aux prohibitions et aux droits.

M. Alard, rue de la Pépinière, n. 57, faubourg du Roule.
M. Bardel, rue Thévenot, n. 9.

CONSEIL DES POIDS ET MESURES.

L'établissement matériel du nouveau système des poids et mesures et son adoption effective sur tous les points de l'Empire ; le régime conservateur de l'uniformité, l'ordre et la régularité du service des poids et mesures en général ; l'examen des questions relatives aux arts et aux sciences dans cette partie d'administration.

Membres du Conseil.

M. Legendre ❋. M. Gattey. M. Cindrieux.
M. Conny, *Chef du Bureau.*

ÉTABLISSEMENS RURAUX.

M. Huzard, *Inspecteur-général des Ecoles vétérinaires.*
M. Bosc, *Inspecteur des Pépinières du Gouvernement.*

HARAS ET DÉPÔTS D'ÉTALONS.

Inspecteurs Généraux.

M. Dupont.
M. Beaufranchet d'Ayat.
M. Wimpffen.
M. le Baron de Ligniville (C. ❋).
M. le Baron Bens de Cavour.
M. Normand d'Etioles.

Directeurs de Haras, Messieurs,

De Boysseulh, *à Pompadour.*
Strubberg, *à Deux-Ponts.*
Hubert Bens de Cavour, *à la Mandria.*
Lastic Saint-Jall, *à Pau.*
Davaugour, *au Pin.*
Dayaux, *à Langonnet.*

Chefs d Dépôts, Messieurs,

De Segur Boirac.	Chappedelaine	Chebron-Lespinatt.
De Fargues.	Dinetti.	Kercado.
De Bonneval.	Charnacé.	Waldtboth de Bornheim.
Begé.	Desaix (Gilb. Ant.)	Jules-Desportes.
Desvieux.	De Poilly.	De la Bassée.
Dabzac.	Dastier.	Maleden.
Grimblot.	Ragnet de Brancion.	Duhaussay.
Nompère.	Parison.	Saint-Sauveur.

BERGERIES DE MERINOS.

M. Tessier ✻, *Commissaire chargé de l'inspection générale des Bergeries*, rue de Molière, n. 4, près l'Odéon.

Régisseurs des Bergeries.

De Perpignan. . .	M. Ollivier.	*Des Landes.* . . .	M. Poyferré.
D'Arles.	M. Jallifier.	*Du Rhône.*	M. Chancey.
De Treves.	M. Schneider.	*Du Puy-de-Dôme.*	M. Delmas.
De l'Ouest.	M. le Masne.	*De la Roër.* . . .	M. Rappolt.

CONSEIL DES BATIMENS CIVILS,

Hôtel ci-devant Conti, rue de Grenelle.

Ce Conseil fait partie du Ministère de l'Intérieur, et est établi près de la troisième division; il examine les projets et devis concernant les constructions et réparations de tous les bâtimens civils de l'Empire; il trace les alignemens des rues et places de la commune de Paris, sur les plans levés en exécution de la déclaration de 1783; il donne son avis sur les questions relatives aux arts soumis à son examen.

M. Heurtier, *Président.*

M. Peyre. M. Rondelet.
M. Chalgrin. M. Poyet.
M. Raymond.
} *Membres composant le Conseil.*

M. Petit-Radel. M. Garré.
M. Brogniard.
} *Inspecteurs-généraux des Bâtimens civils.*

M. Mermet, *Secrétaire du Conseil.*

CONSEIL DES MINES,

Rue de l'Université, n°. 61.

M. Gillet-Laumont. . . . .
M. Lefebvre-d'Hellancourt.
M. Lelievre. . . . .
} *Membres du Conseil.*

M. de Heppe, *Secrétaire général, chef des bureaux.*

Le Conseil est chargé par la loi de donner au Ministre de l'Intérieur, des avis motivés sur tout ce qui a trait aux mines, usines, salines et carrières.

Il a sous son autorité des ingénieurs en chef, des ingénieurs ordinaires et des élèves, et sous sa direction deux écoles pratiques, l'une dans le département du Mont-Blanc, l'autre dans celui de la Saare.

Il correspond directement avec tous les concessionnaires et tous ceux qui exploitent les mines, usines, salines et carrières. Il surveille la recherche et l'extraction de toutes les substances tirées du sein de la terre, et leurs divers traitemens. Il propose au Ministre les concessions, les permissions, les avances à faire, les encouragemens à accorder, et donne son avis sur les discussions contentieuses relatives à ces objets.

Les ingénieurs en chef et ordinaires sont répartis dans les départemens où se trouvent le plus d'établissemens de mines et d'usines.

Ils surveillent les travaux des concessionnaires et des maîtres d'usines, et indiquent les travaux jugés les plus utiles à l'amélioration des mines; ils adressent des rapports aux Préfets sur toutes les demandes, soit en concession et permissions, ou relatives au contentieux des mines, et s'occupent en outre de renseignemens généraux relatifs à la statistique et à la formation de la carte minéralogique de la France, au complément de la collection générale des minéraux par département; ils transmettent enfin au Conseil, les rapports, mémoires et observations qui ont pour objet les progrès généraux de l'art des mines et des différentes branches de la métallurgie.

D'après ces bases, le Conseil administre, sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, les mines, usines, salines et carrières.

Distribution des travaux entre les Membres du Conseil.

M. Gillet-Laumont.

Concession et surveillance relatives aux substances salines; autorisation pour établissemens de bouches à feu où l'on traite les substances terreuses; collections minéralogiques, tant sous le rapport scientifique qu'économique; direction du laboratoire de chimie pour l'analyse des minerais; bibliothèque; journal des mines; écoles pratiques des mines dans le Mont-Blanc et dans la Sarre; états de produits.

M. Lefebvre d'Hellancourt.

Affaires relatives aux concessions, permissions de recherches pour les mines de de houille; surveillance de leur exploitation. Mines de fer, fourneaux; forges et usines à traiter le fer et l'acier; permissions, surveillance. Le contentieux de l'administration; états de produits.

M. Lelièvre.

Enregistrement général; procès-verbaux de délibération; personnel des ingénieurs; comptabilité; objets généraux. Affaires relatives aux concessions et à la surveillance de toutes les mines de métaux, autres que le fer. Etats de produits.

M. de Heppe, *Secrétaire général, chef des bureaux.*

Analyse, enregistrement des dépêches; leur distribution; personnel du corps des ingénieurs; comptabilité; correspondance générale; réunion des opérations des bureaux pour le travail du ministre; délibérations du conseil; objets généraux et urgens; surveillance générale des bureaux.

Les salles contenant une collection des substances minérales recueillies sur la surface de l'Empire, rangée par ordre de département; plusieurs suites de divers pays étrangers; des collections systématiques d'après Haüy et d'après Werner; une suite de substances minérales employées dans les arts; sont ouvertes au public les lundis et jeudis, depuis onze heures jusqu'à trois; et tous les jours aux mêmes heures pour les étrangers, et pour ceux qui désirent étudier.

M. Tonnellier, *chargé de la garde et de la classification des collections de Minéralogie.*

M. Patrin, *chargé des traductions.*

M. Clouet, *bibliothécaire honoraire.*

Nota. Le Conseil reçoit le public les mardis, depuis trois heures jusqu'à quatre. Le Secrétaire donne des renseignemens le vendredi, depuis deux heures jusqu'à quatre

Ingénieurs en Chef, Messieurs,

Schreiber.
Hassenfratz.
Baillet.
Duhamel, fils.
Laverrière.
Miché.
Muthuon.
Mathieu.
Heron de Villefosse.
Blavier.
Brochin.
Brochant.
Cordier.
Champeaux.
Collet-Descostils.

Ingénieurs Ordinaires, Messieurs,

Tremery.
Roziere.
Lefroi.
Beaunier.
Houry.
Gallois.
Cressac.
Bonnard.
Héricart-Thury.
Herault.
Lemaire.
Bouesnel.
Berthier.
Calmelet.
Guenyveau.
Migneron.
Daubuisson.
Beaussier.
Clere.
Furgaud.
Le Boullenger.
Puvis.

Ingénieur Honoraire.

M. Brongniart.

Inspecteurs Vétérans, Messieurs,

Duhamel père. Monnet.

Dépôt littéraire du Ministère.

M. Daigrefeuille, *Administrateur.*

PONTS ET CHAUSSÉES, *Navigation intérieure, Ports de Commerce, Phares et Fanaux, et Lignes Télégraphiques.*

M. le Comte MOLÉ ※, *Conseiller d'Etat, Directeur général*, rue de l'Université, n. 120.

Auditeurs attachés à la Direction générale des Ponts et Chaussées, Voyez à la suite du Conseil d'Etat, page 108.

Conseil général des Ponts et Chaussées, présidé par M. le Directeur-général.

Membres, Messieurs,

Lamandé ※, rue du Bac, n. 86. Rolland ※, rue Guénégaud, n. 11. Le Creulx ※, rue S.-Honoré, en face des Jacobins. Bouchet ※, rue Neuve du Luxembourg. Prony ※, rue de l'Université, n. 120.	*Inspecteurs-généraux sédentaires.*
Ducros ※, à Carcassonne. . . . à Bordeaux.	*Inspecteurs-généraux chargés d'inspections divisionnaires.*
Sganzin ※, rue de l'Université, n. 120. Cachin ※, rue de la Victoire. Ferregeau ※, rue des Bons-Enfans, n. 28.	*Inspecteurs-généraux directeurs des ports militaires.*

M. Bruyère ※, *Secrétaire, Inspecteur divis. adjoint, professeur de l'Ecole.*
M. Cadet de Chambine, père, rue de l'Université, faubourg S.-Germain.

M. Magin, aîné, *Commissaire-général de l'approvisionnement de Paris.*
MM. Chappe, frères, *Administrateurs des lignes Télégraphiques.*
M. Eichoff, *Directeur général de l'Octroi du Rhin*, à Mayence.

Bureaux

Bureaux de la Direction générale.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

M. Courtin, *Secrétaire général.*

L'ouverture et l'enregistrement des dépêches ; leur analyse ; leur distribution dans les divisions ; le dépôt des lois, arrêtés et décrets impériaux ; le bureau des places ; les lignes télégraphiques et les mesures générales.

Bureau du dépôt des Cartes et Plans.

M. Dubréna, *Chef.*
M. Dhartan, *Sous-Chef.*

Bureau particulier du Directeur général.

M. Vauvilliers, *Chef.*

Division des Ponts, Chaussées, Roulage et Voirie.

M. Cadet de Chambine, fils, *Chef.*

Bureau du Centre, Nord et Sud-Ouest.

M. Cairol, *Chef.* M. Carouaille, père, *Chef-Adjoint.*
Les 1ere, 2e, 3e, 4e, 5e, 10e, 11e, 12e inspections divisionnaires.

Bureau du Sud-Est.

M. Azémar, *Chef.* M. Chevalier, *Chef-Adjoint.*
Les 6e, 7e, 8e, 9e inspections divisionnaires.

Bureau du bassin de la Loire et des Côtes de l'Ouest.

M. Boudet, *Chef.*
Les 13e, 14e, 15e inspections divisionnaires.

Division de la Navigation, Ports de commerce, Canaux, Dessèchemens, Bacs, Usines, Phares et Fanaux.

M. Beaunier, *Chef.*

Premier Bureau. Canaux et Ports.

M. Arnaud, *Chef.* M. Poterlet, jeune, *Sous-Chef.*

Deuxième Bureau. Navigation naturelle, Bacs, Usines, etc.

M. Lagalisserie, *Chef.* M. Moreau, *Sous-Chef.*

Troisième Bureau. Approvisionnement de Paris, Navigation y relative.

M. Rédot, *Chef.*

La navigation du bassin de la Seine et de ses affluens ; la surveillance générale de la navigation et du flottage des bois perdus et en trains ; le service des ports de l'approvisionnement de Paris.

Personnel.

M. Vauvilliers, *Chef.*
M. Trassart, *Sous-Chef.*

Nomination, destination des ingénieurs du Corps Impérial des Ponts et Chaussées et des conducteurs ; règlement des frais, indemnités, pensions de

retraite, pensions des veuves, secours; personnel des employés de l'administration générale, des officiers des ports, gardes-canaux, éclusiers, etc.

Comptabilité.

M. Poterlet, *Chef.*

M. Badenier, *Chef-Adjoint.* M. Rosman, *Sous-Chef.*

Le budget annuel des fonds de l'administration; leur répartition; leur distribution; l'examen des états de trimestre et de situation de chaque département, tant pour l'arriéré que pour le courant du service; le compte général des dépenses de chaque année; la liquidation de la taxe des routes, etc.

SERVICE DANS LES DÉPARTEMENS.

INSPECTEURS *Divisionnaires des quinze divisions des Ponts et Chaussées de l'Empire, établies par décret du 7 fructidor an 12.*

Nos.	*Chefs-lieux.*		Messieurs,	
Insp. 1ere	Paris.	Bassin de la Seine.	Cahouet ✻.	*Inspecteurs division-naires.*
2.	Lille.	Bassin de l'Escaut et Aa. .	Tarbé ✻. .	
3.	Trèves . . .	Bassins de la Meuse et de la Moselle	Saget	
4.	Mayence. . .	Bassin du Rhin.	Six	*Inspecteurs divisionn.*
5.	Châlons-sur-Saône. . .	La Saône, faisant partie du bassin du Rhône. . .	Liard ✻ . .	
6.	Lyon.	Bassin du Rhône, la Saône exceptée.	Ceard ✻. . .	
7.	Grenoble . .	Les Alpes.	Dausse ✻. .	
8.	Turin. . . .	Les dép. d'Italie, la Corse.	Desfougères.	
9.	Carcassonne.	Canaux du Midi et Côtes de la Méditerranée. .	Ducros ✻. *Inspect.-gén.* Saussine, *Insp. div.-adj.*	
10.	Bordeaux. . . .	La Garonne, Côtes de l'Océan, frontières des Pyrénées.	. . . .	
11.	Aurillac. . . .	7 départem. de l'intérieur.	Demetz.	*Inspec. divis.*
12.	La Rochelle . .	Bassin de la Charente. . .	Leclerc.	
13.	Orléans.	Bassin de la Loire.	Lepère.	
14.	Rennes. . . .	Ci-devant Bretagne. . .	Chaubry.	*Insp. div.*
15.	Caen.	Ports de la Manche et départemens adjacens. . .	Gayant ✻.	

INGÉNIEURS *en chef des Ponts et Chaussées, Navigation, et des Ports maritimes de Commerce.*

Départemens.	Noms et Résidences.
Ain.	à Bourg.
Aisne.	*Thouret*, à Laon.
Allier.	à Moulins.
Alpes (Basses).	*Advyné*, à Digne.
Alpes (Hautes).	*Chabord*, à Gap.
Alpes Maritim.	*Teulere*, à Nice.
Apennins. . . .	*Lepère* (*Gratien*), à Chiavari.
Ardèche.	*Gagneur*, à Privas.
Ardennes. . . .	*Deschamps*, à Mézières.
Arno.	*Goury, ai.*, à Florence.

Départemens.	Noms et Résidences.
Ariège.	*Mercadier*, à Foix.
Aube.	*Martin* (*Ant. Al.*), à Troyes.
Aude.	*Georget*✻. à Carcassonne.
Aveyron. . . .	*Brun*, à Rhodez.
B.-du-Rhône. .	*Sigaud*, à Marseille.
Calvados. . . .	*Le Jeune*, à Caen.
Cantal.	*Mariès*, à Aurillac.
Charente. . . .	*Pironneau*, à Angoulême.
Charente Infér.	*La Bretonnière*, à Saintes.
Cher.	à Bourges.
Corrèze.	*Aubert je.*, à Tulle.
Côte-d'Or. . .	*Ulriot Montfeu*, à Dijon.
Côtes-du-Nord.	*Piou*, *père*, à Saint-Brieux.
Creuse.	*Duplanier*. à Guéret.
Doire.	*Mallet*, à Yvrée.
Dordogne.	à Périgueux.
Doubs.	*Delbergue-Cormont.* *Regnard*, par inter. à Besanç.
Drôme.	*Lesage*, à Valence.
Dyle.	*Bertin*, à Bruxelles.
Escaut.	*Brisson*, à Gand.
Eure.	*Lescaille*, à Evreux.
Eure et Loir. .	*Bazin-de-l'Orme*, Chartres.
Finistère. . . .	*Détaille*, à Quimper.
Forêts.	*Beauson*, à Luxembourg.
Gard.	*Grangent*. à Nismes.
Garonne (H.).	*Laupiès*, à Toulouse.
Gènes.	*Roussigné*, à Gènes.
Gers.	*Beguier*, à Auch.
Gironde.	*Didiet*, à Bordeaux.
Golo et Liam.	à Ajaccio.
Hérault.	*Fontenay*, à Montpellier.
Ille et Vilaine.	*Anfray fils*, à Rennes.
Indre.	*Cadet-Limay*, à Châteauroux.
Indre et Loire.	*Cormier aîné*, à Tours.
Isère.	*Petrucci*, à Grenoble.
Jemmape. . . .	*Piou*, fils, à Mons.
Jura.	*Quesnel*, à Lons-le-Saulnier.

Départemens.	Noms et Résidences.
Landes.	*Panay*, à Mont-de-Marsan.
Léman.	*Houdouart*, à Genève
Loir et Cher. .	*Cabaille*, à Blois.
Loire.	*Vimar*, à Montbrison.
Loire (Haute).	*O-Farell*, au Puy.
Loire Inférieure.	*Dubois Dessauzais*, à Nantes.
Loiret.	*Baillet*, à Orléans.
Lot.	*Billoin*, à Cahors.
Lot et Garonne.	*Dergny*, à Agen.
Lozère.	*Boissonnade aîné*, à Mende.
Lys.	*St.-Genis*, à Bruges.
Maine et Loire.	*Havet*, à Angers.
Manche.	*Pitrou*, à Saint-Lô.
Marengo. . . .	*Thierriat*, à Alexandrie.
Marne.	*Mesnard*, à Chaalons-sur-Marne.
Marne (Haute).	*Lebrun*, à Chaumont
Mayenne. . . .	*Deslandes*, à Laval.
Méditerranée.	à Livourne.
Meurthe. . . .	*Plonguer*, à Nancy.
Meuse.	*De Garos*, à Bar-sur-Ornain.
Meuse-Infér. .	*Ansquer*, à Maestricht.
Mont-Blanc. .	*Mongenet*, à Chamb.
Montenotte. . .	*Auzillion*. à Savone.
Mont-Tonnerre.	*St.-Far*, à Mayence.
Morbihan. . . .	*Pichot*, à Vannes.
Moselle.	*D'Ingler*, à Metz.
Nèthes (Deux).	*Mengin*, à Anvers.
Nièvre.	*Lebrun* (*Gardeur*), à Nevers.
Nord.	*Drappier*, à Lille.
Oise.	*Maillet*, à Beauvais.
Ombrone. . . .	*Duvergier*. à Sienne.
Orne.	*Berthelemy*, à Alenç.
Ourte.	*Hebert*. à Liège.
Pas-de-Calais. .	*Courtalon*, à Arras.
Pô.	*Laramée-Pertinchamp*, à Turin.
Puy-de-Dôme. .	*Cournon*. à Clermont-Ferrand.
Pyrénées (B.).	*Boizot*, à Pau.
Pyrénées (H.).	*Moisset*, à Tarbes.
Pyrénées (Or.).	*Figeac*, à Perpignan.
Rhin (Bas). . .	*Berigny*, à Strasbourg

Départemens.	Noms et Résidences.
Rhin (Haut).	*Martin (Rich.)*, à Colmar.
Rhin-et-Mos.	*Fournet*, à Coblentz.
Rhône.	*Carron*, à Lyon.
Roer.	*Bélu*, à Aix-la-Chap.
Sambre-et-M.	*Grépinet-S.-Maurice*, à Namur.
Saône (Haute).	*Alis-Desgranges*, à Vesoul.
Saône-et-Loire.	*Guillemot*, à Mâcon.
Sarre.	*Gautarel*, à Trèves.
Sarthe.	*Daudin*, au Mans.
Seine.	*Becquey-Beaupré*, Directeur. (*V.* Paris, page 698).
Seine-Infér.	*Le Masson*, à Rouen.
Seine-et-Marne.	*D'Herbelot*, à Melun.
Seine-et-Oise.	*Pioche*, à Versailles.
Sèvres (Deux).	*Tréton Dumousseau*, à Niort.
Sesia.	*Coudere*, aîné, à Verceil.
Somme.	*Grand-Clas*, à Amiens.
Stura.	*Busson*, à Coni.
Tarn.	*Pescheloche*, à Alby.
Tarn et Garonne.	*Bertheau-Duchesne*, à Montauban.
Taro	*Gengoult-Clairville*, à Parme.
Var.	*Fabre*, à Draguignan.
Vaucluse.	*Rouget*, à Avignon.
Vendée.	*Dorotte*, à Napoléon.
Vienne.	*Olivier-Ducaucelle*, à Poitiers.
Vienne (Haute).	*Dumont*, à Limoges.
Vosges.	*Vigor*, à Epinal.
Yonne.	*Sutil*, à Auxerre.

Pavé de Paris et Boulevarts.

M. Freminville, *Ingénieur en chef*, rue du Bacq, n. 112.

Pont d'Iéna.

M. Lamandé fils, *Ingénieur en chef*, rue du Bacq, n°. 86.

CANAUX, NAVIGATION, DESSÉCHEMENS.

(Aisne), *Canal de Saint-Quentin.*

M. Gayant ✳, *Inspecteur divisionnaire, Directeur des travaux du canal.*
M. Laurent de Lionne, *Ing. en chef, spécialement chargé de l'ancien canal.*

(Bouches-du-Rhône). *Canal d'Arles.*

M. Bondon, *Ingénieur en chef, chargé des travaux*, à Martigues.

(Doubs et autres départemens). *Canal de jonction du Rhône au Rhin.*

M. Liard ✳, *Inspecteur divisionnaire, Directeur*, à Châlons-sur-Saône.

(Loiret). *Canaux d'Orléans et de Loing.*

M. Bouchet ✳, *Inspecteur-général, Directeur*, à Orléans.

(Morbihan, Finistère). *Navigation du Blavet; projet de navigation intérieure de Nantes à Brest.*

M. Bouëssel, *Ingénieur en chef*, à Napoléon-Ville.

(Seine et autres départemens). *Canal de l'Ourcq et Eaux de Paris.*

M. Girard, *Ingénieur en chef, Directeur*, rue du faub. Poissonnière, n. 32.
M. Bralle, *Ingénieur en chef.*

(Aude, Hérault et H. Garonne). *Surveillance et entretien des canaux du midi.*

M. Ducros, *Inspecteur général*, à Carcassonne.
M. Claussade, *Ingénieur en chef du canal des Deux-Mers*, à Toulouse.

(Deux-Néthes, Meuse-Inférieure et Roër). *Grand canal du nord, ou projet de jonction de l'Escaut à la Meuse; et de la Meuse au Rhin.*

M. Delbergue-Cormont, *Ingénieur en chef*, à Maëstricht.
M. Hägeau, *Ingénieur en chef*, à Neuss.

SERVICES EXTRAORDINAIRES.

Irrigations. M. Michelotti, *Ingénieur en chef*, à Turin.
Route du Mont-Cenis. M. Sévestre, *Ingénieur en chef*, à Suze.
Route de Simplon, sous la surveillance de M. Céard, *Inspect. divis.*
M. Houdouart, *Ingénieur en chef du département du Léman.*

Ville Napoléon. Constructions civiles, Navigations de l'Yon, Routes.

M. Duvivier, *Ingénieur en chef.*

Ingénieurs en chef chargés spécialement des travaux des ports de commerce, sous les ordres du Ministre de l'Intérieur.

M. . . . . , *Ingénieur en chef du port de la Rochelle.*
M. Barbot, *Ingénieur en chef du port de Dunkerque.*
M. La Peyre, *Ingénieur en chef des ports du Hâvre, Trèport, Dieppe, Saint Vallery en Caux et Fécamp*, au Hâvre.

N. B. Les ports maritimes de Commerce, autres que ceux désignés ci-dessus, sont confiés aux Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées des Départemens dans lesquels ils sont situés.

Missions hors de l'Empire.

M. Lessan, *Ingénieur en chef*, à Venise.

Ports de la Marine militaire. Inspecteurs-généraux Directeurs, *V.* p. 192.

Ingénieurs en chef chargés des travaux des Ports militaires, sous les ordres du Ministre de la Marine.

Brest	Trouille.	*Lorient*	Leclerc-la-Bourée.
Rochefort	Prepetit.	*Cherbourg*	
Toulon	Féral.	*Anvers*	Boistard.

Ingénieurs qui ont obtenu leur retraite.

M. Bertrand.
M. Lebrun (Gardeur).
M. Duchemin.
} *Inspecteurs-généraux à Paris.*

M. Benoit, père, *à Moulins.*
M. Durand des Herpinières, *à Evreux.*
M. Waraigne, *à Paris.*
M. Lingée, *à Vesoul.*
} *Ingénieurs en chef.*

M. Blin, *Ingénieur en chef, avec le brevet honoraire d'Inspecteur divisionnaire*, à Paris.

M. Quevanne, *à Chartres.*
M. Lallié, *à Grenoble.*
M. Gagelin, *à Paris.*
M. Aubert (J. C.), *à Lons-le-Saulnier.*
M. Offarel, aîné, *à Privas.*
M. Bourin, *à Châteauroux.*
M. Vallée, *à Tours.*
M. Munier, *à Angoulême.*
} *Ingénieurs en chef.*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

M. le Comte PORTALIS ❋, Conseiller d'Etat, *Directeur*, rue de Grenelle-St.-Germain, n°. 105.

Auditeurs.

M. . . . . . .
M. . . . . . .
M. . . . . . .
M. . . . . . .
M. . . . . . .
M. . . . . . .

Censeurs.

M. . . . . . .
M. . . . . . .
M. . . . . . .
M. . . . . . .

Inspecteurs.

M. . . . . . .
M. . . . . . .
M. . . . . . .
M. . . . . . .

BUREAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Secrétariat.

M. . . . ., *Chef.*

L'ouverture et l'enregistrement des dépêches; leur distribution dans les Divisions; le dépôt des lois, arrêtés et décrets Impériaux.

Bureau de l'organisation et de l'administration de l'Imprimerie et de la Librairie.

M. . . . . . ., *Chef.*

Bureau de la correspondance, de l'expédition et préparation de tout ce qui concerne la garantie de l'administration, et des Auteurs et Imprimeurs, avant l'impression des ouvrages.

M. . . . . . ., *Chef.*

Bureau chargé de la correspondance relative à la perception des droits, au recouvrement des amendes, et de toutes les opérations de la comptabilité.

M. . . . . . ., *Chef.*

ARCHIVES DE L'EMPIRE,

Hôtel de Soubise, et palais de Justice, cour de la Sainte-Chapelle.

M. Daunou ❋, *Membre de l'Institut, Archiviste.*

M. Coru-Sarthe, *Secrétaire-général, Chef de la section législative.*

Section Administrative. M. Guiter.
Section Topographique. M. Belleyme.
Section Historique. . . M. Chénier.
Section Domaniale. . . MM. Cheyré, Dupré.
Section Judiciaire. . . . M. Terrasse, *au palais de Justice.*

Archives des Départemens au-delà des Alpes.

M. Gattinara, *à Turin.*

SECTION V.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Rue Neuve des Petits-Champs.

S. Ex. Mr le Duc DE GAETE (G. A. ✵), *Ministre* (1).

La proposition et l'exécution des lois et décrets impériaux sur l'assiette, la répartition et le recouvrement des contributions directes et sur la perception des contributions indirectes; la proposition aux places de Receveurs généraux et particuliers; le règlement des soumissions des Receveurs généraux des contributions directes; le cadastre; l'administration de la caisse d'amortissement et de garantie, des douanes, des postes aux lettres et aux chevaux, de la loterie impériale, des monnoies, des forêts, de l'enregistrement, des domaines publics, soit pour la conservation, soit pour la vente, la régie des droits réunis, les octrois, la régie des sels et tabacs dans les départemens au-delà des Alpes; les salines de l'Est; les établissemens, baux, régies et entreprises qui donnent un produit au trésor public; l'expédition des ordonnances pour le paiement de la dette publique et des pensions civiles et ecclésiastiques; la formation du budget général des recettes et dépenses de chaque année; l'exécution des loix sur les banques; les relations avec la Cour des Comptes en exécution de la loi de sa création et du décret impérial du 28 septembre 1807.

Auditeurs près le Ministre et la section des Finances du Conseil d'Etat. Voyez *à la suite du Conseil d'Etat*, *pag.* 108.

BUREAUX.

Secrétariat général.

M. Amabert, *Secrétaire-général.*
M. Saussay, *Secrétaire particulier.*
M. Vialla, *Chef.*

L'ouverture, l'analyse et l'enregistrement des dépêches; leur distribution dans les différentes divisions; les mesures générales pour l'exécution des lois et décrets

(1) Le Ministre tient son audience générale le premier lundi de chaque mois, à midi. Il donne des Audiences particulières lorsqu'elles sont demandées par lettres signées qui en indiquent l'objet; les personnes qui les ont obtenues sont admises en représentant aux huissiers de salle la réponse du Ministre. Les membres des premières autorités sont admis au cabinet du Ministre le lundi de chaque semaine, depuis 11 heures jusqu'à midi. Les conférences particulières du public avec les premiers commis ont lieu le lundi de chaque semaine, depuis 2 heures jusqu'à 4. Le bureau des renseignemens est ouvert tous les jours, depuis 2 heures jusqu'à 4. Celui des fonds et de la comptabilité du ministère est ouvert les lundis et jeudis à la même heure.

impériaux : l'examen des projets de finance ; les demandes de places ; la liquidation des dépenses intérieures du ministère et des bureaux ; les archives, le dépôt des loix et des arrêtés ; les renseignemens à donner au public sur la situation des affaires ; les rapports sur les mesures de finances, les travaux préparatoires du budjet général de chaque année ; la correspondance avec la caisse d'amortissement ; la légion d'honneur, le sénat, la régie des sels et tabacs dans les départemens au-delà des Alpes ; les salines de l'Est ; les affaires qui exigent une prompte expédition et celles qui n'ont pas d'attributions déterminées.

PREMIÈRE DIVISION.

Contributions directes, maison du Ministre.

M. Legrand ❋, *premier Commis.*

M. Dissez. . . . . .
M. Millié. . . . . .
M. Peyrard. . . . .
M. Rouveau. . . . . } *Chefs.*

Les contributions directes, la confection des rôles des contributions foncière, personnelle, somptuaire et mobilière, portes et fenêtres, et du droit de patentes ; les décharges et réductions sur les contributions ; la confection des rôles des indemnités pour conscrits réformés ; les recouvremens, les états de situation de ces différens objets, le travail relatif à la nomination aux emplois des directeurs des contributions directes, des receveurs généraux, des receveurs d'arrondissemens et des percepteurs à vie ; la distribution du fonds de dégrèvement à la disposition du gouvernement.

Bureau des Soumissions.

M. Vauguyon, *Directeur.*

M. Le Peintre. . .
M. Gallez. . . .
M. Jobert. . . . . } *Chefs.*

La rédaction des soumissions des Receveurs généraux des contributions directes, et des états généraux des contributions directes.

Cadastre de la France.

M. Hennet ❋, *Commissaire Imp.*
M. Oyon, *Chef.* . . . . } rue de Cléry, n. 19.

La suite des travaux ordonnés par les arrêtés du 12 brumaire an 11 (3 novembre 1802), et 26 vendémiaire an 12 (19 octobre 1803), pour perfectionner la répartition de la contribution foncière ; le travail relatif à la nomination des géomètres en chef, géomètres secondaires, et vérificateurs. La correspondance relative au cadastre avec les Directeurs des contributions.

DEUXIÈME DIVISION.

Contributions et produits indirects.

M. Anthoine ❋, *premier Commis*, maison du Ministre.

Première Section. *Enregistrement, timbre et douanes.*

M. Trezy. . .
M. Duperron. . } *Chefs.*

Les droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèques et ceux sur les tabacs et les cartes ; les droits de douanes, et les détails relatifs à l'administration de cette partie ; les droits réunis et les octrois.

Deuxième Section. *Monnoies, droits de garantie, postes et loteries.*

M. Brunet, *Chef.*

Les détails relatifs à l'administration des monnoies, au droit de garantie des matières d'or et d'argent; à la poste aux lettres; à la poste aux chevaux, et à la loterie impériale.

TROISIÈME DIVISION.

Administration des Domaines nationaux, bois et usines.

M. Cyalis-Lavaud ✻, *premier Commis*, maison Lambert, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Première Section.

M. Brocart-Montcavrel, *Chef.*

Les détails relatifs à la propriété et à l'administration des domaines publics, les baux emphytéotiques ou à vie, les aliénations révoquées, les demandes d'aliénation tendantes à faciliter des établissemens utiles à l'Etat; le recouvrement des fermages et location de toutes les propriétés de l'Etat; la résiliation des baux qui en sont passés et les indemnités qui s'ensuivent: le recouvrement et le remboursement des rentes et redevances dues à l'Etat; les déshérences, la prise ou rentrée en possession des biens qui doivent rentrer dans les mains du Gouvernement; les démolitions pour cause de nécessité ou d'utilité publique.

Deuxième Section.

M. Lerasle, *Chef.*

Les détails relatifs à l'administration, aménagement et conservation des bois et forêts; la surveillance des coupes ordinaires, et la discussion des demandes en coupes extraordinaires, soit dans les bois nationaux, soit dans ceux des communes; les états de situation et produits des bois et autres accessoires à cette administration.

Les détails relatifs à la régie et au fermage des forges et usines.

QUATRIÈME DIVISION.

M. Dutertre-Veteuil, *premier Commis*, maison du Ministre.

M. Ducasse,
M. Bilhon,
M. Lepord, } *Chefs.*

Les ordonnances et la comptabilité des dépenses des autorités constitutionnelles, du ministère des finances, de la commission de comptabilité et des diverses régies et administrations comprises dans son attribution; les états de proposition et de distribution des fonds applicables à ces mêmes dépenses; les comptes détaillés de ces fonds.

Les ordonnances et la comptabilité des crédits ouverts dans les Préfectures pour les dépenses de la direction des contributions, pour celles des bureaux des domaines publics et de liquidation; la correspondance avec les Préfets et le Ministre du trésor public, tendant à régulariser et constater l'emploi de ces crédits.

Le contentieux relatif à l'appel des liquidations antérieures au premier messidor an 10, date de l'établissement du conseil général de liquidation.

La comptabilité générale résultant des liquidations de toute nature, et des opérations de remboursement ou d'inscriptions qui en sont la suite; les relevés et états de situation de toutes les parties de la dette publique, liquidée, remboursée et inscrite.

DÉPARTEMENT DES DOMAINES NATIONAUX.

M. le Comte BOULAY (C. ❋), *Conseiller d'Etat* (1), rue de Tournon, n. 10.

L'instruction des affaires relatives aux séquestres, aux partages et à l'actif des biens des émigrés, des ascendans d'émigrés et des prévenus d'émigration ; à l'aliénation des domaines nationaux de toute origine, et au mobilier national.

Secrétariat.

M. Bressant, *Secrétaire général, Chef du Bureau des dépêches.*

M Mûnier, *Secrétaire particulier de M. le Conseiller d'Etat.*

L'ouverture des dépêches, leur enregistrement ; l'expédition des affaires particulièrement réservées ; la comptabilité ; les renseignemens à donner au public.

DIVISIONS.

M. Raison, *premier Commis des Finances, Chef des deux divisions.*

PREMIÈRE DIVISION.

Séquestres, partages et administration des biens de seconde origine.

M. Simon, *Chef de Bureau.*

L'apposition et la levée du séquestre national ; l'administration des biens séquestrés et confisqués ; les questions relatives aux fermages, à l'entretien et à la réparation des biens, celles concernant l'extinction des rentes par remboursement et compensation ; les réclamations au sujet des biens indivis ; les partages de succession et de présuccession ; les demandes en restitution et indemnité des bois, et des édifices réservés. L'exécution des dispositions de la loi du 16 thermidor an 7, sur les dettes des successions des parens d'émigrés ouvertes postérieurement au 9 floréal an 3.

Les conflits en matière domaniale, conformément au décret impérial du 12 août 1806.

DEUXIÈME DIVISION.

Aliénation des domaines de première et de deuxième origine, et détails relatifs au mobilier.

M. Raffard, *Chef du premier bureau.*

M. Barrême, *Chef du deuxieme bureau.*

Le contentieux relatif aux ventes des domaines nationaux.

L'examen des difficultés qui peuvent précéder, accompagner et suivre l'aliénation; des questions concernant la validité ou la nullité des ventes, de celles relatives aux déchéances, aux folles enchères, aux amendes encourues, aux divers modes de paiement et à l'emploi des valeurs qui ont pu servir à la libération des acquéreurs.

Les demandes d'aliénation, suivant un mode particulier, pour cause d'utilité publique.

Les contestations qui naissent à l'occasion des décomptes; les demandes en restitution, soit pour trop payé, soit par suite de ventes annullées, ou auxquelles on a renoncé, soit en remplacement des biens dont il a été disposé.

La formation des états des domaines vendus, de ceux disponibles, et de ceux réservés.

Enfin, les détails relatifs à la disposition et à la vente du mobilier national et des effets mis hors de service.

---

(1) M. le Conseiller-d'Etat donne des audiences particulières lorsqu'elles sont demandées par lettres qui en indiquent l'objet.

Le Secrétariat est ouvert au Public tous les jours, depuis deux heures jusqu'à quatre.

Le Chef de Division reçoit le Public tous les samedis à la même heure.

SECTION VI.

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR PUBLIC

Rue Neuve des Petits-Champs.

S. Ex. Mr le Comte Mollien (G. ✱), *Ministre.*

L'exécution des loix et des décrets qui ont pour objet d'assurer les recettes du Trésor et de régler les dépenses publiques; la distribution des fonds à mettre à la disposition des divers Ministres, et l'autorisation de paiement de leurs ordonnances, délivrées dans les formes constitutionnelles; la formation, la tenue et les mutations du grand livre de la dette publique et du registre des pensions; les instructions qui règlent la comptabilité des Receveurs généraux et particuliers, des payeurs des départemens, divisions, ports, armées et Colonies; la surveillance et le contrôle du versement des fonds et revenus publics de toute nature dans la caisse du Trésor public à Paris, ou dans les caisses extérieures; les conversions de valeurs en effets susceptibles d'un application locale aux besoins du service; le mouvement des fonds combiné avec les dépenses de l'Etat; l'ordre des poursuites dirigées par l'agence judiciaire pour les recouvremens de débets.

Le Ministère du Trésor se divise en six sections principales, savoir :

1°. Les caisses, au nombre de quatre, désignées sous les noms de *Caisse des recettes*, *Caisse centrale*, *Caisse des dépenses*, *Caisse de service ;*

2°. Les bureaux administratifs des dépenses;

3°. Les payeurs généraux, au nombre de quatre, ayant, l'un les dépenses de la guerre, l'autre, celles de la marine, le troisième, les dépenses diverses, le quatrième, la dette perpétuelle et viagère, et les pensions;

4°. La comptabilité centrale qui suit par ses écritures les recouvremens successifs de tous les revenus publics, et l'application qui en est faite aux dépenses de l'Etat.

5°. Le grand-livre de la dette publique et celui des pensions;

6°. L'agence judiciaire.

Les différens travaux qui ressortissent au ministère du trésor public, tant pour l'administration intérieure établie à Paris, que pour les divisions militaires, armées, départemens, ports et colonies, sont distribués dans l'ordre ci-après désigné :

M. le Cte. Dauchy (C. ✱) (1), *Cons.-d'Etat, résid. à Leybach*,

(1) *Voyez* pour ses attributions et ses bureaux, page 611.

chargé, sous les ordres du Ministre, de la surveillance des finances dans les provinces Illyriennes et dans les 27e. et 28e. divisions.

M. de Saint-Thomas, *Auditeur au Conseil d'Etat, remplissant les mêmes fonctions à Florence pour la Toscane.*

Auditeurs près le Ministre et la section des finances du Conseil d'Etat, voyez *à la suite du Conseil d'Etat*, pag. 108.

Administrateurs près le Ministre.

M. Lemonnier ✻, *ayant la surveillance de la section des caisses de la partie des comptes arriérés qui appartient aux recettes depuis l'an* 8, *et de la comptabilité centrale en ce qui concerne la recette.*

M. Laquiante ✻, *chargé de la surveillance des détails administratifs du régime de la dépense et de la comptabilité centrale en ce qui concerne la dépense.*

M. le Baron Louis ✻, Maître des Requêtes, *ayant la surveillance des travaux de l'agence judiciaire, des opérations du grand livre de la dette publique, de celui des pensions, de la caisse de service de la comptabilité centrale, et des comptabilités arriérées antérieures à l'an* 8.

BUREAUX QUI NE FONT POINT PARTIE DES SIX SECTIONS.

Bureau particulier près le Ministre.

M. Bricogne l'aîné, *premier Commis.*

La réunion des demandes de fonds des Ministres ; la préparation des distributions de fonds, et la correspondance relative ; la situation générale du Trésor public ; l'aperçu de ses besoins et les moyens d'y pourvoir ; l'examen et le règlement des négociations ; les opérations entre la caisse générale et la caisse de service pour l'appropriation locale des fonds aux dépenses ; la préparation et l'enregistrement des ordres du Ministre pour les paiemens à Paris et pour les envois de fonds aux payeurs extérieurs du Trésor public ; la correspondance avec les inspecteurs généraux du Trésor public, la suite de leurs missions et de leurs mouvemens ; les relations du Trésor public avec ses comptables, ses agens et ses correspondans en pays étrangers ; la tenue, l'examen et la présentation de leurs comptes ; l'ouverture des dépêches, la suite de toutes les affaires que le Ministre se réserve de traiter particulièrement.

Secrétariat général.

M. Lefèvre, *Secrétaire général.*

M. Pernot, *Chef du bureau des Renvois.*

Réception, enregistrement succinct et transmission de toutes les dépêches adressées au Ministre et aux Administrateurs ; la surveillance des réponses à faire.

Dépôt, analyse et expéditions des lois, des décrets impériaux et des arrêtés et décisions du Ministre, classification et garde des archives ;

Liquidation et compte des dépenses du Ministère ; expédition des ordonnances relatives aux dépenses administratives du Ministère et aux restitutions et remboursemens ; la surveillance sur le matériel du Trésor.

Détails généraux concernant les mouvemens, la composition et la police du

personnel, la liquidation, le paiement et la comptabilité des pensions de retraites accordées aux employés du trésor, en exécution du décret du 16 juin 1808.

Les affaires qui ne concernent spécialement aucune des six sections.

PREMIÈRE SECTION.

Section des Caisses. *Caisse générale.*

M. Cornut, *Caissier général.*

M. Dubra, *sous-Caissier.*

M. Fagnan, *premier Commis, et dépositaire-liquidateur des valeurs inactives et effets de compensation.*

M. Guyot-Laval, *suppléant le Caissier général pour les signatures et le classement des valeurs.*

La Caisse générale est le dépôt où tous les revenus de l'Etat, dénommés au budjet, sont recueillis, soit en obligations des receveurs généraux pour les contributions directes, soit en bons à vue souscrits par eux pour les contributions indirectes qui leur sont versées, soit en traites des douanes et des adjudicataires de coupes de bois, soit en espèces.

Le Caissier remet à la caisse de service les valeurs qui doivent être converties pour recevoir, en échange, d'autres valeurs qui, par la date et le lieu de leur échéance facilitent, sans déplacement d'espèces, l'application du produit des recettes aux besoins de la dépense.

La Caisse générale est placée entre deux Caisses auxiliaires : la Caisse des recettes de laquelle elle reçoit tous ses moyens. la Caisse des dépenses à laquelle elle remet, dans les proportions réglées par le Ministre, les fonds nécessaires aux divers services.

Caisse des recettes journalières.

M. Foin, *Caissier.*

M. Bourqueney, *sous-Caissier.*

M. Lasserez, *Contrôleur.*

Le Caissier reçoit en détail tous les fonds, effets et acquits versés au Trésor public par les receveurs. pour quelque cause que ce soit ; verse chaque jour, en masse, à la caisse générale, toutes les valeurs actives qu'il a reçues. Les valeurs inactives et les effets de compensation sont versés au dépositaire liquidateur.

Le Contrôleur vise les récépissés delivrés par le Caissier, tient des registres correspondans à ceux du Caissier, et constate, par son *visa*, l'exactitude des opérations.

Caisse des dépenses journalières.

M. Piscatory, *Caissier.*

M. Savigny, *sous-Caissier*, chargé des envois de fonds aux départemens, ports et armées.

M. Azam, *sous-Caissier*, chargé des paiemens de la dette publique à Paris.

Le Caissier des dépenses reçoit en masse du Caissier général, les fonds que le Ministre destine au service de chaque jour.

Il acquitte en detail les mandats que chacun des quatre payeurs généraux de la guerre, de la marine, des dépenses diverses et de la dette publique, tire sur sa caisse pour les paiemens à effectuer à Paris.

Il a des comptoirs établis dans l'emplacement des bureaux du payeur général de la dette publique, pour le paiement des rentes et pensions à Paris.

Il expédie, d'après les autorisations données par le Ministre sur les demandes des payeurs-généraux, les fonds nécessaires au service des caisses extérieures du Trésor public.

Caisse de Service.

Cette caisse est spécialement chargée de toutes les conversions de valeurs qui intéressent le service du Trésor ; elle opère, par ses rescriptions sur les comptables, l'application immédiate du produit des impôts aux dépenses locales que le service exige ; elle expédie des mandats sur tous les chefs-lieux de départemens et d'arrondissemens, en échange des versemens qui lui sont faits à Paris. Elle a des comptes courans ouverts avec tous les Receveurs généraux ; elle acquitte pour eux les mandats qu'ils tirent sur les sommes dont ils sont crédités sur ses livres.

Par suite de ses négociations, et pour en tenir lieu, elle admet les placemens à intérêt qui lui sont offerts. En ce cas, elle garde dans ses porte-feuilles la quotité proportionnelle de ses valeurs négociables, lesquelles y restent comme un gage réalisable à volonté.

M. Jourdan, } *Directeurs, travaillant directement avec le Mi-*
M. Bronner, } *nistre.*
M. Petit, *Caissier.*

DEUXIÈME SECTION.

Bureaux administratifs des dépenses.

M. Dutramblay, aîné ✻, *Chef.*

La correspondance administrative qui a trait au service général de la dépense, la discussion, l'interprétation et la transmission des réglemens et instructions qui concernent les payeurs ; l'examen, la fixation de leurs frais de gestion, la préparation des rapports sur les questions qui exigent une décision législative, impériale ou ministérielle.

M. Clergeau-Lacroix, *Chef.*

La suite des dispositions faites par les Ministres ordonnateurs sur les crédits législatifs en vertu des décrets mensuels de distribution.

L'enregistrement et le *visa* des ordonnances régulièrement imputées et la rédaction des bordereaux de ces ordonnances pour être souscrits par le Ministre du Trésor d'une autorisation de paiement.

La situation des crédits de chaque ministère par chapitres et articles du budget.

La correspondance ministérielle soit pour motiver, soit pour faire lever les difficultés qui empêchent de donner cours aux ordonnances mal imputées.

M. Desouches, *Contrôleur des paiemens de la dette publique.*

Ce contrôle est exercé par neuf sous-contrôleurs placés dans les neuf bureaux de paiement de la dette publique, pour y suivre l'emploi des fonds assignés à cette dépense, tenir registre de chaque paiement, et contrôler les quittances des parties prenantes.

Une section du contrôle de la dette publique est chargée de recevoir les originaux des certificats de vie, de procuration, de certificats d'individualité pour en délivrer *gratis* des *duplicata* aux créanciers qui ont plusieurs parties de rentes.

M. Beckvelt, *Contrôleur des mandats des Payeurs généraux.*

Constate la conformité des mandats des trois payeurs généraux de la guerre, de la marine et des dépenses diverses, avec les ordonnances pour le paiement desquelles ils sont délivrés sur la caisse des dépenses ;

Suit l'emploi des fonds que le Ministre a affectés à chaque distribution, à chaque service, et à chaque exercice ;

Fournit les élémens du compte des paiemens effectués à Paris.

TROISIÈME SECTION.

Payeurs généraux.

Guerre.	M. Jehannot ❊, *Payeur général.* M. Barbot, aîné, *premier Commis.*
Marine.	M. Roguin, *Payeur général.* M. Devaupré, *premier Commis.*
Dépenses diverses, . . C'est-à-dire, toutes celles autres que les dépenses de la guerre, de la marine et de la dette publique.	M. De Lafontaine ❊, *Payeur général.* M. Molard, *premier Commis.*

Les ordonnances expédiées par les Ministres, sont remises à chaque payeur par le chef du bureau des ordonnances, et accompagnées des bordereaux d'autorisation du Ministre.

Ces ordonnances sont payées ensuite par le Caissier des dépenses journalières, sur les mandats particuliers desdits payeurs ou d'agens à qui ils ont spécialement délégué cette fonction.

Les payeurs généraux correspondent avec les payeurs des divisions des armées, des départemens, des ports et des colonies, et leur transmettent les ordres et les instructions nécessaires pour l'acquittement des dépenses qui ne sont pas payables à la caisse centrale à Paris.

Ils reçoivent, chacun en ce qui le concerne, des payeurs extérieurs, les acquits justificatifs de l'emploi des fonds qui leur ont été envoyés. Ils les examinent, font rectifier ceux qui leur paroissent irréguliers, admettent les autres, et les fondent, avec les acquits des paiemens qu'ils ont faits directement, dans les comptes généraux qu'ils présentent à la Cour des comptes.

M. Boscheron, fils aîné, *Payeur général des Rentes et Pensions.*
M. Fabignon, *premier Commis.*

Le paiement des rentes et pensions tant à Paris que dans les Départemens.

Les paiemens, à Paris, s'effectuent au trésor, sur les bulletins délivrés par neuf Vérificateurs pour le payeur général, suivant l'ordre numérique indiqué par affiches hebdomadaires.

Les paiemens hors Paris s'effectuent par les payeurs des départ., avec les fonds qui leur sont adressés par la caisse des dépenses, sur les demandes du payeur général.

Les paiemens des rentes et des pensions ont lieu d'après des états rédigés au grand livre de la dette publique et à la direction des pensions, en conformité des registres sur lesquels ces créances sont inscrites.

Chaque paiement est mentionné à la suite de la créance indiquée dans ces états; et ces états qui énoncent en même-tems le droit du créancier et le paiement fait par le débiteur, sont fournis avec les quittances à la Cour des comptes, à l'appui du compte que doit rendre chaque année le payeur général.

QUATRIÈME SECTION.

Comptabilité centrale.

M. De Saint-Didier, *Auditeur au Conseil d'Etat, Inspecteur général, travaillant directement avec le Ministre.*
M. Bronner, *Inspecteur général, Adjoint.*
M. Bricogne, jeune. *Chef du bureau de l'Inspection générale.*

La direction générale du travail réparti dans les bureaux ci-après; signature de la correspondance avec les receveurs et payeurs sur les redressemens d'écritures.

L'institution de la comptabilité centrale est d'embrasser toute la comptabilité du

Trésor, d'en suivre tous les mouvemens, et de constater par la balance des comptes la situation journalière de chaque comptable en toutes valeurs et sur chaque nature de recouvrement par exercice. Tous les comptes tenus dans cette section sont en partie double.

Elle se divise en six parties principales, savoir :

Un bureau central.

Trois bureaux de recouvremens, pour le contrôle des recettes.

Un bureau pour le contrôle de la dépense.

Un bureau de comptabilité extraordinaire pour le contrôle des recettes et dépenses d'armées, et de celles des 27, 28 et 29e divisions militaires.

Bureau central.

M. Le Camus, *Premier Commis*, *Directeur.*

La tenue du Journal général et du Grand-Livre où sont résumées toutes les opérations des Caisses intérieures et extérieures du Trésor public, tant en recette qu'en dépense.

La rédaction des états de situation du Trésor pour le conseil des Finances de chaque mois.

Bureaux de Recouvremens.

M. Contencin,
M. Arrivetz,
M. Furet, } *Chefs Contrôleurs.*

Vérification et dépouillement des journaux fournis tous les dix jours par les Receveurs généraux et particuliers.

Etablissement de leur situation respective d'après ces élémens.

Contrôle des recettes énoncées auxdits journaux par les talons des récépissés envoyés par les Sous-Préfets.

La correspondance qui naît du mouvement des écritures.

Contrôle de la Dépense.

M. Vauquoy, *Chef.*

Vérification et dépouillement des journaux des payeurs extérieurs de l'Empire. Etablissement de leur situation d'après les opérations énoncées dans ces journaux.

Contrôle de la situation des payeurs divisionnaires par celles de leurs préposés.

La correspondance y relative.

Bureau des comptabilités extraordinaires.

M. Porquet, *Chef.*

Vérification des journaux transmis, tant par les receveurs et payeurs d'armées que par ceux qui sont établis dans les 27, 28 et 29e divisions militaires, et dans les provinces d'Illyrie.

Établissement des balances.

Correspondance relative.

Bureau administratif des Recettes.

M. Liévreville, *Directeur.*

M. Bodier, M. Moreau, M. Vernoy, *Chefs.*

M. Tournus, *Chef du Bureau des Monnoies.*

Apurement des comptes des Receveurs, antérieurs à 1808. Vérification des états finaux. La Correspondance relative.

La suite de l'exécution des soumissions des Receveurs généraux pour la souscription et l'envoi de leurs obligations, la préparation des récépissés à délivrer par

par le Caissier des recettes : les rapports concernant l'expédition des rescriptions sur domaines nationaux et rachats de rentes ; l'examen des comptes des anciens entrepreneurs et agens de service du Trésor ; la liquidation des débets ouverts antérieurement à 1808 et la suite de leurs recouvremens.

Etats de situation des ateliers monétaires.

CINQUIÈME SECTION.

Direction du grand Livre de la dette publique.

M. Housel, *Directeur.*

M. Didier. . .	La tenue des écritures du grand livre des 5 pour cent consolidés.	*Sous-Directeurs.*
M. De la Place.	La tenue des écritures du grand livre de la dette viagère.	
M. Meschyn. .	Le contentieux et la correspondance.	
M. Prunet. . .	Les déclarations de transferts et la reddition des comptes en cette partie.	
M. Richemont. .	Les mutations par décès, etc., et la reddition des comptes y relatifs.	

L'inscription de toutes les rentes, la tenue du grand livre, la délivrance des extraits d'inscriptions, la rectification des erreurs de noms dans les immatricules. Le Directeur fait établir toutes les mutations, divisions et réunions qu'exigent les transferts, partages, arrangemens de famille, et jugemens ; rédige, chaque sémestre, les états d'arrérages à remettre au payeur général de la dette publique, pour le paiement des rentes.

Direction des pensions.

M. Harmand, *Directeur.*

L'inscription de toutes les pensions à la charge du Trésor ; la tenue des registres ; l'expédition des brevets signés de S. A. S. Monseigneur l'Archi-Trésorier ; la délivrance des certificats d'inscriptions, d'extinctions, de rejets, de rectifications dans le cas d'erreurs ou changemens de qualités ; reçoit les déclarations des pensionnaires qui changent de départemens ; procède à la formation des états de paiemens généraux et particuliers ; est chargé de la correspondance et du contentieux relatifs aux pensions ; dresse les états de situation.

M. Wante, *Contrôl. près les directions du grand livre et des pensions.*

Le Contrôleur connoît de toutes les opérations relatives à l'inscription des rentes et pensions. Il constate et suit tous les mouvemens de la dette publique.

Il surveille le dépôt des copies d'inscription cinq pour cent, tenant lieu du double du grand livre. Il tient une comptabilité particulière de la situation de ce dépôt, pour s'assurer que le montant des sommes énoncées aux copies d'inscriptions, est égal à la somme des inscriptions émises, et que les mutations opérées successivement sur le grand livre, sont effectuées au dépôt, soit par l'annullation de la copie des inscriptions transférées, soit par le dépot de celles nouvellement émises.

SIXIÈME SECTION.

Agence judiciaire du Trésor.

M. Alein, *Agent judiciaire.*

M. Laffilard, M. Lego, M. Bezard. *Sous-Agens.*

M. Wante, *Contrôleur du Recouvrement des créances du Trésor.*

Exécution des contraintes décernées par le Ministre du Trésor public, des ar-

rêtés de la Cour des Comptes et des arrêtés du Conseil général de liquidation ; contre les comptables en débet.

Suite des affaires contentieuses qui intéressent le trésor public ; examen des cautionnemens.

Le Contrôleur tient registre de tous les actes qui constatent des créances du Trésor public à recouvrer, débite de leur montant l'agent judiciaire, et le crédite à mesure des rentrées, ou d'après les certificats, en forme, de carence ou d'insolvabilité des débiteurs.

Bureau des consignations, dépôts et oppositions.

M. Dubuisson, *Chef.*

Reçoit les oppositions formées sur les créanciers du trésor public, délivre des extraits d'oppositions, ou des certificats de non-opposition ;

Tient registre des dépôts et consignations, vérifie les titres des parties qui en réclament la restitution.

Comptabilité arriérée, placée sous la direction de la Cour des Comptes, rue Mignon.

Examen et mise en règle des comptes des comptables directs du trésor public, tels que les anciens receveurs de districts, ceux des départemens, les anciens payeurs des départemens, ports et armées, dont la gestion est antérieure au premier germinal an VIII ; les ci-devant gardes et administrateurs du trésor public, les anciens trésoriers généraux décédés ou en faillite.

1re. *Division.* M. Pagaud. . . .	La Comptabilité antérieure au premier Juillet 1791.
2e. *Division.* M. . . . . 3e. *Division.* M. Lemaréchal. .	Etablissement des dépenses des comptables directs de la trésorerie.
M. Declerck, ...	La Comptabilité centrale arriérée, l'établissement des comptes, en recette, des receveurs et des payeurs.

PRÉPOSÉS EXTÉRIEURS DU TRÉSOR PUBLIC.

Inspecteurs généraux, Messieurs,

Petit.
Bailly.
Dubourg.
Duret.
Reboul, *en Italie.*
Pernot-Fontenoy.
Rielle, *en Italie.*
Abel Langlois, *à Bayonne.*
Lyonnet, *dans les prov. Illyrienn.*
Vignon.

Les Inspecteurs généraux sont chargés de la vérification des caisses des payeurs établis dans les divisions militaires, les ports et les départemens, et de celles des Receveurs généraux et particuliers. Chaque Inspecteur a pour collaborateurs ou auxiliaires, un sous-Inspecteur et un élève Inspecteur, dont il dirige les travaux et les missions.

M. Merlin, *Agent de change*, chargé de diverses opérations de bourse, pour le Trésor public.

Suite du Contentieux dans les Tribunaux.

M. Bonnet, *Jurisconsulte.*
M. Badin, *Avocat au Conseil et à la Cour de Cassation.*
M. Sandrin, *Avoué au Tribunal de première Instance.*
M. Lecacheur, *Avoué en la Cour d'Appel.*
M. Harger, *Expert écrivain juré pour les vérifications d'écritures.*

SECTION VII.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE,

Rue Saint Dominique.

S. Ex. Mr le Comte d'HUNEBOURG, Duc de Feltre (G. A. ❊), *Général de Division*, Ministre (1).

La levée, l'organisation, l'inspection, la surveillance, la discipline, la police et le mouvement des armées de terre; le personnel et le matériel de l'artillerie et du génie; les fortifications, les places de guerre; les poudres et salpêtres; la garde impériale; la garde de Paris; la gendarmerie impériale; la police militaire; les écoles spéciales impériales et militaires d'infanterie et de cavalerie; l'école polytechnique; le prytanée militaire; les emplois et les récompenses militaires; la solde, les traitemens extraordinaires et les indemnités; les retraites; l'admission dans les corps de vétérans et à l'hôtel impérial des invalides; les prisonniers de guerre.

Auditeurs près le Ministre et la Section de la Guerre au Conseil d'Etat. Voyez à la suite du Conseil d'Etat, page 108.

BUREAUX.

Secrétariat général du Ministère.

M. Fririon (O. ❊), *Inspecteur aux revues*, *Secrétaire général.*

M. Seneville, *Commissaire des guerres*, *Chef du Secrétariat.*

L'enregistrement des lois et des décrets impériaux, leur renvoi dans les divisions du Ministère, la surveillance de leur exécution; l'enregistrement particulier des lettres des Ministres, leur renvoi dans les divisions, et la surveillance des réponses à faire en conséquence des décisions du Ministre; la signature des ampliations des lois et des décrets; celle des certificats à expédier d'après les relevés des registres; la correspondance avec les autorités militaires et civiles, pour les demandes de renseignemens; l'organisation des bureaux; le personnel des employés; l'examen des plaintes portées pour les affaires restées sans réponses ou négligées; le bureau des lois et archives; les affaires d'administration générale et celles qui n'ont pas de désignation fixe; le compte à rendre par le Ministre de son administration; les écoles spéciales impériales et militaires d'infanterie et de cavalerie; l'école polytechnique, le prytanée militaire, les écoles l'équitation et des trompettes; les impressions, la garde du sceau du Ministère; d'ameublement des maisons affectées aux bureaux; la police et l'exécution des règlemens y relatifs.

---

(1) Le Ministre donne une audience publique le premier lundi de chaque mois. Son Excellence reçoit, le samedi, les généraux, les membres des autorités civiles, et les autres personnes qui demandent et obtiennent des rendez-vous.

Les bureaux sont ouverts au Public le mercredi de chaque semaine, de 2 à 4 h.

Bureau des Dépêches.

M. Charpentier, *Commis principal.*

L'enregistrement des dépêches et leur répartition, le contre-seing, l'enregistrement des lettres chargées.

Bureau des Lois et Archives.

M. Arcambal, *Commissaire ordonnateur*, Chef.

La garde, le classement, l'expédition et l'envoi des lois, décrets et règlemens; la garde et le classement de tous les papiers qui ne sont plus nécessaires au travail courant des bureaux, l'expédition des copies ou extraits à en délivrer par le Ministre.

Bureau des Ecoles militaires.

M. Blin de Sainmore, *Chef.*

Les Ecoles impériales militaires d'infanterie et de cavalerie; l'Ecole polytechnique; le Prytanée militaire; l'Ecole d'équitation, et celle des trompettes.

Bureau des dépenses intérieures.

M. Oger, *Chef*, chargé du service intérieur.

Les dépenses générales d'administration intérieures; les impressions du ministère; le personnel des employés; l'ameublement des maisons affectées aux bureaux; la police et l'exécution des règlemens y relatifs.

PREMIÈRE DIVISION.

Fonds.

M. Prévost (Louis) ✻, *Sous-Inspecteur aux revues*, Chef.

La solde, les traitemens extraordinaires, les frais de bureau et de tournée de toute nature, les ordonnances, les indemnités, frais de poste et gratifications de campagne, les liquidations, le paiement des traitemens de réforme des officiers de toutes armes, et les dettes des officiers; les demandes de fonds, leur répartition entre les divisions, la surveillance de leur emploi, et tout ce qui est relatif aux dépenses de la guerre; le compte général et journalier des fonds mis à la disposition du Ministre; le compte général des dépenses de la solde et des traitemens de réforme; la solde, les masses et les indemnités de la garde impériale.

Bureau de la solde courante.

M. Quillet, *Chef.*

Les dépenses de la solde; les traitemens extraordinaires et frais de bureau des officiers généraux, des états-majors et de la gendarmerie; les traitemens de réforme; les comptes ouverts pour les dépenses à la charge du ministère de la guerre; les dettes des officiers; la correspondance pour tout ce qui concerne le paiement de la solde et de ses accessoires, et la comptabilité intérieure des corps; les dispositions de fonds nécessaires pour assurer le paiement de la solde; les comptes généraux des dépenses de la solde et des traitemens de réforme.

Bureau des Ordonnances.

M. Simonet, *Chef.*

L'expédition des ordonnances pour toutes les dépenses du ministère de la guerre; la surveillance de l'emploi des crédits, et des comptes qui doivent être rendus.

Bureau des indemnités.

M. Herlaut, *Chef.*

Les indemnités de toute espèce, dues aux militaires de toutes les armes, pour

frais de route et de tournée, entrée en campagne et pertes d'équipages; les frais de bureau des états-majors des places de guerre.

Bureau de la Comptabilité de la garde impériale.

M. Chastel, *Chef.*

La solde, les masses et les indemnités de la garde impériale.

Bureau de liquidation.

M. Thiébault, *Chef.*

La vérification de tous les objets de dépense du ministère de la guerre.

DEUXIÈME DIVISION.

Nominations.

M. Tabarié (O. ❋), *Sous-inspecteur aux revues*, Chef.

Les emplois et récompenses militaires; l'avancement; l'expédition des brevets, les demandes de changement de corps; l'admission au traitement de réforme des militaires de toutes les armes, excepté ceux de l'Artillerie et du Génie.

Bureau de l'Infanterie.

M. Favier, *Chef.*

La nomination aux emplois de l'infanterie; l'avancement; les discussions de rang; les congés des officiers.

Bureau des Etats-majors et des troupes à cheval.

M. Roullois, *Chef.*

Les officiers généraux, les officiers de l'Etat-major général de l'armée, des Etats-majors des places; le personnel des inspecteurs aux revues; les troupes à cheval.

Bureau de la Garde impériale et de la Gendarmerie.

M. Pryvé, *Chef.*

Les expéditions relatives aux nominations et à l'emplacement de la Gendarmerie; le personnel de la garde impériale, des vélites et de la garde de Paris.

TROISIÈME DIVISION.

Opérations militaires.

M. Gérard ❋, *Chef.*

Les opérations militaires; le mouvement des troupes; la correspondance avec les principales autorités, sur tout ce qui est relatif aux opérations purement militaires.

Bureau des opérations militaires.

M. Jacquot d'Amersbach, *Chef.*

La correspondance avec les généraux et les autorités civiles.

Bureau du Mouvement.

M. Salamon ❋, *Chef.*

L'expédition des ordres de mouvement et de route aux corps de troupes; les avis à donner en conséquence; les états de situation de l'armée.

QUATRIÈME DIVISION.

Organisation des troupes.

M. Barnier ❋, *Commissaire Ordonnateur*, Chef.

L'organisation, l'inspection des troupes; l'état civil et militaire de l'armée.

O 3

Bureau de l'Organisation et de l'Inspection.

M. Deschamps, *Chef.*

L'inspection des troupes; les travaux relatifs à l'organisation; aux incorporations et licenciemens; la correspondance avec les Inspecteurs généraux; les changemens de corps des sous-officiers et soldats; les congés limités ou de convalescence à leur accorder.

Bureau de l'Etat civil et militaire.

M. Godart, *Chef.*

Le dépôt et la tenue des contrôles des sous-officiers et soldats de toutes les armes; les registres matricules de leurs signalemens; l'expédition des extraits de ces registres; la réunion et le classement des extraits mortuaires des militaires et employés militaires, des prisonniers de guerre et des déserteurs étrangers; les recherches, la réunion et l'enregistrement de tous les renseignemens destinés à suppléer aux extraits mortuaires; l'envoi aux familles de ces extraits ou des renseignemens qui en tiennent lieu; la recherche des parens des militaires décédés et de leur domicile; les permissions de mariage à accorder par le Ministre aux officiers de toutes armes et de tous grades, aux officiers réformés, vétérans et invalides.

CINQUIÈME DIVISION.

Retraites.

M. Goulhot ❋, *Chef.*

Les soldes de retraites; les pensions; les Vétérans; les Invalides et les prisonniers de guerre.

Bureau des Pensions.

M. Romeron, *Chef.*

La solde de retraite pour les militaires de toutes les armes; les pensions de leurs veuves et enfans; les secours à leur accorder.

Bureau des Vétérans, Invalides et Prisonniers de guerre.

M. Debacq, *Chef.*

L'admission dans les Vétérans et aux Invalides, des militaires de toutes les armes; les camps de Vétérans; les prisonniers de guerre, leur police et leur échange.

SIXIÈME DIVISION.

ARTILLERIE.

M. le Général de division GASSENDI (C. ❋), Conseiller d'État, *chargé de l'artillerie.*

M. Evain ❋, Colonel d'artillerie, *Adjoint.*

La nomination, le placement et l'avancement de tous les militaires employés de l'arme de l'artillerie; l'inspection de tous les corps qui en font partie; la construction et fabrication des bouches à feu, armes, machines de guerre, projectiles, poudres, salpêtres; munitions et attirails de toute espèce; l'armement et l'approvisionnement des places et des côtes; les transports d'artillerie.

Bureau du personnel de l'Artillerie.

M. Peyrard, *Chef.*

L'état major de l'arme, les régimens d'artillerie à pied et à cheval, les pontonniers, les ouvriers, les armuriers, les bataillons du train; les canonniers garde-côtes; les gardes, gardiens, artificiers, conducteurs, contrôleurs, reviseurs, etc. des établissemens d'artillerie; les professeurs et répétiteurs des

écoles ; l'école d'application ; l'admission au traitement de réforme des militaires et employés de l'arme.

Bureau du matériel de l'Artillerie.

M. Heu, *Chef.*

La direction et surveillance des fonderies et manufactures impériales d'armes à feu et armes blanches, des arsenaux, des poudreries, des forges ; la formation des équipages et parcs d'artillerie ; la construction et l'entretien des bâtimens et établissemens affectés au service de l'artillerie ; l'armement des corps de toute arme ; la levée et la répartition des chevaux d'équipage et du train ; les transports et mouvemens de l'artillerie ; la comptabilité du matériel de l'artillerie.

GÉNIE.

M. Decaux ❋, *Chef de bataillon au Corps impérial du Génie*, chargé de la direction du personnel et du matériel de l'arme.

Personnel.

M. Lagé, *Chef.*

La nomination, le placement, l'avancement de tous les militaires du corps du génie, leurs mouvemens, les discussions de rang, la répartition des officiers de cette arme dans les armées et les places, leur admission au traitement de réforme, l'admission des élèves de l'école polytechnique à celle de Metz.

Matériel.

M. Schillemans, *Chef.*

Les fortifications des places et des côtes, les canaux défensifs ; la construction et l'entretien des casernes ; magasins à poudre et autres établissemens militaires ; l'école d'application, le dépôt des fortifications et des plans en relief, les affermages de terreins militaires ; les demandes en permission de bâtir dans les limites des places fortes, les adjudications pour travaux, etc.

Bureau de la Police militaire.

M. Besson ❋, *Chef de Division*, chargé de la direction de ce bureau, travaillant directement avec le Ministre.

La correspondance judiciaire sur les matières civiles et criminelles, et notamment tout ce qui concerne les conseils de discipline, les conseils de guerre, les conseils de révision et les commissions militaires ; l'application des amnisties, la légalisation et la vérification de pièces et de signatures en cas de doute, surcharge ou altération ; les frais de justice militaire ; les nominations des concierges des prisons militaires ; les ateliers des condamnés au boulet et ceux des condamnés aux travaux publics.

Caisse particulière du Ministère.

M. Fournier, *Caissier.*

Le paiement des appointemens des employés du Ministère, des courriers et des dépenses accidentelles.

M. Parfait, *médecin du département de la Guerre.*

Dépôt général de la Guerre.

M. le Comte Sanson (C. ❋), *Général de division, Directeur.*

M. Muriel, Chef de Bataillon, *Adjoint provisoire.*

La collection de tous les mémoires historiques concernant la guerre, les plans et cartes géographiques ; les travaux topographiques ; la levée des cartes ; les

ingénieurs géographes ; l'entretien, la retouche, la gravure et l'impression de la grande carte de France, et généralement de toutes les cartes géographiques.

Inspection générale de la gendarmerie.

La surveillance du service de la Gendarmerie.

Pour les Inspecteurs-Généraux, *Voy.* pag. 270.

Comité central d'Artillerie.

L'examen de tous les objets renvoyés par le Ministre, et de tous les projets de perfectionnement.

Pour les Inspecteurs-Généraux, *Voy.* page 282.

Comité central du Génie.

L'examen de tous les objets renvoyés par le Ministre, et de tous les projets de perfectionnement.

Pour les Inspecteurs-Généraux, *Voy.* page 288.

DIRECTION GÉNÉRALE DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE.

M. le Comte Dumas (Mathieu) (C. ✳), *Directeur général* (1).

La confection des revues et leur vérification ; la surveillance et la réunion de tout ce qui concerne la comptabilité des corps de toute arme ; le personnel des inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues ; la levée de la conscription ; les enrôlemens volontaires ; l'organisation des bataillons de réserve ; la désertion ; l'administration des recettes et dépenses de la conscription et de la désertion.

Pour les Inspecteurs aux Revues, *Voyez* page 299.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Rue de Grenelle, *n*. 105.

M. . . . . , *Chef.*

L'ouverture des dépêches, leur enregistrement, leur distribution ; le personnel et les appointemens des employés ; les fournitures des bureaux ; les impressions ; la liquidation des dépenses intérieures de la direction ; l'envoi des lois et décrets dans les bureaux ; l'enregistrement des rapports faits au Ministre de la guerre ; le contre-seing ; le personnel du corps des inspecteurs aux revues ; celui des commissaires des guerres faisant fonctions de sous-inspecteurs ; les demandes de changement de résidence ; les indemnités et gratifications de trimestre.

DIVISION DES REVUES (2).

M. . . . . , *Chef.*

Premier Bureau.

La formation des résultats généraux.

Le Chef de la division est immédiatement chargé de la direction de ce bureau.

---

(1) M. le Directeur général donne audience le mercredi, à une heure. Les bureaux de la direction sont ouverts le même jour au public, à deux heures.

(2) Les bureaux de cette direction sont établis maison Saint-Joseph, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain.

Deuxième Bureau.

La Correspondance générale.

M. Rabou, *Sous-Inspecteur aux revues, Chef.*

Troisième Bureau.

La vérification des revues.

M. Souihé ❋, *Inspecteur aux revues, Chef.*

Quatrième Bureau.

La vérification de la comptabilité des corps.

M. Monnet ❋, *Inspecteur aux revues, Chef.*

DIVISION DE LA CONSCRIPTION.

M. Hargenvilliers, *Chef.*

Premier Bureau.

M. Desoye, *Chef.*

La formation des tableaux de conscription ; les levées de conscrits ; l'organisation des réserves ; la poursuite des réfractaires ; le recrutement des canonniers gardes-côtes et des compagnies de réserve des départemens ; les remplacemens ; les enrôlemens volontaires ; les levées pour la marine, pour les vélites, etc. ; les officiers et sous-officiers de recrutement ; l'examen des délits commis en matière de conscription ; tout ce qui tient au recrutement de l'armée.

Deuxième Bureau.

M. Desjardins, *Chef.*

Perception des indemnités payées par les conscrits réformés, des amendes prononcées contre les conscrits réfractaires et leurs parens, des sommes de 100 francs payées par les conscrits ou militaires qui se font remplacer ; solde des officiers et sous-officiers de recrutement ; paiement des frais de visite des conscrits réformés, des frais de jugement des réfractaires condamnés, et des gratifications aux gendarmes, etc., pour les arrestations ; toutes les recettes et dépenses relatives à la conscription.

BUREAU DES DÉSERTEURS.

M. Seguin, *Chef.*

La poursuite, translation, jugement et punition des sous-officiers et soldats déserteurs, ainsi que de leurs fauteurs et complices ; l'envoi des jugemens aux autorités qui doivent en connoître ; la surveillance du recouvrement des amendes prononcées contre les déserteurs ; la liquidation des dépenses auxquelles la désertion peut donner lieu.

ADMINISTRATION *générale des Poudres et Salpêtres.*

L'administration des Poudres et Salpêtres est dirigée par trois Administrateurs généraux qui résident à Paris, et qui sont sous la surveillance du Ministre de la guerre. Il y a près d'elle un Colonel d'artillerie, Commissaire du Gouvernement.

Administrateurs généraux.

M. Champy ❋, M. Bottée, M. Riffault, } *à l'Arsenal.*

M. Champy, fils, *Adjoint à l'Administration générale.*

Ils exercent une surveillance active sur toutes les parties de la fabrication, dis-

tribution et vente des Salpêtres et Poudres ; ils ont autorité sur tous les agens et préposés de ce service ; ils proposent au ministre les nominations d'emplois, changemens ou destitutions qu'ils croient nécessaires, concernant les Inspecteurs, les Commissaires, ou les Elèves, et font, de leur seule autorité, les nominations, changemens ou destitutions concernant les autres agens ; ils ordonnent les paiemens d'achats faits pour le service des Poudres et Salpêtres, vérifient, arrêtent et closent les comptes de chaque comptable.

Ils fournissent, chaque mois, au Ministre de la guerre un bordereau de recettes et dépenses en deniers, et un état de situation des matières, etc.

Les Administrateurs généraux tiennent des assemblées pour arrêter toutes leurs opérations.

Il y a auprès de l'Administration deux Inspecteurs généraux, qui font dans les fabriques, raffineries et autres établissemens, les tournées qui leur sont prescrites par l'Administration générale : ils propagent les perfectionnemens, et donnent des ordres pour assurer par-tout la régularité et l'uniformité nécessaires dans le service ; ils rendent compte à l'administration de l'état des établissemens, et présentent leurs vues sur les abus à corriger et les améliorations à faire.

Commissaire Impérial.

M. Evain ❋, *Colonel d'Artillerie.*

Inspecteurs généraux.

M. Muguet. M. Moreau.

L'Administration a auprès d'elle, et sous ses ordres, un Chef de correspondance, un Chef de comptabilité, et un Chef du mouvement des fonds ; ils sont choisis parmi les Commissaires.

Chefs de bureaux.

M. Vigneux, *Chef de correspondance.*
M. Dallemagne, *Chef de comptabilité*, par interim.
M. Bussy, *Chef du mouvement des fonds.*

Il est attaché à chacune des poudreries et raffineries, réparties sur tous les points de la France, un Commissaire de première classe : le Commissaire à raffinerie est chargé en même tems des nitrières, des bureaux de réception ou de vente, etc.

Ces Commissaires qui, d'après la loi du 27 fructidor an 5, sont choisis parmi les Commissaires de deuxième classe, sont :

Poudreries et Raffineries. *Commissaires*, Messieurs,

David, *au Ripault, près Tours.*
Nadal, *à Colmar.*
Royer, *à Toulouse.*
Becquet, *à Turin.*
Lucet, *à Parme.*

Poudreries. *Commissaires*, Messieurs,

Barbier, *à Esquerdes, près S.-Omer.*
Robin, *à Essonne.*
Leroi, *à Port Chamas.*
Martin, *à Metz.*
Levoirier, *à Pont-de-Buis, près Brest.*
Petit, *à Maronne, près Rouen.*
Limoge, *à S.-Jean-d'Angély.*
Pelissier, *à Vonges, près Dijon.*
Godart, *à S.-Médard, près Bordeaux.*
Bussy, *à Saint-Ponce, près Mézieres.*

Raffineries. *Commissaires*, Messieurs,

Grasset, *à Paris.*
Baritot, *à Bordeaux.*
Leschevin, *à Dijon.*
Thouvenel, *à Nancy.*
Mallet, *à Lille.*
Couard, *à Avignon.*
Le Boucher, *à Rouen.*
Clavière, *à Lyon.*
Clouet, *à Marseille.*
Biarnois, *à Besançon.*
Libour, *à Pise.*

Commissaires en mission en Espagne, Messieurs,

Chapelain, *à Madrid.*
Projean, *Commiss.-Adj.*, *à Saragosse.*

Commissaires de deuxième classe, chargés de réception de salpêtre et de vente de poudres, Messieurs,

Croichet, *à Poligny.*
Bluget, *à Châlons.*
Cocq, *à Clermont-Ferrand.*
Pichault, *à Orléans.*
Campourcy, *à Nantes.*
Barthomeuf, *à Trèves.*
Bayanne, *à Montpellier.*
Ozerai, *à Liege.*
Haussetête, *à Châtellerault*, par interi.
Lonchamp, *à Bruxelles*, par interim.

Commissaires adjoints, chargés d'activer la fabrication du salpêtre et de la potasse, et de réprimer les ventes frauduleuses de poudre, Messieurs,

Grasset, jeune, *à Turin.*
Bineau, *à Pise.*
Grand-Besançon, *à Toulouse.*

Enfin, il y a auprès de l'Administration deux places d'Elèves, choisis au concours parmi des jeunes gens, âgés de plus de dix-huit ans, et reconnus suffisamment instruits, par un examen qu'ils subissent, avant leur admission, sur la géométrie descriptive, la mécanique élémentaire, la physique et la chimie. Les Commissaires adjoints sont exclusivement choisis parmi ces Elèves.

Elèves, Messieurs,

Maguin.
Labiche.

SECTION VIII.

DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

Rue de Varennes, Hôtel d'Orsay.

S. Ex. Mr le Comte DE CESSAC (G. A. ❋), *Ministre Directeur*(1).

L'Administration et la comptabilité des services des vivres, des fourrages et des remontes; des hôpitaux, des invalides, de l'habillement, des lits militaires, des indemnités de logement et de fourrages, du chauffage, du gîte et geolage; des convois et transports, et la surveillance des commissaires des guerres, agens de l'administration militaire et officiers de santé.

CONSEILLERS D'ETAT, *membres du Conseil d'Administration.*

M. Gau (C. ❋), *chargé de surveiller et diriger la première section.*

M. le Comte Chaban ❋, *Conseiller d'Etat, chargé de surveiller et diriger la deuxième section.*

M. le Comte Bourcier (G. ❋), *chargé de surveiller et diriger la troisième section.*

M. Sartelon ❋, *Commissaire ordonnateur*, Secrétaire-général du Conseil d'Administration.

Auditeurs près le Ministre et la section de la Guerre du Conseil d'Etat, voyez, *à la suite du Conseil d'Etat*, page 108.

M. Villeneuve, *Secrétaire particulier.*

SECRÉTARIAT.

M. Cailliez, *Chef.*

Première Section.

M. Melin, *principal Commis.*

Ouverture des dépêches, enregistrement des dépêches annotées par Son Excellence; organisation des bureaux; personnel des employés; communication aux bureaux des ordres de Son Excellence, et surveillance de leur exécution.

Deuxième Section.

M. Despaux, *Chef de Bureau honoraire.*

L'enregistrement et le renvoi des paquets; l'envoi des imprimés.

Troisième Section.

M. Capitaine, *Sous-Chef.*

Les dépenses intérieures et la police des maisons de l'administration.

Quatrième Section.

M. Henriet, *Caissier.*

La réception et le paiement des traitemens des employés; le versement à la caisse d'amortissement des retenues exercées pour les pensions.

BUREAUX.

Première Section. *Bureau des Vivres.*

M. Léger, *Chef.*

Vivres-pain: vivres-viande; sel: riz; légumes secs: liquides: indemnités de

(1) Le Ministre Directeur donne ses audiences publiques les premier et troisième lundis de chaque mois, à deux heures.

vivres et masse d'ordinaire ; approvisionnemens de siége ; la comptabilité qui en est la suite.

Bureau du Casernement.

M. Panichot, *Commissaire des Guerres*, *Chef.*

Lits militaires ; indemnités de logement ; chauffage et lumière ; gîte et geolage ; administration des invalides ; la comptabilité de toutes ces parties.

Deuxième Section. *Bureau des Fonds et Comptabilité.*

M. Espert, *Chef.*

Les demandes et répartitions de fonds ; l'expédition des ordonnances et lettres d'avis ; l'inspection des livres de comptabilité.

Bureau du Personnel.

M. Destrais, *Chef.*

Les commissaises des guerres, (solde exceptée) ; les postes des armées ; les officiers de santé, (solde exceptée) ; les employés des administrations de l'armée.

Hôpitaux.

Voyez Directoire central, *page* 222.

Bureau central de Liquidation.

M. Gambier, Commissaire des Guerres, *Chef.*

L'examen des liquidations des différens bureaux, et leur renvoi aux Conseillers d'Etat, avec avis motivé.

Troisième Section. *Bureau de l'Habillement.*

M. Dubreil ❋, Inspecteur aux revues, *Chef.*

L'habillement ; le campement ; la comptabilité de la masse générale des corps

Bureau des Etapes.

M. Barbier ❋, Commissaire-Ordonnateur, *Chef.*

Les indemnités de route et supplémens d'étape ; les convois militaires ; les équipages et transports militaires ; la comptabilité de ces parties.

Bureau des Fourrages.

M. Dujardin-Beaumetz, Commissaire des Guerres, *Chef.*

La fourniture des fourrages ; les indemnités de fourrages ; les remontes comptabilité de ces parties.

DIRECTION GÉNÉRALE DES VIVRES DE LA GUERRE.

M. le Comte Maret ❋, *Conseiller d'État*, *Directeur général*, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 83.

Inspecteurs du service des vivres de la guerre.

M. Doazan, M. . . . ., M. . . . ., } *Auditeurs près le Conseil d'État.*

DIRECTOIRE DE L'HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT DES TROUPES.

Rue S. Dominique, maison S. Joseph.

Le Directoire est chargé de donner son avis sur les marchés à passer pour l'habillement des troupes ; d'examiner la qualité des étoffes, de faire passer aux fabricans les ordres de fournitures qui lui sont adressés par le Ministre Directeur, et d'en surveiller l'exécution. Il est composé de

M. Dauzeret, *Commissaire des guerres*, *Président.*
M. Damemme.
M. Isambert.
M. Reculé, *Secrétaire-général.*

INSPECTEURS-GÉNÉRAUX DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.

Hôtel de Tessé, rue de Varennes, faubourg S. Germain.

Par un arrêté du 9 frimaire an 12, le conseil de santé a été supprimé, et il a été établi six inspecteurs-généraux, dont trois chirurgiens, deux médecins et un pharmacien.

Inspecteurs généraux.

M. *Coste* (O. ✻), 1er Médecin des Armées, aux Invalides.

M. le Baron *Desgenettes* (O. ✻), Médecin en chef des Armées, rue de Tournon, n° 8.

M. le Baron *Heurteloup* (O. ✻), 1er Chirurgien des Armées, rue Favart.

M. *Percy* (C. ✻), Profess. de l'Ecole de Médec. de Paris, r. des trois Pavillons.

M. *Larrey* (C. ✻), Chirurgien en chef de l'Hôpital de la Garde de l'Empereur, petite place Conti.

M. *Parmentier* ✻, 1er Pharmacien des Armées, membre de l'Institut, rue des Amandiers.

DIRECTOIRE CENTRAL DES HÔPITAUX MILITAIRES.

Hôtel de Tessé, rue de Varennes.

Le Directoire central des Hôpitaux militaires établi, par l'arrêté du 4 germinal an 8, près le Ministre Directeur de l'Administration de la guerre, et immédiatement sous ses ordres, est chargé de l'administration générale des hôpitaux militaires, ainsi que de l'approvisionnement et de la direction de tous les établissemens relatifs à ce service.

M. Guy-Coustard-Saint-Lo ✻, *Génér. de div.* } Membres du
M. Pampelone ✻, *Administrateur civil.* } Directoire.

M. Méric, *Chef de Bureau.*

Inspecteurs des hôpitaux militaires, établis par décret du 10 juillet 1806. Messieurs,

Perbal ✻, *à Paris.*
Robillard, *à Metz.*
Falk, *à Strasbourg.*
Mauco ✻, *à Toulon.*
Château du Theil, *à Lille.*
Verard, *à Ajaccio.*
Lesne, *à Alexandrie.*
Leroux (François), *à San-Benedetto.*
Bouvet, *à Rennes.*
Berton, *à Bruxelles.*
Chataigner Burac, *à Mayence.*
Laborde, *à Toulouse.*
Renault, *à Bayonne.*
. . . ., *à Liege.*
Fabars, *à Aix-la-Chapelle.*
Favreau, *à Venise.*
Montfort, *à Zara.*

HÔTEL IMPÉRIAL DES INVALIDES.

L'admission des militaires à l'hôtel des Invalides, et la police intérieure, appartiennent au Ministre de la guerre.

L'administration, la comptabilité et toutes les dépenses de l'hôtel impérial et des succursales établies à Louvain et à Avignon, sont dans les attributions du Ministre Directeur de l'administration de la guerre.

Le conseil d'administration de l'hôtel est composé du gouverneur, d'un général de brigade, de trois officiers supérieurs ou capitaines, et de deux lieutenans invalides, au choix du Ministre Directeur, sur la présentation d'une liste triple. Le Ministre Directeur nomme également aux emplois administratifs et à ceux du service de santé.

État-Major général.

S. Ex. M. le Comte SERURIER (G. A. ❋), Sénateur, Maréchal de l'Empire, Gouverneur.
M. *Simon* (C. ❋), général de brigade, employé à l'Hôtel.
M. *Faivre* ❋, Colonel, major de l'Hôtel.
M. *D'Avrange-Dukermont* ❋, Commissaire Ordonnateur.
M. *Poincaré*, Commissaire des guerres.
M. *Barthelemy*, Quartier-Maître, Trésorier.

Adjudans-majors ayant rang de Capitaines, Messieurs:

Debusne. Saintonge. Lachaud. Guignard.

Sous-Adjudans-Majors, Messieurs,

Nick. Néel. Depinal. Tessier. Vallerand.

Service de Santé.

M. *Coste* (O. ❋), Médecin en chef.
M. *Biron*, Médecin en chef adjoint.
M. *Sabatier* ❋, Chirurgien en chef.
M. *Yvan* ❋, Chirurgien en chef adjoint.
M. *Folliard*, Pharmacien en chef.

Service du Culte.

M. l'Abbé *Pichot*, Aumônier.
M. l'Abbé *Lissoir*, adjoint.
M. l'Abbé *Josion*, adjoint.

Bâtimens.

M. *Trepsat*, Architecte.

Bibliothèque.

S. M. l'Empereur a enrichi l'hôtel des Invalides d'une bibliothèque de 20.000 volumes, composée des meilleurs livres. Elle est ouverte à tous les militaires invalides, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, excepté les dimanches.

M. *Perdiguier*, Colonel invalide, *Bibliothécaire.*
M. . . . . , *Adjoint.*

ÉTATS-MAJORS DES SUCCURSALES.

Louvain.

M. *Varin* ❋, Général de Brigade, Commandant.
M. *Auteserre* ❋, Colonel, Commandant en second.
M. *Pety*, Commissaire des Guerres.
M. *Benoit*, Quartier-Maître, Trésorier.
M. Thiry, *Adjudant-Major en chef.*
M. Dautier, M. Voisin, *Adjudans-Majors.*
M. Hubert, M. Bonfin, M. Lanusse, M. De Lafayetiere, *Sous-Adjudans-Majors.*

Avignon.

M. *Fugières* (O. ❋), Général de Brigade, Commandant.
M. *Marchi* (O. ❋), Colonel, Commandant en second.
M. *Lacroix*, Commissaire des Guerres.
M. *Guillois*, Quartier-Maître, Trésorier.
M. Brossart, *Adjudant-Major en chef.*
M. Barthe, M. Bardes, *Adjudans-Majors.*
M. Boninau, M. Lunet, *Sous-Adjudans-Majors.*

SECTION IX.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES,

Rue de la Concorde.

S. Ex. Mr le Comte DECRÈS (G. A. ✻), Vice-Amiral, *Grand Officier de l'Empire, Inspecteur général des côtes de la Méditerranée, Chef de la* 10e *Cohorte de la Légion d'honneur*, Ministre (1).

La levée, la surveillance, la discipline et le mouvement des armées navales; les inscriptions maritimes, le travail sur les grades, les avancemens, les récompenses et les secours; la gendarmerie maritime, l'administration des ports, les arsenaux, les approvisionnemens, les magasins destinés au service de la marine; la construction, la réparation, l'entretien et l'armement des vaisseaux, navires et bâtimens de mer; les hôpitaux de la marine; les grandes pêches maritimes, la police à l'égard des navires et des équipages qui y sont employés; la correspondance avec les Préfets maritimes, les Consuls et vice-Consuls pour tout ce qui est relatif à l'administration de la marine; l'exécution des lois sur le régime et l'administration de toutes les Colonies dans les îles et sur le continent d'Amérique, à la côte d'Afrique et au-delà du Cap de Bonne-Espérance; les approvisionnemens, les contributions, la concession des terreins; la force publique intérieure des colonies et établissemens françois; les progrès de l'agriculture et du commerce; la surveillance et la direction des établissemens et comptoirs françois en Asie et en Afrique.

Auditeurs près le Ministre et la section de la Marine du Conseil d'Etat, voyez, *à la suite du Conseil d'Etat*, page 107.

BUREAUX.

Administration centrale.

Secrétariat général.

M. Rosières ✻, *Chef d'Administration de Marine, Secrétaire-général.*

M. Régnier, *Chef du Secrétariat.*

L'ouverture des dépêches, leur enregistrement et leur renvoi dans les différens bureaux; l'expédition des affaires dont le Ministre se réserve particulièrement l'examen, et de celles qui n'ont pas de département fixe; la réunion des travaux

(1) Le Ministre reçoit les membres des Autorités constituées et les Officiers généraux et supérieurs, tous les mercredis à sept heures et demie du soir. Ses audiences publiques sont les 2 et 16 de chaque mois, à deux heures, et les bureaux sont ouverts au public tous les jeudis, de deux à quatre heures.

des

es différens bureaux dont le résultat doit être remis à l'Empereur ; l'inspection sur les maisons et meubles attachés au service de la marine, et sur les dépenses relatives à leur entretien ; la traduction des papiers étrangers.

Le dépôt des lois, règlemens, instructions et anciennes ordonnances ; l'expédition des lois, journaux, arrêtés, règlemens, circulaires, etc. dans les ports, aux Consuls et vice-Consuls et dans les Colonies, le contrôle et la surveillance sur les impressions.

Première Division.

M. Forestier ✻, *Chef.*

Les nominations, promotions et mouvemens des officiers militaires ; officiers du génie maritime, officiers d'administration et de santé, des professeurs, maîtres de sciences et arts, maîtres d'ouvrages et tous autres entretenus au service de la marine ; l'école d'application pour le génie maritime ; la gendarmerie maritime ; l'organisation et le mouvement des troupes d'artillerie de la marine et des compagnies d'ouvriers ; l'inscription maritime : les écoles de navigation ; les pensions ; la solde ; la vérification des revues des officiers et autres individus de tous grades employés au service de la Marine ; l'organisation et l'administration des bataillons de la marine impériale.

Deuxième Division.

M. Jurien ✻, *Chef.*

L'administration et la police des ports, l'entretien et le mouvement des forces navales, la construction de toute espèce de bâtimens flottans, la construction et l'entretien de tous les ouvrages fondés à la mer, et des édifices des ports militaires ; la police de la navigation et de la pêche, les tribunaux maritimes ; les chiourmes, l'administration sanitaire.

Troisième Division.

M. Rosières ✻, *Chef.*

Les approvisionnemens généraux en marchandises et munitions navales de toute espèce ; la vérification des marchés et adjudications ; la surveillance sur les recettes et consommations ; la régularisation des pièces comptables, payables à Paris ; le martelage et l'exploitation des bois dans les sept arrondissemens forestiers et les pays réunis à la France ; les forges impériales dans le département de la Nièvre.

Vivres et Hôpitaux. M. Lacroix, *Chef.*

Quatrième Division.

M. Poncet, *Commissaire de marine, Chef.*

Les demandes, distributions et répartitions de fonds, tant pour les ports de France et autres lieux, que pour les Colonies ; l'expédition de toutes les ordonnances sur le trésor public ; le contentieux de la liquidation des dépenses arriérées de la Marine et des Colonies ; la comptabilité centrale ; les travaux généraux sur les finances de la Marine et des Colonies.

Cinquième Division.

M. Rivière ✻, *Chef.*

L'administration et la comptabilité des invalides ; les propositions aux demi-soldes sur les fonds des invalides ; la nomination aux places de trésoriers ; le contentieux et la répartition des prises ; la surveillance des caisses des gens de mer ; le paiement des salaires, parts de prises et gratifications dues aux marins ; la police et l'échange des prisonniers de guerre maritime.

M. Toulouse, *Trésorier-général des Invalides*, rue du Hasard.

Matériel de l'Artillerie.

M. Thirion (O. ❋), *Général de brigade, inspecteur-adjoint de l'artillerie de la Marine.*

La direction du matériel de ce service.

Administration des Colonies.

M. Poncet, *Commissaire de marine*, Chef.

L'administration générale des Colonies orientales et occidentales, les comptoirs et les établissemens sur les côtes d'Afrique, au-delà du Cap de Bonne-Espérance, et dans l'Inde; police, législation, commerce, sûreté, défense et conservation des Colonies; la nomination aux emplois civils et militaires; les expéditions des troupes, leurs appointemens et solde; approvisionnemens de toute espèce; la correspondance avec les agens du Gouvernement et les chefs civils et militaires.

M. Keraudren ❋, *Médecin en chef de la Marine*, chargé de l'inspection du service de santé.

Dépôt général des cartes et plans de la Marine et des Colonies, des Chartes et Archives.

M. Rosily (C. ❋), *Vice-Amiral, Directeur et Inspecteur.*

M. Buache J. N. ❋, *premier Hydrographe de la Marine*, Chef.

M. Beautems-Beaupré C. F., ❋, *Hydrographe*, Sous-Chef.

La levée et construction des cartes marines; la conservation des cartes, plans et journaux.

M. Deluzines, *Chef du bureau des Chartes et Archives*, à Versailles.

Le classement et la conservation de tous les registres, mémoires et papiers qui y sont déposés; la délivrance des extraits mortuaires, certificats et autres pièces provenant des archives de la Marine et des Colonies.

Conseil des Travaux maritimes.

M. Sganzin ❋,
M. Cachin ❋,
M. Ferregeau ❋,
} *Inspecteurs-généraux des ponts-et-chaussées.*

M. *Berthoud*, horloger mécanicien de la Marine.

CONSEIL DES PRISES.

Séant maison de l'Oratoire Saint-Honoré.

Ce Conseil connoît, sauf le pourvoi dévolutif au Conseil d'Etat, de la validité ou invalidité de toutes les prises maritimes contestées, des bris, naufrages et échoumens de navires sous pavillon neutre ou allié; à l'égard des pavillons évidemment ennemis, ils sont jugés par les officiers d'administration de marine des ports où ils arrivent. En cas de réclamations dans les dix jours, elles sont portées au Conseil.

En vertu du décret impérial du 21 novembre 1806, le Conseil juge définitivement les réclamations sur les saisies faites des propriétés et marchandises angloises, dans l'étendue de l'Empire et dans les pays occupés par les armées françoises.

Un autre décret du 29 octobre 1809 lui donne la connaissance de toutes les saisies faites dans la ligne des douanes, dont le chef-lieu est établi à Hambourg.

Il est présidé par un Conseiller d'Etat, et est en outre composé de huit membres, d'un Procureur-Général Impérial et de son Substitut, et d'un Secrétaire général; deux huissiers lui sont attachés.

Les Membres qui composent ce Conseil sont à la nomination de l'Empereur. Ses décisions doivent être portées par cinq Membres au moins.

L'instruction des affaires s'y fait sur simples mémoires respectivement communiqués par la voie du secrétariat, aux parties ou à leurs défenseurs.

Par arrêté du 7 ventôse an 12, les Avocats à la Cour de Cassation peuvent seuls signer les mémoires dans toutes les affaires où les parties jugent à propos d'en fournir. *Voyez* page 130.

Les délais pour l'instruction ne peuvent excéder trois mois pour les prises conduites dans la Méditerranée, et deux mois seulement pour les autres ports de France, à compter du jour où les pièces auront été remises au secrétariat du Conseil.

Les décisions du Conseil des Prises sont exécutées à la diligence des parties intéressées, mais avec le concours et la présence 1°. de l'officier d'administration de la marine; 2°. du principal préposé des douanes, et enfin du fondé de pouvoir des équipages capteurs.

On peut prendre tous les jours, au secrétariat, communication des pièces depuis 9 heures jusqu'à 4.

M. le Comte Berlier (C. ❊), *Conseiller d'Etat* à vie, *Président*, à l'Oratoire.

Membres du Conseil, Messieurs,

Niou, quai de l'Ecole, n° 22.
Lacoste, rue de la Magdeleine, hôtel de Lostanges, n° 14.
Laloi, rue de la Chaise, n° 24.
Le Camus de Néville, rue du Bac, vis-à-vis les Missions Etrangères, n° 97.
Parseval-Grand-Maison, rue de l'Université, vis-à-vis celle de Poitiers.
M. Chompré, rue et hôtel Serpente.
M. Durosnel ❊, quai Voltaire, n°. 21.
M. Schiaffino, rue de la Madelaine, hôtel de Lostanges, n°. 14.
M. Collet-Descostils, *Procureur-gén. Impér.*, rue de Lille, n°. 87.
M. Florent Guyot, *Substitut*, place S.-Germain-l'Auxerrois, n°. 24.
M. Calmelet, *Secrétaire général*, à l'Oratoire.
M. Boiteux, *Secrétaire de la Présidence, à l'Oratoire.*
M. Darbaud, *Chef du Bureau du Procureur-général*, rue Saint-Dominique, hôtel Soyecourt.

Huissiers, Messieurs,

Igonel, rue des Noyers, n. 18.
Charon, rue Saint-Benoît, n. 6.

Interprètes des Langues Etrangères, Messieurs,

Lemière, rue Montorgueil, n. 31.
Vogt, rue Culture-Saint-Gervais.
Madjett, au Ministère de la Marine.
Denis, rue Montmartre, n. 137.
Tourlet, rue du Petit-Lion-Saint-Sulpice, n. 30.
Maudru, rue du Pot-de-Fer, F. S. G.
Bonnet, place Vendôme.
Ramirez, rue de Grétry, n. 3.
Heins, rue Saint-Dominique, n. 11, faub. Saint-Germain.

SECTION X.

DÉPARTEMENT DE LA POLICE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE,

Quai Voltaire.

S. Ex. Mr le Duc D'OTRANTE (G. A. ❋), Sénateur, *Ministre.*

Le Décret impérial, du 21 messidor an 12, qui rétablit ce Ministère, lui a rendu toutes les attributions de la haute police de l'Etat, telles qu'il les avoit avant la réunion au ministère du Grand juge.

Trois Conseillers d'Etat et un Maître des Requêtes, attachés au ministère de la police générale, travaillent chaque jour avec le Ministre, prennent ses décisions, et sont chargés de la correspondance, de la suite et de l'instruction des affaires, chacun dans les départemens qui leur sont assignés.

Les départemens sont distribués en quatre arrondissemens.

M. le Comte RÉAL (C. ❋), *Conseiller d'Etat*, est chargé du premier arrondissement qui se compose des départemens de :

Aisne (l').	Eure.	Loire - Infér.	Nièvre.	Sarre.
Allier.	Eure et Loir.	Lys.	Nord.	Sarthe.
Ardennes.	Escaut.	Maine et Loire.	Oise.	Seine et Marne.
Calvados.	Finistère.	Manche.	Orne.	Seine et Oise.
Charente - Inf.	Forêts.	Marne.	Ourte.	Seine-Infér.
Cher.	Ille et Vilaine.	Mayenne.	Pas-de-Calais.	Somme.
Côtes-du-Nord.	Indre.	Meuse.	Rhin et Mos.	Vendée.
Creuse.	Indre et Loire.	Meuse-Inf.	Roër.	Vienne.
Deux-Nethes.	Jemmape.	Mont - Tonn.	Sambre et Meuse.	Vienne (haute)
Deux-Sèvres.	Loiret.	Morbihan.		
Dyle.	Loir et Cher.	Moselle.		

M. le Comte PELET DE LA LOZÈRE, (C. ❋), *Conseiller d'Etat*, est chargé du deuxième arrondissement qui se compose des départemens de :

Ain (l').	Charente.	Golo.	Loire (Haute).	Pyrén. (Or.).
Alpes (Bass.).	Corrèze.	Haute-Marne.	Lot.	Rhin. (Bas)
Alpes (Haut.).	Côte-d'Or.	Haute-Saône.	Lot et Garonn.	Rhin. (Haut)
Alpes maritim.	Dordogne.	Hérault.	Lozère.	Rhône.
Ardèche.	Doubs.	Isere.	Meurthe.	Saône et Loire.
Ariège.	Drôme.	Jura.	Mont-Blanc.	Tarn.
Aube.	Gard.	Landes.	Pô.	Var.
Aude.	Garonne (H.).	Léman.	Puy-de-Dôme.	Vaucluse.
Aveyron.	Gers.	Liamone.	Pyrén. (Bass.).	Vosges.
Bouches-du-R.	Gironde.	Loire.	Pyrén. (Hau.).	Yonne.
Cantal.				

M. le Chevalier ANGLÈS ✻, *Maître des Requêtes*, est chargé du troisième arrondissement qui se compose des départemens de :

Appenins.	Gênes.	Montenotte.	Sésia.	Tibre.
Arno.	Marengo.	Ombronne.	Stura.	Trasimène.
Doire.	Méditerranée.	Pô.	Taro.	

M. le Comte DUBOIS (C. ✻), *Conseiller d'Etat*, est chargé du quatrième arrondissement, déterminé par l'arrêté du 3 brumaire an 9, qui fixe l'étendue du territoire de la Préfecture de police de Paris. Il donne ses audiences, le lundi à midi, à l'hôtel de la Préfecture de police.

Indépendamment des audiences du Sénateur-Ministre, les trois Conseillers d'Etat et le Maître des Requêtes en donnent aussi pour recevoir et transmettre à son Excellence les réclamations des citoyens.

Les trois Conseillers d'Etat et le Maître des Requêtes sont réunis par le Sénateur-Ministre, le mercredi, pour discuter devant lui les diverses réclamations qui leur sont renvoyées. Le Secrétaire-général tient la plume.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE.

M. le Chevalier Saulnier ✻, *Secrétaire général.*

Arrivée et départ des dépêches ; leur enregistrement et leur distribution dans les bureaux. Envoi à MM. les Conseillers d'Etat et Maître des Requêtes des pièces qui les concernent. Recueil et transmission des décisions du Ministre. Rapports et correspondance sur les passeports des étrangers qui demandent à pénétrer en France. Transmission des passeports pour l'intérieur et à l'étranger; correspondance et rapports à cet égard. Travail relatif à la présentation aux places de commissaires particuliers de police. Renseignemens à donner au public sur le résultat des réclamations adressées à Son Excellence. Objets généraux et urgens qui n'ont point de désignation fixe.

Bureau des Pièces de Théâtre, de l'Imprimerie et de la Librairie.

M. Lemontey. M. Esmenard.
M. Lacretelle, jeune.

Première Division.

M. Desmarêts, *Chef.*
M. Patrice, *Sous-Chef.*

Cette division est chargée des affaires relatives à la sûreté générale de l'Etat et à la découverte des manœuvres qui tendroient à y porter atteinte, tant que ces affaires doivent rester secrètes.

Elle est aussi chargée de ce qui est relatif à la police intérieure des prison d'Etat.

Deuxième Division.

M. Havas, *Chef.*

Correspondance avec les Commissions sénatoriales de la liberté individuelle et de la liberté de la presse.

Rapports à présenter sur ces affaires à Son Excellence.

Troisième Division.

M. Morice, *Chef.*

La continuation des travaux relatifs à l'exécution du Sénatus-Consulte du 6 floréal an 10, concernant l'amnistie accordée aux émigrés.

Correspondance et rapports à ce sujet.

Quatrième Division.

M. Bochard, *Chef et Caissier.*

Les demandes de fonds ; leur répartition ; la correspondance et les rapports qui y sont relatifs. Les paiemens et les comptes de chaque année pour le Ministère.

Archives.

M. Lombard-Taradeau, *Chef.*

Collection, classement et envoi des lois, décrets et règlemens qui concernent la police générale ; garde des pièces qui ne sont plus nécessaires au travail courant des bureaux, et de celles dont la conservation est utile à l'ordre public et aux intérêts des citoyens. Expéditions des copies ou extraits à délivrer par le Sénateur-Ministre.

Chefs des Bureaux de MM. les Conseillers d'Etat et Maître des Requêtes.

1er. *Arrondissement.* M. Roland.
2e. *Arrondissement.* M. Pagès.
3e. *Arrondissement.* M. Lebailly.
4e. *Arrondissement.* Voyez *Préfecture de Police.*

Son Excellence présente à la nomination de Sa Majesté, et a sous ses ordres immédiats les Directeurs de police et les Commissaires généraux de police.

Les Directeurs de police sont :

M. Dedouhet d'Auzers, *Directeur de la police dans les départemens au-delà des Alpes*, à Turin.
M. Dubois ✻, *Directeur de police du Grand Duché de Toscane.*

Les Commissaires généraux sont :

M. Maillocheau, *à Lyon.*
M. Poppe, *à Strasbourg.*
M. Garnier, *à Wesel.*
M. Bellemare, *à Anvers.*
M. Devilliers ✻, *à Boulogne.*
M. Cotteau, *au Hâvre.*
M. Petit, *à Saint-Malo.*
M. Moreau, *à Morlaix.*
M. Chepy, *à Brest.*
M. Lebas, *à L'Orient.*
M. Poinsignon, *à Larochelle.*
M. Pierre Pierre, *à Bordeaux.*
M. Ch. Devilliers, *à Bayonne.*
M. Renouard, *à Perpignan.*
M. Permon, *à Marseille.*
M. Caillemer, *à Toulon.*
M. Jolyclerc, *à Genes.*
M. Oudet-Ducrouzot, *à Livourne.*
M. Galeazzini, *à l'Isle d'Elbe.*
M. Bertini, *à Civita-Vecchia.*

SECTION XI.

DÉPARTEMENT DES CULTES,

Rue de Varennes, n° 17.

S. Ex. Mr le Comte BIGOT DE PRÉAMENEU (G. ✱), *Ministre* (1)

La présentation des projets de lois, règlemens, arrêtés et décisions touchant la matière des Cultes; la proposition à la nomination de l'Empereur des sujets propres à remplir les places de Ministres des différens Cultes; l'examen avant leur publication en France, de tous les rescripts, bulles et brefs de la cour de Rome; l'expédition des ordonnances pour le paiement des Ministres des différens cultes, salariés par l'Etat, et leurs brevets; la circonscription des paroisses, des succursales et des églises consistoriales; les séminaires des différens Cultes; les associations religieuses et de charité; la correspondance relative à ces objets.

Auditeurs près le Ministre des Cultes et la Section de l'Intérieur.
Voyez à la suite du Conseil d'Etat, pag. 108.

M. Janzé, *Auditeur au Conseil d'Etat, Secrétaire général du Ministère.*

L'ouverture et la distribution des dépêches; archives; contre-seing; surveillance générale.

BUREAUX.

Secrétariat.

M. . . . ., *Chef du Secrétariat.*

Les nominations, les ordinations, etc.; le régime des congrégations religieuses; les affaires dont le renvoi à ce bureau est fait par le Ministre.

M. Jauffret (Joseph), *Chef de Bureau.*

La police des cultes; les recours au Conseil d'Etat; les honneurs et préséances dans les églises.

M. Guairard, *Chef de Bureau.*

L'analyse; l'enregistrement; le départ des dépêches.

Première Division.

M. Coupigny, *Chef.*

Circonscription des territoires ecclésiastiques; séminaires; régime des fabriques; édifices affectés aux cultes.

---

(1) Le Ministre donne audience le jeudi à deux heures. Ce seul jour on entre dans les bureaux.

M. Dumas, *Chef du Bureau des édifices affectés aux Cultes.*

M. Langloix père, *Chef du Bureau pour les diocèses au-delà des Alpes.*

Deuxième Division.

M. Darbaud, *Chef de Division.*

Cultes protestans de la communion d'Ausbourg et de la communion réformée et des Juifs.

M. H. Chatillon, *Chef du Bureau concernant les Juifs.*

Troisième Division. Comptabilité générale.

M. le Baron de Portalis (David), *Chef.*

Premier Bureau.

M. Langloix fils, *Chef.*

Demandes de fonds; liquidations et décisions de paiemens; expéditions des ordonnances et mandats: formation des brevets ecclésiastiques; tenue des écritures comptables; formation du compte général de chaque année: formation des états de répartition des traitemens de tous les Ministres des Cultes salariés par le Gouvernement; réunion de toutes les pièces de comptabilité; correspondance relative à tous ces objets.

Deuxième Bureau.

M. Portalis des Lukets, *Chef.*

Tenue des écritures pour les comptes ouverts avec les Préfets; examen de toutes les redditions de compte de paiemens; correspondance relative à cette partie.

CHAPITRE VII.

Organisation des Cultes.

SECTION PREMIÈRE.

Culte Catholique.

ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DE L'EGLISE DE FRANCE.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

S. A. Em. Mr le Cardinal FESCH (G. A. ❋), (*Joseph*) Sénateur, *né* à Ajaccio, 3 janvier 1763, *sacré* 15 août 1802, Archevêque de Paris le 31 janvier 1809.

Vicaires-Généraux.

Dastros. Jalabert. . . . . . .

Le Département de la Seine forme l'arrondiss. de ce Diocèse.

Pour les curés et desservans de Paris et du département de la Seine, *voyez* page 792.

Evêchés suffragans.

Troyes. . . . Aube, Yonne.	Le Baron DE BOULOGNE, *Aumônier de S. M.* *né* . . . . *sacré* à Paris le 2 fév. 1809. La Barthe . . . } *Vicaires-Génér.* Dandigné. . . . }
Amiens. . . . Somme, Oise.	Le Baron DEMANDOLX ❋, (*J.-Fr.*) *né* à Marseille, 20 oct. 1744, *sacré* Evêq. de la Rochelle 2 fév. 1803, nommé à l'Evêché d'Amiens 17 déc. 1804. Clausel-Coussergue ❋ (1). . . } *Vicaires-Généraux.* Fertel. . . . . }
Soissons. . . . Aisne.	Le Baron LE BLANC DE BEAULIEU ❋, (*Jean-Claude*) *né à* Paris, Départ. de la Seine, le 29 mai 1753, *sacré* 18 janvier 1800. Godart. . . . . } *Vicaires-Généraux.* Debully. . . . . }

(1) A la résidence de Beauvais.

Arras. . . . . Pas-de-Calais.	Le Baron DE LATOUR-D'AUVERGNE-LAURAGAIS ❋, (*Hugues-Robert-Jean-Charles*), *né* à Auzeville, Dép. de la Haute-Garonne, 14 août 1768, *sacré* 16 mai 1802.
	Denissel (*J. L. F. M.*). Delaune (*G.-F.*). } *Vicaires-Généraux*.
Cambray. . . . Nord.	Le Baron BELMAS ❋, (*Louis*) *né* à Montréal, Départ. de l'Aude, 11 août 1757, *sacré* 26 octobre 1800.
	Chevalier. . . . Servois. . . . . } *Vicaires-Généraux*.
Versailles. . . Seine-et-Oise, Eure-et-Loir.	Le Baron CHARRIER DE LA ROCHE ❋, (*Louis*) *premier Aumônier de S. M. l'Empereur*, *né* à Lyon, 17 mai 1738, *sacré* 10 avril 1791.
	Lehericey. . . . Lagrollé. . . . } *Vicaires-Généraux*.
Meaux. . . . Seine-et-Marne, Marne.	Le Baron de FAUDOAS, (*Pierre-Paul*) *né* à la Laine, ancien diocèse d'Auch, le 1er. avril 1750, *sacré* 21 avril 1805.
	Camus. . . . . Dargent. . . . } *Vicaires-Généraux*.
Orléans. . . . Loiret, Loir-et-Cher.	Le Baron ROUSSEAU ❋, (*Claude-Louis*), *né* à Paris le 2 novembre 1735. *sacré* Evêque de Coutance, le 25 avril 1802, nommé à l'Evêché d'Orléans en mars 1807.
	Borros de Gamanson. Mérault. . . . . } *Vicaires-Généraux*.

ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.

Mr le Comte DEPRADT ❋, (*Dominiq.*) *Aumônier ordinaire de l'Empereur*, *né* à Allanches, Départ. du Cantal, 23 avril 1759, *sacré* le 2 Février 1805, Archevêque de Malines 12 Mai 1808.

Vicaires-Généraux.

Forgeur. Huleu. Delabrue.

Les Départemens des Deux-Nèthes et de la Dyle forment l'arrondissement de ce Diocèse.

Evêchés suffragans.

Namur. . . . Sambre-et-Meuse.	PISANI DE LA GAUDE, (*Ch.-Fr.-Jos.*) *né* à Aix, Département des Bouches-du-Rhône, 4 mars 1743, *sacré* 8 février 1784, *nommé* à l'Evêché de Namur le 5 février 1804.
	Declety. . . . . Du Coudray. . . } *Vicaires-Généraux*.

Tournay. . . . Jemmape.	Le Baron D'HIRN ❋, (*Franç.-Jos.*) *né* à Strasbourg, 24 février 1751, *sacré* 18 juillet 1802. Gosse. . . . . } Godefroy. . . . } *Vicaires-Généraux.*
Aix-la-Chapelle. Roër, Rhin-et-Moselle.	. . . ., *né.* . . *sacré.* . . . Fonck. (*M. G.*) . } Klinkenberg (*M.*) } *Vicaires-Généraux.*
Trèves.. . . . Sarre.	Le Baron MANNAY ❋, (*Charles*) *né* à Champeix, 14 octobre 1745, *sacré* 17 juillet 1802. Cordel. (*Antoine*) } Garnier. (*Simon*). } *Vicaires-Généraux.*
Gand. . . . . Escaut, Lys.	Le Baron DE BROGLIE (*Maurice-Jean-Magd.*) *Aumônier de S. M. l'Empereur*, *né* au château de Broglie le 5 septembre 1766, *sacré* à Paris, 17 novembre 1805. Depauw. . . . } . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Liège. . . . . Meuse-Infér. Ourte.	Le Baron LEJEAS ❋, (*François-Antoine*) *né* le 12 juillet 1744, *sacré* . . . . . . Heurard. (*Henry*) } Rudemare. *J. H.* } *Vicaires-Généraux.*
Mayence. . . . Mont-Tonnère.	Le Baron COLMAR ❋, (*Jos.-Louis*) *né* à Strasbourg 22 juin 1760, *sacré* 24 août 1802. Betz. . . . . . } Humann. . . . } *Vicaires-Généraux.*

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

Mr LECOZ (O. ❋), (*Claude*) *né* à Plonevez-Porzay, Départ. du Finistère, 22 décembre 1740, Archevêque de Besançon, *sacré* 10 avril 1791.

Vicaires-Généraux.

Millot. Durand. Babey.

Les Départemens de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, et les Duché et Principauté de Neuchâtel et Vallengin, forment l'arrondissement de ce Diocèse.

Evêchés suffragans.

Autun. . . . Saône-et-Loire, Nièvre.	Le Baron IMBERTIES (*Fabien Sébastien*) *né* à Cahors, Départ. du Lot, 27 février 1737, *sacré* 8 décembre 1806. De Fontallard.(*Ch.*) } Mignard. (*J. B. L.*) } *Vicaires-Généraux.* Groult (*P. G.*), *Provicaire général pour le département de la Nièvre.*

Metz. . . . . Moselle, Forêts, Ardennes.	Le Baron JAUFFRET ❋, (*Gaspard-Jean-André-Joseph*) *Aumônier de S. M. l'Empereur et Roi*, *né* à la Roque Brussanne, départem. du Var, en 1759, *sacré* 8 décembre 1806. Dubois. (*J.-B.*). . } *Vicaires-Généraux.* Tournefort. (*Pr.*). }
Strasbourg. . . Haut-Rhin, Bas-Rhin.	SAURINE ❋, (*Jean-Pierre*) *né* à S.-Pierre-d'Eysus, Département des Basses-Pyrénées, 11 mars 1733, *sacré* 27 février 1791. Metz. . . . . } *Vicaires-Généraux.* Danzas . . . . }
Nancy. . . . Meuse, Meurthe, Vosges.	Le Baron D'OSMOND ❋, (*Ant.-Eust.*) *premier Aumônier honoraire de S. M. le Roi de Hollande*, *né* à S.-Domingue, 6 février 1754, *sacré* 1er. mai 1785. Brion. . . . . } *Vicaires-Généraux.* Bernard. . . . }
Dijon. . . . . Côte-d'Or, Haute-Marne.	REYMOND, (*Henri*) *né* à Vienne, départ. de l'Isère, 21 nov. 1737, *sacré* 15 janv. 1793. Claudon. (*Nicolas*) } *Vicaires-Généraux.* Collin. (*Jean*) . . }

ARCHEVÊCHÉ DE LYON.

. . . .

. . . .

Vicaires-Généraux.

Courbon. Renaud. Bochard.

Les Départemens du Rhône, de la Loire et de l'Ain, forment l'arrondissement de ce Diocèse.

Évêchés suffragans.

Mende. . . . Ardèche, Lozère.	Le Baron MOREL DE MONS ❋, (*Etienne-Martin*) *né* à Aix, départem. des Bouches-du-Rhône, 18 avril 1752, *sacré* 21 avril 1805. Bonnel. . . . . } *Vicaires-Généraux.* Picart de Burre. . } Latourette, *Provicaire-général pour le département de l'Ardèche.*
Grenoble. . . . Isère.	SIMON ❋, (*Claude*) *né* à Semur, 15 nov. 1744, *sacré* 8 août 1802. Bouchard. . . . } *Vicaires-Généraux.* Cognet. . . . . }

Valence. . . . Drôme.	BÉCHEREL ❋, (*François*) *né* à S.-Hilaire du Harcouet, département de la Manche, 8 mars 1732, *sacré* 20 mars 1791. Ollagnier . . . . Colomps. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Chambéry. . . Mont-Blanc, Léman.	Le Baron DE SOLLE ❋, (*Irénée-Yves*) *né* à Auch, Départem. du Gers, 19 mai 1744, *sacré* 11 juillet 1802. De Thiollaz. . . Bigex. . . . . } *Vicaires-Généraux.*

ARCHEVÊCHÉ D'AIX.

Mr le Comte CHAMPION DE CICÉ (O. ❋), (*Jérôme-Marie*) *né à* Rennes, en 1735, Archevêque d'Aix, *sacré* 26 août 1770.

Vicaires-Généraux.

Martin. Florens. Arquier.

Les Départemens du Var et des Bouches-du-Rhône forment l'arrondissement de ce Diocèse.

Evêchés suffragans.

Nice. . . . . Alpes Maritimes.	COLONNA D'ISTRIA ❋, (*Jean-Bapt.*) *né* à Bechisano, département de Liamone, 4 septembre 1758, *sacré* 11 juillet 1802. Rossi. . . . . Grimaldi. . . . } *Vicaires-Généraux.*
Avignon. . . . Gard, Vaucluse.	PERRIER ❋, (*Jean-Franç.*) *né* à Grenoble, Département de l'Isère, 16 juin 1740, *sacré* 27 mars 1791. Rochemore. . . Bonneau. . . . } *Vicaires-Généraux.*
Ajaccio. . . . Golo, Liamone, les isles d'Elbe et de Capraïa, et la principauté de Piombino.	SÉBASTIANI-PORTA ❋, (*Louis*) *né* à Porta-d'Ampugnani, Départ. du Golo, 15 mars 1745, *sacré* 24 juin 1802. Ciavatti. . . . . Marchesi. . . . } *Vicaires-Généraux.* Arrighi, *Vicaire-génér. pour l'île d'Elbe.*
Digne. . . . . Hautes-Alpes, Basses-Alpes.	MIOLLIS, (*Charles-François-Melchior-Bienvenu*), *né* à Aix, Départ. des Bouches-du-Rhône, 19 juin 1753, *sacré* 13 avril 1806. Dagoult. . . . . Minuty. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Vintimille.	GEROLAMO-ORENGO ❋, (*Paul-Gérôme*) *né* à Vintimille, 30 sept. 1734, *sacré* Evêque de Vintimille à Rome, 30 septembre 1804. Amadeo. . . . . } *Vicaires-Généraux.*

ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE.

Mr le Comte PRIMAT (O. ❋), (*Claude-Fr.-Marie*) Sénateur, *né* à Lyon, Départ. du Rhône, en 1746, Archevêque de Toulouse, *sacré* 10 avril 1791.

Vicaires-Généraux.

Barbazan. Cambon. Hubert.

Les Départemens de la Haute-Garonne et de l'Ariège forment l'arrondissement de ce Diocèse.

Evêchés suffragans.

Cahors. . . . . Lot, Aveyron.	Le Baron Cousin-de-Grainville ❋, (*Guill.-Balt.*) *né* au Hâvre, Départ. de la Seine-Inférieure, 27 mars 1745, *sacré* 1er. août 1802. De Becave. . . . Poujade de Ladevèze. } *Vicaires-Généraux.* Malvin-de-Montazet, *Provicaire-général pour le département de l'Aveyron.*
Montpellier. . . Hérault, Tarn.	Le Baron de la Contamine, *Aumônier de S. M. l'Empereur et Roi*, *né* à Gex, Départ. de Léman, en 1760, *sacré* 8 décembre 1806. Coustou. . . . . Boyer d'Anty. . } *Vicaires-Généraux.*
Carcassonne. . . . Aude, Pyrénées-Orientales.	De Laporte, (*Arnaud-Ferdinand*) *né* à Versailles, 27 sept. 1756, *sacré* 5 sept. 1802. De Gaulejac. . . De Dieu. . . . } *Vicaires-Généraux.* De la Boissiere, *Provicaire-général pour les Pyrénées-Orientales.*
Agen. . . . . . Lot-et-Garonne, Gers.	Jacoupy, (*Jean*) *né* à S.-Martin de Riberac, 28 avril 1761, *sacré* 18 juillet 1802. Rous. . . . . Fabry. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Bayonne. . . . . Landes, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées.	Loison, (*J. J.*) *né* à Montaubé, dép. de la Meuse, 21 février 1744, *sacré* 14 nov. 1802. Lallemand . . . . } *Vicaires-Généraux.*

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX.

Mr le Comte D'AVIAU-DUBOIS-DE-SANZAY (O. ❋), (*Ch.-Franç.*) *né* au Bois de Sanzay, le 7 août 1736, Archevêque de Bordeaux, *sacré* 3 janvier 1790.

Vicaires-Généraux.

Veron. Boyer. Desèze.

Le Département de la Gironde forme l'arrondis. de ce Diocèse.

Evêchés suffragans.

Poitiers. . . . . Deux-Sèvres, Vienne.	Bragousse de Saint-Sauveur, (*Louis*) *né* 28 février 1760, *sacré*. . . . . . . De Moussac . . Soyer. . . . . } *Vicaires-Généraux.*

La Rochelle. . . Charente – Inférieure, Vendée.	Le Baron PAILLOU ✻, (*Gab.-Laur.*) *né* au Puy-belliard, département de la Vendée, 7 mars 1735, *sacré* à Paris, le 2 février 1805. De Saint-Médard. Gandillon. . . . } *Vicaires-Généraux.*
Angoulême. . . Charente, Dordogne.	LACOMBE, (*Dominique*) *né* à Montrejean, Départ. de la Haute-Garonne, 25 juillet 1749, *sacré* 4 février 1798. Senailhac. (*F.*). . . . . } *Vicaires-Généraux.*

ARCHEVÊCHÉ DE BOURGES.

Mr DE MERCY (O. ✻), (*Marie-Charles-Isidore*) *né* à Maubeec, départ. de l'Isère, 3 février 1736, Archevêque de Bourges, *sacré* 18 février 1776.

Vicaires-Généraux.

Devélard. Geoffrenet-des-Beauxplains. De Fontenay.

Les Départemens du Cher et de l'Indre forment l'arrondissement de ce Diocèse.

Evêchés suffragans.

Clermont. . . . . Allier, Puy-de-Dôme.	Le Baron DUVALK-DAMPIERRE, (*Charles-Antoine-Henri*) *né* à Ham, Départ. de la Marne, 18 août 1746, *sacré* 2 mai 1802. Caillot de Begon. . Micolon de Guérines. } *Vicaires-Généraux.*
Saint-Flour. . . . Haute – Loire, Cantal.	Le Baron de JAUBERT (*Guillaume-Anguste*), *né* à Condom, département du Gers, le 9 janvier 1762, *sacré* . . . . . . Brugier - Rochebrune. . . . Vidalenc. . . . } *Vicaires-Généraux.*
Limoges. . . . Creuze, Corrèze, Haute-Vienne.	DU BOURG, (*Marie-Jean-Philippe*) *né* à Toulouse, département de la Haute-Garonne, 23 août 1751, *sacré* le 7 juin 1802. Montbrial. . . . Defenieux. . . . } *Vicaires-Généraux.*

ARCHEVÊCHÉ DE TOURS.

Mr le Comte DE BARRAL (O. ✻), (*Louis-Mathias*) Sénateur, *né* à Grenoble, 20 avril 1746, *sacré* 5 octobre 1788, Archevêque de Tours en 1805.

Vicaires-Généraux.

Raboteau. De Kéransquer. Danicourt.

Le Département d'Indre-et-Loire forme l'arrondissement de ce Diocèse.

Evêchés suffragans.

Le Mans. . . . Sarthe, Mayenne.	DE PIDOLL ✻ (*Michel-Joseph*), *né* à Trèves, Départem. de la Sarre, 16 novembre 1734, *sacré* 19 mars 1794.
	Duperrier. . . . } Rivierre. . . } *Vicaires-Généraux.*
Angers . . . . Maine-et-Loire .	Le Baron MONTAULT, (*Charles*), *né* à Loudan, 30 avril 1755, *sacré* 23 octob. 1791.
	Prieur. . . . . } Montalant . . . } *Vicaires-Généraux.*
Nantes . . . . Loire-Inférieure.	Le Baron DUVOISIN ✻, (*Jean-Bapt.*), *né* à Langres, 19 oct. 1744, *sacré* 1er. août 1802.
	Leflo. . . . . } Garnier. . . . } *Vicaires-Généraux.*
Rennes . . . . Ille-et-Vilaine.	ENOCH, (*Etienne-Célestin*), *né* à.... 22 nov. 1742, *sacré* 21 avril 1805.
	D'Humières. . . } Morin . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Vannes . . . . Morbihan.	Le Baron DE BAUSSET ROQUEFORT, (*Pierre-François-Gabriel-Raymond-Ignace-Ferdinand*), *né* à Beziers, 31 décembre 1757, *sacré* le 29 mai 1808.
	Légal, J.-M. . . } Grignon, J.-M. . } *Vicaires-Généraux.*
Saint-Brieux . . Côtes-du-Nord.	Le Baron de CAFARELLI ✻, (*Jean-Baptiste-Marie*) *né* au Falga, départ. de la Haute-Garonne, 1er. avril 1763, *sacré* 1 mai 1802.
	Dépagne . . . } Manoir . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Quimper. . . . Finistère.	Le Baron DOMBIDEAU DE CROUZEILLES ✻, *né* à Pau, départ. des Basses-Pyrénées, 19 juillet 1751, *sacré* 21 avril 1805.
	Le Dall de Tromelin } De Poulpiquet . . } *Vicaires-Généraux.*

ARCHEVÊCHÉ DE ROUEN.

S. E. Mr le Cardinal CAMBACERÈS (G. A. ✻) (*Etienne-Hubert*), Sénateur, *né* à Montpellier, département de l'Hérault, 17 septembre 1756, Archevêque de Rouen, *sacré* 1er avril 1802.

Vicaires-

Vicaires-Généraux.

Boisville. Bâton. Papillaut.

Le Département de la Seine-Inférieure forme l'arrondissement de ce Diocèse.

Evêchés suffragans.

Coutances. Manche.	Le Baron DUPONT DE POURSAT ✱, (*P.*) *né* à Chabanois, le 3 juin 1761, *sacré* le 6 janvier 1808. Bonté. Lhermite. } *Vicaires-Généraux.*
Bayeux. Calvados.	Le Baron BRAULT, (*Charles*) *né* à Poitiers, 4 août 1752, *sacré* 25 avril 1802. Daudibert-de-la-Villasse. De Croisilles. } *Vicaires-Généraux.*
Séez. Orne.	CHEVIGNÉ DE BOISCHOLET, (*Hilarion-François*) *né* à l'Herbergement, dép. de la Vendée, 6 juin 1746, *sacré* 16 mai 1802. Leclerc. Levavasseur. } *Vicaires-Généraux.*
Evreux. Eure.	Le Baron BOURLIER ✱, (*Jean-Baptiste*) *né* à Dijon, 1er. février 1731, *sacré* 25 avril 1802. De Bonnières. Brulley de la Brunière. } *Vicaires-Généraux.*

ARCHEVÊCHÉ DE TURIN.

Mr Le Comte DE LA TOUR ✱, (*Hyacinthe*) Sénateur, *né à* Saluces, le 15 mars 1747, *sacré* Archevêque de Sassari, le 2 mai 1790, nommé à l'Evêché d'Acqui en 1797, et à l'Archevêché de Turin en 1805.

Vicaires généraux.

Gounety. Tardy. Caqueran de Briqueras.

Evêchés suffragans.

Acqui. Montenotte.	Le Baron ARRIGHI DE CASANOVA (*Louis*) *né* à Corté en Corse, 11 avril 1754, *sacré* 13 décembre 1807. Toppia, J. F. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Asty. Marengo.	Le Baron DEJEAN, (*François-André*) *né* à Castelnaudary, dép. de l'Aude, le 24 mars 1748, *sacré* . . . . Evase-Dani de Magnane. Bellano. } *Vicaires-Généraux.*

Casal. . . . . . Marengo. | VILLARET ✻, (*Jean-Chrysos.*) *Chancelier de l'Université Impériale, premier Aumônier de S. M. le Roi des Espagnes*, *né* à Rhodèz, le 27 janvier 1739, *sacré* 23 mai 1802.
Salina. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
De Pina. . . . }

Ivrée. . . . . . Doire. | Le Baron DE GRIMALDI ✻, (*Jos.-Marie*) *né* à Moncalier, 3 janvier 1754, *sacré* Evêque de Pignerol, le 6 août 1797, nommé à l'Evêché d'Ivrée le 1er. février 1805.
J. L. Presbitero. . } *Vicaires-Généraux.*
J. A. Linty. . . . }

Mondovi. . . . . Stura. | Le Baron VITALE ✻, (*Jean-Bapt.-Pie*) *né* à Mondovi, le 10 février 1751, *sacré* Evêque d'Albe, le 26 avril 1791, nommé à l'Evêché de Mondovi le 1er février 1805.
Accusani. . . . } *Vicaires-Généraux.*
Pautrier. . . . }

Saluces. . . . . Stura. | Le Baron FERRERO DELLA MARMORA ✻, (*Thérèse-Marie-Charles-Victor*) *né* à Turin, le 15 octobre 1757, *sacré* à Rome, le 3 juillet 1796, Evêque de Casal, nommé à l'Evêché de Saluces, le 21 juin 1804.
Disderi. (J.-E.). . }
Bulioni-Monale, (J.) } *Vicaires-Généraux.*
Pro-Vicaire. . . }

Verceil. . . . . Sesia. | Le Baron DE CANAVERY ✻, (*J.-B.*) 1er *Aumônier de S. A. I. Madame Mère de l'Empereur*, *né* à Borgomaro, Dép. de Montenotte, 25 septembre 1753, *sacré* à Rome Evêque de Bielle, 6 août 1797, transféré à l'Evêché de Verceil le 1er février 1805.
Del-Carretto. . . } *Vicaires-Généraux.*
Robiolio. . . . . }

ARCHEVÊCHÉ DE GÊNES (1).

S. Em. Mr le Cardinal SPINA (O. ✻) (*Joseph*), *Aumônier de S. A. I. Madame la Princesse Pauline*, *né* à Sarzanne, 11

(1) Les églises épiscopales de *San-Donino*, *Parme* et *Plaisance* ont été détachées, par un décret apostolique de S. Em. le Cardinal Légat, dont un décret impérial a ordonné la publication, de la jurisdiction métropolitaine de l'Archevêque de Bologne, et soumises à la jurisdiction métropolitaine de l'Archevêque de Gènes.

L'église épiscopale de Savonne a aussi été affranchie de la jurisdiction métropolitaine de l'Archevêque de Milan et placée également sous la jurisdiction métropolitaine de l'Archevêque de Gènes.

mars 17 . . . . *sacré* Archevêque de Corinthe, 30 septembre 1798, nommé à l'Archevêché de Gènes, le 24 mai 1802.

Vicaires Généraux.

Giustiniani. . . . .

Evêchés suffragans.

Albenga. . . . . . Montenotte.	DANIA, (*Ange-Vincent*) *né* à Voltri, diocèse de Gènes, 13 septembre 1744, *sacré* le 21 décembre 1802. Castellari. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Borgo San Donino. . . . . . Taro.	GARIMBERTI, (*Alexandre*) *né* à Parme, 22 septembre 1736, *sacré* Evêque de Borgo San Donino 29 janvier 1776. Giovanetti, *Archid.* . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Brugnetto.	SOLARI, (*J.-Luc*) *né* à Gènes, 6 mai 1732, *sacré* Evêque de Brugnetto 24 juin 1792. Lambreychini, V. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Parme . . . . . . Taro.	S. Em. Mr le Cardinal CASELLI (G. ✻), (*Charles-François*) Sénateur, *né* à Alexandrie 20 octobre 1740, *sacré* Evêque de Sida 4 avril 1802, nommé Evêque de Parme 28 mai 1804. Vital Loschi. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Plaisance. . . . . Taro.	Le Baron FALLOT DE BEAUMONT ✻, (*Et.-André-Fr. de Paule*) *né* à Avignon, Dép. de Vaucluse, 1er avril 1750, *sacré* 21 déc. 1782. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Sarzanne. . . . . Apennins.	PALLAVICINI, (*Jules-César*) *né* à Bastia, 31 décembre 1742, *sacré* Evêque de Sarzanne 30 septembre 1804. Almajer. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Savonne. . . . . . Montenotte.	VINCENT, (*Augustin Maggidli*) *né* à Gênes, 8 décembre 1752, *sacré* Evêque de Sarzanne 27 septembre 1795, nommé à l'Evêché de Savonne 24 septembre 1804. Belloro. . . . . } *Vicaires-Généraux.*
Pontremoli. . . . Apennins.	PAVESI, (*Jérôme*) *né* 2 avril 1739, *sacré* 24 juillet 1797. Pizzati, B. . . . . } *Vicaires-Généraux.*

ARCHEVÊCHÉ DE FLORENCE. (Arno).

Mr MARTINI, (*Antoine*) *né* à Prato, le 25 septembre 1721, *fait* Archevêque le 25 juin 1781.

Evêchés suffragans.

Colle. . . . . Méditerranée . .	BENCI, (*Morel*) *sacré* en 1807. . . . .
Fiesole. . . . . Arno.	MANCINI, (*Rainier*) *né* à Cortone, le 3 sept. 1735, *transféré* de Colle le 15 avril 1776.
Pistoia et Prato. . Arno.	TOLI, (*François*) *né* à Livourne, le 4 mars 1761, *transféré* de Massa le 20 avril 1803.
S. Miniato . . . Méditerranée. .	FAZZI, (*Pierre*) *né* le. . . . . *fait* Evêque le 6 octobre 1806.
Borgo S. Sepolcro. Arno.	COSTAGUTI, (*Robert*) *né* à Livourne le 15 juin 1732, *fait* Evêque le 14 décembre 1778.

ARCHEVÊCHÉ DE PISE. (Méditerranée).

Mr ALLIATA, (*Rainier*) *né* à Pise le 29 mai 1752, *transféré* de Volterra le 6 octobre 1806.

Evêché suffragant.

Livourne. . . . Méditerranée.	GANUCCI, (*Philippe*) *né* à Florence le 25 janvier 1741, *transféré* de Cortone le 6 octobre 1806.

ARCHEVÊCHÉ DE SIENNE. (Ombrone).

S. Em. Mr le Cardinal GHIGI ZONDADARI, (*Antoine-Félix*) *né* à Sienne le 14 janvier 1740, *fait* Archevêque d'Adena le 19 décembre 1785, et *transféré* à Sienne le 1er. juin 1795.

Evêchés suffragans.

Chiusi et Pienza. Ombrone.	PANNILINI, (*Joseph*) *né* à Sienne le 30 décembre 1742, *fait* Evêque le 13 nov. 1775.
Grosseto. . . . Ombrone.	SELVI, (*Fabrice*) *né* à Sorano (arrond. de Grosseto) le 18 janvier 1752, *fait* Evêque le 17 juin 1793.
Massa. . . . . Ombrone. . . .	. . . .
Sovana . . . . Ombrone. . . .	GHIGHI, (*Philippe*) *né* à Bibiena, le 15 mars 1752, *élu* Evêque le 20 septembre 1802.

ÉVÊCHÉS NON SUFFRAGANS.

Arezzo . . . . Arno.	ALBERGOTTI, (*Augustin*) *né* à Arezzo, le 27 nov. 1735, *élu* Evêque le 20 sept. 1802.

Cortone. . . . Arno.	LAPARELLI, (*Nicolas*) *né* le . . . . *sacré* en 1806.
Pescia. . . . Méditerranée. .	ROSSI, (*Jules*) *né* à Pistoia, le . . . . . *proclamé* Evêque le 20 octobre 1804.
Volterra. . . . Méditerranée. .	INCONTRI, (*Joseph-Gaëtan*) *né* à Volterra le. . . . . . , *fait* Evêque le 6 octobre 1806.
Montalcino. . . Ombrone. . . .	. . . .
Montepulciano. . Ombrone. . . .	CARLETTI, (*Pellerin*) *né* à Montepulciano le 21 novembre 1757, *élu* Evêque le 20 septembre 1802.

SECTION II.

Cultes Protestans.

PROTESTANS DE LA CONFESSION D'AUSBOURG, OU LUTHÉRIENS.

Les églises de la confession d'Ausbourg ont des pasteurs, des consistoires, des inspections et des consistoires généraux.

Les consistoires sont chargés de veiller à la discipline, à l'administration des biens de l'église, et à celle des deniers provenant des aumônes.

Les inspections se composent du pasteur et d'un ancien de chacune des cinq églises consistoriales. Chaque inspection choisit dans son sein deux laïques et un ecclésiastique, qui prend le titre d'inspecteur. Cet inspecteur est chargé de veiller sur les ministres ou pasteurs, et sur le maintien du bon ordre dans les églises consistoriales. L'inspection ne peut s'assembler sans l'autorisation du Gouvernement.

Les consistoires-généraux composent l'administration supérieure de toutes les églises consistoriales et des inspections.

Outre le consistoire général, et dans le tems intermédiaire d'une de ses assemblées à l'autre, il y a un directoire composé du président, du plus âgé des deux ecclésiastiques inspecteurs, et de trois laïques, dont un est nommé par l'Empereur; les deux autres seront choisis par le Consistoire général.

CONSISTOIRE GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENS DU HAUT ET BAS-RHIN, ÉTABLI A STRASBOURG.

M. Kern ※, *Président.*
M. Blessig, *Ecclésiastique Inspecteur pour le Bas-Rhin.*
M. Engel, *id. pour le Haut-Rhin.*

Députés. Messieurs,

Turckheim.	Anthing.	. . . . . .
Brakenhoffer.	Dischbein.	Silbermann, *Secrétaire-général.*
Rehfeld.	Pfeffel.	

Directoire du Consistoire général.

Membres. Messieurs,

Kern ※, *Président.*	Pfeffel.	Turckheim.
Blessig, *Insp. ecclés.*	Froereisen ※.	Silbermann, *Secr. gén.*

Inspections du Bas-Rhin.

Ire. *Inspection.* Temple-Neuf de Strasbourg.	M. Blessig, *Inspecteur et Pasteur.*	
	M. Turckheim, M. Graff,	*Adjoints Laïques.*
IIe. *Inspection.* S.-Thomas et S.-Nicolas de Strasbourg.	M. Haffner, *Inspecteur et Pasteur.*	
	M. Brackenhoffer, M. Moerlen,	*Adjoints Laïques.*

IIIe. *Inspection.* Petite-Pierre.	M. Schmidt, *Inspecteur et Pasteur.*	
	M. Teutsch, M. Hofmann,	*Adjoints Laïques.*
IVe. *Inspection.* Wissembourg.	M. Heyler, *Inspecteur et Pasteur.*	
	M. Anthing, M. Lentz,	*Adjoints Laïques.*
Ve. *Inspection.* Bouxviller.	M. . . . ., *Inspecteur et Pasteur.*	
	M. Renfeld, M. Feil,	*Adjoints Laïques.*

Département du Haut-Rhin.

Il y a deux inspections dans ce département : l'une à Colmar, l'autre à Montbéliard.

Les églises de la Haute-Saône et du Doubs dépendent de l'inspection de Montbéliard, et sont réunies au Consistoire général de Strasbourg.

Ire. *Inspection.* Colmar.	M. Engel, *Inspecteur ecclésiastique.*	
	M. Waldner, M. Pfeffeld,	*Adjoints laïques.*
IIe. *Inspection.* Montbéliard.	M. Surleau, *Inspect. ecclésiastique.*	
	M. Parot, M.	*Adjoints laïques.*

Les protestans de la confession d'Ausbourg ont une académie ou seminaire à Strasbourg, pour l'instruction des ministres.

On y professe la théologie, la philosophie, les belles-lettres et les langues anciennes, modernes et orientales.

Professeurs, *Messieurs*,

Weber.	Braun.	Ehrmann.	Lauth.
Blessig.	Koch.	Spielmann.	Herrenschneider.
Hafner.	Reisseissen.	Schwighenser.	

Professeurs *Suppléans*, Messieurs,

Dahler. Frantz. Fritz.

Un gymnase ou collége, formant une école de première instruction, est attaché et subordonné à cette académie.

M. *Kern* ✻, en sa qualité de Président du Consistoire général du Haut et Bas-Rhin, est directeur de cette Académie.

CONSISTOIRE GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENS DE LA SARRE ET DU MONT-TONNERRE, A MAYENCE.

M. . . . . . ., *Président.*

CONSISTOIRE GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENS DE RHIN ET MOSELLE ET DE LA ROER.

M. *Jacobi* ✻, Conseiller de Préfecture du département de la Roër, *Président.*

PROTESTANS RÉFORMÉS, OU CALVINISTES.

Les protestans réformés ont des pasteurs, des consistoires et des synodes.

Les consistoires de chaque église réformée se composent d'un ou des pasteurs attachés à cette église, et d'anciens ou notables laïques, choisis parmi les citoyens les plus imposés au rôle des contributions directes.

Les consistoires veillent au maintien de la discipline, à l'administration des biens de l'église et à celle des deniers provenant des aumônes.

Tous les deux ans, les anciens sont renouvelés par moitié.

Les élections des pasteurs sont faites par les consistoires et confirmées par l'Empereur.

Les synodes sont chargés de veiller sur tout ce qui concerne la célébration du culte, l'enseignement de la doctrine, et la conduite des affaires ecclésiastiques.

Leurs décisions sont soumises à l'approbation de l'Empereur.

Cinq églises consistoriales forment l'arrondissement d'un synode.

Chaque synode est composé du ou de l'un des pasteurs, et d'un ancien ou notable de chaque église consistoriale, et ne peut s'assembler sans la permission du Gouvernement, ni durer plus de six jours.

Pasteurs, Présidens, et lieux où sont situées les Eglises.

Aisne, Seine-et-Marne.

Matile, à Moineaux, près Château-Thierry.

Alpes. (Hautes)

Bertrand, a Gap.

Ardèche.

Chaponnière, à Lamastre.
Privat, à Privas.
Rattier, à Vernoux.
Crumieres, à Lavoute.
Noë, à Saint Pierre Ville.

Ardennes.

Fontlonne Duvernet, à Sedan.

Ariège.

Buisson, au Maz-d'Azil.

Aveyron.

Nazon, à Saint-Afrique.

Calvados.

Sabonnadierre, à Caen.

Charente.

Berneaud, à Jarnac.

Charente Inférieure.

Dubaptiste, à Saintes.
Rang, à la Rochelle.
Mazauric (Jean), à la Tremblade.

Cher.

Combe, à Sancerre. { Oratoire réuni à l'église consistor. de Paris.

Dordogne.

Allard, à Bergerac.
Coste, à Montcarret.

Doubs.

Jan, à Besançon.

Drôme.

Schaïffer, à Crest.
Grangeron (M. A.), à Die.
Reboul Chanron, à Lamotte.
Borel, à Dieu-le-Fit.
Chiron, à Valence.

Dyle.

Charlier, à Bruxelles.

Escaut.

Clierge, à l'Ecluse.
Corneille, à Isendike.
Hermanus Wesselink, à Axel.

Pasteurs et lieux où sont situées les Eglises.

Gard.

Roche, à Alais.
Olive, à Saint-Ambrois.
Bouet, à Vezenobre.
Genies, à Saint-Jean-du-Gard.
Blachon, à Anduze.
Roux, à Uzès.
Lombard (*Simon*), à Sainte-Chaptes.
Olivier-Desmont, à Nîmes.
Marzials, à Vauvert.
Barbusse, à Aigues-Vives.
Raoux, à Calvisson.
Ribot, à Sommières.
Bourbon (*Charles*), à Valleranque.
Colombies-Ribe, au Vigan.
Auzilhon, à Vellerangues.
Gachon (*Jean-André*), à S.-Hippolyte.
Gabriac (*Paul*), à la Salle.
Guerin, à Sauve.

Garonne (*Haute*).

Chabran, à Calmont, pour Toulouse.

Gers.

Pradel, à Mauvesin.

Gironde.

Martin, aux Chartrons, F. B. de Bordeaux
Thomas, à Sainte-Foy.
Dumas, à Gensac.

Herault.

Michel, à Latte, F. B. de Montpellier.
Ducros, à Montagnac.
Bonnard, à Massillargues.
. . . . . , à Ganges.

Isere.

Morel, à Mens.

Jemmape.

(L'organisation locale n'est pas encore faite).

Léman.

Gabriel, à Genève.
Percy, à Carouge et Ferney

Loire (*Haute*).

Lacoste, à Saint-Voy.

Loire-Inférieure et Vendée.

De Joux, à Nantes.

Loiret.

Lagarde, à Orléans. } Oratoires réunis à l'église réform. cent. de Paris.
Née, à Chatillon.

Lot-et-Garonne.

Lagarde, à Tonneins.
Martineau-Lajalque, a Clairac.
Gibert, à Castelmoron.
Caulet, à Lafite.
Quatreils, à Nérac.

Lozere.

Bonicel, à Florac.
Bourbon (*Louis Charles*), à Meyrueis.
Molines (*Pierre-Auguste*) à la Barre.
Gabriac (*Adolphe*), à Saint-Germain-de-Colberthe.
Sabatier-Plantier, à Vialas.

Meurthe.

Erden, à Oberstenzel. } Oratoires réunis à l'église centrale, reform. de Strasbourg.
Boissard, à Nanci.
Zimmermann, à Lixheim.

Meuse-Inferieure.

Verloren, à Maëstricht.

Mont-Tonnerre.

Kaibel, à Oberingelheim.
Balbar, à Sprendlingen.
Descoles, à Alzey.
Braun, à Oppenheim.
Pauli, à Osthofen.
Hœdens, à Hippenheim, au pré.
Le Bachel, à Freinsheim.
Mayer, à Frankenthal.
Held, à Spire.
Treviran, à Edenkauben.
Ulmann, à Neustadt.
Hepp, à Kaiserslautern.
Roth, à Rokenhausen.
Muller (*L.*), à Obermoschel.
Schwarz, à Hombourg.
Muller (*A.*), à Menbach.
. . . . . . , à Deux-Ponts.
Moescherosch, a Annweiller.

Moselle.

Defélice, à Metz.

Nord.

Defélice, *aîné*, à Lille.
Devismes, à Quiévy.

Pas-de-Calais.

(L'organisation locale n'est pas encore terminée).

Pô.

Bert, à la Tour.
. . . . à Prarostino.
Rostan, à Ville-Sèche.

Pyrénées (*Basses*).

Gabriac (*Louis-Victor*), à Orthés.

Pasteurs et lieux où sont situées les Eglises.

Rhin (Bas).

Petersen, à Strasbourg.
Schwebe, à Bischweiller.
Culmann, à Bergzabern.
Anz, à Billigheim.
Gulden, à Landau.

Rhin (Haut).

Gibollet, à Bienne.
Gibolet, à Saint-Imier.
Morel, à Corgemont.
Moschard, à Bevillard.
Risler, à Mulhausen.

Rhin-et-Moselle.

Eberts, à Creutznach.
Bechtell, à Sobernheim.
Oertel, à Stromberg.
Illges, à Simmern.
Schneider, à Kirchberg.

Roër.

Van Alpen, à Stolberg.
Heilmann, à Creveldt.
Wasserfall, à Odenkirchen.
Diergardt, à Meürs.
Neumann, à Clèves

Rhône.

Bourrit, aîné, à la Croix-Rousse, faubourg de Lyon.

Rhône (Bouches du).

Chéneviere, à Sainte-Marguerite, faubourg de Marseille.

Sarre.

Zimmermann, à Sarrebruck.
Weber, à Coussel.
Neusel, à Meisenheim.

Seine.

Paris, *Voyez* page 781.

Seine-Inférieure.

Alègre, à Bolbec, pour le Hâvre.
Mordant, à Bonsecours, pour Rouen.

Sèvres (Deux).

Molles, à S. Gelais, faub. de Niort.
Gibaud Rivière, à Châlons, faubourg S. Maixent.
Gibaud Quazey, à la Barrière, faub. de la Motte S. Héraie.
Mettayer Lafontaine, à Bretagne, faubourg de Melle.
Richard, à Lezay.

Tarn.

Bonifas Larauque, à Castres.
Méjanel, à Mazamet.
Blanc, à Vabre.
Moziman, à la Caune.

Tarn-et-Garonne.

Froissard, Président et Doyen de la Faculté de Théologie, à Montauban.
Durnaud, à Négrepelisse.

Vaucluse.

Rollin, à Lourmarin.

SECTION III.

Culte des Juifs.

Il a été établi à Paris un Consistoire central par décret du 17 juillet 1808, et treize Synagogues dans l'Empire par décret du 11 décembre 1808.

Grands Rabbins et Membres Laïques du Consistoire central.

M. Sintzheim, 1er. *Grand Rabbin, Président*, rue Michel-le-Comte, n. 27.
M. . . . ., 2e. *Grand Rabbin*, rue. . . . .
M. Abraham Cologna, 3e. *Grand Rabbin*, rue S.-Médéric, n. 21.
M. Baruch Cerf-Berr, rue Neuve-des-Mathurins, n. 21, } *Membres Laïques.*
M. J. Lazard, Place des Victoires, n. 10. }

Grands Rabbins et Membres laïques des treize Synagogues.

Circonscription de Paris. *Voyez page* 794.

Circonscription de Strasbourg.

M. David Sintzheim, *Grand-Rabbin.*
M. J. Rhens, M. Samuël, M. S. Alexandre, *Membres laïques.*

Circonscription de Wintzenheim.

M. Hirsch Lazard, *Grand-Rabbin.*
M. Lehman Bloch, M. J. Brunschwieg, M. J. Blum, *Membres laïq.*

Circonscription de Mayence.

M. Samuël Levy, *Grand-Rabbin.*
M. H. L. Lorch, M. Reinach, M. A. Friedberg, *Membres laïques.*

Circonscription de Metz.

M. . . . . , *Grand-Rabbin.*
M. C. J. Goudcheaux, M. Schwab le j^e., M. J. Godeheau-Berr, *Membres laïques.*

Circonscription de Nancy.

M. Jacob Schweig, *Grand-Rabbin.*
M. S. M. Levy, M. L. Levy, M. G. J. Goudcheaux, *Membres laïques.*

Circonscription de Trèves.

M. Samuël Marx, *Grand-Rabbin.*
M. S. Levy, M. S. Cahen, M. L. Berncastel, *Membres laïques.*

Circonscription de Coblentz.

M. Emmanuel Dentz, *Grand-Rabbin.*
M. S. Baruch, M. L. Feist, M. W. Bermann, *Membres laïques.*

Circonscription de Creveld.

M. L. Carlsberg, *Grand-Rabin.*
M. Mayer, M. J. Hertz, M. J. Leven, *Membres laïques.*

Circonscription de Bordeaux.

M. A. Andrade, *Grand-Rabbin.*
M. D. Gradis, M. Lopes Dubec, M. J. Rodrigue, aîné, *Membres laïques.*

Circonscription de Marseille.

M. Roques Martine, *Grand-Rabbin.*
M. Bédarides, M. Joseph Cohen, M. A. Constantini, *Membres laïques.*

Circonscription de Turin.

M. Abraham Cologna, *Grand-Rabbin.*
M. Pescarollo, M. J. Olivetti, M. Benedetti, *Membres laiques.*

Circonscription de Casal.

M. T. M. Witta, *Grand-Rabbin.*
M. Witta Emille, M. Sigre Marc, M. O. J. Emmanuel, *Membres laïques.*

CHAPITRE VIII.

Organisation Militaire.

SECTION PREMIERE.

Etat-Major général de l'Armée.

LIEUTENANS DE SA MAJESTÉ.

LE ROI DES ESPAGNES, *Commandant les armées françoises en Espagne.*

LE ROI DES DEUX SICILES, *Commandant l'armée françoise dans le Royaume de Naples.*

S. A. I. le Prince EUGÈNE, Vice-Roi d'Italie, *Commandant en chef l'armée d'Italie.*

S. A. S. M. le Prince de NEUCHATEL et de WAGRAM, Vice-Connétable, *Major-Général de l'armée d'Espagne.*

MARÉCHAUX DE L'EMPIRE.

M. le Duc de CONEGLIANO (G. A. ※), *Inspecteur général de la gendarmerie.*

M. le Prince d'ESSLING, Duc de Rivoli (G. A. ※).

M. le Duc de CASTIGLIONE (G. A. ※), *Commandant le 7e. corps de l'armée d'Espagne.*

M. le Prince de PONTE-CORVO (G. A. ※).

M. le Duc de DALMATIE (G. A. ※), *Commandant un corps à l'armée d'Espagne.*

M. BRUNE (G. A. ※).

M. le Duc de TREVISE (G. A. ※), *Commandant le 5e corps de l'armée d'Espagne.*

M. le Duc d'ELCHINGEN (G. A. ※), *Commandant le 6e corps de l'armée d'Espagne.*

M. le Prince d'ECKMULH, Duc d'Auerstaedt (G. A. ※), *Commandant le troisième corps à l'armée d'Allemagne.*

M. le Duc d'ISTRIE (G. A. ※), *Commandant la cavalerie de la Garde impériale, et en chef l'armée du Nord.*

M. le Duc de BELUNE (G. A. ※), *Commandant le 1er. corps de l'armée d'Espagne.*

M. le Duc de REGGIO (G. A. ✳) *Commandant le 2e. corps de l'armée d'Allemagne.*

M. le Duc de RAGUSE (G. A. ✳), *Commandant le 11e. corps de l'armée d'Allemagne.*

M. le Duc de TARENTE (G. A. ✳), *Commandant un corps d'armée en Italie.*

Sénateurs ayant le titre de Maréchaux de l'Empire.

M. le Duc de VALMY (G. A. ✳), *Membre du grand Conseil de la Légion d'honneur.*

M. le Duc de DANTZICK (G. A. ✳); *Commandant le 7e. corps de l'armée d'Allemagne.*

M. le Comte PÉRIGNON (G.A.✳), *Gouverneur de Naples.*

M. le Cte. SERURIER (G. A. ✳), *Gouv. de l'Hôtel imp. des Inval.*

INSPECTEURS ET COLONELS GÉNÉRAUX.

M. le Comte GANTEAUME (G. A. ✳), *Inspecteur général des Côtes de l'Océan.*

M. le Comte DECRÈS (G.A.✳), *Inspecteur général des Côtes de la Méditerranée.*

M. le Comte SONGIS (G. A. ✳). *Inspecteur général de l'Artillerie.*

M. le Comte DEJEAN (G. A. ✳), *Ministre directeur de l'Administration de la guerre, premier Inspecteur général du Génie.*

M. le Comte GOUVION-SAINT-CYR (G. A. ✳), *Colonel général des Cuirassiers.*

M. le Comte BARAGUEY-D'HILLIERS (G. A. ✳), *Colonel général des Dragons.*

M. le Duc d'ABRANTÈS (G. A. ✳), *Colonel général des Hussards, Gouverneur de Paris, command. le 8e. corps de l'armée d'Espagne.*

M. le Comte de GROUCHY (G. A. ✳), *Colonel général des Chasseurs à cheval.*

GÉNÉRAUX DE DIVISION.

Généraux employés extraordinairement.

S. A. I. FELIX, Prince de Lucques et de Piombino, *Commandant-général les departemens qui forment le Gouvernement de la Toscane.*

M. le Comte MENOU (G. ✳), *Gouverneur général de Venise.*

M. le Comte CAFFARELLY (G. A. ✳), *Ministre de la Guerre du Royaume d'Italie.*

M. le Comte de CESSAC (G. A. ✳). *Ministre d'Etat, Directeur-général des Revues et de la Conscription militaire.*

M. le Comte DEJEAN (G. A. ✳), *Ministre-Directeur de l'administration de la Guerre, premier Inspecteur général du Génie.*

M. le Baron EBLÉ (G. ✳), *Ministre de la Guerre du Royaume de Westphalie.*

M. le Duc de FELTRE (G. A. ✳), *Ministre de la Guerre.*

M. le Duc de FRIOUL (G. A. ✳), *Grand-Maréchal du Palais.*

M. le Comte GASSENDI (C. ✳), *Chef de la division de l'artillerie, au ministere de la Guerre.*

M. le Duc de VICENCE, *Grand-Ecuyer de S. M. I. et R.*

Généraux employés dans l'armée.

M. le Duc d'Abrantès (G. A. ✲).
M. le Comte Andréossi (G. ✲).
M. le Comte Baraguey - d'Hilliers (G. A. ✲).
M. Barbou (C. ✲).
M. Beker, Comte de Mons (G. ✲)
M. Bellavesne (C ✲).
M. Belliard (G. ✲).
M. Berthier C. (C. ✲).
M. le Comte Bertrand (G. A. ✲).
M. le Comte Bisson (G. ✲).
M. Bonnard (C. ✲).
M. Bonet (C. ✲).
M. le Comte Bourcier (G. ✲).
M. Broussier (G. ✲).
M. le B. Brugniere, *dit* Bruyère (C. ✲).
M. le Baron de Careil (C. ✲).
M. le Baron Carra S. Cyr (G. ✲).
M. le Baron de Caulincourt (C. ✲).
M. Chabot (C. ✲).
M. Chabran (C. ✲).
M. Chambarlhac (C. ✲)
M. le Baron Charpentier (C. ✲)
M. le Comte Chasseloup Laubat (C. ✲).
M. le Comte Claparede (G. ✲).
M. le Baron Clausel (G. ✲).
M. le Baron Clément de la Roncière (C. ✲).
M. le Comte Compans (G. ✲).
M. le Baron Curial (C. ✲).
M. Dallemagne (C. ✲).
M. Darmagnac (C. ✲).
M. le Baron Daultanne (C. ✲).
M. Delaborde (G. ✲).
M. le Baron Delaroche (C. ✲).
M. Desbureaux ✲.
M. Despeaux ✲.
M. le Baron Dessaix (C. ✲).
M. Dessolles (G. ✲).
M. le Baron Donzelot (C. ✲).
M. le Comte Dorsenne (C. ✲).
M. le Comte Drouet (G. ✲).
M. Dufour (C. ✲).
M. Duhesme (G. ✲).
M. Dulauloy (G. ✲).
M. Dumas (Mathieu) (C. ✲).
M. Dumuy (C. ✲).
M. le Comte Dupas (C. ✲).
M. Dupont-Chaumont (C. ✲)
M. le Comte Durosnel (C. ✲).
M. le Baron Durutte (C. ✲).
M. le Comte Dutaillis (C. ✲).
M. le Baron de Fay (C. ✲).
M. Frégeville, C. (C. ✲).
M. le Comte Frère (C. ✲).
M. le Baron Fresia (C. ✲).
M. le Comte Friant (G. A. ✲).
M. le Baron Fririon (C. ✲).
M. Gilot (C. ✲).
M. le Baron Gily (C. ✲).
M. le Baron Girard (C. ✲).
M. le Cte de Gouvion-S.-Cyr (G. A. ✲).
M. le Baron Grandjean, Ch. J. (C. ✲).
M. le Baron de la Grange (O. ✲).
M. Grenier (G. A. ✲).
M. le Comte de Grouchy (G. A. ✲).
M. le Comte Gudin (G. A. ✲).
M. le Baron Hanicque (C. ✲).
M. le Comte Heudelet (C. ✲).
M. le Comte Hullin (C. ✲).
M. Kellermann (G. ✲).
M. Lacoste Duvivier (C. ✲).
M. Lacombe S. Michel (G. ✲).
M. Lagrange (G. ✲).
M. le Baron de Lahoussaye (C. ✲).
M. le Baron Lamarque (G. ✲).
M. Lapoype ✲.
M. le Comte de Lariboissière (G. ✲).
M. Laval (C. ✲).
M. le Baron Lazowski (C. ✲).
M. le Comte Law de Lauriston (C. ✲).
M. le Comte Legrand (G. A. ✲).
M. le Comte Lemarois (G. ✲).
M. le Baron Leval (G. ✲).
M. Léry (G. ✲).
M. Liebert ✲.
M. le Comte de Lobau (C. ✲).
M. Loison (G. ✲).
M. le Baron Lorge (C. ✲).
M. Magallon-Lamorliere ✲.
M. le Comte Marchand (G. A. ✲).
M. le Baron de Marulaz (C. ✲).
M. Mathieu (Maurice) (G. ✲).
M. Menou (G. ✲).
M. le Baron Merle (G. ✲).
M. Mermet (C. ✲).
M. le Baron Michaud (C. ✲).
M. le Comte Milhaud (C. ✲).
M. le Comte Miolis (G. ✲).

M. le Comte Molitor (G. ✻).
M. le Baron Monnet (C. ✻).
M. le Comte de Montbrun (C. ✻).
M. Montchoisy (C. ✻).
M. Montrichard (C. ✻).
M. le Comte Morand (G. ✻).
M. Morand (C. ✻).
M. le Baron Moulin (O. ✻).
M. le Baron de Mons (G. ✻).
M. Muller, Léon (C. ✻)
M. Musnier-la-Converserie (C. ✻).
M. le Comte de Nansouty (G. A. ✻).
M. de Narbonne ✻.
M. Olivier (G. ✻).
M. le Baron d'Outremont (C. ✻).
M. le Baron Pacthod (C. ✻).
M. le Duc de Padoue (C. ✻).
M. Partonneaux (C. ✻)
M. le Baron de Pepinville (C. ✻).
M. le Baron Pernetti (G. ✻).
M. le Comte de la Peyriere (G. ✻).
M. le Comte de Pully (C. ✻).
M. le Baron Puthod (C. ✻).
M. Quantin (C. ✻).
M. Quesnel (C. ✻).
M. le Baron de la Raffinière (C. ✻).
M. le Comte Rapp (C. ✻).
M. le Comte Reille (C. ✻).
M. Reynier (G. ✻).
M. Roget (C ✻).
M. Rouyer, M.-F. (C. ✻).
M. le Duc de Rovigo (G. A. ✻)
M. le Comte Ruffin (C. ✻).
M. le Baron Rusca (C. ✻).
M. le Baron Sabuc (C. ✻).
M. le Baron de Saint-Germain (C. ✻).
M. le Baron de Sainte-Hélene (C. ✻).
M. le Comte de S.-Hilaire (G. A. ✻).
M. le Baron Saint-Laurent (C. ✻).
M. le Comte de Saint-Sulpice (C. ✻).
M. le Comte Sanson (C. ✻).
M. Schaal ✻.
M. Schawembourg (C. ✻).
M. le Comte Sébastiani (G. A. ✻).
M. le Baron de Senarmont (C. ✻).
M. le Comte Seras (G. ✻).
M. le Baron de Seroux (G. ✻).
M. le Baron Solignac (C. ✻).
M. le Comte Songis (G. A. ✻).
M. le Comte Sorbier (G. ✻).
M. Souham (O. ✻).
M. le Comte Suchet (G. A. ✻).
M. le Baron Tharreau (O. ✻)
M. Thiebaut (C. ✻).
M. Tilly (C. ✻).
M. Travot (C. ✻).
M. le Baron Treilhard (C. ✻).
M. Turreau (G. ✻).
M. le Comte Unsebourg (G. A. ✻).
M. le Comte Vedel (C. ✻).
M. le Comte Verdier (G. ✻).
M. Vial (C. ✻).
M. le Baron de Vignolle (C. ✻).
M. le Comte Walther (G. A. ✻).

GÉNÉRAUX DE BRIGADE.

M. le Baron d'Abaumont (C. ✻).
M. le Baron Abbé (C. ✻).
M. le Baron d'Aboville (O. ✻).
M. Le Baron d'Aboville, A. (O. ✻).
M. le Baron Albert (C. ✻).
M. le Baron Aimeras (C. ✻).
M. le Baron Andreossy (C. ✻).
M. le Baron Amey (C. ✻).
M. le Baron d'Arnaud (O. ✻).
M. Arnaud ✻.
M. le Baron Aubry (O. ✻).
M. Augereau (C. ✻).
M. Augier (C. ✻).
M. Avril (C. ✻).
M. le Baron Bachelu (O. ✻).
M. le Baron Bailly-de-Monthion (C. ✻).
M. le Baron Barbanègre (C. ✻).
M. le Baron Bardet (C. ✻).
M. Le Baron Barrois (G. ✻).
M. le Baron Barthelemy (C. ✻).
M. Baville (C. ✻).
M. le Baron Lecat de Bazancourt (C. ✻).
M. le Baron Beaumont de Carriere (C. ✻).
M. le Baron Musquinet de Beaupré (O. ✻).
M. Beauregard.
M. le Baron Berckheim (O. ✻).
M. le Baron Bertrand A. J. (C. ✻).
M. le Baron Bertrand L. (O. ✻).
M. Bessières (O. ✻).
M. le Baron Biche (O. ✻).
M. Blondeau (O. ✻).
M. le Baron Boivin de la Martinière (C. ✻).

M. le Baron Bordesoul (O. ✱).
M. le Baron Borel (O. ✱).
M. le Baron Bourck (C. ✱).
M. Bourgeat (O. ✱)
M. le Baron Boussard (C. ✱).
M. Boyer, H. (C. ✱).
M. Boyer (Pierre) (C. ✱).
M. le Baron Boyer de Rebeval ✱.
M. Brayer (C. ✱).
M. Brenier (C. ✱).
M. Bron (C. ✱).
M. le Baron Brouard (O. ✱).
M. le Baron Brun (C. ✱).
M. le Baron de la Brunerie (O. ✱).
M. Buchet (O. ✱).
M. le Baron Bucquet (O. ✱).
M. le Baron Buget (C. ✱).
M. le Baron Cacault (O. ✱).
M. Callier (C. ✱).
M. le Baron Cambacérès (O. ✱).
M. Cardeneau (O. ✱).
M. Carrié (C. ✱).
M. le Baron Casals (O. ✱).
M. le Baron Cassagne (C. ✱).
M. Cassagne. (Louis) (O. ✱).
M. Castella ✱.
M. le Baron Castex (C. ✱).
M. Cavrois (C. ✱).
M. Chabert (C. ✱).
M. Chambarlhiac (C. ✱).
M. Chanez (C. ✱).
M. le Baron Charbonnel (C. ✱).
M. Charlot (C. ✱).
M. Chaudron-Rousseau (O. ✱).
M. le Baron Chauvel (C. ✱).
M. Clément (C. ✱).
M. le Baron Coëhorn (C. ✱).
M. le Baron Colbert (C. ✱).
M. le Baron Corsin (C. ✱).
M. le Baron Cosson (C. ✱).
M. le Baron Dabadie (O. ✱).
M. Dagout (O. ✱).
M. le Baron Dalesme (C. ✱).
M. le Baron Dalton (O. ✱).
M. Dambowsky (O. ✱).
M. Danthouard (C. ✱).
M. Darancay (O. ✱).
M. le Baron Darnaud, J. (C. ✱).
M. Darnaud. B.
M. le Baron Darricau (C. ✱).
M. Daumas (C. ✱).
M. Daurier (C. ✱).
M. Dazemar (C. ✱).
M. le B. Debelle de Gachetière (C. ✱).
M. le Baron Debroc (C. ✱).
M. le Baron Decouz (O. ✱).
M. le Comte Defrance (C. ✱).
M. Degrave.
M. le Baron Delzons (C. ✱).
M. le Baron Desailly (C. ✱).
M. Desperrieres (C. ✱).
M. le Baron d'Estabenrath (C. ✱).
M. Desvaux (O. ✱).
M. Devaux, P. (C. ✱).
M. Deviau (C. ✱).
M. le Baron Digeon (C. ✱).
M. Digonnet (C. ✱).
M. le Baron Dornez (O. ✱).
M. le Baron Doullembourg ✱.
M. le Baron Doumerc (C. ✱).
M. le Baron Ducos (C. ✱).
M. le Baron Dufour F. B. (C. ✱).
M. Dufour F. M. (C. ✱).
M. Dufresse (C. ✱).
M. Dumoulin Ch. (C. ✱).
M. le Baron Dumoustier (C. ✱).
M. le Baron Dupellin (O. ✱).
M. Duranteau (C. ✱).
M. Duroure.
M. le Baron Dutruy (C. ✱).
M. Duval.
M. Duverger (C. ✱).
M. le Baron Excellemans (O. ✱).
M. le Baron Fabre (O. ✱).
M. Faultrier (O ✱).
M. le Baron Ficatier (C. ✱).
M. Fiteau (C. ✱).
M. le Baron Fornier d'Albe (O. ✱).
M. le Baron Fournier ✱
M. le Baron Foy (O. ✱).
M. le Baron Franceschi (C. ✱)
M. le Baron Freiderichs (C. ✱).
M. le Comte Gardanne (C. ✱).
M. le Baron Garreau (C. ✱).
M. le Baron Gauthrin (O. ✱).
M. le Baron Gency (C. ✱).
M. le Baron Gerard M. E. (C. ✱).
M. le Baron Gerard F. J. (C. ✱).
M. le Baron Girard, dit Vieux (G. ✱).
M. Girardot.
M. le Baron Godard (O. ✱).
M. le Baron Godinot (C. ✱).
M. Goulus (C. ✱).
M. le Baron Graindorge (O. ✱).

M. le Baron

M. le Baron Grandeau (C. ✱).
M. le Baron de Grandchamp (C. ✱).
M. Grandjean, Balth. (C. ✱).
M. Gratien (C. ✱).
M. le Baron Grillot (O. ✱).
M. le Baron Gros (C. ✱).
M. le Baron Guérin J.-C. (C. ✱).
M. le Baron Guilleminot (C. ✱).
M. le Baron Guillot de la Cour (C. ✱).
M. le Baron Guyot (O. ✱).
M. le Baron Guyton (C. ✱).
M. le Baron Habert (C. ✱).
M. Hamelinaye (O. ✱).
M. le Baron d'Harispe (C. ✱).
M. Harty (C. ✱).
M. le Baron de Hastrel (O. ✱).
M. le Baron Huart (C. ✱).
M. le Prince Isembourg ✱.
M. Jacobé-Trigny (C. ✱).
M. Jacopin (C. ✱).
M. Jalras (O. ✱).
M. le Baron Jaquinot (C. ✱).
M. le Baron Jarry (C. ✱).
M. le Baron Jeanin (C. ✱).
M. le Comte Jullien (C. ✱).
M. le Baron Kister (C. ✱).
M. le Baron de Labassée (C. ✱).
M. le Baron Lacroix (C. ✱).
M. Lahure (C. ✱).
M. le Baron de Lamartinière (C. ✱).
M. le Baron Lamartinière (C. ✱).
M. Lameth Ch. ✱.
M. Lamotte (O. ✱).
M. Lanchantain (C. ✱).
M. le Baron Lanusse (O. ✱).
M. le Baron Laplanche (C. ✱).
M. le Baron Laplanne (C. ✱).
M. Lasalcette (C. ✱).
M. le Baron de Latour-du-Pré (C. ✱).
M. le Baron de Lauberdière ✱.
M. Lauer (O. ✱).
M. Laurent (C. ✱).
M. le Comte Leclerc Desessart (O. ✱).
M. le Baron Ledru des Essarts (C. ✱).
M. Lefebvre (C. ✱).
M. le Baron Lefol (O. ✱).
M. le Baron Leguay (C. ✱).
M. le Baron Lepic (C. ✱).
M. Lesuire (C. ✱).
M. le Baron Levasseur (C. ✱).
M. le Baron Lhéritier (O. ✱).
M. le Baron Lhuillier (C. ✱).
M. le Baron Liger Belair (O. ✱).
M. Lorcet (C. ✱).
M. le Baron de Lorencez (C. ✱).
M. le Baron Maison (C. ✱).
M. le Baron Maransin ✱.
M. le Baron de Marcognet (C. ✱).
M. le Baron de Marcey (C. ✱).
M. le Baron Margaron (C. ✱).
M. Marin ✱.
M. le Baron Marion.
M. le Baron de Maucune (C. ✱).
M. le Baron de Maureillan (O. ✱).
M. le Baron Maurin (O. ✱).
M. le Baron Maupetit (C. ✱).
M. Menard (C. ✱).
M. le Baron Merlin (C. ✱).
M. la Baron Milet (C. ✱).
M. Miquel (C. ✱).
M. le Comte de Momorency-Laval ✱.
M. le Baron Montmarie.
M. Morangié (C. ✱).
M. le Baron Moreau (C. ✱).
M. Morgan (C. ✱).
M. Morin (C. ✱).
M. le Baron Mossel (C. ✱).
M. Motte (C. ✱).
M. le Baron de Moulignon (C. ✱).
M. Naliche.
M. le Baron Navelet (C. ✱).
M. le Baron Nicolas (C. ✱).
M. Noirot (C. ✱).
M. le Baron Nourry (O. ✱).
M. le Baron Offenstein (O. ✱).
M. Osten (C. ✱).
M. Paillard (C. ✱).
M. le Baron Pajol (C. ✱).
M. Palmarole ✱.
M. le Baron Pannetier (C. ✱).
M. Paris A.
M. le Baron Pastol (O. ✱).
M. Pelletier (C. ✱).
M. le Baron Pereymont ✱.
M. le Duc Charle de Plaisance (C. ✱)
M. le Baron de Planta (C. ✱).
M. le Baron Plausonne (O. ✱).
M. le Baron de Piré ✱.
M. le Baron Poinsot C. ✱).
M. Poncet (O. ✱).
M. Pouchain (O. ✱).
M. Pouget P. (C. ✱).
M. le Baron Pouget F. R. (C. ✱).
M. le Baron de la Prade (O. ✱).

M. le Baron Preval (C. ✱).
M. le Baron Pryvé (C. ✱)
M. le Baron Quétard (C. ✱).
M. le Baron Radet (C. ✱).
M. Raoul.
M. le Baron Ravier (C. ✱).
M. le Baron Razout (O. ✱).
M. le Baron de Rebeval (O. ✱).
M. le Comte de Relingue (C. ✱).
M. le Baron Rey (C. ✱).
M. Rey (P.-A.) (C. ✱).
M. le Baron Reynaud (C. ✱).
M. le Baron Reynaud H. B. (C. ✱).
M. le Baron Rheinwald (C. ✱).
M. le Baron Ricard (C. ✱)
M. le Baron Rigau (C. ✱).
M. le Baron Ritay (O. ✱).
M. le Baron Rogniat (O. ✱).
M. le Baron Roguet (C. ✱).
M. le Baron Roize (C. ✱).
M. Romand (C. ✱).
M. Rostolland (C. ✱).
M. le Baron Roussel (C. ✱).
M. le Baron Rouyer (C. ✱).
M. Rousseau (C. ✱).
M. le Baron de Rozengat (C. ✱).
M. le Baron Ruty (C. ✱).
M. Sabattier (C. ✱).
M. le Baron de Crest S.-Charles (C. ✱).
M. Sainte-Croix (O. ✱).
M. Sarrazin (C. ✱).
M. le Baron Sarrut (C. ✱).
M. le Baron Schilt (C. ✱).
M. le Baron Schiner (C. ✱).
M. le Baron Schramm (C. ✱).
M. le Baron Schwarz (C. ✱).
M. Senecal (O. ✱).
M. le Baron Semelé (C. ✱).
M. Simon, H. (C. ✱).
M. Simon, E.
M. Siscé (C. ✱).
M. Sorbier (O. ✱).
M. Somis (O. ✱).
M. le Baron Soult (O. ✱).
M. le Baron Soyez (C. ✱).
M. le Baron Taviel (O. ✱).
M. le Baron Taupin (C. ✱).
M. le Baron Teste (O. ✱).
M. le Baron Thiry (C. ✱).
M. le Baron Thomière (O. ✱).
M. le Baron Tirley (C. ✱).
M. le Baron Tousard (O. ✱).
M. Touvenot ✱.
M. Vabre (O. ✱).
M. Vachot.
M. le Baron Valentin (C. ✱).
M. Valette (C. ✱).
M. Vallé (O. ✱).
M. Valletaux ✱.
M. le Baron de Valory (C ✱).
M. le Baron Van-Marisy (C. ✱).
M. Vaufreland (C. ✱).
M. le Baron Vaux (C. ✱).
M. Verger-des-Eareaux (O. ✱).
M. le Baron Vergèz (O. ✱).
M. Viala (O. ✱).
M. le Baron Vialannes (C. ✱).
M. Vonderwied (C. ✱).
M. le Baron de Walderbosch (C. ✱).
M. le Comte Wathier (C. ✱).
M. le Baron Werlé (C. ✱).
M. Wirion (C. ✱)
M. Wouillemond (C. ✱).
M. le Baron Yvendorff (O. ✱).

ADJUDANS-COMMANDANS.

M. Allain (C. ✱).
M. Allemand (O. ✱).
M. Amoretti-d'Anvi.
M. Asselin ✱.
M. le Baron Avy ✱.
M. le Baron Aymé ✱.
M. Bachelet d'Auville.
M. le B. Baclerd'Albe ✱.
M. Bagneris (O ✱).
M. le Baron Baillod (C. ✱).
M. Barbot (O. ✱).
M. Bartier (O ✱.
M. Baurot.
M. Beauvais.
M. le Baron Bechet de Leocour ✱.
M. le Baron de Benneval (O. ✱).
M. Berthelemy.
M. Bernard.
M. Berton.
M. le Baron Beurmann (C. ✱).
M. Blancheville (C. ✱).
M. Blanquet.
M. Boisserolle.
M. Boissier ✱.
M. Bouain.
M. Borelli (O. ✱).
M. Borghese ✱.
M. Bouchard ✱.
M. Bouillé.
M. Boyer.
M. Cambis (O. ✱).
M. Cappellini (O. ✱).

M. Carion-Nisas (O. ✻).
M. Cerise (O. ✻).
M. Chalus ✻.
M. Chameaux (O. ✻).
M. Chapuis ✻.
M. Chavardès (O ✻).
M. Choisié.
M. Contamine.
M. le Baron Couture.
M. Darsonval ✻.
M. Dauture.
M. Delamare ✻.
M. Delapointe.
M. Delaville.
M. Delort, Raymond (O. ✻).
M. le Baron Delort, J.-F. (O. ✻).
M. Delosme ✻.
M. Desnoyers ✻.
M. le Baron Dentzel ✻.
M. Des Roches (O. ✻).
M. Devaux ✻.
M. le Baron Dorsay, A.
M. Doucet (O. ✻).
M. Drouhot (O. ✻).
M. Ducomet (C. ✻).
M. Dugommier (O. ✻).
M. Dumarest (O. ✻).
M. Dupont D'herval ✻.
M. Durieux.
M. le Baron Fays.
M. le Baron Fontaine (C. ✻).
M. Forestier (O. ✻).
M. Forestier ✻.
M. Fortin.
M. le Baron Fourn ✻.
M. le Baron Froment (O. ✻).
M. le Baron Galichet.
M. Garobuau (O. ✻).
M. Gasquet (C. ✻).
M. Giraud.
M. De la Grange (Ch.) (O. ✻).
M. le Baron Gressot ✻.
M. Grundler ✻.
M. Gryspert.
M. le Baron Guichard ✻.
M. Guillemet.
M. Hantz ✻.
M. Hector-Legros (O. ✻)
M. Henin ✻.
M. Le Baron Humbert de Molard (O. ✻).
M. Jeannet.
M. le Baron Jomini ✻.
M. Josset Saint-Ange.
M. le Baron Jubé (C. ✻).
M. le Baron Lacroix. (O. ✻).
M. Larrin ✻.
M. le Baron Lautour (O. ✻).
M. Leboudiée.
M. Lebreton.
M. Lecat (O. ✻).
M. le Baron Leclerc.
M. Leseur.
M. Loverdo (O. ✻).
M. Mangeot (O. ✻).
M. Marchand ✻.
M. Marchand (Xavier).
M. Mariotti (O. ✻).
M. Massabeau (O. ✻).
M. le Baron Maucune ✻.
M. Mayer (O. ✻).
M. le Baron Mergès.
M. le Baron Meriage (O. ✻).
M. Milet ✻.
M. Miollis.
M. Mocquery (O. ✻).
M. Molard (O. ✻).
M. Monteluppo.
M. Montfalcon ✻.
M. le B. Montholon ✻.
M. Morat.
M. le Baron Nivet (O ✻).
M. Noizet (O. ✻).
M. le Baron Normand (O. ✻).
M. le Baron de la Noy ✻.
M. Nugues Saint-Cyr ✻.
M. Ordonneau ✻.
M. le Baron Ormancey (C. ✻).
M. le Baron Parigot ✻.
M. Paroletty.
M. Pascalis (O. ✻).
M. Passinge (O ✻).
M. Pelage.
M. le Baron Pellegards (C. ✻).
M. Petiet (O. ✻).
M. Petit-Pressigny (O. ✻).
M. Pillet ✻.
M. Plisque.
M. Porson (O. ✻).
M. Ramel.
M. le Baron Raynardi (O. ✻).
M. Remond.
M. Requin (O. ✻).
M. Revest (O. ✻).
M. le Baron Rippert ✻.
M. le Baron Romeuf (C. ✻).
M. Sabès.
M. le Baron de Saint-Cyr (O. ✻).
M. Santa Croce ✻.
M. Scepaux.
M. Segur ✻.
M. le Baron Semery.
M. Senilhac ✻.
M. Shée (Raidemont).
M. le Baron Simener.
M. le Baron Simon de la Mortiere (O. ✻).
M. Songeons ✻.
M. Soulage ✻.
M. le Baron Tavernier (O. ✻).
M. Thiery (O. ✻).
M. Thomas (O. ✻).
M. le Baron Thomas M. (O. ✻).
M. le Baron Tortel (C. ✻).
M. Wathiez ✻.
M. Weikel (O. ✻).
M. Wolff ✻.

SECTION II.

Divisions militaires, leurs Commandans; Commandans et Adjudans de place.

COMMANDANS DES DIVISIONS MILITAIRES.

PREMIÈRE DIVISION, *Paris.*

Composée des départemens de la Seine, de Seine et Oise, de l'Aisne, de Seine et Marne, de l'Oise, du Loiret et d'Eure et Loir

Voyez Gouvernement de Paris, page 686.

DEUXIÈME DIVISION, *Mézières.*

Composée des départemens des Ardennes, de la Meuse et de la Marne.

M. Lacoste (C. ✱), *Général de division, Commandant.*

M. Morin (C. ✱), *Général de brigade.*

M. Wirion (C. ✱), *Général de Brigade. Commandant Supérieur à Verdun.*

M. le Baron Pouget (C. ✱), *Général de brigade.*

TROISIÈME DIVISION, *Metz.*

Composée des départemens de la Moselle et des Forêts.

M. Roget (C. ✱), *Général de division, Commandant.*

Généraux de brigade, Messieurs,

Le Baron Cosson (C. ✱). Le Baron Dornez (O. ✱).

QUATRIÈME DIVISION, *Nancy.*

Composée des départemens de la Meurthe et des Vosges.

M. Gilot (C. ✱), *Général de division, Commandant.*

M. . . . . , *Général de brigade.*

CINQUIÈME DIVISION, *Strasbourg.*

Composée des départemens du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

M. Desbureaux (C. ✱), *Général de division, Commandant.*

Généraux de brigade, Messieurs,

Le Baron Prevai (C. ✱) Le Baron Ravier (C. ✱).

M. Bouchard ✱, *Adjudant-Commandant.*

SIXIÈME DIVISION, *Besançon.*

Composée des départ de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura et de l'Ain.

M. le Baron de Marulaz (C. ✱), *Gén. de divis., Commandant.*

Généraux de brigade, Messieurs,

Valette (C. ✱). Grandjean (C. ✱).

M. Drouhot (O. ✱), *Adjudant-Commandant.*

SEPTIÈME DIVISION, *Grenoble.*

Composée des départemens du Mont-Blanc, de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes et du Léman.

M. Delaroche (C. ✱), *Général de division, Commandant.*

HUITIÈME DIVISION, *Marseille.*

Composée des departemens des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var.

M. Dumuy (C. ✱), *Général de division*, *Commandant.*

Généraux de Brigade. Messieurs,

Pelletier (C. ✱). Le Baron Yvendorff (O. ✱).

NEUVIÈME DIVISION, *Montpellier.*

Composée des départ. de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère, de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron

M. Chabot (C. ✱), *Général de division*, *Commandant.*

M. Sissé (C. ✱), *Général de brigade*, *Commandant.*

DIXIÈME DIVISION, *Toulouse.*

Composée des départemens de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, de de la H. Garonne, des H. Pyrénées, du Gers, de Tarn et Garonne.

M. Lacombe-St.-Michel (G. ✱), *Gén. de divis.*, *Commandant.*

Généraux de Brigade, Messieurs,

Wouillemond (C. ✱). Miquel (C. ✱). Duranteau (C. ✱).

ONZIÈME DIVISION, *Bordeaux.*

Composée des départemens des B. Pyrénées, des Landes et de la Gironde.

M. le Comte d'Hédouville (G. ✱), *Général de division*, *Commandant*, *à Bayonne.*

M. Boivin (C. ✱), *Général de Brigade.*

M. Sabes, *Adjudant-Commandant.*

DOUZIÈME DIVISION, *Nantes.*

Composée des départemens de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Loire-Infér., de la Vienne.

M. le Baron de la Raffinière (C. ✱), *Général de div.*, *Comm.*

Généraux de Brigade, Messieurs,

Le Baron Brouard (O. ✱). Cassagne (C. ✱). Josnet. Degrave.

TREIZIÈME DIVISION, *Rennes.*

Composée des dép. d'Ille et Vilaine, du Morbihan, du Finistère et des C.-du-Nord.

M. Travot (C. ✱), *Gén. de divis.*, *Commandant*, *à Rennes.*

M. Quantin (C. ✱), *Général de division*, *Commandant l'Isle de Belle-Isle.*

Généraux de Brigade, Messieurs,

Motte (C. ✱). Boyer H. (C. ✱). Le Baron de Valori (C. ✱).
Paillard (C. ✱). Vabre (O. ✱).

M. Mayer (O. ✱), *Adjudant-Commandant.*

QUATORZIÈME DIVISION, *Caen.*

Composée des départemens de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

M. le Comte de Fay, (C. ✱), *Général de Brigade*, Sénateur, *Commandant* par interim.

Généraux de brigade, Messieurs,

Le Baron Darnaud J. (C. ✻). Le Baron Levasseur (C. ✻).

QUINZIÈME DIVISION, *Rouen.*

Composée des départemens de la Seine-Inférieure, de la Somme et de l'Eure.

M. Magallon-Lamorliere ✻, *Général de division*, *Commandant.*

M. le Baron d'Estabenrath (O. ✻), *Général de brigade.*

SEIZIÈME DIVISION, *Lille.*

Composée des départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Lys.

M. Olivier (G. ✻), *Général de division*, Commandant.

M. le Baron Borel (O. ✻), *général de brigade.*

M. Boissier ✻, *Adjudant.*

DIX-HUITIÈME DIVISION, *Dijon.*

Composée des départemens de l'Aube, de la Haute-Marne, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

M. le Baron Vaux (C. ✻), *Génér. de brigade*, *Commandant.*

Généraux de brigade, Messieurs,

Baville (C. ✻). Le Baron Offenstein (O. ✻).

DIX NEUVIÈME DIVISION, *Lyon.*

Composée des départemens du Rhône, de la Loire, du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

M. Poncet, *Général de brigade*, *Commandant.*

VINGTIÈME DIVISION, *Périgueux.*

Composée des départemens de la Corrèze, du Lot, de Lot et Garonne, de la Dordogne et de la Charente.

M. Despeaux, *Général de division*, *Commandant.*

M. Cappelliny (O. ✻), *Adjudant Commandant.*

VINGT-UNIÈME DIVISION, *Poitiers.*

Composée des départemens du Cher, de l'Indre, de l'Allier, de la Creuse, de la Nièvre et de la Haute-Vienne.

M. Lapoype ✻, *Général de division*, *Commandant.*

VINGT-DEUXIÈME DIVISION, *Tours.*

Composée des départemens de la Sarthe, d'Indre et Loire, de Maine et Loire, de la Mayenne et de Loir et Cher.

M. Bonnard (C. ✻), *Général de division*, *Commandant.*

M. Romand (C. ✻), *Général de brigade.*

VINGT-TROISIÈME DIVISION, *Bastia.*

Composée des départ. du Golo, de Liamone et de l'isle de Capraïa.

M. le Comte Morand (G. ✻), *Général de division*, *Commandant.*

M. Paroletti, *Adjudant Commandant.*

VINGT-QUATRIÈME DIVISION, *Bruxelles.*

Composée des départ. de la Dyle, de l'Escaut, de Jemmapes et des Deux-Nèthes.

M. Rostolant (C. ❋), *Général de division*, *Commandant.*

M. Rousseau (C. ❋), *Général de brigade*, *à l'Isle de Cadzan.*

VINGT-CINQUIÈME DIVISION, *Liége.*

Composée des départ. de Sambre et Meuse, de l'Ourte, de la Meuse Inf. et de la Roër.

M. Dallemagne (C. ❋), *Général de division*, *Commandant.*

Généraux de Brigade, Messieurs,

M. Jacobé-Trigny (C. ❋). Verger des Bareaux (O. ❋).

VINGT-SIXIÈME DIVISION, *Mayence.*

Composée des départ. du Mont-Tonnerre, de la Sarre et de Rhin et Moselle.

M. Schaal, *Général de division*, *Commandant.*

Généraux de Brigade, Messieurs,

Le Baron Rigau (C. ❋). Le Baron Guerin (C. ❋).

S. A. I. le Prince de Borghese, *Commandant supérieur.*

M. Porson (O❋) *Chef de l'Etat-Major.*

VINGT-SEPTIÈME DIVISION, *Turin.*

Composée des départ. du Pô, de la Stura, de la Sesia et de la Doire.

M. . . . ., *Commandant.*

M. Chapuis ❋, *Adjudant-Commandant.*

VINGT-HUITIÈME DIVISION, *Gênes.*

Composée des départ. de Montenotte, des Apennins, de Gênes, de Marengo et du Taro.

M. Montchoisy (C. ❋), *Général de division*, *Commandant.*

M. Berthier (César) (C. ❋), *Général de div.*, *Commandant*, *à Savonne.*

Généraux de brigade, Messieurs,

Morangié (C. ❋). Pouget (C. ❋).

GRAND DUCHÉ DE TOSCANE.

S. A. I. Félix, Prince de Lucques et Piombino, *Général de division*, *Commandant militaire.*

VINGT-NEUVIÈME DIVISION, *Florence.*

Composée des départemens de la Méditerranée, de l'Arno, de l'Ombrone et l'Isle d'Elbe.

M. Daumas (C. ❋), *Général de brigade.*

M. le Baron de Parigot ❋, *Adjudant-Commandant.*

M. Callier (C. ❋), *Général de brigade*, *à l'Isle d'Elbe.*

M. Mariotti (O. ❋), *Adjudant-Commandant.*

COMMANDANS ET ADJUDANS DE PLACE.

1ere. *Division Militaire.*

Messieurs,

Paris. . . . *Voy.* Gouvernement de Paris, pag. 688.

Ch. de Vincennes. { Harel, *Chef de B.*, Com. Tabary, *Capit.*, Adj.

Lafère . . . Belleville, *Lieut.*, Adj.

Guise. . . . Casiez, *Lieut.*, Adj.

2e. *Division militaire.*

2e. *Givet et Charlemont.* { Monleau (O ✱), *Gén. de brigade*, Com. Lacombe, *Cap.* Maré, *Lieu.* Lachenay, *id.* } Adj.

4e. *Philippeville.* { Duvenois ✱, *Chef d'Escad.*, Com. Henry, *Lieut.* Adj.

4e. *Mézières.* { Traulé, *Ch. de B.*, Com. Damervalle, *Lieut.* Adj.

4e. *Verdun.* { Courcelles ✱. *Col.*, Commandant. Flory, *Capit.* Mauginet, *Lieu.* } Adj.

4e. *Rocroy* . Swanton, *Ch. de B.*, C.

4e. *C. de Sedan* L'Herminé, *Ch. de B.* C.

4e *Montmédy* Senault, *Ch. de B.*, Com.

Bouillon . . Choucler, *Capit.*, Ajd.

3e. *Division militaire.*

1er *Metz* . . { Duteil (C. ✱), *Gén. de divis.*, Command. Rameaux, *Cap.* Charton, *id.* Ruffin, *Lieut.* Carabi, *id.* Jungman, *id.* } Adj.

1er *Luxembourg.* . . { Vimeux (C. ✱), *Gén. de divis.*, Command. Macquin, *Cap.* Drucille, *Lieut.* Heraud, *id.* } Adj.

3e *Thionville* { Bonnet Breuil ✱, *Col.*, Commandant. Griman, *Cap.* Schwetzer, *L.* } Adj.

4e *Longwy* . { Lavelaine, *Chef d'Escadron*, Command. Bigot, *Capit.*, Adj.

3e *Sarre-Louis.* . . { Taubin ✱, *Col.*, Com. Gaillot, *Capit.*, Adj.

Messieurs,

4e *Bitche.* . { Neuhoss Maison-Neuve (O. ✱), *Gén. de division*, Comm. Haas, *Cap.*, Adj.

4e. *Division militaire.*

Toul. . . . . { Mollerat, *Chef de Bat.*, Adjudant.

4e *Phalsbourg* . . . { Moulin, *Chef de Bat.*, Commandant.

Marsal . . . Bellery, *Capit.*, Adj.

5e. *Division militaire.*

1er *Strasbourg* . . . { Leclaire (C. ✱), *Gén. de divis.*, Com. Chapuis, *Cap.* Massé, *id.* Gardier, *Lieut.* Cressent, *id.* } Adj.

4e *Citadelle de Strasbourg* . { Martres, *Chef de Bat.*, Commandant. Machine ✱, *Cap.*, Adj.

3e *Kehl.* . . { Sudrié, *Chef de Bat.*, Commandant. Rouaud, *Cap.*, Adj.

2e *Landau.* { Jordy (O. ✱), *Gén. de brigade*, Com. Gross, *Cap.* Molique, *Lieut.* } Adj.

3e *Neuf-Brissach.* { Klingler, *Adjud.-Com.*, Commandant. André, *Cap.*, Adjud.

3e *Huningue.* { Chancel ✱. *Col.*, Com. Moritz, *Capit.*, Adj.

Wissembourg. . . { Benoist, *Capitaine*, Adjudant.

4e *Lauterbourg.* . . { Rossanges, *Chef de Bat.*, Command.

Fort-Vaub. Bernard, *Cap.*, Adj.

Haguenau . Dufour, *Cap.*, Adj.

4e *Schelestat.* . . . { Pejeau, *Ch. de B.*, Com. Lefaivre, *Cap.*, Adj.

4e *Belfort*, { Legrand, *Chef de Bat.*, Command. Yeard, *Cap.*, Adj.

Lichtemberg. Plaideau, *Cap.*, Adj.

La P. Pierre. Baumgarten, *Cap.*, Adj.

F. Mortier. Poulet, *Lieut.*, Adjud.

Landscroon. Marchais, *Cap.*, Adj.

6e. *Division militaire.*

Messieurs,

2e *Besançon*	Doraison (O. ✻), *Gén. de brig.*, Command. Therling, *Cap.*, Prudhomme, *L.*, Adj.
Citadelle de Besançon	Quetier-Lacour, *Cap.*, Adjudant.
Ch. de Blumont	Calame, *Capitaine*, Adjudant.
Fort Saint-André	Prevot, *Lieutenant*, Adjudant.
4e *Château de Joux*	Voillot, *Chef de Bat.*, Commandant.

7e. *Division militaire.*

3e *Briançon*	Bragard, *Col.*, Comm. Férus, *Cap.*, Joubert (O. ✻) *Lieuten.*, Billot, *id.*, Adj.
2e *Grenoble*	Constantini (O. ✻), *Gén. de brig.*, Com. Dulin, *Cap.*, Adj.
4e *Mont-Dauphin*	Garnier, *Chef de Bat.*, Commandant. Bidot, *Lieut.*, Adj.
4e *Fort Barreau*	Vincent de Lormet, *Chef de Bat.*, Com.
Embrun	Cathala, *Capit.*, Adj.
Chambery	Massot, *Capit.*, Adj.
Montmélian	Duclaux, *Capit.*, Adj.
2e *Genève*	Morand Dupuch (O ✻), *Gén. de brig.*, Com. Boudon, *Cap.*, Leclerc, *Lieut.*, Adj.
M. Bernard	Dreux, *Cap.*, Adj.
Mont Cenis	Girardot, *Cap.*, Adj.
F. l'Ecluse	Lecamus, *Cap.*, Adj.
Brigg (en Valais)	Raffit, *Capitaine*, Adjudant.

8e. *Division militaire.*

1er *Toulon*	Micas (C. ✻), *Gén. de divis.*, Com. Dandurand, *Capitaine*, Lauzeral, *Lieut.*, Lacroix, *id.*, Adj.
4e *Fort Lamalgue*	Thonin, *Chef d'Esc.*, Commandant.
Sisteron	Machemin, *Lieut.*, Adj.

Messieurs,

G. Tour de Toulon	Fremau, *Lieutenant*, Adjudant.
Seyne et S.-Vincent	Glassier, *Lieutenant*, Adjudant.
2e *Marseille*	Dejean (C. ✻), *Gén. de brigade*, Com. Beaulieu, *Cap.*, Blanchard, *L.*, Adj.
4e *Fort S.-Nicolas*	Roy, *Major*, Commandant.
Fort N.-D. de Marseille	Cesari, *Lieutenant*, Adjudant.
Fort S. Jean de Marseille	Fons, *Lieutenant*, Adjudant.
3e *Antibes*	Cuneo d'Ornano ✻, *Col.*, Commandant. Arnoult, *Lieut.*, Adj.
F. d'Antibes	Chapel, *Lieut.*, Adj.
Avignon	Cordier, *Cap.*, Adj.
2e *Nice*	Eberlé (C. ✻), *Gén. de brig.*, Com. Bellegarde, *Cap.*, Adj.
4e *Villefranche*	Pianelly, *Chef de Bat.*, Commandant.
4e *Monaco*	Mavet, *Chef de Bat.*, Commandant.
4e *Isles Ste-Marguerite*	Maré, *Chef de Bat.*, Commandant. Remy, *Lieut.*, Adj.
3e *Isles d'Hières*	Lagardère, *Colonel*, Commandant. Faure, *Lieut.*, Simermann, *id*, Adj.
Entrevaux	Lempreur, *Cap.*, Adj.
Fort Montalban	Saint-Fuscien, *Lieut.*, Adjudant.
Chât. d'If	Ginieis, *Lieut.*, Adj.
Chât. de S.-Tropez	Dubouchet, *Capitaine*, Adjudant.
Colmar	Chapellat, *Lieut.*, Adj.

9e. *Division militaire.*

4e *Cette*	Chevannes, *Chef de Bat.*, Command.
4e *Montpellier*	Marechal, *Chef de B.*, Commandant.
Aiguemortes	Belgran, *Capit.*, Adj.
Agde et Fort Brescou	Guilbert, *Capitaine*, Adjudant.
Fort Peccais	Lafarge, *Cap.*, Adj.

10e. *Division militaire.*

Messieurs,

2e *Perpignan.* . . Lebley (O. ✻), *Gén. de brig.*, Com. Thorent, *Cap.* Solatges, *L.* } Adj.
3e *M. Louis.* Resnier, *Col.*, Comm.
4e *Citad. de Perpignan.* Vienné, *Colonel*, Commandant.
4e *Collioure.* Allegre. *Ch. de B.*, Com.
Port Vendre. Jacquinet. *Cap.*, Adj.
Villefranche. Gazard, *Cap.*, Adj.
Fort des Bains. . . . Et. Deguercy, *Capit.*, Adjudant.
4e *Bellegarde.* . . . Lavillette, *Chef d'Esc.*, Commandant.
Prast de Mollo. . . Seignan Saint-Martin, *Cap.*, Adj.
4e *Chât. de Lourdes et Bareges.* . Carrière, *Chef de Bat.*, Commandant.

11e. *Division militaire.*

2e *Bayonne.* Sol Beauclair (O. ✻), *Gén. de brig.*, Com. Sciard, *Cap.*, Lescure, *Lieut.* } Adj.
4e *Citad. de Bayonne.* Rousseau ✻, *Chef de Bat.*, Commandant.
Ch. de Dax. Troussard, *Cap.*, Adj.
4e *Blaye.* . . La Regnère, *Chef de Bat.*, Commandant. Lafitte, *Capit.*, Adj.
4e *Navarreins.* . . . Dalen ✻, *Colonel*. Commandant.
4e *S.-Jean-Pied-de-Port.* . . . Lecorps, *Chef de Bat.*, Commandant. Leclerc, *Lieut.*, Adj.
Fort Socoa. Leblais, *Cap.*, Adj.

12e. *Division militaire.*

3e *La Rochelle.* . . Duplouy ✻, *Col.*, Com. S. Deguercy, *Cap.*, Adj.
Ft. Chaput. Simonet, *Lieut.*, Adj.
3e *Isle de Rhé.* . . . Dubreton ✻, *Adjudant Gén.*, Com. Vesco, *Lieut.*, Adj.
3e *Isle d'Oleron.* . . Guynet ✻, *Col.*, Com. Parent, *Lieut.*, Adj.
4e *Rochefort.* . . . Probst, *Col.*, Com. Vincent, *Cap.*, Adj.

Messieurs,

Noirmoutiers. . . . Legall Dutertre, *Cap.*, Adjudant.
4e *Isl. d'Aix.* Pauchet, *Chef d'Esc.*, Commandant.
Nantes-Châ. Grizel, *Cap.*, Adj.
4e *Isle Dieu.* Demoly, *Chef d'Esc.*, Command.

13e. *Division militaire.*

1re *Brest.* . . Guyot-Durepaire (C. ✻) *Gén. de div.*, Com. Lamarque, *Cap.*, Potel, *Lieut.*, Berthelot, *id.*, } Adj.
2e *Belle-Isle en mer.* . . Rouland (O. ✻), *Gén. de brig.*, Com. Olivier, *Cap.*, Vernier, *Lieut.*, } Adj.
3e *Pt. Malo.* Siguy ✻, *Col.*, Com. Audouin, *Cap.*, Maillet, *Lieut.*, } Adj.
4e *Pointe de Quiberon.* Bellet, *Chef de Bat.*, Commandant.
4e *L'Orient.* Laraitrie ✻, *Colonel*, Commandant. Fabe, *Capit.*, Adj.
4e *Port Louis.* Amiot, *Chef de Bat.*, Commandant. Demance, *Lieut.*, Adj.
Ft. Ch. Neuf. Leconte, *Cap.*, Adj.
Ch. du Taureau. . . . Rousseau, *Capitaine*, Adjudant.
Dinan. . . . Menager, *Cap.*, Adj.
Les 7 Isles. Buhot, *Cap.*, Adj.
4e *Isle de Groix.* . . Legrand, *Chef de Bat.*, Commandant.
Isle de Bréhat. . . . Goujon-Grondel, *Chef de Bat.*, Com.
4e *Concarneau.* . . . Quesnel, *Chef de Bat.*, Commandant.
Isle d'Ouess. Decans, *Cap.*, Adj.
Isle de Sein. De Paillard de Hardivilliers, *Cap.*, Ad.
Isle de Bas. Bernard, *Cap.*, Adj.

14e. *Division militaire.*

2e *Cherbourg* Bruno ✻, *Gén. de brig.*, Com. Dercecourt, *Cap.*, Patureaux, *L.*, } Adj.

	Messieurs,
4e *Fort de Querqueville.*	Girardelet, *Chef de Bat.*, Com. Barras, *Lieut.*, Adj.
Batterie Napoléon . .	Suilliot, *Capitaine*, Adjudant.
L'Isle Pelée.	Fay, *Chef de Bat.*, Commandant. Schoonaert, *Lieut.*, Adj.
Ft. Liberté .	Belligny, *Cap.*, Adj.
4e *Grand-ville.*	Piolaine ✻, *Colonel*, Commandant.
Carentan . .	Mutel, *Cap.*, Adj.
4e *Lahougue.*	Eliot, *Chef de Bat.*, Commandant.
3e *Isle Tatihou.* . . .	Pinel, *Chef de Batail.* Commandant.
Isle Saint-Marcouf.	Mayeux, *Chef de Bat.* Commandant.
Caen et Chât.	Bonnal, *Cap.*, Adj.

15e. *Division militaire.*

3e *Le Hâvre.*	Rocmont ✻, *Colonel*, Commandant. Desprez, *Cap.*, Adj.
4e *Dieppe.* .	Loritz, *Chef d'Escad.*, Commandant.
4e *Albeville.*	Dupuy, *Ch. de B.*, Com.
4e *Citadelle d'Amiens.*	Guillotte, *Major*, Commandant.
Doulens. . .	Cauvet, *Cap.*, Adj.
4e *Citad. de Péronne* .	Caire, *Chef de Bat.*, Commandant.
4e *Chât. de Ham.* . . .	Dillenius, *Ch. de Bat.*, Command.

16e. *Division militaire.*

2e *Dunkerq.*	Omeara, *Gén. de brig.*, Commandant. Bon, *Cap.*, } Dufresne, *Lieut.* } Adj. Buys, *id.* }
Fort Libre,	Vincent, *Lieut.*, Adj.
1re *Lille.* . .	Macors (C. ✻), *Gén. de divis.*, Com. Fromental, *Cap.* } Saintenoy, *L.*, } Adj. Boyer, *id.* }
2e *Valenciennes.* .	Daubigny (O. ✻), *Gén. de brig.*, Com. Jeannin, *Cap.*, } Devaux, *Lieut.*, } Adj. Sevald, *id.* }

	Messieurs,
3e *Douai.* . .	Lespinace ✻, *Col.*, Command. Mercier, *Cap.*, } Arragon, *Lieutenant.* } Adj.
Fort Scape.	Roussel, *Cap.*, Adjud.
4e *Gravelines*	Pernette, *Ch. de Bat.*, Command. Colet, *Cap.*, Adj.
4e *Bergues.*	Secourgeon ✻, *Chef de Bat.*, Com. Couvelaire, *Cap.*, Adj.
Ft. de Bergues.	Heringuez, *Capitaine*, Adjudant.
3e *Maubeuge*	Voutier ✻, *Colonel*, Command. Chapuis, *Cap.*, } César, *Lieut.*, } Adj.
3e *Cambray.*	Burgairolles ✻, *Col.*, Commandant. Lacassagne, *Cap.*, Adj.
4e *Condé.* .	Daverton, *Ch. de Bat.*, Commandant. Goutheret, *Lieut.*, Adj.
4e *Le Quesnoy.* . . .	Bureau, *Chef de Bat.*, Commandant. Biot, *Lieut.*, Adj.
4e *Landrecy.*	Félix ✻, *Col.*, Com. Lhomme, *Lieut.*, Adj.
Citadelle de Lille. . .	Niélon, *Ch. de B.*, Com. Sinet, *Cap.*, Adj.
4e *Avesnes.*	Fontès, *Ch. de B.*, Com. Ruffieux, *Lieut.*, Adj.
4e *Bouchain.*	Mallet, *Ch. de B.*, Com.
3e *Ostende.*	Muscar ✻, *Col.*, Com. Truc, *Cap.*, Adjud.
3e *Ypres.* . .	Dubouché, *Col.*, Com. Walombre, *Cap.*, Adj.
3e *Niewport.*	Projean ✻, *Col.*, Com. Louvent, *Lieut.*, Adj.
3e *Arras* . .	Villemet ✻, *Col.*, Com. Castel, *Cap.*, Adj.
3e *Boulogne.*	Ramand ✻, *Col.*, Com. Beuvignat, *Cap.*, Adj.
4e *Aire* . . .	De Croix, dit Drumet, *Chef de Bat.*, Com. Nardot, *Lieut.*, Adj.
2e *Calais.* .	Barbazan (O. ✻), *Gén. de brig.*, Com. Beaugrand, *Cap.*, Adj.

Messieurs,

3e *St.-Omer.* Barbier ✱, *Col.*, Com. / Humbert, *Cap.*, Adj.

4e *Montreuil sur Mer.* Poultier ✱, *Colonel*, Command.

St.-Venant. Wallard, *Cap.*, Adj.

4e *Béthune.* Dubois-Dubay, *Chef de Bat.*, Com.

Ardres.... Tardieu, *Lieut.*, Adj.

18e. *Division militaire.*

4e *Auxonne.* Champneuf, *Chef de Bat.*, Command.

19e. *Division militaire.*

2e *Lyon...* Cochois (O. ✱), *G. de brig.*, Commandant. / Brenot, *Cap.*, Defay, *Lieut.*, Adj.

23e. *Division militaire.*

3e *Bastia...* Pianelli ✱, *Col.*, Com. / Inglemann, *Cap.*, Biaggini, *id.*, Adj.

3e *Ajaccio.* Laforest ✱, *Col.*, Com. / Aubert, *Capit.*, Adj.

4e *S. Florent.* Valentin Moniot, *Chef de Bat.*, Com. / Richaud, *Cap.*, Adj.

4e *Calvi...* Ambrosi, *Chef de B.*, Commandant. / Depieres, *Lieut.*, Adj.

4e *Bonifacio....* Court, *Ch. de B.*, Com. / Cadot, *Lieut.*, Adj.

Corté..... Arrighi, *Capit.*, Adj.

Cap de Corse. Croce, *Lieut.*, Adj.

Isle Rousse. Léoni, *Lieut.*, Adj.

Vivario... Florence, *Lieut.*, Adj.

Bogognano. Ceccaldi, *Lieut.*, Adj.

Capraja.. Caurnaud, *Lieut.*, Adj.

24e. *Division militaire.*

3e *Bruxelles* Sergent ✱, *Col.*, Com. / Thiebault, *Cap.*, Adj.

4e *Citadelle d'Anvers.* Duran, *Ch. de B.*, Com. / Monier, *Lieut.*, Adj.

Tête de Flandre.... Hetier Beaulieu, *Cap.*, Adjudant.

1re *Anvers..* Fauconnet, *Général de division*, Com. / Torillon, *Cap.*, Duseuil, *id.*, Payant, *Lieut.*, Adj.

Messieurs,

4e *Chât. de Gand..* Jolly, *Chef de Bat.*, Command.

4e *Sas-de-Gand..* Bout, *Chef de Bat.*, Commandant.

Lillo.... Taboret, *Lieut.*, Adj.

Citadelle de Tournay. Musset, *Capitaine*, Adjudant.

4e *L'Ecluse.* Sollin Latour ✱, *Chef de Bat.*, Com.

4e *Flessing.* ....

25e. *Division militaire.*

1er *Wesel..* Lemoine, *Général de division*, Command. / Gilet, *Capit.*, Tauron, *id.*, Adj.

2e *Maes-tricht...* Charbonnier (O. ✱), *Gén. de div.*, Com. / Goutelile, *Cap.*, Amans, *Lieut.*, Ballan, *id.*, Adj.

2e *Cologne.* Bizanet (O. ✱), *Gén. de brig.*, Com. / Debruille, *Cap.*, Leclerc, *Lieut.*, Adj.

3e *Juliers..* Barrère ✱, *Col.*, Com. / Blanchon, *Cap.*, Adj.

Gueldres.. Legrand, *Cap.*, Adj.

Stephenwert. Vienne, *Cap.*, Adj.

Dinant... Guillaume, *Cap.*, Adj.

4e *Venloo..* St.-Manvieu, *Ch. d'esc.*, Commandant.

Citad. Bonaparte.. Balson, *Chef de Bat.*, Commandant. / .....*Lieut.*, Adj.

Citad. Napoléon... Roque, *Chef de Bat.*, Commandant. / Brodin, *Lieut.*, Adj.

1re *Mayence.* Meynier (C. ✱), *Gén. de div.*, Com. / Constantin, *Cap.*, Bleschmitt, *L.*, Salvetti, *id.*, Adj.

Citadelle de Mayence. Vallier, *Capitaine*, Adjudant.

4e *Bonn..* Cantobre, *Ch. de Bat.*, Command.

Château de Traerbach. Fauvel, *Capitaine*, Adjudant.

26e. *Division militaire.*

Messieurs,

Guermersheim . . .	Mallet, *Capitaine*, Adjudant.
Cassel . . .	Brenon, *Cap.*, Adj.

27e. *Division militaire.*

4e *Citad. de Turin* . . .	Simon, *Ch. de B.*, Com. Ambel, *Lieut.*, Adj.
4e *Fenestrelle.* . .	David, *Ch. de B.*, Com. Jamas, *Cap.*, } Adj. Gazan, *Lieut.*, }

28e. *Division militaire.*

1ere *Gênes.*	Mouret (C. ✻), *Gén. de divis.*, Com. Jalabert, *Cap.*, } Adj. Pancrazzi, *id.*, } Delgas, *Lieut.*, } Bassaut, *idem*, }
4e *Gavi* . . .	Presseq, *Ch. de Bat.*, Commandant.
Ft. l'Eperon.	Bertrand, Adj.
4e *Savonne.*	Lenormand, *Col.*, Com. Battandier, *Cap.* } Adj. Siméoni, *Lieut.*, }
2e *Spezzia.*	Saudeur, *Gén. de br.*, Commandant. Tournon, *Cap.*, } Adj. Julien Desbordes, *Lieut.* }
1re *Alexandrie* . . .	Despinoy (C. ✻), *Gén. de divis.*, Com. Duchesne, *Cap.* } Adj. Coulombe, *L.*, }

Messieurs;

3e *Cit. d'Alexandrie.*	Quarante, *Col.*, Com. Deville, *Cap.*, Adj.
4e *Valence.*	Bigarme, *Ch. d'Esc.*, Commandant. Auphand, *Lieut.*, Adj.
Ch. de Casal.	Michelet, *Cap.*, Adj.
4e *Bardi* . .	Zanoli, Commandant.
4e *Borgo-Taro et Compiano* . . .	Leduc, *Chef de Bat.*, Commandant.
Ft. de Montechiarugolo.	Mellon, *Lieutenant*, Adjudant.

29e. *Division militaire.*

2e *Florence.*	Liégard, *Gén. de brig.*, Commandant. Delimeux, *Cap.*, Adj. Mariotti, *Lieut.*, Adj.
3e *Livourne.*	Dupré, *Col.*, Comm. Benoit, *Cap.*, Adj. Imbrico, *Lieut.*, Ad.
Porto-Ferrajo . . .	Drut (O. ✻), *Gén. de brig.*, Com. Couderc, *Cap.*, adj. Sérieys, *Lieut.*, Adj.
Porto-Longone . . .	Pierraggi, *Chef de B.*, Command. Warnic, *Lieut.*, Adj.
4e *Sienne.*	Boone, *Chef de Bat.*, Commandant. Husson, *Cap.*, Adj. Ferra, *Lieut.*, Adj.
Pise.	Bonnecarrère, *Chef de Bat.*, Commandant.
Pistoja. . .	Hecquard, *Cap.*, Adj.
Orbitello. . . .	Guérin, *Ch. de B.*, Com.

SECTION III.

Inspecteurs Généraux et Chefs des Corps des différentes armes.

GENDARMERIE IMPERIALE.

Ce corps, faisant le service dans les 117 départemens et dans les 7 arrondissemens maritimes, est, y compris les brigadiers et gendarmes qui en sont extraits pour former la légion d'élite, faisant partie de la Maison militaire de l'Empereur (*voyez* la Maison militaire), composé de 18,173 hommes, dont 733 officiers.

Il se divise en 30 légions départementales, 59 escadrons, 126 compagnies, 400 lieutenances et 2882 brigades; savoir: 1913 à cheval et 969 à pied, de six hommes chaque, à l'exception de 37 à pied dans la 27e. légion, qui sont de dix hommes.

INSPECTION GÉNÉRALE,

Rue du Faubourg S.-Honoré, n. 73.

S. Ex. Mr le Duc de CONEGLIANO (G. A. ❋), Maréchal de l'Empire, *premier Inspecteur général.*

Aides-de-Camp de M. le Maréchal, { M. Moncey jeune ❋, *Chef d'Escadron.* M. Vanoosterom ❋, *Chef d'Escadron.* }

Inspecteurs-Généraux, Messieurs, — *Aides-de-Camp*, MM.

Lagrange (G. ❋), *Général de division.* { Baylin ❋, *Chef d'Escad.* Bernard ❋. Galbois, *Lieutenant.* }

. . . . *Général de division.* { . . . . / . . . . / . . . . }

Wirion (C. ❋), *Général de brigade.* { Raclot, *Lieutenant.* / . . . . }

Le Baron Radet (C. ❋), *Général de brigade chargé de l'organisation de la Gendarm. dans les Etats Romains.* { . . . . / . . . . }

Buquet (O. ❋), *Génér. de brigade, commandant* 4,000 *hommes de gendarmerie, dite gendarmerie de l'armée d'Espagne.*

Lauer (O. ❋), *Général de brigade, commandant la force publique de l'armée d'Espagne.*

PREMIÈRE LÉGION.

M. Ponsard (O. ✻), *Col.*, à Paris.

1er. *Escadron*, Messieurs, Reydy-Lagrange ✻, *Chef*, à Paris.

Comp. de la Seine.
- Ravier ✻. *Cap.*, à Paris.
- Morieux. *Lieuten. Quartier-Maitre*, à Paris.
- Chastel. *Lieutenant*, id.
- Gillet, *idem*, à Sceaux.
- Poignard, *id.*, à Passy.
- Dundas, *id.*, à S.-Denis.

Comp. de Seine et Oise.
- Gaudriot ✻. *Capitaine*, à Versailles.
- Dumalletra. *Sous-Lieutenant Quart.-M.*, à Versailles.
- Estienne ✻. *Lieut.*, id.
- . . . , *id.*, à Corbeil.
- Salorgne, *id.*, à Etampes.
- Regardin, *id.*, à Mantes.

2e. *Escadron*, Messieurs, Hachin-Courbeville ✻, *Chef*, à Melun.

Comp. de Seine et Marne.
- Thomé, *Capit.*, à Melun.
- Testard. *Lieuten. Quartier-Maitre*, à Melun.
- Piot. *Lieutenant*, id.
- Devie ✻, *id.*, à Fontaine-bleau.
- Cosson, *id.*, à Provins.
- Calté, *id.*, à Meaux.

Comp. de l'Oise.
- Muriel ✻, *Capitaine*, à Beauvais.
- Lefevre, *Sous-Lieutenant Quartier-M.*, à Beauvais.
- Delafaye. *Lieutenant*, id.
- Deprieck ✻ *id.*, à Compiegne.
- Budin, *id.*, à Clermont.
- Boucher ✻, *id.*, à Senlis.

DEUXIÈME LÉGION.

M. Guérin (O. ✻), *Col.*, à Caen.

3e. *Escadron.* Messieurs, Vautier ✻, *Chef*, à Rouen.

Comp. de la Seine Infér.
- Froment ✻, *Cap.*, à Rouen.
- Duveaux ✻, *Lieuten. Quartier-Mait.*, à Rouen.
- Bressan, *Lieutenant*, id.
- Ossent, *id.*, à Yvetot.
- Boin, *id.*, à Neuchâtel.

Comp. de l'Eure.
- Manginot ✻, *Cap.*, à Evreux.
- Richier, *Sous-Lieutenant, Quart.-Mail.*, à Evreux.
- Leprevost, *Lieutenant*, id.
- Harveng, *id.*, à Bernay.

4e. *Escadron.* Messieurs, Duhamel ✻, *Chef*, à Saint-Lô.

Comp. de la Manch.
- Croiseau, *Capit.*, à S.-Lô.
- Dros. *Sous-Lieut. Quartier Maitre*, à Saint-Lô.
- Leroux ✻, *Lieuten.*, id.
- Lemonnier, *id.*, à Avranches.
- Chamorin, *id.*, à Valogne.

Comp. du Calvados.
- Pantin-Wilder. *Cap.*, à Caen.
- Foison ✻, *Lieut. Quart. Maitre*, à Caen.
- Mancel. *Lieuten.*, id.
- Forestier. *id.*, à Bayeux.
- Letourneur. *id.*, à Vire.
- Castaing, *id.*, à Lisieux.

TROISIÈME LÉGION.

M. Cavalier (C. ✻), *Colonel*, à Alençon.

5e. *Escadron.* Messieurs, Richer ✻, *Chef*, à Chartres.

Comp. d'Eure et Loir.
- Monjovet ✻, *Capitaine*, à Chartres.
- Leclerc. *Sous-Lieut. Qualier Maitre*, à Chartres.
- Rolland, *Lieut.*, id.
- Dufour, *id.*, à Châteaudun.
- . . . . , *id.*, à Dreux.

Comp. de l'Orne.
- Bellanger ✻, *Cap.*, à Alençon.
- Faïsse, *Sous-Lieutenant-Quart.-Maitre*, à Alençon.
- Davois. *Lieutenant*. id.
- Caignon, *id.*, à Mortagne.
- Patrin ✻. *id.*, à Argentan.
- Baillif. *id.*, à Domfront.

6e. *Escadron.* Messieurs, Tassin ✻, *Chef*, au Mans.

Comp. de la Sarthe.
- Philippon. *Capit.*, au Mans.
- Rot, *Sous-Lieuten. Quart.-Maitre*, au Mans.
- Jobey ✻. *Lieutenant*, id.
- Dubuisson, *idem*. à Mamers.
- Pillerault. *id.*, à la Flèche.
- Dufour, *id.*, à S.-Calais.

Comp. de la Mayenne.
- Edon, *Capit.*, à Laval.
- Durocher, *Sous-Lieutenant Quartier-Maître*, à Laval.
- Desrues, *Lieut.*, idem.
- Lacroix, *id.*, à Chât.-Gontier.
- Blasson, *id.*, à Mayenne.

QUATRIÈME LÉGION.

M. Mignotte (O. ✻), *Colonel*, à Rennes.

7e. *Escadron*. Messieurs,

Gauthier Guistière ✻, *Chef*, à S.-Brieux.

Comp. des Côtes du Nord.
- Hue, *Capit.*, à S.-Brieux.
- Potier, *Sous-Lieutenant, Quart.-Maît.*, à S.-Brieux.
- Chrétien, *Lieuten.*, idem.
- Deaddé, *id.*, à Guingamp.
- Beltramby, *id.*, à Dinan.
- Quenneville, *id.*, à Loudéac.

Comp. d'Ille et Vilaine.
- Gondelin, *Capit.*, à Rennes.
- Mignotte ✻, *Lieutenant Quart.-Maître*, à Rennes.
- Ricquart, *Lieut.*, idem.
- Martel *id.*, à S.-Servan.
- Leroy ✻, *id.*, à Fougères.
- Durocher ✻, *id.*, à Vitré.
- Darnaud, *id.*, à Redon.

8e. *Escadron*. Messieurs,

Gery ✻, *Chef*, à Vannes.

Comp. du Morbihan.
- Michelot ✻, *Cap.*, à Vannes.
- . . . ., *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Vannes.
- Gaudron ✻, *Lieut.*, idem.
- Dumay, *id.*, à Ploermel.
- Bidault, *id.*, à Napoléonville.
- Heudebert ✻, *id.*, à Hennebon.

Comp. du Finistère.
- Sautinot, *C.*, à Quimper.
- Delamarre, *S.-Lieut. Quart.-Maître*, à Quimper.
- Blanchon, *Lieut.*, idem.
- . . . ., *id.*, à Châteaulin.
- Lagrange, *id.*, à Morlaix.
- . . . ., *id.*, à Landerneau.

CINQUIÈME LÉGION.

M. Noireau (O. ✻), *Colonel*, à Angers.

9e. *Escadron*. Messieurs,

M. Bourgeois ✻, *Chef*, à Nantes.

Comp. de la Loire Inférieure.
- Levieux, *Capit.*, à Nantes.
- Duval, *Lieut. Quartier-Maître*, à Nantes.
- Caudel ✻, *Lieut.*, idem.
- Maussion ✻, *id.*, à Ancenis.
- Drugeon, *id.*, à Machecoul.
- Biolay, *id.*, à Châteaubriant.
- Prost, *id.*, à Savenay.

Comp. de Maine et Loire.
- David-Belleville, *Capit.*, à Angers.
- Bonnart, *Sous-Lieut. Quartier-Maître*, à Angers.
- Fidel, *Lieut.*, idem.
- Fossard Duthil, *id.*, à Saumur.
- Salliet, *id.*, à Beaupréau.
- Boullet (O. ✻), *id.*, à Segré.

10e. *Escadron*. Messieurs,

Billy ✻, *Chef*, à Napoléon.

Comp. de la Vendée.
- Rosier ✻, *Capitaine*, à Napoléon.
- Vollant, *Sous-Lieut. Quartier-Maître*, à Napoléon.
- Sauquet, *Lieut.*, idem.
- Touzay ✻, *id.*, aux Sables.
- Routiaux, *id.*, aux Herbiers.
- Joubert, *id.*, à Fontenay.
- Louvart-Pont-Levoye, *idem*, à Montaigu.

Comp. des Deux Sèvres.
- Sauzeau, *Capit.*, à Niort.
- . . . ., *Sous-Lieut. Quart-Maître*, à Niort.
- Goursac, *Lieut.*, idem.
- Lenfant, *id.*, à Melle.
- Cotheret, *id.*, à Parthenay.
- Bondy ✻, *id.*, à Bressuire.

SIXIÈME LÉGION.

M. Bergeron (O. ✻), *Colonel*, à Tours.

11e. *Escadron*. Messieurs,

Chaibert ✻, *Chef*, à Blois.

Comp. de Loir et Cher.
- Brizard ✻, *Capit.*, à Blois.
- Normand, *Sous-Lieutenant Quart.-Mait.*, à Blois.
- Richier, *Lieut.*, idem.
- Chaton, *id.*, à Vendôme.
- Guenin ✻, *id.*, à Romorantin.

Comp.

Comp. d'Indre et Loire.
Depetit-Lasalle, *Capitaine*, à Tours.
Dutilleux ❋, *Lieut.*, *Quartier-Maître*, à Tours.
Amiot, *Lieut.*, idem.
Gaultron ❋, *id.*, à Loches.
Vasseur, *id.*, à Châteaurenault
Syriez, *id.*, à Chinon.

12ᵉ. *Escadron.* Messieurs, Grenier ❋, *Chef*, à Poitiers.

Comp. de la Vienne.
Maury, *Capit.*, à Poitiers.
Pernet ❋, *Lieut. Quart.-Mait.*, à Poitiers.
Brault, *Lieut.*, idem.
Vezien, *id.*, à Chatellerault.
Gauthier, *id.*, à Montmorillon.

Comp. de l'Indre
Reiset, *Cap.*, à Châteauroux.
Brindeau, *Sous-Lieutenant Quartier-Maître*, idem.
Sallé, *Lieut.*, idem.
Robert, *id.*, à Issoudun.
Suzor, *id.*, à Leblanc.

SEPTIÈME LÉGION.

M. Mathys (O. ❋), *Colonel*, à Bordeaux.

13ᵉ. *Escadron.* Messieurs, Saulnier, *Chef*, à Saintes.

Comp. de la Char. Inférieure.
Delorme ❋, *Cap.*, à Saintes.
Barillier, *Sous-Lieutenant Quart.-Maître*, à Saintes.
Demontis, *Lieut.*, idem.
Garraud, *id.*, à la Rochelle.
Lebrun, *id.*, à S.-Jean-d'Angely.

Comp. de la Charente.
Saulnier ❋, *Cap.*, à Angoulême.
Bazire. *Sous-Lieuten. Quart.-M.*, à Angoulême.
Sautereau ❋, *Lieut.*, idem.
Fourest ❋, *id.*, à Ruffec.
Villemandy, *id.*, à Barbezieux.

14ᵉ. *Escadron.* Messieurs, Laverderie ❋, *Chef*, à Mont-de Marsan.

Comp. des Landes.
Coste, *Cap.*, à M.-de-Marsan.
Deotte, *S.-L. Q.-M.*, id.
Hekmann, *Lieut.*, idem.
Cordier, *id.*, à S.-Sever
Trahan, *id.*, à Dax.

Comp. de la Girond.
Trigant-Geneste, *Capitaine*, à Bordeaux.
Durand, *Sous-Lieut. Quartier-Maître*, à Bordeaux.
Bacquey, *Lieut.*, idem.
Bertrard, *id.*, à Laréole.
Bonniot, *id.*, à Blaye.

HUITIÈME LÉGION.

M. Martin Charly (O. ❋), *Colonel*, à Périgueux.

15ᵉ. *Escadron.* Messieurs, Luce ❋, *Chef*, à Agen.

Comp. de Lot et Garonne.
Cornier, *Capitaine*, à Agen.
Arbouin, *Sous-Lieutenant Quartier-Maître*, à Agen.
Crouzas, *Lieutenant*, idem.
Loys, *idem*, à Marmande.
Sauvalle *id.*, à Villeneuve.

Comp. de la Dordogne.
Thomassin ❋. *C.*, à Périgueux.
Dussolier, *Lieutenant Q.-Maître*, à Périgueux.
Plazanet ❋, *Lieut.*, idem.
Leymarie, *id.*, à Nontron.
Lesterpt, *id.*, à Bergerac.

16ᵉ. *Escadron.* Messieurs, Rivaud ❋, *Chef*, à Limoges.

Comp. de la Haute-Vienne.
Debourdeau ❋, *Cap.*, à Limoges.
. . . . . . , *Sous-Lieutenant Quart.-Maître*, à Limoges.
Nicot, *Lieut.*, idem.
Lesterpt, *idem*, à Bellac.

Comp. de la Corrèze
Combret, *Capit.*, à Tulle.
Delisle, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Tulle.
Dupont, *Lieutenant*, id.
Bouchet-Dupuis, *id.*, à Ussel.

NEUVIÈME LÉGION.

M. Lassaux ❋, *Colonel*, à Toulouse.

17ᵉ. *Escadron.* Messieurs, Regnard ❋, *Chef*, à Auch.

Comp. du Gers
Eyrich ❋. *Capit.*, à Auch.
. . . , *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Auch.
Biane, *Lieutenant*, id.
Chevreuil, *id.*, à Condom.
. . . . , *id.*, à Mirande.

Comp. de la Haute-Garonne. Descrimes Girié, *Capit.*, à Toulouse. Vallés, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Toulouse. Sempé, *Lieutenant*, id. Deprat, *idem*, à Saint-Gaudens.

Comp. de Tarn et Garonne. Gay ❋, *Cap.*, à Montauban. Bussailh, *S.-L.-Q.-M.*, id. Fajol, *Lieut.*, id. Labat, *id.*, à Castel-Sarrazin.

18e. *Escadron.* Messieurs, Seignan-Serre ❋, *Chef*, à Tarbes.

Comp. des Hautes Pyrén. Salorgne, *Cap.*, à Tarbes. . . . , *Sous-Lieutenant Quart.-Maître*, à Tarbes. Capderot, *Lieutenant*, id. Bessodes, *idem*, à Bagnères.

Comp. des Basses Pyrén. Maluquer ❋, *Capit.*, à Pau. . . . . ., *Sous-Lieuten. Quartier-Maître*, à Pau. Castelnau, *Lieutenant*, id. Mendiry ❋, *id.*, à Mauleon. Detchegaray, *id.*, à Bayonne.

DIXIÈME LÉGION.

M. Florainville ❋, *Colonel*, à Carcassonne.

19e. *Escadron.* Messieurs, Vaillant ❋, *Chef*, à Alby.

Comp. du Tarn. Lenoir, *Capit.*, à Alby. Abeilhon, *Sous-Lieutenant Quartier-Maître*, à Alby. Costecaude, *Lieut.*, id. Bonet, *idem*, à Castres. Armengaud, *id.*, à Lavaur.

Comp. de l'Ariège. Delort, *Capit.*, à Foix. . . . ., *Lieutenant Quart. Maître*, à Foix. Belhomme, *Lieutenant*, id. Villes, *idem*, à Pamiers. Dubois, *id.* à S. Girons.

20e. *Escadron.* Messieurs, Burette, *Chef*, à Perpignan.

Comp. des Pyrén. Orient. Jabouille ❋, *Cap.*, à Perpignan. Sauferet, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Perpignan. Deveras, *Lieutenant*, id. Clairfont, *id.*, à Prades. Lagardelle, *id.*, à Céret.

Comp. de l'Aude. Besençon ❋, *Cap.*, à Carcassonne. Leclerc, *Lieut. Q.-M.*, id. Rivenq, *Lieutenant*, id. Delhom, *id.*, à Narbonne. Delabadie Gausis, *id.*, à Limoux.

ONZIÈME LÉGION.

M. Le Baron Lacour (C. ❋), *Col.* à Rhodez.

21e. *Escadron.* Messieurs, Violette ❋, *Chef*, à Aurillac.

Comp. du Cantal. Danvers, *Cap.*, à Aurillac. Payart, *S.-L. Q.-M.*, id. Fayet, *Lieutenant*, id. Grenier, *id.*, à S. Flour. . . . . , *id.*, à Mauriac.

Comp. de la Lozère. Duhem ❋, *Cap.*, à Mende. Martin, *S.-L. Q.-M.*, id. Ferrand, *Lieutenant*, id. Joucerand ❋, *id.*, à S. Chely. Sauvage, *id.*, à Florac.

22e. *Escadron.* Messieurs, Beteille ❋, *Chef*, à Cahors.

Comp. du Lot. Decrès, *Capit.*, à Cahors. Combes, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Cahors. Desplas, *Lieutenant*, id. Diché, *id.*, à Gourdon.

Comp. de l'Aveyron. Jaubert, *Cap.*, à Rhodez. Queulhe, *Lieut. Quartier-Maître*, à Rhodez. Drulhe, *Lieutenant*, id. Legras, *idem*, à Milhau. Manié, *id.*, à Espalion. Bonnet-Beaufrand (O. ❋), *id.*, à Villefranche.

DOUZIÈME LÉGION.

M. Blanchart (O. ❋), *Colonel*, à Lyon.

23e. *Escadron.* Messieurs, Fontaine-Moreau ❋, *Chef*, à Clermont.

Comp. du Puy-de Dôme. Siaud, *Capit.*, à Clermont. Puray, *S.-L. Q.-M.*, id. Faye ❋, *Lieutenant*, idem. Levé, *id.*, à Issoire. Baubard-Lagruerie, *id.*, à Riom. Dubuisson, *id.*, à Thiers.

Comp. de la Haute-Loire.
- Dagot, *Capitaine*, au Puy.
- . . . . *Sous-Lieut. Quart. Maître*. au Puy.
- Gachet, *Lieutenant*. id.
- . . . . . *id.*. à Yssingeaux
- Pochette. *id.*. à Langeac.
- Segur, *id.*. à Brioude.

24e. *Escadron.* Messieurs,

André ❋, *Chef*, à Lyon.

Comp. du Rhône.
- Humbert. *Capit.*. à Lyon.
- Petit-Gout. *Sous-Lieutenant Quart.-Maître*, à Lyon.
- Marchand, *Lieuten.*. idem.
- Clément, *id.*. à S. Genis-Laval.
- . . . . . *id.*. à Villefranche.

Comp. de la Loire.
- Guichardet, *Capit.*, à Montbrison.
- Versogne, *Sous-Lieutenant Q.-Maître*. à Montbrison.
- Clerget, *Lieutenant*. idem.
- . . . . . *idem*. à S. Etienne.
- Palabo, *id.*, à Roanne.

TREIZIÈME LÉGION.

M. Almain ❋, *Colonel*, à Moulins.

25e. *Escadron.* Messieurs,

Clément ❋, *Chef*, à Nevers.

Comp. de l'Allier
- Gozard, *Cap.*, à Moulins.
- Perret, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Moulins.
- Faye, *Lieutenant*, idem.
- Thaury, *id.*. à Montluçon.
- Martinaut-Preneuf, *id.*, à Lapalisse.

Comp. de la Creuze.
- Bonhomme-Lajaumont, *Cap.* à Gueret.
- Redon. *S.-Lieut. Quartier-Maître*, à Gueret.
- Coste jeune ❋, *Lieut.*, id.
- Beaure. *id.*, à Aubusson.

26e. *Escadron.*

Robquin ❋, *Chef*, à Bourges.

Comp. du Cher.
- Mahot-Gemasse ❋, *Cap.*. à Bourges.
- Raffé, *Sous-Lieuten. Quart. Maître*, à Bourges.
- Flambart ❋, *Lieuten.*, idem.
- Philippe. *id.*. à Sancerre.
- Périnel ❋, *id.*. à S. Amand.

Comp. de la Nièvre.
- Coste aîné ❋, *Capitaine*, à Nevers.
- Saul ❋, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Nevers.
- Barat, *Lieutenant*, id.
- Civel. *id.*, à Clamecy.
- Moreau. *idem*, à Château-Chinon.

QUATORZIÈME LÉGION.

M. Sirugue (O. ❋), *Colonel*, à Troyes.

27e. *Escadron*, Messieurs,

Dagallier ❋, *Chef*, à Orléans.

Comp. du Loiret.
- . . . ., *Capitaine*, à Orléans.
- Lacaille, *Sous-Lieutenant Quart.-Maître*, à Orléans.
- Callary, *Lieutenant*. id.
- Adam, *id.*, à Pithiviers.
- Melquiond. *id.*. à Gien.
- Humbert *id.*, à Montargis.

Comp. de l'Yonne
- Glachant. *Capit.*. à Auxerre.
- Carouge. *Sous-Lieutenant Quart.-Maître*. à Auxerre.
- Chardon-Lamoquette, *Lieutenant*. id.
- Lonclas. *id.*. à Sens.
- Kauffmann. *id.*, à Avallon.

28e. *Escadron*, Messieurs,

Dubignon ❋, *Chef*, à Chaalons.

Comp. de la Marne.
- Raguet-Liman, *Capitaine*, à Chaalons.
- Grandjean. *Sous-Lieutenant Quart.-Mait.*, à Chaalons
- Masson, *Lieutenant*. id.
- Blemont, *id.*. à Rheims.
- Leyssenne, *id.*, à Vitry.

Comp. de l'Aube.
- Carant ❋. *Capit.*, à Troyes.
- Pierson. *Sous-Lieut. Quartier-Maître*. à Troyes.
- Millard, *Lieutenant*, id.
- Dieudonné, *id.*, à Bar-sur-Aube.
- Martin, *id*. à Nogent-sur-Seine

QUINZIÈME LÉGION.

M. Delafons (O. ❋), *Colonel*, à Arras.

29e. *Escadron*, Messieurs,

Jouvancourt ❋, *Chef*, à Lille.

Comp. du Nord.
- Petit ❋, *Capit.*, à Lille.
- Vivier, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Lille.
- Gerin, *Lieutenant*, id.
- Dupeuty, *id.*, à Avesnes.
- Lassé, *id.*, à Douay.
- Bourdon, *id.*, à Cassel.

Comp. du Pas-de Calais.
- Linas ❋, *Capit.*, à Arras.
- Dupain, *Lieut. Quartier-Maître*, à Arras.
- . . . . . , *Lieutenant*, id.
- Picolet, *id.*, à St.-Omer.
- Hacôt ❋, *id.*, à Boulogne.

30e. *Escadron*, Messieurs,

D'Halmont ❋, *Chef*, à Amiens.

Comp. de la Somme.
- Routier-Bullemont ❋, *Cap.*, à Amiens.
- Demarbaix, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Amiens.
- Pinel ❋, *Lieutenant*, id.
- Roussel ❋, *id.*, à Abbeville.
- Dupetit ❋, *id.*, à Péronne.
- Bourdin, *id.*, à Montdidier.

Comp. de l'Aisne.
- Payot, *Capitaine*, à Laon.
- . . . . , *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Laon.
- Richard, *Lieut.*, id.
- Lefeuvre, *id.*, à S.-Quentin.
- Capitain, *id.*, à Soissons.
- Guilliot, *id.*, à Chât.-Thierry.

SEIZIÈME LÉGION.

M. Huché ❋, à Bruxelles.

31e. *Escadron*. Messieurs,

Crainchon ❋, *Chef*, à Gand.

Comp. de l'Escaut.
- Fabre, *Capit.*, à Gand.
- Bacquart, *Sous-Lieutenant Quart.-Maître*, à Gand.
- L'Enfant, *Lieut.*, id.
- Ledanois, *id.*, à Audenarde.
- Dénisse, *id.*, à Alost.
- Liévermans, *id.*, à Ecloo.

Comp. de la Lys.
- Jourdan ❋, *Cap.*, à Bruges.
- Pain, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Bruges.
- Euchêne ❋, *Lieut.*, à Bruges.
- Lebugle, *id.*, à Ypres.
- Beaucourt ❋, *id.*, à Courtray.

32e. *Escadron*. Messieurs,

Pierre Valhausen ❋, *Chef*, à Mons.

Comp. de Jemmape.
- Garnier, *Capit.*, à Mons.
- Beuret, *Sous-Lieutenant. Quartier-Maître*, à Mons.
- Mittre, *Lieutenant*, id.
- Marcy, *id.*, à Tournay.
- Latteur, *id.*, à Charleroy.

Comp. de la Dyle.
- Blanchelaine ❋ *C.* à Bruxelles.
- Deroubaix, *Sous-Lieutenant Q.-Maître*, à Bruxelles.
- Dupont, *Lieutenant*, id.
- Bouthor, *id.*, à Wavre.
- Vallance ❋, *id.*, à Nivelles.
- Coomans, *id.*, à Louvain.

DIX-SEPTIÈME LÉGION.

M. Meaupoint (O. ❋), *Colonel*, à Liège.

33e. *Escadron*. Messieurs,

Boussart ❋, *Chef*, à Anvers.

Comp. des 2 Nethes.
- Bouchard, *Capit.*, à Anvers.
- Dautremont, *Sous-Lieuten.-Quart.-Maître*, à Anvers.
- Frapilion ❋, *Lieutenant*, id.
- Merghelynck, *id.*, à Malines.
- Dugue-D'Assé, *idem*, à Turnhout.

Comp. de la Meuse-Infér.
- Caussin, *Cap.*, à Maëstricht.
- Manneville, *S.-Lieut. Quart. Maître*, à Maëstricht.
- Gerard, *Lieutenant*, id.
- Gombervaux, *id.*, à Ruremonde.
- Thuillier, *id.*, à Hasselt.

34e. *Escadron*. Messieurs,

Germain ❋, *Chef*, à Namur.

Comp. de Sambre et Meuse.
- Marotte, *Capit.*, à Namur.
- . . . . , *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Namur.
- Hamel, *Lieutenant*, id.
- Deglain, *id.*, à Dinant.
- Beteud, *id.*, à Marche.

Comp. de l'Ourte.
- Remlinger, *Capit.*, à Liège.
- Vitaux ❋, *Lieut. Quart.-Maitre*, à Liège.
- Caselly, *Lieutenant*, id.
- . . . , *id.*, à Malmédy.
- Devannaux, *id.*, à Huy.

DIX-HUITIÈME LÉGION.

M. Geneval (O. ❋), *Colonel*, à Metz.

35e. *Escadron.* Messieurs,

Peytavin ❋, *Chef*, à Mézières.

Comp. des Ardennes.
- Gossuin, *Capit.*, à Mézières.
- Guillaume, *Sous-Lieutenant Quart.-Mait.*, à Mézières.
- Payot, *Lieut.*, id.
- Chonez, *id.*, à Rocroy.
- Massin, *id.*, à Rhetel.

Comp. des Forêts.
- Salès, *Capitaine*, à Luxembourg
- Scillier, *Lieuten. Quart.-Maitre*, à Luxembourg.
- Loos ❋, *Lieutenant*, id.
- Dommanget, *id.*, à Neufchâteau.
- Thiry, *id.*, à Bittbourg.
- . . . , *id.*, à Etelbruch.

36e. *Escadron.* Messieurs,

Clément ❋, *Chef*, à Bar-sur-Ornain.

Comp. de la Meuse.
- Robert, *Capit.*, à Bar-sur-Ornain.
- . . . , *Sous-Lieutenant Q.-M.*, à Bar-sur-Ornain.
- Bruyere, *Lieutenant*, id.
- Bedû, *id.*, à Montmédy.
- Robert, *id.*, à Verdun.

Comp. de la Moselle
- Rampont ❋, *Cap.*, à Metz.
- Renault, *Lieut. Quartier-Maitre*, à Metz.
- Dorvaux, *Lieutenant*, id.
- Fetré, *id.*, à Sarguemines.
- Lalance ❋, *id.*, à Thionville.

DIX-NEUVIÈME LÉGION.

M. Saignes (O. ❋), *Colonel*, à Nancy.

37e. *Escadron.* Messieurs,

Noirot ❋, *Chef*, à Epinal.

Comp. des Vosges.
- Dardennes, *Cap.*, à Epinal.
- Drouot, *Sous-Lieut. Quart.-Maitre*, à Epinal.
- Sarrieu ❋, *Lieutenant*, id.
- Royer, *id.*, à Mirecourt.
- Morizot, *id.*, à Saint-Diez.

Comp. de la Meurthe.
- Gromand, *Capit*, à Nancy.
- Devilliers, *Lieuten. Quart.-Maitre*, à Nancy.
- Pitat ❋, *Lieut.*, id.
- André, *id.*, à Lunéville
- Nicolas, *id.*, à Château-Salins.

38e. *Escadron.* Messieurs,

Charlot ❋, *Chef*, à Strasbourg.

Comp. du Bas-Rhin.
- Leclerc de Grandchamp ❋, *Capit.*, à Strasbourg.
- Flammant ❋, *Sous-Lieut. Quart.-Maitre*, à Strasb.
- Pfersdorff ❋, *Lieuten.*, id.
- Dubs, *id.*, à Wissembourg.
- Petermann, *id.*, à Benfeld

Comp. du Haut Rhin.
- Minangoy, *Cap.*, à Colmar.
- Olivier, *Sous-Lieut. Quart. Maitre*, à Colmar.
- Rengguer, *Lieutenant*, id.
- Sommer, *id.*, à Altkirch.
- Chagriot, *id.*, à Délémont.
- Vermesse, *id.*, à Porentruy.

VINGTIÈME LÉGION.

M. Pagnon-Laborie (O. ❋), *Colonel*, à Besançon.

39e. *Escadron.* Messieurs,

Vincent ❋, *Chef*, à Vesoul.

Comp. de la Haute-Saône.
- Perchet, *Cap.*, à Vesoul.
- Perronneau, *Sous-Lieut. Quart.-Maitre*, à Vesoul.
- Couley, *Lieutenant*, id.
- Payer ❋, *id.*, à Gray.

Comp. du Doubs.
- Ledoux ❋, *Capitaine*, à Besançon.
- Lemaître, *Lieut. Quartier-Maître*, à Besançon.
- Carrelet, *Lieutenant*, idem.
- Doré Brouville ❋, *id.*, à Pontarlier.
- Guillin, *id.*, à S. Hipolyte.

40e. *Escadron.* Messieurs, Cautier S. Marc ❋, *Chef*, à Lons-le-Saulnier.

Comp. du Jura.
- Dumarest-Lavalette, *Capit.*, à Lons-le-Saulnier.
- Miroy, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Lons-le-Saulnier.
- Comoy ❋, *Lieuten.*, idem.
- Berly, *id.*, à S. Claude.
- Foyot, *id.*, à Dôle.

Comp. du Léman.
- Bloume, *Cap.*, à Genève.
- Mathey, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Genève.
- Stiévenard, *Lieutenant*, id.
- Tourzel, *id.*, à Bonneville.

VINGT-UNIÈME LÉGION.

M. Bourdon (O. ❋), *Colonel*, à Dijon.

41e. *Escadron.* Messieurs, Moncey ❋, *Chef*, à Chaumont.

Comp. de la Haute-Marne.
- Charnier, *Cap.* à Chaumont.
- Aubert, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Chaumont.
- Guénard, *Lieutenant*, id.
- Cousin, *id.*, à Vassy.
- . . . , *id.*, à Langres.

Comp. de la Côte-d'Or.
- Marinet, *Capit.*, à Dijon.
- Charles ❋, *Sous-Lieutenant Quartier-Maître*, à Dijon.
- Debrosse, *Lieut*. id.
- Lefebvre, *id.*, à Beaune.
- Verdin, *id.*, à Châtillon.

42e. *Escadron.* Messieurs, Bertrand ❋, *Chef*. à Mâcon.

Comp. de Saône et Loire
- Tugnot, *Capit.*, à Mâcon.
- Bouillet, *Sous-Lieut. Quart. Maître*, à Mâcon.
- Donzel, *Lieutenant*, idem
- Gerard, *id.*, à Châlons.
- Rochet, *id.*, à Autun.

Comp. de l'Ain.
- Brisson ❋, *Cap.*, à Bourg.
- Arnaud, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Bourg.
- Daubarede, *Lieut.*, id.
- Pistre, *id.*, à Belley.
- Olivier ❋, *id.*, à Trévoux.

VINGT-DEUXIÈME LÉGION.

M. Recco (O. ❋), *Colonel*, à Grenoble.

43e. *Escadron.* Messieurs, . . . , *Chef*, à Chambéry.

Comp. du Mont-Blanc.
- Lemarechal, *Cap.*, à Chambery.
- . . . . , *Sous-Lieut. Quartier-Maître*, à Chambery.
- Mariani, *Lieutenant*, id.
- Berneton, *id.*, à Annecy.
- Voisse, *id.*, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Comp. de l'Isere.
- Caux, *Capit.*, à Grenoble.
- . . . . , *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Grenoble.
- Greppo, *Lieutenant*, id.
- Boissieu, *id.*, à S. Marcellin.
- Perrassel, *id.*, à Viénne.

44e. *Escadron.* Messieurs, Talin ❋, *Chef*, à Valence.

Comp. de la Drôme.
- Rapin, *Capit.*, à Valence.
- Millet, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Valence.
- Chabrier, *Lieutenant*, id.
- Terrin-Lamotte, *id.*, à Montelimart.
- Prelot, *id.*, à Dye.

Comp. de l'Ardeche.
- Gallet, *Capit.*, à Privas.
- Gi[illegible]t ❋, *Sous-Lie[illegible] Quart.-Maître*, à P[illegible]
- Montet [illegible] id.
- Bla[illegible] [illegible]on.
- Pous[illegible] [illegible]enas.
- [illegible] [illegible]ere.

VI[illegible] [illegible]ON.

M. [illegible] Dra-[illegible]

45e. *Escadron.* Messieurs,

Pourcher, *Chef*, à Digne.

Comp. des B.-Alpes.
- Larcade, *Capit.*, à Digne.
- Massot, *S.-L. Q.-Maître*, id.
- Julien, *Lieutenant*, id.
- Buisson, *id.*, à Forcalquier.
- Bonnardel, *id.*, à Barcelonnette.

Comp. des H.-Alpes.
- Lafont, *Capit.*, à Gap.
- Amat, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Gap.
- Bernon, *Lieutenant*, id.
- Letellier, *id.*, à Embrun.

46e. *Escadron.* Messieurs,

Coroller ※, *Chef*, à Nice.

Comp. des Alpes Marit.
- Mottet, *Capit*, à Nice.
- . . . ., *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Nice.
- Marquois, *Lieutenant*, id.
- Barety, *id.*, à Sospello.
- Herman, *id.*, à Puget-Theniers.
- Valdingue, *id.*, à San-Remo.

Comp. du Var.
- Hermitte, *Capit.*, à Draguignan.
- Ricard, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Draguignan.
- Serrus, *Lieutenant*, id.
- Silvy, *id.*, à Toulon.
- . . . ., *id.*, à Brignolles.
- Isnard, *id.*, à Grasse.

VINGT-QUATRIÈME LÉGION.

M. Oulié (C. ※), *Colonel*, à Marseille.

47e. *Escadron.* Messieurs,

Lenoir ※, *Chef*, à Avignon.

Comp. de Vaucluse.
- Antoine, *Capit.*, à Avignon.
- Métras, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*. à Avignon.
- . . . . ., *Lieutenant*, id.
- Ycard, *id.*, à Carpentras.
- Demoulin, *id.*, à Apt.

Comp. des B. du Rhône.
- Toscan, *Capitaine*, à Marseille.
- . . . ., *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Marseille.
- Delaplace, *Lieutenant*, id.
- Boutard ※, *id.*, à Aix.
- Perrot, *id.*, à Tarascon.

48e. *Escadron.* Messieurs,

Ducros-Aubert ※, *Chef* à Nismes.

Comp. du Gard.
- Casabianca, *Cap.*, à Nismes.
- Guiraud, *Lieut. Quart.-Maître*, à Nismes.
- Martin, *Lieutenant*, id.
- Chès, *id.*, à Alais.
- Labaume, *id.*, à Uzès.

Comp. de l'Hérault.
- Favier-Dumoulin, *Capit.*, à Montpellier.
- Gratton. *Sous-Lieut Quart. Maître*, à Montpellier.
- Siran, *Lieutenant*, id.
- . . . ., *id.*, à Béziers.
- Micas, *id.*, à Lodève.

VINGT-CINQUIÈME LÉGION.

M. Boisard (O. ※), *Colonel*, *à* Mayence.

49e. *Escadron.* Messieurs,

Georgeon ※, *Chef*, à Aix-la-Chapelle.

Comp. de la Roër.
- Dault. *Capitaine*, à Aix-la-Chapelle.
- Taillard, *Lieutenant Quart.-Maître*, à Aix-la-Chapelle.
- Saal ※, *Lieutenant*, id.
- . . . ., *id.*, à Cologne.
- . . . ., *id.*, à Crevelt.
- Ormancin, *id.*, à Clèves.

Comp. de Rhin et Moselle.
- Villette ※, *Cap.*, à Coblentz.
- Beaugrand, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Coblentz.
- Delahaye ※, *Lieutenant*, id.
- Berthod, *id.*, à Bonn.
- Penot, *id.*, à Boppart.
- Maret, *id.*, à Simmern.

50e. *Escadron.* Messieurs,

Lesage ※, *Chef*, à Trèves.

Comp. de la Saarre.
- Renault ※, *Cap.*, à Trèves.
- Thorel, *S. L. Q.-Mait.*, id.
- Folbohn, *Lieutenant*, id.
- Acart, *id.*, à Prum.
- Mortier, *id.*, à Birkenfeld.
- Simonet, *id.*, à Sarrebruck.

Comp. du Mont-Tonn.
- Derousse, *Cap.*, à Mayence.
- Henon, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Mayence.
- Duplessis, *Lieutenant*, id.
- Ducret, *idem*, à Deux-Ponts.
- Dyon, *id.*, à Spire.
- Dontor ✻, *id.*, à Kaiserslautern

VINGT-SIXIÈME LÉGION.

M. Crozat ✻, *Colonel*, à Bastia.

51e. *Escadron, faisant le service dans le département du Golo.*

Messieurs,

Bessières, *Chef*, à Bastia.

1ere. Comp.
- Borboni, *Capit.*, à Bastia.
- Beuchey, *Sous-Lieut. Quartier-Maître*, à Bastia.
- Serra, *Lieut.*, idem.
- Moreau, *id.*, à S.-Florent.

2e. Comp.
- Costa, *Capit.*, à Corté.
- Debonne, *Lieut.*, idem.
- Peraldi, *id.*, à Calvi.
- Emili (J.-A.), *id.*, à Laporta.
- Blancard, *idem*, à Cervione.

52e. *Escadron, faisant le service dans le dép. de Liamone.* MM.,

Cossino ✻, *Ch.*, à Ajaccio.

1ere. Comp.
- Maclere, *Cap.*, à Ajaccio.
- Cristiani, *Sous-Lieut. Quartier-Maître*, à Ajaccio.
- Fradin, *Lieut.*, idem.
- Rossi, *idem*, à Bogognano.
- Casabianca, *id.*, à Vico.

2e. Comp.
- Soubiran-Lamaguère, *Cap.*, à Sartene.
- Ducelier, *Lieut.*, idem.
- Saliceti, *id.*, à Tallano.

VINGT-SEPTIÈME LÉGION.

M. Jameron ✻, *Colonel*, à Turin.

53e. *Escadron.* Messieurs,

. . . ., *Chef*, à Coni.

Comp. de la Stura.
- Chanaud, *Capit.*, à Coni.
- Thiery, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Coni.
- Arnette, *Lieut.*, idem.
- Amiot, *id.*, à Saluces.
- Sola, *id.*, à Mondovi.
- Francon, *id.*, à Alba.

Comp. du Pô.
- Rigade, *Capit.*, à Turin.
- Rouaud, *Sous-Lieut. Quartier-Maître*, à Turin.
- . . . ., *Lieut.*, idem.
- . . . ., *id.*, à Pignerol.
- Martin, *id.*, à Suze.

54e. *Escadron.* Messieurs,

. . . . ., *Chef*, à Ivrée.

Comp. de la Doire.
- Hossard, *Capit.*, à Ivrée.
- Sala, *Sous-Lieut. Quartier-Maître*, à Ivrée.
- Colli, *Lieut.*, idem.
- Deserveta, *id.*, à Aoste.
- Serre, *id.*, à Chivasso.

Comp. de la Sésia.
- Brouzet, *Cap.*, à Verceil.
- Courtier, *Sous-Lieut. Quart.-Maître*, à Verceil.
- Allain, *Lieut.*, idem.
- Beccaria, *id.*, à Biella.

VINGT-HUITIÈME LÉGION.

M. Thouvenot ✻, *Col.*, à Gènes.

55e. *Escadron.* Messieurs,

Auger ✻, *Chef*, à Gènes.

Comp. de Gènes.
- Montfleury, *Cap.*, à Gènes.
- Patouillet, *Sous-Lieut. Quartier-Maître*, à Gènes.
- Niderlinder, *Lieut.*, idem.
- . . . ., *id.*, à Novi.
- Blanc, *id.*, à Voghera.
- Celle, *id.*, à Bobbio.

Comp. des Apennins.
- Paris, *Capit.*, à Chiavari.
- . . . . . ., *Sous-Lieuten. Q.-Maître*, à Chiavari.
- Ginochio, *Lieut.*, idem.
- Bernardi, *id.*, à Sarzane.
- Costamagna, *id.*, à Varèze.
- Vincenot, *id.*, à Pontremoli.

56e. *Escadron.* Messieurs, Galliot (O. ✻), *Chef*, à Alexandrie.

Comp. de Marengo.
- Michelard ✻, *Cap.*, à Alexandrie.
- Larrochette, *Sous-Lieuten. Q.-Maître*, à Alexandrie.
- Dudouit, *Lieut.*, idem.
- Mouchet ✻, *id.*, à Casal.
- Robelot, *id.*, à Asti.

Comp. de Montenotte.
- Bourgoin, *Cap.*, à Savonne.
- Lefebure, *Sous-Lieutenant Q.-Maître*, à Savonne.
- Govon, *Lieut.*, idem.
- . . . . . ., *id.*, à Port-Maurice.
- Bertrand, *id.*, à Ceva.
- Jany, *id.*, à Acqui.

Comp. du Taro.
- Jeannin ✻, *Cap.*, à Parme.
- Thiery, *S.-L.-Q.-M.*, idem.
- . . . , *Lieutenant*, idem.
- Godon, *id.*, à Plaisance.
- Barberis, *id.* à Fiorenzola.

VINGT-NEUVIÈME LÉGION.

M. Jubé ✻, *Col.*, à Florence.

57e. *Escadron.* Messieurs, Lecrosnier ✻, *Chef*, à Florence.

Comp. de l'Arno.
- Fleury, *Cap.*, à Florence.
- Cuvillier, *S.-L.-Q.-M*, id.
- Bulla, *Lieutenant*, id.
- Delatour, *id.*, à Arezzo.
- Vignié, *id.*, à Pistoie.
- Martin, *id.*, à Marradi.

58e. *Escadron.* Messieurs, Nicolas, *Chef*, à Livourne.

Comp. de l'Ombrone.
- Favas, *Cap.*, à Sienne.
- Nivoche, *S.-L.-Q.-M.*, *id.*
- Venturini, *Lieutenant*, id.
- Leblanc, *id.*, à Monte-Pulciano.
- Blondeau, *id.*, à Grosseto.

Comp. de la Méditerran.
- Mutel, *Cap.*, à Livourne.
- Mahé, *S.-L.-Q.-M.*, id.
- Roffiac, *Lieutenant*, id.
- Eloy, *id.*, à Pise.
- Cestre, *id.*, à Volterra.
- Paoli, *id.*, à Portoferraïo (île d'Elbe).

TRENTIÈME LÉGION.

M. Costé ✻, *Colonel*, à Rome.

56e. *Escadron.* Messieurs, Blanc-Lanaute, *Chef*, à Spoleto.

Comp. du Tibre. 1ere. Comp.
- Borgia, *Capit.*, à Rome.
- Dyonnet, j., *S.-L. Q-M.*, id.
- Bougault ✻, *Lieut.*, id.
- Meda, *id.*, à Velletri.
- Bodesco, *id.*, à Frosinone.

2e. Comp.
- Defilippi, *Cap.*, à Viterbe.
- Jouveaux, *S.-Lieut. Q.-M.*, id.
- Guerendel, *Lieut.*, id.
- Lebrun, *id.*, à Rietti.
- Chardon, *id.*, à Civita-Castelana.

Comp. de Trasimène.
- Dyonnet, aîné, *Capit.*, à Spoleto.
- Gardini, *S.-Lieut. Q.-M.*, id.
- Costanzi, *Lieut.*, id.
- Tugnot, *id.*, à Foligno.
- Comte, *id.*, à Perruggia.
- Melchiori, *id.*, à Todi.

Compagnies faisant le service près les ports et arsenaux, dans les arrondissemens maritimes.

Légions dont ces compagn. font partie.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Messieurs,

15e.
- Chabot ✻, *Cap.*, à Boulogne.
- Beurier, *Lieut.*, à Anvers.

DEUXIEME ARRONDISSEMENT.

2e.
- Lefebvre, *Capit.*, au Hâvre.
- Morieux, *Lieut.*, à Cherbourg.

TROISIEME ARRONDISSEMENT.

4e.
- Durocher-Lapérigne, *Cap.*, à Brest.
- Henry, *Lieut.*, idem.

QUATRIEME ARRONDISSEMENT.

id.
- Gerbier, *Cap.*, à Lorient.
- Grulois, *Lieut.*, idem.

CINQUIEME ARRONDISSEMENT.

7e.
- Villedon, *Cap.*, à Rochefort.
- Ponthieux, *Lieut.*, idem.

SIXIEME ARRONDISSEMENT.

23e.
- Plistat, *Cap.*, à Toulon.
- Menouillard, *Lieut.*, idem.

SEPTIEME ARRONDISSEMENT

28e.
- Barrand ✻, *Cap.*, à la Spezzia.
- Pernot *S. L. Q. M.*, idem.
- Deprepetit, *Lieut.*, à Livourne.
- Provensal, *Lieut.* à Gênes.

CORPS IMPÉRIAL DE L'ARTILLERIE.

L'Etat-Major et les Troupes du Corps Impérial de l'Artillerie se composent de

Etat-Major.
- 1 Premier Inspecteur-Gén., Grand Officier de l'Empire
- 11 Généraux de division, Inspecteurs-généraux.
- 16 Généraux de brigade, dont six Inspecteurs-généraux et neuf Commandans d'Ecole.
- 46 Colonels-Directeurs.
- 51 Chefs de Bataillon, Sous-Directeurs.
- 272 Capitaines en 2e, détachés des régimens d'artillerie.
- 30 Capitaines en résidence fixe et à vie.
- 10 Lieutenans, *idem.*

Troupes.
- 8 Régimens d'artillerie à pied.
- 6 Régimens d'Artillerie à Cheval.
- 2 Bataillons de Pontoniers.
- 16 Compagnies d'Ouvriers d'Artillerie.
- 4 Compagnies d'Armuriers.
- 26 Bataillons du Train d'Artillerie.
- 114 Compagnies de Canonniers Gardes-Côtes.
- 28 Compagnies de Canonniers sédentaires.
- 18 Compagnies de Canonniers Vétérans.

Il est en outre entretenu dans les divers établissemens d'Artillerie et aux Parcs des armées, le nombre de Professeurs, Répétiteurs, Maîtres de dessin, Gardes généraux, principaux et ordinaires, Conducteurs, Artificiers, Contrôleurs, Réviseurs, Ouvriers vétérans, etc., qu'exige le service du matériel de cette arme.

ÉTAT MAJOR.

S. Ex. M. le Comte Songis (G. A. ❋), Grand Officier de l'Empire, *premier Inspecteur général.*

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

Généraux de division, Messieurs,

Le Baron d'Eblé (G. ❋), *Ministre de la Guerre en Westphalie.*

Lacombe-St.-Michel. (G ❋).

Le Comte Sorbier (G. ❋).

Le Comte Andréossy (G. ❋).

Dulauloy (G. ❋).

Le Comte Law de Lauriston (G. ❋), *Aide-de-camp de l'Empereur.*

Le Comte Gassendi (C. ❋), *Conseiller d'Etat, Chef de la div. d'artillerie au Ministère de la Guerre.*

Le Baron de Seroux (G. ❋).

Le Cte de Lariboissière (G. ❋), *Col. de l'art. de la Garde Imp.*

Le Baron de Careil (C. ❋)

Le Baron Hanicque (C. ❋).

Le Baron Saint Laurent (C. ❋).

Le Baron Perneti (G. ❋).

Le Baron de Senarmont (C. ❋).

INSPECTEURS-GÉNÉRAUX ET COMMANDANS D'ÉCOLES,

Généraux de brigade, Messieurs,

Le Baron Tirlet (C. ✻) *à Douay*.
Le Baron Taviel (O. ✻), *à Alex*.
Le Baron Mossel (C. ✻), *à Grenoble*.
Danthouard (C. ✻), *Aide-de-camp de S. A. I. le Prince Vice-Roi d'Italie, conservant son rang dans l'artillerie*.
Le Baron de Grandchamp (C. ✻).
Darancey (O. ✻), *à Mayence*.
Faultrier (O. ✻), *à Strasb.*
Le Baron de Ruty (C. ✻), *à Toulouse*.
Le Baron Navelet (C. ✻).
Villaret-Joyeuse.
Bourgeat (O. ✻).
Le Baron Noury (O. ✻).
Le Baron d'Aboville (O. ✻).
Le Baron Aubry (O. ✻).
Desvaux (O. ✻).
Le Baron d'Aboville. A. (O. ✻).
Valée (O. ✻).
Le Baron Charbonnel (C. ✻).

Colonels Directeurs d'Artillerie, Messieurs,

Arsenaux et directions territoriales et maritimes.

Le Baron d'Herville (O. ✻), *à Paris*.
Chanteclair (O. ✻), *à la Fere*.
Carmejane (O. ✻), *à Douay*.
Le Baron Jouffroy (C. ✻), *à Lille*.
Prost (O. ✻), *à Maëstricht*.
Desbordes (O. ✻), *à Mézières*.
Daval ✻, *à Anvers*.
Le Baron Corda (O. ✻), *à Metz*.
Le Baron Masson Duchenoy (O. ✻), *à Strasbourg*.
Cabau (O. ✻), *à Neuf-Brisach*.
Bardenet (O. ✻), *à Auxonne*.
Levavasseur, *à Grenoble*.
Çarrière (O. ✻), *à Toulon*.
Menici ✻, *à Antibes*.
Montfort (O. ✻), *à Montpellier*.
Cuny aîné (O. ✻), *à Perpignan*.
Le Baron Neigre (O. ✻), *à Toulouse*.
D'Hemery ✻, *à Bayonne*.
Le Baron Mengin (O. ✻), *à Larochelle*.
Dedon cadet (O. ✻), *à Nantes*.
Labarrière (O. ✻), *à Brest*.
Douence (O. ✻), *à Rennes*.
Delaitre (O. ✻), *à Cherbourg*.
Carbonnel (O. ✻), *au Hâvre*.
Vaudré (O. ✻), *à Saint-Omer*.
Le Baron Humbert (O. ✻), *à Mayence*.
Braun (✻), *à Turin*.
Ménoire (O. ✻), *à Alexandrie*.
Picoteau (O. ✻), *à Gênes*.
Vauxmoret (O. ✻), *à Rome*.
Deyssantier (O. ✻), *à Veronne*.
Fiereck ✻, *à Livourne*.
Le Baron Rosé (O. ✻), *Istrie*.
Le Baron Demarçay (C. ✻), *en Dalmat.*
Fromont, *en Westphalie*.
Saint-Vincent fils aîné, *à Venise*.
Vauxmoret-Mouvant ✻, *à Bastia*.
Raulot (O. ✻), *à Corfou*.
Mongenet ✻, *à Raguse*.
Beaumaretz ✻, *à Saint-Domingue*.
Fontenay (O. ✻), *à l'Isle-de-France*.
Fruchard (O. ✻).
Brumaud-Villeneuve (O. ✻), *à la Martinique*.
Tuffet-St-Martin (O. ✻), *Directeur général des manufactures d'armes*.
Fabre (O. ✻), *Direct. gén. des forges*.
Lamogère (O. ✻), *Command. en chef l'école d'application de l'Artillerie et du Génie*.
Evain ✻, *Commissaire impérial d'artillerie près l'administr. des poudres et salpêtres*.

Borthon (O. ✻), *prisonnier de guerre*.
Félix (O. ✻), *prisonnier de guerre*.
} Officiers sans emplois titulaires, et qui étaient détachés à S.-Domingue.

Chefs de Bataillon Sous-Directeurs, Messieurs,

Brouet, *à Paris.*
Fonton aîné ✻, *à la Fère.*
Buzelet ✻, *à Douay.*
Mouchel ✻, *à Valenciennes.*
Berquen ✻, *à Dunkerque.*
Montille ✻, *à Ostende.*
Leroux ✻, *à Flessingue.*
Lenoir, *à Maëstricht.*
Fonton cadet ✻, *à Givet.*
Lalliez ✻, *à Metz.*
Legendre ✻, *à Luxembourg.*
Gilliard, *à Strasbourg.*
Deroche-Cavillac ✻, *à Landau.*
Boutserin ✻, *à Huningue.*
Santonnard ✻, *à Auxonne.*
Beaudouin ✻, *à Grenoble.*
Demay, *à Genève.*
Ponge ✻, *à Marseille.*
Rouget (O. ✻), *à Antibes.*
Danglemont ✻, *à Cette.*
Trimaille, *à Collioure.*
Dandigné ✻, *à Toulouse.*
Cabrié ✻, *à Bordeaux.*
Claudel ✻, *à l'Isle-de-Rhé.*
Thevenot, *à Port-Louis.*
Ali ✻, *à Saint-Malo.*
Bon-de-Lignien (O. ✻), *à Rennes.*
Chatenet ✻, *à Caen.*
Hulot ✻, *à Dieppe.*
Fournier ✻, *à Calais.*
François ✻, *à Mayence.*
Beaufranchet, *prisonnier de guerre.*
Berthier ✻, *à Alexandrie.*
Monmoulin ✻, *à la Spezzia.*
Barthélemy, *à Gênes.*
Bouvier, *à Padoue.*
Beuvelot ✻, *à Orbitello.*
. . . . . . *à Véronne.*
Roquefère ✻, *en Istrie.*
Guardia ✻, *à Spalatro (Dalmatie).*
Cachardi ✻, *à Magdebourg.*
Contailloux, *à Venise.*
Chantel ✻, *à Ajaccio.*
Coston, *à Raguse.*
Bertholio ✻, *à Porto-Longone.*
Barbier, *à Corfou.*
Laprade, *à S.-Domingue.*
Pontbodin ✻, *à Pondichéry.*
Deschamps, *à la Guadeloupe.*
Ridouet de Sancé, *à la Martinique.*
Zévort ✻, *prisonnier de guerre.*

Chefs de Bataillon ou d'Escad. employés à la suite des corps, MM.

Mathieu, *détaché dans l'Inde.*
Lebel.
Perraut.
Fresson ✻.
Leroi.
Bisard ✻.
Noël. J. N. A.
Breu.
Schuster ✻.
Gargam ✻.
Zabern ✻.
Peyerimhoff.
Delpire ✻.
Forgeot ✻.
Sautereau.
Poirel.
Baillet.
Ragmey. J. ✻.
Alpy ✻.
Tillier ✻.
Colin. H. ✻.
Capelle.
Boussaroque ✻.

Inspecteurs des Manufactures Impériales d'armes (1), MM.

Colomb ✻, du 6e régim. à pied. . . . . . . *à Saint-Etienne.*
Verpeau ✻, du 7e. régim. à pied. . . . . . . *à Charleville.*
Jacquesson ✻, du 4e rég. à cheval. . . . . *à Versailles.*
Lucio, du 1er rég. à pied . . . . *à Liège.*
Bouchotte ✻, du 3e rég. a cheval . . . . . . *à Mutzig.*
Cotti ✻, du 4e. rég. à pied. . . . . *à Turin.*
Becquet ✻, du 8e. *idem*. . . . . *à Tulle.*
Chapelle ✻, du 6e. *idem.* . . . . *à Maubeuge.*
Marion ✻, du 1er. rég. à cheval. . . . . . . *à Klingenthal.*

Inspecteurs des Forges d'artillerie, Messieurs,

Legriel ✻, du 1er rég. à pied. . . . *à Metz*, forges de la Moselle.
. . . . *à Mézières*, forges des Ardennes.
. . . . *à Turin*, forges de la 27 division.

(1) Ces Inspecteurs sont tirés des régimens, et continuent d'en faire partie.

TROUPES D'ARTILLERIE.

Régimens à pied.

1er Régiment, *dépôt à Strasbourg.*
Messieurs,
Gérdy (O ✻), *Colonel.*
Morial (O. ✻), *Major.*
Legriel ✻.
Errard ✻.
Lasseront ✻.
Luccio.
Charrue ✻. } *Chefs de Bat.*

2e Régiment, *dépôt à Véronne.* MM.
Doguereau, aîné (C. ✻), *Colonel.*
Sappel ✻, *Major.*
Beaudreville ✻.
Bernard ✻.
Jullien.
Bollot ✻.
Chantron. } *Chefs de Bat.*

3e Régiment, *dépôt à Toulouse.*
Bouchû (O. ✻), *Colonel.*
Saint-Loup ✻, *Major.*
Lehaut ✻,
Richard ✻,
Tamisier ✻,
Husson,
Hulot ✻, } *Chefs de Bat.*

4e Régiment, *dépôt à Alexandrie.*
Degennes (O. ✻), *Colonel.*
Lavoy (O. ✻), *Major.*
Seguin ✻,
Verrier ✻,
Cotti ✻,
Bruyer ✻,
Fantin, } *Chefs de Bat.*

5e Régiment, *dépôt à Metz.*
Messieurs,
Tugny (O. ✻), *Colonel.*
Serruzier ✻, *Major.*
Bouquero ✻,
Lancery ✻,
Castille (O. ✻.),
Legay, } *Chefs de Bat.*

6e Régiment, *dépôt à Rennes.*
Le Baron Filhiol de Camas (O. ✻), *Col.*
Ourié ✻, *major.*
Colomb ✻,
Chapelle ✻,
Vaugrigneuse ✻,
Morazin ✻,
Durelle ✻, } *Chefs de Bat.*

7e Régiment, *dépôt à Mayence.*
Le Baron Lepin (O. ✻), *Colonel.*
. . . ., *Major.*
Reisser ✻,
Gabor ✻,
Churlaud ✻,
Verpeau ✻,
Pano, } *Chefs de Bat.*

8e. Régiment, *dépôt à Boulogne.*
Digeon (O. ✻), *Colonel.*
Caron (O. ✻), *Major.*
Ricci ✻,
Becquet ✻,
Ferey ✻,
Joliclerc,
Dolimier, } *Chefs de Bat.*

Régimens à cheval.

1er Régiment, *Dépôt à Véronne.*
Le Baron Baltus (C. ✻), *Colonel.*
Griois ✻, *Major.*
Duchand,
Marion, } *Chefs d'Escad.*

2e Régiment, *dépôt à Valence.*
Le Baron Pelgrin (O. ✻), *Colonel.*
Chopin ✻, *Major.*
Pons,
Romangin, } *Chefs d'Escad.*

3e Régiment, *détaché à Strasbourg.*
Doguereau, (O. ✻), *Colonel.*
Engel ✻, *Major.*
Bouchotte ✻,
Raindre, } *Chefs d'Escad.*

4e Régiment, *dépôt à Véronne.*
Faure de Giers (O. ✻), *Colonel.*
Hazard ✻, *Major.*
Sézille ✻,
Jacquesson ✻, } *Chefs d'Escad.*

5e Régiment, *dépôt à Besançon*, MM.	6e Régiment, *dépôt à Metz*, MM.
Berge (O. ✻), *Colonel.*	. . . . . , *Colonel.*
Laurent ✻, *Major.*	Desgras (O. ✻), *Major.*
Farjon ✻, Raffron ✻, } *Chefs d'Escad.*	Sibille ✻, Marilhac ✻, } *Chefs d'Escad.*

BATAILLONS DE PONTONNIERS.

Dessalles ✻, *Colonel, commandant le premier Bataillon.* Dépôt à Strasbourg.

Chapuis (O. ✻), *command. le deuxième Bataillon.* Dépôt à Veronne.

COMPAGNIES D'OUVRIERS.

Capitaines Commandans.

1er Bourdin.	5e Jacques ✻.	9e Siré.	13e Berre.
2e S-Ivy.	6e Noel ✻.	10e Beaumont.	14e Guénard ✻.
3e Ardouin.	7e Pignatel.	11e Becker ✻.	15e Jucqueau ✻.
4e Moron.	8e	12e Schneider ✻.	16e Hesseling ✻.

COMPAGNIES D'ARMURIERS.

1er Jacquin ✻.	2e Vassal.	3e Damotte.	4e Sauvé.

BATAILLONS DU TRAIN D'ARTILLERIE.

	Bataillons principaux.		*Bataillons supplémentaires ou bis.*
1er	Prost, *Capit. – Command* George, *Adjudant-Major.*	1er	Beaudouin-S.-Firmin ✻, *Cap.-C.* Thomas, cadet, *Adjud.-Major.*
2e	Lentz ✻, *Capitaien-C mmand.* Vigoureux, *Adjudant-Major.*	2e	Piedecocq ✻, *Capit.-Command.* Barbau, *Adjudant-Major.*
3e	Lefebure ✻, *Capit.-Command.* Dufrenois, *Adjudant-Major.*	3e	Guével ✻, *Capitaine-Comm.* Thomas, *Adjudant-Major.*
4e	Thory, *Capit.-Command.* Capelle ✻, *Adjudant-Major.*	4e	Demaidy, *Capitaine-Command.* Melin, *Adjudant-Major.*
5e	Boileau, *Capit.-Command.* Trompette, *Adjudant-Major.*	5e	Chrisnard, *Capitaine-Comm.* Bussières ✻, *Adjudant-Major.*
6e	Lacroix, *Capit.-Commandant.* Fivel, *Adjudant-Major.*	6e	Véjus ✻, *Capitaine-Command.* Sabatier ✻, *Adjudant-Major.*
7e	Mazy, *Capitaine-Command.* Pignieres, *Adjudant-Major.*	7e	Bouteau, *Capitaine-Comm.* Michel, *Adjudant-Major.*
8e	Babouin ✻, *Capit.-Command.* Havard, *Adjudant-Major.*	8e	Alais ✻, *Capitaine-Command.* Latapie, *Adjudant-Major.*
9e	Sauty, *Capit.-Command.* Dumailly, *Adjudant-Major.*	9e	Langlet, *Capitaine-Command.* Berland, *Adjudant-Major.*
10e	Aiesse, *Capitaine-Command.* Pipar, *Adjudant-Major.*	10e	Boisard, *Capitaine-Command.* Siméonis, *Adjudant-Major.*
11e	Delatour, *Capitaine-Command.* Bernel ✻, *Adjudant-Major.*	11e	Decurey, *Capitaine-Comm.* Cherbonnier, *Adjudant-Major.*
12e	Veron, *Capitaine-Command.* Pujos, *Adjudant-Major.*	12e	Arnoult, *Capitaine-Command.* Valette, *Adjudant-Major.*
13e	. . . . , *Capitaine-Command.* . . . . ; *Adjudant-Major.*	13e	Dilly ✻, *Capitaine-Command.* Prost, *Adjudant-Major.*

Compagnies de Canonniers gardes-côtes.

3	Dans la direction d'Artillerie d'Anvers.	Lambry,	*Adjudans de Côtes.*
2	*id.* de Lille.	Kuntz-Bélissaire ✻,	
4	*id.* de Saint-Omer. . . .	Augros ✻.	
9	*id.* du Hâvre.	Adam Grandval,	
12	*id.* de Cherbourg. . . .	Milon de Mesnes,	
18	*id.* de Brest.	Robinet ✻,	
13	*id.* de Nantes.	Heurtaut ✻,	
14	*id.* de la Rochelle. . . .	Prévost ✻.	
1	*id.* de Bayonne.	François, *dit* Brie ✻,	
2	*id.* de Perpignan	Vuiguer ✻,	
3	*id.* de Montpellier. . . .	Louis,	
10	*id.* de Toulon.	Bonnel.	
10	*id.* d'Antibes.	Dhavet,	
4	*id.* de Gènes.	Rocagel,	
5	*id.* de Livourne.	Labbé ✻.	
4	*id.* de Corse.	Labruyère ✻,	

CORPS IMPERIAL DU GÉNIE.

Le corps Impérial du Génie est composé d'un Etat-Major, de deux bataillons de Mineurs, de 5 bataillons de Sapeurs, d'un train à la suite et de Gardes du Génie.

L'Etat-Major est composé de 3 Généraux de Division, dont un premier Inspecteur, de 6 Généraux de Brigade (1), de 41 Colonels directeurs, de 8 Majors sous-directeurs, de 66 Chefs de Bataillon sous-directeurs, de 220 Capitaines, dont les cent premiers sont de première classe, de 40 Lieutenans, et d'un Examinateur du Génie, membre de l'Institut.

ÉTAT-MAJOR.

S. Ex. Mr le Comte DEJEAN (G. A. ❋), *Grand Officier de l'Empire*, premier Inspecteur-Général.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

Généraux de Division.

M. le Comte Chasseloup de Laubat (C. ❋), *Directeur général du Génie en Italie.*

M. Lery (G. ❋), *Commandant le Génie, en Espagne.*

M. le Comte Bertrand (G. A. ❋), *Aide-de-Camp de l'Empereur.*

M. le Comte Sanson (G. ❋), *Directeur-général du dépôt de la guerre.*

M. le Baron Lasowski (O. ❋), *à l'armée d'Allemagne.*

Généraux de Brigade, Messieurs,

M. le Baron Andréossy (C. ❋), *au comité des fortifications.*

M. Chambarlhiac (C. ❋), *à l'armée d'Allemagne.*

M. le Baron de Maureilhan (O. ❋), *Commandant le Génie, en Dalmatie.*

M. le Baron de Planta (C. ❋), *à l'armée du Nord.*

M. le Baron Cazals (O. ❋), *au comité des fortifications.*

M. Dababie (O. ❋).

M. le Baron Touzard (O. ❋), *à la grande armée.*

M. Somis (O. ❋), *au comité des fortifications.*

M. Rogniat (O. ❋), *à l'armée d'Allemagne.*

M. le Baron Dode de la Brunerie (O. ❋), *à l'armée d'Espagne.*

M. Garbé (O. ❋), *à l'armée d'Espagne.*

---

(1) Ces neuf Officiers généraux font partie de l'Etat-Major général de l'armée.

DIRECTEURS

DIRECTEURS DES FORTIFICATIONS.

Colonels, Messieurs,

Lapisse (O. ✻), *à Valenciennes.*
Lalustière (O. ✻), *à Sedan.*
Pasquet-Salaignac (O. ✻), *à Anvers.*
Senermont (O. ✻)., *au Hâvre.*
Basignan (O. ✻), *à Bordeaux.*
Belprey (O. ✻), *à Cherbourg.*
Sorbier J. F. (O. ✻), *à Avignon.*
Morlet (O. ✻), *à Strasb.*
Recicourt (O. ✻), *à Lille.*
Luzy (O. ✻), *à Mayence.*
Noiset S.-Paul aîné (O. ✻), *à Arras.*
Le Baron de Lagastine (C. ✻), *à Sarrelibre.*
Le Baron de Bourdonchamp (C. ✻), *à l'arm. d'All.*
Bizot-Brice (O. ✻), *à Besançon.*
Terrasson (C. ✻), *à Paris.*
Dabon (O. ✻), *au comité des fortifications.*
Mutel (O. ✻), *à l'armée d'Allemagne.*
Simond-Moydier (O. ✻), *à Palma-Nova.*
Dudezerseul (O. ✻), *à Saint-Malo.*
Bizot-Charmoy (O. ✻), *à Cologne.*
Vincent (O. ✻), *à Florence.*
D'Hautpoul (C. ✻), *à Naples.*
Ribes (C. ✻), *à Perpignan.*
Moulut (O. ✻), *à l'arm. d'Allemagne.*
Morlaincourt (O. ✻.), *à Luxembourg.*
Guyot-Duclos (O. ✻), *à Boulogne*, commandant le Génie au corps d'armée de réserve.
Bizot-Coudray ✻, *à Metz.*
Le Baron Blein (O. ✻), *à l'arm. d'Allem.*
Liedot ✻, *à Alexandrie.*
Le Baron Label ✻, *à l'armée d'Italie.*
Richemont ✻, *prisonnier en Angleterre.*
Montfort ✻, *à Paris.*
Michaux ✻, *à l'Isle de Corse.*
Legrand (O. ✻), *à l'armée d'Allem.*
Le Baron Sabatier (O. ✻), *à l'arm. d'Allem.*
Dianous ✻, *à l'armée d'Espagne.*
Rouzies ✻, *à l'armée d'Espagne.*
Haxo (O. ✻), *à l'arm. d'Espagne.*
Breuille ✻, *à l'arm. d'Espagne.*
Lejeune ✻, *près le prince de Neuchâtel.*

SOUS-DIRECTEURS DES FORTIFICATIONS.

Majors, MM.

Morgan ✻, *à l'île de Ré.*
Fabry-Daugé ✻, *à Saint-Malo.*
Barazer ✻, *à Brest.*
Bordenave ✻. *à Bayonne.*
Le Baron Bouvier ✻, *à l'armée d'Allem.*

Chefs de Bataillon, MM.

Terssac ✻, *à Montpellier.*
Duvignau ✻, *à Fouras.*
Poujet-St.-André ✻, *Isle de France.*
Boucher-Rolecourt ✻, *à Cambray.*
Larcher ✻, *à Livourne.*
Bonnay ✻, *à Besançon.*
Garnier ✻, *à Grenoble.*
Dabadie, je. ✻, *à Lourdes.*

Chefs de Bataillon, MM.

Geoffroy ✻, *à Toulon.*
Périgord ✻, *à Limoges.*
Deschampsneufs ✻, *à Nantes.*
Mabille ✻, *à Tournay.*
Vallet-Desrives ✻, *à l'isle d'Elbe.*
Lenoir-Lanchal ✻, *au Hâvre.*
Dubois-Fresney ✻, *au corps d'armée, à Boulogne.*
Salvage ✻, *à Gênes.*
Pezzi, *à la Spezzia.*
Chaigneau, aîné ✻, *à l'Orient.*
Reverony-Saint-Cyr ✻, *à Paris.*
Pelletier ✻, *à Landau.*
Sevin-Talive ✻, *à Ancône.*
Decaux ✻, Directeur du dépôt de la Marine et des Colonies à Paris, et chargé de la division du génie au ministère de la Guerre, *détaché à l'armée du Nord.*
Chevallot ✻, *à Verdun.*
Marion ✻, *à Venise.*
Ardant ✻, *à l'arm. d'Al.*
Schladenhoff ✻, *à Metz.*
Prudhomme (O. ✻), *à Neuf-Brisach.*
Brulley ✻, *à l'armée d'Espagne.*

Chefs de Bataillon, Messieurs,

Malus ❋, *à Paris.*
Vinache ❋, *à l'ar. d'All.*
Michel ❋, *à Nice.*
Allent ❋, *à Paris.*
Boissonnet (O. ❋), direc. du casernem. de la garde Impériale.
Godard ❋, *à Larochelle.*
Lapisse, fils ❋, *à Mayence.*
Bodson aîné ❋, *à Maëstricht.*
Fortin ❋, *à la Guadeloupe.*
Maurin, *à Florence.*
Bron, *à St.-Domingue.*
Richaud ❋, *à Ostende.*
Pâris ❋, *à l'arm. d'Esp.*
Marescot-Lanoue ❋, *en congé.*
Guardia, *à l'arm. d'All.*
Javain, *à Wesel.*
Baraillon jeune ❋, *en congé.*
Prost aîné ❋, *à Metz*, Sous-Direct. de l'Ecole d'artillerie et du génie.
Bernard ❋, *à Anvers.*
Valazé (O. ❋), *à l'arm. d'Espagne.*
Huart ❋, *à Strasbourg.*
Baudrand ❋, *à Corfou.*
Campredon (Victor) ❋, *à l'arm. de Naples.*
Pierrard ❋, *à l'arm. d'Al.*
Larcher-Chamont (O. ❋), *à l'armée d'Espagne.*
Delphin, *à l'armée de Naples.*
Cazin ❋, *à l'armée d'Espagne.*
Cirez ❋, *à l'arm. d'Allem.*
Goll, *à l'arm. d'Allem.*
Prevost Vernois ❋, *à l'armée d'Allem.*
Lesecq (O. ❋), *à l'armée d'Allemagne.*
Blanc ❋, *à l'ar. d'All.*
Mecusson ❋, *aux Indes Orientales.*
Soleille ❋, *idem.*
Deponthon ❋, en mission.
Feraudy ❋, *à l'armée d'Allem.*
Rolland ❋, *à l'arm. d'It.*
Izoard ❋, *à l'arm. d'Esp.*
Leclerc, *à l'arm. d'Esp.*
Perriola, *à Mantoue.*
Delaage ❋, *aide-de-camp du général Chasseloup.*
Boutin, *à l'arm. d'All.*
Girod-Novilars ❋, *armée d'Espagne.*
Couche ❋, *à l'ar. d'Esp.*
Legentil ❋, *à l'ar. d'Esp.*
Tournadre, aîné ❋, *à l'ar. d'Espagne.*
Lafaille ❋, *idem.*
Rohaut Fleury ❋, *idem.*
Sebe, *à Naples.*
Nempde (O. ❋), *à l'armée d'Allemagne.*
Lamy, *idem.*
Prost (Ambroise) ❋, *à l'arm. d'Espagne.*
Henry, *idem.*
Plagniol, *idem.*
Gillot, *Prisonnier.*
Constantin ❋, *à l'armée d'Allemagne.*
Tournadre jeune, *à l'arm. d'Italie.*
Thuillier ❋, *à l'ar. d'All.*
Beaulieu (Eloi) ❋, *id.*
Pasquier ❋, *à l'arm. d'Allemagne.*
Truilhier ❋, *à l'armée d'Allemagne.*
Daullé, *à l'arm. d'Allem.*
Fabre ❋, *à Livourne.*
Bodson jeune ❋, *à l'arm. d'Allemagne.*
Emy, *idem.*
Bouchard, *à l'arm. d'Esp.*
Berlier ❋, *à l'armée d'Espagne.*
Calmet ❋, *à l'arm. d'Esp.*

Capitaines, Messieurs,

Duparc, *à Alexandrie.*
Silvestre, *à Salins.*
Veilhan, *à Avesnes.*
Bormans, *à Gand.*
Chantavoine, *à Anvers.*
Martin (Antoine) ❋, *à Corfou.*
Depinoy, *à Montmédy.*
Chaigneau jeune ❋, *à Nantes.*
Coutelle, *à Nice.*
Derouet, aîné, *à Versailles.*
Mauroy, *à Ostende.*
Delarche, *à l'arm. d'Esp.*
Poitevin-Dubousquet, *à Perpignan.*
Advenier ❋, *à Paris.*
Ducamp, *à Mantoue.*
St.-Leger, *à Boulogne.*
Breistroff, *à Mayence.*
Dumont, *à Anvers.*
Leon ❋, *à Tarente.*
Meschiny, *à Strasbourg.*
Bompart, *à l'arm. d'Esp.*
Boyer, *aux îles Saint-Marcouf.*
Harmois, *à Wesel.*
Camus, *à Juliers.*
Bourceret ❋, *à l'ar. d'Al.*
Peyre ❋, *à la Spezzia.*
Prudhomme, *à Bastia.*
Descroix, *à Corté, en Corse.*
Berthois, *à Cherbourg.*
Jars, *à Lyon.*
Couchaud ❋, *à l'armée du Nord.*
Caizac, *à la Flèche.*
Boisset, *à Corfou.*
Aubart, *à Anvers.*
Lemaître, *à l'arm. d'All.*
Riverieux, *à Brest.*

Capitaines, Messieurs,

Lavocat, *à la Spezzia.*
Baraillon aîné, *à Nieuport.*
Tolozé J.-Bap., *à Anvers.*
Hesselat Duheré, *à Huningue.*
Dehon ❋, *à l'armée d'Espagne.*
Eynard, *à Paris.*
Morlet L. ❋, *armée d'Espagne.*
Burel, *à l'armée d'Esp.*
Deandreis, *à Fenestrelle.*
Garola, *à Turin.*
Daguenet, *à Pampelune.*
Lafuite, *à Givet.*
Gouville ❋, *à Ancône.*
Boucherat, *à l'arm. d'Esp.*
Dautel, *à Mayence.*
Berguesse, *à Dunkerque.*
Tholozé neveu, *à Mantoue.*
Maintenay, *à Arras.*
Ferrari, *à l'Ecluse.*
Barabino, *à l'armeé d'Espagne.*
Courlet-Vregille, *à Roses.*
Wallois ❋, *à Boulogne.*
Leblanc, *à l'arm. d'All.*
Plavinet, *à Bayonne.*
Deluret aîné ❋, *à l'arm. d'Italie.*
Deluret jeune, *à Corfou.*
Laurent, *à Palma-Nova.*
Biers, *en Dalmatie.*
Ducellier, *à Douay.*
Lejeune (A.), *à l'arm. du Nord.*
Beaulieu (Max.), *à Lille.*
Flandin, *à Parme.*
Legrand-Meilleray, *à Ancône.*
Balestré, *à Mayence.*
Delard, *à Legnago.*
Uhrich, *à Phalsbourg.*
Chanu, *à Sedan.*
Loyarbre, *à l'arm. d'All.*
Fabien, *à l'arm. d'Esp.*
Sueur, *à Boulogne.*
Menard, *à l'arm. d'Esp.*
Sevelle, *à Valenciennes.*
Chulliot ❋, *à Calais.*
Lecher Brichambeau ❋, *en congé.*
Jarry ❋, *à Quiberon.*
Guesnet, *à Brest.*
Imbert, *à Saint-Malo.*
Cambier, *à Paris.*
Philibert ❋, *à Palma-Nova*
Guilley, *à l'Isle de Cadsan.*
Rousselle, *à l'ile de Ré.*
Vainsot, *à l'arm. d'Espagne.*
Soyer, *à Alexandrie.*
Menissier, *à l'arm. d'All.*
Berreux, *idem.*
Collet, *à l'armée d'Allem.*
Lecarruyer, *à l'armée du Nord.*
Boudhors ❋, *à Strasb.*
Destours ❋, *à l'Isle de Cadsan.*
Pfeiffer, *à Bonifacio.*
David, *à Paris.*
Picot-Moras, *à l'armée d'Esp.*
Carette ❋, *au Sas-de-Gand.*
Combes, *à Rochefort.*
Moret, *à l'arm. du Nord.*
Vincent ❋, *à l'ar. d'Allemagne.*
Michaud ❋, *à l'armée d'Espagne.*
Mairet, *à l'arm. d'Espag.*
Cossigny, *à l'arm. d'Esp.*
Mescur, *Prisonnier.*
Derouet, j^e., *à l'ar. d'Es*
Vallée, *à Napoléon-Ville*
Delille, *à Anvers.*
Errard, *à Venise.*
Français, *à Metz.*
Bayart, *à Paris.*
Nadaud, *à Belle-Isle.*
Ponssin, *à l'ar. du Nord.*
Bonnet, *à Terneuse.*
Finot, *à Venlo.*
Garin, *à Livourne.*
Dubourg, *à l'Ile-Dieu.*
Delapalme, *à Arras.*
Peronnin, *à Fontainebl.*
Andoueaud, *à l'ar. d'Esp.*
Bourgoin, *à l'ar. d'Esp.*
Rous-la-Mazélière, *en Dalmatie.*
Teissier ❋, *à Alexandrie.*
Emon (J.B.), *à Huningue.*
Morlaincourt (Hyacinth), *à l'armée de Naples.*
Emon (Victor), *à l'arm. d'Allemagne.*
Dupuy ❋, *en Dalmatie.*
Beaufort-D'Hautpoul ❋, *à l'armée du Nord.*
Gatte, *au Hâvre.*
Boucher, *à Gaëte.*
Legier, *à Anvers.*
Taskin ❋, *à l'armée d'Allem.*
Giardin, *à Mayence.*
Audé, *à Alexandrie.*
Rossi, *à Alexandrie.*
Bragard, *à la Martinique.*
Cressac, *à l'armée d'All.*
Marcelot, *idem.*
Chappe, *aux Indes Or.*
Chaboud, *à l'arm. d'All.*
Pinot, *idem.*
Jeulain, *à Alexandrie.*
Guiraud, *attaché à la garde impériale, à l'ar. du Nord.*
Treussart, *à l'ar. d'Esp.*
Cournault, *en Dalmatie.*
Vallantin, *à l'arm. d'Es.*
Feraudy, *à l'arm. d'Esp.*
Bontems ❋, *à l'arm. d'All.*
Pitot ❋, *à l'arm. d'All.*
Maillard ❋, *idem.*
Empereur ❋, *idem.*
Boucher-Gironcourt, *id.*
Desprez, *à l'arm. d'Esp.*
Patris, *à l'arm. du Nord.*
Blondel, *à Lauterbourg.*

Capitaines, Messieurs,

Robinet-Pontagny, *à Rochefort.*
Poitevin-Dubousquet, *à Gaëte.*
Papigny, *à Alexandrie.*
Thomassin, *à Besançon.*
Lévêque, *Prisonnier.*
Pedemonte, *à l'ar. d'Es.*
Christin ✻, *à l'arm. d'All.*
Genot, *à l'arm. d'Esp.*
Goussard, *à l'arm. d'All.*
Repecaud, *à Alexandrie.*
Riencourt, *à Paris.*
Teullié, à *Palma Nova.*
Hersart, *à l'arm. d'All.*
Chapus, *en congé.*
Jellé, *en Dalmatie.*
Brusco, *à Gênes.*
Plazanet, *à l'ar. d'Esp.*
Paillard-Dutertre ✻, *à l'armée d'Allemagne.*
Legoarant, *à Lorient.*
Vesian, *à l'île d'Aix.*
Delavigne, *Aide-de-camp du Général Kirgener.*
Risse, *à l'arm. d'Esp.*
Lucotte, *à Budrick.*
Fortin, *à Juliers.*
Saint-Hillier ✻, *à l'arm. d'Italie.*
Parnajon ✻, *à l'armée d'Allemagne.*
Paris, *à l'Ec. de Metz.*
Boulanger, *Prisonnier.*
Soleyrol, *à l'arm. d'Espagne.*
Marion ✻, *à l'arm. d'It.*
Huz, *à Alexandrie.*
Soalhat, *à Florence.*
Merlis, *à l'armée d'Espagne.*
Lemut, *Etats de Naples.*
Maublanc, *Prisonnier.*
Dubrault-Lagrange, *à l'armée d'Allemagne.*

Lieutenans, Messieurs,

Cocconcelli, *à l'ar. d'All.*
Regalia, *idem.*
Foucault, *à l'arm. d'Esp.*
Defranc, *idem.*
Chambaud, *id.*
Anillet, *id.*
Montauban, *id.*
Duhard ✻, *à l'armée du Nord.*
Morlet, *à Metz.*
Girard ✻, *à l'arm. d'Esp.*
Cartier, *à l'arm. d'Allemagne.*
Audoy, *à l'ar. d'Esp.*
Maltzen, *idem.*
Leviston, *id.*
Brusco, *à l'arm. d'All.*
Coffinhal, *à l'arm. d'All.*
Alfred de la Ferté Sénectère, *à l'ar. du Nord.*
Bellonnet ✻, *à l'armée d'Allemagne.*
Hudry, *idem.*
Breistroff, *idem.*

ÉCOLE DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE, ÉTABLIE A METZ.

Par arrêté du 12 vendémiaire an XI, l'école d'artillerie de Châlons a été réunie à Metz à celle du Génie. Cette école se compose d'un Etat-Major et d'un certain nombre d'Instituteurs. Le nombre des Elèves est fixé à cent, dont soixante-dix pour l'Artillerie et trente pour le Génie.

État-major, Messieurs,

Lamogère (O. ✻), *Colonel d'artillerie, Commandant.*
Prost ✻, *Chef de bat. du Génie, Sous-Directeur, Comm. en 2e.*

Français, Paris, Mitiffiot, } *Cap. du Génie.*
Moison, Normand, } *Capit. d'Artill.*
Sardi, *Capitaine en 1er. au 5e. bat. de Sapeurs.*
Paillhou, *Lieut. d'Artillerie.*
Duraget, *Quartier-Maître-Trésorier.*
Clercx, *Officier de santé.*

Instituteurs, Messieurs,

Dubuat, *Mathématiques et Physique.*
Persy, *Adjoint.*
Boudier, *Dessins et levers.*
Tavernier, *Adjoint.*
Lesage, *Architecture militaire et Construction.*
De Grandvoir, *Equitation.*
Morin, *Adjoint.*
Dantume, *Conservation de la Biblio.*

Bossut ✻, *Membre de l'Institut, Examinateur du Génie et d'Artillerie*, *page* 681.

ÉLÈVES SOUS-LIEUTENANS POUR LE GÉNIE.

Stucker.	Moréal.	Massu.	Bergere.
Divory.	Montmasson.	Michel.	Nicolas.
Dufour.	Vaillant.	Savary.	David Saint-George.
Basselier.	Beurnier.	Legrand.	Monmartin.
Perrin.	Clerici.	Juhel.	Levavasseur.
Gérard.	Massillon.	Castagné.	
Desjardins-Gérauvillier.	Prevost-Gagemon.		

ÉCOLE RÉGIMENTAIRE DES MINEURS ET SAPEURS,

Etablie à Metz.

M. Breuille ❋, *Colonel-Commandant.*
M. . . . ., *Capitaine adjoint au Commandant.*

MINEURS.

Les Mineurs sont organisés en deux bataillons, composés chacun d'un Etat-Major et de cinq compagnies. Chaque bataillon est de 328 hommes sur le pied de paix, et de 480 sur le pied de guerre.

PREMIER BATAILLON. *Dépôt à Metz.*

Etat-Major.

M. Schladenoff ❋, *Chef provisoire.*
M. Flosse, *Lieutenant en second, Adjudant-Major.*
M. Tetard, *Lieutenant en second, Quartier-Maître.*

Compagnies	*Capitaines en premier.*	*Capitaines en second.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1re.	Munier.	Deręché.	Dombre.	. . . . . .
2e.	Lamarre ❋.	Gillet ❋.	Ordinaire.	LagrangeChancel
3e.	Lebrun.	LambertBeaulieu	Colin ❋.	Maloizeaux B. ❋.
4e.	Rittiez ❋.	Conty ❋.	Moulin.	Marry.
5e.	Lavacherie.	Mitifiot.	Valessie.	Caniot.

DEUXIEME BATAILLON. *Dépôt à Alexandrie.*

Etat-Major.

M. . . . ., *Chef.*
M. Aubertin ❋, *Lieutenant en second, Adjudant-Major.*
M. Maloizeaux (Fr.) ❋, *Lieutenant en sec., Quartier-Maître.*

Compagnies.	*Capitaines en premier.*	*Capitaines en second.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1re.	Husson.	Gleizes.	Antoine ❋.	Bizos.
2e.	Lenoir (Cl. J.) ❋.	Chairou.	Viard.	Mailhet.
3e.	Renard.	Lebeschu ❋.	Lamezan.	Romphleur.
4e.	Veron Reville ❋.	Tinseau.	Richard (Ant.)	Morvan.
5e.	Tardivi de Caille ❋.	MamceauLamotte	Hanin.	Jacob.

SAPEURS.

Les cinq bataillons de Sapeurs sont composés chacun d'un Etat-Major et de 9 compagnies. Chaque bataillon est de 612 hommes, sur le pied de paix, et de 1341 sur le pied de guerre.

PREMIER BATAILLON. *Dépôt à Alexandrie.*

Etat-Major, M. Rousseau ❋, *Chef.* M. Affre, *Adjudant-Major.* M. Despierre, *Quartier-Maître.*

Compagnies.	*Capitaines en premier.*	*Capitaines en second.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1re.	Gary ❋.	Aillaud.	Orfray.	. . . .
2e.	Blay.	Foliot.	Sabatin.	Mignard.
3e.	Dumas.	Pacmor.	Juillet.	. . . .
4e.	Chiodo.	Fontaine ❋.	Simonneau.	Decroix.
5e.	Dupau.	Pierrard.	Gaucher.	Watrin.
6e.	Ducolombier ❋.	Bisson.	Parisot.	Repecaud.
7e.	Combes.	Dehautecloque ❋	Dupuy.	Desteuque ❋.
8e.	Durand.	Girardin ❋.	Delros.	Ratoin.
9e.	. . . .	Charve ❋.	Bidon ❋.	Gall.

DEUXIÈME BATAILLON. *Dépôt à Metz.*

Etat-Major, M. Guillaumin (O. ❋), *Major, Chef.* M. Mermet ❋, *Adjud.-Major.* M. Berlandier, *Quartier-Maître.*

Compagnies.	*Capitaines en premier.*	*Capitaines en second.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1re.	Boissy (O. ❋).	Martin (Nic. Ch.)	Guillemain.	Lessard.
2e.	Leroy.	Ker Daniel.	Schmitt.	. . . .
3e.	Laporte ❋.	Marconnié ❋.	Jacquand.	Callot.
4e.	Lefaivre.	Vernon ❋.	Clavet (Alex.)	Robert ❋.
5e.	Collignon.	Paulin (J. Ch.)	Costes.	Bruchon.
6e.	Plazanet (Ch.)	Somvial ❋.	. . . .	Berlandier.
7e.	Lafitte.	Morlaincourt (T.)	. . . .	Sarrebourg.
8e.	Clerget S.-Léger.	Jabouille.	. . . .	Fortin (J. P. A.)
9e.	. . . .	Manent ❋.	Chartron.	Bigourd.

TROISIÈME BATAILLON. *Dépôt à Alexandrie.*

Etat-Major, M. Clerget ❋, *Chef.* M. Merdier (J. B.), *Adjudant-Major.* M. Jolly, *Quartier-Maître.*

Compagnies.	*Capitaines en premier.*	*Capitaines en second.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1re.	Morère ✻.	Vincent.	Dorbat.	Petrizzopuld.
2e.	Poulain ✻.	Olry ✻.	Giclat.	Euzenate ✻.
3e.	Angoyat ✻.	Grandjean ✻.	Denichot.	Rottanger ✻.
4e.	Lepeley.	Dumoncel.	Martin (Th.)	. . . .
5e.	Ferey.	Gallois.	Honoré.	Munez.
6e.	Riollay.	Lieutaud ✻.	. . . .	Macon.
7e.	Qnillard.	Vivier ✻.	. . . .	Bigot.
8e.	Verdon.	Clavel Gaubert.	Ducap.	Senecal.
9e.	Trailin.	Richard (Zach.)	Babelon.	. . . .

QUATRIÈME BATAILLON. *Dépôt à Juliers.*

Etat-Major, { M. Chantegay ✻, *Chef.*
M. Tribehou, *Adjudant-Major.*
M. Sarrazin, *Quartier-Maître.*

Compagnies.	*Capitaines en premier.*	*Capitaines en second.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1re.	Butor ✻.	Cathala.	Lebel.	Moreau ✻.
2e.	Tiremois ✻.	Boyer (J. B.)	. . . .	Dussard.
3e.	. . . .	Bagnac ✻.	Marcelot (Cl.) ✻.	. . . .
4e.	Bertot.	Queru ✻.	Bona.	Chudant ✻.
5e.	Kienné ✻.	. . . .	Robidat.	. . . .
6e.	. . . .	Legros ✻.	Barbier.	Duguet.
7e.	Le Duc.	Chairet ✻.	. . . .	Rouzier.
8e.	Dieudonné ✻.	Lecocq ✻.	Jaubert.	Grujeard.
9e.	Philippon.	Leblanc.	. . . .	Gravier.

CINQUIÈME BATAILLON. *Dépôt à Mayence.*

Etat-Major, { M. Pradeau ✻, *Chef.*
M. Provence ✻, *Adjudant-Major.*
M. Vitry, *Quartier-Maître.*

Compagnies.	*Capitaines en premier.*	*Capitaines en second.*	*Lieutenans en premier.*	*Lieutenans en second.*
1re.	André (L. Jos.) ✻.	Fournier ✻.	Allemand.	Combettes.
2e.	Foucault (Jos.) ✻	Sea ✻.	Revol.	Leclerc.
3e.	. . . .	Thomann.	Reverchon.	Bornier ✻.
4e.	Lenternier.	Lemaire.	. . . .	Lamorlette.
5e.	Vauvilliers.	Petitot.	Thepot ✻.	Lallement.
6e.	Lendormy ✻.	Lenoir ✻.	. . . .	Vitart.
7e.	Desteuque ✻.	Bergere.	. . . .	Carrien.
8e.	Brignon ✻.	Buffet.	. . . .	Carré.
9e.	Sardi.	Prignot.	Berthois (A. M.)	Lambert.

COMPAGNIES DU TRAIN DU GÉNIE.

Compagnies.	Officiers qui les commandent.	Compagnies.	Officiers qui les commandent.
1re.	Lumet, *Lieutenant.*	4e.	Lemancel, *Capitaine.* Micheau, *Lieutenant.* Ribette, *Sous-Lieutenant.*
2e.	Pourfour, *idem.*	5e.	Hotelard, *Lieutenant.*
3e.	Farregut ✻, *idem.*	6e.	Labrugière, *Lieutenant.*

INFANTERIE.

L'arme de l'Infanterie se compose de 90 régimens d'Infanterie de bataille, et de 27 régimens d'Infanterie légère.

RÉGIMENS D'INFANTERIE DE BATAILLE. *Colonels*, Messieurs,

1 Saint-Martin ✻.
2 Wimpfen.
3 Schobert (C. ✻).
4 Le Baron Boyeldieu (C. ✻).
5 Roussille ✻.
6 Devilliers ✻.
7 Ansseuac (O. ✻).
8 Le Baron Autié (C. ✻).
9 Vautré ✻.
10 Soulier (O. ✻).
11 Le Baron Aubrée ✻.
12 Toulouse.
13 Le Baron Larcilly ✻.
14 Le Baron Henriot (C. ✻).
15 Dein (O. ✻).
16 Gudin ✻.
17 Vasserot ✻.
18 Pelleport (O. ✻).
19 Le Baron Aubry (O. ✻).
20 Cassan (O. ✻).
21 Ducrest ✻.
22 Le Baron Armand (O. ✻).
23 Minal (O. ✻).
24 Jamin (O. ✻).
25 Dunesme (O. ✻).
26 Barrere (O. ✻).
27 Le Baron Menne (O. ✻).
28 Le Baron Toussaint (O. ✻).
29 Billard (O. ✻).
30 Le Baron Joubert ✻.
32 Le Baron Aymard (C. ✻).
33 Le Baron Pouchelon (O. ✻).
34 Le Baron Raymond (O. ✻).
35 Le Baron Breissaud (O. ✻).
36 Le Baron Berlier (O. ✻).
37 Le Baron Gautier (O. ✻).
39 Le Baron de Beauchêne ✻.
40 Le Baron Chassereaux (C. ✻).
42 Le Baron Espert de la Tour (O. ✻).
43 Le Baron Beaussin (O. ✻).
44 Le Baron Lafosse (O. ✻).
45 Le Baron Barrié (C. ✻).
46 Le Baron Baudinot (O. ✻).
47 Donnadieu (C. ✻.)
48 Groisne ✻.
50 Frappart (O. ✻).
51 Le Baron de Saint-Pol (O. ✻).
52 Grenier (O. ✻).
53 Johannis ✻.
54 Philippon (C. ✻).
55 Le Baron Schwiter (O. ✻).
56 Gengoult (O. ✻).
57 Le Baron Charriere (C. ✻).
58 Legrand (O. ✻).
59 Coste ✻.
60 Castellan (O. ✻).
61 Le Baron Bouge (O. ✻).
62 Le Baron Bruny (O. ✻).
63 Le Meunier Saint-Clair ✻.
64 Le Baron Peschery (O. ✻).
65 Le Baron Coustard (O. ✻).
66 Bechaud ✻.
67 Petit (O. ✻).
69 Le Baron Fririon (O. ✻).
70 Lavigne ✻.
72 Lafithe (O. ✻).
75 Le Baron Busquet (O. ✻).
76 Le Baron Chemineau (O. ✻).
79 Gay ✻.
81 Le Baron Bonté (O. ✻).

82 Montfort (O. ✱).
84 Gambin ✱.
85 Piat ✱.
86 Lacroix (O. ✱).
88 Le Baron Veilande (O. ✱).
92 Nagle ✱.
93 Le Baron Beauduin (O. ✱).
94 Le Baron Combelle (C. ✱).
95 Le Baron Pecheux (C. ✱).
96 Le Baron Calès (O. ✱).
100 Le Baron Quiot (O. ✱).
101 Lapointe (O. ✱).
102 Le Baron Expert (O. ✱).
103 Rignoux (O. ✱).
105 Le Baron de Blanmont (C. ✱).
106 Le Baron Bertrand (O. ✱).
108 Le Baron Rothembourg (O. ✱).
111 Le Baron Husson (O. ✱).
112 Penne (O. ✱).
113 Capponi.
114 Arbod ✱.
115 Dupeyroux (O. ✱).
116 Rouelle ✱.
117 Robert ✱.
118 Duclos ✱.
119 Cretin ✱.
120 Gauthier.

RÉGIMENS D'INFANTERIE LÉGÈRE. *Colonels*, Messieurs,

1 Bourgeois (O. ✱).
2 Merle (O. ✱).
3 Lamarque (O. ✱).
4 Desgraivers-Berthelot (O. ✱).
5 Dubreton (O. ✱).
6 Le Baron Amy (O. ✱).
7 Le Luchaire ✱.
8 Sarraire (O. ✱)
9 Le Baron Meunier (C. ✱)
10 Le Baron Berthezène (C. ✱).
12 Dulong (O. ✱).
13 Guyardet (O. ✱).
14 Goris (O ✱).
15 Noos ✱.
16 Le Baron Dellard (O. ✱).
17 Beuret ✱.
18 Gaussart (O. ✱).
21 Le Baron de Lagarde ✱.
22 Goguet (O. ✱).
23 Delcambre ✱.
24 Le Baron Pourailly (O. ✱).
25 Le Baron Anselme (O. ✱).
26 le Baron Campy ✱.
27 Le Baron Lacoste (O. ✱).
28 Le Baron Praefke (O. ✱).
31 . . . . . .
32 Ruffini ✱.

CAVALERIE.

L'arme de la Cavalerie se compose de 78 régimens, savoir: 2 régimens de Carabiniers, 12 régimens de Cuirassiers. 30 régimens de Dragons, 24 régimens de Chasseurs et 10 régimens de Hussards.

RÉGIMENS DE CARABINIERS.

Colonels, Messieurs,

1 Laroche (O. ✱).
2 Le Baron Blancard (O. ✱).

RÉGIMENS DE CUIRASSIERS.

Colonels, Messieurs,

1 Le Baron Clerc (O. ✱).
2 Le Baron Chouard (O. ✱).
3 Le Baron Richter (O. ✱).
4 S. A. S. le Prince Aldobrandini de Borghèse ✱.
5 Le Baron Quinet (O. ✱).
6 Le Baron D'Haugeranville (O. ✱).
7 Le Baron Dubois ✱.
8 Le Baron Grandjean. (O. ✱).
9 Le Baron Paultre (O. ✱).
10 Franck (O. ✱).
11 Duclos (O. ✱).
12 Le Baron Curnieux ✱.
13 D'Aigremont (O. ✱).

RÉGIMENS DE DRAGONS.

Colonels, Messieurs,

1 Le Baron Dermoncourt (O. ✻).
2 Le Baron Ismert (O. ✻).
3 Grézard (O. ✻).
4 Farine ✻.
5 Sparre ✻.
6 Le Baron Piquet (O. ✻).
7 Seron (O. ✻).
8 Le Baron Girardin (O. ✻).
9 Le Baron Quenot ✻.
10 Le Baron Dommanget (O. ✻).
11 Le Baron Dejean (O. ✻).
12 Le Baron Merlhès ✻.
13 Le Baron de La Roche (O. ✻).
14 Le Baron Bouvier des Eclats (O. ✻).
15 Boudinhon.
16 Le Baron Vial (O. ✻).
17 Le Baron Beurmann (O. ✻).
18 Lafitte (O. ✻).
19 Le Baron Saint-Geniès (O. ✻).
20 Le Baron Corbineau (C. ✻).
21 Ruat ✻.
22 . . . . .
23 Le Baron Briant (O. ✻).
24 Delort ✻.
25 Le Comte Ornano (O. ✻).
26 Le Baron Chamorin (C. ✻).
27 Le Baron Lallemand (O. ✻).
28 Montmarie (O. ✻).
29 Le Baron Avice (O. ✻).
30 Renault ✻.

RÉGIMENS DE CHASSEURS.

Colonels, Messieurs,

1 Le Baron Meda (O. ✻).
2 Le Baron Mathis (O. ✻).
3 Saint-Mars (O. ✻).
4 Boulnois ✻.
5 Le Baron Bonnemains (O. ✻).
6 Ledard ✻.
7 Montbrun (O. ✻).
8 Curto (O. ✻)
9 Sainte-Suzanne.
10 Le Baron Subervie (O. ✻).
11 Le Baron Désirat (O. ✻).
12 Le Baron Guyon (O. ✻).
13 Le Baron Montesquiou ✻.
14 Lemoyne ✻.
15 Mouriez (O. ✻).
16 Le Baron de Vandeul (O. ✻).
17 *Licencié.*
18 *Licencié.*
19 Maulnoir (O. ✻).
20 Cavrois (O. ✻).
21 Steenhault (O. ✻).
22 Desfossés (O. ✻).
23 Le Baron Lambert (O. ✻).
24 Le Baron Ameil (O. ✻).
25 Le Baron Christophe ✻.
26 Le Baron Vial (O. ✻).
27 S. A. S. le Duc d'Aremberg.
28 Laroche, *Major.*

RÉGIMENS DE HUSSARDS.

Colonels, Messieurs,

1 Le Baron Begougnes de Juniac (O. ✻)
2 Vinot (O. ✻).
3 Le Baron Laferrière (C. ✻).
4 Le Baron Burthe (C. ✻).
5 Meuziau ✻.
6 Vallin (O. ✻).
7 Le Baron Custines (O. ✻).
8 Domon (O. ✻).
9 Maignet ✻.
10 Delaval ✻.

VETERANS.

Le Corps des Vétérans se compose de 10 demi-brigades.

Chefs de demi-brigade, Messieurs,

1 Richon (O. ✻).
2 . . . .
3 . . . .
4 Lasalle (C. ✻).
5 . . . . . .
6 . . . . . .
7 . . . . . .
8 Marchais (O. ✻).
9 . . . . .
10 Duplessis (C. ✻).

SECTION IV.

Inspecteurs aux Revues et Commissaires des Guerres.

INSPECTEURS AUX REVUES.

M. le Comte DUMAS (Mathieu) (C. ✻), *Général de division, Conseiller d'Etat, Directeur-général des Revues et de la Conscription militaire* (1).

Inspecteurs en chef aux Revues :

M. Malus (O. ✻), *à Strasbourg.*
M. le Comte Villemanzy (C. ✻), Sénateur, *armée d'Allemagne.*
M. Denniée (O. ✻), *armée d'Espagne.*
M. Viennot-Vaublanc ✻, *idem.*
M. Fririon (O. ✻), *Secrétaire général du Ministère de la Guerre.*
M. Boisnod ✻, *armée d'Italie.*

Inspecteurs aux Revues, Messieurs,

Monnard ✻, *à Dijon*, 18e. div.
Buhot (O.✻), *armée d'Espagne.*
Schiélé ✻, *à Strasbourg*, 5e. division.
Lynch ✻, *à Tours*, 22e. divis.
Davrange d'Haugeranville ✻, *à Paris*, 1ere. et 15e. divis.
Félix (O. ✻), *Garde Impériale.*
Collignon ✻, *à Lyon*, 19e. div.
Férès ✻, *à Florence*, 29e. div.
Dubreil ✻, *près la Direction générale des revues, à Paris.*
Dessein ✻, *à Bordeaux*, 11e. division.
Chadelas ✻, *à Mézières.*
Feraud ✻, *armée de Naples.*
Martellière ✻, *armée du Nord.*
Degoy ✻, 21e. division.
Laigle ✻, *faisant les fonctions d'Inspecteur en chef à l'armée d'Allemagne.*
Catus ✻, *à Bruxelles*, 24e. div.
Lamer ✻, *à la Rochelle*, 12e. div.
Lambert (O. ✻), *Intendant-général de l'armée d'Espagne.*
Lalance ✻, 8e. *corps de l'armée d'Allemagne.*
Prisye ✻, *armée de Dalmatie.*
Chaalons ✻, *armée d'Espagne.*
Garrau ✻, *armée d'Espagne.*
Gay (C. ✻), *à Bayonne.*
Martial Daru (O. ✻).
Dufresne (O. ✻), *près le vice-Connétable.*
Langeron ✻, *à Rennes*, 13e. div.
Leclerc ✻, *armée d'Espagne.*
Jacquemin ✻, *à Nancy*, 4e. div.
Souilhés ✻, *à Paris, près la direction.*
Emmery ✻, *armée de Naples.*
Lanoue ✻, *à Montpellier*, 9e. division.
Monnet ✻, *direction générale des revues.*
Hugau ✻, *à Versailles*, 1ere. div.
Novel ✻, *à Grenoble*, 7e. div.

(1) Pour les attributions et les bureaux du Directeur général, voy. page 216.

Sous-Inspecteurs de première classe, Messieurs,

Porte ❋, *armée d'Espagne.*
Caire ❋, *armée du Rhin.*
Brémond ❋, *armée d'Espagne.*
Piet-Chambelle, *armée d'Esp.*
L'Hetier ❋, *à Milan.*
Bauzée ❋, 15e. division.
Prévost (Louis) ❋, *Chef de la 1ere. division du Ministère de la guerre.*
Petiet (R.) ❋, *armée du Rhin.*
Lehoreau ❋, *armée d'Espagne.*
Barte ❋, *armée d'Espagne.*
Garin ❋, *armée d'Italie.*
Berger (Auguste) ❋, *à Perpignan*, 10e. division.
Marignier ❋, *armée d'Allemag.*
Lebarbier ❋, *armée d'Espagne.*
Clarac ❋, *à Paris*, *Garde Imp.*
Seyssel ❋, *à Besançon*, 6e. division.
Sabatier, *Garde Impériale.*
Tabarié (O. ❋), chef de la 2e. div. du ministère de la guerre.
Boncahu ❋, *à Metz*, 3e. div.
Fajac ❋, *armée d'Allemagne.*

Sous-Inspecteurs de deuxième classe, Messieurs,

Grosbert ❋, *à Paris*, 1ere. div.
Gillibert ❋, *à Lille*, 16e. div.
Gondot ❋, *armée d'Espagne.*
Labarrière ❋, *à Ajaccio*, 23e. d.
Savary, *armée d'Allemagne.*
Mathis ❋, *à Mayence*, 26e. div.
Berenger ❋, *à Strasbourg*, 5e. division.
Tristan Brission ❋, *armée d'It.*
Evrard ❋, *armée d'Espagne.*
Villantroys ❋, *à Liége*, 25e. division.
Villain ❋, *armée d'Italie.*
Duperreux ❋, *armée du Nord.*
Cros ❋, *bureau de Bayonne.*
Jullien aîné ❋, *près l'Administration de la guerre.*
Marchand-Duchaume, *armée d'Espagne.*
Lacroix ❋, *armée d'Allemag.*
Albite, *armée d'Allemagne.*
Lepoutre, *armée de Naples.*
Regnier ❋, *à Marseille*, 8e. div.
Rostaing ❋, *à Chambéry*, 7e. division.
Prévost (Edme-Antoine), *à Paris.*
Pille (Etienne) ❋, *armée d'Allemagne.*
Privat ❋, *armée d'Italie.*
Berger (Alex.), *à Turin*, 27e. division.
Coutelle ❋, *armée d'Espagne.*

Sous-Inspecteurs de troisième Classe, Messieurs,

Delecourt ❋, *armée d'Allem.*
Parat ❋, 26e. division.
Colliquet ❋, *armée d'Espagne.*
Sicard, *armée d'Allemagne.*
Laran ❋, *à Pau*, 11e. divis.
Drolenvaux ❋, *armée d'Espagne.*
Chevillard, *bureau de Bayonne.*
Pradel ❋, *armée d'Allemagne.*
Chivaille ❋, *à Strasbourg.*
Leorat ❋, *à Gènes*, 28e. division.
Malraison ❋, *armée d'Allemag.*
Mellinet ❋, *en Italie.*
Gauffrès ❋, *armée d'Allemag.*
Hotte ❋, *à Paris.*

Villeminot ❋, *à Toulon*, 8e. division.
Deschamps-Laporte, 8e. *corps l'armée d'Allemagne.*
Germain ❋, *armée d'Italie.*
Novel ❋, *à Grenoble*, 7e. div.
Guillot, *armée de Naples.*
Malus fils ❋, *bureau de Strasb.*
Barbier, *armée d'Allemagne.*
Gaspard ❋, *bureau de Strasb.*
Chopin ❋, *armée d'Allemagne.*
Thinus ❋, *bureau de Bayonne.*
Reybaud, *armée d'Allemagne.*
Sagot ❋, *à Vannes*, 13e. divis.
Chenier ❋, *armée d'Espagne.*
Bacchiochi, *armée d'Allemag.*
Devillers ❋, *armée d'Espagne.*
Bertrand, *à Maestricht*, 25e. division.
Sayvé, *armée de Dalmatie.*
Teste (Marc) ❋, *bureau de Bayonne.*
Dupleix de Cadignan, *à Paris*, 1ere. division.
Marcotte, *à Strasbourg*, 5e. div.
Chausserouge (Martin) ❋, *armée d'Espagne.*
Quénard, *armée d'Allemagne.*
Denniée fils, *armée d'Espagne.*
Parrain, *armée d'Espagne.*
Guillion, *à Corfou.*
Raveneau, *armée du Nord.*
Curial, *armée d'Italie.*
Brue, *armée de Dalmatie.*
Oberlin, *à Rennes*, 13e. divis.
Viroux ❋, *à Bayonne*, 11e. div.
Busca, *armée d'Espagne.*
Delamarre, *à Metz*, 3e. div.
Delahais.
Rabou, *près la direction génér.*
Malenfant, *armée de Naples.*
Meslier ❋, *bureau de Strasb.*
Coqueuguiot ❋, *à Wesel*, 25e. division.
Denis, *armée d'Espagne.*
Loustonneau ❋, *armée d'Esp.*
Dugié, *bureau de Bayonne.*
Soustras, *armée d'Espagne.*
Lefèvre-Dufresne, *à Caen*, 14e. division.
Dumesnil, *à Boulogne*, 16e. div.
Baudon, *armée d'Allemagne.*
Lassalle, *armée d'Italie.*
Jullien, jeune, *près l'Administration de la Guerre.*
Lecouturier, *armée d'Allemag.*
Catelot, *armée d'Espagne.*
Quérillac, *armée d'Italie.*
Bonvent, *armée d'Italie.*
Delupé, *à Toulouse*, 10e. div.
Tritz, *armée d'Allemagne.*
Clerc, *à Bayonne*, 11e. divis.
Latrobe, *armée d'Espagne.*
Didelon, 16e. division.
Ville-sur-Arcs, *armée d'Allem.*

COMMISSAIRES ORDONNATEURS ET ORDINAIRES DES GUERRES.

Ordonnateurs, Messieurs,

Patot-Gironville ❋.
Noblat.
Pascalis ❋.
Ollivier.
Zaiguelius.
Eyssautier.
Marchant (O ❋).
Charmat.
Lyautey ❋.
Roman ❋.
Dereil.
Bonnemain ❋.
Perrot ❋.
Mathieu Favier (C. ❋).
Villers ❋.
Giroust.
Bourotte.
Leborgne Deboigne.
Blanchon.
Aubernon ❋.
Dervillé (C.-H.)
Perroud ❋.
Joubert ❋.
Chambon (O ❋).
Boério.
Sartelon ❋.
Davrange-du-Kermon ❋.
Michaux (E) ❋.
Monnay ❋.
Nourry ❋.
Duprat.
Morand.
Dintrans ❋.

Trousset *.
Mazade *.
Maret *.
Joinville *.
Lenoble *.
Boilleau, fils.
Blin-Mutrel.
Ducandoir *.
Cayrol (S.-G.) *.
Thiébault (J.-B.-F.)
Bourdon (N.-D.).
Clapiers *.
Bazire.
Bondurand *.
Rey (J.-B.) *.
Mazeau *.
Volland.
Barbier *.
Desirat *.
Robinet.

Commissaires des Guerres de première classe, Messieurs,

Vieville.
Brisout-Barneville.
Badoulier.
Marchant (E. F. J. B).
Frollo-Klivio.
Bourgeois (Ch. L.) *.
Géant *.
Vast.
Chatelain *.
Ris.
Cetty *.
Lémerer.
Opinel.
Dumast.
Géraudon.
Dessolliers *.
Lemarquant *.
Chevalier.
Bourdon (L. M.).
Lewastres.
Michel (M.-F.).
Damême.
Siauve.
Marchal (Réné-F.)
Genet.
Fradiel.
Isambert.
Marion.
Leboutciller.
Thory.
Cadalven.
Lagrange.
Thiebault (J.-Ph.)
Teillard *.
Warenghien.
Michel (Laurent).
Meurizet.
Levasseur.
Fray.
Renoud.
Dorigny.
Cazac.
Celin.
Caboulet.
Beraud.
Penotet.
Dauzeret.
Gillet (J.-B.-C.)
Lefort.
Alisse.
Cusquel.
Rey (J.-C.)
Bouquin *.
Serreville *.
Jourdeuil.
Hebert.
Bigarré.
Poilblan.
Carrier.
Quillau *.
Vanel *.
Guérinet.
Raffray.
Dieudonné.
Brevet
Vaiguedroye.
Vergnes (C. H.)
Ricard.
Salmon.
Juge.
Teste (Marc-Brune).
Parent.
Sol.
Debry.
Hatot Rosière.
Chef-de-Bien.
Flandin.
Herpin.
Durand (Pierre).
Augier.
Leclerc.
Fourcade.
Lemaugin.
Garnier (J. C. J.)
Gillet (C. J. P.).
Roch.
Quirot.
Baradère.
Stouhlen.
Malus (Joseph) *.
Crouzet *.
Desjardins.
Bergues.
Martin.
Guion.
Hue *.
Barchou.
Thomas (J. M.) *.
Souvestre (Nicolas).
Viennet.
Deschamps.
Le Pelletier *.
Tréhu-Monthierry.
Gaillardon.
Panichot.
Dufour (Louis).
Walville *.
Senneville (D).
Dagiout *.
Mony *.
Rolland (H.).
Jacqueminot.
Salluon-Seneville.
Waré.
Le Duc.
Lombart, fils.
Laneuville.
Daudy *.
Puzos.
Dujardin Beaumetz.

Commissaires des Guerres de Seconde Classe, Messieurs,

Bailac.
Barte.
Michelet.
Baudecourt.
Heuriet.
James.
Garnot.
Raulin.
Turmann.

Flottes.
Gonnet.
Tousnel.
Raymondon.
Pety.
Angles.
Godard.
Brisse.
Boinet.
Lallement.
Genissieu.
Nogarède.
Rivaud.
Douradou.
Chauvot.
Robert (Cl.) ✻.
Deschets.
Bache.
Blanchard (J.-P.)
Gauthier (J.-B.-F.).
Gentil.
Géraldi.
Audirac.
Guitton.
Viriville.
Guiter.
Seguenot.
Marchant (J.-F.).
Germain.
Grobert.
Lacroix ✻.
Pinet.
Tranchant.
Legois.
Duval.
Robineau.
Deriard.
Lepère.
Sapia.
Tardieu.
Ludière.
Maupetit.
Picquet.
Burdin ✻.
Gerboud.
Fromant.
Barthomeuf.
Bonneville ✻.
Alberti.
Blanchard, fils.
Chauvin.
Maison ✻.
Joinville (F.)
Jacquinet.
Astruc.
Salverte.
Cassaing.
Maire.
Lemaitre.
Lemonnier
Levert.
Lefeuvre.
Clarac.
Gachet.
Carles.
Guillon (A. L.).
Mauroy
Petitot.
Brignan.
Emmery.
Broquère.
Chanteau.
Burget.
Bonnefoi.
Catuélan.
Delaunay.
Burel.
Boissy-d'Anglas.
Dujardin-Beaumetz.
Poincaré.
Ramond.
Fouret.
Bondurand (Hyp.).
Puissant-Duledo.
Aubernon, fils.
Drouin.
Colette.
Cayrol, jeune.
Bellat.
Pichot.
Hall.
Montessuy.
Hery.
Vallongue.
Rouillon.
Desermet.
Frogier.
Mayaud.
Cuny (L.).
Blondin.
Millouain.
Bourgoin ✻.
Faure.
Fromentin-Saint-Charles.
Gambier.
Crocy.
Faissolle de Villeblanche.
Buot.

Adjoints aux Commissaires des guerres, Messieurs,

Leroy (Armand).
Dubouchet.
Bruguière.
Braquehais.
Armand.
Demouy.
Bellot.
Crevecœur.
Guillabert.
Ravenel.
D'Hervey.
Lebon.
Quillet (P. A.).
Loustau.
Mutrecy.
Pichault.
Barberot.
Dehemant Ladouïe.
Tondel.
Raymond.
Beyle.
Besnard.
Florian-Froidefond.
Pradel, fils.
Lajard, fils.
Coste.
Simon.
Merey.
Richard.
Lacombe.
Duplaa.
Songeons.
Dehau.
Pissot d'Harchies.
Faure (L.).
Ducroc.
Granier (Pascal).
Dalmont (P.-C.).
Robert (J.).
Préserville.
Delaunay (Alph.).
Lavigne.
Collibeaux.
Delabertinière.
Duverger.
Mauduit.
Charpentier.
Lambert (Claude).
Chusin.
Darnaud.
Priston.
Ballet.
Deblair.
Thery.
Blondeau.
Bourgeois.
Lemore.
Saron.
Arnaud.
Legras.
Montebruny.
Leturcq Villarceaux.
Naurath.
Vachat.
Habay.

CHAPITRE IX.

Organisation de la Marine et des Colonies.

SECTION PREMIERE.

Grand-Amiral, Préfectures maritimes, Officiers généraux de la Marine, Capitaines de vaisseaux, etc.

GRAND-AMIRAL.

S. M. le Roi des Deux-Siciles.

PRÉFECTURES MARITIMES.

Arrondissemens.
1er. M. le Baron Bonnefoux (O. ❋), Capitaine de vaisseau.
2e. M. le Baron Lescalier (C. ❋).
3e. M. le Comte Caffarelli (G. ❋), *Conseiller-d'Etat.*
4e. M. Daugier (C. ❋), *Capitaine de vaisseau.*
5e. M. le Comte Martin (G. ❋), *Vice-Amiral.*
6e. M. le Comte Emeriau (C. ❋), *Contre-Amiral.*
7e. M. le Comte Dordelin (C. ❋), *Contre-Amiral.*
Anvers. M. Laussat.

VICE-AMIRAUX, *Messieurs*,

Le Comte Thévenard (G. ❋).
Truguet.
Villaret - Joyeuse (G. A. ❋).
Le Comte Martin (G. ❋).
Le Comte Rosily (C. ❋).
Le Comte Decrès (G. A. ❋), *Chef de la* 10e *Cohorte.*
Le Comte Ganteaume (G. A. ❋), *Inspecteur général des Côtes de l'Océan.*
Allemand (O. ❋).
Burgues - Missiessy (C. ❋).

CONTRE-AMIRAUX, *Messieurs*,

Bouvet (C. ❋).
Lesseigues (C. ❋).
Lacrosse (C. ❋).
Bedout (C. ❋).
Courand ❋.
Le Comte Dordelin (C. ❋).
Durand-Linois (C. ❋)
Dumanoir-le-Pelley (C. ❋).
Le Comte Emeriau (C. ❋).
Willaumez (O. ❋).
Gourdon (O. ❋).
Cosmao Kerjulien (O. ❋).
Lhermite. J. M. (O. ❋)
Baudin ❋.
L'Hermite. P. L. (O. ❋).

CAPITAINES DE VAISSEAU, *Messieurs*,

Lemarant - Boissauveur (O. ✱).
Bonnefoux (O. ✱).
L'héritier (O. ✱).
Maistral, aîné (O. ✱).
Daugier (C. ✱).
Coudé (O. ✱).
Leray (O. ✱).
Vignot (O. ✱).
Etienne (O. ✱).
Maureau (O. ✱).
Robin (O. ✱).
Christy-Pallière (O. ✱).
Querangal (O. ✱).
Le Coat S. Haouen (O. ✱).
Bescond (O. ✱).
Faye (O. ✱).
Molini (O. ✱).
Faure (O. ✱).
Le Veyer-Belair (O. ✱).
Rondeau (O. ✱).
Lévêque (O. ✱).
Topsent (O. ✱).
Lehuby (O. ✱).
Lapalisse (O. ✱).
Khrom (O. ✱).
Trullet (O. ✱).
Infernet (C. ✱).
Guillemet (O. ✱)
Le Gouardun (O. ✱).
Henry (O. ✱).
Montagnies Laroque (O ✱).
Bergevin (O ✱).
Lhospitalier (O. ✱).
Garreau (O. ✱).
Siméon (O. ✱).
Barbier (O. ✱).
Lebozec (O. ✱).
Bouchet (O. ✱).
Polony (O. ✱).
Bergeret ✱.
Malin (O. ✱).
Rolland (O. ✱).
Pevrieux (O. ✱).
Clément, aîné (O. ✱).
Violette (O. ✱).
Prevost - de - la - Croix (O. ✱).
Lebesque (O. ✱).
Trullet, aîné (O. ✱).
Bourdé (O. ✱).
Martin (O. ✱).
Kersaint (O. ✱).
Legrand (O. ✱).
Bruilhac, jeune (O. ✱).
Richer (O. ✱).
Bigot (O. ✱).
Berrenger (O. ✱).
Barré (O. ✱).
Lafond (O. ✱).
Guien (O. ✱).
Maistral, jeune (O. ✱).
Delarue (O. ✱).
Petit (O. ✱).
Troude (O. ✱).
Martinencq (O. ✱).
Fradin (O. ✱).
Jurien (O. ✱).
Magendie (O. ✱).
Bourayne (C. ✱).
Le Bigot (O. ✱).
Vrignaud (O. ✱).
Montalan (O. ✱).
Lebozéc P.-M. (O. ✱).
Jacob (O. ✱).
Soleil (O. ✱).
Bourdet (O. ✱).
Allemand, fils (O. ✱).
Laignel (O. ✱).
Brouard (O. ✱).
Epron (O. ✱).
Le Tellier (O. ✱).
Hamelin (O. ✱).
Louvel. (O. ✱).
Senez (O. ✱).
Morel Beaulieu (O. ✱)
Motard (C. ✱).
Duranteau (O. ✱).
Segond (O. ✱).
Moras (O. ✱).
Maingon (O. ✱).
Lamarre-Meillerie (O ✱).
Lucas (C. ✱).
Proteau (O. ✱).
Jugan (O. ✱).
Mequet ✱.
Bourand ✱.
Henri ✱.
Billard ✱.
Girardias ✱.
Billiet ✱.
Bonami ✱.
Halgan ✱.
Leduc ✱.
Epron ✱.
Chaunay Duclos ✱.
Moncabrié ✱.
Bazin ✱.
Lejaulne ✱.
Coudin ✱.
Le Foretier (O. ✱).
Berard ✱.
Gaingant ✱.
Fauveau ✱.
Chabert ✱.
Gueguen ✱.
Prigny ✱.
Legras ✱.
Dornaldegny ✱.
Peridier ✱.
Willaumez ✱.
Kergariou ✱.
Voisin ✱.
Cocault ✱.
Collet ✱.
Le Comte de Baste (O. ✱)
Tourneur ✱.
Mahé.
Meynard - Lafarge.
Dubourdieu (O. ✱).
Duperré.
Montfort aîné ✱.
Solminihac ✱.
Roquebert aîné.
Saizieu ✱.
Lefée ✱.

CAPITAINES DE FRÉGATE, *Messieurs*,

Gérard-la-Coudraye ✱.
Louche ✱.
Chesneau ✱.
Varquain ✱.
Aucam ✱.
Caboureau ✱.

Audouard ❋.
Long ❋.
Omnès ❋.
Bedel-Dutertre ❋.
Nouvel ❋.
Gramont ❋.
Hostein ❋.
Pichot ❋.
Bargeau ❋.
Delacoste ❋.
Bretel ❋.
Descormiers ❋.
Lévêque ❋.
Robert ❋.
Regnauld ❋.
Hubert ❋.
Oreille ❋.
Rouvier ❋.
Bruillac ❋.
Oletta ❋.
Chaumont-Quitry ❋.
Donnadieu ❋.
Roux ❋.
Milleret ❋.
Lebas-Ste-Croix (O. ❋).
Menard ❋.
Le Bastard ❋.
Obet ❋.
Mondelot ❋.
Lacroix-Charrier-Moissard ❋.
Gallier-Labrosse ❋.
Greban ❋.
Cordier ❋.
Taupier ❋.
Gemon ❋.
Lecolier ❋.
Courdouan ❋.
Bachelot ❋.
Cambon ❋.
Fradin, aîné ❋.
Baron ❋.
Seguin ❋.
Vallée ❋.
Fournier ❋.
Lagarde, D. ❋.
Rousseau B. L. ❋.
Simiot ❋.
Legolias ❋
Bellenger ❋.
Fourré, cadet ❋.
Lahalle ❋.
Vattier (O. ❋).
Palierne ❋.
Mallet ❋.
Reybaud ❋.
Descorches ❋.
Dutaillis ❋.
Millius ❋.
Lecoupé.
Cuvillier.
Le Francq.
Ayreaux.
Thierrat Maisonblanche.
Cabal.
Ganteaume J. A.
Dumas.
Langlois ❋.
Lafitte ❋.
Gaultier.
Le Vasseur.
Malingre.
De Poge ❋.
Guillet.
Lecoat - Kerveguen. (O. ❋).
Roquebert, cadet (O. ❋).
Margollé.
Louvel.
Drouault.
Caillabet.
Dupotet ❋.
Maignein.
Beville.
Thibeault.
Arnous.
Barnetche ❋.
Fargenel.
Ménagé.
Bigeault.
Calloche ❋.
Chasseriau.
Delœuil.
Bassière.
Lemaresquier.
Gabet.
Lenestrel.
Duval.
Maujouan.
Daudignon.
Poupart.
Hurtel ❋.
Gautier.
Raoul.
Colomb ❋.
Laroque.
Marchand ❋.
Picard.
Lebretevillois ❋.
Villon.
Plassan ❋.
Desrotours.
Rosamel.
Deshauteurs.
Paulin.
Lissilour.
De la Génétière.
Bégué ❋.
Paul-Lamanon.
Degrás.
Freycinet-Saulce ❋.
Lameillerie.
Guiné ❋.
Aune ❋.
Lemarant.
Mequet.
Saint-Cricq ❋.
Fleury-Jarville.
Dubuisson.
Cocherel ❋.
Demèlay.
Pesron.
Menouvrier Defresne ❋.
Emeric.

LIEUTENANS DE VAISSEAU, *Messieurs*,

Aycard.
Roger ❋.
Dufour.
Gaultier.
Bonnavie.
Kerohant Tortay.
Barère.
Morel.
Dehen.
Rebours.
Robin.
Gueront.
Laronde.
Le Peru.
Constantin J. ❋.

Lhuissier.
Le Crosnier.
Constantin P.-Joseph ✻.
Bourgoin ✻.
Lucet.
Vatel.
Perlié ✻.
Lavaud.
Chevalier.
Frère ✻.
Jollais.
Legros.
Campagnac.
Obet aîné.
Angot.
Jacques.
Bonie.
Perrée.
Demai.
Marette - Desaux.
Jalabert.
Dasnier.
Groignard.
Bouvier.
Villaert.
Raffi.
Le-Marant-Kerdaniel.
Calvès.
Joye ✻.
Gourrin.
Michelon.
Kerdrain, J.B.
Kerdrain, M.
Renaud.
Peltier ✻.
Leblanc.
Guichard ✻.
Dubourg ✻.
Barbot.
Kermasson.
Morisson ✻.
Sarrazin.
Denis.
Dubois.
Levenard.
Legros.
Lalanne.
Berthelin.
Bouvet.

Carrel.
Theriot.
Lavaud.
Coquet.
Conseil.
Nazereau.
Raccord.
Defienne.
Durand.
Ulliac.
Goyetche.
Pourquier.
Legué.
Menuet.
Dedé.
Johanenc ✻.
Ravin.
Boyer.
Papineau.
Rejou.
Levasseur.
Nadreau ✻.
Taillard.
Moizeau.
Jacon aîné.
Delcambre.
Panisson ✻.
Lafosse.
Passart.
Dufourg ✻.
Meuron.
Delanoue.
Degrave.
Moreau.
Martin.
Samson ✻.
Julien.
Chautard.
Morin.
Leboucher C. P. A.
Bochet.
Vinson.
Porin.
Fournier ✻.
Leboucher, Jacq.-Marc.
Durbec.
Laffon.
Eydoux.
Lefée.
Saunier.
Dupin.

Mousnier ✻.
Ciassen.
Hamon.
Groleau.
Rullault.
Calaman.
Guerin ✻.
Bertrandy.
Delasalle.
Ollivier.
Venel.
Guigon ✻.
Satie.
Dumonard.
Levenu.
Guignier ✻.
Frouin.
Potier - de - La-houssaye.
Brunet ✻.
Caro.
Faucon.
Gairoard.
Quantin.
Desfossés.
Perier.
Daubigny.
Piet.
Regnier.
Bouyer.
Pellabond ✻.
Agasse.
Boissy.
Girault.
Fouque.
Picard.
Dargence.
Chapus.
Poisson.
Bourgoin Et.
Palasne - Champeaux.
Vallin.
Debergue.
Roustan.
Pillore.
Lanfrity ✻.
Blanchet Mil.
Biot.
Bourdé.
Leredde, cadet.
Bouvet, P.

Monfort, G. F.
Ponée ✻.
Kerimel.
Botherel - La-bretonnière.
Laine.
Bagot.
Doriac ✻.
Peleport.
Mauchrétien.
Bertaud-Labretèche.
Avoyne, J.L. V.
Thevenard.
Hubert.
Ségur.
Lejeune.
Beaudran ✻.
Cotelle, cadet ✻.
Fayolle, A.
Avoyne, G.-B.-E.
Cuvigny ✻
Guillon.
Lacheurié
Vincent.
Collinet.
Dupont.
Linant
Audouy.
Rocher.
Raoul cadet.
Albert.
Feretier.
Gohet Duchesne.
Sornin
Jourdain.
Leclerc.
Dusseuil.
Boucherot.
Freycinet-Saulce, (Louis-Claude).
Labutte.
Picquet cadet.
Delaporte.
Legall Kerven.
Dupatural.
Festou Villeblanche.
Serval ✻.
Lechartreux.
Gizolme.
Harang.

Lacuée ✱.
Lenormand Kergris
Arnaud J.-B.
Arnous.
Borius.
Lefebure.
Petré.
Babron.
Bocey.
Ménard.
Philibert.
Pigache.
Lonaty.
Bourdet.
Gouet.
Petit.
Dubourquois.
Proteau.
Kerlero-Rosbo.
Dordent.
Feburier.
Garibou.
Marcorelles.
Gaudran.
Dutoit.
Leclainche.
Gaudfernau.
Cuppé-Dubourg
Deberle.
Gard.
Cossé.
Ailhaud.
Bargeau.
Thanaron ✱.
Baubigny.
Cheminant.
Gouin.
Estrine.
Silhouette.
Morice.
Etchegaray ✱.
Le Cour.
Duperron.
Caro.
Brisset.
Tostée.
Lehenaffe ✱.
Darbel.
Lachadenede.
Lebaren.
Pellé-Brideire ✱.
Lemaître.
Picquet, aîné.
Derville-Hugot.
Obet.
Fougère.
Sire.
Codercq.
Bouvier Destouches ✱.
Gerdy ✱.
Touboulie.
Legentil.
Odievre.
Clemendot.
Bourdé Villehuet.
Le Cor.
Boniface ✱.
Duchanin.
Figannière.
Grivel ✱.
L'huillier.
Sauvage.
DupetitThouars ✱
Durand.
Gravereau ✱.
Duchemin.
Lainé.
Masson ✱.
Pison Malbourget ✱.
Teissier de Marguerittes ✱.
Gerodias (O. ✱).
Loyer-Deslandes
Gautier.
Colinet.
Gigaux de Grand-Pré.
Valette.
Normand Kgré.
Bonnefoy de Monbazin.
Billard.
Moreau.
Breton.
Elie.
Bourdon.
Olivier.
Gauttier.
Le Crosnier.
Duquesne ✱.
Russel.
Le Tourneur.
Bougainville.
Riouffe.
Bourdet-Villaubert.
Langlade.
Duchesne.
Petit.
Hurly.
Granval.
Dehen.
Guillet.
Guillon.
Villes.
Leroux.
Fourré.
Trougnac.
Lestrille.
Meyfret.
Bavard.
Guyon.
Touffet.
Delange.
Martin.
Girardias.
Lannelongue ✱.
Mayol.
Marchand.
Andrieu ✱.
Fougeray-du-Coudray.
Pinet.
Blois.
Heyrisson.
Lerraon de Belley.
Clouet.
Renaud ✱.
Lacombe Saint-Michel.
Drouin.
Legallais.
Billoquet.
Simian.
Savy.
Sergent.
Simonot.
Giboin.
Martin.
Lagreze ✱.
Laballoche ✱.
Ducrest de Villeneuve.
Imbart ✱.
Jance.
Tourrel.
Maquet.
Moisson.
Robert.
Serec.
Coupvent.
Estienne.
Carpentin.
Fouchard-Dubourg.
Maillard-Liscourt.
Graton.
Tanguy.
Daniel.
Mauffray.
Béhic.
Roussin.
Castagnier.
Quiot ✱.
Daguenet.
Drinot.
Lebas.
Cagnard ✱.
Maugendre.
André.
Salomon.
Ransonnet.
Abadie.
Longueville.
Martel.
Morvan.
Drivon.
Latreyte.
Rossy.
Layti.
Brue.
Mayol.
Forsans.
Debelloi.
Rault-Lahury.
Cornette-Venancourt.
Duval-d'Ailly.
Mauronard.
Massieu.
Cosmao.
Dupoey.
Bourgeois ✱.

Avenel ✻.	Laugier.	Le Roy ✻.	Laurent.
Huguet.	Gautier Rigny ✻	Baudin ✻.	Vallat.

Etats-Majors des Ports, Messieurs,

Chefs militair. et des mouvemens. { Lecoat Saint-Haouent (O. ✻). Capit. de vaisseau *à Boulogne.* Kersaint (O. ✻). Capit. de vaisseau *a Anvers.* Montagnies-Laroque (O. ✻). capit. de vais. *au Hâvre.*

Bouvet (C. ✻). Contre-Amiral, *chef militaire* à Brest.
Lhospitallier-Villemadrin (O. ✻). Capit de vais, *premier adjudant à* Brest.
Molini (O. ✻). Capit. de vais.. *chef militaire* à l'Orient.
Roux ✻. Capit. de frégate, *chef militaire et des mouvemens* à Nantes.
Querangal (O. ✻), Capitaine de vaisseau. *chef militaire* à Rochefort.
Fradin (O. ✻). Capitaine de vaisseau, *adjudant* à Rochefort.
Christy Fallière (O. ✻). Capitaine de vaisseau. *chef militaire* à Toulon.
Voisins ✻, Capitaine de vaisseau, *adjudant* à Toulon.
Chabert ✻, Capit. de vaisseau, *chef militaire et des mouvemens* à la Spezzia.
Baron ✻, Capit. de frégate, *chef militaire et des mouvemens* à Corfou.

Inspection générale du Corps Impérial d'Artillerie de Marine.

M. le Comte de Sugny (C. ✻), Général de division, *premier Inspect. général.*
M. Thirion (O. ✻), Général de brigade, } *Inspecteurs adjoints.*
M. Baudry Dasson ✻, Colonel, }
Barbé, Chef de bataillon, *Inspecteur des forges* à Guérigny.

Chefs de Parcs, MM.	Couppe, *a Anvers.*	Féard, *à Mazures.*
Devaulx (O. ✻), *Génér. de brigade a Brest.*	Cornibert, *a Toulon.*	Petit, *à Nevers.*
Lormanne (O. ✻), *Colon à Rochefort.*	Duvivier ✻, *à Rochefort.*	Jure, *à Liege.*
Jacobi (O. ✻). *id à Toulon*	*Capitaines chefs de Parcs* Messieurs,	Guillemart; *a Ruelle.*
Godard ✻, *id. à l'Orient*	Labenette, *au Havre.*	Desperrois, *a St-Gervais.*
Godebert, *a la Spezzia.*	*Capitaines inspecteurs des forges et fonderies*, Messieurs,	Lucas, *à Indret.*
Chefs de Bataillon employés aux Parcs, MM.	Corron, *à Ans.*	Leclerc - Delamotte, *à Liege.*
Villard ✻, *à Brest.*	Barbier, *à Paris.*	Leguernalet-Kansquer, *à Ruelle.*
Bléhée ✻, *a Boulogne.*	Manmelat, *a Indret.*	Goard, *à Liège.*

Premier Régiment.
M. Esclevin Emond ✻, *Colonel.*
M. Pringet ✻, *Major.*
M. Fournier ✻, } *Chefs de Bat.*
M. Connard, }
M. Jouanne, }
M. Butraud, }

Deuxième Régiment.
M. Méjansac ✻, *Colonel.*
M. Falba ✻, *Major.*
M. Buin ✻, } *Chefs de Bat.*
M. Boniface ✻, }
M. Ottone, }

M. Fraboulet, } *Chefs de Bat.*
M. Lacan, }

Troisième Régiment.
M. Esp. Baudry (O. ✻), *Colonel.*
M. Corvinus, *Major.*
M. Le Clerc ✻, } *Chefs de Bat.*
M. Solminihac ✻, }

Quatrième Régiment.
M. Maumet ✻, *Colonel.*
M. Fabri ✻, *Major.*
M. Rouvroy, } *Chefs de Bat.*
M. Person, }

Compagnies d'Ouvriers. Capitaines Commandans, *Messieurs*,

Ricard	la première.	Ambroise. . . .	la quatrième.
Emeriau.	la deuxième.	Laurent.	la cinquième.
Holzem.	la troisième.	Conchet.	la sixième.

Compagnies d'Apprentis Canonniers. Commandans, *Messieurs*,

Brigaut	la première	Voituret	la quatrième.
Macé	la deuxième.	La Cave.	la cinquième.
Ferand.	la troisième.	Thiebaux.	la sixième.

Officiers du Génie maritime.

OFFICIERS DU GÉNIE MARITIME.

M. Sané ❊, *Inspecteur général.*

Chefs des Constructions, Messieurs,

Nantes.	Secondat ❊, *Chef du 4e Arrond. forestier.*
Brest.	Vial, *Directeur de l'Ecole du Génie marit. à Brest.*
Toulon.	Poncet ❊.
Paris.	Marrier-la-Gatinerie ❊, *Chef du 5e. Arrond forestier.*
Brest.	Degay ❊.
L'Orient.	Etesse.
Rochefort.	Roland cadet, ❊.
Anvers.	Lair ❊.

Ingénieurs de première Classe, MM.

Bruxelles.	Penetreau, *Chef du 6e Arrond. forestier.*
Brest.	Ozanne.
Grenoble.	Rolland, *Chef du 1er Arrond. forestier.*
Orléans.	La Mothe fils, *Chef du 3e. Arrond. forest.*
Toulon.	Garnier S. Maurice.
Angoulême.	Pénevert, *Chef du 2e. Arrond. forestier.*
Naples.	Lafosse.
Nantes.	Geoffroy.

Ingénieurs de seconde Classe, MM.

La Spezzia.	Pestel.
	Boissieu, *Chef du 7e Arrond. forestier.*
L'Orient.	Ronsard.
Boulogne.	Guarrigues.
Rochefort.	Filhon.
Dunkerque.	Bretocq.
Anvers.	Notaire Grandville ❊.
S. Servan.	Denaix.

Ingénieurs de troisième Classe, MM.

Brest.	Bonard.
Cherbourg.	Segondat, J.-M.
L'Orient.	Boujean.
Havre.	Grehan.
Brest.	Simon.
Anvers.	Lefebvre ❊.
Rochefort.	Chaumont.
Bayonne.	Baudry.

Sous-Ingénieurs de première Classe, Messieurs,

Genes.	Bouché.
Naples	Greslé.
L'Orient.	Le Dean.
Venise.	Tupinier.
Rochefort.	Rigault.
Toulon.	Herel.
Toulon.	Arnaud.
Arm. d'All.	Langlois.
	Jaunez, *Employé dans le 4e. Arrond. forest.*
Toulon.	Vincent.
Toulon.	Guerin.
Rochefort.	Hubert.
Anvers.	Masquelez.
	Barthelemy, *Empl. dans le 7e. Arrond. forest.*
Rochefort.	Bonnet.
Arm. d'All.	Gilbert.
Gênes.	Marestier.
Arm. d'All.	Moreau.

Sous-Ingénieurs de seconde Classe, Messieurs,

Brest.	Traon.
	Maquet, *Employé dans le 3e. Arrond. forest.*
	Pomet, *Employé dans le 2e. Arrond. forest.*
	Quinard, *Employé dans le 1er. Arrond. forest.*

Paimbeuf.	Alexandre.	*Rochefort.*	Lemoine Serigny.
Boulogne. .	Lambrecht.	*Arm. d'All.*	Guillemard, Hamart.
Anvers. .	Desmarest.	*Toulon.* .	Audoy.
Boulogne. .	Royon.	*Arm. d'All.*	Daniel.
Boulogne. .	Fabre d'Eglantine.	*Anvers.* .	Daviel.
Toulon. .	Dupin.	*Auvers.* .	Dreppe.
Anvers. .	Perroy.		

Compagnies d'Ouvriers-militaires de la Marine.

ANVERS.

Etat-Major.

M. Lair ✻, *Colonel.*

M. Notaire-Grandville ✻, M. Lefebvre ✻, } *Chefs de Bataillon.*

M. Savary, *Adjudant-Major.*

1ere. Comp. { Easme-Lacroix, *Cap. en prem.* Dupont, *Lieut. en premier.*

2e. Comp. { Boussard, *Cap. en premier.* Marchand, *Lieut. en second.*

3e. Comp. { L'Echelle, *Capit. en premier.* Rossel, *Lient. en premier.*

4e. Comp. { Thienot, *Capit. en prem.* Werbrouck, *Lieut. en sec.*

5e. Comp. { Perroy, *Capit. en second.* Godet, *Lieut. en second.*

6e. Comp. { Guillemard, *Capit. en sec.* Langlois, *Lieut. en second.*

7e. Comp. { Masquelez, *Capit en prem.* Autreiche, *Lieut. en sec.*

8e. Comp. { Gilbert, *Capit. en premier.* Barnoux, *Lieut. en premier*

9e. Comp. { Moreau, *Cap. en premier.* Quemeneur, *Lieut. en sec.*

10e. Comp. { Lombard, *Capit. en prem.* Godefroy, *Lieut. en second.*

11e. Comp. { Hamard, *Capit. en second.* Prévost, *Lieut. en sec.*

12e. Comp. { Fabre-d'Eglantine, *Cap. en sec.* Daniel, *Lieut. en premier.*

BOULOGNE.

13e. Comp. { Lambrecht, *Capit. en sec.* Vauquelin, *Lieut. en premier.*

14e. Comp. { Royou. *Cap. en second.* Philippe, *Lieut. en sec.*

ANVERS.

15e. Comp. { Desmaret, *Capit. en second.* Amisse, *Lieut. en premier.*

ROCHEFORT.

16e. Comp. { Rigaud, *Capit. en premier.* Delruc, *Lieut. en premier.*

TOULON.

17e. Comp. { Dupin, *Cap. en second.* Chaton, *Lieut. en second.*

18e. Comp. { Audoy, *Capit. en second.* Vaquier, *Lieut. en premier.*

Officiers des mouvemens des Ports, Messieurs,

Brest. . . { Rondeau (O. ✻), *Capitaine de vaisseau*, Chef.
Lemarant Boissauveur (O. ✻), *Capit. de vais.*
Lehuby (O. ✻), *Capitaine de vaisseau.* } Sous-Chefs.

L'Orient. . Levêque (O. ✻), *Capitaine de vaisseau*, Chef.

Rochefort. { Barbier (O. ✻), *Capitaine de vaisseau*, Chef.
Levêque ✻, *Capitaine de frégate*,
Millcret ✻, *Capitaine de frégate*, } Sous-Chefs.

Toulon. . { Faye (O. ✻), *Capitaine de vaisseau*, Chef.
Cambon ✻, *Capitaine de frégate*,
Milius ✻, *Capitaine de frégate*, } Sous-Chefs.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DE LA MARINE.

Chefs d'Administration, Messieurs,

Toulon. . . David.
Brest. . . . Dignac ☼.
Paris. . . . Rosières ☼. *Sec. gén. du M. de la m*
Rochefort. . Thivend ☼
Boulogne. . Even.
Lorient. . . Redon, fils.

Commissaires principaux, Messieurs,

Bordeaux. . Bergevin ☼.
Anvers. . . Roustagnenq
Le Hâvre. . Bernard.
L'Orient. . Guilbaud.
Gênes. . . Fontaine.
Cherbourg . Franqueville.
Nantes. . . Giraud.
S.-Servan. Gaude.
Bayonne. . Gourhand.
La Spezzia. Pernetty.

Commissaires de première classe, Messieurs,

Calais. . . Guys.
Rochefort . David, j^e.
Le Hâvre . Poupel.
Toulon. . . Burgevin.
L'Orient. . Morvant. / Cosmao.
Nantes. . . Touffait.
Bordeaux . Henry.
Anvers. . . Morin.
Dunkerque. Fourcroy.
L'Orient. . Legoff Duplessis.
Rochefort . Jurien.
Brest. . . . Jullou.
Brest . . . Preuilly.
Le Hâvre. . Gachot.
Rochefort . Baudouin.
L'Orient. . Gorgy.
Marseille . Boissier.
Rochefort. . Pouget.
Brest. . . . Lacoveille.

Commissaires de seconde classe, Messieurs,

Toulon. . . Lacombe.
Paris . . . Poncet J. L.
Boulogne. . Grandpré.
Anvers. . . Francy.
Rochefort. . Badeigt Laborde.
Boulogne. . Desbouillons
L'Orient. . Peyrusse.
Venise. Quesnel.
Toulon. . . Ollivault.
Brest. . . . Ferrary.
Rochefort. . Joanin.
Toulon. . . Maublanc.
Toulon. . . Farnoux.
Ajaccio . . Escudier.
Brest. . . . Cordier.
Toulon. . . Leconte.
Anvers. . . Lechanteur.
La Spezzia. Barnier. / Berard.
Livourne. . Pouyer.
Brest. . . . Louvel.
Paris. . . . Portier.
Anvers. . . Chabanon.

Sous-Commissaires, Messieurs,

La Ciotat. Gobert.
Paimpol. . Délioux.
Ostende . . Offret.
S.J. de Luz. Penent.
S.-Servan . Rouault la Hautière.
L'Orient. . Genay.
Quimper. . Pellegrin.
Toulouse. . Faurès.
L'Orient. . Peyronnet.
S.-Malo. . Pennelé.
Paimbeuf . Frédéric.
Cherbourg . Corbet, aîné.
Rochefort . Millet.
Bordeaux . Dumetz, fils.
Brest . . . Le Bras. / Proux.
Sables d'Ol. Bertrand.
Le Hâvre . Rodrigue.
Orléans . . Le Duc.
L'Orient. . Duval.
Caen. . . . Ribard.
Dunkerque. Fournier.
Marseille . Bleschamp.
Bayonne. . Guaye.
Tours . . . Vallée d'Avranches.
Guérigny. . Tulpin.
Agde. . . . Bellanger.
Dieppe. . . De Saint.
Rochefort . Maisonneuve
L'Orient. . Fontan.
Le Hâvre. . Garnier.
Toulon. . . Lieutaud.
Isle de Ré. Lacroix.
Toulon. . . Depanis.
Langon. . . Rommefort.
St.-Brieuc. Touteville.
Croisic. . . Ferrand.
Pouillac. . Leveneur.
Conquet. . Labbé.
Blaye. . . . Cugneau.
Nice. . . . Gaudet.
La Rochell. Case.
Brest. . . . Casin.
Toulon. . . Nicolas.
P. Maurice. Michel.
Dunkerque. Angois, père.
Cherbourg . Fabregue. / Cosmao.
Rochefort. . Saignelonge.
Libourne. . Vallombreuse, fils.
Rouen. . . Martin.
Dunkerque. Valsemey.
Boulogne. . Grand.
Bayonne. Depoge.

Rochefort. .	Rey.
Morlaix . .	Dussaussois.
Brest. . . .	Pouliquen.
Rochefort. .	Nermand.
Angers. . .	Magdeleine.
Bordeaux. .	Lemaire.
Hâvre. . .	Bailly.
Honfleur. .	Mahoudeau.
Martigues. .	Jaluzeau.
Toulon. . .	Disdier.
Brest. . . .	Rimbert.
S. Vallery.	Le Testu.
Boulogne. .	Devienne.
Cherbourg .	Le Chevalier.
Brest. . . .	Lefebvre.
Venise. . .	Cruvellier.
Anvers. . .	Lavacquerie.
L'Orient. .	Lecarpentier.
Brest. . . .	Cosmao Kermenguy.
Rochefort. .	Sans.
Toulon. . .	Angebert.
Brest. . . .	Lafosse.
Toulon. . .	Monoyer.
Savonne . .	Robin.
Rochefort. .	Alliez.
Chiavari. .	Abeille.
Isle d'Elbe.	Pieche.
San Remo.	Dufour.
Nantes. . .	Jagorel.
Toulon. . .	Capmartin.
Gênes . . .	Letellier.
Granville .	Thibaud.
Anvers. . .	Devaucres-son.
Toulon. . .	Marquisan.
Livourne. .	Lelong.
Toulon. . .	Ferrand.
Rochefort. .	Jamet.
Nantes. . .	Segondat.
Arles. . . .	Devillers.
Guérigny. .	Cerisier.
Brest. . . .	Lezernan.
Cette. . . .	Boisquet.
Narbonne .	Pasquet.
Le Hâvre. .	Coupyent.
Toulon. . .	Sanson.
La Spezzia.	Parthenopeo.
Paris . . .	Craillet Debeyne.
Brest. . . .	B. Marigny.
Anvers. . .	Durand-Dubraye.
L'Orient. .	Huon Kermadec.
Toulon. . .	Marier-le-Gatineri.
Rochefort .	Hetet-Cauville.
Anvers. . .	Devernines.
Gênes . . .	Eriau.
Livourne. .	Rouget.
Boulogne. .	St.-Brice.
Gênes . . .	De Saint.
La Spezzia.	Cagnyé. Moutier. Baslé.
Gênes. . . .	Forestier.
Anvers. . .	Delarcinthy.
Anvers. . .	Delancauville.
Anvers. . .	Courtin.
Rochefort. .	Gratien Décomore.
Brest. . . .	Raffin.
Rochefort. .	Lourmel.
Anvers. . .	Bergevin.
Anvers. . .	Le Call-Kven. Flamand.
Brest. . . .	Dalmas.
Toulon. . .	Boursaint.

Gardes-Magasins, Messieurs,

L'Orient. .	Branda.
Brest. . . .	Dutrouleau.
Rochefort. .	Allard.
Boulogne. .	Feuilloley.
Toulon. . .	Roubin.
Anvers. . .	Rotrou.
La Spezzia.	Randoulet.
Anvers. . .	Chatel.

INSPECTION DE MARINE. *Inspecteurs*, Messieurs,

Cavelier ✻, *à Toulon.*
Duperrau ✻, *à Rochefort.*
Jurien Desvarennes ✻, *à Brest.*
Lefebvre, au Hâvre.
Haran, *à l'Orient.*
Gaultier Laferrière, *à Boulogne.*
Mulet des Essarts, *à Anvers.*
Fromant, *à la Spezzia.*

Sous-Inspecteurs de première Classe, Messieurs,

Nantes. . .	Mary.
Bayonne. .	Ripaille.
Cherbourg .	Lechanteur.
Brest. . .	Liot.
Toulon. . .	Demore.
Brest. . . .	Alary.
Gênes . . .	Marec.
Bordeaux. .	Denois.

Sous-Inspecteurs de seconde Classe, Messieurs,

St.-Servan.	Duval.
Hâvre . . .	Hann.
Dunkerque.	Tinant.
Rochefort.	Thomas.
Brest. . . .	Simon.
Toulon. . .	Capelle.
Rochefort. .	Mercereau.
La Spezzia.	Charvet.
L'Orient. .	Perroty.
Livourne. .	Delacour.
Angers . .	Prigny.

ARRONDISSEMENS FORESTIERS DE LA MARINE.

Pour la Recherche, le Martelage et l'exploitation des bois propres aux constructions navales.

Premier arrondissement, comprenant les départemens de l'Isère, Ain, Rhône et Loire, Mont-Blanc, Léman, Haute-Loire, Hautes-Alpes, Drôme, Ardèche, Lozère, Aveyron, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Gard, Bouches du Rhône, Vaucluse, Hérault, Var, Ombrone, Arno, Montenotte, Gênes, Apennins, Méditerranée et Taro.

M. Rolland aîné, *Officier du génie maritime*, Chef du 1er *arrondissement, ayant son point central à Grenoble.*

Deuxième arrondissement, comprenant les départemens de la Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Lot et Garonne, Lot, Tarn, Gers, Haute-Garonne, Landes, Aude, Pyrénées-Orientales, Arriège, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées et Tarn-et-Garonne.

M. Pennevert, *Officier du génie maritime*, Chef du 2e. *arrondissement forestier, ayant son point central à Angoulême.*

Troisième arrondissement, comprenant les départemens du Loiret, Loir et Cher, Indre et Loire, Yonne, Vienne, Indre, Cher, Nièvre, Haute-Vienne, Creuse, Allier, Puy-de-Dôme, Cantal et Creuse.

M. Lamothe fils, *Officier du génie maritime*, Chef *du* 3e. *arrondissement forestier, ayant son point central à Orléans.*

Quatrième arrondissement, comprenant les départemens d'Ille et Vilaine, Loire-Inférieure, Vendée, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Deux-Sèvres, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Orne.

M. Segondat ✻, *Chef du Génie maritime et du* 4e. *arrondissement forestier, ayant son point central à Nantes.*

Cinquième arrondissement, comprenant les départemens de la Seine, Seine et Marne, Seine et Oise, Marne, Ardennes, Aisne, Oise, Eure, Calvados, Manche, Seine-Inférieure, Somme, Pas-de-Calais, Nord, Eure et Loir.

M. Marrier-la-Gatinerie ✻, *Chef du Génie maritime et du* 5e. *arrondissement forestier, ayant son point central à Paris.*

Sixième arrondissement, comprenant les départemens de la Dyle, Jemmape, Deux-Néthes, Escaut, Lys, Sambre-et-Meuse, Meuse-Inférieure, Ourte, Forêts, Roër, Sarre, Rhin et Moselle et Mont-Tonnerre.

M. Penetreau, *Officier du génie maritime*, Chef *du* 6e *arrondissement forestier, ayant son point central à Bruxelles.*

Septième arrondissement, comprenant les départemens de la Meurthe, Meuse, Mozelle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Haute-Marne, Aube, Haute-Saône, Côte-d'Or, Doubs, Jura, et Saône et Loire.

M. de Boissieu, *Officier du génie maritime*, Chef *du* 7e. *arrondissement forestier, ayant son point central à Nancy.*

Ingénieurs, Chefs de service des arrondissemens maritimes.

Brest	Trouille.	*L'Orient* . . .	Leclerc-la-Bouvée.
Rochefort		*Cherbourg*	
Toulon		*Anvers*	Boistard.

SECTION II.

Administration des Colonies Françoises.

COLONIES OCCIDENTALES.

SAINT-DOMINGUE.

M. . . . . , *Commandant en chef.*

Etat-Major général.

M. . . . .
M. . . . .
M. . . . .

LA MARTINIQUE.

M. . . . . , *Capitaine général.*
M. . . . . , *Préfet colonial.*

Etat-Major général.

M. . . . .
M. . . . .

Administration.

M. . . . .
M. . . . .
M. . . . .

LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

M. Ernouf (G. ❋), *Général de division, Capitaine général.*
M. *le Général de brigade* Kerverseau ❋, *Préfet colonial.*
M. Bertholio ❋, *Commissaire de Justice.*

Etat-Major général, Messieurs,

Faujas St.-Fond ❋, *Colonel, Chef de l'Etat-Major général.*
Mouton, *Capitaine, Aide-de-camp du Capit.-general.*
Saint-Juery. . } *Chefs de bataillon, Adjoints.*
Dalvimar. . . }

Artillerie.

M. Danthouars ❋, *Capitaine faisant fonctions de Sous-Directeur.*
. . . .

Génie.

M. Fortin ※, *Chef de bataillon, Sous-Directeur.*

Administration. Messieurs,

Roustagnencq ※, *Sous-Préfet, Chef d'Administration.*

Vermond. Gez. Lestiboudois.	*Commissaires de première classe.*	Courjolle. Le Sage. Lambert.	*Sous-Commiss.*
Marsan. Offret. Devers.	*Commissaires de deuxieme classe.*		

Baudot, *Garde-Magasin.*

Inspection.

M. Voisin, *Inspecteur colonial de 2e. classe.*

Trésor public.

M. Reyzet, *Payeur principal.*

TRIBUNAUX.

Cour d'Appel. Messieurs,

Desmarais ※, *Président.*

Butet-Montgay. Duberceau-Lavielle. Picou-Delille.	*Juges.*	Duvivier. Petit. Hurault-Gondrecourt.	*Juges.*
Rousseau fils. Saintrac fils.	*Assesseurs.*		

Lavielle (Robert) ※, *Procureur-général impérial.*

Dupuy Des Islets-Mondesir, *Substitut du Procureur-général impérial.*

Cousin Blanc, *Greffier.*

Tribunal de 1re Instance, séant à la Basse-Terre. Messieurs,

Faugas, *Juge.*
Duc aîné, *Procureur impérial.*
Delorme, *Substitut.*
Roydot, *Greffier.*

Tribunal de 1re Instance, séant à la Pointe-à-Pitre. Messieurs,

Saintrac père, *Juge.*
Hurel, *Procureur impérial.*
Lemerle-Beaufond, *Greffier.*

Darboussier. De Lacépède. Thierce.	*Substituts.*

TABAGO.

. . . .

Guyane Françoise.

M. . . . . , *Commissaire de l'Empereur*, *Commandant en chef.*
M. . . . . , *Chef d'Administration*, *Ordonnateur.*

Etat-Major.

M. . . . .
M. . . . .
M. . . . .

COLONIES ORIENTALES ET COTES D'AFRIQUE.

ISLES DE FRANCE ET BONAPARTE.

M. Decaën (G. ✳), *Général de division*, *Capitaine général.*
M. Léger ✳, *Préfet colonial.*
M. . . . ., *Commissaire de Justice.*

Etat-Major général. Messieurs,

Vandermaëssen ✳, *Général de division*, *Commandant les troupes.*
Desbrulys ✳, *Général de division*, *Lieutenant du Capitaine-général*, *à l'Ile Bonaparte.*
Montigny ✳, *Général de brigade.*
Monistrol, *Ajudant-Commandant.*
Barrois ✳, *Chef de bataillon.* . } *Aides-de-camp du Capit.-général.*
Bernard, *Lieutenant.* . . . . } *Aides-de-camp du Capit.-général.*
Lavilleon, *Chef de bataillon*, *Adjoint à l'Etat-Major général.*

Artillerie. Messieurs,

Bigot-Pontbodin, *Chef de bataillon*, *Sous-Directeur.*
Mathieu, *Chef de bataillon.*

Génie. Messieurs,

Mecusson ✳, } *Chefs de bataillon.*
Soleille, } *Chefs de bataillon.*

Administration. Messieurs,

Hiriard, *Sous-Préfet*, *Chef d'Administration*, *à l'Isle de France.*
Marchant, *Sous-Préfet*, *Chef d'Administration*, *à l'Isle Bonaparte.*
Trublet, *Commissaire de 1ere. classe.*
Marrou, *Commissaire de seconde classe.*

Ravier. . . .	*Sous-Commiss.*	Bedier-Prairie.	*Sous-Commiss.*
Knavanois. . .		Clericeau. . .	
Bigaignon. . .		Girard. . . .	
Nicol. . . .		Martin . . .	

Inspection. Messieurs,

Le Juge, *Inspecteur colonial de 2e. classe.*
Cuny, *Sous-Inspecteur.*

Trésor public.

M. Besnard, *Payeur principal.*

Cour d'Appel, séant à l'Isle de France. Messieurs,

Alanic Saint-Ougal, *Président.*

Martin.	*Juges.*	Bidard.	*Juges.*
Peltier.		Pigeot de Saint-Vallery.	
Morin.		Portalis	
Bayard.		Perindorge	

Crespin, *Procureur-général impérial.*
Barbès, *Substitut.*
Devienne, *Greffier.*

Cour d'Appel, séant à l'Isle Bonaparte. Messieurs,

Bertrand, *Président.*

Nègre Sainte-Croix.	*Juges.*	Advisse des Ruisseaux.	*Juges.*
Pajot.		Dureau.	
Levillan-Desrabines.		Lefebore-Chantraines	

Bellier, *Procureur-général impérial.*
Deville, *Substitut.*
Geslin, *Greffier.*

Tribunal de 1ere Instance, séant à l'Isle de France. Messieurs,

Lefebvre, *Juge.*
Magon Saint-Elier, *Suppléant.*
Pepin, *Procureur impérial.*
Husson, *Greffier.*

Tribunal de 1ere Instance, séant à l'Isle Bonaparte.

Boulley-Duparc, *Juge.*
Munier, *Suppléant.*
Gillot-Létang fils, *Procureur impérial.*
Marcaud fils, *Greffier.*

SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES.

M. . . . . . ., *Colonel Commandant et Administrateur général.*

CHAPITRE X.

Organisation administrative.

SECTION PREMIERE.

Division de la France en Départemens; Tableau des Séries dans lesquelles les Départemens se trouvent répartis pour concourir au renouvellement du Corps Législatif; Liste de MM. les Présidens à vie de Colléges électoraux; Tableau alphabétique des Départemens, avec les Chefs-Lieux de Préfectures, les Noms de MM. les Préfets et les Distances légales de Paris à chaque Chef-Lieu; Liste par ordre alphabétique de MM. les Préfets; Formation et Attributions des diverses Administrations de Départemens, etc.

DIVISION

De l'Empire François en cent vingt-neuf départemens.

Les anciennes Provinces et Généralités de la France, les colonies françoises, les divers pays réunis à la France, forment cent vingt-neuf départemens, savoir :

Provence, le territoire d'Avignon et le Comtat Venaissin, quatre, qui sont : *Basses-Alpes*, *Bouches-du-Rhône*, *Var*, *Vaucluse*. . 4

Dauphiné, trois qui sont : *Hautes-Alpes*, *Drôme*, *Isère*. . . 3

Franche-Comté, trois qui sont : *Doubs*, *Jura*, *Haute-Saône*. . 3

Alsace, deux qui sont : *Bas-Rhin*, *Haut-Rhin*. . . . 2

Lorraine, Trois-Evêchés et Barrois, quatre qui sont : *Meurthe*, *Meuse*, *Moselle*, *Vosges*. 4

Champagne, Principauté de Sédan, Bouillon, Philippeville, Marienbourg, Givet et Charlemont, quatre qui sont : *Ardennes*, *Aube*, *Marne*, *Haute-Marne*. 4

Les deux Flandres, Hainault, Cambrésis, Artois, Boulonois, Calaisis, Ardrésis, en forment deux qui sont : *Nord*, *Pas-de-Calais*. 2

Isle de France, Paris, Soissonnois, Beauvoisis, Amiénois, Vexin-François, Gatinois, six qui sont : l'*Aisne*, l'*Oise*, *Seine*, *Seine-et-Oise*, *Somme*, *Seine-et-Marne*. 6

Normandie et Perche, cinq qui sont : *Calvados*, *Eure*, *Manche*, *Orne*, *Seine-Inférieure*. 5

Bretagne, cinq qui sont : *Côtes-du-Nord*, *Finistère*, *Ille-et-Vilaine*, *Loire-Inférieure*, *Morbihan*. 5

Haut et Bas-Maine, Anjou, Touraine et Saumurois, quatre qui sont : *Indre et Loire*, *Mayenne*, *Mayenne et Loire*, *Sarthe*. 4

Poitou et partie des Marches communes, trois qui sont, *Deux-Sèvres*, *Vendée*, *Vienne*. 3

Orléanois, Blaisois et pays Chartrain, trois qui sont : *Eure et Loir*, *Loir et Cher*, *Loiret*. 3

Berry, deux qui sont : *Indre*, *Cher*. 2

Nivernois, un qui est : *la Nièvre.* 1
Bourgogne, Auxerrois et Sénonois, Bresse, Bugey et Valromey, Dombes, quatre qui sont : l'*Ain, Côte-d'Or, Yonne, Saône et Loire.* 4
Lyonnois, Forez et Beaujolois, deux qui sont : *la Loire, le Rhône.* 2
Bourbonnois, un qui est : *l'Allier.* 1
Marche, Dorat, Haut et Bas Limousin, trois qui sont : *Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.* 3
Angoumois, un qui est : *la Charente.* 1
Aunis et Saintonge, un qui est : *la Charente-Inférieure.* . . 1
Périgord, un qui est : *la Dordogne.* 1
Bordelois, Bazadois, Agénois, Condemois, Armagnac, Chalosse, Pays de Marsan et Landes, quatre qui sont : *Gironde, Landes, Lot et Garonne, Gers.* 4
Quercy, un qui est : *le Lot.* 1
Rouergue, un qui est : *l'Aveyron.* 1
Basques et Béarn, un qui est : *les Basses-Pyrénées.* . . 1
Bigorre et Quatre-Vallees, un qui est : *les Hautes-Pyrénées.* . 1
Conserans et Foix, un qui est : *l'Ariège.* . . . 1
Roussillon, un qui est : *les Pyrénées-Orientales.* . . 1
Languedoc, Comminges, Nebouzan et Rivière-Verdun, huit qui sont : *Ardèche, Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lozère, Tarn, Tarn et Garonne.* 8
Vélay, Haute et Basse Auvergne, trois qui sont : *Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme.* 3
Corse et l'île de Capraja, deux qui sont : *Golo, Liamone.* . 2
La Savoye, le Comté de Nice, le territoire de Genève, trois qui sont : *Mont-Blanc, Alpes-Maritimes, Léman.* . . 3
La partie du Hainaut et de la Flandre ci-devant Autrichienne, le Brabant, le pays de Liège, etc., neuf, qui sont : *Dyle, Escaut, Forêts, Jemmape, Lys, Meuse-Inférieure, Deux-Nèthes, Ourte, Sambre-et-Meuse.* 9
La rive gauche du Rhin, quatre qui sont : *Roër, Sarre, Rhin et Moselle, Mont-Tonnerre.* 4
Le Piémont et le territoire de la ci-devant République ligurienne, huit départemens qui sont : *les Apennins, Doire, Gênes, Marengo, Montenotte, Pô, la Sésia, Stura.* . . . 8
Les duchés de Parme et Plaisance, un qui est. *Taro.* . . 1
Les Etats de Toscane, trois qui sont : *Arno, Méditerranée et Ombrone.* 3
Les Etats Romains, deux qui sont : *Tibre* et *Trasimène.* . . 2

Colonies.

Saint-Domingue est divisé en cinq départemens, qui sont : *Sud, Ouest, Nord, Samana, Inganne.* 5
La Guadeloupe. 1
La Martinique. 1
La Guyanne et Cayenne. 1
Sainte-Lucie et Tabago. 1
L'Isle de la Réunion ci-devant Bourbon. . . . 1
L'Isle de France. 1
Indes Orientales. 1

Total des Départemens. . . 129

TABLEAU

TABLEAU des cinq séries dans lesquelles les départemens sont répartis, pour concourir au renouvellement des Membres du Corps législatif.

Première Série.

Ain. — Aisne. — Allier. — Alpes. (Hautes) — Apennins. — Ardennes. — Aude. — Aveyron. — Cantal. — Cher. — Corrèze. — Creuse. — Eure. — Gard. — Gers. — Indre-et-Loire. — Loir-et-Cher. — Lozère. — Lys. — Manche. — Marne. (Haute) — Meuse-Inférieure. — Mont-Tonnerre. — Pô. — Pyrénées-Orient. — Saône. (Haute) — Sèvres. (Deux)

Seconde Serie.

Calvados. — Dyle. — Finistère. — Forêts. — Garonne. (Haute) — Gênes. — Ille-et-Vilaine. — Marengo. — Meurthe. — Nord. — Pyrénées. (Hautes) — Rhin. (Haut) — Rhin-et-Moselle — Seine-et-Marne. — Somme. — Tarn. — Taro. — Var. — Vaucluse. — Vendée. — Yonne.

Troisième Série.

Alpes Maritimes. — Ardèche. — Arno. — Ariège. — Bouches-du-Rhône. — Charente-Inférieure. — Côtes-du-Nord. — Doire. — Isère. — Isle d'Elbe. — Jemmape. — Jura. — Loiret. — Lot-et-Garonne. — Marne. — Mayenne. — Meuse. — Mont-Blanc. — Nèthes (Deux) — Nièvre. — Oise. — Ourte. — Pas-de-Calais. — Sezia. — Vienne.

Quatrième Série.

Alpes. (Basses) — Aube. — Charente. — Escaut. — Eure-et-Loir. — Gironde. — Golo. — Loire. — Maine-et-Loire. — Méditerranée. — Morbihan. — Moselle. — Orne. — Puy-de-Dôme. — Rhin (B.) — Sambre-et-Meuse. — Sarre. — Seine. — Stura. — Tarn-et-Garonne. — Vosges.

Cinquième Série.

Côte-d'Or. — Dordogne. — Doubs. — Drôme. — Hérault. — Indre. — Landes. — Léman. — Liamone. — Loire. (Haute) — Loire-Inférieure. — Lot. — Montenotte. — Ombrone. — Pyrénées. (Basses) — Rhône. — Roer. — Saône-et-Loire. — Sarthe. — Seine-et-Oise. — Seine-Inférieure. — Vienne. (Haute)

Ordre dans lequel les cinq séries sont appelées successivement à renouveller les députés au Corps-Législatif.

1°. La quatrième.	3°. La cinquième.	5°. La première.
2°. La troisième.	4°. La deuxième.	

LISTE *des Présidens à vie de Collèges Electoraux de départemens.*

ALPES-MARITIM. *Nice.*	S. Ex. M. le Prince d'Essling, Duc de Rivoli, *Maréchal de l'Empire.*
B.-DU-RHÔNE. *Marseille.*	. . . ., *Vice Grand-Amiral.*
CALVADOS. *Caen.*	S. Ex. M. le Duc de Vicence, *Grand-Ecuyer.*
CHER. *Bourges.*	S. Ex. M. le Comte Ganteaume, *Inspecteur-général des côtes de l'Océan.*
CÔTE-D'OR. *Dijon.*	S. Ex. M. le Prince d'Eckmuhl, Duc d'Auerstaedt, *Maréchal de l'Empire.*
DOUBS. *Besançon.*	S. Ex. M. le Duc de Conégliano, *Maréchal de l'Empire.*

DYLE. *Bruxelles.*	S. A. S. M. le Prince de Bénévent, *Vice Grand Electeur.*
ESCAUT. *Gand.*	S. Ex. M. Brune, *Maréchal de l'Empire.*
GARD. *Nîmes.*	S. Ex. M. le Duc de Trévise, *Maréchal de l'Empire.*
GARONNE. (HAUTE-) *Toulouse.*	S. Ex. M. le Duc d'Istrie, *Maréchal de l'Empire.*
GÊNES. *Gênes.*	S. A. I. M. le Prince de Borghèse, *Gouverneur-Général des départemens au-delà des Alpes.*
GIRONDE. *Bordeaux.*	S. A. S. M. le Duc de Parme, *Prince Archi-Chancelier de l'Empire.*
ILLE-ET-VILAINE. *Rennes.*	S. Em. M. le Cardinal Fesch, *Archevêque de Paris.*
INDRE-ET-LOIRE. *Tours.*	S. Ex. M. le Comte Dejean, *Ministre, Directeur de l'administration de la guerre, Inspecteur-général du Génie.*
ISÈRE. *Grenoble.*	S. Ex. M. le Duc d'Elchingen, *Maréchal de l'Empire.*
LÉMAN. *Genève.*	S. Ex. M. le Duc d'Abrantès, *Colonel-Général des Hussards.*
LOIRE-INFÉR. *Nantes.*	S. A. I. le VICE-ROI D'ITALIE, *Archi-Chancelier d'Etat.*
LOIRET. *Orléans.*	S. Ex. M. le Duc de Castiglione, *Maréchal de l'Empire.*
MAINE-ET-LOIRE. *Angers.*	S. Ex. M. le Duc de Bellune, *Maréchal de l'Empire.*
MARENGO. *Alexandrie.*	. . . .
MEURTHE. *Nanci.*	S. Ex. M. le Duc de Frioul, *Grand-Maréchal du Palais.*
MONT-TONNERRE. *Mayence.*	S. Ex. M. le Comte Gouvion-Saint-Cyr, *Colonel-Général des Cuirassiers.*
MOZELLE. *Metz.*	S. Ex. M. le Comte Baraguey-d'Hilliers, *Colonel-Général des Dragons.*
NÈTHES. (DEUX-) *Anvers.*	S. Ex. M. le Duc de Raguse, *Maréchal de l'Empire.*
NORD. *Lille.*	S. Exc. M. le Comte de Montesquiou, *Grand Chambellan de S. M. l'Empereur.*
OURTE. *Liège.*	S. Ex. M. le Duc de Dalmatie, *Maréchal de l'Empire.*
PÔ. *Turin.*	S. A. S. M. le Prince de Neuchâtel, *Vice-Connétable.*

PYRÉNÉES-ORIENT. *Perpignan.*	. . . .
RHIN. (BAS-) *Strasbourg.*	S. Ex. M. le Comte Songis, *Inspecteur-général de l'artillerie.*
RHONE. *Lyon.*	S. A. S. M. le Duc de Plaisance, *Prince Archi-Trésorier.*
ROER. *Aix-la-Chapelle.*	S. Ex. M. le Duc de Tarente, *Maréchal de l'Empire.*
SEINE-ET-OISE. *Versailles.*	S. Ex. M. le Duc de Reggio, *Maréchal de l'Empire.*
SEINE-INFÉRIEURE. *Rouen.*	S. Ex. M. le Comte Decrès *Ministre de la Marine, Inspecteur-général des côtes de la Méditerranée.*
SESIA. *Verceil.*	. . . .
SOMME. *Amiens.*	S. Ex. M. le Comte de Ségur, *Grand-Maître des Cérémonies.*
VAUCLUSE. *Avignon.*	S. A. M. le Prince de Ponté-Corvo, *Maréchal de l'Empire.*
VIENNE. *Poitiers.*	. . . .

***TABLEAU** par ordre alphabétique des départemens avec les chef-lieux de préfectures, les noms de MM. les Préfets, et les distances légales de Paris à chaque chef-lieu.*

Départemens.	Préfets et chefs-lieux.	kilom.	myria-mètres		lieues anciennes.	
Ain.	Le Baron Rivet. *à Bourg.*	432	43	2	8	5
Aisne.	Malouet, fils. *à Laon.*	127	12	7	25	5
Allier.	Le Baron Pougeard du Limbert, *à Moulins.*	289	28	9	57	4,5
Alpes (B.). . .	Duval. *à Digne.*	755	75	5	151	»
Alpes (H.). . .	Le Baron Defermon. *à Gap.*	665	66	5	133	»
Alpes marit. .	Le Baron Dubouchage. *à Nice.* . . .	960	96	»	192	»
Apennins. . .	Le Baron Rolland de Villarceaux. *à Chiavari*	. . .	. .	. .	. . .	. .
Ardèche. . . .	Bruneteau de Sainte-Susanne. *à Privas*	606	60	6	121	1,5
Ardennes. . .	Le Baron Frain. *à Mezieres.*	234	23	4	46	4,5
Arno.	Le Baron Fauchet, *à Florence.* .	. . .	. .	. .	. . .	. .
Ariège. . . .	Le Baron Dupont-Delporte *à Foix.*	752	75	2	150	2,5
Aube.	Le Baron Caffarelli. *à Troyes.* . . .	159	15	9	31	4,5
Aude.	Le Baron Trouvé. *à Carcassonne.* .	765	76	5	153	»
Aveyron. . . .	Le Baron de Goyon. *à Rhodez.* . . .	672	67	2	133	2,5
B. du Rhône.	Le Comte Thibaudeau. *à Marseille.*	813	81	3	162	3,5
Calvados. . .	Le Baron Méchin, *à Caen.*	263	26	3	52	3,5
Cantal. . . .	Le Baron Riou de Kersalün, *à Aurillac.*	539	53	9	107	4,5

NOMS DES		DISTANCES EN		
Départemens.	Préfets et Chef-lieux.	kilom.	myria-metres.	Lieues anciennes.
Charente. . .	Boissy-d'Anglas, *à Angoulême*. . .	454	45 4	90 4/5
Char. infér. .	Le Baron Richard, *à Saintes*. . . .	484	48 4	96 4/5
Cher.	Le Baron de Barral, *à Bourges*. . .	233	23 3	46 3/5
Corrèze. . . .	Perrier (Camille), *à Tulle*.	461	46 1	92 1/5
Côte-d'Or . .	Le Baron Lecouteulx, *à Dijon*. . . .	305	30 5	61 »
C.-du-Nord .	Le Baron Boullé, *à Saint-Brieuc*. .	446	44 6	89 1/5
Creuse	Camus Dumartroy, *à Guéret*. . . .	428	42 8	85 3/5
Doire.	Le Baron Jubé, *à Ivrée*.	821	82 1	164 1/5
Dordogne. . .	Le Baron Maurice, *à Périgueux*. .	472	47 2	94 2/5
Doubs.	Le Baron de Bry, *à Besançon*. . . .	396	39 6	79 1/5
Drôme.	Le Baron Descorches, *à Valence*. . .	560	56 »	112 »
Dyle.	Le Baron de Latour-Dupin, *à Bruxelles*	305	30 5	61 »
Elbe (île d') .	M. le Baron Galeazzini, *Commissaire général*.	. . .	. . .	. . .
Escaut. . . .	Le Baron d'Houdetot, *à Gand*. . .	333	33 3	66 3/5
Eure.	Le Baron de Chambaudoin, *à Evreux*	104	10 4	20 4/5
Eure et Loir .	Le Baron Delaitre, *à Chartres*. . . .	92	9 2	18 2/3
Finistère. . .	Bouvier Dumolart, *à Quimper*. . . .	623	62 3	124 2/5
Forêts	Le Baron Jourdan, *à Luxembourg*. .	367	36 7	73 2/5
Gard.	Le Baron d'Alphonse, *à Nismes*. . .	702	70 2	140 2/5
Garonne (H).	Le Baron Desmousseaux, *à Toulouse*.	669	66 9	133 4/5
Gênes.	Le Baron Bourdon de Vatry, *à Gênes*.	1062	106 2	165 1/2
Gers	Balguerie, *à Auch*	743	74 3	148 3/5
Gironde. . . .	Le Baron Gary, *à Bordeaux*. . . .	573	57 3	114 3/5
Golo.	Pietry, *à Bastia*	873	87 3	174 3/5
Hérault. . . .	Le Baron Nogaret, *à Montpellier*. .	752	75 2	150 2/5
Ille et Vil. . .	Le Baron Bonnaire, *à Rennes*. . . .	346	34 6	68 1/5
Indre.	Le Baron de Grouard, *à Châteauroux*.	259	25 9	51 4/5
Indre et L. . .	Le Baron Lambert, *à Tours*.	242	24 2	48 2/5
Isère	Le Baron Fourier, *à Grenoble*. . . .	568	56 8	113 3/5
Jemmapes . .	Le Baron de Coninck, *à Mons*. . . .	244	24 4	43 4/5
Jura	Le Baron Hersant-Destouches, *à Lons-le-Saulnier*.	411	41 1	82 1/5
Landes. . . .	Le Baron Duplantier, *à Mont-de-Marsan*.	702	70 2	140 2/5
Léman	Le Baron Barante, *à Genève*. . . .	514	51 4	102 4/5
Liamone . . .	Le Baron Arrighi, *à Ajaccio*. . . .	873	87 3	174 3/5
Loir et Cher .	Le Baron Corbigny, *à Blois*. . . .	181	18 1	36 1/5
Loire.	Le Baron Ducolombier, *à Montbrison*.	443	44 3	88 3/5
Loire (H). . .	Cahouet, *au Puy*	505	50 5	101 »
Loire inf. . .	Le Comte Vischer de Celles, *à Nantes*.	389	38 9	77 4/5
Loiret	Le Baron Pieyre, *à Orléans*. . . .	123	12 3	28 3/5
Lot.	Bailly, *à Cahors*.	558	55 8	111 3/5
Lot et Gar. .	Le Baron Villeneuve-Bargemont, *à Agen*.	714	71 4	142 4/5
Lozère	Florens, *à Mende*.	566	56 6	113 1/5
Lys.	Le Comte Chauvelin, *à Bruges*. . . .	383	38 3	76 3/5
Maine et L. .	Le Baron Hely d'Oissel, *à Angers*. .	300	30 »	60 »

NOMS DES		DISTANCES EN		
Départemens.	Préfets et Chef-lieux.	kilom.	myria-mètres.	Lieues anciennes.
Manche. . . .	Le Baron Bossi (du Piémont), *à S.-Lô.*	326	32 6	65 1/2
Marengo. . .	Le Comte Cossé de Brissac, *à Alexand.*	862	86 2	170 2/5
Marne	Le Baron Bourgeois Jessain, *à Châlo.*	164	16 4	32 4/5
Marne (H.). .	Le Baron Jerphanion, *à Chaumont.* .	247	24 7	49 2/5
Mayenne. . .	Le Baron Harmand, *à Laval.*	281	28 1	56 1/5
Méditerranée.	Le Baron Capelle, *à Livourne.* . . .	1236	123 6	247 1/5
Meurthe . . .	Le Baron Riouffe, *à Nancy.*	334	33 4	66 4/5
Meuse	Le Comte Leclerc. *à Bar-sur-Ornain.*	251	25 1	50 1/5
Meuse infér. .	Le Baron Roggieri, *à Maëstricht.* .	448	44 8	89 3/5
Mont-Blanc.	Poitevin Maissemy, *à Chambéry.* . .	565	56 5	113 »
Montenotte. .	Le Baron Chabrol de Volvic, *à Savonne.*	. . .	. . .	. . .
Mont-Tonn. .	Le Baron Jean-Bon-Saint-André, *à Mayence.*	548	54 8	109 3/5
Morbihan. . .	Le Comte Julien, *à Vannes.*	500	50 »	100 »
Moselle. . . .	Le Baron Vaublanc, *à Metz.*	308	30 8	61 3/5
Nèthes (deux)	Le Bon. de Voyer d'Argenson, *à Anvers.*	355	35 5	71 »
Nièvre	Le Comte de Plancy, *à Nevers.* . . .	236	23 6	47 1/5
Nord.	Le Baron Pommereul, *à Lille.* . . .	236	23 6	47 1/5
Oise	Le Baron Bruslé, *à Beauvais.* . . .	88	8 8	17 1/5
Ombrone. . .	Gandolfo, *à Sienne.*	1390	139 »	316 »
Orne	Le Baron Lamagdelaine, *à Alençon.*	191	19 1	38 1/5
Ourte.	Le Baron de Micoud, *à Liège.* . . .	411	41 1	82 3/5
Pas-de-Cal. .	Le Baron Lachaise, *à Arras.*	193	19 3	38 1/5
Pô	Le Baron Lameth, *à Turin.*	763	76 3	152 1/5
Puy-de-Dôm.	Le Baron Ramond. *à Clermont.* . . .	384	38 4	76 4/5
Pyrén. (B.). .	Le Comte de Castellane, *à Pau.* . .	781	78 1	156 1/5
Pyrén. (H.). .	Le Baron Chazal, *à Tarbes.*	815	81 5	163 »
Pyrén. orient.	Martin, *à Perpignan.*	888	88 8	177 1/5
Rhin (B.) . .	Le Baron Lezay Marnésia, *à Strasbourg.*	464	46 4	92 4/5
Rhin (H.) . .	Le Baron Desportes, *à Colmar.* . .	481	48 1	96 1/5
Rhin et Mos.	. . . . *à Coblentz.*	597	59 7	119 2/5
Rhône	Le Baron d'Herbouville, *à Lyon.* . .	466	46 6	93 1/5
Roër.	Le Baron Ladoucette, *à Aix-la-Chap.*	457	45 7	91 2/5
Sambre et M.	Le Baron Pérès, *à Namur.*	345	34 5	69 »
Saône (H.). .	Le Baron Hilaire, *à Vesoul.*	354	35 4	70 4/5
Saône et L. .	Le Baron Roujoux, *à Mâcon.*	399	39 9	79 4/5
Sarre.	Le Baron Keppler, *à Trèves.*	410	41 »	82 »
Sarthe	Le Baron Auvray, *au Mans*	211	21 1	42 1/5
Seine.	Le Comte Frochot. *à Paris.*	. . .	. . .	. . .
Seine et M. .	Le Baron Lagarde, *à Melun*	46	4 6	9 2/5
Seine et Oise.	Le Comte Laumond, *à Versailles.* .	21	2 1	4 1/5
Seine infér. .	Le Baron Savoye-Rollin, *à Rouen.* .	137	13 7	27 1/5
Sésia	Le Baron Dupin, *à Niort.*	836	83 6	167 1/5
Sèvres (deux).	Le Baron Giulio, *à Verceil.*	416	41 6	83 1/5
Somme. . . .	Le Baron Quinette de Rochemont, *à Amiens*	128	12 8	25 3/5
Stura.	Le Baron Arborio, *à Coni*	843	84 3	168 3/5
Tarn	Le Baron Baude, *à Alby.*	657	65 7	131 2/5

NOMS DES		DISTANCES EN		
Départemens.	Préfets et Chef-lieux.	kilom.	myriamètres.	lieues anciennes.
Tarn et Gar. .	Le Baron Lepéletier d'Aunay, *à Montauban*.	700	70 »	140 »
Taro.	Le Baron Hugues Nardon, *à Parme*. .	1233	123 3	277 1/2
Tibre.	Le Baron Camille Tournon. *à Rome*.	. . .	. . . .	. . . . .
Trasimène . .	Le Baron Rœderer, *à Spoleto*. . . .	. . .	. . . .	. . . . .
Var.	D'Azémar, *à Draguignan*.	890	89 0	178 »
Vaucluse. . .	De Stassart, *à Avignon*.	770	70 7	141 2/5
Vendée. . . .	Le Baron Barante, *à Napoléon*. . . .	447	44 7	89 2/5
Vienne. . . .	Le Baron Mallarmé, *à Poitiers*. . . .	343	34 3	68 3/5
Vienne (H.).	Le Baron Texier-Olivier, *à Limoges*.	380	38 »	76 »
Vosges. . . .	Le Baron Himbert, *à Epinal*.	381	38 1	76 1/5
Yonne	Le Baron Rougier la Bergerie, *à Auxerre*.	168	16 8	33 1/5

LISTE par ordre alphabétique de Messieurs les Préfets.

M. le Baron d'Alphonse (O. ✻). *Gard.*
M. le Baron Arborio ✻. *Stura.*
M. le Baron Arrighi ✻. *Liamone.*
M. le Baron Auvray ✻. *Sarthe.*
M. Azémar (d'). *Var.*
M. Bailly (O. ✻). *Lot.*
M. Balguerie ✻. *Gers.*
M. le Baron Barante ✻. *Léman.*
M. le Baron Barante. *Vendée.*
M. le Baron de Barral (O. ✻). *Cher.*
M. le Baron Baude. *Tarn.*
M. Boissy-d'Anglas. *Charente.*
M. le Baron Bonnaire ✻. *Ile et Vilaine.*
M. le Baron Bossi (du Piémont). *Manche.*
M. le Baron Boullé ✻. *Côtes du Nord.*
M. le Baron Bourdon de Vatry ✻ *Gênes.*
M. le Baron Bourgeois Jessain ✻. *Marne.*
M. Bouvier du Molart. *Finistère.*
M. le Baron de Bry (C. ✻). *Doubs.*
M. le Baron Bruslé (O. ✻). *Oise.*
M. Bruneteau de Ste-Suzanne. *Ardèche.*
M. le Baron Caffarelli ✻. *Aube.*
M. Cahouet ✻. *Haute-Loire.*
M. le Baron Camille Tournon. *Tibre.*
M. Camus du Martroy. *Creuze.*
M. le Baron Capelle. *Méditerranée.*
M. le Comte de Castellane (O. ✻). *Basses-Pyrénées.*
M. le Baron Chabrol de Volvic. *Montenotte.*
M. le Baron de Chambaudoin ✻. *Eure.*
M. le Comte Chauvelin ✻. *Lys.*
M. le Baron Chazal (O. ✻). *Hautes-Pyrénées.*
M. le Baron de Coninck ✻. *Jemmape.*
M. le Baron Corbigny ✻. *Loir et Cher.*
M. le Comte Cossé de Brissac. *Marengo.*
M. le Baron Defermon. *Hautes-Alpes.*
M. le Baron Delaitre ✻. *Eure et Loir.*
M. le Baron Descorches ✻ *Drôme.*
M. le Baron Desmousseaux (O. ✻). *Haute-Garonne.*
M. le Baron Desportes (Félix) ✻. *Haut-Rhin.*
M. le Baron Dubouchage ✻. *Alpes-Maritimes.*
M. le Baron Ducolombier. *Loire.*
M. le Baron Dupin (O. ✻). *Deux-Sevres.*
M. le Baron Duplantier (O. ✻). *Landes.*
M. le Baron Dupont-Delporte. *Ariege.*
M. Duval. *Basses-Alpes*
M. le Baron Fauchet (Jos.) ✻. *Arno.*
M. Florens ✻. *Lozere.*
M. le Baron Fourier ✻. *Isère.*

M. le Baron Frain ✻. *Ardennes.*
M. le Comte Frochot (C. ✻). Conseiller d'Etat. *Seine.*
M. le Baron Galeazzini, Commissaire général. *Isle d'Elbe.*
M. Gandolfo ✻. *Ombrone.*
M. le Baron Gary ✻. *Gironde.*
M. le Baron Giulio ✻. *Sesia.*
M. le Baron de Goyon. *Aveyron.*
M. le Baron de Grouard ✻. *Indre.*
M. le Baron Harmand ✻. *Mayenne.*
M. le Baron Hely d'Oissel. *Maine et Loire.*
M. le Baron d'Herbouville (C. ✻). *Rhône.*
M. le Baron Hersant-Destouches. *Jura.*
M. le Baron Hilaire ✻. *Haute-Saône.*
M. le Baron Himbert ✻. *Vosges.*
M. le Baron d'Houdetot. *Escaut.*
M. le Baron Jean-Bon-Saint-André ✻. *Mont-Tonnerre.*
M. le Baron Jerphanion ✻. *Haute-Marne.*
M. le Baron Jourdan (A.-J.). *Forêts.*
M le Baron Jubé (C. ✻). *Doire.*
M. le Comte Julien (C. ✻). *Morbihan.*
M. le Baron Keppler ✻. *Sarre.*
M. le Baron Lachaise ✻. *Pas-de-Calais.*
M. le Baron Ladoucette ✻. *Roër.*
M. le Baron Lagarde ✻. *Seine-et-Marne.*
M. le Baron Lamagdelaine ✻. *Orne.*
M. le Baron Lambert ✻. *Indre et Loire.*
M. le Baron Lameth (A.) ✻. *Pô.*
M. le Baron de Latour-Dupin. *Dyle.*
M. le Comte Laumond (C. ✻). *Seine et Oise.*
M. le Comte Leclerc ✻. *Meuse.*
M. le Baron Lecouteulx. *Côte d'Or.*
M. le Baron Lepéletier d'Aunay. *Tarn et Garonne.*
M. le Baron Lézay Marnésia (Adrien) (C. ✻). *Bas-Rhin.*
M. le Baron Mallarmé ✻. *Vienne.*
M. Malouet, fils. *Aisne.*
M. Martin ✻. *Pyrénées-Orientales.*
M. le Baron Maurice. *Dordogne.*
M. le Baron Méchin ✻. *Calvados.*
M. le Baron de Micoud. *Ourte.*
M. le Baron Nogaret (C. ✻). *Hérault.*
M. le Baron Nardon (Hugues) ✻. *Taro.*
M. le Baron Pérès ✻. *Sambre et Meuse.*
M. Perrier (Camille). *Corrèze.*
M. Pietry ✻. *Golo.*
M. le Baron Pieyre ✻. *Loiret.*
M. le Comte de Plancy. *Nièvre.*
M. Poitevin Maissemy ✻. *Mont-Blanc.*
M. le Baron Pommereul ✻. *Nord.*
M. le Baron Pougeard du Limbert ✻. *Allier.*
M. le Baron Quinette de Rochemont ✻. *Somme.*
M. le Baron Ramond (C. ✻). *Puy-de-Dôme.*
M. le Baron Richard (J. E.) ✻. *Charente Inferieure.*
M. le Baron de Riou de Kersalün ✻. *Cantal.*
M. le Baron Riouffe ✻. *Meurthe.*
M. le Baron Rivet ✻. *Ain.*
M. le Baron Rœderer. *Trasimène.*
M le Baron Roggieri ✻. *Meuse Inférieure.*
M. le Baron Rolland de Villarceaux ✻. *Apennins.*
M. le Baron Rougier la Bergerie ✻. *Yonne.*
M. le Baron Roujoux (O. ✻). *Saône et Loire.*
M. le Baron Savoye-Rollin ✻. *Seine-Inférieure.*
M. De Stassart ✻. *Vaucluse.*
M. le Baron Texier-Olivier (L.) ✻. *Haute-Vienne.*
M. le Comte Thibaudeau (A.C.) (C. ✻). *Bouches-du Rhône.*
M. le Baron Trouvé (J.) ✻. *Aude.*
M. le Baron Vaublanc (C. ✻). *Moselle.*
M. le Baron Villeneuve-Bargemont ✻. *Lot-et-Garonne.*
M. le Comte Vischer de Celles ✻. *Loire-Inférieure.*
M. le Baron de Voyer d'Argenson. *Deux-Nethes.*

Tableau alphabétique des quarante-trois villes dont les Maires assistent au couronnement de S. M. l'Empereur.

Alexandrie.	Bruxelles.	Grenoble.	Montpellier.	Reims.
Aix-la-Chapelle.	Caen.	La Rochelle.	Montauban.	Rennes.
Amiens.	Clermont.	Liège.	Nancy.	Rouen.
Angers.	Cologne.	Lille.	Nantes.	Strasbourg.
Anvers	Dijon.	Livourne.	Nice.	Toulouse.
Besançon.	Florence.	Lyon.	Orléans.	Tours.
Bordeaux.	Gand.	Marseille.	Paris.	Turin.
Bourges.	Gênes.	Mayence.	Parme.	Versailles.
	Genève.	Metz.	Plaisance.	

FORMATION *et attributions des diverses Administrations des Départemens.*

Chaque département est divisé en arrondissemens communaux, et cantons de justice de paix.

Chaque ressort de justice de paix a une assemblée de canton.

Chaque arrondissement communal ou district de sous-préfecture a un collége électoral d'arrondissement.

Chaque département a un collége électoral de département.

Administration de département.

Il y a dans chaque département un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général de département

Le préfet est chargé seul de l'administration.

Le conseil de préfecture prononce,

Sur les demandes de particuliers tendantes à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes;

Sur les difficultés qui peuvent s'élever entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés;

Sur les réclamations des particuliers qui se plaindront des torts et dommages procédant du fait personnel des entrepreneurs, et non du fait de l'administration;

Sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux particuliers, à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics;

Sur les difficultés qui peuvent s'élever en matière de grande voirie;

Sur les demandes qui seront présentées par les communautés des villes, bourgs et villages, pour être autorisées à plaider;

Enfin, sur le contentieux des domaines nationaux.

Lorsque le préfet assiste au conseil de préfecture, il préside; en cas de partage, il a voix prépondérante.

Le conseil général de département s'assemble chaque année: l'époque de sa réunion est déterminée par l'Empereur; la durée de sa session ne peut excéder quinze jours.

Il nomme un de ses membres pour président, un autre pour secrétaire.

Il fait la répartition des contributions directes entre les arrondissemens communaux du département.

Il statue sur les demandes en réduction faites par les conseils d'arrondissement, les villes, bourgs et villages.

Il détermine dans les limites fixées par la loi le nombre des centimes additionnels dont l'imposition sera demandée pour les dépenses de départemens.

Il entend le compte annuel que le préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui auront été destinés à ces dépenses.

Il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département, et l'adresse au ministre de l'intérieur.

Un secrétaire général de préfecture a la garde des papiers et signe les expéditions.

Administration communale.

Dans chaque arrondissement communal, il y a un sous-préfet, et un conseil d'arrondissement composé de onze membres.

Le conseil d'arrondissement s'assemble chaque année. L'époque de sa réunion est déterminée par l'Empereur; la durée de sa session ne peut excéder quinze jours.

Il nomme un de ses membres pour président, et un autre pour secrétaire.

Il fait la répartition des contributions directes entre les villes, bourgs et villages de l'arrondissement.

Il règle la répartition des travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations des propriétés qui sont à la charge des habitans.

Il donne son avis motivé sur les demandes en décharge qni seront formées par les villes, bourgs et villages.

Il entend le compte annuel que le sous-préfet rend de l'emploi des centimes additionnels destinés aux dépenses de l'arrondissement.

Il exprime une opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement, et l'adresse au préfet.

Dans les arrondissemens communaux où est situé le chef-lieu de département, il n'y a point de sous-préfet.

Municipalités.

Dans les villes, bourgs et autres lieux pour lesquels il y avoit un agent municipal et un adjoint, et dont la population n'excède pas deux mille cinq cents habitans, il y a un maire et un adjoint; dans les villes ou bourgs de deux mille cinq cents à cinq mille habitans, un maire et deux adjoints; dans les villes de cinq mille à dix mille habitans, un maire deux adjoints, et un commissaire de police. Dans les villes dont la population excède dix mille habitans, outre le maire, deux adjoints et un commissaire de police, il y a un adjoint par vingt mille habitans d'excédant, et un commissaire par dix mille d'excédant.

Les maires et adjoints remplissent les fonctions administratives : relativement à la police et à l'état civil, ils remplissent les fonctions qu'exerçoient les administrations municipales de canton, les agens municipaux et adjoints.

Dans les villes de cent mille habitans et au-dessus, il y a un maire et un adjoint à la place de chaque administration municipale; il y a de plus un commissaire général de police, auquel les commissaires de police sont subordonnés, et qui est subordonné au préfet; néanmoins il exécute les ordres qu'il reçoit immédiatement du ministre chargé de la police.

Il y a un conseil municipal dans chaque ville, bourg ou autre lieu pour lequel il existe un agent municipal et un adjoint.

Le nombre de ses membres est de dix dans les lieux dont la population n'excède pas deux mille cinq cents habitans, du vingt dans ceux où elle

n'excède pas cinq mille, de trente dans ceux où la population est plus nombreuse.

Ce conseil s'assemble chaque année et peut rester assemblé quinze jours.

Il peut être convoqué extraordinairement par ordre du préfet.

Il entend et peut débattre le compte des recettes et dépenses municipales qui se rend par le maire au sous-préfet, lequel l'arrête définitivement.

Il règle le partage des affouages, pâtures, récoltes et fruits communs.

Il délibère sur les besoins particuliers et locaux de la municipalité, sur les emprunts, sur les octrois ou contributions en centimes additionnels qui peuvent être nécessaires pour subvenir à ces besoins; sur les procès qu'il convient d'intenter ou de soutenir pour l'exercice et la conservation des droits communs.

A Paris, dans chacun des arrondissemens municipaux, un maire et deux adjoints sont chargés de la partie administrative et des fonctions relatives à l'état civil.

Un préfet est chargé de ce qui concerne la police, et a sous ses ordres des commissaires distribués dans les douze municipalités.

A Paris, le conseil de département remplit les fonctions de conseil municipal.

Le Conseil de Préfecture est composé de 5 Membres, et le Conseil général de 24 dans les départemens ci-après nommés :

Aisne.	Garonne. (H.)	Mont-Tonnerre	Roër.
Arno.	Gironde.	Mont-Blanc.	Saône-et-Loire.
Calvados.	Ille-et-Vilaine.	Morbihan.	Seine.
Charente - infér.	Isère.	Nord.	Seine-Inférieure.
Côtes-du-Nord.	Jemmape.	Orne.	Seine-et-Oise.
Dordogne.	Loire-Inférieure.	Pas-de-Calais.	Somme.
Escaut.	Lys.	Pô.	Stura.
Eure.	Manche.	Puy-de-Dôme.	Taro.
Finistère.	Maine-et-Loire.	Rhin. (bas)	

Le Conseil de Préfecture est composé de 4 Membres, et le Conseil général de 20 dans les Départemens ci-après nommés :

Ain	Gard.	Mayenne.	Ourte.
Aveyron.	Loire.	Meurthe.	Pyrénées (B.)
B.-du-Rhône.	Lot.	Montenotte.	Rhône.
Charente.	Lot-et-Garonne.	Moselle.	Sarthe.
Côte d'Or.	Marengo.	Oise.	Yonne.
Dyle.			

Le Conseil de Préfecture est composé de 3 Membres, et le Conseil général de 16, dans les Départemens ci-après nommés :

Allier.	Cantal.	Gers.	Loir-et-Cher.
Alpes (basses)	Cher.	Golo.	Loire. (haute)
Ardèche.	Corrèze.	Hérault.	Loiret.
Ardennes.	Creuse.	Indre.	Lozère.
Alpes, (hautes)	Doire.	Indre-et-Loire.	Marne.
Alpes Maritimes.	Doubs.	Jura.	Marne. (haute)
Ariège	Drôme.	Landes.	Méditerranée.
Aube.	Eure-et-Loire,	Léman.	Meuse.
Aude.	Foret.	Liamone.	Meuse-inférieure.

Nèthes. (deux)	Rhin. (haut)	Sèvres. (deux)	Vaucluse.
Nièvre.	Sambre-et-Meuse.	Sézia.	Vendée.
Ombrone.	Saône. (haute)	Tarn.	Vienne.
Pyrénées (haut.)	Sarre.	Tarn et Garonne.	Vienne. (haute)
Pyrenées (Orient.)	Seine-et-Marne.	Var.	Vosges.
Rhin et Moselle.			

Des Nominations.

L'Empereur nomme les Préfets, les Conseillers de préfecture, le Secrétaire-général de chaque préfecture, les sous-Préfets, les Préfets et Commissaires généraux de police dans les villes où il en est établi.

Les colléges électoraux de département présentent aussi à la nomination de l'Empereur deux citoyens domiciliés dans le département, et dont un doit nécessairement être pris hors du collège, pour chaque place vacante dans le conseil-général de département.

Les colléges électoraux d'arrondissement présentent de même à la nomination de l'Empereur deux citoyens domiciliés dans l'arrondissement, et dont un doit être nécessairement pris hors du collége, pour chaque place vacante dans le conseil d'arrondissement.

Les conseils généraux de départemens et d'arrondissemens communaux se renouvellent par tiers tous les cinq ans.

Dans les villes de cinq mille ames et au-dessus, ainsi que dans celles où il y a plusieurs justices de paix ou plusieurs assemblées de canton, chaque assemblée présente à l'Empereur deux citoyens pris sur la liste des plus imposés du canton, pour chaque place vacante dans les conseils municipaux.

L'Empereur choisit les maires et adjoints dans les conseils municipaux. Ils sont cinq ans en place, et peuvent être renouvelés.

Dans les villes au-dessous de cinq mille ames, les Préfets nomment et peuvent suspendre provisoirement de leurs fonctions les membres des conseils municipaux, ainsi que les maires et adjoints.

Les conseils municipaux se renouvellent tous les dix ans par moitié.

SECTION II.

Tableau des Départemens avec le nombre des Députés qu'ils ont à élire pour la formation du Corps-Législatif; la série dont chacun d'eux fait partie, la Division militaire, la Cohorte de la Légion d'honneur, la Conservation des Forêts, le Diocèse, la Sénatorerie dans lesquels il est compris; la Cour d'appel à laquelle il ressortit; la division des Arrondissemens communaux et des Justices de Paix; l'Organisation des Préfectures et Sous-Préfectures, etc.

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Ce département comprend les pays de Bresse, Bugey, Valromey, et la principauté de Dombes.

Il est borné au N. par le département du Jura, à l'E. par ceux du Léman et du Mont Blanc, au S. par le Rhône qui le sépare du département de l'Isère, et à l'O. par les départemens du Rhône et de Saône-et-Loire; sa superficie est d'environ 1,077,432 arpens, ou 549,963 hectares; sa population est de 304,468 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la première série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la sixieme division militaire, la septieme cohorte de la légion d'honneur la dix-septieme conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie de Lyon, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Bourg (1).

M. le Baron Bossi (du Piémont), (2) *Préfet*, à Bourg.

M. Guillon, *Secrétaire-Général*.

Conseil de Préfecture, composé de quatre Membres; Messieurs,

Bochard, Gauthier, Pochet, Sirand.

Chefs lieux des Justices de paix. Bagé-le-Châtel, Bourg, Césériat, Coligny, Montrevel, Pont-d'Ain, Pont-de-Vaux, Pont de Veyle, S. Trivier de Courtes, Treffort.

(1) Les arrondiſſemens communaux ſont placés par ordre alphabétique, à l'exception de celui dans lequel se trouve le Chef-Lieu qui est le siége de la Préfecture.

(2) Les titres de Comte ou de Baron obtenus par MM. les Préfets pendant l'impression de cet ouvrage, qui ne se trouvent point aux Préfectures, ont été portés sur les listes, pages 323 et 326.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Belley.

M. Charcot, *Sous-Préfet*, à Belley.

Chefs-lieux des justices de paix. Ambérieux, Belley, Champagne, Hauteville, Huis (l'), Lagnieu, Saint-Rambert, Seyssel, Virieux le-Grand.

Arrondissement de Nantua.

M. Meurier, *Sous-Préfet*, à Nantua.

Chefs-lieux des justices de paix. Brenod, Châtillon-de-Michaille, Mornay, Nantua, Oyonnax, Pontcin.

Arrondissement de Trévoux.

M. Sausset, *Sous-Préfet*, à Trévoux.

Chefs-lieux des justices de paix. Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Meximieux, Montluel, Thoissey, Trevoux, Trivier-sur-Mognan. (Saint)

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

L'un des six que forment le Soissonnois, le Beauvoisis et le Vexin François.

Il est borné au N. par le département du Nord, à l'E. par celui des Ardennes et partie de celui de la Marne; au S. par une partie du département de la Marne et du département de Seine-et-Marne, à l'O. par les départemens de l'Oise et de la Somme; son étendue est d'environ 1,467,881 arpens, ou 749,183 hectares; sa population est de 442,989 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la première division militaire, la deuxieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-sixieme conservation des forêts, le diocèse de Soissons, la sénatorerie d'Amiens, et ressortit à la Cour d'appel de cette dernière ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Laon.

M. le Baron Mechin ✵, *Préfet*, à Laon.

M. Carlier, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture, composé de cinq Membres; Messieurs, Leleu, Joli aîné, Bouchereau, L'Abbey-Pompierres, Wattier.

Chefs-lieux des justices de paix. Anisy-le-Château, Chauny, Coucy-le-Château, Craonne, Crecy-sur-Serre, Fère (la), Laon, Marle, Neufchâtel, Rosoy, Sissonne.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Château-Thierry.

M. Corvoisier, *Sous-Préfet*, à Château-Thierry.

Chefslieux des Justices de paix. Château-Thierry, Charly, Condé, Fère en Tardenois, Neuilly Saint-Front.

Arrondissement de S.-Quentin.

M. Duuez, *Sous-Préfet*, à S. Quentin.

Chefs-lieux des justices de paix. Bohain, Catelet (le), Moy, Ribemont, Saint-Quentin, Saint-Simon, Vermand.

Arrondissement de Soissons.

M. A. de Flavigny, *Sous-Préfet*, à Soissons.

Chefs-lieux des justices de paix. Braisne, Oulchy-le-Château, Soissons, Vailly, Vic-sur-Aisne, Villers-Cotterets.

Arrondissement de Vervins.

M. Valery Devisme, *Sous-Préfet*, à Vervins.

Chefs-lieux des justices de paix. Aubenton, Capelle (la), Guise, Hirson, Nouvion (le), Sains, Vervins, Wassigny.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

Ce département est formé du Bourbonnois.

Il est borné au N. par les départemens de Saône-et-Loire, de la Nièvre et du Cher, à l'E. par ceux de Saône-et-Loire et de la Loire, au S. par ceux de la Loire, du Puy-de-Dôme et de la Creuse; enfin à l'O. par ceux de la Creuse et du Cher; sa superficie est d'environ 1,454,341 arpens, ou 742,272 hectares; sa population est de 260,366 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-unieme division militaire, la septieme cohorte de la légion d'honneur, la dixieme conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie de Clermont, et ressortit à la Cour d'appel de Riom.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Moulins.

M. le Baron Pougeard du Limbert ❊, *Préfet*, à Moulins.

M. Claustrier, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Collet, Burelle, Duchezot.

Conseil général du Département, composé de seize Membres; Messieurs,

De Favières, Douyet, Vernin, Lomet, Lesclache, Devaulx de Chambord, Decombes des Morelles, Preveraud-la-Boutresse, Champflour. Dujouhannel, aîné. Bulot. Delafaye des Palissards. Regnard. Huguet-Dulys. Bourachot. Mathieu de Noyant.

Chefs-lieux des justices de paix. Bourbon l'Archambault, Che-

vagnes, Dompierre, Lurcy le Sauvage, Montet (le), Moulins (*deux justices de paix*), Neuilly le Réal, Souvigny.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Gannat.

M. Eugène de Sartiges, *Sous-Préfet*, à Gannat.

Chefs-lieux des justices de paix. Chantelle le Château, Ebreuil, Escurolles, Gannat, Saint Pourçain.

Arrondissement de la Palisse.

M. Cossonnier (J. M.), *Sous-Préfet*, à la Palisse.

Chefs-lieux des justices de paix. Cusset, Donjon (le), Jaligny, Mayet de Montagne (le), Palisse (la), Varennes.

Arrondissement de Mont-Luçon.

M. Amelot, *Sous-Préfet*, à Mont-Luçon.

Chefs-lieux des justices de paix. Cerilly, Hérisson, Huriel, Marcillac, Mont-Luçon, Montmarault.

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES.

Ce département est un des quatre que forment la Provence, le territoire d'Avignon et le Comtat Venaissin.

Il est borné au N. par le département des Hautes-Alpes, à l'E. par le Piémont et le département des Alpes-Maritimes, au M. par le département d Var et l'extrémité N.-E. de celui des Bouches-du-Rhône, enfin à l'O. par les départemens de Vaucluse et de la Drôme; sa superficie est d'environ 1,459,699 arpens, ou 745,007 hectares; sa population est de 146,994 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a un député à élire au Corps législatif, est compris dans la huitieme division militaire, la huitieme cohorte de la légion d'honneur, la seizieme conservation des forêts, le diocese de Digne, la sénatorerie d'Aix, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Digne.

M. Duval, *Préfet*, à Digne.

M. Barbier, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs, Clément, Francoul. Hesmivy-d'Auribeau.

Chefs-lieux des justices de paix. Barrême, Digne, Javie (la), Mées (les), Mezel, Moustiers, Riez, Seyne, Valensolle.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Barcelonnette.

M. Ripert, *Sous-Préfet*, à Barcelonnette.

Chefs-lieux des justices de paix. Allos, Barcelonnette, Lauzet. (le) Paul. (Saint-)

Arrondissement de Castellane.

M. J.-J. Francoul, *Sous-Préfet*, à Castellane.

Chefs-lieux des justices de paix. Annot, Castellane, Colmars, Entrevaux, Saint-André, Senez.

Arrondissement de Forcalquier.

M. Eugène de la Tourette, *Sous-Préfet*, à Forcalquier.

Chefs-lieux des justices de paix. Banon, Forcalquier, Manosque Peyruis, Reillanne, Saint-Etienne les Orgues.

Arrondissement de Sisteron.

M. Bignon, *Sous-Préfet*, à Sisteron.

Chefs-lieux des justices de paix. Barcilonnette de Vitrolles, Motte du Caire (la), Noyers, Sisteron, Turriers, Volonne.

---

5 DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

Ce département fait partie du Dauphiné, qui en contient trois.

Il est borné au N. par les départemens du Mont-Blanc et de l'Isère, à l'E. par le département du Pô, au S. par le département des Basses-Alpes, et à l'O. par celui de la Drôme et partie de celui de l'Isère; sa superficie est d'environ 1,084,614 arpens, ou 551,569 hectares; sa population est de 121,503 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la première série, et a un député à élire au Corps législatif, est compris dans la septieme division militaire, la huitième cohorte de la légion d'honneur, la dix-septième conservation des forêts, le diocèse de Digne, la sénatorerie de Grenoble, et ressortit à la Cour d'appel de cette dernière ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Gap.

M. le Baron Defermon, *Préfet*, à Gap.

M. Farnaud, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Prefecture composé de trois Membres; Messieurs,

Lachau, Jaubert-Beaujeu, Serres.

Chefs-lieux des justices de paix. Aspres lès Veynes, Gap, Bastie Neuve (la), Laragne, Orpierre, Ribiers, Rosans, Saint Bonnet, Saint Etienne en Devoluy, Saint Firmin, Serres, Tallard, Veynes.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Briançon.

M. Barthelemy Chaïx, *Sous-Préfet*, à Briançon.

Chefs-lieux des justices de paix. Aiguilles, Briançon, Grave (la), Largentière, Monestier.

Arrondissement

Arrondissement d'Embrun.

M. Nicolas-Meissas, *Sous-Préfet*, à Embrun.

Chefs-lieux des justices de paix. Chorges, Embrun, Guillestre, Orcières, Savines.

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES.

Ce département est formé du Comté de Nice, de la principauté de Monaco et des pays situés sur la rive droite de la Taggia.

Il est borné au N. par les Apennins et les départemens de la Stura et des Basses-Alpes, à l'E. par le département de Montenotte, au S. par la Méditerranée, et à l'O. par les départemens du Var et des Basses-Alpes; sa superficie est d'environ 738,055 arpens, ou 322,674 hectares; sa population est de 131,266 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a un député à élire au Corps législatif, est compris dans la huitieme division militaire, la huitieme cohorte de la légion d'honneur; la seizieme conservation des forêts, la sénatorerie d'Aix, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Nice.

M. Dubouchage ✵, *Préfet*, à Nice.

M. Bunico, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Peyre, Carlom, Sauvaigue.

Chefs-lieux des justices de paix. Aspremont, Briga, Menton, Monaco, Nice (*deux justices de paix*), Roccabillière, Saint Salvador, Saorgio, Scarena, Sospello, Utelle, Villefranche.

M. Déorestis, *Maire*, à Nice.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de San Remo.

M. de Chassepot de Chaplaine, *Sous-Préfet*, à San Remo.

Chefs-lieux des justices de paix. Bordighera, Dolceaqua, Pigne, San Remo, Taggia, Triora, Vintimille.

Arrondissement de Puget-Théniers.

M. Blanqui, *Sous-Préfet*, à Puget-Théniers.

Chefs-lieux des justices de paix. Beuil, Gilette, Guillaume, Puget-Théniers, Roquesteron, Saint Etienne, Villars.

DÉPARTEMENT DES APENNINS.

C'est un des trois qui ont été formés du territoire de la République ligurienne, des Etats de Parme et de Plaisance, et du royaume d'Etrurie.

Il est borné au N. par le département de Gênes et de celui du Taro; à l'E. par le Royaume d'Italie, le département de l'Arno et la principauté de Lucques; au S. par la Méditerranée; à l'O. par le département de Gênes; sa superficie est d'environ 416,000 hectares; sa population est de 211,746 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la première série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-huitième division militaire, la seizième cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, les diocèses de Gênes, Brugnato, Sarzane, Pontremoli, Plaisance, Parme et Casal, la sénatorerie de Gênes, et ressortit à la cour d'appel de cette dernière ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Chiavari.

M. Rolland de Villarceaux ☼, *Préfet* à Chiavari.
M. de Ambrosys, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture, composé de trois Membres ; Messieurs, Gandolfo, Grondona. Deferrari.

Chefs-lieux des justices de paix. Borzonasca, Chiavari, Lavagna, Moconesi, Rapallo, Saint-Etienne-d'Aveto, Sestri du Levant, Varese.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Pontremoli.

M. F. Heim, *Sous-Préfet*, à Pontremoli.

Chefs-lieux des justices de paix. Bagnone, Berceto, Borgo-Taro, Compiano, Pontremoli.

Arrondissement de Sarzane.

M. Torre, *Sous-Préfet*, à Sarzane.

Chefs-lieux des justices de paix. Albiano, Calice, Fivizzano Godano, Lerici, Levanto, Sarzane, Spezia, Vezzano.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE.

Ce département tire son nom d'une rivière du Vivarais, qui prend sa source près de la Narce, et se décharge dans le Rhône auprès de Pont St.-Esprit. Ce département est un des sept que forment le Languedoc, Cominges, Nébouzan et rivière Verdun.

Il est borné au N. par les départemens du Rhône et de la Loire; à l'E. par celui de la Drôme qui en est séparé, d'une extrémité à l'autre, par le Rhône; au S. par le département du Gard, et à l'O. par les départemens de la Lozère et de la Haute-Loire; sa superficie est d'environ 1,077,629 arpens carrés, ou 550,004 hectares; sa population est de 290,833 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la neuvieme division militaire, la neuvieme cohorte de la légion d'honneur, la quinzieme conservation des forêts, le diocese de Mende, la sénatorerie de Nîmes, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Privas.

M. Bruneteau de Sainte-Susanne, *Préfet*, à Privas.
M. Delor, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture, composé de trois Membres; Messieurs,

Lagarde, père. Laroque, Fabrias.

Chefs-lieux des justices de paix. Antraigues, Aubenas, Bourg Saint Andeol, Chomerac, Privas, Rochemaure, Saint Pierreville, Villeneuve de Berg, Viviers, Voulte (la).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de l'Argentière.

M. Bastide, *Sous-Préfet*, à l'Argentière.

Chefs-lieux des justices de paix. Argentière (¹). Burzet, Coucouron, Joyeuse, Montpezat, Saint Etienne de Lugdarès, Thueyts, Valgorge, Vallon, Vans (les).

Arrondissement de Tournon.

M. Camille-Teisseire, *Sous-Préfet*, à Tournon.

Chefs-lieux des justices de paix. Annonay, Chailard (le), Lamastre, Saint-Agrève, Saint Félicien, Saint Martin de Vallamas, Saint-Peray, Satillieu, Serrières, Tournon, Vernoux.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

Ce département est un des quatre que forment la Champagne, Charleville, Sedan, Carignan, Mouzon, Philippeville, Marienbourg, Givet, Charlemont, le pays de Couvin, et une partie de l'ancien Duché de Bouillon.

Il est borné au N. par les départemens de Sambre-et-Meuse et de Jemmape, à l'E. par ceux de Sambre et Meuse, des Forêts et de la Meuse; au S. par ceux de la Meuse, de la Marne et de l'Aisne, à l'O. par ceux de l'Aisne et de Jemmape; sa superficie est d'environ 1,029,189 arpens, ou 525,281 hectares; sa population est de 275,792 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la deuxieme division militaire, la deuxieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-deuxieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Metz, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Mezières.

M. Frain ✱, *Préfet*, à Mezières.

M. Dorival, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture, composé de trois Membres; Messieurs,

Gillet. Husson, Hanotin.

Chefs-lieux des justices de paix. Charleville, Flize, Mezières, Monthermé, Omont, Renwez, Signy-le-Grand.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Rethel.

M. Noblet, *Sous-Préfet*, à Rethel.

Chefs-lieux des justices de paix. Asfeld, Château-Porcien, Chaumont, Juniville, Novion-Porcien, Rethel.

Arrondissement de Rocroy.

M. Billaudel, *Sous-Préfet*, à Rocroy.

Chefs-lieux des justices de paix. Couvin, Fumay, Givet, Philippeville, Rocroy, Rumigny, Signy-le-Petit.

Arrondissement de Sedan.

M. Philippoteaux, *Sous-Préfet*, à Sedan.

Chefs-lieux des justices de paix. Bouillon, Carignan, Mouzon, Raucourt, Sedan, (*deux justices de paix*).

Arrondissement de Vouziers.

M. Coster, *Sous-Préfet*, à Vouziers.

Chefs-lieux des justices de paix. Attigny, Buzancy, Chêne (le Grandpré, Machault, Monthois, Tourteron, Vouziers.

DÉPARTEMENT DE L'ARNO.

Ce département est un des trois que forme le ci-devant grand Duché de Toscane.

Il est borné au N. par le Royaume d'Italie; à l'E. par le Royaume d'Italie et la Méditerranée; à l'O. par le département de la Méditerranée et la principauté de Lucques. Sa superficie est de 852,376 hectares; sa population est de 599,750 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisième série, et a six députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-neuvième division militaire, la seizième cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, le diocèse de Florence, la sénatorerie de . . . et ressortit à la Cour d'appel de Florence.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Florence.

M. Joseph Fauchet (O. ✻), *Préfet* à Florence.

M. Felix Damoreux, *Secrétaire général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres; Messieurs,

Desfossez, Pratesi, Cercignani, Francesi, ...

Chefs-lieux des Justices de paix. Bagnoa-Ripoli, Bagno, Barberino di Mugello, Borgo S. Lorenzo, Campi, Dicomano, Empoli, Fiesole, Firenzuola, Florence (*six Justices de paix*), Gave, Galluzzo, Galeata et Sancta Sofia, Lastra a Signa, Montelupo, Marradi, Modigliana, Montespertoli, Pontassieve, Radda, Reggello, Rocca S. Casciano, Scarperia, Sestino, Sesto, S. Casciano, Tavarnelle, Vicchio.

M. . . . . . ., *Maire*, à Florence.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Arezzo.

M. Désiré Vulpillat, *Sous-Préfet* à Arezzo.

Chefs-lieux des Justices de paix. Anghiari, Arezzo (*deux Justices*

de paix). Bibbiena, Borgo-San-Sepolcro, Bucine, Castel-Focognano, Castel-San-Niccolo, Castiglion-Fiorentino, Civitella, Cortona, Figline, Fojano, Lucignano, Monte-San-Savino, Montevarchi, Pieve-San-Stefano, Poppi, Prato-Vecchio, San-Giovanni, Subbiano, Terra-Nuova.

Arrondissement de Pistoie.

M. . . . ., *Sous-Préfet* à Pistoie.

Chefs-lieux de Justices de paix. Montale, Pistoie, Porta al Borgo et Porta Lucheze, Porta-Fiorentina, Porta-S. Marco, Prato-Ville, Prato-Contado, S. Marcello, Sambuca, Serravalle, Tizzana.

DÉPARTEMENT DE L'ARIEGE.

Ce département est formé du Couserans, du pays de Foix et d'une partie du Languedoc.

Il est borné au N. par les départemens de la Haute Garonne et de l'Aude; à l'E. par les départemens de l'Aude et des Pyrénées orientales; au S par le département des Pyrénées orientales et les Pyrénées; à l'O. par le département de la Haute-Garonne; sa superficie est d'environ 1,037,533 arpens, ou 529,540 hectares; sa population est de 222,936 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dixieme division militaire, la dixieme cohorte de la légion d'honneur, la treizieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Toulouse, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PREFECTURE.

Arrondissement de Foix.

M. Dupont-Delporte, *Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet*, à Foix.
M. Sauvan, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Vidal, Th. Tussau, Vergnies-Guillot.

Chefs-lieux des justices de paix. Ax, Bastide de Serou (la), Cabanes (les), Foix, Lavelanet, Quérigut, Tarascon, Vic-Dessos.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Pamiers.

M. Galy-Gasparrou, *Sous-Préfet*, à Pamiers.

Chefs-lieux des justices de paix. Fossat (le), Mas-d'Azilh (le), Mirepoix, Pamiers, Saverdun, Varilhes.

Arrondissement de Saint-Girons.

M. Bellouguet, *Sous-Préfet*, à Saint Girons.

Chefs lieux des Justices de paix. Castillon, Massat, Oust, Sainte-Croix, Saint Girons, Saint Lizier.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Ce département est un des quatre que forment la Champagne, etc.

Il est borné au N. par les départemens de la Haute-Marne, de la Marne et de Seine et Marne; à l'E. par celui de la Haute-Marne, au S. par ceux de la Côte d'Or et de l'Yonne; à l'O. par ce dernier et celui de Seine et Marne; sa superficie est d'environ 1,196,370 arpens, ou 610,608 hectares; sa population est de 238,819 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrième série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dix-huitième division militaire, la première cohorte de la légion d'honneur, la deuxième conservation des forêts, le diocèse de Troyes, la sénatorerie de Paris, et ressortit à la Cour d'appel de cette dernière ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Troyes.

M. Bruslé (O.✳), *Préfet*, à Troyes.

M. Gayot aîné, *Secrétaire général.*

Conseil de Préfecture, composé de trois membres, Messieurs,

Ruotte, Oudan, Avalle-Duplessis.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aix en Othe, Bouilli, Ervi, Estissac, Lusigny, Piney, Troyes (*trois Justices de paix*).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

M. Parey, *Sous-préfet*, à Arcis-sur-Aube.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arcis sur Aube, Chavanges, Mery-sur-Seine, Ramerup.

Arrondissement de Bar-sur-Aube.

M. Rivière, *Sous-Préfet*, à Bar sur-Aube.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château. Soulaines, Vandoeuvres.

Arrondissement de Bar-sur-Seine.

M. Legouest, *Sous-Préfet*, à Bar-sur-Seine.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bar-sur-Seine, Chaource, Essoyes, Mussy, Riceys (les).

Arrondissement de Nogent-sur-Seine.

M. Feugé, *Sous-Prefet*, à Nogent-sur-Seine.

Chefs-lieux des justices de paix. Marcilly-le-Hayer, Nogent-sur-Seine, Romilly sur Seine, Villenauxe la grande.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

Ce département est un des sept que forment le Languedoc, Comminge, etc.

Il est borné au N. par les départemens de l'Hérault, du Tarn et de la Haute-Garonne, à l'E. par la Méditerranée, au S. par les départemens des

Pyrénées orientales et de l'Ariège, et à l'O. par ceux de l'Ariège et de la Haute-Garonne; sa superficie est d'environ 1,275,503 arpens, ou 650,955 hectares; sa population est de 240,993 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dixieme division militaire, la dixieme cohorte de la légion d'honneur, la quatorzieme conservation des forêts, le diocese de Carcassonne, la sénatorerie de Montpellier, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Carcassonne.

M. J. Trouvé ✱, *Préfet*, à Carcassonne.
M. Casimir Daniel, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Morin, Holier, Robert-d'Arquettes.

Chefs-lieux des justices de paix. Alzonne, Capendu, Carcassonne (*deux justices de paix*), Conques, Lagrasse, Mas-Cabardès, Mouthoumet, Montréal, Peyriac, Saissac, Tuchan.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Castelnaudary.

M. Robert de Saissac, *Sous-Préfet*, à Castelnaudary.

Chefs-lieux des justices de paix. Belpech, Castelnaudary (*deux justices de paix*) Fanjeaux, Salles.

Arrondissement de Limoux.

M. de Saint-Gervais, *Sous-Préfet*, à Limoux.

Chefs-lieux des justices de paix. Alaigne, Belcaire, Chalabre, Couiza, Limoux, Quillan, Roquefort, Saint-Hilaire.

Arrondissement de Narbonne.

M. Hostalier, *Sous-Préfet*, à Narbonne.

Chefs-lieux des justices de paix. Coursan, Durban, Ginestas, Lésignan, Narbonne, Sijean.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

Ce département est formé du ci-devant Rouergue.

Il est borné au N. par le département du Cantal, à l'E. par ceux de la Lozère et du Gard, au S. par ceux du Gard, de l'Hérault et du Tarn; et à l'O. par ceux du Tarn, de Tarn et Garonne et du Lot; sa superficie est d'environ 1,730,195 arpens, ou 882,171 hectares; sa population est de 318,047 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la neuvieme division militaire, la neuvieme cohorte de la légion d'honneur, la quatorzieme conservation des forêts, le diocese de Cahors, la sénatorerie de Montpellier, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Rodès.

M. De Goyon, *Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet*, à Rodès.
M. Bessière, *Secrétaire Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres; Messieurs, Lescure, Passelac, Durand. Cabrieres,

Chefs lieux des justices de paix. Bozouls, Cassagnes-Begonhez, Conques, Mareillac, Naucelle, Pont de Salars, Requista, Rignac, Rodès, Salvetat (la), Sauveterre.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Espalion.

M. Cartié-Cancé, *Sous-Préfet*, à Espalion.

Chefs-lieux des justices de paix. Entraigues, Espalion, Estaing, Guiole (la), Mur-de-Barrès, Saint Amans-Descopts, Saint-Chely, Sainte-Geneviève, Saint-Geniès.

Arrondissement de Milhau.

M. J.-P. Randon, *Sous-Préfet*, à Milhau.

Chefs-lieux des justices de paix. Campagnac, Layssac, Milhau, Nant, Peyrelau, Saint-Bauzely, Salles-Curan, Severac le Château, Vezins.

Arrondissement de Saint-Afrique.

M. Constans Saint-Estève, *Sous-Préfet*, à Saint-Afrique.

Chefs-lieux des justices de paix. Belmont, Camarès, Cornus, Saint Afrique, Saint Rome de Tarn, Saint Sernin.

Arrondissement de Villefranche.

M. P. Flaugergues, *Sous-Préfet*, à Villefranche.

Chefs-lieux des justices de paix. Asprières, Aubin, Montbazens, Najac, Rieupeiroux, Villefranche, Villeneuve.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.

Ce département est un des quatre que forment la Provence, le territoire d'Avignon et le Comtat Venaissin.

Il est borné au N. par les départemens de Vaucluse et du Gard, à l'E. par l'extrémité S. O. du département des Basses-Alpes et par celui du Var, au S. par la Méditerranée, et à l'O. par le département du Gard; sa superficie est d'environ 1,179,425 arpens, ou 601,960 hectares; sa population est de 293,235 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la huitieme division militaire, la huitieme cohorte de la légion d'honneur, la seizieme conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie d'Aix, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Marseille.

M. A. C. Thibaudeau (C. ✻), *Conf. d'Etat*, *Préfet*, à Marseille.
M. Girard, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres ; Messieurs Gaillard, G. Manent, Rancurel, Mongendre.

Chefs-lieux des justices de paix. Aubagne, Ciotat (la), Marseille, (*six justices de paix*), Roquevaire.

Commissariat-Général de Police.

M. Permon, *Commissaire-Général*, à Marseille.
M. Gondeville, *Secrétaire-Général.*

Municipalité de Marseille.

M. Anthoine, Baron de Saint-Joseph, *Maire.*
M. Omer Granet,
M. Mossy,
M. Sarmet,
M. Defortia de Pile,
M. Dessoliers,
M. J. B. Daniel,
} *Adjoints.*

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Aix.

M. D'Arbaud de Jouques, *Sous-Préfet*, à Aix.

Chefs-lieux des justices de paix. Aix (*deux justices de paix*), Berre, Gardanne, Istres, Lambesc, Martigues, Peyrolles, Salon, Trets.

Arrondissement de Tarascon.

M. J.-Jh. Paris, *Sous-Préfet*, à Tarascon.

Chefs-lieux des justices de paix. Arles, (*deux justices de paix*), Château-Renard, Eyguières, Orgon, Saintes Maries (les), Saint Remy, Tarascon.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

C'est un des cinq départemens que forment la Normandie et la partie septentrionale du Perche.

Il est borné au N. par la Manche, à l'E. par le département de l'Eure, au S. par celui de l'Orne et partie du département de la Manche qui le borne aussi à l'O. ; sa superficie est d'environ 1,117,643 arpens, ou 570,417 hectares ; sa population est de 505,420 individus ; il est divisé en six arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la quatorzieme division militaire, la quatorzieme cohorte de la légion d'honneur, la quatrieme conservation des forêts, le diocèse de Bayeux, la sénatorerie de Caen, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Caen.

M. Caffarelli ✵, *Préfet*, à Caen.
M. Lance, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres ; Messieurs.

Marc, Costy, Le Prestre, Regnault, Du[illegible]al.

Chefs-lieux des justices de paix. Bourguebus, Caen *(deux justices de paix)*, Creully, Douvres, Evrecy, Tilly sur Seulles, Troarn, Villers-Bocage.

M. Lantaigne-Logivière, *Maire*, à Caen.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bayeux.

M. Lalouette (C. J.), *Sous-Préfet*, à Bayeux.

Chefs-lieux des justices de paix. Balleroy, Bayeux, Caumont, Isigny, Ryes, Trevières.

Arrondissement de Falaise.

M. Rulhière, *Sous-Préfet*, à Falaise.

Chefs lieux des justices de paix. Bretteville-sur-l'Aise, Coulibeuf, Falaise *(deux justices de paix)*, Thury-Harcourt.

Arrondissement de Lisieux.

M. Le Cordier, *Sous-Préfet*, à Lisieux.

Chefs-lieux des justices de paix. Lisieux (*deux justices de paix*), Livarot, Mezidon, Orbec, Saint Pierre sur Dives.

Arrondissement de Pont-l'Evêque.

M. Mollien, *Sous-Préfet*, à Pont-l'Evêque.

Chefs-lieux des justices de paix. Blangy, Cambremer, Dives, Honfleur, Pont-l'Evêque.

Arrondissement de Vire.

M. Asselin, *Sous-Préfet*, à Vire.

Chefs-lieux des justices de paix. Aunay, Beny-Bocage (le), Condé-sur-Noireau, Saint Sever, Vassy, Vire.

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

Ce département est un des trois que forment l'Auvergne et le Vélay.

Il est borné au N. par les départemens de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de la Corrèze ; à l'E. par ceux de la Haute Loire et de la Lozère ; au S. par ceux de la Lozère, de l'Aveyron et du Lot ; et à l'O. par ceux du Lot et de la Correze ; sa superficie est d'environ 1,124,802 arpens, ou 574,081 hectares ; sa population est de 251,436 individus ; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dix-neuvieme division militaire, la neuvieme cohorte de la légion d'honneur, la dixieme conservation des forêts, le diocese de Saint-Flour, la sénatorerie de Clermont, et ressortit à la Cour d'appel de Riom.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Aurillac.

M. F. M. J. Riou de Kersalüin ✳, *Préfet*, à Aurillac.
M. Palis, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres ; Messieurs,

Fortet, Besse, Ganilh.

Chefs-lieux des justices de paix. Aurillac (*deux justices de paix*), Maurs, Mont Salvy, Roquebroue (la), Saint Cernin, Saint Mamet, Vic sur Cèr.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Mauriac.

M. Henry Lalo, *Sous-Préfet*, à Mauriac.

Chefs-lieux des justices de paix. Champs, Mauriac, Pleaux, Riom-ès-Montagnes, Saignes, Salers.

Arrondissement de Murat.

M. Chabanon, *Sous-Préfet*, à Murat.

Chefs-lieux des justices de paix. Allanches, Marcenat, Murat.

Arrondissement de Saint-Flour.

M. Bertrand, *Sous-Préfet*, à Saint-Flour.

Chefs-lieux des justices de paix. Chaudesaigues, Massiac, Pierrefort, Ruines, Saint Flour (*deux justices de paix*).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE.

Ce département est formé de l'Angoumois et d'une partie de la Saintonge. Il est borné au N. par les départemens de la Haute Vienne, de la Vienne et des Deux-Sevres ; à l'E. par ceux de la Haute Vienne et de la Dordogne, au S. par ceux de la Dordogne et de la Charente inférieure qui le borne aussi à l'O. ; sa superficie est d'environ 1,153,684 arpens, ou 588,803 hectares ; sa population est de 326,885 individus ; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingtieme division militaire la douzieme cohorte de la légion d'honneur, la onzieme conservation des forêts, le diocese d'Angoulême, la sénatorerie de Bordeaux, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Angoulême.

M. Rudler ※, *Préfet*, à Angoulême.

M. Lavauzelle, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres: Messieurs, Dubois-la-Bernarde, Albert, Marchadier, Frichou Lamorine.

Chefs-lieux des justices de paix. Angoulême (*deux justices de paix*), Blanzac, Hiersac, Montbron, Rochefoucault (la), Rouillac, Saint Amant de Boixe, Valette (la).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Barbezieux.

M. Barbezieux-Desprez, *Sous-Préfet*, à Barbezieux.

Chefs-lieux des justices de paix. Aubeterre, Baignes, Barbezieux, Brossac, Chalais, Montmoreau.

Arrondissement de Cognac.

M. Caminade-Châtenay, *Sous-Préfet*, à Cognac.

Chefs-lieux des justices de paix. Châteauneuf, Cognac, Jarnac, Segonzac.

Arrondissement de Confolens.

M. Mémineau, *Sous-Préfet*, à Confolens.

Chefs-lieux des justices de paix. Chabanois, Champagne-Mouton, Confolens (*deux justices de paix*), Montambœuf, Saint-Claud.

Arrondissement de Ruffec.

M. Mimaud, *Sous-Préfet*, à Ruffec.

Chefs-lieux des justices de paix. Aigre, Mansle, Ruffec, Villefagnan.

DÉPARTEM. DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Ce département est composé de l'Aunis et de partie de la Saintonge.

Il est borné au N. par les départemens de la Vendée et des Deux Sèvres, à l'E. par une partie de celui des Deux-Sèvres et par celui de la Charente, au S. par les départemens de la Dordogne et de la Gironde, et à l'O. par l'Océan; sa superficie est d'environ 1,403,460 arpens, ou 716,814 hectares; sa population est de 393,011 individus; il est divisé en six arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la douzieme division militaire, la douzieme Cohorte de la légion d'honneur, la neuvième conservation des forêts, le diocese de La Rochelle, la sénatorerie de Poitiers, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Saintes.

M. J. E. Richard ❋, *Préfet*, à Saintes.

M. Roy, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres; Messieurs, Vinet, Billotte, Lavialle, Desnobles, Eschassériaux.

Conseil général de département, composé de 24 Membres; Messieurs,

Gordon.	Charrier.	Bonnegens d'Aumont.
Laurenceau.	Charron, aîné.	Riquet.
Cochon-Duvivier ❋	Garesché.	Mercier-la-Grolière.
Lecercler.	Eschassériaux, jeune.	. . . .
La Fenêtre.	Bonnegens-des-Hermitans.	. . . .
Fleuriau-Bellevue.		. . . .
Admirault.	Joly-Daussy.	. . . .

Chefs-lieux des justices de paix. Burie, Cozès, Gemozac, Pons, Saint Porchaire, Saintes (*deux justices de paix*), Saujon.

M. Ponsignon, *Délégué des Commissaires généraux de police*, à la Rochelle.

M. Paul-Garreau ❋, *Maire*, à la Rochelle.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Jonzac.

M. Thenard-Dumousseau, *Sous-Préfet*, à Jonzac.

Chefs-lieux des justices de paix. Archiac, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Mont Guyon, Montlieu, Saint Genis.

Arrondissement de la Rochelle.

M. Angellier, *Sous-Préfet*, à la Rochelle.

Chefs-lieux des justices de paix. Ars (Isle de Ré), Courçon, Jarrie (la), Marans, Rochelle, (la) (*deux justices de paix*), Saint Martin de Ré.

Arrondissement de Marennes.

M. Guillotin Fougeré, *Sous-Préfet*, à Marennes.

Chefs-lieux des justices de paix. Château île d'Oleron (le), Latremblade, Marennes, Royan, Saint Agnan, Saint Pierre d'Oleron.

Arrondissement de Rochefort.

M. Samuel Bernard, *Sous-Préfet*, à Rochefort.

Chefs-lieux des justices de paix. Aigrefeuille, Rochefort, Surgères, Tonnay Charente.

Arrondissement de Saint-Jean-d'Angely.

M. Griffon, *Sous-Préfet*, à Saint-Jean-d'Angely.

Chefs-lieux des justices de paix. Aulnay, Loulay, Matha, Saint Hilaire, Saint-Jean-d'Angely, Saint Savinien, Tonnay Boutonne.

DÉPARTEMENT DU CHER.

Ce département est un de ceux que forme le Berry.

Il est borné au N. par les départemens de la Nièvre, du Loiret et de Loir et Cher; à l'E. par celui de la Nièvre; au S. par ceux de la Creuse, de l'Allier & de l'Indre; sa superficie est d'environ 1,450,134 arpens, ou 740,125 hectares; sa population est de 228,158 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-unieme division militaire, la quinzieme cohorte de la légion d'honneur, la huitieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Bourges, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Bourges.

M. *le Général* de Barral (O. ✻), *Préfet*, à Bourges.
M. Devaux, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Grangier, Gravet-la-Buffière, Leblanc-Lespinasse.

Chefs-lieux des justices de paix. Aix d'Angillon (les), Baugy, Bourges, Charost, Graçay, Levet, Lury, Mehun, Menetou-Salon, Vierzon.

M. Callande-Clamecy ✻, *Maire*, à Bourges.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Saint-Amand.

M. Boityère-Saint-Georges, *Sous-Préfet*, à Saint-Amand.

Chefs-lieux des justices de paix. Charenton, Châteaumeillant, Châteauneuf, Châtelet (le), Dun sur Auron, Guerche (la), Linières, Nerondes, Saint Amand, Sancoins, Sauzay le Poitiers.

Arrondissement de Sancerre.

M. F. M. Perrin Dulac, *Sous-Préfet*, à Sancerre.

Chefs-lieux des justices de paix. Argent, Aubigny, Chapelle d'Angillon (la), Henrichemont, Léré, Sancergues, Sancerre, Vailly.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE.

Ce département tire son nom d'une rivière qui passe à Tulle et à Brives, et se jette dans la Vezere; c'est un des départemens que forment le haut et bas Limosin.

Il est borné au N par les départemens du Puy-de-Dôme, de la Creuse, de la Haute-Vienne; à l'E. par ceux du Puy-de-Dôme et du Cantal; au S. par ceux du Cantal, du Lot et de la Dordogne; et à l'O. par ceux de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Sa superficie est d'environ 1,165,255 arpens, ou 594,717 hectares; sa population est de 254,271 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingtieme division militaire, la onzieme cohorte de la légion d'honneur, la dixieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Limoges, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Tulle.

M. le Baron Milet-de-Mureau ✠, *Général de div., Préfet*, à Tulle.
M. Chouffour, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Ardant-la-Grenerie, D'Ussel, Jean Sartelon.

Chefs-lieux des justices de paix. Argentat, Correze, Egletons, Mercœur, Pleau (la), Roche Canillac (la), Seilhac, Servières, Treignac, Tulle (*deux justices de paix*), Uzerche.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Brive.

M. Joseph Gautier, *Sous-Préfet*, à Brive.

Chefs-lieux des justices de paix. Ayen, Beaulieu, Beynat, Brive, Donzenac, Juillac, Larche, Lubersac, Meyssac, Vigeois.

Arrondissement d'Ussel.

M. Raimond Penières, *Sous-Préfet*, à Ussel.

Chefs-lieux des justices de paix. Bort, Bugeat, Eygurande, Meymac, Neuvic, Sornac, Ussel.

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR.

Ce département tire son nom d'une chaîne de petites montagnes qui s'étendent depuis Dijon par Nuits, Beaune et Châlon, jusqu'à Mâcon, ainsi nommée à cause des bons vins qu'elle produit; ce département est le second des quatre que forment la Bourgogne, l'Auxerrois, etc.

Il est borné au N. par les départemens de la Haute-Marne, de l'Aube et de l'Yonne, à l'E. par ceux de la Haute-Marne, de la Haute-Saône et du Jura, au S. par ceux du Jura et de Saône et Loire, et à l'O. par ceux de la Nièvre et de l'Yonne. Sa superficie est d'environ 1,718,228 arpens ou 876,956 hectares; sa population est de 355,436 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dix-huitième division militaire, la sixième cohorte de la légion d'honneur, la dix-huitième conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie de Dijon, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Dijon.

M. Lecouteulx, *Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet*, à Dijon.

M. Vaillant, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres ; Messieurs,

Piette, Royer, Petitot, Bouchard.

Chefs-lieux des justices de paix. Auxonne, Dijon (*trois justices de paix*), Fontaine Françoise, Genlis, Gevrey, Grancey en Montagne, Is sur Tille, Mirebeau, Pontaillier sur Saône, Saint Seine, Selongey, Sombernon.

M. Durande, *Maire*, à Dijon.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Beaune.

M. Fremyet, *Sous-Préfet*, à Beaune.

Chefs-lieux des justices de paix. Arnay sur Arroux, Beaune (*deux justices de paix*), Bligny sur Ouche, Jean de Losne (Saint), Liernais, Nolay, Nuit, Pouilly-en-Montagne, Seurre.

Arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

M. Martin, *Sous Préfet*, à Châtillon-sur-Seine.

Chefs-lieux des justices de paix. Aignay-Côte-d'Or, Baigneux, Châtillon sur Seine, Laignes, Montigny sur Aube, Recey sur Ource.

Arrondissement de Semur.

M. Gueneau d'Aumont, *Sous-Préfet*, à Semur.

Chefs-lieux des justices de paix. Flavigny, Montbard, Précy-sous-Thil, Saulieu, Semur, Vitteaux.

DÉPARTEMENT DES COTES DU NORD.

C'est un des cinq que forme la Bretagne.

Il est borné au N. par l'Océan, à l'E. par le département d'Ille et Vilaine ; au S. par le département du Morbihan, à l'O. par celui du Finistère. Sa superficie est d'environ 1,143,463 arpens, ou 736,720 hectares ; sa population est de 519,620 individus ; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la treizieme division militaire, la treizieme cohorte de la légion d'honneur, la cinquieme conservation des forêts, le diocese de Saint-Brieuc, la sénatorerie de Rennes, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Saint-Brieuc.

M. Bouillé ✻, *Préfet*, à Saint Brieuc.

M. Le Gorrec, *Secrétaire-Général.*

Conseil

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres ; Messieurs,

Guynot-Boismenu, Le Minihy, Barbedienne, Courbon (C. P. H.), Lymon-Belleissue.

Chefs-lieux des justices de paix. Châtelaudren, Lamballe, Lanvollon, Moncontour, Paimpol, Pleneuf, Plœuc, Plouha, Quintin, Saint Brieuc, *(deux justices de paix).*

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Dinan.

M. Ch. Néel, *Sous-Préfet*, à Dinan.

Chefs-lieux des justices de paix. Broons, Dinan (*deux justices de paix*), Evran, Jugon, Matignon, Plancoet, Plélan le Petit, Ploubalay, Saint Jouan de l'Isle.

Arrondissement de Guingamp.

M. Mauviel, *Sous-Préfet*, à Guingamp.

Chefs-lieux des justices de paix. Bégard, Belle isle en terre, Bothoa, Bourbriac, Callac, Guingamp, Maël-Carhaix, Plouagat-Châtelaudren, Pontrieux, Rostrenen.

Arrondissement de Lannion.

M. Le Grontec, *Sous-Préfet*, à Lannion.

Chefs-lieux des justices de paix. Lannion, Lezardrieux, Perros-Guirrec, Plestin, Plouaret, Rochederrien (la), Tréguier.

Arrondissement de Loudéac.

M. Hillion, *Sous-Préfet*, à Loudéac.

Chefs-lieux des justices de paix. Colinée, Corlay, Goarec, Lachèze, Loudéac, Merdrignac, Mur, Plouguenast, Uzel.

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

Ce département est un des trois que forment la Marche, le Dorat, les haut et bas Limosin.

Il est borné au N. par les départemens de l'Allier, du Cher et de l'Indre ; à l'E. par ceux de l'Allier et du Puy-de-Dôme ; au S. par celui de la Correze, et à l'O. par celui de la Haute-Vienne. Sa superficie est d'environ 1,135,332 arpens, ou 579,455 hectares; sa population est de 226,224 individus ; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-unieme division militaire, la quinzieme cohorte de la légion d'honneur, la dixieme conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie de Limoges, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Gueret.

M. Maurice, *Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet*, à Gueret.

M. Saint-Geniez, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres, Messieurs,

Joullietton, Michellet, François Grand.

Chefs-lieux des justices de paix. Ahun, Bonnat, Dun, Grand-Bourg-Salagnac, Guéret, Saint Vaury, Souterraine (la).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Aubusson.

M. Remy, *Sous Préfet*, à Aubusson.

Chefs-lieux des justices de paix. Aubusson, Auzance, Bellegarde, Chenerailles, Courtine (la), Crocq, Evaux, Felletin, Gentioux, Saint Sulpice les Champs.

Arrondissement de Bourganeuf.

M. Chassoux, *Sous-Préfet*, à Bourganeuf.

Chefs-lieux des justices de paix. Benevent, Bourganeuf, Pontarion, Royerre.

Arrondissement de Boussac.

M. Bourdon, *Sous-Préfet*, à Boussac.

Chefs-lieux des justices de paix. Boussac, Chambon, Châtelus, Jarnage.

DÉPARTEMENT DE LA DOIRE.

Ce Département est un de ceux que forme le Piémont.

Il est borné au N. par le Valais; au S. par le département du Pô; à l'E. par celui de la Sesia; et à l'O. par celui du Mont-Blanc. Sa superficie est de 250,853 hectares; sa population est de 234,822 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-septieme division militaire, la seizieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, le diocese d'Ivrée et la sénatorerie de Turin, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Ivrée.

M. *l'Adjudant-Commandant* Auguste Jubé (C. ✱), *Préfet*, à Ivrée.

M. Gardini, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres: Messieurs,

Francesio, Reordini, Scandaluzza.

Chefs-lieux des justices de paix. Candia, Caravino, Castellamont, Chiaverano, Cuorgné, Ivrée, Locana, Ponte, Saint-Martin, Settimo-Vittone, Strambino, Vico, Vistrorio.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Aoste.

M. Martinet, *Sous-Préfet*, à Aoste.

Chefs-lieux des justices de paix. Aoste. Châtillon. Donas. Fontaine-More. Morgex. Valpelline. Verrès. Villeneuve.

Arrondissement de Chivasso.

M. Marchetti, *Sous-Préfet*, à Chivasso.

Chefs-lieux des justices de paix. Caluso, Chivasso, Rivarolo, Rivara, Saint-Benigno, Saint-Georges.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

Ce département est un de ceux que forme le ci-devant Périgord.

Il est borné au N. par les départemens de la Haute-Vienne et de la Charente, à l'E. par ceux de la Corrèze et du Lot, au S. par ceux du Lot, de Lot et Garonne et de la Gironde, à l'O. par ceux de la Gironde, de la Charente inférieure et de la Charente. Sa superficie est d'environ 1,759,997 arpens, ou 898,274 hectares; sa population est de 424,113 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingtieme division militaire, la onzieme cohorte de la légion d'honneur, la onzieme conservation des forêts, le diocese d'Angoulême, la sénatorerie de Bordeaux, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Périgueux.

M. Rivet (✳), *Préfet*, à Périgueux.

M. Delfau, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres; Messieurs,

Verliac, Lacrouzille fils, Beleymes, Lavenaud, Cellerier.

Chefs-lieux des justices de paix. Brantôme, Excideuil, Grignols, Hautefort, Périgueux, Saint Pierre de Chignac, Savignac les Eglises, Thenon, Vergt (Saint Jean de).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bergerac.

M. Maine Biran, *Sous-Préfet*, à Bergerac.

Chefs-lieux des justices de paix. Beaumont, Bergerac, Cadouin, Cunéges, Eymet, Force (la), Issigeac, Linde (la), Monpazier, Saint Alvère, Velines, Villamblard, Villefranche de Louchapt.

Arrondissement de Nontron.

M. G. Boyer, aîné, *Sous-Préfet*, à Nontron.

Chefs-lieux des justices de paix. Bussière-Badil, Champagnac de Belair, Jumilhac le Grand, Lanouaille, Mareuil, Nontron, Saint Pardoux la Rivière, Thiviers.

Arrondissement de Ribérac.

M. Galaup, *Sous-Préfet*, à Ribérac.

Chefs-lieux des justices de paix. Monpon, Montagrier, Mussidan, Neuvic, Ribérac, Saint Aulaye, Verteillac.

Arrondissement de Sarlat.

M. Maleville, *Sous-Préfet*, à Sarlat.

Chefs-lieux des justices de paix. Belvès, Bugue (le), Carlux, Domme, Montignac, Saint Cyprien, Salignac, Sarlat, Terrasson, Villefranche de Belvès.

DÉPARTEMENT DU DOUBS.

Ce département fait partie de la Franche-Comté qui en compte trois.

Il est borné au N. par les départemens du Haut Rhin et de la Haute-Saône, à l'E. et au Sud par la Suisse, et à l'O. par les départemens du Jura et partie de celui de la Haute-Saône. Sa superficie est d'environ 1,044,986 arpens, ou 530,993 hectares; sa population est de 226,093 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la sixieme division militaire, la sixieme cohorte de la légion d'honneur, la dix-neuvieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Besançon, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Besançon.

M. Le Baron de Bry, (C. ✻), *Préfet*, à Besançon.

M. Hannier, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres ; Messieurs,

Mourgeon, Bonard, Hérard.

Chefs-lieux des justices de paix. Amancey, Audeux, Besançon (*deux justices de paix*), Boussière, Marchaux, Ornans, Quingey.

M. Daclin ✻, *Maire*, à Besançon.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Baume.

M. Kilg, *Sous-Préfet*, à Baume.

Chefs-lieux des justices de paix. Baume, Clerval, Isle sur le Doubs (l'), Pierrefontaine, Rougemont, Roulans, Vercel.

Arrondissement de Pontarlier.

M. Micaud, *Sous-Préfet*, à Pontarlier.

Chefs-lieux des justices de paix. Levier, Mont Benoît, Morteau, Mouthe, Pontarlier.

Arrondissement de St.-Hipolyte.

M. Ravier d'Arc, *Sous-Préfet*, à Saint Hipolyte.

Chefs-lieux des justices de paix. Blamont, Maiche, Pont de Roide, Russey (le), Saint Hipolyte.

DÉPARTEMENT DE LA DROME.

Ce département est un des trois que forme le Dauphiné.

Il est borné au N. par le département de l'Isère ; à l'E. par le même et celui des Hautes-Alpes ; au midi par les départemens des Basses-Alpes et de Vaucluse ; à l'O. par celui de l'Ardèche qui en est séparé dans toute sa longueur par le Rhône. Sa superficie est d'environ 1,324,327 arpens, ou 675,915 hectares ; sa population de 253,372 individus ; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la septieme division militaire, la huitieme cohorte de la légion d'honneur, la dix-septieme conservation des forêts, le diocese de Valence, la sénatorerie de Grenoble, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Valence.

M. Descorches ✻, *Préfet*, à Valence.

M. A. Vallenet, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres ; Messieurs,

Marbos, Gueymar-du-Palais, Mésangère-Cleyrac.

Chefs-lieux des justices de paix. Bourg du Péage, Chabeuil, Grand Serre (le), Loriol, Romans, Saint Donat, Saint Jean en Royans, Saint Vallier, Tain, Valence.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Die.

M. Falquet-Travail, *Sous-Préfet*, à Die.

Chefs-lieux des justices de paix. Bourdeaux, Chapelle en Vercors (la), Châtillon, Crest *nord*, Crest *sud*, Die, Luc en Diois, Motte Chalancon (la), Saillans.

Arrondissement de Montelimart.

M. Gaud-Roussillac, *Sous-Préfet*, à Montelimart.

Chefs-lieux des justices de paix. Dieu le fit, Grignan, Marsane, Montelimart, Pierre-Latte.

Arrondissement de Nyons.

M. Pons, *Sous-Préfet*, à Nyons.

Chefs-lieux des justices de paix. Buis (le), Nyons, Remuzat, Séderon.

DÉPARTEMENT DE LA DYLE.

Ce département est l'un des neuf que forment la partie du Hainaut et de la Flandre ci-devant Autrichienne, le Brabant, le pays de Liège, etc.

Il est borné au N. par les départemens de la Meuse inférieure, des Deux-Nethes et de l'Escaut, à l'E. par ceux des Deux-Nethes et de l'Ourte, au S. par ce dernier, ceux de Sambre-et-Meuse et de Jemmape, à l'O. par ceux de Jemmape et de l'Escaut ; sa superficie est d'environ 671,746 arpens

ou 341,848 hectares; sa population est de 431,969 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-quatrieme division militaire, la troisieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-quatrieme conservation des forêts, le diocese de Malines, la sénatorerie de Bruxelles, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Bruxelles.

M. Latour-Dupin, *Préfet*, à Bruxelles.

M. Verseyden-de-Varick, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres; Messieurs,

Sterckx, Baert, Fourmaux, D'Anethan.

Chefs-lieux des justices de paix. Anderlecht, Assche, Bruxelles (*quatre justices de paix*), Hall, Hulpe (la), Lennick Saint Martin, Uccle, Vilvorde, Woluwe Saint Etienne, Wolverthem.

M. d'Ursel, *Maire*, à Bruxelles.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Louvain.

M. Duchastel, *Sous-Préfet*, à Louvain.

Chefs-lieux des justices de paix. Aerschot, Diest, Glabbeck, Grez, Haegt, Léau, Louvain, (*deux justices de paix*), Tirlemont (*deux justices de paix*).

Arrondissement de Nivelles.

M. B. Berlaimont, *Sous-Préfet*, à Nivelles.

Chefs-lieux des justices de paix. Genappes, Herinnes, Jodoigne, Nivelles, *deux justices de paix*, Perwez, Wavre.

DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT.

Ce département est un des neuf que forment le Hainaut et la Flandre ci-devant Autrichienne, le Brabant, le pays de Liège, etc.

Il est borné au N. par la mer du Nord et la République Batave, à l'E. par les départemens des Deux-Nethes et de la Dyle, au S. par ce dernier et ceux de Jemmape et de la Lys, qui le borne aussi à l'O.; sa superficie est d'environ 357,000 hectares; sa population est de 636,438 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-quatrieme division militaire, la troisieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-quatrieme conservation des forêts, le diocese de Gand, la sénatorerie de Bruxelles, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Gand.

M. le Baron d'Houdetot, *Audit. au Cons. d'Et.*, *Préfet*, à Gand.

M. P. Tinel, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres ; Messieurs, Van-Acken, aîné, Beaucarne, Mesdach, Denayer, Vanderhaegen-Vandercruyssen.

Chefs-lieux des justices de paix. Cruyshautem, Deynse, Everghem, Gand (*quatre justices de paix*), Loochristy, Nazareth, Nevele, Oosterzeele, Sommerghem, Waerschoot.

M. Picke, *Maire*, à Gand.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Audenarde.

M. Van-Ertborn, *Sous-Préfet*, à Audenarde.

Chefs-lieux des justices de paix. Audenarde (*deux justices de paix*), Grammont, Herzele, Maria-Hoorebeke, Nederbrakel, Ninove, Renaix, Sotteghem.

Arrondissement d'Eecloo.

M. E. Bazenerye, *Sous-Préfet*, à Eecloo.

Chefs-lieux des justices de paix. Assenede, Axel, Capryke, Eecloo, Ecluse (l'), Flessingue, Hulst, Oostbourg, Ysendyck.

Arrondissement de Termonde.

M. Devos, *Sous-Préfet*, à Termonde.

Chefs-lieux des justices de paix. Alost (*deux justices de paix*), Beveren, Hamme, Lokeren, Saint Gilles, Saint Nicolas, Tamise, Termonde, Wetteren, Zele.

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

C'est un des cinq départemens que forment la Normandie et la partie septentrionale du Perche.

Il est borné au N. par le département de la Seine inférieure, à l'E. par celui de Seine-et-Oise, au S. par ceux d'Eure-et-Loir et de l'Orne, et à l'O. par le Calvados; sa superficie est d'environ 1,221,206 arpens, ou 623,283 hectares ; sa population est de 421,481 individus ; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la quinzieme division militaire, la quatorzieme cohorte de la légion d'honneur, la troisieme conservation des forêts, le diocese d'Evreux, la sénatorerie de Rouen, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Évreux.

M. Le Baron de Chambaudoin, *Préfet*, à Évreux.

M. de Solère, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres ; Messieurs, Cretien, Ladan, Lehec, Gazan-Deslandes, Ruault.

Conseil général de département, composé de 24 membres, MM.

Piéton-Premulé.
Daireaux.
Dupuis.
Leroi-Livet.
Bioche.
Defougy, père.
Milcent.
D'Auger.
Juin.
Lemaréchal.
Lieude-Sepmanville.
Lefebvre-Vatimesnil.
Martel de la Vacherie.
Dupont ❊.
L'Hôpital.
Barrey-des-Authieux.
Lescaille.
Lereffait.
Girardin.
Lecousturier-d'Armenonville.
Flavigny.
Devigny.
Pavyot.
. . . .

Chefs-lieux des justices de paix. Breteuil, Conches, Damville, Evreux (*deux justices de paix*), Nonancourt, Pacy, Rugles, Saint André, Verneuil, Vernon.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement des Andelys.

M. Boissy d'Anglas, *Sous-Préfet*, aux Andelys.

Chefs-lieux des justices de paix. Andelys (les), Ecos, Etrepagny, Gisors, Grainville, Lions.

Arrondissement de Bernay.

M. Gattier, *Sous-Préfet*, à Bernay.

Chefs-lieux des justices de paix. Beaumesnil, Beaumont le Roger, Bernay, Briône, Chambrois, Thiberville.

Arrondissement de Louviers.

M. Boisjoslin, *Sous-Préfet*, à Louviers.

Chefs-lieux des justices de paix. Gaillon, Louviers, Neubourg, Pont de l'Arche, Tourville.

Arrondissement de Pont-Audemer.

M. Durand, *Sous-Préfet*, à Pont-Audemer.

Chefs-lieux des justices de paix. Beuzeville, Bourgtheroude, Cormeilles, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemer, Quillebœuf, Routot, Saint Georges du Vièvre.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

Ce département est formé du pays Chartrain.

Il est borné au N. par les départemens de Seine-et-Oise et de l'Eure, à l'E. par ceux de Seine-et-Oise et du Loiret, au S. par ce dernier et ceux de Loir et-Cher et de la Sarthe, enfin à l'O. par ceux de l'Orne et de l'Eure; sa superficie est d'environ 1,191,904 arpens, ou 607,915 hectares; sa population est de 265,996 individus: il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la premiere division militaire, la quatorzieme cohorte de la légion d'honneur, la premiere conservation des forêts, le diocese de Versailles, la sénatorerie de Paris, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Chartres.

M. Delaitre ❋, *Préfet*, à Chartres.

M. Barré, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres ; Messieurs, Levassort, Chevard, Hache-Servant.

Chefs-lieux des justices de paix. Auneau, Chartres (*deux justices de paix*), Courville, Janville, Illiers, Maintenon, Voves.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Châteaudun.

M. Marceau, *Sous-Préfet*, à Châteaudun.

Chefs-lieux des justices de paix. Bonneval, Brou, Châteaudun, Cloyes, Orgères.

Arrondissement de Dreux.

M. Mars, *Sous-Préfet*, à Dreux.

Chefs-lieux des justices de paix. Anet, Brezolles, Châteauneuf, Dreux, Ferté-Vidame (la), Nogent-Roulebois, Senonches.

Arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

M. G. Rouillé-Dorfeuil, *Sous-Préfet*, à Nogent-le-Rotrou.

Chefs-lieux des justices de paix. Authon, Laloupe, Nogent le Rotrou, Thiron Gardais.

DÉPARTEMENT DU FINISTERE.

C'est un des cinq départemens que forme la Bretagne.

Il est borné au N. par l'Océan, à l'E. par les départemens des Côtes du Nord et du Morbihan, au S. et à l'O. par l'Océan ; sa superficie est d'environ 1,358,554 arpens, ou 693,384 hectares ; sa population est de 452,895 individus ; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la treizieme division militaire, la treizieme cohorte de la légion d'honneur, la cinquieme conservation des forêts, le diocese de Quimper, la sénatorerie de Rennes ; et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Quimper.

M. Miollis, *Préfet*, à Quimper.

M. Polluche, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres ; Messieurs, Derrien, Kergos-Kernafflen, Duhaffond, Renouard, Laennec.

Chefs-lieux des justices de paix. Briec, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Plogastel, Pont-Croix, Pont l'Abbé, Quimper, Rosporden.

Commissariat général de Police.

M. Chépy, fils, *Commissaire général*, à Brest.

M. Moreau, *Commiſſaire-Général*, à Morlaix.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Brest.

M. Decarné, *Sous-Préfet*, à Brest.

Chefs-lieux des justices de paix. Brest, (*trois justices de paix*), Daoulas, Isle d'Ouessant (l'), Landerneau, Lannilis, Lesneven, Plabennec, Ploudalmezeau, Ploudiry, Saint Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

M. Baudier, *Sous-Préfet*, à Châteaulin.

Chefs-lieux des justices de paix. Carhaix, Châteaulin, Châteauneuf du Faou, Crozon, Faou (le), Huelgoat (le), Pleiben.

Arrondissement de Morlaix.

M. Duquesne, *Sous-Préfet*, à Morlaix.

Chefs-lieux des justices de paix. Landivisiau, Lanmeur, Morlaix, Plouescat, Plouzévédé, Pouthou (le), Saint Pol de Léon, Saint Thegonnec, Sizun, Taulé.

Arrondissement de Quimperlé.

M. Morellet, *Sous-Préfet*, à Quimperlé.

Chefs-lieux des justices de paix. Arzanno, Bannalec, Pontaven, Quimperlé, Scaer.

DÉPARTEMENT DES FORÊTS.

Ce département est un des neuf que forment la partie du Hainaut et de la Flandre ci-devant Autrichienne, le Brabant, le pays de Liège et le Duché de Luxembourg.

Il est borné au N. par les départemens de la Sarre, de l'Ourte et de Sambre-et-Meuse, à l'E. par ce dernier et celui de la Sarre, au S. par ceux de la Moselle, de la Meuse et des Ardennes, ce dernier le borne à l'O. avec celui de Sambre-et-Meuse; sa superficie est d'environ 1,353,952 arpens, ou 691,035 hectares; sa population est de 146,333 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la troisieme division militaire, la quatrième cohorte de la légion d'honneur, la vingt-deuxieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Metz, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Luxembourg.

M. A. J. Jourdan (des Bouches-du-Rhône), *Préfet*, à Luxembourg.

M. Christiani, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture, composé de trois Membres; Messieurs,

Desert, Grosley. Dehausen.

Chefs lieux des justices de paix. Arlon, Bettembourg, Betzdorff, Grewenmacher, Luxembourg (*deux justices de paix*), Mersch, Messancy, Remich.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bittbourg.

M. Willmar, *Sous-Préfet*, à Bittbourg.

Chefs-lieux des justices de paix. Artzfeld, Bittbourg, Dudeldorf, Echternach, Neuerbourg.

Arrondissement de Dickirch.

M. D'Ormechville, *Sous-Préfet*, à Dickirch.

Chefs-lieux des justices de paix. Clervaux, Dickirch, Osperen, Vianden, Wiltz.

Arrondissement de Neufchâteau.

M. Collard, *Sous-Préfet*, à Neufchâteau.

Chefs-lieux des justices de paix. Bastogne, Etalle, Fauxvillers, Florenville, Houfalize, Neufchâteau, Paliseul, Sibret, Virton.

DÉPARTEMENT DU GARD.

Ce département est un de ceux que forme le Languedoc.

Il est borné au N. par les départemens de l'Ardèche et de la Lozère, à l'E. par les départemens de Vaucluse et des Bouches du-Rhône, au S. par ce dernier, la Méditerranée et le département de l'Hérault qui le borne à l'O. avec partie de l'Aveyron; sa superficie est d'environ 1,175,044 arpens, ou 599,723 hectares; sa population est de 322,144 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la neuvieme division militaire, la neuvieme cohorte de la légion d'honneur, la quinzieme conservation des forêts, le diocese d'Avignon, la sénatorerie de Nîmes, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Nismes.

M. D'Alphonse (C. ✻), *Préfet*, à Nismes.

M. Vignolle, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres, Messieurs,

Vincens-St.-Laurent, Chazelles, Alizon, Dampmartin.

Chefs-lieux des justices de paix. Aigues-Mortes, Aramon, Beaucaire, Marguerittes, Nismes (*trois justices de paix*), Saint Gilles, Saint Mamert, Sommières, Vauvert.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Alais.

M. Serres, *Sous-Préfet*, à Alais.

Chefs-lieux des justices de paix. Alais, Anduze, Barjac, Genolhac; Ledignan, Saint Ambroix, Saint Jean du Gard, Saint Martin de Valgalgues, Vezenobre.

Arrondissement d'Uzès.

M. D'Arnaud de Valabris, *Sous-Préfet*, à Uzès.

Chefs-lieux des justices de paix. Bagnols, Lussan, Pont Saint Esprit, Remoulins, Roquemaure, Saint-Chaptes, Uzès, Villeneuve lès Avignon.

Arrondissement du Vigan.

M. C.-B.-J. Imbert de Saint-Paul, *Sous-Préfet*, au Vigan.

Chefs-lieux des justices de paix. Alzon, Quissac, Saint André de Valborgne, Saint-Hippolyte, Salle (la), Sauve, Sumène, Trèves, Valleraugue, Vigan. (le)

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

Ce département est un des sept que forment le Languedoc, Comminge, etc. Il est borné au N. par les départemens du Tarn, du Lot, de Lot-et-Garonne et du Gers, à l'E. par les départemens du Tarn, de l'Aude et de l'Arriège, au S. par les départemens de l'Arriège, des Pyrénées et le Département des Hautes-Pyrénées, qui, avec celui du Gers, le bornent à l'O.; sa superficie est d'environ 1,263,858 arpens, ou 642,533 hectares; sa population est de 367,551 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dixieme division militaire, la dixieme cohorte de la légion d'honneur, la treizieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Toulouse, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Toulouse.

M. Desmousseaux (O. ✵), *Préfet*, à Toulouse.

M. Dantigny, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture, composé de cinq membres; Messieurs, Lacroix (Prosper), Olivier aîné, Bastide, Dessole, Simphorien-Luxeul.

Chefs-lieux des justices de paix. Cadours, Castanet, Fronton, Grenade, Leguevin, Montastruc, Toulouse (*quatre justices de paix*), Verfeil, Villemur.

M. de Bellegarde, *Maire*, à Toulouse.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Muret.

M. Thomassin, *Sous-Préfet* à Muret.

Chefs-lieux des justices de paix. Auterive, Carbonne, Cazères, Cintegabelle, Fousserét, Montesquieu, Muret, Rieumes, Rieux, Saint Lys.

Arrondissement de S.-Gaudens.

M. Roger, *Sous-Préfet*, à Saint-Gaudens.

Chefs-lieux des justices de paix. Aspet, Aurignac, Bagnères de Luchon, Boulogne, Isle en Dodon (l'), Montrejeau, Saint Béat, Saint Bertrand de Comminges, Saint Gaudens, Saint Martory, Salies.

Arrondissement de Villefranche.

M. Barrau, *Sous-Préfet*, à Villefranche.

Chefs-lieux des justices de paix. Caraman, Lanta, Montgiscard, Nailloux, Revel, Villefranche.

DÉPARTEMENT DE GÊNES.

L'un des trois qui ont été formés du territoire de la République ligurienne. Il est borné par le Pô qui le sépare du royaume d'Italie; à l'Est par les départemens du Taro et des Apennins; à l'Ouest par les départemens de Marengo et de Montenotte; au Midi par la Méditerranée; sa superficie est d'environ 2,376,000,000 mètres carrés, ou 237,600 hectares; sa population est de 400,056 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxième série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-huitième division militaire, la seizième cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts; le diocèse et la sénatorerie de Gênes, et ressortit à la cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Gênes.

M. Bourdon de Vatry ✻, *Préfet*, à Gênes.

M. Lanzola, *Secrétaire-général.*

Conseil de Préfecture, composé de cinq Membres; Messieurs,

Figari, Baiardo, Serra, Dattili, Deferrari.

Chefs-lieux des justices de paix. Rivarolo, Gênes, (*six justices de paix*), Nervi, Recco, Saint-Martin d'Albaro, Saint-Quilico, Sestri du Ponent, Staglieno, Torriglia, Voltri.

M. . . . ., *Maire*, à Gênes.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bobbio.

M. Montiglio ✻, *Sous-Préfet*, à Bobbio.

Chefs-lieux des justices de paix. Bobbio. Ottone. Varzi. Zavatarello.

Arrondissement de Novi.

M. Reboul-Berville, *Sous-Préfet*, à Novi.

Chefs-lieux des justices de paix. Gavi, Novi, Ovada, Rocchetta, Ronco, Savignone, Serravalle.

Arrondissement de Tortone.

M. Carpani, *Sous-Préfet*, à Tortone.

Chefs-lieux des justices de paix. Cassano-Spinola, Castelnovo-de-Scrivia, San-Sebastiano, Tortone, Villa-Vernia, Volpedo.

Arrondissement de Voghera.

M. Ferdinand-Conzani-Revignan, *Sous-Préfet*, à Voghera.

Chefs-lieux des justices de paix. Argine, Broni, Casteggio, Codevilla, Sale, Silvano, Soriasco, Stradella, Voghera.

DÉPARTEMENT DU GERS.

L'un des quatre départemens que forme la Guienne.

Il est borné au N. par le département de Lot-et-Garonne, et partie de celui des Landes, à l'E. par les départemens de Tarn et Garonne et de la Haute-Garonne, au S. par les départemens de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées, à l'O. par les départemens des Basses-Pyrénées et des Landes; sa superficie est d'environ 1,277,651 arpens, ou 651,908 hectares; sa population est de 286,497 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dixieme division militaire, la dixieme cohorte de la légion d'honneur, la douzieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie d'Agen, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Auch.

M. Balguerie ✳, *Préfet*, à Auch.
M. Cazaux, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Perez, Paris-Lasplaignes, Conté fils.

Chefs-lieux des justices de paix. Auch (*deux justices de paix*), Gimont, Jegun, Saramon, Vic sur Losse.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Condom.

M. Lèbé, *Sous-Préfet*, à Condom.

Chefs-lieux des justices de paix. Cazaubon, Condom, Eauze, Montréal, Nogaro, Valence.

Arrondissement de Lectoure.

M. Junqua, *Sous-Préfet*, à Lectoure.

Chefs-lieux des justices de paix. Fleurance, Lectoure, Mauvesin, Miradoux, Saint Clar.

Arrondissement de Lombez.

M. A. Cassassoles, *Sous-Préfet*, à Lombez.

Chefs-lieux des justices de paix. Cologne, Isle Jourdain (l'), Lombez, Samatan.

Arrondissement de Mirande.

M. Ducos, *Sous-Préfet*, à Mirande.

Chefs-lieux des justices de paix. Aignan, Marciac, Masseube, Mielan, Mirande, Montesquiou, Plaisance, Riscle.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

C'est un des quatre que forme la Guienne.

Il est borné au N. par le département de la Charente inférieure, à l'E. par les départemens de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, au S. par celui des Landes, et à l'O. par l'Océan; sa superficie est d'environ 2,121,055 arpens, ou 1,082,552 hectares; sa population est de 514,562 individus; il est divisé en six arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a cinq députés à élire au Corps législatif, est compris dans la onzieme division militaire, la onzieme cohorte de la légion d'honneur, la onzieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Bordeaux; et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Bordeaux.

M. Gary ※, *Préfet*, à Bordeaux.
M. Pelauque, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres; Messieurs,

Campaigniac, Barthez, Batré, Barennes, Lachapelle.

Conseil général de département composé de 24 Membres, Messieurs,

Le Blanc-Nougues.	Grassi.	Lecomte.
Durand-Lagrangère.	Legrix, père.	Desfourniels.
Faure Saint-Hubert.	Decaze.	Filhot-Marrans.
Ducasse.	Magnan.	Labadie.
Mandavi.	Linch, aîné.	Descures.
Derancy.	Dumoulin.	Valentin-Bernard.
Bignon-Bellecise.	Malleret.	Marbotin.
Martignac.	Barbe-Labarthe.	. . . . . .

Commissariat Général de Police.

M. Pierre-Pierre, *Commissaire général de Police*, à Bordeaux.
M. Babut, *Secrétaire-Général.*

Municipalité.

M. Lynch, *Maire.*

M. Grammont,	M. Fieffé ※,	*Adjoints.*
M. Portal,	M. Mathieu ※,	
M. Letellier ※,	M. Nairac,	

Chefs-lieux des justices de paix. Audenge, Belin, Blanquefort, Bordeaux, (*six justices de paix*), Brede (la), Cadillac, Carbon-blanc, Castelnau de Médoc, Créon, Pessac, Podensac, Saint André de Cubzac, Teste de Buch (la).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bazas.

M. Huet, *Sous-Préfet*, à Bazas.

Chefs-lieux des justices de paix. Auros, Bazas, Captieux, Grignols, Langon, Préchac, Saint Symphorien.

Arrondissement de Blaye.

M. F. Compans, *Sous-Préfet*, à Blaye.

Chefs-lieux des justices de paix. Blaye, Bourg, Saint Ciers la Lande, Saint Savin.

Arrondissement de la Réole.

M. A. M. Joguet, *Sous-Préfet*, à la Réole.

Chefs-lieux des justices de paix. Montségur, Pellegrue, Réole (la), Saint Macaire, Sauveterre, Targon.

Arrondissement de Lesparre.

M. J. B. Cavaignac, *Sous-Préfet*, à Lesparre.

Chefs-lieux des justices de paix. Lesparre, Pauillac, Saint Laurent de Médoc, Saint Vivien.

Arrondissement de Libourne.

M. Lagreze, *Sous-Préfet*, à Libourne.

Chefs-lieux des justices de paix. Branne, Castillon, Coutras, Fronsac, Guitres, Libourne, Lussac, Pujols, Sainte Foy la Grande.

DÉPARTEMENT DE GOLO.

Ce département est un des deux que forment l'isle de Corse et l'isle de Caprara.

Il est borné au N. et à l'E. par la Méditerranée, au S. par le département de Liamone, à l'E. par la Méditerranée; sa superficie est d'environ 1,005,763 arpens, ou 519,301 hectares; sa population est de 112,348 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a un député à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-troisieme division militaire, la huitieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-septieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie d'Ajaccio, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Bastia.

M. Pietry ❋, *Préfet*, à Bastia.
M. Stefanini, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres ; Messieurs,

J. Benedetti, P.-A. Cordoliani, Morati.

Chefs-lieux des justices de paix. Ampugnani, Bastia, (*deux Justices de paix*), Bivinco, Campoloro, Canale, Capobianco, Caprara, Casacconi, Casinca, Costera, Mariana, Moriani, Piétrabugno, Sagro, San Fiorenzo, Santa Giulia, Seneca, Tavagna, Tenda, Tuda.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Calvi.

M. Giubega, *Sous-Préfet*, à Calvi.

Chefs-lieux des Justices de paix. Calvi, Montegrosso, Paraso, Patro, Regino, Saint Angelo.

Arrondissement de Corté.

M. Sebastiani-Porta, *Sous-Préfet*, à Corté.

Chefs-lieux des justices de paix. Alesani, Caccia, Corté, Fiumorbo, Golo, Mercurio, Orezza, Rostino, Serra, Sorba, Tavignano, Vallerustie, Vecchio, Verde.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Ce département est un de ceux que forme le Languedoc.

Il est borné au N. par les départemens du Gard et de l'Aveyron, à l'E. par le département du Gard et de la Méditerranée qui le baigne au S., à l'O. par ceux de l'Aude et du Tarn; sa superficie est d'environ 1,236,198 arpens, ou 630,935 hectares; sa population est de 301,099 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a trois députés à élire au corps législatif, est compris dans la neuvieme division militaire, la neuvieme cohorte de la légion d'honneur, la quatorzieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Montpellier, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Montpellier.

M. Nogaret (C. ❋), *Préfet*, à Montpellier.

M. Bougette, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres ; Messieurs,

A. Verdier, Farjon, Paul, aîné.

Conseil général du Département, composé de 16 Membres; MM.

Mourgues.	Bayle.	Juin-Siran.
Rech.	Malibran.	Laur.
Grasset.	Ch. Fregeville (C. ✻).	Turenne.
Dauby.	Martel, cadet.	Boussairolles.
Rouaud.	Pandin S. Hippolyte.	Bernard.
Roger-Cabanes.		

M. Granier ✻, *Maire*, à Montpellier.

Chefs-lieux des justices de paix. Aniane, Castries, Cette, Claret, Frontignan, Ganges, Lunel la Ville, Matelles (les), Mauguio, Mèze, Montpellier, (*trois justices de paix*), Saint Martin de Londres.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Beziers.

M. Fournier, *Sous-Préfet*, à Beziers.

Chefs-lieux des justices de paix. Agde, Bedarrieux, Beziers, (*deux justices de paix*), Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel, Pezenas, Roujan, Saint Gervais, Servian.

Arrondissement de Lodève.

M. A. Fabreguettes, *Sous-Préfet*, à Lodève.

Chefs-lieux des justices des paix. Caylar (le), Clermont, Gignac, Lodève, Lunas.

Arrondissement de Saint-Pons.

M. A. Barthés, *Sous-Préfet*, à Saint-Pons.

Chefs-lieux des justices de paix. Olargues, Olonzac, Saint Chinian, Saint Pons, Salvetat (la).

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE.

C'est un des cinq départemens que forme la Bretagne.

Il est borné au N. par l'Océan et le département de la Manche, à l'E. par le département de la Mayenne, au S. par le département de la Loire Inférieure, et à l'O. par les départemens des Côtes du Nord et du Morbihan. Sa superficie est d'environ 1,336,205 arpens, ou 681,977 hectares; sa population est de 508,344 individus; il est divisé en six arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la treizieme division militaire, la treizieme cohorte de la légion d'honneur, la cinquieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Rennes, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Rennes.

M. Bonnaire ✻, *Préfet*, à Rennes.

M. Routhier, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres ; Messieurs, Robinet, Cherfosse, Dupont fils, Quilleau de Valhieuq, Lorin (O. ※).

Chefs-lieux des Justices de paix. Château-Girons, Hédé, Janzé, Liffré, Mordelles, Rennes, (*quatre justices de paix*), Saint-Aubin-d'Aubigné.

M. Labourdonnaye, *Maire*, à Rennes.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Fougères.

M. Baron, *Sous-Préfet*, à Fougères.

Chefs-lieux des Justices de paix. Antrain, Fougères, (*deux justices de paix*), Louvigné du Désert, Saint Aubin du Cormier, Saint Brice.

Arrondissement de Montfort-sur-Meu.

M. Maudet, *Sous-Préfet*, à Montfort-sur-Meu.

Chefs-lieux des Justices de paix. Becherel, Méen (Saint), Montauban, Montfort-sur-Meu, Plelan.

Arrondissement de Redon.

M. Baymé, *Sous-Préfet*, à Redon.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bain, Fougeray, Guichen, Maure, Pipriac, Redon, Sel (le).

Arrondissement de S.-Malo.

M. Boullet, *Sous-Préfet*, à Saint-Malo.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cancale, Châteauneuf, Combourg, Dol, Pleine Fougères, Pleurtuit, Saint Malo, Saint Servan, Tinteniac.

Arrondissement de Vitré.

M. Thomas de la Plesse, *Sous-Préfet*, à Vitré.

Chefs lieux des Justices de paix. Argentré, Châteaubourg, Guerche (la), Rhetiers, Vitré, (*deux justices de paix*).

DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

Ce département est le second des deux que forme le Berry.

Il est borné au N. par les départemens du Cher, de Loir et Cher et d'Indre et Loire, à l'E. par celui du Cher, au S. par ceux de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Vienne, à l'O. par celui de la Vienne et celui d'Indre et Loire. Sa superficie est d'environ de 1,347,536 arpens, ou 687,760 hectares; sa population est de 204,721 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-unieme division militaire, la quinzieme cohorte de la légion d'honneur, la huitieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Bourges, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

M. Prouveur ✻, Baron de Grouard, *Préfet* à Châteauroux.

Arrondissement de Châteauroux.

M. Barbier, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Charlemagne, Fassardy, Aucapitaine.

Chefs-lieux des Justices de paix. Ardentes Saint-Vincent, Argenton, Buzançais, Châteauroux, Châtillon, Ecueillé, Levroux, Valançay.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement du Blanc.

M. Delacoux-Marivault, *Sous-Préfet*, au Blanc.

Chefs-lieux des Justices de paix. Belabre, Blanc (le), Mézières, Saint Benoît du Sault, Saint Gaultier, Tournon.

Arrondissement d'Issoudun.

M. De Lapparent, fils, *Sous-Préfet*, à Issoudun.

Chefs-lieux des Justices de paix. Issoudun, (*deux justices de paix*), Saint Christophe, Vatan.

Arrondissement de la Châtre.

M. Cuinat aîné, *Sous-Préfet*, à la Châtre.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aigurande, Châtre (la), Eguzon, Neuvy Saint Sépulchre, Sainte Sévère.

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE.

Ce département est formé de la Touraine.

Il est borné au N. par les départemens de Loir-et-Cher et de la Sarthe, à l'E. par ceux de Loir-et-Cher et de l'Indre, au S. par ceux de l'Indre et de la Vienne, à l'O. par ceux de Maine-et-Loire et de la Vienne. Sa superficie est de 623,076 hectares; sa population est de 275,292 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à elire au Corps législatif, est compris dans la vingt-deuxieme division militaire, la quinzieme cohorte de la légion d'honneur, la septieme conservation des forêts, le diocese de Tours, la sénatorerie d'Orléans, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Tours.

M. Lambert ✻, *Préfet*, à Tours.

M. Lesenecal, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Ansault, Aubry, Duchamp-la-Frillière.

Chefs-lieux des Justices de paix. Amboise, Bleré, Château Renault, Montbazon, Neuvy, Neuillé Pont-Pierre, Tours, (*trois justices de paix*), Vouvray.

M. Deslandes-Preuilly ✻, *Maire*, à Tours.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Chinon.

M Fortin, *Sous Préfet*, à Chinon.

Chefs-lieux des Justices de paix. Azay le Rideau, Bourgueil, Château la Vallière, Chinon, Isle Bouchard (l'), Langeais, Richelieu, Sainte Maure.

Arrondissement de Loches.

M. Lemaistre, *Sous-Préfet*, à Loches.

Chefs-lieux des Justices de paix. Haye (la), Ligueil, Loches, Montrésor, Preffigny (le Grand), Preuilly.

DÉPARTEMENT DE L'ISERE.

Ce département est un des trois que forme le Dauphiné.

Il est borné au N. par les départemens de l'Ain et du Rhône, à l'E. par ceux du Mont-Blanc et des Hautes-Alpes, au S. par ceux des Hautes-Alpes et de la Drôme; ce dernier le borne à l'O. avec ceux de la Loire et du Rhône. Sa superficie est d'environ 1,648,230 arpens, ou 841,130 hectares; sa population est de 471,660 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la septieme division militaire, la septieme cohorte de la légion d'honneur, la dix-septieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Grenoble, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Grenoble.

M. Fourier ※, *Préfet*, à Grenoble.
M. Beaufort, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres; Messieurs,

Maurel, Girard (Louis), Savoye-Desgrangettes, Royer, aîné, Saint-Vallier.

Chefs-lieux des Justices de paix. Allevard, Bourg d'Oysans, Clelles, Corps, Domêne, Entraigues, Goncelin, Grenoble, (*trois justices de paix*), Mens, Monnetier de Clermont, Mure (la), Saint Laurent du Pont, Sassenage, Touvet (le), Vif, Villars de Lans, Vizille, Voiron.

M. Renauldon ※, *Maire*, à Grenoble.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de la Tour-du-Pin.

M. Sappey, *Sous-Préfet*, à la Tour-du-Pin.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bourgoin, Cremieu, Grand-Lemps, Morestel, Pont de Beauvoisin (le), Saint Geoire, Tour du Pin (la), Virieu.

Arrondissement de S. Marcellin.

M. Grassot, *Sous-Préfet*, à Saint Marcellin.

Chefs lieux des Justices de paix. Pont en Royans, Rives, Roybon,

Saint Etienne de Saint Geoirs, Saint Marcellin, Tullins, Vinay.

Arrondissement de Vienne.

M. Rolland de Ravel, *Sous-Préfet*, à Vienne.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beaurepaire, Côte Saint André (la), Heyrieu, Meyzieu, Roussillon, Saint Jean de Bournay, Saint Symphorien d'Ozon, Verpillière (la), Vienne (*deux justices de paix*).

ISLE D'ELBE.

Cette Isle qui fait partie de la troisième série, et a un député à élire au Corps législatif, est administrée par un Commissaire général et un Conseil d'administration composé de cinq membres. Sa superficie est de 8,807 hectares; sa population est de 12,120 individus.

Commissariat Général.

M. Galeazzini, *Commissaire-Général.*

Chefs-lieux des Justices de paix. Porto-Longone, Porto-Ferrajo.

DÉPARTEMENT DE JEMMAPE.

Ce département comprend le ci-devant Hainaut Autrichien, le Tournaisis, et quelques communes du comté de Namur, du duché de Brabant et du pays de Liège.

Il est borné au N. par les départemens de la Dyle, de l'Escaut et de la Lys, à l'E. par ceux de la Dyle, de Sambre-et-Meuse et des Ardennes, au S. par ceux des Ardennes, de l'Aisne et du Nord, à l'O. par ce dernier et celui de la Lys. Sa superficie est d'environ 737,990 arpens, ou 376,658 hectares; sa population est de 472,366 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-quatrieme division militaire, la deuxieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-quatrieme conservation des forêts, le diocese de Tournay, la sénatorerie de Bruxelles, et ressortit à la cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Mons.

M. De Coninck ✠, *Préfet*, à Mons.
M. de Lavallée, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres ; Messieurs,

Depuydt, Debousies, Dumées, Dumont, Malotau-de-Guerne.

Chefs lieux des Justices de paix. Boussu, Chièvres, Dour, Enghien, Lens, Mons (*deux justices de paix*), Pâturages, Rœulx, Soignies.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Charleroy.

M. Troye, *Sous-Préfet*, à Charleroy.

Chefs-lieux des Justices de paix, Beaumont, Binche, Charleroy

(*deux justices de paix*), Chimay, Fontaine l'Evêque, Gosselies Merbes le Château, Seneffe, Thuin.

Arrondissement de Tournay.

M. Lahure, *Sous-Préfet*, à Tournay.

Chefs-lieux des Justices de paix. Antoing, Ath, Celles, Ellezelles, Frasnes, Lessinnes, Leuze, Peruwelz, Quevaucamps, Templeuve, Tournay, (*deux justices de paix*).

DÉPARTEMENT DU JURA.

Ce département est un des trois que forme la Franche-Comté.

Il est borné au N. par les départemens du Doubs, de la Haute Saône et de la Côte d'Or, à l'E. par le département du Doubs et les Cantons Suisses, au S. par les départemens du Léman et de l'Ain, et à l'O. par ceux de Saône-et-Loire et de la côte d'Or. Sa superficie est d'environ 986,245 arpens, ou 503,364 hectares; sa population est de 292,882 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la sixieme division militaire, la sixieme cohorte de la légion d'honneur, la dix-neuvieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Besançon, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Lons-le-Saulnier.

M. Hersant Destouches, *Préfet*, à Lons-le-Saulnier.

M. Béchet, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs

Germain, Clerget Saint-Léger, Gerrier.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arinthod, Bletterans, Clairvaux, Conliége, Cousance; Lons le-Saulnier, Orgelet, Saint Amour, Saint Julien, Sellières, Voiteur.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Dôle.

M. Roujoux fils, *Sous-Préfet*, à Dôle.

Chefs-lieux des Justices de paix. Chaumergy, Chaussin, Chemin, Dampierre, Dôle, Gendrey, Montbarey, Montmirey le Château, Rochefort.

Arrondissement de Poligny.

M. Fromond, *Sous-Préfet*, à Poligny.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arbois, Champagnole, Nozeroy, Planches (les), Poligny, Salins, Villers-Farlay.

Arrondissement de S.-Claude.

M. Gacon, *Sous-Préfet*, à Saint-Claude.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bouchoux (les), Claude (Saint), Morez, Moyrans, Petites-Chiettes (les).

DÉPARTEMENT DES LANDES.

C'est un des quatre que compose la Guyenne.

Il est borné au N. par le département de la Gironde, à l'E. par les départemens de Lot-et-Garonne et du Gers, au S. par celui des Basses-Pyrenées, et à l'O par la mer Océane. Sa superficie est d'environ 1,801,097 arpens, ou 900,534 hectares; sa population est d'environ 240,146 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a deux députés à élire au corps législatif, est compris dans la onzieme division militaire, la onzieme cohorte de la légion d'honneur, la douzieme conservation des forêts, le diocese de Bayonne, la sénatorerie de Pau, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Mont-de-Marsan.

M. Valentin Duplantier (O. ✻), *Préfet*, à Mont-de-Marsan.

M. Tassin, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Bordenave, Dubofcq, Lubet-Barbon.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arjuzanx, Gabarret, Grenade, Labrit, Mimizan, Mont-de-Marsan, Parentis-de-Born, Pissos, Roquefort, Sabres, Sore, Villeneuve.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Dax.

M. Forsans aîné, *Sous-Préfet*, à Dax.

Chefs-lieux des Justices de paix. Casters, Dax, Montfort, Peyrehorade, Pouillon, Saint Esprit, Saint Vincent de Tirosse, Soustons.

Arrondissement de St.-Sever.

M. Castetz, *Sous-Préfet*, à Saint-Sever.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aire, Amou, Geaune, Hagetmau, Mugron, Saint Sever, Tartas, (*deux justices de paix*).

DÉPARTEMENT DU LÉMAN.

Ce département est formé du territoire de Genève réuni à plusieurs cantons distraits des départemens de l'Ain et du Mont-Blanc.

Il est borné au N. par le lac du Léman, l'Helvétie et le département du Jura, à l'E. par le Valais, le Piémont et le département du Mont-Blanc, à l'O. et au S. par les départemens de l'Ain et du Mont-Blanc. Sa superficie est d'environ 550,000 arpens, ou 280,000 hectares; sa population est de 210,478 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a deux députés à élire au Corps-législatif, · compris dans la septieme division militaire, la

sixieme cohorte de la légion d'honneur, la dix-septieme conservation des forêts, le diocese de Chambéry, la sénatorerie de Lyon, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Genève.

M. Barante ☼, *Préfet*, à Genève.
M. J. J. Councler, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Fabry, Argand, Picot.

Chefs-lieux des Justices de paix. Carouge, Chesne-Thonex, Collonge, Frangy, Genève, (*trois justices de paix*), Gex, Saint-Julien, Reignier.

M. Maurice ☼, *Maire*, à Genève.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bonneville.

M. Gavard, *Sous-Préfet*, à Bonneville.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bonneville, Chamonix, Cluses, Megève, Roche (la), Sallanches Samoëns, Taninges, Viüz en Sallaz.

Arrondissement de Thonon.

M. Milliet, *Sous-Préfet*, à Thonon.

Chefs-lieux des Justices de paix. Douvaine, Evian, Saint-Jean d'Aulph, Thonon.

DÉPARTEMENT DE LIAMONE.

Ce département est le deuxième que forme l'Isle de Corse.

Il est borné au N. par le département de Golo, à l'Est, au S. et à l'O. par la Méditerranée. Sa superficie est d'environ 903,651 arpens, ou 461,209 hectares; sa population est de 62,354 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a un député à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-troisieme division militaire, la huitieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt septieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie d'Ajaccio, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Ajaccio.

M. Arrighi ☼, *Préfet*, à Ajaccio.
M. Olivetti, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Leca, Pandolfi. Ornano (L.).

Chefs-lieux des Justices de paix. Ajaccio, Celavo, Mezzana, Orcino, Ornano, Sampiero, Talavo.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Sartene.

M. Bartoli, *Sous-Préfet*, à Sartene.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bonifacio, Carbini, Porto Vecchio, Sartene, Scopamene, Tallano, Taravo, Valinco.

Arrondissement de Vico.

M. Susini, *Sous-Préfet*, à Vico.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cruzini, Niolo, Sevidentro, Sevinfuori, Sorroinsu, Vico.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER.

Ce département est un de ceux que forment l'Orléanois, le Blaisois et le pays Chartrain.

Il est borné au N. par les départemens du Loiret, d'Eure et Loir et de la Sarthe, à l'E. par ceux du Loiret et du Cher, au S. par ceux du Cher, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, à l'O. par ce dernier et celui de la Sarthe. Sa superficie est d'environ 1,181,691 arpens, ou 603,116 hectares; sa population est de 209,120 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-deuxieme division militaire, la quinzieme cohorte de la légion d'honneur, la septieme conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie d'Orléans, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Blois.

M. Corbigny ✠, *Préfet*, à Blois.

M. Théodore Martin, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres, Messieurs,

Alardet, Chenu, Corrard.

Chefs-lieux des Justices de paix. Blois, (*deux justices de paix*) Bracieux, Contres, Herbault, Marchenoir, Mer, Montrichard, Ouzouer-le-Marché, Saint-Aignan.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Romorantin.

M. Lefebvre (P. L.), *Sous-Préfet*, à Romorantin.

Chefs-lieux des Justices de paix. Mennetou, Motte-Beuvron (la), Neung-sur-Beuvron, Romorantin, Salbris, Selles sur Cher.

Arrondissement de Vendôme.

M. Lefebvre, *Sous-Préfet*, à Vendôme.

Chefs-lieux des Justices de paix. Droué, Mondoubleau, Montoire, Morée, Saint Amand, Savigny, Selommes, Vendôme.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

Ce département est tiré de celui de Rhône-et-Loire, qui, par décret du 29 brumaire an deux, a été divisé en deux, sous les dénominations de la Loire et du Rhône.

Il est borné au N. par les départemens du Rhône, de Saône et-Loire et de l'Allier, à l'E. par ceux du Rhône et de l'Isère, au S. par ceux de l'Ardèche et de la Haute-Loire, à l'O. par ceux du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Sa superficie est d'environ 964,083 arpens, ou 482,041 hectares; sa population est de 315,858 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dix-neuvieme division militaire, la septieme cohorte de la légion d'honneur, la dix-septieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Lyon, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Montbrison.

M. Ducolombier, *Préfet*, à Montbrison.
M. Debanne, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres; Messieurs,

Meaudre, Gaulnes, Garnier-Desperrichon, Mazenot.

Chefs-lieux des Justices de paix. Boen, Chazelles-sur-Lion, Feurs, Montbrison, Noire Etable, Saint Bonnet le Château, Saint Georges en Couzans, Saint Jean Soleymieu, Saint Rambert.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Roanne.

M. Hue de la Blanche, *Sous-Préfet*, à Roanne.

Chefs-lieux des Justices de paix. Belmont, Charlieu, Néronde, Pacaudière (la), Perreux, Roanne, Saint Germain Laval, Saint Haon le Châtel, Saint Just en Chevalet, Saint Symphorien de Lay.

Arrondissement de St.-Etienne.

M. Sauzéas, *Sous-Préfet*, à Saint-Étienne.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bourg Argental, Chambon (le), Pelussin. Rive de Gier, Saint Chamond, Saint Etienne (*deux justices de paix*), Saint Genest Malifaux, Saint Héant.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE.

Ce département est formé de tout l'ancien Velay en Languedoc, d'une partie de l'Auvergne, de quelques communes du Gévaudan et du Vivarais en Languedoc, enfin, de quelques communes du Forès.

Il est borné au N. par les départemens de la Loire et du Puy-de-Dôme, à l'E. par ceux de la Loire et de l'Ardèche, au S. par ceux de l'Ardèche, et de la Lozère, à l'O. par celui du Cantal. Sa superficie est d'environ 985,246

arpens, ou 268,202 hectares; sa population est de 268,202 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif est compris dans la dix-neuvieme division militaire, la septieme cohorte de la légion d'honneur, la dixieme conservation des forêts, le diocese de Saint-Flour, la sénatorerie de Riom, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement du Puy.

M. Lamothe ✻, *Préfet*, au Puy.
M. Barrès, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres; Messieurs,

Claude Romeuf, Richard, Sigaud-Lestang-Laborie.

Chefs lieux des Justices de paix. Alègre, Cayres, Craponne, Fay le Froid. Loudes, Monastier, Pradelles, Puy (le) (*deux justices de paix*), Saint Julien Chapteuil, Saint Paulien, Saugues, Solignac-sur-Loire, Vorey.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Brioude.

M. Croze, *Sous-Préfet*, à Brioude.
Chefs-lieux des Justices de paix. Auzon, Blesle, Brioude, Chaise-Dieu (la), Langeac, Lavoute, Paulhaguet, Pinols.

Arrondissement d'Yssingeaux.

M. Dauthier, *Sous-Préfet*, à Yssingeaux.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bas, Monistrol-sur-Loire, Montfaucon, Saint-Didier-la-Séauve, Tence, Yssingeaux.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

C'est un des cinq départemens formés de la Bretagne.

Il est borné au N. par les départemens d'Ille et Villaine et du Morbihan, à l'E. par le département de Maine-et Loire, au S. par le département de la Vendée, et à l'O. par l'Océan. Sa superficie est d'environ 1,383,831 arpens, ou 706,285 hectares; sa population est de 407,827 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la douzieme division militaire, la douzieme cohorte de la légion d'honneur, la cinquieme conservation des forêts, le diocese de Nantes, la sénatorerie de Rennes, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Nantes.

M. le Comte Vischer de Celles, ✻ *Maître des Requêtes, Préfet*, à Nantes.
M. Harmand, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres; Messieurs, Douillard, Haumont, Allot, Bouteiller, Brillaud.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aigrefeuille. Bouaye, Carquefou, Chapelle sur Erdre (la), Clisson, Légé, Loroux-Bottereau, Machecoul, Nantes, (*six justices de paix*), Saint Philibert, Vallet, Vertou.

M. Bertrand-Geslin ✱, *Maire*, à Nantes.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Ancenis.

M. Luneau, *Sous-Préfet*, à Ancenis.

Chefs-lieux des Justices de paix. Ancenis, Ligné, Riaillé, Saint Mars la Jaille, Varades.

Arrondissement de Châteaubriant.

M. Bernard Dutreil, *Sous-Préfet*, à Châteaubriant.

Chefs lieux des Justices de paix. Châteaubriant, Derval, Moisdon la Rivière, Nort, Nozay, Rougé, Saint Julien de Vouvantes.

Arrondissement de Paimbœuf.

M. . . . ., *Sous-Préfet*, à Paimbœuf.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bourgneuf, Paimbœuf, Pellerin (le), Pornic, Saint Père en Retz.

Arrondissement de Savenay.

M. Harmand, *Sous-Préfet*, à Savenay.

Chefs-lieux des Justices de paix. Blain, Croisic (le), Guémené, Guérande, Herbignac, Pont Château, Saint Etienne de Monluc, Saint Gildas des Bois, Saint Nazaire, Saint Nicolas de Redon, Savenay.

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

Ce département est un de ceux que forment l'Orléanois, le Gâtinois, etc. Il est borné au N. par les départemens de Seine et-Marne, de Seine et Oise et d'Eure-et-Loir, à l'E. par celui de l'Yonne, au S. par ceux de la Nièvre, du Cher et de Loir et Cher, à l'O. par ce dernier et celui d'Eure-et-Loir. Sa superficie est d'environ 1,322,909 arpens, ou 675,191 hectares; sa population est de 285,395 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la premiere division militaire, la quinzieme cohorte de la légion d'honneur, la septieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie d'Orléans, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Orléans.

M. Pieyre ✱, *Préfet*, à Orléans.

M. Chaudrac de Crayannes, *Secrétaire Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Brillard, Savard, Meûnier.

Chefs-lieux des Justices de paix. Artenay, Beaugency, Châteauneuf, Cléry, Ferté (la), Jargeau, Meung, Neuville, Orléans (*cinq Justices de paix*), Patay.

M. Crignon Desormeaux ❋, *Maire*, à Orléans.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Gien.

M. Dartonne, *Sous-Préfet*, à Gien.

Chefs-lieux des Justices de paix. Briarre, Châtillon sur Loire, Gien, Ouzouer sur Loire, Sully.

Arrondissement de Montargis.

M. Mesange, *Sous-Préfet*, à Montargis.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bellegarde, Château Renard, Châtillon sur Loing, Courtenay, Ferrières, Lorris, Montargis.

Arrondissement de Pithiviers.

M. Lebrun (C.), *Sous-Préfet*, à Pithiviers.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beaune, Malesherbes, Outarville Pithiviers, Puiseaux.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Ce département est formé du ci-devant Quercy.

Il est borné au N. par le département de la Corrèze, à l'E. par les départemens du Cantal et d'Aveyron, au S. par celui de Tarn et Garonne, et à l'O. par ceux du Lot-et-Garonne et de la Dordogne. Sa superficie est d'environ 783,893 arpens, ou 398,352 hectares; sa population est de 269,176 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingtieme division militaire, la onzieme cohorte de la légion d'honneur, la onzieme conservation des forêts, le diocèse de Cahors, la sénatorerie d'Agen, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Cahors.

M. Bailly (O. ❋), *Préfet*, à Cahors.

M. Lémosy, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres : Messieurs,

Oulié, Agar, J. Roaldés, Faydel.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cahors, (*deux justices de paix*) Castelnau, Catus, Cazals, l'Albenque, Lauzès, Limoghe, Luzech, Moncuq, Puy l'Evêque, Saint Géry.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Figeac.

M. Lavernhe, *Sous-Préfet*, à Figeac.

Chefs-lieux des Justices de paix. Brétenoux, Cajarc, Capelle-Marival (la), Figeac, (*deux justices de paix*), Gorses, Livernon, Saint Céré.

Arrondissement de Gourdon.

M. Daras (Martin), *Sous-Préfet*, à Gourdon.

Chefs-lieux des justices de paix. Bastide (la), Gourdon, Gramat, Martel, Peyrac, Saint-Germain, Salviac, Souilhac, Veyrac.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

Ce département est un des quatre que forment la Guyenne, l'Agénois, etc. Il est borné au N. par les départemens de la Dordogne et de la Gironde, à l'E. par celui du Lot, au S. par ceux de la Haute-Garonne, du Gers et des Landes, à l'O. par ce dernier et celui de la Gironde. Sa superficie est d'environ 1,042,008 arpens, ou 532,641 hectares; sa population est de 326,127 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingtieme division militaire, la onzieme cohorte de la légion d'honneur, la onzieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie d'Agen, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Agen.

M. Villeneuve-Bargemont ☀, *Préfet*, à Agen.
M. Lafont du Cujula, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres, Messieurs,

Boussion, Vignes, Grenier, Menne.

Chefs-lieux des Justices de paix. Agen, (*deux justices de paix*), Astafort, Beauville, Laplume, Port Sainte Marie, Prayssas, Puymirol, Roquetinbaut.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Marmande.

M. Lamarque, *Sous-Préfet*, à Marmande.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bouglon, Castelmoron, Duras, Lauzun, Marmande, Mas d'Agénois (le), Meilhan, Seyches, Tonneins.

Arrondissement de Nérac.

M. L. M. Dirat, *Sous-Préfet*, à Nérac.

Chefs-lieux des Justices de paix. Castel-Jaloux, Damazan, Francescas, Houeillès, Lavardac, Mezin, Nérac.

Arrondissement de Villeneuve-d'Agen.

M. Malouet, fils, *Sous-Préfet*, à Villeneuve-d'Agen.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cancon, Castillonès, Fumel, Monclar, Monflanquin, Penne, Sainte Livrade, Tournon, Villeneuve d'Agen, Villeréal.

DÉPARTEMENT DE LA LOZERE.

Ce département tire son nom d'une montagne des Cévennes, entre Mende et Uzès; c'est un des sept que forment le Languedoc, le Gévaudan, etc.

Il est borné au N. par les départemens de la Haute-Loire et du Cantal, à l'E. par ceux de l'Ardèche et du Gard, au S. par ceux du Gard et de l'Aveyron; ce dernier le borne aussi à l'O. Sa superficie est d'environ 997,961 arpens, ou 509,541 hectares; sa population est de 143,247 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a un député à élire au Corps législatif, est compris dans la neuvieme division militaire, la neuvieme cohorte de la légion d'honneur, la quinzieme conservation des forêts, le diocese de Mende, la sénatorerie de Nîmes, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Mende.

M. Florens ✻, *Préfet*, à Mende.

M. Broussous, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Reboul, Beauregard, Levrault.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bleymard (le), Châteauneuf Randon, Grandrieu, Langogne, Mende, Saint Amans, Villefort.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Florac.

M. Cade, *Sous-Préfet*, à Florac.

Chefs-lieux des Justices de paix. Barre, Florac, Meyrueis, Pont de Montvert, Sainte Enimie, Saint Georges de Levejac, Saint Germain de Calberte.

Arrondissement de Marvejols.

M. Bouquet D'Espagny (Camille), *sous-Préfet*, à Marvejols.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aumont, Canourgue (la), Chanac, Chirac, Fournels, Malzieu, Marvejols, Nasbinals, Saint Chely, Serverette.

DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

Ce département est un des neuf que forment la partie du Hainaut et de la Flandre Autrichienne, du Brabant, du pays de Liège, du duché de Luxembourg, etc

Il est borné au N. par la mer du Nord et le département de l'Escaut qui le borne aussi à l'E., au S. par les départemens de Jemmape et du Nord, à l'O. par ce dernier et la mer du Nord. Sa superficie est d'environ 718,892 arpens, ou 366,911 hectares; sa population est de 491,143 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la seizieme division militaire, la troisieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-quatrieme conservation des forêts, le diocese de Gand, la sénatorerie de Bruxelles, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Bruges.

M. Chauvelin ❋, *Préfet*, à Bruges.
M. Henissart, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres: Messieurs,

Holvoet, Vandenbogaerde, Van Severen, Van Praet, Vanderfosse.

Chefs-lieux des Justices de paix. Ardoye, Bruges, (*cinq justices de paix*), Ghistelles, Ostende, Ruysselède, Thielt, Thourout, (*deux justices de paix*).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Courtray.

M. Picquet, *Sous-Préfet*, à Courtray.

Chefs-lieux des Justices de paix. Avelghem, Courtray, (*quatre justices de paix*), Harlebeke, Ingelmunster, Menin, Meulebeke, Moorseele, Oost-Roosebeke, Roulers.

Arrondissement de Furnes.

M. Delatre, *Sous-Préfet*, à Furnes.

Chefs-lieux des Justices de paix. Dixmude, Furnes, Haringhe, Nieuport.

Arrondissement d'Ypres.

M. Gallois, *Sous-Préfet*, à Ypres.

Chefs-lieux des Justices de paix. Elverdinghe, Hooglède, Mesnes, Passchendaele, Poperinghe, Wervicq, Ypres, (*deux justices de paix*).

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Ce département est un de ceux que forment l'Anjou, et le Saumurois. Il est borné au N. par les départemens de la Mayenne et de la Sarthe;

à l'E. par celui d'Indre-et-Loire, au S. par ceux de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, et à l'O. par le département de la Loire inférieure; sa superficie est d'environ 1,408,365 arpens, ou 718,807 hectares; sa population est de 404,489 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt deuxieme division militaire, la treizieme cohorte de la légion d'honneur, la sixieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie d'Angers, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Angers.

M. Hély d'Oissel, *Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet*, à Angers.
M. Mamert-Coullion, *Secrétaire Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs,

Maslin, Leterme-Saulnier, Bardet, De la Fargue, De Jully,

Chefs lieux des Justices de paix. Angers, (*trois justices de paix*). Chalonne, Louroux Beconnais (le), Ponts de Cez (les), S. Georges.

M. de la Besnardière, *Maire*, à Angers.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Baugé.

M. P. L. Duranteau, *Sous-Préfet*, à Baugé.

Chefs-lieux des Justices de paix. Baugé, Beaufort, Durtal, Longué, Noyant, Seiches.

Arrondissement de Beaupreau.

M. Barré, *Sous-Préfet*, à Beaupreau.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beaupreau, Champtoceaux, Chemillé, Choilet, Montfaucon, Montrevault, Saint Florent.

Arrondissement de Saumur.

M. Delabarbe, *Sous-Préfet*, à Saumur.

Chefs-lieux des Justices de paix. Doué, Gennes, Montreuil-Bellay Saumur (*trois justices de paix*), Thouarcé, Vihiers.

Arrondissement de Segré.

M. Jarry-Montpelleray, *Sous-Préfet*, à Segré.

Chefs lieux des Justices de paix. Briollay, Candé, Châteauneuf, Lion d'Angers (le), Pouancé, Segré.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

C'est un des cinq départemens que forment la Normandie et la partie septentrionale du Perche.

Il est borné au N. par la Manche, à l'E. par la Manche et le département

du Calvados, au S. par ceux de la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine, à l'O. par l'Océan; sa superficie est d'environ 1,323,932 arpens, ou 675,713 hectares; sa population est de 581,429 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la quatorzieme division militaire, la quatorzieme cohorte de la légion d'honneur, la quatrieme conservation des forêts, le diocese de Coutances, la sénatorerie de Caen, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de St.-Lô.

M. Costaz ✠, *Préfet*, à Saint-Lô.
M. Clement, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres: Messieurs, Lebrun, Lemarié, Heudeline, Lemaistre, Couraye-Duparc, fils.

Chefs-lieux des Justices de paix. Canisy, Carentan, Marigny, Percy, Saint Clair, Saint Jean de Daye, Saint Lô, Tessy, Thorigny.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Avranches.

M. Lehurey, *Sous-Préfet*, à Avranches.

Chefs-lieux des Justices de paix. Avranches, Brecey, Ducé, Granville, Haye-Pesnel (la), Pontorson, Saint James, Sartilly, Villedieu.

Arrondissement de Coutances.

M. Pacquet-Beauvais, *Sous-Préfet*, à Coutances.

Chefs-lieux des Justices de paix. Brèhal, Cérisy la Salle, Coutances, Gavray, Haye du Puits (la), Lessay, Montmartin sur Mer, Périers, Saint Malo de la Lande, Saint Sauveur Landelin.

Arrondissement de Mortain.

M. J. B. Pallix, *Sous-Préfet*, à Mortain.

Chefs-lieux des Justices de paix. Barenton, Isigny, Juvigny, Mortain, Saint Hilaire du Harcouet, Saint Pois, Sourdeval, Teilleul (le).

Arrondissement de Valognes.

M. Lemaignen, *Sous-Préfet*, à Valognes.

Chefs-lieux des Justices de paix. Barneville, Beaumont, Bricquebec, Cherbourg, Montebourg, Octeville, Pieux (les), Quettehou, Sainte Mère Eglise, Saint Pierre Eglise, Saint Sauveur sur Douves, Valognes.

DÉPARTEMENT DE MARENGO.

Ce département est un des cinq que forme le Piémont. Sa superficie est de 348,261 hectares; sa population est de 318,447 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-huitieme division militaire, la seizième cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, le diocese de Casal, la sénatorerie de Turin, et ressortit à la Cour d'appel de Gênes.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Alexandrie.

M. de Cossé-Brissac, *Préfet*, à Alexandrie.

M. Gringia, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture, composé de quatre Membres : Messieurs, Bianchi, Damasio, Figarolo-Gropello, Tonso-Pernigotti.

Chefs-lieux des Justices de paix. Alexandrie, (*deux justices de paix*), Bosco, Cassine, Castellazzo, Felizzano, Sezze, Valence.

M. Baciocchi ✻, *Maire*, à Alexandrie.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Asti.

M. Beltrame Cristiani de Ravaran, *Sous-Préfet*, à Asti.

Chefs-lieux des Justices de paix. Asti, Canelli, Castelnovo-d'Asti, Cocconato, Costigliole, Mombercelli, Montafia, Montechiaro, Portacomaro, Rocca d'Arazzo, San Damiano, Tigliole, Villanova-d'Asti.

Arrondissement de Casal.

M. Fauzon-Clavesana, *Sous-Préfet*, à Casal.

Chefs-lieux des Justices de paix. Casal, Gabiano, Moncalvo, Montemagno, Montilio, Pontestura, Rosignano, San Salvatore, Ticineto, Villanova.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Ce département est un des quatre que forme la Champagne.

Il est borné au N. par les départemens des Ardennes et de l'Aisne, à l'E. par ceux de la Meuse et de la Haute-Marne, au S. par ceux de la Haute-Marne, de l'Aube et de Seine-et-Marne, à l'O. par ceux de Seine-et-Marne et de l'Aisne; sa superficie est d'environ 1,607,169 arpens, ou 820,273 hectares; sa population est de 311,017 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la deuxieme division militaire, la premiere cohorte de la légion d'honneur, la deuxieme conservation des forêts, le diocese de Meaux, la sénatorerie de Paris, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Chaalons.

M. Bourgeois Jessaint ✻, *Préfet*, à Chaalons.

M. Vanzut, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Fleuriot, Clement, Richard.

Chefs-lieux des Justices de paix. Chaalons, Ecurie sur Coole, Maison, Suippes.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Epernay.

M. Carré, *Sous-Préfet*, à Epernay.

Chefs-lieux des Justices de paix. Anglure, Avize, Dormans, Epernay, Esternay, Fère Champenoise, Montmirail, Montmort, Sezanne, Vertus.

Arrondissement de Rheims.

M. Le Roy, *Sous-Préfet*, à Rheims.

Chefs-lieux des Justices de paix. Ay, Beine, Bourgogne, Châtillon, Fismes, Rheims, (*trois justices de paix*), Verzy, Ville en Tardenois.

M. . . . . . . , *Maire*, à Rheims.

Arrondissement de Ste.-Ménéhould.

M. Drouet ※, *Sous-Préfet*, à Sainte-Ménéhould.

Chefs-lieux des Justices de paix. Dommartin sur Yevre, Sainte Ménéhould, Ville sur Tourbe.

Arrondissement de Vitry-sur-Marne.

M. Detorcy, *Sous-Préfet*, à Vitry.

Chefs-lieux des Justices de paix. Heiltz le Maurupt, Saint Remy en Bouzemont, Sompuis, Thiéblemont, Vitry sur Marne.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

Ce département est un des quatre que forment la Champagne, Charleville, Sédan, etc.

Il est borné au N. par les départemens de la Meuse et de la Marne, à l'E. par ceux des Vosges et de la Haute-Saône, au S. par ceux de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or, à l'O. par ceux de la Côte-d'Or et de l'Aube; sa superficie est d'environ 1,240,580 arpens, ou 633,173 hectares; sa population est de 237,785 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dix-huitieme division militaire, la cinquieme cohorte de la légion d'honneur, la dix-huitieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Dijon, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Chaumont.

M. Jerphanion ※, *Préfet*, à Chaumont.
M. Guillaume, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres, Messieurs,

Baussancourt, Brocard, Larcher.

Chefs-lieux des Justices de paix. Andelot, Arc en Barrois, Bourmont, Chaumont, Clefmont, Juzennecourt, Nogent Haute Marne, Saint Blain, Vignory, Ville sur Aujon.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Langres.

M. Berthot, *Sous-Préfet*, à Langres.

Chefs-lieux des Justices de paix. Auberive, Bourbonne, Fay-Billot (le), Ferté sur Amance (la), Langres, Longeau, Montigny Source Meuse, Neuilly, Prauthoy, Varennes.

Arrondissement de Vassy.

M. Clement Leblanc, *Sous-Préfet*, à Vassy.

Chefs-lieux des Justices de paix. Chevillon, Donjeux, Doulevant, Joinville, Montier-en-Der, Sailly, Saint Dizier, Vassy.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

C'est un des quatre que forment le Maine et l'Anjou.

Il est borné au N. par les départemens de l'Orne et de la Manche, à l'E. par celui de la Sarthe, au S. par celui de Maine-et-Loire, et à l'O. par ceux de l'Ille et Vilaine et de la Loire inférieure; sa superficie est d'environ 1,016,614 arpens, ou 518,863 hectares; sa population est de 332,253 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-deuxieme division militaire, la treizieme cohorte de la légion d'honneur, la sixieme conservation des forêts, le diocese du Mans, la sénatorerie d'Angers, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Laval.

M. Harmand ✻, *Préfet*, à Laval.

M. De Bussy de Boulancy, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres: Messieurs,

Chevallier, Duval, Morice Larue, Cheminant.

Chefs-lieux des Justices de paix. Argentré, Chailland, Evron, Laval (*deux justices de paix*), Loiron, Meslay, Montsurs, Sainte Suzanne.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Château-Gontier.

M. De Vanssay (Ach.), *Auditeur au Conseil d'Etat*, *Sous-Préfet*, à Château-Gontier.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bierné, Château Gontier, Cossé le Vivien, Craon, Grez en Bouëre, Saint Aignan sur Roë.

Arrondissement de Mayenne.

M. Chevallier, *Sous-Préfet*, à Mayenne.

Chefs lieux des Justices de paix. Ambrières, Bais, Couptrain, Ernée, Goron, Horps (le), Landivy, Lassay, Mayenne (*deux justices de paix*), Pré en Pail, Villaines-la-Juhel.

DÉPARTEMENT DE LA MÉDITERRANÉE.

Ce département est l'un des trois que forme le grand Duché de Toscane.

Il est borné au N. par la principauté de Lucques, à l'Orient par les départemens de l'Arno et de l'Ombrone, au M. par la principauté de Piombino, et à l'Occident par la mer Méditerranée. Sa superficie est de 491,000 hectares; sa population est de 318,725 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrième série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-neuvième division militaire, la seizième cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, les diocèses de Pise, de Livourne, Pescia, San-Miniato, Volterra et Colle; la sénatorerie de . . . . . ce ressortit à la Cour d'appel de Florence.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Livourne.

M. Capelle, *Préfet* à Livourne.

M. Tonduti-Lescarene, *Secrétaire général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres : Messieurs, Mugnai, Palloni, Feleni. . . . . .

Chefs-lieux des Justices de paix. Castel-Fiorentino, Fauglia, Lari, Livourne, (*trois justices de paix*) Miniato (Saint), Palaja, Peccioli, Pontedera, Rosignano.

M. . . . . , *Maire*, à Livourne.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Pise.

M. De Nobili, *Sous-Préfet* à Pise.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bains Saint Julien, Barga, Bientina, Borgo Buggiano, Cascina, Castel Franco di Sotto, Fucecchio, Montecarlo, Montecatini, Pescia, Pietra (Sainte), Pise (*deux Justices de paix*) Seravezza, Vicopisano.

Arrondissement de Volterra.

M. Guidi, *Sous-Préfet* à Volterra.

Chefs-lieux des Justices de paix. Campiglia, Colle, Gemignano (Saint), Montajone, Pomarance, Volterra.

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

Ce département est un de ceux que forment la Lorraine, les trois Evêchés, etc.

Il est borné au N. par les départemens de la Moselle et du Bas-Rhin, à l'E. par celui du Bas-Rhin, au S. par celui des Vosges, et à l'O. par celui de la Meuse; sa superficie est d'environ 1,232,409 arpens, ou 629,001 hectares; sa population est de 365,810 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la quatrieme division militaire, la cinquième cohorte de la légion d'honneur, la vingt-unieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Nancy, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Nancy.

M. Riouffe ❋, *Préfet*, à Nancy.

M. Malriat, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Péfecture composé de quatre Membres : Messieurs,

Villiez, Anthoinet, Guilgot, Pinodier.

Chefs-lieux des Justices de paix. Nancy (*trois justices de paix*), Nomeny, Pont à Mousson, Saint Nicolas.

M. Lallemand ❋, *Maire* à Nancy.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Château-Salins.

M. Reignier, *Auditeur au Conseil d'Etat*, *Sous-Préfet*, à Château-Salins.

Chefs-lieux des Justices de paix. Albestroff, Château Salins, Delme, Dieuze, Vic.

Arrondissement de Lunéville.

M. Lejeune, *Sous-Préfet*, à Lunéville.

Chefs-lieux des Justices de paix. Baccarat, Bayon, Blamont, Gerbeviller, Haroué, Luneville (*deux justices de paix*), Vézelise.

Arrondissement de Sarrebourg.

M. Le Père, *Sous-Préfet*, à Sarrebourg.

Chefs-lieux des Justices de paix. Fenétranges, Lorquin, Phalsbourg, Réchicourt, Sarrebourg.

Arrondissement de Toul.

M. Gehin, *Sous-Préfet*, à Toul.

Chefs-lieux des Justices de paix. Colombey, Domêvre, Thiaucourt, Toul, (*deux justices de paix*).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

Ce département est un des quatre que forment la Lorraine, les trois Evêchés et le Barrois.

Il est borné au N. par les départemens de la Moselle, des Forêts et des Ardennes, à l'E. par ceux de la Moselle et de la Meurthe, au S. par ce dernier et ceux des Vosges et de la Haute-Marne, à l'O. par ceux de la Haute-Marne, de la Marne et des Ardennes; sa superficie est d'environ 1,239,426 arpens, ou 604,419 hectares; sa population est de 284,703 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la deuxieme division militaire, la cinquieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-unieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Nancy, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Bar-sur-Ornain.

M. Leclerc ✳, *Préfet*, à Bar-sur-Ornain.

M. Gillon, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Henriot, Henriquet, Moreau.

Chefs-lieux des Justices de paix. Ancerville, Bar sur Ornain, Ligny, Montiers sur Saux, Revigny, Triaucourt, Vaubecourt, Vavincourt.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Commercy.

M. Hussenot, *Sous-Préfet*, à Commercy.

Chefs-lieux des Justices de paix. Commercy, Gondrecourt, Pierrefitte, Saint Mihiel, Vaucouleurs, Vigneulles-lès-Hattonchatel, Void.

Arrondissement de Montmédy.

M. Humbert, *Sous-Préfet*, à Montmédy.

Chefs-lieux des Justices de paix. Damvillers, Dun, Montfaucon, Montmédy, Spincourt, Stenay.

Arrondissement de Verdun.

M. Lefebure, *Sous-Préfet*, à Verdun.

Chefs-lieux des Justices de paix. Charny, Clermont, Etain, Fresnes-en-Woevre, Souilly, Varennes, Verdun.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE-INFÉRIEURE.

Ce département est un des neuf que forment la partie du Hainaut et de la Flandre ci-devant Autrichienne, le Brabant, le pays de Liège, le Duché de Luxembourg, etc.

Il est borné au N. par le département de la Roer et le Brabant Hollandois, à l'E. par le département de la Roer, au S. par celui de l'Ourte, à l'O. par ceux de la Dyle et des Deux-Nethes; sa superficie est d'environ 741,869 arpens; ou 378,633 hectares; sa population est de 267,249 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-cinquieme division militaire, la quatrieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-troisieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Liège, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Maestricht.

M. Roggieri ☼, *Préfet*, à Maestricht.

M. J. Reintjens, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Hennequin, Moraux, Vanpanhuys.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bilsen, Galoppe, Heerlen, Maëstricht (*deux justices de paix*), Mechelen, Meerssen, Oirsbeck, Rolduc, Tongres.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Hasselt.

M. Arnoul, *Sous-Préfet*, à Hasselt.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beeringen. Hasselt. Herck. Loot. Peer. Saint-Trond.

Arrondissement de Ruremonde.

M. Liger, *Sous-Préfet*, à Ruremonde.

Chefs-lieux des Justices de paix. Achel. Brée. Maaseyck. Nedercruchten. Ruremonde. Venlo. Weert.

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

Ce département est formé d'une partie de la Savoie.

Il est borné au N. par les départemens du Léman et de l'Ain, à l'E. par le Piémont, au S. par le Piémont et les départemens des Hautes-Alpes et de l'Isère, à l'O. par ceux de l'Isère et de l'Ain; sa superficie est d'environ 1,254,796 arpens, ou 640,417 hectares; sa population est de 300,239 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la septieme division militaire, la septieme cohorte de la légion d'honneur, la dix septieme conservation des forêts, le diocese de Chambéry, la sénatorerie de Grenoble, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Chambéry.

M. Poitevin-Maissemy ☼, *Préfet*, à Chambéry.

M. Palluel fils, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs,

Lapalme, Gabet, Emery ☼, Bavouz. Grand.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aix. Biolle (la). Chambéry (*deux justices de paix*), Chatelard, Echelles (les), Hôpital (l'), Montmélian, Novalaise, Pont Beauvoisin, Rochette (la), Ruffieux, Saint Genis, Saint Pierre d'Albigny, Yenne.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Annecy.

M. . . . . ., *Sous-Préfet*, à Annecy.

Chefs-lieux des Justices de paix. Annecy (*deux justices de paix*). Faverges. Rumilly. Thônes.

Arrondissement de Moutiers.

M. Avet, *Sous-Préfet*, à Moutiers.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beaufort. Bourg Saint Maurice. Conflans. Moutiers (*deux Justices de paix*).

Arrondissement de Saint-Jean-de Maurienne.

M. Bellemin, *Sous-Préfet*, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aiguebelle. Chambre (la). Lans-le-Bourg. Modane. Saint Etienne de Cuines. Saint-Jean-de Maurienne (*deux justices de paix*). Saint Michel.

DÉPARTEMENT DE MONTENOTTE.

C'est un des trois départemens qui ont été formés du territoire de la ci-devant République ligurienne. Il tire son nom de la montagne de Montenotte.

Il est borné au N. par les départemens de la Stura et de Marengo ; à l'E. par celui de Gênes ; au S. par la mer Méditerranée ; à l'O. par le département des Alpes maritimes ; sa superficie est d'environ . . . arpens, ou 393,798 hectares ; sa population est de 289,823 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquième série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-huitième division militaire, la seizième cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, la sénatorerie et le diocèse de Gênes, et ressortit à la cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Savone.

M. Chabrol de Volvic, *Préfet à Savone.*

M. Joseph Crocco, *Secrétaire-général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres; Messieurs

Ch. Colonna, Pantaléon Gandolfi, F. Vacca, Bruni.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cairo. Final, Pietra, Noli, Quiiano, Sassello, Savone, Varazze,

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Acqui.

M. Filli ※, *Sous-Préfet*, à Acqui.

Chefs-lieux des Justices de paix. Acqui, Castelletto-d'Orba, Dego, Incisa, Nizza de Montferrat, Saint-Stefano-Belbo, Spigno, Visone.

Arrondissement de Ceva.

M. Montiglio, *Sous-Préfet*, à Ceva.

Chefs-lieux des Justices de paix. Calizzano, Ceva, Dogliani, Garessio, Millesimo, Murazzano, Ormea, Saliceto.

Arrondissement de Port-Maurice.

M. Monticelli, *Sous-Préfet*, à Port-Maurice.

Chefs-lieux des Justices de paix. Alassio, Albenga, Borgo-Maro, Diano-Marine, Oneille, Pieve, Port-Maurice, Saint Etienne.

DÉPARTEMENT DU MONT-TONNERRE.

Du nom de la Montagne qui se trouve dans ce Département; il comprend partie de l'Electorat de Mayence et du Palatinat, les Evêchés de Worms et de Spire, les Duchés des Deux-Ponts; sa population est de 342,316 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-sixieme division militaire, la quatrieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-huitieme conservation des forêts, le diocese de Mayence, la sénatorerie de Trèves, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PREFECTURE.

Arrondissement de Mayence.

M. Jean-Bon Saint-André ❋, *Préfet.*
M. Ruell, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres: Messieurs,

Mossdorff. Pietsch ❋. Meyenfeld. Niedinger.

Chefs lieux des Justices de paix. Alzey, Bingen, Bechtheim, Kircheim-Boland, Mayence (*deux justices de paix*), Niederolm, Oberingelheim, Oppenheim, Woelstein, Woerstadt.

M. Macké ❋, *Maire*, à Mayence.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Deux-Ponts.

M. Jannesson, *Sous-Préfet*, à Deux-Ponts.

Chefs-lieux des Justices de paix. Anveiller (d'), Deux-Ponts, Hombourg, Landstuhl, Meddelsheim, Neuhornbach, Pirmasenz, Waldfischbach.

Arrondissement de Kaiserslautern.

M. Petersen, *Sous-Préfet*, à Kaiserslautern.

Chefs-lieux des Justices de paix. Goellheim. Kaiserslautern. Lauterecken. Obermoschel. Otterberg. Rockenhausen. Winnweiler-Wolfstein.

Arrondissement de Spire.

M. Verny, *Sous-Préfet*, à Spire.

Chefs-lieux des Justices de paix. Durckheim. Edenkoben. Franc-

kenthal. Germersheim. Grunstadt. Mutterstadt. Neustadt. Pfeddersheim. Spire. Worms.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN.

C'est un des cinq départemens formés de la Bretagne.

Il est borné au N. par le département des côtes du Nord, à l'E. par celui de l'Ile et Vilaine, au S. par l'Océan et partie du département de la Loire inférieure, à l'O. par le département du Finistère; sa superficie est d'environ 1,335,670 arpens, ou 681,704 hectares; sa population est de 403,423 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la treizieme division militaire, la treizieme cohorte de la légion d'honneur, la cinquieme conservation des forêts, le diocese de Vannes, la sénatorerie de Rennes, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Vannes.

Le Général de brigade Jullien (C. ✱), *Conseiller d'Etat, Préfet*, à Vannes.

M. Boullé, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs, Lebouhellec aîné, A. I. M. Caradec, Goujeon père, Guillot-Dubodan, Aubry.

Chefs-lieux des Justices de paix. Allaire. Carentoir. Elven. Grandchamp. Musillac. Questembert. Roche Bernard (la). Rochefort. Sarzeau. Vannes (*deux justices de paix*).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Napoléon-Ville.

M. Le Bare, *Sous-Préfet*, à Napoléon-Ville.

Chefs-lieux des Justices de paix. Baud. Cléguérec. Faouet (le). Gourin. Guémené. Locminé. Napoléon-Ville.

Arrondissement de l'Orient.

M. Garnier, *Sous-Préfet*, à l'Orient.

Chefs-lieux des Justices de paix. Auray. Belle Isle sur Mer. Belz. Hennebond. L'Orient (*deux justices de paix*). Plouay. Pluvigner. Pontscorff-Lesbein. Port Liberté. Quiberon.

Arrondissement de Ploermel.

M. Gaillard-Latouche, *Sous-Préfet*, à Ploermel.

Chefs-lieux des Justices de paix. Guer. Josselin. Malétroit. Mauron. Ploermel. Rohan. Saint Jean Brévelay. Trinité (la).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

Ce département est un de ceux que forment la Lorraine, les trois Evêchés, etc.

Il est borné au N. par les départemens de la Sarre et des Forêts; à l'E. par ceux de la Sarre, du Mont-Tonnerre et du Bas-Rhin; au S. par ce dernier et celui de la Meurthe; celui de la Meuse le borne à l'O.; sa superficie est d'environ 1,236,012 arpens, ou 647,922 hectares; sa population est de 385,949 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrième série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la troisieme division militaire, la cinquieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt deuxieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Metz, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Metz.

M. Vaublanc (C. ✱), *Préfet*, à Metz.

M. Viville, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres: Messieurs,

Renault, Leclerc, Faultrier ✱, Décosse.

Chefs-lieux des Justices de paix. Boulay. Faulquemont. Gorze. Metz (*trois justices de paix*). Pange. Verny. Vigy.

M. Marchand, *Maire*, à Metz.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Briey.

M. J.-N.-C.-F. Ternaux, *Sous-Préfet*, à Briey.

Chefs-lieux des Justices de paix. Audun le Roman. Briey. Conflans. Longuion. Longwy.

Arrondissement de Sarreguemines.

M. Jacquinot, *Sous-Préfet*, à Sarreguemines.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bitche. Forbach. Grostenquin. Rorbach. Saint-Avold. Saralbe. Sarreguemines. Volmunster.

Arrondissement de Thionville.

M. Rolly, *Sous-Préfet* à Thionville.

Chefs-lieux des Justices de paix Bouzonville. Cattenom. Metzerviffe. Reling. Sarre-Louis. Sierck. Thionville. Tholay.

DÉPARTEMENT DES DEUX-NETHES.

Ce département est un des neuf que forment la partie du Hainaut et de la Flandre ci-devant Autrichienne, le Brabant, le pays de Liège, le Duché de Luxembourg, etc.

Il est borné au N. par les Provinces-Unies, qui le bornent aussi à l'E. avec les départemens de la Meuse inférieure, au S. par les départemens de la Meuse inférieure, de la Dyle et de l'Escaut, à l'O. par le département de l'Escaut et les Provinces-Unies; sa superficie est d'environ 559,013 arpens, ou 285,381 hectares; sa population est de 284,584 individus; il est divise en trois arrondissemens communaux.

Ce département qui fait partie de la troisieme série et a trois députés à

élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-quatrieme division militaire, la troisieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-quatrieme conservation des forêts, le diocese de Malines, la sénatorerie de Bruxelles, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Anvers.

M. De Voyer d'Argenson, *Préfet*, à Anvers.
M. Jullien d'Aguilhan, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Vanpelt, Quirini. Peppé, fils.

Chefs-lieux des Justices de paix. Anvers (*quatre justices de paix*). Brecht. Coutigh. Eckeren. Santhoven. Viltrick.

M. J.-F. Bellemare, *Commissaire général de police*, à Anvers.

M. Etienne Verbrouck, *Maire*, à Anvers.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Malines.

M. Dewargny, *Sous-Préfet*, à Malines.

Chefs-lieux des Justices de paix. Duftel. Heystopdenberg. Lierre. Malines (*deux justices de paix*). Puers.

Arrondissement de Turnhout.

M. M. P. M. Mesmaekers, *Sous-Préfet*, à Turnhout.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arendonck. Herenthals. Hoogstraeten. Moll. Turnhout. Westerloo.

DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE.

Ce département tire son nom d'une petite riviere du Nivernois qui se jette dans la Loire, à Nevers. C'est le seul département que forme le Nivernois.

Il est borné au N. par les départemens de l'Yonne et du Loiret, à l'E. par ceux de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, au S. par ceux de Saône-et-Loire et de l'Allier, et à l'O. par celui du Cher; sa superficie est d'environ 1,345,300 arpens, ou 686,619 hectares; sa population est de 293,263 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troiseme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-unieme division militaire, la sixieme cohorte de la légion d'honneur, la huitieme conservation des forêts, le diocese d'Autun, la sénatorerie de Bourges, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Nevers.

M. le Comte de Plancy, *Préfet*, à Nevers.
M. Philippe Juge, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Bonvallet, Decolons, Piron.

Chefs-lieux des Justices de paix. Decize. Dorne. Fours. Nevers. Pougues. Saint Benin d'Azy. Saint Pierre le Moutier. Saint Saulge.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Château-Chinon.

M. Le Payen de Vigneulle, *Sous-Préfet*, à Château-Chinon.

Chefs-lieux des Justices de paix. Château-Chinon. Châtillon. Luzy. Montsauche. Moulins Engilbert.

Arrondissement de Clamecy.

M. La Ramée, *Sous-Préfet*, à Clamecy.

Chefs-lieux des Justices de paix. Brinon les Allemands. Clamecy. Corbigny. Ormes (l'). Tannay. Varzy.

Arrondissement de Cosne.

M. Couroux-Desprez, *Sous-Préfet*, à Cosne.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cosne. Donzy. La Charité. Pouilly. Premery. Saint Amand.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Ce département est un des trois que forment les deux Flandres, le Hainaut, le Cambrésis, etc.

Il est borné au N. par la Manche ou mer d'Allemagne; au N. E. par le département de la Lys; à l'E. par ceux de Jemmape, de Sambre & Meuse et des Ardennes; au S. E. et S. par ceux de l'Aisne & de la Somme; au S. O., et à l'O. par le département du Pas-de-Calais; sa superficie est d'environ 579,689 hectares; sa population est de 839,833 individus. Il est divisé en six arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a huit députés à élire au Corps législatif, est compris dans la seizieme division militaire, la deuxieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-cinquieme conservation des forêts, la sénatorerie de Douay, ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville, & forme seul le diocese de Cambrai.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Lille.

M. *le Général de division*, Pommereul ✱, *Préfet*, à Lille.

M. Bottin, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs,

Thery Falligan, Desquelbecq, Ernest-Desmoutier, Aronio, C. Bernard.

Chefs-lieux des Justices de paix. Armentières. Bassée (la). Haubourdin. Lannoy. Lille (*cinq justices de paix*). Quesnoy sur Deule. Pont à Marcq. Roubaix. Seclin. Templeuve. Tourcoing (*deux justices de paix*).

M. le Comte de Brigode ✱, *Maire*, à Lille.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Avesnes.

M. T. M. J. Priffette, *Sous-Préfet*, à Avesnes.

Chefs-

Chefs-lieux des Justices de paix. Avesnes (*deux justices de paix*). Bavay. Berlaymont. Landrecies. Maubeuge. Quesnoy (le) (*deux justices de paix*). Solre Libre. Trelon.

Arrondissement de Cambrai.

M. Demasur, *Sous-Préfet*, à Cambrai.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cambrai (*deux justices de paix*). Carnières. Cateau (le). Clary. Marcoing. Solesmes.

Arrondissement de Douai.

M. Masclet, *Sous-Préfet*, à Douai.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arleux. Bouchain. Douai (*trois justices de paix*). Marchiennes. Condé. Orchies. Saint Amand (*deux justices de paix*). Valenciennes (*trois justices de paix*).

Arrondissement de Dunkerque.

M. Deschodt, *Sous-Préfet*, à Dunkerque.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bergues. Bourbourg. Dunkerque (*deux justices de paix*). Gravelines. Hondschoote. Wormhout.

Arrondissement d'Hazebrouck.

M. Dequeux Saint-Hilaire, *Sous-Préfet*, à Hazebrouck.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bailleul (*deux justices de paix*). Cassel. Hazebrouck (*deux justices de paix*). Merville. Steenvoorde.

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Ce département est un des six que forment l'Isle de France, le Soissonnois, le Beauvoisis, la Picardie, etc.

Il est borné au N. par le département de la Somme, à l'E. par celui de l'Aisne, au S. par ceux de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, enfin à l'O. par ceux de l'Eure et de la Seine inférieure; sa superficie est d'environ 1,139,190 arpens, ou 581,424 hectares; sa population est de 383,507 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la premiere division militaire, la premiere cohorte de la légion d'honneur, la vingt-sixieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie d'Amiens, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Beauvais.

M. C. Belderbusch ✳, *Préfet*, à Beauvais.
M. Le Porquier-Devaux, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres : Messieurs,

Camusat, Borel-Favencourt, Delamarre, Poilleu.

Chefs-lieux des Justices de paix. Auneuil. Beauvais (*deux justices de paix*). Chaumont. Coudray-Saint-Germer. Formerie. Grandvilliers. Marseille. Méru. Niviller. Noailles. Songeons.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Clermont.

M. Gaëtan de la Rochefoucauld, *Sous-Préfet*, à Clermont.

Chefs-lieux des Justices de paix. Breteuil. Clermont. Crévecœur. Froissy. Liancourt. Maignelay. Mouy. Saint Just.

Arrondissement de Compiègne.

M. Jarry Mancy, *Sous-Préfet*, à Compiègne.

Chefs-lieux des Justices de paix. Attichy. Compiègne. Estrées Saint-Denis. Guiscard. Lassigny. Noyon. Ressons. Ribécourt.

Arrondissement de Senlis.

M. Fleury, *Sous-Préfet*, à Senlis.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Betz. Creil. Crespy. Nantheuil-le-Haudouin. Neuilly en Thel. Pont Sainte Maxence. Senlis.

DÉPARTEMENT DE L'OMBRONE.

Ce département est un des trois que forme le ci-devant grand Duché de Toscane.

Il est borné au N. et au N. E. par le département de l'Arno, au N. O. et N. par le département de la Méditerranée, au S. O. et S. par la Principauté de Piombino et la mer Méditerranée, et à l'E. par les départemens de Trasimène et du Tibre. Sa superficie est d'environ 774,897 arpens métriques; sa population est de 162,795 habitans. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département qui fait partie de la cinquième série, et a trois députés a élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-neuvième division militaire, la seixième cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, le diocèse de . . . . la sénatorérie de. . . . et ressortit à la Cour d'appel de Florence.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Sienne.

M. Gandolfo ✠, *Préfet* à Sienne.

M. Lesseps, *Secrétaire-général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres, Messieurs, Beccarelli, Bargagli, Valeri.

Chefs-lieux des Justices de paix. Asciano. Casole. Castelnuovo-Berardenga. Chiusdino. Montalcino. Sienne (*deux Justices de paix*). Sovicille.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Grosseto.

M. De Ré, *Sous-Préfet* à Grosseto.

Chefs-lieux des Justices de paix. Campagnatico. Giglio. Grosseto. Manciano. Massa. Orbetello. Pitigliano. Rocca-Strada. Scanzano.

Arrondissement de Montepulciano.

M. . . ., *Sous-Préfet* à Montepulciano.

Chefs-lieux des Justices de paix. Abbadia San-Salvadore. Arcidosso. Asinalunga. Chiusi. Montepulciano. Pienza. Sartaneo. Santa Fiora.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

C'est un des cinq départemens que forment la Normandie et la partie septentrionale du Perche.

Il est borné au N. par le département du Calvados, et partie de celui de l'Eure, à l'E. par ceux de l'Eure et d'Eure-et-Loir, au S. par ceux de la Mayenne et de la Sarthe, et à l'O. par celui de la Manche. Sa superficie est d'environ 1,264,255 arpens, ou 645,254 hectares; sa population est de 425,920 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département qui fait partie de la quatrieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la quatorzieme division militaire, la quatorzieme cohorte de la légion d'honneur, la troisième légion de la gendarmerie impériale, la quatrieme conservation des forêts, le diocese de Séez, la sénatorerie de Caen, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Alençon.

M. Lamagdelaine ✱, *Préfet*, à Alençon.

M. Renault, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs, Vangeon, Levé, Thoumin, Baudet-Dubourg, Oudineau-Faverie.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Alençon (*deux justices de paix*). Carrouges. Courtomer. Mêle sur Sarthe (le). Séez.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Argentan.

M. Roulleaux-du-Gage, *Sous-Préfet*, à Argentan.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Argentan. Briouze. Ecouché. Exmes. Ferté Frênel (la). Gacé. Merlerault (le). Mortrée. Putanges. Trun. Vimoutiers.

Arrondissement de Domfront.

M. Barbotte, *Sous-Préfet*, à Domfront.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Athis. Domfront. Ferté Macé (la). Juvigny-sous-Andaine. Passais. Saint Gervais de Messey. Tinchebray.

Arrondissement de Mortagne.

M. Delestang, *Sous-Préfet*, à Mortagne.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Bazoches sur Hoene. Bellême. Laigle. Longny. Mortagne. Moulins la Marche. Nocé. Pervenchères. Rémalard. Teil (le). Tourouvre.

DÉPARTEMENT DE L'OURTE.

Ce département est l'un des neuf que forment la partie du Hainaut et de la Flandre Autrichienne, le Brabant, le pays de Liège, etc.

Il est borné au N. par les départemens de la Roer, de la Meuse inférieure et de la Dyle, à l'E. par ceux de la Roer et de la Sarre, au S. par ceux des Forêts et de Sambre-et-Meuse, à l'O. par ce dernier et celui de la Dyle; sa

superficie est d'environ 435,754 hectares; sa population est de 352,264 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-cinquieme division militaire, la troisieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-troisieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Liége, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Liége.

M. le Baron de Micoud, *Préfet*, à Liège.

M. Caselli, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres : Messieurs,

Renard, Jacob, Piette. . . . .

Chefs-lieux des Justices de Paix. Dalhem. Fleron. Glons. Herve. Hollogne aux Pierres. Liége (*quatre justices de paix*). Louvegnée. Seraing. Waremme.

M. Bailly ✻, *Maire*, à Liège.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Huy.

M. . . . . . ., *Sous-Préfet*, à Huy.

Chefs lieux des Justices de Paix. Avenne. Bodegnée. Ferrières. Héron. Huy. Landen. Nandrin.

Arrondissement de Malmedy.

M. Perigny, *Sous-Préfet*, à Malmedy.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Aubel. Cronenbourg. Eupen. Limbourg. Malmedy. Saint Vith. Schleyden. Spa. Stavelot. Verviers. Viel Salm.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Ce département est un des trois que forment l'Artois, le Calaisis, le Boulonnois et la Picardie.

Il est borné au N. par le Pas-de-Calais et le département du Nord, à l'E. par le même, au S. par celui de la Somme, et à l'O. par la Manche; sa superficie est d'environ 1,244,560 arpens, ou 635,621 hectares; sa population est de 576,706 individus; il est divisé en six arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la seizieme division militaire, la deuxieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-cinquieme conservation des forêts, le diocèse d'Arras, la sénatorerie de Douay, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Arras.

Le Général de Brigade Lachaise ✻, *Préfet*, à Arras.

M. Bergaigne, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs, Gayant, Cornille, Wateler, Corne, Edmond-Cardon.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Arras (*deux justices de paix*). Bapaume. Beaumetz. Bertincourt. Croisilles. Marquion. Pas. Vimy. Vitry.

Commissariat Général de Police.

M. Devilliers, fils, *Commissaire-Général*, à Calais.

L'arrondissement du Commissariat de Police s'étend sur les ports de la Manche et du Pas-de-Calais.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Béthune.

M. Podevin, *Sous-Préfet*, à Béthune.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Béthune. Cambrin. Carvin. Epinoy. Houdain. Lens. Lillers. Norrent-Fontes. Ventie (la).

Arrondissement de Boulogne.

M. Duplaquet, *Sous-Préfet*, à Boulogne.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Boulogne. Calais. Desvres. Guines. Marquise. Samer.

Arrondissement de Montreuil.

M. Poultier, *Sous-Préfet*, à Montreuil.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Campagne. Etaples. Fruges. Hesdin. Hucqueliers. Montreuil.

Arrondissement de St.-Omer.

M. N.-C. Dubois, *Sous-Préfet*, à Saint-Omer.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Aire. Ardres. Audruick. Fauquembergues. Lumbres. Saint Omer (*deux justices de paix*).

Arrondissement de Saint-Pol.

M. Garnier, *Sous-Préfet*, à Saint-Pol.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Aubigny. Auxy-le-Château. Avesne. Heuchin. Saint Pol. Wail.

DÉPARTEMENT DU PO.

Ce Département est un des cinq que forme le Piémont.

Il est borné au N. par le département de la Doire; à l'E. par celui de Marengo; au S. par celui de la Stura; à l'O. par ceux des Hautes-Alpes et du Mont-Blanc; sa superficie est de 414,526 hectares et demi; sa population est de 399,237 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-septieme division militaire, la seizieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, les diocèses de Turin et Saluces, la sénatorerie de Turin, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Turin.

M. *le Général* Alexandre Lameth ✻, *Préfet*, à Turin.
M. Bertini (Ch.), *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs,

Vernazza. Maffoni. Vinay. Occelli ✻. Galvagno.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Carignan. Carmagnole. Casalborgone. Ceres. Cirié. Corio. Caselle. Gassino. Lanzo. Moncalier. Orbassan. Royrino. Quiers. Riva de Quiers. Rivoli. Turin (*six Justices de paix*). Venerie. Viù.

M. Negro, *Maire*, à Turin.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Pignerol.

M. Geymet, *Sous-Préfet*, à Pignerol.

Chefs lieux des Justices de Paix. Briquéras. Cavour. Cumiane. Fénestrelles. None. Pérouse (la). Pignerol. Tour-Pélis (la). Valbalsille. Vigon. Villefranche.

Arrondissement de Suse.

M. De Solere, père, *Sous-Préfet*, à Suse.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Avigliana. Bardonêche. Bussolino. Césanne. Giaveno. Oulx. Suse. Villar-Almese.

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

Ce département est un des trois que forment l'Auvergne et le Vélay.
Il est borné au N. par le département de l'Allier, à l'E. par celui de la Loire, au S. par les départemens de la Haute-Loire et du Cantal, et à l'O. par ceux de la Corrèze et de la Creuse. Sa superficie est d'environ 1,556,417 arpens, ou 794,370 hectares; sa population est de 542,834 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dix-neuvieme division militaire, la septieme cohorte de la légion d'honneur, la dixieme conservation des forêts, le diocèse de Clermont et la sénatorerie de Riom, et ressortit à la Cour d'appel de cette dernière ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Clermont.

M. Ramond (C. ✻), *Préfet*, à Clermont.

M. Moulin, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs,

Nicolas, Courbayre, Vimal-Lajarrige, Labarte, Dalmas.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Billom. Bourglastic. Clermont

(*quatre justices de paix*). Herment. Pont sur Allier. Rochefort. Saint Amand Tallende. Saint Dié. Vertaizon. Veyre. Vic sur Allier.

M. Grangier-Delamothe, *Maire*, à Clermont.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Ambert.

M. Pourrat, *Sous-Préfet*, à Ambert.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Ambert. Arlanc. Cun Oliergues. Saint Amant Roche Savine. Saint Anthême. Saint Germain l'Herm. Viverols.

Arrondissement d'Issoire.

M. Girot-Pouzol, *Sous-Préfet*, à Issoire.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Ardes. Besse. Champeix. Issoire. Jumeaux. Saint Germain Lambron. Sauxilanges. Tauves. Tour (la).

Arrondissement de Riom.

M. Faydit, *Sous-Préfet*, à Riom.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Aigueperse. Combrondes. Ennezat. Manzat. Menat Montaigut. Pionsat. Pontaumur. Pontgibaud. Randans. Riom (*deux justices de paix.*) Saint Gervais.

Arrondissement de Thiers.

M. Laverchère, fils, *Sous-Préfet*, à Thiers.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Châteldon. Courpière. Lezoux. Maringues. Saint Remy. Thiers.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

Ci-devant Béarn, et les pays Basques de Soule, Navarre et Labour.

Il est borné au N. par le département des Landes, et par une partie de celui du Gers, à l'E. par le département des Hautes-Pyrenées, au S. par les Pyrénées qui le séparent de l'Espagne, et à l'O. par la mer Océane. Sa superficie est d'environ 1,481,141 arpens, ou 755,950 hectares; sa population est de 383,502 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a trois députés à élire au Corps legislatif, est compris dans la onzieme division militaire, la dixieme cohorte de la légion d'honneur, la douzieme conservation des forêts, le diocèse de Bayonne, la sénatorerie de Pau, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Pau.

M. *le Général de brigade* Castellane (O. ✻), *Maître des Requêtes au Conseil d'Etat*, *Préfet*, à Pau.

M. Daguette, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres: Messieurs, Darraing, Hourclatx de Gelos, Sedze, Barsalle.

Conseil Général de Département composé de 20 Membres, MM.

Lacassin.
Mourot.
Navailles.
Espalungue d'Arros.
Bataille, aîné.
Leremboure.
Arm. Dangosse.
Mauco.
Claverie d'Argagnon.
Lamothe.
Laclede.
Duhart.
Delissalde.
Casamajor-Jasses.
Dechegaray.
Etchats.
Bordenavo-Abere.
Etcheverry de Saint-Etienne.
Maluquer.
. . . .

Chefs-lieux des Justices de Paix. Clarac. Garlin. Lembeye. Lescar. Montaner. Morlaas. Nay. Pau (*deux justices de paix*). Pontacq. Theze.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bayonne.

M. Armand-Lom, *Sous-Préfet*, à Bayonne.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Bastide Clairence (la). Bayonne (*deux justices de paix*). Bidache. Espelette. Hasparren. Saint Jean de Luz. Ustaritz.

Arrondissement de Mauléon.

M. Detchepare, fils, *Sous-Préfet*, à Mauléon.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Iholdy. Mauléon. Saint Etienne de Baigorry. Saint Jean Pied de Port. Saint Palais. Tardets.

Arrondissement d'Oleron.

M. Cailleau, *Sous-Préfet*, à Oleron.

Chefs-lieux des Justices de paix. Accous. Aramitz. Arudy. Laruns. Lasseube. Moncin. Oleron. Sainte Marie d'Oleron.

Arrondissement d'Orthès.

M. Paraige, *Sous-Préfet*, à Orthès.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arthès. Arzacq. Lagor. Navarren, Orthès. Salies. Sauveterre.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENÉES.

Ce département est formé du Bigorre et des quatre Vallées.

Il est borné au N. par le département du Gers, à l'E. par celui de la Haute-Garonne, au S. par les Pyrenées, et à l'O. par le département des Basses-Pyrenées. Sa superficie est d'environ 920,710 arpens, ou 469,915 hectares; sa population est de 198,763 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dixieme division militaire, la dixieme cohorte de la légion d'honneur, la douzieme conservation des forêts, le diocèse de Bayonne, la sénatorerie de Pau, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Tarbes.

M. Chazal (O. ✻), *Préfet*, à Tarbes.

M. Laboulinière, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Vergès, J. P. Barère, Castets.

Chefs-lieux des Justices de paix. Castelnau Rivière basse. Galan. Maubourguet. Ossun. Pouyastruc. Rabastens. Tarbes (*deux justices de paix*). Tournay. Trie. Vic Bigorre.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Argelès.

M. Peré fils, *Sous-Préfet*, à Argelès.

Chefs-lieux des Justices de paix. Argelès. Aucun. Lourdes. Luz. Saint-Pé.

Arrondissement de Bagnères.

M. Ambialet, *Sous-Préfet*, à Bagnères.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arreau. Bagnères. Bordères. Campan. Castelnau de Magnouac. Labarthe. Lannemezan. Mauléon en Barousse. Nestier. Vielle.

DÉPARTEMENT DES PYRENÉES-ORIENTALES.

Ce département est formé du Roussillon, de la Cerdagne, et d'une partie du ci-devant Languedoc.

Il est borné au N. par le département de l'Aude, à l'E. par la Méditerranée, au S. par les Pyrenées qui le séparent de l'Espagne, et à l'O. par les Pyrenées et le département de l'Ariège. Sa superficie est d'environ 806,013 arpens, ou 411,376 hectares; sa population est de 126,626 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a un député à élire au Corps législatif, est compris dans la dixieme division militaire, la dixieme cohorte de la légion d'honneur, la quatorzieme conservation des forêts, le diocèse de Carcassonne, la sénatorerie de Montpellier, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Perpignan.

M. *le Général de brigade* Martin ✻, *Préfet*, à Perpignan.

M. Delon, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Laferrière, Jalabert, Joseph Dastros.

Chefs-lieux des Justices de paix. Latour. Millas. Perpignan (*deux justices de paix*). Rivesaltes. Saint Paul de Fenouillet. Thuir.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Ceret.

M. Lacour, *Sous-Préfet*, à Ceret.

Chefs-lieux des Justices de paix. Argelès. Arles. Ceret. Prats de Mollo.

Arrondissement de Prades.

M. Izos, *Sous-Préfet*, à Prades.

Chefs-lieux des Justices de paix. Mont Louis. Olette. Prades. Saillagouse. Sournia. Vinça.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Ce département est un des deux que forme l'Alsace.

Il est borné au N. par le Rhin qui le sépare de l'Allemagne, par les départemens du Mont-Tonnerre et de la Mozelle, à l'E. par le Rhin, au S. par les départemens du Haut-Rhin et des Vosges, à l'O. par ceux des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle. Sa superficie est d'environ 970,986 arpens, ou 495,575 hectares; sa population est de 500,926 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la cinquieme division militaire, la cinquieme cohorte de la légion d'honneur, la vingtieme conservation des forêts, le diocèse de Strasbourg, la sénatorerie de Colmar, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Strasbourg.

M. *le Conseiller d'Etat* Shée (C. ❋), *Préfet*, à Strasbourg.

M. F. Forest, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs, Burger, Brackenhoffer, Engelmann (O. ❋), Dartein, Demichel.

Conseil général du Département, composé de 24 Membres; MM.

Levrault.
Turckheim.
Lambert.
Thomassin.
Fririon (C. ❋).
Prost.
Martinez.
Loyson.
Moerlen.
Coulmann.
Gau.
Kolb.
Magnier.
Lentz.
Wangen-de-Geroldseck ❋.
Nebel.
Montbrison.
Saglio.
Saum.
Zorn de Bulach.
Renouard-Bussiere.
Schertz.
Betting.
Schawembourg (C. ❋).

Chefs-lieux des Justices de paix. Bischwiler. Brumath. Geispols-

heim. Haguenau. Molsheim. Oberhausbergen. Strasbourg, (*quatre justices de paix*). Truchtersheim. Wasselonne.

M. Wangen de Geroldseck ✵, *Maire*, à Strasbourg.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Saverne.

M. Reiss, *Sous-Préfet*, à Saverne.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bouxwiller. Drulingen. Hochfelden. Marmoutier. Petite Pierre (la). Saar-Union. Saverne.

Arrondissement de Sélestatt.

M. Cunier, *Sous-Préfet*, à Séleslatt.

Chefs-lieux des Justices de paix. Barr. Benfelden. Erstein. Marckolsheim. Obernai. Rosheim. Sélestatt. Villé.

Arrondissement de Wissembourg.

M. Brandès, *Sous Préfet*, à Wissembourg.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bergzabern. Candel. Dahn. Landau. Lauterbourg. Niederbronn. Seltz. Soultz ſous Forêts. Wissembourg. Woerth.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

Ce département est composé de la ci-devant Haute-Alsace, des principautés de Porrentruy et de Montbéliard, et de la république de Mulhausen.

Il est borné au N. par les départemens du Bas-Rhin et des Vosges, à l'E. par l'Allemagne et la Suisse, au S. par la Suisse et le département du Doubs, à l'O. par les départemens du Doubs, de la Haute-Saône et des Vosges. Sa superficie est d'environ 398,531 arpens, ou 549,607 hectares 7,042 centiares ; sa population est de 442,101 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la cinquieme division militaire, la cinquieme cohorte de la légion d'honneur, la vingtieme conservation des forêts, le diocèse de Strasbourg, la sénatorerie de Colmar, et ressortit à la Cour d'appel de cette dernière ville.

PREFECTURE.

Arrondissement de Colmar.

M. le Baron Félix Deſportes ✵, *Préfet*, à Colmar.

M. J. Briche, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Resch, Waelterlé, Knoll.

Chefs-lieux des Justices de paix. Andolsheim. Colmar. Ensisheim. Guebwiller. Kaiſersberg. Munster. Neuf-Brisack. Poutroye (la). Ribeauvillé. Rouffach. Ste Marie aux Mines, Soultz. Wintzenheim.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Altkirch.

M. Joliat, *Sous-Préfet*, à Altkirch.

Chefs-lieux des Justices de paix. Altkirch. Ferrette. Habsheim. Hirsingen. Huningue. Landser. Mulhausen.

Arrondissement de Belfort.

M. Mengaud ✳, *Sous-Préfet*, à Belfort.

Chefs-lieux des Justices de paix. Belfort. Cernay. Dannemarie. Delle. Fontaine. Giromagny. Maſſevaux. Saint Amarin. Thann.

Arrondissement de Delémont.

M. Holtz, *Sous-Préfet*, à Delémont.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bienne. Courtelary. Delémont. Lauffon. Moutier.

Arrondissement de Porrentruy.

M. Daubers, *Sous-Préfet*, à Porrentruy.

Chefs-lieux des Justices de paix. Audincourt. Montbéliard. Porrentruy. Saint Ursanne. Saignelegier.

DÉPARTEMENT DE RHIN ET MOSELLE.

Ce Département tire son nom de deux rivières, dont le confluent eſt à Coblentz.

Il comprend une partie des Electorats de Cologne, de Trèves, du Palatinat, du Comté de Sponheim, & des Poſſeſſions de plusieurs princes, comtes & barons de l'Empire; sa superficie est de 588,419 hectares sa population eſt de 255,115 individus; il eſt diviſé en trois arrondiſſemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt sixieme division militaire, la quatrieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-huitieme conservation des forêts, le diocèse d'Aix-la-Chapelle, la sénatorerie de Trèves, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondiſſement de Coblentz.

M. Adrien Lezay-Marnésia (C. ✳), *Préfet*, à Coblentz.

M. Reichensperger, *Secrétaire-Général.*

Conſeil de Préfecture, composé de trois membres; Messieurs,

Dineur. Beving. Simon.

Chefs-lieux des Justices de paix. Andernach, Boppard, Coblentz, Cochem, Kaisersesch, Lutzerath, Mayen, Munstermayfeld, Polch, Rubenach, Treiss, Zell.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bonn.

M. Boosfeld, *Sous-Préfet*, à Bonn.

Chefs-lieux des Justices de paix. Adenau, Ahrweiler, Bonn (*la Ville*), Bonn (*canton rural*), Remagen, Rheinbach, Ulmen, Virnebourg, Wehr.

Arrondissement de Simmern.

M. Closen, *Sous-Préfet*, à Simmern.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bacharach, Castellaun, Creutznach, Goar (Saint), Kirchberg, Kirn, Simmern, Sobernheim, Stromberg, Trarbach.

DÉPARTEMENT DU RHONE.

Ce département est formé du Lyonnois et du Beaujolois.

Il est borné au N. par le département de Saône-et-Loire, à l'E. par les départemens de l'Ain et de l'Isère, au S. par ce dernier et celui de la Loire qui le borne aussi à l'O. Sa superficie est d'environ 529,842 arpens, ou 270,423 hectares; sa population est de 340,980 individus. Il est divisé en deux arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dix-neuvieme division militaire, la septième cohorte de la légion d'honneur, la dix-septieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Lyon, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Lyon.

M. D'Herbouville (C. ✻), *Préfet*, à Lyon.

M. Luylier, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres : Messieurs,

Cochard, Defarge, Champagne, Paul Cayre.

Conseil Général de Département composé de 20 Membres : MM.

Regny père.	Faugier.	Bottu Saint-Fond.
Couderc, père.	Rambaud ✻.	Laroche-Lacarelle.
Berenger.	Denoyel.	Buisson.
Willermoz oncle.	Boisse.	Fisicat.
Girerd.	Morand Jouffrey.	Fay-Sathonay ✻.
Chanal.	Laurencin.	. . . .
Delacroix.	Agniel-Chenelette.	

Commissariat général de Police.

M. Maillocheau, *Commissaire général de police*, à Lyon.

Municipalité de Lyon.

M. Fay-Sathonay ✻, *Maire.*

M. Sain-Rousset ✻,
M. Bernard-Charpieux ✻,
M. Sainneville,
M. Champanhet,
M. Dervieu,
. . . . .
} *Adjoints.*

Chefs-lieux des Justices de paix. Arbresle (l'). Givors. Lyon (*six justices de paix*). Limonest. Mornant. Neuville. Sainte Colombe. Saint Genis Laval. Saint Laurent de Chamousset. Saint Symphorien sur Coise. Vaugneray.

SOUS-PRÉFECTURE.

Arrondissement de Villefranche.

M. Sain, *Sous-Préfet*, à Villefranche.

Chefs-lieux des Justices de paix. Anse. Beaujeu. Belleville. Bois d'Oingt. Monsols. Saint Nizier. Tarare. Thizy. Villefranche.

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

Ce département prend son nom de la rivière qui le parcourt, & se décharge dans la Meuse, à Ruremonde.

Il comprend les ci-devant provinces Prussiennes de Clèves, de Gueldres & de Meurs, situées sur la rive gauche du Rhin, le pays de Juliers, une partie de l'Electorat de Cologne, & les villes ci-devant impériales de Cologne & d'Aix-la-Chapelle; sa population est de 617,284 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-cinquieme division militaire, la quatrieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-troisieme conservation des forêts, le diocèse d'Aix-la-Chapelle, la sénatorerie de Liège, et ressortit à la Cour d'appel de cette dernière ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Aix-la-Chapelle.

M. Ladoucette ✻, *Préfet*, à Aix-la-Chapelle.

M. Koerfgen, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture, composé de cinq membres; Messieurs, Jacobi ✻, Kolb, Dumont, Vanderstraeten, Mylius, fils.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aix-la-Chapelle (*deux justices de paix*), Borcette, Duren, Eschweiler, Froitzheim, Geilenkirchen, Gemund, Heinsberg, Linnich, Montjoie, Sittard.

M. De Guaita, *Maire*, à Aix-la-Chapelle.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Clèves.

M. de Keverberg ✻, *Sous-Préfet*, à Clèves.

Chefs-lieux des Justices de paix. Calcar, Clèves, Cranenbourg, Goch, Gueldres, Horst, Wanckum, Wesel, Xanten.

Arrondissement de Cologne.

M. Klespé, *Sous-Préfet*, à Cologne.

Chefs-lieux des justices de paix. Bergheim, Bruhl, Cologne, (*quatre Justices de paix*), Dormagen, Elsen, Juliers, Kerpen, Lechenich, Weyden, Zulpich.

M. de Wittgenstein ✻, *Maire*, à Cologne.

Arrondissement de Créveld.

M. Jordans ✻, *Sous-Préfet*, à Créveld.

Chefs-lieux des justices de paix. Bracht, Créveld, Erkelens, Kempen, Meurs, Neersen, Neuss, Odenkirchen, Rheinberg, Urdingen, Viersen.

DÉPARTEMENT DE ROME.

Voyez page 428.

DÉPARTEMENT DE SAMBRE-ET-MEUSE.

Ce département est l'un des neuf que forment la partie du Hainaut et de la Flandre Autrichienne, le Brabant, le pays de Liége, etc.

Il est borné au N. par les départemens de l'Ourte, de la Dyle et de Jemmape, à l'E. par ceux de l'Ourte et des Forêts, au S. par ceux des Forêts et des Ardennes, à l'O. par ceux des Ardennes et de Jemmape. Sa superficie est d'environ 897,211 arpens, ou 457,922 hectares; sa population est de 180,655 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-cinquieme division militaire, la troisieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-troisieme conservation des forêts, le diocese de Namur, la sénatorerie de Liége, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Namur.

M. le Baron Pérès ✻, *Préfet*, à Namur.

M. L. A. Fallon, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Dubois fils. Prêtot. Walter.

Chefs-lieux des Justices de paix. Andenne. Dhuy. Fosses. Gembloux. Namur (*deux justices de paix*).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Dinant.

M. L. J. Delevingne, *Sous-Préfet*, à Dinant.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beauraing. Ciney. Dinant. Florennes. Walcourt.

Arrondissement de Marche.

M. Briart, *Sous-Préfet*, à Marche.

Chefs-lieux des Justices de paix. Durbuy. Erézée. Havelange. Laroche. Marche. Rochefort.

Arrondissement de St-Hubert.

M. Dewez, *Sous-Préfet*, à Saint-Hubert.

Chefs-lieux des Justices de paix. Gédinne. Nassogne. Saint-Hubert. Wellin.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE.

Ce département est un des trois que forme la Franche-Comté.

Il est borné au N. par les départemens des Vosges et de la Haute-Marne, à l'E. par celui du Haut-Rhin, au S. par ceux du Doubs, du Jura, et à l'O. par ceux de la Côte d'Or et de la Haute-Marne. Sa superficie est d'environ 456,964 hectares; sa population est de 300,156 individus. Il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la sixieme division militaire, la sixieme cohorte de la légion d'honneur, la dix-neuvieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Besançon, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Vesoul.

M. le Baron Hilaire ❋, *Préfet*, à Vesoul.

M. Morlot, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Bardenet, Ch. Meillier, Cuny.

Conseil général du département, composé de 16 membres : Messieurs,

Bouvenot.	Degrammont.	Rochet.	Delaviez.
Nourrisson.	Demandre.	Bressand.	La Tour-du-Pin
Desgranges.	Fournier.	De Bauffremont.	Junot.
Praileur.	Normand.	De Scey.	. . .

Chefs-lieux des Justices de paix. Amance. Combeau. Fontaine. Jussey. Montbozon. Noroy le Bourg. Port sur Saône. Rioz. Scey sur Saône. Vesoul. Vitrey.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Gray.

M. Crestin, fils, *Sous-Préfet*, à Gray.

Chefs-lieux des Justices de paix. Autrey. Champlitte. Dampierre. Fresne Saint Mamez. Gray. Gy. Pesmes.

Arrondissement de Lure.

M. Matheron, *Sous-Préfet*, à Lure.

Chefs-

Chefs-lieux des Justices de paix. Champagney. Faucogney. Héricourt. Lure. Luxeuil. Melisey. SaintLoup. Saulx. Vauvillers. Villersexel.

DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE.

Ce département est un de ceux que forment la Bourgogne, etc.

Il est borné au N. par les départemens du Jura, de la Côte d'Or et de la Nievre, à l'E. par ceux du Jura et de l'Ain, au S. par ceux de l'Ain, du Rhône et de la Loire, et à l'O. par ceux de l'Allier et de la Nièvre. Sa superficie est d'environ 1,680,457 arpens, ou 857,678 hectares; sa population est de 448,457 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dix-huitieme division militaire, la sixieme cohorte de la légion d'honneur, la dix-huitieme conservation des forêts, le diocese d'Autun, la sénatorerie de Dijon, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Mâcon.

M. le Baron Roujoux (O. ❋), *Préfet*, à Mâcon.

M. Monteil, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres: Messieurs, Aubel, Guyot, Delaval, Chapuis, Bruys.

Chefs-lieux des Justices de paix. Chapelle de Guinchay (la). Cluny. Jouvence. Lugny. Mâcon (*deux justices de paix*). Matour. Tournus. Tramayes.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Autun.

M. le Baron Jobard Dumesnil, *Sous-Préfet*, à Autun.

Chefs-lieux des Justices de paix. Autun. Couches. Epinac. Issy l'Evêque. Lucenay l'Evêque. Mesvres. Mont Cénis. Saint Léger sous Beuvray.

Arrondissement de Châlons.

M. Simonnot, *Sous-Préfet* à Châlons.

Chefs-lieux des Justices de paix. Buxy. Chagny. Châlons sur Saône (*deux justices de paix*). Givry. Mont Saint Vincent. Saint Germain du Plain. Saint Martin en Bresse. Sennecey (grand). Verdun sur le Doux.

Arrondissement de Charolles.

M. Geoffroy, *Sous-Préfet*, à Charolles.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bellevue les Bains. Charolles. Chauffailles. Clayette (la). Digoin. Gueugnon. Guiche (la). Marcigny. Palinges. Parai le Monial. Saint Bonnet de Joux. Semur en Brionnois. Toulon sur Arroux.

Arrondissement de Louhans.

M. Debrange, *Sous-Préfet*, à Louhans.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beaurepaire. Cuiseaux. Cuisery. Louhans. Montpont. Montret. Pierre. Saint Germain du Bois.

DÉPARTEMENT DE LA SARRE.

Ce département prend son nom de la Sarre, rivière qui le parcourt, & se décharge dans la Moselle.

Il comprend une partie des Electorats de Trèves, de Cologne, &c.; sa superficie est de 493,513 hectares; sa population est de 273,569 individus. Il est composé de quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-sixieme division militaire, la quatrieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-huitieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Trèves, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Trèves.

M. le Baron Keppler ✵, *Préfet*, à Trèves.

M. Karsch, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois membres, Messieurs, Gerhards, Leseurre. Anethan,

Chefs-lieux des Justices de paix. Berncastel, Budelich, Contz, Pfalzel, Sarrebourg, Schweich, Trèves, Witlich.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Birkenfeld.

M. J. B. Hirn, *Sous-Préfet*, à Birkenfeld.

Chefs-lieux des Justices de paix. Baumholder, Birkenfeld, Coussel, Grumbach, Hermeskeil, Herrstein, Meisenheim, Rhaunen, Wadern.

Arrondissement de Prum.

M. C. F. Prud'homme, *Sous-Préfet*, à Prum.

Chefs-lieux des Justices de paix. Blankenheim, Daun, Gerolstein, Kilburg, Lyssendorf, Manderscheid, Prum, Reifferscheid, Schœnberg.

Arrondissement de Sarrebruck.

M. Bouvier-du-Molart, *Auditeur au Conseil d'Etat, Sous-Préfet*, à Sarrebruck.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arnoual, Bliescastel, Lebach, Merzig, Ottweiller, Sarrebruck, Wendel (Saint), Waldmohr.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

C'est un des quatre que forment le Maine et l'Anjou.

Il est borné au N. par le département de l'Orne, à l'E. par ceux d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, au S. par ceux d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, et à l'O. par celui de la Mayenne. Sa superficie est d'environ 1,252,536 arpens, ou 639,276 hectares. Sa population est de 410,380 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-deuxieme division militaire, la quinzieme cohorte de la légion d'honneur, la sixieme conservation des forêts, le diocese du Mans, la sénatorerie d'Angers, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement du Mans.

M. le Baron Auvray ✻, *Colonel*, *Préfet*, au Mans.

M. Rast-Desarmands, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres : Messieurs, Espaulart, Chesneau-Desportes, Contencin père. Leballeur.

Chefs-lieux des Justices de paix. Ballon. Conlie. Ecommoy. Loué. Mans (le), (*trois justices de paix*). Montfort. Sillé le Guillaume. Suze (la).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de la Flêche.

M. Hardouin-Fichardière, *Sous-Préfet*, à la Flêche.

Chefs-lieux des Justices de paix. Brulon. Flêche (la). Lude (le). Malicorne. Mayet. Pontvallain. Sablé.

Arrondissement de Mamers.

M. Contencin, fils, *Sous-Préfet*, à Mamers.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beaumont sur Sarthe. Bonnétable. Ferté Bernard (la). Fresnay. Lafresnaye. Mamers. Marolles les Braux. Montmirail. Saint Paterne. Tuffé.

Arrondissement de S.-Calais.

M. Soüin la Tibergerie, *Sous-Préfet*, à Saint-Calais.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bouloire. Chartre (la). Château du Loir. Grand Lucé (le). Saint Calais. Vibraye.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Ce Département se trouve compris dans la première division militaire et le diocèse de Paris; il fait partie de la quatrième série, et a 8 députés à élire pour la formation du corps législatif.

Voy. la division & les Autorités de ce département, chap. XVI.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

Ce département est un de ceux formés de la Brie, du Gâtinois.

Il est borné au N. par les départemens de l'Aisne et de l'Oise, à l'E. par ceux de l'Aisne, de la Marne et de l'Aube, au S. par ceux de l'Yonne et du Loiret, à l'O. par celui de Seine-et-Oise. Sa superficie est d'environ 1,167,710 arpens, ou 595,980 hectares; sa population est de 304,068 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la premiere division militaire, la premiere cohorte de la légion d'honneur, la premiere conservation des forêts, le diocèse de Meaux, la sénatorerie de Paris, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Melun.

M. le Baron Lagarde ❋, *Préfet*, à Melun.

M. Guyardin, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres: Messieurs, Billot, Froment. . . . . .

Chefs-lieux des Justices de paix. Brie sur Hières. Châtelet (le). Melun (*deux justices de paix*). Mormant. Tournan.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Coulommiers.

M. Frestel, *Sous-Préfet*, à Coulommiers.

Chefs-lieux des Justices de paix. Coulommiers. Ferté Gaucher (la). Rebais. Rozoy.

Arrondissement de Fontainebleau.

M. César Valade, *Sous-Préfet*, à Fontainebleau.

Chefs-lieux des Justices de paix. Chapelle (la). Château Landon. Fontainebleau. Lorrez-le-Boccage. Montereau-Faut-Yonne. Moret. Nemours.

Arrondissement de Meaux.

M. Godart, *Sous-Préfet*, à Meaux.

Chefs-lieux des Justices de paix. Claye. Crécy. Dammartin. Ferté sous Jouarre (la). Lagny. Lizy sur Ourcq. Meaux.

Arrondissement de Provins.

M. Simon, *Sous-Préfet*, à Provins.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bray sur Seine. Donnemarie. Nangis. Provins. Villiers Saint Georges.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Ce département est un de ceux formés de l'Isle-de-France.

Il est borné au N. par les départemens de l'Oise et de l'Eure, à l'E. par

celui de Seine-et-Marne, au S. par les départemens de Seine-et-Marne, du Loiret, et d'Eure-et-Loir, à l'O. par ce dernier et celui de l'Eure. Il a à son centre celui de la Seine. Sa superficie est d'environ 1,126,685 arpens, ou 575,042 hectares; sa population est de 430,972 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la premiere division militaire, la premiere cohorte de la légion d'honneur, la premiere conservation des forêts, le diocèse de Versailles, la sénatorerie de Paris, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Versailles.

M. le Comte Laumond (C. ✻), *Conseiller d'Etat, Préfet*, à Versailles.

M. Peyronet, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs, Richaud, Luſſy, Glot, Sauvat, Lelaurain.

Chefs-lieux des Justices de paix. Argenteuil. Chevreuse. Limours. Marly la Machine. Meulan. Montfort l'Amaury. Palaiseau. Poissy. Rambouillet. Saint Germain en Laye. Sèvres. Versailles, (*trois justices de paix*).

M. Petigny ✻, *Maire*, à Versailles.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Corbeil.

M. de Châteaubourg, *Auditeur au Conseil d'Etat, Sous-Préfet*, à Corbeil.

Chefs-lieux des Justices de paix. Arpajon. Boiſſy Saint Léger. Corbeil. Longjumeau.

Arrondissement d'Etampes.

M. Bouraine, *Sous-Préfet*, à Etampes.

Chefs-lieux des Justices de paix. Dourdan (*deux justices de paix*). Etampes. Ferté Aleps (la). Méréville. Milly.

Arrondissement de Mantes-sur-Seine.

M. Delarue, *ex-Maire de la ville d'Elbeuf, Sous-Préfet*, à Mantes-sur-Seine.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bonnières. Houdan. Limay. Magny. Mantes-sur-Seine.

Arrondissement de Pontoise.

M. Vanier, *Sous-Préfet*, à Pontoise.

Chefs-lieux des Justices de paix. Ecouen. Emile-Montmorency. Gonesse. Isle Adam (l') Luzarches. Marines. Pontoise.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE.

C'est un des cinq départemens que forment la Normandie et la partie septentrionale du Perche.

Il est borné au N. par la Manche, à l'E. par les départemens de la Somme

et de l'Oise, au S. par le département de l'Eure, à l'O. par la Manche. Sa superficie est d'environ 1,163,457 arpens, ou 593,810 hectares; sa population est de 642,948 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la cinquieme série, et a six députés à élire au Corps législatif, est compris dans la quinzieme division militaire, la quatorzieme cohorte de la légion d'honneur, la troisieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie de Rouen, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Rouen.

M. le Baron Savoye-Rollin ✱, *Préfet*, à Rouen.
M. Gally, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs,

Lefevre, Angerville, Cabissol, Quillebeuf, Bunel.

Conseil général de département composé de 24 Membres ; Messieurs,

Le Boulanger.	Le Marié.	Beuvain-Montillet.
Havas.	Lanon.	Lefevre.
Le Roideflagis.	Begouen.	Chapaix deMarivaux.
Heron d'Agironne.	Alexandre.	Deletre, fils.
Decairon.	Dambray.	. . . .
Le Picard.	Castiaux.	. . . .
Grandin.	Bodin.	. . . .
Delalande.	Decormeille.	. . . .

M. Demadieres, *Maire*, à Rouen.

Chefs-lieux des Justices de paix. Boos. Buchy. Clères. Dernetal. Ducler. Elbeuf. Grand Couronne. Marommes. Pavilly. Rouen, (*six justices de paix*).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Dieppe.

M. Cartier, *Sous-Préfet*, à Dieppe.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bacqueville. Bellencombre. Dieppe. Envermeu. Eu. Longueville. Offranville. Totes.

Arrondissement du Hâvre.

M. Stanislas Faure, *Sous-Préfet*, au Hâvre.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bolbec. Criquetot-Lesneval. Fécamp. Goderville. Ingouville. Hâvre (le). Lillebonne. Montivilliers. Saint Romain.

Arrondissement de Neufchâtel.

M. Pocholle, *Sous-Préfet*, à Neufchâtel.

Chefs-lieux des Justices de paix. Argueil. Aumale. Blangy. Forges les Eaux. Gournay. Londinières. Neufchâtel. Saint Saens.

Arrondissement d'Yvetot.

M. Le Grand, *Sous-Préfet*, à Yvetot.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cany. Caudebec. Doudeville. Fauville en Caux. Fontaine le Dun. Ourville. Saint Vallery en Caux. Vallemont. Yerville. Yvetot.

DÉPARTEMENT DE LA SÉSIA.

Ce Département est un des cinq que forme le Piémont; sa superficie est d'environ 335,118 hectares; sa population est de 202,822 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la troisieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-septieme division militaire, la seizieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, le diocese de Verceil, la sénatorerie de Turin, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Verceil.

M. le Baron Giulio ✻, *Préfet*, à Verceil.

M. Liegeard, *Secrétaire général.*

Conseil de Préfecture, composé de trois membres: Messieurs,

Biondi. Picco. Fileppi.

Chefs-lieux des Justices de paix. Agnona. Crevacore. Gattinara. Messerano. Quinto. Stroppiana. Trino. Verceil, (*deux justices de paix*).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bielle.

M. P. Riccati, *Sous-Préfet*, à Bielle.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bielle. Bioglio. Cacciorna. Candelo. Cavaglia. Cossato. Graglia. Mongrando. Mosso Sainte Marie.

Arrondissement de Santhia.

M. Ronfani, *Sous-Préfet*, à Santhia.

Chefs-lieux des Justices de paix. Buronzo. Cigliano. Crescentino. Livorno. Santhia.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES.

C'est un des trois que composent le Poitou et partie des Marches.

Il est borné au N. par le département de Maine-et-Loire, à l'E. par celui de la Vienne, au S. par ceux de la Charente et de la Charente Inférieure, à l'O. par le département de la Vendée. Sa superficie est d'environ 585,273 hectares; sa population est de 254,105 individus. Il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département qui fait partie de la premiere série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la douzieme division militaire, la douzieme cohorte de la légion d'honneur, la neuvieme conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie de Poitiers, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Niort.

M. le Baron Dupin (O. ❊), *Préfet*, à Niort.

M. Chauvin-Hersant, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs, Cherpentier, Pastureau, Gaultreau.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beauvoir sur Niort. Champdeniers. Coulonges. Frontenay. Mauzé. Niort (*deux justices de paix*). Prahecq. Saint Maixent (*deux justices de paix*).

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bressuire.

M. Tribert, *Sous-Préfet*, à Bressuire.

Chefs-lieux des Justices de paix. Argenton le Château. Bressuire. Cerisay. Châtillon sur Sèvres. Saint Varent. Thouars.

Arrondissement de Melle.

M. Jard-Panvillier, *Sous-Préfet*, à Melle.

Chefs-lieux des Justices de paix. Brioux. Celles. Chef Boutonne. Chenay. Melle. Motte Sainte Heraye (la). Sauzé-Vaussay.

Arrondissement de Parthenay.

M. Garnier, *Sous-Préfet*, à Parthenay.

Chefs-lieux des Justices de paix. Airvault. Mazières. Menigoutte. Moncoutant. Parthenay. Saint Loup. Secondigny. Thenezay.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Ce département est un de ceux que forme la Picardie.

Il est borné au N. par le département du Pas-de-Calais, à l'E. par les départemens du Nord et de l'Aisne, au S. par les départemens de l'Oise et de la Seine-Inférieure, à l'O. par la Manche. Sa superficie est d'environ 1,184,318 arpens, ou 604,456 hectares; sa population est de 495,058 individus. Il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a quatre députés à élire au Corps législatif, est compris dans la quinzieme division militaire, la deuxieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-sixieme conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie d'Amiens, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Amiens.

M. le Baron Quinette de Rochemont ❊, *Préfet*, à Amiens.
M. Berville, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de cinq Membres : Messieurs, [illegible], [illegible]guet, Marotte, Rivery, Decaix fils.

Chefs-lieux des Justices de paix. Amiens (*quatre justices de paix*).

Conty. Corbie. Hornoy. Moliens-Vidame. Oisemont. Picquigny. Poix. Sains. Villers-Bocage.

M. Morgan, *Maire*, à Amiens.

S O U S - P R É F E C T U R E S.

Arrondissement d'Abbeville.

M. André-Dumont, *Sous-Préfet*, à Abbeville.

Chefs-lieux des Justices de paix. Abbeville (*deux justices de paix*). Ailly le haut Clocher. Ault. Crécy. Gamaches. Hallancourt. Moyenneville. Nouvion. Rue. Saint Vallery.

Arrondissement de Doullens.

M. Ponticourt, *Sous-Préfet*, à Doullens.

Chefs-lieux des Justices de paix. Acheux. Bernaville. Domart. Doullens.

Arrondissement de Montdidier.

M. Lendormy, *Sous-Préfet*, à Montdidier.

Chefs-lieux des Justices de paix. Ailly sur Noye. Montdidier. Moreuil. Rosière. Roye.

Arrondissement de Péronne.

M. Malafosse, *Sous-Préfet*, à Péronne.

Chefs-lieux des Justices de Paix. Albert. Bray. Chaulnes. Combles. Ham. Nesle. Péronne. Roiselle.

DÉPARTEMENT DE LA STURA.

Ce département est un des cinq que forme le Piémont.

Il est borné à l'E. par les départemens du Tanaro et de Montenotte, au M. par celui des Alpes Maritimes, à l'O. par le département des Hautes-Alpes, et au N. par celui du Pô : sa superficie est de 1,127 015 hect. ; sa population est de 431,438 indiv. ; il est divisé en cinq arrondiss. communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-septieme division militaire, la seizieme cohorte de la légion d'honneur, la vingt-neuvième conservation des forêts, les diocèses de Mondovi, Saluces et Asti, la sénatorerie de Turin, et ressortit à la Cour d'appel de cette dernière ville.

P R É F E C T U R E.

Arrondissement de Coni.

M. le Baron Arborio ※, *Préfet*, à Coni.

M. Moreau-de-Saint-Mery, fils, *Secrétaire-général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre membres, Messieurs, Ricati, Eula, Baruchi, Canalis.

Chefs-lieux des Justices de paix. Borgo-Saint-Dalmazzo. Boves. Busca. Caraglio. Centallo. Coni. Demonte. Dronero. Saint-Damiano. Valgrana. Vernante. Vinadio.

S O U S - P R É F E C T U R E S.

Arrondissement d'Alba.

M. Trompéo ※, *Sous-Préfet*, à Alba.

Arrondissement de Gaillac.

M. Bermond, *Sous-Préfet*, à Gaillac.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cadalen. Castelnau de Montmiral. Cordes. Gaillac. Lisle. Rabastens. Salvagnac. Vaour.

Arrondissement de Lavaur.

M. Aussenac, *Sous-Préfet*, à Lavaur.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cuq Toulza. Graulhet. Lavaur. Puilaurens. Saint Paul.

DÉPARTEMENT DE TARN ET GARONNE.

Ce département, créé par le Sénatus-Consulte du 2 novembre 1808, est composé de divers cantons distraits des départemens de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot et de Lot-et-Garonne.

Il est borné au N. par le département du Lot, à l'E. par ceux du Tarn et de l'Aveyron, au S. par celui de la Haute-Garonne, et à l'O. par ceux du Gers et de Lot-et-Garonne; sa superficie est d'environ 395,700 hectares; sa population est de 228,330 individus. Il est divisé en trois arrondissem. communaux.

Ce département, qui fait partie de la quatrième série, et a 2 députés à élire au corps législatif, est compris dans la dixième division militaire, la dixième cohorte de la légion d'honneur, la treizième conservation des forêts, le diocèse de Montauban, la sénatorerie de. . . et ressortit à la cour d'appel de Toulouse.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Montauban.

M. le Baron Lepéletier d'Aunay, *Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet*, à Montauban.

M. Saint-Geniez, père, *Secrétaire général.*

Conseil de Préfecture, composé de trois Membres, Messieurs,
Vialetes de Mortarieu. Château. Lafon.

Chefs-lieux des Justices de paix. Antonin (Saint), Caussade, Caylux, Française (la), Molières, Montauban, (*deux Justices de paix*), Montclar, Montpezat, Négrepelisse.

M. Vialetes de Mortarieu, fils ✱, *Maire à Montauban.*

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Castel-Sarrasin.

M. Chalon, *Sous-Préfet*, à Castel-Sarrasin.

Chefs-lieux des justices de paix. Beaumont, Castel-Sarrasin, Grisolles, Lavit de Loumagne, Montech, Saint Nicolas de la Grave, Verdun sur Garonne, Villebrumier.

Arrondissement de Moissac.

M. E. Verninac, *Sous-Préfet*, à Moissac.

Chefs-lieux des Justices de paix. Auvillard, Bourg de Viza, Lauzerte, Moissac, Montaigu, Valence.

DÉPARTEMENT DU TARO.

Ce département est composé des ci-devant Etats de Parme et de Plaisance.

Il est borné à l'Est par le torrent Enza (royaume d'Italie), à l'Ouest par le

*

département de Gênes, au Sud par celui des Apennins, et au Nord par le Pô (royaume d'Italie); sa superficie est d'environ 502,236 hectares; sa population est de 376,558 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux, dont le premier est encore administré par un subdélégué établi par le décret impérial du 2 thermidor an 13, et qui y exerce les fontions attribuées aux Sous-Préfets par la loi du 28 pluviôse an 8.

Ce département qui fait partie de la deuxième série, et a six députés à élire au Corps législatif, est compris dans la vingt-huitième division militaire, la seixième cohorte de la légion d'honneur, la sénatorerie de. . . . . . les dioceses de Parme, Borgo et Plaisance, et ressortit à la Cour d'appel de Gênes.

PRÉFECTURE.

M. le Baron Hugues Nardon ✻, *Préfet* à Parme.
M. Guiod, *Secrétaire Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres, Messieurs,
Bondani, Nasalli, Cornacchia, Reynaud.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Parme.

M. Gubernatis, *Sous-Préfet*, à Parme.

Chefs-lieux des Justices de paix. Colorno, Corniglio, Donato (Saint) Fornovo, Langhirano, Pancrazio (Saint), Parme (*deux Justices de paix*), Poviglio, Sissa, Traversetolo, Vayro.

M. . . . . ., *Maire*, à Parme.

Arrondissement de Plaisance.

M. Caravel, *Sous-Préfet* à Plaisance.

Chefs-lieux des Justices de paix. Agazzano, Bettola, Borgonovo, Castel Saint Giovani, Pianello, Plaisance (*deux justices de paix*), Ponte d'Alloglio, Pontenure, Rivergaro, Rotto-Fredo.

M. . . . . ., *Maire*, à Plaisance.

Arrondissement de Borgo San-Donnino.

M. Locard, *Sous-Préfet* à Borgo San-Donnino.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bardi, Borgo San-Donnino, Busseto, Carpaneto, Cortemaggiore, Fiorenzola, Fontanellato, Lugaguano, Monticelli, Noceto, Pellegrino, Saint Secondo, Zibello.

DÉPARTEMENT DE ROME.

Ce Département est un de ceux que forment les Etats Romains.

Il est borné au N. par. . . . . sa superficie est d'environ. . . . . arpens, ou. . . . hectares; sa population est de. . . . individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce Département qui fait partie de la. . . . série, et a. . . Députés à élire au Corps Législatif, est compris dans la vingt-neuvième Division militaire, la seixième Cohorte de la Légion d'Honneur, la vingt-neuvième Con-

servation des Forêts, le Diocèse et la Sénatorerie de. . . . et ressortit à la Cour d'Appel de. . . .

M. le Baron Camille Tournon, *Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet*, résidant à Rome.

M. . . . ., *Secrétaire général.*

Conseil de Préfecture composé de . . Membres, Messieurs,

. . . .

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Frosimone.

M. . . . , *Sous-Préfet* à Frosimone.

Chefs-lieux des Justices de paix. Alatri, Anagni, Ceccano, Ceprano, Ferentino, Filettino, Frosimone, Guarcino, Maenza, Monte S.-Giovanni, Piperno, Ripi, Supino, Vallecorsa, Veroli.

Arrondissement de Rietti.

M. . . . , *Sous-Préfet* à Rietti.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aspra, Canemorto, Contigliano, Labbro, Magliano, Monteleone, Narni, Poggio-Mitteto, Rietti.

Arrondissement de Tivoli.

Chefs-lieux des justices de paix. Anticoli, Olevano, Palestrina, Palombara, Poli, Subiaco, Tivoli, Vicovaro.

Arrondissement de Velletry.

M. . . . , *Sous-Préfet* à Velletri.

Chefs-lieux des Justices de paix. Albano, Cori, Frascati, Genzano, Marino, Norma, Paliano, Segni, Sezze, Terracine, Valmontone, Velletri.

Arrondissement de Viterbe.

M. . . . , *Sous-Préfet* à Viterbe.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bagnorea, Bracciano, Canino, Caprarola, Civita Castellana, Civita-Vecchia, Corneto, Montefiascone, Morlupo, Orte, Ronciglione, Toscanella, Valentano, Vetralla, Vignanello, Viterbe.

DÉPARTEMENT DE TRASIMÈNE.

Ce Département est un des deux que forment les Etats Romains.

Il est borné au N. par. . . . . sa superficie est d'environ. . . . . arpens, ou. . . . hectares; sa population est de. . . . individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce Département qui fait partie de la. . . . série, et a. . . . Députés à élire au Corps-Législatif, est compris dans la vingt-neuvième Division militaire, la seizième Cohorte de la Légion d'Honneur, la vingt-neuvième Conservation des Forêts, le Diocèse et la Senatorerie de. . . . et ressortit à la Cour d'Appel de. . . .

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Spoleto.

M. le Baron Rœderer, *Auditeur au Conseil d'Etat, Préfet* à Spoleto.
M. . . . . ., *Secrétaire général.*

Conseil de Préfecture, composé de . . Membres, Messieurs,

. . . .

Chefs-lieux des Justices de paix. Arquata, Cassia, Norcia, Spoleto (*deux Justices de paix*), Terni, Visso.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Foligno.

M. . . . ., *Sous-Préfet* à Foligno.
Chefs-lieux des Justices de Paix. Assidi, Bevagna, Foligno, Nocera, Sepello, Trevi.

Arrondissement de Perugia.

M. . . . ., *Sous-Préfet* à Perugia.
Chefs-lieux des Justices de paix. Costiglion-del-Lago, Citta della Pieve, Citta di Castello, Derutta, Fratta, Maria (S.), Panicale, Paſſignano, Perugia (*trois Justices de paix*).

Arrondissement de Todi.

M. . . . ., *Sous-Préfet* à Todi.

Chefs-lieux des Justices de paix. Acqua-Pendente, Amelina, Baschi, Ficulle, Marsciano, Orvieto, Todi (*deux Justices de paix*).

DÉPARTEMENT DU VAR.

Ce département est un des quatre que forment la Provence, le territoire d'Avignon et le Comtat Venaissin.

Il est borné au N. par les départemens des Basses-Alpes et des Alpes Maritimes, à l'E. et au S. par la Méditerranée, enfin à l'O. par le département des Bouches-du-Rhône; sa superficie est d'environ 1,421,637 arpens, ou 725,580 hectares; sa population est de 283,296 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la huitieme division militaire, la huitieme cohorte de la légion d'honneur, la seizieme conservation des forêts, le diocese et la sénatorerie d'Aix, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Draguignan.

M. D'Azémar, *Préfet*, à Draguignan.
M. Lannau-Rolland, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Anglès, De Savignhac, De Jouffrey.

Commissariat général de Police.

M. Caillemer, *Commissaire général.*

Chefs-lieux des Justices de paix. Aups. Callas. Comps. Draguignan. Fayence. Fréjus. Grimaud. Lorgues. Saint Tropez. Salernes.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Brignoles.

M. Serrin, *Sous-Préfet*, à Brignolles.

Chefs-lieux des Justices de paix. Barjols. Besse. Brignoles. Cotignac. Ginasservis. Roquebrussanne. Saint-Maximin. Tavernes.

Arrondissement de Grasse.

M. Bain (M. A.), *Sous-Préfet*, à Grasse.

Chefs-lieux des Justices de paix. Antibes. Bar (le). Coursegoules. Grasse. Saint Auban. Saint Vallier. Vence.

Arrondissement de Toulon.

M. Blain, *Sous-Préfet*, à Toulon.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bausset (le). Collobrières. Cuers. Hières. Ollioulles. Toulon (*deux justices de paix*).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Ce département est un des quatre que forment la Provence, le territoire d'Avignon et le comtat Venaissin.

Il est borné au N. par le département de la Drôme et l'extrémité sud-est de celui de l'Ardèche, à l'E. par le département des Basses-Alpes, au S. par celui des Bouches-du-Rhône, et à l'O. par le département du Gard ; sa superficie est d'environ 459,576 arpens, ou 234,560 hectares ; sa population est de 205,832 individus ; il est divisé en quatre arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la huitieme division militaire, la huitieme cohorte de la légion d'honneur, la quinzieme conservation des forêts, le diocèse d'Avignon, la sénatorerie de Nîmes, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Avignon.

M. Delattre (C. ✻), *Préfet*, à Avignon.

M. Jean, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

M. Boudard, Tempier, Fléchier.

Chefs-lieux des Justices de paix. Avignon (*deux justices de paix*). Bedarides. Cavaillon. Ile (l').

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Apt.

M. Terras, *Sous-Préfet*, à Apt.

Chefs-lieux des Justices de paix. Apt. Bonnieux. Cadenet. Gordes. Pertuis.

Arrondissement de Carpentras.

M. . . . ., *Sous-Préfet*, à Carpentras.

Chefs-lieux des Justices de paix. Carpentras (*deux justices de paix*). Mormoiron. Pernes. Sault.

Arrondissement d'Orange.

M. Gossvin de Stassart, *Auditeur au Conseil d'Etat*, *Sous-Préfet*, à Orange.

Chefs-lieux des Justices de paix. Beaumes. Bollène. Malaucène. Orange, (*deux Justices de paix*). Vaison. Valréas.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

Ce département est un de ceux formés du Poitou.

Il est borné au N. par les départemens de Maine-et-Loire et de la Loire inférieure, à l'E. par celui des Deux-Sèvres, au S. par le département de la Charente inférieure, et à l'O. par l'Océan; sa superficie est d'environ 1,323,432 arpens, ou 675,458 hectares; sa population est de 268,786 individus; il est divisé en trois arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la douzieme division militaire, la douzieme cohorte de la légion d'honneur, la neuvieme conservation des forêts, le diocèse de La Rochelle, la sénatorerie de Poitiers, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Fontenay.

M. le Baron de Barante, *Auditeur au Conseil d'Etat*, *Préfet*, à Napoléon.

M. Cavoleau, *Secrétaire-Général, chargé de l'administration de l'arrondissement de Fontenay.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs, Brisson, Savary de Lespineray, Coyaud.

Chefs-lieux des Justices de paix. Chaillé les Marais. Chantonnay. Châtaigneray (la). Fontenay. Hermenault (l'). Hermine (S.). Luçon. Maillezay. Mareuil. Pouzauges. Saint Hilaire sur l'Autise.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Montaigu.

M. A. Bernard Laducquerie, *Sous-Préfet*, à Montaigu.

Chefs-lieux des Justices de paix. Essarts (les). Herbiers (les). Montaigu. Mortagne. Napoléon. Poiré sous la Roche (le). Roche-Servière. Saint Fulgent.

Arrondissement des Sables d'Olonne.

M. Menanteau, *Sous-Préfet*, aux Sables d'Olonne.

Chefs-

Ch.-lieux des Just. de paix. Beauvoir. Challans. Isle Dieu(l') Motte Achard (la). Moutiers les Mauxfaits (les). Noirmoutiers. Palluau. Sables d'Olonne (les). S. Gilles sur Vie. S. Jean de Mont. Talmont.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

Ce département est un des trois que forment le Poitou et partie des Marches Communes.

Il est borné au N. par le département d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, à l'E. par ceux d'Indre-et Loire, de l'Indre et de la Haute-Vienne, au S. par ce dernier et ceux de la Charente et des Deux-Sèvres, à l'O. par celui des Deux-Sevres; sa superficie est d'environ 689,083 hectares; sa populat. est de 253,048 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la 3e. série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la 12e. division militaire, la 12e. cohorte de la légion d'honneur, la 9e. conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie de Poitiers, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Poitiers.

M. le Baron Mallarmé ❋, *Préfet*, à Poitiers.

M. Bonnefont, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs, Boncenne, Brissonnet, Bourgeois.

Chefs-lieux des Justices de paix. Lusignan. Mirebeau. Neuville. Poitiers, (*deux justices de paix*), Saint Georges les Baillargeaux. Saint Julien l'Ars. Villedieu (la). Vivône. Vouillé.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Châtelleraule.

M. Vincent-Brault, *Sous-Préfet*, à Châtelleraule.

Chefs-lieux des Justices de paix. Châtelleraule. Dangé. Leigné sur Usseau. Lencloître. Plumartin. Vouneuil.

Arrondissement de Civray.

M. Pressac-des-Planches, *Sous-Préfet*, à Civray.

Chefs-lieux des Justices de paix. Availles. Charroux. Civray. Couhé. Gençais.

Arrondissement de Loudun.

M. Durand-la-Rennerie, *Sous-Préfet*, à Loudun.

Chefs-lieux des Justices de paix. Loudun. Moncontour. Monts. Moutiers (Trois).

Arrondissement de Montmorillon.

M. Butaud, *Sous-Préfet*, à Montmorillon.

Chefs-lieux des Justices de paix. Chauvigny. Isle Jourdain (l'). Lussac. Montmorillon. Saint Savin. Trémouille (la).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.

Ce département est formé des ci-devant haut Limousin, basses Marches, et de quelques portions du Haut Poitou.

Il est borné au N. par les départemens de la Creuse, de l'Indre et de la Vienne, à l'E. par celui de la Creuse, au S. par ceux de la Corrèze et de la

Dordogne, à l'O. par ceux de la Dordogne, de la Charente et de la Vienne; sa superficie est d'environ 1,116,876 arpens, ou 570,035 hectares; sa population est de 243,195 indiv., il est divisé en 4 arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la 5e. série, et a deux députés à élire au Corps législatif, est compris dans la 21e. division militaire, la 15e. cohorte de la légion d'honneur, la 10e. conservation de forêts, le diocèse et la sénatorerie de Limoges, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement de Limoges.

M. le Baron L. Texier-Olivier ✻, *Préfet*, à Limoges.

M. Lefebvre, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

La Chassagne, Durand Richemont. Loysel Laquinière.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aixe. Ambazac. Châteauneuf. Eymoutiers. Limoges (*deux justices de paix*). Nieul. Pierre Buffiere. Saint Léonard.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Bellac.

M. Badou, *Sous-Préfet*, à Bellac.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bellac. Bessines. Château Ponsac. Dorat. Laurière. Magnac-Laval. Mézières. Nantiat. Saint Sulpice les Feuilles.

Arrondissement de Rochechouart.

M. Périgord, *Sous-Préfet*, à Rochechouart.

Chefs-lieux des Justices de paix. Oradour-sur-Vayres. Rochechouart. Saint Junien. Saint Laurent sur Gorre. St. Mathieu.

Arrondissement de St.-Yrieix.

M. Gondinet, *Sous-Préfet*, à Saint-Yrieix.

Chefs-lieux des Justices de paix. Chalus. Nexon. Saint Germain les Belles Filles. Saint Yrieix.

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Ce départem. est un de ceux que forment la Lorraine, les trois Evêchés, etc.

Il est borné au N. par les départemens du Bas-Rhin, de la Meurthe et de la Meuse; à l'E. par les départemens du Bas-Rhin et du Haut-Rhin; au S. par ceux du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et de la Haute-Marne; à l'O. par celui de la Haute-Marne; sa superficie est d'environ 587,955 hectares; sa pop. est de 334,169 individus; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la 4e. série, et qui a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la 4e. division militaire, la 5e. cohorte de la légion d'honneur, la 21e. conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie de Nancy, et ressortit à la Cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Epinal.

M. Himbert ✻, *Préfet*, à Epinal.

M. Welche, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de trois Membres : Messieurs,

Truillard, Piers, Ch. Collard.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bruyères. Châtel. Epinal. Rambervillier. Xertigny.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Mirecourt.

M. De Saint-Ouen, *Sous-Préfet*, à Mirecourt.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bains. Charmes. Darney. Dompaire. Mirecourt. Monthureux sur Saône. Vittel.

Arrondissement de Neufchâteau.

M. Dumesnil, *Sous-Préfet*, à Neufchâteau.

Chefs-lieux des Justices de paix. Bulgnéville. Châtenois. Coussey. Marche (la). Neufchâteau.

Arrondissement de Remiremont.

M. Richard, *Sous-Préfet*, à Remiremont.

Chefs-lieux des Justices de paix. Plombières. Ramonchamp. Remiremont. Saulxures.

Arrondissement de Saint-Dié.

M. Bizot, *Sous-Préfet*, à Saint-Dié.

Chefs-lieux des Justices de paix. Brouvelieures. Corcieux. Fraise. Gérardmer. Raon l'Etape. Saales. Saint Dié. Schirmeck. Senones.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Ce département est un des quatre que forment la Bourgogne, l'Auxerrois, le Senonois, etc.

Il est borné au N. par les départemens de l'Aube et de Seine-et-Marne, à l'E. par ceux de l'Aube et de la Côte d'Or, au S. par ceux de la Côte-d'Or, de la Nièvre et du Loiret, à l'O. par ceux du Loiret et de Seine-et-Marne ; sa superficie est d'environ 1,428,773 arpens, ou 729,123 hectares ; sa population est de 325,994 individus ; il est divisé en cinq arrondissemens communaux.

Ce département, qui fait partie de la deuxieme série, et a trois députés à élire au Corps législatif, est compris dans la dix-huitieme division militaire, la sixieme cohorte de la légion d'honneur, la deuxieme conservation des forêts, le diocèse de Troyes, la sénatorerie de Paris, et ressortit à la Cour d'appel de cette derniere ville.

PRÉFECTURE.

Arrondissement d'Auxerre.

M. le Baron Rougier la Bergerie ✳, *Préfet*, à Auxerre.

M. Sauvalle, *Secrétaire-Général.*

Conseil de Préfecture composé de quatre Membres : Messieurs, Bernard, Crochot, Hay-Lucy, Robinet Pontagny.

Chefs-lieux des Justices de paix. Auxerre (*deux justices de paix*). Chablis. Coulange la Vineuse. Coulange sur Yonne. Courçon. Ligny le Châtel. Saint Florentin. Saint Sauveur. Seignelay. Toucy. Vermanton.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement d'Avallon.

M. Dechateauvieux, *Sous-Préfet*, à Avallon.

Chefs lieux des Justices de paix. Avallon. Guillon. Isle sur le Serein (l'). Quarré les Tombes. Vezelay.

Arrondissement de Joigny.

M. Lacam, *Sous-Préfet*, à Joigny.

Chefs-lieux des Justices de paix. Aillant sur Tholon. Bleneau. Brienon. Cerisiers. Charny. Joigny. Saint Fargeau. Saint-Julien du Sault. Villeneuve sur Yonne.

Arrondissement de Sens.

M. Boulley, *Sous-Préfet*, à Sens.

Chefs-lieux des Justices de paix. Cheroy. Pont sur Yonne. Sergines. Sens. (*deux justices de paix*). Villeneuve sur Vanne.

Arrondissement de Tonnerre.

M. Rathier, *Sous-Préfet*, à Tonnerre.

Chefs-lieux des Justices de paix. Ancy-le-Franc. Crusy. Flogny. Noyers. Tonnerre.

SECTION III.

GOUVERNEMENS GENERAUX.

GOUVERNEMENT de Paris. *Voyez* Chapitre XVI.

GOUVERNEMENT *Général des départemens au-delà des Alpes.*

S. A. I. le Prince DE BORGHESE, Duc de Guastalla, Grand Dignitaire de l'Empire, en qualité de *Gouverneur général.*

M. le Comte DAUCHY (C. ✳), Conseiller d'Etat, *Intendant du Trésor Public.*
M. l'Adjudant-Commandant Porson (O. ✳), *Chef de l'Etat-Major.*
M. d'Auzers, *Directeur de la Police.*

GOUVERNEMENT *Général des départemens de la Toscane.*

S. A. I. la Princesse ELIZA, Grande Duchesse de Toscane, *faisant les fonctions du Gouvernement général.*

S. A. I. le Prince FELIX, Prince de Lucques et Piombino, Général de division, *Commandant général.*

M. Caron de St.-Thomas, Auditeur au Conseil d'Etat, *Intendant du Trésor public dans la* 29[e] *Division militaire.*
M. l'Adjudant-Commandant Mariotti (O. ✳), *Chef de l'Etat-Major.*
M. Dubois, *Directeur de la Police.*

CONSULTE EXTRAORDINAIRE DE ROME.

M. le Comte Miollis (G. ✳), *Gouverneur général, Président.*

M. le Baron de Gérando ✳,
M. le Baron Dalpozzo ✳,
M. le Baron Janet,
} *Maîtres des Requêtes, Membres de la Consulte.*

M. Debalbe, *Auditeur, Secrétaire.*

GOUVERNEMENT DES PROVINCES ILLYRIENNES.

S. Ex. M. le Duc de RAGUSE, M[al]. d'Empire, *Gouverneur général.*

M. le Comte Dauchy (C. ✳), Conseiller d'Etat, *Intendant général.*

M. . . . . *Commissaire de la Justice.*

M. . . . .
M . . . .
M. . . . .
} *Intendans des Provinces.*

CHAPITRE XI.

Organisation Judiciaire.

SECTION PREMIERE.

Dispositions générales relatives aux Cours, Tribunaux et aux Officiers ministériels.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Il y a pour tout l'Empire François trente-sept Cours d'appel, dont trois ont leur siége à la Guadeloupe, à la Guyane françoise et à la Martinique.

Chaque département a une Cour de justice crimininelle, des tribunaux de première instance et des justices de paix.

Il y a aussi pour les principales villes de la France, des tribunaux de commerce.

Les juges des tribunaux de commerce continuent à exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Il n'est point dérogé au droit qu'ont les citoyens de faire juger leurs contestations par des arbitres de leur choix; la décision de ces arbitres ne sera point sujète à appel, s'il n'est expressément réservé.

Nul ne pourra être juge, suppléant, Procureur-général impérial près les Cours d'appel & de justice criminelle, ni greffier d'une Cour de justice criminelle, s'il n'est âgé de trente ans accomplis. Il suffit d'être âgé de vingt-cinq ans pour être juge ou suppléant, procureur impérial dans un tribunal de première instance, substitut d'un procureur général d'une Cour d'appel, et greffier des cours d'appel, des tribunaux de première instance & des juges de paix.

A vingt-deux ans on peut être substitut d'un procureur impérial près d'un tribunal de première instance.

Les fonctionnaires désignés dans l'article précédent ne peuvent être requis pour aucun autre service public; ils ne pourront s'absenter plus de dix jours sans congé du tribunal, et

plus d'un mois sans congé du Gouvernement, sous peine d'être privés de la totalité de leur traitement pendant la durée de leur absence, et si elle dure plus de six mois, d'être considérés comme démissionnaires.

Les juges criminels & civils, sont nommés par l'Empereur.

Les juges autres que les juges de paix, conservent leurs fonctions toute leur vie, à moins qu'ils ne soient condamnés pour forfaiture.

Le Grand-Juge Ministre de la Justice, a droit de surveiller & de reprendre les membres des Cours d'appel, de justice criminelle, des Tribunaux de première instance, & les juges de paix.

La Cour de Cassation, présidée par le Grand-Juge, a droit de censure & de discipline sur les Cours d'Appel & les Cours de justice criminelle; elle peut, pour cause grave, suspendre les juges de leurs fonctions, les mander près du Grand-Juge, pour y rendre compte de leur conduite.

Les Cours d'Appel ont droit de surveillance sur les Tribunaux Civils de leur ressort; & les Tribunaux Civils, sur les Juges de Paix de leur arrondissement.

DU MINISTÈRE PUBLIC.

Les officiers du Ministère Public sont agens du Gouvernement auprès des Cours et des tribunaux; leurs fonctions consistent à faire observer, dans les jugemens à rendre, les loix qui intéressent l'ordre général, & à faire exécuter les jugemens rendus: ils portent le nom de *Procureurs généraux Impériaux* & *Procureurs Impériaux*.

Ils sont entendus dans toutes les causes des pupilles, des mineurs, des interdits, des femmes mariées, & dans celles où les propriétés & les droits, soit de l'État, soit d'une commune, sont intéressés; ils sont chargés en outre de veiller pour les absens indéfendus.

Les Procureurs généraux, sont chargés de tenir la main à l'exécution des arrêts & jugemens, & poursuivent d'office cette exécution dans toutes les dispositions qui intéressent l'ordre public; & en ce qui concerne les particuliers, ils peuvent, sur la demande qui leur en est faite, soit enjoindre aux huissiers de prêter leur ministère, soit ordonner les ouvertures de portes, soit requérir main-forte, lorsqu'elle est nécessaire.

Le Procureur général impérial près la Cour de Cassation, surveille les Procureurs généraux impériaux près les Cours d'Appel & les Cours de justice criminelle.

Les Procureurs généraux impériaux près les Cours d'Appel, ſurveillent les Procureurs impériaux près les tribunaux de première inſtance.

Les Procureurs généraux impériaux près les Cours de juſtice criminelle surveillent les Magiſtrats de sûreté.

Le Procureur impérial en chaque tribunal veille au maintien de la diſcipline & à la régularité du ſervice dans le tribunal, ſuivant le mode qui eſt déterminé par la loi.

DES GREFFIERS ET OFFICIERS MINISTÉRIELS.

Les greffiers de tous les tribunaux ſont nommés par l'Empereur, qui peut les révoquer à volonté. L'Etat pourvoit à leur traitement, au moyen duquel ils ſont chargés de payer leurs commis & expéditionnaires, ainſi que toutes les fournitures de leur greffe.

Il eſt établi, près la Cour de caſſation un nombre fixe d'avocats, et près chaque Cour d'appel, près chaque Cour de juſtice criminelle, près de chacun des tribunaux de première instance, un nombre fixe d'avoués qui eſt réglé par l'Empereur, ſur l'avis de la cour ou du tribunal auquel les avoués doivent être attachés.

Les avoués ont excluſivement le droit de poſtuler & de prendre des concluſions dans la Cour ou le tribunal pour lequel ils ſont établis ; néanmoins les parties pourront toujours ſe défendre elles-mêmes, verbalement & par écrit, ou faire propoſer leur défense par qui elles jugeront à propos.

Les avoués sont nommés par l'Empereur, sur la préſentation de la Cour ou du tribunal dans lequel ils doivent exercer leur miniſtère.

Il eſt établi près de chaque tribunal de première inſtance, près de chaque Cour d'appel, près de chaque Cour de juſtice criminelle, un nombre fixe d'huiſſiers qui eſt réglé par L'Empereur, sur l'avis de la Cour ou du tribunal près duquel ils doivent ſervir : ils ſont nommés par l'Empereur, ſur la préſentation de cette même Cour ou tribunal.

SECTION II.

Cours d'Appel.

Les Cours d'appel sont chargées de statuer sur les appels des jugemens de première instance, rendus en matière civile par les tribunaux d'arrondissement, et sur les appels des jugemens de première instance, rendus par les tribunaux de commerce. Leurs jugemens ne peuvent être rendus par moins de sept juges.

Jamais un appel d'un jugement contradictoire ne pourra être signifié ni avant le délai de huitaine, à dater du jour du jugement, ni après l'expiration de trois mois, à dater du jour de la signification du jugement, faite à personne ou domicile : ces deux termes sont de rigueur, et leur inobservation emportera la déchéance de l'appel ; en conséquence, l'exécution des jugemens qui ne sont pas exécutoires par provision, demeurera suspendue pendant le délai de huitaine.

Le Grand-Juge, Ministre de la Justice, préside les Cours d'appel quand l'Empereur le juge convenable.

Ces Cours ont droit de surveillance sur les Tribunaux Civils de leur ressort.

Dans ces Cours, le nombre des juges varie proportionnément à l'étendue et à la population des départemens qui y ressortissent.

Il n'y a que 12 juges dans quelques-uns ; dans d'autres, il y en a 13, 14, 20, 22, 30, etc.

Les Cours d'appel composées de 20 à 30 juges, se divisent en deux chambres ; et celles qui sont composées de 31 juges, se divisent en trois chambres.

Il y a près de chaque Cour d'appel, un corps de juges-auditeurs, dont le nombre est de 4 au moins, et de 6 au plus, un procureur général impérial et un greffier : il y a aussi un substitut dans les Cours qui se divisent en deux chambres, et deux substituts dans celles qui se divisent en trois chambres.

Les auditeurs exercent leurs fonctions, soit dans la Cour d'appel, soit dans les Cours de justice criminelle, et dans les Tribunaux de première instance du ressort.

Ils sont chargés des enquêtes, des interrogatoires et autres actes qui appartiennent au ministère des juges ; ils peuvent suppléer les juges, s'ils ont atteint l'âge de 30 ans ; et les procureurs impériaux, s'ils sont âgés de 22 ans accomplis.

Les Procureurs généraux impériaux près les Cours d'appel surveillent les Procureurs impériaux près les Tribunaux de première instance.

L'Empereur nomme à vie les présidens des Cours d'appel ; il peut les choisir hors des Cours qu'ils doivent présider.

Les Cours d'appel qui se divisent en trois chambres, ont un premier président et deux présidens : celles qui se divisent en deux chambres ont un premier président et un président.

En cas d'empêchement du Procureur général impérial et des substituts près les Cours d'appel, les fonctions du ministère public doivent être momentanément remplies par le dernier nommé des juges.

Vacances.

Dans l'intervalle du premier septembre au premier novembre, il sera donné,

par chaque chambre des Cours d'appel, une audience au moins par semaine, pour le service des vacations.

Les chambres auxquelles les matières de police correctionnelle sont exclusivement dévolues dans quelques tribunaux d'arrondissement, tels que celui de Paris, n'ont point de vacances.

Les directeurs de jury qui sont en exercice depuis le premier septembre jusqu'au premier novembre n'ont point de vacances.

COURS D'APPEL par ordre Alphabétique de Villes.

COUR D'APPEL, *séant à Agen.*

M. Lacuée aîné (O. ✻), *premier Président.*
M. Bergognié, *Président.*

	Juges, Messieurs,		*Auditeurs*, MM.
Bory, ✻.	Castagnie.	Barret-Lavedan.	Barret-Lavedan.
Laujacq.	Gauran.	*Chiniac.*	Lebé.
Lafontan.	Laffargue.	Cassagnole.	Moullié.
Cazabonne.	Tartanac ✻.	Garric.	Glandin.
Satur.	Soubiran-Lamaguere.	Dairie.	Berges.
Judicis, ✻.	Falagret.	Guillemette.	Podenas.
Combouzou.			

M. Mouysset ✻, *Proc. Gén. Imp.* M. Rivière, *Substitut.*
M. Mathieu, *Greffier.*

	Avoués, Messieurs,		
Glady.	Capuran.	Pouy Debat.	Jouve.
Labie.	Hugon.	Lamer.	Dugoujon.

Les appels des Tribunaux de premiere instance, et des Tribunaux de Commerce des departemens du Gers, du Lot, de Lot et Garonne, se portent a cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Aix.*

M. Baffier ✻, *Président.*

	Juges, Messieurs,		*Auditeurs*, MM.
Guerin, Ch. Ant.	Reibaud, Fr.	Meyer.	Mougins-Roquefort.
Thomas ✻.	Guigou.	Bermond, cadet.	Gaufridy.
Tremois ✻.	Mauche ✻.	Fauri.	Colomb.
Meifred ✻.	Cappeau.	*DurandMaillane*, juge honoraire.	Verger.
Aguillon.	Ailhaud.		

M. Peise ✻, *Procureur-général impérial.*
M. Longchamp, *Greffier.*

	Avoués, Messieurs,		
Eymon.	Bermond, aîné.	Benoît.	H. Cappeau.
Auberger.	Tassy, fils.	Roux.	Pellicot.

Nota. Le signe * distingue le Magistrat appelé pour un temps à d'autres fonctions, et les caractères italiques, celui qui le remplace provisoirement.

Vernet. Bernard. Sube, père. Chambaud.
Mouan. Laget, fils. Martin. Raybaud, fils.
Castelan. Beuf. Sardou. Vial.
Simon.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens des Basses-Alpes, Alpes maritimes, Bouches-du-Rhône, du Var, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Ajaccio.*

M. Castelli, *Président.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

Ponte. Muselli. Durazzi. . . . . .
Bertora ✻. Multedo. Citadella. . . . . .
Farinole. Giacobbi. . . . .
Forcioli. Deslon. . . . . .

M. Chiappe, *Procureur-général impérial.*
M. Delacroix, aîné, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Natali. Colonna-Dornano. Maestroni. Bonnet. Peraldi.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de Golo, de Liamone, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Amiens.*

M. Varlet ✻, *premier Président.*
M. Bouteville, *Président.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

Duval. Dequin, l'aîné. Falize. Legrand des Cloizeaux.
Poiriez. Féval. Fontaine.
Levrier. Delaleu, ✻. Romain. . . . . .
Bocquillon. Berand. *Delaune*, Juge honoraire. . . . . .
Lebesgue. Lecocq.
Lemaire-Darion ✻ Goguet. *Laurès*, Juge honoraire.
Thirria. Dubourg.

M. Petit ✻ *Procureur gén. imp.* M. Hanocq, *Substitut.*
M. Lemaître, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Lecat. Varlet. Morgan. Blin.
Laurendeau. Chrestien. Buvequin. Machars.
Lenfant. Lefrançois.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Angers.*

M. Menard Lagroye ✻, *premier président.*
M. Beguyer-Chamboureau, *Président.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

Milscent.	Louveau.	Lofficial.	Prevot de la Chauvellerie.
Delaunay ☼.	Moulin ☼.	Godefroy de Montours.	Labroize.
Beraud.	Gautret.	Verdier-Miltiere.	Javary.
Lorrier.	Bouffard.	Dulse Garray.	Defarcy.
Mònard.	Bordier.	Monnier.	Naurais-de-Ladavière.
Halbert.	Letellier.		
Malarme.	Desmazieres ☼.		

M. Dandenac, aîné ☼, *Proc. gén. imp.*
M. Puisard, *Substitut.*
M. Garanger, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Chedevergne.	Daboys	Braillard.	Cheux.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL, *séant à Besançon.*

M. Louvot ☼, *Président.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

Spicrenaël ☼.	Garnier ☼.	Dessirier.	Maurice.
Violand.	Roux.	Grand.	Courvoisier.
Bonot.	Véjux.	*Bureau de Puzi*, Juge honoraire.	Alvizet.
Girardet.	Morand.		Vuilleret.
Glaudet.	Gâcon ☼.		Lescot.
			Droz.

M. Gros ☼, *Procureur-général impérial.*
M. Ruty, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Dormoy, aîné.	Bard.	Branche.	Laforêt.
Bourdot.	Fonclause.	Dormoy, cadet.	Girod, Abraham.
Pethé.	Poutot.	Mathiot.	Crochet.
Barbaud.	Balland.	Guichard.	Bouvalot.
Léger.	Faivre.	Girod, Félix.	

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Bordeaux.*

M. Brezets (C. ☼), *premier Président.*
M. Cavaillon, *Président.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

Deseze, aîné.	Mestreau ☼.	Duprat.	Brezets.
Perrin.	Lafaye-du-Bourgoin.	Fasse.	Mazet.
Desmirails ☼.	Jaubert.	Plassan.	Lafaye-du-Bourgoin, fils.
Chalup.	Castagniet.	S. Guirons.	Hosten.
Galaup, aîné.	Couchonneau-Barriere.	Duranteau.	Laloubie.
Dalbi ☼.		Malleret.	
Janet-Lasfond.			
Sepierre.			

M. Rateau ❋, *Proc. gén. imp.* M. Montaubricq, *Substitut.*
M. Michel, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Marion.	Jagou.	Bleynie.	Laumond.
Cantilhac	Hugues.	Secondat.	Moutaillier.
Dupré.	Thounens.		

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de la Charente, de la Dordogne, de la Gironde, se portent à cette Cour.

Cour d'appel *séant à Bourges.*

M. Sallé ❋, *Président.*

Juges, Messieurs,			*Auditeurs*, MM.
Delaméthérie.	Ballard.	Dumont-Verville.	Sallé, fils.
Dumoutet.	Morin.	Rapin, fils.	Dubois.
Jaymebon ❋.	Laurent ❋.	Legrand.	Jouslain Denoray.
Pepin.	Guillerault.	Heulard Montigny	Brunet.

M. Forest ❋, *Procureur général impérial.*
Vielhaut, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Gangneron.	Douar.	Devaux.	Bouniou.
	Deseglise.	Mater.	Delasalle.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens du Cher, de l'Indre, de la Nièvre, se portent à cette Cour.

Cour d'appel, *séant à Bruxelles.*

M. Latteur (C. ❋), *premier Président.*

M. Wautelée, M. Michaux, } *Présidens.*

Juges, Messieurs,			*Auditeurs*, MM.
Bonaventure ❋.	Delecourd.	Van Cutsem ❋.★	Delannoy.
Coremans.	De Reine.	Wyns.	Powis.
Dimartinelli.	Foncez ❋.	Chatillon.	
Houzé ❋.	De Vroe.	Malfroid.	
Mosselman.	Fournier.	Laroche.	
Debrabaudere.	Victor Dubois	Dehase.	
De Brouckere.	De Quertenmont.	Beke.	
Kersmaekers ❋.	Thiénot.	*Villegas Pellemberg.*	
Blémont ❋.	Volckerick.	*Van-Audenrode*, Juge honoraire.	
Mulle.	Wittouck.		
Jardilliers.			

M. Beyts (O. ❋), *Procur. gén. impérial.* { M. Mercx, M. Buchet, } *Substituts.*

M. Feigneaux, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Honorez. Pins. Audoor. De Bavay. Truffart. Zech. Hody.
Van-Merstraeten. Walkiers. Nève. Cruts. De Dobbeleer. Droesbeque.
Zaman. Joret. Desrenne. Lavallée. Ranwet. Simon.
De Quertenmont. Oorloff. Lefebvre. Estvart. Nuewens. Tetut.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de la Dyle, de l'Escaut, de Jemmapes, de la Lys, des deux Nèthes, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Caen.*

M. Lemenuet (C. ✻), *premier Président.*
M. Cailly, *Président.*

Juges, Messieurs,

Regnée. Gauthier ✻. Philippe-Delleville. Aumont. Advisse. Houssaye.
Blaise. Mauhant. Lefollet ✻. Heot. Hubert. Havin. Lehieulle.
Delaunay ✻. Lizot. Bourdon. Delangle. Lasseret. Daigremont.

Auditeurs, MM.

Trolley. Rioult-Monthray.

M. Lautour-Duchâtel ✻, *proc. gén. imp.* M. Chantereyne, *Subs.*
M. Fouache, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Leconte. Hébert, aîné. Boessel. Lepelletier. Guilbert. Letourmy.
Lecornu. Sauvegrain-Bauval. Richer. Longuet.
Renard. Tabourier. Chaillou. Onfroy. Hébert, jeune.
Lemaire. Blin. Mordant. Rupalley. Lemore-Lamotte. Heos.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens du Calvados, de la Manche, de l'Orne se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Colmar.*

M. Louis Schirmer ✻, *Président.*

Juges, Messieurs,

Ehrmann. Auger. Wicka ✻. Salomon.
Bernard. Mathieu. Levasseur. Sandherr.
Frœreisen ✻. Rapinat. Loyson.

Auditeurs, MM.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

M. Antonin ✻, *Procureur général impérial.*
M. Jourdain, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Baumlin. Ballet. Kœnig.
Raspieller. Simon.
Vilhelm. Gerard.
Coudre. Comerson.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Dijon.*

M. Larché ✻, *Législateur*, *Président.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

Morisot jeune ✻.	Maurier.	Guyardin ✻.	Riambourg.
Virely.	Rubat ✻.	Godinet, le jeune.	Bretin.
Lesage.	Bijon.	Morisot, aîné.	Joly.
Ruelle.	Baudot.	Duclos.	Moreau.
			Sermage.
			Lefebvre.

M. Ballant, *Procureur général impérial.*

M. Legoux, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Bérard.	Godard.	Pignolet.	Adelon, jeune.
Lechêne.	Jacquinot.	Dabard.	Lefebvre.
Mathey.	Detourbet.	Buzenet.	Jarsuel.
Adelon.			

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de Saône et Loire, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Douai.*

M. D'Haubersart, père ✻, *Législateur*, *premier Président.*

M. de Warenghein, *premier Président* par interim.

M. Lenglet, *Président.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

Dupont.	Woussen.	Dubrœucq.	. . . . .
Delaetre ✻.	Delesaulx.	Branquart.	. . . .
Becquet.	Hercule Waymel.	Taffin (J. B.)	. . . .
Lambrecht.	Devinck.	Vigneron.	. . . . .
Ducrez.	Aubert.	Baumal.	
Taffin (M. J. L.).	Boubers ✻.	Lion.	

M. Michel ✻, *Procureur général impérial.*

M. Lambert, *Substitut.*

M. Lagarde, cadet, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Delegorgue.	Martin.	Lesage.	Brachelet.
Lobry.	Lion.	Desprès.	C. Deusy.
Tison.			

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL, *séant à Florence.*

M. Montiglio, *premier Président.*

M. Raphaelli, *President.*

Juges, Messieurs,			Auditeurs, MM.
Simonelli.	Alberti.	Bellano.	Cercignani.
Pradini.	Niccolini.	Seraphini.	Raphaelli. (G.)
Felici.	Sermolli.	Mazzini.	Zucchi.
Lelli.	Puccini	Defranquen.	Bucci-Mattei.
Salvelli.	Rivani.	Riccieri.	
Bernardi.	Magnani.	Morinbaldini.	
Fini.	Rossi.	Nomi.	

M. Carelly, *Procureur général impérial.*
M. Maizoni Loréal, *Substitut.*

M. Janet, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Palmieri.	Frittelli.	Cosci, L.	Rossi.
Gasperini.	Vallerini.	Pagni.	Franceschini.
Piccioli.	Costa.	Olivieri.	Baglioni.
Pilucci.	Simonelli.	Parigi.	Ribecai.
Farmichini.	Fenceski.	Baci.	Bicchierai.
Benvenuti.	Salucci.	Gatteschi.	Ciatti.
Piazzeli.	Cosci. N.	Tuccini.	Cartegni.
Del Piatta.	Martini.		

Les appels des Tribunaux de première instance et des Tribunaux de Commerce des départemens de l'Arno, de la Méditerranée, de l'Ombrone, se portent à cette Cour.

Cour d'appel *séant à Gènes.*

M. Dalpozzo, *Maître des Requêtes*, premier Président.
M. Azuni, *Président.*
M. Ferrari, *Président* par interim.
M. *Parolini*, Président honoraire.

Juges, Messieurs,			Auditeurs, MM.
Molfino ✻.	Ruzza.	Spinetta.	Bazzizza.
Queirolo.	Gotard-Solari.	Fainardi.	Grillo.
Biale.	Calvi.	Alluigini.	Gandolfo.
Canetaro.	Perando.	Degiorgis.	Rati Oppizzone.
Boccardo	Novara.	Albezani.	Massuero.
Langlade.	Carbone.	Staglieno.	Balestra.
Cambiaso.	Molini.	Mourrer.	

M. Delagrave ✻, *Procureur général impérial.*
M. Repetto, } *Substituts.*
M. Pataille, }

M. Cuneo, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Rapallo.	Develasco.	Rocca.	Fornovi.
Passano.	Granello.	Capurro.	Gatti.
Agnese.	Bruno.	Cosso.	Avignone.

Les appels des Tribunaux de première instance et des Tribunaux de Commerce des départemens des Apennins, de Gênes, de Marengo, de Montenotte, du Taro et de l'île d'Elbe, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Grenoble.*

M. Barral ❋, *premier Président.*
M. Brun ❋, *Président.*

Juges, Messieurs,			*Auditeurs*, MM.
Réal, *Doyen.*	Fleury.	Odouard.	Chenevas.
Guillioud.	Labastie ❋.	Revol.	Berenger.
Trousset.	Bonnot. *	Meyer.	Fornier.
Dye-Dalissan.	Duport, aîné.	Perrotin.	Michoud.
Fayolle ❋.	Paganon ❋.	Perreton.	Genevois.
Filliard ❋.	François.	Dupuy.	Odouard.
Perréty.	Picolet	*Moulier.*	

M. Royer Deloche ❋, *Procureur général impérial.*
M. Marion, *Substitut.*
M. Béroard, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,			
Vignon.	Coste.	Piat-Longchamp.	Gousolin.
Nugue.	Cret.	Bon.	Hélie.
Roybet.	Pellat.	Amaury.	Nievolet.
Marion.	Faure.	Métral.	Grasson.
Bonnard.			

Les appels des Tribunaux de première instance et des Tribunaux de Commerce des départemens des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère, du Mont-Blanc, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à la Guadeloupe.*

Voyez son organisation, Chap. IX, Section II.

COUR D'APPEL *séant à la Guyane Françoise.*

Voyez son organisation, Chapitre IX, Section II.

COUR D'APPEL *séant à Liège.*

M. Dandrimont ❋, *premier Président.*
M. Schmitz, *Président.* *
M. Nicolaï, *Président par* interim.

Juges, Messieurs,			*Auditeurs*, MM.
Beanin ❋.	Ghobert.	Meller ❋.	Dupont.
Defrance.	Daret.	Hartmann.	Lentremange.
Vaugeois ❋.	Spiroux.	Koenen.	Warzée d'Hermale.
Huart.	Leclerc.	Pouplier.	
Membrède ❋. *	Piorry.	Perrin.	. . . . .
Henry.	Giraud.	*Fabri.*	
Franssen.	Saint-Martin.		

M. Danthine, aîné ❋, *Procureur général impérial.*
M. Voessen, *Substitut.*
M. Poswick, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,			
Raikem.	Hubert.	Chefnay.	Mathias.
Clermont.	Harzé.	Hubart.	Folliot.

Verdbois. Thonon. Gadé. Brixhe.
Desprectz. Rittmann. Velart. Putseyz.
Lespérance. Fuchs. Deponthiere. F. N. J. Warzée.

Les appels des Tribunaux de première instance et des Tribunaux de Commerce des départemens de la Meuse inférieure, de l'Ourte, de la Roër, de Sambre et Meuse, se portent à cette Cour.

Cour d'appel, *séant à Limoges.*

M Etienne-Larivière ✻, *Président.*
M. Vergniaud, père ✻, *Président honoraire.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

De Beaune ✻. Grelet-Bauregard. David.
Brival. Soulignac. Bachellerie.
Dulac. Purat ✻. Villeneuve.
Grivel ✻. Lasnier-des-Barres. Delort, fils.

Auditeurs: Barret. Firmigier. Dumarets. Dequercy Périgord. Chantagru.

M. Roulhac ✻, *Procureur général impérial.*
M. Ballet ✻, *Procureur général impérial*, par interim.
M. Estier, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Virthon-Latamanie. Chatenet. Plaine Maison. Coulaud.
Labesse. Lezaud. Boudet. Giry.
Gillier.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Vienne, se portent à cette Cour.

Cour d'appel *séant à Lyon.*

M. Vouty (G. ✻), *premier Président.*
M. Vitet, *Président.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

Dubost. Cozon ✻. * Caminet.
Tarlet. Deydier. Humbert.
Rougnard. Riboud ✻. * Morand-Jouffret.
Rieussec. Forest. Acher.
Béraud. Reygnier. Favier.
Peut. Bruyas ✻. Midey.
Joubert. Lefort ✻ *Riolz.*

Auditeurs: Riboud. Duport-de-Rivoire. Lavie. Orcher, fils. Chesne.

M. Rambaud ✻, *Procureur général impérial.*
M. A. Girod, (de l'Ain.) *Substitut.*
M. Franchet, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Desprez. Balleydier. Claret. Bizet.
Menoux. Barbier. Arthaud. Chauchot.
Joannon. Dupont-Chavagneux. Chartres. Guichellet.
Perrey. Verdun. Rousset. Danthoine.
Bernard. David. Rigod. Thomas.
Caffarel. Ailloud. Hugon.
Vallois.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départ. de l'Ain, du Léman, de la Loire, du Rhône, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à la Martinique.*

Voyez son organisation, Chap. IX, Sect. II.

COUR D'APPEL *séant à Metz.*

M. Voysin de Gartemple, *Président.*

	Juges, Messieurs,		*Auditeurs*, MM.
Auburtin.	Féart ☼.	Gerard D'Hannoncelles.	Colmy.
Duquesnoy.	Fabert.	Lambert.	Perin d'Augny, fils.
Stourm ☼.	Pastoret ☼. *	*Auclaire.*	Crousse.
Benoit.	Colchen ☼. *	*Perin de Vaux.*	
Dommanget.	Patin la Fezillierre.		

M. Perrin d'Augny ☼, *Proc. général impérial.*

M. Sourier, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Bernard.	Duchamp.	Cunin.	Noizet.
Dupin.	Lajeunesse.	Demeaux.	Leclerc.
Grisel, fils.	Chanon.		

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens des Ardennes, des Forêts, de la Moselle, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Montpellier.*

M. Duveyrier ☼, *Président.*

	Juges, Messieurs,		*Auditeurs*, MM.
Rey-Pailhade.	Albarel.	Giscard.	Castan, fils.
Cavalier ☼.	Alboise-Dupujal.	Belmond ☼.	Séguret.
Carlenc.	Fabre ☼.	Martin Choisy.	Lunabert.
Rozier.	Matheu ☼.	Castau.	Lobert.
Vaissettes ☼.			. . . .

M. Fabre ☼ (J. M. N.), *Procureur général impérial.*

M. Golfin, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Enjalvin.	Acariés.	Soulier.	Durand.
Savy.	Raynaud.	Dupin.	Besset.
Dessalles.	Arnaud	Boyer.	Laugier.
Caizergues.	Anduze.		

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Nancy.*

M. J. A. Henry ☼, *Président.*

	Juges, Messieurs,		*Auditeurs*, MM.
Lelorrain.	Haxo *.	Grison ☼.	Demetz.
Mengin ☼.	Poirson.	Braux.	Mourot.
Schouller.	Couhey.	Charlot.	Rozieres.
Ch. A. Saladin.	Rouyer.	*Chippel.*	Roguier.
Hugo ☼.			

M. Demetz ☼, *Procureur général impérial.*

M. Lejeune, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Jacquinet.	Barbier.	Poirel.	Ducret.
Pattin.	Gérardy.	Contal (C. F.).	Lallemant.
Philbert.	Simonin.	Dufour.	

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Nismes.*

M. Meyneaud de Pancemont ✻, *Président.*

Juges, Messieurs, — *Auditeurs*, MM.

Soustelle.	Cottier ✻.	Chomel.	Ricard.
Noailles. *	Martin Lasalce.	Verot.	Fajon.
Gamon ✻.	Laporte-Belviala;	Vigier.	Olivier.
Chabran.	Fornier-Clausonne.	*Meric.*	Noailles.
Olivier.		Gide.	Magne.
			Ferrand-de-Missol.

M. Giraudy ✻, *Procureur général impérial.*
M. Bruyere, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Bonicel.	Bosquier.	Esperandieu.	Bazilles.
Deveze.	Mazoyer.	Garilhe.	Taillade.
Achardy.	Augier.	Trinquelaigues	Boyer.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère, de Vaucluse, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Orléans.*

M. Petit Lafosse ✻, *Président.*

Juges, Messieurs, — *Auditeurs*, MM.

Lebœuf ✻.	Moreau ✻.	Cotelle.	. . .
Hautefeuille.	Martin ✻.	Bordier.	. . .
Foucher, aîné.	Bouquerot-Voligny.	Enouf.	. . .
Ferrand.	Lemolt-Phalary.	*Ravault*, Juge honoraire.	
Derazey.			

M. Sezeur, *Chevalier de Boismandé* ✻, *Procureur général impér.*
M. Dufour, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Dinochau.	Moreau.	Baudry.	Marchand, jeune.

Les appels des Tribunaux de première instance et des Tribunaux de Commerce des départemens d'Indre et Loire, de Loir et Cher, du Loiret, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Paris.*

Cette Cour est composée d'un premier président, de deux présidens, de trente juges et de six juges auditeurs.

Il y a près d'elle un procureur général impérial, deux substituts du procureur général, et un greffier.

Elle se divise en trois chambres.

Le premier président préside celle des chambres à laquelle il s'attache annuellement; il a le droit de présider les autres, quand il le juge à propos.

Les juges sont soumis à un roulement, d'après lequel la majorité de chaque chambre est renouvelée chaque année.

Premier Président.

M. le Baron SÉGUIER (C. ❋), *Maître des Requêtes*, rue Pavée-S.-André-des-Arcs, n° 18.

Présidens.

M. Pierre-Jean Agier, rue la Harpe, n°. 81.
M. Jean Blondel, rue du Grand-Chantier, n°. 8.

Juges, Messieurs,

Ducis, *Doyen*, rue des Saints-Peres, n°. 71.
Royer, quai de Voltaire, n°. 21.
Cholet ❋, rue des Moulins, Butte-St.-Roch, n°. 10.
Parisot ❋, *Président de la Cour de justice criminelle du département de l'Aube*, à Troyes.
Hardoin, rue Hautefeuille, n°. 1.
Hémart (C. ❋), *Président de la Cour de justice criminelle du département de la Seine*, rue S.-Dominique-S.-G., n°. 73.
Gorneau ❋, rue et près la barrière d'Enfer, n°. 86.
Letellier Duhutrel, rue Neuve S.-François, au Marais, n°. 12.
Dufour ❋, rue des Quatre-Fils, au Marais, n°. 9.
Martineau, *Président de la Cour de justice criminelle du département de la Seine*, rue des Tournelles.
Follenfant, rue de la Tisseranderie, n°. 13.
Desclozeaux, rue des Saints-Pères, F. S. Germain, n°. 18.
Bidault, rue d'Angoulême, n°. 15.
Brocheton ❋, *Président de la Cour de justice criminelle du département d'Eure-et-Loir*, à Chartres.
Bachois, rue Saint-Jacques, n°. 59.
Guyet, *Juge honoraire*, rue Tyron, n°. 7.
Millière, rue Christine, n°. 2.
Thomas, rue Neuve-S.-Roch, n°. 5.
Lepoitevin, rue Servandoni, n°. 16.
Godard, Vieille rue du Temple, hôtel Lepelletier, n°. 32.
Henin, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n°. 16.
Gauthier Biauzat, rue Mignon, n°. 5.
Bouchard, rue Saint-Benoît, n°. 18.
Amy, rue Saint-Dominique, Faub. Saint-Germain n°. 19.

Joly, rue du Colombier, n°. 3.
Olivier, rue Hautefeuille, n°. 14.
De Merville, rue de Bracque, n°. 5.
Lebrun, rue Neuve des Capucines, n°. 101.
Debrosses, rue de Caumartin, n°. 30.
Delecroix, rue de Tournon, n°. 12.
Gilbert de Voisins, rue de la Perle, n°. 1.
Jaubert, rue de Provence, n°. 10.

Juges Auditeurs, Messieurs,

De Bastard d'Estang, rue du Grand Chantier, n°. 5.
Cottu, rue de la Michodière, n°. 9.
Deschonen, rue des Lions Saint-Paul, n°. 3.
Lacave Laplagne, rue du Vieux Colombier, n°. 3.
Agier, rue de Lille, n°. 50.
Monmerqué, rue de Thorigny, n°. 6.

Procureur général Impérial.

M. MOURRE ❋, rue Royale, au Marais, n°. 18.

Substituts de M. le Procureur général.

M. Try, rue de Tournon, n°. 14.
M. Cahier, rue de Seine, Faub. Saint-Germain, n°. 39.

Greffier.

M. Fondeur, grande rue Tarane, n°. 12.

Commis-Greffiers assermentés, Messieurs,

Carré, rue S.-Dominique, F. S. Germain, n°. 36.
Defresne, rue du Mont-Blanc, n°. 26.
Parmentier, rue Saintonge, au Marais, n°. 38.
Suzanne, *Commis principal du Greffe*, place Maubert, n°. 9.
Suzanne (J.-Bapt.), parvis Notre-Dame, n°. 26, } *Commis expéditionaires.*
Boullé, rue Beaubourg, n°. 42, }

Secrétaires du Parquet, Messieurs,

Gaux, rue Saint-Antoine, n°. 158.
Simon, rue Guénégaud, n°. 17.

Huissiers-Audienciers en la Cour d'appel, Messieurs,

Deligneul, rue des Lombards, n°. 41.
Le Peigneux, place d'Iena, n°. 12.
Deleurye, rue du Pont de Lody, n°. 1.
Chabouillet, rue des Fossés Montmartre, n°. 21.
Livache, rue du Four Saint-Honoré, n°. 30.
Lemarié, cloître Saint-Merry, n°. 16.
Caillaud, rue des Prêtres-S.-Germain-l'Auxerrois, près l'église.
Delabarre, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n°. 24.
D'Hardivillier, rue des Vieux-Augustins, n°. 27.

Willemot, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n°. 18.
Lamblin, rue du Bacq, n°. 19.
L'Hermite, rue des Lombards, n°. 40.
Lecler, rue Meslée, n°. 12.
Lebaigue, Vieille rue du Temple, n°. 25.
Fechoz, rue Saint-Benoît, n°. 8.

Bureau de Discipline, Messieurs,

Le Peigneux, Syndic.
Chabouillé, co-Syndic.
Livache, Greffier.
Rouillé, concierge, à la Cour d'appel.

Journal de la Cour d'appel de Paris.

La Cour rentre annuellement le 1er. novembre, et chaque jour, excepté les dimanches et fêtes, donne deux audiences; une depuis neuf heures jusqu'à midi, et l'autre depuis midi jusqu'à trois heures.

La première chambre tient les lundis et mardis à neuf heures; les vendredis et samedis à midi.

La deuxième, les lundis et mardis, à midi; les mercredis et jeudis à neuf heures.

La troisième, les mercredis et jeudis, à midi; les vendredis et samedis à neuf heures.

La Cour donne en outre deux audiences solennelles, à midi, avec deux chambres réunies, les mardi et vendredi de chaque semaine, depuis le premier dimanche de décembre, anniversaire du couronnement, jusqu'au quinze août.

Cette audience est présidée par M. le premier président, et la chambre, qu'il préside habituellement, en fait toujours partie; les deux autres chambres y viennent siéger alternativement, l'une le mardi, et l'autre le vendredi.

Les chambres qui tiennent l'audience solennelle, et qui auroient dû donner ce jour-là leur audience ordinaire à midi, la donnent à neuf heures.

Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de l'Aube, d'Eure et Loir, de la Marne, de la Seine, de Seine et Marne, de Seine et Oise, de l'Yonne, se portent à cette Cour.

Quoique les jours et les heures soient marqués pour les audiences, MM. les Présidens les prolongent, ou même en accordent d'extraordinaires toutes les fois que le bien du service l'exige.

Vacations.

Les vacances commencent au premier septembre, et sont de deux mois, pendant lesquels une chambre des vacations donne, chaque semaine, deux audiences, le mercredi et le jeudi, depuis dix heures jusqu'à deux de relevée.

ORDRE DES CHAMBRES jusqu'au 1er. novembre 1809.

Audiences ordinaires. *Première Chambre.*

M. le Baron Seguier (C. ✵), *premier Président.*

Messieurs,

Ducis, *Doyen.*
Royer.
Dufour.
Desclozeaux.
Millière.
Lepoitevin.
Henin.
Olivier.
Gilbert de Voisins.
Mourre ✵, *Proc. général Impérial.*
Carré, *Greffier.*

Juges Auditeurs, Messieurs,

Cotta. Monmerqué.

Audience lundi, mardi et vendredi à neuf heures, samedi à midi; grande Audience mardi et vendredi à midi.

Deuxième Chambre.

M. Blondel, *Président.*

Messieurs,

Gorneau. Le Tellier-Duhutrel. Bidault. Bachois. Thomas. Bouchard. Amy. Jolly. Cahier, *Substitut.* Parmentier, *Greffier.*

Juges Auditeurs, Messieurs,

Deschonen. Agier,

Audience lundi à midi, mardi, mercredi et jeudi à neuf heures.

Troisième Chambre.

M. Agier, *Président.*

Messieurs,

Hardonin. Follenfant. Godard. Gauthier Biauzat. Demerville. Lebrun. Delecroix. Debrosses. Jaubert. Try, *Substitut.* Defresne, *Greffier.*

Juges Auditeurs, Messieurs,

De Bastard. Lacave.

Audience mercredi et jeudi à midi. vendredi et samedi à neuf heures.

Audiences solennelles.

La première et la seconde chambre le mardi, } à midi.
La première et la troisième chambre le vendredi, } à midi.

Avoués, Messieurs,

Nota. Tous les Avoués en la Cour sont licentiés en droit et ont prêté le serment d'Avocat.

Ce signe = signifie *au lieu de.*

De Beaumont-sur-Sarthe, département de la Sarthe.	1	Aubert-du-Bourg, *Jacq-Jean*, ex-Procureur au Parlement, 4 août 1783, = Vignon de Méry : rue des Marais, F. S.-G., n°. 16.
De Coulange-la-Vineuse, dép. de l'Yonne	2	Beau, *Jean*, ex-Avoué à Melun, rue des Roziers, au Marais, n°. 24.
De Bouloir, dép. de la Sarthe.	3	Bert, *Pierre-André*, ex-Procureur au Parlement, 1er. septembre 1786, = Monnaie de Choisy : rue Pavée S.-André, n°. 14.
De Vassy, départ. de la Haute-Marne.	4	Berthelemy, *Antoine*, ex-Procureur au Parlement, 22 juillet 1778, = Mesureur, rue Sainte-Avoye, n°. 16.
De Loury, près Orléans, départ. du Loiret.	5	Bois-de-Loury, *Louis-François*, ex-Procureur au Parlement, 24 janvier 1783, = Ropiquet : rue S. André-des-Arcs, n°. 45.

De Sacy-le-Grand, dép. de l'Oise. — 6 Bompière, *Charles-Antoine*, ex-Avoué à Paris, = Ravisy et Souchay: Vieille rue du Temple, n°. 16.

De Morée en Beauce, départ. de Loir et Cher. — 7 Borde-des-Landes, *Laurent* (*Membre de la Chambre*), ex-Procureur au Parlement, 16 juillet 1781, = Gillet, jeune, rue de la Tisseranderie, n°. 13.

De Vermanton, départ. de l'Yonne. — 8 Boudard, *François*, ex-Avoué à Paris, rue de Berry, n°. 11, au Marais.

De la Ferté-sous-Jouarre, départ. de Seine et Marne. — 9 Bouland, *Jacques-Etienne*, ex-Procureur au Parlement, 16 juillet 1781, = Poulletier: rue Neuve-Saint-Merry, n°. 7.

De Corbeil, dép. de Seine et Oise. — 10 Carron, *Julien-Marie*, ex-Avoué à Paris, cour de la Sainte-Chapelle, au Palais de Justice, n°. 13.

De Paris, dép. de la Seine. — 11 Chastenet, *Pierre-Benjamin*, ex-Procureur au Parlement, 9 juillet 1770, = Chastenet son père: passage des Petits-Pères, n°. 8.

De Paris, dép. de la Seine. — 12 Chazeray, *Charles-Etienne*, ex-Avoué à Paris, rue Pavée-Saint-Sauveur, n°. 3.

De la Châtaigneraye, départ. de la Vendée. — 13 Cholois, *René-Joseph*, ex-Procureur au Parlement, 5 avril 1784, = Gillet Desaunois et Basly: rue du Pont de Lody, n°. 1er.

De Bourges, dép. du Cher. — 14 Cirodde, *François*, ex-Procureur au Parlement, 5 avril 1784, = Sallé-de-Marnès: rue Boucher, n°. 7.

De Paris, dép. de la Seine. — 15 Clement, *Louis*, = St.-Amand: rue Saint-André-des-Arcs, n°. 59.

De Vermanton, dép. de l'Yonne. — 16 Collet l'aîné, *François*, ex-Procureur au Parlement, 14 juin 1762, = Girault, rue des Ecouffes, n°. 5.

De Paris, dép. de a Seine. — 17 Collet, *Charles-Antoine*, (*Membre de la Chambre*) ex-Défenseur officieux à Auxerre, = De Laplace jeune: rue des Ecouffes, au Marais, n°. 5.

D'Arras, dép. du Pas-de-Calais. — 18 Collin-Vauranchér, *Pierre*, ex-Avocat au au Parlement de Paris, 22 avril 1779: rue de la Tisseranderie, n°. 29.

De Paris, dép. de la Seine. — 19 Colmet-de-Santerre, *Armand-Adélaïde*, ex-Procureur au Parlement, 18 décembre 1769, Mingard, le j^e^: rue des Roziers, n°. 17.

De Marolles, près Montereau, dép. de Seine et Marne. — 20 Cretté, *Edme* (*Président de la Chambre*), ex-Procureur au Parlement, 3 juillet 1780, = Saullet, quai d'Alençon, île Saint-Louis, n°. 19.

De Briquenay, dép. des Ardennes. — 21 Crussaire, *Martin-Pierre*, = Mareant : rue de la Verrerie, n°. 11.

De Paris, dép. de la Seine. — 22 Delahaye, *Nicolas-Louis* (*Membre de la Chambre*), ex-Avoué, rue Beaubourg, n°. 52.

De Paris, dép. de la Seine. — 23 Delorme, *Nicolas-Seraphin*. = Finot, ex-Avoué : rue du Mail, n°. 28.

De Vitry, dép. de la Marne. — 24 Deschiens, *François-Joseph*, (*Rapporteur*), ex-Défenseur officieux à Vitry, = Deschiens, ex-Procureur au Parlement, cloître Notre-Dame, n°. 18.

De Sainte-Ménéhould, départ. de la Marne. — 25 Dommanget, *Florent*, ex-Avoué, = Ravault, ex-Procureur au Parlement : rue Saint-Martin, n°. 265.

De Treloup, près Dormans, dép. de la Marne. — 26 Dorgemont, *Louis*, ex-Procureur au Parlement, 14 février 1778, = Fieux : rue Bonconseil, vis-à-vis celle Françoise, n°. 25.

D'Argenlieu, près Clermont, départ. de l'Oise. — 27 Dreue, *François-Honoré-Nicolas*, = Laurent : rue Sainte-Avoye, n°. 39, presque vis-à-vis la rue des Blanc-Manteaux.

De Versailles, dép. de Seine et Oise. — 28 Doucet, *Louis-Charles*, = Meure : rue des Fossés Saint-Germain-des-Prés, n°. 29.

De Varzy, dép. de la Nièvre. — 29 Duchesne Beaumont, *Jean-Baptiste-Cotte*, ex-Procureur au Parlement, 15 mai 1786, Aubert, le jeune : rue Neuve des Bons Enfans, n°. 5.

D'Angoulême, dép. de la Charente. — 30 Ducluzeau, *François*, ex-Avoué, quai de l'Ecole, près le Pont-Neuf, n°. 8.

De Conches, dép. de l'Eure. — 31 Duval, *Augustin*, ex-Procureur au Parlement de Normandie, = Morisse, rue des Marais, F, S. Germain, n°. 15.

De Versailles, dép. de Seine et Oise. — 32 Fleury, *André-Marie*, ex-Défenseur-officieux, rue des Gr.-Augustins, n°. 20.

De Riom, départ. du Puy-de-Dôme. — 33 Gomot, *Jean-Baptiste-Jacques*, ex-Avoué à Paris, = Gomot, son frère, et Pincemaille, ex-Procureurs au Parlement : rue Hautefeuille, n°. 1.

De Clamecy, dép. de la Nièvre. — 34 Grasset, *Christophe*, ex-Procureur au Parlement, 18 décembre 1769, = Danjou : rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, n°. 15.

De Wassigny, près Guise, département de l'Aisne. — 35 Groulard, *Jean-Joseph*, ex-Avoué de 1ère instance, = La Jariette : rue S.-Martin, n°. 161.

De Craon, dép. Maine et Loire. — 36 Halligon, *Antoine*, ex-Procureur au Parlement, 22 avril 1776, = Leballeur : vis-à-vis le Louvre, cloître S.-Germain-l'Auxerrois, n°. 37.

De Paris, départ. de la Seine. — 37 Hardy-de-Juinne, *Léon-Paul*, ex-Procureur au Parlement, 20 avril 1776, = Ride et Hardy-de-Juine, son père : rue Poupée, près celle Hautefeuille, n°. 7.

De Châtillon-sur-Marne, près Epernay, départ. de la Marne. — 38 Héloin, *Antoine-Félix*, ex-Avoué, rue Helvétius, n°. 50, au coin de celle de Chabanois.

De Tonnerre, dép. de l'Yonne. — 39 Heuvrard, *Louis-Jacques*, ex-Procureur au Parlement, 18 mai 1761, = Lequeux, le jeune : rue de Paradis au Marais, n°. 10.

De Vitry, dép. de la Seine. — 40 Honoré, *Casimir-Amand*, = Louault : rue des Grands-Augustins, n°. 25.

De Pionsat, dép. du Puy-de-Dôme. — 41 Jaladon, *Annet*, ex-Procureur au Parlement, 5 février 1780, = Chayer : rue Montmartre, n°. 78.

De Paris, dép. de la Seine. — 42 Jaquotot, *Antoine-Edme-Nazaire*, ex-Avoué, = De Cormeille : rue Planche-Mibray, n°. 4.

De Châteauneuf près Chartres, dép. d'Eure et Loir. — 43 Jouveaux, *Louis-Adrien*, (*Membre de la Chambre*) ex-administrateur du département d'Eure et Loir, rue du Colombier, n°. 18, près la rue de Seine.

De Châtillon-sur-Seine, départ. de la Côte-d'Or. — 44 Junot, *Edme-Antoine*, ex-Procureur au Parlement, 30 juin 1786, = Vaufrouard : rue des Blanc-Manteaux, cul-de sac Pecquay, n°. 6.

De Milhaud, dép. de l'Aveyron. — 45 Lagarde, *Charles Alexandre*, rue Montmartre, n°. 76, près la cour Mandar.

De Châtillon-sur-Seine, dép. de la Côte-d'Or. — 46 Lavrillat, *François*, ex-Avoué de première instance, = Delaunoy, rue du Four Saint-Honoré, n°. 12.

De Poiseul, dép. de la Haute-Marne. — 47 Laurent, *François*, ex-Avoué au Tribunal de première instance de Paris, = Rolle-de-la-Chasse, ex-Procureur au Parlement de Paris : rue de la Harpe, n°. 87.

De Nevers, dép. de la Nièvre. — 48 Leblanc, *Pierre*, (*Trésorier de la Chambre*) ex-Procureur au Parlement, 13 décembre 1766, = Audoy, le jeune : rue des Marais, faubourg S.-Germ., n°. 20.

D'Hautevilliers, dép. de la Marne. — 49 Le Cacheur, *Nicolas-Joseph*, (*Membre de la Chambre*) ex-Procureur au Parle-

ment, 3 février 1783, = Lasnier : rue Poupée, près celle Hautefeuille, n°. 14.

De Brezolles, dép. d'Eure et Loir. 50 Le Comte, *Jean-Baptiste*, rue du faubourg Poissonnière, n°. 18.

De Montmorency, dép. de Seine-et-Oise 51 Le Duc, *Etienne*, = Gitton de Fontenille : rue Poissonnière, n°. 15.

De la Roche-Guyon, départ. de Seine-et-Oise. 52 Lefuel, *Jacques-Gabriel*, = Grandjean, rue Saint-André, n°. 16.

De Rheims, dép. de la Marne. 53 Le Geay, *Jean-Philippe*, = Louault-Passy : rue Thibautodé, n° 12.

De Chambon, dép. de la Creuse. 54 Legrand, *Nicolas-Gilbert*, ex-Procureur au Parlement, 14 janvier 1783, = Charlet : rue du Bac, F. S. Germ., n°. 30.

De Paris, départ. de la Seine 55 Lescot, *Marie-Nicolas*, = son père : rue Baubourg, n°. 52.

De Sains, dép. de l'Aisne. 56 Lobgeois, *Joseph*, ex-Avoué de 1re. instance. = Champion, cloître S.-Merry, n°. 6.

De Paris, dép. de la Seine. 57 Marion Grandmaison, *Louis-Charles*. = Guillot Blancheville : rue Neuve-Saint-Roch, n°. 39.

De Sainte-Maur, dép. d'Indre et Loire. 58 Martin Danzai, *Guillaume-François-Marie*, ex-Procureur au Parlement, 31 juillet 1780, = Hordret et Moreau, jeune : rue Croix des Petits-Champs, n°. 25.

De Paris, dép. de la Seine. 59 Mayet, *Jean*, = Chavassieu : rue de Thionville, n°. 32.

De Dourdan, dép. de Seine et Oise. 60 Michel, *François* (*Doyen*), ex-Procureur au Parlement, 4 mai 1756, = Fouquet : rue des Saints-Pères, vis-à-vis celle de Lille, n°. 3.

De Rue, dép. de la Somme. 61 Mollion, *Charles-Nicolas*, ex-Procureur au Parlement, 20 juin, 1780, = Allard : rue des Marais, faub. S.-Germain, n°. 13.

De Montargis, dép. du Loiret. 62 Moulin, *Louis-Etienne*, ex-Défenseur officieux, = Husson, ex-Procureur au Parlement : rue Coq-Héron, n°. 9.

De Contre-Eglise, départ. de la Haute-Saône. 63 Noirot, *Mathias-François*, ex-Défenseur officieux, rue des Bons-Enfans, n°. 32.

De Chaalons, dép. de la Marne. 64 Patenotre, *Charles-Anne-Nicolas*, ex-Avoué à Paris. = Brusié et Pinon de l'Isle : rue des Deux-Ecus, près celle des Vieilles-Etuves, n°. 15.

D'Erlon, dép. de l'Aisne.	65 Penart, *Jean*, = Bazin : rue du Monceau Saint-Gervais, n°. 3; il a les papiers de M. Penart Flavigny.
De Vendôme, dép. de Loir et Cher.	66 Pepin-Notonville, *René Louis*, ex-Procureur au Parlement, 8 mai 1779, = Coueffé-Duboullay : rue du Bouloy, n°. 8.
De Paris, départ. de la Seine.	67 Perin, *Jacques-Nicolas*, ex-Défenseur officieux à Paris, rue de la Jussienne, n°. 17.
De Paris, dép. de la Seine.	68 Picard, *Arnoud*. = Benier : rue d'Anjou-Thionville, n°. 13.
De Chastenay, dép. d'Eure et Loir.	69 Pillault, *Jean-Pierre*, ex-Législateur, rue Beaubourg, n°. 26.
De Troô, dép. de Loir et Cher.	70 Pillette, *Toussaint*, ex-Défenseur officieux à Paris, rue du Four-Saint-Honoré, n°. 9.
De Saint-Chéron, départ. de Seine et Oise.	71 Poncet, *Louis-Etienne*, ex-Avoué, = Ronez, ex-Procureur au Parlement : rue Rameau, n°. 8.
De Béfort, dép. du Haut-Rhin.	72 Poujol, *Louis*, ex-Avoué, rue Montmartre, n°. 76, près la cour Mandar.
De Paris, dép. de la Seine.	73 Ranté, *Antoine-Louis*. (*Membre de la Chambre*) ex-Avoué à Versailles : rue Pavée-Saint-André, n°. 12.
D'Angoulême, dép. de la Charente.	74 Robin, *Félix-Michel*, ex-Avoué à Paris, rue Bailleul, n°. 10.
De Varzy, dép. de la Nièvre.	75 Rossignol, *François-Augustin-Jérôme*, = Le Nain, rue Boucher, n°. 8.
De la Ferté-Gaucher, dép. de Seine et Marne.	76 Solvet, *Alexandre*, ex-Procureur au Parlement, 17 décembre 1787, = Bourgeois, le jeune : rue Montmartre, n°. 15, près celle du Jour.
De Mauny, dép. de Seine et Marne.	77 Sorbet, *Claude-Louis*, = Dubois Mevilliers, rue du Four Saint-Honoré, n°. 12.
De Paris, dép. de la Seine.	78 Soudez, *Louis-Marie*, ex-Avoué à Paris, rue des Prouvaires, n°. 31.
D'Outarville, dép. du Loiret.	76 Trouillebert, *Pierre-Charles-Hippolyte*, ex-Procureur au Parlement, 22 décembre 1778, = Brunon : rue S.-Antoine, n°. 76.
De Monthieu, dép. de la Charente-Inférieure.	80 Vigen, *Jean-Baptiste*, ex-Procureur au Parlement, 22 février 1788, = Pannier : rue de Savoie, n°. 11.

Membres composant la Chambre, Messieurs,

Crétté, *Président*.
Collet, *Syndic*.
Deschiens, *Rapporteur*.
Delahaye, *Secrétaire*.
Leblanc, *Trésorier*.
Borde-Deslandes.
Jouveaux.
Lecacheur.
Ranté.

Anciens Membres, Messieurs,

Michel, *Doyen.*	Trouillebert.	Jaladon.
Heuvrard.	Halligon.	Mollion.
Grasset.	Guillot-Blancheville.	Dorgemont.
Chastenet.	Pepin-Notonville.	Beau.
Hardy de Juinne.		

Membres honoraires, Messieurs,

Finot, rue Sainte-Avoye, n°. 40.

Louault, rue des Grands-Augustins, n°. 25.

Les jours des séances ordinaires de la chambre sont les mardis et vendredis, à midi.

En vacations, le jeudi seulement.

Cour d'appel *séant à Pau.*

M. Claverie ✻, *Président.*

Juges, Messieurs,			*Auditeurs*, MM.
Prat.	Badière.	Lanere.	Dufau.
Dufau, jeune ✻.	Chaumont.	Fèches.	Gratboirie-de-Lasseube.
Guiroye.	Laborde.	Barbet.	Lussi.
Figarol ✻.	Lamarque Desort.	*Peborde*, juge h.	Berdoi de Garlin.
Casteran.			Fourcade.
			Bonnemason.

M. Delgue ✻, *Procureur général impérial.*

M. Cambeilh, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Hourcade.	Deyt.	Sicabaig.	Dejernon.
Julien.	Forgues.	Sansot.	Bonnemason.
Biraben.	Petit.	Casaubon.	

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens des Landes, des Basses Pyrennées, des Hautes-Pyrennées, se portent à cette Cour.

Cour d'appel *séant à Poitiers.*

M. Leydet, *premier Président.*

M. Arnault-Ménardière, *Président.*

Juges, Messieurs,			*Auditeurs*, MM.
Gouraud.	Gaultier.	Massé.	Foucher.
Picauld ✻.	Barrau.	Godet.	Molinière.
Duclaud.	Jacquiau.	Morisson.	Bujaud.
Nicolas.	Lelong.	Rampillon.	Roujet.
Garnier ✻.	Bodin.	Filleau.	
Héard.	Bouron ✻.	*Thibault* (C. ✻), juge hon.	
Dautriche.	Gillaizeau.		

M. Bera ✻, *Proc. gén. Impér.* M. Guilhault-Létanche, *Subs.*

M. Barbault, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Bigeu.	Bréchard.	Beau-Desbord.	Jolly.
Rouillé.	Guimard, fils.	Lériget.	Gillaizeau.
Savin-Larclause.	Pallu-Dubellay.	Arnault-Ménardière.	Brechard.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Rennes.*

M. Desbois ❊, *premier Président.*
M. Costard, } *Présidens.*
M. Malherbe (O. ❊), }

Juges Messieurs,

Perret ❊.
Fabre.
Gaillard-Kerbertin.
Jourdain.
Lebreton-Ville-blanche.
Guillolohan.
Guillou Kerin-cuff ❊.
Audouin-Keriner.
Mocquard.
Elie.

Robinet ❊. *
Couannier.
Legraverend. père.
Boulay-Paty.
Letourneux.
Coueffé.
Maussion ❊.
Codet.
Bossis.
Gourlay ❊.*
Duval Villebogard

Boullaire Ville-moisan.
Rivoallan.
Couppé ❊. *
Delaporte.
Chesnel.
Parcheminier.
Obelin Kergal.
Laujée.
Lemoine-Desforges, juge hon.

Auditeurs, MM.

Duporzon.
Morvonnais.
Le Mercier.
. . . .
. . . .
. . . .

M. Hardy, *Procureur général impérial.*
M. Tiengou-Trefériou, } *Substituts.*
M. Le Graverend, fils, }
M. Braux, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Demalezieux.
Feildel.
Gaultier.

Jouon.
Leroux.
Lucas.

Sauvrezis.
Plaine.
Cornu.

Le Baron.
Delahaye.
Gandon.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens des Côtes du Nord, du Finistere, d'Ille et Vilaine, de la Loire inférieure, du Morbihan, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Riom.*

M. Redon ❊, *Premier Président.*
M. Verny, *Président.*

Juges, Messieurs,

Bonarme.
Jaladon.
Farradesche-Gromont.
Prévost ❊.
Cathol.
Mandet.

Tiolier.
Chapsal.
Coinchon-Lafont.
Turrault.
Daude ❊.
Armand.
Lafaye ❊.

Branche.
Baret Ducoudert.
Landois.
Marchet.
Girot.
Astier.
Tronet.

Auditeurs, MM.

Verny, fils.
Touttée, fils.
Ducrochet.
Colemard Lafayelle.
Girot Libois.
Archon-Peyrouze.

M. Grenier ❊, *Procureur général Impérial.*
M. Favard, *Procureur-Général Impérial honoraire.*
M. Touttée, *Substitut.*
M. Garron, *Greffier.*

Avoués, *Messieurs*,

Costes.	Gourbeyre.	Tardif.	Daude-Verniolle.
Amat.	Deveze, père.	Brun.	Huguet.
Colange.	Perissel-Albert.	Faye.	Beaudeloux.
Mandet Barth.	Croizier.	Vernière, aîné.	Mouton.
Bayle, aîné.	Marie.	Garron, jeune.	Gayte.
Vazeille, père.			

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, se portent en cette Cour.

Cour d'appel *séant à Rome.*

. . . .

Cour d'appel *séant à Rouen.*

M. Thieullen (C. ✻), *Prémier Président.*

M. Eude, *Président.*

Juges, *Messieurs*, — *Auditeurs*, MM.

Carel ✻.	Lecomte.	Avenel.	Gosset Larousserie.
Poitier.	Dupont ✻.	Chapais-Marivaux.	Chapais.
Hébert.	Engren.	Bourdon.	. . . . . .
Belhoste.	Conard.	Berrubé.	. . . . . .
Thierry.	Rous.	*Pavyot*, id.	. . . . . .
Perrin.	De Manneville.	*Lefebvre*, jugeh.	. . . . . .
Mariette.	Buschey Desnoës.		

M. Fouquet ✻, *Procureur général Impérial.*

M. Aroux, *Législateur, Substitut.*

M. Briere, *Substitut* par interim.

M. Lemonnier, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Leger.	Letourneur.	Desforges.	Gayte de la Bigaudie.
Riquet.	Poullet.	Canu.	
Vimart.	Leroy.	Richer.	

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de l'Eure, de la Seine-Inférieure, se portent à cette Cour.

Cour d'appel *séant à Toulouse.*

M. Desazars (O. ✻), *Président.*

Juges, Messieurs, — *Auditeurs*, MM.

Dast.	Gausserand ✻.	Londios.	Bastoulh.
Dupuy.	Ricard.	Tissinier.	Montané, fils.
Caubet.	Caubère ✻.	Dalayrac.	Calmés.
Monsinat.	Charly.	*Bribes*, juge hon.	Feydel.
Solomiac.			Moly.
			Serres.

M. Corbière ✻, *Procureur général Impérial.*

M. Cabos, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Mallafosse.	Astré.	Richard.	Bastié.
Marion.	Bourniquel.	Eyde.	Lebret.
Rieuvert.	Martel.	Belma.	Pagés.
Chamayou.	Bonneserre.	Salvan.	Esparbié.
Druilhe.	Montroux.	Barada	Vitry.
Albene.	Darles, fils.	Mazoyer.	Gasc.

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Com-

merce des départemens de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn, de Tarn et Garonne se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Trèves.*

M. Garreau ❋, *Président.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

D'Hame *.	Rozières.	Eichorn.	Fritsch.
Rebmann ❋.	Seyppel.	Manessi.	Cardon.
Dumey.	De Bruges ❋.	Duparge.	Haw.
Lintz.	Birnbaum.	*Villems.*	Bitter.
Jouve.			

M. Dobsen ❋, *Procureur général Impérial.*

M. Mathis, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Eldenhoven.	Hambach.	Papé.	Wersin.
Ruppenthal.			

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de Mont-Tonnerre, de Rhin-et-Moselle, de la Sarre, se portent à cette Cour.

COUR D'APPEL *séant à Turin.*

M. Pejretti-Condove, *premier Président.*

M. Cavalli ❋, *Législateur.* } *Présidens.*
M. Piossasco ❋,

M. Busca, *Président par interim.*

M. Avogadro ❋, *Président honoraire.*

Juges, Messieurs, *Auditeurs*, MM.

Migliore.	Reggio.	Vialet Montbel.	Nicolay.
Barocchio.	Roatis.	Nuytz.	Demaria.
Costa. *	Somis *.	Layolo.	Rosano.
Dulac.	Tobone.	Gloria.	Pullini.
Joannini.	Vergnasco.	Rigoletti.	Ceresa.
Marentini.	Rocci.	Giordano.	Piossasco.
Mazzucchi.	Biandra.	*Jano.*	
Nasi.	Laurent.	*Calvi.*	
Ramusati.			

M. Tixier ❋, *Procureur général Impérial.*

M. Rocca, M. Mangiardi, } *Substituts.*
M. Coller,

M. Garron, *Greffier.*

Avoués, Messieurs,

Baretta.	Isnardi.	Mulateri.	Rossetti.
Bernardi.	Marsaglia.	Paoletti.	Trombetta.
Calossò.	Mina.	Pateri.	Fontana.
Deabbate.	Molineri.	Peano.	Cattaneo.
Gonella.	Monte.	Quaglia.	Gallo.
Grosso.			

Les appels des Tribunaux de première instance, et des Tribunaux de Commerce des départemens de la Doire, du Pô, de la Sésia, de la Stura, se portent cette Cour.

SECTION

SECTION III.

Cours de Justice criminelle et spéciale.

COURS DE JUSTICE CRIMINELLE.

Il y a une Cour de justice criminelle pour chaque département.

Elle est composée d'un président, de deux juges et de deux suppléans nommés à vie par l'Empereur.

Il y a près de la Cour de justice criminelle un procureur-général impérial et un greffier. Il y a aussi un substitut du procureur-général impérial dans les villes où le Gouvernement le croit utile.

La loi du 7 pluviôse an 9 établit, auprès du tribunal civil de chaque arrondissement, un Magisrat de sûreté.

La même loi en établit 8 à Paris et 2 dans les villes de Bordeaux, Lyon et Marseille; mais elle donne au Gouvernement la faculté, si le besoin du service l'exige, d'en porter le nombre à 12 pour Paris, et à 3 pour Bordeaux, Lyon et Marseille.

Ces Officiers sont à la nomination de l'Empereur, et révocables à sa volonté.

Les Cours de justice criminelle connoisent de tous les affaires criminelles, et elles statuent sur les appels des jugemens rendus par les Tribunaux de première instance en matière de police correctionnelle.

Les arrêts d'une Cour de justice criminelle doivent être rendus par trois juges.

Dans les départemens où il n'y a pas de Cours de justice spéciale, instituées en exécution de la loi du 18 pluviôse an 9, les Cours de justice criminelle se forment en Cours de justice spéciale.

COURS DE JUSTICE SPÉCIALE.

D'après la loi du 18 pluviôse an 9, le Gouvernement a la faculté d'établir une Cour de justice spéciale dans chaque département où il le jugera nécessaire.

Ces Cours sont composées du président et de deux juges de la Cour de justice criminelle du département; de trois militaires ayant au moins le grade de capitaine, et de deux citoyens ayant les qualités requises pour être juges; ces derniers, ainsi que les trois militaires, sont désignés par l'Empereur. Le Procureur-général impérial et le Greffier de la Cour de justice criminelle remplissent les mêmes fonctions auprès de la Cour de justice spéciale.

Compétence.

Ces Cours connoissent des crimes et délits emportant peine afflictive ou infamante, commis par des vagabonds et gens sans aveu, et par les condamnés à peine afflictive, si lesdits crimes et délits ont été commis depuis l'évasion desdits condamnés, pendant la durée de la peine, et même avant leur réhabilitation civique;

Elles connoissent aussi du fait de vagabondage, et de l'évasion des condamnés;

Elles connoissent, contre toutes personnes, des vols sur les grandes routes, violences, voies de fait, et autres circonstances aggravantes du délit; des vols dans les campagnes et dans les habitations et bâtimens de campagne, lorsqu'il y aura effraction faite aux murs de clôture, au toit des maisons, portes et fenêtres extérieures, ou lorsque le crime aura été commis avec port d'armes, et par une réunion de deux personnes au moins;

Elles connoissent de même, contre toutes personnes, mais concurremment avec la Cour ordinaire, des assassinats prémédités;

Elles connoissent également, contre toutes personnes, mais exclusivement à tous autres juges, du crime d'incendie et de fausse monnoie; des assassinats préparés par des attroupemens armés; des menaces, excès et voies de fait exercés contre des acquéreurs de biens nationaux, à raison de leurs acquisitions; du crime d'embauchage, et de machinations pratiquées hors l'armée, et par des individus non militaires, pour corrompre ou suborner les gens de guerre, les réquisitionnaires et conscrits;

Elles connoissent des rassemblemens séditieux contre les personnes surprises en flagrant délit dans lesdits rassemblemens.

Si après le procès commencé pour un des crimes ci-dessus mentionnés, l'accusé est inculpé sur d'autres faits, la Cour de justice spéciale instruira et jugera, quelle que soit la nature de ces faits.

Il n'est point dérogé aux lois relatives aux émigrés: ne peuvent néanmoins. ces Cours de justice spéciale, suspendre l'instruction et le jugement des procès de leur compétence, quand même il y aurait des prévenus d'émigration dans le nombre des accusés.

D'après la loi du 23 floréal an 10, la connoissance de la contrefaction ou altération des effets publics, du sceau de l'Etat, du timbre national, du poinçon servant à marquer l'or et l'argent, des marques apposées au nom du Gouvernement sur toute espèce de marchandises, et, en général, la connoissance de tous crimes de faux en écritures publiques ou privées, ou d'emploi fait d'une pièce qu'on savoit être fausse, appartiendra à une Cour de justice spéciale, composée de six juges, qui devront nécessairement concourir au jugement.

Dans les villes où il y a une Cour de justice criminelle et un tribunal civil de première instance, le président et deux juges de chacun de ces Cours et tribunaux formeront la Cour de justice spéciale; et, en cas d'empêchement des uns et des autres, ils seront respectivement remplacés par leurs suppléans ordinaires.

Dans les lieux où il n'y a qu'une Cour de justice criminelle, le président, les juges et leurs suppléans s'adjoindront, pour compléter le nombre de six juges, un ou plusieurs hommes de loi, pris parmi ceux que l'Empereur aura désignés à cet effet.

Dans les départemens où il n'y a pas de Cours de justice spéciale instituées en exécution de la loi du 18 pluviôse an 9, la Cour mentionnée ci-dessus connoîtra en outre, 1°. du crime de fausse monnoie; 2°. du crime d'incendie de granges, meules de blé, et autres dépôts de grains.

Fonctions du Président.

Le président, outre les fonctions de juge, est chargé d'entendre l'accusé au moment de son arrivée dans la maison de justice, ou vingt-quatre heures après au plus tard; de convoquer les jurés et de les faire tirer au sort.

Il peut néanmoins déléguer ces fonctions à l'un des juges.

La loi le charge personnellement,

1°. De diriger les jurés de jugement dans l'exercice des fonctions qu'elle leur a assignées; de leur exposer l'affaire sur laquelle ils ont à délibérer, et même de les rappeler à leur devoir;

2°. De présider à toute l'instruction, et de déterminer l'ordre entre ceux qui demandent à parler.

Il a la police de l'auditoire, et en vertu du *pouvoir discrétionnaire* dont il est investi, il peut prendre sur lui tout ce qu'il croit utile pour découvrir la vérité; et la loi charge son honneur et sa conscience d'employer tous ses efforts pour en favoriser la manifestation.

Fonctions du Procureur-général impérial.

Ce Procureur est chargé de poursuivre les délits devant la Cour de justice criminelle, sur les actes d'accusation admis par les premiers jurés.

Il ne peut porter à la Cour de justice criminelle aucune autre accusation, à peine de forfaiture : mais il peut et il doit, comme tous les fonctionnaires publics, dénoncer aux officiers de police judiciaire les délits dont il a connoissance, et qu'il sait n'être pas poursuivis.

Il reçoit les dénonciations et plaintes qui lui sont adressées directement par quelque autorité ou fonctionnaire que ce soit, même par un simple citoyen, et il les transmet aux officiers de police judiciaire, afin qu'elles soient poursuivies suivant les voies et les formes établies par la loi.

Il a la surveillance sur tous les officiers de police judiciaire et les *directeurs de jury* du département.

En cas de négligence des officiers de police judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions, il les avertit ou les réprimande fraternellement suivant les circonstances; en cas de récidive, il les fait citer devant la Cour de justice criminelle, qui, après les avoir entendus, leur enjoint publiquement d'être plus exacts à l'avenir, et les condamne aux frais, tant de la citation que de la signification du jugement.

Lorsqu'un officier de police judiciaire s'est rendu coupable dans l'exercice de ses fonctions, d'un délit dont la peine n'est ni afflictive ni infamante, le Procureur-général impérial le cite par un mandat de comparution devant la Cour de justice criminelle, et dans ce cas, cette Cour prononce comme tribunal correctionnel, sans néanmoins qu'il puisse y avoir appel de ses jugemens.

Si un officier de police judiciaire se rend coupable dans l'exercice de ses fonctions, d'un délit emportant peine afflictive ou infamante, le Procureur-général impérial remplit, à son égard, les fonctions d'officier de police judiciaire; et, après avoir décerné contre le prévenu les mandats d'amener et d'arrêt, il l'envoie devant le directeur de jury de l'arrondissement dans lequel le délit a été commis.

A l'égard des directeurs du jury, si le Procureur-général impérial remarque de la négligence dans l'exercice de leurs fonctions, il est tenu de les en avertir.

S'il y a lieu à une réprimande fraternelle, il s'adresse à la Cour assemblée en chambre de conseil qui en délibère, et écrit en conséquence au directeur du jury.

Dans le cas de récidive de la part du directeur du jury, le Procureur-général impérial en réfère à la Cour de justice criminelle, laquelle, s'il y a lieu, fait citer à son audience le directeur du jury; et, après l'avoir entendu, lui enjoint d'être plus exact à l'avenir, en le condamnant aux frais de la citation, ainsi que de la signification du jugement.

Si un directeur du jury s'est rendu coupable, même hors de l'exercice de ses fonctions, d'un délit dont la peine n'est ni afflictive ni infamante, le Procureur-général impérial le fait citer à la Cour de justice criminelle, qui prononce comme tribunal correctionnel, sans qu'il puisse y avoir appel du jugement.

Et si le délit imputé au directeur du jury emporte peine afflictive ou infamante, le Procureur-général impérial remplit, à son égard, les fonctions d'officier de police judiciaire et de directeur du jury d'accusation.

Si l'accusation est admise, le Procureur-général impérial rend contre le prévenu une ordonnance de prise-de-corps, et le fait transférer dans la maison de justice de la Cour de justice criminelle.

Dans tous les procès portés à cette Cour, le Procureur-général impérial, ait

au nom de la loi, toutes les réquisitions qu'il juge convenables, et la Cour est tenue de lui en délivrer acte, et d'en délibérer.

Lorsque la Cour ne juge pas à propos de déférer à la réquisition du Procureur-général impérial, l'instruction ni le jugement n en peuvent être arrêtés ni suspendus ; mais le Procureur-général impérial peut, après le jugement et dans les cas déterminés par la loi, se pourvoir en cassation.

Le Procureur-général impérial, faisant les fonctions d'accusateur public, a le droit d'exercer les récusations sur la liste des jurés spéciaux, comme sur celle des jurés ordinaires.

Fonctions du agistrat de sûreté établi près le Tribunal civil de chaque arrondissement.

Il est chargé de la recherche et de la poursuite des délits dont la connoissance appartient soit aux tribunaux correctionnels, soit aux Cours de justice criminelle.

Les plaintes des parties, ainsi que toutes dénonciations, lui sont adressées.

Il décerne contre les prévenus un mandat de dépôt, sur l'exhibition duquel le prévenu est reçu et gardé dans la maison d'arrêt établie près le tribunal d'arrondissement.

Il est obligé d'en avertir le directeur du jury dans les vingt-quatre heures.

Aucun acte de procédure et d'instruction ne peut être fait par le directeur du jury, sans que le substitut n'ait préalablement été entendu.

Quand l'affaire est suffisamment instruite, le directeur du jury en ordonne la communication au substitut, lequel est tenu, dans trois jours au plus, de donner ses réquisitions par écrit.

Dans tous les cas où l'ordonnance n'est plus conforme aux réquisitions, l'affaire est soumise au tribunal de l'arrondissement, qui n'en juge qu'après avoir entendu le substitut et le directeur du jury, lequel ne peut prendre part à cette décision.

Dans les vingt-quatre heures qui suivent ce jugement, le substitut peut, s'il le juge convenable, l'envoyer avec les pièces, au Procureur-général impérial près le tribunal, et cependant le même jugement s'exécute par provision, s'il porte la mise en liberté du prévenu.

Il dresse l'acte d'accusation, et le directeur du jury en fait lecture aux jurés en sa présence, ainsi que de toutes les pièces qui y sont relatives.

Tout envoi, notification et exécution exigés par la loi, des ordonnances rendues par le directeur du jury, sont à la charge du substitut.

Fonctions du Directeur du Jury.

D'après la nouvelle loi sur la recherche et la poursuite des délits, ce n'est plus à ce magistrat que sont confiées ces fonctions. Le directeur du jury est constitué entre le prévenu et le Magistrat de sûreté, qui est aujourd'hui la partie publique chargée de ce soin.

Dans les 24 heures du dépôt d'un prévenu dans la maison d'arrêt, le directeur du jury doit en être averti par le substitut, qui lui adresse en même tems, les pièces de l'affaire. Il doit en prendre communication dans le plus bref délai. Il appelle les témoins indiqués et les entend séparément, et hors la présence du prévenu. Il recueille et constate tous les autres genres de preuves autorisés par la loi. Quand il le juge à propos, il peut, ou se transporter sur les lieux, ou charger les juges de paix, les officiers de gendarmerie de tout acte de procédure ou d'instruction pour lequel il ne croiroit pas son déplacement nécessaire. Ses actes doivent être revêtus des conclusions du substitut du Procureur-général

impérial. Quand il trouve l'affaire suffisamment instruite, il en ordonne la communication au Magistrat de sûreté, qui dans les trois jours. est tenu de donner ses réquisitions; ensuite, il rend une ordonnance par laquelle, selon les cas, la nature, la gravité des preuves, il met le prévenu en liberté, ou le renvoye, soit devant le tribunal de simple police, soit devant celui de la police correctionnelle, ou devant le jury d'accusation. C'est ici le premier degré de juridiction. Il est confié au seul directeur du jury, qui juge préalablement les questions de forme et de compétence.

Cependant, quand le Magistrat de sûreté n'est pas de son avis, le tribunal d'arrondissement devient alors le premier juge, et si, par ce premier jugement, la contestation n'est pas terminée, la Cour de justice criminelle, et même la Cour de cassation statuent définitivement sur ces questions. Quand il y a lieu au renvoi devant le jury d'accusation, le directeur du jury lui présente l'affaire, lui fait lecture en présence du substitut qui a dressé l'acte d'accusation, tant de cette pièce que des autres de la procédure. Ensuite il se retire pour laisser délibérer secrettement le jury. La délibération terminée, il vient en recueillir le résultat, d'après lequel il rend l'ordonnance de mise en liberté, ou de tradition au tribunal, et charge de leur exécution le Magistrat de sûreté.

Nota. Les Cours de justice criminelle n'ont pas de vacance.

COURS *de Justice criminelle et spéciale, par ordre de Départemens.*

*De l'*Ain, *séant à Bourg.*

Juges, MM. — *Suppléans*, MM.

Riboud ❋. *Pr.Lég.* — Dubost.
Rousset, *Présid.* par *interim.* — Parat.
Tardy cadet.
Populus.

Puthod ❋. *Proc.-gén. impérial.*
Debost, *Greffier.*

*De l'*Aisne, *séant à Laon.*

Legrand Delaleu, ❋. *Prés.* — Laurendeau.
Laurent. — Huet.
Carrierre.

Leleu-la-Simone ❋. *Pr.-gén. légis.*
Devisme ❋. *Proc.-g.* par *interim.*
Belin, *Greffier.*

*De l'*Allier, *séant à Moulins.*

Vernin. *Pr.* — Giraudet, fils.
Dufloquet. — Ossary.
Béquas.

Gontier ❋, *Proc-gén impérial.*
Boussac, *Greffier.*

Des Alpes (Basses), *à Digne.*

Thomas ❋, *Prés.* — Jouyne.
Guieu. — Antiq.
Fruchier.

Juges, MM. — *Suppléans*, MM.

Juges speciaux:
Druot, Cap. de Vétérans.
Fornerel, Cap. de Vétér.
Larcade, Cap. de Gend.
Clappier, Avocat.
Allemand.

Arnaud de Puimoisson ❋, *Proc.-Gén. Impérial.*
Joseph, aîné, *Greffier.*

Des Alpes (H.), *séant à Gap.*

Labastie, ❋ *P.* — Marchon, fils.
Céas. — Achard.
Tournu.

Juges spéciaux:
Lafont, Cap. de Gend.
Odero, Cap. de Vétérans.
Albert de Sounas, Cap. de Vét.
Nas Romane.
Marchou, pere.

Provansal-Lompré ❋, *Pr.-G. Imp.*
Meigret, *Greffier.*

Des Alpes Maritimes, *à Nice*

Tremois ❋, *Prés.* — Escoffier.
Voliver. — Fighiera.
Dabray.

Juges, MM. *Suppléans*, MM.

. . . . .
Bellegarde, Capit. adjud. de place. | *Devillaine*, Capitaine. | *Massa-Ruffin*, ex-Lég. | *Cauvin*. } *Juges spéciaux*.

Lombard ✻, *Pr.-Gén. Impérial*
Raynaud, *Greffier*.

Des Apennins, *séant à Chiavari*.

Albesani, *Présid*. . . . .
Cornice. . . . .
Lastreti.
Bacigalupi, Colonel. | *Paris*, Cap. de Gendarm. | *Aldoino*, Capitaine. | *Tuvo*, Cap. | *Druot*, Cap. } *Juges spéciaux*.

Charvillah, *Procur.-Génér. Impér.*
Bosco, *Substitut*.
Lagomarsini, *Greffier*.

*De l'*Ardèche, *séant à Privas*.

Gamon ✻, *Pr.* Tracol.
Saint-Prix. Darnaud.
Guel-Lamolère.
Gallet, Cap. de Gend. | *Lavoy*, Cap. de Vétérans. | . . . . | *Tinland-Rochevive*, ex-Conseiller au Sénéchal. | *Baruel*, *fils*. } *Juges spéciaux*.

Perrier ✻, *Proc.-Gén. Impérial*.
Vincent, *Greffier*.

Des Ardennes, *séant à Mézières*.

Féart ✻, *Prés.* Petifils.
Bretagne. Vermont.
Griffon.

Nicaise-Hémart ✻, *P.-Gén. Imp.*
Dardenne, *Greffier*.

*De l'*Arno, *séant à Florence*.

. . . ., *Président*.
Frullani. | Stradetti. | Lami. | Baldi. | Della-Pura. | P. Fabroni. | Pezella. } *Juges*.

Buon Compagni, *Proc. Gén. Imp.*
Ollagnier, *Greffier*.

*De l'*Ariège, *séant à Foix*.

Juges. MM. *Suppléans*, MM.
Caubere ✻, *Pr.* Darexy.
Darmaing. Seré.
Boyer.

Delglat ✻, *Proc.-Gén. Impérial*.
Dampierre, *Greffier*.

*De l'*Aube, *séant à Troyes*.

Parisot ✻, *Pr.* Comparot Delongsols.
Mouchet.
Berthelin. Cumusat des Carets.

Jaillant ✻, *Proc.-Gén. Impérial*.
Mullet, *Greffier*.

*De l'*Aude, *séant à Carcassonne*.

Fabre ✻, *Prés.* Alboise cadet.
Griffe. Sabartès.
Albigès.

Buisson ✻, *Proc.-Gén. Imp.*
Hannuic, *Greffier*.

*De l'*Aveyron, *séant à Rhodès*.

Vaissetes ✻, *P.* Carrere, fils.
Fualdès. Malrieux.
Monestier.
Le Baron de la Cour (O. ✻) Col. de Gend. | *Jaubert*, Cap. de Gend. | *Pierret*, Cap. à la Comp. de réserve. | *Pons*, fils aîné, H. de Loi. | . . . . . } *Juges spéciaux*.

Delauro-Dubès ✻, *Pr.-Gén. Imp.*
Guy, *Greffier*.

Des Bouches du Rhône, *séant à Aix*.

Guerin, *Pr.* Lamborelle.
Faucon. Balzac.
Gautier.
D'Ambrun, Commandant. | *Lespinal*, Capitaine. | . . . . . | *Bermond*, aîné. | *Berlet*. } *Juges spéciaux*.

Espariat ✻, *Proc.-Gén. Impérial*.
Fontanier, *Greffier*.

Du Calvados *séant à Caen*.

Gauthier ✻, *Pr.* Devic.
Fournier. Beuzelin.
Deschamps.

Juges, MM.	*Suppléans*, MM.

Guérin (O. ✻), Colonel de la 2e. Légion de Gendarmerie.
Pantin-Wilder, Cap. de Gendarmerie.
Guespard, Colonel.
Deloges, aîné, ex-Prés. de l'Administ. centrale.
Lange, ex-Juge de Paix.
} *Juges spéciaux.*

Demortreux ✻, *Proc.-Gén. Imp.*
Le Goupil-Duclos, *Proc.-Génér. Imp.* par int.
Lebretton, *Greffier.*

Du Cantal, *séant à St.-Flour.*

Daude ✻, *Prés.*	Valette.
Prax.	Devillas.
Falcimagne-Vaillant.	

Teillard ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Barthômeuf, *Greffier.*

De la Charente, *séant à Angoulême.*

Mestreau ✻, *P.*	Lamotte-Chambon
Desvars.	Mioulle.
Lassée.	

Mallet ✻, *Proc-Gén. Impérial.*
Thibaud, *Greffier.*

De la Charente-Inférieure, *séant à Saintes.*

Garnier ✻, *Pr.*	Brejon.
Godet.	Bonneaud-Mongaugé.
Landreau.	

P. Hec. Savary ✻, *Proc.-Gén. Imp.*
Joyeux, *Greffier.*

Du Cher, *séant à Bourges.*

Delametherie, *Prés.*	Haslay.
Dubois de la Sabloniére.	Daussigny.
Hodeau d'Astilly.	

Baucheton ✻, *Proc.-Gén. Imp.*
Pelletier, *Greffier.*

De la Corrèze, *séant à Tulle.*

Grivel ✻, *Pré.*	Bussières.
Sartelon.	Desroches.
Duval.	

Bedoch ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Lacoste, *Greffier.*

De la Côte-d'Or, *séant à Dijon.*

Juges, MM.	*Suppléans*, MM.
Morisot, je ✻, *P.*	Millet.
Benoist.	Brillat.
Trullard Bernard.	

Dezé ✻, *Proc. Gén. Impérial.*
Durey, *Greffier.*

Des Côtes-du-Nord, *séant à Saint-Brieux.*

Gourlay ✻, *Prés.*	Kerarmel.
Ribault.	Cartel.
Jouannin-Folleville.	

Gautier Guillière ✻, Chef d'Esc. de Gend.
Henry, Capitaine.
Buthiaux, Capitaine.
Kerarmel, ex-Juge.
Lorin, ex-Juge de Paix.
} *Juges spéciaux.*

Ropartz ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Guiot, *Greffier.*

De la Creuze, *séant à Guéret.*

Purat ✻, *Prés.*	Fillioux.
Dissandes-Monlevade.	Baret-Bauvais.
Gerbaud-Malganc.	

Augier ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Lemoyne, *Greffier.*

De la Doire. *Voyez* la Cour de Justice criminelle et spéciale du département du Pô, p. 477.

De la Dordogne, *séant à Périgueux.*

Dalbi ✻, *Présid.*	Mie.
Laborie-Lalande.	Déglane, fils.
Fournier.	

Lanxade ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Lapouyade, *Greffier.*

Du Doubs, *séant à Besançon.*

Spicrenaël ✻, *P.*	Monnot.
Bourqueney.	Jussy.
Rougnon, aîné.	

Guillemet ✻, *Proc.-Gén. Impér.*
Berthet, *Greffier.*

Juges, MM. *Suppléans*, MM

De la Drôme, *séant à Valence.*

Fayolle ✳, *Pr.* Dauphin.
Ollivier ✳. Dupré.
Bossard.
Odeyer.
Talin ✳, C. d'Esc. de G.
Caffe. Cap.
Macabrey, Capit.
Revol, ex-Juge.
Royané.
} *Juges spéciaux.*
Hortal ✳, *Proc.-Gén. Impérial.*
Bérenger, *Greffier.*

De la Dyle, *séant à Bruxelles.*

Bonaventure ✳, *P.* Marischal.
Everaerts. Dotrenge.
Cordier.
Devals ✳, *Proc.-Gén. Impérial.*
Vangelder, *Greffier.*

*De l'*Escaut, *séant à Gand.*

Blémont ✳, *Pr.* Goethals.
Varenbergh. Apers.
Vispoel.
Layrle,
Fabre.
Huber.
} Capit.
Albert.
Moerloose.
} *Juges spéciaux.*
Méaulle ✳, *Proc.-Gén. Impérial.*
Amoreau, *Greffier.*

*De l'*Eure, *séant à Evreux.*

Dupont ✳, *Pr.* Decamps.
Richard.
Lecomte.
Vautier ✳. Chef d'Esc. de Gendarmerie.
Berdel. Chef de Bat.
Martainville, Capit.
Gady. homme de loi.
Deschamps, anc. Officier.
} *Juges spéciaux.*
Deshayes ✳. *Proc.-Gén. Impérial.*
Mary, *Greffier.*

*D'*Eure et Loir, *séant à Chartres.*

Brocheton ✳, *P.* Bouin.
Liendon. Doublet-Bois-Thibault.
Paillart.
Meslier ✳, *Proc.-Gén. Impérial.*
Chifflet, *Greffier.*

Juges, MM. *Suppléans*, MM

Du Finistère, *séant à Quimper.*

Le Guillou-Kérincuff ✳, *Prés.* Vallet. Briant.
Maufras.
Le Goazre.
Dupas, Commandant la comp^e. de Vétér.
Vernait, Cap. de Vétér.
Sautinot, Cap. de Gend.
Chaveau-Kernaéret.
Delecluse - Longraye, anc. magistrat.
} *Juges spéciaux.*
Delecluse ✳, *Pr.-Gén. Impérial.*
Le Breton, *Proc.-Gén. Imp.* par int.
Chappuis, *Greffier.*

Des Forêts, *séant à Luxembourg.*

Pastoret ✳, *Prés.* Thorn.
Gérard d'Hannoncelles, *Pr.* par interim. Leclerc.
Lamberty.
Michelant.
Clément ✳, *Proc.-Gén. Impérial.*
Poisson, *Greffier.*

Du Gard, *séant à Nismes.*

Soustelle, *Présid.* Rabanis.
Pagezy. Enjalric.
Favant.
Roux. Cap. de Vétérans.
Servier, Capitaine.
Casabianca, Capitaine.
Teissier.
Roustan.
} *Juges spéciaux.*
Cavalier ✳, *Proc.-Gén. Impérial.*
Bouyer, *Greffier.*

De la Haute-Garonne, *séant à Toulouse.*

Loubers, *Pr.* Lafiteau.
Montané-Laroque. Cassaigne.
Gourg de Moure.
Beneteau. Cap. commandant la comp. de réserve.
Savanier, Cap.
Descrimes-Giriès, Cap. de Gend.
Dubernad.
Foulquier, Homme de loi.
} *Juges spéciaux.*
Roque ✳, *Proc.-Gén. Impérial.*
Fédas, *Greffier.*

Juges MM. *Suppléans*, MM.

De Gênes, *séant à Gênes.*

Molini. *Président.*
Giacometti
Buraggi.
Auger. Ch. d'Es. de Gend.
Bonelli. ex-Comm. d'arm.
Moustier. Aide-de-camp du Général Montchoisy.
Mariotti, Chef de bat.
Jalabert. Adj. de place.
} *Juges spéciaux.*
Mastelloni. *Proc.-Génér. Impér.*
Brunenghi, *Substitut.*
Ronco, *Greffier.*

Du Gers, *séant à Auch.*

Tartanac ✻, *Pr.* — Dieuzede.
David. — Bergez.
Marre.
Lahens ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Bedout, *Greffier.*

De la Gironde, *séant à Bordeaux.*

Desmirail ✻, *Pr.* — Denucé
Deslix. — Dégranges.
Clarke.
Buhan ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Arnouil, *Greffier.*

De Golo, *séant à Bastia.*

Suzzoni, *Pr.* — Cicarelly.
Serval. — Agonotti.
Rigo.
Borron ✻, *Proc.-Gen. Impérial.*
Scatelli, *Greffier.*

*De l'*Hérault, *séant à Montpellier.*

Cavallier ✻, *P.* — Rodier.
Avellan. — Grenier.
Clément.
Lacroix, *juge honor.*
Favier du Moulin, Cap. de Gendarmerie.
Demarne, Chef de Bat.
Baude-Maillié, Capitaine Aide-de-camp.
Touchy.
Poitevin-Dubousquet.
} *Juges spéciaux.*
Thourel ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Santy, *Greffier.*

Juges, MM. *Suppléans*, MM.

*D'*Ille et Vilaine, *séant à Rennes.*

Robinet ✻. *Pr.* — Delaunay.
Duval-Villebogard, *Pr. par int.* — Journée.
Boullemer.
Féval.
Mignotte (O. ✻), Col. de Gendarmerie.
Salmon, Cap. de Vétér.
Hennau. Capit.
Deligne, aîné, H. de Loi.
Haudouin, homme de loi.
} *Juges spéciaux.*
Jumelais ✻. *Proc.-Gén. Impérial.*
Le Gué, *Greffier.*

*De l'*Indre, *séant à Chateauroux.*

Jaimebon ✻, *P.* — Brissaut de Saint-Marcel.
Lecapelain.
Dupertuis. — Boëry.
Bertrand de Greuille (O. ✻), *Pr.-G. I.*
Bourdillon, l'aîné, *Greffier.*

*D'*Indre et Loire, *séant à Tours.*

Moreau ✻, *P.* — Joubert.
Demézil. — Forest.
Taschereau.
Thomé. Cap. de Vét.
Petit de la Salle, Capit.
Daumié ✻. Cap.
Rondeau-Châteauroux, ex-Juge.
Liger-Maison-Rouge. ex-Juge.
} *Juges spéciaux.*
Calmelet ✻, *Pr.-Gén. Impérial.*
Bodin, *Greffier.*

*De l'*Isère, *séant à Grenoble.*

Paganon ✻, *P.* — Piat Desvial.
Gautier. — Rolland.
Enfantin.
Mallein, aîné ✻. *Proc.-Gén. Imp.*
Lemoine, *Greffier.*

Isle d'Elbe.

Il y a, pour les Isles d'Elbe, de la Pianosa, de Palmajola et de Monte-Christo, un tribunal criminel.

Ce tribunal connoît de tous les délits emportant peines afflictives ou infamantes autres que ceux qui sont de la

compétence des tribunaux de terre ou de mer.

La poursuite, l'instruction et le jugement auront lieu conformément à la loi du 18 pluviôse an 9, sans qu'il soit besoin d'un jugement préalable de compétence, mais sans préjudice du recours en cassation.

Juges, MM. *Suppléans*, MM.

Baccini, *Présid.* Casabianca.
Foggi. Coppi.
Vantini.
Duchoguel, *Gaveau*, } Chefs de Bat.
Gualandi, Capitaine.
Sardi, *Sarri*, } hommes de loi.
} *Juges spéciaux.*

Fontayne, *Proc.-gén. Impérial.*
Pascal, *Greffier.*

De Jemmape, *séant à Mons.*

Delecourt, *Pr.* Corbisier.
Fonson. Delwart.
Willems.

Rosier ☼, *Proc.-Gén. Impérial.*
Senault, *Greffier.*

Du Jura, *séant à Lons-le-Saulnier.*

Gacon ☼, *Pr.* Bouquet.
Bobillier. Béchet.
Grosey.

Febvre ☼, *Proc.-Gén. Impérial.*
Braud, *Greffier.*

Des Landes, *séant à Dax.*

Chaumont, *Pr.* Raimond-Baffert.
Michel-Deléon. Jean-Cantin.
Darrigan.

Ramonbordes ☼, *Proc.-Gén. Imp.*
Roch-Ducos, *Greffier.*

Du Léman, *séant à Genève.*

Lefort ☼, *Président.*
Pictet-Diodati, *Prés.* par *int.* Duval.
Vernet-Pictet ☼.
Claparède.
Moenne Presset.

Girod, fils ☼, *Proc.-Gén. Imp.*
Drivon, *Greffier.*

De Liamone, *séant à Ajaccio.*

Juges, MM. *Suppléans*, MM.

Bertora ☼, *Pr.* Maestroni.
Belgodere. Vittinii.
Beneditti.

Leclerc ☼, *Proc.-Gén. Impérial.*
Ottavi, *Greffier.*

De Loir et Cher, *séant à Blois.*

Martin ☼, *Pr.* Leddet, père.
Risse. De Romieu.
Gaillard.

Poya l'Herbay ☼, *Pr.-Gén. Imp.*
. . . *Greffier.*

De la Loire, *séant à Montbrison.*

Bruyas ☼, *Pr.* Bourg.
Mathon-Sauvain. Durand.
Boudot.

Pupier de Brioude ☼, *P.-G. Imp.*
Durand-Chassaignon, *Greffier.*

De la Haute-Loire, *séant au Puy.*

Lafaye ☼, *Pr.* Girard-Jandriac.
Bertrand-Lamothe. Souteyran, nev.
Boudinhon.

Cathol Dudeffan, *Pr.-Gén. Imp.*
Sollier, *Greffier.*

De la Loire-Inférieure, *séant à Nantes.*

Maussion ☼, *P.* Goyau.
Crespel. Barré.
Coiquaud.

Clavier ☼, *Proc.-Gén. Impérial.*
Leborgne, *Greffier.*

Du Loiret, *séant à Orléans.*

Le Bœuf ☼, *P.* Simon.
Fougeron. Gaudry.
Macarel.

Russeau ☼, *Proc.-Gén. Impérial.*
Rozier, fils, *Greffier.*

Du Lot *et de* Tarn *et* Garonne, *séant à Cahors.*

Judicis ☼, *Pr.* Trassy.
Séguy de Castelnau. Calmejane.
Dardenne.

Mondin ☼, *Procur.-Gén. Imp.*
Croiset, *Greffier.*

De Lot et Garonne, *séant à Agen.*

Juges, MM. *Suppléans*, MM.

Bory ❋, *Prés.* Ladrix.
Uchard. Dayrie, fils.
Phiquepal.

Marraud-du-Tolza ❋, *Pr.-G. Imp.*
Lespés, *Greffier.*

De la Lozère, *séant à Mende.*

Martin, *Pr.* Chevalier-de-la-Bessière.
Lafont. Bouteilhe.
Lavie.

Trunyo, Capitaine au 5e régiment de Vétérans.
Minet, Capit.
Duhem, Capit.
Lacoste, Homme de Loi.
Eimar, Homme de Loi.
} *Juges spéciaux.*

Valette ❋, *Proc.-Gén. Impérial.*
Bonnassies, *Greffier.*

De la Lys, *séant à Bruges.*

De Kersmaker ❋, *Présid.*, *Lég.* Busschaert.
De Brouckere, *Pr.* par *int.* Vanderdonckt.
Ysenbrant.
Toomkins.

Vandewalle ❋, *Pr.-Gén. Imp.*
Verplancke, *Greffier.*

De Maine et Loire, *séant à Angers.*

Delaunay ❋, *P.* Bardet.
Boullet. Bariller.
Baranger.

Belville, Capit.
Carette, Cap. des Vétér.
Noireau, Col. de Gend.
Gastineau, ex-suppléant au trib. civil d'Angers.
Gaudais, ex-juge.
} *Juges spéciaux.*

Gazeau ❋. *Proc.-Gén. Impérial.*
Guibert-Audio, *Greffier.*

De la Manche, *séant à Coutances.*

Le Follet ❋, *P.* Lemaître.
Loisel. Duhamel.
Foucher.

Juges, MM. *Suppléans*, MM.

Croizeau, Capitaine de Gendarmerie.
Chevalier, Capit. de Vétérans.
Le Monnier, Capitaine.
Drogy, Homme de Loi.
Gosselin, Homme de Loi.
} *Juges spéciaux.*

Pouret-Roquerie ❋, *P.-Gén. Imp.*
Michel, *Greffier.*

De Marengo *et* de la Sesia, *séant à Casal.*

Brayda ❋, *P.* . . .
Marcheville. . .
Ghé.

Galliot (O. ❋), Chef d'Escad. de Gend.
Michelet, Capitaine.
Chambry, Capitaine.
Delavelle, Capitaine.
Michelard, Cap. de Gend.
} *Juges spéciaux.*

Demombriset ❋, *Proc.-Gén. Imp.*
Faye, *Greffier.*

De la Marne, *séant à Rheims.*

Baron, *Prés.* Coltier.
Oudart. Contant.
Moignon.

Chaix ❋, *Procureur-Gén. Impér.*
Le Jeune, *Greffier.*

De la Haute-Marne, *séant à Chaumont.*

Guyardin ❋, *P.* Dubois.
Moussu. Cournault.
Henrys-Marcilly.

Humblot ❋, *Pr.-Gén. Impérial.*
Perron, *Greffier.*

De la Mayenne, *séant à Laval.*

Moullin ❋, *P.* Le Dauphin-Destennières.
Pottier-Chevray. Le Pescheux d'Auvais.
Desmazières.

Guille, Cap. de Vétér.
Edon, Cap. de Vét.
Trevary, Cap. de la garde départementale.
Guittet des Noes.
Janvier.
} *Juges spéciaux.*

Foucher, *Pr.-Gén. Impérial.*
Bezier, *Greffier.*

De la Méditerranée, *séant à Pise.*

Juges, MM. *Suppléans*, MM.

. . . . . ., *Président.*

Neri.
Ciaccheri.
Fabrini.
Ferrati.
Naldini.
Gotti.
Magnani.
} *Juges.*

Agrifolio, *Procur. Génér. Impér.*
Armand, *Substitut.*
Ferri, *Greffier.*

De la Meurthe, *séant à Nancy.*

Mengin ✻, *Pr.* — Lahausse.
Marin. — Gœury, aîné.
Plassiard.
André ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Gérard, *Greffier.*

De la Meuse, *séant à S.-Mihiel.*

Grison ✻, *Prés.* — Médard.
Thiery. — Joly.
Martin.
Bazoche ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Sause, *Greffier.*

De la Meuse-Inférieure, *séant à Maëstricht.*

Membrede ✻. *P. Législat.* — Fermin.
Schmitz, *Pr. par int.* — Wischers.
De Limpens.
Haenen.
Michiels aîné ✻, *Pr.-Gén. Imp.*
Thoelen, *Greffier.*

Du Mont-Blanc, *séant à Chambéry.*

Filliard ✻, *Pr.* — De Glapigny.
J. Delabeye. — Mansord.
Gavet.
Bouvier ✻, *Procureur-Gén. Imp.*
Curton, *Greffier.*

De Montenotte, *séant à Savonne.*

Mourrer, *Presid.* — . . . .
Musso. — . . . .
Federici.

Juges, MM. *Suppléans*, MM.

De Langlade, Colonel.
Battandier, Capitaine.
Chavanon, Cap.
Alliot, Cap. de la comp. de réserve.
Bourgeois, Cap. de Gend.
} *Juges spéciaux.*

Du Rouzeau, *Procur.-Génér. Imp.*
Demeva, *Substitut.*
Marsucco, *Greffier.*

Du Mt.-Tonn^re^, *séant à Mayence.*

Rebmann ✻, *P.* — Sturz.
Mahieu. — Schwal.
Brellinger.

Derousse, Cap. de Gend.
Constantin, Cap. Adjud.
Spinosi, Cap.
Duesberg, Homme de Loi.
Drey. Homme de Loi.
} *Juges spéciaux.*

Tissot ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Widenloecher, *Greffier.*

Du Morbihan, *séant à Vannes.*

Perret ✻, *Pr.* — Jollivet.
Chesnel. — . . . .
Glais.

Michelot ✻, Cap. de Gend.
Sagnières, Cap. de Vét.
. . . .
Claret.
Corbel.
} *Juges spéciaux.*

Lucas-Bourgerel ✻, *Proc.-G. Imp.*
Taslé, *Greffier.*

De la Moselle, *séant à Metz.*

Stourm ✻ ★, *Pr.* — Sechehaye.
Jacquinot. — Auclaire. ★
Albert. — *Dewilde.*
Bourgeois ✻, *Proc.-Gén. Impér.*
Dauphin, *Greffier.*

Des Deux-Nethes, *séant à Anvers.*

Van-Cutsem ✻ ★, *Présid.* — Lepaige.
Thiénot, *Pr. par int.* — Borry.
Carré.
Demoor.

Hubber. Capitaine.
Mazel ✻, Cap.
Duseuil, Adj. de place.
Denecker, ancien Juge.
Dargonne, ancien Juge.
} *Juges spéciaux.*

. . . . . *Proc.-Gén. Imp.*
Legros, *Greffier.*

De la Nièvre, *séant à Nevers.*

Juges, MM.	*Suppléans*, MM.
Laurent ✻, *Pr.*	Gillet.
Rabuteau.	Languinier.
Jacquand.	

Blaudin-Valière ✻, *Pr.-Gén. Imp.*
Bert-Passy, *Greffier.*

Du Nord, *séant à Douay.*

Delaetre ✻, *P.*	Deffosse.
Doudan.	Delegorgue.
Plouvain.	

Dequersonnière, Wagon. } *hommes de loi nommés pour compléter celle cour quand elle se forme en cour spéciale.*

Gosse, *Procur.-Gén. Impér.*
Lepoivre, *Greffier.*

*De l'*Oise, *séant à Beauvais.*

De Monchy ✻, *P.*	Dervillé.
Auger.	Lhommez.
Danse.	

Danjou ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Eloy, *Greffier.*

*De l'*Ombrone, *séant à Sienne.*

. . . *Présid.*

Zachieri.
Martelini.
Bonci.
Jerrosi.
Rossi.
Rau.
. . . . . . } *Juges.*

Chevannes, *Procur.-Gén. Imp.*
Massa, *Substitut.*
. . . . ., *Greffier.*

*De l'*Orne, *séant à Alençon.*

Delaunay ✻, *P.*	Blin.
Leclerc	Savary, jeune.
Revel-Dannerie.	

Cavalier (O.✻), Colonel.
Collas, commandant la Comp. de Réserve.
Durand, Capit.
Joselle, Membre du Conseil-Général.
Boissay. } *Juges spéciaux.*

Le Royer-la-Tournerie. fils ✻, *P.-G. I.*
Montigny, *Greffier.*

*De l'*Ourte, *séant à Liège.*

Juges, MM.	*Suppléans*, MM.
Beanin ✻, *Prés.*	Hennau.
Jaymaert.	Dupont-Fabry.
Henkart.	

Regnier-Grandchamps ✻, *P.-G. I.*
Barbiere, *Greffier.*

Du Pas-de-Calais, *séant à S.-Omer.*

Boubert ✻, *Pr.*	Deschamps, per..
Jacquemont.	Marin.
Cache.	

Berger, Chef de Bataill.
Benois, Capitaine.
Humbert, Adj. de Place.
Gontier.
Vasseur de la Mer. } *Juges spéciaux.*

Castille, *Proc.-Gén. Impérial.*
Leserre, *Greffier.*

Du Pô et de la Doire, *séant à Turin.*

Bertolotti ✻, *P.*	. . . .
Geneix.	. . . .
Rubini.	

Salvage, *juge honoraire.*

Bucaille, Cap. de Vétér.
Chousserie, Aide-de-camp.
Janin, Cap. de Véterans.
Rigade, Capit. de Gend.
Simon. Chef de Bataillon. } *Juges spéciaux.*

Garnier, *Pr.-G. Impérial.*
Plochiu ✻, Pejretti, } *Substituts.*
Negri, *Greffier.*

Du Puy-de-Dôme, *séant à Riom.*

Deval ✻, *Pr.*	Mioche.
Godemel.	Tailhand.
Beaulaton.	

Bordes ✻, *Pr.-G. Imp.*
Allary, *Greffier.*

Des Pyrénées (B.), *séant à Pau.*

Dufau ✻, *Prés.*	Moncla.
Noussitou.	Cazales.
Mondiet.	

Rouſſlai, Cap. de Vétérans, à Pau.
Maluquer, Cap. de Gend.
Ladeveze, Capitaine.
Saint-Pau, ex-Juge.
Peres. } *Juges spéciaux.*

Casebonne ✻, *Proc.-Gén. Impér.*
Mounou, *Greffier.*

Des Pyrénées (H.), *séant à Tarbes.*

Juges, MM.	*Suppléans*, MM.
Figarol ✻, *Pr.*	Laïrle.
Decamps.	Pene.
Lapeyre.	

Laporte ✻, *Proc.-Gén.-impérial.*
Latour, *Greffier.*

Des Pyrén. - Orient. *séant à Perpignan.*

Mathéu ✻, *Pr.*	Picas.
Anglada.	Llorens-Estève.
J. Ferrer.	

Tixedor ✻, *Pr.-Gén. Imp.*
Costa, *Greffier.*

Du Rhin (Bas), *séant à Strasbourg.*

Froereisen ✻, *Pr.*	Oesinger.
Déville.	. . .
Kern ✻.	

Mathieu ✻, *Procureur-Gén. Imp.*
De Vigneron, *Greffier.*

Du Rhin (H.), *séant à Colmar.*

Wicka ✻, *Pr.*	Birkel.
Thurninger.	Gallet.
Marquair.	

Giot ✻, *Procureur-Gén. Imp.*
Quellain, *Greffier.*

De Rhin-et-Moselle, *séant à Coblentz.*

Dahm, *Pr.*	Anschutz.
Lassaulx.	Grebal.
Schreiber.	

Villette, Capitaine.
André, Capitaine.
Vital, Com. la c. de rés.
Cochems.
Auchutz.
} *Juges spéciaux.*

Gatterman ✻, *Procur.-Gén. Imp.*
Lassere, *Greffier.*

Du Rhône, *séant à Lyon.*

Cozon ✻, *Prés.*	Jantet.
Verne.	Lapoix Fremin-ville.
Ravier du Magny.	

Nugue ✻, *Procureur-Gén. Imp.*
Berger, *Greffier.*

De la Roer, *séant à Aix-la-Chap.*

Juges, MM.	*Suppléans*, MM.
Meller ✻, *Pr.*	Jehenné.
Sybertz.	Vanhoselt.
Pellegrin.	

Bigarne, Capitaine.
Vanden Elsken ✻, Capitaine-Commandant.
Georgéon ✻, Chef d'Esc.
Delatte, Homme de loi.
Dauven, Homme de loi.
} *Juges spéciaux.*

Hanne ✻, *Procureur-Gén. Imp.*
Crell, *Greffier.*

De Sambre et Meuse, *séant à Namur.*

Vaugeois ✻, *P.*	Delenne.
Lenoir.	. . .
Crombet.	

Balardelle ✻, *Proc.-Gén. Impér.*
Simon, *Greffier.*

De la H.-Saône, *séant à Vesoul.*

Garnier (✻), *Pr.*	Petitclerc, fils aîné.
Courtot.	Camus.
Bardenet, cadet.	

Jeangerard ✻, *Pr.-Gén. Impér.*
Cariage, père, *Greffier.*

De Saône et Loire, *séant à Châlons.*

Rubat ✻, *Prés.*	Pezet-Corval.
Chagny.	Chevreau.
Lataud.	

Dujardin, *Proc.-Gén. Imp.*
Luquet, *Greffier.*

De la Sarre, *séant à Trèves.*

Bruges ✻, *Prés.*	Schwarz.
Demoulon.	Artois.
Mathieu.	

Allaud, Capitaine.
Siggi, Capitaine.
. . . .
Kœnig, Homme de Loi.
Stephani, Homme de Loi.
} *Juges spéciaux.*

Birck ✻, *Proc.-Gén. Impérial.*
Runten, *Greffier.*

De la Sarthe, *séant au Mans.*

Ysambart, *Présid.*	Legras.
Clément-Negrier.	. . .
Hamon de Sivray.	

Juges, MM.	*Suppléans* MM.
Philippon, Cap. de Gend.	Juges spéciaux.
Beauve, Cap. de la compagnie de réserve.	
. . . . .	
Houdebert, ex-Député.	
Fortis jeune.	

Juteau ※, *Procureur Gén. Imp.*
Laudreau, *Greffier.*

De la Seine-Inférieure, *séant à Rouen.*

Carel ※, *Prés.*	Esnard.
Legendre.	. . .
Delamare.	
Hucher, *juge honoraire.*	
Froment ※, Cap. de Gend.	Juges spéciaux.
Thenon, Cap. de Vét.	
Clerc, Colonel.	
Langlois.	
Marie, Avocat.	

Thomas ※, *Proc.-Gén. Impérial.*
Chapais-Marivaux. *Pr.-Gén. par* int.
Simonin, *Greffier.*

De Seine-et-Marne, *séant à Melun.*

Gaillard, *Pr.*	Mallet.
Mallet, *P.* par int.	Aumaître.
Dondeau.	Guerin de Vaux, *par inter.*
Bouillart.	

Despatys ※, *Proc.-Gén. Impérial.*
Pelletier, *Greffier.*

De Seine-et-Oise, *séant à Versailles.*

Brière, *Prés.*	Regnard.
Barbier.	Lesourd-Beauregard.
. . . .	

Giraudet ※, *Proc.-Gén. Impérial.*
Brun, *Greffier.*

De la Sésia. *Voyez* la Cour de Justice Criminelle de Marengo, *page* 475.

Des Deux-Sévres, *séant à Niort.*

Bodin, *Pr.*	Cherpentier.
Avrain.	Rouget, fils.
. . .	

Clerc Desbranches, *Juge honoraire.*
Leblois ※, *Procureur-Gén. Imp.*
Tirant aîné, *Greffier.*

De la Somme, *séant à Amiens.*

Juges, MM.	*Suppléans*, MM.
Amédée Petit, *Pr.*	Rappelet.
Rigollot.	Canuet de Selincourt.
Dumeril.	

Dubourg, *Proc.-Gén. Impérial.*
Dubois, *Greffier.*

De la Stura, *séant à Coni.*

Curti, *Président.*	. . . .
Borio.	. . . .
Fea.	
Chanaud, Cap. de Gend.	Juges speciaux.
Garola, Cap. du génie.	
Collot, Capitaine de la Comp. de Réserve.	
Chappy-la-Couture, Cap.	
Gavuzzi, Cap. des Vét. piémontais.	

Torriggiani, *Proc.-Gén. Impérial.*
Pastour, *Subst. du Proc. Gén.*
Levé, *Greffier.*

Du Tarn, *séant à Alby.*

Gausserand ※, *Pr.*	Belot.
Rabaly.	Boyer.
Bousquet.	
Lenoir, Cap. de Gendar.	Juges speciaux.
Vaillant ※, Colonel de Gendarmerie.	
Cadaux, Capit.	
Feral, ex-Administrateur du District d'Alby.	
Corbigny.	

Fossé ※, *Proc.-Gén. impérial.*
Larroque, *Greffier.*

Tarn et Garonne, *voyez* la Cour de Justice criminelle du Lot, *pag.* 474.

De Taro, *séant à Parme.*

Fainardi, *Président.*

Politi.	Juges.
Fossa.	
Lusardi.	
Carmignani.	
Barbugli.	
Baistrocchi.	
Pothier.	

Garbarini, *Proc.-Gén. Impérial.*
Giordani, *Subst.*
Volpini, *Greffier.*

Du Tibre, *séant à Rome.*

Juges, MM. *Suppléans*, MM,

. . . . *Prés.*
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . . } *Juges.*

Azario, *Proc. Gén. imp.*
. . . *Substitut.*
. . . *Greffier.*

De* Trasimène, *séant à Spoletto.

. . . *Pr.*
Leggieri.
Grappelli.
Liversani.
Coccarelli.
Ciancacloni.
Sgambella. } *Juges.*
. . . .

. . . *Pr. gén. imp.*
Th. Rubino, *Subst.*
. . . *Greffier.*

Du* Var, *séant à Draguignan.

Reibaud, *Pr.* Laplane.
Pissin-Barral. Cartier.
Rostan.
Hébert, Cap. au 6e régim. d'Artillerie de Marine.
Hermille, Cap. de Gend.
Mognier, Capitaine.
Dumesnil, ex-Juge.
Mangaud (de Lorgues). } *Juges spéciaux.*

Gaillard, *Procur.-Gén. Impérial.*
Castagne, *Greffier.*

De* Vaucluse, *séant à Carpentras.

Moynier-Dubourg, *Président.* Clément.
Floret. . . .
Poulle.

Juges, MM. *Suppléans*, MM.

Bernardy. Capitaine.
Antoine, Cap. de Gend.
Pomier. Capitaine.
Pelissier. ancien Capit.
Aslier, ancien Juge. } *Juges spéciaux.*

Mezard ❊, *Procur.-Gén. Impérial.*
Cartier, *Greffier.*

***De la* Vendée, *séant à* Fontenay.**

Bouron ❊, *Pr.* Pineau.
Dupuy l'aîné. Le Mercier.
Pervinquiere.

Mercier-Vergerie ❊, *Pr.-Gén. I.*
Le Mercier, *Proc.-Gén.* par interim.
Allard, *Greffier.*

De la* Vienne, *séant à Poitiers.

Picaud ❊, *Pr.* Thibault-Desgas.
Motet. Babaut-Chaumont.
Cousseau-Dubost.

Tapon Dupinier, *Proc.-Gén. Imp.*
Bourdier, *Greffier.*

De la* Vienne (Haute), *séant à Limoges.

Debeaune ❊, *P.* Marbouty.
Lesterpt. Monsnier-Buisson.
Guineau.

Taladier, *Pr. gén. imp.*
Cousin, *Greffier.*

Des* Vosges, *séant à Epinal.

Hugo ❊, *Prés.* Martin.
Dérivaux. Maurice.
Papigny.

Derazey ❊, *Proc.-Gén. Impérial.*
. . . ., *Greffier.*

De l'*Yonne, *séant à Auxerre.

Paradis ❊, *Pr.* Sochet.
Coutier. Carteron.
Collet.

Le Boys des Guays ❊, *Pr.-G. Imp.*
Bézanger, *Greffier.*

SECTION

SECTION IV.

Tribunaux de première Instance. (1)

Il y a dans chaque arrondiſſement communal, un tribunal de première inſtance.

Dans quelques arrondiſſemens, ce tribunal n'eſt compoſé que de trois juges & deux ſuppléans.

Dans d'autres arrondiſſemens, il y a quatre juges & trois ſuppléans; quelques-uns auſſi ſont compoſés de ſept juges & quatre ſuppléans, & ils ſe diviſent en deux chambres. Ceux de Marſeille, Bordeaux & Lyon ſont compoſés de dix juges & cinq ſuppléans, & ſe diviſent en trois chambres.

Celui de Turin eſt compoſé de treize juges et de ſix ſuppléans, et ſe diviſe en quatre chambres.

Cette variété dans le nombre des juges & des ſuppléans, n'a pas lieu quant aux attributions. Les uns & les autres connoiſſent également des matières civiles en premier & dernier reſſort dans les cas déterminés par la loi : ils connoiſſent auſſi des matières de police correctionnelle, & ils prononcent ſur l'appel des jugemens rendus en premier reſſort par les juges de paix.

Les ſuppléans n'ont point de fonctions habituelles; ils ſont uniquement nommés pour remplacer momentanément, ſelon l'ordre de leur nomination, ſoit les juges, ſoit les procureurs impériaux.

Il y a près de chaque tribunal de première inſtance, un procureur impérial & un greffier.

Il y a en outre dans certaines villes un ou deux ſubſtituts.

Les procureurs impériaux près ces tribunaux ont le droit de ſurveillance ſur les juges de paix de leur arrondiſſement.

L'Empereur choiſit, tous les trois ans, parmi les juges de chaque tribunal, un préſident : il choiſit en outre un vice-préſident dans les tribunaux qui ſe diviſent en deux chambres, & deux vice-préſidens dans les tribunaux qui ſe diviſent en trois chambres. Les préſidens & vice-préſidens ſont toujours rééligibles.

Dans les tribunaux où il n'y a que trois juges, chacun

(1) Pour l'ordre des vacances de ces tribunaux, *Voyez* page 440.

d'eux doit faire, tour-à-tour, pendant trois mois, les fonctions de directeur du jury.

Dans les tribunaux où il y a plus de trois juges, ces fonctions doivent être remplies successivement pendant six mois par chacun des juges autres que les présidens & vice-présidens.

Les jugemens d'un tribunal de première instance, ne peuvent être rendus que quand il y a au moins trois juges.

TRIBUNAUX *de première instance par ordre de Départemens.*

1. AIN.

Tribunaux de premiere instance séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Belley	Ferrand, *Présid.* Roux. Mollat.	Cyvoct. Larochette.	Peysson, *Proc. imp.* Brillat - Desterreaux, *Magistrat de sûreté.* Novel, *Greffier.*
Bourg	Picquet, *Présid.* Brangier. Chesne. Dupuy.	Robert. HumbertMartinon. Quinson.	Perrot, *Procureur imp.* Revel, *Mag. de sûreté.* Gonet, *Greffier.*
Nantua	Rouyer, *Président.* Bonifax. Guinet.	Gruffas. Dumale.	Evrard, *Proc. imp.* B. Revoux, *Mag. de s.* Domange jeune, *Gref.*
Trévoux	Meunier, *Présid.* Girié. Broyer.	Chuinague. Billioud.	Millet, *Proc. imp.* Francey, *Mag. de s.* Granger, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Lyon.

2. AISNE.

Château-Thierry	Pinterel, *Présid.* Vol. Aubry.	Nitot. Gandolphe.	Nerat, *Procur. imp.* Canlay, *Mag. de s.* Varin, *Greffier.*
Laon	Louis, *Président.* Lorin. Levoirier. Manteau.	François. Courteville. Hennecart.	Delattre, *Procur. imp.* Martigny, *Mag. de s.* Dumoutier, *Greffier.*
St.-Quentin	Desjardins, *Prés.* Obled. MartinLanglantier Namuroy-Grégoire	Blondel. Lecaisne. Fouquier-Chollet.	Flamand, *Proc. imp.* Reneufve, *Mag. de s.* Muzeux, *Greffier.*
Soissons	Brayer, *Présid.* Lalourcé. Chuppin. Bernier.	Bruslé. Petit Jos. Barbereux.	Vernier, *Procur. imp.* Decaisne, *Mag. de s.* Barbereux, *Greffier.*

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	

AISNE (Suite de l').

Vervins . . .	Epoigny, *Prés.* Constant. Barenger.	Dallery. Violette de Bretagne.	Marcadier, *Pr. imp.* Lehoguais, *Mag. de s.* Roche, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Amiens.

3 ALLIER.

Gannat. . . .	Lucas-Pierre, *Pr.* Rabusson-de-Vaure, aîné. Chocheprat du Mouchet.	Barathier. Bue.	Armet, *Proc. imp.* Barathier, *Magistrat de sûreté.* Roux, jeune, *Gref.*
Lapalisse. . .	Marnier, aîné, *Pr.* Delaire. Caquet.	Petit. Boyron-Rosier.	Lacroix, *Proc. imp.* Fréminville, *M. de s.* Maguet, *Greffier.*
Montluçon. .	Regnard, *Présid.* Raby. Cantat. Benoist, aîné.	Duchet. Lespinard. Mathieu.	Cornat, *Proc. imp.* Meillet, *Mag. de s.* Grozieux, aîné, *Greff.*
Moulins. . . .	Giraudet Boudemange, *Prés.** Merlin, *P. parint.* Charles. Raffier. Jutier. *Piron*, juge hon.	Boiron. Michel.	Pinot, *Procur. imp.* Mizon, *Mag. de sûreté.* Burand, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Riom.

4. ALPES (BASSES).

Barcelonnette	Lions, *Présid.* Esmenjeaud. Gariel, fils.	Ceire. Maurin.	Berlié, *Proc. imp.* Manuel, *Mag. de s.* Derbesy, *Greffier.*
Castellanne. .	Hermelin, *Présid.* Paty. Gras.	Barthélemy Laurens. Blanc.	Collomp, *Proc. imp.* Fruchier, *Mag. de s.* Plauche, *Greffier.*
Digne. . .	Dieudé, *Président.* Florens. Fortoul.	Ailhaud. Audibert.	Simon, *Proc. imp.* *Deblieux de la Route*, Proc. imp. honor. J.-B. Isnard, *Mag. de s.* Grassy, *Greffier.*
Forcalquier. .	Richard, *Présid.* Solliers. Bouche.	Chanut, aîné. Berluc, jeune.	Jacob, *Proc. imp.* Aillaud, *Mag. de s.* Granier, *Gref.*
Sisteron. . .	Teissier, *Présid.* Latil, cadet. Blegier.	Plauche. Fichet.	Barlet, *P. im.* Latil, aîné, *M. de s.* Fabre, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Aix.

5. ALPES (HAUTES).

Gap	Bontoux, *Présid.* Bertrand. Subé-Blanc. Rochas.	Delafont. Toscan-d'Allemond. Toscan-Duplantier.	Viguier, *Proc. imp.* Richaud, *Mag. de s.* Gautier, *Greffier*

ALPES. (HAUTES) (Suite des)

Tribunaux de première instance, seant à	Juges.	Suppléans.	
Briançon. . .	Roubaud, *Présid.* Berard. Charbonnel Sale.	Chaix aîné. Faure.	Albert, *Proc. imp.* Blanchard, *Mag. de s.* Fantin, *Greffier.*
Embrun. . .	Maurin, *Présid.* Davin. Faure.	Jean-Jacques Sibourd. Depons.	Levezye, *Proc. imp.* Nicollas, *Mag. de s.* Tholosan, *Greffi.*

La cour d'appel de ce département est à Grenoble.

6. ALPES MARITIMES.

Nice.	Piecon, *Présid.* Alziary. Pie Bernardi. Bas.	Mari. Baudoin.	Franciosy, aîné, *Pr. i.* Bernardi, *Mag. de s.* Ruffi, *Greffier.*
Puget Theniers . . .	Raybaud, *Présid.* Leotardi. Hugues.	Saurin. Armand.	Lautard, *Proc. imp.* Garrel, *Mag. de s.* Boety, *Greffier.*
San Remo . .	Pascal-Laforé, *Pr.* Rey (François). Zirio.	Beneditti. Berruti.	De Bezieux, *Pr. imp.* Devalblanc, *Mag. de s.* Simon, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Aix.

7. APENNINS.

Chiavari. . . .	Olivieri, *Présid.* Galliano. Castagnola.	Bacigalupo. Devoto.	Natali, *Proc. imp.* . . . . . , *Mag. de s.* Copello, *Greffier.*
Pontremoli. .	Cipelli, *Prés.* Vicenzi. Aurier.	Rivara.	Sicoré, *Proc. imp.* . . . . . , *Mag de s.* Garello, *Greffier.*
Sarzane. . .	Pisoni, *Présid.* Pallavicini. Spezia.	Almayer. Fenucci.	Laudour, *Proc. imp.* . . . . . , *Mag. de s.* Clavacci, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Gênes.

8. ARDÈCHE.

L'Argentière.	Challamel, *Prési.* Brot. Pellet.	Vesian. Riffard.	Meynier, *Proc. imp.* Gasque, *Mag. de s.* Rouvière, *Greffier.*
Privas. . . .	Vacher, aîné, *Président.* Bac-des-Isles. Faure.	Marcon. Mamarot.	Vincent, *Proc. imp.* Aymard, *Mag. de s.* Nougarède, *Greffier.*
Tournon. . .	Sanial-Lachava, *Président.* Riou. Soubeyran. Chomel d'Olivet.	Ferrand. Devise. Malgontier.	Botu, *Proc. imp.* Juventin, *Mag. de s.* Sonier-Dupré, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Nîmes.

9. ARDENNES.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Supplians.	
Mézières, séant à *Charleville* . . .	. . . . , *Présid.* Millet. Laurent. Carbon. Gentil-de-Touly.	Forets. Delahaut. Benissein.	Noizet, *Proc. imp.* Noizet Beaumier, *Mag. de sûreté.* Bourgerie, *Greffier.*
Rethel . . .	Watellier, *Prés.* Habon. Richard-Maireau.	Landragin-Taine. Guilly.	Pauffin-Tiercelet, *P. i.* Leroy, *Mag. de s.* Vuillemet, *Greffier.*
Rocroy . .	Larmuzeau, *Prés.* Gentil. Dumesnil-Chamblage.	Collardeau. Guillaume Dufay.	Piette-des-Broizes, *Proc. imp.* Prisse, *Mag. de s.* Binet, *Greffier.*
Sedan. . . .	Pillas, *Président.* Aubry. Desban. Pierre-Lafontaine. *Brazy*, juge hon.	Bourguin. Robert. Blanchet.	Pâris, *Proc. imp.* Verrier, *Mag. de s.* Gerboulet, *Greffier.*
Vouziers. .	Marchoux, *Pr.* Copin. Perard.	Duchesne. Henrat.	Thiery, *Proc. imp.* Ponsard, *Mag. de s.* Bertrand, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Metz.

10. ARNO.

Arezzo . . .	Zannetti, *Présid.* Brandaglia. Lecchini. Rossi. Bioudi.	Serneri. Vagnoni. Mori.	Borelli-de-Démont, *Pr. imp.* . . . *Mag. de sûreté.* Baldini, *Gr.*
Florence. .	Oudet, *Président.* Gilles. . } *v.-Pr.* Bonnelli } Fabrini. Berli. Andreucci. Buanorotti. Brocchi. Bombicci. Matani. Paolini. Baccini. Bigarri. Grandi. Gobbi.	Laudi. Sodi. Salaville Martin. Piccloli. Cottini. . . . . *Ce Tribunal se divise en trois chambres.*	Audé, *Proc. imp.* Fabroni, } *Subst.* Carelli, } . . . *Mag. de s.* Thiébaud, *Gr.*
Pistoie . .	Cheluzzi, *Présid.* Falconcini. Fammoni. Manni. Ciantelli.	Pillotti. Irinci. Angiolucci.	Cucca-Mistrot, *Pr. im.* . . . . *Mag. de s.* Bouvard, *Gr.*

cour d'appel de ce département est à Florence.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	

11. ARIEGE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Foix.	Bartet, *Présid.* Delâge. Gardebosc.	Boy. Vidal.	Fornier-Montcasals, *Proc. imp.* Darnaud, *M. de s.* Roques, *Greffier.*
Pamiers.	Cassaing, *Présid.* Deramond. Crubailhes.	Azéma. Chariy.	Subra, *Proc. imp.* Vergé, *Mag. de s.* Cairol, *Greffier.*
S. Girons.	Dupré, *Présid.* Monroux. Estaque.	Gouaze. Rouaix.	Bonin, *Proc. imp.* Baron d'Auragne, *M. de sûreté.* Castet, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Toulouse.

12. AUBE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Arcis-sur-Aube.	Delahuproye, *Pr.* Loyez. Truelle-Sourdat.	Jeannet-Béon. Ludot-Sirault.	Camusat-Descarets, *Proc. imp.* Bertrand, *M. de s.* Hitier, *Greffi.*
Bar-sur-Aube.	Rétaux, *Présid.* Blanchard. Trippier.	Sevestre. Angenoust.	Vaillant, *Pr. imp.* Charton, *M. de s.* Merger, *Greffier.*
Bar-sur-Seine.	Trumet, *Pr.* Delacroix. . . . . *Darras*, Juge hon.	Legouest.	Balalm-Noiron, *P. imp.* Vandœuvre, *M. de s.* Boulard, *Greffier.*
Nogent-sur-Seine.	Regnaut de Beaucaron, *Présid.* Balestrier. Baudouin. *Premiat*, jug. hon.	Crespin. Lenoir.	Hurant, *Pr. imp.* Corps de Nauroy, *M. de sûreté.* Devanlay, *Greffier.*
Troyes.	Legelte, *Présid.* Corrard. Charmantier. GametS.-Germain. *Jacquinot*, Juge h.	Truelle Rambourg. Ruotte-Courseuil. Patris.	Le Rouge, *Pr. imp.* Varlet, *M. de s.* Ferrand, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Paris.

13. AUDE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Carcassonne.	Rolland, *Présid.* Bauzit. Méric, cadet. Rouch.	Naucadery. Degrand. Fornier-Vialet.	Vallette, *Proc. imp.* Genie père, *M. de s.* Rieudemont, *Gr.*
Castelnaudary.	Dutar, *Présid.* Rigaud. Reilhac. Durand, fils.	Hebrail. Redon. Combalzone.	Gauzy fils, *Proc. imp.* Tholose, *M. de s.* Combes, *Greffier.*
Limoux.	Clauzel, *Présid.* Ménier. Castel.	Gap. Malroc.	Ribes, *Proc. imp.* Joly, *M. de s.* Amaltic, *Greffier.*
Narbonne.	Bardy, *Présid.* Bedrines. Jouy-d'Azille. Sapte.	Miquel. Robert. Gilabert.	Rainaud, *Proc. i.* Merlac, *M. de s.* Alard, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Montpellier.

14. AVEIRON.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Espalion.	Boscus, *Prés.* Bosc. Ayrat-la-Combe.	Carbonnel. Joani.	Daudé, *Proc. imp.* Rosier, *M. de s.* Mestre, *Greffier.*
Milhau.	Poujade, *Présid.* Comitis. Enjalbert. Vaissiere-Saint-Martin.	Cazes. Vacquier-Dubosc. Boyer.	Vignolles, *Proc. imp.* Belloc, *M. de s.* Genieis, *Greffier.*
Rhodès.	Mazars, *Présid.* Constans. Teulat. Trédolat Maymac.	Second. Julien, fils. Bertrandi.	Yence, *Proc. imp.* Dornès, *M. de s.* Avit, *Greffier.*
Ste.-Afrique.	Galtier, *Présid.* Canac. Calmes.	Peyre. Aurejac.	Thomas, *Proc. imp.* Affre, *M. de s.* Tarusson, *Greffier.*
Villefranche.	Lortal, *Présid.* Mouly. Duffau. Bergon.	Mazenq. Besson. Chalrel.	Galtié, *Proc. imp.* Andurand, *M. de s.* Gaugiran, *Greffi.*

La cour d'appel de ce département est à Montpellier.

15. BOUCHES-DU-RHONE.

Aix	Bernard, aîné, *Pr.* Fouque. Tassy. Laurans.	Peise. Sicard. Beuf.	Lieutaud, *Proc. imp.* Vassal, *M. de s.* Rambert, *Greffier.*
Marseille.	Ricard-d'Allauch, *Président.* Rigordi, *vice-Pré.* Ventre Latouloubre, *vice-Prési.* Callamand. Long, aîné. Ferroul. Duroure. Feraudy. Fabry-Borilly. Vacquier.	Esprit-Blanc. Lagetle Vieux. Darluc. Fabre. Thomas. *Ce Tribunal se divise en trois chambres.*	Nicot, *Proc. imp.* Courmes, *Substit.* Trie, 2e. *Subst.* Micoulin, *M. de s.* Lejourdan, *id.* Ricaudy, *id.* Augier, *Greffier.*
Tarascon.	Ripert, *Président.* Martin d'Arles. Jalabert. Germanés. *Mourret*, jug. hon.	Evrard. Chapus. Rousti.	Venture, *Proc. imp.* Raffis, *M. d es.* Royon, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Aix.

16. CALVADOS.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Supplians.	
Bayeux.	Leboucher-Deslongspares, *Pr.* Guerin. Lesieur. Leneveu.	Delarue. Liégard. Moulland.	Bunouville, *Pr. imp.* Leguelinel-Durouzel, *M. de s.* Le Cousté, *Greffier.*
Caen.	Alexandre, *Pr.* Rousselin, *vice-Pr.* Dutrone. Cosne. Alex. Bois-Launay. Chauvin. Boisard.	Regnault. Le Vasnier. Miocque. Pelvey. *Ce Tribunal se divise en deux chambres.*	Lemenuet, fils, *P. imp.* Leguay, *Substitut.* Hubert des Costils, *Mag. de Sûreté.* Delaunay, *Greffier.*
Falaise.	Edouard-Blacher, *Président.* Serant-Dubosq. Leroy-Lacocherie. Richomme.	Lequeru. Levavasseur. Brunet.	Morel, *Proc. imp.* Lecouturier, *Mag. de s.* Leboullenger, *Gr.*
Lisieux.	Lebret-du-Désert, *Président.* Lerat. Asse. Valentin Laroque.	Hubert de la Huberdière. Le Bailly.	Auber, *Proc. imp.* Morin, *Magist. de s.* Morel, *Greffier.*
Pont-l'Evêque.	Lasalle, *Présid.* Dossin. Isabel-des-Londes. Angot.	Le Tourny Beauchamp. Hauvel.	Caradec, *Proc. imp.* Quesnel, *Mag. de Sûr.* Le Cerf, *Greffier.*
Vire.	Surbled, *Président.* Lebailly. Trolley. Le Pelletier.	Bunout. Le Mansel. Maurice.	Bazin, *Proc. imp.* Bonière, *Mag. de s.* Monlien, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Caen.

17. CANTAL.

Aurillac.	Delzons ✻, *Président.* Delzortz. Sericys. Laval.	Julhes. Verniols. Vigier.	Coffinhal, *Proc. imp.* ✻ Guitard, *Proc. par int.* Claux, *M. de S.* Brunon, *Greffier.*
Mauriac.	Vacher Tournemire, *Présid.* Pons. . . . . . *Gros,* Juge honor.	Offroy-Delga. Demurat.	Mirande, *Proc. imp.* Vialles-Lacespouse, *Mag. de sûr.* Basset, *Greffier.*
Murat.	Dubois-Niermont, *Présid.* Andrieu. Teillard-Chambon.	Tournier Raynal.	Benoid, *Proc. imp.* Farradesche *M. de s.* Dauriac, *Greffier.*
Saint-Flour.	Lamouroux, *Pr.* Bory. Loussert. Chirol.	Bru, fils. Ceverac. Daude-Cissac.	Altaroche, *Proc. imp.* Gizolme, *Mag. de s.* Clavieres, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Riom.

18. CHARENTE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Angoulême	Prosper-Chancel, *Présid.* Guimberteau. Clergeon. Corliet-Coursac.	Caliandreau. Roy. Favre.	Nicolas Brun, *Pr. imp.* . . . . , *M. de Sûreté.* Senémaud, *Greffier.*
Barbezieux.	Pelluchon-Destouches, *Présid.* Veillon. Jouneau.	Ribereau, fils. Larquier, aîné.	Pierrat, *Proc. imp.* Rouanet, *M. de S.* Levraud, *Greffier.*
Cognac.	Bernard, *Présid.* Rambaud. Gaspard Lecoq.	Robin. Perrin.	Gautier, *Proc. imp.* Lecoq, aîné, *M. de S.* Emard, *Greff.*
Confolens.	Fouchier, *Président.* Garoste. Babaud Lacroze.	Sudre. Chazaud.	Boreau la Janadie, *Pr. impérial.* Moureau, *M. de sûr.* Fredin, *Greffier.*
Ruffec.	Thorel, *Prés.* Coudert. Pinoteau.	Chabot. Lelong.	Milet, *Proc. imp.* Leridon, *Mag. de s.* Jolly, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Bordeaux.

19. CHARENTE-INFÉRIEURE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Jonzac.	Mouflet, *Présid.* Lafenetre. Chouteau.	Gaspard Pellignau. Leblanc.	Chastellier, *Proc. imp.* Laverny, *Mag. de s.* Flornoy, *Greffier.*
La Rochelle.	Moine-Duvivier, *P.* Brunet. Parenteau du Beugnon. Boutel-Destouches. *Gaudin* juge hon.	Bouyer. Herard, aîné.	De la Fontenelle-Vaudoré, *Proc. imp.* Lavillemarais, *Proc. impérial honoraire.* Roy, *Mag. de s.* Regnault, père, *Greff.*
Marennes.	Barbier, *Présid.* Guillet. Neau. Macaire.	Cottard. Guyon Seignette.	Perrin père, *Pr. imp.* Desbains, *Mag. de s.* Gautreau, *Greffier.*
Rochefort.	Bessat, *Présid.* Maureau. Doré. Reignaut.	Ayraud. Foucher. Mollière.	Croiszetière, *P. imp.* Bonneau, *Mag. de sûr.* Mesnard, *Greffier.*
Saintes	Briaud, *Présid.* Dangibaud. Hardy. Patron.	Mollet. Arnaud. Forestier.	Baudry, *Proc. imp.* Guillau de Sersé, *M. de sûreté.* Rousset, *Greffier.*
Saint-Jean-d'Angély.	De Bonnegens-des-Hermitans, *Pr.* Lemaistre, père. Duvergier. Saint-Blancard.	Normand. Marchant. Jouanneau.	Meaugeais, *Pr. imp.* Brillouin, *M. de sûr.* Choppy, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Poitiers.

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
	20. CHER.		
Bourges. . .	Seguin, *Présid.* Péron. Berry. Ruelle.	Deséglise. Rossignol-de-la-Ronde. Torchon.	Perrot de Linières, *P. impérial.* Veilhault, *M. de sûr.* Patrou, *Greffier.*
Saint-Amand.	Beguin, fils, *Pré.* * Fouquet, *Présid. par int.* Auclerc. Bord-Grandfond. Bonnet.	Trémeau. Tabouet. Rousseau.	Thevenard-Guérin, *Proc. imp.* Robin de la Ronde, *M. de sûr.* Testé, *Greffier.*
Sancerre. . .	Albert, *Président.* Danjou. Boin.*	Meunier. Satton.	Garrigues, *Pr. imp.* Pelletier, *M. de s.* Boutet, *Greffier.*
	La cour d'appel de ce département est à Bourges.		
	21. CORRÈZE.		
Brive. . .	Crauffon, *Président.* Vermeil. Bachellerie. Sclafer.	Bessas. Cessac. Leborthe.	Maillard, *Pr. imper.* Roche, *Mag. de sûreté.* Choumeil-Saint-Germain, *Gref.*
Tulle. . .	Lacombe, *Présid.* Froment. Bonélie. Meynard. *Mondat,* juge hon.	Dufraisse-Lafeuillade. Bourguet, père.	Melon-Pradou, *Pr. impérial.* Soleilhet, *M. de sûr.* Floucaud, *Greffier.*
Ussel. . .	Maisonneuve-Lacoste, *Présid.* Guillebeau. Chassain.	Diouzidon, fils. Bonnot.	Forsse, père, *Pr. imp.* Bayle, *M. de sûreté.* Brousse, cadet, *Gr.*
	La cour d'appel de ce département est à Limoges.		
	22. COTE-D'OR.		
Beaune. . .	Gremeret, *Pr.* Masson. Bitouzet. Gillotte.	Bacher. Lamaroffe. Latour.	Chantrier, *Proc. imp.* Guyot, aîné, *Magist. de sûreté.* Gabriel, *Greffier.*
Châtillon. .	Dumont, *Présid.* Sonnois. Maurice de La-Croix.	Clery. Viaudey.	Humbert Bazile, *Proc. impérial.* Mariotte, *Mag. de s.* Bourru, *Greffier.*
Dijon. . .	Buvée, *Présid.* Gouget. De la Marche. Lardillon.	Boissard. Saverot. Huguet.	Gouget-Michéa, *Proc. impérial.* Charbonnel, *M. de s.* Simon, *Greffier.*
Semur. . .	Chenevoy, *Pr.* Simonnot. Belin. *Simon de Grand-Champ,* jug. hon.	Lereuil. Digois.	Henry, *Proc. imp.* Champagne, *Magist. de sûreté.* Charmot, *Greffier.*
	La cour d'appel de ce département est à Dijon.		

23. COTES-DU-NORD.

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges*	*Suppléans.*	
Dinan.	Gesbert, *Présid.* Robinot-Saint-Cyr. Goudelin. Delorme-Touzé.	Denoual. Lecoq.	Faisant, *Proc. imp.* Corvoisier, *M. de s.* Baignoulx, *Gref.*
Guingamp	Vistorte, *Présid.* . . . *Pr. par int.* Buhot-Kersers. Franchetau.	Bouetté.	Festou-Villeblanche, *Proc. imp.* Buard, *Mag. de sûr.* Le Roy, fils, *Greff.*
Lannion.	Turquet, *Président.* Marbaud, aîné. Brichet.	Beaudouin. Launay-Allain.	Despoirriés, *Pr. imp.* Deminiac, *M. de sûr.* Toussaint, *Greffi.*
Loudeac	Robin-Morhery, *P.* Robert. Mahé. Lecoguiec-Kergrist.	Jouan. Lansard. Royer.	Bigrel, *Proc. imp.* Garnier-Vaulorin, *M. de sûr.* Delamarre, *Gref.*
Saint-Brieuc.	Pouhaer, *Présid.* Gourlay-Kervisien. Alexandre Garlan. Gautier.	Barbedienne. Bienvenu. Guinot-Boismenu, fils.	Le Gorrec, *Pr. imp.* Dubois-St.-Sevrin, *Mag. de sûr.* Damar, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Rennes.

24. CREUSE.

Aubusson.	Segrette-la-Ribière, *Président.* Michelon. Grellet-Duenazaud	La Seglière, fils. Jourdain.	Tibord-Duchalard, *Proc. imp.* Legier-Lagarde, *Mag. de sûreté.* Dechier-Franc, *Gr.*
Bourganeuf.	Perron, *Président.* Maritaud. Aubusson de Gorseix.	Saygaud. Berger.	Aubusson-de-Soubrebost, *Pr. impérial.* Aubusson Duclou, *M. de sûreté.* Grellet, *Gr.*
Chambon.	Debourges, *Pr.* Dupuylatat-Laviergne. Aupetit-Dumazeau	Micheau. Massonnet.	Abonnet, *Proc. imp.* Barailon, *Mag. de s.* Meusnié, *Greffier.*
Gueret.	Dissandes-Lavillatte, *Présid.* Bergier. Bonniaud.	Peyrat. Fayolle, fils.	Baret-Descheises, *Pr. impérial.* Bonniaud, *Mag. de s.* Laroche, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Limoges.

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	

25. DOIRE.

Aoste.	Armand, *Présid.* Canta. Bianco.	Lynty. Rebogliati.	Viani, *Proc. imp.* . . . . *Mag. de sûreté.* Cossano, *Greffier.*
Ivrée.	Nicolay, *Présid.* Palma. Sciandra. Derossy. Moretta.	Eusebe. Benvenuti. Leone.	. . . ., *Proc. imp. et Mag. de sûreté.* . . . , *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Turin.

26. DORDOGNE.

Bergerac.	Gouzot, *Présid.* Lafage. Fournier. Monteil.	Latané. Lambert. Bouigue.	Couderc du Casse, *Pr. impérial.* Faugere, *Mag. de s.* Durand, *Greffier.*
Nontron.	Delage, *Présid.* Fourien-Villopré. Authier - Châtillon.	Verneuil du Dognon. Mazerat.	Forien-Desplasces, *Pr. impérial.* Fouillères, *Mag. de s.* Vieillemard, *Gref.*
Périgueux.	Dufraisse, *Prés.* Débregeas. Chilaud-la-Rigaudie. * Mage. *Chanard-Tochaume* *Vidal Boisset,* j. h.	Lagreze. Deglane, père. Bonhorre.	Audebert, *Proc. imp.* Foulcon, *Mag. de s.* Revidat, *Greffier.*
Riberac.	Pourteiron, *Président.* Lapeyrière. Dubois.	Chastenet. Dufresse.	Gerbeaud, *Proc. imp.* Pomeyrol, *Mag. de s.* Valade, *Greffier.*
Sarlat.	Lavigerie, *Prés.* Vilatte. Lamarche. Selves, jeune.	Saint-Rome. Lavelle, cadet. Bouffanges, fils.	Selves, aîné, *Pr. imp.* Pigeon cadet, *Mag. de sûreté.* Chauchat, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Bordeaux.

27. DOUBS.

Beaume.	Marchand, *Présid.* Piaget. Laurent Faivre.	Bobillier. Compagny.	Bressand, *Proc. imp.* Al. Marchand, *M. de s.* Meilieur, *Greffier.*
Besançon.	Laurent, *Président.* Dormoy. Pourcheresse. L ge.	Durney. Clerc. Guillaume.	Rambour, *Proc. imp.* Maillot, *Mag. de s.* Jouffroy, *Greffier.*
Pontarlier.	Robelot, *Présid.* Petit Bevalet.	Regnauld. Battaudier.	Maire, *Proc. imp.* Gallet, *Mag. de s.* Demesmay, *Gref.*
St.-Hypolite.	Guillon, *Présid.* Devillers. Louiset.	Vallat. Verney.	Chaudot, *Proc. imp.* Perreciot, *Mag. de s.* Donzelot, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Besançon.

28. DROME.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Die.	Reymond, *Présid.* Reboul. Vignon.	Long. Morin.	Légier la Coudamine, *Proc. imp.* * Alvier, *Pr. imp.* p. int. Vallentin, *Mag. de s* Marcellin, *Greffier.*
Montelimart.	Fleury Bith, *Prés.* Réalier. Malleval. Pellapra.	Pain. Serret. Peru.	Cheynet, *Proc. imp.* Mouttier, *Mag. de s.* * Forquet, *M. de s.* p. int. Cavard, *Greffier.*
Nions.	Leblanc, *Présid.* Jacomin. Delachaux. *Duclaux*, jug. hon.	Auzias. Barbier-Villecrose.	Alançon, *Pr. imp.* Brochery, *Mag. de s.* Bernard, *Greffier.*
Valence.	Boveron Desplaces, *Président.* Mottet. Pinet. Roland-Fromentière. *Mortillet*, j. hon.	Besson. Delpuech. Dupré.	Charlon, aîné, *Pr. imp.* Boveron, *Mag. de s.* Debeaux, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Grenoble.

29. DYLE.

Bruxelles.	Ippersiel, *Président.* Barbanson, *vice-Présid.* Herry. Heuschling. Bourgeois. Maurissens.	Walkiers. Vanden-Eynde. Faucille. Cobus. *Ce Tribunal se divise en deux chambres.*	Greindt, *Proc. imp.* Polspoel, *Subst.* De Valeriola, *Mag. de sûreté.* Sury, *Greffier.*
Louvain.	Van Spoelberch, *Pr.* Vander Veken. Van Leemputten. De Bruyn.	Lints. Gilbert. Bemelmans.	Chais, *Proc. impérial.* Jacquelart, *Mag. de s.* Putseys, *Greffier.*
Nivelles.	Spruyt, *Pr.* Lefebvre. Paradis. Wilhelmi.	Spruyt. Lagasse. Carlier.	Vidal, *Proc. imp.* Nopener, *Mag. de s.* Dept, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Bruxelles.

30. ESCAUT.

Audenarde.	Fostier, *Président.* Devos. Le Febure.	Raepsaet. Van Redhem.	Gruloos, *Proc. imp.* Cornelis, *Mag. de s.* Onraet, *Greffier.*
Eecloo.	Lebegue, *Prés.* Duermael. Genyn.	Eghels.	Pagès, *proc. imp.* Dechavanes, *M. de s.* Brou, *Greff.*

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	

ESCAUT. (Suite de l')

Gand.	. . . . . . *Prés.* Vandervennet, *v. P.* Pulinx. Van-de-Putte. Lecat. Charles de Caigny. Camberlin.	Beaucarne. Van de Poele. Dubois. . . . . . . *Ce Tribunal se divise en deux chambres.*	Lejeune, *Proc. imp.* Esmangart des Feynes, *subst.* Hertog, *Mag. de s.* Demeyere, *Greffier.*
Termonde.	Eeman, *Présid.* Bauwens. Beelaerts. Willhardt.	Limpens.	Jorant, *Proc. imp.* Ysebrant, *Mag. de s.* Leunekens, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Bruxelles.

31. EURE.

Andelys.	Royer-Véricourt, *Président.* Boulloche. Baroche.	Rossey. Potin-Lamairie.	Lebrun-d'Heurgival, *Proc. impérial.* Demoulbynes, *M. de s.* Mauger, *Greffier.*
Bernay.	Vattier, *Prés.* Thulon. Boivin. Dumoncel.	Miard. Duval. Chambellan.	Lizot, *Proc. imp.* De Lacroix, *Mag. de sûreté.* Philippe, *Greffier.*
Evreux.	Le Sage, *Présid.* Richard. Bouquelon *. Branley, fils. Masse.	Branley, père. Leroy, père. Avril.	Lefebvre, *Proc. imp.* Pain, *Mag. de s.* Bagot, *Greffier.*
Louviers.	Demante, *Présid.* Dagoumer. Dulong. Verdière.	Morin. Daireaux. Chanu.	Carpentier, *Pr. imp.* Hébert, *Mag. de s.* Cabot, *Greffier.*
Pont-audemer	Bourard, *Prés.* Talon. Castel.	Dupin. Delamare.	Vicquelin, *Proc. imp.* Leroy, *Mag. de* . Cardou, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Rouen.

32. EURE-ET-LOIR.

Chartres.	Letellier, *Prés.* Lefebvre du Murier. Houelbec. Vallet de Lubriat.	Bachelot. Jannyot. Hallier.	Poullin-de-Fleins, *P.* Durand Claye, *Mag. de sûreté.* Lefebvre, *Greffier.*
Châteaudun.	Bergeron, *Présid.* Bocquet des Tournelles. Barbereau. Boucher.	Busson. Delaforge. Falaize.	Barré de Boisméan, *Pr. imp.* Barré-Janvier, *Mag. de sûreté.* Boucher, *Greffier.*
Dreux.	Marquis, *Présid.* Barrois. Dreux.	Guérin. Brisset.	Guyard Marigny, *P. i.* Pierre, *Mag. de s.* Foucault, *Gref.*
Nogent-le-Rotrou.	Giroust, *Présid.* Denizot. Traxeile. Lormeau.	Courtain-Torsai. Dugué. Fauveau.	Gueroult, *Proc. imp.* Tulot, *Mag. de s.* Dufavrier, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Paris.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Supplians.	

33. FINISTERE.

Brest . . .	Chiron, *Présid.* * Gillart, fils, *Prés. par interim.* Pesch. Leguillou de Kerincuff. Miorcec-Kerdanet, fils aîné.	Legonidec. Le Hir.	Guesnet, *Proc. imp.* Legris, *Mag. de sûr.* Aumaître, *Gref.*
Châteaulin, .	Leisségues-Kergadio, *Présid.* Dubois-Hardy. Desnos.	Marchadour, père. Gourmelen.	Danguy-Desdéserts, *Proc. imp.* Legerville, *M. de s.* Fourgny, *Gref.*
Morlaix. . .	Duclos-le-Gris, *Pr.* Georges guégot. Brenterch. . . . . *Péreault*, Juge h.	Dûrivage-Guillaume. Lemoal. Leroux.	Duplessis-Quemeneur, *Proc. imp.* Bozec-Duquilio, *Mag. de sûreté.* Louis le Duc, *Gref.*
Quimper. . .	Gaillard, aîné, *Pr.* Le Bastard. Daniélou. Huchet.	Penquilly-L'Haridon. Delécluse-Longraie Le Corvaisier, fils.	Bobet-Lanhuron, *Pr impérial.* Flamant, père, *M. de s.* Lemoyne, *Gref.*
Quimperlé. .	Decourbes, aîné, *Président.* Rousseau-Vallinière. Le Corre.	Lamarre. Lhelgoualch.	Briant-Dulescoët, *P. i.* Horellou-Kergos, *M. de sûreté.* Lenir, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Rennes.

34. FORÊTS.

Bitbourg. . .	Ensch, *Présid.* Fondeur. Gerardy.	Thilmany. München.	Simons, *Proc. imp.* Legeay, *Mag. de s.* Grand, *Greffier.*
Diekirch. . .	D'Olimar, *Présid.* Denershausen. Seyler.	Dupresle. Didier.	Cœulin, *Proc. imp.* Michelant, *M. de s.* Wampach, *Greffier.*
Luxembourg. .	Laval, *Président.* Ensch. Winckell. Neuman.	Bockoltz. Baclesse. Wurth.	Adenis, *Proc. imp.* Vaullegerard, *M. de s.* Bauquel, *Gref.*
Neufchâteau.	Otte, *Président.* Dewez. Bourdelois.	. . . .	Jacquier, *Proc. imp.* Werquin, *Mag. de s.* Leblanc, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Metz.

35. GARD.

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Alais.	Ricard S.-Hilaire, *Président.* Servier. Rossel. Ramel.	Salles. Soustelle.	Aberlenc, *Proc. imp.* Sugier, *Mag. de s.* Clauzel, *Greffier.*
Levigan.	Lapierre, *Présid* Pelon. Grail.	B rral. Abric.	Boudon Lasalle, *Pr. i.* Redier, *Mag. de s.* Durant, aîné, *Gr.*
Nîmes.	Manse, *Prés.* Bordarier, *vice-Président.* Vincens-Valz. Gaujoux. Roustan. Fornier. Gonnet.	J. Rossel. Bazille. Allaux. Dupin. *Ce Tribunal se divise en deux chambres.*	Despuech *Pr. imp.* Chas, *Substitut.* Guiraud, oncle, *M. de sûreté.* Viguier, *Greff.*
Uzès.	Martin, *Président.* La Baume. Trinquelague. Bertrand.	Blanchard. Devez.	Goirand La Baume, *Pr. impérial.* Journet, *Mag. de s.* Lombard, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Nîmes.

36. GARONNE. (HAUTE)

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Muret.	Despaignol, *Président.* Rupé. Sans.	Crabère. Groc.	Gallias, *Proc. imp.* Monssinat, *Mag. de s.* Sevènes, *Greffier.*
St.-Gaudens.	Couzier, *Prés.* Tasareau. Mariaude.	Danizan. Forgnes. Sacaze. Cazassus.	Souques, *Proc. imp.* Montalegre, *M. de s.* Galié, *Greffier.*
Toulouse.	Martin-Bergnac*, *Président.* Carrière, *Présid. par interim.* Ortric, *vice-Président.* Dorliac. Duroux. Ruotte. Legendre. Faure.	Lartigue. Lacombe. Boubée. Viguier. *Ce Tribunal se divise en deux chambres.*	Miegeville, *Pr. imp.* Perpessac, *Sul.* Loubers-de-Cordes, *Mag. de Sûr.* Sempé, *Greffier.*
Villefranche.	Molinier, *Présid.* Albenque. Taissier.	Vieulès. Izarn.	Manent, *Proc. imp.* Gabalda, *Mag. de s.* Teysseyre, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Toulouse.

37. GÊNES.

Tribunaux de première instance séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Bobbio.	Gratarola, *Présid.* Alvigini. Callegari.	Della Cella. Taffirelli.	Luzardi, *Proc. imp.* . . . . , *Mag. de s.* Pezzi, *Greffier.*
Gênes.	Antola, *Présid* Bertuccioni. } *V. Pr.* Ricci. Maghella. Queirolo. Regio. Assereto. N. Solari. C. Solari. Steneri.	Shertoli. De Martini. Massone. Guasconi. Molfino. *Ce tribunal se divise en trois chambres.*	Challaye, *Pr. imp.* Gil, *Subst.* Gritta, *idem.* . . . , *Mag. de s.* Solari, *Greff.*
Novi.	Marchelli, *Présid.* Carlini. Castellini.	Andreani. Ramponi.	D'Alexandry - Orengiano, *P. imp.* . . . . , *Mag. de s.* Ricci, *Greff.*
Tortone. . . .	Bussetti, *Présid.* Massa. Cerruti.	Tedeschi. Signorio.	Figini, *Proc. imp.* . . . . , *Mag. de s.* Tosonotti, *Greff.*
Voghera. . . .	Cattucci, *Présid.* Meratti. Rutti-Oppizzone.	Baladore. Gallini.	Chiarle, *Proc. imp.* . . . . , *Mag. de s.* Paquel, *Greff.*

La cour d'appel de ce département est à Gênes.

38. GERS.

Auch.	Loubens, *Prés.* Ladrix. Carrere. Duvillet. *Mollieres*, j. hon.	Dutroq. Bourdonnier. Beaugrand.	Amade, *Proc. imp.* Pardiac, *Mag. de s.* Mollieres, fils, *Gref.*
Condom. . .	Gaichies, *Prés.* Dutoya. Moiié. Duftau.	Dupuy. Lebé. Coudié.	Boyer, *Proc. imp.* Buzet, *Mag. de s.* Reynaut-Corne, *Gref.*
Lectoure . .	Desmolin, *Prési.* Despiau. Bourgade. Barailhé.	Cantaloup. Lagente-Sauron. Maius.	Deguilhem, *Pr. imp.* Monbrun, *Mag. de s.* Peyrebere, *Gref.*
Lombez. . .	Marre, oncle, *Pr.* Passama, aîné. Lairle.	Labarthe. Descoubas.	Guillon, *Proc. imp.* Taupiac, *M. de s.* Azema, aîné, *Gref.*
Mirande. . .	Bouffez, *Présid.* Agut Lasserre. Duthil.	Bergoutz. Laurens.	Pierre-Cenac, fils, *P. impérial.* Tarrieux, *Mag. de s.* Campardon, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Agen.

39. GIRONDE.

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Bazas . . .	Bignon, *Présid.* Pierron. LagarderedduGalant	Descure. Saige.	Bagot, *Proc. imp.* Polhe, *Mag. de s.* Martin, *Greffier.*
Blaye. . . .	Arnauld, *Président.* Cluchard. Zebédée Gontault.	Brun. Gugneau, aîné.	Pastoureau, *Pr. imp.* Dufourc, *Mag. de s.* Dufresne, *Greffier.*
Bordeaux.	Galineau, *Prés.* Lousteau-Lamothe, *vice-Président.* Champion, *idem.* Latour. Dumeynieux. Caussade. Trigant-Brau. Lavardens. Roux. Vignial.	Moulon-la-Chesnaye. Lulé-Dejardin. Bignon S. Roch. Leris. Derets. *Ce Tribunal se divise en trois chambres.*	Cazimir-de-Seze, *Pr. impérial.* Babize, *Subst.* Daussel, *idem.* Sallenave, *Mag. de s.* Lafourcade, *idem.* Dupuy jeune, *Gref.*
L'Esparre. . .	Boussier, *Présid.* Potié. Chatard.	Moutardier. Laumond, jeune.	Lussac, *Proc. imp.* Bontemps, *Mag. de s.* Lebeuf, *Greffier.*
ourne. . . .	Decazes, *Présid.* Gaussens. Souffrain. Pascal-Fourcaud.	Deval. Badailh. Piffon, aîné.	Durand-Lagrangère, *Proc. imp.* Durochez, *Mag. de s.* Durand, *Greffier.*
Lareole. . . .	Lassime, *Prés.* Deniaut. Richon. *Dubouilly*, j. hon.	Gachet, aîné. Nau-Beslille.	Lostau, *Proc. imp.* Dumoulin, *Mag. de s.* Laporterie, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Bordeaux.

40. GOLO.

Bastia. . . .	Biadelli, *Prés.* Massei. Biaggini. Saettoni.	Graziani.	Sisco, *Pr. imp.* Odiardi, *Mag. de s.* Agostini, *Greffier.*
Calvi. . . .	J. B. Arrighi, *Pr.* Gaffori. Savelli.	Franceschini.	Brisset, *Proc. imp.* Questa, *Mag. de s.* Ceccaldi, *Greff.*
Corté. . . .	Raffaelli, *Présid.* Louis Tiberj. Du Mage.	Chiarelli. Designorio.	Cuneo d'Ornano, *P. i.* Ceccaldi, *Magistrat de sûreté.* Santelli, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Ajaccio.

41. HÉRAULT.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Béziers	Milhau, *Président.* George-Coste. Villebrun. Bedos.	Alzieu. Lunaret. Pouderous.	Lamarre, *Proc imp.* Fusier, *M. de Sûreté.* Vernhes, *Greffier.*
Lodève	Gaujat, *Président.* *Escale*, Pr. hon. Teisserenc. Salles-Costebellet. *Gouan*, juge hon.	Siau. Arnaud. Geraud.	Léotard, *Proc. imp.* Bastide, *Mag. de sûr.* Alengry, *Gref.*
Montpellier	Chauvet, *Presid.* Durand, *vice-Prés.* Montels. Boudon, fils. Viel. Sicard, fils aîné. Martel.	Martin-Feau. Pieyre. Monestier. Viel. *Ce Tribunal se divise en deux chambres.*	Peytal, *Proc. imp.* Belèze, *Substitut.* Martel, *Mag. de sûr.* Malbec, *Greffier.*
Saint-Pons	Constans, *Présid.* Devic. Rouanet.	Bouisson. Tarbouriech.	Pomayrol, *Proc. imp.* Coulon, *Mag. de s.* Thomassin, *Gref.*

La Cour d'appel de ce département est à Montpellier.

42. ILLE-ET-VILAINE.

Fougères	Loysel, aîné, *Prés.* Mabille. Garnier. Bouessel de Lécoussel.	Martin-Métairie. Dubellay. Fromont.	Jumelais, *Proc. imp.* Gérard, *Mag. de s.* De Latouche, *Gr.*
Monfort	Turin fils, *Prés.* Doré, père. Poignant, aîné.	Brager, oncle. Rebillard.	Juguet, *Proc. imp.* Brager, neveu, *M. de s.* Le Breton, *Greffier.*
Redon	Thélohan, *Prés.* Chevalier. Janvier.	Crespin de Tréogat. Rozy, aîné.	Vauquelin, *Proc. imp.* Gentil, *Mag. de s.* Garnier, *Greffier.*
Rennes	Lodin-Lalaire, *Président.* Roumain-Rallais, *vice-Président.* Lemoullec. Legomeriel. Bidon. Loisel. Félix Vatar.	Gourdel. Carré, fils. Denoual de la Houssaye, fils. Delaunay, fils. *Ce Tribunal se divise en deux chambres.*	Leminihy, *Proc. imp* Varin, *Subst.* Le Sire, *M. de s.* Métayer, *Greffier.*

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Supplians.	
	ILLE-ET-VILAINE. (Suite d')		
Saint-Malo.	Hoüitte, *Présid.* Pitel. Cudenet. Reslou.	Pasquier. Villalard. Jouanjan.	Durocher, *Pr. imp.* Seguinville, *Magist. de sûreté.* Renoul, *Greffier.*
Vitré. . . .	Degennes - Lambert, *Présid.* Billon. Guyot. Radiguer.	Bois Chappelle. Delaunay. Malescot.	Rubin-Missonnais, *Pr. impérial.* Dubourdieu, *Magist. de sûreté.* Tuollays, *Greff.*

La cour d'appel de ce département est à Rennes.

43. INDRE.

Blanc. . . .	Delacoux - Marivaux, *Présid.* Bernard. Guilleres.	Batide-Villemazeau. Collin - Souvigny, père.	Belleau, fils, *Pr. imp.* . . . . , *M. de sûreté.* Royer, *Greffier.*
Châteauroux.	Guerineau, *Prés.* Blanchard - d'Argenton. Gaillard. Desjobert.	Moreau-Lucas. Bertrand. Grillon-Vilclair.	Blanchard-de-Châteauroux, *Proc. imp.* Legrand, *M. de sûr.* Daiguzon, aîné, *Greff.*
La Châtre .	Perigois, *Prés.* Cuinnat-Charsay, Bernard	Massicot. Delaporte.	Blondet, *Proc. imp.* Néraud, *M. de sûr.* Daiguzon, *Gref.*
Issoudun .	Barré, *Prés.* Desjoberts. Louauit. Girard Villesaisons.	Maillet. Pays. De Montferrand.	Lecomte, *Proc. imp.* Dubois, *M. de sûr.* Gaultier, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Bourges.

44. INDRE-ET-LOIRE.

Chinon . .	Chesnon Baigneux *Président.* Lesaive. Mingot. Turrault-Ansault.	Bourée d'Azai. Picault Ferrandière. Torterue Cossin.	Huet-Laval, *Pr. imp.* Leconte Legendre, *M. de sûreté.* Laval, *Greffier.*
Loches. . .	Boistard, *Présid.* Turrault. Prevost.	Bruley. Nan-Noiza.	Pottier, *Proc. imp.* Leroux Moisand, *M. de sûr.* Martin, *Greffier.*
Tours. . .	Gaultier, *Présid.* Japhet. Roussereau. Froger. *Percheron*, j. hon.	Picheray. Bailly. Martin.	Person, *Proc. imp.* Baignoux, *M. de sûr.* Desmée, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Orléans.

45. ISERE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Grenoble . .	Dantard, *Présid.* Nartus. Allemand-Dulauron. Jaquemet.	Dastre-Vigne. Dumas, aîné. Imbert-Desgranges	Romain-Mallein, *P. impérial.* Borel St.-Victor, *M. de sûreté.* Jullien, *Greffier.*
Bourgoin. . . Arrondiss. de la Tour-du-Pin)	Doyat, *Présid.* Charvet. Barge.	Escoffier. Dominjon.	Doncieux, *Proc. imp.* Pasquet, *M. de s.* Lambert, *Greffier.*
Saint-Marcellin. . .	Robin, *Présid.* Simond. Robin Duverney.	Pachot Darzac.	Cattier, *Proc. imp.* Vallier, *M. de s.* Drevon, cadet *gr.*
Vienne . .	Villars*, *Présid.* . . . . *Prés.* par i. Teste. Moro. Annuel.	. . . .	Recourdon, *Pr. imp.* Gelas, *M. de sûr.* Benatru, *Greffier.*

La Cour d'appel de ce département est à Grenoble.

ISLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo.	Baccini, *Présid.* Poggi. Vantini.	Casabianca. Coppi.	Fontayne, *Pr. imp.* . . . . . *Mag. de s.* Pascal, *Gref.*

La Cour d'appel de ce département est à Gênes.

46. JEMMAPE.

Charleroy .	Wautier, *Président.* Bourgeois. Hannolet.	Dereine. Polchet.	Defacqz, *Proc. imp.* Dupuy, *M. de s.* Mantaux, *Greffier.*
Mons . . .	Gobart, *Présid.* Perlau. Soyer. Farin.	Delneufcour. Defrize. Taintenier.	Levieux, *Proc. imp.* Lamine, *M. de s.* Pariau, *Greffier.*
Tournay . .	Derasse, *Présid.* Morel. Trenteseaux. Dereine.	Léonard-Henry. Delbrouque. Dubus.	Cavelier, *Proc. imp.* Delahaye, *M. de s.* Bruneau, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Bruxelles

47 JURA.

Dole . . .	Chupiet, *Prés.* Brocard. Bulle. Amoudru.	Broch. Plusquin. Breton.	Gadriot, *Proc. imp.* Huot, *M. de S.* *Larquand*, M. de S. h. Perrenot, *Greffier.*
Lons-le-Saulnier . . .	Courbe, *Présid.* Vuillermoz. Guichard. Dunand.	Charbonnier. Jobin. Babey.	Colin, fils, *Proc. imp.* Clerc, *M. de s.* Perrin, *Greffier.*
Arbois . . (Arrondiss. de Poligny)	Bouvenot, *Présid.* Giroulet. Pareau. Lescot.	Huguenin. Bousson. Galamard, fils.	Cler, *Proc. imp.* Morivaux, *M. de s.* Combette, *Greffier.*

J U R A. (Suite du)

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
St.-Claude .	Mornay, *Président.* Buffet. Nicod.	David. Grenier.	Arsene Faivre, *Pr. imp.* Nicod, C. F. A. *Mag. de sûreté.* Martine, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Besançon.

48. L A N D E S.

Dax	Dupoy, *Présid.* Couppé. Lodeve.	Candau. Bordenave.	Darrigan, puîné, *P. im.* Bordanave, *Mag. de s.* Maisonnave, *Gref.*
Mont-de-Marsan . .	Cazaulx, *Président.* Broca-Perras. Dulamon, aîné.	Lefranc-Brans. Labeyrie, aîné.	Lefranc, *Proc. impér.* Brocqua-Francine, *M. de sûreté.* Fargues, *Gref.*
Saint-Sever .	Brethous-Lasserre, *Président.* Bustarret, oncle. Ladoue.	Marsan. Dussault.	Lafitte, *Proc. impér.* Capdeville, *Mag. de s.* Brethous, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Pau.

49. L E M A N.

Bonneville .	Revilliod, *Présid.* Gerdil. Dumont.	Dépassier. Cuenat.	Rey, *Proc. im.* Bastian, aîné, *M. de s.* Thevenet, *Greffier.*
Genève . . .	Argand, *Présid.* Reymond. Rocca. Dessaix.	Girod. Rouph. Christiné.	Perrier, *Proc. impérial.* Fratin, *Mag. de s.* Camille-Balleidier, *Greffier.*
Thonon . .	Bron, *Président.* Fernex. Vaudaux.	Bron, Paul.	J. B. Deleschaux, *P. i.* Guyon, *Mag. de s.* Mudry, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Lyon.

50. L I A M O N E.

Ajaccio . .	Stephanopoli, *Pr.* Colonna Ornano (B.). Colonna Ornano (J.) *Pozzodi-Bargo*, juge honor.	Baciocchi. Durazzi.	Colonna d'Istria, *P. i.* Rusterucci, *Mag. de s.* Pozzo di Borgo (J.), *G.*
Sartenne . .	Marcilese, *Présid.* Versini. Salinieri.	Casari. Ortoli.	Pietri, *Proc. imp.* Quilcio-Quilichini, *Mag. de s* Gazano, *Greffier.*
Vico . . .	Susini, *Prés.* Leca Ondella. Cazanova.	J. Christianacci. H. Christianacci.	Gaffori, *Pro. imp.* Gavini, *M. de s.* Multedo, J., *Greff.*

La cour d'appel de ce département est à Ajaccio.

51. LOIR-ET-CHER.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Blois	Marchant, *Prés.* Ruelle. Debeine. Riffault-Blau.	Camelin. Bellenoue - Chartier. Leddet fils.	Moulnier, *Proc. imp.* Lecomte, *Mag. de s.* Leroux, *Greffier.*
Romorantin	Callot, *Présid.* Durand, fils. Régardin. Charbonnier Durival. *Durand père*, j. h.	Louis Aubin. Poisson. Bellevalle.	Cornu jeune, *Pr. imp.* Venaille, *Mag. de s.* Jannin, *Greffier.*
Vendôme	Percheron, *Prés.* Bodineau. Baudichon. Cadot.	Vié. Liger-Chauvigny. Meraux des Baucheries.	Ballyer, fils, *Pr. imp.* Bazin, *Mag. de s.* Breton, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Orleans.

52. LOIRE.

Montbrison	Portier, *Présid.* Dupuy. Souchon.	Barbant. Guillard.	Buer, *Proc. imp.* Meynis, *Mag. de s.* Lagrye, *Greffier.*
Roanne	Debourg, *Présid.* Bouquet. Lorange. Geoffroy.	Durelle. Barbier.	Barge, *Pr. imp.* Latour, *Mag. de s.* Raclet, fils, *Greffier.*
St.-Etienne	Monteiller, *Prés.* Chazelet. Prandiere. Richard.	Bidault. Courbon. Teyter.	Lardon, *Pr. imp.* Picon, *Mag. de s.* Peyron, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Lyon.

53. LOIRE. (HAUTE)

Brioude	Delcher, *Président.* Pissis-Larochette. Dalbine.	Martinon - Saint-Ferréol, fils. Gueyfier-Talairat.	Lagrange, *Proc. imp.* Fournier, *Mag. de s.* Bonnet, *Greffier.*
Au Puy	Chevalier, *Prés.* Giraud. Dorlhac. Souteyran fils.	Gallet. Porral S. Vidal. Lobeyrac.	Abrial, *Pr. imp.* Brun, *Mag. de s.* Armand, *Greffier.*
Yssingeaux	Marthory, *Prés.* Rocher-Deschamps Moret - Lachapelle. Mollin.	Bonnet. Gaillard. Marnas.	Chevalier-Lemore, *Pr. imp.* D'Authier Sisgau, *M. de s.* Massard, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Riom.

54. LOIRE INFÉRIEURE.

Ancenis	Papin, *Prés.* Henry Duchesne. Guittard.	Loret. Lebec.	Laheu, *Pr. imp.* Le Page, *M. de s.* Coquerel, *Greffier.*

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
LOIRE INFÉRIEURE. (Suite de la)			
Château-Briant . .	Ernoul - Provoté, *Président.* Leliévre. Potiron.	Lejeune.	Le Sage, *Pr. imp.* Martin Duradier, *M. de sûreté.* Nolet, *Greffier.*
Nantes . .	Gandon, *Présid.* Pineau-du-Pavillon, *vice-Prés.* Cormier. Francheteau. Dinot. Pineaud. Blanchard la-Musse.	Estafel. Lecomte. Bihan du Rumain. Marion. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Audap, *P. imp* p. int. Saulnier-Pinelais, *S par int.* D'Haveloose, *Mag. de sûreté.* Bagaut, *Gref.*
Paimbeuf. .	Joyau, *Présid.* Halgan. Lutton.	Gabou. Fouchard.	Barien, *Pr. imp.* David, *Mag. de s.* Biclet, *Greffier.*
Savenay . .	Magoüet-Mondesorme, *Prés.* Gérard. Chiron-du-Brossay.	Jan. Menard.	Lepelletier, *Pr imp.* Daviaud, *Mag. de s.* Cottineau, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Rennes.

55. LOIRET.

Gien . . .	Guérin, *Présid.* Priandy. Bazin.	Dartoune, jeune. Bourassin.	Cotelle-la-Boulaterie, *Proc. imp.* Destravault, *Mag. de s.* Guérin, *Gref.*
Montargis .	Guyard, *Président.* Déry. Buché. Galland - Beauregard.	Aubepin, père. Appers. Brochiot.	Gaillard, *Proc. imp.* Souesme, *Mag. de s.* Girard, G., *Greffier.*
Orléans . .	Ronceray, *Présid.* Baschet-Compain, *vice-Président.* Petau-Lasneau. Bouron. Colas de Brouville. Baschet S. Aignan. Miron.	Isambert - Saint-Aignan. Darlon, fils. Jullien. Delaplace. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Moutié, *Pr. imp.* Sourdeau de Beauregard, *Sub.* Darotte, fils, *Mag. de sûreté.* Ragu, *Greffier.*
Pithiviers .	Laumosnier-Gitonville, *Prés.* Froc. Hector Delataille.	Lanson.	Pointeau Bazin. *Pro. imp.* Marchand, *Mag. de s.* Ansillon, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Orléans.

56. LOT.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Cahors . . .	Deloncle, père, *Pr.* Armand, père. Tressens. Tournié.	Sers, père. Martin. Calmels, fils.	Barrau, *Pr. imp.* Theron, *Mag. de s.* Boudrès, *Greffier.*
Figeac . . .	Gach, *Présid.* Cas. . . . . , *Bladviel*, } jug. *Tabournel*. } h.	Latremolière. Jalenques. Capval.	Delpon de Livernon, *Proc. imp.* Labathie, *Mag. de s.* Desclaux, *Greffier.*
Gourdon . . .	Durand, *Presid.* Lamothe. Albert.	Hebray. Fouilloux.	Gransault-Fontenilles, *Pr. imp.* Bories, *Mag. de s.* Périé, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Agen.

57. LOT-ET-GARONNE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Agen . . .	Cassagneau, *Pr.* Candelon. Cazabonne, aîné. Laroche, neveu.	Illy. Trapamer. Duplantier.	Dichlé, *Proc. imp.* Carrié, *Mag. de s.* Gayral, *Greffier.*
Marmande .	Goineau, *President.* Peïvieux. Delage.	Rousset. Barrer.	Chapelle, *Pr. imp.* Silvestre, *Mag. de s.* Roullaud, *Gref.*
Nérac . . .	Chic de Roquaing, *Président.* Dugarcein. Bacqua.	Jean Ferret. Donnodevie.	Dufaget, *Pr. imp.* Laffite, *Mag. de s.* Ferret, *Greffier.*
Villeneuve-D'Agen .	Gary, *Présid.* Martin. Auzeral.	Farcit-Calbiac. Mazet.	Brenier, *Pr. imp.* Marrauld, *Mag. de s.* Carrière, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Agen.

58. LOZERE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Florac . .	Jourdan, *Présid.* Teissier-Duclaux. Delapierre.	Pintard. Valat.	Boyer, *Pr. imp.* Leyris, *Mag. de s.* Boyer, *Greffier.*
Marvejols. .	Delmas, *Président.* B. Dalo. Aulanier.	Durand. Chaleil.	Chapel d'Espinassoux, *Pr imp.* Quarante, *Mag. de s.* Bonhernat, *Gref.*
Mende . . .	Vincens, *Présid.* Vimont. Rivière.	Lahondez. Olivier.	Teissonnière, *Pr. imp.* Bertrand, *Mag. de s.* André, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Nîmes.

59. LYS.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Bruges . . .	Marant, *Président.* De Stoop, *vice-Pr.* Collignon. Van Thente. Van Caloen. Holvoet. Copieters. *Odevaere*, jug. h.	Goudesune. Dhert. Van Parys. Jullien. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Willaert, *Proc. imp.* Delahamaide, *Sub.* De Madrid, *Ma. de s.* Van Praet, *Gref.*

LYS. (Suite de la)

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Supplians.*	
Courtray . .	Rosseuw, *Présid.* Dupont. Billacois-Boismont. De Bruck.	Debbaut. Engel. Casaer.	Maës, *Pr. imp.* Declercq, *Mag. de s.* Filleul, *Greffier.*
Furnes . .	La Francq, *Prési.* Demey. De Schoolmeester. Despot.	Pichonnier. Delatre. Dubuisson.	Moeneclaey, *Pr. imp.* Vermeesch, *Ma. de s.* De Block, *Gr.*
Ypres . . .	Vandermeersch *, *Présid.* Hynderick, *Prés. par interim.* Vandecasteele. Desimpel. De Coninck.	Wibaut. Keingiaert. Putseys.	Jossaer, *Pr. imp.* De Bouck, *Mag. de s.* Van Provyn, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Bruxelles.

60. MAINE-ET-LOIRE.

Angers . .	Turpin, *Présid.* Chaillou, *vice-Pr.* Barbot. Coulonnier. Rhetoré-des-Veaux. Desmazières. Danger.	Tardif. Guérin Desbrosses. Rogeron. Jubin. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Béraud, *Pr. imp.* Papin, *Substit.* Nauraye-la-Daviere, *Mag. de s.* Bricher, *Greffier.*
Baugé . . .	Chevré, *Président.* Commeau. Lofficial.	Desvignes. Bon Delignan.	Caillot-de-Crochard, *Proc. imp.* Ledeur, *Mag. de s.* Pion, *Gref.*
Beaupréau .	Ponceau, *Présid.* Adam. Bouchet.	Reyneau. Paumard.	Girard, *Pr. imp.* Benoist, *Mag. de s.* Laforest, *Greffier.*
Saumur . .	Esnault, *Prés.* David-Lacouture. Guillon - Lafresnaye. Bizard.	Cadieu. Sou-Dumarais.	Allain-Targé, *Pr. imp.* Coustis, *Mag. de s.* Peltier, *Greffier.*
Ségré. . . .	Le Dauphin, *Président.* Desallay. Sigogne.	Hamou. Esnault-Devançais.	Desgrées, *Pr. imp.* Guyard Grandmaison *Mag. de s.* Caillin, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Angers.

61. MANCHE.

Avranches .	Rioult - Mombray, *Président.* Boëssel. Abraham Dubois.	Auvray. Le Court.	Lesplu Dupré, *Pr. imp* Cherbonnel, *Mag. de s.* Maillard, *Greffier.*

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
	MANCHE. (Suite de la)		
Coutances .	Vaultier, *Présid.* Gonfrey. Leloup-Desperrelles. Duprey-Deslandes.	Lecarpentier aîné Savary. Le Pigeon de Boisval.	Lebrun, *Pr. impér.* Le Rond, *Mag. de s.* Ferrand, *Greffier.*
Mortain . .	Bonnesœur, *Président.* Boursin. Duhamel.	Leverdais. Bernard.	Bitouzé - Dauxmesnil *Pr. imp.* Potier, *Mag. de s.* Champs, *Greffier.*
Saint-Lô. .	Hoüel, *Président.* Lemonnier - Gouville. Gaumain.	Bernard. Durand.	J. Poisson, *Pr. imp.* Duval - Lagrouderie, *Mag. de s.* Brard, *Gref.*
Valognes. .	Sivard-Beaulieu ✱ *Président.* Hervieu. Dorléans. Desplanques.	Pontas. Le Bienvenu. Mauger, fils.	Besnard - Duchesne, *Pr. imp.* Duprey, *Mag. de s.* Lechosel, *Greffi.*

La cour d'appel de ce département est à Caen.

62. MARENGO.

Alexandrie .	Forni, *Présid.* Piola. Agosti. Colli.	Baiveri. Casati. Adorni, fils.	Molié, *Pr. imp.* . . . ., *Mag. de s.* Girard, *Greffi.*
Asti.	Foassa, *Présid.* Berruti. Fassio. Sardi.	Bona. Taglietti. Mussi.	De Gregory ✱*, *P. i.* Mattei, Pr. i. ar int. . . . . *M. de S.* Besso, *Gref.*
Casal. . . .	Pallieri, *Présid.* Illengo. Morselli. Barzizza.	Vareze. Rhé. Toso.	Brigeat Rézicourt, *Pr.* . . . . *Mag. de s.* Boursetti, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Gênes.

63. MARNE.

Châlons . .	Faciot, *Présid.* Turpin. Drouot, père. Delacourt.	Bonnaire. Lemaire. Deliege.	Bablot, *Pr. imp.* Burnet, *Mag. de s.* Dorigny, *Greffier.*
Epernay . .	Camiat, *Présid.* Mâlin. Labouret.	Oudet. Buisson.	Delacroix, *Pr. imp.* Chopin, *Mag. de s.* Oeuillet d'Auberive, *G.*
Rheims. . .	Moreau, *Présid.* Neveu, *vice-Prés.* Forzy. Lecomte. Paquot. Massigas. Lemercier.	Havé. Marlin. Maifilatre. Sutaine. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Dessain Dechevrières *Proc. imp.* Boulanger, *Sub.* Baron, *Mag. de s.* Rivart-Allart, *Gref.*

Tribunaux de premiere instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
	MARNE. (Suite de a)		
Sainte-Ménéhould. . .	Pellerin, *Prés.* Mathieu. Mauclerc.	Dez. Buirette.	Margaine, *Proc. imp.* Morel, *Mag. de s.* Millot, *Greffier.*
Vitry-sur-Marne . .	Guichard, *Président.* A. Barbier. Soucat. Hatot.	Viard. Forby. Corda.	Gillet, *Proc. imp.* Gobert, *Mag. de s.* Félix, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Paris.

64. MARNE. (HAUTE)

Chaumont . . .	Dimey, *Présid.* Gendel. Toupot. Goudart.	Nancey. Baussancourt. Péchiné.	Mougeotte Devignes, *Proc. imp.* Jolly, *Mag. de s.* Royer, *Greffier.*
Langres . .	Drevon, *Président.* Pernot. Miot. Poinsot.	Chauchard-Bournot. Clerget Vaucouleurs. Besancenet, puîné.	Bardonnaut, *Pr. imp.* Lebrun, *Mag. de s.* Jacquinot fils, *Greff.*
Wassy . . .	Halotel, *Présid.* Rollot. Baudot.	Guyot. Ragon.	Demougeot, *Pr. imp.* Gaide, *Mag. de s.* Leloup, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Dijon.

65. MAYENNE.

Château-Gontier . . .	Habert, *Présid.* Loré. Claudet.	Bachelier.	Thoré, *Proc. imp.* Lemotheux*, *M. de s.* . . ., *M. de s par int.* Bize, *Greffi.*
Laval . . .	Lefebvre-Champorin, *Président.* Garnier-Dufairay. Barbeu-Coupperie, Aubry, l'aîné.	Coignard. Pichot de la Graverie. Duchemin Devillers.	Gaudin, *Proc impér.* Querueau-Boisgautier, *Mag. de s.* Gasté, *Greffi.*
Mayenne. . .	Baguelin, *Présid.* Noel-Latouche. La Broise. Morisset.	Lefevre-Cheverus. Chevallier Malibert. . . .	Le Pan, *Proc. imp.* Pottier, , *M. de s.* Guimond des Riveries, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Angers.

66. MÉDITERRANÉE.

Livourne. . .	Michou, *Présid.* Carmignani, *v.-Pr.* Barbaccanni. Cicambelli. Patornay. Becchi. Cassini.	Coppi. Mutti. Barrigazzi. . . . . *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Montplanqua, *Procur. impérial.* Piacensa, *Subst.* . . . . *Mag. de s.* Blancheti, *Greffier.*
Pise.	DelSignore, *Prés* Gori. Larrevini. Cancini. Chini.	Gaeta. Passini. Castinelli.	Louet, *Proc. impér.* . . . . *Mag. de s.* Blondel, *Greffier.*

Tribunaux de premiere instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
	MÉDITERRANÉE. (Suite de la)		
Volterra . .	Brocardi-Schelmi, *Président.* Bianchi. Nisi.	Dini. Mostardini.	Arro, *Proc. impér.* . . . . *Mag. de s.* Renzi, *Gr.*

La cour d'appel de ce département est à Florence.

67. MEURTHE.

Lunéville . .	Bailly, *Présid.* Laroche. Eby. Henry.	Poinsignon. Bourguignon. Benoist.	Adam, *Proc. imp.* Cuny, *Mag. de s.* Radés, *Greffier.*
Nancy . . .	Regneault, *Prés.* Mourot, *vice-Prés.* Lescure. Genaudet. Pagnot. Othenin. Gauthier.	Mandel. Duparge. Riston. Charpit-Courville. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Cognel, *Proc. imp.* Renaud, *Subst.* Rolin, *Mag. de s.* Demange, *Gref.*
Sarrebourg. .	Prouvé, *Pr.* Michel. Thouvenel.	Henriet. Bougel.	Règeot, *Proc. imp.* Cleret, *Mag. de s.* Machet, *Greffier.*
Toul. . . .	Bouchon. *Prés.* P. Cordier. Del. Vincent.	Naquart. Germain. Simonet.	Maillot, *Proc. imp.* Martin, *Mag. de s.* Villemsens, *Gref.*
Vic.	Morel, *Présid.* Vignon. Boulian.	Doyen. André-Carci.	Michel, *Proc. imp.* Hun, *Mag. de s.* Lebon, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Nancy.

68. MEUSE.

Bar-sur-Ornain . .	Perard, *Présid.* Ulry. Mousin Romécour. Robert.	Bouchez. Launois. Chappuis.	Brion, *Proc. imp.* Vaaché, *Mag. de s.* Brichart, *Greffier.*
Commercy, séant à *St.-Mihiel* . .	Maury, *Présid.* Leblanc-Brion. Connard, aîné. *Noël*, juge honor.	Larzillière. Rouvroy aîné.	Laurent, *Proc. imp.* Levasseur, *Mag. de s.* Devaux, *Greffier.*
Montmédy .	Chenet, *Présid.* Dominé. Lyon.	Petitjean. Jeantin.	Creusot, *Proc. imp.* Mangin, *Mag. de s.* Gueriot, *Greffier.*
Verdun . . .	Violard, *Présid.* Collet. Pons. Gabriel, fils.	Devaux. Liénard. Paillet.	Lambry, *Proc. imp* Baudot, *Mag. de s.* Morlant, *Greffier.*

La cour d'appel de ce departement est à Nancy.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
	69. MEUSE-INFÉRIEURE.		
Hasselt . . .	Gaspard Vossius, *Présid.* Kempeneers. Schinkels. Van Muysen.	J. A. Meugens. Brouwers.	G. Claes, *Proc. imp* Delacourt, *Mag. de s.* Véen, *Greffier.*
Maestricht .	Meyr, *Président.* Claissens. Esberard. Vanheylerhoff.	Debehr. Kérens. De Hoyos.	Lagravière, *Proc. imp.* Babut-Dumarès, *Mag. de sûreté.* Barey de St.-Marc, *Gr.*
Ruremonde. .	Ramaeckers, *Pr.* Strens. Petit.	Quisthoudt. Vander Renne.	Vlieckx, *Proc. imp.* Bremont, *M. de Sûr.* Bovy, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Liège.

	70. MONT-BLANC.		
Annecy . . .	Dunand, *Présid.* Falquet. Recordon.	Favre. Rosset.	Philippe, *Pr. imp.* Presset, *Mag. de s.* Collomb, *Greffier.*
Chambéry .	Vernier, *Présid.* Bertrand. Dubois, cadet. Bourgeois.	Ducoudray. Jacquemoux. Chabert.	Gojon, *Proc. imp.* Janin, *Mag. de s.* Dumas, *Greffier.*
Moutiers. .	Durandard,* *Prés.* . . . , *Prés.* par i. Perrot. Bal.	Albriel. Reymond.	Abondance. *Pr. imp.* Dufour, *Mag. de s.* Jacquemard, *Greffier.*
Saint-Jean-de Maurienne.	L. Delabeye, *Président.* Noël-Brunet. Albrieux.	Deschamps. Berger.	Garin, *Proc. imp.* Cailler, *Mag. de s.* Ravier, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Grenoble.

	71. MONTENOTTE.		
Acqui. . . .	Olmi, *Présid.* Chiabrera. Bianchi.	Thea. Bigliani.	De Bessas, *Proc. imp.* . . . . , *Mag. de s.* Furno, *Greffier.*
Ceva	Morretti, *Présid.* Jemina. Martelli.	Tomatis. Bruno.	Bongioanni, *Pr. im.* . . . . , *Mag. de s.* Bellone, *Greffier.*
Port-Maurice.	Novara, *Présid.* Peirano. Noce.	De Maurizj. Carli.	Rocca, *Proc. imp.* . . . . , *Mag. de s.* Serra, *Greffier.*
Savone. . . .	Canessa, *Présid.* . . . , *vice-Pr.* Garbarini. Pastorini. Adami. Piuma de Prasco. Mignone.	Belloro. Fiorito. Piccone Ardizzone. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Desimon, *Proc. imp.* Castigliati, *Subst.* . . . . , *Mag. de s.* Pescetto, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Gênes.

72. MONT-TONNERRE.

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Deux-Ponts.	Dehorn, *Présid.**. Mathis St.-Arian, *Pr. par* interim. Kissel. Petitbon.	Egé. Fabes.	Luxer, *Proc. imp.* Labroisse, *Mag. de s.* Petri, *Greffier.*
Kaiserslautern	Umbscheiden, *Pr.* Fischer. Rettig.	Fliesen. Engelbach.	Dandoy, *Proc. imp.* Retzer, *Mag. de s.* Daum, *Greffier.*
Mayence . .	Anthoine, *Présid.* Bodmann, *vice-P.* Merkel. Stephani. Granet. Wirth. Boost.	Melchiors. Weigand. Hadamar. Kessler. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Garreau, *Proc. imp.* Rey, *Subst.* Schaab, *Mag. de s.* Quellain, *Greffier.*
Spire	Gossweyler, *Prés.* Doerr. Loesch. Schmitt.	Dupré. Deines. Freytag.	Dick, *Proc. imp.* Schwind, *Mag. de s.* Villard, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Trèves.

73. MORBIHAN.

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
L'Orient . .	Legallic Kerizouet, *Président.* Gillat. Le Corvaisier. Kergadiou-le-Maoult.	Marion. Josse. Frogerays.	Lozach, *Proc. imp.* Deschiens, *Mag. de sûreté.* Regnaud, *Greffier.*
Napoléon-Ville. . . .	Puillon-Boblaye, *Présid.* Chassin. Le Flohic-Kerlafin. *Decoat-Goureden*, juge honoraire.	Laudren. D'Hancourt.	Tahier, *Proc. imp.* Guépin, *Mag. de s.* Pétiot, *Greffier.*
Ploermel . .	Rouault, *Présid.* Legoaesbe-Bellé. Robert. Maillart.	Pringué-des-Fougerais. Trevelo. Gourdel.	Chardevel, *Procur. impérial.* Woirdye, *Mag. de s.* Duportal, *Gref.*
Vannes. . .	Lauzer-Larmor, *P.* Duperron. Lemalliaud. Bachelot.	Caradec. Le Bouhellec. Glais, jeune.	Lefebvrier, *Proc. imp.* Chaignard, *Mag. de s.* Jamet, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Rennes.

74. MOSELLE.

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Briey. . . .	Husson, *Présid.* Oudin. Degoutin.	Nivoy. Evrard.	Thurin, *Proc. imp.* Miscaut, *Mag. de s.* Subtil, *Greffier.*
Metz . . .	Barthelemy, *Prés.* Rolland, *vice-Pr.* Bauquel. Blampain. Geoffroy. Guerrier. Rupied.	Pyrot. Thirion. Husson. . . . . *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Baudesson, *Pr. imp.* Mutel, *Substit.* Vaultrin, *Mag. de s.* Marly, *Greffier.*

MOSELLE. (Suite de la)

Tribunaux de premiere instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Sarguemines . .	Dumaire, *Prés.* * La Jousse, *Présid. par int.* Lallemand. Chataignier. *Grillot*, juge hon.	Beuck. Albrecht.	Pecheur, *Proc. imp.* Toussaint, *M. de S.* Pierron, *Greffier.*
Thionville . .	Collas, *Présid.* Ham. Vigneron. Schveitzer.	Trotyanne. Lavollé. Tailleur.	Chauffin, *Proc. imp.* Mairesse, *Mag. de S.* Nicolas, fils, *Greffi.*

La cour d'appel de ce département est à Metz.

75. NETHES. (DEUX)

Anvers. . . .	Van Wambecke, *P* Gobart, *vice-Pr.* Sayavedra. Heuschling. Dierkens. Goyvraerts. Simons.	Deliser. Bals. Dekepper. Nanteuil. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Chabroud, *Pr. imp.* Helsen, *Subst.* Lons, *Mag. de S.* Auger, *Greffi.*
Malines . .	Goubau, *Pr.* Bourdault. Dellafaille. Baujoz.	Taveniers. Stalpaert. Deprelle.	Crabeels, *Proc. imp.* Pansius, *Mag. de S.* Tourn, *Greffier.*
Turnhout . .	Lemmens, *Présid.* Wibier. Camus. Criquillion.	Degottal. Vandael. Vandenplasche.	Geerts, *Proc. imp.* Lemercier, *Mag. de S.* Denys, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Bruxelles.

76. NIEVRE.

Moulins en Gilbert . .	Petitier-Boisfranc, *Présid.* Lefiot-Lavault. Pougault.	Rebreget, aîné. Robert.	Boivin, *Proc. imp.* Guiller-Vauvelle, *Mag. de S.* Bourgier, *Greffier.*
Clamecy . .	Lacan, *Prés.* Barbier-Grandpré. Cassard.	Bouquerot. Héreau, l'aîné.	Dupin, *Proc. imp.* Perrot, *Mag. de S.* Millelot, *Greffier.*
Cosne . . .	Guillier Montchamois, *Présid.* Leblanc-la-Cauderie. Frapier-S.-Martin.	Ferand. Berger-S.-Quentin.	De Beaubois-Grand-Maison, *Proc. imp.* Jannot, *Mag. de S.* Lapra, *Greffier.*
Nevers . . .	Leblanc-Neuilly, *P.* Decolons-Vauzelle. Grenot-Dupavillon. Raige.	Bert. Fauchet.	Verrier, *Proc. imp.* Sonnier-Dubroc, *Magistrat de S.* Perrève, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Bourges.

Tribunaux

Tribunaux de premiere instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
	77. NORD.		
Avesnes . .	Pillot, *Présid.* Wallerand. Marit.	Bevierre. Prisse.	Lecointe, *Pr. imp.* Lannoy, *M. de s.* Jonquoy, *Greffier.*
Cambrai. . .	Boileux, *Présid.* Morcrette. Richart. Legros.	Douay, *fils.* Goussaut, *fils.* Mallet.	Farez *Proc. imp.* Lefranc, *P. I. p. int.* . . . . , *M. de s.* Mabille, *Greffier.*
Dunkerque .	Olivier, *Présid.* Guilleman. Fauvel. Michiels.	Regodt. Mathorez. Hovelt.	Drouart, *Proc. imp.* Swaenepool, *M. de s.* Teste Devignes, *Gref.*
Hazebrouck .	Tiffret, *Présid.* Hovyn, fils. Vernimmen. Dekytspotter.	Flament. Loingeville. Duvet.	Vandewalle, *Pr. imp.* Desmoutiers, *M. de s.* Marant, *Gref.*
Lille. . . .	Fauvel, *présid.* Waymel - Rouzé, *vice-Présid.* Lalou. Courtin. Dubois. Lorain. Demasur, père.	Fievet. Cuvelier-Hélie. Wartel, aîné. . . . . *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Dhaubersart, neveu, *Proc. imp.* Danel, *Sub.* Dubreuil, *M. de s.* Flory, *Greffier.*
Douay, séant à Valenciennes.	Perdry, aîné, *Pr.* Prouveur. Frassinetti. Dewez.	Boca, fils. Lussigny. Desfontaines.	Thellier, *Proc. imp.* Debavay, *M. de s.* Douchy, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Douay.

	78. OISE.		
Beauvais . .	Le Caron - de - Troussure, *Pr.* Pasquier. Michel. Bertinot.	Daboncourt. Lescuyer-Misval. Bosquillon.	Legrand, *Proc. imp.* Le Mareschal, *M. de s.* Tellier, *Greffier.*
Clermont . .	Payen, *Présid.* Motel. Sallé.	Minguet. Perrier - Mondouville.	Burgaud-Gosse, *Pr. i.* Hainsselin, *M. de s.* Denis, fils, *Gr.*
Compiègne .	Poulletier, *Présid.* Decrouy. Scellier. Sutil.	Langlois Mosnier. Le Caron Melancourt.	Demouy, *Proc. imp.* Reneufve, *M. de s.* Thirial, *Greffier.*
Senlis . . .	Dufresnoy, *Prés.* Robinet. Bourget.	Delibessart. Pannetier.	Chrestien, *Proc. imp.* Bouvet, *M. de s.* Maupin, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Amiens.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
	79. OMBRONE.		
Grosseto. . .	Galgan, *Présid.* Alberti. Bernardini.	Fizioni. Ricci.	Binet, *Proc. impér.* . . . . *Mag. de sûr.* Zaccheri *Gr.*
Montepulciano. . . .	Pazienza, *Présid.* Gherardini. Dragoni.	Chiantini. Mauzi.	Bollochio, *Proc. imp.* . . . ., *Mag. de sûr.* Morlot, *Gr.*
Sienne. . . .	Bandiera, *Prés.* Valerini. Carducci. Socci.	Giuseppe Alessandri. Bonazia. Cannicii.	. . ., *Proc. impér.* . . . . *Mag. de sûr.* Peureux, *Gr.*

La cour d'appel de ce département est à Florence.

	80. ORNE.		
Alençon. . .	Demées, *Présid.* Gerard. Chenel. Busson-Delorme.	Savary, le jeune. Frécot-St.-Edme. Savari, l'aîné.	Mars, *Proc. imp.* Collas, *M. de s.* Patinot, *gref.*
Argentan . .	Lefessier - Grandprey, père, *Pr.* Lepelletier-Ducoudray. Bouvier-Lencisière. *Ioison*, juge hon.	Chausson-Lasalle. Delonis. . .	Collas-Courval, *P. imp.* Sennegon, *M. de s.* Lainé-Longprey, *Gr.*
Domfront . .	Lelievre, *Présid.* Bidard-Labrière. Delaunai. *Le Royer-Latournerie*, juge hon.	Hedou. Vaudoré.	Thomas-Laprise, *Pr. impérial.* Bourrée-Foucaudière, *M. de s.* Guillais, *Greffier.*
Mortagne . .	Piarron-Mondesir, *Présid.* Delangle, fils. Got. Fourmy.	Lange. Marchand. Bertre.	Audollent, *Pr. imp.* Renault, *M. de s.* Vallot, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Caen.

	81. OURTE.		
Huy. . . .	Bodart, *Prés.* Maquinay. Arnold, aîné. Daubremont.	Donckier. Pfeffer. Moxhon.	Rubin, *Proc. imp.* Rouchard, *M. de s.* Donckier, fils, *Gr.*
Liége	Fabri. *Présid.* Frésart, *vice-Pr.* Carlier. Ophoven. Bouju. Bouhy. Danthine, cadet.	Willems. Janson. Frankinel. Lesoinne. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Guynemer, *Pr. im.* Lamberts, *Sub.* Tainturier, *M. de s.* Sclain, *Greffier.*
Malmédy . . .	Lasaulx, *Présid.* Le Jeune. Thielen.	Colson. Otte.	Cornesse, *Proc. imp.* Plunus, *M. de s.* Philippe, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Liége.

82. PAS-DE-CALAIS.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Arras.	Delepouve, *Prés.* Billion. Petit. Asselin.	Lefran. Ansart-Pieron. Norman.	Morel, *Proc. imp.* Devienne, *M. de S.* Braine, *Greffier.*
Béthune	Chevalier, *Prés.* Louis Brequin. Ozenne. Bernard Cuignet.	Thulliez. Lequien. Deldicque.	Legay, *Proc. imp.* Desruelles, *M. de S.* Hulleu, *Greffier.*
Boulogne	Grandsire, *Pr.* Gaspard Le Riche. Baret. Coilliot.	Dutertre. Penel. Gros-Vasseur.	Caron Falempin, *Pr. impérial.* Wissocq, *M. de s.* Duflos, *Greffier.*
Montreuil	Enlart, *Président.* Pierlay. Cressent.	Leveque. Jouve.	Hacot-Duviollier, *Pr. impérial.* Leroy, *M. de s.* Tellier, *Greffier.*
Saint-Omer	Duval, *Présid.* Personne. Vanhéchout. Dewimille.	Buret. Vasseur. Caron Senlecq.	Defrance, *Pr. imp.* Bachelet, *M. de s.* Piers, *Greffier.*
Saint-Pol	Guffroy, *Présid.* Bellèvre. Masse.	Thellier. Genelle.	Joanne, *Proc. imp.* Prevost, *M. de s.* Lefelle, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Douay.

83. PO.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Pignerol	Deleuse, *Présid.* Audifredi. Viglietti. Lampo-Vigna.	Alliaudi. Tegas. Chabrand.	Bessejon, *Proc. imp.* Mocchia S. Michel *M. de s.* Frova, *Greffier.*
Suze	Vallino, *Présid.* Porthier. Berard.	Garelli. Baron.	Dondona, *Pr. imp.* . . . , *M. de s.* Garambois, *Greffier.*
Turin.	Nicolay, *Présid.* Simonino, Bonaud. Biandra. *Vice-Prés.* Varrotti. Roggeri. Ferrero. Rocci. Bergher. Roberi. Joannini. Toscan. Fiorotti.	Bertoliati. Mayneri. Gastaldi. Caccia. Cucca. . . . *Ce Tribunal se divise en quatre chambres.*	Saint-Romain, *Proc. imp.* Quaranta, *Subst.* Rodellono, *idem.* Melano Portula, *id.* . . . . . *M. de S.* Beltram, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Turin.

Kk 2

84. PUY-DE-DOME.

Tribunaux de premiere instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Ambert . . .	Pellet, *Prés.* Collangettes. Peschier. Calemard.	Maignet-Begon, je. Couhert, fils. Fabre.	Col, *Proc. imp.* Madur-Dulac, *M. de s.* Bernard, *Greffier.*
Clermont . .	Domat, *Présid.* Murol. Trébuchet. Chasaing.	Cothon. Taché, aîné. Beille-Bergier.	Picot-Lacombe, *P. im.* Bergier, *Pr. par int.* Lamy, *M. de s.* Fauverteix, *Greffier.*
Issoire . . .	Monestier, *Président.* Bayet, fils. Espaignon.	Chomette. Greliche.	Bergier, *Proc. imp.* Saulnier père, *M. de s* Albanel, *Gref.*
Riom. . . .	Parades, *Président.* Daniel. Mandosse. Maigne Sauzinet.	Mayet. Vissac. Maignol.	Chossier-Desponteix, *Proc. imp.* Reynaud-Demas, *M. de Sûreté.* Gaubert, *Greffier.*
Thiers . . .	Giraud-Reynaud, *Présid.* Borias, aîné. Andrieux. Cailhe.	Bellain. Dufraisse. Dumas.	Madieu, *Proc. imp.* Vidal Ronat, *M. de s.* Haulier, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Riom.

85. PYRÉNÉES. (BASSES)

Bayonne . .	Damborges, *Prés.* Mendiry, aîné. Laborde. Perret.	Delchevery. Harriet.	Duvergier, *P. imp.* Dibarrart, *M. de s.* Ducasse, *Greffier.*
Oléron . .	Guirail, *Prés.* Salet. Casedabau. *Lasscle*, juge hon.	Lâa. Laborde-Roncal.	Dartigaux, *P. imp.* Bordeu, fils, *M. de s.* Lasalle, *Gref.*
Orthès, . .	Dufourcq Salinis, *Présid.* Lafont. Saint-Martin. *Vidal*, juge honor.	Dufau-Falin. Campagne.	Dufau, *P. imp.* Lanabère, *M. de s.* Camet, *Greffier.*
Pau. . . .	Delom, *Prés.* Buisson. Lacortiade. Mourot, fils.	Casaubon. Laterrade. Guiroye.	Moureu, *P. imp.* Gachet, *M. de s.* Bergeret, *Gref.*
Saint-Palais.	Vivié de Garris, *Présid.* Berdeco. Vidart Behasque.	Martiche (Gratien.) Lombart.	Etchats, *P. imp.* Pervieu, *M. de s.* Marmissolle, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Pau.

Tribunaux de premiere instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
	86. PYRÉNÉES. (HAUTES)		
Argellès, séant à Lourdes.	Ravielle, *Présid.* Dufo. Cazaubon, d'Ost.	Bordenave.	Trezarrieu, *P. imp.* Galliay, *M. de s.* Rouy, *Greffier.*
Bagnères . .	Rousse-Etienne, *Présid.* Picqué. Carmouse.	Piera. Soucaze.	Laffeuillade, *P. imp.* Buron, *M. de s.* Ferrou, *Greffier.*
Tarbes . .	Bordanave, fils, *Pr.* Merens. Cazenave. Barère.	Figarol. Pene. Duclos.	Baile, *P. imp.* Sales, *M. de s.* Congalinon, *Gref.*
La cour d'appel de ce département est à Pau.			
	87. PYRÉNÉES ORIENTALES.		
Céret . . .	Belleserre, *Présid.* Paulo. Campagne.	Villenove. Puy.	Joubert, *P. imp.* Deperraud, *M. de s.* Jacques Calmon, *Gr.*
Perpignan. .	Verdié, *Présid.* Marquier. Vaquer. Doménech.	Delhom. Feriol-Estrade. Saissel.	Calmetes, *P. imp.* Carbonneil, *M. de s.* Ramon, *Greffier.*
Prades . .	Vicens, *Présid.* Paillarès-de-Rigarda. Lacroix.	Tastu. Escape.	Saleta, *P. imp.* Dejean, *M. de s.* Joseph Roger, *Gref.*
La cour d'appel de ce département est à Montpellier.			
	88. RHIN. (BAS)		
Saverne. . .	Martinez, *Présid.* Luther. Hoffmann.	Wolbret. Marilhon.	Arth, *P. imp.* Piva, *M. de s.* Knepfler, *Gref.*
Schlestatt .	Bavelaër, *Prés.* Kopff. Massini.	Broussey. Bourdon.	Albert, *P. imp.* Corhumel, *M. de s.* Stoffel, *Greffier.*
Strasbourg .	Zœpffel, *Prés.* * Collignon, *P.* par i. Braun, *v.-P.* par i. Mogg. Ehrlen. Silberrad. Dubosque. Brucker.	Bremsinger. Breu. Olry. Grandmougin. *Ce Tribunal se divise en deux chambres.*	Spielmann, *P. imp.* Beaudel, *subs.* Moerlen, *M. de s.* Bœhr, *Greffier.*
Wissembourg	Gérard, *Présid.* Dauphin. Buchholtz. *Walther*, juge hon.	Cuno.	Kohl, *P. imp.* Moll, *M. de s.* Kauffmann, *Gref.*
La cour d'appel de ce département est à Colmar.			

89. RHIN. (HAUT)

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Altkirch . .	Bornèque, *Présid.* Radler. Rossée.	Geist.	. . . ., *P. imp.* Hell, *M. de s.* Meyer, *Greffier.*
Belfort . .	Antonin, *Présid.* Klie.	Boulanger.	Petitjean, *P. imp.* Ecoffet, *M. de s.* Paris, *Greffier.*
Colmar . . .	Queffemme, *Pr.* *Cetti*, Prés. hon. Schneider. Lang. Robinet-Cléry.	Willig. Brendlé. Richart.	Renaud-Yves, *P. imp* Jacquot Donnat, *M. de s.* Lempfrit, *Gref.*
Delémont. .	Belin, *Présid.* Helg. Rengguer.	Bennot. Raiss.	Rossée, *P. imp.* Redet, *M. de s.* Boll, *Greffier.*
Porrentruy .	Theubet, *Présid.* Baillif. Raspieller.	Goetschy.	Barthelemy, *P. imp.* Bartoulot, *M. de s.* Fleurot, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Colmar.

90. RHIN ET MOSELLE.

Bonn . . .	De Bouvier, *Pr.* Mastiaux. Stengel.	Hertmanni. Hansmann.	Gerolt, *Pr. imp.* *. Sibertz, *P. imp. par int.* Fischenich, *Mag. de s.* Pille, *Greffier.*
Coblentz . .	Michelet, *Présid.* Dupont. Tippel. Fœlix.	Lintz. Haas. Boiron.	Nell, *Pr. imp.* Bonkirch, *Mag. de s.* Sandherr, *Greffier.*
Simmern . .	Houard, *Présid.* Jorès. Hennemann.	Blum. Linz.	Roechling, *Pr. imp.* Becker, *Mag. de s.* Weygold, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Trèves.

91. RHONE.

Lyon	Dugueyt, *Présid.* Maret, *vice-Prés.* Billioud, *vice-Pr.* Borde. Cottier. Henry Durand. Rigottier. Boitar. Ronjon. Jal.	Morel Rambion. Dian. Olagnon. Midet *. Delandine-Romanette. Rieussec. *Ce tribunal se divise en trois chambres.*	Boissieux, *Pr. imp.* Bernat, *Substitut.* Martin, *idem.* Manel, *Mag. de s.* Joly-Clerc, *idem.* Gubian, jeune, *Greffier.*
Villefranche.	Dulac, *Présid.* Chanal. Daigueperse.	Pasquier Boiron..	Denis, *Pr. imp.* Brun, *Mag. de s.* Berthélemot, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Lyon.

92. ROER.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Aix-la-Chapelle . .	Amy, *Président.* Cuntzer, *vice-Pr.* Giesen. Nybelen. Antoine. Senden. Biergans.	Offergelt. Jungbluth. Geuljans. . . . . *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Sybertz, *Pr. im.* Schmitz, *Substit.* Blumhofer, *Mag. de sûr.* Maassen, *Greffier.*
Clèves . . .	Zurhoven, *Présid.* Welter. Bachoven.	Buch. Koenig.	Finance, *Pr. in.* Procureur, *Mag. de s.* Junck, *Gref.*
Cologne. . .	Blanchard, *Présid.* Begasse, *vice-Pr.* Gironcourt. Eschweiler. Zumbach. Maercken. Kramer.	Mathieu Bender. Goswin Heinsberg. Verkenius. . . . . *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Keil, *Proc. imp.* Hebert, *Substit.* Friant, *M. de s.* Hohenschurz, *Gr.*
Crevelt. . .	Peltzer, *Présid.* Erlenwein. Schippers. Josten.	Bruhl. Courth. Hanf.	Cremer, *Proc. imp.* Schunzgen, *M. de s.* Breitbach, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Liège.

93. SAMBRE ET MEUSE.

Dinant. . .	Lentromange, Auditeur, *Présid.* Dufaur, *Présid.* Collignon. Decerf.	Renson. Dehalle.	Asseline, *Proc. imp.* Perin, *Mag. de sûr.* Delacharlerie fils, *Gref.*
Marche . .	Vanderstraten, *P.* Michaux. Germain.	Jadot. Guebel.	Frocrain, *Proc. imp.* Collart, *Mag. de s.* Botte, *Greffier.*
Namur. . .	Monseu, *Présid.* Huart. Grenier. Malisoux.	Lelievre. Douxchamps. Wasseige, père *. Bruno, *par int.*	Dupré, *Proc. imp.* * Labeville, *P. imp. par int.* Desmarais, *Mag. de sûr.* Baré, *Greffier.*
St.-Hubert.	Herman, *Présid.* Dant.	Lambin.	Esmenjaud, *Proc. im.* Saint-Hubert, *M. de s.* Benoît, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Liège.

94. SAONE. (HAUTE)

Gray . . .	Riduet, *Présid.* Regnaut. Perchet.	Dubois. Huvelin.	Nourrisson, *Proc. imp.* Morel, *Mag. de s.* Chabaud, *Greffier.*
Lure . . .	Thomas, *Présid.* Cupillard. Lanoir.	Michel. Clerget.	Millotte, *Proc. imp.* Richard, *Mag. de sûr.* Gigier, *Greffier.*
Vesoul. . .	Hugon, *Présid.* Noirot. Bauzon. Jacoutot.	Bouverey. Brocard. Poirson, fils.	Boizot, *Proc. imp.* Froissard, *Mag. de sûr.* Boutet, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Besançon.

95. SAONE-ET-LOIRE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Autun . . .	De Lachaise, *Pr.* Chagniot. Dechevanes. Rey.	Delagrange. Ballard. Abord.	Demommerot, *Pr. im.* Changarnier, *M. de s.* Duvault, *greffier.*
Châlon. S. S.	Gauthier, *Présid.* Berry. Sancy. Petiot.	Geing. Myard. Galopin.	Alba, *Proc imp.* Commaret, *M. de s.* Bottex, *Greffier.*
Charolles .	Derymont, *Prés.* Rey de Morande. Palamede Baudinot, fils.	Perrin, aîné. Baudinot.	Sermage, *Pr. imp.* Aubery, aîné, *M. d e s.* Bremond, *Greffier.*
Louhans . .	Rebillard, *Prés.* par interim. Ronot. Boutelier.	Tissot.	Guigot, *Proc. imp.* Boudier, *M. de s.* Parisot, *Greffier.*
Mâcon . .	Delacroix, *Présid.* *Pollet*, Prés. hon. Bonnetain. Focard. Pochon.	Devoluet, cadet. Trambly. Robert.	Lorin, *Proc. imp.* Loreton Dumontet, *M. de s.* Laroux, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Dijon.

96. SARRE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Coussel. . .	Presmann, *Pres.* Begin. Desode.	Bentzino. Zoelner.	Simon, *Proc. imp.* Ancel, *M. de s.* Poirot, *Greffier.*
Prum. . . .	Becker, *Présid.* Schmidtz. Bender.	Veling. Vingender.	Correns, *Proc. imp.* Stammel, *M. de s.* Birck, *Greffier.*
Saarbruck. .	Saal, *Président.* Haupt. Mathis Demabreuil.	Birck. Beltramin.	Warnier, *Proc. imp.* Delisle, *M. de s.* Roget, *Greffier.*
Trèves . . .	Rosbach, *Présid.* Montainville. Hetzrodt. Willems. * *Schmitt.*	Hermes. Petry. Zeininger.	Lelièvre, *Proc. imp.* Bidault, *M. de s.* Salmon, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Trèves.

97. SARTHE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
La Flèche .	Lebreton, *Président.* Abot. Estourneau.	Hardouin-Duparc. Lefevre.	Fougeres, *Proc. imp.* Rocher-Desperrés, *M. de sûreté.* Lelong, *Greffier.*
Mamers . .	Lehault, *Présid.* Hardouin-Révéri. Jousset. Chartier.	Dubois. Le Tourueur Vossery. Le Balleur.	Nibelle, *Proc. imp.* Daguin, *M. de s.* Frété, *Greffier.*
Mans . . .	Vallet, *Président.* Bardou. Bréard. Hamon.	Mallet. Jousset. Moynerie.	Urguet de Saint-Ouen, *Procur. impérial.* Damney, *M. de s.* Brouard, *Greffier.*

97. SARTHE. (Suite de la)

Tribunaux de premiere instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Saint-Calais.	Leguicheux, *Prés.* Coutelle. Mousseron - Melève.	Javary, père. Humet.	Froger, *Proc. imp.* Trillon, *M. de s.* Lefebvre, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Angers.

98. SEINE.

Voyez le Tribunal de ce Département.

99. SEINE-INFÉRIEURE.

Tribunaux de premiere instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Dieppe. . .	Constant Vasse, *Présid.* Petit. Lavenu. Langlois Parent.	Lefrançois, fils. Meliot. Lebon.	Leguest, *Proc. imp.* Viallet des Granges, *M. de sûreté.* Cappon, *Greffier.*
Hâvre . . .	Glier, *Présid.* Isabelle. Lefebvre, aîné. Vimont.	Denouette. Gollain. Lacorne.	Lesage, *Proc. imp.* Dubost, *M. de s.* Vastel, *Greffier.*
Neufchâtel .	Lenud, *Présid.* Durand. Cotton-d'Anglesqueville.	Pernet. Godefroy.	Rigout, *Proc. imp.* Faisant, *M. de s.* Quevauvillers, *Gr.*
Rouen . . .	Boullenger, *Prés.* Turgis, *vice-Prés.* Isabel, *idem.* Allan. Delacour. Adam. Poullet. Lucas. Barrois. Bletry.	Dossier. Trugard. Hubert. Taillet. Lemarchant. . . . . *Ce tribunal se divise en trois chambres.*	Pain, *Proc. imp.* Selot, *Subst.* Barroche, *idem.* Caudron, *M. de s.* Blacher, *Greffier.*
Yvetot. . .	Hery, *Présid.* Durieu. Denuis. Desmare.	Lefrançois. Vieillot. Lefevre.	Castillon, *Proc. imp.* Delahaye, *M. de s.* Rousselet, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Rouen.

100. SEINE-ET-MARNE.

Tribunaux de premiere instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Coulommiers.	Gouest, *Présid.* Bienaimé. Naret.	Perrin, père. Bedel.	Mat. Lépidor, *Pr. im.* Delaon, *M. de s.* Doucin, *Greffier.*
Fontainebleau. . .	Ploix, *Présid.* Menessier. Cadot. Hutteau.	Boisse. Hedelin. Maccy.	Bezard, *Proc. imp.* Bénard, *M. de s.* Pampin, *Greffier.*
Meaux. . . .	Desain, *Présid.* Lepelletier. Devernon. Lucy, père.	Navarre. Dumont. Mauge.	Lhoste, *Proc. imp.* Hattingais, *M. de s.* Gainé, *Greffier.*
Melun . . .	Eicher-Riviere, *Pr.* Girardot. Foix. Dufour.	Gilbert. Deroziere.	Loisel, *Proc. imp.* Demay, *M. de s.* Derouffignac, *Greffier.*

SEINE-ET-MARNE. (Suite de)

Tribunaux de premiere instance, séant à		Suppléans.	
Provins . .	Geollot, *Présid.* Crespin. Fourreau. Rhetel.	Cheverry-Jaucourt. Marcilly. Rôyer.	Chaillot, *Proc. imp.* Pelet-Guérin, *M. de s.* Brouillard, *gref.*

La cour d'appel de ce département est à Paris.

101. SEINE-ET-OISE.

Corbeil. . .	Sibuet, *Présid.* Gouget Deslandres Liborel. *Loir*, juge honor.	Stocard.	Gaschon, *Pr. imp.* Pacou, *M. de s.* Barat, *Greffier.*
Etampes . .	Roger, *Présid.* Picart-Noirepinay. Bouquin du Boulay. Gabaille.	Heret. Carpentier. Simonneau.	Sergent, *P. imp.* Ancest, *M. de s.* Perier, *Greffier.*
Mantes . .	Feugere, *Présid.* Lemoyne. Famin.	De Crusy. Gautier.	Hua, *P. imp.* Petibon, *M. de s.* Harasse, *Greffier.*
Pontoise. .	Boileau, *Pr.* Fontaine. Griveau. Bontemps.	Charles. Demonthiers. Deferrière.	Pihan de la Forest, *P. imp.* Le Tavernier, *M. de s.* Lemaire, *Greffier.*
Versailles .	Beugniet, *Présid.* Aufrye, *vice-Président.* François. Delacroix. Leleu-Lafontaine. Chandellier. Bunot.	Dufruit. Dutiller. Niort. Mesnard. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Brunet, *Proc. imp.* Horry, *Substitut.* Mars, *M. de s.* Chompré, *Greffier.*

La Cour d'appel de ce département est à Paris.

102. SÉSIA.

Verceil . .	. . ., *Présid.* Prina. Crotti. Baglione.	Guala. Fontana. Bosco.	Pollano, *P. imp.* . . . . *M. de s.* Mochia, *Greffier.*

La Cour d'appel de ce département est à Turin.

103. SEVRES. (DEUX)

Bressuire . .	Guilbault, *Présid.* Doré. Aubin.	Noirault-Coudrie. Boussé.	Jounault, *P. imp.* Noyrault-du-Châtellier, *M. de s.* Chevreau, *Gref.*
Melle . . .	Aymé, père, *Prés.* Terrière. Challe.	Bourey.	Bernardin, *Pr. imp.* Martin, *M. de s.* Martin Bessé, *gref.*
Niort . . .	Chauvin, aîné, *Présid.* Hubert. Delaroy. Bastard.	Clerc-Lasalle, neveu. Hugueteau-Gautret. Vincent Molinières	Agier, *Pr. imp.* Nourry, *M. de s.* Bonneau, *Gref.*
Parthenay .	Fribault, *Présid.* Chasteau. Gaby.	Olivier. Failly.	Allard, *P. imp.* . . ., *M. de s.* Taffoireau, *Greffier.*

La Cour d'appel de ce département est à Poitiers.

104. SOMME.

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Abbeville.	Bouteiller, *Prés.** Dubélay, *Présid.* par interim. Félix Cordier. Vignon. Devérité.	Charles Lefebvre. Aliamet.	Traullé, *P. imp.* Dequeux, *M. de S.* Fretières, *Greffier.*
Amiens	Leriche, *Président.* Despréaux, *vice-Présid.* Mathon. Mittifeu, père. Trancart. Lefebvre. Duflos.	Poullain. Delaporte. Duval, fils. Beaudelocque. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Caumartin, *P. imp.* Rabache, *Subst.* Patin, *M. de s.* Trecourt, *Gr.*
Doullens	Houbart, *Présid.* Dequen, père. Marchant.	Lansorne. Canelle.	Tripier, *P. imp.* Thiery, *M. de s.* Duflos, *Greffier.*
Montdidier.	Pucelle, *Prés.* Soyer. Cousin de Beaumesnil.	Cauvel-Beauvillé. Le Boucher.	Quéquet, *P. imp.* Cochepin, *M. de S.* Lerminier, *Gref.*
Péronne	Dehaussy - Robécourt, *Présid.* Cadot. Huet d'Hébécourt.	Goguet. Gonnet, aîné.	Carpeza, *P. imp.* Tattegrain, *M. de S.* Danicourt, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Amiens.

105. STURA.

Alba.	Casalegno, *Présid.* Mottura. Ferreri.	Marengo. Foglio.	Soleri, *P. imp.* . . . . *M. de S.* Bayle, *Gr.*
Coni	Ghiliossi, *Présid.* Bongioanni. Mellano. Ferrero.	Cominotti. Bonelli. Canubbio.	Detali, *Proc. impér.* . . . . *Magist. de sûr.* Giobergia, *Gref.*
Mondovi.	Bichi, *Présid.* Barberi. Amista. . . . . *Bonardi*, juge hon.	Borghese. Gervasio. Fulcheri.	Sticca, *P. imp.* . . . . . *M. de S.* Cordero, *Gref.*
Saluces	Garone. Barberis. Calza.	Zaboli. Depetassi.	Pensa-Marsaglia, *P. i.* Solaro, *Gref.*
Savigliano.	Arrigo, *Présid.* Galateri. Pios. Vella.	Alberti. Mina. Pronetti.	Tesauro, *Pr. imp.* Bonvicino, *M. de S.* Gastaldi, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Turin.

Tribunaux de premiere instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	

106. TARN.

Alby	Pezous *Présid.* Lafon. Mathieu. Cardonnel.	Martel. Mercadier. Castagné.	Cambard, cadet, *Pr. impérial.* Campmas, *M. de s.* Cavalery, *Greffier.*
Castres . . .	Guy, *Présid.* Debrus. Azais, aîné. Dejean.	Louis Sers. Sancerre. Derrouch.	Carayon, *Proc. imp.* Batailler, *M. de s.* Roques, *Gref.*
Gaillac . . .	Montaigne, *Prés.* Plasse. Barthelemy. Miquel.	Albenque. Teyssonières. Vialas.	Constans, *Pr. imp.* Justy, *M. de s.* Cassagnol, *Greffier.*
Lavaur . . .	Abrial, *Présid.* Heilhes. Malabiou.	Moré. Pregnan-Vignes.	Ducarla, *Proc. imp.* Audoy, *M. de s.* Merle, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Toulouse.

107. TARN ET GARONNE.

Castel-Sarrasin. . . .	Raby, *Prés.* Carère-Dupin. Carrère-Brillamon. Mazade.	Maury. Arnoux. Constans.	Jougla, *Proc. imp.* Pouzols, *Mag. de s.* Hinard, *Greffier.*
Montauban .	Poncet-Delpech, *Président.* Rivals. Rous. Brocart.	Daiché, aîné. Hucafol.	Crozilhes, *Pr. imp.* Miquel, *Mag. de s.* Boissonade, *Greffier.*
Moissac . .	Delbret, *Prés.* Latapie. Lacroix-Gironde. Jougla.	Plantade. Lespinasse. Martin.	J.-H. Delvolvé, *Pr. i.* . . . . *Mag. de s.* Ruffat, *Gref.*

La Cour d'appel de ce département est à Toulouse.

108. TARO.

Borgo san Donnino.	Melegari, *Présid.* Rainieri. Sicore. Garibaldi.	Pannaroli. Moj.	Minghelli, *Pr. imp.* Bergamaschi, *Gref.*
Parme . . .	Crescini, *Présid.* Sozzi, *vice-Présid.* Bolla. Bertioli. Pontoli. Delama. Borsani.	Bertioli. Cesarini. Bacchi. Solari. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Vicenzy, *Pr. imp.* Bricoli, *Sub.* . . . , *Mag. de s.* Ravazzoni, *Gr.*
Plaisance. .	Rossi, *Présid.* Comschi, *v.-Pr.* Santinelli. Crescini. Parolini. Curtarelli. Bertolini.	Bonzi. Corvi. Dallavalle. Gabarini. *Ce tribunal se divise en deux chambres.*	Berri, *Proc. imp.* Rey, *Subst.* Larfeu, *Gref.*

La Cour d'appel de ce département est à Gênes.

109. TIBRE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Rome.	. . . , *Prés.*	. . .	. . . . , *Proc. imp.*
	. . . , } *vice-P.*	. . .	. . . . , } *Subst.*
	. . . , }	. . .	. . . . , }
	. . .	. . .	. . . . , *Mag. de s.*
	. . .	*Ce tribunal se divise en trois chambres.*	. . . . , *Gr.*
	. . .		
	. . .		
	. . .		
	. . .		
	. . .		
	. . .		
	. . .		
	. . .		
	. . .		
Frasimone.	Antonini Tiburce, *Présid.*	. . .	. . . . , *Proc. imp.*
	Gourossi.	. . .	. . . . , *Mag. de s.*
	Camarchioli.	. . .	Marcocci, *Gr.*
	Ragneri.		
	Diana.		
Rietti.	Capelli, *Prés.*	. . .	. . . . , *Proc. imp.*
	Simeoni.	. . .	. . . . , *Mag. de s.*
	Grissoni.	. . .	Bernocchi, *Gr.*
	Remoli.		
	Febei.		
Tivoli.	Regnoni, *Prés.*	Suares.	Scoffone, *Proc. imp.*
	Tuccurri.	Cinotti.	. . . . , *Mag. de s.*
	Petrucci.	Lauri.	Pacifici, *Gr.*
	Cappuccini.		
	Castrucci.		
Velletri.	Seccini, *Prés.*	Filippi.	. . . . , *Proc. imp.*
	Antimiani.	Terzenghi.	. . . . , *M. de s.*
	Lupi.	Macciotti.	Cascipera, *Gr.*
	Masi.		
	Paccieri.		
Viterbe.	Pazielli - Liborius, *Prés.*	Caprini.	Piacenza, *Proc. imp.*
	Petrucci.	Liberali.	. . . . , *Mag. de s.*
	Pagnoncelli.	Speco.	Impacciauli, *Gr.*
	Panara.		
	Gajoni.		

La Cour d'appel de ce département est à Rome.

110. TRASIMÈNE.

Tribunaux de première instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Foligno.	Bini, *Prés.*	Bocci.	Mazeti, *Proc. imp.*
	Silvani Brunetti.	Gregori.	. . . . , *Mag. de*
	Arcangeli.	Senesi.	Nalli, *Gr.*
	Guallacini.		
	Pierremarini.		

Tribunaux de premiere instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	

TRASIMÈNE. (Suite du)

Perugia.	Maroni Curtius, *Prés* Angelici. Adriani. De Nobili. Pugnoncelli.	Friggieri. Offreduzzi. Monti.	Goi, *Proc. imp.* Baldelli, *M. de s.* Alessandri, *Gr.*
Spoletto	Beneditti, *Prés.* Parisi. Gigli. Nobili Prefacius. Gaola.	Celesti. Carocci. Leoncilli.	Francia, *Proc. imp.* Pompili, *M. de s.* Sbaretri, *Gr.*
Todi.	De Cesaris, *Pr.* Rossi-Castellacci. Corvini. Bruschi. Paolucci.	Gentilli. Rotti. Pieri.	. . . ., *Proc. imp.* . . . ., *M. de s.* Angelici, *Gr.*

La Cour d'appel de ce département est à Rome.

111. VAR.

Brignolles	Feraud, *Présid.* Barbarroux. Sayou. Franc.	Templier. Ailhaud. . . .	F. Mouttet, *Pr. imp.* Raynier, *M. de s.* Fanton, *Greffier.*
Draguignan.	Dol, *Présid.* Perrache. Rey. Pascal.	Roux. Firmini. Tolon.	Giraud, *Proc. imp.* Depierre, *M. de s.* Doux, *Greffier.*
Grasse	Mougins, *Présid.* Bernardy. Chamberion. Euzieres.	Mouton. Currauld. Gaitte.	Ricord, *Proc. imp.* Gasq, *M. de s.* H. Peillon, *Greffier.*
Toulon.	Vallavielle, *Président.* Berrut. Gérard de Cotignac. Mabille.	Aubin. Billard. Broquier.	Bouis, *Proc. imp.* Antiboul, *M. de s.* Roubaud, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Aix.

112. VAUCLUSE.

Apt	Solliers, *Présid.* Lapeyre. Jenoyer. Duclos. *Rayolle*, juge h.	Pin, fils. Gauffridi, fils.	Boze, fils, *Pr. imp.* Solier, *M. de s.* Pons, *Greffier.*
Avignon	Collet, *Présid.* Piot. Bon. Bruneau.	Templier. Deveze. Dupuy.	Verger, *Proc. imp.* Thomas, *M. de s.* Vitalis, *Greffier.*

Tribunaux de premiere instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	

VAUCLUSE. (Suite de)

Carpentras .	Aymes, *Présid.* Waton. Mouriez. Liota.	Cottier. Collet.	Gaud, *Proc. imp.* Morard, *M. de s.* Abrial, *Greffier.*
Orange . . .	Troussel, *Présid.* Reyne. Jonc. Deballa.	Bayle. Besson. Dumas.	Thomas, *Proc. imp.* Gontard, *M. de s.* Pelliffier, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Nîmes.

113. VENDÉE.

Fontenay . . .	Godet, *Présid.* Gauly. Pichard. Michel, fils. *Fleury*, juge hon.	Clémenceau - Locrie. Testard. Robert.	Denècheau, *Pr. imp.* Vinet, *M. de S.* Epaud, *Greffier.*
Napoléon. .	Auvynet, *Présid.* Rodrigue. Sorin.	Touzeau.	Fayau, *Proc. imp.* Rolland, *M. de S.* Trastour Dubois, *Gref.*
Sables d'Olonnes. .	. . . . . , *Président.* Regain. Rouillé.	Dardel. Duchaine.	Sourrouille-Cailletière, *Proc. imp.* Birotheau des Buroudieres, *M. de S.* Hilairet Dubois, *Gref.*

La cour d'appel de ce département est à Poitiers.

114. VIENNE.

Châtellerault	Deschamps, *Prés.* Faulcon - Riviere. Habert, aîné. Guillemot, aîné.	Gallet Micheau. Chesneau.	Martineau, *Proc. imp.* Fraboulet, *M. de S.* Doury, *Greffier.*
Civray . . .	Pontenier - Girardière, *Prés.* Mauflâtre. Favre, fils.	Serph Raphael. Savin-Lareclause.	Pressac, *Proc. imp.* Albert Préveil, *M. de sûreté.* Chevallon, *Greffier.*
Loudun . .	Dumoustier — Lafond, *Présid.* Montault - Chavigny. Tabart-Banclair.	Pierre Desrue. Cheval. de la Noüe.	Poirier, *Proc. imp.* Besnard, *M. de S.* Tabart, fils, *Gref.*
Montmorillon.	Gervais - Lafond, *Présid.* Viguier-des-Cosses. Silvain - Duronet.	Chapt-Latouche. Boiffeau.	Derazey, *Proc. imp.* Dedault la Chaise, *M. de sûreté.* Catin, *Greffier.*
Poitiers. . .	Petit, *Prés.* Guillet. Gaillard. Renaudin.	Clément. Rogues. Chasteau.	Leidet, *Pr. imp.* Grillaud, *M. de S.* Jouys, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Poitiers.

115. VIENNE. (HAUTE)

Tribunaux de premiere instance, séant à	Juges.	Suppléans.	
Bellac . . .	Gentil-Laborderie, *President.* Raffard-Panissat. Malbay-Chabannes.	Arbelot-Lagasne. Genebriact.	Michel Lacroix, *P. im* Rivaud Dubreuil, *M de Sûreté.* Arbellot - Rouffignac, *Greffier.*
Limoges . .	Deverdilhac, *Pr.* Pellegrain. Talabot. David, fils.	Monté Lambertie. Bourdeau. Lamy de la Chapelle.	Laumond, *Procureur impérial.* Rouard de Cars, *M. de s.* Mouret, fils, *Gref.*
Rochechouart	Chabodie-du-Peyrat, *Présid.* Berthelot. Legros-Puissegui.	Chazeaud. Goursaud-du-Maze	Simon La Raside, *Pr. imp.* Perigord jeune, *M. de s.* Bachellerie, *Gr.*
Saint-Yrieix.	Crezeunet, *Présid.* Senamaud. Labadie. Lasniers des Hupes	Labrouhe - Laborderie. Martial-Villouvier. Crezeunet.	Chery, *Proc. imp.* Queyroulet, *M. de s.* Rhudeuil, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Limoges.

116. VOSGES.

Epinal . . .	Lemolt, *Présid.* Miquel. Cosserat. Bresson. *Philippe*, juge h.	Piers. Berger. Vosgien.	Gehin, *Proc. imp.* Andreux, *M. de s.* Maud'heux, *Gref.*
Mirecourt. .	Estivant, *Présid.* Pommier. Delorey. Mersey.	Barbier. Thirion. Laprévote.	Delpierre, *Proc. imp.* Delpierre, *M. de s.* Dussart, *Greffier.*
Neufchâteau.	Poullain - Grandpré, *Présid.* Jaussaud. Cherpitel.	Crettenois. Pougny.	Panichot, *Proc. imp.* Huot - Goncourt, *M. de Sûreté.* Tulpain, *Greffier.*
Remiremont.	Thouvenel, *Prés.* Courtois. Bourdot.	Noël. Roguier.	Gruyer, *Proc. imp.* Garnier, *M. de s.* Perreau, *Greffier.*
Saint-Dié . .	Febvrel, *Présid.* Trexon. George. Haxo.	Laugier. Simon. Bazelaire.	Thomas, *Proc. imp.* Benoist, *M. de s.* Voirin, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Nancy.

117. YONNE.

Auxerre . .	Remond, *Prés.* Clerc. Gaudet de Saint-Fargeau. Guéron-Duplessis.	Heuvrard. Camelin. Bussière.	Desmaisons, *Pr. imp.* Mathieu, *M. de s.* Regaudin, *Greffier.*

Tribunaux

YONNE. (Suite de l')

Tribunaux de première instance, séant à	*Juges.*	*Suppléans.*	
Avallon.	Philipot, *Présid.* Arthault. Bonamour.	Thibault, aîné. Poussard.	Moillat, *Proc. imp.* Pinard, *M. de s.* Balme, A. *Greffier.*
Joigny.	Ferrand, *Présid.* Hureau. Marchant.	Thibault. Charié.	Montagne, *Proc. imp.* Lenglet, *M. de s.* Gauné, *Greffier.*
Sens.	Billebault, *Présid.* Josfey. Luyt. Douine.	Jarry. Garcement. Berthelin.	Demay, *Proc. imp.* Mathé, *Mag. de sûreté.* Michon, *Greffier.*
Tonnerre.	Maillot, *Présid.* Fleury. Maison.	Roze. Bonnet.	Lauxerrois, *Pr. imp.* Lécorché, *M. de s.* Creuzot, *Greffier.*

La cour d'appel de ce département est à Paris.

AVOUÉS *près les Tribunaux de première instance.*

1. AIN.

Belley.

Bernard.
Mollet.
Arnaud.
Roux.
Cerdon.
Guyonnet.
Fornier.
Bernier.
Bonnet-Ravet.
Galliot.
Combes.
Chabert.
Charcos.
Clerc, fils.

Bourg.

Quinson.
Ally.
Rodet.
Crozet.
Charrassin.
Bouvier.
Bonnard.
Favier, neveu.
Bachelard.
Mignot.
Dismier.
Moureau.
Jayr.
Morellet, fils
Robin.
Bochard.
Reydellet-la-Vénière.
Bouverot.
Guillon.

Nantua.

Dumale.
Gruffas.
Jautet.
Rouyer.
Cabel.
Monneret.
Barbe.
Favre.

Trévoux.

Billioud.
Gay
Perrier.
Dondin, père.
Marion.
Granger.
Pété, fils.
Fournier.
Mantellier.
Grindon.
Brachet.

2. AISNE.

Château-Thierry.

Mangin.
Lefevre.
Jérome.
Dalican.
Pierrot.
Villacrosse.
Charpantier.
Leseur.

Laon.

Laurendeau.
Hennecart.
Courtin.
Suin.
François.
Pottofeux.
Pourrier.

Saint-Quentin.

Cahitte.
Renard.
Hadengue.
Wimy.
Lecaisne.
Billiet.
Braine.
Dealle.
Delatte.

Soissons.

Fabus, père.
Liebert.
Dubois-des-Charmes.
Dufey.
Butel, aîné.
Legry
Plocq.
Tétart.
Delaplace.
Sert.
Butel, fils.
Lagarde.

Vervins.

Hadengue.
Jourdin.
Oudin.
Boulogne.
Bouilly.
Lepicier.
Not, fils aîné.
Loubry.

3. ALLIER.

Gannat.

Juge.
Mancel.
Gay.
Bassin.
Tronet.
Poncet.
Collin-Lacombe.
Godemel.
Farradesche-Vialette.

La Palisse.

Bellin.
Boyron-Rosier.
Derennes.

Morand.
Meplain.
Petit.
Moulin.

Mont-Luçon.

Meusnier, aîné.
Duchet.
Dupuilatat-Besse.
Lespinard, J.
Vidal.
Cibot.
Mallay.
Mouffon.
Tabardin.
Bouilhaud.
Nouhen.
Aupetit.

Moulins.

Reignier.
Boyron, père.
Ossavy.
Audiat.
Devaureix.
Huet.
Michel, fils.
Place.

4. ALPES. (*B.*)

Barcelonnette.

Derbez.
Jean.
Maurin.
Magnaudy.
Laurent.

Castellanne.

Meifred.
Guieu.
Gras. (J. B.)
Loniqui.

Digne.

Ailhaud. (P.)
Itard.
Cotte.
Fortoul.
Gras.
Ailhaud. (A.)

Forcalquier.

Bicais.
Chanut.
Vallet.
Berluc.
Degaudin.
Laugier.

Sisteron.

Fichet.
Imbert.
Suquet.
Rolland.
Laplane.

5. ALPES. (*H.*)

Gap.

André. (L.)
Blanc, jeune.
Charnier.
Combassive.
Marchon, fils.
Faure.
Roubaud.
Richaud, fils.
Micoud.
Thomé.
Amat.
Delafont.

Briançon.

Fantin.
Cot.
Roulx.
Faure, fils.
Roux (J. E.)

Embrun.

Martin-Contier.
Jeauneau.
Maurel.
Silvain.
Nicolas.
Jacquier.
Saurel.
Ardouin.
Massot.

6. ALPES MARIT.

Nice.

Baudoin.
Bona.
Barraïa.
Romey.
Moriés.
Raybaudi.
Verani.
Guiglia.
Gastaldi.
Roux.
Borrea.
Rossetti.
Escoffier.

Puget-Théniers.

Durandy.
Ginies.
Beroard.

San-Remo.

Berruti.
Ciais.
Mazin.
Sappia.
Ammirati.
Martini.
Grossi.
Gaudio.
Decarli.

7. APENNINS.

Chiavari.

Solari.
Sivori.
Pessagno.
Basteri.
Copello.
Grillo.

Pontremoli.

Maghelli.
Basteri.

Sarzane.

Grossi.
Guerrieri.
Almayer.
Massy.
Vicini.

8. ARDÈCHE.

Argentiere.

André.
Avias.
Brunel.
Pellier.
Picaud.
Thoulouze.
Deslèbre.
Roussel.
Rouvier.

Privas.

Vacher-Rigaud.
Meyssonnier.
Dejoux.
Deliere.
Mazoyer.
Sabotier.

Tournon.

Ravel.
Sabatier.
Ferrand.
Rey.
Malgontier.
Reboul.
Rousset.
Faujas.

9. ARDENNES.

Charleville.

Guillaume-Dufay.
Descarreaux.
Delahaut.
Stevenet.
Hennequin.
Bretagne, fils.

Réthel.

Landragin-Taine.
Pasquier.
Guilly.
Dardennes.
Bournet.
Couttin.

Rocroy.

Borreux.
Collet.
Huet.
Guillaume Dufay.
Henry.

Sedan.

Bourguin.
Noel.
Rolin.
Blanchet.
Damien.
Javaux.

Thilloy.
Tantou.

Vouziers.

Noel.
Coche.
Benoist.
Godfrin.
Thomassin.
Boblique.
Nettelet.

10. Arno.

Arezzo.

Meoni, (F).
Mareschalchi, (L).
Ticciati (M).
Piccini.
Testi (P).
Fini.
Testi (A).
Mori.
Colonnesi.
Ortolani.
Vagnoni.
Fabbroni.
Goti (J.)
Goti (L.)
Nucci.
Marchetti.
Cavigli.
Graniti.
Bruni.

Florence.

Torracchi.
Giacomelli.
Torrigiani.
Betti.
Poggi.
Cartegni (A).
Uccelli.
Romanelli.
Pierattini.
Viscontini.
Baretti.
Nencini.
Del Chiaro.
Benci.
Martini.
Boni.
Ajazzi.
Vanni.
Ginsti.
Chiocchini.
Cerboncelli.
Michesi.
Sacchetti.
Ticciati.
Nobili.
Pellegrini.
Visconti.
Marri.
Cantazzaro.
Stiatti.
Mascaschi.
Bellucci.
Lapini.
Salvi.
Gamberai.
Franciosi.
Leoni.
Bindajoli.
Coccurelli.
Fantini.
Mussa.
Munzani.
Brocchi.
Franceschi.
Del-Rosso (J.)
Livi.
Magnani.
Del-Rosso (F.)
Damucci.
Betti.

Pistoie.

Bozzi.
Baldi.
Mastripierri.
Pacinotti.
Riccii.
Ricci.
Spinelli.
Tognini.
Trinci.
Querci.
Pagnini.
Pillosti.
Agostini.
Giannini.
Vignusi.
Gori.

11. Ariège.

Foix.

Passenaud.
Seguier
Carbon.
Deramond.
Meyniel.
Gouazé, cadet.
Ribet.
Darmaing.
Vidal.

Pamiers.

Juvenel.
Biar.
Avignon.
Saurine.
Allaux.
Vasilieres.
Gaudonville.
Perès.
Amilhat, l'aîné.
Passerou.

Saint-Girons.

Vignau.
Gouazé.
Peyruzat.
Bernadac.
Duclos.
Signorel.
Bonin.
Geraud.

12. Aube.

Arcis-sur-Aube.

Doulet.
Gombault.
Maitre.

Bar-sur-Aube.

Berry, père.
Berault.
Angenoust.
Boucherat.
Merger (Isid.).

Bar-sur-Seine.

Chaurneaut.
Trumet.
Fleury.
Bralé.
Piedmontois.
Mongmel.

Nogent-sur-Sein.

Poirat.
Corrard.
Morin-l'Amy.
Dauvet.
Blacher Delaporte.

Troyes.

Simon.
Gobin.
Payn.
Petit, aîné.
Honnet.
Boulage.
Petit-Rousseau.
Langlois.
De Troyes.

13. Aude.

Carcassonne.

Fabre.
Maraval.
Fages.
Brunet.
Ressigeac.
Fabre.
Thene, fils.
Degrand.

Castelnaudary.

Coffinieres.
J. Gouttes, père.
Bauzit.
Gouttes, fils.
Chavard.
Rainier.
Escudier.
Palmade.
Grilheres.

Limoux.

Carrière.
Lagarde.
Majorel.
Soulié.
Février.
Lapasset.
Mestre.

Narbonne.

Canois.
Pascal.
Birat.
Barthe.
Robert.
Caraguel.
Locamus.

14. AVEYRON.

Espalion.

Giron.
Puech.
Rouquayrols.
Carbonel.
Joany.
Lacroix.
Lalo.
Affre.
Ricome.
Verdier.
Solanet.

Milhau.

Blanc.
Boyer.
Cazes.
Chassary.
Delmas.
Enjalbert.
Unal.
Celié.
Coste.
Descuref.
Gaujal.
Besset.

Rhodès.

Bergounian.
Fabre.
Merlin.
Boyer.
Rous.
Poussounel.
Lautard.
Combarel.
Baurès.
Constans.
Portier.
Berail.
Durand.
Fabry.
Renouvellat-Cussac.
Cassan.

Ste.-Afrique.

Guiraud.
Aurejac.
Durand.
Bel.
Laportalière.
Arnal.
Raynal.
Grailhe.
Tremolières.
Cournet.
Marty.
Fabry.
Alibert.

Ville-Franche.

Gineste.
Dufour. (Et.)
Guibbert.
Dufour. (J. A.)
Bach.
Pachins.
Ladoux.
Lortal.
Galtié.
Tabournel.
Castanier.
Faure.
Gleyrose.
Donnadieu.

15. B.-DU-RHÔN.

Aix.

Sicard.
Raybaud.
Roche.
Allegre.
Gautier.
Pontier.
Peise, fils.
Sube.
Laget (Michel).
Favet-Concorde.
Ripert.
Heiricis.
Chauvet.
Double.
Court.
Roux.
Vernet.
Bertrand.
Cabasse.
Castellan.
Agard.
Gautiermille.
Manuel, fils.
Graffan.

Marseille.

Emérigon.
Décabrières.
Court.
Martin (P. F.)
Rolland.
Braquety.
Gras-Salicis.
Montaud.
Martichou.
Dessolliers.
Requier.
Terris.
Arnaud.
Bernard.
Estrangin.
Darbon
Maquan.
Coste.
Martin (J. P.)
Moustiers-Thomas.
Larguier.
Michel.
Hugues.
Berard.
Arnaud (Louis).
Oddo.
Natte.
Cirlot.
Broquier.
Richelme.
Gras.
Ravanas.
Michel.
Drogoul.
Sibon.
Laure.
Brun.
Cournand.
Capus, fils.
Vidal.
Bugnon.
Reymonet.
Thomein.
Viret.
Guillaume.
Fortoul.
Bonnet.
Gros.

Tarascon.

Evrard.
Chapus.
Rousty.
Moureau.
Martin.
Gautier.
Vidal.
Bertrand.
Gleyse.
Baumet.
Derrés.
Martin.

16. CALVADOS.

Bayeux.

Gardin-Nery.
Hardouin.
Jehanne.
Tavigny-Dulongprey.
Le Brisois-Basprey.
Diaulne.
Mezaise.
Espera de la Rue.
Dubuisson.
Lefebvre.
Mutel, fils.
Anfrie.

Caen.

Tragin.
Lechevalier.
Langlois.
Benard.
Levardois.
Plancher.
Doublet Lafosse.
Groud.
Lemore.
Loriot.
Godard.
Prudhomme.

Falaise.

Dufour.
Joyau, père.
Davois.
Briquet, fils.
Esnault.
Joyau (L.), fils.
Duvelleroy.

Lisieux.

Prieur.
Girard.
Toustain.
Deschamps.
Castel.
Michel.

Pont-l'Evêque.

Beliard.
Desjardins.
Legras.
Thiery.
Mouillard.
Liétout.
Babin.
Thouret.
Béliard, fils.

Vire.

Pichon.
Marie.
Delanoe.
Bunout.
Barbot.

17. CANTAL.

Aurillac.

Caylus.
Dilhac.
Rochery.
Fort.
Labro.
Dupui.
Alary.
Bonnefons.
Baissac.
Manhes.
Rampon.
Deldeves.
Pelet.
Lagat.
Girou.
Croizet.

Mauriac.

Mirande.
Peuch.
Mauret.
Rongier.
Delsol. (Ant.)
Robert.
Dolivier.
Offroy.
Malguid.
Mirande, jeune.
Rousselot.
Rey.
Forestier.
Rastoil.
Valette.
Offroy Durieu.
Monteil.
Lapeyre.

Murat.

Dubois.
Danty.
Chibret.
Falcimaigne.
Theillard - Chabrier.
Rodier.

Saint-Flour.

Ceverac.
Filhon.
Bory.
Gautard.
Girard.
Daude.
Apcher.
Bardol.
Chantal.
Rougier.
Dupré.
Clavières.
Daude-Coste.
Tassy.

18. CHARENTE.

Angoulême.

Lurat.
Monteilh.
Vaslet.
Ganivet.
Guillemeteau.
Nanot.
Thibault.
Gaurin Desouches
Gerbaud.
Hospitel-Lhomandie.
Machenaud.
Guillemeteau Deroche.
Monteilh, fils.

Barbezieux.

Bruslon.
Cherbonneau.
Gadrad.
Durandeau.
Grassin.
Dubois.
Delafaye.

Cognac.

Robin, jeune.
Daniaud.
Bruneau.
Roux.
Lacout.
Martin.

Confolens.

Sicamois.
Dringaud.
Barbier
Babier-Duliers.
Pascaud.
Veyret.
Brac.

Ruffec.

Larsier, jeune.
Balland.
Perrain-Lachaise.
Demutz.
Landré.
Chilloux, aîné.
Chaigneau.
Cuirblanc.
Modenel
Chilloux, jeune.

19. CHARENTE-INFÉRIEURE.

Jonzac.

Bouyer-Blarsy.
Arnaud.
Royer.
Magnan.
Herier.
Modenel.

La Rochelle.

Lebouc.
Beraud.
Charruaud.
Bouyer.
Plessis.
Fromentin.
Herard.
Barbe.
Beaussant.
Delamaisonneuve.

Marennes.

Gaudin, fils.
Guerin.
Perrin, fils.
Audonnet.
Poujaud.

Rochefort.

Goulard.
Regnaud.
Duburg.
Rodier.
Rulland.

Saintes.

Senné.
Arnaud.
Drilhon.
Boyer.
Joyeux.
Giraudias.
Maréchal.
Séguin.
Boyer, fils.

S.-J.-d'Angely.

Jouanneau.
Texier.
Fenion.
Delacombe.
Rogé.

20. CHER.

Bourges.

Herpin.

Plassat.
Bernadat.
Brisson.
Buot-Douart.
Gagnéron, fils.
Raimond.
Zevort, fils.
Planchat.

Saint-Amand.

Trémeau.
Bidault.
Robertet.
Gangueron.
Bernon-Minguet.

Sancerre.

Dumas.
Malfuson.
Auger.
Triboudet.
Chanmérion.

21. CORRÈZE.

Brive.

Blanchard.
Duchamp-Lageneste.
Peyrot.
Bachelerie.
Peyredieu.
Breuil.
Craufon.
Laguerie.
Chauviniat.
Sclafer.

Tulle.

Vialle.
Sudour, aîné.
Floucaud.
Juyé.
Villeneuve.
Albier.
Laval.
Pauquinot.
Moussour.
Mougenc.
Chirac.
Sudour, jeune.

Ussel.

Lauly.
Diousidou, fils.
Choriol.
Bonnot.
Redon.
Badour.
Caire.
Brousse, jeune.

22. CÔTE-D'OR.

Beaune.

Godard.
Maufoux.
Fauchey.
Albrier.
Manière.
Marcand.
Lagarde.
Denuys.
Guillot.
Cyrot.
Fouquerand, fils.
Gélicot, fils.
Duvergey.
Bauzon.
Lafouge.
Petitot.

Châtillon.

Clery.
Minot.
Pingat.
Lereuil.
Dufoulon.
Clerc.
Buzenet.
F. H. A. Nisard.

Dijon.

Jacquin.
Gauthier.
Lavoisot.
Jacob.
Perrotte.
Genret.
Mony.
Lavoignat-Verville.
Renon.
Charbonnier.
Demorey.
Roger.
Desert.
Cahuet.
Tardivot.
Michel.
Gleize.

Semur.

Labbé.
Lereuil
Royer.
Millot.
Renard.
Detallencourt.
Sebillotte.
Girardot.
Hugot.
Lereuil, puîné.

23. CÔTES-DU-NORD.

Dinan.

Hedal.
Carillet.
Houel.
Roussan.
Duval.
Guerin.
Carillet, fils.
Thomas.

Guingamp.

Le Baillif.
Leclech.
Cozic.
Lallès.
Goeury.
Lebiliare.

Lannion.

Le Beaudour.
Nayrod.
Le Goaziou.
Prigent.
Lasbleiz.
Tassel.
Lefeyer.
Jourand.
Le Bouder.
Grimault.

Loudeac.

Lansard.
Guillemot.
Moizan.
Delafargue.
Daniel.
Bigrel, fils.

Saint-Brieuc.

Lemeur.
Leroux.
Dieupart.
Helary.
Cotillard.
Ducouedic.

24. CREUSE.

Aubusson.

Duchier.
Maingonnet.
Durand.
Bandy.
Jourdain.
Diverneresse.
Seguy-Lavaud.
La Chaise.
Dumas-Rambaud.
Chateauvert, fils.
Degeorge.
Dayras.
Jourdain.
Guyès, fils.
Souchard.

Bourganeuf.

Laurent.
Rouchon.
Guyès.
Seygaud.
Maritaud.
Darfeuille.
Boutaud-Lacombe, fils.
Berger.

Chambon.

Deval.
Millet.
Micheau.
Parouty.
Parrot.
Bellaigue.

Guéret.

Bazenerie.
Léyraud.

Baret.
Lavaud.
Lemaigre.
Bodeau.
Fayolle.
Lemaigre, fils.
Pergaud.
Dissandes.
Vergne, fils.
Dufour.

25. Doire.

Aoste.

Chenevier.
Laurent.
Garçon.
Francei.
Placier.
Ansermin.

Yvrée.

Andrina.
Coppa.
Depetro.
Gattino.
Gili.
Jano.
Mauzetti.
Giani.
Rolla.
Caviglione.

26. Dordogne.

Bergerac.

Rambaud.
Eyriniac.
Reclaud.
Lacroix.
Venencie.
Cailloux.
Eyguiere.
Geraud.
Boyer.
Pouvereau.

Nontron.

Boyer.
Feuillade.
Grolhier.
Groslier - Desbrousses.
Constant.

Périgueux.

Monbet.
Gontier - Saint - Martin.
Reveilhas.
Sudric, fils.
Demilhac.
Beleyme.
Vechembre.
Secondat.
Basbayon.
Lamy.
Excoussaud.
Dussoulas.
Greneaux.
Giry.
Latreille du Ladou.

Riberac.

Dufraisse.
Piet-Larisonne.
Boyer, aîné.
Delord.
Labonne - Dubreuilh.
Quichaud-Lion.
Cellerier.

Sarlat.

Gueyraud.
Gillet, aîné.
David.
Vilate, aîné.
Geraud.
Record, fils aîné.
Roux, fils.
Vausanges, cadet.
Sarraudie.
Landry, fils.
Juge.

27. Doubs.

Beaume.

Faivre.
Mathiot.
Dufay.
Chenevière.
Carisey.
Philipe.
Bauvais.
Odon.
Noblot.
Guerrard.

Besançon.

Decourtieux.
Grillet.
Conscience.
Girard, aîné.
Vuillier.
Gouniot.
Charlot.
Tonnet.
Curie.
Girard, cadet.
Cautenet.
Sirguey.
Magnin.
Désévaux.
Pajot.
Gallet.
Baud.
Euvrard.
Mabile.

Pontarlier.

Tournier.
Lepin.
Beuque.
Tabellion.
Jouffroy.
Simon.
Demesmay.
Rousselot.
Gros.
Colin.

S.-Hipolyte.

Boillon.
Emonin, aîné.
Gouvernet.
Saulnier.
Barberot.
Mercier.

28. Drôme.

Montélimart.

Faugier.
Rousset.
Bith, fils.
Guitard.
Grasson, jeune.
Devie.
Faure.
Soubeyran.
Grasson.
Chavasse.
Morel. (E. V.
Mean.

Nions.

Magnan.
Bonnet.
Sollier.
Gros.
Cantu.
Servant.
Richaud.
Pelissier.
Brin.

Die.

Bouchet.
Rochas.
Long.
Rousset.
Fauchier.
Jullien, cadet.
Joubert.
Planel.

Valence.

Urtin.
Gaudot-Paquet.
Fiéron.
Messié.
Gilly.
Reynaud, fils.
Marguery.
Darasse.
Long.
Dupré, fils.
Patry.
Rey.

29. Dyle.

Bruxelles.

Paradis.
Dillen.
Paulussen.
Strens.
De Rons, fils.
Trioné.
Stielemans.
Wyns.
Stevens, fils.
Vangoidtsnoven.
Thirion.
Degamond.
Gouman.
De Crampagna.

Lausne.
Sevestre.
Simon.
Maes.
Scroyen.
Robinet.
Gerard.
Sagermans.
Walckiers.
Devoys.

Louvain.

Lintz.
Dejongh.
Huygens.
Mattelé.
Gilbert.
Pettens.
Bemelmans.
Vandenschrieck.

Nivelles.

Lagasse.
Carlier.
Hauchamps.
Bourgogne.
Cols.

30. ESCAUT.

Audenarde.

Liedts.
Van-Cauwenberghe.
Rens.
Dejonghe.
Lefebure.
D'Hont.
Van-de-Walle.
Liesmans.

Gand.

Lebegue.
Dhuyvetter.
Vander-Elst.
Delanghe.
Brauwer.
De Bleeker.
Stalinse.
Vandendriessche.
Bogaert.
De-Waele.
Van-Hove.
Amelot.
Marinot.
Baeyens.
Roelants.
Delaruelle.
De Bruyne.
Pulinx.
Botte.
Vanbelle.

Eecloo.

Rousseau.
Potter.
Ritter.
Cock.
Carion.
Dirikx.
Degrave.
Delafontaine.
Bevin.
Vandendriessche.
Boghaert.

Termonde.

Le Begue.
Geerts.
Lefebure.
Talboom.
Derouck.
Piron.
Perdegel.
Van-Landeghem.
Blommé.
Gaman.

31. EURE.

Andelys.

Lefebvre.
Rossey.
Labour.
Touet.
Lampérière.

Bernay.

Formage.
Aubert.
Maridor.
Dumont.
Bataille.
Dulaurent.
Thibout.
Petit.
Bouquelon.

Evreux.

Lefebvre. (Guil.)
Sagant.
Picard.
Duwarnet.
Noël Desgraviers.
Chapelain.
Leroy fils.

Louviers.

Delangle.
Soymier.
Moisel.
Paturel.
Frosmont.
Le Prevost.

Pont-Audemer.

Deschamps.
Calle.
Laignel.
Bonnechose.
Regnard.
Fourquemin.
Canel, fils.
Tourzey.
Carbonnier.
Delaquaize.

32. EURE ET LOIR.

Chartres.

Bellouis.
Daguet.
Bellanger.
Bourgeois.
Pasteau.
Lesage.
Doublet-Bois-Thibault.
Caillaux.
Bouvet-Mézières.
Collet.

Châteaudun.

Juchet.
Bignon.
Busson.
Piche.
Dimier, fils.
Delaforge, fils.

Dreux.

Frappier, de Jérusalem.
Château.
Dumarets.
Rousseau.
Hullot.
Ansiaume.

Nogent-le-Rotrou

Dugué Mansonnière.
Fauveau.
Destouches (M.)
Petit de Monseigle.

33. FINISTÈRE.

Brest.

Lehir.
Gillart.
Barbier.
Dauvin.
Le Guen de Kerneizen.
Jossic.
Delaporte.
Brichet.

Châteaulin.

Cosmao.
Le Goarant.
Lester
Denniel.

Morlaix.

Legac-Lausalut.
Le Roux.
Jossic.
Jéséquel.
Bellour.

Quimper.

Leberre.
Bréhier.
Le Guillou.
Lecorre.
Le Bescond-Coatpon, fils.
Flamant, fils.

Quimperlé.

Birquelle.
Romancez.

Cuny.
Renault.
Caurant.

34. Forêts.

Bitbourg.

Weyland.
Jurion.
Munchen.
Lacis.

Diekirch.

Foron.
Didier.
Bergh.

Luxembourg.

Baclesse.
Thorn, aîné.
Bockoltz.
Wurth.
Thorn, jeune.
Tilliard.

Neufchâteau.

Guillaume.
Burton.
Goosse.
Tinant jeune.
Monroux.

35. Gard.

Alais.

Reidon.
Rivière.
Pelatan.
Deleuze.
Sabran.
Duffès.
Ausset.
Redarès.
Bouty.
Castillon.
Hours.
Lacan.
Chaber.

Nismes.

J. Rossel.
Ramond.
Dumas.
Deleuze.
Carrière.
Bechard.
Cahusac.
Domergue.
Grelleau, fils.
Landran.
Sautet, fils.
Drouot.
Garilhe.
Pascal.
Perrin.
Béchard-Chapelle.
Havart.
Aguier.
Abric.

Uzès.

Granet.
Rouvière.
Nivard.
Devès.
Robert.
Vidal.
Nogier.
Deloche.
Bruguier.

Le Vigan.

Aguze, aîné.
Gaches.
Jean-Jean.
Salles.
Virenque.
Guibal.
Illaire.
Anthouard.
Poujade.
Ricard. (A.)

36. H. Garonne

Muret.

Guitton.
Dufaur.
Vacquier.
Peyssies.
Petit.
Capelle.
Broca.
Chelle.
Henri.

S.-Gaudens.

Marrast.
Durban.
Anouilh.
Estrampes.
Pelleport.
Despouy.
Couget.
Martin.
Benqué.
Latour.
Jammes.
Lacroze.
Boussignes.
Caddau.

Toulouse.

Pouderoux.
Darles.
Decamps.
Peyrouzelle.
Fraysse.
Laurens.
Lacomme.
Guerin.
Roux.
Hadancourt.
Brobrisse.
Rulh.
Jaurrey.
Saissinel.
Guitton.
Breil.
Beaumont.
Lebret.
Dufaur.
Chirac.
Carivenc.
Vitry.
Vigneaux.
Berjaud.
Thibou-Mery.

Ville-Franche.

Azam.
Durand-Pascal.
Vidal.
Fagot.
Bouscatel.
Double.
Trebosc.
Cambon.

37. Gênes.

Bobbio.

Buelli.
Altrecati.
Ravicchio.
Sozzi.

Gênes.

Mattey.
Delré.
Tagliaferro.
Rivarola.
Pontremoli.
Raffo.
Mercante.
Fontana.
Balestreri.
Bodda.
Grondona.
Rainieri.
Paganino. H.
Bonta.
Molfino.
Trucco.
Costaguta.
Ginocchio.
Morchio.

Novi.

Cavanna.
Cravena.
Riccci.
Pelegrini.
Crotta.

Tortone.

Cavigioli.
Leardi.
Ravelli.
Scalzi.
Rampini.
Bonadeo.

Voghera.

Abbondi.
Ferrari.
Cacciatori.

38. Gers.

Auch.

Benac.
Laporte.
Lagrange.
Coutens.
Lamarque.
Coustau.
Leydon.

Barada.
Laporte-Victor.
Ninous.

Condom.

Loubens.
Bathie.
Lasmolles.
Dubarry.
Geze.
Lebé.
Lacave.
Silvestre.
Saint-Pau.

Lectoure.

Cantaloup.
Fedas.
Carbonneau.
Bordes.
Masson.

Lombez.

Campagnole.
Brun.
Mirasson.
Bistos.
Benoît.

Mirande.

Carrere.
Cassaignard.
Pascaud.
Lafitte.
Biran.
Carde. B.
Mailhos.
Rivière.
Duchemin.
Senac.

39. GIRONDE.

Bazas.

Claverie.
Coustau.
Bayle.
Portepain.
Mongie.
Pierron, fils.

Blaye.

Martin.
Duranteau.
Besse.
Dupont.
Brun.

Bordeaux

Bayle.
Duisabeau.
Jautard.
Laraillet.
Dubosq.
Lafargue.
Mauzé.
Moutinard.
Thounens.
Causerouge.
Aran.
Oliveau.
Penicaud.
Royer.
Durand.
Callandreau.
Raffet.
Benazet (Et. E.).
Merigot.
Roux.
Maurel
Vernet.
Oliveau.
Pérés.
Vergés.
Barres.
Lapeyré.
Maziere.

Lesparre.

François.
Legras.
Larroque.
Cougouilhe.
Bernard.
Lassus.
Perrin.

Libourne.

Malbouriane.
Voyzin.
Brisson.
Vincens.
Despujol.
Lalanne.
F. Chaperon.
R. Chaperon.

La Réole.

Merle.
Cassannet.
Lavaissiere.
Fourciangue.
Larquey.
Godard.

40. GOLO.

Bastia.

Casale.
Progher.
Dominici.
Agostini.
Limarola.
Rigo.
Pellegrini.

Calvi.

Casonova Costa.
Gindicelli.
Flach.
Renucoli.
Leca.
Petrucci.
Filippi.
Marie.

Corté.

Designorie.
Carlotti.
Chiarelli.

41. HÉRAULT.

Beziers.

Valat.
Mimard.
Noguier.
Brun.
Cance.
Barthès.
Sobie.
Huc.
Lutrand.
Guibal.
Moulines.
Pailhade.
Bayan.
Laurés.
Maurel.
Fuziers.

Lodève.

Siau.
Arnaud.
Géraud
Clainchard.
Loirette.

Montpellier.

Galabert.
Tadieu.
Dartis.
Donnat.
Fromigat.
Dardeliés.
Feautrier.
Peiroles.
Jean.
A. Bouchet.
Pastre.
Mauras.
Pascal, fils.
Féau.
Subleiras.
Roussac.
Arnaud, fils.
Cabanes.
P. Galabert.
Ferrier.
Jammes.
Larmand.
Treille.

Saint-Pons.

Juéry.
Guiraud.
Bouisson.
Benoît.
Guiraud, fils.

42. ILLE-ET-VILLAINE.

Fougères.

Roussel.
Quantin.
Mancel.
Picard.
Garnier.
Biard.
Chauvin.

Montfort.

Le Breton.

Le Marchand.
Odye.
Poignant, jeune.

Redon.

Le Saulnier.
Nogues, P. M.
Nogues, V.
Blanchet.

Rennes.

Morel.
Gourdel.
Robiou.
Fleuriayes.
Jolys.
Moulnyer.
Maigné.
L'Hermite.
Delaunay.
Le Baron, fils.
Potier Roberdière.

Saint-Malo.

Tollemer.
Jolly.
Moison.
Joüanjan.
Lebaillif, aîné.
Lebaillif, jeune.
Regnault.
Villalard.

Vitré.

Corbeau.
Le Roux.
Berthois.
Morel.

43. INDRE.

Le Blanc.

Minier.
Gaudon.
Bernard (D'Aiguson).
Beaufort.
Marcel.
Bernard (Résolières).

Châteauroux.

Blanchard.
Molineau.
Pascaud.
Moreau Turquie.
Pinault.
Ledoux-Basset.

La Châtre.

De Saint-Horent.
Pouradier-Duteil.
Plassat.
Desperches.
Peyrot.

Issoudun.

Maillet.
Sartin.
Pays.
Desjoberts.
Guimou.
Gaultier.
Chevalier.
Guimou, fils.

44. INDRE-ET-LOIRE.

Chinon.

Adam.
Drouin.
Tiffeneau.
Ledet.
Péan.
Thibault. (Adam)
Pinguenet.
Chauvelin.
Soulas.

Loches.

Foucher.
Christophe.
Girault.
Saulquin.
Cochart.
Lenoir.
Nau.

Tours.

Deschamps.
Thibault.
Picherai.
Decam.
Veron.
Besnard.
Guerin.
Bassereau.
Turmeau.
Chambert.
Forest.
Pasquier.
Blain.
Callaud.
Bernazais.
Heroux.
Demezil, fils.
Crousilleau.
Delavergne.
Bredif.

45. ISÈRE.

Bourgoin.

Chaboud.
Badin.
Orcel.
Potton.
Seignoret.
Fochier.
Gallois.
Guedy.
Faure.
Charrel.
Escoffier.
Doncieux.

Grenoble.

Berriat.
Crozet.
Grand.
Richard.
Bruant.
Rivière.
Desarteaux.
Bonnet.
Ferrand.
Arnaud de Lisle.
Bellet.
Guillier.
Pison.
Sappey.
Lenoir.
Brison.
Blaive.
Remusat.
Chapel.
Carré.
Amat.
Guillier.
Mollard.
Arnaud-Duplan.
Chevrier.

S.-Marcellin.

Robin Descottes.
Reymarquet.
Lalive.
Boissieu.
Tignet.
Argentier.
Clerc.
Bossu-Picat.
Poncin.
Julin.
Murgé.

Vienne.

Caffarel.
Thevenin.
Trainard.
Guillermin.
Rondet.
Murys.
Bruant.
Teste.
Levasseur.
Rigollier, C. L.
Sicard.
Jullin.
Tremeau.
Armanet.
Gelas.
Viallet.
Chollier.

46. JEMMAPE

Charleroy.

Nalinne.
Roulez.
Dereine.
Binard.
Polchet.
Pointe.
Legros.
Leradde.

Mons.

Ruelle.
Motte.
Delahault.
Godart.

Winant.
Lemaire.
Grenier.
Dolez.
Fontaine.
Taintenier.
Cholet.
Martin.
Trouliez.

Tournay.

Dubus.
Lehon.
Josson.
Sta.
Delbrouque.
Allard.
Broutin.
Lamotte.
Savart.
Durut.
Crespin.
Thiefry.
Bredat.
Doutreligne.

47. JURA.

Arbois.

Bayhier.
Bryon.
Gresset.
Moreau-la-Barre.
Renault.
Soye.
Saillard.
Javel, cadet.
Pareau.
Pillot.
Romain.
Parandier.
Guillemin.

Dôle.

Pialat.
Roy.
Prost.
Dompmartin.
Parreau.
Ruffier.
Fèvre.
Robert.

Lons-le-Saunier.

Colin.
Caron.
Damet.
Goy.
Magnin.
Vaucher.
Marechal.
Bailly.
Didier.
Daguier.
Brun.
Paliard.
Camuset, fils.
Tamisier.
Chasaut.
Baillat.
Himbert.

Saint-Claude.

Colomb, père.
Favier.
Marandet.
Grenier.
Mathieu.
Duparchi.
Bavoux.
Colomb. (H.)

48. LANDES.

Dax.

Candau.
Seps.
Puyo, puîné.
Lalanne.

Mont-de-Marsan

Lubet-Barbon.
Soubiran.
Petit-Jean.
Mallet.
Latané.
Navailles.
Dulamon, puîné.

Saint-Sever.

Darnaut.
Duplantier.
Dussault.
Bustarret, fils.
Lacomme.
Bustarret. (P. S.)
Lespez.

49. LÉMAN.

Bonneville.

Depassier.
Boccard.
Chaffard.
Chatrier.
Duboin.
Fichet.
Guy.

Genève.

Christiné.
Rosset.
Decrey.
Rey.
Bizot.
Marion.
Chevassu.
Nicod.
Didier.
Bellot.
Romilly.
Ducimetière.
Debaud.
Poncet.
Vuaillet.
Gerard.
Merienne.
Blanc.
Monpéla.
Cougnard.

Thonon.

J. M. Deleschaux.
Longet.
Chapuis.
Cl. Deleschaux.
Trombert.
Condurier.
Delacroix.
Quisard.

50. LIAMONE.

Ajaccio.

Drago.
Pompeani.
Cristinacci.
Palladini.

Sartenne.

Pietri.
Bradi.
Filippi.

Vicco.

Versini.
Colonna-Leca.
Cristinaccic.
Nesa.
Colonna.

51. LOIR-ET-CHER.

Blois.

Camelin.
Dezairs.
Nay Chatillon.
Leroy.
Caillon.

Romorantin.

Grélier.
Debegues.
Chenu.
Leroy.
Boutrouc.

Vendôme.

Bourgogne.
Mereaux.
Dehargne.
Morard.
Vié.
Hezine.
Martin.

52. LOIRE.

Montbrison.

Tezenas.
Mondon.
Surieux.
Dulac.
Relave.
Bernard.
Rolle, fils.
Barbant.
Lambert.
Lattard.
Ardaillon.
Verd.
Chantelauze.
Turquais.
Gaulne.
Lachaise Ducros.
Rochat.
Richard.

Favrot.
Boudot.
Dulac.

Roanne.

Laurent.
Coupat.
Metton.
Barnoyer.
Durelle.
Rejaunier.
Arduin, fils aîné.
Guyot, jeune.
Peurière.
Massard.
Marillier.
Michon.
Arduin, fils cadet.
Proucherie.
Bonnabaud, neveu.
Bedin.

Saint-Etienne.

Courbon.
Fontaine.
Fanget.
Fromage.
Baleydier.
Janin.
Roux.
Soviche.
Dutreul.
Barrier.
Terme.
Laroëre.
Colomb.
Vacher.
Peyret.
Rerger.
Pourrat.

53. LOIRE. (H.)

Brioude.

Allezard.
Bagès.
Couguet.
Dumont.
Pascon.
Vidal.
Salveton, jeune.
Borel.
Belmont.
Mailli.

Le Puy.

Liogier.
Eyraud.
Vissaguet.
Fabre.
Langlade.
Eyraud, jeune.
Belledent.
Reymond - Charbounouse.
Girond.
Rigaud.
Hilaire, jeune.
Vialatte.
Vaillorgue.
Souchon.
Montellier.
Guillot.
Meissonnier.
Experton.
Borie.
Mazon.
Biffe.
Choüvy.
Crespe, fils.
Malzieu.
Gineys.

Yssingeaux.

Dayral.
Champanhac.
Gueyffier.
Gailhard.
Lemore.
Chevalier.
Sabot.
Labatie.
Ribeyron.
Tollin.

54. LOIRE-INFÉRIEURE.

Ancenis.

Bongérard.
Lebec.
Levaillant.

Château-Briant.

Bivaud.
Legeard-Diriays.
Bivaud.

Nantes.

Barré.
Bruneau.
Goyau.
Papin.
Pouponneau.
Bernard.
Gicqueau.
Lehardelay.
Laveant.
Carissan.
Paquetau.
Maisonneuve.
Barré, jeune.
Daniel.
Clavel.
Reveillé-Beauregard.
Brenugat.
Gouezel.

Paimbeuf.

Lucas.
Franco.
Mesnard.
Pellerin.

Savenay.

Hautbois.
Menard.
Masson de Bellefontaine.
Ledoux.
Larcher.

55. LOIRET.

Gien.

Advenier.
Musson.
Lahaussois.
Havard.
Maslier-Robert.

Montargis.

Deloince.
Mauduit.
Roulx des Florins
Boutroux.
Fougère.
Regnier.
Chartou.

Orléans.

Romet.
Bruere.
Bimbenet.
Ferriere.
Filliatre.
Ruzé.
Huchet.
Marchant.
Fouqueau-Pussy.
Johanneton.
Porcher.
Francheterre.

Pithiviers.

Prud'hom.
Chapeau.
Fernagu.
Chauvot.
Perret-Lavadale.
Labbé.

56. LOT.

Cahors.

Berton.
Calmejane, aîné.
Calmejane, jeune.
Lantuejouls.
Vernhes.
Claret.
Favens.
Delcer.
Perié Périque.
Burgère.
Linol.
Dubreil.

Figeac.

Vaissié.
Latremolière.
Rayssac.
Seriez.
Lacarrière.
Guary.
Delclaux.
Savy.
Delvern.

Gourdon.

Bruni, aîné.
Bouygues.
Belly.
Delcamp-Périé.

Mazeyrat.
Capmas.
Vézès.
Bort.
Fouilloux. (J. P.)
Frankoual.

57. LOT-ET-GARONNE.

Agen.

Gardette.
Hybre.
Lacan.
Bory, fils.
Delsuc.
Bru.
Champmas, jeune.
Justin de Pau.

Marmande.

Dupouï.
Morin.
Lacombe.
Carles.
Ducasse.
Berenger.
Picard.
Boiras.

Nérac.

Ferret.
Larrat.
Lasserre, fils.
Faget.
Rideau.
Durban.
Rogery.

Villeneuve d'Agen.

Vacquié.
Bruguière.
Bruzac.
Enduran, jeune.
Mazet.
Falque.

58. LOZÈRE.

Florac.

Comandré.
Nadaliac.
Cade.
Valat.
Villedieu.
Teissiere
Rodier.
Rouvière.
Delpuech.
Pascal.

Marvejols

Mendras.
Durand.
Alla.
Chaleil.
Michel
Castan.
Flouron.
Cournut.
Liger.
Astruc.

Mende.

Baldit, jeune.
Baldit-Pranlac.
Amouroux.
Fayet.
Portallier.
Toquebœuf.
Desfonds.
Martin.
Fabre.
Benoit.
Reboul.
Bouteilhe.
Guyot.
Chas.
Balmelle.
Teissonnière.
Fayet, jeune.
Daudé.

59. LYS.

Bruges.

Vandewalle.
Roels.
Jullien.
Dufossé.
De Schepper.

Courtray.

Deburck.
Blyau.
Robbe.
Ovyn.
Gautier.
Decock.
Paulus.
Masson.
Debien.
Pycke.

Furnes.

Dubuisson.
Van-Baeckel.
Simoens.
Vanderwynckel.

Ypres.

Reyphins.
Boyaval.
Riout.
Carpentier.
Castricque.
Calmeyn.

60. MAINE-ET-LOIRE.

Angers.

Gendron.
Huault du Puy.
Jubin.
Guibert.
Averty.
Rabouin.

Baugé.

Genest.
Mauxion.
Salle.
Mangla.

Beaupréau.

Delaunay.
Reyneau.
Duchainay.
Baudouin.

Saumur.

Clément.
Sou-Dumarais.
Sauzay.
Fournier.
Latrau.
Guigon.
Daligny.
Carreau.
Jarry.

Ségré.

Valin.
Duclos.

61. MANCHE.

Avranches.

Barenton.
Lavoley.
Epron.
Dubois.
Soulâtre.
Le Beurier.
Desfontaines.
Guillebert.
Delarue.
Tullet.
Tuslay-Chalotiere.
Lebourlier.
Arondel.
Bereult.
Lefranc.
Ameline.

Coutances.

Hauduc.
Marette.
Bernard.
Lecoullant.
Dupont.
Hamelin.
Philippe.
Marguerie.
Brandin.
Grandin.
Pignard.
Febvrier.
Lefillastre.
Maillard.

Mortain.

Clouard.
Bernard, fils.
Hardouin.
Boursin.
Heurtaut.
Cordouen.

Saint-Lô.

Savary, aîné.

Raoult.
Vaultier.
Savary, jeune.
Tassin-Poirier
Ribouey.
Dringot.
Lemariey.
Donchin.

Valognes.

Mauger, père.
Motel.
Lambert.
Moitié.
Leduc.
Clamorgam.
Lesavourey.
Regnard.
Letellier.
Meurdrac.
Avoine.
Tassin.
Hairon Desvagands.
Pouchin.
Marguerie.
Duvivier.
Viel (G. E.).
Tassin.

62. MARENGO.

Alexandrie.

Tedeschi.
Vocchieri.
Panico.
Basberis.
Cova.
Pozzi.
Barone.
Serravalle.
Mazzocchi.
Passaggio.
Lavezzery.
Ellena.

Asti.

Desderi.
Raviola. (J.)
Gardini.
Vespa.
Massa.
Bonanati.

Casal.

Arnaud.
Alberti.
Manacorda.
Minotti.
Serra.
Raffaldi.
Facino.
Rossi.
Cannina.
Carpani.
Vacca.
Vergnaschi.

63. MARNE.

Châalons-sur-Marne.

Bonnaire.
Vauthier.
Drouot.
Garinet.
Domballe.
Oudotte.
Grandami.

Epernay.

Galopin.
Oudet.
Blanchin.
Thierion.
Beaulieu.
Foucault.
Devaux.
Gueriot.
Porquet.
Galopin, jeune.
Debauve.

Rheims.

Buffry.
Guénart, aîné.
Cochinat.
Mora.
Delvincourt.
Begin.
Boucher.
Henrat.
Contant.
Guenard.
Barrois.
Auffry.
Appert-Toussaint.

Ste.-Ménéhould.

Pierret.
Haussart.
Picart.
Gouvernant.
Coyon.
Dommanget.

Vitry-sur-Marne.

Delalain.
Chataux.
Simon.
Corda.
Montigneul.

64. MARNE. (*H.*)

Chaumont.

Guyot.
Deshayes.
Pothier.
Petit.
François.

Langres.

Val.
Picard.
Levasseur, jeune.
Vallot.
Boudard.
Rouyer.
Descharmes.
Couty.
Muniere.
Walter.
Parisot.
Humblot.

Wassy.

Hutin.
Bosset.
Ragen.
Simonnet.
Bonnelet.
Ferand.

65. MAYENNE.

Château-Gontier.

Duclaux.
Davière.
Le Pecq.

Bouchet.

Laval.

Lefebvre-Champorin, fils.
Nupied.
Letessier.
Suhard.

Mayenne.

Le Dauphin, fils.
Lefevre-Cheverus.
Gougis.
Demées.

66. MÉDITERRANÉE.

Livourne.

Bevilacqua.
Boldini.
Betti.
Testa.
Donati.
Graziado del Vecchio.
Dugi.
Fojani.
Giovannelli.
Mancini.
Mangani.
Mazzanti.
Mochi.
Monteverdi.
Pallesi.
Perinetti.
Riesch.
Saum.
Stefanini.
Sannini.
Taddei.
Maria.
Mencaccia.
Rosso.

Pise.

Morosoli.
Minetti.
Pasquini.
Casali.
Paperini.
Dugi.
Orsi.

Soldaini.
Pozzoli.
Lazzerini.
Bini.
Nuti.
Meazzuoli.
Bazoini.
Nicolini.
Frettoni.
Scaramucci.
Tosini.

Volterra.

Dini (L.)
Mostardini.
Caïlli.
Branchi.
Apollini.
Dini (B.)
Marchoneschi.
Cai.

67. MEURTHE.

Lunéville.

Benoist.
Deperonne.
Pariset.
Guibaut.
Perin.
Ferry.
Michaut.
Antoine.
Guibal.
Villot.

Nancy.

Cheminot.
Goutt.
Regneault.
Dumont.
Lesnard.
Christophe.
Petit-Jean.
Mengin.
Collignon.
Thomas.
Lang.
Adam.

Sarrebourg.

Colle.
Médicus.
Bougel.
Maurice.
Gide.
Machet, jeune.

Toul.

Germain.
Mangin.
Simonet.
Liegey.
Chaulasel.
Bouard.
Febvrel.
Lalment.
Croissant.
Barbillat.
Bouchon.
Convard.
Maire.
Gilbert.

Vic.

Cunin.
Carci.
Cossin.
Liegault.
Mercier.

68. MEUSE.

Bar-sur-Ornain.

Pattin.
Bouchez.
Launois.
Mayeur.
Leblan.
Labouille.
Leglaive.
Henriot.

Montmédy.

Leblanc.
Losellier.
Guiot.
Jeantin.
Darbour.

S.-Mihiel.

Jacob.
Larzillière.
Marchand.
Hast, jeune.
Thiery.
Leclerc.
Martin.

Verdun.

Paillet.
Liénard, aîné.
Madin.
Mathieu.
Bure.
Colinet.
Mondon.
Doucet
Collas.
Beguinet.
Varaigne Perin.
Lienard, jeune.
Rousselot.

69. MEUSE-INFÉRIEURE.

Hasselt.

Beckers.
Hermans.
Derloo.
Dehousse.
Cartenstat.

Maestricht.

Mockel, aîné.
Destouvelles.
Rooth.
Constantin.
Batta, fils.
Mockel, cadet
Vandervrecken.
Weustenraad.
Vanhées.
Betouville.
Noyen.

Ruremonde.

Willemart.
Vangestel.
Timmermans.
Cornelis.
Syben.
Van-Mulbracht.
Philbert.

70. MONT-BLANC

Annecy.

Balleydier.
Fontaine.
Collomb.
Blanc.
Falquet.
Burdallet.
Brunier.
Marchant.
Croset-Mouchet.
Germain.
Velland.

Chambéry.

Amphoux.
Berthier.
Charvet.
Crepine.
Desarnod.
Gardien.
Pollingue.
Pralet.
Chamoux.
Pignière.
Blanchard.
Ract, fils.
Vernaz.
Marin.
Magnin.
Chapperon.
Pognient.

Moutiers.

Richard.
Bernard, F.
Dunand.
Bonod.
Baudé, J. M.
Ruffier.
Chenal.
Usannaz.
Cornier.
Reymond.
Berard Bergory.

Saint-Jean-de-Maurienne.

Boch.
Prallet, aîné.
Laymond.
Sambuis.
Prallet, cadet.
Petit.
Gros.
Juillard.
Gaguières.
Rostaing.

71. MONTENOTTE

Acqui.

Dabormida.
Scaletta.
Borreani.
Gionferri.

Ceva.

Nielli.
Santeri.
Francolino.
Boasso.
Figone.
Carrara.
Garrone.

Port-Maurice.

Demaurizj.
Celesia.
Benza.
Broccardi.
Ameglio.
Piatti.
Villeri.
Aquarone.
Sasso.

Savone.

Castellani.
Franceri.
Isnardi.
Saetone.
Fiorito.
Giordano.
Compareto.
Borzino.
Olivieri.
Rocca.
Chiapparino.
Brambilla.
Chiesa.

72. MONT-TONNERRE.

Deux-Ponts.

Egé.
Faber.
Kiesewetter.
Pierron.
Theis.
Hahn.

Kaiserslautern.

Engelbach.
Hitzfeld.
Schmit.
Abend.
Koller.
Fliesen. G.
Fliesen. F.

Mayence.

Groubental.
Handel.
Kessler
Varena.
Wernher.
Hadamar.
Melchiors.
Schwab.
Wersin.
Molitor.
Dufour.
Aull.

Spire.

Schlemmer.
Sadoul.
Lœw.
Riem.
Buhl.
Saur.
Heddaeus.
Apé.

73. MORBIHAN.

L'Orient.

Marion.
Le Reguer, père.
Le Gueval.
Frogerays.
Le Reguer, fils.
Lebras.
Chaudurier.
Pierre.

Napoléon-Ville.

Letulzo, fils.
Lorans.
Audic.
Carel.
Le Botmel.

Ploermel.

Michel.
Houeix.
Leguevel.
Brenugat.
Lucas Peslouan.

Vannes.

Rialan, père.
Jourdan.
Le Bobinec.
Montfort.
Claret, fils.
Ducordic (Th.).

74. MOSELLE.

Briey.

Petit-Jean.
Nivoy.
Hieullé.
Nicolas.
Tibesart.
Barthelemy.
Gusse.
Messin.

Metz.

Beaudouin.
Begin.
Bauquel.
Grisel, père.
Barthelemy.
Chenu.
Cantener.
Darbois.
Fouglair.
Chevret.
Colombé.
Paris.
Adam.
Richard-Jacques.
Remoissenet.
Lamarle.
Jacquot.
Mathieu.
Woirhaye.
Arbonnier.
Genot.
Clesse.

Sarguemines.

Pierron.
Albrecht.
Dincher.
Carton.
Surget.
Mangay.
Thilloy.

Thionville.

Jadin.
Hemmer.
Wirbel.
Vigneron.
Poinsignon.
Posselius.
Juving.
Amiart.
Duclout.
Nicolas.
Grand-Mange.
Cochereaux.
Tailleur, fils.
Boucher, fils.

75. NÈTHES. (D.)

Anvers.

Hermans, aîné.
Hermans, cadet.
Dillis.
Dochez.
Thys.
Vleeshouwers.
Masschu.
De Ceuster.
Dehaen.
Dumarteau.
Ogez.
T. Arbeltier.
Houzelle.
Renson.

Malines.

Henot.
Opdebeeck.
Decocq.
Passenbronder.
Desvignes.

Turnhout.

Bertaux.
Wibier.
Vandon-Plassche.
Berchmans.

76. NIÈVRE.

Clamecy.

Perrot.

Moret.
Gaudé.
Bouquerot.
Marie-d'Avigneau.
Duviquet.
Boulu.
Marchant.
Quenisset.

Cosne.

Delafaye (J. J.).
Perreve.
Dasvin.
Maillet.
Saujot.
Laurent.
Ranque.
Guillerault - Bacoin.

Moulins-en-Gilbert.

Ysembert.
Rebreget (Ph.).
Etignard.
Colon.
Petitier.
Ravary.
Dubois (L. F.).
Gautrin (F. M.).
Reine.

Nevers.

Garilland.
Archambaut-du-Saulay.
Le Blanc - Laborde.
Colas.
Serisier.
Sauvageot, aîné.
Bonabeau.
Sauvageot, jeune.
Talbotier.
Gaudinot.

77. NORD.

Avesnes.

Fostier.
Le Beau.
Wallerand.
Hannoye.
Beriot.
Carton.
Wauthier.
Hennebert.
Gobled.
Maireau.
Caffeau.
Jonquoy, fils.

Cambrai.

Mairesse.
Faille.
D'Hénault.
Décamps-Gerbez.
Mallet-Delabre.
Boniface.
Durieux.
Défontaine.
Buzin.
Fouquet.
Seillier.
Bouly.
Mallet-Oudart.
Caudron, fils.
Caudron (André).
Laleu.
Dhermy.

Dunkerque.

Regodt.
Boutillier.
Castrique.
Vandewynckel.
Lavoisier.

Hazebrouck.

Revel.
Potier.
Berteloot.
Flament.

Lille.

Cousin.
L. Desrousseaux.
Hautecœur.
Noé.
Desmazières.
Dillies.
Desrousseaux. J. B.
Duchaufour.
Louage.

Valenciennes.

Boca, fils.
Desaint.
Girard.
Grard.
Hasard.
Quesnoy.
Royer.
Maurice.
Delbove.

78. OISE.

Beauvais.

Duquesne.
Lhommez.
Dumontier
Poissonnier.
Reculet.
Motel.
Caron-Guillotte.
Daboncour.
Devimeux.
Chéron.
Daniel.

Clermont.

Bufquin.
Delacourt.
Wimy.
Fegueux-Duplessier.
Porquier.
Crepelle.
Pollet.
Seillier.

Compiègne.

Poulletier.
Tardu.
Godard.
Fégueux.
Poulain.
Lesueur
Gueulette.
Sezille.

Senlis.

Boursier.
Duchaufour.
Guenot.
Delatour.
Grenier.
Ducourois.

79. OMBRONE.

Grosseto.

Tizioni.
Ricci.
Seghieri.
Boldriani.
Tonnarelli.
Costanti.

Montepulciano.

Mazzoni.
Zasti.
Puccioni.
Orabuona.
Bartolini.
Tombesi.
Matteini.
Botticelli.
Malaspina.
Mucciarelli.
Chini.
Neri.

Sienne.

Alessandri.
Buonazia.
Mattei.
Corsini.
Barbieri.
Belli.
Passeri.
Ticci.
Lanzi.
Pippi.
Mastacchi.
Petrini.
Ferri.
Staderini.
Valenti.
Travaglini.
Benedetto Bacci.

80. ORNE.

Alençon.

Saingal.
Chrétien.
Hemmey - Margautier.
Le Bec-Chastel.
Hiron-Duparc.
Tribout.
Levé.
Durand-Lacroix.
Gallimée.
Mullard.

Argentan.

Germain.
Renoust.
Mouchard – Bonmartel.
Chaumont.
Girard.
Dupuis.
Leguerney.
Mangeard.
Malfilâtre.
Ledevin, fils
Chandelier, fils.
Cheradame.
Genu.
Descrieres, fils.

Domfront.

Thebert.
Dubois.
Leroi-Lanjuinière.
Vaudoré.
Roullin – Marti – nière.
Petron.
Durand.
Roussel, fils.

Mortagne.

Bernicot – Saint – Claire.
Lange.
Got.
Larcher.
Lalande.
Blondel.
Gohier.
Brizard, fils.
Mutteau.

81. Ourte.

Huy.

Liben.
Delchambre.
Hansotte.
Francotte.
Tombeur.
Donckier, fils.
Bastin.
Warnant.
Ausiaux.
Wauthier.
Mansion.
Masson

Liège.

Judon.
Forgeur.
Piret.
Freson.
Berleur.
Mousnier.
Vissoul.
Baillot.
Bertrand.
Gilon.
Moxhon.
Bovy.
Janson,
Emonts.
Houbotte.
Terwagne.
Jorissen.
Kepenne.
L'Hoest.
Dereux.
Lentremange.
Deponthiere.
Colin.
Dupont.
Bayet.
Wathour.
Godin.
Nivar.
Magis.
Henrotay.
Lagasse.
Desprest.
Wilmont.
Florkin.
Raikem.
Lefevre.
Marchin.
Servais.
Magnée.

Malmédy.

Huberti.
Nadfin.
Brull.
Talbot.
Judon.
Raymond.
Marthooz, père.
Listray.
Marthios, fils.
Lys.
Cornesse.

82. Pas-de-Calais.

Arras.

Martin.
Deusi.
Vahé.
Poupelle, père.
Brongniart.
Aubron.
Desprez.
Obry.
Poitart.
Vaast.
Mathieu.
Delair.
Deladerriere.
Poupelle, fils.
Lecomte.
Pottier.
Hallo.

Béthune.

Thulliez.
Lequien.
Maniez.
Dujardin.
Capelle.
Caron.
Prevost.
Peltier.

Boulogne.

Penel.
Pecquet.
Noel.
Quandalle.
Leducq.
Deslandes.
Caux.

Montreuil.

Legrand.
Desteuque.
Minet.
Dobercourt.
Lévêque.
De St.-Jean.
Griffon.

Saint-Omer.

Marin.
Dulu.
Vasseur.
Garnier.
Degrave.
Buret.
Piers.
Duval.
Crachet.
Bonnard.

Saint – Pol.

Lecointe.
Faguet.
Demoncheaux.
Remy.
Boulanger.

83. Pô.

Pignerol.

Olivero.
Vanzetti.
Paris.
Voena.
Massi.
Olivero Preda.
Gay.
Dégiorgis.
Fagou.

Suze.

Garelli.
Billia.
Bianco.
Vietti.
Arnaud.
Larrieu.

Turin.

Canta.
Preverin.
Rossi.
Maurin.
Gallon.
Durandi.
Malacria.
Gallenga.
Buscaillon.

Schiari.
Alasia.
Scassa.
Ceresa.
Gratia.
Musso.
Bongioanni.
Tabas.
Buffa.
Murialdo.
Palmaro.
Danesio.
Cattaneo.
Vandero.
Rossi, jeune.
Plura.
Lambert.
Clara.
Savio.
Cucchi.
Richetta.
Romano.
Demichelis.

84. PUY-DE-DÔME.

Ambert.

Maignet.
Herbuer-Laroche.
Barry.
Rigodon.
Leblanc.
Rimbaud.
Chabrier.
Buy.
Durif.
Roussel.

Clermont.

Fleury.
Imbert.
Bonnefoi.
Mabru.
Verdier.
Montel.
Le Blanc.
Grimard.
Monestier.
Vidal.
Tiolier.
Bouctre.
Rozier.
Vidal-Labessière.
Mornac.
Mayet.
M. Imbert Bartomeuf.
Chassaing, fils.

Issoire

Banière d'Antoing
Dalbine, fils
Chandorat.
Malbet.
Chomette.
Cougoul.
Albanel.
Roux.
Guerrier.
Lemoine.
Mugier.
Meyrand.
Guignebeche.
Viallard
Chandeze.
Friteyre.
Advinent.
Charles.
Girard, fils.
Sauret.

Riom.

Mioche.
Mandet.
Mayet.
Lougnon.
Bay, jeune.
Defaye.
Robert-Deval.
Gomot.
Robert-Boisson.
Rouher.
Simonnet.
Claustre.
Faucon.
Gosset.
Puray, jeune.

Thiers.

Gonin-Faure.
Dumas.
Boudet.
Maisse.
Dubien-Tissot.
Granjeon-Girard.
Touraud.
Grangeon.

85. PYRÉN. (*B.*)

Bayonne.

Duhalde, aîné.
Morere.
Julien.
Lacassaigne.
Aguilar.
Bellevue.
Darridole.
Barat.

Oléron.

Bambalere,
Lapagese.
Baulet.
Gonzales.
Danglade.
Vergès, fils.
Capdestaing.
Lasalle.
Lacaze
Prehacq.
Bouderon (P.-P).
Gonez.

Orthès.

Loustau.
Labaig, jeune.
Lacoste.
Latour.
Bordenave.
Barraqué.
Loustaunau.
Bernardbeig, aîné.
Crabos.
Purheu.
Bergerat.
Lescamela.
Lostalot.
Dufau.
Lavie.

Pau.

Seguinotte.
Tartarive.
Batsalle.
Claverie.
Pehitte.
Philipon.
Lahitte.
Cuyalaa.
Poumata.
Duboy.
Hatoulet.
Capdepon.
Loubix.
Maurice.
Duclos, fils aîné.
Lafitte.
Duplaa.

Saint-Palais.

Laborde, jeune.
Carsusaa.
Martiche.
Roussel.
Basterriex.
D'Arthez-Lasalle.
Bordenave.
Hillon.
George.
Lagarde.
Riveron, aîné.
Prat.

86. PYRÉN. (*H.*)

Bagneres.

Pailhé.
Feraud-d'Arné.
Dastugue.
Balès.
Borgella.
Cardeilhac.
Frechou.
Galiay.
Blagean.
Pujo-Haubet.

Lourde.

Fabas.
Lapayre.
Marre.
Lannes.
Duboé.
Labroquere.
Bruzau.
Gaudelé-Bayle.

Tarbes.

Desbets.
Dabat.

Forgues.
Dartiguenave.
Lagrave.
Blancq.
Manaut.
Courtade.
Daran.
Jacomet.
Figarol.
Bruzaud.

87. PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Céret.

Barrera.
Fortagut.
Fedié.
Tizané.
Tixa.

Perpignan.

Picas
Mathéu.
Palau, fils.
Bruguere.
Marigo. (J.)
Muxart, cadet.
Ramon.
Valès.
Saiset.
Lacroix-Gaffard.
Pascal.

Prades.

Circan-Pallarès.
Circan-Roca.
Jacomet.
Bonet.

88. RHIN. (*Bas*

Saverne.

Wolbrett.
Kieffer, jeune.
Arth.
Bernard.
Weis.
Gast.

Schlestatt.

Blaise.
Broussey.

Didierjean.
Dispot.
Rubin.
Rumpler.
Dorlan.
Pennarun.
Fleurant.

Strasbourg.

Lauth.
Momy.
Kern.
Treitt.
Graffenauer.
Dinarre.
Bitschnauer.
Schwingden-Hammer.
Ferrières.
Engelbach.
Schuler.
Laemmerman.
Dietrich.
Oppermann.
Klauhold.
Bloechel.
Thanuberger.
Munschinat.
Perot.
Jordy.

Wissembourg.

Bauer.
Apffel, fils.
Buchholtz.
Dauth.
Held.
Herrfourt.
Schimmer.

89. RHIN. (*Haut*)

Altkirch.

Rey.
Cordioux.
Chagué.
Brellmann.
Schweitzer.
L'Hoste.

Belfort.

Ecoffet.
Royer.
Boillot.

Petitjean.
Sautier.
Gannevat.
L'hoste.

Colmar.

Mueg.
Bechelé.
Biechy.
Brendlé.
Khreitzer.
Rollat.
Lemolt.
Bourgeois.
Boucta.
Mathieu.
Baur.
Ostemeyer.
Hilenmeyer.
Sandherr.

Délémont.

Groslambert.
Vermeille.
Gelin.

Porentruy.

Guelat.
Arnoux.
Migy.

90. RHIN-ET-MOSELLE.

Bonn.

Weis.
Lamberz.
Hansmann.
Schneider.
Hilt.
Gucker.
Kamp.
Hertmanni.

Coblenz.

Krezzer.
Haas.
Korbach.
Grebel.
Thrumb.
Lebens.
Haslacher.

Simmern.

Blum.

Linz.
Giudicé.
Schourp.
Schmitt.

91. RHÔNE.

Lyon.

Balley.
Roch.
Phelip.
Poncet.
Courbon.
Blanc.
Yvon.
Bros.
Martinière.
Souchon.
Boniver.
Dumontet.
Bouvet.
Hôpital.
Carret.
Vigier.
Brunel.
Maturel.
Duchêne, aîné.
Bertholon.
Bazin.
Say.
Duchesne, jeune.
Bert.
Maublanc.
Teste.
Brun.
Ceur.
Durand-Fornas.
Coulet.
Butignot.
Rouher.
Morin.
Durand (Franç.).
Caband.
Biferi.
Regnard.
Flachat.
Denis.
Ducreux.
Jullien.
Pericaud.
Gonon.
Durand-Delorme
Foudras.

Bellissent.
Fucheze.
Pignard.

Villefranche.

Marin.
Girardet.
Piques.
Guillard.
Deville.
Boiron.
Chanrion.
Derivoire, fils.
Lièvre.
Saint-Cyre.
Aucour.

92. ROER.

Aix-la-Chapelle

Geuljans.
Vossen, aîné.
Dauven.
Offergelt.
Roderbourg.
Muller, J.
Wamich.
Jungbluth.
Denys.
Gasten.

Clèves.

Fischer.
Moras.
Buch.
Kœnig.
Schmaal.
Sugg.
Bachoven.

Cologne.

Nuckel.
Sitt.
Schauberg.
Gadé.
Firmenich.
Ritter.
Grosmann.
Bleissem.
Epmundi.
Latz.
Asthoever.
Kuchenbecker.
Gymnich.
Claesen
Kessel.
Zumputz.
Kupper.
Eiser.

Grevelt.

Gormans.
Hons.
Massot.
Korschilgen.
Courth.

93. SAMBRE-ET-MEUSE.

Dinant.

Wacken.
Muneret.
Bareux.

Marche.

Trine.
Mengal.
Michaux.
D'Estaville.

Namur.

Michaux.
Douxchamps.
Lelievre.
Defoux.
Fallon, fils.
Bruno.
Wasseige, père.

Saint-Hubert.

Lallement.
Destaville.

94. SAÔNE (*Haute*)

Gray.

Denoix.
Bard.
Gattey.
Versigny, père.
Verpy.
Poncelin.
Mougey.
Patenaille.
La Marche.
Versigny, fils.

Lure.

Besse, aîné.
Parmentier.
Mulot
Benoît.
Levrey.
Grandmougin.
Léné.
Jourdain.
Prinet.

Vesoul.

Geurrin.
Malterre
Joffroy.
Faivre.
Dodeman.
Petitclerc, fils.
Peignot.
Billequey.
Virot, fils.
Fonclause, fils.
Mellier, fils.
Thiaut.
Jobelin, fils.

95. SAÔNE-ET-LOIRE.

Autun.

Suchet.
Regnard.
Viellard-Baron, aîné.
Viellard-Baron, puîné.
Pinard.
Gibassier.
Cottard.
Croisier.
Rerolle.
Lambert.
Jondot.
Latour.
Demommerot.
Pignot.
Bozut.
Deguin.
Moreau.
Moncharmont.
Hallée.

Châlon-S.-Saôn.

Maurice.
Vinatier.
Parize.
Bigueure.
Galopin.
Perraut.
Rougier.
Chevreau.
Montarlot.
Cheminot, fils.
Hacquin, fils.
Filanchère.
Gacon.

Charolles.

Malherbe.
Gayet aîné.
Tillon.
Laurencier.
Sarty.
Bonnetain.
Lamborot.
Boulet.
Gresse.
Beroin.
Deshaires.
Aubery.
Rougemont.
Laugrand.
Desautels.
Jullien.
Deschaintres.

Louhans.

Lagrange.
Lautrey.
Tissot.
Moreau.
Michely.
Lavy.
Coulon, aîné.
Loisy.
Coulon, jeune.
Duchesneau.
Godefroy.
Pariset.

Mâcon.

Serre.
Augoyat.
Carteron, fils.
Perier.
Delavaivre.
Pouget.
Protat.
Roberjot.
Repey.
Boitard, jeune.
Lorain.
Jarrin
Maillet.
Augros.
Sambin.
Varillat.
Prost.
Villars.
Garié-Poule.
Lardet, jeune.
Saclier.
Meziat.
Lapalus.
Defranc.

96. SARRE.

Coussel.

Hierthes.
Ruhé.
Bœcking.
Zeitz.

Prum.

Weling
Jerusalem.

Saarbruek.

Rupp, père.
Schwind.
Rebmann.
Leistenschneider.
Tonnel.
Rupp, fils.

Trèves.

Lange.
Schwartz.
Adam.
Artois.
Thomas.
Zeininger.

97. SARTHE.

La Flèche.

Rocher.
Baratte.
Rojou.
Paré.
Mousset.
Cabaret.

Mamers.

Dubois.
Letourneur-Vosserie.
Duprey.
Le François.
Picard.

Le Mans.

Lorin-du-Boille.
Bardou, fils.
Turbat.
Gayet.
Bigot.
Basse.

Saint-Calais.

Lecerf.
Humet.
Savary.

98. SEINE.

Paris.

Voyez les Avoués du tribunal de première instance du département de la Seine.

99. SEINE-INF.

Dieppe.

Poullet.
Goulliart.
Leclerc.
Trouard-Riolle.
Prevost.
Laugeux.
Millet.
Herrier.

Le Hâvre.

Denouette.
Soury.
Lemonnier.
Cherui.
Vicaire.
Lermerot, aîné.
Lecroq.
Lermerot, jeune.

Neufchâtel.

Troche, père.
Le Roux.
Semichon.
Langlois.
Paillard Fernel.
Vincent.
Troche, fils.
Gobin.

Rouen.

Pellerin.
Portret
Boissel.
Houel.
Robert.
Denise.
Malandain.
Aumoitte.
Dupuis.
Debouis
Cottard.
Féret.
Houache.
Hedouin.
Renault, fils.
Lefebvre.
Roulland, fils.
Hardy.

Yvetot.

Vieillot.
Lefebvre.
Rouland.
Periaux.
Conard.
Morisse.
Foulon.
Jullien.

100. SEINE-ET-MARNE.

Coulommiers.

Levesque.
Joly
Driois.
Lecacheux.
Maricot.
Desmarchais.

Fontainebleau.

Fouquet.
Rochereau.
Ansillon.
Cretté.
Morel, jeune.
Guyon.

Meaux.

Pelletier.
Berson.
Berthault.
Robeis.
Fiquet.

Melun.

Gilbert.
Prenant.
Tournemine.
Riguet.
Nancey.
Balleroy.
Bezout.
Prochasson.

Provins.

Royer.
Curé.
Picou.
Lefebvre.
Molandre.
Salmon.
Leriche.

101. SEINE-ET-OISE.

Corbeil.

Tournant.
Dancourt.
Gaudefroy.
Martin.
Stocard.
Mignon.

Etampes.

Champigny.
Gudin.
Banouard.
Sedillon.

Leguay.
Convents.

Mantes.

Mirville.
Oviévre.
Jonot.
Lévesque.
Grippierres.
Gautier.
Andrieu.
Croix.

Pontoise.

Leprince.
Marquet.
Porlier.
Levasseur.
Gouffé.
Piat.
Coulbeaux.

Versailles.

Martin.
Masson.
Odiot.
Berthault.
Benoist.
Plisson.
Raimbault.
Meaux.
Duchesne.
Macips.
Gauthier.
Charbonnier.
Bazire.
Galot.
Auger.
Clausse.
Férant.
Duval.
Horeau.
Simonet.
Percheron.

102. SÉSIA.

Verceil.

Massaris.
Rossi.
Belletti.
Baglione.
Picco.
Bozzi.
Zaldera.
Bocca.
Bertelli.
Vergnasco.

103. SÈVRES.(*D.*)

Bressuire.

Boussi.
Cordier.
Huzé.
Dutemple.
Ducrocq.
Sautreau.

Melle.

Naudeau.
Crepaux.
Bujault.
Dupont.
Thoreau-la-Salle, fils.

Niort.

Buherne.
Bellot.
Laidin - Labouterie, fils.
Guerineau.
Bernard.
Gaillard.
Rocheteau.

Parthenay.

Ardouin.
Leriget.
Hamelin.
Marandout.
Arnault.
Menardière.

104. SOMME.

Abbeville.

Marcotte.
Fremont.
Bachelier.
Duguevre.
Debray.
Théodore-le-Sergeant.
Macqueron.
Berneval.

Amiens.

Machart, père.
Cotinet.
Mortier.
Brasseur.
Delapierre.
Poullain.
Quillet.
Dumeril.
Machart, fils aîné.
Carpentier.
Dupuis.
Pruvot.
Halot.
Dehen.
Descroix.
Mitiffeu.

Doullens.

Canelle.
Lansorne.
Fortel.
Bienaimé.
Martinet.

Montdidier.

Bosquillon.
Coffin.
Santerre.
Denisart.
Maillard.
Daugy.

Péronne.

Hangard.
Seret.
Jacquart.
Letellier.
Cadot.
Ducastel.
Decaudaveine.
Danicourt, jeune.
Fresson.
Seret.

105. STURA.

Alba.

Reineri.
Chiarla.
Deabbate.
Marengo.
Agliana.
Doglioti.
Porro.

Coni.

Audisio.
Caballo.
Demarchi.
Disderi (Charles).
Disderi (Joseph).
Laugeri
Martelli.
Miraglio.
Rinaldi.
Rossi.
Tallone.
Savio.
Giriodi.

Mondovi.

Durando.
Minetti.
Borsarelli.
Boetto.
Baretto.

Saluces.

Rivero.
Parrocchia, aîné.
Isasca.
Nicolino.
Buttini.
Parrocchia, je.
Armissoglio.
Damilano.
Pignatta.
Gensana.

Savigliano.

Boglione.
Degioannni.
Sassini.
Guista.
Grisi.
Nicolino.
Ravera.
Renaud.
Ravena.

106. TARN.

Alby.

Bellot.

Mercadier.
Boyer.
Malgouyre.
Vialaret.
Cahusac.
Bole.
Esquilat.
Viguier.
Castagné.
Rodiere.
Foulquier.

Castres.

Bel.
Baric.
Picarel.
Descomps.
Azais.
Enjalbert.
Peyronet.
Derrouch.
Sers.
Hilaire.
Alba.
Rouanet.

Gaillac.

Loubers.
Mercadier.
Hugonet.
Lugan.
Malgouyre.
Teyssonnières, aîné.
Demurs, aîné.
Duboys.

Lavaur.

Salles.
Buffeteau.
Fourès.
Cambefort.
Fabre.
Nicolet.

107. TARN ET GARONNE.

Castel-Sarrasin.

Dirat.
Arnoux.
Constans.
Descombels.
Saint-Laurent.
Regis.
Taupiac.

Montauban.

Brocart.
Viguié.
Mallet.
Château-Disses.
Sarrat.
Pujol.
Prevot.
Lugol.
Pellet.
Bouniol.
Delpech.
Martin Lamothe.

Moissac.

Redon.
Latailhede.
Cabanès.
Dupeyron.
Cayrou.
Chabrié.
Izernes.
Dalquié.

108. TARO.

Borgo San Donnino.

Toschi.
Corazza.
Devoti.
Rocca.
Soldi.
Remondini.
Fioruzzi.

Parme.

Carra.
Barbieri.
Guardoli.
Mazzari-Fulcini.
Rossi.
Boschi.
Valesi.
Frignani.
Rugarli.

Plaisance.

Corvi.
Bocciarelli.
Tocchi.
Silvola.
Gulieri.
Gregori.
Parolini.
Grillenzoni.
Porta (J.-Marie).
Porta Ubalde.
Bosoni.
Pantrini.
Cornini.
Mazzolini.

109. TIBRE.

Rome.

. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .

Frosimone.

. . . . .
. . . . .

Rietti.

. . . . .
. . . . .

Tivoli.

. . . . .
. . . . .

Villetri.

. . . . .
. . . . .

Viterbe.

. . . . .
. . . . .

110. TRASIMÈNE.

Foligno.

. . . . .
. . . . .
. . . . .

Perugia.

. . . . .
. . . . .
. . . . .

Spoleto.

. . . . .

Todi.

. . . . .
. . . . .

111. VAR.

Brignolles.

Rey.
Clavier.
Desmichels.
Maquan.
Trucy.
Rougiers.
Gérard.
Arnaud.

Draguignan.

Poulle.
Espitalier.
Barcillon.
Muraire.
Roudier.
Gastaud.
Laugier.
Gatier.
Cartier.
Lambert.

Grasse.

Roubaud.
Mouton.
Currauld.
Girard.
Bayle.
Alziary.
Rigaud.

Toulon.

Melincourt.
Portal.
Girard.
Martini.
Coriol.
Baile.
Fouque.
Marrouin.
Aubert.
Martelli.
Verse.
Reverdit.

112 VAUCLUSE.

Apt.

Gauffridy, père.
Pin.
Blancard.
Chapelain.
Fage.

Avignon.

Bouvet.
Vinay.
Crivelly.
Roman.
Domeni.
Deveze.
Lacombe.
Fauverge.
Dupuy.
Rollet.
Teste.
Pinatelli.
Campan.
Cade.
Vitalis.
Sagnier.
Bourgat.

Carpentras.

Liotard.
Sauve.
Boudou.
Romette.
Giraud.
Brunel.
Monier.
Falque.
Devillarie.
Moret.

Orange.

Martin.
Dumas.
Monier.
Nogent.
J. Monnier.
Paillet.
Cheysson.
Villars.
Baratier.
Barjavel.

113. VENDÉE.

Fontenay.

Bréchard.
Durand.
Michel.
Moreau.
Brechard.
Monnier.

Napoléon.

Chevalereau.
Trastour.
Auvynet, fils.
Tortat.
L'Ouvrier.

Sables-d'Olonne.

Chevalereau.
Delange, fils.
Lausier.
Alizart.

114. VIENNE.

Châtellerault.

Pleignard.
Touchois.
David.
Savatier-Faulcon.
Contreau.
De Villemandi.
Mereau.

Civray.

Favre, père.
Vaillant.
Gaultier.
Serph-Edouart.
Jazeau-Léan.

Loudun.

Jolivard.
Lucas.
Dubourg-Sivenay.
Ballayer.
Sineau.

Montmorillon.

Chap-Latouche.
Naude-Filonière.
Pinçon.
Labourt.
Tarrige.
Vrignaud.
Savin.

Boisclair.
Nouveau.

Poitiers.

Audidier.
Arlin.
Boncenne.
Gennet.
Barbault-de-la-Mothe.
Piorry.
Darbez.
Barbault, neveu.
Chambourdon, aîn.
Bonet.
Favre.
Chevalier.
Collet.
Bigeu.
Durand, fils.
Demarcay, fils.

115. VIENNE. (H.)

Bellac.

Chareiron.
Fuzibay-Lafond.
Arbellot Vaqueurs.
Nesmond.
Sandemoy.
Mallebay - Chabanes.
Gaillard.
La Croix.
Dorat.

Limoges.

Devarnet.
Marbouty.
Talabot.
Albin.
Mousnier.
Borde.
Cossas.
Guitard.
Mouret.
Jouhaud.
David.
Jouhanneaud.
Bac.
Deperet.
Lansade.
Froment.
Desplaces.

Bigaud.

Rochechouart.

Chazeaud.
Goursaud-Dumazé aîné.
Goursaud-Dumazé jeune.
Simon Duroule.
Rousseau-Lafarge.
Laurent-Desplaces

Saint-Yrieix.

Methout.
Desbordes.
Mazeau.
Duclaud.
Bispal.

116. VOSGES.

Epinal.

Maurice.
Martin.
Colin.
Tihay.
Vincent.
Cuny.
Mougeot.

Mirecourt.

Derise.
Rellot.
Joubert.
Bastien, fils.
Ferry.
Mersey.

Neufchâteau.

Baret.
Pougny.
Robin.
Husson.
Najean.
Daiche.
Daide.
Vatelot.
Godard.
Fleurey, fils.
Clément.
Regnauld, J. J. S.
Frussotte.
Durand.

Remiremont.

Mathieu.
Barbillat.

Borgnier.
Perrin.
Tocquaine.

Saint-Dié.

Laugier.
Simon.
Balland, jeune.
Blaison.
Peccatte.
Cherier.
Blondin.
Mengin.
Trexon.

117. YONNE.

Auxerre.

Salomon.
Martin.
Baudouin.
Chapotin.
Marcy.
Perille.
Gois.

Avallon.

Houdaille.
Peutat.
Pichenot.
Thebaut.
Febvre.
Barbe (C. A.)
Pinard (C. A.).
Poulin.
Hélie.
Vaury.

Joigny.

Perille.
Monnot-Parent.
Simonnet.
Choin.
Martineau.
Charié.
Huré.

Sens.

Jarry.
Berthelin.
Layné.
Luyt.
Auger.
Croze-Fourton.

Tonnerre.

Carteron.
Cherest, fils.
Cottin.
Daret-Derville.
Grisard-Dubreuil.
Cherest, fils.

SECTION V.

Tribunaux de Paix.

Pour être Juge de Paix il faut avoir trente ans accomplis.

En matière civile, la loi du 24 août 1790 a ordonné que le Juge de Paix, assisté de deux suppléans, connoîtroit avec eux de toutes les causes purement personnelles et mobilières, jusqu'à la valeur de 50 francs, sans appel, et jusqu'à celle de 100 francs, à charge d'appel. Dans ce dernier cas, les jugemens rendus par le Juge de Paix, sont exécutoires, nonobstant l'appel, en donnant caution.

La même loi a attribué aux mêmes magistrats la connoissance, sans appel, jusqu'à la valeur de 50 francs, et à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse monter;

1°. Des actions pour dommages faits, soit par les hommes, soit par les animaux, aux champs, fruits et récoltes;

2°. Des déplacemens de bornes, des usurpations de terre, arbres, haies, fossés et autres clôtures, lorsque ces déplacemens et usurpations ont eu lieu dans l'année; des entreprises sur les cours d'eau servant à l'arrosement des prés, lorsqu'elles ont pareillement eu lieu dans l'année, et de tout autre action possessoire;

3°. Des réparations locatives des maisons et fermes;

4°. Des indemnités pretendues par un fermier ou locataire pour non jouissance, lorsque le droit de l'indemnité n'est pas contesté, et des dégradations alléguées par le propriétaire;

5°. Du paiement des salaires des gens de travail, des gages des domestiques, et de l'exécution des engagemens respectifs des maîtres et de leurs domestiques ou gens de travail;

6°. Des actions pour injures verbales, rixes et voies de fait, à l'égard desquelles les parties ne se sont pas pourvues par la voie criminelle.

Quand il y a lieu à l'apposition des scellés, c'est au Juge de Paix qu'il appartient d'y procéder, ainsi qu'à la reconnoissance et levée de ces mêmes scellés; mais il n'a pas le droit de prononcer sur les contestations qui peuvent s'élever à l'occasion de cette reconnoissance.

Il reçoit les délibérations de famille pour la nomination des tuteurs, pour celle des curateurs aux absens et aux enfans à naître, ainsi que pour l'émancipation et la curatelle des mineurs, et toutes les autres délibérations auxquelles la personne, l'état et les affaires d'un mineur ou d'un absent peuvent donner lieu pendant la durée de la tutelle ou curatelle, à la charge de renvoyer devant le tribunal de pre-

mière instance la connoissance de tout ce qui devient contentieux dans le cours ou par suite des délibérations ci-dessus. Il peut d'ailleurs recevoir dans tous les cas le serment des tuteurs et des curateurs.

La Constitution de l'an VIII a, de même que la loi du 14 août 1790, délégué aux Juges de Paix l'honorable fonction de concilier les parties, et de les inviter, dans le cas de non-conciliation, à se faire juger par des arbitres.

(*Loi du 7 pluviôse an* 9, 27 *janvier* 1801). En matière de délits, dont la connoissance appartient, soit aux tribunaux de police correctionnelle, soit aux tribunaux criminels, les juges de paix peuvent recevoir les plaintes des parties, ainsi que toute dénonciation.

Ils sont également charges de dénoncer les crimes et délits au substitut du procureur-général impérial près la cour de justice criminelle; de dresser les procès-verbaux qui y sont relatifs, et même de faire saisir les prévenus en cas de flagrant délit, et sur la clameur publique, sans préjudice des attributions faites aux gardes champêtres, et gardes forestiers, relativement aux délits commis dans leurs ressorts.

Outre les cas spécifiés dans le précédent article, ils sont autorisés, quand un délit, emportant peine afflictive, aura été commis, et qu'il y aura des indices suffisans contre un prévenu, de le faire conduire devant le substitut du procureur-général impérial près la cour de justice criminelle.

Dans tous les cas, l'envoi, soit des plaintes, dénonciations, procès-verbaux et déclarations, soit du prévenu, sera fait, sans délai, au substitut du procureur-général impérial près la cour de justice criminelle.

Les juges de paix peuvent être chargés par le directeur du jury de tout acte d'instruction et de procédures, pour lequel il ne juge pas son déplacement nécessaire.

Chaque juge de paix remplit seul les fonctions, soit judiciaires, soit de conciliation ou autres, qui lui sont attribuées par la loi; en cas de maladie, absence ou autre empêchement du juge de paix, ses fonctions seront remplies par un suppléant.

A cet effet chaque juge de paix aura un suppléant.

Chaque assemblée de canton désigne deux candidats sur lesquels l'Empereur choisit le juge de paix du canton.

Elle désigne pareillement deux candidats pour chaque place vacante de suppléant du juge de paix.

Les juges de paix et leurs suppléans sont nommés pour dix ans.

Voyez les Tribunaux de Paix du Département de la Seine.

CHAPITRE XII.

Organisation Financière.

Ce Chapitre se compose de toutes les Administrations, Régies et Etablissemens dépendans des Ministères des finances et du Trésor public.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES, *Rue de Choiseul.*

M. le Comte Duchatel (C. ✻), *Conseiller d'Etat, Directeur-général*, hôtel de l'Administration (1).

Administrateurs.

M. *Barrairon*, rue du Mont-Blanc, n. 5.
M. *Bochet*, rue de la Rochefoucault, n. 18.
M. *Chardon-Vaniéville*, rue de la Tour d'Auvergne, n. 21.
M. *Lacoste*, rue de Provence, n. 1.
M. *Poissant*, Boulevart Montmartre, n. 8.
M. *Garnier-Deschesnes*, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 70.
M. *Ginoux*, rue des Fossés du Temple, n. 68
M. *Hourier-Eloy*, rue du faubourg du Roule, n. 74.
M. *Pajot*, *Secrétaire-général*, rue de Grammont, n. 1.

Les Administrateurs se réunissent le jeudi de chaque semaine en conseil d'administration, présidé par le Directeur général.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

M. Pajot, *Secrétaire-général.*

CHEFS DE DIVISION.

M. Consolin, *Bureau du personnel.*
M. Pierrot, *Bureau des Instructions générales.*
M. Fouant, *Bureau de la Correspondance générale.*
M. Guillebert, *Bureau des Etats et dépenses.*
M. Lucot Saint-Aubin, *Bureau des Dépêches.*

Les Administrateurs sont chargés, pour la surveillance, des parties ci-après concernant les matières générales, savoir :

Première Division. M. Chardon-Vaniéville.	Les droits d'enregistrement et le timbre.
Deuxième Division. M. Lacoste.	Les hypothèques, les droits de greffe, le recouvrement des amendes et celui des frais de justice.

(1) Le Directeur général donne des audiences lorsqu'elles sont demandées par lettres signées qui en indiquent l'objet.

Le bureau des renseignemens établi au secrétariat, est le *seul* des bureaux de l'administration centrale dans lequel le public puisse être admis. Il est ouvert le *jeudi* de chaque semaine, depuis deux heures jusqu'à quatre : l'entrée en est interdite tous les autres jours.

Le bureau du *visa* des oppositions est ouvert aux officiers ministériels seulement ; ils y sont reçus tous les jours depuis deux heures jusqu'à quatre, les dimanches et fêtes exceptés.

Troisième Division. M. Poissant.	Les fruits et revenus des biens nationaux et de ceux séquestrés ; les recettes ; les salines ; les mines et usines ; les bois nationaux et des communes et établissemens publics, et tous autres droits et revenus domaniaux.
Quatrième Division. M. Bochet.	Le recouvrement des créances nationales ; les remboursemens et rachats ; les prix de vente de mobilier et d'immeubles.
Cinquième Division. M. Barrairon. . . .	Les domaines engagés ; les épaves et déshérences ; l'arriéré des patentes ; les recettes imprévues.
Sixième Division. M. Garnier-Deschesnes.	La comptabilité générale.
Septième Division. M. Ginoux.	La surveillance de l'atelier général du timbre, et des impressions et registres.
Huitième Division. M. Hourier-Eloy. . .	Les décomptes des acquéreurs de domaines nationaux.

Indépendamment de ces attributions, les administrateurs ont à suivre le travail journalier des employés des départemens, pour toutes les parties de l'Administration, selon les divisions ci-après:

DIVISION DE LA CORRESPONDANCE.

ADMINISTRATEURS chargés de chaque division.	DÉPARTEMENS.	CHEFS-LIEUX de direction.	DIRECTEURS de départemens.	CHEFS de la Correspondance.
1ere. *Division.* M. Chardon-Vaniéville.	Aube	Troyes . . .	André Debreuil.	M. Rennesson, *Chef.* M. Dupré, *Chef-Adjoint.*
	Eure-et-Loir .	Chartres . .	Paillart.	
	Marne.	Chaalons . .	Choblet.	
	Seine.	Paris	*Voyez* pag 765.	
	S.-et-Marne. .	Melun . . .	Jacq. Margerie.	
	Seine-et-Oise .	Versailles . .	Deszille.	
	Yonne.	Auxerre . .	Guignon.	
2e. *Division.* M. Poissant.	Calvados. . . .	Caen	Letourneux.	Girard, *Chef.* Gay, *Chef-Adj.*
	Côtes-du-Nord.	St-Brieux .	Baudot.	
	Eure	Evreux . . .	Delarue.	
	Finistère. . . .	Quimper . .	Bouglé	
	Ille-et-Vilaine .	Rennes . . .	Ginguené.	
	Loire-Inf.. .	Nantes . . .	Paliern.	
	Maine-et-L.. .	Angers . . .	Le Monnier.	
	Manche	aint-Lô . .	Vray.	
	Mayenne. . . .	Laval. . .	Bernard Dutreil.	
	Morbihan . . .	Vannes . . .	Macaire.	
	Orne	Alençon. . .	Barraly.	
	Sarthe.	au Mans. . .	Garnier.	
	Seine-Infér. .	Rouen . . .	Lebon.	
3e. *Division.* M. Garnier-Deschênes.	Aisne	Laon	Bourgeois.	M. Esmangart, *Chef.* M. Ginoux, *Chef-Adj.*
	Côtes-d'Or. .	Dijon. . . .	Berard.	
	Doubs.	Besançon . .	Rey-Morande.	
	Jura	Lons-le-S. .	Hochereau.	
	Marne (H.) . .	Chaumont. .	Harmand.	
	Meurthe. . . .	Nancy. . . .	Brévillier.	
	Meuse.	Bar sur Orn.	Servan.	
	Nord	Lille	Bovet.	
	Oise.	Beauvais . .	Langlumé.	
	Pas-de-Calais. .	Arras. . . .	Suin.	
	Saône-et-L. .	Mâcon . . .	Mottin.	
	Saône (H.) . .	Vesoul . . .	Vialla.	
	Somme	Amiens . . .	D'Haubersart.	
	Vosges	Epinal. . . .	Boitteux.	

ADMINISTRATEURS charges de chaqne division.	DÉPARTEMENS.	CHEFS-LIEUX de direction	DIRECTEURS de départemens.	CHEFS de la correspondance.
	Ardennes . . .	Mézieres . .	Magnien.	
	Dyle	Bruxelles . .	Guilleminot.	
	Escaut.	Gand. . . .	Marcé.	
	Forêts.	Luxembourg.	Pruneau.	
	Jemmapes. . .	Mons . . .	Wanderbach.	
	Lys.	Bruges . . .	Robillard.	
	Meuse Infér.	Maëstricht .	Fidiere.	
4e. *Division.*	Mont-Tonn. . .	Mayence . .	Guyon.	M. Magnien, *Chef.*
M. Bochet.	Moselle	Metz. . . .	Dumaine.	M. Pugnet, *Chef-Adjoint.*
	Nèthes (D.). .	Anvers . . .	Dobignie.	
	Ourte.	Liège. . . .	Sérigny.	
	Rhin (Bas) . .	Strasbourg .	Thomassin.	
	Rhin (H.) . .	Colmar . . .	Mouton.	
	Rhin et M. . .	Coblentz . .	Golbery.	
	Roër	Aix-la-Chap.	Darrabiat.	
	Samb. et M. .	Namur . . .	Trablaine.	
	Sarre	Trèves . . .	Berger.	
	Allier.	Moulins. . .	Collas.	
	Cantal.	Aurillac. . .	Bouygues.	
	Char.-Infér. .	Saintes . . .	Vassal.	
	Cher.	Bourges. . .	Reymoud.	
	Corrèze	Tulle	Roland Laduerie.	
	Creuse.	Gueret . . .	Vosniey.	
	Indre	Chât.-Roux.	Thibaut.	
5e. *Divison.*	Ind.-et-Loire. .	Tours. . . .	Marteau.	M. Finot, *Chef.*
M. Lacoste.	Loiret.	Orléans . . .	Davesiés.	M. Lavoisier, *Chef-Adjoint.*
	Loir-et-Cher. .	Blois	Beland.	
	Loire (H.). . .	au Puy. . .	Martin.	
	Nièvre.	Nevers . . .	Gauvillier.	
	Puy-de-D. . .	Clermont . .	Geynet.	
	Sèvres (D.). .	Niort. . . .	Genet.	
	Vendée	Napoléon . .	Dechampeaux.	
	Vienne.	Poitiers. . .	Cisternes.	
	Vienne (H.). .	Limoges . .	Theurey.	
	Ariège.	Foix	Hocbocq.	
	Aude	Carcassonne .	Tricou.	
	Aveyron. . . .	Rhodez. . .	Lechartreux.	
	Charente. . . .	Angoulême .	Masson-Longpré.	
	Dordogne . . .	Périgueux. .	Papon.	
	Garonne (H.) .	Toulouse . .	Loysel.	
	Gers.	Auch	Bordes.	
6e. *Division.*	Gironde	Bordeaux . .	Maguan.	M. Delarue, *Chef.*
M. Barrairon.	Hérault	Montpellier .	Marcel.	M. Vannelet, *Chef-Adjoint.*
	Landes.	Mont de Mar.	Origet.	
	Lot.	Cahors . . .	Cavaignac.	
	Lot-et-Gar. . .	Agen	Descressonnieres.	
	Pyrénées (B.).	Pau.	Delaporte.	
	Pyrénées (H.).	Tarbes . . .	Ardant.	
	Pyrénées Or. .	Perpignan. .	Chardon.	
	Tarn.	Alby	Bouire Beauvalon.	
	Tarn-et-Gar. .	Montauban .	Jayle.	
	Ain.	Bourg . . .	Boullée.	
	Alpes (B.). . .	Digne. . . .	Rippert Villecrose.	
	Alpes (H.). . .	Gap	Magnan.	
7e. *Division.*	Alpus Mar. . .	Nice	Mainssonnat.	M. Poujade, *Chef.*
M. Hourier-Eloy.	Ardèche. . . .	Privas . . .	Boucault.	M. Lacroix, *Chef-Adjoint.*
	B.-du-Rhône. .	Marseille . .	Farjon.	
	Drôme	Valence. . .	Robin.	
	Gard.	Nismes . . .	Moreau.	

ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS chargés de chaque division.	DÉPARTEMENS.	CHEFS-LIEUX de direction.	DIRECTEURS de départemens.	CHEFS de la correspondance.
7e. *Division.* M. Hourier-Eloy.	Isère	Grenoble	Bois de Pacé.	M. Poujade, *Chef.* M. Lacroix, *Chef-Adjoint.*
	Léman	Geneve	Lemaître.	
	Loire	Montbrison	Couturier.	
	Losère	Mende	Ravault.	
	Mont-Blanc	Chambéry	Tiffet.	
	Rhône	Lyon	Peyronny.	
	Var	Draguignan	Gissey.	
	Vaucluse	Avignon	Sieyes.	
8e. *Division.* M. Ginoux.	Apennins	Chiavari	Bonelli.	M. Piet, *Chef.* M. Dejunquiere, *Chef-Adj.*
	Arno	Florence	Vialla.	
	Corse	Bastia	Aigoin.	
	Doire	Ivrée	Biosse.	
	Gênes	Gênes	Tomati.	
	Marengo	Alexandrie	Roland.	
	Méditerranée	Livourne	Guillot.	
	Montenotte	Savone	Moynier.	
	Ombrone	Sienne	Bressier.	
	Pô	Turin	Gresy.	
	Sesia	Verceil	Fulchesi.	
	Stura	Coni	Castelli.	
	Taro	Parme	Beauregard.	

M. Salverte, *Directeur de la Comptabilité générale.*
M. Morin, *Chef.*

Inspecteurs Généraux, Messieurs,

Lhoier. Guesnier. Baudot. Aubry. Guédé. Calmon.

Conseil pour le Contentieux. { M. Collenel, M. Fournel, M. Roy, } *Jurisconsultes.*

Avocat en la Cour de Cassation, M. Huart-Duparc, *Avocat au Conseil.*
Avoué en Cour d'appel, M. Lescot.
Avoué de premiere instance. M. Bergeron-d'Anguy.
Notaire. M. Trubert
Commissaire-Priseur. M. Demauroy.
M. Petit, *premier Architecte.*

Architectes adjoints.

M. Bourla. M. Aubert M. Bénard.

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES, Messieurs,

Ain.
La Chapelle, à Belley.
Soubeyrand, à Bourg.
Beroud, à Nantua.
Mallogé, à Trévoux.

Aisne.
Morel, à Château-Thierry
Pont-Suby, à Laon.
Beauville, à St.-Quentin.
Lecrocq, à Soissons.
Clocquet, à Vervins.

Allier.
Tavernier, à Gannat.
Valleton, à La Palisse.
Valletón, à Montluçon.
Lachaise, à Moulins.

Alpes (Basses).
Coutollenc, à Barcelonnette.
Auzias, à Castellanne.
Martel, à Digne.
Menut, à Forcalquier.
Provansal, à Sisteron.

Alpes (Hautes).
Delphin, à Briançon.
Faguot, à Embrun.
Genevois, à Gap

Alpes maritimes.
Franciosi, à San-Remo.
André, à Nice.
Eydoux, à Puget-Théniers.

Apennins.
St.-Bonnet, à Pontremoli.
Rivarola, à Chiavari.
Samengo, à Sarzane.

Ardéche.
Mayand, à l'Argentière.
Bourras, à Privas.
Boutaud, à Tournon.

Ardennes.
François, à Charleville.
Jouet, à Rethel.
Andouillé, à Rocroy.
Guerin, à Sedan.
Golzard, à Vouziers.

Arno.
Romanelli, à Arezzo.

Messieurs.

Rosi, à Florence.
Sorelli, à Pistoie.

Ariège.

Gardebosc, à Foix.
Baudon, à Pamiers.
Dehansy, à Saint-Girons.

Aube.

Delaroue, à Arcis-sur-A.
Lelorrain, à Bar-s.-Aube.
Durieux, à Bar-sur-Seine.
Dufour, à Nog.-sur-Seine.
Henri, à Troyes.

Aude.

Pradal, à Carcassonne.
Dulignon, à Castelnaudary.
Roillet, à Limoux.
Barthe, à Narbonne.

Aveyron.

Bestion, à Espalion.
Blaquières, à Milhau.
Chabbert, à Rhodès.
Crebassa, à S.-Afrique.
Pachins, à Villefranche.

Bouches du Rhône.

Lesueur, à Aix.
Sage, à Marseille.
Giroux, à Tarascon.

Calvados.

Cauvin, à Bayeux.
Degand, à Caen.
Pierre Desmoustiers, à Falaise.
Perrier, à Lisieux.
Alleaume, à Pont-l'Evêque.
Robillard, à Vire.

Cantal.

Brunon, à Aurillac.
Bayle, à Mauriac.
Andrieu, à Murat.
Rivet, à Saint-Flour.

Charente.

Richard, à Angoulême.
Filhon, à Barbezieux.
Lespinas, à Cognac.
Bontant, à Confolens.
Marchive, à Ruffec.

Charente-Inférieure.

Penetreau, à Jonsac.
Dumaine, à La Rochelle.
Bouche, à Marennes.
Levallois, à Rochefort.
Brassaud, à St.-Jean-d'Angély.
Cauroy, à Saintes.

Cher.

Batailler, à Bourges.
Haton, à Saint-Amand.
Picard, à Sancerre.

Corrèze.

Chivaille, à Brives.
Lespinas, à Tulle.
Beauregard, à Ussel.

Corse.

Levie, à Ajaccio.
Rozier, à Bastia.
Picardi, à Calvi.
Mariani, à Corté.
Orsini, à Sartène.
Benedetti, à Vico.

Côte-d'Or.

Bretagne, à Beaune.
Borromée, à Châtillon-sur-Seine.
Rambur, à Dijon.
Tibault, à Semur.

Côtes du Nord.

Faisant, à Dinan.
Le Poullen, à Guingamp.
Robinet, à Lannion.
Querangal, à Loudéac.
Lemarchant, à St.-Brieux.

Creuse.

Charles, à Aubusson.
Borel, à Bourganeuf.
Busselot, à Chambon.
Gerbaud, à Guéret.

Doire.

Leleu, à Aoste.
Garonne, à Ivrée.

Dordogne.

Patenôtre, à Bergerac.
Ribadeau, à Nontron.
Arnal, à Périgueux.
Fajol, à Riberac.
Frégere, à Sarlat.

Doubs.

Rain, à Baume.
Outhier, à Besançon.
Perrenet, à Pontarlier.
Estignard, à S.-Hippolyte.

Drôme.

Buis, à Die.
Vignon, à Montélimart.
Marre, à Nions.
Duclaux, à Valence.

Dyle.

Daubremé, à Bruxelles.
Giraud, à Louvain.
Grézy, à Nivelles.

Escaut.

Fonson, à Audenarde.
Fourier, à Gand.
Dubut, à Eecloo.
Moltz, à Termonde.

Eure.

Dargnies, aux Andelys.
Juest, à Bernay.
Bessin, à Evreux.
Courseulle, à Louviers.
Denayville, à P.-Audemer.

Eure et Loir.

Leduc, à Chartres.
Bricet, à Châteaudun.
Perigny, à Dreux.
Boissy, à Nog.-le-Rotrou.

Finistere.

Lecain, à Brest.
Paliern, à Châteaulin.
Guyet, à Morlaix.
Hugot Derville, à Quimper.
Onfray, à Quimperlé.

Forêts.

Belva, à Bittbourg.
Derbigny, à Diekrick.
Heüart, à Luxembourg.
Collette, à Neufchâteau.

Gard.

Serres, à Alais.
Giraudy, à Nîmes.
Cap-Martin-Vignoles, à Uzès.
Barraly, au Vigan.

Garonne (Haute).

Dubourg, à Montrejean.
Pons-de-Vier, à Muret.
Adéma, à Saint-Gaudens.
Marcillac, à Toulouse.
Puiggari, à Villefranche.

Gènes.

Billon, à Gènes.

Messieurs,

Pochet, à Novi.
Drevon, à Bobbio.
Bonnafous, à Voghère
Dupeyroux, à Tortone.

Gers.

Vidaud, à Auch.
François, à Condom.
Salgé, à Lectoure.
Dussercle, à Lombez.
Burol, à Mirande.

Gironde.

Becquet, à Bazas.
Sauvestre, à Blaye.
Lavalette, à Bordeaux.
Sauveau, à la Réole.
Laumond, à Lesparre.
Pérès, à Libourne.

Hérault.

Asselin, à Béziers.
Gollis, à Lodève.
Petit, à Montpellier.
Borios, à Saint-Pons.

Ille et Vilaine.

Hay, à Fougères.
Barbotin, à Montfort.
Fouesnel, à Redon.
Anne, à Rennes.
Gault, à Saint-Malo.
Pollet, à Vitré.

Indre.

Eparvier, à Châteauroux
Tabouet, à Issoudun.
Malaurie, au Blanc.
Lecamus, à Lachâtre.

Indre et Loire.

Pottier, à Chinon.
Michellet, à Loches.
Ponthier-Chamaillard, à Tours.

Isère.

Chevalier, à Bourgoin.
Dumirail, à Grenoble.
Choin, à S.-Marcellin.
Recourdon, à Vienne.

Jemmape.

Bécard, à Charleroy.
Levavasseur, à Mons.
Faucheux, à Tournay.

Jura.

Blondeau, à Arbois.
Renaudin, à Dôle.
Loliere, à Lons-le-Saunier.
Christin, à Saint-Claude

Landes.

Geffart, à Dax.
Bosquet, à Mont-de-Marsan.
Villar, à Saint-Sever.

Leman.

Lathuile, à Bonneville.
Dioque, à Genève.
Champanhet, à Thonon.

Loir et Cher.

Blanchet, à Blois.
Gouthieres, à Romorantin.
Cadiou, à Vendôme.

Loire.

Le Bon, à Montbrison.
Houdaille, à Roanne.
Balme, à Saint-Etienne.

Loire (Haute).

Granchier, à Brioude.
Carrier, à Yssengeaux.
Vialard, au Puy.

Loire-Inférieure.

Terrier, à Ancenis.
Dupin, à Châteaubriant.
Dujau, à Nantes.
Chapuis, à Paimbœuf.
Gaultier, à Savenay.

Loiret.

Durand, à Gien.
Sauvan, à Montargis.
Androu, à Orléans.
Tardy, à Pithiviers.

Lot.

Dusereeh, à Cahors.
Correch, à Figeac.
Caissel, à Gourdon.

Lot et Garonne.

Lostau, fils, à Agen.
Ferrand, à Marmande.
Lemercier, à Nérac.
Guiot, à Villeneuve.

Lozere.

Guiran, à Florac.
Vincent, à Marvejols.
Cornede, à Mende.

Lys.

Savages, à Bruges.
Evrard, à Courtray.
Vaulot, à Furnes.
Pluviers, à Ypres.

Maine-et-Loire.

Courtigné, à Angers.
Lieutaud, à Baugé.
Le Roy, à Beaupréau.
Lieutaud, à Saumur.
Bancelin, à Segré.

Manche.

Gauthier, à Avranches.
Roblin, à Coutances.
Guesdon, à Mortain.
Dubois, à Saint-Lô.
Boistard, à Valogne.

Marengo.

Ré, à Alexandrie.
Trémeaud, à Asti.
Allemand, à Casal.

Marne.

La Beaume, à Chaalons.
Muiron, à Epernay.
Tapin, à Rheims.
Pigornet, à Sainte-Ménehould.
Meunier, à Vitry.

Marne (Haute).

Gilson, à Chaumont.
Garnier, à Langres.
Borel, à Wassy.

Mayenne.

Quinefaut, à Château-Gontier.
Morin, à Laval.
Durand, à Mayenne.

Méditerranée et île d'Elbe.

Bartoli, à Livourne.
Della-Lura, à Pise
Berthier, à Porto-Ferrajo.
Soldaini, à Volterra.

Meurthe.

Dénisot, à Lunéville.
Lacretelle, à Nancy.
Léo, à Sarrebourg.
Pillement, à Toul.
Georges, à Vic.

Messieurs,

Meuse.
Magnier, à Bar.
Besson, à Montmédy.
Coquillard, à St.-Mihiel
Geoffroy, à Verdun.

Meuse-Inférieure.
Orban, à Hasselt.
. . . . . , à Maëstricht.
Lambert, à Ruremonde.

Mont-Blanc.
Baron, à Annecy.
Roux, à Chambéry.
Palluat, à Mouthiers.
Jourdan, à S.-Jean-de-Maurienne.

Montenotte.
Francesi, à Savonne.
Demeva, à Port-Maurice.
Chassaing, à Acqui.
Decleves, à Ceva.

Mont-Tonnerre.
Gessner, à Deux-Ponts.
Furst, à Kaiserslautern.
Bonnaventure, à Mayence.
Salmon, à Spire.

Morbihan.
Giraudeau, à l'Orient.
Harivel, à Ploermel.
Ponsard, à Napoléonville.
Charil, à Vannes.

Moselle.
Gougeon, à Briey.
Gossin, à Metz.
Rolin, à Sarguemines.
Grossin, à Thionville.

Nethes (Deux).
Jouvancourt, à Anvers
Boudat, à Malines.
Rolin-Trevisani, à Turnhout.

Nièvre.
Lemarchant, à Clamecy.
Saffroy, à Cosne.
Rougier, à Moulins-en-Gilbert.
Chardon, à Nevers.

Nord.
Baratte, à Avesnes.
Evrard, à Cambray.
Férot, à Dunkerque.
Dasaert, à Hazebrouck.
Piéron-Goudemetz, à Lille.
Paillard, à Valenciennes.

Oise.
Jourdain, à Beauvais.
Roussel-Roany, à Clermont.
Darras, à Compiegne.
Delarue, à Senlis.

Ombrone.
Lapi, à Grosseto.
Ercolani-Onesti, à Montepulciano.
Colamati, à Sienne.

Orne.
Jeanpierre, à Alençon.
Levavasseur, à Argentan.
Henry, à Domfront.
Guerin, à Mortagne.

Ourte.
Mengin, à Huy.
Renart, à Liège.
Hallot, à Malmédy.

Pas-de-Calais.
Herbet, à Arras.
Benezet, à Béthune.
Dupont, à Boulogne.
Maria, à Montreuil.
Thomas, à Saint-Omer.
Sta, à Saint-Pol.

Pô.
Poupier, à Pignerol.
Paillard, à Suze.
Benisson, à Turin.

Puy-de-Dôme.
Prudhomoz, à Ambert.
Goyon, à Clermont.
Vimal, à Issoire.
Paillard, à Riom.
Giat, à Thiers.

Pyrénées (Basses).
Mercadier, à Bayonne.
Pommé, à Oléron.
Garros, à Orthez.
Delas, à Pau.
Roques, à Saint-Palais.

Pyrénées (Hautes).
Daste, à Bagnères.
Ducounot, à Lourdes.
Abadie, à Tarbes.

Pyrénées-Orientales.
Baraillé, à Ceret.
Marrot, à Perpignan.
Circan, à Prades.

Rhin (Bas).
Marande, à Schélestadt.
Leclerc, à Saverne.
Galimard, à Strasbourg.
Pfeuder, à Weissembourg.

Rhin (Haut).
Chevrier, à Altkirch.
Holder, à Beffort.
Dervieux, à Colmar.
Grandvillers, à Delemont
Nette-Koven, à Porentruy

Rhin et Moselle.
Girardier, à Bonn.
Robin, à Coblentz.
Walter, à Simmern.

Rhône.
Blay, à Lyon.
Guillot, à Villefranche.

Roer.
Gautier, à Aix-la-Chapelle.
Richard, à Clèves.
Schirmer, à Cologne.
Blin, à Creveldt.

Sambre et Meuse.
Wacquant, à Dinant.
Jadot, à Marche.
Lesueur, à Namur.
Doutreloux, à S.-Hubert.

Saône (Haute).
Richard, à Gray.
Trahin, à Lure.
Rethoré, à Vesoul.

Saône et Loire.
Antelme, à Autun.
Chambosse, à Châlons-sur-Saône.
Bertucat, à Charolles.
Guillemin, à Louhans.
Guillemin, à Mâcon.

Sarre.
Magnan, à Cousel.
Marchal, à Prum.
Albert, à Saarbruck.
Schmeltzer, à Trèves.

Messieurs ,

Sarthe.
Lemonnier, à la Flèche.
Durivau, au Mans.
Tallobre, à Mamers.
Bonsergeut, à St.-Calais.
Seine.
Voy. pag. 765.
Seine-Inférieure.
Cosnard, à Dieppe.
Degournay, au Hâvre.
Champroux. à Neufchâtel.
Carrere, à Rouen.
Danzel, à Yvetot.
Seine et Marne.
Varry, à Coulommiers.
Adam, à Fontainebleau.
Michel, à Meaux.
Chagot, à Melun.
Cardonne. à Provins.
Seine et Oise.
Grou, à Corbeil.
Vallet, à Etampes.
Hernoux, à Mantes.
Larcher. à Pontoise.
Chevalier, à Versailles.
Sesia.
Godin, à Verceil.
Sèvres (Deux).
Goutiere, à Bressuire.
Laubier-Beauchamp, à Melle.
Espinet, à Niort.
Alisart, à Parthenay.

Somme.
Dargnies, à Abbeville.
Hourier, à Amiens.
Dorbis, à Doulens.
Hanquez, à Montdidier.
Desgrouas, à Péronne.
Stura.
Meschini, à Alba.
Delafont, à Coni.
Magnan, à Mondovi.
Buquin, à Saluces.
Blenq, à Savigliano.
Tarn.
Solinhac, à Alby.
Durmignac. à Castres.
Vignals. à Gaillac.
Soule, à Lavaur.
Tarn et Garonne.
Bourjade. *fils*, à Castel-Sarrasin.
Baron, à Moissac.
Certes, à Montauban.
Taro.
Duplessis, à Fiorenzola.
Crosnier, à Parme.
Borsani, à Plaisance.
Var.
Nicolet, à Brignolles.
Malespine, à Draguignan.
Blampignon, à Grasse.
Reverdit, à Toulon.
Vaucluse.
Jacquet. à Apt.
Croze, à Avignon.
Mourre, à Carpentras.
Bertrand, à Orange.
Vendée.
Chabrol. à Montaigu.
Palliot, à Fontenay.
Cortambert, aux Sables.
Vienne.
Hérault, à Châtellerault.
Verniac, à Civray.
Arnault. à Loudun.
Durand-Coupé, à Montmorillon.
Motheau, à Poitiers.
Vienne (Haute).
Vidart, à Bellac.
Biarnois, à Limoges.
Dubourg, à Rochechouart.
Marchand. à Saint-Yricix.
Vosges
Gobert. à Epinal.
Villot, à Mirecourt.
Chenin, à Neuf-Château.
Perroley. à Remiremont.
Michon, à Saint-Dié.
Yonne.
Guinault, à Auxerre.
Malot, à Avalon.
Pérille, à Joigny.
Ybled, à Sens.
Fayolle, à Tonnerre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES POSTES AUX LETTRES.

M. le Comte de LAVALLETTE (C. ✻), *Conseiller d'Etat*, *Directeur général*, hôtel des Postes.

M. Anson,
M. Forié,
M. Auguié,
M. Sieyes,
M. Villeneufve,
} *Administrateurs généraux des postes.*

Nota. Il y a toujours à l'hôtel des Postes, rue Jean-Jacques Rousseau, un Administrateur pour recevoir les réclamations du public, et y faire droit.

M. Legrand, *Secrétaire général.*
M. Benezet, *Inspecteur général.*
M. Trubert, *Notaire.*

Division du travail de l'Administration des Postes aux Lettres.

M. Corpet, *Caissier général.*

Correspondance générale.

M. Piron, *Chef, pour le Midi.*
M. Guerin, *Chef, pour le Nord.*

Parts, Impressions et Magasins.

M. Deaddé, *Chef.*

Division de la Comptabilité.

M. Armenault, *Chef de Division.*
M. Traversier, *Adjoint.*

Division du Départ et Tarif.

M. Dancourt, *Chef de Division.*
M. d'Agand, père, *second Chef.*

Bureau des Affranchissemens pour les Départemens et l'Etranger.

On ne peut affranchir à la maison des Postes, pour les Départemens et l'Etranger, qu'à ce seul Bureau. Il est situé au premier, à côté du Bureau du Départ. Ce Bureau est ouvert au public depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Les lettres qui y sont affranchies jusqu'à midi pour l'Etranger, et jusqu'à deux heures pour les Départemens, partent le jour même.

Bureau des Chargemens pour les Départemens et l'Etranger.

Ce Bureau est ouvert tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à trois Les lettres qui y sont chargées avant deux heures, partent le jour même; celles chargées après deux heures, sont remises à l'ordinaire suivant.

Bureau des Abonnemens des Ouvrages périodiques, pour les Départemens et l'Etranger.

Ce Bureau est ouvert au public, depuis huit heures du matin jusqu'à midi.

Division de l'arrivée.

M. Ytasse, *Chef de Division.*

Envois d'argent de et pour Paris.

M. Frappier, *Caissier.*

Envois de Départemens à Départemens.

M. Moncy, *Caissier.*

Division des Déboursés et Rebuts.

M. Vomorillon, *Chef de Division.*

Pour le service de Paris et du Département de la Seine, *voyez* Chap. XVI, Sect. VII. Pour les départs des Couriers pour les Départemens et les pays étrangers, *voyez* le Tableau des postes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES POSTES-RELAIS,

Hôtel des Postes, rue Coq-Héron.

M. le Comte de LAVALLETTE (C. ✱), *Cons. d'Etat, Directeur gén.*
M. Boudin, rue Ne des B.-Enfans, n°. 1, } *Inspecteurs principaux, Membres du Conseil.*
M. Boulenger, rue le Pelletier, n°. 3, }
M. d'Avrange, rue de l'Eperon, n°. 9, }
M. Darnay de la Perriere, *Secrétaire général*, rue de Richelieu, n°. 89.
M. Corpet, *Caissier.*
M. Trubert, *Notaire.*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOUANES,
Rue Montmartre, hôtel d'Uzès.

M. le Comte COLLIN DE SUSSY (C. ✻), Conseiller-d'Etat à vie, *Directeur général* (1).

M. Magnien, boulevart Montmartre, n. 4,
M. Chaslon, rue Caumartin, n. 12,
M. Delapierre, rue Bergère, n. 12,
M. Dubois, r. Ne du Luxembourg, n. 19,
} *Administrateurs.*

M. de la Vigerie, *Secrétaire général*, rue St.-Honoré, près celle Saint-Florentin.

L'enregistrement des demandes et mémoires; leur renvoi dans les différentes divisions; les objets dont le Directeur général se réserve particulièrement l'examen; les instractions générales; les prohibitions; le commerce d'outre-mer, les colonies, les entrepots, la législation, la navigation. les frais de régie, les nominations aux emplois, les signalemens, l'admission à la retraite; la discussion des dépenses et devis de constructions nouvelles, d'anciennes à réparer; celle des demandes tendantes à des changemens dans la quotité des droits; l'expédition des arrêtés de nominations.

M. Galot, *Chef du bureau des colonies et des entrepôts, et de la suite des acquits à caution.*

M. George d'Epinai Monteloux.
M. Saint-Marcel Dumas. . .
M. Laugier. . . . .
M. Lautier. . . . .
} *Inspecteurs généraux.*

Division des côtes et frontières de France entre les Administrateurs.

	Directeurs des Départ.		*Directeurs des Départ.*
1re. *Division.* M. Magnien.	Duverger, *à Dunkerq.* Doazan, *à Anvers.* Turc, *à Cleves.* Gorsas, *à Cologne.* Colasson, *à Mayence.* Magnier, *à Strasbourg.* Faurie, *à Besançon.* Adine, *à Genève.*	2e. *Division.* M. Chaslon.	Tiffon-Saint-Surin, *à Perpignan.* Granddier, *à Saint-Gaudens.* Galien, *à Bayonne.* Jamar, *à Bordeaux.* De Lioncourt, *à la Rochelle.* De la Fontaine, *à Nantes.* Tardy, *à l'Orient.*

(1) Les personnes qui désireront entretenir M. le Conseiller d'Etat Directeur général, d'affaires relatives à l'administration dont il est chargé, sont invitées à lui faire connoître par écrit l'objet de leur demande, et il leur indiquera le jour et l'heure où il pourra les recevoir.

Les lettres et mémoires concernant l'Administration des Douanes, doivent lui être adressées, franc de port, à l'hôtel d'Uzès, rue Montmartre.

Le Directeur général et les Administrateurs tiennent leur conseil les mardis et vendredis.

	Directeurs des Départ.		Directeurs des Départ.
3e. *Division.* M. Delapierre.	Davignon, *à Brest.* Cassau-Major, *à St.-Malo.* Eudel, *à Cherbourg.* Peilhon, *à Rouen.* Boucher, *à Abbeville.* Eudel, *à Boulogne.*	4e. *Division.* M. Dubois.	Souiris, *à Verceil.* Badon, *à Voghera.* Mayan, *à Parme.* D'Hervigny. *à Nice.* Hains, *a Toulon.* Desmoulins, *à Mars.* Maillot, *à Cette.* Brack, *à Gênes.*

Collin, fils, *Directeur des douanes de la Toscane, résid. à Livourne.*

Comptabilité des Retraites.

M. Delapierre, *Administrateur.*

PREMIÈRE DIVISION.

Service actif.

M. Bertin, *Chef.*

Mouvement et police des bureaux, brigades et embarcations.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Ciavarelli, *Chef du Contentieux.*

La suite des saisies et affaires contentieuses.

TROISIÈME DIVISION.

Première Section. M. Clerget, *Chef de la Comptabilité.*

La suite des caisses, les ordonnances de payemens, la fourniture des registres et impressions, les cautionnemens.

Seconde Section. M. Gros, *Chef.*

La vérification des comptes.

QUATRIÈME DIVISION.

M. de Saint-Cricq, *Chef.*

La perception des droits sur les sels, la suite des entrepôts et des acquits à caution relatifs à cette partie. la correspondance avec les Inspecteurs généraux.

M. Racine, *Chef du Bureau des Retraites.*

Conseil pour le contentieux, Messieurs,

Pérignon, *Jurisconsulte*, rue Neuve Saint-Augustin, n. 8.
Dupont, *Avocat en Cour de Cassation*, rue Verdelet, n. 4.
Julienne, *Jurisconsulte*, cloître Notre-Dame, n. 18.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES FORÊTS.

M. BERGON, *Conseiller d'Etat*, Directeur général (1), hôtel de l'Administration, rue Neuve S.-Augustin, n°. 23.

M. Chauvet, rue Montmartre, n°. 160. M. Allaire, rue du Faub.-Montmartre, n°. 77. M. Gucheneuc, quai Voltaire. M. Gossuin, rue Saint-Honoré, n°. 358.	*Administrateurs.*

M. Duchâtel, *Secrétaire Général*, rue du Port-Mahon, n°. 7.

(1) Le Directeur général reçoit le premier mercredi de chaque mois, depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

Les Administrateurs se réunissent en Conseil d'administration, sur la convocation du Directeur Général qui préside le Conseil.

L'Administration a sous ses ordres des conservateurs, des inspecteurs, des sous-inspecteurs, des gardes généraux, des gardes particuliers et des arpenteurs.

Des inspecteurs généraux, au nombre de douze, sont chargés par le Directeur général de faire annuellement des tournées dans les arrondissemens forestiers.

Bureaux (1).

Secrétariat Général.

M. Duchâtel, *Secrétaire Général.*

M. Detains, *Chef.*

L'ouverture des dépêches, leur enregistrement et leur renvoi dans les différentes divisions; les affaires de prompte expédition, et celles qui n'ont point de département fixe: les réclamations concernant les bois sequestrés et ceux provenans d'engagemens; les ordres généraux d'administration; la formation des états des bois appartenant à l'Etat, de ceux des communes, de ceux des différens établissemens publics, et tout ce qui concerne la statistique forestière; les états des bois coupés annuellement et celui de leur produit; la tenue des registres des délibérations du Conseil d'administration, la formation des états des dépenses de l'administration, fournitures de bureaux et des pensions de retraite; le dépouillement des procès-verbaux, des tournées des inspecteurs généraux et des conservateurs; la tenue des registres des agens forestiers, et tout ce qui a rapport à la surveillance générale des bois; les demandes en défrichement formées par les propriétaires de bois; les salines, la chasse et la pêche.

Première Division.

M. Allaire, *Administrateur.*

M. Doniol, *Chef.*

Le contentieux des forêts, tant sous le rapport de leur propriété et conservation que sous celui de la poursuite des délits; l'exécution des jugemens; les appels et pourvois en cassation; la discussion des droits d'usage ou servitude dans les forêts, prétendus par des communes ou par des particuliers; les pépinières, les semis et plantations.

Deuxième Division.

M. Chauvet, *Administrateur.*

M. Chanlaire, *Chef.*

Les détails relatifs à la formation et rectification des divers arrondissemens forestiers, aux aménagemens anciens des bois, et à la mise en ordre de ceux qui n'ont point encore été aménagés, le rassemblement et la classification des titres, plans et documens de tout genre concernant la propriété, la contenance, la nature et la situation des forêts; les usines et autres établissemens formés, soit dans leur sein, soit à la proximité; les affectations et cantonnemens, les dessèchemens et autres travaux relatifs au sol des forêts, les bois de marine et d'artillerie.

---

(1) Le bureau des renseignemens est ouvert au public les mardis et vendredis, depuis deux heures jusqu'à quatre.

Les lettres et mémoires concernant l'Administration, doivent être adressés directement à M. le Directeur général.

Troisième Division.

M. Gueheneuc, *Administrateur.*

M. Leveyer, *Chef.*

Les détails relatifs aux nominations, suspensions, destitutions et remplacemens des agens de tous grades, à leur conduite, au paiement de leurs salaires et de la portion qui leur reviendra dans le produit des amendes, à leurs demandes en gratification, pensions de retraite ou réclamations de quelque genre qu'elles soient.

Quatrième Division.

M. Gossuin, *Administrateur.*

M. Brunel, *Chef.*

Les détails relatifs à toutes coupes et délivrances extraordinaires dans les bois nationaux et communaux, ainsi que dans ceux appartenant à des établissemens publics; les autorisations du gouvernement exigées pour ces coupes et délivrances; les opérations d'assiette, balivage et martelage des coupes, tant ordinaires qu'extraordinaires, dans les mêmes bois; les cahiers des charges des ventes; les adjudications et les difficultés relatives aux tiercemens, renonciations et folles enchères, les récolemens, plus ou moins de mesures, et tous délits et contraventions de la part des adjudicataires ou exploitateurs; les demandes en réduction du prix, ou décharge de folles enchères et en prolongation de délai pour exploitation ou vidange.

Inspecteurs généraux, Messieurs,

Bertrand ✳. Crepy. Castaing. Déliars. Constantin de Vergennes. Dubois. Duteil. Guy. Legrand Lagrange. Marcotte. Ravier. Sezille.

M. Goyard, *Sous-Inspecteur près l'Administration.*

M. Huart Duparc, *Avocat en la Cour de cassation et au Conseil*, rue de l'Université, n°. 25.

M. Boileau, *Notaire*, rue de Richelieu, n°. 45.

M. Benard, *Architecte*, rue Neuve-des-Bons-Enfans, n°. 19.

CONSERVATIONS.

Première Conservation.

M. Fortin, *Conservateur*, à *Paris*, rue. . . . .

SEINE, SEINE ET OISE.

Dubaret,	*Paris.*	Inspec.
Baumier,	*Versailles.*	Inspec.
Lalleman,	*Pontoise.*	S.-insp.
Métayer,	*Dourdan.*	S.-insp.

SEINE ET MARNE.

Dumoulin-du-Lys,	*Meaux.*	Inspec.
Mabille,	*Melun.*	Inspec.
. . . .	*Crecy.*	S.-insp.
Prodhomme,	*Provins.*	S.-insp.

EURE ET LOIR.

Goube,	*Chartres.*	Inspec.
Forestier,	*Dreux.*	Inspec.
Clément,	*Châteaudun.*	S.-insp.
Gavelle,	*Châteauneuf.*	S.-insp.

Deuxième Conservation.

M. Belgrand, *Conservateur*, *à Troyes.*

AUBE.

Vandeuvre,	*Bar-sur-Aube.*	Inspec.

Verrollot,	*Piney.*	*S.-insp*
Lafronque,	*Troyes.*	
Martinot,	*Bar-sur-Seine.*	
Robequin,	*Soulaines.*	

MARNE.

Deville,	*Reims.*	*Inspec.*
Domyné-des-Landres,	*Vitry.*	
Barost,	*Epernay.*	
Balézeau,	*Ay.*	*S. insp.*
Fortin,	*Ste.-Ménéhould.*	
Himbert,	*Thiéblemont.*	
Huot,	*Sezanne.*	

YONNE.

Perrin,	*Sens.*	*Inspec.*
Petit,	*Auxerre.*	
Sainte-Susanne,	*Tonnerre.*	
Guillier,	*Avallon.*	
Finot,	*Joigny.*	*S. insp.*
Reglez,	*Villeneuve.*	
Lenferna,	*Vermenton.*	
Hédiard,	*Noyers.*	
Davoût,	*Châtel-Censoir.*	

Troisième Conservation.

M. Fleury, *Conservateur, à Rouen.*

SEINE INFÉRIEURE.

Ricard,	*Rouen.*	*Inspec.*
Parnuit,	*Yvétot.*	
Delabouglise,	*Neufchâtel.*	
Reverdun,	*Duclair.*	*S.-insp.*
Debaude,	*Fécamp.*	
Logre Francourt,	*Dieppe.*	
Estancelin,	*Eu.*	
Piard,	*Gournay.*	

EURE.

Trumeau,	*Evreux.*	*Inspec.*
F. Duval,	*Andelys.*	
Lamustiere,	*Louviers.*	
Bertran,	*Bernay.*	
Desruelles,	*Conches.*	*S insp.*
Deschamps,	*Lyons.*	
Monasson,	*Pont-de-l'Arche.*	
Roussel,	*Pont-Audemer.*	

Quatrième Conservation.

Le Général Songis ✳, *Conservateur, à Caen.*

CALVADOS.

Férault-la-Ruë,	*Falaise.*	*Inspec.*
Delarue,	*Bayeux.*	*S. insp.*
Lerouvillois,	*Lizieux.*	
Mollet-Dauval,	*Vire.*	

ORNE.

Pailpré,	*Domfront.*	*Inspect.*
Druet Devaux,	*Alençon.*	
Richard,	*Mortagne.*	
Focville,	*Argentan.*	*S. insp.*
Leclerc,	*Séez.*	
Clinchamps,	*Belesme.*	

MANCHE.

Desprez,	*Valognes.*	*Inspec.*
Lemenuet,	*Saint-Lô.*	
Courtin,	*Coutances.*	*S.-insp.*

Cinquième Conservation.

M. Parsy, *Conservateur, à Rennes.*

ILLE ET VILAINE.

Lemercier-Desalleux,	*Vitré.*	*Inspec.*
Boullemer,	*Fougères.*	*S. insp.*
Richelot,	*Montfort.*	

LOIRE INFÉRIEURE.

Tardiveau,	*Nantes.*	*Inspec.*
Lajunquière,	*Savenay.*	*S. insp.*
Lejeune,	*Châteaubriant.*	

FINISTÈRE.

Gouthière,	*Quimper.*	*Inspec.*
Barchou,	*Morlaix.*	*S. insp.*

MORBIHAN.

Chevalier,	*Hennebon.*	*S. insp.*

CÔTES-DU-NORD.

Harel-de-Laperrière,	*S.-Brieux.*	*Inspec.*
Olagnie,	*Guingamp.*	*S.-insp.*

Sixième Conservation.

M. Delorme, *Conservateur, à Angers.*

MAINE ET LOIRE.

Prieur-du-Perray,	*Baugé.*	*Inspec.*
Tribert,	*Saumur.*	*Inspec.*
Monden-Genevraye,	*Segré.*	*S.-insp.*
Quartier,	*Chollet.*	*S.-insp.*

MAYENNE.

François Primaudière,	*Laval.*	*Inspec*
Lesperut,	*Château-gontier.*	*S.-insp.*

SARTHE.

Ledoux,	*le Mans.*	*Inspec.*
Poulet,	*Mamers.*	*S.-insp*
Odillard,	*Grand-Lucé*	*S.-insp*
Mollet,	*au Mans.*	*S.-insp*

Septième Conservation.

M. Lecauchois, *Conservateur, à Orléans.*

LOIRET.

Martin Lafosse,	*Vitry.*	*Inspec.*
Bottée,	*Montargis.*	*Inspec.*
Marchand,	*Olivet.*	*S.Insp.*
Lecauchois, fils,	*Fleury.*	*S.Insp.*
Bridel, fils,	*Traisnou.*	*S.Insp.*
Masson,	*Bois-Commun.*	*S.Insp.*
Grosteste-Desmahis.	*Lorris.*	*S.Insp.*
Houssaye,	*Paucourt.*	*S.Insp.*

LOIR ET CHER.

Crozat,	*Blois.*	*Inspec.*
Vallet,	*Vendôme.*	*S.-insp.*
Gaudron,	*Bracieux.*	*S.-insp.*
Duchesne,	*Montrichard.*	*S.-insp.*

INDRE ET LOIRE.

Godeau,	*Loches.*	*Inspec.*
Douard,	*Chinon.*	*Inspec.*
Cornuau,	*Amboise.*	*S.-insp.*
Gaudichon,	*Tours.*	*S.-insp.*

Huitième Conservation.

M. Dumont-la-Charnaye, *Conservateur, à Bourges.*

CHER.

Robertet,	*Sancerre.*	*Inspec.*
Barbier,	*St.-Amand.*	*Inspec.*
Gourdon,	*Vierzon.*	*S.-insp.*
Dumoulin,	*Villequier.*	*S.-insp.*

NIÈVRE.

Cerf,	*la Charité.*	*Inspec.*
Chevalier-Lagenissière,	*Clamecy.*	*Inspec.*
Paul,	*Nevers.*	*Inspec.*
Fliche,	*Château-Chinon.*	*Inspec.*
Monnot,	*Cosne.*	*S.-insp.*
Sara Labearde.	*Corbigny.*	*S.-insp.*
Demont-Ferrand,	*Decize.*	*S.-insp.*
Hennet,	*S.-Saulge.*	*S.-insp.*
Groussot,	*Moulins-Engilbert.*	*S.-insp.*

INDRE.

Jacquemain,	*Château-roux.*	*Inspec.*
Pez-Mouveillé,	*Issoudun.*	*S.-insp.*
Caprais Devaux,	*Argenton.*	*S.-insp.*

Neuvième Conservation.

M. Mallet, *Conservateur, à Poitiers.*

VIENNE.

Hérault-du-Peu,	*Châtelle-rault.*	*Inspec.*
Clément,	*Lusignan.*	*S.-insp.*
Guillemot,	*Montmorillon.*	*S.-insp.*

DEUX-SÈVRES.

J. Hérissé,	*Niort.*	Inspec.
Bussac,	*Bressuire.*	Inspec.
Goupy,	*Melle.*	S.-insp.
Chauvin,	*Parthenay.*	S.-insp.

VENDÉE.

Onfroy,	*Napoléon.*	Inspec.
Chabannes;	*Fontenay.*	S.-insp.

CHARENTE INFÉRIEURE.

Hérissé,	*Saint-Jean-d'Angely.*	Inspec.
Testut,	*Saintes.*	S.-insp.

Dixième Conservation.

M. Niepce, *Conservateur, à Moulins.*

ALLIER.

Dubouis,	*Montluçon.*	Inspec.
Moroge,	*Souvigny.*	S.-insp.
Giraudet-Boudemange,	*Lapalisse.*	S.-insp.
Bourderye,	*Cérilly.*	S.-insp.
Desmercières,	*Gannat.*	S.-insp.

PUY-DE-DÔME.

Urion-Laguesle,	*Clermont.*	Inspec.
Boutarel,	*Issoire.*	Inspec.
. . .	*Aigueperse.*	S.-insp.
Escot,	*Ambert.*	S.-insp.

CANTAL.

Bonnefon,	*Saint-Flour.*	Inspec.
Rivière,	*Aurillac.*	S.insp.

HAUTE-LOIRE.

Ducluzeau.	*Le Puy.*	S.-insp.

HAUTE-VIENNE.

Lapeyrie-Langlade,	*Limoges.*	Inspec.

CORREZE.

Roussel,	*Tulle.*	S.-insp.

CREUSE.

Niepce, fils,	*Gueret.*	Inspec
Rochereuil,	*Felletin.*	S.-insp.

Onzième Conservation.

M. Guyet-la-Prade, *Conservateur, à Bordeaux.*

GIRONDE.

Sarlat,	*Bordeaux.*	S.-insp.
Saffroy-Felixe,	*Bazas.*	S.-insp.

LOT ET GARONNE, LOT.

Denelle,	*Marmande.*	S.-insp.

CHARENTE.

Bellegarde,	*Angoulême.*	Inspec.
Fé-Segeville,	*Cognac.*	S.-insp.

DORDOGNE.

Guérin Dagon,	*Périgueux.*	S.-insp.

Douzième Conservation.

M. Boux, *Conservateur, à Pau.*

PYRÉNÉES (basses).

Daubeze,	*Oléron.*	S.-insp.
Guillaume,	*Mauléon,*	S.-insp.

PYRÉNÉES (hautes).

Mouniot.	*Tarbes.*	Inspec.

GERS.

Lavergne,	*Auch.*	Inspec.

LANDES.

Lescala, (*par interim*).	*Tartas.*	S.-insp.

Treizième Conservation.

M. Dralet, *Conservateur, à Toulouse.*

GARONNE (haute).

Tatareau,	*S. Gaudens.*	Inspec.
Fabre,	*Toulouse.*	S.-insp.
Enjubault,	*St.-Beat.*	S.-insp.

TARN.

Sers,	*Albi.*	Inspec.
Viguier,	*Gaillac.*	S.-insp.
Pendaries,	*Labrugnières.*	S.-insp.
Monplanqua,	*Lacaune.*	S.-insp.

ARIÈGE.

Bertin-Fabas, *Foix.* } *Inspec.*
Marsol, *S.-Gir--s.* }
Montaudry, *Brugnières.* *S.-insp.*

Quatorzième Conservation.

M. Duhesme, *Conservateur, à Montpellier.*

HÉRAULT.

Galibert, *Béziers.* *S.-insp.*

AVEYRON.

Boutet, *Rhodez.* *S.-insp.*

AUDE.

Metgé, *Limoux.* *Inspec.*
Roumens, *Carcassonne.* } *S.-insp.*
Tichadou, *Quillan.* }

PYRÉNÉES (Orientales).

Gourg, *Mont-Louis.* *Inspec.*
Bouras, *Prades.* *S.-insp*

Quinzième Conservation.

M. Pagan, *Conservateur, à Nîmes.*

GARD.

Roubel, aîné, *Alais.* *S.-insp.*

ARDÈCHE ET LOZÈRE.

Barailon, *Privas.* *Inspec.*
Vernet, *Argentière.* *S.-insp.*

VAUCLUSE.

Olivier Gerente, *Avignon.* *Inspec.*
Déme, *Apt.* *S.-insp*

Seizième Conservation.

M. Pagan, *Conservateur, à Nîmes*, est provisoirement chargé de cette Conservation.

Pontier, *Aix.* { *Inspecteur pour les 4 départemens qui la composent.*

BOUCHES-DU-RHÔNE ET VAR.

Cauvin, *Brignoles.* *S.-Insp.*

ALPES (basses) ET ALPES MARITIMES.

Prissete, *Nice.* *S.-insp.*

Dix-septième Conservation.

M. Decroy Chanel, *Conservateur à Grenoble.*

ISÈRE.

St. Germain, *S.Marcelin.* } *S.-insp.*
Ferrybellemare, *Visilles.* }

MONT-BLANC.

Guimberteau, *Chambéry.* *Inspec.*
Bernard, *S.-Jean-de-Maurienne.* } *S.-insp.*
Pacoret, *Annecy.* }

DROME.

Faure, *Valence.* *Inspec.*
Muguet, *Die.* } *S.-insp.*
Bachod, *Nyons.* }

ALPES (hautes).

Gontard, *Gap.* *Inspec.*
Pellerin, *Briançon.* *S.-insp.*

AIN.

Leduc. *Bourg.* *Inspec.*
Barbe, *Belley.* *S.-insp.*

LOIRE. RHÔNE.

Verdelet, *Montbrison.* *S.-insp.*

LÉMAN.

Sibuet, *Genève.* *Inspec.*
Aimé de S.-Germain, *Bonneville.* *S.-insp.*

Dix-huitième Conservation.

M. Maldan, *Conserv., à Dijon.*

CÔTE-D'OR.

Rameau, *Is-sur-Thil.* } *Inspec.*
Segret, *Beaune.* }
Coqueau, *Châtillon.* }
Rigoley, *Semur.* }
Lucotte, *Auxonne.* } *S.-insp.*
Barbe, *St.-Seine.* }
Maréchal, *S.-Jean-de-l'Osne.* }
Lescuyer, *Arnay-sur-Aroux.* }
Bottot, *Aisey-St.-Seine.* }
Brillon, *Saulieu.* }

MARNE (haute).

Chanlaire,	*Vassy.*	
Froussard,	*Chaumont.*	*Inspec.*
Heugon,	*Langres.*	
Demongeot,	*St.-Dizier.*	
Saligny,	*Joinville.*	
Henrys,	*Bourmont.*	
Mézières,	*Château-Vilain.*	*S.-insp.*
Chaudron-Rousseau,	*Bourbonne-les-Bains.*	
Hachette,	*Auberives.*	

SAÔNE ET LOIRE.

Brochot,	*Autun.*	
Lavabre,	*Charolles.*	*Inspec.*
Boisserand,	*Châlons-sur-Saône.*	
Bourgeois,	*S.-Léger sur Beuvray.*	
Bordenet,	*Mâcon.*	*S.-insp.*
Vernier.	*Louhans.*	

Dix-neuvième Conservation.

M. Dagaillier, *Conservateur, à Besançon.*

DOUBS.

Gugelberg,	*Baume.*	*Inspec.*
Monnot,	*Besançon.*	
Saillard,	*Pontarlier.*	
Lodibert,	*Audeux.*	*S.-insp*
Brenot,	*Saint-Hipolyte.*	

SAÔNE (haute).

Andriot,	*Gray.*	
Viney,	*Vesoul.*	*Inspec.*
Rainguel,	*Lure.*	
. . . .	*Champlitte.*	
Billerey fils,	*Jussey.*	*S.-insp*
Chappuy,	*St.-Loup.*	

JURA.

Louvrier,	*Dôle.*	
Rémond,	*Salins.*	
Sauria,	*Lons-le-Saulnier.*	*Inspec.*
Maratray,	*St.-Claude.*	
Laurençot,	*Fraisans.*	
Baviley,	*Arbois*	*S.-insp*
Jousserandot,	*Orgelet.*	
L'Homme, p.	*S.-Laurent.*	

Vingtième Conservation.

M. Kolb, *Conserv.. à Strasbourg.*

HAUT-RHIN.

Munschina,	*Altkirck.*	
Picquet,	*Colmar.*	*Inspec.*
Billig,	*Belfort.*	
Beurnier,	*Porentruy.*	
Lorentz,	*Ste.-Marie-aux-Mines.*	
George,	*Mulhausen.*	
Gerard,	*Cernay.*	*S. insp.*
Birague,	*Montbéliard.*	
Fellerath,	*Délemont.*	

BAS-RHIN.

Dienner,	*Barr.*	
Jos. Kolb,	*Hagueneau.*	
Schnellenbühel,	*Saverne.*	
Esser,	*Weissembourg.*	*Inspec.*
Oertel,	*Lauterbourg.*	
Sahune,	*Strasbourg.*	
Petit,	*Molsheim.*	
Poirot,	*Schelestat.*	
Nebel,	*Brumath.*	
Fischer,	*la Petite-Pierre.*	*S.-insp.*
Bastian,	*Sultz.*	
Herzog,	*Niederbornn.*	

Vingt-unième Conservation.

M. Schmits, *Conserv.. à Nancy.*

MEURTHE.

Gouvion,	*Toul.*	
Guyon,	*Château-Salins.*	*Inspec.*
Sonrier,	*Sarrebourg.*	
Poinsignon,	*Lunéville.*	
Collot,	*Domèvre.*	
Gregeois,	*Colombey.*	
Vaultrin,	*Rozières.*	
Georges,	*Pont-à-Mousson.*	
Marceloff,	*Vic.*	*S.-insp.*
Decker,	*Albestroff.*	
Lanfroy,	*Fenestrange.*	
Lefevre,	*Lorquin.*	
Lançon,	*Phalsbourg.*	
Parmentier,	*Blamont.*	
Talotte,	*Bayon.*	

MEUSE.

Hannus,	*Bar-sur-Ornain.*	*Inspec.*
Fontayne,	*St.-Mihiel.*	*Inspec.*
Jacqueminot	*Verdun.*	*Inspec.*
Voisin,	*Montmédy.*	*Inspec.*
Collin de Mangeot,	*Vaubecourt*	*S. insp.*
Henrionnet,	*Ligny.*	*S. insp.*
Curel,	*Vaucouleurs.*	*S. insp.*
Jacquot,	*Clermont.*	*S.-insp.*
De Bock,	*Etain.*	*S.-insp.*
Vassé,	*Damvillers.*	*S.-insp.*

VOSGES.

Rouyer,	*Neufchâteau.*	*Inspec.*
Gromand,	*Mirecourt.*	*Inspec.*
Masson,	*Epinal.*	*Inspec.*
Marchal,	*St.-Diez.*	*Inspec.*
Perrin,	*Remiremont.*	*Inspec.*
Didier,	*la Marche.*	*S. insp.*
Legriel,	*Darney.*	*S. insp.*
Haxo,	*Rambervillers.*	*S. insp.*
Chevreux,	*Châtel-sur-Moselle.*	*S. insp.*
Virion,	*Senones.*	*S. insp.*
Aubry,	*Ramonchamp.*	*S. insp.*
Oudin,	*Gerardmer.*	*S. insp.*
Mathieu,	*Raon-l'Etape.*	*S. insp.*

Vingt-deuxième Conservation.

M. Durand, *Conserv., à Metz.*

MOSELLE.

Romphleur,	*Sarguemines.*	*Inspec.*
Curé,	*Thionville.*	*Inspec.*
Mangin,	*Bouzonville.*	*Inspec.*
Harmand,	*Briey.*	*Inspec.*
Devannoz,	*Moulins.*	*S.-insp.*
Rouyer,	*Faulquemont.*	*S.-insp.*
Pomecourt,	*St.-Avold.*	*S.-insp.*
Noël,	*Lemberg.*	*S.-insp.*
Couturier,	*Sierck.*	*S.-insp.*
Telinge,	*Saar-Louis.*	*S.-insp.*
François,	*Longwy.*	*S.-insp.*

FORÊTS.

Neveu,	*Luxembourg.*	*Inspec.*
AubinWiart,	*Neufchâteau.*	*Inspec.*
Massart,	*Bittebourg.*	*Inspec.*
Tinant,	*Arlon.*	*S.-insp.*
Foucault,	*Virton.*	*S.-insp.*
Debrye,	*Bastogue.*	*S.-insp.*
Beranger,	*Dieckirck.*	*S.-insp.*
Piot,	*Echternach*	*S.-insp.*

ARDENNES.

Lefebvre,	*Charleville.*	*Inspec.*
Regnard,	*Rocroy.*	*Inspec.*
Oudin,	*Vouziers.*	*Inspec.*
Lemarié,	*Sedan.*	*Inspec.*
Thierry,	*Renwez.*	*S.-insp.*
Bertrand,	*Signi-le-Petit.*	*S.-insp.*
Théru,	*Fumay.*	*S.-insp.*
Levarlet,	*Signi-le-Gr.*	*S.-insp.*
Baudet,	*Grandpré.*	*S.-insp.*
Peureux-Déboureuille,	*Bouillon.*	*S.-insp.*
Chanonin,	*Carignan.*	*S.-insp.*

Vingt-troisième Conservation.

M. Lahorie, *Conserv., à Liège.*

OURTE.

Delaroche,	*Malmédy.*	*Inspec.*
Barrault,	*Spa.*	*S.-insp.*
Demainville,	*Huy.*	*S.-insp.*
Tessier-Lahaie,	*Néau.*	*S.-insp.*

SAMBRE ET MEUSE.

Regnard,	*Namur.*	*Inspec.*
Tison,	*Marche.*	*Inspec.*
Misson,	*Fosses.*	*S.-insp.*
Fabry,	*Dinant.*	*S.-insp.*
Remacle,	*St.-Hubert.*	*S.-insp.*
Trablaine,	*Wellin.*	*S.-insp.*

MEUSE INFÉRIEURE.

Frantzen,	*Maestricht.*	*Inspec.*

ROER.

Lequay,	*Cologne.*	*Inspec.*
Himmès,	*Aix-la-Chapelle.*	*Inspec.*
Wimpffen,	*Clèves.*	*S. insp.*
Schmitz,	*Duren.*	*S. insp.*

Vingt-

Vingt-quatrième Conservation.

M. Ferdinand del Marmol, *Conserv., à Bruxelles.*

DYLE.

Piot,	*Louvain.*	*Inspec*
Velut,	*Vilvorde.*	*S.-insp*
Laureau,	*Uecle.*	*S.-insp*
Joly,	*Nivelles.*	*S.-insp*

DEUX-NETHES.

Schadet,	*Anvers,*	*S.-insp.*

JEMMAPE.

Joly,	*Mons.*	*Inspec.*
Prevost,	*Binck.*	*Inspec.*
Corvisart,	*Tournay.*	*Inspec.*
Dufour,	*Soigniés.*	*S.-insp.*
Lalouette,	*Beaumont.*	*S.-insp.*
Allard,	*Lessine.*	*S.-insp.*
Langevin;	*Charleroy.*	*S.-insp.*

ESCAUT.

Desroches,	*Gand.*	*Inspec*
Lorin,	*Audenarde.*	*S.-insp.*

LYS.

Blanquart la Barière,	*Bruges.*	*Inspec.*
Lernould,	*Courtray.*	*S.-insp.*

Vingt-cinquième Conservation.

M. Cazin Caumartin, *Conserv., à Lille.*

NORD.

Godefroy,	*Avesnes.*	*Inspec.*
Blanclanautte,	*le Quesnoy.*	*Inspec.*
Guiroux,	*Valenciennes.*	*Inspec.*
Dumonceau,	*Douay.*	*Inspec.*
Despinoy,	*Marchiennes.*	*S.-insp*
Creutzer,	*St.-Amand.*	*S.-insp*
Thomassin,	*Hazebrouck.*	*S.-insp*
Delattre,	*Lille.*	*S.-insp*
Groslevin,	*Cambray.*	*S.-insp*
Lemoine,	*Landrecy.*	*S.-insp*
Boyaval,	*Trelon.*	*S.-insp*
Branche,	*Maubeuge.*	*S.-insp*

PAS-DE-CALAIS.

Sansot ✻,	*Boulogne.*	*Inspec.*
Despinoy (Remy),	*Hesdit.*	*Inspec.*
Goudemetz,	*Arras.*	*Inspec.*
Butor,	*St.-Omer.*	*S.-insp.*
Lalou,	*St.-Pol.*	*S.-insp.*
Lardeur,	*Liques.*	*S.-insp.*

Vingt-sixième Conservation.

M. de Viefville-des-Essars, *Conservateur, à Amiens.*

SOMME.

De Viefville, fils,	*Péronne.*	*Inspec.*
Tronnet,	*Abbeville.*	*Inspec.*
Vasseur,	*Doullens.*	*S.-insp.*
Piette,	*Montdidier.*	*S.-insp.*
Delegorgue,	*Crécy.*	*S.-insp.*

OISE.

Ingrand,	*Beauvais.*	*Inspec.*
Bouillerot,	*Clermont,*	*Inspec.*
Bonnel,	*Noyon.*	*Inspec.*
Potonié,	*Senlis.*	*Inspec.*
Lafons-des-Essarts,	*Grandvillier*	*S.-insp.*
Mathieu,	*Breteuil.*	*S.-insp.*
Carbon,	*Compiègne.*	*S.-insp.*
Defoucault,	*Crepy.*	*S.-insp.*

AISNE.

Pioche,	*S.-Quentin.*	*Inspec.*
Cadot-Crémery,	*Vervins.*	*Inspec.*
Hébert,	*Laon.*	*Inspec.*
Lemaire,	*St.-Gobain.*	*Inspec.*
Deviolaine,	*Villers-Cotterets.*	*Inspec.*
. . . .	*Château-Thierry.*	*Inspec.*
Ledhuy,	*Bohain.*	*S.-insp.*
Leroy,	*Nouvion.*	*S.-insp.*
Fromental,	*Hirson.*	*S.-insp.*
Le Mor,	*Marle.*	*S.-insp.*
Perroy,	*Coucy.*	*S.-insp.*
Grevin,	*Soissons.*	*S.-insp.*
Cabaret,	*Fère-en-Tardenois.*	*S.-insp.*

Vingt-septième Conservation.

M. Rivarola-Barbaggi, *Inspecteur principal, tient lieu de Conservateur, en Corse; il réside à* Bastia.

GOLO

Rivarola-Barbaggi,	*Bastia.*	*Inspec.*
Battaglini,	*Corté.*	*S.-insp.*

LIAMONE.

Rocca,	*Vico.*	*Inspec.*
. . . . .	*Sartenne.*	*S.-insp.*

Vingt-huitième Conservation.

M. Brunel, *Conservateur, à Coblentz.*

RHIN ET MOSELLE.

Ostler,	*Bonn.*	*S.-insp.*
Tamisier,	*Andernach.*	
d'Egremont,	*Simmern.*	

MONT-TONNERRE.

Denis,	*Mayence.*	*Inspec.*
Eickemeyer,	*Kaizerslautern.*	
Kolb,	*Pyrmasens.*	
Hosemann,	*Neustadt.*	*S.-insp.*
Dressler,	*Deux Ponts.*	
Levis,	*Winweiller.*	

SARRE.

Zœpfell,	*Sarrebruck.*	*Inspec.*
Massa,	*Trèves.*	
Lichtlin,	*Prum.*	*S.-insp.*
Steffens,	*Birkenfeld.*	
Schmitz père	*S. Wendel.*	
Klein,	*Blankenheim.*	

Vingt-neuvième Conservation.

M. Perrier, *Conservateur, à Alexandrie.*

MARENGO.

Fauh,	*Asty.*	*S.-insp.*

PÔ.

Leona,	*Turin,*	*Inspec.*
Borron,	*Pignerol.*	*S.-insp.*

DOIRE ET SESIA.

Bonhomme,	*Verceil.*	*Inspec.*
Girelli,	*Ivrée.*	*S.-insp.*

STURA.

Turco,	*Mondovi.*	*S.-insp.*

TARO.

S.-Agnés,	*Parme.*	*S.-insp.*

GÊNES, APENNINS ET MONTENOTTE.

Sauli,	*Gênes.*	*Inspec.*
Alpi,	*Chiavari.*	*S.-insp.*
Bianchi	*Savone.*	

ARNO.

Boyer,	*Florence.*	*Inspec.*
Dalivoy,	*Arezzo.*	*S.-insp.*

OMBRONE.

Buonanini,	*Sienne.*	*S.-insp.*

MÉDITERRANÉE.

Ralbram-hauzen.	*Pise.*	*S.-insp.*

ADMINISTRATION DE LA LOTERIE IMPÉRIALE,

Rue Neuve des Petits-Champs, N°. 42.

M. Thabaud. . . } *Administrateurs.* (1)
M. Sauvage. . . }
M. Desmazis . . }

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION.

Secrétariat général.

M. Denoyelle, *Secrétaire-général.*
M. Le Page, *Chef.*

Caisse Générale.

M. Legris, *Caissier général.*
M. Fricot, fils, *Sous-Caissier.*
M. Mercier, *Contrôleur.*

(1) L'Administration donne audience au public tous les jours, de midi à deux heures.

Correspondance générale.

M. Amelot, *Chef de Division.*

Bureau de la correspondance.	M. Tellier, *Chef.* M. Champagneux, *Sous-Chef.*
Bureau du magasin, timbre et approvis.	M. Vivet, *Chef.* M. Chellé, *Sous-Chef.*

Vérification des Mises et Castelet.

M. Picqué, *Chef de Division.*

Castelet. . . .	M. Delamotte, M. Moreau,	*Chefs.*
Enregistrement et vérification des mises.	M. Froche, M. Henry,	

Comptabilité générale.

M. Bouyn, *Chef de Division.*

Ire. *Section.* Bureau du compte général.	M. Valentin, *Chef de première classe.*
IIe. *Section.* Bureau des livres.	M. Corbillé, *Chef.*
IIIe. *Section.* Bureau de la comptabilité courante des Receveurs de Paris et de ceux de la banlieue qui versent directement à la caisse.	M. L'Heureux, *Chef.*
Bureau de la comptabilité courante des Receveurs des départemens.	M. Verrier, M. Galisset, *Chefs.*
Bureau des dépenses administratives.	M. Auzât, *Chef.*

Vérification des Lots.

M. Diancourt, *Chef de Division.*

1ere *Vérification.*	Section de Paris.	M. Bechant,	*Chefs.*
	Section des Départem.	M. Delacoux,	

Dernière Vérification. M. Gallier, *Chef.*

Archives.

M. Arthuys, *Chef de Division.*
M. Bardin, *Chef.*

Contentieux.

M. Legendre, *Agent du Contentieux.*
M. Grillier, *Chef du Bureau des renseignemens.*

M. Delahaye, *Jurisconsulte,* M. Tripier, *Avoué près le tribunal de première instance,*	*Conseils de l'Administration.*

M. Noël, *Notaire de l'Empereur*, rue S. Honoré, n°. 348.

Inspecteurs à Paris.

M. Letourneur.	M. Lesur.	M. Guerey.
M. Albert.	M. Thierion.	M. Gasse.

Contrôleur à Paris.

M. Villefrey.

Il se fait trois tirages de la Loterie par mois dans les villes de *Paris*, *Bruxelles*. *Lyon*, *Strasbourg*, *Bordeaux*, *Turin*, *Gênes* et *Florence*.

Ces tirages ont lieu, savoir : à

Strasbourg et Gênes.	les 1, 11, 21.
Bordeaux.	les 2, 12, 22.
Paris.	les 5, 15, 25.
Turin.	les 6, 16, 26.
Bruxelles.	les 7, 17, 27.
Lyon.	les 9, 19, 29.
Florence.	les 7, 17, 27.

Les tirages se font à *Paris*, publiquement, en présence du Conseiller-d'Etat Préfet de Police, du Secrétaire-général de la Préfecture de Police, des Administrateurs de la Loterie et du Secrétaire-général de l'Administration.

Dans les huit autres villes, ils ont lieu publiquement, en pré ence du Préfet du département, du Commissaire général de Police, du Procureur impérial près la Cour de Justice Criminelle, et de l'Inspecteur en chef de la Loterie.

Inspecteurs en chef, Messieurs,

Lyon. . . .	Gamot.	*Bordeaux.*	Garnot.	*Gênes.* . .	Madaye.
Bruxelles. .	Défaugeres.	*Turin* . . .	Bouyn.	*Florence.* .	Franqueville.
Strasbourg.	Andrieux.				

Inspecteurs d'arrondissemens, Messieurs,

Amiens . .	Dublot-Larcher.	*Rouen.* . .	Bermond.	*Geneve.* . .	Henry.
		Senlis . . .	Ichon.	*Grenoble.* .	Botut.
Brest . . .	Toulon.	*Tours* . . .	Boullet.	*Marseille* .	Villeneuve.
Caen. . . .	Barbet.	*Liege* . . .	Chorié.	*Montpell.* .	Malval.
Chartres. .	Tasset.	*Lille.* . . .	Boucher St.-Sauveur.	*Poitiers* . .	Barbier.
Melun. . .	Gaborria.			*Toulouse.* .	Genie.
Nantes. . .	Musset.	*Besançon.*	LitezTiverval.	*Parme.* . .	Dambry
Nevers. . .	Henryet.	*Metz.* . . .	Lacombe.	*Alexand.* .	Bitch.
Orléans. .	Thabaut.	*Nancy.* . .	Thouvenel.	*Pisa.* . . .	Gavard-des-Pivets.
Reims. . .	Albite.	*Avignon.* .	Serpolet.		
Rennes. . .	Bouaissier.	*Chál. S. S.*	Châtillon.	*Arrezo.* . .	Dulac.

ADMINISTRATION DES MONNOIES.

M. Guyton (O. ✻), }
M. Sivard, } *Administrateurs.*
M. Mongez, }
M. Bertrand, *Secrét. génér. de l'Administration.*

Fonctionnaires généraux.

M. Gengembre, *Inspect. gén. des Monnoies.*
M. Anfrye, *Inspecteur des essais.*
M. Darcet, *Vérificateur.*
M. Constant, } *Essayeurs.*
M. Chevillot, }
M. Tiolier, *Graveur.*

} A l'Hôtel des Monnoies de Paris.

Affinages.

M. Gauthier, *Affineur*, hôtel des Monnoies.

L'Administration des Monnoies surveille dans toute l'étendue de la France l'exécution des loix monétaires, la fabrication des monnoies, les fonctionnaires des monnoies et l'entretien des hôtels des monnoies et ateliers monétaires.

Elle vérifie le titre des monnoies, et juge le travail des directeurs de la fabrication.

Elle rédige les tableaux servant à déterminer le titre et le poids d'après lesquels les espèces et matières d'or et d'argent seront échangées dans les hôtels des monnoies.

Elle fait procéder en conséquence, toutes les fois qu'elle le juge convenable, à la vérification du titre des espèces étrangères nouvellement fabriquées, afin d'observer les variations qu'il pourroit éprouver.

Elle est chargée, par la loi du 19 brumaire an 6, de la surveillance du titre des matières et ouvrages d'or et d'argent, dans toute l'étendue de la France.

Elle est aussi chargée, par arrêté du 10 prairial an 11, de régler la comptabilité des caissiers des ateliers monétaires.

Essayeurs du Commerce, Messieurs,

Bonneville, aîné, rue des Ecrivains, n. 24.
Ginisty, place Dauphine.
Lecour, rue Saint-Martin, près celle aux Ours.
Porcher, rue du Chevalier du Guet.
Normand, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle du Four.
Chabannettes, passage du cloître S.-Germain l'Auxerrois, n. 18.

HÔTELS DES MONNOIES.

Les hôtels des Monnoies, pour la fabrication des espèces d'or, d'argent et de cuivre, sont au nombre de seize. Les fonctionnaires dans chacune d'elles, sont : un Commissaire impérial, un Directeur de la fabrication, un Contrôleur du monnoyage et un Caissier : leurs attributions sont déterminées par l'arrêté du Gouvernement du 10 prairial an 11.

Monnoie de Paris. A.

M. Huguet, *Commissaire impérial.*
M. Pelespine, *Directeur.*
M. Lerat, *Contrôleur du monnoyage.*
M. Dorigny, *Caissier.*

Monnoie de Bayonne. L.

M. Saubaigné, *Commissaire impér.*
M. Darippe, *Directeur.*
M. Nouguez, *Contr. du monnoyage.*
M. Minvielle-Lamy, *Caissier.*

Monnoie de Bordeaux. K.

M. Matton, *Commissaire impérial.*
M. Hugues Vignes, *Directeur.*
M. Colombeau, *Cont. du monnoyage.*
M. Belloguet, *Caissier.*

Monnoie de Nantes. T.

M. Peccot, *Commissaire impérial.*
M. Athénas, *Directeur.*
M. Poirier, *Contr. du monn.*
M. Lecour, *Caissier.*

Monnoie de Lille. W.

M. Guillemeau Fréval, *Comm. impér.*
M. Lepage, *Directeur.*
M. Poutrain, *Contr. du monnoyage.*
M. Vanderveken, *Caissier.*

Monnoie de Strasbourg. BB.

M. Liéchtlé, *Commissaire impérial.*
M. Dubois, *Directeur.*
M. Jacob, *Contr. du monnoyage.*
M. Guérin, *Caissier.*

Monnoie de Lyon. D.

M. Benoît, *Commissaire impérial.*
M. Gabet, *Directeur.*
M. Prud'homme, *Contr. du monn.*
M. Lemoyne, *Caissier.*

Monnoie de Marseille. M.

M. Guignon, *Commissaire impérial.*
M. Regis, *Directeur.*
M. Montagny, *Cont. du monnoyage.*
M. Abeillard, *Caissier.*

Monnoie de Perpignan. Q.
M. Mailiat, *Commissaire impérial.*
M. Jos.-J. Ste.-Croix, *Directeur.*
M. Grosset-Bertrand, *Contr. du mon.*
M. Arago, *Caissier.*

Monnoie de Gènes. CC.
M. . . . , *Commissaire impérial.*
M. . . . , *Directeur.*
M. . . . , *Contrôleur du monnoyage.*
M. . . . , *Caissier.*

Monnoie de la Rochelle. H.
M. Gigaux, *Commissaire impérial.*
M. Séguy, *Directeur.*
M. Pichon-Beaupré, *Contr. du monn.*
M. Filleau, *Caissier.*

Monnoie de Limoges. J.
M. Laboullinière, *Comm. impérial.*
M. Parent, *Directeur.*
M. Potelle, *Contrôl. du monnoyage.*
M. Gaston, *Caissier.*

Monnoie de Rouen. B.
M. Levieux, fils, *Commiss. impér.*
M. Lambert, *Directeur.*
M. Clérot, *Contr. du monnoyage.*
M. Bonnet, *Caissier.*

Monnoie de Toulouse. M.
M. Perignon, *Commiss. impérial.*
M. Daumy, *Directeur.*
M. Bréant, *Contr. du monnoyage.*
M. Tirel de la Martinière, *Caissier.*

Monnoie de Turin. U.
M. Gola, *Commissaire impérial.*
M. Parolletti, *Directeur.*
M. Lavy (Philippe), *Contr. du monn.*
M. Promis, *Caissier.*

Monnoie de Bruxelles.
M. . . ., *Commissaire impérial.*
M. . . ., *Directeur.*
M. . . ., *Contrôleur du monnoyage.*
M. . . ., *Caissier.*

ADMINISTRATION DES DROITS RÉUNIS.

Rue Sainte-Avoye.

M. le Comte FRANÇAIS DE NANTES (C. ❋), *Conseiller d'Etat à vie, Directeur général*, à l'hôtel de l'Administration.

Administrateurs, Messieurs,
Moustelon, rue de la Loi, près l'arcade Colbert, n. 60.
Collin, fils, rue Grange-Batelière, n. 2.
Frignet, rue Cisalpine, n. 6.
Delarue, maison Beaumarchais, porte Saint-Antoine.
Gamot, rue du faubourg Poissonnière, n. 49.

Secrétaire général.
M. Ducrêst de Villeneuve, hôtel de l'Administration.
M. Jame, *Receveur général.*
M. Hertzog, *Contrôleur.*
M. Courajod, *Caissier.*

Les cinq Administrateurs sont chargés de surveiller les parties ci-après, dans toute l'étendue de la France, savoir :

Division du Tabac.
M. Moustelon, *Administrateur.*
M. Chevassat, *Chef de division.*

Division de la Comptabilité et du service des Caisses.
M. Collin, *Administrateur.*
M. Daudignac, *premier Chef de division.*
M. de Saint-Cricq, *deuxième Chef de division.*

Nota. Le public n'a point de communication avec les bureaux. Tous les jeudis, depuis deux heures jusqu'à quatre, le bureau des renseignemens reçoit par écrit les réclamations, et en donne réponse le jeudi suivant aux mêmes heures.

Division des Vivres.

M. Frignet, *Administrateur.*
M. Lemaitre, *Chef de Division.*
M. Calet, *Chef de Division, Adjoint.*

Division des Bières et Distillations.

M. Delarue, *Administrateur.*
M. Bome, *Chef de Division.*

Division de la Navigation, des Voitures publiques, et du Droit de garantie.

M. Gamot, *Administrateur.*
M. Alexandre, *Chef de Division.*

Secrétariat général.

Le Secrétariat général est chargé de tout ce qui concerne le personnel des employés, le matériel, le contentieux, les cautionnemens, les pensions et retraites, l'ensemble des travaux et l'organisation générale.

M. Ducrêst de Villeneuve, *Secrétaire général.*

M. Cayeux, *Chef de Division du Contentieux.*
M. Moreau, *Chef de Division du Personnel et de la suite du Service.*
M. Lemaître, *Chef de Divis. de la correspondance générale et du matériel.*

Division des Sels.

M. Breban, *Chef.*
M. Tarbé, *Chef Adjoint.*

Conseil pour le Contentieux.

M. Le Montey. M. Bourguignon. M. Decomberousse.

Avocat au Conseil-d'Etat.	M. Fressenel.
Avocat en la Cour de Cassation.	M. Becquet-Beaupré.
Défenseur près les Tribunaux.	M. Gairal.
Avoué en la Cour d'Appel.	M. Heuvrard.
Avoué près le Trib. de 1re. Instance.	M. Perin.
Notaire de l'Administration.	M. Colin.

M. Simonard, M. Huet de la Boullay, } *Commiss. Priseurs de l'Administration.*

M. Brulé, *Médecin des Droits Réunis, pour les Certificats de maladie des Employés*, rue de l'Université, n. 25.

Directeurs, Inspecteurs et Contrôleurs principaux des Droits réunis.

AIN.

Bourg...	Porquier, *Directeur.*	
	Vigneron, *Inspecteur.*	
	Charrel, *Contr. princ.*	
	Delphin, *Recev. princ.*	
	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Belley...	Bigollier.	Vincent.
Trevoux..	Thibaudier.	Morard.
Nantua..	Janin.	Dauphin.

AISNE.

Laon...	Laligant, *Directeur.*	
	Alizon, *Inspecteur.*	
	Lavagna, *Cont. princ.*	
	Bourbier, *Recev. princ.*	
	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Chât. Thi.	Nyel.	Conseil.
Soissons..	Letellier.	Debelly.
Vervins..	Cabois.	Leproux.
St.-Quent.	Cassin.	Guerdoux.

ALLIER.

MOULINS. Perrin, *Directeur.* Gudin, *Inspecteur.* Degain – Montaignac, *Contr. princ.* Tortel, *Recev. princ.*

	Contr. princ	Recev. princ.
Gannat.	Rolland.	Gibon-Mongond.
Mont-Luç.	Vata.	Lhuillier.
La Palis.	Magnan.	Houye.

ALPES (Basses).

DIGNE. Delacorbière, *Direct.* Sividre, *Inspecteur.* Bonnefonds, *Recev. pr.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Forcalq.	Desforges.	Desvarannes.
Barcelon.	Lepayre.	Canton.

ALPES (Hautes).

GAP. Degérando, *Directeur.* Baffer, *Inspecteur.* Roche, *Cont. princ.* Garcin, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Briançon.	Calay.	Faure.

ALPES (Maritimes).

NICE. Multedo, *Directeur.* Salvi, *Inpecteur.* Guillaudeux, *Contr. pr.* Roux, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
San-Remo	Miege.	Sue.

APENNINS.

CHIAVARI. Steck, *Directeur.* Boissieu, *Inspecteur.* Fontana, *Contr. princ.* Boismortier, *Rec. pr.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Pontrem.	Morin.	Hennequin.
Sarzanne.	Villa Champier.	Nicolaï.

ARDÈCHE.

PRIVAS. Hardy, *Directeur.* Fontanges, *Inspecteur.* Boibet, *Contr. princ.* Roberty, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
L'Argenti.	Defay.	Terme.
Tournon.	Blachier.	Blachier.

ARDENNES.

MEZIÈRES. Malus, *Directeur.* Belcourt, *Inspecteur.* Messageot, *Contr. pr.* Laramée, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Rethel.	Vaucresson.	Druez.
Rocroy.	Firmin.	Vallerand.
Vouziers.	Citerne.	Debonneville.
Sedan.	Demoulin.	Corpron-de-Launnay.

ARNO.

FLORENCE. Bourcet, *Directeur.* Denantes, *Inspecteur.* Thumin, *idem.* Marmilor, *Contr. pr.* Lami, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Arezzo.	Godet.	Comte.
Pistoie.	Rolla.	Capelli.

ARIÈGE.

FOIX. Guadagny, *Directeur.* Langlois, *Inspecteur.* L'Espagnol, *Contr. pr.* Calvet, *Recev. pr.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Pamiers.	Gros.	Tronc.
S.-Girons.	Thumin	Monnereau.

AUBE.

TROYES. Jaillans Deschainets, *D.* Lecomte, *Inspecteur.* Michaud, *idem.* Desprez, *Contr. princ.* Belgrand, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Arcis s. A.	Quatresous-Delamotte.	Franque.
Noge. s.-S.	Langlumé.	Jeanson.
Bar s.-Au.	Delavaquerie.	Bonnesceulle-Surmont.
Bar s.-Sei.	Debarive.	Bertrand-Beauvoir.

AUDE.

CARCASSONNE. Debosque, *Directeur.* Parron, *Inspecteur.* Montlezun, *Contr. princ.* Regnard, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Narbonne.	Michal.	Barthès de Marmorieres.
Castelna.	Thomas.	Mahul.
Limoux.	Blanchet.	Arnaud.

AVEYRON.

Rodez. . . { Puissant, *Directeur.* Bouquairol. *Inspecteur.* Chenaux, *Contr. pr.* Blegier, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
S. Afrique.	Lejeune.	Guilhaumat.
Villefran.	Tarry.	Alibert.
Espalion.	Delianne.	Tinel.
Milhau. .	Maurin.	Rougier.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Marseille. . . { Geffrier, *Directeur.* Broband, *Inspecteur.* Desarps, *idem.* Barroil, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Aix. . .	Mallein.	Natoire.
Tarascon.	Choin.	Teste.

CALVADOS.

Caen. . { Bremontier, *Directeur.* Landrière, *Inspecteur.* Rousseau, *Contr. pr.* Suronne, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Honfleur.	Marquette.	Lahuberdiere.
Bayeux. .	Philidor.	Labbey.
Lizieux. .	Montreuil.	Goudeau.
Falaise. .	Patrault.	Boislandry.
Vire. . . .	Peronny.	Lenormand.

CANTAL.

Aurillac. { Quibert-Palisseaux, *D.* Dehoex, *Inspecteur.* Aubert, *Contr. princ.* Esquirou, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Mauriac.	Pascalis.	Gouré.
St-Flour.	Bertrand.	Chanson fils.

CHARENTE.

Angoulême. { Bouisseren. *Directeur.* Jacquier, *Inspecteur.* Littré, *Contr. princ.* Reynal Rouby, *Rec. pr.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Ruffec. .	Robert.	Espagne.
Confolens.	Raimond.	Brousse.
Barbezieux	Mioulle.	Bonneau-de-Grosleau.
Cognac. .	Gobay.	Roumage aîn.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Saintes. . { Gaudin Lagrange, *Dir.* Cossard, *Inspecteur.* Sicaud, *Contr. princ.* Leriget, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
St.J.d'An.	Roquet.	Allenet fils.
Jonzac. .	Valentin.	Busson.
La Rochel.	Perrin.	Benard.
Rochefort.	Dusuchet.	Augier-la-Saussaye.
Marennes.	Muraire.	Poitevin.

CHER.

Bourges. { Juhel, *Directeur.* Pellerin, *Inspecteur.* Griffon, *Contr. princ.* Dufresne, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
S.-Amand.	Lacombe.	Fousset.

CORRÈZE.

Tulle. . { Lemercier, *Directeur.* Bergerot, *Inspecteur.* Lambert, *Contr. princ.* Bournazel, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Brives. .	Bertrand.	Jourjon.
Ussel. . .	Coubé.	Coche.

CORSE. (Isle de)

Ajaccio. . { Ramolino, *Directeur.* Vazilière. *Inspecteur.* Fabre. *Contr. princ.* Maestroni, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Bastia. .	Rafaelli.	Santelli.
Corte. . .	Costa.	Gaffory.

CÔTE-D'OR.

Dijon. . { Lejeas Charpentier. *Dir.* Reinhard, *Inspecteur.* Champagne, *idem.* Belot, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Beaune. .	Simonard.	Noiret.
Chatillon.	Collier-de-Beaubois.	Violle.
Semur. . .	Amiot.	Denuys.

CÔTES-DU-NORD.

S.-Brieuc. { Bonamy. *Directeur.* Demontillet, *Inspecteur.* Debruc, *Contr. princ.* Morin, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Dinan.	Bossinot.	Duplessis.
Guimgam.	Laborot.	Drouilly.
Lannion.	Labuffetière.	Desailleurs.
Loudeac.	Gautier.	Boudard.

CREUSE.

GUERÈT. . Hargenvilliers, *Direct.* Bléchamp, *Inspect.* Faucheux, *Contr. princ.* Moutrille, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Aubusson.	Parricaud.	Le Breton.

DOIRE.

YVRÉE. . Della Fioraja, *Direct.* Martenet, *Inspecteur.* Servoz, *Contr. princ.* Hilaire, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Chivas.	Deblou.	Deblonay.
Aoste.	Baudry-Breteuil.	Lauchet.

DORDOGNE.

PÉRIGUEUX. Garnier-Laboissière, *D.* Regnault, *Inspecteur.* Janin, *Contr. princ.* Feletz, *Rec. princip.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Nontron.	Pavy.	Gauthier-Duvigneau.
Sarlat.	Sarlat.	Lailia.
Bergerac.	Durand.	Couret.
Riberac.	Gauthier-Rougemont.	Romagny.

DOUBS.

BESANÇON. Jacomin, *Directeur.* Morel Thurey, *Inspec.* Gauthier, *Contr. princ.* Clerc, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Beaume.	Bourgeons.	Louvot.
S. Hipolyte.	Préponnier.	Boursonnet.
Pontarlier.	Samuel.	Pourcheresse.

DRÔME.

VALENCE. Français, *Directeur.* Doriol, *Inspecteur.* Gallier-Woxer, *Rec. pr.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Crest.	Serret.	Faur Biguet.
Montelim.	Sonnier-Desforts.	Lagier Lacondamine.

DYLE.

BRUXELLES. . Prat, *Directeur.* Lemonnier, *Inspecteur.* Boulanger, *Contr. princ.* Delaunoy, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Louvain.	Deodor.	Besson.
Nivelles.	Jaquemet.	Narp Descossieres.

ESCAUT.

GAND. . Clavareau, *Directeur.* Robert, *Inspecteur.* Petitot, *Contr. princ.* Derassat Dulacq, *Rec. pr.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Termonde.	Eudel.	Muiron.
Oudenarde.	Corbigny.	Loisel.
Eecloo.	Ligneau.	Chenet.

EURE.

ÉVREUX. . Lhopital, *Directeur.* Mastin, *Inspecteur.* Le Rouyer de la Fosse, *Cont. principal.* Duval, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Louviers.	Ozenne.	Teissier.
Pont-Au-de-mer.	Romanet.	Boulard.
Les Andel.	Henry,	Brissart.
Bernay.	Bunel.	Graindorge.

EURE ET LOIR.

CHARTRES. Parceval Deschaines, *Dir.* Landry, *Inspecteur.* Bouillon, *Cont. princ.* Lecaux Latombelle, *R. p.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Dreux.	Geingoult.	Texier.
Châteaud.	Delacroix.	Leclanché.
Nog. le Rot.	Pelletier.	Le Breton.

FINISTÈRE.

QUIMPER. Toulgoet Legogat, *Dir.* Ledissez Penaureau, *Insp.* Leferrière-Lévêque, *C. p.* Saint Hilaire, *Rec. pr.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Brest . . .	Gentillon.	Robert.
Morlaix . .	Doudet.	Gavaudan.
Chateaulin	Le Bastard.	Condre Le-coudray.

FORÊTS.

LUXEMBOURG. Perrin, *Directeur.* Viger, *Inspecteur.* Bertin de Presle, *C. pr.* Pirolle Sabardin, *Rec. pr*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Diekirch .	Veruet.	Junot.
Neufchât.	Abram.	Rosericulle.
Bitbourg.	Vanier,	Leroy.

GARD.

NISMES. . Viguier, *Directeur.* Laforêt, *Inspecteur.* D'Agar, *Cont. princ.* Sebilleau, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Alais. . .	Robert.	Castagnol.
Uzes . . .	Pagès.	Regnier.
S. Hypolite.	Crestin.	Perrin.

GARONNE (Haute).

TOULOUSE. Devienne, *Directeur.* Raynal, *Inspecteur.* Sartre, *idem.* Geoffroy, *Cont. princ.* Balmet, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Villefranc.	Johanys.	Germain.
Muret . .	Migneron.	Clusel.
S. Gaudens	Julien.	Monmory.

GENES.

GÈNES. . . Gandolfy, *Directeur.* Sauveur, *Inspecteur.* Dodero, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Novi . . .	Chevrier.	Gazzo.
Voghera. .	Seystres.	Crochat.
Tortone. .	Plafain.	Piacentini.

GERS.

AUCH. . . Aymé, *Directeur.* Blancard, *Inspecteur.* Audiffret, *Cont. princ.* Viennot Vaublanc, *R. pr.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Condom. .	Aymé.	Persil Berrens
Lectoure .	Devoud.	St.-Gresse.
Mirande. .	Conté.	Mauduit.

GIRONDE.

BORDEAUX. Mathieu, *Directeur.* Tinel, *Inspecteur.* Lacour, *idem.* Delaunay, *Cont. princ.* Baron, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Lesparre .	Richard. . .	Gaston de Mogeril.
Blaye. . .	Jucqueau.	Marguerit.
Libourne .	Princeteau.	Salomon, fils.
La Réolle.	Delas Lagravere.	Leroy.
Bazas . .	Battut.	Debrettes.

GOLO. *Voyez Corse.*

HÉRAULT.

MONTPELLIER. . . Costaz, *Directeur.* Fulcrand, *Inspecteur.* Bergier, *idem.* . . . . , *Cont. princ.* Pontcharra, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Beziers . .	Merigonde.	Fournier.
Lodeve . .	Lenormand.	Guinet.
St.-Pons .	Guichard.	Guiraud.

ILLE ET VILAINE.

RENNES. . Cordeil Judicelly, *Dir.* Brac St.-Loup, *Insp.* Périgault, *Cont. princ.* Montrocher, fils, *Rec. pr.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
St.-Malo.	Defermon.	Jamoys.
Fougeres .	De Wailly,	Binel.
Vitre . . .	Pesson.	Gauchet.
Redon. . .	Despreaux.	Granval.
Montfort .	Vernety.	Dautard.

INDRE.

CHATEAUROUX. . Pincemaille Delaunoy, *D.* Lambert Beaulieu, *Insp.* Crublier d'Optere, *idem.* Bertrand, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Issoudun .	Roman.	Sanche.
Lachâtre .	Pasquet.	Garsonnin.
Leblanc. .	Beauchamp.	Besseau.

INDRE ET LOIRE.

TOURS . . Vauzelles, *Directeur.* Marcilly, *Inspecteur.* Gory, *Cont. princ.* Gráslin, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Loches . .	Durand.	Drouin.
Chinon . .	Prat.	Egasse.

ISÈRE.

GRENOBLE. Bernadotte, *Directeur.* Marigny, *Inspecteur.* Roman, *idem.* Berne, *Cont. princ.* Jay, *Receveur princip.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Vienne . .	Bajat.	Dieu.
Lat. du Pin	Long.	Veyron Duplan.
S. Marcell.	Robert.	Jubié.

JEMMAPE.

MONS. . . Milanges, *Directeur.* Lambert, *Inspecteur.* Bruslé, *Cont. pr.* Delavault, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Tournay . .	Bazennerie.	Sta.
Charleroy.	Chevalier.	Pisançon.

JURA.

LONS-LE-SAULNIER. Vernety, *Directeur.* Ravier, *Inspecteur.* Simond, *Contrôl. princ.* Decourtial, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Dôle . . .	Montgenet.	Senard.
Poligny. .	Royer.	Champereaux.
St. Claude.	Pagès.	Commoy.

LANDES.

MONT-DE-MARSAN. Mauriet, *Directeur.* Bourcier, *Inspecteur.* Blanchard, *Contr. princ.* Darnauderie, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
St.-Sever.	Blachier Dumazet.	Boutan.
Dax . . .	Dalbarede.	Dupoy.

LÉMAN.

GENÈVE. . Virgile, *Directeur.* Beaumont, *Inspecteur.* Poncin, *Cont. princ.* Chavant, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Thonon . .	Prié.	Betems.
Bonneville	Perrard.	Carlhian.

LIAMONE. *Voyez* CORSE.

LOIR ET CHER.

BLOIS. . . Boé, *Directeur.* Legendre, *Inspecteur.* Bréard, *Contr. princ.* Petit, *Receveur princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Vendôme.	Roy.	Demondion.
Romorent.	Constant.	Robert.

LOIRE.

MONTBRISON. . . Pettreto, *Directeur.* Lievre-Longue. *Insp.* Belzevrie, *Contr. princ.* Satillieu, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Roanne. .	Gros Duvernay.	Perrin.
S. Etienne.	Montfleury.	Buisson.

LOIRE (Haute).

LE PUY. . Ruinet, *Directeur.* Boutray, *Inspecteur.* Lanthenas, *Contr. pr.* Schisler, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Brioude. .	Romeuf.	Dechamps.
Yssingeau.	Borel.	Coullerez.

LOIRE-INFÉRIEURE.

NANTES. . Saget, *Directeur.* Mosneron, *Inspecteur.* Lenoble, *Contr. princ.* Graslin, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Ancenis. .	Mosneron.	Rat Damblimont.
Châteaubriant. .	Lacombe.	Bouchet.
Paimbœuf.	Hardouin.	Croiset.
Savenay. .	Chottard.	Barbaux.

LOIRET.

ORLÉANS. Delaage, *Directeur.* Buissy, *Inspecteur.* Delacodre, *idem.* Petau Gaudcourt. *Rec. p.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Pithiviers.	Guillemet.	Lussan.
Montargis.	Plouvyé.	Morin.
Gien . . .	Faure Douville.	Macarel.

LOT.

CAHORS. . Duclaux, *Directeur.* Bargainaratz. *Insp.* Regnauld, *Contr. pr.* Meynier, *Rec. pr.*

	Contr princ.	*Rec. princ.*
Figeac . .	Mazières Bozancieux.	Goupil.
Gourdon. .	Brunel.	Moffre.

LOT ET GARONNE.

AGEN . . Reguis, *Directeur.* Dalmas. *Inspecteur.* Dorey, *idem* Blanc, *Contr. princ.* Bru, *Recev. princip.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Nerac. .	Desbœufs.	Beaudrix.
Villeneuv.	Daubenton.	Raynal.
Tonneins.	Lanet.	Cadou.

LOZÈRE.

MENDE. . Pascal, fils, *Directeur.* Beke, *Inspecteur.* Depançay, *Contr. princ.* Planchon, *Rec. princ.*

LYS.

BRUGES. . Vanhoobrouck-Mooreghem, *Directeur.* Préfontaine, *Inspecteur.* Dufay, *Contról. princ* Lamerre-Marlier, *R. pr.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Furnes. .	Rochn.	Caze.
Ypres. .	Muller.	Duvau.
Courtray .	Dattainville.	Longperrier.

MAINE ET LOIRE.

ANGERS. . Clavier, *Directeur.* Rose, *Inspecteur.* Lucas de Bauregard. *Id.* Gacon, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Baugé. . .	Scellier.	Nollin.
Beauprea.	Bachevillers.	Durand.
Saumur. .	Salomon.	Laforêts.
Segré. . .	Saget.	De Sermant.

MANCHE.

SAINT-LÔ. Rageot-Laroche, *Direct.* Duhautoire, *Inspecteur.* Rousseau. *Contr. princ.* Haumet, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Mortain. .	Dupille.	Atals.
Valognes.	Delanoue.	Lebourg.
Avranche.	Rousseau.	Pellé.
Coutances	Barral.	Onfray-de-Breville.

MARENGO.

ALEXANDRIE. . Mazin. *Directeur.* Picot la Peyrouse, *Insp.* Belgodère, *idem.* Levesque. *Rec princ.*

	Contr princ.	*Rec. princ.*
Casal. . .	Gerval.	Dautane.
Asti . . .	Teyssonnier.	Colonieu.

MARNE.

CHAALONS Defosse, *Directeur.* Dautenay, *Inspecteur.* Sergent. *Contr. princ.* Menouvillé. *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Epernay. .	Brunat.	Duverdier.
Rheims. .	Cominge.	Curmer.
Ste. Menehould. .	Baudin.	Dieudonné..
Vitry s. M.	Lemaitre.	De St.-Genis.

HAUTE MARNE.

CHAUMONT. Bosc. *Directeur.* Gibert. *Inspecteur.* Jourd'heuille. *Contr. pr.* Froussart. *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Langres. .	Regnier.	Royer.
Wassy. .	Gendel.	Mart. Ferrand

MAYENNE.

LAVAL. . . Bourguignon, *Directeur.* Sand-Koult. *Inspect.* Barbier. *Contr. princ.* Bertel, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Chât. Gont.	Lefebvre-Chauvrie.	Lefebvre.
Mayenne.	Brizard	Mallet.

MÉDITERRANÉE.

LIVOURNE Brothier. *Directeur.* Thibout, *Inspecteur.* Lenoir j[e], *Contr. pr.* Pistolezi, *Rec. princ.*

	Contr princ.	*Rec. princ.*
Pise. . .	Dulimon.	Bernardi.
Volterra.	Vitry.	Baquet.

MEURTHE.

NANCY. . Viard. *Directeur.* Deroche, *Inspecteur.* Chatel. *idem.* Mallarmé, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Toul.	Thezard.	Poirot, fils.
Ch.Salins.	Dewailly.	Simon.
Sarrebourg.	De Condé fils.	Cagnion.
Lunéville.	Ducret.	Candras.

MEUSE.

BAR-SUR-ORNAIN.
Loison, *Directeur.*
Guillet. *Inspect.*
Herbaud. *Contr. princ.*
Renauldon. *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Commercy.	Demangeot-Baillot.	Courtois.
Montmédy	Pacate.	Garnon.
Verdun.	Francès.	Toussaint.

MEUSE-INFÉRIEURE.

MAESTRICHT.
Boucqueau, *Directeur.*
Emery, *Inspecteur.*
Prissette. *Contr. princ.*
Darlon, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Hasselt.	Aboville.	Miles Dalton.
Ruremond.	Carière.	Mondreville.

MONT-BLANC.

CHAMBÉRY.
Delavigne, *Directeur.*
Billion Duplan, *Inspect.*
Servonnat. *Contr. pr.*
Clerget-S.-Leger, *Rec. p.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Annecy.	Monlezin.	Decouz.
Moûtiers.	Porral-de-Cordes.	Ogier.
S-J. de Maurienne.	Dauphin.	Favre.

MONTENOTTE.

SAVONNE.*
Gande, *Directeur.*
Agar de Mérinoz, *Insp.*
Jaccaz, *Contrôl. princip.*
Conet, *Receveur princip.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
P.Mauric.	Mégalland.	Car.
Acqui.	Huet.	Conti.
Ceva.	Rousselet.	Cassini.

MONT-TONNERRE.

MAYENCE
Hozemann, *Directeur.*
Cadet-de-Vaux, *Inspect.*
Eltz. *Inspecteur.*
Chalmel, *Contr. princ.*
Petit Maugin.

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Spire.	Boudet de Puymaigre.	Rey.
Kaiserslautern.	Dujardin.	Joachim.
D.-Ponts.	Benezet.	Pollart.

MORBIHAN.

VANNES.
Delon. *Directeur.*
Duvivier, *Inspecteur.*
Brezun, *idem.*
Lesougeux, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Nap.-Ville	Bachelerie	Chavelet.
Ploermel.	Lemarchand.	Beraud.
L'Orient.	Esnault.	Langevin.

MOSELLE.

METZ.
Champion. *Directeur.*
Kessel, *Inspecteur.*
Parisot, *Contr. princ.*
Rozieres, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Briey.	Saussay.	Oudot.
Sarreguem.	Boulanger.	Beaujean.
Thionville.	Boizot.	Desnoyers.

DEUX-NÈTHES.

ANVERS.
Michel, *Directeur.*
Pigeot, *Inspecteur.*
Cuman, *Contrôl. princ.*
Dargout fils, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Turnhout.	Bravet.	Bérieux.
Malines.	Bourgeois.	Fontbonne.

NIÈVRE.

NEVERS.
Crepy, *Directeur.*
Ragonneau, *Insp.*
Gizolme, *Contr. princ.*
Bernard, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Clamecy.	Desbrochés.	Séguin Beauvais.
Château Chinon.	Rolland.	Lagarde.
Cosne.	Allot.	Debrunville.

NORD.

LILLE.
Guinard, *Directeur.*
Scheppers-Crepy, *Insp.*
Coste de Champeron, *id.*
Saulcy, *Recev. princip.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Cambrai.	Beuve.	Derecalde.
Douai.	Leugle.	Dubar.

Dunkerque	Charvet.	Morel.
Avesnes. .	Delaunoy.	Rincheval.
Hazebrouck	Déhault.	Pigalle.

OISE.

BEAUVAIS: Dumesnil, *Directeur.* St.-Sauveur, *Inspecteur.* Gudin, *Contr. pr.* Divéry, *Recev. princip.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Clermont .	Desfrenais.	Benard.
Compiégne.	Dufour.	Devilliers.
Senlis. .	Boizot.	Chabeuil

OMBRONE.

SIENNE. Dalteyrac, *Directeur.* Mugay, *Inspecteur.* Boccardy, *Contr. pr.* Verra, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rece princ.*
Montepulc.	Lebreton.	Descoursières

ORNE.

ALENÇON. Ludot, *Directeur.* Gobert, *Inspecteur.* Turbal, *Contr. pr.* Schirmer, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Mortagne.	Duportail.	Beaufils.
Domfront.	Dumazy.	Lasalle.
Argentan.	Bouffay.	Furcy Levain.

OURTE.

LIÉGE. . . Digneffe, *Directeur.* Cousin Delamarlière, *Ins.* Grand-Gagnage, *Insp.* Boulet, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Malmedy.	Bayle Moyse.	Duportail.
Huy. . . .	Karch.	Debrignolle.

PAS-DE-CALAIS.

ARRAS. . . Cezeau, *Directeur.* Antoine fils, *Inspect.* Langlumé, *idem.* Mouchet, *Contr. princ.* Leboucher, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
St.-Pol. .	Lambert.	Vogt.
Boulogne.	Thiesset.	Julbin.
St.-Omer.	Palfart.	Couchon.
Bethune. .	Charlet Nobecourt.	Defussay.
Montreuil.	Voillez.	Degauville.

PÔ.

TURIN. . . Fontanes, *Directeur.* Boyer, *Inspecteur.* Grange, *idem.* Petit, *Contr. princ.* Stoper, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Suze. . .	Diday.	Merlin.
Pignerol.	Randon Grolier.	Bellion-Jourdan.

PUY-DE-DÔME.

CLERMONT. Allard, *Directeur.* Champmartin, *Inspect.* Bonnefoy, *idem.* Poncin, *Contr. princ.* Couad, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Riom. . .	Paul	Laroche.
Thiers. . .	Pepin.	Fonghasse.
Ambert. .	Guerard.	Cornette.
Issoire. .	Chomette.	Salomon.

PYRÉNÉES (Basses).

PAU. . . . Targan, *Directeur.* Cazenave, *Inspecteur.* Villeneuve, *Contr. pr.* Marchant, *Rec. pr.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Bayonne.	Aribert-Dufresne.	Rochet.
Orthez. .	Harriet.	Muzard.
Oléron. .	Pison-Duvernay.	Bouhebent.
Mauléon.	Batsalle.	Neveu.

PYRÉNÉES (Hautes).

TARBES. . Guesvilliers, *Directeur.* Sales, *Inspecteur.* Jaubert, *Contr. princ.* Decamp, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Bagnères.	Henry.	Fontbonne.
Lourdes. .	Durand.	Burdelot.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

PERPIGNAN Julia, *Directeur.* Teste, *Inspecteur.* Carrière, *Contr. princ.* Calmon, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Ceret. . .	Laroche.	Fortagut.
Prades .	Achard.	Aversenne.

RHIN (Bas).

STRASBOURG. Gravelotte, *Directeur.* Duteil, *Inspecteur.* Lavannetière, *idem.* Hebre, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Schelestat.	Giraud.	Faure.
Wissembourg.	Boyer.	Goelschy.
Saverne.	Gizoline.	Delmud.

RHIN (Haut).

COLMAR. Metzger, *Directeur.* Florimont Debatine, *Ins.* Sablieres Deshayes, *C. p.* Gaslard, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Altkirch.	Baulmont.	Baerkiin.
Delemont.	Pillaut.	Vaüdey.
Belfort.	Noël.	Hatô.

RHIN ET MOSELLE.

COBLENTZ. Pitou, *Directeur.* Demont-Barbou, *Insp.* Dufougeray, *Contr. pr.* Pottgeisser, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Creutzn.	Deguilly.	Reyter.
Bonn.	Schmitz.	Magnier.

RHÔNE.

LYON. Vergnes, *Directeur.* Perdrauville, *Inspect.* Audéoud, *idem.* Teste Lebeau, *Rec. pr.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Villefranc.	Simmonard.	Preverand.

ROER.

AIX-LA-CHAPELL. Lippe, *Directeur.* Quesné, *Inspecteur.* Boistelle, *Contr. princ.* Kellenter, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Cologne.	Dacraigne.	Dubouzet.
Crevelt.	Buffet.	Elie.
Cleves.	Gruet.	Lhuiller.

SAMBRE ET MEUSE.

NAMUR. Coppietirs, *Directeur.* Herstatd, *Inspecteur.* Debuissy, *Cont. princ.* Devialt-Castel, *Rec. pr.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Dinant.	Baillo.	Roux.
Marche.	Muret.	Dury.

SAONE (Haute).

VESOUL. Moiroud, *Directeur.* Delagarde, *Inspecteur.* Choley, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Gray.	Frachon.	Janisson.
Lure.	Chambon.	Delaroche-Taillé.

SAONE ET LOIRE.

MACON. Gautier, *Directeur.* Sablière, *Inspecteur.* Bazin, *Contr. pr.* Duchou, *Recev. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Autun.	Tharin.	Derochefort.
Châlons.	Thenard.	Jame.
Charolles.	Brissaud.	Bastin.
Louhans.	Mermet.	Guillou.

SARRE.

TRÈVES. Handel, *Directeur.* Perrin, *Inspecteur.* Godchove, *Contr. pr.* Moirants, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Prum.	Raillane.	Fournier.
Sarrebruk.	Gaudon.	Eve.
Birkenfeld.	Lemarechal.	Casidamus.

SARTHE.

LE MANS. Laurent de Mézières, *D.* Davin, *Inspecteur.* Pâris, *Contr. princip.* Savarre, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
La Fleche.	Bourdet aîné.	Grosjean.
Mamers.	Debaudre.	Contre Eglise.
S.-Calais.	Bourdet-Cadrille.	Dufrou de Blinière.

SEINE.

PARIS. Le Grand, *Directeur.* Méjan, *Inspect.* Nigon de Berty, *idem.* Verdier, *idem.* Bergerot, *idem.* Dacier, *idem.* Morin, *Cont. princip.* Belzevrie, *Rec. princ.*

SEINE

SEINE ET MARNE.

Melun. . . Picault, *Directeur.* Dareste, *Inspecteur.* Lemort, *Contr. princ.* Dahantoy, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Coulomm.	Casin.	Dalbaret.
Meaux.	Lebreton.	Pichaut.
Fontaineb.	Macey.	Sechez, fils.
Provins.	Courtellement.	Decompiègne

SEINE ET OISE.

Versailles. . . . Randon-Duthil, *Direct.* Satigny, *Inspecteur.* Meunier, *idem* Desartre, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Pontoise.	Royer.	Durandeau.
Corbeil.	Lavauverte.	Defalaiseau.
Etampes.	Lucot d Hauterive.	Laurent.
Mantes.	Lhôte-de-Salency.	Grizel.

SEINE INFÉRIEURE.

Rouen. . Suchet, *Directeur.* Duparquet, *Inspecteur.* Hochereau, *idem.* Glasson, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Le Hâvre.	Lorel.	Lebrun.
Yvetot.	St.-Simon.	Palais.
Dieppe.	Fontanille.	Sertier.
Neufchât.	Lelevreur.	Delannoy.

SESIA.

Verceil. Lauthier Xaintrailles, *D* Cadot, *Inspecteur.* Delacroix, *Contr. pr.* Vogt, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Cigliano.	Courand.	Verdon.
Bielle.	Arnaud.	Bracorand.

SÈVRES (Deux).

Niort. . . Belzevrie, *Directeur.* Brunet-Neuilly, *Inspect.* Dumoutier, *Contr. pr.* Jarry, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Melle.	Patustre.	Patrin.
Parthenay	Chépy.	Demars.
Thouars.	D'Hardouineau.	Mehée-de-Lestang.

SOMME.

Amiens. . Bailleul, *Directeur.* Chouly, *Inspecteur.* Dublanc, *idem.* Picot, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Abbeville.	Biart.	Montendre.
Doullens	Lavallée.	Boidoux.
Montdidier	Siriaque.	Jeunehomme.
Péronne.	Bunie.	Delatre-Demonville.

STURA.

Coni. . . Defermont, *Directeur.* Balmet, *Inspecteur.* Boulanger, *Contr. pr.* Albertin, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Mondovi.	Baillot St.-Martin.	Merlani.
Alba	Vitalis.	Tournay.
Saviglian.	Ploquet.	Imbert.
Salaces.	Di Pietro.	Avenant.

TARN.

Albi. . . D'hautpoul, *Directeur.* Hugonin, *Inspecteur.* Cap-de-Ville, *Contr. pr.* Raillon, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Guillac.	Lemaistre.	Huet.
Castres.	Gorsse.	Courtial.
Lavaur.	Maillet.	Ricard.

TARN ET GARONNE.

Montauban. Grand, *Directeur.* Pezet Marmont, *Insp.* Montchenu, *Cont. pr.* Dupin, *Recev. prin.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Cast. Sarr.	Godard de Croze.	Coquinet-Riotor.
Moissac.	Sans.	Roger.

TARO.

Parme. . Malus, *Directeur.* Clappier, *Inspecteur.* Perrotin, *idem.* Bigot d'Engente, *C. pr.* Guy, *Rec. princ.*

	Contr. princ.	Rec. princ.
Plaisance	Cavagnari.	Crosa.
Borgo S.-D.	Roche	Dedon.

VAR.

TOULON. . { Caze de Mery, *Direct.* / Giry, *Inspecteur.* / Devilleneuve, *idem.* / Dezauche, *Contr. pr.* / Pajot de Marcheval. *R. p.* }

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Draguign.	Allard.	Latil.
Brignolles	Veyron-Lacroix.	Boyer.
Grasse.	Varnet.	Isnard.

VAUCLUSE.

AVIGNON. { Isoard, *Direct.* / Odes, *Inspecteur.* / Rey, *Cont. princ.* / Gleizolles, *Rec. princ.* }

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Apt.	Rigolet S. Pons.	Blanchet.
Orange.	Trousset.	Cobonieu.

VENDÉE.

FONTENAY. { Leforestier, *Directeur.* / Martineau, *Inspecteur.* / Raynaud. *Cont. princ.* / Mallet, *Rec. princ.* }

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Montaigu.	Welsch.	Mory.
Sables.	Emery.	Robert-Dubreuil.

VIENNE.

POITIERS. { Vincent, *Directeur.* / Regnaut, *Inspecteur.* / Mercier, *Cont. princ.* / Budan, *Rec. princ.* }

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Loudun.	Bachot de Lebat.	Besson.
Chateller.	Peroncel.	Aulas-de-Courtigis.
Montmori.	Gennet.	Cardin.
Civray.	Juneau.	Deviellemart.

VIENNE (Haute).

LIMOGES. { Malvergne-Fressiniat, *D.* / Masbareau, *Inspecteur.* / Dupuy, *Contr. pr.* / Brunier, *Rec. princ.* }

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Bellac.	Couty.	Colin.
Rocheck.	Glangeaud.	Bonneaud.
S.-Yrieix.	Jagueneau.	Riffalaire.

VOSGES.

EPINAL. { Daston, *Directeur.* / Pernot, *Inspecteur.* / Mongin, *Contr. pr.* / Chambon, *Rec. princ.* }

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Mirecourt.	PetitMengin.	Blegier.
Neufchât.	Servan.	Commeau.
Remirem.	Lemarquis.	Colasson.
St.-Dié.	Comeau.	Lepayen.

YONNE.

AUXERRE. { Bajat, *Directeur.* / Nau-Bauregard, *Insp.* / Roissy, *Contr. princ.* / Bourgoin, *Rec. princ.* }

	Contr. princ.	*Rec. princ.*
Avallon.	Cotton.	Deseverac.
Joigny.	Birot.	Commun.
Sens.	De la Pommeraye.	Froidot.
Tonnerre.	Leorier.	Delacroix.

SALINES DE L'EST.

Rue de la Place Vendôme, n. 25.

Les salines impériales de l'Est, celles de Creutznack et Durckheim, ont été données à bail les 1[er]. mai 1806 et 28 avril 1807, pour 99 années, à la compagnie des salines de l'Est. Le décret impérial du 15 avril, détermine les conditions du bail et celles de l'association. Les fonds de la compagnie sont faits par actions de 5.000 francs chacune : elles s'élèvent à 1.200.

Cette compagnie exploite les salines de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, (1ere. Division); celles du Doubs, du Jura et du Mont-Blanc, (2e. Division), et celles de Rhin et Moselle et de Mont-Tonnerre, à Creutznack et Durckheim. (3e. Division).

Son administration est établie à Paris, rue de la Place Vendôme, n.25.

ADMINISTRATION.

M. Alex. Dupré, *Commissaire général.*

M. le Baron Desaix, *Inspecteur général.*

M. Seilliere, *Président.* M. Reynier de Jarjaye, *Vice-Président.*

M. Haudry de Souey, M. Benoist, M. Munier, *Administrateurs.*

M. Fauchat, *Conseil de l'Administration.*

Commissaires particuliers dans les départemens.

Première Division.	*Deuxieme Division.*	*Troisieme Division.*
M. Bonjour,	M. Babey,	M. Bailly.

Directeurs, Messieurs,

A Dieuze. . Reverchon.	*A Salins.* . . Bossu.	*A Creutznack et Durckeim.* Prosper Dupré.
A Moyenvic. Foblant.	*A Arc.* . . . Fontenelle.	
A Château-S. Quintard.	*A Montmorot.* Desvernois.	
A Saulnot. . Benoît.	*A Moûtiers.* . Roche.	

RÉGIE IMPÉRIALE DES SELS ET TABACS,

Créée par décret impérial du 2 thermidor an 13, et chargée de la fabrication et de la vente exclusive des sels et des tabacs dans les départemens au-delà des Alpes.

M. Devaines ✻, *Directeur général.*

Administrateurs, Messieurs,

Revelli. Formenti. Desmarest. Schiaffino. Seras.

M. Mauroy, *Secrétaire général.* | M. . . . *Caissier général.*

M. Garaudé, *Inspecteur en chef.*

Division des départemens pour la suite de la vente *des sels et tabacs.*

Divisions.	*Départemens.*	*Direct. particuliers.*	*Inspecteurs.*
1re. M. Schiaffino.	Pô . . . . Sture. . . .	M. Laville-Leroux.	M. Sachetti.
2e. M. Desmarest.	Gênes. . . . Apennins. . .	M. Chomel.	M. Grillo.
3e. M. Formenti.	Marengo. . . Montenotte . .	M. Bollo.	M. Lavagnino.
4e. M. Seras. .	Doire. . . . Sésia. . . .	M. Razetti.	M. Camino.
5e. M. Revelli. .	Taro.	M. Piazza-Allody.	M. Renard.
6e. M.	Arno. . . . Méditerranée. . Ombrone. . .	M. Drouillard.	M. . . . . . M. Coppi. M. Adhemar.

Manufactures de Tabacs.

M. Desmarest, *Administrateur.* M. Tarchioni, *Inspect. princ.*

Manufactures.		*Directeurs.*
	De Turin.	M. Verney,
	De Gênes.	M. Riouffe,
	De Parme	M. Raschi,
	De Florence. . . .	M. Cantini,

Salines de Salso.

M. Revelli, *Administrateur.* M. Galvani, *Directeur.*

Salines de Volterra.

M. . . . ., *Administrateur.* M. Falchi, *Directeur.*

DIRECTIONS *des Contributions directes, créées par la Loi du 3 Frimaire an VIII.*

Départem.	Directeurs.	Inspecteurs.	Départem.	Directeurs.	Inspecteurs.
1 *Ain.* . .	Dutaillis.	Beguillet.	41 *Hérault.* .	Tesses, fils.	Devilliers.
2 *Aisne.* . .	Debatz.	Dequen.	42 *Ille & V. L.*	Pontallié.	Bonami.
3 *Allier.* . .	Bastide.	Amy-Docelles.	43 *Indre* . .	Dissez.	Lepeintre.
4 *Alpes (b.).*	Bovis.	Beau.	44 *Indre & L.*	Hennet.	Danié.
5 *Alpes (h.).*	Tournilhon.	Joly.	45 *Isère.* . .	Gelly.	Réboul.
6 *Alpes M.*	Seraine.	Dentillac.	46 *Jemmapes*	François	Blondel.
7 *Apennins.*	Saporiti.	Rolla.	47 *Jura* . .	Royer-Dupré.	Thouveray.
8 *Ardèche.* .	Fenouil.	Lemarié.	48 *Landes.* .	Galatoire.	Rouveau.
9 *Ardennes.*	Dubois.	Perticos.	49 *Léman* . .	Girod.	Guyenot.
10 *Arno.* .	D'Averton.	Milon Pommeroy.	50 *Liamone.*	Voyez *Golo.*	
11 *Ariège.* .	Biart.	Anglade.	51 *L. & Cher.*	Caffary.	Fourneau.
12 *Aube.* . .	Vangourdon	Mirbeck.	52 *Loire.* . .	Payan Dumoulin.	Marel.
13 *Aude.* . .	Marianne.	Cazes.	53 *Loire (h).*	Pernot.	Nampon.
14 *Aveyron.*	France Delorne.	Hébré.	54 *Loire inf.*	Soulié.	Montessuy.
15 *B. du Rhô.*	Griois.	Loubry.	55 *Loiret.* .	Paulmier.	Huet.
16 *Calvados.*	Briard.	Ricroc.	56 *Lot.* . .	Lussigny.	Pradel.
17 *Cantal.* .	Delormel.	Deizons.	57 *Lot & Gar*	Senbauzel.	Poiré.
18 *Charente.*	Doche.	Denerville.	58 *Lozère.* .	Gobillard.	Barrot.
19 *Char.-inf.*	Gillis.	Degenne.	59 *Lys.* . .	Grossevin.	Faival.
20 *Cher.* . .	Ruelle.	Courtier.	60 *Main. & L.*	Violas-Martigny.	D'Hazard.
21 *Corrèze* .	Besse-Chevalier.	Rivet.	61 *Manche.*	Walwin.	Arvier.
22 *Côte-d'Or*	Le Roy.	Hecquet.	62 *Marengo.*	Navarre.	Jarlot.
23 *Côtes-du-Nord.*	Denoual.	Deslogettes.	63 *Marne.* .	Aubourg.	Aublin.
24 *Creuse.* . .	Vaugelade.	Conchon.	64 *Marne (h).*	Grepinet.	Marcilly.
25 *Doire.* .	Lallemand.	Letiré.	65 *Mayenne.*	Morizet.	Brayer.
26 *Dordogne*	Dauteville.	Delortal.	66 *Méditerr.*	Mermos.	Valmalette.
27 *Doubs.* .	Ferroux.	Grandjean.	67 *Meurthe.*	Delanoë.	Pigalle-Vareille.
28 *Drôme* .	Gailhard.	Laborde.	68 *Meuse.* .	Humbert.	Moreau.
29 *Dyle.* . .	Maupassant.	Goudé.	69 *Meuse-inf.*	Prisse.	Dathier.
30 *Escaut.* .	Gervaise.	Puis.	70 *Mont-Bl.*	Gérard.	D'Hardouineau-Valery.
31 *Eure.* . .	Boulanger.	Duplessis-Bois Renard	71 *Montenot.*	Demarini.	Isengard.
32 *Eure & L.*	Janmar.	Caquet-Ferrand.	72 *Mont-T.*	Daigrefeuille.	Leclerc.
33 *Finistère.*	Dorsch.	Dubreton.	73 *Morbihan*	Levieil.	Dubois.
34 *Forêts.* . .	La Ramée.	Constant-Mercier.	74 *Moselle.* .	Mennessier.	Bertaux.
35 *Gard.* . .	Vernede.	Meinadier.	75 *Nèthes (d)*	Goigoux.	Duvivier.
36 *Gar. (H).*	Beguillet.	Barreau.	76 *Nièvre.* .	Hennet.	Collin.
37 *Gênes.* .	Doré.	Marchesi.	77 *Nord.* . .	Pigalle.	Scheppers.
38 *Gers* . .	Levaillant.	Ainé.	78 *Oise.* . .	Delorme.	Garnier.
39 *Gironde.*	Salafon.	Charles.	79 *Ombrone.*	Chenou.	Debatz.
40 *Golo.* . .	Ramolino.	Vazillières.	80 *Orne.* . .	Bois.	Barbazan.
			81 *Ourte* . .	Marcol.	Regnard.

Départem.	Directeurs.	Inspecteurs.	Départem.	Directeurs.	Inspecteurs.
82 *P.-de-Cal.*	Hubert.	Ogez Tauchou.	99 *S.&Mar.*	Mahou.	Prieur-la-Combe.
83 *Pô.* . .	Destor.	Belmondi.	100 *S.&Oiſ.*	Leroi, aîné.	Condom.
84 *PuydeD.*	Lefour.	Boutarel.	101 *Sein-Inf.*	Reculé.	Marabail.
85 *Pyrén.(b).*	Lestapis.	Lacoste.	102 *Sesia.* .	Lombardi.	Cattaneo.
86 *Pyrén.(h)*	Darlu.	Ramel.	103 *Sèvres(d*	Tuffet, fils.	Lamartinière.
87 *Pyrén. or.*	Lefevre.	Duhamel.			
88 *Rhin(B).*	Cadet.	Heitz	104 *Somme.*	Chamont.	Brazier.
89 *Rhin(H).*	Seguret.	Gastrez.	105 *Stura.* .	Asseretto.	Joubert.
90 *Rhin&M.*	Franchemont.	Holtoff.	106 *Tarn.* . .	Bergon.	Gouzy, aîné.
			107 *Tarn et Garonne.*	Henry.	Heudelet.
91 *Rhône.* .	Dulaurens.	Péconnet.	108 *Taro.* .	Platestainer	Baroni.
92 *Roer.* . .	Lerat.	Richard.	109 *Var.* . .	Maurine.	Thomas.
93 *S.&Mſe.*	Michel.	Capperon.	110 *Vaucl.* .	André.	D'Haubersart.
94 *Saône(h).*	Chatelain.	Lesage-Amaury.			
			111 *Vendée.*	Lacoisne.	Martin.
95 *Saône&L*	Vitalis.	Teillard.	112 *Vienne.*	Boutry, je.	Chauveau.
96 *Sarre..* .	Lambrie.	Herpin.	113 *Vien.(h)*	Charpentier	Guineau Dup.
97 *Sarthe.* .	Le Rebours.	Noël.	114 *Vosges..*	Godeau.	Robillot.
98 *Seine.* . .	Voy. *Paris.*	Voy. *Paris*	115 *Yonne.*	Sauvé.	Decourt.

RECEVEURS GÉNÉRAUX *des Departemens, Receveurs particuliers d'Arrondissemens, des principales Villes, etc.*

Ces comptables, chargés principalement du recouvrement des contributions directes, versent le produit de leurs recettes au Trésor public, et lui en comptent chaque mois, par bordereau, et à la fin de chaque exercice, par état au vrai ou état final.

Ils sont aussi chargés de recevoir, pour la caisse centrale du Trésor, les versemens des préposés des administrations de l'enregistrement et des douanes, placés dans leurs départemens ou arrondissemens repectifs.

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Receveurs des principales Villes et Communes.
Ain. Favel, à *Bourg.*	Tabaries, *à Trévoux.* Dumolin, *à Belley.* Molinard, *à Nantua.*	Roffray, *à Bourg.*
Aisne. Bourbouion Saint-Edme, à *Laon.*	Ledue-d'Eptesson, *à Château-Thierry.* Piot, *à Saint-Quentin.* Clouet, *à Soissons.* Alphonse-d'Aubigné, *à Vervins.*	Cadroi, *à Laon.*
Allier. Jaladon, à *Moulins.*	Joly, *à Gannat.* Jaladon, *à la Palisse.* Pradon, *à Mont-Luçon.*	Artigaut, *à Moulins.*
Alpes (B.). Gaston, à *Digne.*	Canton, *à Barcelonette.* Tartanson, *à Castellane.* Juramy, *à Forcalquier.* Plauche, *à Sisteron.*	Guieu, *à Digne.* Bouteille, *à Manosq.*

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Alpes. (H.). Brochier, à *Gap.*	Dioque, à *Briançon.* Blanc, à *Embrun.*	Jacques, à *Gap.*
Alpes Maritimes.. Mieulle, à *Nice.*	Meline, à *Puget-Theniers.* Salvator, à *San-Remo.*	Feraudy, à *Nice.*
Apennins. Vissei, à *Chiavari.*	Cosme di Negro, à *Sarzane* Rossi, à *Pontremoli.*	. . . . .
Ardèche. Gamon, à *Privas.*	Mazon, à *Argentières.* Frachon, à *Tournon.*	Garnier, à *Privas.*
Ardennes. Mollet, à *Mézières.*	Billaudel, à *Rethel.* Briois, à *Rocroy.* Lemoine, à *Sedan.* Hallez, à *Vouziers.*	Torche, *Charleville* *Mezières.*
Ariège. Larroque, à *Foix.*	Campan, à *Pamiers.* Marc-Boué, à *St.-Girons.*	Goulard, à *Foix.*
Arno. Sourdeau, à *Florence.*	Thissier, à *Arezzo.* Cuccoli, à *Pistoie.*	Piamonti, *Ier arrond.* Delavault, *IIe arrond.* *Florence.*
Aube. Pierlot, à *Troyes..*	Dayma, à *Arcis.* Pillard, à *Bar-sur-Aube.* Damien, à *Bar-sur-Seine.* Boucher, à *Nogent-sur-S.*	Astier, à *Troyes.*
Aude. Rivals, à *Carcassonne....*	Clausel, fils, à *Narbonne.* Largey, à *Castelnaudary.* Roillet, à *Limoux.*	Guillet, à *Carcassonne.* Poulharies - Glèze, à *Narbonne.*
Aveyron. Costes, à *Rhodès.*	Canel, fils, à *Espalion* Solinhac, à *Milhau* Armand, à *Ste.-Afrique.* Dissez, à *Villefranche.*	Balza-Vialatelle, à *Rhodès*
Bouch.-du-Rhône. André, à *Marseille.*	Sallier, à *Aix.* Bonthoux, à *Tarascon.*	Goupy, Duval, Coriol, à *Marseille.* Voisin, Bouyon. à *Arles.*
Calvados. Pellapra, à *Caen..*	Le Roy, à *Bayeux.* Gillotin, à *Pont-l'Evêque.* Asselin, à *Lisieux.* Lefourmentier, à *Falaise.* Berrurier, à *Vire.*	Aviat du Parqui, à *Caen.* Basley, à *Bayeux.* Serant, à *Falaise.* L'heure, à *Lisieux.* Colin, à *Vire.* Fortin, à *Honfleur.* Pillois, à *Pont-l'Evêque.*
Cantal. Croizet, à *Aurillac.*	Chirol, à *Saint-Flour.* Galvaing, à *Mauriac.* De Brives, à *Murat.*	Croizet, (A.) à *Aurillac,*

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Charente. Astier, à *Angoulême*.	Calluaud, à *Barbezieux*. Dulignon, à *Cognac*. Lesueur, à *Confolens*. Boisnier, fils, à *Ruffec*.	Boissar, à *Angoulême*.
Charente inférieure. Max. Titon, à *Saintes*.	Serin-Cordiniere, à *la Rochelle*. LeVallois, à *S. J.-d'Angély* Hébre Laubat, à *Marennes*. Hubert, à *Jonsac*. Tessier, à *Rochefort*.	Bruna, à *La Rochelle*. Vandamme, à *Saintes*. Chardonneau, à *Rochefort*.
Cher. Gressin, à *Bourges*.	Pernot, à *Sancère*. Gaulmier, à *St.-Amand*.	Dupreuil, à *Bourges*.
Corrèze. Floucaud, à *Tulle*.	Blanchart, à *Brives*. Deselve, à *Ussel*.	Leix, à *Tulles*.
Côte-d'Or. Lejeas, à *Dijon*.	De Roye, à *Beaune*. Fabry, à *Chatillon*. Bruzard, à *Sémur*.	Frantin, à *Dijon*.
Côtes-du-Nord. Latimier - Duclésieux, à *Saint-Brieux*.	Vienot, à *Lannion*. Dufresne-l'Aigle, à *Dinan*. Viel, à *Loudéac*. Després, à *Guingamp*.	Gicquel, à *St-Brieux*. Lecoat, à *Lannion*. Aubry-Louhas, à *Dinan*. Homo, à *Guingamp*.
Creuse. De Varambon, à *Gueret*. . . .	Darchis fils, à *Boussac*. Tixier, à *Bourganeuf*. Dupuy, à *Aubusson*.	Deslignères, à *Gueret*.
Doire. Kesner, à *Ivrée*. .	Biava, à *Ivrée*. Defay, à *Aoste*. Robaudi, à *Chivasso*.	Clément, à *Ivrée*.
Dordogne. Chambon, à *Périgueux*.	Lecomte, à *Sarlat*. Deslendes-Combette, à *Bergerac*. Grolhier, à *Nontron*. Fargeot père, à *Riberac*.	LaCombe, à *Périgueux*.
Doubs. Monnot, à *Besançon*.	Barbier, à *Beaume*. Jouffroy, à *Pontarlier*. Grangier, à *Ste.-Hipolyte*.	Grangier, à *Besançon*.
Drôme. Blachette, à *Valence*.	Rambeau, à *Die*. Gimbert, à *Montélimart*. Verdet, à *Nyons*.	Chancel, à *Valence*.
Dyle. Passy, à *Bruxelles*.	Lints, à *Louvain*. Roussi, à *Nivelles*.	V. André, Ier *arrondiss.* . . . . ., IIe *arrondiss.* à *Bruxelles*. Hevrard, à *Louvain*.

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Elbe. (Isle d') Pezzella, *à Porto-Ferrajo.*		
Escaut. Muguet-Varanges, à *Gand.*	Lucy, *à Audenarde.* Masse, *à Eecloo.* Tanquerelle, *à Termonde.*	Brabander, Ier *arrondissem.*, Pein, *IIe arr.* *à Gand.*
Eure. Gazzane, à *Evreux.*	Pluchart, *à Pont-Audemer.* Simon, fils, *à Louviers.* Carville, *aux Andelys.* Eloy-Capelle, *à Bernay.*	Fouché, *à Evreux.* Tremblay, *à Verneuil.* Richard, *à Vernon.* Guille, *à Bernay.* Regnard, *à Pontaudemer* Morin, *à Louviers.* Lambert fils, *à Beuzeville.* Robert, *aux Andelys.* Corneille de Haumont, *à Gisors.*
Eure et Loir. De Labouere ; à *Chartres.*	Proust, *à Nogent.* Depradine, *à Châteaudun.* Marchal, *à Dreux.*	Maugars, *à Chartres.* Egasse, *à Dreux.* Barré Ducheminé, *à Châteaudun.* Cirier, *à Nogent-le-Rotrou.*
Finistère. Sauvinet, à *Quimper.*	Moreau, *à Brest.* Loret, fils, *à Morlaix.* Le Breton, *à Châteaulin.* Billette fils, *à Quimperlé.*	Aubineau, *à Brest.* Ansquer, *à Châteaulin.* Garel, *à Morlaix.* Bosc, *à Quimperlé.* Blot, *à Quimper.* Loriol, *à St-Pol-Léon.*
Forêts. Milleret fils, *à Luxembourg.*	Beving, *à Bitbourg.* Demuziel, *à Dieckrich.* Maguette, *à Neufchâteau.*	Garnier, *à Luxembourg.*
Gard. La Barollière ✠, à *Nismes.*	Vasnier, *à Alais.* Duclap, *à Uzès.* Aigoin, *à S. Hipolyte.*	Possac-Genas, *à Nismes* Carboni, *à Beaucaire.* Morel, *à Alais.* Esprit-Mayran, *à Uzès.* Raynaud, *à Pont-S.-Esprit.*
Garonne. (Haute) Marragon, à *Toulouse.*	Gaillard, *à Villefranche.* Sevenne, *à Muret.* S.-Julien, *à S.-Gaudens.*	Pascal, *à Toulouse.*
Gênes. Baratta, à *Gênes.*	Maggi, *à Novi.* Labrousse, *à Bobbio.* Meynardi, *à Voghera.* Avalle, *à Tortone.*	Bianchi, Assereto, *à Gênes.*

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Gers. Mas, à *Auch.* . .	Drouillard, à *Condom.* Pouzols, à *Lectoure.* Bonnecaze, à *Mirandes.* Daubons, à *Lombez.*	Mauroux, à *Auch.*
Gironde. Declerck, à *Bordeaux.*	Nicolas, à *Bazas.* Redeuilh, à *Blaye.* Constant, à *Lesparre.* Ravot, à *Libourne.* Doucet, à *la Réole.*	Duphot, Boyer, Henet, à *Bordeaux.*
Golo. Viguier, à *Bastia.*	Poli, à *Calvi.* Mariani, à *Corté.*	Pallaviccini, à *Bastia.*
Hérault. Despous, à *Montpellier.*	Pradal, à *St.-Pons.* Viennet, à *Beziers.* Lugagne-Jourdan, fils, à *Lodève.*	Serviez, à *Béziers.* Aurès, à *Montpellier.*
Ille et Vilaine. Le Crosnier, à *Rennes.*	Danican, à *Saint-Malo.* Moriceau, à *Fougères.* Hevin, à *Vitré.* Jausions, fils, à *Redon.* Guignot-Boissiere, à *Montfort.*	Maudet, à *Montfort.* Janvier, à *Redon.* Millet, à *Rennes.* Rouhault, à *St-Malo.* Charlot, à *Fougères.* Vatar, à *Vitre.*
Indre. Marguerye, à *Châteauroux.*	Gaigneau Thurot, à *Issoudun.* Robin-Duvernet, à *Lachâtre.* Delacoux-Marivault, au *Blanc.*	Bonjouan Lavarenne, à *Châteauroux.*
Indre et Loire. Peyrusse, à *Tours.*	Deville, à *Chinon.* Lesleu, à *Loches.*	Fournier, à *Tours.*
Isère. Giroud, à *Grenoble.*	Faulcon, à *Latour-du-Pin.* Ciere, à *Saint-Marcellin.* Pillieron, à *Vienne.*	Achard, à *Grenoble.*
Jemmape. Hennekinne, à *Mons.*	Coupès, à *Charleroi.* Verdure, à *Tournay.*	Duviviers, à *Mons.* Grandjean, à *Tournai.*
Jura. Danet fils, à *Lons-le-Saulnier.*	Commoy, à *St.-Claude.* Delandes, à *Dôle.* Guyon, à *Poligny.*	Guerin, à *Lons-le-Saulnier.*
Landes. Dauries, à *Mont-de-Marsan* . . .	Durieu, à *Saint-Sever.* Dompnier, à *Dax.*	Peyrere, à *Mont-de-Marsan.*

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Léman. Chastel, à *Genève.*	Bar, *à Bonneville.* Mauris, *à Thonon.*	Montanier, *à Geneve.*
Liamone. Pô, à *Ajaccio.* . .	Ornano, *à Sartène.* Multedo, *à Vicco.*	Stefano Poli, *à Ajaccio.*
Loir et Cher. Lefebvre, à *Blois.*.	Marganne, *à Vendôme.* Drouet, *à Romorentin.*	Petitpareau, *à Blois.*
Loire. Tellier, à *Montbrison.*	Julliard, *à Saint-Etienne.* Solliers, E. *à Roanne.*	Rittier, *à Montbrison.* Castel, *à St-Etienne.*
Loire. (Haute.) DeParron, au *Puy.*	Borne, *à Brioude.* Jouceraud, *à Yssingeaux.*	Duranson, *au Puy.*
Loire inférieure. Law-Lauriston, à *Nantes.*	Grimperel, *à Savenay.* Mechin, *à Châteaubriant.* Butel, *à Ancenis.* Morlet, *à Paimbœuf.*	Dupin-Ferrieres, *à Châteaubriant.* Lajarriette, *à Nantes.* Rouhaud, *à Guerande.* Huguet, *à Paimbœuf.*
Loiret. Doyen, à *Orléans.*	Gilbon, *à Pithiviers.* Le Queux, *à Montargis.* Devade, *à Gien.*	A. Geffrier, V. Geffrier, } *à Orléans.*
Lot. Baudon, à *Cahors.*	Bonhomme, *à Gourdon.* Besse, *à Figeac.*	Mercier, *à Cahors.*
Lot et Garonne. Lemaitre, à *Agen.*	Dudevant, *à Marmande.* Combette, *à Nérac.* Dubruel, *à Villeneuve.*	Laubarede, *à Agen.*
Lozère. Borrelly, fils, à *Mende*	Comandré, *à Florac.* Guillemon, *à Marvejols.*	Valantin, *à Mende.*
Lys. Mortier, à *Bruges.*	Tourteau, *à Ypres.* Chomel, *à Courtray.* Boissière, *à Furnes.*	Debucher-Charlier, *à Bruges.* Piquery, *à Courtray.* Auvray l'aîné, *à Ypres.*
Maine et Loire. Taillepied de Bondi, à *Angers.*	Lecrosnier, *à Ségré.* Dutier, *à Baugé.* Bodin, *à Saumur.* Drouillard-du-Karbec, *à Beaupréau.*	Borée, *à Angers.* Vinet, *à Saumur.* Boursier, *à Beaufort.* Bagneris, *à Chollet.*
Manche. Bunel, à *Saint-Lô.*	Lemarrois, *à Valognes.* Ficquet, *à Mortain.* Fremond, *à Avranches.* Coupart, *à Coutances.*	Vialatte, *à Saint-Lô.* Le Boulfi, *à Cherbourg.* Despinasse, *à Valognes.* Lair, *à Coutances.* Lecrosnier, *à Carentan.*
Marengo. Deniset, à *Alexandrie*	Chiorando, à *Alexandrie.* Cresia, à *Casal.* Testa Fochi, à *Asti.*	Gaudry, *à Alexandrie.*

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Marne. Pein, à *Chaalons.*	Leclerc, *à Epernay.* Clonet, *à Reims.* Buirette, *à Ste-Ménéhould.* Jobert, *à Vitry-sur-Marne.*	Chenet, fils, *à Chaalons.* Berton, I[er] *arrondiss.* } *à Reims.* Mutel, II[e] *arrondiss.* } *à Reims.*
Marne. (Haute) Gouvillier, à *Chaumont.*	Paillette-de-Lisle, *à Vassy.* Couvreux, *à Langres.*	Girardon, *à Chaumont.*
Mayenne. Boutray, à *Laval.*	Esnault, *à Mayenne.* Rouillon, *à Château-Gontier.* Vauvert, *à Pré-en-Pail.*	Corbillé, *à Laval.* Le Pecheux-du-Hautbourg, *à Mayenne.* Legué-la-Rivierre, *à Château-Gontier.*
Méditerranée. Boissier, à *Livourne.*	Lionnet, *à Pise.* Grieumard, *à Volterra.*	Cartailhac, I[re] *division.* } *à Livourne.* Cathelin, II[e] *division.* } *à Livourne.*
Meurthe. Monnier, à *Nancy.*	Blahay, *à Château-Salins* Mallarmé, *à Lunéville.* Thirion, *à Sarrebourg.* Petitjean, *à Toul.*	Dibos, *à Nancy.*
Meuse. Buffault, à *Bar sur Ornain.*	Bonnescuelle-Lespinois, *à Commercy.* Roussell, *à Montmédy.* Vinaty, *à Verdun.*	Dufossey, *à Bar-sur-Ornain.*
Meuse-Inférieure. Veugen, à *Maestricht.*	Digand, *à Hasselt.* Dresens, *à Ruremonde.*	Brion, *à Maëstricht.*
Mont-Blanc. Besson, fils, à *Chambéry.*	Delatte, *à Annecy.* Morin, *à Moutiers.* Hennequin, *à S.-Jean-de-Maurienne.*	Deville, *à Chambéry.*
Montenotte. Mariani, à *Savonne.*	Corvetto, *à P.-Maurice.* Deroo, *à Acqui.* Davico, *à Ceva*	Rossi, *à Savonne.*
Mont-Tonnerre. Reizet, à *Mayence.*	De Creutzer, *à Spire.* Gugel, *à Kaiserslautern.* Weyland, *à Deux-Ponts.*	Kappelmayer, *à Mayence.*
Morbihan. Danet, à *Vannes.*	Le Bigot, *à Napoléonville* Dabirel, *à Ploermel.* Ansault, *à l'Orient.*	Michel, fils, *à l'Orient.* Castaigni, *à Vannes.* Morand, *à Pontivi.*
Moselle. Possel, à *Metz.*	Marchand, *à Briey.* Couturier, *à Sarguemines.* Barrault, *à Thionville.*	Lamy, *à Metz.*

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Nèthes (Deux) Ducos, à *Anvers*. .	Grillot, à *Malines*. Veillet - Deveaux, à *Turnhout*.	Desvignes, *Ier arrond.* Tribert, *IIe arrondiss.* à *Anvers*. Choquet, à *Malines*.
Nièvre. Lefebvre-Lemaire, à *Nevers*.	Robert, à *Cosne*. Bardet, à *Clamecy*. Riondet, à *Château-Chinon*.	Pagès, à *Nevers*.
Nord. Gossuin, à *Lille*. .	Maupassant, à *Avesnes*. Beaulieu, à *Dunkerque*. Lienard, à *Cambray*. Duriez, à *Douai*. Reynnard, à *Hazebrouck*.	Bois, à *Lille*. Bourdon, à *Dunkerque*. Maurice Derison, *Douai*. Marrissal à *Valenciennes*. Delimal, à *Cambray*.
Oise. Gibert, à *Beauvais*	Millon-Dainval, à *Clermont*. Alix, à *Compiègne*. Saint-Paul, à *Senlis*.	Delacroix, à *Beauvais*. Ducoudrai, à *Clermont*. Maresse, à *Noyon*. Langlois, à *Compiègne*. Paris, à *Senlis*.
Ombrone. Boccardi, à *Sienne*.	Sornin, à *Grosseto*. Marucchi, à *Montepulciano*.	Peureux, à *Sienne*.
Orne. Decrès, à *Alençon*.	Roulleaux, à *Domfront*. Larroc, à *Argentan*. Gautier, à *Mortagne*.	Romet, à *Alençon*. Duhomme à *Argentan*. Renard, à *Domfront*. Fretté, à *Mortagne*. Houel de la Chasserie, à *l'Aigle*.
Ourte. Desoër, à *Liége*. .	Surmont-Bonne-Escuelle, à *Huy*. Vistor, à *Malmédy*.	Vialla, à *Liége*. Doutrelepont, à *Malmédi*. Perot, à *Spa*.
Pas-de-Calais. Harlé, à *Arras*. .	Ternaux, à *Boulogne*. Garapin, à *Saint-Omer*. Joly, à *Béthune*. Corne, à *Saint-Pol*. Lefebvre, à *Montreuil*.	Playoult, à *Arras*. Corne, fils, à *Boulogne*. Mancel, fils, à *Calais*. Acloque, à *Bapaume*. Aigoin, à *Hesdin*. Bultel, à *St-Omer*. Dassenoy, à *Aire*. Delambre, à *Béthune*. Corne, à *Saint-Pol*.

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Pô. Musnier l'Hérable, à *Turin*.	Valory, à *Turin.* Simondi, à *Pignerol.* Lacroix, à *Suze.*	Bertini, Simon, Leyris, à *Turin.* Dupuis, à *Chiery.* Serras, à *Carmagnole.*
Puy-de-Dôme. Gilbert-de-Ribe-rolles, à *Clermont.*	Magnin, à *Ambert.* Prieur, à *Issoire.* Bartha, à *Riom.* Darrot, à *Thiers.*	Fonteilles, à *Clermont.* Culhat-Coreil, à *Riom.* Tapon Chollet, à *Thiers.*
Pyrénées (basses). Rouzies, à *Pau*. . .	Pourtauborde, à *Mau-leon.* Pétriat, à *Orthez.* Leremboure, à *Bayonne.* Cap-de-Pon, à *Oléron.*	Estariza, à *Pau.* Mercier, à *Bayonne.*
Pyrénées (hautes). Barbanègre, à *Tarbes.*	Février, à *Argelès.* Lay, à *Bagnères.*	Duclos, à *Tarbes.*
Pyrénées Orient. Garnier Deschênes, à *Perpignan*. . .	Vilar, à *Prades.* Delcros-Rodor, à *Céret.*	Rougé, à *Perpignan.*
Rhin (Bas) Doumerc-Belau, à *Strasbourg*. . . .	Graeff, à *Sélestat.* Betting, à *Saverne.* Widmann, à *Wissem-bourg.*	Hugot, Ier *arrondiss.* Poncet, IIe *id.* à *Stras-bourg.*
Rhin (Haut-) Marx, à *Colmar*. .	Haas, à *Belfort.* Mauger, à *Delémont.* Cunier, à *Porentruy.* Perrot, à *Altkirck.*	Quefemme, à *Colmar.*
Rhin et Moselle. Dalton, à *Coblentz.*	Mandheux, à *Bonn.* Fromental, à *Simmern.*	Linz, fils, à *Coblentz.*
Rhône. Nivière, fils, à *Lyon.*	Delorme, à *Villefranche.*	Plouvié, Jame, Jacquier, à *Lyon.* Morel, à *Villefranche.*
Roër. Gay, à *Aix-la-Chapelle*. . . .	Bosserée, à *Cologne.* Kopp, à *Crevelt.* Sinsteden, à *Clèves.*	Boyé, à *Aix-la-Cha-pelle.* Migliori, à *Cologne.*
Sambre et Meuse. Akermann, a *Na-mur*.	Neukome, à *Dinant.* Fouvent, à *Marche.* Zoude, à *Saint-Hubert.*	Hangard, à *Namur.*

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Saône (Haute) Junot, à *Vesoul*.	Rousset, à *Gray*. Gousset, à *Lure*.	Boudot, à *Vesoul*.
Saône et Loire. Moreau, à *Macon*.	Joly, à *Châlons*. Mehu, à *Charolles*. Bleton, à *Louhans*. Gleize, à *Autun*.	Dumalle, à *Mâcon*. Brunel, à *Châlons-S.-S.*
Sarre. Failly, à *Trèves*.	Blondin, à *Birkenfeld*. De Boulogne, à *Sarrebruck*. Staadt, à *Prum*.	Geyer, à *Trèves*.
Sarthe. Goupil, au *Mans*.	Joly, à *Mamers*. Cointereau, à *Saint-Calais*. Fourmy, à *la Flèche*.	Faucillon-Duparc, au *Mans*. Cousin, à *Bonnetable*. Bisson, à *la Ferté-Bern*. Hervet, à *Mamers*. Leroi-Barnicourt, à *la Flèche*. Marc, à *Sablé*. Anjubault-Laborde, à *Saint-Calais*.
Seine. Voyez page 763.	De *Saint-Denis*, de *Sceaux*, voy. page 779.	*A Paris*, Voyez p. 777.
Seine et Marne. Jase, à *Melun*.	Grandjean, à *Coulommiers*. Frignet, à *Meaux*. Mesnager, à *Fontainebleau*. Deséjournée-Moricourt, à Provins.	Pigalle, à *Melun*. Daviel, à *Meaux*. Marrier de Chanteloup à *Fontainebleau*. Bertrand, à *Montereau*. Despoix, à *Brie*. Laurence, à *Coulommier*. Guyon, à *Nemours*. Choiseltat, à *Provins*.
Seine et Oise. Gilles, à *Versailles*.	Fertou, à *Mantes*. Abraham, à *Pontoise*. Jautet, à *Corbeil*. Pillas, à *Etampes*.	Devaux, à *Versailles*. Durand, à *Mantes*. Mauris, à *Pontoise*. Malassis, à *Gonesse*. Codechevre, à *Dourdan*. Lestumier, à *Corbeil*. Malus, à *Saint-Cloud*. Leroi d'Artevelle, à *Etampes*. Veau de la Nouvelle, à *Arpajon* Danglebermes, à *Poissy*.

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Seine-Inférieure. Soulès, à *Rouen.*	Chauvot Duhesme, *au Hâvre.* Loche, *à Yvetot.* Mouquet, *à Dieppe.* Toussaint, fils, *à Neufchâtel.*	Brulley, *Ier arrondiss.*, Dechievres, *IIe id.*, Dumouchel, *IIIe id.*, *à Rouen.* Pourru, *au Hâvre.* Delarue, *à Elbœuf.* Guéroult, *à Dernetal.* Gally, *à Yvetot.* Romain, *à St-Valery.* Ferment, *à Bolbec.* Morel, *à Fécamp.* Estancelin, *à Eu.* Bodin-Hulin, *à Gournay.* Bienfait, *à Neufchâtel.* Caumont, *à Dieppe.*
Sesia. Delaleuf, à *Verceil.*	Lamotte, à *Verceil.* Trompeo, à *Biella.* Chaudesaigues, à *Santhia.*	Seraphini, *à Verceil.*
Sèvres (Deux) Proust, à *Niort.*	Blactot, *à Thouars.* Mounier, *à Parthenay.* Minot *à Melle.*	La Bouterie, *à Niort.* Sainton, *à St-Maixent.* Drouineau, *à Thouars.* Servant, *à Partenay.* Bernardin, *à Melle.*
Somme. Louchet, à *Amiens.*	Leveau, *à Abbeville.* Marcotte, *à Doullens.* Lemercier, *à Péronne.* Montarcher, *à Mondidier.*	Hullot, *à Amiens.* Pourfour, *à Abbeville.* Paillat, *à Doullens.* Boucher, *à Montdidier.* Bonnel Mézières, *à Roye.* Pollet, *à Péronne.*
Stura. Drappier, à *Coni.*	Deidier, à *Coni.* De Cressy, à *Savigliano.* Isasca, à *Saluces.* Cattaneo, *à Alba.* Brison du Roure, à *Mondovi.*	Castelmagno, *à Coni.* Benoit, *à Saluces.* Dupuis, *à Fossano.*
Tarn. Agniel, à *Alby.*	Marturé, *à Castres.* Curial, *à Gaillac.* Saugeon, *à Lavaur.*	Andrieu Eugène, fils, *à Albi.*
Tarn et Garonne. Auduze, *à Montauban.*	Prevot-Saint-Cyr, *à Castel-Sarrazin.* Baurez, *à Moissac.*	Dissez, *à Montauban.*

Noms des Receveurs généraux et leurs Résidences.	NOMS des Receveurs particuliers d'arrondissemens.	Noms des Percepteurs des principales Villes et Communes.
Taro. Pepin-Castellinard, à *Parme.*	Ignace Diati, à *Plaisance.* Pie Ferrari, à *Borgo-San-Donnino.*	Braibantie, Delahitte, Berchet, } à *Parme.*
Var. Cagniarol, à *Toulon.*	Isnard, à *Grasse.* Mouttet, à *Draguignan.* Garcin, à *Brignoles.*	Pellicot, à *Toulon.* Giraud, à *Hieres.* Payen, fils, à *Grasse.* Fouvielle, jeune, à *Draguignan.*
Vaucluse. Saint-Martin, fils, à *Avignon.* . . .	Brun, à *Apt.* Alençon, à *Orange.* Germain, à *Carpentras.*	Vallayer, à *Avignon.* Barthelemi, à *Orange.* Rosty, à *Carpentras.* Saporta aîné, à *Apt.*
Vendée. Luce, à *Napoléon.*	Rochez, *aux Sables d'Olonne.* Duboy, à *Montaigu.*	Lamothe, à *Fontenay.* Germain, *aux Sables.* Drouillard, à *Montaigu.* Blanchet à *Noirmoutiers*
Vienne. Chazaud, fils, à *Poitiers.*	Montaut, à *Loudun.* Laurence, à *Châtellerault.* Butaud, à *Montmorillon.* Dousset, fils, à *Civray.*	Bourbeau, à *Poitiers.* Chapelet à *Châtellerault* Bonnet, à *Loudun.* Juillet, à *Montmorillon.*
Vienne. (Haute.) Fournier, à *Limoges.*	Teytut de la Jarrige, à *St.-Yrieix.* S. Nexant Blanc, à *Bellac.* Gonneau, à *Rochechouart.*	Tribert, à *Limoges.*
Vosges. Doublat, à *Epinal.*	Gerardin, à *Mirecourt.* Sonis, à *Neufchâteau.* Petit-Mengin, à *Remiremont.* Fachot, à *Saint-Dié.*	Keringer, à *Epinal.*
Yonne. Guichard, à *Auxerre*	Compagnot, à *Avallon.* Sybertz, à *Sens.* Chezjean, à *Joigny.* Bertheley, à *Tonnerre.*	N. Noizot, à *Auxerre.*

M. La Bienvenue, *Receveur général, en Illyrie.*

AGENS EXTÉRIEURS DU TRÉSOR PUBLIC.

PAYEURS *pour le service de la Guerre, dans les Divisions Militaires.*

Ces Payeurs sont nommés par le Ministre du Trésor public, en exécution de l'arrêté du 18 frimaire an XII. D'après le même arrêté, le Ministre règle le nombre et la résidence des préposés de ces comptables et leur nomination est soumise à son approbation.

NUMÉROS

Numéros des Divisions Militaires.	Résidence des Payeurs divisionnaires.	Noms des Payeurs divisionnaires.	Résidence des Préposés des Payeurs divisionnaires.	Noms des Préposés.
1. (1).	*Paris.*	Dutilleul.	*Beauvais.*	Cornetet.
			Laon.	Boutet.
			Orléans.	Bouhébent.
			Melun.	Dubouché.
			Chartres.	Maugars.
			Versailles.	Delacroix.
2.	*Mézières.*	Godart.	*Bar.*	Dupin-de-la-Guerivière
			Châlons.	Patillet.
			Givet.	Bouvier.
			Sédan.	Renard.
			Rocroy.	Briois.
			Montmédy.	Petit-Jean.
			Verdun.	Godart, fils.
			Commercy.	Brodelet.
3.	*Metz.*	Weyer.	*Luxembourg.*	Dresch.
			Longwy.	Claude.
			Sarre-Libre.	Tassard.
4.	*Nancy.*	Genin.	*Toul.*	Deville.
			Epinal.	Mallarmé.
			Phalsbourg.	Lefebvre.
			Lunéville.	Fabvre Parrel.
5.	*Strasbourg.*	Paul.	*Schelestat.*	Aloyse-Kling.
			Landau.	Cabaret.
			Béfort.	Chauchard.
			Colmar.	Gillaboz.
6.	*Besançon.*	Larroc.	*Bourg.*	Armand.
			Lons-le-Saulnier.	Courbet.
			Vésoul.	Raillard Granvelle.
7.	*Grenoble.*	Renard.	*Genève.*	Laurés.
			Gap.	Ruelle.
			Valence.	Blachette.
			Chambéry.	Blanc.
8.	*Marseille.*	Bernard.	*Digne.*	Bretonneau.
			Aix.	Marguery.
			Avignon.	Lambert.
			Nice.	Yrmaud.
			Draguignan.	Lafon.
9.	*Montpellier.*	Poitevin.	*Rhodez.*	Martin.
			Castres.	Caraven.
			Mendes.	Viala.
			Nimes.	Poussielgue.
			Privas.	Jouve.

(1) Pour les Départemens dont sont composées les Divisions Militaires, *voyez* le Tableau de ces Divisions.

Numéros des Divisions Militaires.	Résidence des Payeurs divisionnaires.	Noms des Payeurs divisionnaires.	Résidence des Préposés des Payeurs divisionnaires.	Noms des Préposés.
10...	*Perpignan.*	Delcros.	*Carcassonne.*	Perreau.
			Tarbes.	Boilleau.
			Foix.	Cuzin.
			Perpignan.	Delcros.
			Auch.	Gimbrère.
			Montauban.	Lefranc.
11...	*Bordeaux.*	Molier.	*Pau.*	Manibal.
			Mont-de-Marsan.	Cadilhon.
			Bayonne.	Ouvré.
12...	*La Rochelle.*	Person.	*Niort.*	Piet-Berton.
			Napoléon.	Denis Duchiron.
			Poitiers.	Dauvillier.
			Saintes.	Labarre.
			Rochefort.	Chevalier.
			L'Isle-de-Rhé.	Lavialle.
			Isle d'Oléron.	Maurisset.
			Nantes.	Coquebert.
13...	*Rennes.*	Vuillaume.	*Brest.*	Villeneuve.
			Vannes.	Jacquet.
			L'Orient.	Coquebert.
			Quimper	Cormier.
			Saint-Malo.	Bidy.
			Saint-Brieux.	Beuscher.
14...	*Caen.*	Loisillière.	*Cherbourg.*	Collart.
			Grandville.	Hugon.
			Alençon.	Poimbœuf.
			Saint-Lô.	Housset.
15...	*Rouen.*	Brissot.	*Dieppe.*	Lecanu.
			Le Hâvre.	Lefèvre.
			Evreux.	Duverger.
			Amiens.	Pilvois.
16...	*Lille.*	Bully.	*Bruges.*	Moncabrié.
			Arras.	Delmart.
			Douay.	Freschard.
			Dunkerque.	Dusse.
			Cambray.	Delan.
			Valenciennes.	Parent.
			Maubeuge.	Bauduin.
			Saint-Omer.	Carpentier Bellin.
			Calais.	Jacques.
			Béthune et S. Ven.	Delatre.
			Boulogne.	Henin.
			Hesdin.	Deladrière.
18...	*Dijon.*	Dubart.	*Troyes.*	Lefebvre-Demares.
			Auxerre.	Lebart.
			Mâcon.	Turbet.
			Chaumont.	Favier.
			Auxonne.	Joly.

Numéros des Divisions Militaires.	Résidence des Payeurs divisionnaires.	Noms des Payeurs divisionnaires.	Résidence des Préposés des Payeurs divisionnaires.	Noms des Préposés.
19...	*Lyon.*	Guesdon.	*Le Puy.*	Fontier.
			Clermont.	Bouveret.
			Aurillac.	Bugros d'Arcy.
			Montbrison.	Bonnot.
20...	*Périgueux.*	Gerard.	*Tulle.*	Sage.
			Agen.	Bert.
			Angoulême.	Liedot.
			Cahors.	Dundas.
21...	*Bourges..*	Dauvilliers.	*Limoges.*	Mathis du Chappé.
			Nevers..	Deshayes.
			Guéret.	Tonnelier.
			Moulins.	Decressac.
			Château-Roux.	Robin.
22...	*Tours.*	Romand.	*Blois.*	Villers.
			Le Mans.	D'Esmery.
			Angers.	Paruit-d'Esmery.
			Laval.	Guesdon.
23...	*Ajaccio..*	Conti.	*Bastia..*	Barbery.
			Calvi.	Poli.
			Corté.	Marianni.
			Bonifacio.	Maestroni.
24...	*Bruxelles.*	Dutramblay jeune.	*Mons.*	Silvestre.
			Gand.	Macs.
			Anvers.	Darcy.
25...	*Liége.*	Montanier..	*Namur.*	Denoyelle.
			Maëstricht.	Percheron.
			Aix-la-Chapelle..	Debruyn.
26...	*Mayence.*	Dauchi.	*Coblentz.*	Grandprez.
			Treves..	Gerotin.
27,28.	*Alexandrie.*	*Voyez* ci-dessous et ci-derrière.		
29.	*Florence.*			

M. *Baudeuf*. Payeur de la Garde Impériale, à Paris, aux Tuileries.
M. *Weiss*, Payeur au Conseil d'Etat.

INTENDANCE *du Trésor public dans les départem. au-delà des Alpes.*

M. DAUCHY (C. ✻), *Conseiller d'Etat, Intendant du Trésor public dans les 27e. et 28e. divisions militaires, et dans les Provinces Illyriennes*, à Leybach.

La direction des finances, la surveillance générale sur toutes les caisses publiques, les mouvemens de fonds et leur application aux divers besoins du Gouvernement d'après les indications exprimées par les ordonnances des Ministres.

M. Kesner, *Direct. gén. des Ecritur. des bureaux.* }
M. Allier, *Caissier de la Caisse des viremens.* } à Alexandrie.
M. Briffault, *Trésorier-Payeur.* }

Le Trésorier est chargé dans les départemens des vingt-septième et vingt-huitième dvisions d'acquitter, soit par lui, soit par ses préposés, les dépenses de la

Guerre, de la Dette publique, et des Dépenses diverses. Il est comptable envers le Payeur général de chacune de ces parties.

Préposés de ce Trésorier Payeur. Messieurs.

Pô.	Adhemar.	*à Turin.*	*Sesia.*	Le Guay.	*à Verceil.*
Gênes.	Grillet.	*à Gênes.*	*Stura.*	Beraudon.	*à Coni*
Taro.	Duchâteau.	*à Parme.*	*Montenotte.*	Blin.	*à Savonne*
Doire.		*à Ivrée.*	*Apennins.*	Collas.	*à Chiavari*

INTENDANCE *du Trésor public en Toscane.*

M. de Saint-Thomas, *Auditeur au Conseil d'Etat, Intendant dans la 29e. division*, à Florence.

M. . . . *Direct. général des Ecritures de l'Intendance de Toscane.*

M. Scitivaux, *Payeur divisionnaire pour le service de la Guerre, chargé de celui de la Dette publique et des dépenses diverses, tant pour le département de l'Arno que pour l'Isle d'Elbe.*

Préposés de ce Payeur divisionnaire.

Méditerranée.	Morlans.	*à Livourne.*
Ombrone.	Delahaie.	*à Sienne.*
Isle d'Elbe.		*à Porto-Ferrajo.*

PAYEURS *de la Marine et des Colonies.* Messieurs,

1er. Arrond.	Tréau, *à Anvers.* Marcelin, *à Dunkerque.* Angrand, *à Boulogne.*
2e. Arrond.	Lefevre, *au Hâvre.* Collard, *à Cherbourg.*
3e. Arrond.	Gombault, *à Brest.* Bosquet, *à St.-Servan.*
4e. Arrond.	Geffroy, *à l'Orient.* Coquebert, *à Nantes.*
5e. Arrond.	Hasselawer. *à Rochefort.* La Germonière, *à Bordeaux.*
6e. Arrond.	Boscheron, *à Toulon.*
7e. Arrond.	Isoard, *à la Spezzia.*
Forg. de Nevers.	Deshayes, *à Nevers.*

M. *Reizet*, Payeur de la Guadeloupe.
M. *Besnard*, Payeur des Isles de France et de la Réunion.
M. *Lemonnier*, Receveur-Payeur des Isles Ioniennes.

Payeurs d'Armées.

M. *Jehannot-Crochart*, Payeur de l'armée d'Espagne.
M. *Roguin*, Payeur de l'armée d'Allemagne.
M. *Laquiante jeune*, troupes françoises dans le Royaume d'Italie.
M. *Scitivaux*, aîné, troupes françoises à Livourne et à l'île d'Elbe.
M. *Pocydavant*, armée de Naples.
M. *Chailan*, Payeur de l'armée de Dalmatie et des Provinces Illyriennes.

PAYEURS *extérieurs du Trésor public, chargés dans chaque Département d'acquitter les dépenses diverses et les arrérages de la dette publique et des pensions.*

N. B. Ceux de ces Payeurs placés dans les Départemens où sont établis les chefs-lieux des Divisions Militaires, sont aussi Payeurs de la Division pour le service de la Guerre.

Payeurs et Chefs-Lieux de Départ.			*Payeurs et Chefs-Lieux de Départ.*		
Ain.	*Armand*,	à Bourg.	Allier.	*Decressac.*	à Moulins.
Aisne.	*Boutet*,	à Laon.	Alpes (B.).	*Bretonneau*,	à Digne.

Payeurs et Chefs-lieux de Départ.

Alpes (H.). .	*Ruelle*, à Gap.
Alpes (M.). .	*Armand*, à Nice.
Ardèche. . .	*Jouve*, à Privas.
Ardennes.. .	*Godard*, à Mézières.
Ariège. . .	*Cuzin*, à Foix.
Arno, . .	*Scitivaux*, *à Florence.*
Aube. . . .	*Desmares*, à Troyes.
Aude. . . .	*Perreau*, à Carcassonne.
Aveyron. . .	*Martin*. à Rhodez.
B.-du-Rhône.	*Bernard*, à Marseille.
Calvados. . .	*Loisiliere*, à Caen.
Cantal. . .	*Bugros*, à Aurillac.
Charente. . .	*Liedot*, à Angoulême.
Charente-Inf.	*Thuzin*, à Saintes.
Cher. . . .	*Dauvilliers*, à Bourges.
Corrèze. . .	*Sage*, à Tulle.
Côte-d'Or. .	*Dubard*, à Dijon.
Côtes-du-N. .	*Beuscher*, à S. Brieux.
Creuse. . .	*Letonnelier*. à Guéret.
Dordogne. .	*Gerard*, à Périgueux.
Doubs. . .	*Larroc*, à Besançon.
Drôme. . .	*Blachette*, à Valence.
Dyle. . . .	*Dutramblay* je., à Brux.
Escaut. . .	*Maes*, à Gand.
Eure. . . .	*Duverger*, à Evreux.
Eure-et-Loir. .	*Maugars*, à Chartres.
Finistère. . .	*Cormier*, à Quimper.
Forêts. . .	*Dresch*. à Luxembourg.
Gard. . . .	*Poussielgue*, à Nîmes.
Garonne (H.).	*Delcros*, à Toulouse.
Gers. . . .	*Gimbrere*, à Auch.
Gironde. . .	*Molier*, à Bordeaux.
Golo. . . .	*Barbery*, à Bastia.
Hérault. . .	*Poitevin*, à Montpellier.
Jemmape . .	*Sylvestre*, à Mons.
Ille et Vilaine.	*Vuillaume*, à Rennes.
Indre. . . .	*Robin*. à Château-Roux
Indre et Loire.	*Romand*, à Tours.
Isère. . . .	*Renard*, à Grenoble.
Jura. . . .	*Courbet*, à Lons-le-Sauln.
Landes. . .	*Cadilhon*, à Mont-de-Marsan.
Léman. . .	*Laures*, à Genève.
Liamone. . .	*Conty*, à Ajaccio.
Loir-et-Cher. .	*Villers*, à Blois.
Loire. . . .	*Bonnot*. à Montbrison
Loire (H.). .	*Ponthier*, au Puy.
Loire-Inför. .	*Coquebert*, à Nantes.
Loiret. . .	*Bouhébent*. à Orléans.
Lot. . . .	*Dundas*, à Cahors.

Payeurs et Chefs-lieux de Départ.

Lot-et-Garon..	*Bert*, à Agen.
Lozère. . .	*Viala*, à Mende.
Lys. . . .	*Moncabrié*, à Bruges.
Maine et Loir.	*Paruit*, à Angers.
Manche. . .	*Housset*. à Saint-Lô.
Marengo. . .	*Briffault*, à Alexandrie.
Marne. . .	*Paillet*, à Châlons.
Marne (H.). .	*Favier*, à Chaumont.
Mayenne.. .	*Guesdon*, à Laval.
Méditerranée.	*Morlans*, à Livourne.
Meurthe. . .	*Genin*, à Nancy.
Meuse. . .	*Dupin de la Guerisiere*, à Bar-sur Ornain.
Meuse-Infér.	*Percheron*, à Maëstricht.
Mont-Blanc. .	*Blanc*, à Chambéry.
Mont-Tonn. .	*Dauchy*. à Mayence.
Morbihan. .	*Jacquet*. à Vannes.
Mozelle. . .	*Weyer*, à Metz.
Nethes (D.).	*Darcy*, à Anvers.
Nièvre. . .	*Deshayes*, à Nevers.
Nord. . . .	*Bully*, à Lille.
Oise. . . .	*Cornetet*, à Beauvais.
Ombrone. .	*Delahaie*, *à Sienne.*
Orne. . . .	*Poinbœuf*, à Alençon,
Ourte. . .	*Montannier*, à Liége.
Pas-de-Calais.	*Delmart*, à Arras.
Puy-de-Dôme.	*Bouceret*. à Clermont.
Pyrenn. (B.).	*Manibat*, à Pau.
Pyren. (H.). .	*Boileau*. à Tarbes.
Pyrennées Or.	*Delcros jeune*, à Perpignan.
Rhin (Bas). .	*Paul*. à Strasbourg.
Rhin (Haut)..	*Gillaboz*, à Colmar.
R. et Mozelle.	*Grandprez*, à Coblentz.
Rhône. . .	*Guesdon*, à Lyon.
Roer. . . .	*Debruyn*, à Aix-la-Chapelle.
Sambre-et-M.	*Denoyelle*, à Namur
Saône (Haut.).	*Raillard-Grandvelle*, à Vesoul.
Saône-et-Loir	*Turbet*, à Mâcon.
Sarre. . . .	*Gérotin*, à Trèves.
Sarthe. . .	*D'Esmery*. le Mans.
Seine. . . .	*Dutilleul*, à Paris.
Seine-Infér. .	*Brissot*. à Rouen.
Seine et Marn.	*Dubouché*, à Melun.
Seine-et-Oise.	*Delacroix*, à Versailles.
Sèvres (D.). .	*Bizouard*. à Niort.
Somme. . .	*Pilvois*. à Amiens.
Tarn. . . .	*Andrieu*. à Alby.

Payeurs et Chefs-Lieux de Départ.		*Payeurs et Chefs-Lieux de Départ.*	
Tarn et Garonne. .	. *Lefranc*, à Montauban.	Vosges. .	. *Malarmé*, à Epinal.
Taro. . .	. *Duchâteau*, à Parme.	Yonne. .	. *Le Bart*, à Auxerre.
Var. . .	. *Lafon*, à Draguignan.	Canal de St-Quentin.	. *Samuel Joly*, à S. Quent. chargé de payer les dépenses du canal de Picardie.
Vaucluse. .	. *Lambert*, à Avignon.	Helvétie. .	. *Hertzog*, à Bâle, chargé du paiement des soldes de retraites, traitemens de reforme et pensions civiles.
Vendée. .	. *Duchiron*, à Napoléon.		
Vienne .	. *Dauvilliers*, à Poitiers.		
Vienne (H.). .	*Mathis du Chapé*, à Limoges.		

M. Occelli, *Conservat. des Rentes du ci-dev. Piémont, à Turin.*
M. Rolandelli, *Conservateur de la Dette publique Ligurienne.*
M. . . . . . . , *Receveur général des Contributions, près l'Armée d'Allemagne.*

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Rue et Maison de l'Oratoire.

M. le Comte BÉRENGER (C. ❋), *Conseiller d'Etat, Directeur-Général*, à l'Oratoire.

Administrateurs.

M. Décrétot ❋, *rue du Mail, n.* 5.
M. Dutramblay, *rue d'Enfer, n.* 37.
M. Pluvié, *rue de Grammont, n.* 23.
M. Labrouste ❋, *rue de l'Université, n.* 76.
M. Labouillerie ❋, *rue de la Victoire, n.* 48.

Secrétariat.

M. Geoffroy, *Secrétaire-Général*, à l'Oratoire.
M. Accarias, *Secrétaire Particulier, et Chef du Bureau des Oppositions.*

Caisse Générale.

M. Dubois, *Caissier Général*, à l'Oratoire.
M. Mignotte, *Sous-Caissier*, idem.

Comptabilité Générale.

M. Paterson, *Directeur des Comptes.*
M. Engelbrecht, *Chef de la Comptabilité des Domaines.*
M. Changarnier, *Chef du Bureau des Cautionnemens.*
M. Sinet, *Chef du Bureau du Contentieux.*
M. Boyeldieu, *Chef du Bureau des Pieces comptables*

Conseil de l'Administration.

M. Godard, *Avoué au Tribunal de premiere Instance du département de la Seine*, rue Bertin-Poirée, n. 7.

La Caisse d'Amortissement est en même temps caisse de garantie et de dépôt.

Comme caisse d'amortissement, elle est chargée de toutes les opérations relatives à l'amortissement de la dette publique.

Comme caisse de garantie du remboursement à présentation des obligations souscrites pour les contributions par les receveurs généraux, qui ne seraient pas

acquittées par eux ; de la comptabilité générale des cautionnemens, de leur remboursement dans les cas prévus par les lois, et de la distribution des intérêts qui y sont attribués.

Comme caisse de dépôt, du service des consignations dans tout l'Empire, tel qu'il est organisé par la loi du 28 messidor an 13 ; du dépôt et du placement en accumulation du produit des effets militaires mis hors de service ; du placement en accumulation des retenues faites sur le traitement des employés des administrations publiques, ou de leur conversion en 5 pour cent pour former un fonds de retraite ; du placement du produit libre des biens communaux ; du dépôt du 10e. du revenu foncier des communes, destiné à l'entretien du culte, et de leur contingent pour l'établissement des dépôts de mendicité, du dépôt du produit des droits sur la sortie des grains, etc.

BANQUE DE FRANCE.

Place des Victoires, hôtel Massiac.

La Banque de France a, par les lois des 24 germinal an 11 (14 avril 1803) et 22 avril 1806, le privilège d'émettre seule des billets payables au porteur et à vue. Elle a ce privilège pour quarante ans à partir du premier vendémiaire an 12 (23 septembre 1803).

D'après ses statuts et le décret impérial du 16 janvier 1808, elle doit établir des comptoirs d'escompte dans les villes de département, où les besoins du commerce en feront sentir la nécessité.

Les opérations de la Banque consistent, 1°. à escompter à toutes personnes, des lettres de change et autres effets de commerce, à ordre, à des échéances déterminées qui ne peuvent excéder trois mois, timbrés et garantis par trois signatures, au moins, de commerçans et autres personnes notoirement solvables.

Elle admet néanmoins à l'escompte, tant à Paris que dans ses comptoirs, des effets garantis par deux signatures seulement, mais notoirement solvables, après s'être assurée qu'ils sont créés pour fait de marchandises, si on ajoute à la garantie des deux signatures un transfert d'actions de Banque ou de cinq pour cent consolidé, valeur nominale ;

2°. A faire des avances sur les effets publics qui lui sont remis en recouvrement, lorsque leurs échéances sont déterminées ;

3°. A faire des avances sur les dépôts de lingots ou monnoies étrangères d'or et d'argent qui lui sont faits ;

4°. A tenir une caisse de dépôts volontaires pour tous titres, effets publics, nationaux et étrangers, actions, contrats, obligations de toute espèce, lettres de change, billets, et tous engagemens, à ordre ou au porteur, les lingots d'or et d'argent, les monnoies d'or et d'argent, nationales et étrangères, et les diamans, moyennant un droit de garde sur la valeur estimative du dépôt, qui ne peut excéder un huitième d'un pour cent pour chaque période de six mois et au-dessous.

5°. A se charger pour le compte des particuliers et des établissemens publics, du recouvrement des effets qui lui sont remis ;

6°. A recevoir en compte courant les sommes qui lui sont versées par des particuliers et des établissemens publics, et à payer les dispositions faites sur elle et les engagemens pris à son domicile, jusqu'à la concurrence des sommes encaissées.

Les jours d'escompte sont les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Le taux actuel de l'escompte est à quatre pour cent l'an, pour Paris.

Pour être admis à l'escompte et avoir un compte courant à la Banque, il faut en faire la demande par écrit à M. le Gouverneur, et l'accompagner d'un certificat de trois personnes bien connues.

La Banque ne peut pas admettre d'opposition sur les sommes qu'elle a en compte courant.

On peut céder l'usufruit des actions de la Banque.

Nonobstant la cession de l'usufruit, on peut disposer de la nue-propriété.

Les actions de la Banque peuvent être immobilisées par la simple déclaration du propriétaire. Dès-lors elles sont à l'instar des immeubles de toute nature; elles ont les mêmes prérogatives.

Les actions immobilisées peuvent être affectées à la dotation d'un majorat.

GOUVERNEMENT DE LA BANQUE.

M. le Comte JAUBERT (C. ❋), Conseiller-d'Etat, *Gouverneur*, Hôtel du Gouvernement de la Banque.

M. Thibon, *premier Sous-Gouverneur,* Hôtel du Gouvernement de la Banque.

M. Rodier, *second Sous-Gouverneur,* rue de l'Université, n°. 17.

Secrétaire du gouvernement de la Banque.

M. Maillard, rue des Fossés-Montmartre, n°. 6.

ADMINISTRATION.

Conseil général. *Régents*, Messieurs,

Cordier, *Négociant*, rue du faubourg Poissonnière, n°. 8.

Davillier (J. Ch.), *Négociant*, rue Basse-du-Rempart, n°. 16.

Delessert, fils, *Négociant*, rue Cocq-Héron, n°. 3.

Flory, *Négociant*, rue de la Victoire, n°. 54.

Gibert, *Receveur-général du département de l'Oise*, rue Céruti, n° 14.

Guitton je., *Comm. en march.*, rue Michel-Lepelletier, n°. 21.

Hottinguer, *Négociant*, rue du Sentier, n°. 20.

Jame *, *Receveur-général de l'administration des droits réunis*, rue de Grenelle S.-Germain, n°. 25.

Lafitte, (Jacques) *Banquier*, rue de Grammont, n°. 27.

Mallet aîné, *Banquier*, rue du Mont-Blanc, n°. 13.

Moreau (Louis-Victor) ❋, *négociant*, rue S.-Antoine, n°. 177.

Muguet-Varange, *Receveur-général du département de l'Escaut*, rue Poissonnière, n. 35.

Ollivier, *Négociant*, rue du Gros-Chenet, n°. 19.

Pierlot, *Receveur-gén. du dép. de l'Aube*, r. du Mont-Blanc, n. 11.

Roux (Vital) ❋, *Négociant*, rue Helvétius, n°. 16.

Censeurs, Messieurs,

Martin Puech, *Négociant*, rue de Richelieu, n°. 92.

Robillard, *Fabriquant de tabac*, rue du Mont-Blanc, n°. 22.

Martin, fils d'André, *Banquier*, rue du Faub. Poissonnière, n. 44.

Comités permanens, dont les Membres ne sont renouvelés qu'après dix-huit mois d'exercice.

Billets. Livres et Porte-Feuilles.		*Relations avec le Trésor.*	
M. Cordier.	M. Roux.	M. Delessert.	M. James.
M. Davillier.	M. Ollivier.	M. Muguet-Varange.	M. Pierlot.
M. Delessert.	M. Lafitte.		M. Mallet.

Conseil d'Escompte, Messieurs,

Bellangé, *Négociant*, rue Neuve-Saint-Denis, n°. 14.
Chevals, *Négociant*, rue Saint-Fiacre, n°. 5.
Dubloc, *Négociant*, place des Victoires, n°. 4.
Lafaulotte, père, *Commerce de Bois*, rue Basse-du-Rempart, n°. 84.
Lafond (Et.), *Commerce en Vins*, quai de la Tournelle, n°. 21.
Latteux, *Commiss. en marchandises*, rue de la Réunion, n°. 13.
Lesourd, *Fabriquant de tabac*, rue Montmartre, n°. 18.
Monier (Louis), *Bonneterie et Soieries*, rue Thibautodé, n°. 20.
Renet, *Commerce des Vins*, quai de Béthune, n°. 20.
Ternaux Rousseau (*Manufact. des Draps*), place Victoire, n. 3.
Guyot Delisle, *Négociant*, rue Simon-le-Franc, n°. 8.
Brunier, jeune, *Commerce de Bois*, quai Saint-Bernard, n°. 47.

Chefs principaux, Messieurs,

Garat, *Directeur*, à la Banque.
Delafontaine, *Caissier*, à la Banque.
Decrousaz-Cretet, *Contrôleur*, rue des Fossés-Montmartre, n. 6.
Audibert père, *Secrétaire*, rue des Fossés-Montmartre, n°. 6.
Dibarrart, *Archiviste.*

Chefs Particuliers, Messieurs,

Soret, *Chef du Bureau de l'Escompte.*
Gachet, *Chef du Bureau des Actions.*
Ville, fils, *chef du Bureau de la Correspondance.*
Brisebarre, aîné, *Chef du Bureau des effets au comptant.*
Brisebarre, jeune, *chef du Bureau des Livres.*
Decoincy, *Chef du bureau de l'imprimerie et des billets.*

Caissiers Particuliers, Messieurs,

Bizouard, *Caissier des Recettes.*
Maisonnier, *Caissier de la première Caisse de Dépense.*
Delafrenaye, *Caissier de la deuxième Caisse de dépenses.*
Vial, *Caissier pour l'échange des billets pour sommes de* 1000 *francs et au-dessus.*
Grandin, *Caissier pour l'échange des billets de* 500 *francs.*
Delaroche, *Suppléant des deux Caisses d'échange.*

Contentieux.

Conseil :
M. Armey, *Avocat au Conseil*, rue de la place Vendôme, n°. 3,
M. Bonnet, *Jurisconsulte*, rue du Sentier, n°. 14,
M. Legras ✻, *Avocat au Conseil* rue des Fossés Montmartre, n°. 8,
M. Pérignon, *Juriscons.*, rue neuve S.-Augustin, n°. 8,

M. Marchoux, *Notaire*, rue Vivienne, n°. 6.
M. Juge, *Avoué au Tribunal de première instance*, rue de la place Vendôme, n°. 3.
M. Millard, *Huissier*, rue Saint Martin, n°. 71.
M. Delannoy, *Architecte*, au Conserv. de Musique, rue Bergère.

M. Lacroix, *Docteur en Chirurgie*, rue Coq-Héron, n°. 16.

Comptoirs d'escompte de la Banque de France.

Les comptoirs d'escompte ou succursales de la Banque sont sous sa direction immediate.

Leurs opérations sont les mêmes que celles de la Banque.

Le taux de l'escompte y est provisoirement fixé à cinq pour cent l'an.

La Banque a établi un comptoir d'escompte dans chacune des villes de Lyon et de Rouen.

Comptoir d'escompte de Lyon.

M. Darnal Mayer, *Directeur.*

Administrateurs, Messieurs,

Audiffret, *de la maison* Ch. Audiffret *et Compagnie.*
Bodin, aîné, *de la maison* Bodin, frères.
Brulé, *de la Maison* Maille et Brulé.
Cazenove, *de la maison* Cazenove *et Compagnie.*
Chapuis (Joseph).
Charrasson, jeune.
Duport, père, *de la maison* Duport, père et fils.
Quevremont, *de la maison* Quevremont Balleyder *et Compagnie.*
Reyne, *de la maison* Reyne *et Compagnie.*
Roux, aîné, *de la maison* Roux, frères *et Compagnie.*
Scherb, *de la maison* Couderc, père et fils, et Scherb *et Compag.*
Vincent, *de la maison* C.-G. Vincent *et Compagnie.*

Censeurs, Messieurs,

Bontoux, père.
Gaillard (Joseph-Nicolas).
Memo, père.

Comptoir d'escompte de Rouen.

M. Guttinguer, *Directeur.*

Administrateurs, Messieurs,

Desmarets, fils.
Duvergier, jeune, *de la maison* Duvergier, frères.
Etard, *de la maison* Le Couteulx *et Compagnie.*
Lefevre (Victor-Elie).
Lezurier, aîné ❋, *de la maison* Lezurier, frères.
Manoury.
Martin, aîné, *de la maison* frères Martin.
Pinel, fils, *de la maison* J.-B. Pinel et fils.
Reverdun, *négociant.*
Rondeaux.
Sellier.
Thezard, aîné, *de la maison* veuve Thezard *et Compagnie.*

Censeurs, Messieurs,

Dupont, *de la maison* F. Dupont *et Compagnie.*
Quesnel, *de la maison* Quesnel, frères.
Ribard (Prosper).

CHAPITRE XIII.

Organisation Commerciale.

SECTION PREMIERE.

Tribunaux de Commerce.

Chaque tribunal de Commerce est composé d'un Juge Président, de Juges et de Suppléans ; le nombre des Juges ne peut pas être au-dessous de deux, ni au-dessus de huit, non compris le Président, et est fixé pour chaque tribunal, par le règlement d'administration publique.

Tout commerçant peut être nommé Juge ou Suppléant. s'il est âgé de trente ans, et s'il exerce le commerce avec honneur et distinction pendant cinq ans : le President doit être âgé de quarante ans, et ne doit être choisi que parmi les anciens Juges.

Il y a près de chaque tribunal un Greffier et des Huissiers nommés par le Gouvernement.

Nota. Ces tribunaux n'ont point de vacances.

Tribunaux de Commerce (1) *par ordre alphabétique de Villes.*

Juges, Messieurs,

Abbeville.

HecquetDorval. *P.*
Lebel-Michault.
Delignieres-Dennel
Delattre-Barré.
Belart-Homassel.
Dufestel, *Greffier.*

Agde.

Embry, *Présid.*
Laurens.
Durand.
. . . .
. . . .
Belitrand, *Gref.*

Agen.

Hébrard, *Prés.*
Lamouroux, père.
Charrière.
Leyniac, fils.
Neubel, aîné.
Péhernat, *Gref.*

Aix.

Suchet, *Prés.*
Moutte.
Descoupres.
Paccard.
Emeric.
Félix, *Greffier.*

Aix-la-Chapelle.

Van-Houtem, *Pr.*
Claus.
Strauch.
Nellessen.
. . . .
. . ., *Greffier.*

Ajaccio.

Cuneo-Ornano, *P.*
Levie.
Ghiraldi.
Appietto.
Pugliesi.
Decosmi, *Gref.*

Albi.

Rahoux, aîné, *Pr.*
Oulmières.
Chevalier-Joly.
Ichier.
. . . .
Bellet, *Gref.*

Alençon.

Le François, *Prés.*
Brisard, aîné.
Racinet.
Crochard.
Lemoine-Bretel.
Hardy, *Greffier.*

Ambert.

Buisson-Touzet, *Présid.*
Gladel-Laval.
Imberdis-Pechier.
Quiquandon Gatteyrias.
Fuzon Pourrat.
Fouilhoux, *Gref.*

Amiens.

Dargent, *Prés.*
Gaudefroy.
Deshayes.
Pruvost.
Dupont-Roussel.
Brasseur, fils, *Gr.*

Anduse.

Salle, *Présid.*
Gautier.
Savin.
Teissier.
Cabours.
André, *Greffier.*

Angers.

. . . ., *Presid.*
Besnard, *Prés.* par interim.
Foncquetean.
Thomassin.
. . .
. . ., *Gref.*

---

(1) Les tribunaux de Commerce ont la même Cour d'appel que celle des tribunaux de première instance de leurs départemens.

Juges, Messieurs,

Angoulême.

Clavaud, je, *Prés.*
Boilevin.
Civadier.
Noel.
Bolle.
Second, *Greffier.*

Annonay.

Duret, *Présid.*
Alleon.
Blachier.
Seguin.
. . . .
Pacot, *Gref.*

Anvers.

Solvyns Pieters, *P.*
Van-Merlen.
Verachter.
De Middeleer.
Truyens.
Van-Wamel, *Gr.*

Arles.

Brunet, *Présid.*
Arnaud.
Boulouvard, aîné.
Marin.
Avignon.
Bernard, *Gref.*

Arras.

Piéron-de-Sin, *Pr.*
Deretz-Jouenne.
Souilliart, père.
Colin.
Gzpet-Locquet.
Crochart, *Gref.*

Aubenas.

Bonneville, *Pr.*
Duclaux.
Ruelle-Baisand.
Mariani.
Senoulhet.
Lissignol, *Gref.*

Auch.

Tournié, *Prés.*
Solon.
Peré.
Sancet.
Lezian.
Delas, *Gref.*

Aurillac.

Boudet, *Prés.*
Textoris.
Majonenc.
Borel.
Aymard.
Gandilhon, *Gref.*

Autun.

Bonnardel, *Pr.*
Renault.
Vacher.
George, neveu.
Pierre.
Lacour, *Gref.*

Auxerre.

Prudot, *Prés.*
Baudouin.
Legueux.
. . . .
. . . .
Baudelot, *Gref.*

Auxonne.

Tavian, *Prés.*
Viallet.
Noblet.
Rude.
Radepont.
Humbert, *Gref.*

Avallon.

Begon, *Prés.*
Ruffier.
Garriel.
Rheullion.
Cornicet-Beauregard.
Thibault, *Gref.*

Avignon.

Hierle, *Prés.*
Soullier, aîné.
Meynier, aîné.
. . . .
. . . .
Prost, aîné, *Gr.*

Bar-sur-Ornain.

Magot, *Prés.*
Rouyer-Laboullay.
Ficatier.
. . . .
. . . .
Gillet, *Gref.*

Bastia.

Lota, *Présid.*
Castellini.
Gregori.
Benigni.
Durante.
Paganelli, *Gref.*

Bayeux.

Gosselin, *Prés.*
Le Boucher.
Mariette-Dumesnil
Devos.
Poisson.
Le Bretton, *Gref.*

Bayonne.

Bertrand, *Prés.*
Bastiat, fils.
Lanne.
Chereau.
. . . .
Dupuy, *Gref.*

Beaune.

Bouchard, *Prés.*
Tisserand.
Masson-Mugneret.
Pascal, fils.
Moreau-Voillot.
Coppens, *Gref.*

Beauvais.

Danse-le-Coulteulx, *Prés.*
Mauger, fils aîné.
Ticquet Vuatrin
Moisset.
Damonneville.
Richard, *Gref.*

Belfort.

Venin, *Prés.*
Viellar.
Blétry, aîné.
Métrot.
La Compare.
Durosoy, *Gref.*

Belvès.

Verdier aîné, *Pr.*
Thouren, jeune.
Penicaud aîné.
Guimbeau.
Miquel.
Grenier, *Gref.*

Bergerac.

Bouchon, *Prés.*
Despaigne.
Gaussen.
Lespinasse, aîné.
Simonnet, jeune.
Frutier, *Gref.*

Bernay.

Pretavoine-Bidault, *Prés.*
Bautier.
Mesnel.
Hubert-la-Famille
Boisrenout, aîné.
Le Hure, *Gref.*

Besançon.

Wey, *Présid.*
Baille.
Estreyer.
Muguet.
Pochet.
Gaudignon, *Gref.*

Juges, Messieurs,

Béziers.

Heirisson, *Prés.*
Fayet.
Bezié.
Coste.
Sahuc.
Laures, *Gref.*

Billom.

Astier, *Prés.*
Rochier.
Chamerlat.
Choussy.
Tiffallier.
Bouchardon, *Gr.*

Blaye.

Regnier, *Prés.*
Ollière, fils.
Merlet.
Painchaud.
Lalande.
Rabolte, *Gref.*

Blois.

Roullet, *Prés.*
Deby.
Couteau-Laurand.
Baudry-Destonches
Massion.
Camelin, j[e]., *Gref.*

Bonifacio.

Maestroni, *Prés.*
Mamberti.
Gavino.
Conti.
Chiesa.
A. V. Portafax, *Greffier.*

Bordeaux.

Guestier, *Prés.*
Durand.
Le Roy.
Duclos.
Balguerie.
Baour.
Berger, *Gref.*

Boulogne-sur-Mer.

Butor, *Prés.*
Bucaille.
Dupont-Delporte.
Boidart.
Ducarnoy.
Blangy, *Gref.*

Bourges.

Buchon, *Prés.*
Juillien.
Jolivet.
Mealin.
Gastinel.
Louzeau, fils, *Gr.*

Brest.

Guilhem, aîné, *Pr.*
Bernard, jeune.
Monge.
Lamartinière.
. . . . .
Hanot-Roissy, *Gr.*

Brignoles.

Lebrun, *Prés.*
Roman.
Derbes.
Mouttet.
Gavoty.
Barthelemy, *Gref.*

Brioude.

Borel Vernière, *Présid.*
Bastide.
Mottet-Vissac.
Grenier-Dussac.
Maigne.
. . . *Gref.*

Bruges.

D'Hollander, *Pr.*
Gillon.
P. Maes Van-Oye.
H. Kindts.
D. Lienart-Odevaert.
J. Van-de-Walle de Jonge, *Gref.*

Bruxelles.

Meeûs, *Prés.*
Keul.
Van-de-Velde.
Rittweger.
T'kint.
Dotrenge, *Gref.*

Caen.

Manoury-Lacour, *Prés.*
Girard-Pitet.
Godefroy.
Moisson, jeune.
Gosselin.
Devic, *Gref.*

Calais.

Leveux, *Prés.*
Devot.
Brullé.
Mouron.
Duplessis.
Rebier, *Gref.*

Cambray.

Lequeux-Frémicourt, *Prés.*
Crocquefer-Lussiez
Panisset.
François-Deloffre.
. . . .
Laleu, *Gref.*

Carcassonne.

Darles, *Prés.*
Polère.
Mossel, aîné.
Estruc, aîné.
Cazanave.
Renard, *Gref.*

Castelnaudary.

Barre, aîné, *Prés.*
Guyot.
Driget.
Grillères.
Connac.
Laboulinière, *Gr.*

Castres.

Prat, aîné, *Prés.*
Rassiguier.
Barthés.
Labarthe.
Caraven.
Gaubert, *Gref.*

Cette.

Mercier, aîné, *Pr.*
Maillé, aîné.
Roustan.
Martinenq, aîné.
Bonnafont.
Carou, père, *Gr.*

Chaalons-sur-Marne.

Sirot, *Prés.*
Lochet.
Chanoine.
Dinet.
Lambert.
Deschamps, *Gref.*

Châlon-sur-Saône.

Meulien, aîné, *Pr.*
Antoine Coste.
Royer Montbé.
Pierre Serre.
Boulanger-Leschenault.
Ogier, *Gref.*

Charolles.

Noirey, aîné, *Pr.*
Benoît.
Jeandot.
Bremond.
Tournier.
Perrin, *Gref.*

Chartres.

Girault, *Prés.*
Remond.
Cadou.
Chasles.
Chartier.
Colin, *Gref.*

Juges, Messieurs,

Châteauroux.
Grillon-Brauderie, *Prés.*
Veillat-Pineault.
Patureau, fils aîné.
ClaveauMartineau.
. . . . . .
Moreau-Turquie, *Gref.*

Châtellerault.
Arnaudeau, *Prés.*
Chesneau-Latouche.
Creuzé, aîné.
Renault.
Dubois-Guerry.
Laglaine, *Gref.*

Châtillon-sur-Seine.
Ligerot, *Prés.*
Perriquet.
Verpy de Framery.
Carteret.
Dicy.
Mary, *Gref.*

Chaumont.
Gérard-Gombert, *Présid.*
Lécuillier.
Boudard.
Simonnot.
. . . .
Richenot, *Gref.*

Cherbourg.
Michel-Noël, *Pr.*
Chantereyne.
Buhotet.
Vittrel.
Liais.
Devillere, *Gref.*

Chiavari.
. . . . . .

Ciotat (la).
Daumas, *Prés.*
Gardon.
Tassy.
Vellin.
Roqueplan.
Silvy, *Gref.*

Clermont (Hérault).
Brousses, *Prés.*
Planque.
Salasc, neveu.
Lugagne-Delpon.
Bonneville.
Sabatier, *Gref.*

Clermont-Ferrand.
Daubusson, *Prés.*
Bardonnaud.
Roudelle.
Voilliat.
Domergues.
Faure, *Gref.*

Cognac.
Dedé, aîné, *Prés.*
Martell.
Roumage, aîné.
Dupuy, aîné.
Aubertin, aîné.
Lavergne fils, *Gr.*

Colmar.
Herr, *Prés.*
Mussel.
Hanhart.
Bussmann.
Brantano.
Lemolt, *Gref.*

Cologne.
Schaaffhausen, *Pr.*
Bemberg.
Kern.
Herstatt.
. . . .
Heimschoit, *Gref.*

Compiegne.
Herbet, *Prés.*
Poulain.
Guiboû.
Niquet.
Jouval.
Demangy, *Gref.*

Condé-sur-Noireau.
Gourjon, *Prés.*
Hayes.
Boine.
Lemoisne.
Davoult-Dubourg.
Chenevière, *Gr.*

Coutances.
Damemme, *Pr.*
Dallet.
Havard, jeune.
Chauvet, jeune.
Lepelletier, jeune.
Levivier, *Gref.*

Dieppe.
Castel, *Prés.*
Vasse.
Le Griel.
Désabie.
Hanin.
Renard, *Gref.*

Dijon.
Cappus, *Prés.*
Parisot, jeune.
Chanut-Jossinet.
Bruet-Cretenet.
Rebattu, aîné.
Seroult, *Gref.*

Dreux.
Auvry, *Prés.*
Avisse.
Desveaux.
Fortier.
Bertroup.
Le Menestrel, j^e., *Greffier.*

Douay.
Mathon, *Prés.*
Caffeau.
Doazan.
Preuvot de Bourgogne.
Terwagne-Paimans.
Duhuin, aîné, *Gr.*

Dourdan.
Codechevre, *Pr.*
Deslandres.
Leblanc.
Sallet.
Delivré.
Marville *Gref.*

Dunkerque.
Liebaert, aîné, *Pr.*
Spyns Lhermite.
Delbaere.
Bonvarlet, aîné.
Bernaert, aîné.
Blaisel, *Greffier.*

Eu.
Rabiou, aîné, *Pr.*
Varin
Rioland.
Brasseur.
Vattebled.
Berneval, *Gref.*

Falaise.
. . . . . *Présid.*
Fleury, aîné.
Le Clerc.
Duparc.
Dubuisson.
Renault, *Gref.*

Fecamp.
. . . . . . *Prés.*
Leborgne, aîné.
Dechand.
Patey.
. . . .
Persac, *Greffier.*

Florence.
. . . . . *Prés.*
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Civinimi, *Gref.*

Fréjus.
Chabert, *Présid.*
Sigalas.
Portannier.
Demore.
Grisolles.
Bareste, *Greffier.*

Juges, Messieurs,

Gand.

Serdobbel, *Prés.*
Van-Aken.
Pharazyn.
Coryn.
. . . .
Vantoers, *Gref.*

Gênes.

Quartara, *Prés.*
Casanova.
Morro.
Caosa.
Ghiglioti.
Deferrari, *Gref.*

Genève.

Lasserre, *Prés.*
Hentsch.
Boisdechêne.
Martin-Delom.
Prévost.
Barde, *Gref.*

Granville.

Lerond, *Prés.*
Lemengnonnet fils.
Delaforterie, aîné.
Varin.
Leval.
Robine, aîné, *Gr.*

Grasse.

Martelly, *Prés.*
Amic.
Boulay, cadet.
Luce.
Escoffier.
Isnard, fils, *Gref.*

Gray.

Millerand, *Prés.*
Maillard, aîné.
Lagnier.
Mugnier, puîné.
Genet-Grosbas.
Myet, *Greffier.*

Hâvre de Grâce.

Bellanger, *Prés.*
Acher, jeune.
Lacorne-Médéric.
Duboc Delessart.
. . . .
Ancelot, *Gref.*

Honfleur.

Renout, *Prés.*
Barabé, aîné.
Greuguet, aîné.
Nicolle.
Roussel.
Vesque, *Gref.*

Isigny.

. . . ., *Prés.*
Lehot.
. . . .
. . . .
. . . .
Pophillat, *Gref.*

Issoire.

Roux, aîné, *Prés.*
Sabatier.
Brunel, aîné.
Borne.
Faure.
Roux, *Gref.*

Issoudun.

Martinet Garnier, *Président.*
Tourangin Courrant.
L. Chevrier.
Fretille-Turpin.
. . . .
Auroux, *Gref.*

Joigny.

Badenier, *Prés.*
Ferrand.
Moreau.
Fauleau.
Lepelletier-des-Ruaux.
Choin, *Gref.*

Laigle.

Fleury, aîné, *Pr.*
Bernicot-Saint-Clair.
Mouchel.
Rossignol-Gueuret
Vaugeois.
Galleron, *Gref.*

Langres.

Daguin, *Prés.*
Gautier-Desgrey.
Petitot.
Carteret.
. . . .
Colle, *Gref.*

Laval.

Guitet, *Prés.*
Leclerc-Jubertière.
Lesegretain-Dupatis.
Lebreton.
Bourdaiseau.
Huet, *Gref.*

Libourne.

. . . *Prés.*
Chaperon, aîné.
Coriton.
Bourges-S.-Genis.
Fourcaud-Léonard
Chauvin, *Gref.*

Liège.

Gasquy, *Prés.*
Debois.
Robert.
David.
Stouls.
Cloës, *Gref.*

Lille.

Bonami-Gossellin, *Présid.*
Rouzé-Mathon.
Revoire.
Carpentier-Leperre.
Virnot.
Raoust, *Gref.*

Limoges.

Nicaud, *Prés.*
Pétiniaud.
Desroches, aîné.
Mauransanne.
Texandier, jeune.
Martial Beraud, *Greffier.*

Limoux.

Roumengoux, *Pr.*
Monset.
Joly.
Espardellier.
Parra, jeune.
Vidal, *Gref.*

Lisieux.

Foubert Dépallières, *Prés.*
Le Rebours.
Quesnel.
Lemire, aîné.
Ricquier.
Merouze, *Gref.*

L'Orient.

Bijotat, *Prés.*
Bourdon.
Cordon.
Dugray.
Monistrol, aîné.
Frogerays, cadet, *Greffier.*

Louhans.

Caucal, *Prés.*
Millet.
Marillat.
Lagarde, fils.
Prat (Ph.).
Boutelier, *Gref.*

Louvain.

Van Elewyck, *P.*
Poullet.
Hermann.
Deraymacker.
Stappaerts.
J. Marcelis, *Gref.*

Lyon.

Chirat, *Prés.*
Gaillard, aîné.
Charrasson, jeune.
Pavy.
. . . . .
Thoyard, *Gref.*

Luxembourg.

Roeser, *Prés.*
Mullendorff.
Berghem.
Baclesse.
Scheffers.
Leclerc, *Gref.*

Juges, Messieurs,

Mâcon.

Bonne, *Prés.*
Burlot.
Brunet-Bruys.
Repay, jeune.
Meziat.
Laroux, fils, *Gr.*

Mans.

Franchet, *Prés.*
Thoré Cohendet.
Busson, aîné.
Gosselin.
La Roche.
Maigret, *Gref.*

Marennes.

Bonnefous, aîné, *Président.*
Derussat.
Charron, jeune.
Richard.
. . . .
You, *Gref.*

Marseille.

Martin Compian, *Président.*
Devoulx.
Faurrat.
Rostand.
Berard.
Lombardon.
Trouilhas, *Gref.*

Martigues.

Vidal, *Prés.*
Henry.
Gantier.
Laurent.
. . . .
Terlier, *Gref.*

Mauriac.

Violle, *Prés.*
Goudal.
Teissier.
Charles.
Monestier.
Rouffi, *Gref.*

Mayence.

Schmidt, *Prés.*
Kayser.
Lauteren.
Meletta.
Memminger.
Mann, *Gref.*

Meaux.

Dassy, *Prés.*
Pourcelle.
François.
Aubé, jeune.
Sandrin.
Michel, *Gref.*

Metz.

L. Marly, aîné, *Présid.*
Chedeaux.
Pierron.
F. G. Simon.
F. A. Semellé.
Robiche, père, *Greffier.*

Mirecourt.

Tassard, aîné, *P.*
Boulet-Cabasse.
Moitessier-Blehée.
Eigster.
Lambert-Castel.
Reltot, *Gref.*

Moissac.

Delbrel, *Prés.*
Detours.
Capgras.
Cossaune.
Gouges.
Mondin, *Gref.*

Montdidier.

Seellier, *Prés.*
Mallet.
Dujardin.
Goulliart.
Besse.
Denisart, père, *Greffier.*

Mons.

Fontaine, *Prés.*
Gantois.
Warocqué.
Hennekinne (L.).
Delalieux.
Abrassart, *Gref.*

Montargis.

Rive aîné, *Prés.*
Metier.
Sambon.
Baige-Rosier.
Bechard, fils.
Serret, *Gref.*

Montauban.

Mérignac, *Prés.*
Malrous.
Alboury.
Cailhassou.
Fournier.
Mondin, *Gref.*

Montpellier.

Granier, *Prés.*
Martin Portales.
Durand-Fajon.
Barthélemy.
Lafosse.
Poitevin, *Gref.*

Montereau.

Préau, *Prés.*
Pardon.
Legrand.
Preignard, fils.
Carré-Colard.
Guyon, fils, *Gref.*

Morlaix.

Diot, *Prés.*
Raimond-Gouin.
Guéguen.
Dessaux.
Varenne, aîné.
Le Riddeller, *Gr.*

Moulins.

Bichon, aîné, *Pr.*
Place.
Coste.
Cordez.
Brunet.
Durand, *Gref.*

Mulhausen.

Gaspard Dollfus, *Présid.*
Kochlin.
Dollfus Haussmann
Schlumberger.
Risler.
Reber, *Gref.*

Namur.

Ancheval, *Prés.*
Barré de Comogne.
Manderbach.
Maus, père.
Zoude.
Walter, père, *Gr.*

Nancy.

Jacob, *Prés.*
Croizier.
Laruelle.
Demangeot, aîné.
Mayer, aîné.
Lallemant, *Gref.*

Nantes.

Lechantre, *Prés.*
Lemesle.
François.
Soubzmain.
Gautreau.
Morin, *Gref.*

Narbonne.

Pascal, *Prés.*
Pailhiez, cadet.
Debas.
. . . .
. . . .
Autié, *Gref.*

Nevers.

Juges, Messieurs,

Nevers.

Robert, *Prés.*
Enfert.
Bonneau-l'Estang.
Martin.
Planque.
Bidolet, *Gref.*

Nice.

Jaume, *Prés.*
Bonifaci.
Pastorelli.
Durante.
Cougnet.
Devissi, *Gref.*

Niort.

Sauignac, jeune, *Président.*
Laudry.
Maréchal.
David.
B. Chambinière.
Benoist, *Gref.*

Nismes.

Gaillard, aîné, *Présid.*
Maigre.
Benezet.
VincensMourgues.
. . . .
Legal, *Gr.*

Orléans.

Lochon-Houdouart, *Pr.*
Crignon d'Auzouer.
Raimbault Hubert.
Robillard Moissy.
Benoît Mérat.
Dubois, *Gr.*

Ostende.

Belleroche, *Pr.*
Roselt.
Carpentier.
. . . .
. . . .
Serruys, *Gref.*

Paimpol.

Corouge, *Pr.*
Le Bigot.
Le Pomellec.
Nicol.
Le Tanaf.
Le Dru, *Gref.*

Paris.

Voyez le Tribunal de commerce séant à Paris.

Parme.

Serventi, *Pr.*
Rigo.
Laurent.
Generali-Poma.
Baracchi.
Savazini, *Gref.*

Pau.

Marimpoey, oncle, *Président.*
Bidot.
Ferrier, fils.
. . . .
. . . .
Gady, *Gref.*

Périgueux.

Ser, *Présid.*
Berthou.
Thouverez.
Bardet.
Fourestier.
Soullier, *Gref.*

Perpignan.

Reallon, *Pr.*
Fabre.
Guichou.
Méric, aîné.
Vassal.
Conte-Miffre, *Gr.*

Pertuis.

Giraud, *Pr.*
Lançon.
Artaud.
Bousquet.
Gasquet.
Jullien, *Gref.*

Pésenas.

Lauret, fils, *Pr.*
Fabre, aîné.
Roumiguier.
Vidal.
. . . .
Brun, *Gref.*

Plaisance.

Pulzoni, *Présid.*
Piatti.
Basini.
Bigotti.
Ponti.
Cerri, *Gref.*

Poitiers.

Minoret, *Pr.*
Pavie, aîné.
Laurence, aîné.
Farrau.
. . . .
Orillard, *Gref.*

Pont-Audemer.

Gressent, *Pr.*
Delaitre.
Donnet.
Aussi.
Orieult Grand Marc.
Bernière, *Gref.*

Port-Maurice.

A. Rambaldy, *Pr.*
Corradi.
C. Rambaldy.
J. B. Benza.
Riccardi.
M. Benza, *Gref.*

Provins.

Fariat Beaulieu, *P.*
Siret.
P. F. Garnier.
Jolly.
. . . .
Gourié, *Gref.*

Puy.

Chabalier, *Pr.*
Dessaignes, oncle.
Pages, aîné.
Guichard-Portal.
J. Bertrand.
Jourde, *Gref.*

Quimper.

. . . ., *Pr.*
Bonet.
Le Petit.
Lecoq.
Girouard.
Deredec, fils a. *G.*

Quintin.

Mazurié, *Pr.*
Lemercier-Bourgblanc.
Bouan.
Villart.
Garnier.
Bodin, *Gref.*

Rheims.

Ponsardin, *Pr.*
Champagne.
Gard-Bertheraud.
Vellart.
Henriot-Godinot.
Clausson, j., *Gr.*

Rennes.

Chevrier, aîné, *Pr.*
Petitpain.
Le Boucher-Villegaudin.
Pontgerard.
Dulezain, jeune.
Dufresne, *Gref.*

Riom.

Annet-Frenaye, *Présid.*
Chapuzet-Albert.
Tallon.
Mortilet.
Salles.
Lamadou, *Gref.*

Juges, Messieurs,

Rochefort.

Guerin, aîné, *Pr.*
Choyme.
Pelletreau.
. . . .
. . . .
Giraud, *Gref.*

La Rochelle.

Callot, *Pr.*
Pellier.
J. Ch. Garnier.
Charruyer.
Garesché, fils aîné.
Avrard, *Gref.*

Romans.

Andrevon, *Pr.*
Giraud.
Juveneton.
Nugues, neveu.
Charles, aîné.
Seyvon, père, *Gr*

Romorantin.

Porcher - Aucher, *Président.*
Rouzé.
Augé-Perault.
Ch. Cottereau.
Blachot.
Beaumont, *Gr.*

Rouen.

Fremery, *Pr.*
Garvey, jeune.
Martin, aîné.
Bouchon.
Delamare.
Doguet, *Gref.*

Sables d'Olonne.

. . . ., *Présid.*
Corbier.
Bermond.
Chaillou.
. . . .
Malescot, *Gref.*

Saint-Brieuc.

Chaplain, *Pr.*
Sebert.
Lemée.
Halligon.
Brind-Jong-Treglodec.
La Barre, *Gref.*

Saint-Dizier.

Robert-Oudart, *P.*
Guyard, père.
Clement - Biencourt.
. . . .
. . . .
M. Deschamps, *G.*

Saint-Etienne.

Vernadet, *Pr.*
Veron.
Thiollière Neyron.
Salichon, aîné.
Masson.
Bourriot, *Gref.*

Saintes.

Apert, *Pr.*
Lafaye, jeune.
Savary, aîné.
Fabvre.
Mathieu Faure.
Dugué, fils, *Gref.*

Saint-Flour.

Basset, *Présid.*
Rames.
Beraud.
Dalmas.
Guimbal.
Meyre, *Gref.*

Saint-Geniez d'Olt.

Glandy, *Pr.*
Fajole.
Combes.
. . . .
. . . .
Mastebuau, *Gref.*

Saint-Jean-d'Angely.

Lair, aîné, *Pr.*
Allenet, fils.
Hardy.
Perrault.
. . . .
Rocquet, *Gref.*

Saint-Martin, Isle-de-Ré.

Mercier, *Pr.*
Krafft.
Cousin-Vallée.
Rivaille.
. . . . . .
Chesneau Dalidet, *Greffier.*

Saint-Malo.

Despecher, *Pr.*
Dupuy-Fromy.
Gauttier.
Duchesne.
. . . . . .
Bellamy, *Gref.*

Saint-Omer.

Ghys, *Président.*
Allent.
Vandenbossche.
Caffiere.
Fossier.
Masson, *Greffier.*

Saint-Pierre, Ile d'Oléron.

Compère, j. *Pr.*
Langlais.
Raoulx, aîné.
Desgraves.
Biscon.
Beauvais, *Gref.*

Saint-Quentin.

Leuba, *Président.*
Dubosq.
Carpentier-Bisson.
Duplaquet Sanguier.
Beaufrere Guillaume.
Le Caisne, *Gref.*

Saint-Tropez.

Cavalier, *Présid.*
Massay.
Farnet.
Archier.
. . . . .
Ollivier, *Gref.*

Saint-Valery-en-Caux.

Lescigneur, fils, *P.*
Rigoult.
Angot.
Fauconnet.
Massy.
Grenier, *Gref.*

Saint-Valery, (Somme).

Ricot, *Président.*
Ravin.
Rivery.
Damiens.
. . . . .
Duflos, *Greffier.*

Saulieu.

Courtépée, *Pr.*
Renault.
Finot.
Nivert.
Albrier.
Deschamps, *Gref.*

Saumur.

Mayaud, *Présid.*
Pupier, aîné.
Berthelot-Pineau.
Bourgouin, jeune.
Bineau Sebille.
Juteau, *Gref.*

Sedan.

. . . . . . *Pr.*
Devillas-Béchet.
Jobert.
Bertèche.
Lecomte.
Francart, *Gref.*

Juges, Messieurs,

Sens.
Cornisset, *Présid.*
Guillemard.
Ducasse.
Tarbé.
Lorne.
Poisson, *Gref.*

Soissons.
Grevin Lecart, *Pr.*
Pourcelle.
Plusieurs. A.
Brayer-Willesme.
Fromentin.
Boujot, *Gref.*

Souillac.
Dufour, *Présid.*
Debons.
Bramel, aîné.
Verninac, jeune.
Douet.
Castet, *Gref.*

Strasbourg.
Weyher, *Présid.*
Prost.
Saglio.
Seck.
Menoth, aîné.
Humbourg, *Gref.*

Tarbes.
Dupierris, aîné, *P.*
Bordes.
Guillemat.
Lapeyrere.
. . . .
Figarol, *Gref.*

Tarascon.
Rey, *Président.*
Cartier.
Bertrand.
Augé.
. . . .
Brun, *Greffier.*

Thiers.
Malmenaide, *Pr.*
Dufour-Riberolles.
Chassaigne-Bonnetoix.
Caburol.
Bodiment-Pignat,
Betand, *Grefier.*

Tinchebray.
Chancerel, *Pr.*
Yver Duclos.
Fremont.
Amiard.
Yver.
Hélie, *Gref.*

Toulon.
Aube, jeune, *Pr.*
Lambert.
Barrallier.
Fauchier.
Arnaud.
Lambert, *Gr.*

Toulouse.
Dupau, *Présid.*
Baudens.
J. Cassaing.
Garrigou, neveu.
A. Joulia.
Ferradou, *Gref.*

Tournay.
Delevingne-Duvivier, *Présid.*
Morand-Robinet.
Dumortier-Willaumez.
Mailhet-Leclerq.
Lefevre-Bouche.
Lecoq, *Greffier.*

Tournus.
Souillot, *Présid.*
Dumaine.
Dugrivel.
Juvanon.
Petit.
Pyot, fils, *Gref.*

Tours.
Gouin, *Présid.*
Bellanger-Cartaut.
Rangeard-Germonière.
Violet-Bourgeot.
. . . .
Lange, *Gref.*

Troyes.
Boilletot-Bourgeois, *Présid.*
Herblin-Peachot.
Baudot.
Regnault-Aviat.
Boilletot-Tartivot.
Gayot, jeune, *Gr.*

Tulle.
Rigaudie, *Pr.*
Gouttes, aîné.
Lagier.
Roux.
Borye.
Duval, jeune, *Gr.*

Turin.
Barbaroux, *Pr.*
ViansonPonte, fils.
Bocca.
Mancio.
. . . .
. . . ., *Gref.*

Valenciennes.
Carez, aîné, *Pr.*
Scribe-Brohon.
Miroux.
Dinaux.
Laplace.
Duhuin, *Gref.*

Vannes.
Housset, *Présid.*
Dekeyser.
Gayot.
Mesny.
Morand.
Etienne, *Gref.*

Verdun.
Caré, père, *Pr.*
Houzelle, aîné.
Jeandin-Dufour.
Sauvage, jeune.
J. B. Antoine.
Harang, *Gr.*

Versailles.
Huard, *Présid.*
Trufer.
Richaud.
Eyssautier.
Laforet.
Lacloche, *Gref.*

Vervins.
Not, père, *Pr.*
Pissart.
Charpentier.
Allart.
Gaillard.
Derly, *Gref.*

Vienne.
Donna, cadet, *Pr.*
Pichat.
Grenier.
Chevassieux.
. . . .
Mermet, *Gref.*

Villefranche.
Escoffier, *Pr.*
Humblot.
Royer-Villot.
Bonnevay, aîné.
Perroud.
Gondy, *Gref.*

Vire.
Le Brethon, *Pr.*
Anger.
Maubant.
Cotelle.
Tirel.
Crespin, *Gref.*

Yvetot.
Neveu, *Présid.*
Bréard.
Lemoine.
Bréant, jeune.
Duchêne, aîné.
Girard, *Gref.*

SECTION II.

Bourses, Agens de change et Courtiers de marchandises.

D'après la loi du 28 ventôse an 9, le Gouvernement peut établir des Bourses de commerce dans les lieux où il n'en existe pas, et où il le juge convenable.

Les Agens de Change et Courtiers de marchandises près ces Bourses sont nommés par l'Empereur.

Les Agens de change et Courtiers, en exécution de la susdite loi, ont seuls le droit d'en exercer la profession, de constater le cours du Change, celui des effets publics, marchandises d'or et d'argent, et de justifier, devant les Tribunaux et Arbitres, la vérité et le taux des négociations, ventes et achats.

Il est défendu, sous peine d'une amende qui sera au plus du sixième du cautionnement des Agens de change ou Courtiers de la place, et au moins du dixième, à tous individus autres que ceux nommés par l'Empereur, d'exercer les fonctions d'Agens de change ou de Courtiers.

Les Agens de change et Courtiers de marchandises sont tenus de fournir un cautionnement, dont le montant est versé à la Caisse d'Amortisement, et l'intérêt payé à cinq pour cent.

En cas de démission ou décès, le cautionnement est remboursé par la Caisse d'Amortissement à l'Agent de change ou Courtier, ses héritiers ou ayant cause.

Conseil général de commerce établi près le Ministre de l'Intérieur.

Voyez le Ministère de l'Intérieur.

LISTE *des Agens de Change et Courtiers de Marchandises.*

AGDE.

Courtiers de marchand. et conducteurs de navires, Messieurs,

Blanchard.
Hot.
Cannac.

AGEN.

. . . .
. . . .

ALBY.

. . . .
. . . .

AMIENS.

Courtiers de marchandises, MM.

Bordecq. *Syndic.*
Delespaux.
Lefebvre, fils.
Pety.
Fauquet.
Alexandre.
Noyelle.
Dorville.
Delacroix.
Bazile.
Barry, fils.
Lecassette.
Dewarcy.
Bernaux.
Mouret.

Courtiers de transp. par terre et par eau, MM.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

ANGOULÊME.

Courtiers pour les marchandises, MM.

. . . .
. . . .
. . . .

ANVERS.

M. Vanassche. *Commiss. de police pres la Bourse.*

Agens de change, MM.

Oboussier, *Syndic.*
Leyssens, } *Adj.*
Stappaerts, } *Adj.*
Deelen.
Gelys.
Vanbredael.
Mosselmans.
P. H. Cartier.

Elsen.
Wouters.
Sluyts.
F. Francheschini.
Standaert.
Morand.
Le Paige.

Courtiers de marchandises et conducteurs de navires, MM.

Azemar, *Syndic*.
Geens, } *Adj.*
Vermeulen, } *Adj.*
Verpoorten, } *Adj.*
Hadet. } *Adj.*
Lefebve, } *Adj.*
Lemire, } *Adj.*
Van Dooren.
Giese.
Degrée.
Wouters, aîné.
Van Goorlaecken.
Carolus.
Matthyssens.
E. Block.
Hendrickx.
J. B. Van Dooren.
Laudaens.
Van Campen.
Van den Corput.
Schabracq.
Verleyen.
Herreyns, fils.
Morand.
Oboussier, Luc.
Meyer.
Brequigny.
Hoylaerts.
Grisar.
Harven.

ARLES.

Courtiers de marchandises, MM.

. . . .
. . . .
. . . . .

AUCH.

Courtiers pour les marchandises, MM.

Ricant.
Pellefigue, jeune.

AVIGNON.

Courtiers pour les marchandises, MM.

Teyssier.
Fayole.
Farge.
Lesourd.
Allard.
Fialon.
Soullier, jeune.
B. Delorme.

BARSAC.

Courtiers pour les marchandises, MM.

Fort Loulom.
Texier.
Moulinier.

BAYEUX.

. . . .
. . . .
. . . .

BAYONNE.

Agens de change, MM.
Belou.
Correge.
Lafargue.
Dhiriart.
Fonseque.
Levy, aîné.

Courtiers de marchandises, assurances, et conducteurs de navires françois, MM.

Lacoste.
Behic.
Ross.
Manches.
Roquebert.
Darranque.
Rodrigues, jeune.
Broquedis.
Sylveire, fils aîné.

BEZIERS.

Courtiers de marchandises, MM.
Cazelles.
Rocagel.
Gaches.
Delmas.
Crozals.
Gotis.

BLAYE.

Courtiers pour les marchandises, les assurances, et conducteurs de navires, MM.
Lafosse.
Lalande.
Rabolte.
Maître, fils aîné.
Drouillard.
Binau.

BLOIS.

M. Delestre, *Commiss. de police pres la Bourse.*

Courtiers pour les marchandises, MM.
Habert.
. . . .

BORDEAUX.

M. Benoît, *Commiss. de police pres la Bourse.*

Agens de change, MM.
Caussourd, aîné.
Caussourd, jeune.
Chateau, fils.
Chaumel.
Dupuy.
Fonseque, jeune.
Huet.
Labal.
Laporte.
La Roussie.
Lopes-Dias.
Lopes-Dias, fils aîné.
Miailhe.
Mathieu.
Rodriguez.
Guichard.
Peixotto.

Courtiers pour les marchandises, les assurances et la conduite des navires, MM.

Prom.
Bacque.
Bireau.
Camy.
Castanie, aîné.
Coudol.
Danguy.
Desnanoc.
Doris.
Constant.
Dupeyron, aîné.
Dupuch.
Fontoux.
Gazagne.
Gourragne.
Herbault
Huguerie.
Joyeux.
Lablancherie, père.
Lagenie.
Mansencal, fils.
Oxcéda.
Parschaud.
Prunié, aîné.
Saint Pé.
Sauvage.
Cazades.
Chabiran, aîné.
Champès, père.
Chrétien.
Coussourd, A.
Dufour.
Faux.
Grenier.
Labat, J.
Lalanne.
Labory.
Lawton.
Lespiaut, aîné.
Loche, fils.
Marc-Daniel, Alex.
Merman.
Baffet.
Binaud.
Casey.
Courejolles.
Delbos, aîné.
Delmestre, fils aîné.
Dumas.
Ferriere.
Ganet.
Jude, aîné.
Maupetit.
Menard.
Polhs.
Sauvage.
Boëreau, fils.
Deyme, aîné.
Geneste, fils.
Guibert.
Laplanche.
Perrin.
Hostein.
Imbert.
Serisier.
Ferrière, jeune.
Sandré, fils.
Lafitte.
Coustaud, neveu.

BOULOGNE.

M. Lupart, *Commiss. de police, faisant les fonctions de commissaire près la Bourse*

Agens de change, MM.

Lafoirez-Dorvaux.
Prenel.

Courtiers pour les marchandises, les assurances et la conduite des navires, MM.

Trudin.
Dewismes.
Ivart.
Bosson.
Poignant.

BREST.

M. Montenot, *Commiss. de pol. près la Bourse*.

Courtiers conducteurs de navires, MM.

Chollet.
Perron.

Courtiers conducteurs de navires étrangers, et Courtiers interprètes, MM.

Langloh et Lecoëntre, *pour les langues allemande, anglaise et hollandoise*.
Marzin, *pour les langues danoise, suédoise et angloise*.

Courtier de transp. par terre et par eau, M. Macon.

BRUGES.

M. Allo, *Commiss. de police près la Bourse*.

Agens de change, courtiers de commerce, MM.

Van Wymelbeke.
Dujardin, fils.
Drubbele.

BRUXELLES.

Agens de change-Courtiers, MM.

. . . . . .
. . . . . .

CAEN.

Courtiers de marchandises et conducteurs de navires, MM.

P. D. Bazin.
Bacon.
Brebant.
Jullien Heron.

CARCASSONNE.

Courtiers pour les marchandises, MM.

Cassan.
Carles.

CASTRES.

Courtiers de marchandises, MM.

. . . . .
. . . . .

CETTE.

M. Pagès, père, *commissaire pres la bourse*.

Courtiers de marchandises et conducteurs de navires, MM.

Bonjean, aîné.
Pagès (Pierre).
Romeu.
Girard.
Bergeyron, père.

CHARENTE.

Courtier-interprete, conducteur de navires.

M. Dabbadie, *pour l'anglois et le hollandois.*

CHATELLERAULT.

Courtiers de marchandises. MM.

Renault-Paris.

. . . .

CHERBOURG.

Courtiers de marchandises et conducteurs de navires, MM

Roulland.
Magnen.
Christiani.

CROISIC.

Courtier-interprète, conducteur de navires,

M. Bronkhorst, *pour l'anglois et les langues du Nord.*

DIEPPE.

Courtiers de marchandises et conducteurs de navires, MM.

Petit.
Caumont.
Le Machois.

DOUAI.

Agens de change, MM.

Laurent.

. . . .

DUNKERQUE.

M. François Lefebvre, *Commissaire de police pres la Bourse.*

Agens de change et Courtiers, MM,

Bagge.
Carlier.
Descroix.
Gauwin.
Grebet.
Vandewalle-Baillon.
Tugghe.
Margat.
Vandercolme.

FINAL.

Courtiers de marchandises, MM.

Louis Pontremoli.
André Pontremoli.

FLORENCE.

Agens de change, MM.

Gotti.
Zannoni.
Mondolfi.
Ghirone.
Rossi.
Beccalini.
Batacchi.
Boschi.

Courtiers, MM.

Morrochi.
Parletti.
Delverita.
Marulivi.
Tosi.
Delnera.
Dellascarperia.
Orvietto.
Maestrini.
Lemmi.
Finzi.
Delbene.
Grilli.
Martini.
Mulinari.
Brocchi.
Floccanti.
Grazini.
Vannini.

GAND.

Agens de change, Courtiers de march., MM.

Bekaert.
Van-Asche.
Debuck.
Dael.
Dosche.
Simon.
Bertrand.
Dutry.

GENÈVE.

Agens de change, MM.

Vieusseux.
Jacquet.
Moré.
Turretini.
Bellamy.
Matthey.
Romieux, aîné.
Pictet.

Courtiers de marchandises, MM.

Dajoux.
Favre.

GRENOBLE.

Agens de change, Courtiers de march., MM.

Paris.

. . . .

HAVRE (Le).

Agens de change, MM.

Laignel.

. . . .

Courtiers-interprètes, conduct. de nav., MM.

Houssaye, Fuglberg, Robert Godefroy, Godefroy-Candon, *pour les langues germaniques.*

Massey, Bardel, fils, Viez, Lantran Duval, *pour la langue britanniq.*

Fosse fils, *pour les langues espagnole et portugaise.*

Courtiers d'assurances, MM.

Firon.
Benoît.
Debray.

Courtiers de marchandises, MM.

Le Picquier.

Eudes.
Denouette.
Jue.
Prudhomme.
Le Mesle.
Gillette.
Prudhomme jeune.
Petit.
Havet.
Tinel.
Bailhache.

HONFLEUR.

Courtiers de marchandises et conducteurs de navires, MM.

Le Chevallier.
Godard.
Pellecat.
Deglos.

LANGON.

Courtiers pour les marchandises, les assurances et la conduite des navires, MM.

Barade.
. . . . .

LA RÉOLE.

Courtiers de marchandises, MM.

Merle Jeanty.
. . . . .

LIBOURNE.

Courtiers pour les marchandises, les assurances et la conduite des navires, MM.

Giraud (Philippe).
Ducase (Damase).
Dumont.
Longa.
Isambert.
Lamégie.
Cassy, jeune.
Saint-Gaudens, fils.
Delezé (J.-B.).
Trigant-Beaumont.

LIÈGE.

Courtiers de marchandises, MM.

. . . . .
. . . . .

LILLE.

Agens de change, MM.

. . . . .
. . . . .

Courtiers de marchandises, MM.

Masquelez, fils.
Ghislain Manouvrier.
Dilly.
Picard.
Bouchard.
Bouvez, père.
Blancho.
Loriaux.
Guilbert.
Masquelez, père.

LIMOGES.

Agens de change, Courtiers de march., MM.

Roulhac.
. . . . .

LYON.

Agens de change, Courtiers. MM.

Bouchet, *Syndic.*
Alday, *Adjoint.*
Degumin, père.
Azemar.
Miége.
Perreton.
J. Galatin.
Lapène.
Galatin.
Daussigny.
Paganucy.
Fillon.
Grenier.
Degumin, fils.
Fayolle.
Frossard.
Vidal.
Liébaux.
Joyard.
Trescat, aîné.
Bertrand.
Gay.
Devernay.
Desmartain.
Durand.
Bouquerot, fils.
Ternaud.
Lieutaud.
Coste, fils.
Jean Saint-Pierre.

Courtiers pour la soie exclusivement, MM.

Caire, } *Adj.*
Valuy, }
Marteau.
Lagneau.
Delon.
Lafabregue, aîné.
Morel.
Reynaud.
Caillat.
Dupin.
Guerin.
Berger-Nallet.
Bossu, fils.
Beaucourt.
Dupasquier.
Detours.
Germain.
Ricard.
Maurice, fils.

Courtiers pour les marchandises autres que la soie, MM.

Perret.
Piquet, cadet.
Arcis-Chol.
Jal.
Rocoffort.
Dubois.
Soquet.
Coubayon.
Reddat.
Cobin.

MARANS.

Courtier-interprete, conducteur de navire.

M. Langlois, *pour l'anglois.*

MARENNES.

Courtiers-interpretes, conduct. de nav., MM.

Riffaud, } *pour le*
Aiguillé. } *hollandois*

MARSEILLE.

M. Irissac, *Commiss. de police pres la Bourse.*

Agens de change, MM.

Amalric, fils.
Defague.
D'Herculles.

Courtiers de marchandises, MM.

Guiran.
Hutre.
Madon.
Mouren.
Olive (J.-Fr.).
Pierre Olive.
Parrot.
Perreymond.
Poussolle.
Roustan.
Borely.
Rossy.
Tiran.
Dombey.
Laugier.
Albe.
Decuers.
Fraissinet.
Bonnin.
Arnaud.
Vondiere.
Collavier.
Guys-Bernard.
Parrot.
Fabry.
Lignon.
Peragallo.
Begue.
Olivier.
Oddo.
Foucou.
Cotte.
Arnaud.
Pissarello.
Garcin.
Crudere.
Correard.
Roque.
Ginezy.
Porry.
Hancy.
Auban (J.-Fr.).
Collavier (F.-J.-B.).
Tarteiron.
Villet.
Talamel.
Decugis.
Gautier.
Rougon.
Nitard.

METZ.

Agens de change, Courtiers de march., MM.

Jaubert.
Simon.

MONS.

Courtiers de marchandises, MM.

Maigret, Dominique.
. . . .

MONTAUBAN.

Courtiers de marchandises, MM.

. . . . .
. . . . .

MONTPELLIER.

Agens de change, MM.

Vidal, fils.
Salfe, fils.
Sepet, fils.
Huc.
Euziere.
Cusson.

MORLAIX.

Courtiers pour les marchandises, les assurances et la conduite des navires, MM.

De Beaurepaire.
Cherchy.

NANTES.

Agens de change et Courtiers de march., MM.

Lemerle.
Sauerwald, aîné.
Lacronique-Morville.
Toulmouche.
Cardon.
Wack.
Plinguet, jeune.
Leduc.
Bonnement.
Prosper Bonamy.

Courtiers conducteurs de navires franç., MM.

Laporte.
Papot.
De Lasalle.
Pinchard.

Courtiers interprètes, conducteurs de navires françois et etrangers, MM.

Bardon, *pour l'allemand, l'angl. et le holland.*
Sauerwald, aîné, *pour l'allemand, l'anglois et le hollandois.*
Lampe, *pour l'allemand et le hollandois.*
Goupilleau, *pour l'anglois, le holl., l'espagnol et le portugais.*

Courtiers de transports par terre et par eau, MM.

Verrier.
Bruneau.

NARBONNE.

Courtiers de marchandises, MM.

Berthomieu.
Rolland.
Cazaletz.

NEVERS.

M. Auguste Bareau, *Commissaire pres la Bourse.*

Courtiers de marchandises, MM.

. . . .
. . . .

NICE.

Courtiers de marchandises, MM.

Lanciares.

Saytour.
Gautier.
M. • n.
Carione.
Goiran.
Sanier.
Fassi.

NIMES.

Agens de change, MM.

. . . .
. . . .

Courtiers de marchandises, MM.

. . . . .
. . . . .

NIORT.

Courtiers de marchandises, MM.

Vauguyon, fils.
De Larue, neveu.
Elies.

OLÉRON.

Courtiers interpretes, conduct. de nav., MM.

Petit, *pour la langue hollandoise.*

Van-Emden, *pour l'allemand et le hollandois.*

ORIENT. (L')

Agens de change et Courtiers de march., MM.

Angers.
Lortan.

Courtiers pour les assurances et la conduite des navires, MM.

Dufilhol.
Montrelay.

ORLÉANS.

Courtiers de marchandises, MM.

Bourdon.
Bruere.
Brun.
Chapellier.
Delanoue-Morillon.
Doleans.
Gombault-Sagot.
Lassailly, fils.
Pilté.
David Gourgoulin.

OSTENDE.

Agens de change, Courtiers de marchandises, MM.

Boone.

. . . .

PAIMBŒUF.

Courtiers interprètes et conduct. de nav., MM.

Vanderlhuis et Boudet, *pour l'anglois, le hollandois et le suédois.*

PARIS.

Voy. Chapitre XVI, Section VII.

PAUILLAC.

Courtiers pour les marchandises, les assurances et la conduite des navires, MM.

Martini.
Audinet.
Aubiet.

PÉZÉNAS.

M. Grenier, *Commiss. de police près la Bourse.*

Courtiers de marchandises, MM.

Donette.
Andrieu
Villebrun.

REDON.

Courtiers de navir., MM.

Hery, jeune.

. . . .
. . . . .

REIMS.

M. Collet, M. Faciot, M. Siret-Thaudart, } *Commissaires de police.*

Agens de change, MM.

. . . . . .
. . . . . .

Courtiers de marchandises, MM.

. . . . . .
. . . . . .

RENNES.

. . . . . .
. . . . . .

ROCHEFORT.

Courtiers interprètes et conduct. de nav., MM.

Chessé.
Ellès

Courtier conduct. de navires françois.

M. Charrier (Charles).

RHODÈS.

Agens de change, Courtiers de march., MM.

Jausion.
Louis Coste.

ROCHELLE. (La)

Agens de change, Courtiers de march., MM.

Jallan.
Robein.

Courtiers interprètes, conduct. de nav., MM.

Bouley, *pour l'anglois.*
Meyer, *pour l'allemand, l'anglois et le holland.*

Duverger, *pour le hollandois.*

Tureaud, *pour l'allemand et le hollandois.*

Fayaux. *pour l'allemand et le hollandois.*

Courtier de nav. françois.

M. Landois jeune.

Courtiers de transp. par terre et par eau, MM.

Jarassé (Pierre).
Alleaume (J.-B.)
Landois, aîné (Jean).
Mazuelle (François).

ROUEN.

M. Piroult, *Commiss. pres la Bourse.*

Agens de change, MM.

Fossard.
. . . .

Courtiers pour les marchandises, les assurances et la conduite des navires, MM.

Bucaille.
Daniel.
Brouard
Cuvelier.
Lemercier.
Morin.
Toussaint.
Bertrand.
Bertre.
Baillivet.
Chirot.
Maillet Duboullay.
Morin.
Asselin.
Gaumare.
Bernier.
Dumont.
Dione.
Delarue.
Baratte.
Lucet.
Bordelle.
Runkel.
Tardif.
Lecacheux.
Fontaine.
Mortreuil.

L'Hernault.
Viard.

SAINT-ETIENNE.

Courtiers de marchandises, MM.

Plotton-Colomban.
. . . .

SAINT-MACAIRE.

Courtiers de marchandises, MM.

Jeantimerle.
Juisseaume.

SAINT-MALO.

M. Barbier, *Commiss. près la Bourse.*

Courtiers pour les marchandises, les assurances et la conduite des navires, MM.

Barbier.
Cariot.
Loisel.
Renoul.
Robberechts.
Savary.
Letimbre.

SAINT-MARTIN-ISLE-DE-RÉ.

Courtiers-interprètes, conduct. de nav., MM.

Bonnin et Girandeau, *pour l'anglois, l'allemand, le hollandois, le danois et le suédois.*

SAINT-NAZAIRE.

Courtier-interprète, et conducteur des maîtres de navires.

M. Thompson, *pour l'anglois et les langues du Nord.*

SAINT-OMER.

Agens de change, Courtiers de march., MM.

Nerat.
Thomas.

SAVONE.

Courtiers de marchandises, MM.

Cortese.
Bosco.
Castellani.
Astengo.

STRASBOURG.

Agens de change, MM.
Tiess.
Schauer.
Trautvein.
Leiter.

Courtiers de marchandises, MM.

Caimy.
Hirn.
Munz.
Starck.

TOULON.

Courtiers de marchandises, MM.

Negrin.
Roux.
Martel.
Engaurran.
Lambert.
Landès.
Blanc.
Marc.

TOULOUSE.

Agens de change, MM.

Fabre.
Sol
Mis.
Gourg.
Girard.
Davasse.
Fornier.
Figueres.

Courtiers de marchandises, MM.

Carrere.
Faure.
Dauriac, cadet.

Prevost.
Bayonne.
Douilhac.
Dorie.
Pomarede.
Rivals.
Longayron.

TOURS.

Courtiers de marchandises, MM.

. . . .

. . .

TREMBLADE. (La)

Courtier-interprete, et conduct. de nav., M.
Eschaussier, *pour l'anglois et le hollandois.*

TROYES.

Agens de change, MM.
Pierre Courtin.
Claude Michaut.
Courtiers de marchandises, MM.
Pinot.
Labille Defarges.
Pierre Finot.

TURIN.

M. Pirra, *Commiss de police près la Bourse.*
Agens de change, Courtiers de march., MM.
Boma,
Elia.
Martorelli.
Merlo.
Fontana.
Bottalino.
Cerato.
Stoppani.
Belli.
Salvarezza.
Murialdo.
Damodé.
Hermil.
Adriani
Brodelli.
Millo.
Damian.
Lopez.

VALENCIENNES.

Agens de change, MM.
Brassart.

. . . .

. . . .

VANNES.

Courtiers de marchandisés, MM.

. . . . .

. . . .

. . . .

VIENNE.

Courtiers de marchandises, MM.

. . . . .

. . . .

VIRE.

Courtiers de marchandises, MM.

. . . .

. . . .

SECTION III.

CHAMBRES DE COMMERCE,

Formées d'après l'arrêté du 3 nivôse an 11.

Ces Chambres sont chargées de présenter à l'Empereur leurs vues sur les moyens d'accroître la prospérité du Commerce, et d'indiquer les causes qui en arrêtent les progrès.

AMIENS.

Massey.
Cordier.
Scellier aîné.
Lefebvre-Bouchon.
Dargent.
Morgan.
Debray ✻.
Devenluy-Bellencourt.
Senart.

ANVERS.

Dierexsens.
Deheyder.
Van-Ertborn.
Simons.
Kreglinger, aîné.
Nicolas Werbrouck.
Parisch.
P. Solvyns.
Fillietaz.
Charpentier.
Dussumier.
Solvyns-Pieters.
Vanhal, père.
Debacques.
Vernimmen.
Van-Ertborn.

AVIGNON.

Picard.
Gudin.
Soulier, aîné.
Bouchet, aîné.
Seguin.
Meynier.
Morel.
Deleutre, jeune.
Bertrand (Joseph).

BAYONNE.

P. Pascal-Dubroca.
Léon Batbedat.
J. Dubrocq.
J. B. Laserre.
Daguerre-Mongabure, aîné.
D. L. Roussel.

BORDEAUX.

Hugues-Vignes.
Desfourniel.
Verdonnet.
Mareilhac.
Maccarthy.
Chegaray.
Lefebure.
Baour, aîné.
Johnston.
Emery.
Béchade Didier.
Guestier.
Magné.
Emery.
Chigaray.
P. F. Guestier.
Olauyer.
Desfourniel.

BRUGES.

Van Outryve Merckem.
Jean Bauwens.
J. Bareel.
P. Gillon.
H. Heene Buquoy.
Bern. Serweytens.
F. Busschaert.
Bertrant.
Vandewalle.

BRUXELLES.

F. J. Meeûs.
Van Schelle.
Vandevelde.
Engler.
Goffin.
De Liagre.
Ritteger.
H. Overman.
H. De Reus.
C. Gaumare.
Sironval.
Prevost.
Crimpipen.
Mosselman.

CARCASSONNE.

Rolland Fourtou.
Dupré, père.
Darles, père.
Laperrine, aîné.
Sicre, aîné.
Louis Polère.
J. L. Rolland.
Mossel, aîné.
Fonsès.

COLOGNE.

Wittgenstein.
Heimann.
Effertz.
Bernard Boisserée.
Schmitz.
Henri Foveaux.
Moll.
Hahn.

DIEPPE.

Castel.
Lecana.

Vasse.
Lamotte.
Hamel.
Jean.
Quenouille, aîné.
Bruzen, aîné.
Legriel.

Dunkerque.

Kenny.
Lancel.
Deschodt.
Boubert.
Liebaert, aîné.
Degravier.
Delbaere.
Vanhée.

Flessingue.

. . . .

Gand.

Serdobbel.
Van Aken, aîné.
Nicolas de Cock.
Louis Vanhove.
Pharazyn.
J. F. Deloose.
J. B. Vandermeersch.
Grenier Wambersie.
Coryn.
Alex. Herry.
Ramondt, père.
G. Loushergs.
F. Speelman.
Coppens de Wilde.

Genève.

Duchêne.
Ducloux.
Henri Mentch.
Jacques Laserre.
Elie Audra.
Viollier.
Lombard.
Boisdechêne, l'aîné.
Martin-Lon.

Gènes.

Emile-Vincens.
Venceslas Piccardo.
Jérôme Casanova.
J. B. Casanova.
J. Quartara.
Ch. Ant. Delarue ✱.
Joseph Negrotto.
Dominique Strafforello.
Dominique Celesia.
Dominique de Albertis.
Félix Gnecco.
Philippe Pescia.
Albert Pavese.
Jean Gérard Bansa.

Le Havre.

Sery.
Grégoire Homberg.
Dufou.
Benjam. de Boulongne.
Victor Bellanger.
J. Louis Oursel.
Delahaye, jeune.
Médéric-Lacorne.

Lille.

Louis Gruson.
Flamen Bernard.
Mourcou-Bonnier.
Beaussier-Mathon.
Alavoine.
Vanhœnacker-Luiset.
Dehau Cordon.
Defosseux-Virnot.
Barrois Virnot.
Cuvelier Mahieu.
Virnot.
Briansiaux.
Bonami-Gosselin.
Lethierry Virnot.
Revoire.

L'Orient.

Trentinian.
Garnier.
Galabert.
Bourdon.
Cordon.
Dugray.
J. B. Crepp.
Lemir.
Bouilly.

Lyon.

Regny, père.
Mesno, père.
Jaillard.
Charasson.
Coste.
Terret.
Fournel.
Pessonneaux.
Arnaud.
Chapuy.
Regi-Chavissane.
Giraudier.
Reynaud.
Motel de Gérando.

Marseille.

A. F. J. Boissier.
Bernadac.
Albert Fine.
Antoine Lafon.
Durand.
L. Gravier.
Quentin Lepeintre.
Hilarion Millot.
Plasse.
François Roux.
Salavy.
Séjourné, aîné.
B. Strafforello.
Dudemaine.
Reynaud.

Mayence.

Mappes.
Lautern.
Jean Dumont.
Neuss.
Boegner.
Kirchgessner.
Jean Schmidt.
Kayser.
P. Mayer
Hadamar.

Montpellier.

Martin Portalès.
Jac. Durand Fajon.
Franç. Farel, aîné.
Granier, aîné.
Marc-Ant. Bazille.
Bouché, aîné.
Berard.
Barthélemy.
J. Raspay.

Nantes.

Gullmann.

Lincoln.
Kervegan.
Metois.
Paris.
Schweighauser.
Haudaudine.
Delaville.
Bernard, jeune.
Baudouin.
Dufou.
Bourlet.
Colas.
Bernard, aîné.
Athènas.

NICE.

Carlone.
Gioan.
Serrat.
Thaon.
Sauvaigue.
Pastorelli.
Sauvaigue de Trupheme.
Guide.

NISMES.

Gaillard, aîné.
Louis Maigre.
B. Meynier
Jacques Rolland.
Roux Amphoux.
Galian, aîné.
Guirot.
Mathieu.
Vincens, fils.

ORLÉANS.

Lochon Houdouart.
Crignon d'Auzouer.
Hubert Husson.
Crignon Desormeaux ✻.
Delahaye.
Geffrier Lenormand.
G. Panpaille.
César Berthel.

OSTENDE.

A. J. Van Iseghem.
H. F. Belleroche.
Charles Carpentier.
Jacques Serruys.
Laurent Solvyns.
C. Vander Cruyssen.
Jacques de Ridder.
J. Devette.
B. Vanderheyde.
J. De Cock.
Serruys.

PARIS. *Voy.* Chapit. XVI, Sect. II.

ROCHELLE. (LA)

Debaussay.
Callot.
J. Ch. Garnier.
Rasteau.
Admyrauld, aîné.
Filleau
L. Vivier.
Maubaillarq.
Garesché.
H. Tardy.

ROUEN.

Hellot.
Lebrument.
Rabasse.
Garvey, jeune.
Quesnel.
Duvergier, jeune.
Lezurier, jeune.
Pinel, fils aîné.
V. Lefebure.
Lecaron, père.
Dupont.
Debonne.
Riberd.
Payenneville.
Manoury.

SAINT-MALO.

Le Maire de ville.
Guillemaut.
Despecher, aîné.
Dupuy-Fromy.
Duchesne.
Etheart.
Robert Mennais.
Jallobert, aîné.

STRASBOURG.

Schertz.
Jundt.
Kolb.
Prost.
Saglio.
Saum, fils.
Revel.
Turckheim, fils aîné.
Weyher.
Levrault, aîné.

TOULOUSE.

Vignolles.
Girard, père.
Lignières.
Fagès, l'aîné.
Courtois.
Baudens.
Lanneluc.
Dupau.
Chaptive.
Garrigou, neveu.
Joulia.
Demouis.
Authier.
Lami.
Carayon.

TOURS.

Rose Abraham.
Gouin, aîné.
Baudichon, aîné.
Pigeon, aîné.
Noël Champoiseau.
Marchaudeau.
Germoniere.
Vallet-Couteau.
Lange.

TURIN.

Félix Nigra.
Barbaroux.
Vicino.
Mancio.
Bocca.
Cravésana.
Long.
Bono.
Fantolino.
Gioanetti.
Curti.
Tron.
Chiavazza.
De Paoli, fils.

CHAPITRE XIV.

Louveterie.

S. A. S. M. le Prince de NEUCHATEL (G. A. ❋), *Vice-Connétable*, *Grand Veneur*, *Grand Louvetier.*
M. le Comte Girardin (O. ❋), *Colonel*, } *Lieutenans du Grand Louvetier.*
M. Destillères, ... }
M. Froidure, *Secrétaire de la Louveterie.*

Divisions par Conservations forestières pour les Capitaines de Louveterie, et par départemens pour les Lieutenans.

Première Conservation.

M. Destillères, *Capitaine.*

Seine . . . .
Seine et Oise. { De Therreblanche. Pourtalès.
Eure et Loir. . Maugars (Constantin)
Seine et Marne. { Boula-de-Nanteuil. Ouvrard. Forestier. Selve. De Rothe.

Deuxième Conservation.

M. Sigi, *Capitaine.*

Aube . . . . { Adrien de Mesgrigny. Delux.
Marne. . . . . Janel de Vauréal.
Yonne. . . . . { Duchatenet. De Châteauvieux. De Louvois.

Troisième Conservation.

M. Duhalley, *Capitaine.*

Seine infer. . . Duval-Dumanoir.
Eure. . . . . { Meaupou. De Breuilpont.

Quatrième Conservation.

M. Grimaldi de Monaco, *Capit.*

Calvados. . . . Banneville.
Orne . . . . . Caumont de la Force.
Manche . . . . D Inglemare.

Cinquième Conservation.

M. Duboiderü, *Capitaine.*

Ille et Vilaine { Ganier de la Sarsais. Repert. Varin du Franchois.
Loire infér. . Bertrand Geslin.
Finistere. . . . Bazin.
Morbihan . . . .
Côtes du Nord. Guermarquer.

Sixième Conservation.

M. Piter Deurbroucq (O ❋), *Capitaine.*

Maine et Loire. { Turpin. Le Cere de Véziers. Gueniveau de la Raye.
Mayenne. . . . Piquois.
Sarthe. . . . . { Castaing. De Fontenay. De Lachrochardière.

Septième Conservation.

M. . . . . . , *Capitaine.*

Loiret . . . . . { Crignon Désormeaux. Desert. Tassin de Brouville.
Indre et Loire. { Chuppeau. Gaultier Saint-Cyr.
Loir et Cher. . { Foulon d'Ecotier. Lapallu.

Huitième Conservation.

M. . . . . . . *Capitaine.*

Cher. . . . . . { Rolland d'Arbouste. Le Général Augier. Paulze. Dupré de St.-Maur.
Nièvre. . . . . { De Malleveault. Lepelletier d'Aunay. Pracontal. Rollin de Varzy.

Indre.

Indre. . . . . . { Michel jeune. Crublier d'Opterre.

Neuvième Conservation.

M. . . . . . . *Capitaine.*

Vienne. . . . . { Gréaulme. Beufvier de Paligny. De Moussy.

Deux-Sèvres. . { Chebron Lespinatz. Gueniveaude la Raye.

Vendée. . . . . { De Bagneux. De Nesmy.

Charente-Inf. Demontis.

Dixième Conservation.

M. . . . . *Capitaine.*

Puy-de-Dôme. Le Général Chapsal.

Cantal. . . . . Laporte (Louis).

Creuse. . . . . Couturier de Fournoue.

Allier. . . . . { Josset Magniet. Sinety. Boyrot Lacour. Delabrousse Verazet.

Haute-Vienne. { Brigueil. Royère. Genty Laborderie. RobineaudGajoubert. Villoutrai Defaye.

Haute-Loire. . { Desenovert. De Miramont. De Risboine. Celle Dubie.

Corrèze. . . . . Lavergne Juillac.

Onzième Conservation.

M. Hubert de Brivazac, *Cap.*

Gironde. . . . { D'Aux. Duhamel. Canolle, fils aîné. Dunonguez. Vignes.

Dordogne . . . { Lacote Beaulaurent. De Langlade. André de Fayolle. Morand du Puch.

Charente. . . . Desbordes Jansac.

Lot et Garonne. { Le Colel. Dudevant. Lacuée. Chadois (Pierre). Beraud. Mouchez.

Lot. . . . . . . { Rigal Douvier Bruniquel. Lefranc de Lacary.

Douzième Conservation.

M. De Gontaut-Biron, *Cap.*

Hautes Pyrén. Duco.

Basses Pyrén. . . . .

Gers. . . . . . { Melet de Bonas. Larrocque.

Landes. . . . . Penne de Villemur.

Treizième Conservation.

M. . . . . . *Capitaine.*

Hte. Garonne. { Barbazan. Vignes Cayras. Olivier Dufayet.

Tarn. . . . . . { Solages. Geneste.

Ariège. . . . . { Casimio Belissens. Moulis de Cazavet.

Quatorzième Conservat.

M. Debosque, *Capitaine.*

Hérault. . . . . { Le Général Guillet. Castelnau. Rouvelet.

Aude. . . . . . Donos.

Pyrén. Orient. Castané de S.-Pol.

Aveyron. . . . { Saulhac. Cambe. Randon.

Quinzième Conservation.

M. . . . . . . *Capitaine.*

Gard. . . . . . { Chazelles de Lusac. Castille.

Ardèche . . . . Ladreyt de la Charière.

Lozère. . . . . Portanier-Lagrairère.

Vaucluse. . . . Morard de S.-James.

Seizième Conservation.

M. . . . . *Capitaine.*

Bouch. du Rh. { Journu. Forbin. Renault-Lubières.

Var . . . . . . Reboul Taradeau.

Basses Alpes. . De Salve.

Hautes Alpes. . Le Général Romand.

Dix-septième Conservation.

M. . . . . *Capitaine.*

Isère. . . . . . { De Chichilianne. Pascal de Voiron. Emmery.

Drôme.	De Gros.
	De Mauduit.
Alpes maritim.	Henry Serin.
Mont-Blanc.	Devillette-Chivron.
Léman.	Boissier.
	Cramer.
Ain.	Marron Belvai.
	Duport Revounas.
Loire.	Durosier de Magneux
Rhône.	Durieu de Souzy.
	Delacroix-Delaval.
	De Saint-Victor.
	De Saint-Try.

Dix-huitième Conservat.

M. Vandeuil, *Capitaine.*

Côte-d'Or.	Gautier de Vinfrais.
	Bretaigne.
	Lecompasseur Courtivron.
	Chambrulard.
Saône et Loire.	Monteil.
	Ordonneau.
	Chizeuil.
Haute Marne.	Greffulhe.
	Pinot des Essarts.
	Dejouard.
	Marquette de Fleury
	Humbert Mongin.
	Pietrequin.
	Henry.
	Barillot.
	Briot de la Varenne.
	Thomassin de Bienville.

Dix-neuvième Conservat.

M. . . . . *Capitaine.*

Doubs.	Raufin.
Haute-Saône.	De Grammont.
	De Lavie.
	De Scey.
	Pinard.
	Boussel.
	Dornier, aîné.
	Praileur.
Jura.	Du Marenches.
	De Faverney.
	Boullier.
	De Reculot.

Vingtième Conservation.

M. Morice Kolb, *Capitaine.*

Haut-Rhin.	De Gohre.
	De Waldner.
	Rochès.
Bas-Rhin.	. . . . . .

Vingt-unième Conservat.

M. . . . . . *Capitaine.*

Meurthe.	De Lamberty.
	Bourcier Montureux.
	Thiry.
	Dubois de Riocourt.
Meuse.	Le Comte Leclerc ✻, Préfet.
	Le Général Roussel.
	Marchant.
	Courselles.
Vosges.	Delassalle.
	Perrin des Vosges.
	Muel, jeune.
	Falatieu.
	Champy.

Vingt-deuxième Conservat.

M. Ch. Gourcy, *Capitaine.*

Moselle	De Wendel.
	D'Egremónt.
	Becker.
Forêts.	Valère Seyl.
Ardennes.	De Montholon ✻.
	Paul Robert.

Vingt-troisième Conservat.

M. De Borchgrave, *Capit.*

Ourte.	Simonis.
	De Haultepenne.
	Decroix.
Meuse Infér.	De Sélys.
	De Borchgrave (M.)
	Bertrand Loisel.
	Libotton
Sambre-Meuse.	De Laroche (Louis).
	Liedekerke Beaufort
	De Cartier (Ch.)
Roer.	D'Hausbruck.
	Evrard Deutgen.
	Conrad Wonderleygen

Vingt-quatrième Conserv.

M. . . . . . *Capitaine.*

Dyle. . . . . . Delmarmol. | Edouard Legras. | Cornet de Grey.

Jemmapes. . . D'Udekem d'Acoz. | Depresle. | Duval de Gomegnies.

Escaut. . . . . Villain Quatorze, p.

Lys. . . . .

Deux-Nèthes. . Le Général Guéroult-Lapaliere. | Demareux. | Cuylen (Pierre).

Vingt-cinquième Conserv.

M. . . . . . *Capitaine.*

Nord. . . . . . De Brigode. | Herbout | Michel Simons.

Pas-de-Calais. Dartois. | Lusteyric. | Hanotel. | Cazin.

Vingt-sixième Conservat.

M. Montesquiou, *Capitaine.*

Somme. . . . . De Chavannes. | De Saisseval.

Oise. . . . . . Personne de Songeons. | Roslin d'Ivry. | Victor de l'Aigle.

Aisne. . . . . Montbreton | Le Général Dulauloy. | Delatour-Dupin.

Vingt-septième Conservation.

M. . . . . . *Capitaine.*

Liamone. . . . Arrighi.

Golo. . . . .

Vingt-huitième Conservat.

M. de Salm Dick (O.✱), *Capit.*

Mont-Tonnerre Barolet. | Amey. | Kolb. | Eickmayer.

Sarre. . . . . . Fritsch (Guillaume). | Dorsberg.

Rhin et Mos. . Bailly. | De Weichs.

CHAPITRE XV.

Sciences, Belles-Lettres, Agriculture, Arts et Instruction publique.

SECTION PREMIERE.

INSTITUT

Des Sciences, Lettres et Arts.

Cet Institut appartient à tout l'Empire françois; il est fixé à Paris : il est destiné à perfectionner les sciences et les arts, par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères; à suivre, conformément aux lois et arrêtés du Gouvernement, les travaux scientifiques et littéraires qui ont pour objet l'utilité générale et la gloire de la France. Il se divise en quatre classes; (1) savoir :

Première Classe.

Classe des sciences physiques et mathématiques.

Seconde Classe.

Classe de la langue et de la littérature françoises.

Troisième Classe.

Classe d'histoire et de littérature ancienne.

Quatrième Classe.

Classe des beaux-arts.

---

(1) La première classe tient ses séances le lundi de chaque semaine; la seconde, le mercredi; la troisième, le vendredi; la quatrième, le samedi.

Ces séances ont lieu au Palais des Beaux Arts, ci-devant collége des Quatre-Nations, et durent depuis trois heures jusqu'à cinq.

La première classe rendra publique sa première séance du mois de janvier; la deuxième, sa première d'avril; la troisième, sa première de juillet; la quatrième, sa première du mois d'octobre.

La première classe est divisée en onze sections ; ces sections sont composées et désignées ainsi qu'il suit :

Sciences mathématiques.

Géométrie, six membres ; Mécanique, six ; Astronomie, six ; Géographie et navigation, trois ; Physique générale, six.

Sciences physiques.

Chimie, six membres ; Minéralogie, six ; Botanique, six ; Economie rurale et art vétérinaire, six ; Anatomie et zoologie, six ; Médecine et chirurgie, six.

Cette classe nomme, sous l'approbation de l'Empereur deux secrétaires perpétuels, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques. Les secrétaires perpétuels seront membres de la classe, mais ne feront partie d'aucune section.

La première classe peut élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle peut nommer cent correspondans, pris parmi les savans nationaux et étrangers.

La seconde classe est composée de quarante membres.

Elle est particulièrement chargée de la confection du Dictionnaire de la langue françoise ; elle fait, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importans de littérature, d'histoire et de sciences.

Elle nomme dans son sein, et sous l'approbation de l'Empereur, un secrétaire perpétuel, qui continuera à faire partie du nombre des quarante membres qui la composent.

Elle peut élire jusqu'à douze de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

La troisième classe est composée de quarante membres et de huit associés étrangers.

Les langues savantes, les antiquités et les monumens, l'histoire, et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire, sont les objets de ses recherches et de ses travaux ; elle s'attache particulièrement à enrichir la littérature françoise des ouvrages des auteurs grecs, latins et orientaux, qui n'ont pas encore été traduits.

Elle s'occupe de la continuation des recueils diplomatiques.

Elle nomme dans son sein, sous l'approbation de l'Empereur, un secrétaire perpétuel qui fera partie du nombre des quarante membres dont la classe est composée.

Elle peut élire jusqu'à neuf de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle peut nommer soixante correspondans nationaux ou étrangers.

La quatrième classe est composée de vingt-huit membres et de huit associés étrangers.

Ils sont divisés en sections, désignées et composées ainsi qu'il suit :

Peinture, dix membres; Sculpture, six; Architecture, six; Gravure, trois; Musique (composition), trois.

Elle nomme, sous l'approbation de l'Empereur, un secrétaire perpétuel, qui est membre de la classe, mais qui ne fait point partie des sections.

Elle peut élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle peut nommer trente-six correspondans pris parmi les nationaux ou les étrangers.

Les membres associés étrangers ont voix délibérative seulement pour les objets de sciences, de littérature et d'arts; ils ne font partie d'aucune section, et ne touchent aucun traitement.

Les associés nationaux actuels de l'Institut font partie des cent quatre-vingt-seize correspondans attachés aux classes des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts.

Les correspondans ne peuvent prendre le titre de membres de l'Institut.

Ils perdent celui de correspondans, lorsqu'ils sont domiciliés à Paris.

Les nominations aux places vacantes seront faites par chacune des classes où ces places viendront à vaquer; les sujets élus seront confirmés par l'Empereur.

Les membres des quatre classes ont le droit d'assister réciproquement aux séances particulières de chacune d'elles, et d'y faire des lectures, lorsqu'ils en auront fait la demande.

Ils se réunissent quatre fois par an en corps d'Institut, pour se rendre compte de leurs travaux.

Ils élisent en commun le bibliothécaire et les sous-bibliothécaires de l'Institut, ainsi que les agens qui appartiennent en commun à l'Institut.

Chaque classe tient tous les ans une séance publique, à laquelle les trois autres assistent.

Il y a pour l'Institut une commission administrative, composée de cinq membres : deux de la première classe, et un de chacune des trois autres, nommés par leurs classes respectives.

Cette commission règle, dans les séances générales, tout ce qui est relatif à l'administration, aux dépenses générales de l'Institut, et à la répartition des fonds entre les quatre classes.

Chaque classe règle ensuite l'emploi des fonds qui lui sont assignés pour ses dépenses, ainsi que tout ce qui concerne l'impression et la publication de ses mémoires.

Tous les ans, les classes distribuent des prix, dont le nombre et la valeur sont réglés ainsi qu'il suit :

La première classe, un prix de 3,000 francs.

La seconde et la troisième classes, chacune un prix de 1,500 fr.

Et la quatrième classe, de grands prix de Peinture, de Sculpture, d'Architecture et de Composition musicale : ceux qui auront remporté un de ces quatre grands prix, seront envoyés à Rome et entretenus aux frais de l'Etat.

PREMIERE CLASSE.

Sciences mathématiques.

L'EMPEREUR, nommé Membre de cette Classe Section de *Mécanique*, le 5 Nivôse an VI.

MATHÉMATIQUES.

Iere. Section. *Géométrie.*

Le Comte Lagrange.	Bossut.	Lacroix.
Le Comte Laplace.	Legendre.	Biot.

IIe. Section. *Mécanique.*

Le Comte de Peluse.	Périer.	Sané.
De Prony.	Carnot.	

IIIe. Section. *Astronomie.*

Messier.	Lefrançais-Lalande.	Burckhardt.
Cassini.	Bouvard.	Arago.

IVe. Section. *Géographie et navigation.*

Le Cte de Bougainville.	Le Comte de Fleurieu.	Buache.

Ve. Section. *Physique générale.*

Charles.	Lefèvre-Gineau.	Gay-Lussac.
Rochon.	Levêque.	Montgolfier.

SCIENCES PHYSIQUES.

VIe. Section. *Chimie.*

Le Comte Berthollet.	Vauquelin.	Le Comte Chaptal.
Guyton-Morveau.	Deyeux.	. . .

VIIe. Section. *Minéralogie.*

Haüy.	Duhamel.	Sage.
Desmarests.	Lelièvre.	Ramond.

VIIIe. Section. *Botanique.*

Lamarck.	Jussieu.	Palisot-Beauvois.
Desfontaines.	Labillardière.	Mirbel.

IXe. Section. *Economie rurale et Art vétérinaire.*

Thouin.	Parmentier.	Silvestre.
Tessier.	Huzard.	Bosc.

X^e^. Section. *Anatomie et Zoologie.*

Le Cte de Lacépède.	Richard.	Pinel.
Tenon.	Olivier	Geoffroy-S.-Hilaire.

XIe. Section. *Médecine et Chirurgie.*

Des Essartz.	Portal.	Pelletan.
Sabatier.	Hallé.	Percy.

Secrétaires perpétuels.

Delambre, *pour les sciences mathématiques.*
Cuvier, *pour les sciences physiques.*

Les associés étrangers de la première classe sont :

Banks.	*à Londres.*	Pallas.	*en Russie.*
Maskelyne. . .	*à Londres.*	Cavendish. . .	*à Londres.*
Herschel. . .	*à Londres.*	Volta.	*à Pavie.*
Rumford. . .	*à Munich.*	Klaproth. . .	*à Berlin.*

Les correspondans de la première classe sont :

Duval-Leroy.	*à Brest.*	Gillet Laumont.	*à Daumont.*
Lallemand. . .	*à Reims.*	Villars.	*à Strasbourg.*
Tedenat. . .	*à Nismes.*	Gouan.	*à Montpellier.*
Marescot. . .	*à Challay.*	Gérard.	*à Cotignac.*
Niewport. . .	*à Bruxelles.*	Picot-Lapeyrouse. . .	*à Toulouse.*
Dangos. . . .	*à Tarbes.*	Boucher. . . .	*à Abbeville.*
Duc-Lachapelle. . .	*à Montauban.*	Rougier-la-Bergerie ✻.	*à Auxerre.*
Flaugergues. .	*à Viviers.*	Heurtaut-Lamerville.	*à Dun-sur-Auron.*
Thulis.	*à Marseille.*	Lafosse.	*à Montalerre.*
Sepmanville. .	*à Evreux.*	Chabert ✻. .	*à Alfort.*
Vidal.	*à Toulouse.*	Laumonier. . .	*à Rouen.*
Bourgoing (C. ✻).	*à Dresde.*	Geoffroy. . . .	*à Chartreuve.*
Grandchain. .	*à Bernay.*	Latreille.	*à Tulle.*
Le Baron Lescalier (C. ✻)	*au Hâvre.*	Dumas	*à Montpellier.*
Le B^n^. Coquebert de Montbret ✻.	*à Sèvres.*	Saucerotte. . .	*à Lunéville.*
Loisel.	*à Turin.*	Lombard. . .	*à Strasbourg.*
Sigaud-Lafond	*à Bourges.*	Barailon. . . .	*à Chambon.*
Pictet ✻. . .	*à Genève.*	Sonnerat . . .	*à Pondichéri.*
Seguin.	*à Sèvres.*	Melanderhielm.	*à Stockholm.*
Van-Mons. . .	*à Bruxelles.*	Duvauxel . . .	*à Evreux.*
Nicolas. . . .	*à Nancy.*	Ortéga	*à Madrid.*
Chaussier. . .	*à Dijon.*	Van Swinden.	*à Amsterdam.*
Welter. . . .	*à Valenciennes.*	Le Cte Thévenard (G. ✻).	*à l'Orient.*
Schreiber. . .	*à Pezay.*	Poczobut . . .	*à Wilna.*
Patrin.	*à Lyon.*		

Fabre	*à Draguignan.*	Humboldt.	*à Berlin.*
Palassou.	*à Pau.*	Werner.	*à Freydberg.*
Genest.	*à New-Yorck.*	Jacquin.	*à Vienne.*
De Gaule.	*à Honfleur.*	La Roche-foucauld-Liancourt.	*à Liancourt.*
Van-Marum.	*à Harlem.*		
De Guignes.	*à Canton.*		
Deluc.	*à Berlin.*	Scarpa.	*à Pavie.*
Cotte	*à Montmorency.*	Fouquet.	*à Montpellier.*
Blagden.	*à Londres.*	Oriani.	*à Milan.*
Genty.	*à Orléans.*	Blumenbach.	*à Goettingen.*
Landriani.	*à Vienne.*	De Zach.	*à Gotha.*
Dumont.	*à Courset.*	Péron.	*à Moulins.*
Dubuat.	*à Condé.*	Fabbroni.	*à Florence.*
Leblond.	*à Mazille.*	Vassalli-Eandi.	*à Turin.*
Bernard.	*à Trans.*	Brongniart.	*à Sèvres.*
Simmons.	*à Londres.*	Schroter.	*à Lilienthal.*
Crell.	*à Helmstadt.*	Watt	*à Birmingham.*
Thunberg	*à Stockholm.*	De Saussure.	*à Genève.*
Proust.	*à Madrid.*	Bory Saint-Vincent.	*à Bordeaux.*
Bugge.	*à Copenhague.*		
Gosse	*à Genève.*	Jenner.	*à Londres.*
Cagnoli.	*à Modène.*	Morel de Vindé.	*à la Celle Saint-Cloud.*
Reboul.	*à Sens.*		
Mendoza.	*à Londres.*	Kirvan	*à Dublin.*
Gauss.	*à Brunswick.*	Cordier.	*à. . . .*
Wiebeking	*à Vienne.*	Yvart.	*à Alfort.*
Piazzi.	*à Palerme.*	Betancourt.	*à Pétersbourg.*

DEUXIEME CLASSE.

Langue et Littérature françoises.

Le Comte Volney.
Le Comte Garat.
Le Duc de Parme.
Saint-Pierre.
Naigeon.
Le Comte Merlin.
Le Comte Bigot de Préameneu.
Le Comte Sieyès.
Le Comte de Cessac.
Le Comte Rœderer.
Andrieux.
Villar.
Domergue.
Le Comte François de Neuf-Château.
Cailhava.
Sicard.
Chenier.
Ducis.
Le Gouvé.
Arnault.
Le Cte de Fontanes.
Delille
Suard.
Morellet.
Boufflers.
Bissy.
Le Comte de Bessuejouls de Roquelaure.
Le Cte D'Aguesseau.
Le Sénateur Lucien.
Le Comte de Ségur.
Le Comte Regnaud de S. J. d'Angély.
Le Duc de Bassano.
Lacretelle aîné.
Parny.
Le Comte Daru.
Le Cardinal Maury.
Laujon.
Raynouard.
Picard.
Le Comte Destutt-Tracy.

Suard, *Secrétaire perpétuel.*

TROISIEME CLASSE.

Histoire et Littérature ancienne.

Dacier.
LeDuc de Plaisance.
Lévesque.
Dupont.
Daunou.
Mentelle.
Reinhard.
Le Prince de Bénevent.
Gossellin.
Ginguené.
De Sales.
Le Comte Garran de Coulon.
Champagne.
Lakanal.
Toulongeon.
Le Breton.
Le Comte Grégoire.
Laporte du Theil.
Langlès.
Larcher.
Pougens.
Mongez.
Ameilhon.
Mercier.
Silvestre de Sacy.
Le Comte Pastoret.
Choiseuil-Gouffier.
LE ROI DES ESPAGNES.
Quatremer-de-Quincy.
Visconti.
Le Comte Boissy-d'Anglas.
Millin.
Le Baron de Gérando.
Brial.
Petit-Radel.
Barbier du Bocage.
Le Comte Lanjuinais.
Caussin.
Gail.
Clavier.

Dacier, *Secrétaire perpétuel.*

Les associés étrangers de la troisième classe sont :

Jefferson. . . *à Philadelphie.*
Rennel. . . . . *à Londres.*
Heyne. . . . . *à Gottingue.*
Niebuhr. . . . *en Danemarck.*
Wildfort. . . *à Calcutta.*
Wieland. . . . *à Weimar.*
S. A. Em. le Prince Primat de la Confédération du Rhin.

Les correspondans de la troisième classe sont :

Deseze. . . . . *à Bordeaux.*
Laromiguière. *à Toulouse.*
Jacquemont. . *à Hesdin.*
Prevost. . . . *à Genève.*
Labene. . . . *à Agen.*
Villeterque. . *à Ligny.*
Saint-Jean-Crevecœur. } *à Rouen.*
Ferlus. . . . . *à Sorreze.*
Gaudin. . . . . *à la Rochelle.*
Legrand Laleu ❋. . } *à Laon.*
Massa. . . . . *à Nice.*
Gallois ❋. . . *à Auteuil.*
Garnier G. (C. ❋). . . } *à Versailles.*
Duvillard. . . *à Montmorency.*
Koch ❋. . . . *à Strasbourg.*
Gudin. . . . . *à Avalon.*
Laurencin. . . *à Lyon.*
Leclerc. . . . *à Chalonne.*
Crouzet ❋. . *à la Flèche.*
Morel. . . . . *à Lyon.*
Boinvilliers. . *à Orléans.*
Rufin . . . . *à Constantinople.*
Schweighauser. . . } *à Strasbourg.*
Belin-Ballu. . *à Moscou.*
Pieyre. . . . . *à Nîmes.*
Berenger. . . *à Lyon.*
Palissot. . . . *à Mantes.*
Fauvel. . . . . *à Athènes.*
Gibelin . . . . *à Versailles.*
Riboud. . . . *à Bourg.*
Traullé. . . . *à Abbeville.*
Harless. . . . *à Erlang.*
Gaetano-Marini. . . } *à Rome.*

De Guignes. . à *Canton.*
Akerblad. . . à *Stockholm.*
Levêque de Pouilly. . à *Rheims.*
Félix Faulcon ✻. à *Poitiers.*
Levrier. . . . à *Amiens.*
Delandine. . . à *Lyon.*
Charles Villers. à *Metz.*
Schnurrer. . . à *Tubingue.*
Scrofani. . . . *en Sicile.*
De Klein. . . à *Manheim.*
Bast. . . . . . à *Darmstadt.*
Maine-Biran. à *Grateloup.*
De Rayneval. à *Meudon.*
Morelli. . . . à *Venise.*
Vincens-S^t.-Laurent. à *Nismes.*
Fauris Saint-Vincent. à *Aix.*
De Reuilly. . à *Florence.*
Mollevault. . à *Nancy.*
De Murr. . . à *Nuremberg.*
CoréadeSerra. à *Lisbonne.*
Rousseau. . . à *Bassora.*
Laserna Santander. . à *Bruxelles.*
Heeren. . . à *Gottingue.*
Meiners. . . à *Gottingue.*

QUATRIEME CLASSE.

Beaux-Arts.

Iere. Section. *Peinture.*

David. Regnault. Visconti.
Van-Spaendonck. Taunay. Menageot.
Vincent. Denon.

IIe. Section. *Sculpture.*

Houdon. Roland. Chaudet.
Moitte. Dejoux. Lemot.

IIIe. Section. *Architecture.*

Gondoin. Raymond. Chalgrin.
Peyre. Dufourny. Heurtier.

IVe. Section. *Gravure.*

Bervic. Jeuffroy. Duvivier.

V^e. Section. *Musique* (composition).

Méhul. Grétry. Grandmenil.
Gossec. Monvel.

Lebreton, *Secrétaire perpétuel.*

Les associés étrangers de la quatrième classe sont:

Canova. . . . . à *Rome.*
Appiani. . . . à *Milan.*
Morghen. . . à *Florence.*
Sergell. . . . . à *Stockholm.*
West. . . . . à *Londres.*
Marvuglia. . . à *Palerme.*
Salieri. . . . . à *Vienne.*

Les correspondans de la quatrième classe sont :

Lacour. . . . à *Bordeaux.*
Lens, aîné. . . à *Bruxelles.*
Prudhon. . . . à *Dijon.*
Giroust. . . . à *Lunéville.*
Boichot. . . . à *Autun.*
Chinard. . . . à *Lyon.*
Blaise. . . . . à *Poissy.*
Renaud. . . . à *Marseille.*
Combes. . . . à *Bordeaux.*
Crucy. . . . . à *Nantes.*
Foucherot. . . à *Tonnerre.*
Beeck. . . . . à *Bordeaux.*
Caillot. . . . . à *S.-Germain.*
Blaze. . . . . . à *Cavaillon.*

Mauduit-Larive. à *Montlignon.*
Bonnet-Beauval. . } à *Limoges.*
Carelli . . . . . à *Naples.*
Dagincour. . . . à *Rome.*
Reichardt.. . . à *Berlin.*
Framery. . . . à *Vaugirard.*
Boissieu. . . à *Lyon.*
Porporati. . . à *Turin.*
Réga. . . . . . à *Naples.*
Fabre. . . . . à *Florence.*
Zingarelli. . . à *Rome.*
De Rossi.. . . . à *Rome.*
Ommegank . . à *Anvers.*
Tagliafichi. . . à *Gènes.*
Rosaspina.. . . à *Bologne.*
Lepecheux. . . à *Turin.*
Miot. . . . . . . à *Naples.*
Lethière . . . . à *Rome.*
Thibault . . . . à *la Haye.*
Mantick. . . . à *Munich.*
Moitte. . . . . { à *S.-Germain-en-Laye.*

LISTE *des Membres et des associés étrangers.*

L'EMPEREUR.

LE ROI DES ESPAGNES.

Le Comte *d'Aguesseau* (C. ❋), *Sénateur*, rue du Vieux Marché d'Aguesseau, n°. 5.
Ameilhon ❋, à l'Arsenal.
Andrieux ❋, rue de Vaugirard, n°. 27.
Appiani, à Milan.
Arago, à l'Observatoire.
Arnault ❋, rue de l'Université, au chef-lieu de l'Université.
Banks, à Londres.
Barbier-du-Bocage, rue Cassette, n°. 20.
Le Duc de *Bassano* (G. A. ❋), *Ministre Secrétaire d'Etat.*
Le Prince de *Bénévent* (G. A. ❋), Vice-Grand-Electeur.
Le Comte *Berthollet* (G. ❋), *Sénateur*, rue d'Enfer, n°. 37.
Bervic, rue de Grenelle S.-Honoré, n°. 47.
Le Comte de *Bessuejouls de Roquelaure*, (O. ❋) ancien Archev. de Malines, rue Saint-André-des-Arcs, hôtel de Bretagne.
Le Comte *Bigot de Préameneu* (G. ❋), *Ministre des Cultes*, rue de Varennes, n°. 17.
Biot, au Collège Impérial de France, place Cambrai.
Bissy, à Pierre, par Verdun sur le Doubs (Saône et Loire).
Le Cte *Boissy d'Anglas* (C. ❋), *Sénateur*, rue de Choiseul, n°. 13
Bosc, rue des Maçons Sorbonne, n°. 15.
Bossut ❋, à Clignancourt, ou rue Thevenot, n°. 5.
Boufflers ❋, rue du faubourg S.-Honoré, n°. 114.
Le Comte de *Bougainville* (G. ❋), *Sénateur*, rue de Bondi, n°. 23.
Bouvard, à l'Observatoire.
Brial, rue Servandoni, n°. 25.
Buache ❋, rue Guénégaud, n°. 18.
Burckhardt, à l'Ecole Militaire.
Cailhava, rue S.-André-des-Arcs, n°. 61.
Canova, à Rome.

Carnot ❋, rue Neuve-Saint-François, au Marais, n°. 5.
Cassini ❋, rue de Grenelle, faubourg S. Germ., n°. 35.
Caussin, au Collége de France, place Cambrai.
Cavendish, à Londres.
Le Comte de *Cessac* (G. A. ❋), *Ministre d'Etat*, rue de Grenelle, S.-Germain, n°. 105.
Chalgrin, Palais du Sénat-Conservateur, n°. 19.
Champagne ❋, rue Saint-Jacques, au Lycée Impérial.
Le C[te] *Chaptal* (G. ❋), *Sénateur*, rue S.-Dominique, F.S.G., n°. 70.
Charles, rue des Petits Augustins, n°. 6.
Chaudet, rue de Seine, n°. 6.
Chénier ❋, rue des Fossés-du-Temple.
Choiseul-Gouffier, rue de l'Université, n°. 111.
Clavier, rue Coq-Héron, n°. 5.
Cuvier ❋, au Muséum d'histoire naturelle, jardin des Plantes.
Dacier ❋, rue de Colbert, n°. 4.
Le Baron *Dalberg*, Prince Primat de la Confédération du Rhin.
Le Comte *Daru* (C. ❋), *Conseiller d'Etat*, Intendant gén. de la Maison de l'Empereur, place du Palais du Corps législatif.
Daunou, rue de Paradis, hôtel Soubise.
David (O. ❋), rue de Seine, faubourg S.-Germain, n°. 10.
Le Baron *de Gérando* ❋, au ministère de l'Intérieur.
Dejoux ❋, rue des Petits-Augustins, n°. 14.
Delambre ❋, *Trésorier de l'Université*, au chef-lieu de l'Université Impériale, palais du Corps-Législatif.
Delille, rue Pavée, hôtel Lamoignon, au Marais.
Denon (O. ❋), quai Malaquais, n°. 9.
De Sales, rue de Sevres, fauxbourg S.-Germain, n°. 95.
Des Essartz, rue des Fossés S.-Germain l'Auxerrois, n°. 1, cul-de-Sac Sourdis.
Desfontaines ❋, Muséum d'histoire naturelle, jardin des Plantes.
Desmarest, rue de Seine, n°. 49.
Le Comte *Destutt-Tracy* (C. ❋), Sénateur, à Auteuil.
Déyeux, rue de Tournon, n°. 8.
Domergue, rue des Fossés S.-Germain-l'Auxerrois, n°. 14.
Ducis, rue de Cléry, n°. 23.
Dufourny, rue de l'Université, n°. 10.
Duhamel, rue de l'Université, école des Mines, n°. 61.
Dupont (de Nemours), rue du Faub. Poissonnière, n°. 50.
Duvivier, rue des Champs-Elysées, n°. 3.
Le Comte de *Fleurieu* (G. ❋), *Sénateur*, rue Taitbout, n.° 18.
Le Comte de *Fontanes* (C. ❋), Grand-Maître de l'Université Impériale, au Palais du Corps Législatif.
Le Comte *François de Neufchâteau* (G. ❋), *Sénateur*, rue du Faubourg Poissonnière, n°. 93.

Le Comte *Garat* (C. ❋), *Sénateur*, rue du Petit Vaugirard, n°. 5.
Le Comte *Garran-Coulon* (C. ❋), *Sénateur*, au Palais du Sénat, cour des Fontaines, n°. 19.
Gail, au Collége de France, place Cambrai.
Gay-Lussac, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, à l'Ecole Polytechnique.
Geoffroy Saint-Hilaire, au Muséum d'histoire naturelle.
Ginguené, rue du Cherche-Midi, n°. 19.
Gondoin ❋, rue de Tournon, n°. 12.
Gossec ❋, rue Bergère, au Conservatoire de musique.
Gossellin ❋, rue et arcade Colbert, n°. 6.
Grandmenil, rue de Condé, n°. 14.
Le Comte *Grégoire* (C. ❋), *Sénateur*, rue Pot-de-Fer, n°. 22.
Grétry ❋, boulevart Italien, n°. 7.
Guyton-Morveau (O. ❋), rue de Lille, n°. 63.
Hallé ❋, rue Pierre-Sarrazin, n°. 10.
Haüy ❋, au Muséum d'histoire naturelle, jardin des Plantes.
Herschel, à Londres.
Heurtier, île S.-Louis, quai d'Anjou, n°. 3.
Heyne, à Gottingue.
Houdon ❋, aux Quatre-Nations.
Huzard, rue de l'Eperon S.-André-des-Arcs, n°. 7.
Jefferson, à Philadelphie.
Jeuffroy, rue du Faubourg Saint-Jacques, n°. 297.
Jussieu ❋, Muséum d'histoire naturelle, rue de Seine S. Victor.
Klaproth, à Berlin.
Labillardière, boulevart Montmartre, n°. 4.
Le Comte de *Lacépède* (G. A. ❋), *Sénateur*, *Ministre d'Etat*, *Grand Chancelier de la Légion d'honneur*, quai Voltaire, n°. 5.
Lacretelle aîné, rue de la Place Vendôme, n° 24.
Lacroix ❋, rue Garancière, derrière S.-Sulpice, n°. 6.
Le Cte *Lagrange* (G. ❋), *Sénateur*, rue du F. S.-Honoré, n°. 128.
Lakanal, rue de Menil-Montant, n°. 106.
Lamarck ❋, Muséum d'histoire naturelle.
Langlès, à la Bibliothèque impériale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 12.
Le Comte *Lanjuinais* (C. ❋), *Sénateur*, rue Taranne, n°. 25.
Le Comte *Laplace* (G. ❋), *Sénateur*, au Palais du Sénat.
Laporte-Dutheil ❋, rue des Saints-Pères, n°. 22.
Larcher ❋, rue de la Harpe, vis-à-vis la place Sorbonne, n°. 128.
Laujon, rue Saint-Anastase, n°. 1, au Marais.
Lebreton ❋, rue de Tournon, n°. 4.
Lefèvre-Gineau ❋, collége de France, place Cambrai.
Lefrançais-Lalande, collége de France, place Cambrai.
Legendre ❋, quai Malaquai, n°. 9.
Le Gouvé ❋, rue S.-Marc-Feydeau, n°. 14.

Lelièvre, au Conseil des Mines, rue de l'Université, n°. 61.
Lemot, rue de Paradis, faubourg Poissonniere, n°. 28.
Lévêque ✱, rue de l'Université, n°. 34.
Lévesque ✱, quai d'Alençon, île S. Louis, n°. 29.
Le Sénateur *Lucien*, (G. ✱).

Marvuglia, à Palerme.
Maskelyne, à Londres.
Le Cardinal *Maury* ✱, Aumônier de S. M. le Roi de Westphalie, rue d'Enfer, n°. 35.
Méhul ✱, rue Bergère, au Conservatoire de musique.
Menageot, aux Quatre-Nations.
Mentelle, rue des Petits-Augustins, n°. 18.
Mercier, hôtel de la Rochefoucauld, rue de Seine, n°. 12.
Le Comte *Merlin* (C. ✱), *Conseiller d'Etat, Proc. gén. impér. près la Cour de cassation*, rue de Touraine, au Marais, n°. 2.
Messier ✱, rue des Mathurins, hôtel de Cluny, n°. 14.
Millin ✱, rue N. des-Petits Champs, à la Bibliothèque Imp., n. 12.
Mirbel, rue des Fossés M. le Prince, n°. 22.
Moitte ✱, rue de l'Université, n° 3.
Mongez, hôtel des Monnoies.
Montgolfier, rue S.-Martin, au Conservatoire des Arts et Métiers.
Monvel, faubourg Saint-Martin, n°. 88.
Morellet ✱, rue d'Anjou S.-Honoré, n°. 27.
Morghen, à Florence.

Naigeon ✱, rue du Bacq, n°. 86.
Niebbur, en Danemarck.

Olivier, au petit Marché S.-Jacques, place du Panthéon, n°. 1.

Palisot-Beauvois, rue de Turenne, n°. 58.
Pallas, vallée de Soudac, en Crimée.
Le Duc de *Parme*, Prince Archi-Chancelier de l'Empire.
Parmentier ✱, rue des Amandiers-Popincourt, n°. 12.
Parny, rue de Provence, n°. 8.
Le Comte *Pastoret* ✱, *Sénateur*, place de la Concorde, n°. 6.
Pelletan ✱, rue S.-Christophe, Parvis Notre-Dame, n°. 10.
Le Comte de *Peluse* (G. ✱), *Sénateur*, rue Belle-Chasse, n°. 3.
Percy (C. ✱), rue des Trois Pavillons, n° 10, au Marais.
Perrier, rue de Belle-Chasse, n°. 13.
Petit Radel, à la Bibliothèque Mazarine, aux 4 Nations, n°. 38.
Peyre ✱, rue des Saints-Pères, n°. 38.
Picard, rue de Lulli, derrière l'Opéra.
Pinel ✱, à l'hôpital de la Salpétrière.
Le Duc de *Plaisance*, Prince Archi-Trésorier de l'Empire.
Portal ✱, rue Pavée-S.-André-des-Arcs, n°. 5.
Pougens, rue de Verneuil, n°. 58.
De Prony ✱, Ecole des Ponts et Chaussées, rue de l'Université.

Quatremere de Quincy, rue Basse, n°. 31, à Passy.
Ramond (C. ❋), rue de Colbert, n°. 4.
Raymond, rue du Roule, n°. 11.
Raynouard, rue Basse, à Passy, n° 20.
Le Comte *Regnaud de S.-Jean-d'Angely* (G. ❋), *Ministre d'Etat*, rue de Provence n°. 54.
Regnault ❋, rue Guénégaud, n°. 15.
Reinhard (C. ❋), Ministre plénipotentiaire en Westphalie.
Rennell, à Londres.
Richard, rue des Fossés M. le Prince, n°. 18.
Rochon, rue de Seine, faubourg S.-Germain, n°. 12.
Le Comte *Ræderer* (C. ❋), *Sénateur*, rue du F. S.-Honoré, n°. 99.
Roland ❋, à la Sorbonne, n°. 11.
Le Comte *Rumford*, à Munich.
Sabatier ❋, (R. B.) hôtel Impérial des Invalides.
Sage, à l'hôtel des Monnoies.
Saint-Pierre ❋, (Bernardin de) rue de Bellechasse, n°. 15.
Salieri, à Vienne.
Sané ❋, rue d'Argenteuil, n° 4.
Le Comte de *Ségur* (G. A. ❋), Grand Maître des cérémonies, rue des Saussayes, n°. 13.
Sergell, à Stockholm.
Sicard, à l'Institut des sourds-muets, rue du faub. S.-Jacques.
Le Comte *Sieyes* (G. ❋), *Sénateur*, rue de la Madeleine, n°. 18.
Silvestre, rue de Seine, n°. 12.
Silvestre de Sacy ❋, rue Hautefeuille, n°. 9.
Suard ❋, place de la Concorde, n°. 6.
Taunay, rue des Petits-Champs, n°. 25.
Tenon ❋, rue du Jardinet, n°. 3.
Tessier ❋, rue de Condé, n° 19.
Thouin ❋, Muséum d'histoire naturelle, jardin des Plantes.
Toulongeon ❋, rue Neuve-du-Luxembourg, n°. 29, ou grande rue de Chaillot, n°. 74.
Van-Spaendonck ❋, au Muséum d'histoire naturelle.
Vauquelin ❋, Muséum d'histoire naturelle, Jardin des Plantes.
Villar ❋, rue de Lille, n°. 101.
Vincent ❋, aux Quatre-Nations.
Visconti ❋, quai de Malaquai, n°. 1, au coin de la rue de Seine.
Le Cte *Volney* (C. ❋), Sénateur, rue de la Rochefoucault, n°. 11.
Volta, à Pavie.
West, à Londres.
Wieland, à Weimar en Saxe.
Wildfort, membre de la société de Calcuta.

Baudouin, Imprimeur de l'Institut.
Lucas, Agent.
Cardot, Chef du bureau, au Secrétariat.

SECTION

SECTION II.

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE,

Le Chef-lieu est provisoirement au Palais du Corps-Législatif.

L'Université impériale est chargée exclusivement de l'enseignement public dans tout l'Empire. Il ne peut être formé, hors d'elle et sans l'autorisation de son chef, aucune Ecole, ni aucun Etablissement quelconque d'instruction. Elle est composée d'autant d'Académies qu'il y a de Cours d'appel. Les Ecoles appartenant à chaque Académie sont placées dans l'ordre suivant : 1°. les Facultés ; 2°. les Lycées ; 3°. les Colléges ; 4°. les Institutions ; 5°. les Pensionnats ; 6°. les petites Ecoles, ou Ecoles primaires.

Il y a dans l'Université impériale cinq ordres de Facultés : savoir : des Facultés de Théologie, des Facultés de Droit, des Facultés de Médecine, des Facultés des Sciences mathématiques et physiques, et des Facultés des Lettres. Chaque Faculté de Théologie est composée de trois professeurs, au moins, dont un doyen choisi parmi les professeurs. Les anciennes Ecoles de Droit et de Médecine forment autant de Facultés du même nom, appartenant aux Académies dans les arrondissemens desquelles elles sont situées. Les Facultés des Sciences et les Facultés des Lettres sont établies auprès de chaque Lycée, chef-lieu d'une Académie ; les premières sont composées de quatre professeurs, dont l'un est doyen ; et les dernières, de trois professeurs, parmi lesquels le doyen est choisi.

Il sera établi à Paris un pensionnat normal, destiné à recevoir un certain nombre de jeunes gens qui y seront formés dans l'art d'enseigner les Lettres et les Sciences, et une maison des émérites pour les fonctionnaires de l'Université qui auront trente années d'exercice.

S. Ex. M. Le Comte DE FONTANES (C. ❋), *Grand-Maître* (1).

Gouvernement général de l'Université.

M. de Villaret ❋, *Chancelier*, rue St.-Dominique, faubourg Saint-Germain, n. 30.

Présidence du Conseil en l'absence du Grand-Maître ; dépôt et garde des archives et du sceau de l'Université ; signature de tous les actes émanés du Grand-Maître et du Conseil ; signature des diplômes pour toutes les fonctions ; présentation au Grand-Maître des Titulaires, Officiers et autres fonctionnaires de l'Université, pour la prestation du serment ; surveillance de la rédaction du grand registre qui doit offrir chaque année les noms, prénoms, âges, lieux de naissance, emplois et fonctions de tous les membres de l'Administration et de l'enseignement.

M. Delambre ❋, *Trésorier*, rue de Paradis, n. 16, au Marais.

Présidence du Conseil en l'absence du Grand-Maître et du Chancelier : recettes, ordonnance des traitemens et pensions, et autres dépenses de l'Université, suivant les états arrêtés par le Grand-Maître : surveillance sur la comptabilité générale, et sur la rédaction des comptes à rendre au Grand-Maître et au Conseil.

---

(1) Le Grand-Maître donne ses audiences publiques les premier et troisième jeudis de chaque mois, depuis midi jusqu'à deux heures.

Les Bureaux sont ouverts le jeudi de chaque semaine, de deux à quatre heures.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ.

Conseillers Titulaires.

M. De Bausset. M. Delamalle. M. Cuvier ✻. M. Legendre ✻.
M. Emery. M. De Bonald. M. De Jussieu ✻. M. Gueroult.
M. Nougarede de Fayet. M. Desrenaudes.

Conseillers ordinaires. MM.

Arnault ✻, *Secrétaire général du Conseil.*

J. Joubert, Noël ✻, A. Rendu, Gueneau de Mussy, Balland, De Champeaux, Despaulx ✻, Villar ✻, Chabot (de l'Allier) (C. ✻), De Coiffier — *Inspecteurs généraux.*

De Langeac.
Roger, *Membre du Corps législatif.*
Thouret ✻, *Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.*
Guieu, *Membre de la Cour de Cassation.*

Attributions du Conseil.

Discussion des projets de règlemens et de statuts pour les Ecoles des divers degrés, et des autres objets présentés au Conseil par le Grand-Maître ; jugement des questions relatives à la police, à la comptabilité, à l'Administration générale des Facultés, des Lycées et des Colléges ; arrêté du budjet de ces écoles ; admission ou rejet des ouvrages qui doivent être mis entre les mains des élèves, ou placés dans les bibliothèques des Lycées et des Colléges ; examen des livres nouveaux proposés pour l'enseignement.

Secrétaire général du Conseil.

M. Arnault ✻, *Conseiller ordinaire.*

Tenue du registre des procès-verbaux des séances du Conseil ; expédition de ces procès-verbaux au Ministre de l'Intérieur ; tenue du registre des statuts et règlemens de l'Université ; expédition des minutes de ces statuts et règlemens au bureau des archives.

Inspecteurs généraux. MM.

Noël ✻. Balland. Petitot. Castel.
Despaulx ✻. Ampère. Gueneau de Mussy. Poinsot.
Lefebvre Gineau ✻, Royer Collard. Rendu (Ambroise). Bourdois.
Villar ✻. Budan. De Coiffier. Dupuytren.
Pictet ✻. Leprevost d'Iray. Daburon. D'Andrezelle.
Joubert (Joseph). Roman. De Champeaux.

Inspection de toutes les Ecoles dans les différentes Académies, et spécialement des Facultés, des Lycées et des Colléges ; pour y reconnoître l'état des études et de la discipline ; pour s'assurer de l'exactitude et des talens des professeurs, des régens et des maîtres d'étude ; pour examiner les élèves ; pour surveiller l'administration et la comptabilité.

Inspecteurs Généraux, spécialement attachés aux Ecoles de Droit. MM.

Chabot (de l'Allier) (C. ✻). Sédillez. . . . . . . :
Perreau. Beytz ✻.

BUREAUX DU GRAND-MAITRE.

Secrétariat.

M. De Langeac, *Conseiller ordinaire*, Chef.
M. Rousselle, *Secrétaire particulier.*

Ouverture, enregistrement général et expédition des dépêches ; timbre, contre-

seing : tenue du registre des ordonnances, arrêtés et décisions du Grand-Maître ; expédition des minutes destinées aux archives ; renseignemens à donner aux Chefs de division ; indication des audiences et rendez-vous donnés par le Grand-Maître ; états des dépenses de l'administration centrale ; impressions, fournitures de bureaux ; travail particulier du Grand-Maître ; expédition de ses ordres ; surveillance générale.

PREMIÈRE DIVISION.

M. Dumouchel, aîné, *Chef.*
M. Campenon, *Chef adjoint.*

Cette division comprend les bureaux des Facultés, des Académies et Lycées, des Colléges, Institutions, Pensions et Ecoles primaires.

Bureau des Facultés.

M. Alix, *Sous-Chef.*

L'enseignement et la police des cinq Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres ; l'institution des Professeurs et Suppléans ; l'exécution des règlemens sur les concours ; l'échange et la collation des grades.

Bureau des Académies et Lycées.

M. Fabien-Pillet, *Sous-Chef.*

Les instructions à donner aux Recteurs et aux Conseils académiques ; la nomination et l'installation des Membres de ces Conseils ; l'examen de leurs procès-verbaux ; la nomination et installation à tous les emplois d'administration et d'enseignement dans les Lycées, l'Ecole normale, la Maison des Emérites, les Pensions de retraite, les Bourses communales, l'admission des Elèves dans les Ecoles et dans les Corps militaires.

Bureau des Colléges, Institutions, Pensions, Ecoles primaires.

M. Des Mazières, *Chef.*

La nomination et installation aux places de Principaux et Régens dans les Colléges ; aux emplois de Chefs d'Institutions et de Maîtres d'Ecoles ; la nomination, sur la proposition de MM. les Evêques, des Directeurs des Ecoles secondaires destinées à former des Elèves pour l'Etat ecclésiastique ; les permissions d'enseigner ; l'exécution des règlemens sur les diverses Institutions.

DEUXIÈME DIVISION.

M. De Rigny, *Chef.*

Surveillance et direction de la comptabilité des Académies, des Facultés, des Lycées et des Colléges ; économat des Lycées et de l'Ecole normale ; dépenses générales ; biens et domaines de l'Université.

Cette division comprend le bureau central des comptes, le bureau du matériel des Lycées, et le bureau du matériel des Académies, Facultés, Colléges, Institutions et Pensions.

Bureau Central des Comptes.

M. Enfantin, *Chef.*

Tenue du grand-livre en partie double et des livres auxiliaires ; rédaction du journal général ; examen et surveillance des livres tenus dans les autres bureaux de la division ; correspondance avec la caisse de service ; instructions sur la forme des comptes des lycées et autres établissemens.

Bureau du matériel des Lycées.

M. Journel, *Sous-Chef.*

Direction de la comptabilité des Lycées ; examen de leurs budjets ; expédition des comptes courans ; examen journalier des dépenses d'après les bordereaux envoyés par les Proviseurs.

Bureau du matériel des Académies, Facultés, Lycées, Colléges, institutions et pensions.

Première Section. M. Raynaud, *Sous-Chef.*

Règlement ou budjet des dépenses des Colléges, Facultés et Académies; comptes particuliers des Facultés; contrôle des droits de diplômes. de grades, etc.

Deuxieme Section. M. Martineau, *Commis principal.*

Contrôle du recouvrement de la rétribution dans les colléges, institutions et pensions, et des droits de diplômes, d'emplois; compte de ces produits.

Caisse générale.

M. Delambre (Charles), *Caissier général.*

Recettes et paiemens d'après les ordonnances du Trésorier, sur les états arrêtés par le Grand-Maître. Compte journalier et annuel de la situation de la caisse.

Chancellerie.

M. de S.-Geyrat, *Secrét. de la Chancellerie et Garde des Archives et du Sceau.*

M. Rendu (Athanase), *Notaire.* M. Godard, *Avoué.*

M. Poyet, *Architecte.* M. Fain, *Imprimeur.*
M. Gatteaux, *Graveur.*

ACADÉMIES,

FACULTÉS ET LYCÉES.

ACADÉMIE D'AIX.

M. D'Eymar. . . . *Recteur.*
M. Vasse. . . . } *Inspect.*
M. de Coetlogon. }
M. Rambert, *Secrétaire.*

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté de Droit.

M. Balzac. . . . *Doyen.*
M. Rambert, *Secrétaire.*

Professeurs, Messieurs.

Aude . . . . . *Droit Rom.*
. . . . } *Code Napol.*
Bouteille . . . . }
Balzac . . . . . }
Constans. . . . . *Procédure; Lég criminelle.*
M. D'Eymar . . . } *Suppléans.*
M. . . . . }

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

. . . .

Lycée de Marseille.

M. Reboul. . . . *Proviseur.*
M. Raynal. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Boisson . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

. . . . *Philosophie.*
Mévolhon. . . . *Rhétorique.*
Brunet. . . . . *Hum. 2e. ann.*
Jossaud. . . . . *Suppléant.*
Bonasse . . . . *Hum. 1ere. ann.*
Hanotin . . . . *Gram. 2e. ann.*
Caragnoux. . . . *Id. 1ere. ann.*
Duvivier . . . . *Supplémentaire*
Blanpain. . . . . *Math. transc.*
Guidy, l'aîné. . . *Sciences phys.*
Guidy, jeune. . . . *Math. spéc.*
Messia. . . . . *Math. élément.*

ACADÉMIE D'AJACCIO.

M. . . . . . . *Recteur.*
M. . . . . . . } *Inspect.*
M. . . . . . . }

ACADÉMIE D'AMIENS.

M. de Maussion. *Recteur.*
M. Dobignie. . . } *Inspect.*
M. Clausel Hypp.. }
M. de Villemagne, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Gorin . . . . *Doyen.*
M. Flotte. . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. de Maussion . . Histoire.
M. Gorin . . . . Littér. franç.
M. Correur . . . Littérat. lat.
M. Crépin. . . . . Litt. grecque.
M. Flotte . . . . . Philosophie.

Lycée d'Amiens.

M. Gorin . . . . Proviseur.
M. Boucly. . . . Censeur.
M. Bicheron . . . Aumônier.
M. Coniam. . . . Econome.

Professeurs, Messieurs,

Flotte . . . . . . Philosophie.
Crépin . . . . . Rhétorique.
Duflos . . . . . Hum. 2e. ann.
Chambry. . . . . Id. 1ere. ann.
Hue. . . . . . . Gram. 2e. ann.
Bourgeois . . . . Id. 1ere. ann.
Lugardon . . . . Supplémentaire.
. . . . Math. transc.
Magnier. . . . . . Sciences phys.
Allou. . . . . . Math. spéc.
Geoffroy. . . . . Math. élement.

ACADÉMIE D'ANGERS.

M. Ferri de Saint-Constant, *Recteur.*

M. Fourcas. . . } Inspect.
M. Mazure. . . . }

M. Denais, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

. . . .

Lycée d'Angers.

M. Ferry de Saint-Constant . . . } Proviseur.
M. Dubois. . . . Censeur.
M. . . . . Aumônier.
M. Fétu. . . . . Econome.

Professeurs, Messieurs,

Poirrier. . . . . Philosophie.
Laroche. . . . . Rhétorique.
Mazure. . . . . Hum. 2e. ann.
Oudin. . . . . . Id. 1ere. ann.
Voileau. . . . . Gram. 2e. ann.
Collet. . . . . . Id. 1ere. ann.
Deschamps. . . . Supplémentaire
Bénaben. . . . . Math. transc.
Héron . . . . . Sciences phys.
Pilatte . . . . . Math. spéc.
Penjon. . . . . Math. élément.
Lair. . . . . . Supplémentaire

ACADÉMIE DE BESANÇON.

M. Ordinaire . Recteur.

M. Répécaud. . . } Inspect.
M. Bertaut . . . }

M. Considérant, *Secrétaire.*

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Ordinaire. . . Doyen.
M. Laboissière. . . Secrétaire.

Professeurs,

M. Ordinaire. . . Philosophie.
M. Laboissiere. . . Littér.. franç.
Simon . . . . . Litt. latine.
De Billy. . . . . Histoire.

Lycée de Besançon.

M. Pagès . . . . Proviseur.
M. Camus. . . . Censeur.
M. . . . . Aumônier.
M. Viguier. . . . Econome.

Professeurs, Messieurs,

Demoy . . . . . Philosophie.
Genisset . . . . Rhétorique.
Couturier . . . . Hum. 2e. ann.
Fontanier . . . . Id. 1ere. ann.
Mouillard . . . . Gram. 2e. ann.
Ruelle . . . . . Id. 1ere. ann.
Grandhaye . . . . Supplémentaire
Demeusy. . . . . Math. transc.
Tremisot. . . . . Sciences phys.
Requet . . . . . Math. spéc.
Rolin. . . . . . Math. élement.

ACADÉMIE DE BORDEAUX.

M. Desèze. . . Recteur.

M. Larrouy. . . } Inspect.
M. de Chavanat. . }

M. Moutardier, *Secrétaire.*

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Desèze. . . . *Doyen.*
Darnaud. . . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Desèze. . . . *Philosophie.*
M. Fitte. . . . . *Litt. française.*
M. Abbal. . . . *Litt. latine.*
M. Delatapie. . . *Litt. grecque.*
M. Darnaud. . . . *Histoire.*

Lycée de Bordeaux.

M. Chalret. . . . *Proviseur.*
M. Bourguignon. . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Aubert. . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Toucas de Poyen. . *Philosophie.*
Fitte . . . . . . *Rhétorique.*
Abbal . . . . . . *Hum. 2e. ann.*
Messier. . . . . *Id. 1ere. ann.*
Migneret. . . . . *Gram. 2e. ann*
Dumirat . . . . . *Gram. 1ere. an*
Monge (Louis) . . *Supplémentaire*
Leupold . . . . . *Math. transc.*
Villers . . . . . *Sciences phys.*
Larrouy, jeune . . *Mathem. spec*
Massel . . . . . . *Math. élément*

ACADÉMIE DE BOURGES.

M. Raynal. . . . *Recteur.*
M. Barbier de Landrevie. . . . } *Inspect.*
M. Alaux. . . . }
M. Halloy, *Secrétaire.*

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Blondeau. . . *Doyen.*
M. Godin. . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Blondeau. . . *Philosophie.*
M. Montjoie. . . *Litt. française.*
M. Raynal. . . . *Litt latine*
M. Godin. . . . *Litt. grecque.*
M. Chalumeau. . . *Histoire.*

Lycée de Bourges.

M. Simonin de Vermondans. . . . *Proviseur.*
M. Varinot. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Blondeau. . . . . *Philosophie.*
Godin . . . . . . *Rhétorique.*
Thibault. . . . . *Hum. 2e. ann.*
Montjoie. . . . . *Id. 1ere. ann.*
Delbarre. . . . . *Gram. 2e. ann.*
Montillot. . . . . *Id. 1ere ann.*
Longuet. . . . . *Math. transc.*
. . . . *Sciences phys.*
Gauthier. . . . . *Math. spéc.*
Lambert. . . . . *Math. élém.*

ACADÉMIE DE BRUXELLES.

M. Vanhultem. *Recteur.*
M. Vantrier. . . } *Inspect.*
M. Vanleempoel. . }
M. Van Bavière, *Secrétaire.*

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté de Droit.

M. Vangobbelschroy, *Doyen.*
M. Van Bavière, *Secrétaire.*

Professeurs, Messieurs,

Vangobbelschroy. . *Droit Rom.*
ahuac. . . . . }
Carte, aîné. . . } *Code Napol.*
Vanhooghten J. G. . }
Jacquelart. . . . *Procédure; Lég. criminelle.*
M. Maurissens. . . } *Suppléans.*
M. Heuschling. . . }

Faculté des Sciences.

M. Lallemand. . . *Doyen.*
M. Bachelier. . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Lallemand. . . } *Mathémat.*
M. Bachelier. . . }
M. Hollandre. . . *Hist. naturelle.*
M. Sentelet. . . . } *Phys. et Chim.*
M. Thiry, *adjoint.* . }

Faculté des Lettres.

M. Vanhultem. . . *Doyen.*
M. Lemayeur. . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Vanhultem. . . } *Histoire.*
M. Lemayeur, *adj.* . . }
M. Lesbroussart père. *Litt. française*
M. Rouillé. . . . *Litt. latine.*
M. Landreville. . . *Philosophie.*

Lycée de Bruxelles.

M. Hahn . . . . *Proviseur.*
M. Landreville. . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Lange. . . . . *Philosophie.*
Lesbroussart père. . *Rhétorique.*
Masson-Regnier . . *Hum.* 2e. *ann.*
Rouillé. . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Petit . . . . . . *Gram.* 2e. *ann*
Empis . . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Bastion. . . . . *Supplémentaire*
Lallemand. . . . *Math. transc.*
Sentelet. . . . . *Phys. et Chim.*
Hollandre . . . . *Hist. natur.*
Bachelier . . . . *Math. spéc.*
Thiry . . . . . . *Math. élément*

Lycée de Gand.

M. Beyts. . . . . *Proviseur.*
M. Sonnet de la Milousière. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Teissedre. . . . . *Rhétorique.*
Lesbroussart, fils. . *Hum.* 2e. *ann.*
Laenen. . . . . . *Id* 1ere *ann.*
Lacroix. . . . . . *Gram.* 2e. *ann*
Peyrecave. . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Duplantier. . . . *Supplémentaire*
Dellard. . . . . *Sciences phys.*
Clereau. . . . . *Math. spéc.*
Piette. . . . . . *Math. élém.*

Lycée de Bruges.

M. Sotteau. . . . *Proviseur.*
M. Bayard. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Lehelloco. . . . . *Rhétorique.*
Gatté. . . . . . *Hum.* 2e. *an.*
Chomandie. . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Mauger. . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Raout. . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
D'Ainez. . . . . *Sciences phys.*
Laloux. . . . . *Math. spéc.*
Midy. . . . . . *Math. élém.*

ACADÉMIE DE CAEN.

M. Alexandre. . *Recteur.*
M. de Chauvigny. } *Inspect.*
M. Sordes. . . . }
M. Lelaidier, *Secrétaire.*

Faculté de Droit de Caen.

M. Alexandre, *Doyen.*
M. Lelaidier, *Secrétaire.*

Professeurs, Messieurs,

Lecoq de Biéville. . *Droit Rom.*
Alexandre . . . . }
Mare. . . . . . } *Code Napol.*
Chantereyne. . . . }
Thomine Desmasures. . . . . . } *Procédure; Lég. criminelle.*
M. Duperré-de-Lille. } *Suppléans.*
M. Miocque . . . }

Faculté des Sciences.

M. Duchemin. . . *Doyen.*
M. Mary Vallée. . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Duchemin. . . } *Mathémat.*
M. Mary Vallée. . }
M. Roussel. . . . } *Hist. natur.*
M. Lamouroux, *Adj.* }
M. Nicolas. . . . }
M. Thierry, fils, *Adjoint.* . . . } *Phys. et Chim.*

Faculté des Lettres.

M. Tyar de Longschamps, *Doyen.*
M. Delarue. . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Tyar de Longschamps. . . . *Philosophie.*
M. Bellanger. . . *Littér. Franç.*
M. Bouisset. . . *Littér. Latine.*
M. Delarue. . . . *Histoire.*

Lycée de Caen.

M. Robert de St. Vincent . . . . . *Proviseur.*
M. Blavinhac. . . *Censeur.*

M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Tyar de Longschamps. *Philosophie.*
Levée. . . . . . . *Rhétorique.*
Leroy. . . . . . . *Hum. 2e. ann.*
Larivière. . . . . *Id. 1ere. ann.*
Ribard . . . . . . *Gram. 2e. ann.*
Petit. . . . . . . *Id. 1ere. ann.*
Lebrun . . . . . . *Supplémentaire*
Duchemin . . . . . *Math. transc.*
Thierry, fils . . . *Phys. et Chim.*
Lamouroux. . . . . *Histoire nat.*
Ricard . . . . . . *Math. spéc.*
Bonnaire. . . . . . *Math. elément.*

ACADÉMIE DE CAHORS.

M. Paulin. . . *Recteur.*
M. de Lalaurencie. } *Inspect.*
M. Baudus. . . . . }
M. Vigué, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

M. . . . . *Doyen.*

Professeurs,

M. . . . . } *Mathémat.*
M. . . . . }
M. . . . . *Hist natur.*
M. . . . . *Phys. et Chim.*

Faculté des Lettres.

M. Paulin. . . . *Doyen.*
M. Doussot. . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Paulin . . . *Histoire.*
M. Doussot. . . . *Littér. franç.*
M. Couannes. . . *Littér. latine.*
M. Desaux. . . . *Philosophie.*

Lycée de Cahors.

M. Lefebvre. . . . *Proviseur.*
M. Michaud. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Bessières . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs.

Desaux. . . . . . *Philosophie.*
Couannes. . . . . *Rhétorique.*
Hubert. . . . . . *Hum. 2e. ann.*
Doumergues. . . . *Id. 1ere. ann.*
Monville. . . . . *Gram. 2e. ann.*
Puel. . . . . . . *Id. 1ere. ann.*
Duguès. . . . . . *Supplém.*
Ricard. . . . . . *Math. transc.*

Plessis. . . . . . *Sciences phys.*
Pontus. . . . . . *Math. spéc.*
Ruelle. . . . . . *Math. elém.*

ACADÉMIE DE CLERMONT.

M. Vacher de Tournemine. . *Recteur.*
M. Bernard. . . } *Inspect.*
M. Guillard. . . }
M. Tallart, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Vacher de Tournemine, *Doyen.*
M. Morin. . . . *Secrétaire.*

Professeurs.

M. Vacher de Tournemine. . . . *Histoire.*
M. Toulouzet. . . *Littérat. franç.*
M. De Pons. . . . *Littér. latine.*
M. Morin. . . . *Littér. grecque.*
M. Aufauvre. . . *Philosophie.*

Lycée de Clermont.

M. Vittard. . . . *Proviseur.*
M. Descourvières. . *Censeur*
M . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Aufauvre. . . . . *Philosophie.*
Toulouzet. . . . *Rhétorique.*
Rabany-Vigier. . . *Hum. 2e. ann.*
Marmontel. . . . *Id. 1ere. ann.*
Chirac. . . . . . *Gram. 2e. ann.*
Gipoulon. . . . . *Id. 1ere. ann.*
Enguehard-Maisonneuve. . . . . *Supplém.*
Roquecave. . . . *Math. transc.*
Lacoste. . . . . *Sciences phys.*
Ferriez. . . . . *Math. spéc.*
Tisserand. . . . . *Math. elém.*

Lycée de Moulins.

M. Regnard. . . . *Proviseur.*
M. Polonceau . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Durand-Pierre . . *Rhétorique.*
Morel . . . . . . *Hum. 2e. ann.*

Corneille S.-Marc	.	*Id.* 1ere. *ann.*
Desphelippons	. .	*Gram* 2e. *ann.*
Sage-Dieu.	. . . .	*Id.* 1ere. *ann.*
Pitoy	. . . . .	*Supplementaire*
Canard	. . . . .	*Math. transc. et Sciences phys.*
Talbot	. . . . .	*Math. spec.*
Dubourg	. . . .	*Math élement.*

ACADÉMIE DE DIJON.

M. Jacotot (P.) . *Recteur.*
M. Renaud. . . } *Inspect.*
M. Brun. . . . }

Faculté de Droit de Dijon.

M. Proudhon. . . *Doyen.*
M. Vernisy. . . . *Secrétaire.*

Professeurs, Messieurs,

Guillemot . . . . *Droit Rom.*
Proudhon . . . . } *Code Napol.*
. . . . }
Guichon. . . . . }
Poncet. . . . . *Procédure; Législ. crimin.*
M. Jacotot. . . . } *Suppléans.*
M. Ladey . . . . }

Faculté des Sciences.

M. Jacotot (P.) . . *Doyen.*
M. Gueneau d'Aumont. *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Jacotot (J.) . . } *Mathémat.*
M. Berthot. . . . }
M. Morland . . . } *Hist. nat.*
M. Vallot, *Adj.* . }
M Gueneau d'Aumont. *Physique.*
M. Jacotot (P.) . . } *Chimie.*
M. Gueneau d'Aumont, *Adj.* . . }

Faculté des Lettres.

M. Fleury. . . . *Doyen.*
M. Colombot. . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Fleury. . . . *Histoire.*
M. Colombot. . . *Philosophie.*
M. Baillot. . . . *Littér. franç.*
M Gueneau de Mussy (Frédéric) . . . } *Litt. grecque.*
M. Mathieu . . . *Litt. latine.*

Lycée de Dijon.

M. De St.-Marcel. . *Proviseur.*
M. d'Eaubonne. . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Colombot.	. . . .	*Philosophie.*
Baillot	. . . . .	*Rhétorique.*
Chiquel.	. . . .	*Hum.* 2e. *ann.*
Ogé.	. . . .	*Prof. suppléant.*
Mure.	. . . . .	*Hum.* 1re *ann.*
Bécherand.	. . .	*Gram.* 2e. *ann.*
Bizouard.	. . . .	*Id.* 1re. *ann.*
Jacotot (Joseph).	.	*Math. transc.*
Gueneau d'Aumont.	.	*Phys. et Chim.*
Vallot	. . . . .	*Hist nat.*
Berthot.	. . . .	*Math. spéc.*
Toussaint.	. . . .	*Math. élém.*

ACADÉMIE DE DOUAI.

M. Taranget. . . *Recteur.*
M. Lemoine. . . } *Inspect.*
M. Boinvilliers. . }
M. Vauthier-Wesmael, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

M. . . . . *Doyen.*

Professeurs,

M. . . . . } *Mathémat.*
M. . . . . }
M. . . . . *Hist. natur.*
M. . . . . *Phys. et Chim.*

Faculté des Lettres.

M. Taranget . . . *Doyen.*
M. Seryeys. . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Taranget . . . *Littér. franç.*
M. Thirion. . . . *Littér. latine.*
M. Serieys. . . . *Histoire.*
M. De L'Etoile . . *Philosophie.*

Lycée de Douai.

M. Plaisant du Château. *Proviseur.*
M. Séryeys. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Gavelle. . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

De l'Etoile.	. . .	*Philosophie.*
Agnant.	. . . . .	*Rhétorique.*
Girard Janin.	. . .	*Hum.* 2e. *ann.*

Couché. . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Voisin . . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Billerey. . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Delafontaine . . . *Supplément.*
Demaizières. . . . *Math. transc.*
Roulland. . . . . *Sciences phys.*
Fonsagrives. . . . *Math. spéc.*
Harpin . . . . . *Math. élément.*

ACADÉMIE DE GÊNES.

M. de Serra. . . *Recteur.*
M. . . . . . . } *Inspect.*
M. . . . . . . }

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté de Médecine.

Professeurs, Messieurs,

Pratolongo. . . . *Anat. et zoolog*
Olivari . . . . . *Clinique int.*
Mongiardini ✻. . . { *Matiere médic et Ch. pharm.*
Scassy. . . . . . { *Hygiène publ. et privée.*
Viviani. . . . . { *Botan. et Hist natur. et végét*
Bonomi. . . . . *Instit. chirurg.*
Guidetti. . . . . *Clinique ext.*
Bertamini . . . . { *Opérat. chirurg accouchem. et bandages.*

Professeurs Adjoints, MM.

De Ferrari. . . . *Chimie génér.*
Mojon (Jos.). . . *Pharmacie.*
Mojon (B.) . . . } *Prof. suppléans*
Lando . . . . . }
Viviani. . . . . { *Prof. et Secrét de l'Ecole.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

. . . .

Lycée de Gênes.

. . . .

Lycée de Casal.

M. Carena. . . . *Proviseur.*
M. Ferraris Castel-nuovo. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,
. . . . *Belles-Lettres.*
Anselmi. . . . . }
Carbonazzi. . . . } *Latin.*
Perotti . . . . . }
Bianchi. . . . . *Math. transc.*
Callaro. . . . . }
Sobrero. . . . . } *Mathémat.*
. . . . }

ACADÉMIE DE GENÈVE.

M. Boissier. . . *Recteur.*
M. Peschier. . . *Inspect.*
M. . . . . . *Secrétaire.*

Faculté de Théologie (religion réformée).

M. Picot . . . *Doyen.*

Professeurs, Messieurs,

De Roches. . . . }
Duby. . . . . . } *Membres de*
Vaucher. . . . . } *l'Académie.*
Peschier. . . . . }

Lettres et Sciences.

M. Boissier, *Recteur*, professeur de Chimie appliquée aux Arts.
M. Boissier, fils, *Suppléant.*
M. L'Huilier, *Vice-Recteur*, professeur de Mathématiques.

Professeurs, Messieurs,

Lefort . . . . . } *Droit Rom. et*
Girod. . . . . . } *Code Napol.*
Odier. . . . . . *Médecine.*
Jurine . . . . . *Anatomie*
De la Rive. . . . *Chim. pharm.*
Maurice. . . . . *Astronomie.*
Tingry . . . . . *Chimie.*
De Saussure, fils. . *Minéralogie.*
Vaucher. . . . . } *Botanique.*
Necker. . . . . }
De Candollé. . . . *Zoologie.*
Duvillard. . . . . *Latin.*
Weber. . . . . . { *Grec et Grammaire génér.*
Picot, fils. . . . *Histoire.*
Prevost. . . . . *Philosophie.*
Pictet. . . . . . *Physique.*
Peschier. . . . . } *Suppléans.*
Lefort, fils. . . . }

ACADÉMIE DE GRENOBLE.

M. Pal. . . . . . *Recteur.*
M. Lacoste . . . } *Inspect.*
M. Jordan. . . . }
M. Cheminade, *Secrétaire.*

Faculté de Droit de Grenoble.

M. Planel. . . . *Doyen.*
M. Cheminade. . . *Secrétaire.*

Professeurs, Messieurs,

Didier . . . . . . *Droit Romain*
Planel . . . . . . }
Pal . . . . } *Code Napol.*
Jolly. . . . . . . }
Berriat-St.-Prix . . { *Procédure.* *Législat. crim*
M. Burdet-Carrier . } *Suppléans.*
M. Boulage . . . }

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Fontanelle. . . *Doyen.*
M. Champollion Figeac . . . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Faguet. . . . *Littér. franç.*
M. Lesbros. . . . *Littér. latine.*
M. Champollion Figeac. . . . . *Littér. grecque.*
M. Fontanelle . . *Histoire.*
M. Champollion, j^e. *Adjoint.*
M. Jammet. . . . *Philosophie.*

Lycée de Grenoble.

M. Rivet . . . . *Proviseur.*
M. Martin de la Besiere. . . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Jammet . . . . *Philosophie.*
Lesbros. . . . . *Rhétorique.*
Durand (fils). . . *Hum 2e. ann*
Baston-Lacroix. . . *Id.* 1ere. *ann.*
Pitt. . . . . . . *Gram.* 2e. *ann*
Durand (père). . . *Id.* 1ere. *ann.*
Rochas. . . . . *Supplémentaire*
Bret. . . . . . *Math. transc.*
Bilon . . . . . *Sciences phys*
Chabert. . . . . *Math. spéc.*
Paqueau . . . . *Math. élément*

ACADÉMIE DE LIÈGE.

M. . . . . *Recteur.*
M. Ranc. . . . } *Inspect.*
M. Guillon. . . . }
M. Mosselmann, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

. . . .

Lycée de Liège.

M. Percelat. . . . *Proviseur.*
M. Louchard . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Rousseau. . . . . *Philosophie.*
Charmant . . . . *Rhétorique.*
Lelièvre. . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Barlemont. . . . *Id.* 1ere. *ann.*
. . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Hoilet . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Vanderheyden. . . *Math. transc.*
Landois. . . . . *Sciences phys.*
Thomas. . . . . *Math. spéc.*
Aubriet. . . . . *Math. élément.*

ACADÉMIE DE LIMOGES.

M. l'abbé d'Humières. . . . *Recteur.*
M. de Panthrière. } *Inspect.*
M. Gardet. . . . }
M. Leques, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. l'abbé d'Humières. *Doyen.*
M. Daruty. . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. l'ab. d'Humieres. *Histoire.*
M. Daruty. . . . *Litt. françoise.*
M. Guffroy. . . . *Litt. latine.*
M. . . . . *Philosophie.*

Lycée de Limoges.

M. Dissez. . . . *Proviseur.*
M. Desnanot. . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Chaplet. . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

. . . . *Philosophie.*
Cavantous. . . . *Rhétorique.*

Bataillard. . . . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Gaud . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Landon. . . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Pays-Dumoulin . . *Id.* 1ere. *ann.*
Perrier. . . . . . *Supplémentaire*
. . . . *Math. transc.*
Dumont . . . . . *Sciences phys.*
Labrousse . . . . *Math. spéc.*
Bouriaud aîné . . *Math. élément.*

ACADÉMIE DE LYON.

M. Nompère de Champagny. . *Recteur.*
M. Bérenger. . . } *Inspect.*
M. Poupart. . . }
M. Cathelin, *Sécrétaire.*

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté des Sciences.

M. Mollet. . . . *Doyen.*
M. Socquet. . . . *Secrétaire.*
Professeurs,
M. Roux. . . . . } *Mathémat.*
M. Mollet. . . . }
M. Mouton-Fontenille. . . . . *Hist. naturelle.*
M. Guillemet. . . *Physique.*
M. Socquet. . . . *Chimie.*

Faculté des Lettres.

M. Gourju. . . . *Doyen.*
M. Tabard. . . . *Secrétaire.*
Professeurs,
M. Gourju. . . . *Philosophie.*
M. Besson. . . . *Litt. franç.*
M. Idt. . . . . *Litt. latine.*
M. Nompère de Champagny. . . } *Histoire.*
M. Tabard, *adjoint.* }

Lycée de Lyon.

M. Chambry . . . *Proviseur.*
M. Devins-des-Ervilles. . . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Jossinet. . . . *Econome.*
Professeurs, Messieurs,
Gourju . . . . . *Philosophie.*
Idt. . . . . . . *Rhétorique.*
Astoud . . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Tourret. . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Cousin . . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Crochet. . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Coulaz . . . . . *Supplémentaire*
Roux. . . . . . *Math. transc.*
Guillemet . . . . *Phys. et Chim.*
Mouton-Fontenille . *Hist. natur.*
Clerc. . . . . . *Math. spéc.*
Chachuat . . . . *Math. élément.*

ACADÉMIE DE MAYENCE.

M. . . . . *Recteur.*
M. Butenschoen. . } *Inspect.*
M. Payen. . . . }
M. . . . . . . *Secrétaire.*

Faculté de Droit de Coblentz.

M. Le Plat. . . . *Doyen.*
M. Demeuré . . . *Secrét.*
Professeurs, Messieurs,
Le Plat. . . . . *Droit Romain.*
Breuning. . . . . }
Lassaulx. . . . . } *Code Napol.*
. . . . }
. . . . } *Procédure.* *Législ. crimin.*
M. Schwarz. . . . } *Suppléans.*
M. Thrumb. . . . }

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

. . . .

Lycée de Mayence.

M. Boucly . . . *Proviseur.*
M. Butenschoen . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Lehné. . . . *Econome.*
Professeurs, Messieurs,
Landry. . . . . . *Philosophie.*
Léger . . . . . . *Rhétorique.*
Klein, aîné. . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Boost . . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Weitzel . . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Muller . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Clément Dumetz. . *Supplementaire*
Terquem . . . . . *Math. transc.*
Nau. . . . . . . *Sciences phys.*
Anschel . . . . . *Math. spec.*
Jacmart . . . . . *Math. élément.*

Lycée de Bonn.

M. Kugelgen. . . *Proviseur.*
M. Godart. . . . *Censeur.*

M. . . . . *Aumônier.*
M. Spitz (André). . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Werner. . . . . . *Rhétorique.*
Lachaussée. . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Kanne . . . . . . *Id.* 1re. *ann.*
Pranghe . . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Madlinger. . . . . *Id.* 1re. *ann.*
Lembert. . . . . *Sciences phys.*
Liessem. . . . . *Math. spéc.*
Schneider . . . . *Math. élém.*

ACADÉMIE DE METZ.

M. Duquesnoy. . *Recteur.*
M. Marchal, . . } *Inspect.*
M. Ogier. . . . }
M. Desaudray, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

. . . .

Lycée de Metz.

M. Duquesnoy. . . *Proviseur.*
M. Besson. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Duzy. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Mongin. . . . . *Philosophie.*
Mollevaut. . . . *Rhétorique.*
Mohy. . . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
André. . . . . . *Id.* 1ere *ann.*
Saincère. . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Craincelin . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Thiel. . . . . . *Supplémentaire*
Badelle. . . . . *Math. transc.*
Ferry. . . . . . *Sciences phys.*
Lesage . . . . . *Math. spéc.*
Lhermitte . . . . *Math. élément.*

ACADÉMIE DE MONTPELLIER.

M. Dumas. . . *Recteur.*
M. Bouchard. . . } *Inspect.*
M. l'abbé d'Ausat. }
M. Laromiguière, *Secrétaire.*

Faculté de Médecine de Montpellier.

Professeurs, Messieurs,

Dumas, *Doyen.* Anatomie, Physiologie, Clinique de perfectionnement.
Virenque. . . . . *Chim. et Phar.*
Lafabrie. . . . . } *Clinique interne.*
V. Broussonet. . . }
Poutingon . . . . } *Clinique externe.*
Méjan. . . . . . }
Baumes. . . . . *Nosologie et Pathologie.*
Berthe. . . . . *Thérapeutiq. et Matière médic.*
Vigarous. . . . . *Instituts de Médecine et Hygiene.*
Montabré. . . . . *Médecine opérante.*
Prunelle. . . . . *Medecine légale et Hist. de la médecine.*
De Candolle. . . . *Botanique.*
Gouan. . . . . . } *Professeurs honoraires.*
Chaptal (G. ✻). . }

Employés, Messieurs,

Piron. . . . . . *Secrétaire.*
Lordat. . . . . . *Chef des rech. et préparat. anatomiq.*
Delmas. . . . . *Prosecteur.*
Anglada. . . . . *Conservateur des Collect. de la Faculté.*
Durand. . . . . *Conservat. des Collections du Jardin.*
Menard. . . . . *Bibliothécaire.*
Plantade. . . . . *Adjoint au Bibliothécaire.*

Pharmacie.

M. Virenque, *Directeur.*
M. Salettes, *Trésorier.*

Professeurs, Messieurs,

Figuier. . . . . *Chimie.*
Rey. . . . . . . *Pharmacie.*
Pouzin, aîné. . . . } *Histoire natur. des médicamens et botanique.*
Blanc, } *Adjoints.*
. . . }

Faculté des Sciences.

M. Encontre. . . . *Doyen.*
M. Marcel-de-Serres, *Secretaire.*

Professeurs,

M. Encontre. . . . } *Mathématiq.*
M. . . . . }
M. Provençal. . . *Zoologie.*
M. Marcel-de-Serres. *Minér. et Géol.*

M. Anglada. . . . *Chimie.*
M. Larcher-Daubancourt. . . . . *Physique.*

Faculté des Lettres.

M. Carney. . . . *Doyen.*
M. Randon. . . . *Secrétaire.*

Professeurs.

Basse. . . . . . *Philosophie.*
Randon. . . . . *Litt. françoise.*
Carney. . . . . *Litt. latine.*
Walckenaer. . . . *Histoire.*

Lycée de Montpellier.

M. Castan. . . . *Proviseur.*
M. Tarbouriech . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Ferrier. . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Basse. . . . . . *Philosophie.*
Courtades . . . . *Rhétorique.*
Randon. . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Rigaud. . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Dumas. . . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Brigault de Montpezat. *Id.* 1ere. *ann.*
Tronchère. . . . . *Supplémentaire*
Encontre. . . . . . *Math. transc.*
Duportal. . . . . *Phys. et Chim.*
Provençal. . . . . *Histoire nat.*
Brigaudet. . . . . *Math. spéc.*
Poussou. . . . . *Math. élément.*

Lycée de Rhodez.

M. Desermand. . . *Proviseur.*
M. Daguin. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Girard. . . . . . *Rhétorique.*
Lhermet. . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Gibelin. . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Corneille l'Etang. . *Gram.* 2e. *ann.*
Serres . . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Galtier. . . . . *Supplémentaire*
. . . . *Sciences phys.*
Besançon. . . . . *Math. spéc.*
Lanjuinais. . . . . *Mat. élément.*

ACADÉMIE DE NANCY.

M. . . . . *Recteur.*
M. Spitz. . . . } *Inspect.*
M. Delacour. . . }
M. De Verany, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

. . . .

Lycée de Nancy.

M. Mollevaut. . . *Proviseur.*
M. Enard. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Jacquemin. . . . *Philosophie.*
Lamoureux. . . . *Rhétorique.*
Mollevault, jeune . *Hum.* 2e. *ann.*
Blau. . . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Salme . . . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Pillard . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Munier. . . . . *Supplémentaire*
. . . . *Math. transc.*
Haldat . . . . . *Sciences phys.*
Caumont. . . . . *Math. spéc.*
Antoine . . . . . *Math. élément.*

ACADÉMIE DE NISMES.

M. Tedenat . . . *Recteur.*
M. Dupré de Piermal } *Inspect.*
M. Félix . . . . }
M. Donzel, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Borelly. . . . *Doyen.*
M. Gerbaud. . . . *Secrétaire.*

Professeurs.

M. Tedenat. . . . *Philosophie.*
M. Borelly. . . . *Litt. françoise.*
M. Chaussard. . . *Litt. latine.*
M. Vincens. . . . *Litt. grecque.*
M. Gerbaud. . . . *Histoire.*

Lycée de Nismes.

M. Beraud. . . . *Proviseur.*
M. de Saint-Chamas. *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Geneston. . . . . *Philosophie.*
Vincens. . . . . *Rhétorique.*
Hardouin. . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Pinel. . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Revol. . . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Martin (André). . . *Id.* 1ere. *ann.*

Salin. . . . . . . *Supplémentaire*
Gergonne. . . . . . *Math. transc.*
Delavaux . . . . . *Sciences phys.*
Vecten. . . . . . *Math. spéc.*
Lavernede . . . . *Math. élément.*

Lycée d'Avignon.

M. Barthélemy. . . *Proviseur.*
M. Pradel de la Masc. *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. De Cardaillac. . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Descoles. . . . . *Rhétorique.*
De Finance. . . . *Hum. 2e. ann.*
Robert. . . . . . *Id. 1re. ann.*
Joannis de Verclos. . *Gram. 2e. ann.*
Colonieu. . . . . *Id. 1re. ann.*
. . . . *Sciences phys.*
Demarest. . . . . *Math. spécial.*
Morel. . . . . . *Math. élément.*

ACADÉMIE D'ORLÉANS.

M. de Champeaux. *Recteur.*
M. Duparc. . . } *Inspect.*
M. Poullet de Lille. } *Inspect.*
M. Dupuis. . . *Secrétaire.*

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. de Champeaux. . *Doyen.*
M. Rochas. . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. de Champeaux. . *Philosophie.*
M. Guillaume. . . *Littér. latine.*
M. Rochas. . . . *Litt. grecque.*
M. Roger. . . . *Histoire.*

Lycée d'Orléans.

M. Genty. . . . *Proviseur.*
M. Semelet.. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
. . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Dregel. . . . . *Philosophie.*
Guillaume. . . . *Rhétorique.*
Roger. . . . . . *Hum. 2e. ann.*
Liger. . . . . . *Id. 1re. ann.*
Michel . . . . . *Gram. 2e. ann.*
Gratieux. . . . . *Id. 1re. ann.*

Caillon. . . . . *Supplémentaire*
Binet. . . . . . *Math. transc.*
Barré. . . . . . *Sciences phys.*
. . . . *Math. spéc.*
Daguin. . . . . *Math. élém.*

ACADÉMIE DE PARIS.

Pour Paris, ses diverses Facultés, Lycées, etc. *Voy.* pag. 795 *et suiv.*

Lycée de Rheims.

M. Legros. . . . *Proviseur.*
M. Lamarre. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Parant. . . . . . *Rhétorique.*
Geruzès. . . . . *Hum. 2e. ann.*
Chanzy. . . . . *Id. 1re. ann.*
Delacroix. . . . . *Gram. 2e. ann.*
Charpentier. . . . *Id. 1re. ann.*
Caillat.. . . . . *Prof. supplém.*
Veau-de-Launay . . *Sciences phys.*
Bourlier. . . . . *Math. spéc.*
Hovard . . . . *Math. élém.*

Lycée de Versailles.

M. Appert. . . . *Proviseur.*
M. Duchesne. . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Layé. . . . . . *Rhétorique.*
Lavau. . . . . . *Hum. 2e. ann.*
Collache. . . . . *Id. 1ere. ann.*
Chevalier . . . . *Gram. 2e. ann.*
Paillet. . . . . . *Id. 1ere. ann.*
Chanin. . . . . *Supplémentaire.*
Caron. . . . . . *Sciences phys.*
Dubois. . . . . *Math. spéc.*
Debains. . . . . *Math. élément.*
Faure . . . . . *Supplémentaire*

ACADÉMIE DE PARME.

M. . . . . . . *Recteur.*
M. . . . . . . } *Inspect.*
M. . . . . . . } *Inspect.*

Théologie.

Professeurs, Messieurs,

Toschi. . . . . *Hist. Ecclés.*
De Rossi. . . . . *Langues orient.*
Randoni. . . . . *Dogme.*
Tacchini. . . . . *Ecrit. sainte.*

Droit.

Professeurs, Messieurs,

Crescini. . . . . . } *Droit canon.*
Mazza . . . . . . }
Bolla. . . . . . *Droit romain.*
Pazzoni. . . . . }
Bertani. . . . . } *Code Napol.*
Nazalli . . . . . }
Cocchi . . . . . *Procédure civ.*
Godi. . . . . . *Droit crimin.*

Médecine et Chirurgie.

Azzali . . . . . . *Anatomie.*
Cecconi. . . . . }
Penedos. . . . . } *Inciseurs.*
Bolzoni. . . . . }
Tommasini. . . . { *Physiol. et Pathologie.*
Marchini . . . . { *Hygiene et Thérapeutique.*
Becchetti . . . . } *Médec. théorico-pratique.*
Fragni . . . . . }
Levacher. . . . . { *Chirurgie théorico-pratique.*
Colla. . . . . . . *Matiere médic.*
Rubini . . . . . . *Clinique.*
Pasqual. . . . . *Botanique.*
Guidotti. . . . . { *Chimie et histoire naturelle.*
Corsi. . . . . . { *Anatomie prat. et pathol. en cir.*
Cotti. . . . . . . *Ornithologie.*

Philosophie.

Professeurs, Messieurs,

Pazzoni. . . . . *Mathém. élém.*
Pizzetti. . . . . *Log. et Métap.*
Santi. . . . . . } *Ethique.*
Mognaschi. . . . }
Gandolfi. . . . . *Math. transc.*
Sgaguoni. . . . . { *Physique théorique et pratiq.*
Cocconcelli. . . . *Hydraulique.*
Casa. . . . . . { *Répétit. génér. de Philos. mor.*

Belles-Lettres.

Professeurs, Messieurs,

Mazza. . . . . . *Languegrecque*
Bertuccini. . . . { *Langues franç et italienne.*
Ferrary. . . . . *Langue latine.*
Piccoli . . . . . *Humanités.*

Beaux-Arts.

Professeurs, Messieurs,

Bresciani. . . . . }
Gaetano. . . . . }
Martini. . . . . } *Peinture.*
Muzzi. . . . . . }
Pasini. . . . . . }
Ravenet. . . . . }
Stranati. . . . . *Sculpture.*
Bertoluzzi. . . . { *Perspective et Dessin.*
Donnino. . . . . *Architecture.*

Lycée de Parme.

Scutellari . . . . *Proviseur.*
Mazza . . . . . . *Censeur.*
. . . .

Lycée de Plaisance.

. . . .

ACADÉMIE DE PAU.

M. Eliçagaray. . *Recteur.*
M. Boyer. . . . } *Inspect.*
M. d'Esclignac. . }
M. Domengé, *Secrétaire.*

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Eliçagaray . . *Doyen.*
M. . . . . *Secrétaire.*

Professeurs.

M. Eliçagaray . . *Philosophie.*
M. Sentetz . . . *Litterature.*
M. . . . . *Histoire.*

Lycée de Pau.

M. Canaple. . . . *Proviseur.*
Groult . . . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs.

. . . . *Philosophie.*
Sentetz. . . . . *Rhétorique.*
Fraissinet. . . . *Hum. 2e. ann.*
Rivière. . . . . *Id. 1re. ann.*
Lacomme . . . . *Gram. 2e. ann.*
Bruneau . . . . *Id. 1re. ann.*
Etcheverry. . . . *Supplémentaire*
. . . . *Math. transc.*
Sarthou. . . . . *Sciences phys.*
Rousseau . . . . *Math. spec.*
Malartic . . . . *Math. elém.*

ACADÉMIE

ACADÉMIE DE POITIERS.

M. de Bellisens. *Recteur.*
M. Lespin. } *Inspect.*
M. de la Liborlière. }
M. Barbier. *Secrétaire.*

Faculté de Droit.

M. Allard, *Directeur.*
M. Barbier, *Secrétaire.*

Professeurs, Messieurs,

Allard. . . . . . *Droit Romain.*
Guillemot. . . . . }
Cibault. . . . . } *Code Nap.*
Gennet. . . . . }
Métivier. . . . . { *Procédure.* { *Legisl. Crim.*
M. Fradin. . . . . } *Suppléans.*
M. Boncenne. . . . }

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Creuzé des Châtelliers, *Doyen.*
M. Fradin. . . . *Secretaire.*

Professeurs,

M. de Bellisens. . *Philosophie.*
M. Bernardy. . . *Littér. franç.*
M. Creuzé des Châtelliers. . . . *Littér. latine.*
M. Fradin. . . . *Histoire.*

Lycée de Poitiers.

M. Brault. . . . *Proviseur.*
M. Ricque. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Chevalier. . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Bernardeau. . . . *Philosophie.*
Bernardy. . . . . *Rhétorique.*
Fradin. . . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Odezerne. . . . . *Id.* 1re *ann*
. . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Beauvais. . . . . *Id.* 1re. *ann.*
Flornoy. . . . . *Supplémentaire*
. . . . *Math. transc*
Couteaud. . . . . *Sciences phys.*
Démeré. . . . . *Math. spec.*
Ganivet. . . . . *Math. élém.*

ACADÉMIE DE RENNES.

M. Germé. . . . *Recteur.*
M. Lesage. . . . } *Inspect.*
M. Coalpont. . . }
M. Poillevé de la Guériuais, *Secrétaire.*

Faculté de Droit.

M. Aubrée. . . . *Doyen.*
M. Poillevé-la-Guérinais. . . . . *Secrétaire.*

Professeurs, Messieurs,

Loisel. . . . . *Droit romain.*
Toullier. . . . }
Legraverend. fils. } *Code Napol.*
Aubrée. . . . . }
Carré. . . . . { *Procédure;* { *Législ. crim.*
M. Leschapin. . . } *Suppléans.*
M. Felix Vatar. . }

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Germé. . . . *Doyen.*
M. . . . . *Secretaire.*

Professeurs,

M. Germé. . . . } *Littér. franç.*
M. Mainguy, *Adj.* }
M. De Balsac. . . *Litter. latine.*
M. Rabillon. . . *Littér. grecque.*
M. Delalande Mesnildrey. . . . . *Histoire.*
M. Molle (J.-J.) . *Philosophie.*

Lycée de Rennes.

M. Delarue. . . . *Proviseur.*
M. Thibault. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Denisanne. . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Molle (Jacq.-Jos.). . *Philosophie.*
Mainguy. . . . . *Rhétorique.*
Rabillon. . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
De Balsac. . . . *Id.* 1re. *ann.*
Barny. . . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Thébault. . . . . *Id.* 1re. *ann.*
Galbaud Dufort. . *Math. transc.*
Rozaïs. . . . . . *Sciences phys.*
Lepord. . . . . *Math. spéc.*
Badiat. . . . . . *Math. élém.*

Lycée de Nantes.

M. Mas. . . . . *Proviseur.*
M. Picot. . . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. Vantey. . . . *Econôme.*

Professeurs, Messieurs,

Renoud. . . . . *Rhétorique.*

Bonnemant. . . . *Hum. 2e. ann.*
Jigou. . . . . . . *Id. 1ere. ann.*
Latour. . . . . . . *Gram. 2e. ann.*
Mauconduit. . . . *Id. 1ere. ann.*
Gourhaud. . . . . *Supplémentaire.*
Boyer. . . . . . . *Sciences phys.*
Grandjean. . . . *Math. spéc.*
Lafaucherie. . . . *Math. élément.*

Lycée de Napoléon-Ville.

M. Lepriol. . . . *Proviseur.*
M. Kayser. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Lebart. . . . . *Rhétorique.*
Leteneur . . . . *Hum. 2e. ann.*
Loiselle . . . . *Id. 1ere. ann.*
Deschamps. . . . *Gram. 2e. ann.*
Mallet. . . . . . *Id. 1ere. ann.*
Chamisso . . . . *Supplémentaire*
Cauvin. . . . . . *Sciences phys.*
Ledéan. . . . . *Math. spéc.*
Jouanno . . . . *Math. élém.*

ACADÉMIE DE ROUEN.

M. Delaporte Lalanne. *Recteur.*
M. Letellier. . . } *Inspect.*
M. Faucon. . . . }
M. de Richemont, *Secrétaire.*

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté des Sciences.

. . . .

Faculté des Lettres.

M. Delaporte Lalanne. *Doyen.*
M. Quatremère. . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Delaporte Lalanne. *Philosophie.*
M. Chenedollé. . . *Littér. franç.*
M. Arrachart. . . *Littér. latine.*
M. Quatremère. . . *Littér. grecque.*
M. Jondot. . . . *Histoire.*

Lycée de Rouen.

M. Gardin . . . *Proviseur.*
M. Ancelin. . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Delas . . . . . *Philosophie.*
Arrachart . . . . *Rhétorique.*
Delaqueze. . . . *Hum. 2e. ann.*
Pelley . . . . . *Id. 1ere. ann.*
Quidy. . . . . . *Gram. 2e. ann.*
Groult . . . . . *Id. 1ere. ann.*
Pinel . . . . . . *Supplémentaire*
Lhoste . . . . . *Math. transc.*
Vitalis . . . . . *Sciences phys.*
Meaume. . . . . *Math. spéc.*
Mongalvy . . . . *Math. élément.*

* ACADÉMIE DE STRASBOURG.

M. . . . . *Recteur.*
M. d'Hoyarçabal . } *Inspect.*
M. Levrault. . . }
M. Dupain, *Secrétaire.*

Faculté de Théologie. (Religion réformée).

. . . .

Faculté de Droit.

M. Hermann ✻, *Directeur provisoire.*
M. . . . . . , *Secrétaire*

Professeurs, Messieurs,

Guillaume. . . . *Droit Rom.*
Hermann. . . . . }
Jean Frantz . . . } *Code Napol.*
Thieriet (C. F. X.) . }
Delaporte . . . . { *Procédure; Lég. criminelle.*
M. Spielman . . . }
M. Blœchel. . . . } *Suppléans.*

Faculté de Médecine.

M. Villars, *Doyen*, Littérature médicale et Botanique.
M. Dupain, *Secrétaire.*

Professeurs, Messieurs,

Lauth . . . . . *Anatomie.*
Berot. . . . . . *Physiologie.*
Meunier . . . . { *Phys. médicale et Hygiène.*
Masuyer. . . . . *Chimie médic.*
Gerboin . . . . { *Matière médicale, pharmacie.*
Tourdes. . . . . { *Pathologie et Nosolog. int.*
Cailliot. . . . . { *Médecine opétoire et Pathologie externe.*
Coze . . . . . *Cliniq. interne.*
Rochard . . . . { *Maladies épidémiques.*

Flamant. . . . . { Accouchemens. Cliniq. extern et d'Accouch.
Tinchant, *Conservat.*, Médecine légale.

Pharmacie.

M. . . . . . , *Directeur.*
M. Spielmann, *Trésorier.*

Professeurs, Messieurs,

Hecht . . . . . . *Chimie.*
Nestler. . . . . . *Pharmacie.*
Hammer. . . . . } *Hist. naturelle des médicam. et botanique.*
Lefebvre. . } *Adj.*
Oberlin. . }

Faculté des Sciences.

M. Kramp. . . . . . *Doyen.*
M. Branthôme . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Kramp. . . . } *Mathémat.*
M. Bedel. . . . }
M. Leveau, *Adjoint.* }
M. Hammer. . . . *Hist. Natur.*
M. Herrenscheider. . *Physique.*
M. Branthôme. . . *Chimie.*

Faculté des Lettres.

M. Schweigheuser. . *Doyen.*
M. Arnold. . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Hullin. . . . *Litt. française.*
M. De Saint-Venant. *Litt. latine.*
M. Schweigheuser. . *Litt. grecque.*
M. Arnold. . . . *Histoire*
M. Sauthier. . . . *Philosophie.*

Lycée de Strasbourg.

M. Hess . . . . . *Proviseur.*
M. Lefebvre . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
M. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

Sauthier . . . . *Philosophie.*
Hullin . . . . . *Rhétorique.*
De Saint Venant. . *Hum.* 2e. *ann.*
Mayor . . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Barthelemy . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Domange . . . . *Id.* 1ere. *ann.*
Heinis . . . . . *Supplémentaire*
Bedel. . . . . . *Math. transc.*
Branthôme. . . . *Phys. et Chim.*
Hammer . . . . *Hist. nat.*
Leveau. . . . . *Math. spéc.*
Chaloupin . . . . *Math. élément.*

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

M. Jammes. . . . *Recteur.*
M. Dessolle. . . } *Inspect.*
M. Ferrand. . . }
M. Betbèze, *Secrétaire.*

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté de Droit.

M. Jouvent. . . . *Doyen.*
M. Betbèze. . . . *Secrét.*

Professeurs, Messieurs,

Ruffat. . . . . . *Droit Romain.*
Jamme. . . . . } *Code Napol.*
Furgole. . . . . }
Bastoulh. . . . . }
Jouvent. . . . . { *Procédure. Législ. crimin.*
M. Peyre . . . . } *Suppléans.*
M. Mespliés. . . }
M. . . . . }

Faculté des Sciences.

M. Romieux . . . *Doyen.*
Daubuisson . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Romieux . . . } *Mathémat.*
M. Daubuisson. . . }
M. Assiot, *Adjoint.* }
M. Picot-la-Peyrouse. } *Hist. naturelle.*
M. Picot-la-Peyrouse, fils, *Adjoint* . . }
M. Roger-Martin. . *Physique.*
M. Dispan. . . . *Chimie.*

Faculté des Lettres.

M. Larroque . . . *Doyen.*
M. Lalanne. . . . *Secrétaire.*

Professeurs,

M. Larroque. . . . *Philosophie.*
M. Lalanne. . . . *Litt. française.*
M. Carré. . . . . *Litt. latine.*
M. Robin. . . . *Histoire.*

Lycée de Toulouse.

M. Gary. . . . . . *Proviseur.*
M. Savy. . . . . . *Censeur.*
M. . . . . *Aumônier.*
Audonnet. . . . . *Econome.*

Professeurs, Messieurs,

. . . . *Philosophie.*

Carré. . . . . . *Rhétorique.*
Pujol. . . . . . *Hum.* 2e. *ann.*
Lafond . . . . . *Id.* 1re. *ann.*
Daribère. . . . . *Gram.* 2e. *ann.*
Ribes. . . . . . *Id.* 1re *ann.*
Bourguignon. . . . *Supplémentaire*
Romieux. . . . . *Math. transc*
Roger-Martin. . . *Phys. et Chim.*
Picot-la-Peyrouse, fils. *Hist. nat.*
Léon. . . . . . *Math. spéc.*
Marqué-Victor. . . *Math. elém.*

ACADÉMIE DE TURIN.

M. de Balbe. . . *Recteur.*
M. . . . . . . } *Inspect.*
M. . . . . . . }

Faculté de Théologie.

. . . .

Faculté de Droit.

M. . . . . . *Doyen.*

Professeurs, Messieurs.

Reineri. . . . . *Droit Rom*
Brun. . . . . . } *Code Napol.*
Ceresa. . . . . }
Franchi. . . . . }
Boyer. . . . . . *Législ. crim. et Procéd. civ, et criminell.*
M. Cridis . . . . } *Suppléans.*
M. Demargarita. . }
M. . . . . . *Secrétaire.*

Faculté de Médecine.

Médecine interne. Professeurs. *MM.*

Canaveri. . . . . *Anatomie et Physiolog.*
Buniva. . . . . *Hygiene.*
Bonvoisin. . . . *Chimie pharmaceutiq.*
Dalbis. . . . . . *Botanique.*
. . . . *Clinique.*

Medécine externe. Professeurs, *MM.*

Rossi. . . . . . *Opérations, bandages et Accouchem.*
Filippi. . . . . *Pathologie ext.*
Scavini. . . . . *Clinique ext.*
M. Molinery, *Conservateur du Jardin des Plantes.*

Ecole Vétérinaire, MM.

Brugnone. . . . . *Professeur.*
Casanova. . . . . *Adjoint.*

Faculté des Sciences.

M. . . . . *Doyen.*

Professeurs.

M. Vassalli-Eandi. . *Physique.*
M. Giobet. . . . *Chimie et Minéralogie.*
M. . . . . *Zoolog. et Anatomie comparée.*
M. Merlini. . . . *Math. transc.*
M. Boyer. . . . *Mécanique et Hydraulique.*
M. Blanquet du Chayla. . . . . *Astronomie.*

Faculté des Lettres.

M. . . . . *Doyen.*

Professeurs.

M. Dépéret. . . . *Littér. franç.*
M. Garmagnano. . *Littér. latine.*
M. Barrucchi. . . *Littér. grecque.*
M. Regis. . . . *Litt. italienne.*
M. Valperga de Caluso. . . . . *Langues orientales.*

Lycée de Turin.

M. Adami. . . . *Proviseur.*
M. . . . . *Censeur.*
M. Peiroleri . . . *Proc. gérant.*

Professeurs. Messieurs.

Bertone . . . . *Belles-Lettres.*
Buocheron. . . . } *Latin.*
Gagliardi . . . . }
Torre . . . . . }
Sappa. . . . . . *Math. transc.*
Cisa Grezi. . . . } *Mathémat.*
Paoletti-Del-Mele . }
. . . . }

SECTION III.

Ecoles de Services publics.

Ces Ecoles, relatives aux différentes professions, uniquement consacrées au service public, exigent des connoissances particulières dans les sciences et les arts. Elles sont comprises sous les dénominations suivantes :

Ecoles polytechnique, d'artillerie, des ingénieurs militaires, des ponts et chaussées, des mines, des géographes, des ingénieurs de vaisseaux, de navigation et de marine.

Pour être admis à ces écoles, il faut justifier de l'instruction préliminaire exigée pour les examens de concours prescrits pour chacune d'elles.

ÉCOLE SPÉCIALE IMPÉRIALE MILITAIRE, A SAINT-CYR.

Cette Ecole, créée par la loi du 11 floréal an 10, organisée et placée à *Fontainebleau* par arrêté du 8 pluviôse an 11, est sous la surveillance du Ministre de la Guerre.

Pour y être admis, il faut avoir seize ans au moins et dix-huit au plus, et être d'une bonne constitution; avoir fait sa troisième, savoir l'arithmétique et la géométrie jusqu'aux solides inclusivement, écrire et parler correctement sa langue. Les élèves sont examinés par le Commandant de l'école, sur ces parties, avant leur réception à l'école.

On peut être élève aux frais du Gouvernement, ou pensionnaire; pensionnaire, si les parens se soumettent à payer 1,200 francs par an; élève, si l'on a déjà été élevé dans un lycée, aux frais de l'Etat.

L'instruction comprend l'école du bataillon, les Mathématiques, le Dessin de la carte, le plan de la Fortification et les applications de ces parties sur le terrain, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres et l'Administration militaire. Les Elèves sont encore exercés aux manœuvres d'artillerie, au tir des armes à feu, à l'équitation, à la gymnastique et à la natation.

Bellavene (C. ❋), *Général de division, Commandant, Directeur des études, Inspect. du Prytanée militaire français de la Flèche.*
Kuhmann ❋, *Colonel.*
Hugau ❋, *S.-Insp. aux Revues.*
Damesme, *Comm. des Guerres.*
Coteau ❋. . . } *Chefs de Bat.*
Dupatural ❋. }
Bigot, *Capitaine d'artillerie.*
Devillée, ❋, *Lieut. d'artillerie.*
Caizac, *Capitaine du génie.*
Viennot. . . } *Adjud.-majors, Capitaines.*
. . . . }
Saget. . . . . } *Adjud.-majors, Lieutenans.*
. . . . }
Girardot, *Quartier-maît.-trés.*
Dutertre, *Maître d'Equitation.*
Deleuze, *S.-Lieut. de Caval., Sous-Maître d'Equitation.*
Lameyrau, *Médecin.*
Moreau, *Chirurgien-major.*

Méhérenc-S.-Pierre, *Aumônier, Bibliothécaire.*
Varinot, *Econome.*
Allaize, . . . } *Professeurs de Mathémat.*
Billy, ...
Boudrot, . .
Treuil, . . .
Lumiere, . . } *Profes. du Dessin de la Carte.*
Halm, ...
Blery, ... } *Profess. de Fortifications.*
Savart, . . .
Lacourcelle . } *Professeurs de Géographie et d'Histoire.*
Viel, ...
Hebert, . . .
Noël, ...
Le Fortier, . } *Professeurs de Belles-Lettres.*
Pesseau, . . .
Damesme (A.) } *Profes. d'Administr. militaire.*
Varinot, . . .
Meurine, . . } *Maîtres de Gymnastique.*
Julien, . . .
Valet, *Maître de tir-d'Armes.*

PRYTANÉE MILITAIRE FRANÇOIS, A LA FLÈCHE.

Cette école, organisée en Prytanée militaire par décret impérial du 13 fructidor an 13, est sous la surveillance du Ministre de la guerre.

Il ne peut y entrer, comme élèves, que des fils de militaires, destinés à l'état militaire. Ils fournissent, en entrant, un trousseau, et sont, jusqu'à leur sortie, entretenus aux frais de l'Etat.

Des pensionnaires, également nommés par l'Empereur, sont admis dans l'école en fournissant le trousseau et payant 825 fr. de pension; ils jouissent des mêmes avantages que les élèves.

A la fin de l'année scolaire, les élèves et les pensionnaires qui ont terminé leurs études, et qui savent l'école de bataillon, subissent l'examen, pour leur admission, aux Ecoles spéciales militaires de Saint-Cyr et de Saint-Germain.

Ils peuvent, avec l'autorisation du Ministre de la guerre, se présenter à l'examen, pour être admis à l'Ecole polytechnique et dans la marine.

Administration et Etat-Major.

M. Duteil ☼, *Général de brigade, Commandant, Président du Conseil d'administration.*

M. Rayband, *Directeur des études, membre du Conseil.*

M. Caire ☼, *Chef de bataillon, membre du Conseil.*

M. Lelouvier, *Quartier-Maître-Trésorier, Secrét. du Conseil.*

M. Ollagnier ☼ } *Capitaines.*
M. Laverny ☼. .

M. Remy, *Sergent-Instructeur d'artillerie.*

M. Boyer, *Aumônier.*

M. Lespine, *Médecin.*

M. Boucher, *Chirurgien.*

M. Sourdon, *Econome.*

Préposés à l'instruction.

Le Directeur des Etudes, *membre du Conseil d'administration.*
M. . . . ., *S.-Dir. des études.*
M. Voiron, *Prof. de Math. transcend.*
M. Roux . . . } *Prof. de Mathém.*
M. Vallon. . .
M. . . . . . .
M. . . . ., *Prof. de fortifications.*
M. Lefevre, *Prof. de Belles-Lettres.*
M. Julien . . . } *Professeurs d'Humanités.*
M. L'Ecluse . .
M. Hélot . . . } *Professeurs de Grammaire.*
M. Rohart. . .
M. Mottet. . .
M. Meyer . . .
M. Stadler. *Prof. de Langue allem.*
M. Corbet, idem *de Langue anglaise.*
M. Thonnesse, idem *de Dessin.*
M. Maurin, *Bibliothécaire.*
M. Leclerc, *Maître d'écriture.*
M. Quicqué, *Maître d'armes.*
M. Villemonté, *Maître de danse.*

École Impériale Polytechnique,

Rue de la Montagne Sainte Geneviève.

Cette Ecole est destinée à former des Elèves pour les Ecoles d'application des services publics de l'*artillerie de terre*, *de l'artillerie de la marine*, *du génie militaire*, *des ponts et chaussées*, *de la construction civile et nautique des vaisseaux et bâtimens civils de la marine*, *des mines et des ingénieurs-géographes*, et à répandre l'instruction des sciences mathématiques, physiques, chimiques, et des arts graphiques.

Le nombre des Elèves est d'environ trois cent trente.

Les places vacantes dans cette Ecole ne sont données qu'au concours. A cet effet, chaque année, dans le cours d'août, des examens sont ouverts dans les villes ci-après; savoir: Besançon, Bordeaux, Bruxelles, Caen, Dijon, Douay, Gènes, Genève, Grenoble, Lyon, Marseille, Mayence, Metz, Montpellier, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, Turin.

Connoissances exigées des Candidats.

Les connoissances exigées pour l'admission à l'Ecole impériale polytechnique, sont:

1°. L'arithmétique et l'exposition du nouveau système métrique. On insistera sur l'application du calcul décimal à ce système.

2°. L'algèbre, comprenant la résolution des équations des deux premiers degrés; celle des équations indéterminées du premier degré; la composition générale des équations; la démonstration de la formule du binome de Newton, dans le cas seulement des exposans entiers positifs; la méthode des diviseurs commensurables; celle des racines égales; la résolution des équations numériques par approximation, et l'élimination des inconnues dans deux équations d'un degré quelconque à deux inconnues;

3°. La théorie des proportions, des progressions, des logarithmes, et l'usage des tables;

4°. la géométrie élémentaire; la trigonométrie rectiligne, et l'usage des tables des sinus;

5°. La discussion complète des lignes représentées par les équations du premier et du second degrés à deux inconnues, et les propriétés principales des sections coniques;

6°. La statique appliquée à l'équilibre des machines les plus simples, telles que le levier, la poulie, le plan incliné, le treuil, la vis, la machine funiculaire, les mouffles, les roues dentées et la vis sans fin.

7°. Les Candidats seront tenus de traduire sous les yeux de l'examinateur, un morceau d'un auteur latin, en prose, de la force de ceux qu'on explique dans la seconde ou dans la troisième classe. Ils feront ensuite l'analyse grammaticale de quelques phrases françoises de leur traduction.

On exigera aussi qu'ils sachent écrire lisiblement, et orthographier correctement.

8°. Ils seront enfin tenus de copier une tête, d'après l'un des dessins qui leur seront présentés par l'Examinateur.

Tous ces articles sont également obligatoires.

(*Nota.*) Les Examens s'ouvriront dans les premiers jours d'août, à Paris, et dans les principales villes de l'Empire.

Conditions pour être admis à l'examen.

Il ne peut se présenter à l'examen d'admission, que des François, âgés de seize à vingt ans; ils doivent être porteurs d'un certificat de l'Administra-

tion municipale de leur domicile, attestant leur bonne conduite et leur attachement au Gouvernement, *et d'un certificat authentique, constatant qu'ils ont eu la petite vérole, ou qu'ils ont été vaccinés.* Tout François qui a fait deux campagnes de guerre dans l'une des armées de l'Empire, ou un service militaire pendant trois ans, est admis à l'examen jusqu'à l'âge de vingt-six ans accomplis. Chaque Candidat déclarera à l'Examinateur le service public pour lequel il se destine, etc. Les sous-officiers et soldats d'artillerie, qui, au jugement des Professeurs des écoles de cette arme, ont acquis les connoissances exigées pour entrer à l'Ecole impériale Polytechnique, et ont le temps de service dont il vient d'être parlé, peuvent concourir, par voie de l'examen, pour y être admis, jusqu'à l'âge de trente ans accomplis. Les actes de naissance, certificats et autres pièces pour justifier que les candidats ont rempli les conditions ci-dessus, seront remis par eux à l'Examinateur, avant l'examen. Toutes ces pièces doivent être légalisées. Les Candidats qui désirent concourir, doivent se rendre dans l'une des villes indiquées ci-dessus, se présenter au Préfet, qui les fera inscrire, et leur indiquera le jour et le lieu où ils pourront subir l'examen. *La liste des Candidats se ferme la veille de l'ouverture de l'examen.*

ETAT-MAJOR.

S. Ex. M. le Comte de Cessac (G. A. ✻), *Ministre Directeur de l'Administration de la Guerre*, Gouverneur de l'Ecole.

M. Gay de Vernon ✻, *Colonel Commandant en second, Directeur des Etudes.*

M. Davignon ✻, *Chef de Bataillon.*

M. Marielle, *Capitaine, Quartier-Maître, Secrétaire des Conseils.*

M. Richard ✻. . . .
M. Redon ✻. . . . . } *Capitaines.*

M. Bourdillet ✻. . .
M. Letoublon ✻. . . } *Lieutenans.*

} *Commandans de Compagnies.*

M. Rostan ✻ . . . .
M. Clément ✻. . . . } *Adjudans.*

Études.

M. Le Brun, *Inspecteur des Etudes.*

M. de Prony ✻, *Membre de l'Institut,*
M. Labey,
M. Poisson,
M. Ampere.
} *Instituteurs d'Analyse et de Mécanique.*

M. le Comte Monge (G. ✻). *Membre de l'Inst.*
M. Hachette.
} *Instituteurs de Géométrie descriptive.*

M. Sganzin ✻. *Institut. de Géométrie descriptive appliquée aux constructions.*

M. Duhays, *Instituteur d'Art militaire et de fortifications.*

M. Guyton (O. ✻), *Membre de l'Institut,*
M. . . . .
} *Instituteurs de Chimie.*

M. Hassenfratz. *Instituteur de Physique.*

M. Durand. *Instituteur d'Architecture.*

M. Vincent ✻. *Membre de l'Institut, Instituteur de Dessin.*

M. Andrieux ✻. *Membre de l'Institut. Instituteur de Grammaire et de Belles-Lettres.*

M. Gay-Lussac, *Membre de l'Institut, Répétiteur de Chimie-Pratique, ayant le titre de Professeur.*

M. Lacroix ✻. *Membre de l'Institut.*	*Examinateurs de Mathématiques pour*
M. Legendre ✻. *Membre de l'inst.*	*l'admission dans les services publics.*

M. Barruel, *Bibliothécaire.*

Administration et service de Santé.

M. Cicéron, *Administrateur.*

M. Chaussier. *Médecin.*	M. Portal ✻, *Membre de l'Inst.*	*Médecins*
M. Gault, *Chirurgien.*	M. Halle ✻. *Membre de l'Institut.*	*consultans.*
M. Trusson. *Parmacien.*	M. Pelletan ✻, *Membre de l'Inst.*	*Chirurgiens*
M. Miel. *Dentiste.*	M. Boyer ✻.	*consultans.*
M. Bertrand, *Notaire*		

Le Gouvernement fait tous les frais relatifs à l'instruction ; le conseil d'administration est chargé de pourvoir à la nourriture et à l'entretien des Elèves, au moyen d'une pension de 800 fr. par an, que les familles sont tenues de payer, et d'un trousseau qu'elles doivent donner à leurs enfans au moment de leur admission.

ÉCOLES D'ARTILLERIE,

Sous l'autorité du Ministre de la Guerre.

Il y a onze de ces écoles dans les places où sont mis en garnison les régimens de cette arme ; les Elèves qui y sont envoyés comme officiers, après avoir été examinés, appliquent leurs connoissances aux arts, à la construction des ouvrages et aux manœuvres de guerre qui dépendent de l'artillerie.

Les Elèves de l'école Polytechnique, qui se destinent à entrer dans l'artillerie, suivent, pendant deux ans, les études de l'école de Metz pour être admis dans un des régimens, après avoir subi un nouvel examen.

Nota. Voyez l'organisation de l'Ecole des élèves, page 292.

Résidences.	Profess. de Math.	Répétiteurs.	Maîtres de Dessin.
La Fère (1)	Servois.	Fauvelle.	Baillet.
Besançon.	Morel.	Bouchin.	Ducoudray.
Grenoble	Dupuy.	Mathieu.	Serruzier.
Metz.	Ferry.	Badelle.	Silly.
Strasbourg. . . .	Dobeinheim.	Véron.	Reiner.
Douay	Raux.	Varlet.	Picquet.
Auxone.	Lombard.	Gallois.	Baillet, père.
Toulouse. . . .	Carney.	Raymond.	Gauthier.
Rennes.	Lepord.	Chauvin-Désorières.	Baillet, fils.
Alexandrie . . .	Planat.	. . . . . .	Malet.
Valence.	Mausseart Longpré.	Cœuret.	Colombier.
Mayence	Lefrançais.	Bruhl.	. . . . .

(1) Par décret du 29 juillet 1807, l'Ecole de La Fère a été affectée à l'artillerie de la Garde Impériale ; il en a été créé une semblable à Mayence.

M. le Baron d'Aboville (O. ✻), Général de Brigade, *Commandant l'Ecole de la Fère.*

ECOLE IMPÉRIALE DES PONTS ET CHAUSSÉES,

Hôtel de l'Administration, rue de l'Université, nº. 120.

Cette Ecole, sous l'autorité du Ministre de l'intérieur, et sous la direction du Conseiller d'Etat, Directeur général des Ponts et Chaussées, réunit le dépôt des plans et modèles relatifs aux travaux des routes, canaux et ports maritimes ; les élèves sont au nombre de soixante : ils sont tirés de l'école polytechnique ; ils y restent casernés, et sont sous la police du Directeur.

L'instruction qui leur est donnée consiste principalement dans l'application des principes de physique et de mathématiques, à l'art de projeter et de construire les ouvrages relatifs aux routes, aux canaux, aux ports maritimes et aux édifices qui en dépendent; les moyens d'exécution et de pratique; les formes établies pour la rédaction des devis et détails estimatifs des ouvrages à exécuter, et l'ordre à tenir dans la comptabilité.

M. De Prony ☼, *Directeur, Inspecteur gén. des Ponts et Chaussées.*

M. Lesage ☼, *Inspect.*, *Ing. en chef.*	M. Mandar, *Professeur*, *Ing. en chef.*
M. Bruyère ☼, *Profess.*, *Inspect. div.*	M. Eisenman, *Professeur*, *Ing. ordin.*

ÉCOLES PRATIQUES DES MINES,

Sous la direction du Conseil des Mines et l'autorité de S. Ex. le Ministre de l'intérieur.

Ecole de Pesay, département du Mont-Blanc.

M. Schreiber, *Ingénieur en chef, Directeur général.*

M. Beaussier, *Ingénieur ordinaire*, à Pesay, } *Sous-Directeurs.*
M. Hérault, *Ingénieur ordinaire*, à Conflans, }
M. Hassenfratz, *Professeur de minéralurgie*, } *Ingénieurs en chef.*
M. Baillet, *Professeur d'exploitation*, }
M. Brochant, *Professeur de géologie et de minéralogie*, *Ingénieur en chef.*
M. Colson, *Agent comptable.*

Par décret impérial du 22 frimaire an 13, les bâtimens et dépendances de l'ancienne saline de Conflans, département du Mont-Blanc, sont affectés à l'Ecole pratique des mines, pour y faire le siège d'une fonderie centrale, où se réalisent les produits des minérais de Pesay et tous ceux des diverses extractions qui doivent avoir lieu dans un arrondissement qui a été déterminé par ce même décret.

La réunion du Directeur général et des Professeurs compose un comité d'administration, chargé tant de la conduite des travaux d'exploitation que de la direction de l'instruction générale des élèves.

Ce comité adresse ses délibérations au Conseil des mines, à Paris, qui, après les avoir examinées et adoptées, les propose au Ministre de l'intérieur, qui décide s'il y a lieu à soumettre à S. M. l'Empereur les mesures qui intéressent l'Etat.

Tous les élèves de l'Ecole de Paris sont attachés aux Ecoles pratiques, pour y suivre leur instruction. Indépendamment des élèves, on admet aux Ecoles pratiques des externes, âgés de 15 à 20 ans, qui ont fait preuve de capacité et de bonne conduite: ils y suivent l'instruction de l'Ecole à leurs frais.

Ecole de Geislautern, département de la Sarre.

M. Guillot-Duhamel, *Ingénieur en chef, Directeur général.*

M. Aubert, *Agent comptable.*

On enseignera dans cette école l'art de traiter les minerais de fer et d'extraire la houille, en même tems qu'on s'occupera de tout ce qui a rapport aux préparations dont ces substances minérales sont susceptibles ».

Nota. Les rapports de cette école avec le conseil des mines sont les mêmes que ceux désignés pour l'école de Pesay.

ÉCOLE DES INGÉNIEURS DE VAISSEAUX,

Sous l'autorité du Ministre de la Marine, à Brest.

L'école des ingénieurs-constructeurs, qui existoit à Paris, a été conservée à Brest sous le nom d'*Ecole des Ingénieurs de vaisseaux.* Il n'y est admis que des jeunes gens ayant fait au moins deux ans d'étude à l'école polytechnique.

Le choix entre ces élèves sera fait, chaque année, par un examen de concours sur la géométrie descriptive, la mécanique et les autres parties du travail affecté à la première année d'études de l'école polytechnique. On en donne le programme trois mois d'avance.

On y enseigne tout ce qui est relatif à la construction des bâtimens de guerre et de commerce. Le traitement des élèves de cette école est de 1200 fr. par an. Celui des élèves admis dans les ports, de 1500 fr.

M. Vial-Clairbois, *Inspecteur et Directeur des études de l'école.*

ECOLES DE NAVIGATION,

Sous l'autorité du Ministre de la Marine.

Les écoles de mathématiques et d'hydrographie destinées pour la marine de l'Etat, et les écoles d'hydrographie destinées à la marine du commerce, portent le nom d'*Ecoles de navigation.*

Les aspirans de marine sont reçus dans ces écoles, d'après un examen dans lequel ils sont interrogés par l'Examinateur de la marine, lors de la tournée prescrite par la loi.

M. L'Evêque ✻, *Membre de l'Institut*, } *Examinateurs de la marine.*
M. Monge ✻ (Louis), }

Grandes Ecoles.

Ports.	*Professeurs.*	Ports.	*Professeurs.*
Toulon	Barrey. Grisolle, *Répétiteur de mathém.*	*Nantes*	Rollin.
Marseille	Duhamel.	*Brest*	Leroy, 1er *Prof.* Lancelin, 2e. *Prof.* Fournier, *Répétiteur de mathém.*
Cette	Martin.		
Bayonne	Plassiard.	*Saint-Malo*	Lecerf.
Bordeaux	Lescan.	*Le Hâvre*	Gambart.
Rochefort	Le Sueur.	*Dunkerque*	Petit-Genest.
Lorient	Pélhaste. Duvauroux, *Répétiteur de math.*	*Caen*	Prudhomme.
		Anvers	Monge (J.-B.)
		Ostende	Porquet.

Ecoles Secondaires.

Dieppe	Michel.	*Agde*	. . . .
Honfleur	Degaulle, *Ing. dem*	*Martigues*	Reibaud.
Rouen	Mabire.	*Narbonne*	Tramezaygues.
Cherbourg	Lemonnier, fils.	*Collioure*	. . . .
Granville	Allain.	*Sables d'Olonne*	Durand.
Saint-Brieux	Rochat	*Paimbeuf*	Caillet.
Morlaix	Dreppe.	*Le Croisic*	Simonin.
Vannes	Boyer.	*Andierne*	Vautier.
Libourne	Burgade.	*Tréguier*	Pinard.
La Rochelle	Guigou.	*Fecamp*	Roux.
La Ciotat	Barthelemy.	*S.-Valery-sur-Som.*	Delille.
St.-Jean-de-Luz	Paradis.	*Boulogne*	Olivier.
Arles	Jacquet.	*Calais*	Delbart.
St.-Tropez	Antiboul.	*Saint-Pol de Léon*	. . . .
Antibes	. . . .	*Quillebeuf*	. . . .

ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS ET MÉTIERS, A CHALONS-SUR-MARNE.

Cette Ecole fondée par S. M. l'Empereur et Roi, est sous la surveillance immédiate de son Exc. le Ministre de l'Intérieur; les élèves sont nommés par l'EMPEREUR, et entretenus aux frais du Gouvernement; ils sont au nombre de quatre cent cinquante. On y admet en outre des pensionnaires, qui payent une pension annuelle de 500 fr. Ces élèves sont spécialement livrés à la pratique des arts mécaniques, et reçoivent toute l'instruction théorique nécessaire pour les exercer d'une manière éclairée.

M. De Larochefoucault-Liancourt, *Inspecteur général.*
M. Labate, *Proviseur.*
M. Molard, *Directeur de l'instruction.*
M. Jeandeau, *Sous-Directeur de l'instruction.*
M. Cauvin, *Administrateur.*

Ecole de Beaupréau.

Cette Ecole sera incessamment organisée.

ÉCOLE IMPÉRIALE D'ÉCONOMIE RURALE VÉTÉRINAIRE DE LYON.

Cette Ecole, la première instituée par BOURGELAT, en 1762, est organisée comme celle d'Alfort, à laquelle elle a servi de modèle, et est également dans le département du ministère de l'intérieur; sa destination est absolument la même que celle de l'école d'Alfort, elle reçoit les élèves des départemens de la moitié méridionale de la France et des élèves militaires, et en envoie pour le traitement des épizooties et autres maladies des animaux. Elle a aussi un haras d'expérience, une bibliotheque et un cabinet de collection.

Administrateurs.

M. *Huzard*, Membre de l'Institut, Commissaire du Gouvernement, *Inspecteur général des Ecoles Impériales vétérinaires*, à Paris.
M. *Bredin*, père, Directeur.
M. *Olivier*, Régisseur.
M. . . . . ., Surveillant des Élèves.
M. *Chatelain*, Secrétaire du Directeur.
M. *Bezassier*, Concierge.
M. *Flacheron*, Architecte.
M. *Parat*, Médecin.

Professeurs, Messieurs,

Bredin, fils, anatomie et physiologie de tous les animaux domestiques.
Godine, aîné, connoissance extérieure des animaux, hygiène, haras, etc.
Grognier, botanique, chimie pharmaceutique, matière médicale. Il est en outre chargé des cabinets de collections, de la bibliothèque et de la pharmacie.
. . . . ., forge, maréchallerie, jurisprudence vétérinaire.
Gohier, théorie et pratique des maladies, opérations, épizooties. Il est spécialement chargé des hopitaux.
Benoit, Jardinier-Botaniste.

Cinq Répétiteurs et cinq Répétiteurs-adjoints, sont nommés et renouvellés tous les ans, en avril, d'après un concours, comme à l'École d'Alfort.

Jury d'examen, Messieurs,

Colomb, *Guinet*, Vétérinaires.
Gilibert, *Petit*, Docteurs Médecins.
Aigouy, *Brion*, Docteurs Médecins.
Lanoix, Pharmacien.
Rast-Maupas, Agriculteur.

Pour l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, *Voyez* page 813.

Médecins nommés par l'Empereur à l'inspection des Eaux minérales.

Allier. . Faye, à *Bourbon-l'Archambault.* Deplaigne, à *Néris.* Lucas, à *Vichy.*

Alpes (B). Frison, à *Digne.* Gravier, à *Greoula.*

Alpes (H). Rome, à *Monetier.*

Ardeche . Fuzet, à *Saint-Laurent.* Embry, a *Vals.*

Ariège . Sériés, à *Ax.* Pilhes, à *Ussat.* Bellon, à *Audignac.*

Aveyron . Brassat-Murat, *a Cransac.* Durand, à *Sylvanés et Camarés.*

Bouches-du-Rh. . Raynaud, à *Aix.*

Cantal . Juery, à *Chaudesaigues-Ste-Marie et Fontanes.* Cofinhal, *Insp.* Seguignol, *Adj.* } à *Aurillac*

C. du Nord Chifoliau, à *Dinan.*

Garonne (Haute). Barrié, à *Bagneres de Luchon.* Doucil, à *Encausse.*

Gers . . Layral, à *Barbotan.* Cortade, à *Castera.*

Golo . . Santini, à *Orezza.*

Hérault. . Durand, à *Avène.* Senaux, fils, à *Balaruc.* Saisset, à *la Malou.*

Liamone . Defranchi, à *Vico.* Leca, à *Ajaccio.*

Loire . . Cartier, a *S.-Alban.*

Loiret. . Gannard, à *Segrai.*

Lot. . . Chedel, à *Miers.*

Lozère . Girard, *Insp.* Barbut, *Adj.* } à *Bagnols.*

Marne (H) Ballay, à *Bourbonne-les-Bains.*

M. Blanc. Desmaisons, *ins.* Perrier, *Adj.* } à *Aix.*

Nièvre. . Pillion, à *Pougues.*

Nord . . Armet, a *Saint-Amand.*

Ourte. . Gueveln, à *Spa et Chaudfontaine.*

Puy-de-Dome . Bertrand, *au Mont-d'Or.* Collin, à *Saint-Myon.* Mallet, à *Chateldon.*

Pyrénées (Basses). Picamilh, à *Eaux Bonnes.* Larivière, à *Eaux Chaudes.* Camino, à *Cambo.*

Pyrénées (*Hautes*). Borgeilla, à *Bareges.* Labbat, à *Cauterêts.* Fabas, à *S.-Sauveur.* Rousse, à *Bagnères-Adour* Lacrampe Loustau, à *Capvern.*

Rhin (B.). Saladé, à *Niderbronn.*

Rhin et Moselle . Settegart, à *Bertrich.* Wallersheim, à *Tonneustein.* Wurzer, à *Godesberg.*

Roër . . Reumont, à *Aix-la-Chap.* Schmitz, à *Borcette.*

Saône (*Haute*). Gastel, *insp.* Derriey, *Adj.* } à *Luxeuil.*

Saône et Loire. . Verchère, à *Bourbon-Lancy.*

Seine Inférieure. Delabardouillère-la-Prairie, à *Forges.* Le Médec. en chef de l'hospice d'Humanité, à *Rouen.*

Seine et Marne. . Opoix, à *Provins.*

Vienne. . Martineau, à *Laroche-Posay.*

Vosges . Grosjean, à *Plombières.* Toussaint, *ins.* Thiriat, *Adj* } *aux Bains.*

Chirurgien oculiste des hôpitaux et établissemens de bienfaisance des départemens de l'Empire françois, ainsi que des Lycées et des Ecoles secondaires.

M. Forlenze, *rue des Saints-Pères, n.* 20.

CHAPITRE XVI.

Gouvernement de Paris, Cour, Tribunaux et Administrations du Département de la Seine, et Administrations locales de Paris.

SECTION PREMIERE.

Gouvernement de Paris.

S. Ex. M. le Duc d'Abrantès, (G. D. ❋), *Colonel général des hussards, premier aide-de-camp de l'Empereur*, Gouverneur.

Place de Paris, première division Militaire.

M. le Comte Hulin (C. ❋), général de division, *commandant la division militaire de la place de Paris.*	*Aides-de-camp*, Messieurs, Legentil ❋, *Chef d'Escadron.* Boulard ❋, *Capitaine.*

M. *l'Adjudant-Commandant* Doucet (O. ❋), *Chef de l'Etat-Major-Général.*

M. L. Evain ❋, *Colonel, faisant fonctions de Directeur d'Artillerie.*

M. *le Colonel* Monfort ❋, *Directeur du Génie.*

M. Révérony ❋, *Sous-Directeur du Génie.*

M. Debon ❋, M. Durand *Ste.-Rose* ❋, } *Officiers supérieurs attachés à l'Etat-Major-Général.*

Adjoints à l'Etat-Major-Général, MM.

Desgouttes ❋ . . . } *Capitaines.*
Delon. . . . . }

Adjudans de Place, MM.

Laborde ❋ . . *Chef de Bat.*

Viart . . . .
Cordiez ❋. . .
Carron. . . .
Villers ❋. . .
Graillard ❋ . .
Kolvenback ❋ .
Sanson. . . . } *Capitaines.*

M. *le Général* Davrange d'Haugeranville ❋, *Inspecteur aux revues.*

M. Decadignan, M. Grobert ❋,	*Sous-Inspecteurs aux revues, à Paris.*
M. Sartelon ❋, *Commissaire ordonnateur.*	
M. Fradiel, M. Lepelletier, M. Walville ❋, chargé du cazernement de Paris.	*Commissaires des guerres à Paris.*
M. Ponsardin. . . . M. Pavin.	*Secrétaires de la Place de Paris.*
M. Dantreville ❋ . . M. Poisson.	*Officiers de Santé attachés à l'Etat-Major-Général.*

Subdivisions du Gouvernement de Paris et de la première division militaire.

Seine. . .	M. Harel, *Chef de bataillon, Commandant d'armes de la place de Vincennes.*
Seine et Oise, et Eure et Loir.	M. *le Gén. de brigade* Richon (O. ❋), *Chef de la 1ere. demi-brigade de Vétérans, Commandant.* M. Hugau ❋, *Sous-Inspect. aux revues, à Versailles.* M. Pierre, *Commissaire des guerres, à Versailles.* M. Poligny, *Commiss. des guerres à Chartres.*
Seine et Marne, Loiret.	M. *le Génér. de brigade* Chanez (C. ❋), *Commandant.* — *Aides-de-Camp*, MM. Piquot. . . Tillois. . . *Capitaines.* M. Macey, *Commissaire des guerres, à Melun.* M. Quillau ❋, *Commiss. des guerres, à Orléans.*
Aisne et Oise.	M. *le Colonel d'artil.* Chanteclair (O. ❋), *Commandant.* M. Belleville, *Commandant d'armes de la place de la Fère.* M. Mercier, *Commandant d'armes de la place de Saint-Quentin.* M. Cazier, *Commandant d'armes de la place de Guise.* M. Gaulthier, *Commiss. des guerres, à la Fère.* M. Meurizet, *Commiss. des guerres à Soissons.* M. Saudemont, *Commiss. des guerres, à Beauvais.*

Adjudans de Place près les douze Arrondissemens de Paris.

ARRONDISSEMENS.	CAPITAINES, Messieurs,	ARRONDISSEMENS.	LIEUTENANS, Messieurs,
Ier. . . .	Goillot. Lefort. Lebrigant.	Ier. . . .	Joly. Paratte. . . . . .
IIe. . . .	Bénard. Béguinot. Bétis. Duret.	IIe. . . .	Lejeune. Bernard aîné. . . . . . .
IIIe. . .	Bayard. Vanloo. Chevallot. Tonnelot.	IIIe. . .	Lacan. Vasseur. Bernard jeune.
IVe. . .	Bougeard l'Etang. Avril. Collinet.	IVe. . .	Moreau. Lamy-la-Goardette . . . .
Ve. . . .	Hubert. Livin.	Ve. . . .	Tonnoille. Georges. Villedieu.
VIe. . .	Devaux. Terrier. Poujet jeune.	VIe. . .	Beguin. Brière. . . . .
VIIe. . .	. . . . Crosnier. Rajaut.	VIIe. . .	Gally. Mathié. Chemin.
VIIIe. .	Lesage. Poujet aîné. Maingot.	VIIIe. .	Roch. Violant. . . . .
IXe. . .	Constans. Lehecq. Giraud. Sizaire.	IXe. . .	Lepage. . . . .
Xe. . . .	Irminger. Delestrée. Bisseau.	Xe. . . .	Fersuch. Duvillard. Giget.
XIe. . .	Durand. Gasnier. Gasson.	XIe. . .	Aubert. Knab. . . . .
XIIe. . .	Baillet. Dumez. Martin.	XIIe. . .	Mantion. Manthonnet. . . . .

SECTION II.

Préfecture du Département de la Seine et dépendances.

Le département de la Seine est formé d'une portion de l'Isle-de-France.

Il est environné de tous côtés par le département de Seine-et-Oise. Sa superficie est d'environ 135.033 arpens, ou 46,181 hectares; sa population est de 631,531 individus, dont 547,756 pour la ville de Paris, 43,761 pour l'arrondissement de Sceaux, et 40,014 pour celui de Saint-Denis.

Il a une préfecture de département, une préfecture de police, deux sous-préfectures, un collége électoral de département, et six colléges électoraux d'arrondissement. Il est divisé en vingt cantons ou justices de paix.

Ce département, qui fait partie de la quatrième série, et a huit députés à élire au corps législatif, est compris dans la première division militaire, la première cohorte de la légion d'honneur, la première conservation des forêts, le diocèse et la sénatorerie de Paris, et ressortit à la cour d'appel de la même ville.

PRÉFECTURE,

Place de l'Hôtel-de-Ville.

M. le Comte Frochot (G. ❋), *Conseiller d'Etat, Préfet*, à l'Hôtel-de-Ville.

M. Treilhard, fils, *Auditeur au Conseil d'Etat, Secrétaire général*, rue des Maçons Sorbonne, n. 3.

Conseil de Préfecture, Messieurs,

Le Marchand, *rue du Faubourg S.-Honoré, n.* 19.
Champion, *rue du Mail, n.* 1.
Fain, *quai de la Mégisserie, n.* 82.
Joubert, *Place des Vosges, n.* 26.
Perdry, *rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault, faubourg St.-G.*

Conseil général du Département par ordre alphabétique (1), MM.

Barthélemy, *rue du Mont-Blanc, n.* 43.
Bellart, jurisconsulte, *rue du Grand-Chantier, n.* 8.
Bonommet, ancien notaire, *rue N^e. des Mathurins, n.* 23.
Boscheron, *rue des Deux-Ecus.*
Daligre, *rue d'Anjou Saint-Honoré, n.* 27.
Davillier, aîné, *boulevart Poissonnière, n.* 15.
Delamalle, jurisconsulte, *rue Neuve des Capucines, n.* 13.
Delaitre, *rue Grange-Batelière, n.* 6.
Demautort, *rue S.-Marc, n.* 23.
Devaines.
D'Harcourt, *place du Corps-Législatif, n.* 19.
Dutramblay ❋, *rue de Choiseul, n.* 12.
Gauthier, *rue Ste.-Avoye, n.* 65.

(1) Ce conseil remplit également les fonctions de *Conseil Municipal* pour la ville de Paris.

Godefroy, *à Villejuif.*
Le Beau, Vice-Président du Tribunal de 1ere. instance, *rue du Cherche-Midi, n.* 19.
Lefebvre, *rue Thérèse, n.* 8.
Mallet, *r. du Mont-Blanc, n.* 13.
Montamant, *r. de Ménars, n.* 14.
Pérignon, *rue Neuve Saint-Augustin, n.* 8.
Quatremère de Quincy, *rue Basse, à Passy.*
Rouillé de l'Etang ✻, *place de la Concorde, n.* 3.
Thibon, premier sous-gouverneur de la Banque de France, *rue de la Réunion.*
Trudon des Ormes, *rue Favart.*
Vial, ancien caissier du Trésor public, *rue Notre-Dame-des-Victoires, n.* 26.

Trésorier de la ville de Paris.

M. A. Vallet-Villeneuve, *rue d'Anjou Saint-Honoré, n.* 11.
Nota. Voyez, pour la composition de ses bureaux, page 779.

Conseil particulier du Préfet pour les affaires contentieuses.

M. Chignard, *Jurisconsulte,* rue du Mail, n. 12.

Notaires de la Préfecture.

M. Marchoux, *successeur de* M. Demautort, rue Vivienne, n. 6.
M. Noël, *successeur de* M. Raguideau, *Notaire de l'Empereur,* rue Saint-Honoré, n. 348.

Interprète juré de la Préfecture pour la traduction des pièces écrites en langues étrangères.

M. J. Ch. Laveaux, *Chef de la cinquième division des bureaux.*

Huissier de la Préfecture.

M. J. G. Lepeigneux, *Huissier-Audiencier près la Cour d'appel,* rue des Poulies, n. 12.

Médecin du Département et des Prisons, chargé du traitement des maladies épidémiques.

M. Bourdois, rue Saint-Honoré, *près la place Vendôme, n.* 368.

BUREAUX DE LA PREFECTURE(1).

DIVISION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

M. Bouhin, *Chef de la division,* Hôtel de la Préfecture.

1er. Bureau. *Ordre général; Fêtes publiques.*

M. J.-T. Verneur ; *Chef.*
Ordre général; enregistrement des dépêches, leur renvoi dans les divisions : le classement des minutes; l'expédition de tous les arrêtés, lettres et actes de la Préfecture ; les légalisations ; le contre-seing et le départ des dépêches.
L'enregistrement des lois et des actes du gouvernement.
Les prestations de serment ; les enregistremens de brevets.

---

(1) Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, excepté les Dimanches et fêtes, depuis trois heures jusqu'à quatre.

La tenue du répertoire des actes sujets au timbre et à l'enregistrement; le recouvrement et l'acquittement de ces droits.

Le recouvrement des droits de grande voirie créés par le décret impérial du 27 octobre 1808.

L'expédition des affaires qui n'ont point de département fixe; les demandes de places.

La rédaction des budgets départemental et municipal; la convocation des conseils général et municipal; le dépôt des procès-verbaux de leurs séances et de celles des conseils d'arrondissement.

Les marchés et adjudications de travaux, sur soumissions ou aux enchères, pour le département et la ville de Paris; la convocation du conseil des travaux publics; la préparation et la remise du travail à ce conseil.

Les réparations, entretien, ameublement de l'Hôtel-de-Ville et dépendances, et des magasins du mobilier de la ville.

Les impressions, affiches et fournitures de bureaux; la direction du fonds d'abonnement pour les dépenses administratives de la Préfecture, telles qu'appointemens d'employés, impressions, chauffage et fournitures de bureaux.

La direction des fonds affectés aux dépenses imprévues départementales et municipales.

Les fêtes publiques ordinaires et extraordinaires; les convocations, cérémonies ou assemblées publiques.

Les archives.

Garde des Archives.

Pour les actes des anciennes administrations et de la Préfecture, *M. Propiac.*

Pour les actes de l'Etat civil antérieurs à la formation des douze municipalités, *M. Alexandre.*

Nota. Le secrétaire général de la Préfecture signe seul, en sa qualité d'archiviste-général, les extraits de registres ou expéditions des pièces déposées aux archives de la Préfecture.

Conseil des Travaux publics.

Ce conseil, institué par arrêté du Conseiller-d'Etat Préfet, du 2e. jour complémentaire an 12, est chargé d'arrêter les bases des prix à établir pour chaque nature d'ouvrages; d'examiner les projets, plans et devis de tous les travaux à la charge du Département et de la Commune, qui lui sont communiqués à cet effet; de donner son avis, tant sur les moyens d'exécution que sur la dépense portée aux devis; enfin il adresse d'office au Préfet toutes les observations et vues générales qu'il juge propres à améliorer l'administration et le service des travaux publics.

Ce Conseil est composé de cinq membres nommés par le Préfet, savoir; l'Architecte inspecteur-général, l'Ingenieur en chef du Département, et un secrétaire ayant voix consultative, lesquels sont inamovibles, et de trois autres membres qui sont renouvelés tous les six mois, et choisis parmi les ingénieurs ou architectes attachés, à quelque titre que ce soit, à la Préfecture du Département.

Membres du Conseil.

M. Molinos, *Architecte*, *Inspecteur-général*, rue S.-Florentin, n. 14.

M. Becquey-de-Beaupré, *Ingénieur en chef du Département*, rue S.-Guillaume, n. 3.

M. Viel, *Architecte*, rue du faubourg Saint-Jacques, n. 288.

M. Lamandé, *Ingénieur en chef*, rue du Bac, n. 86.

M. Cellerier, *Inspecteur-contrôleur de la première section*, *Secrétaire perpétuel*, boulevart des Italiens, n. 20.

2e. Bureau. *Comptabilité départementale.*

M. Lesueur, *Chef.*

Formation des états de distribution ; délivrance des mandats de payement ; rédaction des comptes des fonds provenant du Gouvernement et du Département.

3e. Bureau. *Comptabilité communale.*

M. Froissard, *Chef.*

Formation des états de distribution ; délivrance des mandats de paiement ; rédaction des comptes des fonds provenant de la ville de Paris.

Première Division. *Administration générale.*

M. Villemsens, *Chef de la division.*

1er. Bureau. *Etat civil.*

M. Regley, *Chef.*

Etat civil et politique ; cultes ; listes des jurés ; démarcation des territoires des communes et des limites départementales ; administration des sépultures.

2e. Bureau. *Régime départemental et municipal.*

M. Bourcey, *Chef.*

M. Lucas, *Chef-Adjoint.*

Présentation de candidats pour les fonctions administratives ; nomination des maires et adjoints et des conseils municipaux dans les communes au-dessous de 5,000 ames ; convocation des conseils d'arrondissement et examen de leurs délibérations ; locations, échanges, partages de biens communaux, direction et surveillance de l'emploi des revenus des communes rurales ; vérification et apurement des comptes de ces communes ; loyers et réparations des bâtimens des mairies de Paris ; traitement de leurs employés et frais de bureau ; entretien des bâtimens des halles et marchés, des magasins de subsistances, des murs d'enceinte ; barrières, pataches et bureaux d'inspection de Paris ; traitement des fonctionnaires publics, et des employés des travaux publics de la Commune et du Département.

3e. Bureau. *Institutions militaires.*

M. Monet, *Chef.*

Conscription militaire ; troupes en passage, en garnison, hôpitaux militaires, désertions, congés de réformes, pensions aux veuves, gendarmerie, garde municipale de Paris, et compagnies de réserve, pompiers, garde nationale ; la direction des fonds affectés à ces différens services.

4e. Bureau. *Octroi.*

M. Martin, *Chef.*

Le travail relatif à l'administration de l'octroi, des droits réunis, du poids public, des droits de location d'abris dans les halles et marchés ; le cautionnement des fonctionnaires publics.

Seconde Division. *Travaux publics.*

M. Pierre, *Chef de la division.*

1er. Bureau. *Architecture.*

M. Fromentin, *Chef.*

L'administration de la grande voirie, *intra muros*, des carrières sous et hors Paris ; numérotage des maisons ; inscriptions des rues et places ; agens de la voirie ; égoûts ; direction des fonds affectés à ces dépenses.

2e. Bureau. *Ponts et Chaussées.*

M. Navarre, *Chef.*

Les travaux de grandes routes, du pavé de Paris, des boulevarts, de navigation, de canaux, digues, ponts, ports et quais, des chemins de hallage ; la voirie *extra muros*, les droits de navigation, les bacs et bateaux ; la direction des fonds affectés à ces dépenses.

3e. *Bureau général de Vérification et Règlement.*

Ce Bureau, institué par l'arrêté du Conseiller-d'Etat Préfet, du 4e. jour complémentaire an 12, est chargé de vérifier tous les travaux exécutés par adjudication ou ensuite de soumissions, et ceux faits par économie, de régler les prix portés aux mémoires des entrepreneurs ; de réviser les calculs, tant de mètrage que de prix portés dans les devis qui lui sont renvoyés par le conseil des travaux publics. Ce Bureau est composé du Chef de la division des Travaux publics, et de trois commissaires-vérificateurs nommés par le Préfet.

Commissaires-Vérificateurs, Messieurs,

Touzet, rue Saint-Lazarre, n. 31.
Lalande, rue Mandar, n. 5.
Perrin, rue du Hurepoix, n. 11.

Bureau spécial du Canal de l'Ourcq et des Eaux de Paris.

M. Laurençeau, *Chef.*

Administration générale des travaux du canal de dérivation de la rivière de l'Ourcq, et direction des fonds affectés à cette dépense.

Pompes à feu ; fontaines ; conduites ; regards, etc. de la ville de Paris.

Troisième Division. *Contributions directes.*

M. Chabeuf, *Chef de la division.*

1er. Bureau. *Répartition.*

M. Margotet, aîné, *Chef.*

M. Paillard-Villeneuve, *Chef-Adjoint.*

Répartition des contributions directes dans tout le département ; recouvrement et contentieux des contributions directes dans les arrondissemens de S.-Denis et de Sceaux ; les opérations relatives au cadastre dans les arrondissemens de S.-Denis et de Sceaux ; traitement, taxations et remises du receveur-général et des receveurs particuliers des deux arrondissemens ruraux ; traitement et frais de bureau des Commissaires répartiteurs des contributions de la ville de Paris ; fixation et recouvrement des indemnités dues par les conscrits réformés.

2e. Bureau. *Recouvrement.*

M. Miel, *Chef.*

Recouvrement des contributions directes de la ville de Paris ; surveillance des percepteurs, frais de poursuites, liquidation et payement de l'arriéré ; les opérations relatives au cadastre de la ville de Paris.

3e. Bureau. *Contentieux.*

M. Brou, *Chef.*

Ce Bureau est chargé, pour Paris seulement, de tout le travail concernant les demandes en décharge, en réduction, remise ou modération de taxes, en matière de contributions directes.

QUATRIÈME DIVISION. *Domaines nationaux.*

M. Lagrange, *Chef de division.*
M. Guéroult, *Chef-réviseur.*

1er. Bureau. *Immobilier.*

M. Mayr, *Chef.*

Prise de possession des domaines nationaux immobiliers de toute origine; revendication des domaines envahis ou usurpés; maintien ou annullation des baux emphithéotiques à vie ou à rentes; locations aux enchères ou par baux, sur estimation rigoureuse; autorisation et adjudication des réparations et des démolitions; payement des réparations; l'exécution ou résiliation des baux à loyer, recouvrement des loyers; liquidation et payement des indemnités dues aux locataires pour éviction et autres motifs. des salaires des concierges. etc.; surveillance pour la conservation des bois; estimation et vente des domaines nationaux disponibles; liquidation et payement des frais de vente; les déchéances, l'examen des demandes en nullité de ventes; la révision des décomptes arrêtés par le Directeur des domaines, en cas de réclamation de la part des acquéreurs; l'exécution de la loi du 14 ventôse an 7, concernant les domaines engagés ou aliénés; les opérations préparatoires des échanges demandés par le gouvernement. et l'acquisition des propriétés particulières nécessaires au service public; la réquisition des inscriptions hypothécaires sur les acquéreurs de domaines nationaux; leur radiation; la réception et la décharge des cautionnemens, et le contentieux de ces différentes parties.

2e. Bureau. *Mobilier.*

M. Devaupré, *Chef.*

Liquidation en actif et passif des successions déshérentes ou abandonnées. et des biens vacans; liquidation active et passive des biens confisqués par suite de condamnations; le partage et la division d'iceux, avec les co-propriétaires de la République; la restitution des biens des condamnés révolutionnairement et des déportés; le dépôt de la liste des émigrés, les demandes en applications ou exceptions des inscriptions; les demandes en main-levée de séquestre: l'établissement du séquestre sur les biens des comptables des deniers publics: la main-levée des inscriptions hypothécaires prises sur les débiteurs de la république; la conservation du mobilier national, et la direction de toutes les opérations y relatives. La liquidation des pensions ecclésiastiques et séculières supprimées; apurement des comptes des agens de ces corporations; la comptabilité des dépenses des bureaux de la quatrième division.

Commissaire-général aux Successions.

M. Chignard, *jurisconsulte,* rue du Mail, n. 12.

Commissaires aux Scellés et Inventaires. Messieurs,

Leroux, rue des Gravilliers, n. 48.
Moinac, rue Saint-Dominique, près celle des Saints-Pères.

Commissaires-priseurs-vendeurs, attachés à la Préfecture et à la Régie des Domaines de la Ville de Paris. Messieurs,

Barloi, rue du Jour, n. 16.
Dussart, rue de Provence, au coin de celle du faubourg Montmartre.
Simonard, rue du Four Saint-Honoré, n. 49.
Vincent, rue Sainte-Anne, n. 19.
Vincent Saint-Hilaire, rue de Bondi, n. 46.

M. Brard, *Expert-Vérificateur des Ecritures*, hôtel de Guise, enclos du Temple, n. 19.

CINQUIÈME DIVISION. *Instruction publique, Hospices, Secours et Prisons.*

M. Laveaux, *Chef de la division.*

1er. Bureau. *Instruction publique, Commerce et Arts.*

M. Ruphy, *Chef.*

Ecoles particulières et primaires pour les filles; Ecoles d'équitation; Sociétés Littéraires; Société de Médecine; Collège de Pharmacie, Agriculture, Société d'Agriculture; Arts mécaniques, Brevets d'invention; Expositions des objets d'industrie; Manufactures, foires et marchés, Banque, Bourse, Agens-de-change, Courtiers et Chambre de Commerce; Examen des aspirans à l'école Polytechnique et à l'école de Fontainebleau; Traitemens des Institutrices primaires; Entretien et réparation des bâtimens des Lycées et des autres édifices servant à l'enseignement.

2e. Bureau. *Hospices et Secours.*

M. Duplay, *Chef.*

Hôpitaux et hospices; Secours à domicile; Bureaux de bienfaisance; Enfans abandonnés; Mont-de-Piété; Boites fumigatoires; Secours pour les maladies épidémiques; Caisse d'Epargnes.

3e. Bureau. *Prisons.*

M. Gambier, *Chef.*

Le régime administratif et économique des prisons, maisons d'arrêt et de détention de Paris, dépôts de mendicité à Saint-Denis et à Villers-Cotterets; les forçats libérés et évadés; loyer, réparation, entretien de la maison de justice, des prisons et maisons d'arrêt, des dépôts de mendicité, de la morgue et des chambres d'arrêt des arrondissemens.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Rue de Grammont, n. 13.

En exécution du décret impérial du premier avril 1809, la Tontine de la Caisse d'Epargnes est régie par trois administrateurs qui sont pris dans le Conseil municipal de la ville de Paris et nommés par M. le Conseiller d'État Préfet du département de la Seine.

Les arrérages dus aux actionnaires dont les titres portent rente, sont payés annuellement, d'après les états de distribution certifiés des administrateurs, par un caissier nommé par le Préfet, sur la présentation du Conseil municipal. Les paiemens sont ouverts depuis le premier octobre de chaque année, jusqu'au premier avril de l'année suivante.

La comptabilité de l'établissement est tous les ans vérifiée et apurée au Conseil municipal, et l'arrêté pris à ce sujet par le Conseil est soumis à l'approbation de M. le Préfet du département.

Administration.

M. Demautort.	*Administrateurs.*
M. Montamant.	
M. Bonommet.	

M. Robelot, *Secrétaire-général.*

Service de la Caisse.

M. Nau, *Caissier.*

COMMISSION DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS, NOMMÉE PAR LE PRÉFET, EN EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ DU 5 MESSIDOR AN VIII.

Cette Commission est chargée de la répartition des Contributions directes dans la ville de Paris, de délivrer les patentes et de donner son avis sur les réclamations tendantes à dégrèvement.

Ses bureaux sont établis Place et à côté de l'Hôtel-de-ville.

M. Bros.	*Commissaires.*
M. Devaudichon.	
M. Guinot.	
M. Viger.	
M. Lescuyer.	

Secrétariat et Bureaux.

M. Simonnot, *Secrétaire.* M. Darras, *Chef.*

TRAVAUX D'ARCHITECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET DE LA VILLE DE PARIS.

1°. *Grande Voirie.*

M. *Norry*, à la Sorbonne.	*Architectes. Inspecteurs-généraux.*
M. *Heurtier*, quai d'Anjou, Isle S.-Louis, n. 3.	
M. *Galimard*, rue du faub. S.-Denis, n. 107.	
M. *Callet*, rue de la Pepinière, n. 48.	*Commissaires-Voyers.*
M. *Garrez*, rue des Aveugles, n. 2.	
M. *Coulon*, rue de la Harpe, n. 88.	
M *Bourdon*, rue Ne.-des-Mathurins, n. 8.	
M. *Docque*, rue du faub. S.-Denis, n. 73.	*Sous-Inspecteurs.*
M. *Marchand*, rue Cassini, n. 2.	
M. *Mesnon*, rue du faub. S.-Honoré, n. 94.	
M. *Vée*, rue Ne. Ste-Catherine, n. 15.	

M. Pierre, *Chef de la 2e. Division, Secrétaire du Bureau de la Grande-Voirie.*

Les *Architectes-Inspecteurs-généraux* surveillent les bâtimens en construction, ou en grande réparation dans la ville de Paris, afin de s'assurer si le règles de l'art de bâtir sont observées. Les *Commissaires-Voyers* concourent à cette surveillance, et sont chargés spécialement de tracer et de faire observer les alignemens, comme aussi de constater les contraventions aux réglemens relatifs à la formation et à la conservation de la voie publique. Les *Sous-Inspecteurs* sont particulièrement attachés aux Commissaires-Voyers.

Les Architectes-Inspecteurs-généraux et les Commissaires-Voyers composent le Bureau de la Grande-Voirie. Ce Bureau, le mardi de chaque semaine, à deux heures après-midi, se forme en *Bureau de consultation*, présidé par M. le Préfet du Département, ou, à son défaut, par l'un des Inspecteurs-généraux, pour entendre les prévenus de contraventions, malfaçons ou vices de construction, et prendre leur soumission d'exécuter les rectifications qui leur sont indiquées. Sur le refus des prévenus, les procès-verbaux et autres pièces sont remis au Conseil de Préfecture, pour être procédé dans les formes de rigueur.

2e. *Direction des travaux d'architecture du département de la Seine et de la ville de Paris.*

M. Molinos, *Architecte*, *Inspecteur-général*, rue St.-Florentin, n. 14.

Première section. Comprenant l'Hôtel-de-Ville et dépendances, les bâtimens des Mairies, les halles et marchés, les barrières et murs d'enceinte, les voiries de dépôt, les travaux des fêtes publiques.

M. Cellerier, *Inspect.-Contrôl.*, boulevart des Italiens, n. 20.
M. Pompon, *Inspecteur ordinaire*, rue Neuve Saint-Laurent, n. 3.

Deuxième section. Comprenant l'Archevêché, les Eglises, les Temples Réformés et Luthériens, les Cimetières.

M. Brongniart, *Architecte, Inspecteur en chef*, rue St.-Marc, n. 21.
M. Hyppolite Godde, *Inspecteur ordinaire*, rue Saint-Marc, n. 21.

Troisième section. Comprenant les Lycées, les Casernes et Corps-de-gardé de la Garde municipale et des pompiers.

M. Peyre, neveu, *Architecte*, *Inspecteur en chef*, rue des Poitevins, n. 14.
M. Couad, *Inspecteur ordinaire*, rue du Petit-Lion St.-Sulpice, n. 20.

3°. *Travaux des Communes rurales.*

M. Becquey-Beaupré, *Ingénieur en chef*, rue St.-Guillaume, faubourg Saint-Germain, n. 3.

M. *Gillet*, rue Ste.-Croix, chauss. d'Antin.	*Ingénieurs ordinaires.*
M. *Ducrest*, rue.	
M. *Navier*, rue.	

4°. *Egoûts.*

M. Girard, *Ingénieur en chef*, *Directeur des Eaux de Paris et du Canal de l'Ourcq*, rue du faubourg Poissonnière, n. 32.
M. Bruneseau, *Inspecteur particulier*, enclos des Bernardins.

5°. *Travaux hydrauliques.*

(Voyez *Ponts et Chaussées.*)

6°. *Carrières hors et sous Paris.*

M. Hericart de Thury, *Ingénieur des mines, Inspecteur-général*, rue Sainte-Catherine Saint-Michel, n. 1.

M. *Lebossu*, rue de Turenne, n. 69. . . } *Inspecteurs particuliers.*
M. *Cally*, place de l'Estrapade. . . . .

M. Husset, *Ingénieur-Geometre en chef*, au Nazaret des Capucins.

M. Delépine, *Sous-Ingénieur*, même demeure.

7°. *Tribunaux, Prisons et Maisons de répression.*

M. *Giraud*, rue des Marais du Temple, n. 17. } *Architectes.*
M. *Baumont*, au Palais du Tribunat. . .
M. *Viel*, rue Saint-Jacques, n. 288. . .
M. *Desche*, à Saint-Denis. . . . . .

8°. *Hospices.*

M. *Clavareau*, rue des Grands-Augustins. . } *Architectes.*
M. *Viel*, rue Saint-Jacques, n. 288. . .

PONTS ET CHAUSSÉES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET DE LA VILLE DE PARIS.

1°. *Routes et Ponts.*

M. Becquey de Beaupré, *Ingénieur en chef*, rue St.-Guillaume, faubourg St.-Germain, n. 3.

Service ordinaire. } *Ingénieurs ordinaires.*

M. *Gillet*, rue Ste.-Croix, chaussée d'Antin.
M. *Ducrest*, rue. . . . .
M. *Navier*, rue. . . . .

Service extraordinaire

M. *Duchaney*, rue. . . . .
M. *Gérard*, rue. . . . .
M. *Devilliers*, rue Saint-Dominique. . .

2°. *Pavé de Paris et Boulevarts.*

M. Freminville, *Ingénieur en chef*, rue du Bac, n. 112.

M. *Barlot*, rue de l'Université, n. 84. . } *Ingénieurs ordinaires.*
M. *Mouchelet*, rue de Vendome. . . . .

3°. *Pont d'Iéna.*

M. Lamandé fils, *Ingénieur en chef*, rue du Bac, n. 86.

4°. *Eaux de Paris et canal de l'Ourcq.*

M. Girard, *Ingénieur en chef, Directeur*, rue du faubourg Poissonnière, n. 32.

M. Stanislas Léveillé, *Ingénieur en chef*, chargé spécialement des travaux hydrauliques hors Paris, *à Meaux*.

M. Bralle, *Ingénieur en chef*, chargé spécialement des travaux hydrauliques dans Paris.

M. Haupois, *Ingénieur ordinaire*, chargé spécialement des pompes à feu de Chaillot et du Gros-Caillou.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Séant à Paris, Hôtel-de-ville.

Cette Société est composée de soixante membres résidans, de cinquante associés, dont vingt étrangers ; elle choisit parmi ses membres un secrétaire perpétuel, dont la nomination est présentée par le Ministre de l'intérieur à l'approbation de Sa Majesté.

Cette Société s'occupe, sous la surveillance du Ministre de l'intérieur, de tout ce qui est relatif au perfectionnement de l'agriculture et à l'amélioration de ses produits, tant en végétaux qu'animaux.

M. le Comte François de Neufchâteau (G. ✻), *Président.*
M. le Comte Depère (C. ✻), *Sénateur*, *Vice-Président.*
M. Silvestre, *Secrétaire.*
M. Olivier, *Vice-Secrétaire.*
M. Huzard, *Trésorier.*

Membres, Messieurs,

Allaire, *Administ. - général des forêts.*
Ameilhon ✻, *Membre de l'Institut.*
Amelin, *Propriétaire.*
Bagot, *Référendaire à la Cour des Comptes.*
Barré-de-Saint-Venant, *Propriétaire.*
Benoist, *Chef de division au ministère de l'intérieur.*
Bosc, *membre de l'Institut.*
Cadet de Vaux, *Membre de plusieurs Sociétés savantes.*
Cels, *Botaniste-Cultivateur.*
Challan ✻, *Membre du Corps Législatif*
Le Baron Chassiron ✻, *Maître des Comptes.*
Le Baron Coquebert de Montbret ✻, *Maître des requêtes.*
Decandolle, *Membre de plusieurs Sociétés savantes.*
Delessert, *l'un des Administrateurs-généraux des Hospices.*
Delpierre ✻, *Président de la Cour des Comptes.*
Le Comte Depère (C. ✻), *Sénateur*
Descemet, *Cultivateur-Pépiniériste.*
Desplas, *Artiste vétérinaire.*
Le Comte Dubois (C. ✻), *Conseiller d'Etat, Préfet de Police.*
Dupetit-Thouars, *Directeur de la Pépinière du Roule.*
Dupont (de Nemours), *Membre de l'Institut.*
Le Comte François de Neufchâteau (G. ✻), *Sénateur, Membre de l'Institut.*
Frémin, *Cultivateur.*
Le Comte Frochot (G. ✻). *Conseiller d'Etat, Préfet du département de la Seine.*
Gillet-Laumont, *Membre du Conseil des Mines.*
Gondoin ✻, *Membre de l'Institut.*
Gossuin, *Administ.-géner. des forêts.*
Le Comte Herwyn (G. ✻), *Sénateur.*
Huzard, *Membre de l'Institut.*
Le Comte de Tustal (C. ✻), *Sénateur.*
Lasteyrie, *Propriétaire.*
Leblond, *Propriétaire.*
Lombard, *Propriétaire Cultivateur.*

Membres, Messieurs,

Mallet, *Propriétaire-cultivateur.*
Meriel, *Cultivateur.*
Molard, *Administrateur du conservatoire des Arts et Métiers.*
Moreau de S.-Méry (C. ✻), *Conseiller d'Etat.*
Morel de Vindé, *Propriétaire.*
Mourgue, *l'un des Administrateurs généraux des hospices.*
Neuvry, *Propriétaire.*
Olivier, *Membre de l'institut.*
Parmentier ✻, *Membre de l'Institut.*
Petit, *Membre du Corps Législatif.*
Perthuis, *Propriétaire.*
Le Comte Regnaud de S.-Jean-d'Angely (G. ✻), *Ministre d'Etat.*
Richard d'Aubigny, *l'un des Administrateurs-généraux des hospices.*
Sageret, *Cultivateur.*
Saint-Genis, *Cultivateur.*
Le Comte Saint-Martin de la Motte (C. ✻), *Sénateur.*
Silvestre, *Membre de l'Institut.*
Swediaur, *Médecin.*
Tessier ✻, *Membre de l'Institut.*
Thouin (André) ✻, *Membre de l'Institut.*
Vilmorin, *Cultivateur pépiniériste.*
Yvart, *Cultivateur.*

Associés, Messieurs,

Bergon ✻, *Conseiller d'Etat, Direct. général de l'Administr. des Forêts.*
Chabert ✻, *Directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort.*
Le Comte Chaptal (C. ✻), *Sénateur, Membre de l'Institut.*
Cotte, *Correspondant de l'Institut.*
Cournol, *Jurisconsulte, Propriétaire.*
Desfontaines ✻, *Membre de l'Institut.*
Desmarets, *Membre de l'Institut.*
Le Baron Echassériaux aîné ✻, *Ministre Plénipotentiaire, à Lucques.*
Garnier Deschênes, *Propriétaire.*
Le Comte Grégoire (C. ✻), *Sénateur, Membre de l'Institut.*
Le Baron Lescalier (C. ✻), *Préfet maritime.*
Le Comte de Liancourt, *Propriétaire.*
Mathieu, *Directeur des droits réunis, à Bordeaux.*
Poulain-Grandprey, *Président du Tribunal civil, à Neufchâteau*
Réveillère-Lépeaux, *Propriétaire*
Le Baron Rougier-la-Bergerie ✻, *Préfet du Département de l'Yonne.*
Tenon ✻, *Membre de l'Institut.*
Thouin (Jean), *Jardinier en chef au Muséum d'histoire naturelle.*
Vauquelin ✻, *Membre de l'Institut.*
Vitry, *Membre de plusieurs Sociétés savantes.*

Associés étrangers. Messieurs,

Beckmann, *Professeur d'Economie rurale à Gottingue.*
Calkoen, *Secrétaire de la Société d'agriculture d'Amsterdam.*
Correa de Serra, *Homme de Lettres à Lisbonne.*
Le Baron d'Edelcrantz, *à Stockholm.*
Fabbroni, *Directeur du Cabinet d'histoire naturelle, à Florence.*
Hartig, *Conseiller supérieur des Forêts, à Stuttgard.*
Jefferson, *ex-Président des Etats-Unis.*
Marshall, *à Londres.*
Nicolaï, *à Rome.*
Le Comte de Rumford, *à Munich.*
Thaer, *Propriétaire à Zelle, pays d'Hanovre.*
Wiborg, *Professeur d'art Vétérinaire, à Copenhague.*
Le Baron de Woght, *à Hambourg.*
Young (Arthur), *Secrétaire du Conseil d'agriculture, à Londres.*

Chambre de Commerce de Paris,

Séant à la Préfecture du Département de la Seine.

Cette Chambre, créée par Arrêté du 6 Ventôse an 11, est composée de quinze Membres, et présidée par le Préfet de la Seine.

Elle est chargée de présenter ses vues sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce;

De faire connoître les causes qui en arrêtent les progrès;

D'indiquer les ressources qu'on peut se procurer;

De surveiller les travaux publics relatifs au commerce, tels, par exemple, que la navigation, et l'exécution des Loix et Arrêtés concernant la contrebande.

La Chambre se renouvelle par tiers tous les ans.

Ses jours d'assemblée ordinaire, sont fixés au Mercredi de chaque semaine.

Membres composant la Chambre, Messieurs,

Le Comte Frochot. (C. ❋), *Conseiller d'état, Préfet du département de la Seine, Président perpétuel.*
Barthelemy, rue du Mont-Blanc, n. 43.
Bidermann, boulevart Montmartre, n. 15.
Cordier, rue du faubourg Poissonnière, n. 8.
Davillier, boulevart Poissonnière, n. 15.
Delessert, rue Coq-Héron.
Dupont de Nemours, *Vice-Président*, faub. Poissonnière, n. 50.
Filliettaz, rue Basse du Rempart, n. 16.
Guiton, rue Michel-le-Comte.
Lafitte, rue du Mont-Blanc, n. 9.
Lafond, quai de la Tournelle, n. 21.
Lesourd, rue Montmartre, n. 19.
Martin, rue du faubourg Poissonnière.
Martin Puech, rue de Richelieu, n. 92.
Ollivier, rue du Gros-Chenet, n. 18.
Le Chevalier *Vignon* (O. ❋) rue de Grenelle-S.-Germain, n. 11.

Secrétariat de la Chambre, à la Préfecture.

M. *Ch. Brunet*, passage Sandrié, rue Basse du Rempart.
Le bureau est ouvert tous les jours, de 2 à 4 heures.

Sous-Préfectures du Département de la Seine.

Arrondissement de Saint-Denis (1).

M. Du Bos ❋, *Sous-Préfet*, à Saint-Denis.

(1) Les bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches & fêtes depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures du soir; et ceux de l'arrondissement de Sceaux, depuis neuf jusqu'à quatre.

M. Savouré, *Secrétaire*, *à Saint-Denis.*

Les chefs-lieux des justices de Paix de cet arrondissement sont, Nanterre, Neuilly, Pantin, Saint Denis.

Conseil d'arrondissement, Messieurs,

Tripier, *Propriétaire*, à Charonne.
Legendre Dousembray, *Propriétaire*, à Génévilliers.
Benoît Gabriel, *Propriétaire*, à Saint-Denis.
Gouret, *Juge de paix* à Nanterre.
Cretté, *Propriétaire*, à Dugny.
Francottay père, *Propriétaire* à Aubervilliers.
Béville, *Notaire*, à Saint Denis.
Delabordère, *ex-Maire*, à Neuilly.
Lanneau, *Homme de Loi*, à Saint-Denis.
Imbert, *Propriétaire*, à Pierrefitte.

. . . .

Arrondissement de Sceaux.

M. Houdeyer, *Sous-Préfet*, à Sceaux.
M. Séieaü, *Secrétaire*, à Sceaux.

Les chefs-lieux des justices de paix de cet arrondissement sont, Charenton, Sceaux, Vincennes, Villejuif.

Conseil d'arrondissement, Messieurs,

Buran (Louis), *Propriétaire et Maire*, à Charenton-Saint-Maurice.
Chevalier, *Propriétaire*, à Thiais.
Cury, *Propriétaire*, à Nogent-sur-Marne.
Defresne, *Pépiniériste*, à Vitry.
Desauges, *Libraire*, à Châtillon.
Dubreuil, *Propriétaire*, à Montrouge.
Dunepart, *Propriétaire*, à Vaugirard.
Girardot, *Propriétaire*, à Villemonble.
Laveaux, *Homme de lettres & Propriétaire*, aux Carrières de Charenton.
Lecoupt, *Marchand de Bois et Négociant*, *Secrétaire du Conseil*, à Charenton-le-Pont.
Muiron, *Propriétaire*, *Président du Conseil*, à Sceaux.

ARRONDISSEMENS COMMUNAUX ET MAIRIES DE LA COMMUNE DE PARIS.

Paris étant le chef-lieu du département, le Préfet y remplit les fonctions de sous-Préfet d'administration communale.

La commune de Paris est divisée en douze cantons ou justices de paix; ils ont chacun un maire & deux adjoints, qui sont

chargés de la partie adminiſtrative & des fonctions relatives à l'état civil (1).

Ces douze mairies ſe partagent en quatre arrondiſſemens, qui ont chacun un collége électoral; le premier arrondiſſement eſt compoſé des trois premières mairies; le deuxième, des quatrième, cinquième & ſixième mairies; le troiſième, des ſeptième, huitième & neuvième mairies; & le quatrième, des dixième, onzième & douzième mairies.

Premier arrondissement, rue d'Agueſſeau, n. 18, faubourg Saint-Honoré,

Compoſé des diviſions des Tuileries, des Champs-Elyſées, de la Place-Vendôme & du Roule.

Maire.

M. Le Cordier ❋, rue Saint-Honoré, n. 327.
M. Roze, rue Neuve du Luxembourg, n° 13, } *Adjoints.*
M. Monnaye, rue de Lille, n°. 4, }
M. Vasseur, *Chef des Bureaux*, rue Gaillon, n. 17.
M. Vidoine, *Chef du Bureau de l'Etat civil*, rue du Doyenné, n. 8.

Les bureaux de la Mairie ſont ouverts tous les iours, excepté les dimanches et fêtes nationales, depuis neuf heures juſqu'à quatre.

Deuxième arrondiſſement, hôtel Mondragon, rue d'Antin, n. 3.

Compoſé des Diviſions de Lepelletier, du Mont-Blanc, de la Butte-des-Moulins & du Faubourg-Montmartre.

Maire.

M. Denis-André Rouen ❋, *doyen des Notaires de Paris*, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 87.
M. Louis Picard, rue Thérèse, n°. 2. } *Adjoints.*
M. Jean-Louis Boilleau, *Notaire*, rue de Richelieu, n. 45. }
M. Moriceau., *Chef des Bureaux*, à la Mairie.
M. Duclos, *Chef du Bureau de l'Etat civil*, rue Gaillon.

Le *Maire* ou un *Adjoint* donne audience tous les jours, depuis onze heures juſqu'à trois heures de relevée; les ſéances municipales ont lieu les lundi, mercredi & vendredi de chaque ſemaine, de deux à quatre heures.

---

(1) Les publications, pour parvenir à la célébration de mariage, n'ont lieu que les dimanches, dans le lieu et à l'heure des séances municipales. Les mariages ne peuvent se célébrer que huit jours après.

Troisième arrondissement, aux Petits-Pères, près la Place des Victoires;

Composé des Divisions du Contrat-Social, de Brutus, ci-devant Molière et Lafontaine, du Mail & Poissonnière.

Maire.

M Jean-Joseph Rousseau ✻, rue des Jeûneurs, n°. 9.

M. Alex.-César Cretté, rue des Jeûneurs, n° 10, } *Adjoints.*
M. René-Augustin Marigner, rue des Bons-Enfans, n° 21. }

M. Jean-Nicolas Chartier, *Secrétaire*, maison des Petits-Pères.

M. Jean-Antoine Renaudin, *Chef du Bureau de l'Etat Civil*, rue Feydeau.

Les Séances de la Mairie se tiennent tous les jours, depuis onze heures jusqu'à trois.

Les Bureaux sont ouverts depuis 9 heures du matin jusqu'à quatre de relevée, les jours de dimanches et fêtes exceptés. Le bureau de l'état civil est ouvert même les jours de dimanches & fêtes depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

Quatrième arrondissement, place du Chevalier du Guet, n° 14;

Composé des divisions des Gardes-Françoises, des Marchés, du Muséum & de la Halle-au-Blé.

Maire.

M. Pierre-Bonaventure Lelong ✻, rue du Roule, n° 13.

M. Pierre-Jean Brochant, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 29, } *Adjoints.*
M. Jean-Nicolas Barbier, rue des Bourdonnois, n. 21, }

M. Etienne-Louis Cellier, *Chef des bureaux*, à la Mairie.

M. Jean-Baptiste Angot, *Chef du bureau de l'Etat Civil*, rue Saint-Denis, près l'Apport Paris.

Les Séances de la Mairie se tiennent tous les jours, depuis midi jusqu'à trois heures. Les bureaux sont ouverts tous les jours à neuf heures du matin; ceux de l'Etat civil, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 du soir.

On trouvera tous les jours M. Cellier, *Chef des bureaux*, à la Mairie; il donnera réponse sur les objets qui ne peuvent souffrir de retard.

Cinquième arrondissement, rue de Bondy, n° 26;

Composé des divisions de Bonne-Nouvelle, de Bon-Conseil, du Faubourg-du-Nord & de Bondy.

Maire.

Maire.

M. Pean de Saint-Gilles ❋, *Membre du Collége électoral du Département de la Seine*, place des Voges, n°. 6.

M. François Mauvage, faub. Saint-Denis, n°. 14, } *Adjoints.*
M. Olry Worms de Romilly, rue de Bondy, n°44, }

M. Maigrot, *Chef des Bureaux*, rue de Bondy, n°. 26.

M. Claude Auberon, *Chef du Bureau de l'Etat civil*, rue Beauregard, n° 43.

Les séances de la Mairie se tiennent de onze à trois heures.

Sixième arrondissement, abbaye Saint-Martin-des-Champs, rue Saint Martin;

Composé des divisions des Lombards, des Graviliers, du Temple & des Amis-de-la-Patrie.

Maire.

M. Bricogne ❋, rue Saint-Denis, n° 132.

M. Goulet, rue Quincampoix, n° 11, } *Adjoints.*
M. Solle, rue Ste.-Apolline, n° 8, }

M. Gallet, *Chef des bureaux*, rue Aumaire, n° 53.

M. Play, *premier Commis de l'Etat civil*, rue des Bernardins, n°. 28.

Le Maire, ou un des Adjoints, donne audience tous les jours, depuis onze heures jusqu'à deux.

Septième arrondissement, hôtel Saint-Aignan, rue Sainte-Avoye, n° 57;

Composé des divisions de la Réunion, de l'Homme-Armé, des Droits-de-l'Homme & des Arcis.

Maire.

M. Doulcet d'Egligny ❋, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 23.

M. Guyot, rue du Mouton, n° 5, ... } *Adjoints.*
M. Hémar-de-Sevran, rue de Paradis, n°. 10. . }

M. Lambin, *Chef des Bureaux*, rue des Billettes, n°. 7.

M. Gouniou, *Chef du Bureau de l'Etat civil*, rue des Blanc-Manteaux, n° 13.

Les Bureaux sont ouverts tous les jours depuis neuf heures jusqu'à quatre, excepté les dimanches et fêtes.

Huitième arrondissement, place des Vosges, n°. 14;

Composé des divisions des Quinze-Vingts, de l'Indivisibilité, de Popincourt & de Montreuil.

Maire.

M. Bénard de Moussignières ❋, rue de Montreuil, n° 35.
M. Villemsens, rue du Chemin-Vert, n° 6, } *Adjoints.*
M. Delarue, Boulevart S.-Antoine, n° 2, }
M. Pillas, *Chef des Bureaux*, boulevart S.-Antoine, n° 85.
M. Capitaine, *Chef du Bureau de l'Etat civil*, rue Jean-Beausire, n°. 8.

Le Maire ou un Adjoint donne audience tous les jours, depuis midi jusqu'à trois heures.

Neuvième arrondissement, Maison d'Aumont, rue de Jouy, n° 9;

Composé des divisions de la Fraternité, de la Fidélité, de l'Arsenal & de la Cité.

Maire.

M. Moreau ❋, rue S.-Antoine, n° 177.
M. Molinier-Montplanqua, rue de la Verrerie, n° 36. } *Adjoints.*
M. Denise, rue Saint-Antoine, n°. 76. . . . }
M. Bellicard, *Chef des Bureaux*, rue Saint-Denis, n° 118.
M. Lorthioir, *Chef du Bureau de l'Etat civil*, parvis Notre-Dame, n°. 22.
Les Séances de la Mairie se tiennent tous les jours, à midi.

Dixième arrondissement, rue de Verneuil, n°. 13, *vis-à-vis la rue Sainte-Marie.*

Composé des divisions de la Fontaine de Grenelle, de l'Unité, de l'Ouest & des Invalides.

Maire.

M. Piault ❋, rue de Lille, n° 30.
M. Desmaisons, rue de Lille, n° 81. . . } *Adjoints.*
M. Buffault, rue Richer, n° 24. . . . }
M. Fontanier, *Chef des Bureaux*, rue de Verneuil, n° 13.
Tous les jours le Maire ou un des Adjoints est à la Mairie depuis onze heures jusqu'à trois.
Les Bureaux sont ouverts à neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.
Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert les dimanches pour les déclarations de naissances et de décès, depuis neuf heures jusqu'à midi, heure à laquelle sont faites les publications de mariage.
La Mairie a établi un bureau de consultation gratuite pour les malades indigens de l'arrondissement; il tient ses séances tous les jeudis, depuis midi jusqu'à 3 heures, à la Mairie.

Onzième arrondissement, rue du Vieux-Colombier, n. 29, *près le Carrefour de la Croix-Rouge.*

Composé des divisions des Thermes, du Luxembourg, du Théâtre-François & du Pont-Neuf.

Maire.

M. Jean-Philippe-Gaspard Camet de la Bonnardière ✻, rue Pierre-Sarrazin, n. 13.

M. Alexandre-Nicolas Lemoine, rue de Nazareth, n. 1.
M. Alexandre-Henri-Nicolas Roëttiers de Montaleau, rue du Four, n°. 47. } *Adjoints.*

M. Antoine-Ferdinand Gastebois, *Secrétaire*, rue du Vieux-Colombier, n°. 29.

M. Jacques-François Menand, *Chef du Bureau de l'Etat civil*, rue de la Harpe, n. 81.

Les séances de la Mairie se tiennent tous les jours, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 heures du soir, excepté les dimanches et les fêtes publiques.

Les Bureaux sont ouverts tous les jours, à neuf heures du matin.

On trouve, tous les jours, à la Mairie, M. Gastebois, *Secrétaire*, qui est chargé de donner réponse sur les objets d'urgente expédition.

Douzième arrondissement, rue Saint-Jacques, n. 262.

Composé des Sections du Panthéon-François, du Jardin-des-Plantes, du Finistère & de l'Observatoire.

Maire.

M. Dubos ✻, rue S.-Jacques, n. 55.

M. Joseph Salleron, rue Neuve Sainte-Geneviève, n. 23,
M. Poulin, rue de la Vieille-Estrapade, n. 9, } *Adjoints.*

M. Deneufforge, *Chef des Bureaux*, rue du Plâtre Saint-Jacques, n°. 14.

M. Desbans, *Chef du Bureau de l'Etat civil*, quai des Miramiones, n. 35.

Les séances de la Mairie se tiennent tous les jours depuis 11 heures jusqu'à deux.

MAIRES DES ARRONDISSEMENS DE SAINT-DENIS ET DE SCEAUX.

Arrondissement de Saint-Denis.

Messieurs,	Communes.	*Messieurs*,	Communes.
Dezobry,	*Saint-Denis.*	Poirier,	*Saint-Ouen.*
Roullier,	*Pantin.*	Carondelet,	*Colombes.*
Demars (Nic.),	*Aubervilliers.*	Ravigneau,	*Asnières.*
Frémin,	*Bondy.*	Lefricque,	*Courbevoie.*
Hoüy,	*La Villette.*	Manet,	*Genevilliers.*
Cottereau,	*Noisy.*	Gillet,	*Nanterre.*
Cardon,	*Romainville.*	Saulnier,	*Puteaux.*
Levert,	*Belleville.*	Bidard,	*Surénes.*
Baudon D'Issoncourt,	*Bagnolet.*	Amavet,	*Passy.*
Chevalier,	*Charonne.*	Benoît,	*Auteuil.*
Hardi,	*Prés S. Gervais.*	Vauthier,	*Boulogne.*
Paillé,	*Clichy.*	Defaucompret,	*Pierrefitte.*
Boucry,	*La Chapelle.*	Leboüe,	*La Courneuve.*
Finot,	*Montmartre.*	Labbaye,	*L'Isle St.-Denis.*
Rossignol,	*Dugny.*	Mongrolle,	*Bobigny.*
Mitton,	*Le Bourget.*	Debehague,	*Drancy.*
Bordier,	*Villetaneuse.*	Denaeyer,	*Epinay.*
Delabordere,	*Neuilly.*	Garde,	*Stains.*

Arrondissement de Sceaux.

Chandoisel,	*Antony.*	Luisette,	*Ivry.*
Vattier,	*Arcueil.*	Pinson,	*La Branche du Pont S. Maur.*
Varnier,	*Bagneux.*	Boudet,	*Lay.*
Duflocq,	*Bercy.*	Roger,	*Maisons.*
N. Coindre,	*Bonneuil.*	Lunas,	*Montreuil.*
Lavisé,	*Bourg-la-Reine.*	Dubreüil,	*Montrouge.*
Bonval,	*Brie-sur-Marne.*	Loubet,	*Nogent sur Marne.*
Desterne,	*Champigny.*	Roux, père,	*Orly.*
Cahouet,	*Charenton-le-Pont*	Cagniet,	*Plessis-Piquet (le)*
Buran,	*Charenton S. Maurice.*	Denanteuil,	*Rosny.*
Moüette,	*Châtenay.*	Frottiée,	*Rungis.*
Pluchet,	*Châtillon.*	Montzaigle,	*Saint-Mandé.*
Moinery,	*Chevilly.*	Caylus,	*Saint-Maur.*
Duchef de la Ville,	*Choisy-sur-Seine.*	Desgranges	*Sceaux.*
Corby,	*Clamart.*	Piot,	*Thiais.*
Piot,	*Creteil.*	Duval,	*Vanvres.*
Débeine,	*Fontenay-aux-Roses.*	Dunepart,	*Vaugirard.*
Bontems,	*Fontenay-s-Bois.*	Barre,	*Villejuif.*
Chailloux,	*Fresnes.*	Girardot	*Villemomble.*
Recoderc,	*Gentilly.*	Préaux,	*Vincennes.*
Baron,	*Issy.*	Jullienne,	*Vitry.*

SECTION III.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Quai des Orfévres, près le Palais de Justice.

M. le Comte Dubois (C. ❋), *Conseiller d'Etat*, Préfet.

M. Piis ❋, *Secrétaire général de la Préfecture.*

La Préfecture de Police a été instituée par la loi du 28 pluviôse an 8, (art. 16).

Les attributions du Préfet de police ont été fixées par les arrêtés des 12 messidor an 8, et 3 brumaire an 9, par la décision du Ministre de la Police générale, en date du 25 fructidor an 9, par la loi du 22 germinal an 11, par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement du premier messidor suivant, et maintenus par le décret impérial du 21 messidor an 12.

Son autorité s'étend sur tout le département de la Seine, et sur les communes de Saint-Cloud, Meudon et Sèvres du département de Seine-et-Oise ; il a aussi la police du marché de Poissy du même département.

Il exerce ses fonctions sous l'autorité immédiate des Ministres, et il correspond directement avec eux pour les objets qui dépendent de leurs départemens respectifs.

Il est, en outre, chargé du quatrième arrondissement de la Police générale de l'Empire, et tient en cette qualité ses audiences tous les lundis, depuis midi jusqu'à deux heures, à l'hôtel de la Préfecture de Police.

Il est membre né du Conseil général d'Administration des Hospices et du Conseil d'Administration du Mont-de-Piété.

Il préside le tirage de la Loterie Impériale.

Conseil de Préfecture.

Conformément à l'art. 2 de l'arrêté du 6 messidor an 10, le Conseil de préfecture du département de la Seine, présidé par le Préfet de Police, connoît dans une séance qui a lieu le vendredi de chaque semaine, de toutes les affaires contentieuses administratives qui sont dans les attributions du Préfet de Police, d'après les règlemens du 12 messidor an 8 et autres postérieurs, et les dispositions de la loi du 29 floréal an 10.

Pour les Membres du Conseil de Préfecture. *Voyez* p. 689

SOUS-PRÉFECTURES.

Pour les Sous-Préfets de Saint Denis et de Sceaux. *Voyez* page 701.

Approvisionnement de Paris en combustibles.

M. Magin, aîné, *Commissaire général.*

Conseil de salubrité.

M. Parmentier ✻, *Membre de l'Institut.*
M. Deyeux, *Membre de l'Institut.*
M. Huzard, *Membre de l'Institut.*
M. Thouret ✻, *Doyen de la Faculté de Médecine, Membre du Corps Législatif.*
M. Leroux (J.-J.), *Professeur de Clinique interne de la Faculté de Médecine.*
M. le Chevalier Cadet Gassicourt, *Pharmacien ordinaire de S. M.*
M. Dupuytren, *Chirurgien en chef-adjoint à l'Hôtel-Dieu, Inspecteur-général de l'Université.*
M. Parizet, D. M. P. } *Rapporteurs.*
M. Petit, D. M. P. }

M. Bacoffe, père, *Pharmacien, chargé spécialement de la confection des boîtes fumigatoires*, rue du Temple.

Conseil Particulier de la Préfecture.

M. Jullienne, *Avocat au Conseil*, cloître Notre-Dame, n. 18.

Notaire de la Préfecture.

M. Chevrier, *rue Vivienne, n.* 20.

Avoué de la Préfecture.

M. Thierriet, *rue Guénégaud, n.* 9.

Commissaire priseur.

M. Commendeur, fils, *rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.*
M. Midavaine, *chargé de la conservation du Mobilier.*

Imprimeur.

M. Lottin, *Cour du Palais, n.* 1.

Docteurs en Chirurgie.

M. Soupé *à l'entrée de la place Thionville.*
M. Colon, aîné, *rue de Jérusalem*, n. 1.
M. Theytaud, *rue J. J. Rousseau*, n. 9.
M. Couserand, *Docteur en Chirurgie, rue Notre-Dame-des-Victoires, bureau des Diligences.*

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Division du Secrétariat général.

M. Bauve, *Chef de division.*

Il travaille avec les chefs, et suit auprès d'eux tous les détails de l'administration

Il est, en outre, chargé de la révision de tous les travaux relatifs aux parties administratives, économiques et matérielles.

Premier Bureau.

M. Lafargue, *Chef.*

Ordre général; ouverture et enregistrement des dépêches; leur renvoi dans les divisions; le contre-seing et le départ de la correspondance.

L'enregistrement et le dépôt des ordonnances et arrêtés du Préfet; leur envoi aux autorités constituées et aux fonctionnaires publics, agens et préposés de la Préfecture; le recueil des procès-verbaux de publication des ordonnances et règlemens de Police.

La correspondance générale, l'expédition des affaires mixtes et de celles qui n'ont point de département fixe.

La surveillance des sociétés anonymes, des tontines, des bureaux d'agence et d'affaires, des établissemens particuliers de bienfaisance, les sociétés maternelle et philanthropique, le bureau des nourrices.

Les fêtes et cérémonies publiques.

Le dépôt des décrets impériaux manuscrits et des décisions générales des Ministres.

La convocation du Conseil de Préfecture, l'enregistrement et le dépôt des décisions de ce Conseil.

Le rapport général et journalier de l'état de l'approvisionnement et des évènemens qui intéressent la sûreté publique.

La réception des déclarations faites directement à la Préfecture; les certificats de résidence, les actes de notoriété, les légalisations de signature des fonctionnaires publics et agens en chef, les demandes de place, les nominations et les prestations de serment, la traduction des pièces écrites en langues étrangères, le corps des Pompiers et la deuxième compagnie de réserve.

La confection des baux, marchés, adjudications et cautionnemens, l'acceptation des nantissemens fournis en meubles incorporels, la tenue du registre des actes sujets à l'enregistrement et le paiement de ce droit.

Deuxième Bureau.

M. Juhel, *Chef.*

La comptabilité et le contentieux des dépenses administratives; la liquidation des comptes et memoires y relatifs; l'expédition et la delivrance des ordonnances et mandats de paiement, tant sur le Trésor public que sur la caisse municipale et celle de la Préfecture, pour l'emploi des fonds généraux et communaux affectés aux dépenses de l'administration; la formation du budjet, celle du compte annuel; l'examen des comptes de toutes les caisses dépendantes de la Préfecture ou placées sous sa surveillance; les pensions des employés; l'apurement des comptes des boulangers; l'entretien et les réparations de l'hôtel; la surveillance du mobilier.

Troisième Bureau.

M. Lemaître, *Archiviste.*

La garde des pièces relatives aux affaires terminées, la réception, l'enregistrement, la conservation et remise des pièces à conviction et des effets saisis ou trouvés, la comptabilité des impressions et des fournitures de bureau.

Division du 4e. arrondissement de la police générale de l'Empire.

M. Veyrat, père, *Inspecteur-général, Chef de division.*

M. Veyrat, fils, *Inspecteur-général-Adjoint.*

M. Chavard, *premier Commis.*

La surveillance générale et les affaires secrètes; les émigrés et amnistiés, les affaires urgentes concernant les attroupemens, les réunions tumultueuses et menaçant la tranquillité publique; les coalitions d'ouvriers; la recherche des conscrits et déserteurs; les prisonniers de guerre évadés; les marins, et toutes les affaires qui doivent être concertées avec le Général Commandant d'armes de la place; les mandats d'amener et de perquisition.

Ce bureau est en permanence nuit et jour.

PREMIÈRE DIVISION.

M. Boucheseiche, *Chef de division.*

Il est chargé spécialement de la surveillance de la Maison du Refuge, dite de Saint-Michel, et de tout ce qui peut y être relatif.

Premier Bureau.

M. Chabouillé, *Chef.*

L'instruction et la correspondance relatives à toutes les affaires concernant les émigrés et amnistiés, et autres affaires politiques et secrètes.

L'exécution du décret impérial du 21 messidor an 12, en ce qui concerne la correspondance et l'instruction des affaires relatives au quatrième arrondissement de la police générale de l'Empire. Les marchandises prohibées, la fraude.

Le port d'armes pour la chasse et pour la défense personnelle; les armes défendues; les permissions pour le tir ou l'essai des armes à feu.

La ratification des engagemens.

La vente et distribution des poudres et salpêtres.

Deuxième Bureau.

M. Léger, *Chef.*

La délivrance des passeports à l'étranger, les passeports pour voyager de Paris dans l'intérieur de l'Empire, le *visa* des passeports des voyageurs, le *visa* des permissions ou congés accordés aux militaires et marins qui veulent résider ou séjourner à Paris, le *visa* des cartes délivrées aux élèves de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole impériale d'Alfort et autres, les permis de séjour, les cartes de sûreté et d'hospitalité.

Troisième Bureau.

M. Boucher, *Chef.*

L'exécution des lois relatives aux cultes, la surveillance de l'état civil, les suicides, les morts accidentelles, les enfans morts-nés, les cimetières, les sépultures particulières, les inhumations, les exhumations.

L'imprimerie, la librairie, les journaux et pamphlets, les affiches et afficheurs, les colporteurs, les écrivains publics, les contraventions aux lois relatives au timbre et aux loteries.

Les théâtres, bals, concerts, feux d'artifice, l'exposition publique d'objets de curiosité, les sociétés et réunions, les peintures et gravures, les maisons de jeu, les maisons de débauche, les femmes publiques, et les commissionnaires près les théâtres.

Les travestissemens et déguisemens, les chanteurs, les baladins et saltimbanques.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Henry, *Chef de division.*

Premier Bureau.

Ce bureau est immédiatement dirigé par le Chef de Division.

Les vols et assassinats, les incendies à dessein prémédité, les fausses monnoies, les rogneurs et altérateurs de monnoies, la surveillance de la garantie des matières d'or et d'argent, les laminoirs, moutons, presses, balanciers et coupoirs; les faussaires, les hôtels garnis et les logeurs, le mont-de-piété, les commissionnaires du mont-de-Piété, les brocanteurs, les encans, les salles de vente, les insensés, les furieux, la mendicité, les vagabonds, les gens sans aveu, les évadés des prisons et des fers, les libérés des fers, les porte-falots, le recueil des renseignemens relatifs aux individus dénoncés, arrêtés et jugés.

Deuxième Bureau.

M. Limodin. }
M. Bertaux. } *Commissaires-Interrogateurs.*

Les interrogatoires et le renvoi des prévenus devant les substituts du Procureur général impérial, l'envoi des enrôlés aux dépôts coloniaux.

Troisième Bureau.

M. Parisot, *Chef.*

M. Honnein, *Inspecteur général des prisons.*

M. David, *Adjoint.*

La police des prisons, maisons d'arrêt, de justice, de force, de correction, de détention et de répression, la délivrance des permissions de communiquer avec les détenus, le classement des détenus, selon la nature de leurs peines, les transféremens, les extractions, le départ de la chaîne, les mises en liberté, la surveillance des maisons de correction paternelle, celles des maisons de santé, les hôpitaux et hospices, les réquisitions au Préfet du département sur les réparations, changemens ou constructions à faire aux maisons d'arrêt, de force, de détention et de mendicité, l'envoi des enfans abandonnés aux hospices; la correspondance relative aux recherches et vérifications qui ont pour objet de faciliter le recouvrement des amendes et frais dus au domaine en matière criminelle et de police correctionnelle, par suite d'arrêts ou jugemens rendus soit à Paris, soit dans les départemens, contre les individus ayant leur domicile dans la capitale; l'envoi au Directeur de l'enregistrement des certificats attestant la solvabilité ou l'état de carence des redevables.

TROISIÈME DIVISION.

Partie Administrative, Economique et Matérielle.

M. Chicou, *Chef de division.*

Premier Bureau.

M. Farmond, *Chef.*

M. Bralle, *Ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé des travaux hydrauliques de la ville de Paris, et Directeur de la machine de Marly.*

M. Caylus, *Inspecteur gén. des bureaux de placement des ouvriers.*

Le service de l'illumination, le balayage, le nettoiement, les voiries à boue, les égoûts, les décharges publiques, la voirie de Montfaucon, les aqueducs, les puits, les fontaines, les pompes à feu et autres, les porteurs d'eau, l'arrosement, le ramonage, les ramoneurs, les incendies, les magasins des pompes, réservoirs, tonneaux et seaux à incendie, machines et ustensiles en dépendant, l'entretien des brancards destinés au transport des blessés ou des malades.

Les amphithéâtres et salles de dissection, les ateliers, manufactures, laboratoires et autres établissemens qui intéressent la salubrité.

L'exécution de la loi relative aux manufactures, arts et métiers et à la police des ouvriers, les bureaux de placement et les livrets, les sociétés de prévoyance et de secours mutuel.

L'école de pharmacie, les pharmaciens, les élèves en pharmacie, les droguistes et épiciers; les herboristes, les officiers de santé, les sage-femmes, les remèdes secrets, la destruction des médicamens gâtés, corrompus ou nuisibles.

La propagation de la vaccine et les maladies épidémiques.

La recherche, l'abattage et l'écarissage des chevaux morveux et autres animaux attaqués de maladies contagieuses, les fosses vétérinaires et les écarrisseurs.

Les messageries et autres voitures publiques; les carrosses de place; les cabriolets; les charrettes et haquets; les cochers, postillons, charretiers, porteurs de chaises et porte-faix; les étalages mobiles.

Les réquisitions au préfet du département pour les constructions, changemens ou réparations à faire aux corps-de-garde de la force armée, aux corps-de-garde des pompiers, aux murs de clôture, aux temples, etc.

Entreprise de l'Illumination.

M. Vincent, *Entrepreneur.*

Le Bureau est Cour des Petites-Ecuries, faubourg Saint-Denis.

Entreprise du Nettoiement et de l'Arrosement.

M. Boursault, *Entrepreneur.*

Le Bureau est rue Blanche, Chaussée d'Antin, n. 20.

M. Parthon, *Inspecteur général des deux services*, quai d'Anjou, isle Saint-Louis, n. 25.

Deuxième Bureau.

M. Dumas, *Chef.*
M. Magin, jeune, *Inspecteur général de la navigation et des ports, chargé de la surveillance de l'approvisionnement en combustibles.*
M. Morthulé, *Inspecteur général adjoint.*
M. Besche, *Inspecteur* (extra muros), à S.-Denis.
M. Margana, *Commissaire des halles et marchés.*
M. Caylus, *Commissaire des Halles et marchés, et Inspecteur général des boissons.*
M. Pitra, *Contrôleur général du recensement et du mesurage des bois et charbons.*
M. Boucher, *Contrôleur ambulant.*
M. Cheville, *Contrôleur de la halle aux grains et farines.*
M. Recodere, *Inspecteur de la rivière de Bièvre*, à Gentilly.
M. Descoings, *Commissaire de la Bourse.*

Les halles et marchés, ports et places de vente, les magasins de fourrage, la caisse de la volaille et du gibier, celle de la marée.

La surveillance des marchés de Sceaux et de Poissy. les épizooties. la caisse du cautionnement des bouchers, les échaudoirs, fondoirs et étaux, les vacheries, les étables à porcs, les établissemens de charcuterie, les bouchers, les charcutiers, les chandeliers, les tanneurs et hongroyeurs.

Le dépôt de garantie des boulangers, les établissemens de boulangerie et de pâtisserie, les boulangers, les pâtissiers.

La tenue des mercuriales.

La surveillance des vases et ustensiles de cuivre, la saisie et destruction des comestibles et des boissons gâtés, corrompus ou nuisibles.

La bourse, les agens de change et courtiers du commerce.

L'exécution des lois concernant l'uniformité des poids et mesures. le droit de pesage, mesurage et jaugeage publics sur les halles, marchés, ports et chantiers, et la surveillance des bureaux établis pour la perception du droit.

Les rivières de Seine, Marne, Bièvre, Croult et Rouillon, le garage des bateaux. les débordemens et débâcles, les établissemens sur la rivière et les ports, les secours aux noyés et le placement des boîtes fumigatoires, la morgue.

Les mesures d'urgence pour assurer l'approvisionnement en combustibles.

Les chantiers et les dépôts de charbons.

Les ouvriers des halles et des ports.

Les réquisitions au préfet du département sur les réparations, changemens ou constructions à faire dans les halles et marchés, ports, quais, berges, etc.

Bureau de l'inscription des Ouvriers.

M. Masson, *Commissaire de police.*

Ce Bureau est à la Halle aux Draps.

Syndics des bouchers.

M. Aubé, *Syndic.*

M. Didier, M. Bary, M. Roussel, M. Leprompt, M. Hardi, M. Lebroussard, } *Adjoints.*

M. Feugueur, *Doyen des bouchers.*

Leur Bureau est à la Halle aux Veaux, division du Jardin des Plantes.

Syndics des boulangers.

M. Ferret. M. Dubail. M. Paigné. M. Langlois.

Leur Bureau est au magasin Sainte-Elisabeth, rue du Temple.

Délégués des Charcutiers.

M. Masson. M. Pagnière. M. Voisi.

Leur Bureau est rue des Cinq-Diamans, n. 10.

Délégués des Limonadiers.

M. Harger. M. Robert. M. Barbier.

Délégués des Traiteurs et Restaurateurs, Rôtisseurs et Pâtissiers.

M. Dubertret. M. Trianon. M. Millet. M. Legacque.
M. Dangé. M. Leredde. M. Vacossin.

Délégués des Charpentiers.

M. Girardin. M. Faguet. M. Bouillette.

Délégués des Entrepreneurs de maçonnerie.

M. Guié. M. Delarbre. M. Moreau.

Ce Bureau et le précédent sont rue de la Mortellerie, n. 151.

Bureau de vérification des poids et mesures.

M. Saint-Germain, *Chef vérificateur.*

Ce Bureau est rue Saint-Louis, près la Préfecture de Police.

Inspecteurs des poids et mesures

M. Tobie, M. Mabille, } *pour Paris.*

M. Delamotte, *pour les Communes rurales.*

QUATRIÈME DIVISION.

Bâtimens et petite Voirie.

M. Happe, *Architecte de la Préfecture, Commissaire de la petite Voirie, Chef de la Division.*

M. Lavalade, *Chef de bureau.*

M. Fréminville, *Ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé des travaux du pavé de Paris et des Boulevarts.*

M. Bralle, *Ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé spécialement des travaux hydrauliques dans Paris.*

M. Héricart de Thury, *Ingénieur ordinaire des mines, Inspecpecteur général des carrières du département de la Seine.*

M. Parton, *Inspecteur général de la salubrité.*

Architectes-Inspecteurs des Bâtimens, de la petite Voirie et des Carrières.

M. Croissant, M. Chabouillé, M. Mathieu,
M. Coquelet, M. Sandrié, M. Chevalier,
M. Droulot, *Inspecteur particulier des carrières.*

La petite voirie et la délivrance des permissions y relatives.

La réparation ou démolition des bâtimens ou partie des bâtimens qui menacent ruine.

La surveillance des démolitions en général et les mesures à prendre en pareil cas.

Les malfaçons et vices de constructions qui compromettent la sûreté publique et individuelle, ou qui peuvent occasionner des incendies.

La surveillance de la construction, entretien et vidange des fosses d'aisances.

Les gouttières saillantes; les caisses, pots à fleurs et autres objets exposés sur les toîts ou sur les croisées, qui, par leur chûte, pourroient blesser les passans.

Les dépôts de matériaux sur la voie publique.

Les réparations urgentes des dégradations accidentelles qui s'y manifestent dans le pavé par l'effet des enfoncemens, affaissemens et excavations, ou par suite de la rupture des tuyaux de distribution des eaux dans Paris.

Les réparations des conduites.

La surveillance des carrières et des fours à plâtre ou à chaux.

La surveillance des monumens et édifices publics dont la protection et préservation sont attribuées au Préfet de police, par l'article 34 de l'arrêté du 12 messidor an 8.

Les réquisitions à faire au Préfet du département, et la correspondance avec les Ministres pour cette partie.

La visite de tous les établissemens qui doivent être autorisés par le Préfet de police.

L'inspection des travaux relatifs à l'entretien et aux réparations à faire tant à l'hôtel de la Préfecture qu'aux établissemens qui en dépendent.

Le règlement de tous les mémoires y relatifs.

Les plans, dessins, devis et autres objets d'arts et d'architecture.

FONDS.

M. Armand, *Chef et Caissier.*

La comptabilité des fonds secrets de police.

Le paiement des traitemens des fonctionnaires et employés de la Préfecture.

Le paiement des pensions.

La recette et l'emploi des fonds affectés au personnel des prisons.

La recette des rétributions fixées par les décrets relatifs à la délivrance des passeports et des permis de ports-d'armes.

Les fonds de la rétribution perçue à la vérification des poids et mesures.

La recette des droits perçus conformément aux décrets impériaux des 9 et 16 juin 1808, et 27 octobre suivant, savoir :

Droits sur les fiacres et cabriolets de louage, roulant et stationnant sur la voie publique; droit de petite voirie; droits de pesage, mesurage et jaugeage publics dans la ville de Paris; et le versement de ces produits dans la caisse municipale; le paiement de toutes les dépenses urgentes, telles que frais d'incendie, de salubrité, de retrait, de noyés, de transport de cadavres, honoraires de chirurgiens et autres.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Premier Arrondissement.

Divisions.	Messieurs.
Roule.	Regnault, rue du Rocher, n. 14. Meyé, *Secrétaire.*
Champs-Elysées. . . .	Delafontaine, rue du F. du Roule, n. 7. Braconnier, *Secrétaire.*
Place Vendôme . . .	Alletz, rue Thiroux, n. 12. Feuillet, *Secrétaire.*
Tuileries.	Chazot, rue Marceau, n. 15. Hervé, *Secrétaire.*

Deuxième Arrondissement.

Butte-des-Moulins . .	Comminges, rue d'Argenteuil, n. 48. Petit, *Secrétaire.*
Faubourg Montmartre.	Sandras, rue Rochechouart, n. 51. Suret, *Secrétaire.*
Mont-Blanc	Beffara, rue Saint-Lazare, n. 12. Maroteau, *Secrétaire.*
Lepelletier.	Aubriet, rue Feydeau, n. 28. Denis, *Secrétaire.*

Troisième Arrondissement.

Poissonnière. . . .	Bauve, j., rue et F. S. Denis, n. 105. Vibert, *Secrétaire.*
Mail.	Noël, rue Pagevin, n. 3. Jacobé, *Secrétaire.*
Contrat-Social. . . .	Coutans, rue Coquillère, n°. 22. Geoffroy, *Secrétaire.*
Brutus.	Leroux, rue Montmartre, au Marché Saint-Joseph. Martin, *Secrétaire.*

Quatrième Arrondissement.

Gardes-Françoises. .	Couté, rue Jean-Saint-Denis, n. 7. Martin, *Secrétaire.*
Muséum.	Ferté, place S. G. l'Auxerrois, n. 41. Ducourez, *Secrétaire.*
Halle-au-Bled. . . .	Chabanety, rue Montesquieu, n. 6. Cousin, *Secrétaire.*
Marchés.	Masson, à la Halle aux Draps. Lepelletier, *Secrétaire.*

Cinquième Arrondissement.

Bondy.	Vaugeois, rue de Lancry, n. 7. Buffaut, *Secrétaire.*
Faubourg du Nord. .	Oger, rue Saint-Laurent, n. 7. Oger, fils, *Secrétaire.*

Divisions.	Messieurs,
Bonne-Nouvelle.	Jacquemin, rue Saint-Claude, n. 6. Cristophe, *Secrétaire.*
Bon-Conseil.	Quin, rue Thévenot, n. 23. Rousseau, *Secrétaire.*
	Sixième Arrondissement.
Amis de la Patrie. . . .	Lemonnier, rue Ste.-Apoline, n. 7. Boutaud, *Secrétaire.*
Graviliers.	Droulot, rue des Fontaines, n. 15. Hennequin, *Secrétaire.*
Temple.	Dusser, rue Charlot, n. 39. Capelle, *Secrétaire.*
Lombards.	Gandillaud, rue Quincampoix, n. 59. Mauduit, *Secrétaire.*
	Septième Arrondissement.
Réunion.	Almain, r. du Cimetière S.-Nicolas, n. 9. Monnet, *Secrétaire.*
Homme-Armé.	Pons, rue de l'Homme Armé, n. 3. Montaut, *Secrétaire.*
Droits-de-l'Homme. .	Chappuis, rue des Juifs, n. 18. Forest, *Secrétaire.*
Arcis.	Frémy, rue de la Tisseranderie, n. 25. Jacob. *Secrétaire.*
	Huitième Arrondissement.
Indivisibilité. . . .	Lafontaine, r. Neuve-S.-François, n. 8. Giraudot, *Secrétaire.*
Quinze-Vingts. . .	Boucheron, rue de Charenton, n. 78. Brenier, *Secrétaire.*
Montreuil.	Laurent, gr. r. du F.S.-Antoine, n. 181. Laurent, fils, *Secrétaire.*
Popincourt.	Bagnard, rue Amelot, n. 36. Gille, *Secretaire.*
	Neuvième Arrondissement.
Fidélité.	Taine, rue des Barres, n. 4. Leguillez, *Secrétaire.*
Fraternité.	Bréon, quai de l'Egalité, n. 24. Delâtre, *Secrétaire.*
Arsenal.	Arnoud, rue des Lions S. Paul, n. 2. Deschamps, *Secrétaire.*
Cité.	Violette, cloître Notre-Dame, n. 4. L'Amiral, *Secrétaire.*
	Dixième Arrondissement.
Unité.	Pessonneau, r. des Marais, F.S. G. n. 19. Villemenet, *Secrétaire.*
Ouest.	Genest, rue de Sèvres, n. 89. Willaume, *Secrétaire.*

Divisions.	*Messieurs*,
Fontaine Grenelle. . .	Sobry, rue du Bacq, n. 58. Frambry, *Secrétaire.*
Invalides.	Martinet, rue de la Boucherie des Inval. Lapoule, *Secrétaire.*

Onzième Arrondissement.

Théâtre François. . .	Renouf, rue des Poitevins, n. 10. Thirial, *Secrétaire.*
Luxembourg.	Daubanel, rue du Four, n. 41. Petit, *Secrétaire.*
Thermes.	Larcher, rue de la Parcheminerie, n. 2. Gaussant, *Secrétaire.*
Pont-Neuf.	Clément, rue Ste. Anne, n. 6. Fleuriais, *Secrétaire.*

Douzième Arrondissement.

Jardin des Plantes. .	Naudon, r. des Foss. S. Bernard, n. 43. Henriot, *Secrétaire.*
Panthéon.	Brouet, rue de Bièvre, n. 21. Brouet, fils, *Secrétaire.*
Observatoire.	Legoy, rue du faub. S. Jacques, n. 248. Loignon, *Secrétaire.*
Finistère.	Brion, r. du Marché aux Chevaux, n. 16. Mezière, *Secrétaire.*

Les Commissaires de Police, en vertu de la loi du 27 ventôse an 8, remplissent près le tribunal de police les fonctions de procureurs impériaux.

Officiers de Paix, Messieurs,

Veyrat, père, Inspecteur-général du quatrième arrondissement de la Police gén. de l'Empire, hôtel de la Préfect. de police.

Veyrat, fils, Inspecteur-général adjoint.

Bazin, rue S. Christophe, n. 8.
Noel, rue du Martois, n. 16.
Thibout, rue S. Antoine, n. 79.
Mercier, quai de la Mégisserie, n. 36.
Michaud, rue des Fossés St.-Germain l'Auxerrois, n. 24.
Lecler, rue du milieu des Ursins, n. 5, en la Cité.
Lafitte, rue S. Dominique, n. 4, au Gros-Caillou.
Destavigny, rue Gallande, n. 44.
Boachon, rue de la Tisseranderie, n. 7.
Quertin, rue des Mauvaises-Paroles, n. 9.
Yvrier, vieille rue du Temple, n. 23.
Renard, rue Bertin-Poirée, n. 12.
Coulombeau, rue du Four S. G. n 41.
Poisson, rue des Vieux-Augustins, n. 10.
Caillole, rue de Bièvre, n. 8.
Bossenet, rue des Marais, n. 16.
Foudras, rue Guénégaud, n. 15.
Laporte, place du Palais de Justice, n. 30.
Willemenet, rue des Marais, n 19.
Grolleau, parvis Notre-Dame, n. 22.
Dubois, rue Saint-Jacques-la-Boucherie, n. 23.
Rousseau, quai Pelletier, n. 28.
Comminges, *fils*, *Adjoint*, rue d'Argenteuil, n. 48.

TRIBUNAL DE POLICE.

Place des Vosges, au chef-lieu de la Mairie du 8e. Arrondissement.

Ce tribunal, institué par la loi du 28 floréal an 10, connoît

de tous les délits de police, dont la peine n'excède ni la valeur de trois journées de travail, ni trois jours d'emprisonnement.

Chaque Juge de paix de Paris y siége tour-à-tour pendant trois mois.

Commissaires de Police faisant les fonctions de Procureur Impérial.

M. Masson, rue S.-Denis, au coin de celle de la Tabletterie.
M. Legoy, rue du Faubourg Saint-Jacques, n. 248.
M. Coutans, rue Coquillière, n. 22.
M. Duchauffour, *Greffier*, rue Bourtibourg.
M. Auzolles, *Commis-Greffier*, rue Neuve St.-Médéric.
M. Brissault, *Commis-Greffier*, rue d'Orléans S.-Marcel, n. 11.

Les Huissiers Audienciers de MM. les Juges-de-Paix ont leur bureau général près le Tribunal; ils y rédigent tous les exploits contenant plaintes en injures verbales et autres.

CORPS DES POMPIERS.

Etat-Major.

M. LEDOUX, Commandant en chef. } Au chef-lieu, rue Saint-Louis,
M. Moriffet, Commandant en fecond. } au Palais.
M. Six, premier Ingénieur, rue d'Anjou-Thionville.
M. Audibert, second Ingénieur.
M. Villeneuve, Quartier-Maître-Trésorier, au Chef-lieu.
M. Sengenffe, Chirurgien-major, rue Chabanois, n. 6.

Capitaines, Messieurs,

Duperche, Capitaine de la première Compagnie, au Chef-lieu.
Debruge, Capitaine de la feconde Compagnie, rue des Prêcheurs, n. 16.
Vaniez, Capitaine de la troifieme Compagnie, au Chef-lieu.

Lieutenans, Messieurs,

Guerin, Lieutenant de la premiere Compagnie, r. Charonne, faub. S. Antoine.
Moutreleau, Lieutenant de la feconde Compagnie, au Chef-lieu.
Foulloy, Lieutenant de la troifieme Compagnie, au Chef-lieu.

Le Chef-lieu, rue Saint-Louis, fervant actuellement de réferve, eft compofé de plufieurs pompiers et élèves, d'un Sergent, du Chef des ouvriers-garde-magasin, de trois Caporaux & d'un Tambour pour les ordonnances.

Il y a, pour faire le fervice journalier, 350 Pompiers divifés en trois compagnies, qui font le fervice de trois jours l'un, à trois pompiers de garde dans chaque corps-de-garde tous les jours, et environ 100 élèves surnuméraires.

Indépendamment du service intérieur de la ville, le corps des Pompiers fournit douze hommes à Saint-Cloud, et neuf à Compiegne, Fontainebleau et Rambouillet.

Il y a 39 Corps-de-garde dans Paris.

Le premier, au Chef-lieu, rue S. Louis, près l'hôtel de la préfecture de police.
Le deuxieme, rue Coquéron, près celle de la Juffienne, attenant le derrière de la grande Pofte.
Le troifieme, Abbaye Saint-Martin.
Le quatrieme, rue du Fauxbourg Saint-Lazare, vis-à-vis la fontaine.
Le cinquieme, place de la Baftille.
Le fixieme, rue des Blanc-Manteaux.
Le feptieme, rue Saint-Bernard, Faubourg Saint-Antoine.
Le huitieme, rue Saint-Barthelemy, proche le Palais de Juftice.
Le neuvieme, rue Saint-Victor, en face de la rue des Boulangers.

Le

Le dixieme, faub. du Finistère, rue Mouffetard, près la rue de l'Arbalêtre.
Le onzieme, Place de l'Estrapade.
Le douzieme, au commun du Sénat.
Le treizieme, rue de Sèves, vis-à-vis les Petites-Maisons.
Le quatorzieme, rue de l'Université, F. S.-Germain, Bureau de la Guerre.
Le quinzieme, rue de Marigny, Faubourg du Roule.
Le seizieme, cour du Palais du Tribunat.
Le dix-septième, rue N.-des-Petits-Champs, attenant le Ministère des Finances.
Le dix-huitième, rue du faubourg Montmartre, vis-à-vis la rue Cadet.
Le dix-neuvième, arcade Colbert.
Le vingtieme, à la rotonde, enclos du Temple, près la rue Forêt.
Le vingt-unième, rue de Grenelle, aux bureaux du Ministre de l'Intérieur.
Le vingt-deuxieme, rue de la Poterie, Halle aux Draps.
Le vingt-troisieme, rue & île Saint-Louis, presque vis-à-vis la rue de la Femme-Sans-Tête.
Le vingt-quatrieme, rue des Noyers, presque vis-à-vis la rue des Anglois.
Le vingt-cinquieme, rue Guénégaud, hôtel des Monnoies.
Le vingt-sixième, grande cour du Louvre.
Le vingt-septieme, à l'Hôtel de Ville.
Le vingt-huitieme, à Chaillot.
Le vingt-neuvieme, au Gros-Caillou.
Le trentieme, cour du Palais de l'Empereur.
Le trente-unieme, chez le Ministre de la Marine, rue de la Concorde.
Le trente-deuxieme, au Palais du Corps législatif, ci-devant palais Bourbon.
Le trente-troisieme, chez le Ministre de la Justice.
Le trente-quatrieme, à la Tresorerie Impériale.
Le trente-cinquieme, chez le Ministre des Relations Extérieures, rue du Bac.
Le trente-sixieme, rue Charonne, au Magasin de l'équipement des troupes.
Le trente-septieme, faubourg du Temple, à l'ancienne Cazerne des Gardes.
Le trente-huitieme, à l'Ecole Militaire.
Le trente-neuvieme, à l'Hôtel Impérial des Invalides.

Dépôts d'Eau à incendie, munis de pompes, gros et petits tonneaux.

1.	Au chef-lieu, quai des Orfévres,		2 gros tonneaux.	2 petits.
2.	Rue et Abbaye Saint-Martin,		1.	1.
3.	A Saint-Lazare,		1.	».
4.	Rue Saint-Bernard, faub. Saint-Antoine,		2.	1.
5.	Rue Saint-Barthélemy,		2.	1.
6.	Rue Saint-Victor,		3.	».
7.	Faubourg du Finistère,		1.	».
8.	Rue Marigny, faubourg Saint-Honoré,		1.	».
9.	Rue des Victoires, chez M. le Comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely,		1.	».
10.	Place de l'Estrapade,		2.	1.
11.	Au petit Luxembourg,		2.	».
12.	Rue Saint-Romain, faub. S. G.	1 pompe.	2.	».
13.	Rue Neuve des Capucines,	1.	».	».
14.	Passage du Panorama,	1.	».	1.
15.	Manége de M. Franconi,	1.	».	1.
16.	Rue Poissonnière, aux Menus-Plaisirs.	1.	».	».
17.	Passage du Caire,	1.	».	».
18.	Halle aux Draps.		1.	».

SECTION IV.

GARDE DE PARIS.

La Garde de la ville de Paris et composée de 2,660 hommes d'infanterie, divisés en deux régimens de deux bataillons chacun, faisant le même service que la ligne, et d'un corps de Dragons formant un Escadron. (*Décret du* 18 *Mai* 1806).

Elle est soumise aux mêmes lois et règlemens que les autres troupes de l'Empire. Elle a trois bataillons employés à l'armée d'Espagne.

PREMIER RÉGIMENT.

M. Devaugrigneuse (O.❊), *Col.*
M. De Querelles, *Major.*
M. Sauset ❊, M. Lefranc ❊, *Lieut.-Colon.*
M. Gré, *Quartier-Maître-Trés.*
M. . . . . , *Adjud.-Major.*
M. . . . , *Adj.-Major.*
M. Richerand, *Chirur.-Major.*
M. Nobérasco ❊, *Aide-Major.*
M. . . . , *Sous-Aide-Major.*
M. Lacroix, M. . . . . , *Adj.-S.-Offic.*

PREMIER BATAILLON.

Grenadiers.
Rossignol, *Capitaine.*
. . . . . , *Lieutenant.*
. . . . . , *Sous-Lieutenant.*

Première Compagnie.
. . . . . . , *Capitaine.*
. . . . . . , *Lieutenant.*
Saint-Paul, *Sous-Lieutenant.*

Deuxième Compagnie.
. . . . ., *Capitaine.*
. . . . ., *Lieutenant.*
Mareschal, *Sous-Lieutenant.*

Troisième Compagnie.
. . . . ., *Capitaine.*
. . . . ., *Lieutenant.*
. . . . ., *Sous-Lieutenant.*

Quatrième Compagnie.
Thomas ❊, *Capitaine.*
. . . . ., *Lieutenant.*
. . . . ., *Sous-Lieutenant.*

Voltigeurs.
Rubat ❊, *Capitaine.*
. . . . . , *Lieutenant.*
Moreau, *Sous-Lieutenant.*

DEUXIÈME BATAILLON.

Grenadiers.
Watrin, *Capitaine.*
Lemine ❊, *Lieutenant.*
Roux ❊, *Sous-Lieutenant.*

Première Compagnie.
Davanture, *Capitaine.*
Puech, *Lieutenant.*
. . . . . . , *Sous-Lieutenant.*

Deuxième Compagnie.
Mariogе, *Capitaine.*
. . . . ., *Lieutenant.*
. . . . ., *Sous-Lieutenant.*

Troisième Compagnie.
. . . . ., *Capitaine.*
Chapelin, *Lieutenant.*
. . . . . , *Sous-Lieutenant.*

Quatrième Compagnie.
. . . . ., *Capitaine.*
. . . . . ., *Lieutenant.*
Malot, *Sous-Lieutenant.*

Voltigeurs.
Leblanc, *Capitaine.*
Félix, *Lieutenant.*
Didier ❊, *Sous-Lieutenant.*

DEUXIÈME RÉGIMENT.

M. Rabbe (O. ❊), *Colonel.*
M. Bardin ❊, *Major.*
M. Pegard, *Quartier-Maître.*
M. Godard, *Capitaine Adj.-Maj.*
M. Lavarde ❊, *Capit. Adj.-Maj.*
M. Coutanceau, *Chirur.-Maj.*
M. Cazeneuve ❊, *Aide-Chir.*
M. Leroy ❊, } *Adj.-S-Offic.*
M. . . . . }

PREMIER BATAILLON.

. . . ., *Chef de Bataillon.*

Grenadiers.

Lefevre ❊, *Capitaine.*
Chanone, *Lieutenant.*
Bufquin ❊, *Sous-Lieutenant.*

Première compagnie.

Grimaud ❊, *Capitaine.*
Ollivier, *Lieutenant.*
. . . . ., *Sous-Lieutenant.*

Deuxième Compagnie.

. . . . ., *Capitaine.*
. . . . ., *Lieutenant.*
Bourdillat ❊, *Sous-Lieutenant.*

Troisième Compagnie.

Blancheron, *Capitaine.*
Vidal ❊, *Lieutenant.*
. . . . ., *Sous-Lieutenant.*

Quatrième Compagnie.

Berard, *Capitaine.*
Mellay, *Lieutenant.*
. . . . *Sous-Lieutenant.*

Voltigeurs.

Hignet ❊, *Capitaine.*
Pepe, *Lieutenant.*
Vanizac, *Sous-Lieutenant.*

DEUXIÈME BATAILLON.

Daviet ❊, *Chef de Bataillon.*

Grenadiers.

. . . ., *Capitaine.*
. . . ., *Lieutenant.*
. . . ., *Sous-Lieutenant.*

Première Compagnie.

. . . ., *Capitaine.*
. . . ., *Lieutenant.*
. . . ., *Sous-Lieutenant.*

Deuxième Compagnie.

Thomas, *Capitaine.*
. . . ., *Lieutenant.*
. . . ., *Sous-Lieutenant.*

Troisième Compagnie.

Dupré, *Capitaine.*
. . . ., *Lieutenant.*
. . . ., *Sous-Lieutenant.*

Quatrième Compagnie.

Rouff, *Capitaine.*
. . . ., *Lieutenant.*
. . . ., *Sous-Lieutenant.*

Voltigeurs.

. . . ., *Capitaine.*
. . . ., *Lieutenent.*
. . . ., *Sous-Lieutenant.*

ETAT-MAJOR DE DRAGONS DE LA GARDE DE PARIS.

M. Gouget (O. ❊), *Colonel.*
M. Sallez, *Quartier-Maître.*
M. Lacroix ❊, *Chirurgien-Major.*
M. Lescalier, *Adjudant-Sous-Officier.*
M. Petit, *Artiste Vétérinaire.*
M. Hein, *Trompette-Brigadier.*

Première Compagnie.

Monniot ❊, *Capitaine.*
Lafargue, *Lieutenant.*
Cugnet, *Sous-Lieutenant.*

Deuxième Compagnie.

Descamps ❊, *Capitaine.*
Gioste, *Lieutenant.*
Gourel, *Sous-Lieutenant.*

SECTION V.

Organisation Judiciaire du Département de la Seine (1).

Cour d'appel, *séant à Paris.*

M. le Baron de Seguier (C. ✱), *Premier Président.*

Pour l'organisation de cette Cour et ses Avoués, *voyez* pag. 451.

Cour de justice criminelle, *séant au Palais de Justice.*

Cette Cour est composée d'un premier Président, d'un Président, de dix Juges et de quatre Suppléans.

Il y a près de cette Cour un Procureur Général impérial, trois Substituts du Procureur-Général et un Greffier en chef.

Cette Cour connoît, 1°. de tous les actes d'accusation admis par un Jury d'accusation pour les délits ordinaires commis dans le Département de la Seine; 2°. des appels de jugemens rendus par le Tribunal de première instance de la Seine, jugeant en police correctionnelle; 3°. des délits commis dans le département de la Seine, et dont l'attribution spéciale est donnée par la loi du 23 floréal an 10 aux Cours de justice spéciale; 4°. de tous les délits de faux qui intéressent le Trésor public, sans distinction du lieu où le délit a été commis; 5° et enfin de tous les crimes commis dans les Colonies françoises contre la sûreté générale des Colonies; contre le Gouvernement françois et ses délégués, et contre les actes qui en sont émanés.

Cette Cour se divise en deux sections, qui ont la faculté de se réunir lorsqu'il s'agit de prononcer sur les délits dont elle a une attribution spéciale.

Pour tous les délits spéciaux, les membres de la Cour doivent toujours siéger en nombre pair: ils ne peuvent pas être moins de six et peuvent porter leur nombre jusqu'à douze.

Premier Président.

M. le Chevalier *Hémart* (C. ✱), rue Saint-Dominique S.-Germain, n° 73.

Président.

M. *Martineau*, boulevart S.-Antoine, n° 15.

Membres de la Cour.

M. *Desmaisons*, rue Saint-Dominique, faub. S. G., n° 87.
M. *Bourguignon*, rue Charlot, n°. 14.
M. *Selves*, Vieille rue du Temple, n. 19.

(1) Ce Département ressortit à la cour d'appel, seant à Paris. Pour son organisation et ses avoués, *Voyez* page 451 et *suivantes*.

M. *Granger*, rue des Marais, faubourg du Temple, n° 34.
M. *Clavier*, rue Coq-Héron, n° 5.
M. *Dameuve*, rue des Marais, faubourg Saint-Martin, n° 62.
M. *Petit d'Hauterive*, rue du Four, faub. S.-Germain, n°. 50.
M. *Pinot Cocherie*, rue des Petits-Augustins, n. 21.
M. *Dufour de la Boulaye*, rue de la Planche, n° 20.
M. *Busson*, rue du Gros-Chenet, n. 13.

Suppléans.

M. *Duport*, rue de la Sourdière, n. 34.
M. *Fesquet*, rue de Richelieu.
M. *Bordas*, rue Pavée Saint-André-des-Arcs.

Procureur Général Impérial.

M. le Chevalier *Legoux* ❈, rue de Grammont, n. 23.

Procureur Général Impérial, honoraire.

M. *Gerard* (C. ❈), rue Pavée, au marais, hôtel Lamoignon.

Substituts.
M. *Delafleutrie*, Place des Victoires, n° 7,
M. *Legris*, rue des Douze-Portes, au marais, n° 1,
M. *Courtin*, Cloitre Notre-Dame, rue Chanoinesse, n° 8,

Secrétaires du Parquet du Procureur Général impérial.

M. Magnon, *Secrétaire en Chef*, Palais de Justice, cour du Harlay, n° 22.
M. Pigache, *Sous-Chef*, rue Mazarine, n° 58.
M. Cochelin, *Rédacteur*, rue de Malte, n° 8.
M. Yvernés, *commis expéditionnaire*, place du Châtelet, n° 14.

Greffier.

M. *Frémyn*, fils, rue du Battoir Saint-André, n° 7.

Greffiers d'Audience.

M. *Fremyn*, rue du Battoir Saint-André, n° 7.
M. *Gaudreau*, rue de la Calandre, n°. 17.
M. *Lacropte*, rue de Limoges, n°. 6.
M. *Baré*, vieille rue du Temple, n. 35.
M. *Bonnemain*, rue Saint-Martin, n° 75.
M. *Lamy*, rue des Grands-Augustins, n. 27.
M. *Thierin*, rue de Courcelles, n. 21.
M. *Hedouin*, rue de Tournon, n° 15.

Huissiers audienciers.

M. *Noel*, rue du Martois, n. 16.
M. *Lhuillier*, rue du Cherche-Midi, n. 40.
M *Godeffroy*, rue Montmartre, n° 75.

M. *Deplaigne*, rue des Blanc-Manteaux, n. 22.
M. *Doinel*, rue de la Calandre, n. 17
M. *Vaubertrand*, rue de la Calandre, n. 49.

Secrétaire Commis d'ordre.

M. *Robert*, au Palais de Juſtice.

Concierge.

M. *Blanchard*, au Palais de Juſtice.

Médecins, Chirurgiens.

M. *Soupé*, place Thionville, n° 1.
M. *Bouſquet*, Cloitre Saint-Jacques-la-Boucherie.
M. *Brunet*, rue Neuve des Petits-Champs, n° 24.
M. *Collineau*, rue Saint-Denis, près celle du Ponceau.
M. *Bichebois*, rue de Seine Saint-Germain, n. 12.

Interprètes aſſermentés près la Cour.

M. *Joſeph Gilbert.*
M. *Jean Pechéebell*, faubourg du Roule, n. 177.
M. *Michault-Lannoy*, rue de la Vieille-Estrapade.
M. *Fraissinet*, place Vendôme, n. 25.

Experts-Ecrivains-Vérificateurs aſſermentés près la Cour.

M. *Harger*, rue des Rosiers, n. 28.
M. *Oudart*, rue Culture Sainte-Catherine, n. 18.
M. *Legros*, rue des Gravilliers, n. 22.
M. *Roberge*, rue du Vert-Bois, n. 24.
M. *Saintomer*, jeune, rue Quincampoix, n. 32.
M. . . . .
M. *Patris*, *Imprimeur de la Cour*, rue de la Colombe.

SUBSTITUTS du Procureur-Général impérial près la Cour de justice criminelle, établis près le tribunal de première inſtance du département de la Seine.

Ces Subſtituts (1), créés en vertu de la loi du 7 pluviôſe an 9, ſont au nombre de huit; deux ſont le ſervice près les directeurs du jury.

Subſtituts près les directeurs du jury.

M. *De la Palme*, rue d'Enfer, hôtel Vendôme, } *de service au*
M. *Riou*, rue de Vaugirard, n° 55, } *Palais.*

Ils ſont particulièrement chargés de la rédaction des actes d'accuſation, ainſi que de l'envoi, la notification & l'exécution des ordonnances des directeurs du jury, à compter de l'acte d'accuſation.

Les ſix autres ſe partagent le territoire du Département de la Seine en ſix Diviſions.

(1) Pour les fonctions de ces substituts, voyez p. 468.

Première Division.

M. Martin-Gibergues, *Substitut*, rue neuve S.-Augustin, n. 3.

Cette division est composée des sections des Tuileries, Champs-Elysées, Roule, Place Vendôme, Butte des Moulins, Pelletier, Mont-Blanc, faubourg Montmartre, & des cantons de Nanterre & Neuilly.

Deuxième Division.

M. Ysabeau, *Substitut*, rue Saint-Denis, n° 263.

Cette division est composée des sections du Contrat-Social, Mail, Brutus, faubourg Poissonnière, Bonne-Nouvelle, Bondy, Bon-Conseil, Faubourg du Nord, & des cantons de Saint-Denis & Pantin.

Troisième Division.

M. Guyot Sainte-Hélène, *Substitut*, rue des Blanc-Manteaux, n° 16.

Cette division est composée des sections des Amis de la Patrie, Lombards, Temple, Graviliers, Arcis, Réunion, Homme-Armé, Droits de l'Homme, Muséum, Gardes-Françaises, Halle-aux-Bleds & Marchés.

Quatrième Division.

M. Seriziat, *Substitut*, Cour de la Sainte-Chapelle, n° 9.

Cette division est composée des sections de Popincourt, Montreuil, Quinze-Vingts, Indivisibilité, Fidélité, Arsenal, Fraternité, Cité, & des cantons de Charenton & Vincennes.

Cinquième Division.

M. Gay, *Substitut*, rue Saint-Christophe, n°. 14.

Cette division est composée des sections du Panthéon, Jardin des Plantes, Finistère, Observatoire, & des cantons de Sceaux & de Villejuif.

Sixième Division.

M. Sauffay, *Substitut*, rue de Vaugirard, n° 110.

Cette division est composée des sections de l'Unité, Théâtre-François, Luxembourg, Thermes, Invalides, Fontaine de Grenelle, Ouest & Pont-Neuf.

M. Fontenay, *Substitut près le dépôt de S.-Denis*, à S.-Denis.

Nota. Les Audiences pour les affaires spéciales sont fixées aux mardi et samedi de chaque semaine, dix heures du matin.

Celles sur appels de Police correctionnelle, au 4 ou au 5 de chaque mois, jusqu'au 12 ou 14, dix heures du matin.

La session au criminel commence le 15 de chaque mois, jusqu'au 30 inclusivement, aussi à dix heures précises du matin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE,
séant au Palais de Justice.

Il y a à Paris, pour tout le département de la Seine, un tribunal de première instance, qui a la même compétence que les autres tribunaux de première instance.

Il est composé de trente-deux juges; dont six sont chargés des fonctions de directeurs du jury; & de douze suppléans.

Il y a près ce tribunal un Procureur Impérial, six substituts du Procureur Impérial & un greffier. Le premier substitut est spécialement chargé de la police correctionnelle.

L'Empereur choisit, tous les trois ans, parmi les juges de ce tribunal, un président & cinq vice-présidens, qui sont toujours rééligibles.

Tableau du Tribunal, composé suivant l'ordre de nomination des Membres.

M. le Chevalier BERTHEREAU ※, *Président*, rue du Petit-Lion Saint-Sauveur, n.° 19.

Vice-Présidens,

1 M. *Sabarot*, rue des Francs-Bourgeois S. Michel, n°. 8.
2 M. *Landry*, rue Christine, n°. 7.
3 M. *Lebeau*, rue du Cherche-Midi, n°. 19.
4 M. *Dherbelot*, rue de l'Observance, n°. 8.
5 M. *Silvestre de Chanteloup*, rue S.-André-des-Arcs, n°. 41.

Juges, Messieurs,

1 *Gauthier*, rue de Verneuil, n°. 58.
2 *Perrot*, rue Popincourt, n°. 22.
3 *Chamborre*, cloître Notre-Dame, n°. 16.
4 *Marmotant*, rue Neuve-Saint-Etienne, n°. 19.
5 *Baudin*, rue de la Verrerie, n° 34.
6 *Isnard*, rue Caffette, n°. 18.
7 *Vigner*, rue Trainée Saint-Eustache, n°. 11.
8 *Guillon d'Assas*, rue Ste.-Hyacinthe S.-Michel, n° 8.
9 *Janod*, rue Tarane, n°. 12.
10 *Saint-Martin*, rue de Varennes, n°. 12.
11 *Duval d'Eprémesnil*, rue S.-Dominique, F. S. G., n°. 30.
12 *Devduver*, rue des Saints-Pères, n°. 14.
13 *Legrand de Saint-René*, rue Thibantodé, n°. 15.
14 *Sanegon*, rue du faubourg Poissonnière, n°. 54.
15 *Grandin*, rue de la Jussienne, n°. 15.
16 *Decazes*, rue Bergère, n°. 11.
17 *Leloup de Sancy*, rue de Paradis, au Marais, n°. 8.
18 *Chabaud*, rue Pierre-Sarrazin, n°. 13.
19 *Chopin d'Arnouville*, rue Grange-Batelière, n°. 1.

20 *Cournol*, rue Saint-Méry, n°. 12.
21 *Jacquot d'Anthonay*, rue d'Anjou, au Marais, n°. 8.
22 *Moreau de la Vigerie*, cul-de-sac Ferrou, n°. 3.
23 *Plaisant Duchâteau*, rue de Grenelle S.-Germain, n°. 33.
24 *Regnier*, rue Saint-Jacques, n°. 55.
25 *Chardel*, rue Servandoni, n°. 13.
26 *Ducros de Selves*, rue des Moulins, n°. 22.

Juge honoraire.

M. *Nervo*, rue de l'Echiquier, n°. 38.

Suppléans, Messieurs,

1 *Dubois*, rue S. Maur, près celle de Popincourt, n. 12.
2 *Crottet*, rue du Colombier, n°. 20.
3 *Lesparat*, rue du Cherche-Midi, n°. 21.
4 *Forestier*, rue de l'Ecole de Médecine, n°. 30.
5 *Olivier*, rue du Battoir, vis-à vis celle Mignon, n°. 10.
6 *Coubré Delaunay*, rue Neuve Saint-Augustin, n°. 19.
7 *Lechanteur*, quai de Bethune, n°. 12, ile Saint-Louis.
8 *Gabaille*, rue des Grands Augustins, n°. 26.
9 *Marchangy*, rue de l'Université, n°. 39.
10 *Gautier de Charnacé*, rue d'Orléans, n°. 7, au marais.
11 *Amelin*, rue Saint-Georges, n°. 32.
12 *Silvestre*, rue Ste.-Marguerite S.-Germain, n°. 33.

Procureur Impérial.

M. *Arnaud Joubert*, rue S. Honoré, n°. 285, près celle de l'Echelle.

Substituts, Messieurs, (1).

1 *Belin* (pour le service de la police correctionnelle), rue Beautreillis, n°. 12.
2 *Le Baron Freteau de Peny*, rue de Gaillon, n°. 15.
3 *Jaubert*, rue de Provence, n°. 10.
4 *Le Baron Dudon*, rue de Provence, n°. 46.
5 *Dupaty*, rue du faubourg Poissonnière, n°. 58.
6 *Bourguignon*, rue Charlot, n°. 14.

Greffier en chef du Tribunal.

M. *Pinart*, vieille rue du Temple, n°. 20.

Greffiers assermentés d'audiences.

Près la 1ere. Chambre. M. *Gautier*, rue des Lions S. Paul, n°. 12.
Près la 2e. Chambre. M. *Peron*, rue des Orfévres, n°. 6.
Près la 3e. Chambre. M. *Pannelier*, cloître St.-Merry, n° 16.
Près la 4e. Chambre. M. *Gillet*, cour de l'Arsenal.
Près la 5e. Chambre. M. *Debelle*, rue Massillon, n°. 4.

---

(1) Il y a de plus près ce tribunal huit Substituts du Procureur général impérial, près la Cour de justice criminelle. *Voyez leur service pag. 726 & suiv.*

A la Chambre du Conseil,

M. *Delaunay*, rue Charlot, n°. 33.

Aux Criées & Ventes sur Saisies immobilières,

M. *Gallé*, l'aîné, rue de Turenne, au Marais, n°. 24.

Près la Chambre de Police correctionnelle.

M. *Surdun*, place Dessaix, n°. 24.

A la Recette des Dépôts du Jury,

M. *Grandsire*, rue des Francs-Bourgeois, n°. 18.

Près les Directeurs du Jury d'accusation.

M. *Guyon*, rue du Mouton, n°. 5.
M. *Richard*, *fils*, rue Saint-Antoine, n°. 35.
M. *Nivet*, rue Charlot, n°. 19.
M. *Porée*, rue Galande, n°. 11.
M. *Gibier*, rue de l'Université, n°. 34.

Secrétaires du Parquet.

M. *Leroy*, rue du Roi de Sicile, n° 5. } *pour les aff. civiles.*
M. *Ravinet*, rue des Canettes, n° 13. }
M. *Fellecoq*, (*pour les affaires de police correctionnelle*) quai de la Tournelle, n° 35.

Huissiers Audienciers près les cinq chambres civiles, Messieurs,

1 *Serize*, *Doyen*, rue du Monceau Saint-Gervais, n° 11.
2 *Dorbergue*, rue de Tournon, n°. 19.
3 *Delétain*, *Syndic*, rue de la Verrerie, n°. 52.
4 *Heurteux*, rue de la Barillerie, n°. 19, sous l'Arcade.
5 *Remy*, rue du Petit-Carreau, n°. 31.
6 *Perier*, rue Ste.-Croix de la Bretonnerie, n°. 41.
7 *Guillaume*, rue de Thionville, n°. 35.
8 *Boidard*, rue Saint-Martin, n°. 161.
9 *Viel*, cul-de-sac Sainte-Marine, n°. 2.
10 *Joffron*, rue des Barres, n°. 12.
11 *Beaunoyer*, rue Saint-Sébastien, n°. 34.
12 *Choquet*, (Firmin), vieille rue du Temple, n°. 8.
13 *Gallé*, quai des Ormes, n°. 64.
14 *Dubois*, rue de la Cerisaye, n°. 27.
15 *Pinart*, *Secrétaire*, rue des Ecouffes, n°. 5.
16 *Nicolle*, fils, rue du Four Saint-Germain, n°. 45.
17 *Monnier*, rue Neuve Saint Roch, n°. 8.
18. *Liedot*, rue Montorgueil, n°. 53.

Près la chambre de police correctionnelle, Messieurs,

1 *Choquet*, (Pierre) rue de Cléry, n°. 27
2 *Doré*, quai de la Grève, n°. 78.

3 *Nantet*, rue de Lesdiguière, n°. 4.
4 *Catounet*, rue du Marché Palu, n°. 26.
5 *Petit*, rue des Deux-Ecus, n°. 7.
6 *Leprieur*, rue du Roule, n°. 14.

Près les Directeurs du Jury, Messieurs,

1 *Gromort*, rue Jean-Jacques Rousseau, n°. 1.
2 *Aubry*, quai de la Mégisserie, n°. 14.
3 *Copin*, rue Saint-Denis, n°. 143.
4 *Peron*, rue des Ecouffes, n°. 21.
5 *Boudin de Breuil*, rue du Monceau St.-Gervais, n°. 15.
6 *Creton*, rue Montmartre, n°. 134.

Service du Tribunal, à compter du 1er. novembre 1809.

Première Chambre.

Premier Semestre.	*Deuxième Semestre.*
M. Berthereau, *premier Président du Tribunal.*	
JUGES, Messieurs,	JUGES, Messieurs,
Chamborre.	. . . .
Guillon d'Assas.	. . . .
Legrand de Saint-René.	. . . .
Regnier.	. . . .

M. Joubert, *Procureur Impérial.*
M. le Baron Freteau de Pény, *Substitut du Proc. Impérial.*

Deuxième Chambre.

Premier Semestre.	*Deuxième Semestre.*
M. Silvestre de Chanteloup, *Président.*	
JUGES Messieurs,	JUGES, Messieurs,
Marmotant.	. . . .
Janod.	. . . .
Sanegon.	. . . .
Chardel.	. . . .

M. Jaubert, *Substitut du Procureur Impérial.*

Troisième Chambre.

Premier Semestre.	*Deuxième Semestre.*
M. Dherbelot, *Président.*	
JUGES, Messieurs,	JUGES, Messieurs,
Baudin.	. . . .
Saint-Martin.	. . . .
Grandin.	. . . .
Ducros de Selves.	. . . .

M. le Baron Dudon, *Substitut du Procureur Impérial.*

Quatrième Chambre.

Premier Semestre.	*Deuxième Semestre.*
M. Le Beau, *Président.*	
JUGES, Messieurs,	JUGES, Messieurs,
Gauthier.	. . . .
Isnard.	. . . .
D'Eprémesnil.	. . . .
Decazes.	. . . .

M. Dupaty, *Substitut du Procureur Impérial.*

Cinquième Chambre.

Premier Semestre.	*Deuxième Semestre.*
M. Sabarot, *Président.*	
JUGES, Messieurs,	JUGES, Messieurs,
Devauver.	. . . .
Leloup de Sancy.	. . . .

M. Bourguignon, *Substitut du Procureur Impérial.*

Sixième Chambre.

Premier Semestre.	*Deuxième Semestre.*
M. Landry, *Président.*	
JUGES, Messieurs,	JUGES, Messieurs,
Perrot.	. . . .
Vigner.	. . . .

M. Belin, 1er. *Substitut du Procureur Impérial.*

DIRECTEURS DU JURY D'ACCUSATION,

Premier Semestre.	*Deuxième Semestre.*
Messieurs,	Messieurs,
Chabaud.	. . . .
Choppin d'Arnouville.	. . . .
Cournol.	. . . .
Jacquot d'Anthonay.	. . . .
Moreau de la Vigerie.	. . . .
Plaisant Duchâteau.	. . . .

Vacations.

M. Silvestre de Chanteloup, *Président.*

JUGES, Messieurs,	JUGES, Messieurs,
. . . .	. . . .

Les cinq premières Chambres connoissent des matières civiles; la sixième Chambre connoît de celles de Police correctionnelle; la cinquième connoit en outre de celles relatives

aux impôts directs, & la sixième de celles relatives aux Droits d'Enregistrement, d'hypothèques & de Greffe.

La première Chambre est toujours présidée par le président du Tribunal; il peut, s'il le croit nécessaire, présider les autres Chambres; les cinq Vice-Présidens par roulement, président les autres Chambres. Les Chambres sont composées conformément au Tableau joint au Règlement du Tribunal.

Les audiences des affaires civiles tiennent tous les jours, les dimanches & lundis exceptés: savoir: la première & la deuxième Chambres à neuf heures du matin, & les troisième & quatrième à onze heures.

La première connoît des expropriations forcées & ventes sur saisies immobilières les jeudis, à l'issue de l'audience.

La Chambre de Police Correctionnelle tient à onze heures tous les jours, les dimanches & lundis exceptés.

L'audience des Criées, pour la vente des biens-immeubles, est tenue par l'un des Juges du Tribunal de service à la première Chambre, les mercredis & samedis à midi, au local de la ci-devant chambre de l'Election, bâtiment du Palais, cour du May.

Vacances.

L'audience des Vacations qui ont lieu du premier septembre au premier novembre, se tient au local de la première Chambre, les mercredis, jeudis, vendredis & samedis à 10 heures.

Les référés sont tenus les mercredis & vendredis à midi; les Expropriations forcées & ventes sur saisies immobilières tous les jeudis, à l'issue de l'audience des Vacations; & l'audience des Criées, les mercredis et samedis à midi.

Concierge du Tribunal.

M. *Fessin, père*, au Palais.

AVOUÉS *près le Tribunal de première Instance.*

Nota. Les Avoués près le tribunal de première instance sont licenciés, et ont prêté serment d'avocat à la cour d'appel.

Cette marque = signifie au lieu de.

Angelot, rue de l'Arbre-Sec, n. 46.
Aviat, = Chignard, rue du Mail, n. 12.
Barbier, quai Malaquais, n. 19.
Bastard, rue des Prouvaires, n. 8.
Baudelocque, rue des vieux Augustins, n. 18.
Bazin, = Brice-Duzy, rue Vivienne, n. 7.
Bergeron d'Anguy, rue du Grand-Chantier, n. 4.
Bligny, rue de Grenelle S.-Honoré, n. 47.
Bois-Garnier-Chatonru, = Lescur, rue neuve des Petits-Champs, n. 39.

Boivin, rue Saint-Honoré, n. 291.
Boucault, rue de la Monnoie, n. 11.
Bouilly de Dorée, cloître Notre-Dame, n. 16.
Bourdon, rue St. André-des-Arcs, n. 58.
Bouriaud, = Cavenel, rue des Prouvaires, n. 31.
Bouricart, rue de Choiseul, n. 11.
Briden, cloître St. Jacques l'Hôpital, n. 6.
Brochot, = Labite, rue de la Feuillade, au grand balcon, n. 4.
Bunel, rue Christine, n. 9.
Bureau, rue des Fossés St. Germain l'Auxerrois, n. 8.
Caumartin, rue du Hasard, n. 13.
Cavaignac, rue neuve St. Eustache, n. 7.
Cavillier, = Dommanget, vieille rue du Temple, n. 34.
Cazin, = Ferrand, rue Montorgueil, n. 71.
Champagnon, rue Verdelet, n. 4.
Chappe, rue de l'Homme Armé, n. 3.
Charpentier, rue St. Merry, n. 25.
Chasseray, rue Pavée St. Sauveur, n. 3.
Chatonru, *voyez* Dechatonru.
Chevalier, = Grillot, rue St. Paul, n. 8.
Choslin, rue du Coq Saint-Honoré, n. 7.
Christlich, = Pasté, rue Vivienne, n. 20.
Cirodde, rue d'Orléans St. Honoré, n. 19.
Cloiseau, rue du Sentier, n. 3.
Coppeaux, cloître St. Merry, n. 18.
Corbin, = Boutin, vieille rue du Temple, n. 75.
Cousin, rue des Grands-Augustins, n. 25.
Crepin, rue Ste. Croix-de-la-Bretonnerie, n. 24.
Dechatonru, = Delaage, rue Montorgueil, n. 71.
Decagny, rue de l'Arbre-Sec, n. 48.
Decormeille, = Levasseur, rue Michel le Comte, n. 23.
Delahaye, rue Beaubourg, n. 52.
Delamotte jeune, rue Bourtibourg, n. 16.
Delamotte-Bévière, rue St. Méry, n. 12.
De la Ruelle, = Maurey, aîné, rue Fossés Montmartre, n. 5.
Delhomel, = Fleurant, rue Bétisi, n. 20.
Demilly, rue Bertin-Poirée, n. 5.
Dénise, rue St. Antoine, n. 76.
Deroucy, = Leroux, rue S. Martin, n. 14.
Desaulles, rue Hautefeuille, n. 19.
Deschamps, rue du Colombier, n. 3.
Des Effeuillées, rue Montmartre, n. 30.
Despréaux-Saint-Sauveur, = Caron, aîné, rue Croix des Petits-Champs, n. 39.
Desprez, = Lorélut, rue des Bourdonnais, n. 12.
Desrez, rue Cloche-Perche, n. 16.

Desvignes, rue neuve St. Eustache, n. 13.
Dourif, = Ducluzeaux de Chenevières, r. de Richelieu, n. 107.
Ducancel, rue d'Antin, n. 7.
Ducrot, passage des Petits-Pères, n. 1.
Duparc, = Chauveau, rue de Bondy, n. 9.
Dupuis, rue de la Monnoie, n. 5.
Duquenel, = Vavasseur Desperriers, rue Monconseil, au coin de celle Verdret, n. 17.
Duvergier, cul-de-sac du Doyenné, n. 12.
Faureau de Latour, rue de la Vrillière, n. 2.
Foignet, = Ballot, parvis Notre Dame, n. 20.
Folâtre, rue Boucher, n. 8.
Foullon, rue St. Antoine, n. 62.
François, aîné, rue Guénégaud, n. 9.
François, jeune, = Barnéond, rue de l'Arbre-Sec, n. 48.
Froidure, = Bordier-Martineau, rue Michel le Comte, n. 23.
Gallion, = Simon, rue St. Martin, n. 149.
Genreau, cloître Notre-Dame, près le pont, n. 2.
Geuffron, aîné, rue Bauregard, n. 45.
Geuffron, jeune, rue Coq-Héron, n. 14.
Girauld, = Delamotte, aîné, vieille rue du Temple, n. 5.
Glaizot, rue Gaillon, n. 13.
Glandaz, rue des Blanc-Manteaux, cul-de-sac Pecquet, n. 6.
Godard, rue Bertin-Poirée, n. 7.
Godot, rue Mâcon, n. 11.
Gomel, = Bournizet, rue des Moulins, n. 15.
Goujet-Desfontaines, rue de Richelieu, n. 47.
Gracien, rue Boucher, n. 6.
Grandjean, = Richardon, rue St. Avoye, n. 42.
Grandpierre, rue du Harlay, n. 20.
Guillonet-Merville, rue Coquillère, n. 42.
Hardy, = Rigaux, rue d'Argenteuil, passage St. Roch, n. 41.
Hésèque, rue Christine, n. 3.
Hocquet, rue des Grands-Augustins, n. 26.
Huguin, rue de Savoie, n. 18.
Jacquinot, rue des Noyers, n. 36.
Juge, = Guibillon, rue de la place Vendôme, n. 3.
Laboissière, rue du Four St. Honoré, n. 9.
Labarte, = Oudin, rue des Bons-Enfans, n. 21.
Lacan, = Candon, rue Projetée-Choiseul, n. 6.
Lallemand, rue de la Grande Truanderie, n. 53.
Lambert de Ste. Croix, rue des Bons Enfans, n. 21.
Lantenois, = Degendron, rue St. André des Arcs, n. 41.
Launoy de la Creuze, = Massé de Cormeille, rue des deux Boules, n. 12.
Laurent Durozay, = Leduc, rue Montmartre, n. 168.

Leclercq, = Gellé, rue de Choiseul, n. 9.
Lefebvre, aîné, rue de Grammont, n. 16.
Lefebvre de S^{te}. Marie, = Desingly, rue neuve des Bons Enfans, n. 1.
Lefevre d'Aumale, = Tourin, rue de la Monnoie, n. 5.
Lemit, rue Helvétius, n. 34.
Lepage, rue Hautefeuille, n. 5.
Lot, rue du Petit Lion S^{t}. Sauveur, n. 19.
Malafait, rue Beaubourg, n. 44.
Marguéré, rue S^{t}. André des Arcs, n. 49.
Martin Frédéric, rue des Fossés Montmartre, n. 11.
Martinon, rue neuve des Petits Champs, n. 73.
Masson, = Lebon, quai des Orfèvres, n. 18.
Maurey, rue du Hasard, n. 9.
Mauny, = Arnoult, rue Coquillère, n. 46.
Mérigot, = Grangier, rue de Savoye, n. 9.
Meyssin, rue des Déchargeurs, n. 3.
Mirofle, rue neuve du Luxembourg, n. 13.
Mizeron, = Gadiffert, vieille rue du Temple, n. 44.
Noël, rue S^{t}. Ayoye, n. 15.
Nonclair, rue des Bons Enfans, n. 28.
Normand, rue de la Sourdière, n. 27.
Panier, rue d'Aboukir, n. 33.
Pantin, place du Sanhédrin, n. 2.
Paris de la Maury, rue de Condé, n. 14.
Paris, jeune, rue Croix des Petits Champs, n. 42.
Paty, = Vallée Desnoyers, quai d'Alençon, île S^{t}. Louis, n. 51.
Perrache, place du Sanhédrin, n. 2.
Perin Sérigny, rue des Moulins, n. 21.
Petel de Monjour, = Bailleux, rue S^{t}. Germain l'Auxerrois, n. 65.
Pezé, rue de Cléry, n. 5.
Picot, = Renou, rue des Bons Enfans, n. 23.
Pillault Debit, = Franc, boulevart S. Martin, n. 12.
Pillette, = Carmentrand, rue Chanoinesse, n. 18.
Poujol, = Sagnier, rue Montmartre, n. 76.
Prud'homme, rue de Condé, n. 30.
Quenescourt, rue des Poulies, n. 2.
Quillaux, = Pécourt, rue de la Monnoie, n. 11.
Rainville, rue du Fouarre, n. 14.
Regley, rue neuve S^{t}. Eustache, n. 15.
Richomme, rue de Savoie, n. 3.
Rose, rue neuve du Luxembourg, n. 13.
Royer, = Dufour, rue de l'Arbre-Sec, n. 48.
Ruelle, = Phélippon, rue de Grenelle S^{t}. Honoré, n. 33.
Sandrin, rue des Bons Enfans, n. 23.

Taillandier,

Taillandier, rue du Dragon, faubourg S. G., n. 30.
Templier, = de Ste. Marthe, rue Notre Dame des Victoires, n. 38.
Thierriet, = Camuset, rue Guénégaud, n. 9.
Tripier, aîné, rue Helvétius, n. 50.
Turpin, rue neuve des Petits Champs, n. 39.
Valton, rue de Cléry, n. 23.
Viault, rue des Blanc-Manteaux, n. 29.
Violette, rue de l'Arbre Sec, n. 46.
Voisin, = Depréval, rue Montmartre, n. 39.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

La Chambre des Avoués est instituée par arrêté du 13 frimaire an 9, pour connoître des plaintes qui sont portées contre les Avoués, maintenir la discipline intérieure, et prononcer l'application des peines établies par le règlement.

Membres de la Chambre; Messieurs,

Grandpierre, *Président*, rue du Harlay, n. 20.
Baudelocque, *Syndic*, rue des Vieux Augustins, n. 18.
Hésèque, *Rapporteur*, rue Christine, n. 3.
Bureau, *Secrétaire*, rue des fossés St. Germ. l'Auxerrois, n. 8.
Faureau Latour, *Trésorier*, rue de la Vrillière, n. 2.
Quillaux, rue de la Monnoie, n. 11.
Boivin, rue St. Honoré, n. 291.
Tripier, rue Helvétius, n. 50.
Richomme, rue de Savoye, n. 3.
Bastard, rue des Prouvaires, n. 8.
Launoy de la Creuse, rue des Deux Boules, n. 12.

Membres honoraires; Messieurs,

Oudin, rue de la Réunion, n. 24. } *Anciens Présidens.*
Camuzet, rue Pavée St. André, n. 5. } *Anciens Présidens.*
Chignard, rue du Mail, n. 12, *ancien Syndic.*
Pasté, rue de Grenelle S. Germain, n. 22, } *Anciens Secrétaires.*
Leroux, rue des Mauvaises Paroles, n. 19, } *Anciens Secrétaires.*
Boutin, rue des fossés St. G. l'Auxerrois, n. 18, *ancien Trés.*
Vavasseur Desperriers, rue Quincampoix, n. 32.

Notaire de la compagnie.

M. Denis Devilliers, rue de Grenelle, faubourg St. Germain.

Commis en chef.

M. Barbié, au Secrétariat, au Palais de Justice, rue Thionville, n. 41.
M. Pouget, *Commis adjoint*, rue Thévenot, n. 9.

La Chambre est en séance le *jeudi* de chaque semaine, depuis midi jusqu'à quatre heures.

Le Secrétariat est ouvert au palais de Justice, tous les jours d'audience du Tribunal, depuis dix heures jusqu'à trois.

Liste des Jurisconsultes et Défenseurs près les Cours et Tribunaux séant à Paris, Messieurs,

Allard, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Près, n. 6.
Arbinet, rue Jean-Jacques Rousseau, n. 20.
1774 *Archambault*, rue de Tournon, n. 2.
Armey, rue de la place Vendôme, n. 5.
Arnould, rue Regratière, n. 13.
Audouin (Xavier), rue Pavée Saint-André, n. 18.
Aved de Loiserolles, rue et île Saint-Louis.
Bachelet, rue Saint-Honoré, n. 408.
Baconniere-Salverte, rue de Provence, n. 10.
1778 *Bastard*, rue Thevenot, n. 16.
Bastien de Beaupré, rue des Mathurins-St.-Jacques, n. 18.
Baude, rue. . . . . .
Beaulaton, rue Bonaparte, n. 5.
Bavoux, rue de Savoye, n. 18.
Behours, rue Guénégaud, n. 12.
Bellard, rue du Grand-Chantier, n. 4.
Berger, rue des Bernardins, n. 9.
Bergeyron Madier, rue d'Amboise, n. 12.
1772 *Bernardi*, rue Chabannois, n. 6.
1780 *Berryer*, rue des Moulins, butte Saint-Roch, n. 19.
Berthelot, à l'Ecole de droit.
1785 *Billecocq*, rue Traversière Saint-Honoré, n. 41.
1778 *Bitouzé des Lignières*, rue des Saints-Pères, n. 24.
1775 *Bizet*, rue du faubourg Saint-Denis, n. 46.
Blacque, rue des Quatre-Fils, n. 4, au Marais.
Bois, rue Saint-Avoye, n. 63.
1783 *Bonnet*, rue du Sentier, n. 14.
Bonnomet, rue Neuve-des-Mathurins, n. 23.
Bordas, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs.
1760 *Bouché-d'Urmont*, rue du Monceau St.-Gervais, n. 8.
Boucher, rue Bourtibourg, n. 16.
Boullanger, rue des Bons-Enfans, n. 24.
Bourdin, rue Helvétius, n. 22.
Bourgois, rue des Trois Pavillons, n. 10, au Marais.
Bourrée de Corberon, rue Barbette, n. 2.
Bousquet, rue de la Grande Truanderie, n. 57.
Boutard, rue Mandar, n. 8.
Boutroue, rue de la Poterie, n. 26.
Bredif, rue des Prouvaires, n. 35.

Bretin, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 47.
Brice-Dusy, boulevart des Italiens, n. 11.
Brière de Mondetour Valigny, rue Pierre-Sarrasin, n. 4.
1775 *Brodon*, rue Saint-André-des-Arcs.
1783 *Brosselard*, rue neuve Saint-Roch, n. 30.
1756 *Brouillet de l'Estang*, rue de Caumartin, n. 2.
Broyard, rue Saint-Antoine, vis-à-vis celle de Fourcy.
Brulley de la Brunière, rue des Francs-Bourgeois, au marais.
1775 *Brunetiere*, aîné, rue Sainte-Hyacinthe, n. 20.
Brunetiere, rue du Théâtre françois, n. 24.
Brunot, rue Neuve Saint-Eustache, n. 44.

1776 *Caffart-Villeneuve*, rue Baubourg, n. 48.
Caignard de Mailly, rue du Bacq, n. 29.
1780 *Caillau*, rue des Maçons Sorbonne, n. 14.
Caille, rue de l'Université, n. 7.
Candon de Sarry, rue Sainte-Avoye, n. 69.
Carbonnier, aîné, rue Saint-Germain l'Auxerrois, n. 66.
Carbonnier, jeune, rue S.-Germain-l'Auxerrois, n. 66.
1783 *Carpentier*, rue Percée Saint-Paul.
1777 *Cathala*, rue de la Michaudière, n. 8.
Caubert, rue Meslée, n. 9.
1780 *Cellier*, rue Pierre-Sarrasin, n. 12.
1782 *Chanin*, rue Hautefeuille, n. 20.
1776 *Champion*, rue Poissonnière, n. 18.
Chassanis, rue Guénégaud, n. 29.
1783 *Chauveau Delagarde*, rue de Université, n. 18.
Chevallier, place de l'Estrapade, n. 1.
Chevillart, rue Notre-Dame des Champs, n. 8.
Chignard, rue du Mail, n. 12.
1780 *Choppin*, rue Neuve Saint-Eustache, n. 9.
Coffinières, rue Thévenot, n. 14.
1764 *Collette*, rue du Faubourg Saint-Jacques, n. 234.
Collignon, rue de Thionville, n. 36.
Cordier, rue de la Calandre, n. 19.
Coüesnon, rue des Saints Pères.
Courtevilcler, rue des Marais Saint-Germain, n. 15.
Couture, rue Hautefeuille, n. 22.

1775 *Dalléas*, rue Perdue, place Maubert, n. 3.
Daligny, rue. . . . . .
Dalmassy, rue du Mont-Blanc.
Dard, rue du Doyenné Saint-Thomas du Louvre, n. 3.
1775 *Darigrand*, rue de la Verrerie, n. 52.
Daupeley, vieille rue du Temple, n. 6.
Decomberousse, rue du Bacq, n. 1.
Decormeille, rue Michel Lepelletier, n. 23.

1765 *Decourbeville*, Cour de la Sainte-Chapelle, n. 3.
1782 *Defontaine*, rue Quincampoix, n. 32.
Dehaussy, rue Hautefeuille, n. 4.
Deherain, place des Vosges, n. 25.
1780 *Dejoly*, rue de Gaillon, n. 13.
1774 *Delacroix Frainville*, rue Hautefeuille, n. 15.
Delagrange, Boulevart des Italiens, n. 27.
1783 *Delahaye*, Cloître Notre-Dame, n. 18.
Delaire, rue de la Place Vendôme, n. 3.
1774 *Delamalle*, rue Neuve des Petits-Champs, n. 101.
Delaunay, rue du Temple.
1774 *Delavigne*, vieille rue du Temple, n. 10.
1785 *Delvincourt*, place du Panthéon, à l'Ecole de Droit.
Demetz, rue de la Victoire, ci-devant Chantreine, n. 36.
Deray, rue Quincampoix, n. 1.
Derché, rue Jacob, n. 22.
De Sales, rue des Grands-Augustins, n. 5.
Desétangs, rue Thévenot, n. 8.
1784 *Deseze*, rue des Quatre-Fils, au Marais, n. 20.
Desingly, cul-de-Sac du Doyenné, n. 1.
Deveze, rue Pavée Saint-André, n. 18.
Dharauguier de Quincerot (Jules), cul-de-sac Férou, n. 3.
Dharauguier de Quincerot (Auguste), cul-de-sac Férou, n. 3.
Dodin, rue d'Hanovre-Choiseuil, n. 6.
1781 *Doillot*, rue des Fossés M. le Prince.
1783 *Dommanget*, isle Saint-Louis, quai d'Anjou, n. 17.
Dorvo, rue de Thionville, n. 36.
1777 *Douet Darcq*, Cloître Notre-Dame, n. 12.
1774 *Drogart*, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n. 26.
1775 *Dubois de Moulignon*, rue du Mûrier S^t^.-Victor, n. 4.
Ducluzeau de Chenevière, rue des Mathurins, n. 16.
1777 *Dufour*, rue Pavée Saint-André des Arcs.
Dumont, rue de Limoges, n. 6, au Marais.
Dupin, rue Hautefeuille, n. 22.
Dupont, rue de Verdelet, n. 4.
Duport, rue du Mont-Blanc, n. 10.
Duprat, rue de Tournon, n. 5.
Duronceray, rue Mignon, n. 7.
Dussans, rue Saint-Jacques, n. 169.
Dyvrande d'Herville, rue de l'Ecole de médecine, n. 30.
Emmery, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n. 11.
Fabry, rue du Cimetière Saint-André des Arcs, n. 18.
Falconnet, rue du Foin Saint-Jacques, n. 18.
Ferris, rue de la Verrerie, n. 16.

Finot, rue Sainte-Avoye, n. 40.
1779 *Forget*, rue du Petit-Lion Saint-Sulpice, n. 11.
Fouquet, rue des Bons-Enfans, n. 21.
1771 *Fournel*, rue du Jardinet, n. 1.
Franc, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 40.
Frasans, rue neuve des Bons-Enfans, n. 5.
Fremy, rue Christine, n. 3.
1787 *Fressenel*, rue Ventadour, n. 4.
Gabaille, rue des Grands Augustins, n. 26.
1763 *Gaignant*, rue et cloître des Mathurins.
Gaillard Laferriere, rue de la Monnoie, n. 19.
Gairal, rue neuve Saint-Merry, n. 7.
Ganilh, rue d'Anjou Saint-Honoré, n. 11.
Gaultier Biauzat, rue Saint-Christophe, n. 14.
1760 *Gaultier*, rue de Condé.
Gauthier, (*Séraphin*) rue des Filles Saint-Thomas, n. 1.
Gautier, rue de Ménars, n. 8, à la grille.
1775 *Gayot*, rue d'Argenteuil, n. 18.
Gerard-Bury, rue Favart, n. 12.
1777 *Gicquel*, rue du cloître Notre-Dame, n. 2.
1765 *Giroust*, rue Thibotodée, n. 10.
Gobert, rue du Four Saint-Honoré, n. 9.
Godefroy, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n. 18.
Gorneau, l'aîné, cloître Saint-Merry, n. 18.
1765 *Goujon*, rue Taranne.
Goyer Duplessis, rue de Richelieu, 107.
Grappe, rue Cérutti, n. 18.
1779 *Gravier*, rue des Sept-Voyes, n. 18, Montag. Ste.-Genev.
Gressin, rue de Savoie, n. 9.
1776 *Guenepin*, rue Montorgueil, n. 52.
Gueny, rue Pavée Saint-André-des-Arcs, n. 3.
Gueroust, rue Saint-Germain l'Auxerrois, n. 66.
Guesde, rue Guénégaud, n. 19.
Guibert, rue Poupée, n. 14.
Guichard, rue Boucher, n. 14, près le Pont-Neuf.
Guichard, rue Gaillon, n. 12.
Guyot, rue Saint-Louis Honoré, n. 6.
1782 *Guyot Desherbiers*, rue des Noyers.
1769 *Hemery*, rue du Cimetière Saint-André des Arcs, n. 20.
1776 *Henault de Tourneville*, rue des Trois-Pavillons, au Marais.
1776 *Henry*, quai des Miramionnes.
1769 *Herbaut des Pavaux*, rue Saint-Louis, n. 47.
1774 *Heron*, rue du Plâtre Saint-Jacques, n. 15
Hombron, rue de Grenelle St. Honoré, n. 37.
Houppeville de Neuvillette, rue Royale St.-Antoine, n. 18.
Hutteau Doligny, rue du Bacq.

1782 *Jahan*, rue du Paon, faubourg Saint-Germain.
Janson de Sailly, rue Helvétius, n. 77.
Jolly, rue Geoffroy-Lasnier, n. 30.
1736 *Jouhanin*, rue. . . .
1786 *Jublin*, rue Pavée Saint-Sauveur, n. 16.
Jullienne, Cloître Notre-Dame, n. 18.
Kugler, rue neuve des Mathurins, n. 40.
Laberge, rue Mauconseil, n. 12.
Lacalprade, Cloître Notre-Dame.
1735 *Laget-Bardelin*, rue des Mathurins, n. 10.
Lamy, rue Montmartre, n. 15.
1784 *Larrieu*, rue Hautefeuille, n. 14.
1776 *Laurens de Courville*, Cloître Notre-Dame, n. 12.
Lebœuf (Emmanuel), rue des Prouvaires, n. 22.
Lebon, rue Saint-Louis du palais, n. 18.
Leblanc, rue Croix des Petits-Champs.
Lecocq, rue neuve du Luxembourg, n. 6.
1775 *Lecouturier*, rue Poupée Hautefeuille, n. 7.
Legrand, cloître Saint-Merry, n. 8.
Le Graverend, rue Cassette, n. 5.
Legras ❋, rue des Fossés-Montmartre, n. 8.
Lemaire, rue Saiut-Marc, n. 14.
1777 *Lepage*, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n. 48.
1754 *Le Roy*, père, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.
Le Roy, rue Saint-Jacques.
1752 *Lesparat*, rue du Cherche-Midi, n. 24.
Letellier, rue des Saints-Pères, n. 14.
1769 *Levasseur*, cloître Notre-Dame, rue Chanoinesse, n. 11.
1776 *Leverdier*, rue Chapon, n. 13.
1787 *Lienart*, rue de la Harpe, n. 88.
Lorélut, quai des Orfèvres, n. 18.
Louis, rue de la Harpe, n. 81.
1783 *Lourmand*, rue de Turenne, n. 26.
Magnin, rue de Tournon, n. 13.
Malandrin, rue du Four-Saint-Honoré, n. 9.
Marechal, rue dés Prouvaires, n. 35.
Marin, rue de la Harpe, n. 29.
Marochetti, rue Saint-Honoré, n. 355.
Marquet, rue de Varennes, n. 30.
Martin Gymard, rue Saint-Jean de Beauvais, n. 8.
1787 *Maton de la Varenne*, rue du Foin Saint-Jacques, n. 4.
Maugeret, rue Saint-Jacques, n. 38.
Maugis, rue Bar-du-Bec, n. 8.
Mercier, rue du Cocq Saint-Honoré, n. 7.
1783 *Meunier*, rue du Foin, au marais, n. 1.
1768 *Mignien du Planier*, rue de Grammont, n. 13.

Millot, rue de la Harpe, n. 44.
Mirbeck, rue du faubourg Poissonnière, n. 93.
1780 *Mitouflet de Beauvoir*, rue de Choiseul, n. 6.
Moilin, rue de Provence, n. 12.
Moisson, rue Saint-André-des-Arcs, n. 68.
Molenes, rue Servandoni, n. 17.
Molié, rue des Grands-Augustins, n. 21.
1768 *Montigny*, rue Saint-Dominique d'Enfer, n. 10.
Morand (*Sauveur*), rue Basse, porte Saint-Denis, n. 10.
Morand, à l'Ecole de droit, Place du Panthéon.
Moreau, vieille rue du Temple, n. 34.
1780 *Moynat*, rue Mignon, n. 7.
Nau, rue du faubourg Montmartre, n. 27.
OEillet Saint-Victor, rue Boucher.
Ozanne, rue Mazarine, n. 9.
Pageaut, rue des Quatre-Fils, n. 4, au Marais.
1788 *Pages*, rue de Beaune, n° 2.
Pailliet, rue Hautefeuille, n. 20.
Pantin, rue Guénégaud, n. 17.
1785 *Pardon*, rue de Cléry, n. 42.
Paré, rue du Mont-Blanc, n. 34.
Parquin, rue Saint-Martin, n. 138.
Pasté, rue de Grenelle Saint-Germain, n. 22.
Pechart, rue de la Mortellerie, n. 79.
Pellerin, rue cloître Notre-Dame, n. 2.
Perignon, rue neuve Saint-Augustin, n. 8.
1759 *Perin*, rue Culture Sainte-Catherine, n. 30.
Pesse, rue. . . . .
Petit Dauterive, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 86.
Petit de Gatines, rue du Four Saint-Germain, n. 17.
Philipon, rue d'Aboukir, n. 55.
Piat Villeneuve, rue des Martyrs, n. 60.
Picasse, rue Thévenot, n. 16.
Picot, rue des Prouvaires, n. 3.
Piet, rue Saint-Honoré, n. 290.
Pigeau, à l'Ecole de droit, place du Panthéon.
Pinaud, rue de Savoie, n. 12.
1756 *Pion de la Roche*, rue Sainte-Hyacinthe.
Pirault des Chaumes, rue du Hasard, n. 1.
Pointel, rue de Thionville, n. 20.
1775 *Poirier*, rue de la Harpe, n. 87.
Polle de Cresne, rue de Poitou, n. 29.
Pons, rue Coq-Héron, n. 8.
Ponsar, rue et Porte Saint-Jacques, n. 151.
1783 *Ponsard*, rue Michel le Pelletier, n. 14.
1779 *Popelin*, rue Guénégaud, n. 23.

1767 *Porcher*, père, rue des trois Pavillons, n. 2.
Porcher, fils, rue Sainte-Avoye, n. 10.
Portiez (de l'Oise), à l'Ecole de droit, place du Panthéon.
Pothier, rue de Tournon, n. 16.
Pouchet, rue d'Anjou, au Marais, n. 21.
Prieur (de la Marne), Cour des Fontaines, n. 3.
Prignot, rue de Richelieu, n. 29.
Quequet, rue des Billettes, n. 17.
Quesnel, rue du faubourg Montmartre, n. 33.
Ragon de Blancheville, rue des Prouvaires, n. 35.
Raison, rue de l'Odéon, n. 21.
Raoul, rue de Louvois, n. 10.
Renard, rue du Four-S.-Germain, n. 41.
Rendu, rue Saint-Honoré, n. 317.
Reveillere, rue de Surêne, n. 10, faubourg S.-Honoré.
1784 *Robet*, rue de Clichy, n. 8.
Robin, rue du Dragon Sainte-Margueritte.
1783 *Robelot*, rue de Hanovre, n. 1.
Roi, rue du Mont-Blanc, n. 66.
Rottier, rue de Thionville, n. 20.
Roussel, rue de Popincourt.
Rousselin, rue Thibautodé, n. 12.
Roux, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 28.
1772 *Royou*, rue de l'Eperon, n. 9.
Ruffier, rue de l'Echiquier, n. 22.
Sabarot, rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel, n. 8.
Savin, rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel, n. 6.
1777 *Savy*, rue du Théâtre françois, n. 25.
Serson Desmoitiers, rue du Faubourg Poissonnière, n. 4.
1778 *Simon*, rue Guénégaud, n. 17.
1774 *Soreau*, rue Geoffroy-l'Asnier, n. 26.
Taillandier, Cloître Notre-Dame, n. 2.
Taphinon, rue Neuve du Luxembourg, n. 20.
Testelin, rue Bethisy, n. 10.
Thevenin, rue Traînée, n. 11.
1777 *Thilorier J. C.*, rue des Capucines, n. 7.
Tripier, rue des Prouvaires, n. 32.
Vachat, rue de Lille, n. 94.
1777 *Vautrin*, rue des Grands-Augustins, n. 25.
Vauvilliers, rue d'Anjou Saint Honoré, n. 34.
1784 *Viaud-Belair*, rue Saint-Claude.
Vivien Goubert, rue Saint-Dominique, près celle du Bacq.
Vogt, rue Culture Saint-Gervais, n. 22.
1776 *Voguet*, rue Sainte-Hyacinthe, n. 22.

JUSTICES DE PAIX (1) DE PARIS.

Premier Arrondissement, séant rue de la Concorde, n°. 8.

M. Lamaignère, *Juge de Paix*, rue de la Concorde, n°. 8.
M. Cochu, *Jurisconsulte*, 1er *Suppl.*, rue de Caumartin, n. 25.
M. Armey, *Jurisconsulte*, 2e *Suppléant*, rue de la place Vendôme, n. 5.
M. Vandemont, *greffier*, rue de la Concorde, n° 8.
M. Masson, *Huissier*, rue Grange Batelière.
M. Paltré, *Huissier*, petite rue S.-Louis S.-Honoré, n. 6.
Audience et Bureau de Paix, les mardi & samedi de chaque semaine, à dix heures du matin.

Deuxième Arrondissement, rue d'Antin, n. 3, à la Mairie.

M. Delorme, *Juge de Paix*, rue d'Antin, n. 7.
M. Desfresne, *premier Suppléant*, rue du Mont-Blanc.
M. Bruzelin, *deuxieme Suppléant*, rue Cérutti.
M. Delaunay, *Greffier*, rue Notre-Dame des Victoires, n° 38.
M. Millet, *Huissier*, place des Italiens, n° 1.
Conciliations les lundis & jeudis à 10 heures, rue d'Antin, à la Mairie. Défauts à midi.
Audiences les mêmes jours, à l'issue des Conciliations.

Troisième Arrondissement, bâtiment des Petits-Pères, place des Victoires.

M. Véron, *Juge de Paix*, rue Neuve Saint Eustache, n° 34.
M. Dorival, *premier suppléant*, rue du Sentier.
M. Charvin, *second Suppléant*, rue du faubourg Saint-Denis.
M. Champagne, *Greffier*, rue Montmartre, n. 18.
M. Masson, jeune, *Huissier*, rue de l'Echiquier, n. 32.
Audiences & Conciliations sur citations, les mardis & vendredis, à onze heures et demie. Conciliations volontaires tous les jours. Défauts à une heure très-précise.

Quatrième Arrondissement, place du Chevalier du Guet, n° 4.

M. Lefévre, *Juge de Paix*, rue Bayeul, n° 6.
M. Herbault, *premier Suppléant*, rue Saint-Denis, n° 49.
M. Goyenval, *second Suppléant*, rue des Bourdonnois, n°. 8.
M. Aumont, *Greffier*, rue des Poulies, n° 3.
M. Tavernier, *Huissier*, rue de la Monnoie, n° 14.
M. Payen, *Huissier*, rue Saint-Honoré, n° 150.
Audiences & Conciliations les mardis et vendredis, à midi. Défauts à une heure.

(1) Pour la compétence de ces juges, Voyez page 556.

Cinquième Arrondissement, séant rue Thévenot, n° 4.

M. Le Blond, *Juge de Paix*, rue Thévenot, n° 4.
M. Garnier de Bourgneuf, 1er *Suppléant*, rue Thévenot, n. 10.
M. Grutter Desroziers, 2e *Suppléant*, rue S. Denis, n. 247.
M. Cochet, *Greffier*, rue du Petit Carreau, n° 32.
M. Godin, *Huissier*, rue d'Aboukir, n° 65.

Bureau de Conciliation, les mercredis et vendredis, à onze heures. Défauts à une heure.

Audiences de compétence, les mercredis, à onze heures. Défauts à une heure.

Sixième Arrondissement, séant rue Sainte-Appoline, n. 2.

M. Lamouque, *Juge de Paix*, rue Sainte-Appoline, n° 2.
M. Bérard, *premier Suppléant*, cour du Temple, n° 37.
M. Boucher, *second Suppléant*, rue de Tracy, n° 5.
M. Vesque, *Greffier*, rue Saint-Martin, n°. 85, tenant son greffe rue Ste.-Appoline, n°. 2, chez le Juge de Paix.
M. L'Hermitte, *Huissier*, rue des Lombards, n° 40.
M. Charlot, *Huissier*, rue Saint-Martin, n° 257.

Les Audiences publiques, pour les causes de compétence, se tiennent à la Mairie, les vendredis, à onze heures du matin.

Les Bureaux de Conciliation se tiennent en la demeure du Juge de paix, les mercredis, à onze heures du matin.

Défauts à l'audience après le rapport des causes; et au Bureau de Conciliation, à une heure.

Septième Arrondissement, séant rue Sainte-Avoye, n°. 18.

M. Fariau, *Juge de Paix*, rue de la Poterie Saint-Jean, n° 1.
M. Jaquotot, *premier Suppléant*, rue Planche-Mibrai, n° 2.
M. Hémar, ainé, *second Suppl.*, rue des Enfans Rouges, n° 11.
M. Huet, *Greffier*, rue des Singes, n° 5.
M. Saulnier, *Huissier*, rue de la Tisseranderie, cul-de-sac Saint-Faron.

Les Audiences, tant pour le Bureau de Conciliation que pour la Compétence, se tiennent chez le Juge de Paix les mardis & vendredis, à onze heures du matin.

Défauts à une heure précise.

Le Bureau est ouvert tous les jours, les dimanches & fêtes exceptés, depuis 8 heures du matin jusqu'à deux heures de relevée, et depuis cinq heures du soir jusqu'à huit.

Huitième Arrondissement, séant rue Saint-Bernard, n° 37.

M. Pinatel, *Juge de Paix*, rue Saint-Bernard, n° 37.
M. Perrot, *premier Suppléant*, rue de Charonne, n°. 28.
M. Delarzille, *second Suppléant*, Vieille rue du Temple, n°. 42.

M. Duhamel, *Greffier*, rue Saint-Bernard, n°. 39.
M. Braulart, *Huissier*, r. et place de la porte S.-Antoine, n. 5.
M. Barbot, *Huissier*, r. et place de la porte S.-Antoine, n. 5.

Les Audiences, tant pour le Bureau de Conciliation que pour les affaires de compétence se tiennent les mardis & vendredis, à onze heures. Défauts à une heure précise.

Le Bureau est ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée, en la demeure du juge de paix.

Neuvième Arrondissement, séant rue des Barres, n°. 4.

M. Wisnick, *Juge de Paix*, rue des Barres, n° 4.
M. Franchet, *premier Suppléant*, rue de Vendôme, ancien hôtel de l'Intendance.
M. Poultier, *second Suppléant*, rue du Parc Royal, n. 5.
M. Bordier, *Greffier*, rue des Barres, n° 4.
M. Boutroux, *Huissier*, rue de la Mortellerie, n. 87.

Les Bureaux de Paix & de Conciliation, les mardi & samedi de chaque semaine, à onze heures. Défauts à une heure.

Les Audiences pour les affaires de la compétence des Justices de paix, le jeudi, à onze heures.

L'Huissier ne peut point assigner sans un visa du Juge de paix, qui ne le délivre qu'après avoir entendu les parties, qui sont préalablement appelées devant lui.

Dixième Arrondissement, séant rue de l'Université, n°. 11.

M. Godard, *Juge de Paix*, rue de l'Université, n°. 11.
M. Charpentier, *premier Suppléant*, rue de l'Université, vis-à-vis la fontaine.
M. Dupoirier, *second Suppléant*, rue Saint-Guillaume, hôtel de Béthune.
M. Choquet, jeune, *Greffier*, chez M. le Juge de Paix.
M. Choquet, aîné, *Huissier, pour les Divisions de l'Unité et de l'Ouest*, rue du Sépulcre, n° 6.
M. Fayard, *Huissier, pour les Divisions de Fontaine-Grenelle et Invalides*, rue de Lille, n. 36.

Les Conciliations judiciaires, les mardis et vendredis, à dix heures, et les Défauts à midi très-précis.

Les Conciliations volontaires tous les jours, depuis neuf heures jusqu'à trois.

Les audiences judiciaires, les lundis & jeudis à dix heures, & les Défauts à midi très-précis.

Il y a des audiences extraordinaires toutes les fois que les affaires l'exigent et qu'elles sont nécessaires pour les intérêts des parties.

Onzième Arrondisse., séant rue du Vieux Colombier, n° 29.

M. Guérin, *Juge de Paix*, rue de Savoie, n° 11.

M. Behourt, *premier Suppléant*, rue. . . .

M. . . . . , *second Suppléant.*

M. Thibouft, *Greffier*, rue de Savoie, n° 7.

M. Tavernier, *Huiffier*, rue du Four Saint-Germain, près celle des Canettes, n° 35.

Audiences les mardi & vendredi de chaque femaine, à midi précis, les Défauts à une heure.

Conciliations après les audiences.

Douzième Arrondiffement, le tribunal féant à la Mairie, rue Saint-Jacques, n° 262.

M. Gobert, *Juge de paix*, place de l'Eftrapade, n° 19.

M. Gournault, *premier Suppléant*, quai des Miramiones.

M. Jacquinot, *fecond Suppléant*, rue des Noyers, n° 36.

M. De Villers, *Greffier*, rue et porte St.-Jacques, n° 151.

M. Carel, *Huiffier*, rue & porte Saint-Jacques, n° 161.

M. Turpin, *Huiffier*, rue Mouffetard, n° 3.

Audiences du Tribunal de Paix et Bureau de Conciliation, les mardi et famedi de chaque femaine, hôtel de la mairie, à midi. Audiences particulières et Conciliations volontaires tous les jours, excepté les dimanches & fêtes, au domicile du Juge de Paix, depuis 9 heures jufqu'à 1.

JUSTICES DE PAIX DE L'ARRONDISSEMENT DE S. DENIS.

Canton de Saint-Denis,

Compofé des communes d'Aubervilliers, Dugny, Epinay, la Chapelle, la Courneuve, l'ifle Saint-Denis, Saint-Denis, Saint-Ouen, Pierrefitte, Stains & Villetaneuse.

M. Maillet, *Juge de Paix*, rue de la Boulangerie, n. 25, à Saint-Denis.

M. Lanneau, 1er. *Suppléant.*

M. Pollart, 2e. *Suppléant.*

M. Devertu, *Greffier*, rue de la Boulangerie, n. 55.

M. Chateau, *Huiffier*, place d'Armes.

M. Pelican, *Huiffier*, rue de la Boulangerie.

Audiences et Conciliations, les lundis & Vendredis, à la Maifon Commune.

Défauts à midi.

Canton de Pantin,

Compofé des communes de Bagnolet, Belleville, Bobigny, Bondy, Charonne, Drancy, le Bourget, Noify-le-Sec, Pantin, Prés-Saint-Gervais, Romainville & la Villette.

M. Gantiez, *Juge de Paix*, à Belleville, rue Halag, n. 413.

M. Roullier (Charles), 1er. *Suppléant*, à Pantin.

M. Livoir, 2e. *Suppléant*, à Belleville.

M. Hébert, *Greffier*, à Belleville.
M. Bordier, *Huissier*, rue de Calais, n. 201, à Belleville.

Bureau de Paix et de Conciliation, les jeudi de chaque semaine, chez le Juge de Paix, à Belleville, à 11 heures du matin.

Audiences Civiles, le jeudi de chaque semaine, au tribunal de paix du canton de Pantin, rue de Montreuil, n. 49.

Audiences de Police, tous les jeudis, de 15 en 15, au tribunal de paix, à Pantin.

Défauts à une heure.

Canton de Neuilly,

Composé des communes d'Auteuil, Boulogne, Clichy, Montmartre, Neuilly & Passy.

M. Chapelain, *Juge de Paix*, à Boulogne.
M. Vauthier, 1er. *Suppléant*.
M. Gandin, 2e. *Suppléant*.
M. Chevalier, *Greffier*.
M. Lejeune, à Boulogne, *Huissier*.

Audiences civiles, les vendredis, aux Thermes.

Audiences de Police, les 15 & 30 de chaque mois, & le lendemain quand ces jours tombent le dimanche.

Conciliations, les mardis, chez le Juge de Paix.

Défauts à une heure.

Les bureaux du Greffier & des Huissiers sont aux Thermes, en face la maison du Juge de Paix.

Canton de Nanterre,

Composé des communes d'Asnières, Colombes, Courbevoye, Genevilliers, Nanterre, Surenne & Puteaux.

M. Gouret, *Juge de Paix*, rue S. Denis, no. 350, à Nanterre.
M. . . . . ., 1er. *Suppléant*.
M. . . . . ., 2e. *Suppléant*.
M. Baillon, *Greffier*, à Nanterre.
M. Vanier, *Huissier*, à Nanterre.

Audiences et Conciliations, les mardis, dans une des salles de la Mairie, à Nanterre.

Défauts à une heure.

Il y a des audiences extraordinaires, toutes les fois que les cas l'exigent & qu'elles sont nécessaires pour les intérêts des parties.

Tous les jours, autres que ceux d'audience, & les dimanches & fêtes, le Juge de Paix reçoit à son domicile les habitans du canton qui ont des différends entre eux, depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures.

JUSTICES DE PAIX DE L'ARRONDISSEMENT DE SCEAUX.

Canton de Sceaux,

Composé des communes d'Antony, de Bagneux, du Boug-

la Reine, de Châtenay, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roſes, Iſſy, Mont-Rouge, Pleſſis-Piquet, Sceaux, Vanvres & Vaugirard.

M. Huart-du Parc, *Juge de Paix*, à Sceaux.
M Moüette, *premier Suppléant*, à Châtenay.
M. Deſgranges, *ſecond Suppléant*, à Sceaux.
M. Sejeaü, *Greffier*, à Sceaux.
M. Offelet, *Huiſſier*, à Sceaux.

Audiences et Concilations à Sceaux, les Samedis à 10 heures très-préciſes du matin, conciliatons à la ſuite, et les autres jours quand la demande en eſt faite.

Défauts à midi.

Canton de Charenton,

Compoſé des communes de Bercy, Bonneuil, Brie-ſur-Marne, Champigny, Charenton le Pont, Charenton-Saint-Maurice, Creteil, Labranche du Pont de Saint-Maur, Maiſons-Alfort, Nogent-ſur-Marne & S.-Maur-les-Foſsés.

M. Bréton, *Juge de Paix*, à Nogent ſur-Marne.
M. Junot, *premier Suppléant*, à Charenton Saint-Maurice.
M Lecoupt, *ſecond Suppléant*, à Charenton-le-Pont.
M. Decalonne, *Greffier*, à Nogent ſur-Marne, par Vincennes.
M. Fleurot, jeune, *Huiſſier*, à Charenton-le-Pont, n° 21.

Audiences de Police, Civiles, Bureaux de paix, les 5, 15 & 25 de chaque mois, à Charenton-le-Pont, à dix heures du matin, excepté les dimanches & fêtes; alors l'audience eſt remiſe au lendemain.

Défauts à midi, Conciliations tous les jours, à midi.

Canton de Villejuif,

Compoſé des communes d'Arcueil, de Chevilly, Choiſy-ſur-Seine, Freſnes, Gentilly, Ivry, Lay, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif & Vitry.

M. Dret, *Juge de Paix*, à Choisy.
M. Saget, 1er. *Suppl.*, à la Verrerie de la Garre, Commune d'Ivry.
M. Barre, *ſecond Suppléant*, à Villejuif.
M. Hédoin, *Greffier*, à Choisy.
M. Gadeau, *Huiſſier*, à Villejuif.

Audiences et Conciliations, le mercredi de chaque ſemaine, à 11 heures du matin, à Villejuif.

Défauts à une heure.

Canton de Vincennes,

Composé des communes de Fontenay-sous Bois, Montreuil, Rosny, Saint-Mandé, Villemomble & Vincennes.

M. Becquemont, *Juge de Paix*, à Vincennes.
M. Haro, *premier Suppléant*, à Montreuil.
M. Mauregard, *second Suppléant*, à Rosny.
M. Duhamel, *Greffier*, } à Vincennes.
M. Sancier, *Huissier*, }

Audiences et Conciliations, le Samedi de chaque semaine, à dix heures du matin, à Vincennes. Défauts à midi.

NOTAIRES A PARIS, *suivant l'ordre de réception*, Messieurs,

1768 Rouen ✱, *Doyen.*
1772 Trutat, *Présid.*
1777 Liénard.
1779 Trubert, *Trésor.*
1780 Denis, 1er. *Synd.*
1781 Lherbette.
1783 Tiron.
1783 Boursier.
1784 Fourchy.
1784 Edon.
1788 Drugeon.
1788 Péan de S. Gilles.
1789 Lefebure-de-S.Maur.
1789 Duchesne.
1789 Colin, aîné.
1789 Hua.
1790 Doulcet.
1791 Robin, 2e. *Synd.*
1791 Jallabert.
1791 Cabal.
1794 Antheaume.
1794 Turrel.
1794 Huguet, 3e. *Synd.*
1794 Grelet.
1794 Deloche.
1794 Bordin.
1794 Chodron.
1794 Caffart-Durvillers.
1794 Chiboust.
1794 Culhât-Coreil.
1794 Laisné, *Secrét.*
1794 Caigné.
1794 Boilleau.
1794 Yver, *Rapport.*
1794 Fleury.
1794 Faugé.
1794 Dubos ✱.
1797 Montaud.
1797 Laudigeois.
1797 Oudinot.
1797 Lenormant.
1797 Dunays.
1797 Fourcault-Pavant.
1798 Cousin.
1798 Herbelin, aîné.
1798 Chambette.
1798 Vingtain.
1798 Delacour.
1799 Bocquet.
1799 Guenoux.
1799 Estier.
1799 Tissandier.
1799 Leger.
1799 Mignard.
1799 Dumez.
1799 Tricard.
1799 Tardif.
1799 Morisseau.
1799 Batardy.
1800 Langlacé.
1800 Anjubault.
1800 Defauconpret.
1800 Lecerf.
1800 Massé.
1800 Chapellier.
1801 Camusat.
1801 Tarbé.
1802 Louveau.
1802 Foucher.
1803 Trianon.
1803 Herbelin, jeune.
1803 Serize.
1803 Rendu.
1803 Lamare.
1804 Lahure.
1804 Bréton.
1804 Dautrive.
1804 Lebrun.
1804 Le Pelletier.
1804 Fournier, l'aîné.
1804 Schnetz.
1804 Buchere.
1804 Bertrand.
1805 Marchoux.
1805 Lemaitre.
1805 Potron.
1805 Delacroix.
1805 Bacq.
1805 Noël.
1805 Roard.
1805 Flury-Précharles.
1805 Postelle.
1805 Lefevre, jeune.
1805 Gillet.
1806 Mailand.
1806 Narjot.
1806 Guillaume.
1806 Schneider.
1806 Sensier.
1807 Decourchant.
1807 Vernois.
1807 Béville.
1807 Sené.
1808 Peaulejeune.
1808 Chevrier.
1808 Morand.
1808 De Bruge.
1808 Colin, jeune.
1808 Boulard.
1809 Viault.
1809 Fournier-Verneuil
1809 Robert-Duménil.
1809 Ducorps.
1809 Champion.

Tableau des Notaires à Paris, par ordre alphabétique.

Cette marque ═ signifie *au lieu de.*

Anjubault ═ Guillaume L., rue du faub. Montmartre, n° 10.
Antheaume, ═ Maupas, rue de la Verrerie, n° 55.
Bacq, ═ Lemaire, rue S.-Victor, n° 13, près la place Maub.
Batardy, ═ Maine, rue du Mont-Blanc, n° 5.
Bertrand, ═ Silly, rue Coquillère, n° 46.
Béville, ═ Bonnomet, rue du Mont-Blanc, n° 26.
Boilleau, ═ Giard, rue de Richelieu, n° 45.
Bocquet, ═ Lambot, rue du Mail, n° 24.
Bordin, ═ Prédicant, rue du Petit-Lion S. Sauveur, n° 17.
Boulard, ═ son pere, rue des Petits-Augustins, n° 21.
Boursier, ═ Aubert, rue des Francs-Bourgeois, au Mar. n° 14.
Bréton, ═ Coupery, rue Tiquetonne, n° 14.
Buchere, ═ Jacquelin, rue S.-Martin, près S.-Merri, n° 14.
Cabal-Castel, ═ Moreau, rue de Gaillon, n° 10.
Caffart Durvillers, ═ Chaudot, rue J.-J. Rousseau, n° 1.
Caigné, ═ Brechot, rue de la Harpe, n° 29.
Camusat, ═ Maistre et Bertels, rue S. Denis, n° 368.
Chambette, ═ Dulion, son oncle, place des Victoires, n°. 7.
Champion, ═ Préau, rue de la Monnoie, n° 19.
Chapellier, ═ Delamotte, rue de la Tisseranderie, n° 13.
Chevrier, ═ Gibé, rue Vivienne, n° 20.
Chiboust, ═ Martin de la Genois, rue de Seine S. G. n° 48.
Chodron, ═ Girardin, rue d'Aboukir, n° 2.
Colin, aîné, ═ Fieffé, place Vendôme, n° 24.
Colin, j^e, ═ Lalleman, aîné, rue N^e. S. Eustache, n° 45.
Coreil, *voyez* Culhât-Coreil.
Cousin, ═ De la Rue, rue du Four S. Germain, n° 27.
Culhât-Coreil, ═ De la Cour et Desissarts, rue des Fossés Montmartre, n° 16.
Dautrive, ═ Badenier, rue S. Severin, n° 7.
De Bruge, ═ Legrand, rue S. Honoré, n° 334.
Decourchant, ═ Cousinard, rue des Déchargeurs, n° 4.
Defauconpret, ═ Gasche, rue de Seine, F. S. Germain, n° 30.
Delácour, ═ Lefebvre, aîné, rue N.-des-Pet.-Champs, n° 77.
Delacroix, ═ Morin, rue du Mail, n°. 13.
Deloche, ═ Du Fouleur & Momet, rue Helvétius, n° 57.
Denis de Villieres, ═ Bouron, rue de Grenelle, F. S. G. n° 3.
Doulcet, ═ Le Go, rue des Fossés Montmartre, n° 11.
Drugeon ═ Gobert, rue Ste-Marguerite, n° 33.
Dubos ❊, ═ Etienne, rue Saint Jacques, n° 55.
Duchesne, ═ Deyeux, rue S. Antoine, n° 200.
Ducorps, ═ Robert, l'aîné, rue Caumartin, n° 11.
Dumez, ═ Dupont, rue S. Antoine, n° 31.

Dunays,

Dunays, = Castel, rue S. Honoré, n° 327.
Edon, = Pijeau, rue S. Antoine, près celle Percée, n° 110.
Estier, = Gittard, rue des Fossés S.-Germ.-l'Auxerr., n° 29.
Faugé, = Andelle, rue des Quatre-Fils, au Marais, n° 9.
Fleury, = Doillot, rue Coquillière, n° 27.
Flury-Précharles, = Petit, rue S. Martin, n° 122.
Foucher, = Brelut de la Grange, rue Poissonnière, n° 5.
Fourcault-Pavant, = Mony, rue S. Martin, n° 72.
Fourchy, = Hamel, rue du Mail, n° 29.
Fournier, = Lesourd-Beauregard, rue de la Jussienne n° 16.
Fournier-Verneuil, = Moine-Versine, rue des Fossés-Montmartre, n° 7.
Gillet, = Mathieu, rue S.-Honoré, n° 340.
Grelet, = Girard, rue Saint-Martin, n° 149.
Guenoux, = Godefroy, quai de Voltaire, n° 25.
Guillaume, = son père, rue Neuve des Petits-Champs, n° 18.
Herbelin, aîné = Giroust, rue St-Martin, n° 285.
Herbelin, jeune, = Dosne, parvis Notre-Dame, n° 24.
Hua, = Boutet, rue des Fossés S. Germain des Prés, n° 4.
Huguet, = Aleaume, rue Croix-des Petits-Champs, n° 27.
Jallabert, = Lhomme, Boulevart des Italiens, n° 18.
Lahure, = Charpentier, rue de l'Arbre-Sec, place de l'Ec. n° 2.
Laisné, = Gaudrai, rue S. Antoine, n° 207.
Lamare, = ..., rue S.-Honoré, n° 418.
Langlacé, = Jousset, rue S. Honoré, n° 281.
Laudigeois, = Peron, rue Saint-Christophe en la Cité, n° 10.
Lebrun, = Bro, rue du Petit-Bourbon, près S. Sulpice, n° 7.
Lecerf, = Pottier, rue Saint-Honoré, n° 83.
Le Febure de Saint-Maur, = Perrier, place Dauphine, n° 23.
Lefevre, j^e^., = Mesnard, j^e^., rue du Gros-Chenet, n° 3.
Leger, = Langlois, rue de la Monnoie, n° 10.
Lemaitre, = Menard l'aîné, rue S. Honoré, n° 290.
Lenormant, = Gondouin, rue de la Perle, au Marais, n. 9.
Le Pelletier, = Deherain, rue Thérèse, Butte S. Roch, n° 2.
L'Herbette, = Jourdain, rue Saint-Merri, n° 25.
Liénard, = de Latre de Colliville, quai d'Orléans, isle Saint-Louis, n° 4.
Louveau, = Garnier, rue S. Martin, n° 119.
Mailand, = Clairet, rue des Prouvaires, n° 3.
Marchoux, = Demautort, rue Vivienne, n° 6.
Massé, = Decaux, rue Neuve des-Petits-Champs, n° 95.
Mignard, = Gabiou, rue de Richelieu, n° 20.
Montaud =, Gibert, jeune, rue de la Place Vendôme, n° 7.
Morand, = Lecointre, rue Meslée, n° 16.
Morisseau, = Honnet, rue Saint-André-des-Arcs, n° 59.
Narjot, = Porlier, rue Helvétius, n° 63.

Noël, = Raguideau, rue Saint-Honoré, n° 348.
Oudinot, = Videl, rue du Bacq, n° 30.
Péan de S. Gilles, = Lefebvre, rue ci-devant Condé, n° 10.
Peaulejeune, = Perignon, rue S. Honoré, n°. 339.
Postelle, = Pezet de Corval, rue N. S. Augustin, n° 25.
Potron, = Thomé, rue Vivienne, n° 10.
Précharles (*Voyez* Flury-Précharles).
Rendu, = Bevière & Lalleman, jeune, rue Saint-Honoré, n° 317.
Roard, = Rameau, rue Montmartre, n° 160.
Robert-Duménil, = Legé, l'aîné, rue St.-Honoré, n° 108.
Robin, = Duclos Dufresnoy, rue des Filles S. Thomas, n° 19.
Rouen ❋, rue Neuve des Petits-Champs, n° 87.
Schnetz, = Laroche, rue Neuve des Petits-Champs, n° 15.
Schneider, = Magimel, rue Saint-Méry, n° 12.
Sené, = Ballet, carrefour de la Croix-Rouge, n° 2.
Sensier, = Gobin, rue Saint-Denis, n° 247.
Serize, = Bourlier, l'aîné, rue du Pont de Lody, n° 8.
Tarbé, = Monnot, rue de l'Arbre-Sec, n° 33.
Tardif, = Gaillard, rue de la Vieille-Draperie, n° 23.
Tiron, = Cartault, rue Basse, Porte S. Denis, n° 10.
Tissandier, = Raffeneau, rue Montmartre, n° 140.
Trianon, = Larcher, rue des Lombards, n° 21.
Tricard, = Quatremere, rue du Boulloy, n° 2.
Trubert, = Angot, rue Montmartre, n° 148.
Trutat, = son père, quai Malaquais, n° 5.
Turrel, = Garcerand, rue des Prouvaires, n° 38.
Vernois, = Riollet, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 18.
Viault, = Thion-de-la-Chaume, rue d'Antin, n° 9.
Vingtain, = Minguet, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 10.
Yver, = Fourcault, rue Ste-Croix de la Bretonnerie, n° 43.

Chambre établie pour la discipline intérieure des Notaires, en exécution de l'arrêté du Gouvernement du 2 nivôse an 12,

Messieurs,

Trutat, *Président.*
Denis, *premier Syndic.*
Robin, *deuxième Syndic.*
Huguet, *troisième Syndic.*
Yver. *Rapporteur.*
Laisné, *Secrétaire.*
Trubert, *Trésorier.*

Boursier.
Fourchy.
Péan de St.-Gilles.
Lefebure de S.-Maur.
Doulcet.
Antheaume.

Vingtain.
Langlacé.
Anjubault.
Foucher.
Le Brun.
Guillaume.

La Chambre tient ses séances dans l'une des salles de l'ancien hôtel des Fermes, rue de Grenelle Saint-Honoré, le jeudi de chaque semaine, à sept heures du soir.

Les lettres & mémoires doivent être adressés à l'un des syndics.

Notaires honoraires & Vétérans, Messieurs,

Vienot *de Vincennes*, à Vincennes.
Bro, *Doyen hon.* rue du P.-Bourbon, n.
Lecoufturier, rue Poupée, n. 7.
Baron, rue des SS. Pères, n. 54.
Lambot, rue du Doyenné, n. 10.
Delattre de Colliville, rue des Fossé. M. le Prince, n. 28.
Arnaud, rue Ste.-Avoye, n. 37.
Rouveau, *de Belleville*, rue Michel-le-Pelletier, n. 32.
Goullet, rue St.-Antoine, n. 71.
Garnier Desc. ênes ✻, rue de l'Université.
Guillaume, rue de Popincourt, n. 28.
Vergne, rue Geoffroy-l'Afnier, n. 26.
Lhomme, rue du Roule, n. 3.
Guespereau, rue de la Harpe, n. 44.
Laroche, rue N. des Pet. Champs, n. 19.
Chavet, rue du Gros-Chenet, n. 3.
Gaillard, rue du Th.-Français, n. 30.
Mony, rue St.-Martin, n. 72.
Piard, rue St. Honoré, n. 340.
Préaux, *de Montreuil*, à Vincennes.
Desgranges, *de Sceaux*, à Sceaux.
Demautort, rue Saint-Marc, n. 23.
Lemire, rue Jacob, n. 15.
Petit, rue S. Martin, n. 122.
Delamotte, rue Bourtibourg, n. 12.
Lecointre, rue Meflee, n. 11.
Ballet, rue d'Enfer, n. 11.
Bonnomet, rue Ne des Mathurins, n. 23.
Coupery, rue Helvétius, n. 77.
Silly, rue de la Sourdière, n. 16.
Boulard, rue des P.-Auguftins, n. 21.
Clairet, cul-de-sac des Bourdonnois.
Thion de la Chaume, rue d'Antin, n. 9.
Préau, rue de Rochechouart, n. 59.

Rabon, *Agent de la Compagnie*, hôtel des Fermes, rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 55.

TABLEAU de distribution des Rentiers Viagers entre les quarante Notaires Certificateurs à Paris.

Ire CLASSE OU RENTES SUR UNE TÊTE.

Série.	N.o			
1re.	1	à	2.600.	Antheaume.
2e.	2.601	à	5.200.	Dunays
3e.	5.201	à	7.800.	Boulard.
4e.	7.801	à	10.400.	Colin
5e	10.401	à	13.000.	Chapellier.
6e.	13.001	à	15.600.	Chodron
7e.	15.601	à	18.200.	Chiboust.
8e.	18.201	à	20.800.	Defauconpret.
9e.	20.801	à	23.400.	Dubos ✻.
10e.	23.401	à	26.000.	Doulcet.
11e.	26.601	à	28.600.	Estier.
12e.	28.601	à	31.200.	Fleury.
13e.	31.201	à	33.800.	Foucher.
14e.	33.801	à	36.400.	Gillet.
15e.	36.401	à	39.000.	Grelet.
16e.	39.001	à	41.600.	Guenoux.
17e.	41.601	à	44.200.	Guillaume.
18e.	44.201	a	46.800.	Hua.
19e.	46.801	à	49.400.	Huguet.
20e.	49.401	à	52.000.	Laisné.
21e.	52.001	à	54.600.	Louveau.
22e.	54.601	à	57.200.	Lemaître.
23e.	57.201	à	59.800.	Liénard.
24e.	59.801	à	62.400.	Lepelletier.
25e.	62.401	à	65.000.	Mailand.
26e.	65.001	à	tous autres subséquents.	Boilleau.

IIe CLASSE OU RENTES SUR DEUX TÊTES.

Série.	N.o			
27e.	1	à	2.500.	Massé.
28e.	2.501	à	5.000.	Norisseau.
29e.	5.001	à	7.500.	Moël.
30e.	7.501	à	10.000.	Oudinot.
31e.	10.001	à	12.500.	Potron.
32e.	12.501	à	15.000.	Chambette.
33e.	15.001	à	17.500.	Robin.
34e.	17.501	à	20.000.	Rouen ✻.
35e.	20.001	à	22.500.	Rendu.
36e.	22.501	à	25.000.	Tarbé.
37e.	25.001	à	27.500.	Tricard.
38e.	27.501	à	30.000.	Trutat.
39e.	30.001	à	31.953.	Trubert.

40e. à tous numéros. { IIIe. Classe; Rentes sur trois têtes. 1 à 1.730. IVe. Classe; Rente sur quatre têtes. 1 à 416. } Yver.

COMMISSAIRES-PRISEURS-VENDEURS, *pour le Département de la Seine, créés par la loi du 27 ventôse an 9.*

Les prisées des meubles et ventes publiques aux enchères d'effets mobiliers, sont faites exclusivement par des commissaires-priseurs-vendeurs de meubles.

Il est défendu à tous particuliers, à tous autres officiers publics, de s'immiscer dans lesdites opérations qui se feront à Paris, à peine d'amende, qui ne pourra excéder le quart du prix des objets prisés ou vendus.

Lesdits commissaires-priseurs-vendeurs de meubles peuvent recevoir toute déclaration concernant lesdites ventes, recevoir et viser toutes les oppositions qui y seront formées, introduire devant les autorités compétentes tous référés auxquels leurs opérations pourront donner lieu, et citer, à cet effet, les parties intéressées devant lesdites autorités.

Toute opposition, toute saisie-arrêt formées entre les mains des commissaires-priseurs-vendeurs, relatives à leurs fonctions, toute signification de jugement prononçant la validité desdites opposition et saisie-arrêt, seront sans effet, à moins que l'original desdites opposition, saisie-arrêt ou signification de jugement, n'ait été visé par le commissaire-priseur-vendeur, ou, en cas d'absence ou de refus, par le syndic desdits commissaires.

Les commissaires-priseurs-vendeurs ont la police dans les ventes, et peuvent faire toute réquisition pour y maintenir l'ordre.

Leur nombre est fixé à quatre-vingt.

Ils ont une chambre de discipline, et sont sous la surveillance du Procureur impérial établi près le tribunal de première instance.

LISTE des Commissaires-Priſeurs-Vendeurs ſuivant l'ordre de réception, Meſſieurs,

1 André.
2 Saugrain.
3 Fremin.
4 Alexandre, p.
5 Bizet.
6 Fournier, aîné
7 Demauroy.
8 Poultier.
9 Commendeur père.
10 Pouſſin.
11 Leſtrade.
12 Meſnard.
13 Leroy l'aîné.
14 Vincent, P.L.
15 Jaluzot.
16 Debonnaire.
17 Merault.
18 Thuret.
19 Duſſart.
20 Blondel.
21 Thierry.
22 Huet de la Boullaye.
23 Chevalier.
24 Fournier, J.
25 Guyot.
26 Mallet.
27 Catoire.
28 Lechevalier.
29 Vincent Saint-Hilaire.
30 Petit-Cuenot.
31 Sibilet.
32 Benou.
33 Balbastre.
34 Chariot.
35 Dufoſſé.
36 Bohain.
37 De Paris.
38 Salbart.
39 Leroy, jeune.
40 Masson Saint-Maurice.
41 Alexandre fils.
42 Breart.
43 Serreau.
44 Duguet.
45 Delacour.
46 Félix.
47 Boucly.
48 Butard.
49 Hudin.
50 Hubault.
51 Denailly.
52 Dossat.
53 Geoffroy.
54 Olivier.
55 Vallée.
56 Erhard.
57 Simonard.
58 Jérôme de Wils.
59 Duverger De-villeneuve.
60 Benard.
61 Revenaz.
62 Masson jeune.
63 Lenormant.
64 Goddé.
65 Commendeur, fils.
66 Bonnefons.
67 Fournel.
68 Rouget.
69 Perard.
70 Voisin.
71 Moreau.
72 Delachesnaye.
73 Lot.
74 Barloy.
75 Meulin.
76 Delorme.
77 La Coste.
78 Narjot.
79 Barbier Saint-Hilaire.
80 Bezançon.

LISTE par ordre alphabétique, Meſſieurs,

Alexandre, père, rue Sainte-Avoye, nº 36.
Alexandre, *fils*, rue du Grand Chantier, nº 4.
André, rue Saint-André-des-Arcs, nº 63.

Balbastre, rue de Vendôme, n° 8.
Barbier-Saint-Hilaire, rue des Fossés-Montmartre, n° 11.
Barloy, rue du Jour, n° 19.
Benard, rue Neuve Saint-Merry, n. 44.
Benou, rue Taranne, n° 11.
Bezançon, rue Neuve-Saint-Eustache, n° 28.
Bizet, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 24.
Blondel, (Trésorier), rue de Tournon, n° 2.
Bohain, rue des Déchargeurs, n° 6.
Boucly, rue Neuve des Petits-Champs, n° 61.
Bonnefons, rue Montmartre.
Breart, *fils*, Vieille rue du Temple, n° 30.
Butard, rue de Caumartin, n° 35.
Catoire, rue d'Angoulême, n° 6.
Chariot, rue J. J. Rousseau, hôtel de Bullion, n° 3.
Chevalier Dieu Donné, rue du Four St.-Honoré, n° 30 *bis*.
Commendeur père, rue Ste.-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 22.
Commendeur fils, même demeure.
Debonnaire, rue Coquillière, n° 27.
Delacour, rue de la Jussienne, n° 17.
Delachesnaye, rue de la Sourdière, n° 31.
Delorme, rue de la Poterie-Saint-Jean, n°. 1.
Demauroy, rue des Déchargeurs, n° 6.
Denailly, Cloître Saint-Merry, n° 18.
Deparis, rue Helvétius, n° 65.
Dossat, rue du Four-Saint-Honoré, n° 12.
Dufossé, rue de la Chaise, n° 8.
Duguet, rue Ste.-Avoye, n° 32.
Dussart, rue du Mont-Blanc, n° 35.
Duverger Devilleneuve, rue St.-Jacques, n° 38.
Erhard, rue Pavée-St.-André-des-Arcs, n° 14.
Félix, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Fournel, rue Hautefeuile, n°. 3.
Fournier, l'aîné, rue Neuve-Saint-Merry, n° 25.
Fournier, jeune, rue Saint-Denis, n° 347.
Fremin, rue Montmartre, n° 58.
Geoffroy, rue Guénégaud, n° 17.
Goddé, rue Montmartre, n° 30.
Guyot, rue de Tournon, n° 15.
Hubault, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n°. 37.
Huet-de-la-Boullaye, rue de la Jussienne, n° 11.
Hudin, rue du Four S.-Germain, n° 37.
Jaluzot, rue de Cléry, n° 34.
Jérôme de Wils, rue des Fossés-Montmartre, n° 7.
Lacoste, rue du Mouton, n° 5.
Lechevalier, rue du Sentier, n° 18.

Lenormant, rue de la Perle, n° 9.
Leroy, aîné, rue des Chanoinesses, n° 4.
Leroy jeune, rue Saint-Honoré, n° 334.
Lestrade, rue Saint-Merry, n° 15.
Lot, rue des Fossés-S.-Germain-des-Prés, n° 29.
Mallet, rue des petites Ecuries, n° 4, près le faub. S. Denis.
Masson St.-Maurice, rue Montmartre, n° 132.
Masson, jeune, rue Neuve-Grange-Batelière, n° 8.
Merault, rue de l'Eperon, n° 8.
Mesnard, cour de Rohan, passage du Commerce.
Moreau, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Moulin, rue Ventadour, n° 4.
Narjot, rue de Lully, n° 3, au coin de celle Louvois.
Olivier, rue Batave, n° 4.
Petit-Cuenot, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.
Pérard, rue des Grands-Augustins, n° 21.
Poultier, rue des Quatre-Vents, n° 13.
Poussin, rue de la Verrerie, n° 46.
Revenaz, rue et barrière des Trois-Couronnes, n° 40.
Rouget, rue du Gros-Chenet, n° 23.
Salbart, rue des Noyers, n° 31.
Saugrain, rue de la Tisseranderie, n° 23.
Serreau, fils, quai d'Alençon, n° 11.
Sibilet, rue des Fossés du Temple, n° 64.
Simonard, rue des Fossés M. le Prince, n° 8.
Thierry, rue d'Aboukir, ci-devant Bourbon-Villeneuve, n° 26.
Thuret, rue Coquillère, n° 46.
Vallé, rue Saint-Antoine, n° 71.
Vincent (P. Louis), rue Helvétius, n° 19.
Vincent-St.-Hilaire, rue de Bondy, n° 44.
Voisin, rue Guénégaud, n° 29.

Chambre des Commissaires-Priseurs, séant au ci-devant hôtel des Fermes, rue de Grenelle St.-Honoré.

Membres de la Chambre, Messieurs,

Thuret, *Président.*	Demauroy.	Geoffroy.
Erhard, *Syndic.*	Denailly.	Jérôme Dewils.
Boucly, *Rapport.*	Poultier.	Serreau.
Vincent, (P. L.) *Secrétaire.*	Leroy, aîné.	Sibilet.
	André.	Lot.
Blondel, *Trésorier.*		

Membres honoraires, Messieurs,

Bomain, *à Etampes.*
Serreau, père, quai d'Alençon, n. 9.
Hayot de Longpré, père, rue de la Perle, n. 1.
Dubus-Brice, rue des Blancs-Manteaux, n. 15.

Violet Leduc, *à Sens.*
Turgan, rue du Regard, n. 20.
Genet de Neslut, rue de Tournon, n. 2.
Moitier de Beaufils, rue des Fontaines, n. 8.

Nota. La Chambre tient ses séances dans une des salles du ci-devant hôtel des Fermes, les dimanche et jeudi de chaque semaine

Conseils de la Compagnie, Messieurs,
Gérardin-Saint-Rémy, *Avocat au Conseil et en la cour de Cassation.*
Delacroix-Frainville, *Avocat au Conseil.*
Leblanc, *Avoué* près la Cour d'appel.
Voisin, *Avoué au tribunal de première instance.*

Mauclerc, *Huissier, Agent des Commissaires-Priseurs.*

Imprimeur de la Chambre.

Madame la veuve Delaguette, *rue neuve S. Merry*, n°. 22.

HUISSIERS A PARIS, *Messieurs,*

Alix, rue d'Anjou Thionville, n. 2.
Auvray, rue du F. Montmartre, n. 32.
Ballot, rue Traînée S. Eustache, n. 11.
Barbier, aîné, rue Saint-Honoré, n, 16.
Barbier, jeune, rue neuve des Petits-Champs, n. 14.
Bazin, rue des Boucheries-S.-Germain, n. 50.
Belluguet, quai de l'Union, n. 35.
Bellée, rue Mandar, n. 1.
Benoist, jeune, rue de Bussy, n. 46.
Berle, rue de la Verrerie, n. 36.
Bertrand, rue Quincampoix, n. 61.
Bezault, cour S.-Martin, n. 29.
Binet, rue du Petit-Carreau, n. 1.
Blin, boulevart Cérutty, n. 20.
Blondeau, rue des Vieilles-Etuves-St.-Honoré, n. 16.
Bonvallet, rue Pavée S.-Sauveur, n. 3.
Bordier, à Belleville.
Bouillart, rue Favart, n. 12.
Bourgeois, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n. 18.
Boutroux, rue de la Mortellerie, n. 87.
Boyer, rue S. Martin, n. 120.
Boyvin, rue de Grenelle S. Honoré, n. 39.
Braulart, place et porte S. Antoine, n. 5
Brissot, rue de Turenne, près la place des Vosges.
Brision, aîné, cour de la Ste. Chapelle, au Palais, n. 5.
Brision, jeune, rue de la Harpe, n. 27.
Bridet, rue des Fossés S. Germain-l'Auxerrois, impasse Sourdis, n. 3.
Bruet, rue S. Antoine, n. 110.
Brunet, aîné, rue de Grenelle Saint-Honoré, n. 55.
Brunet, jeune, rue des Cinq Diamans, n. 20.
Cabot, quai de la Grève, n.
Caillat, rue de la Grande-Truanderie, n. 12.
Cauet, rue Hautefeuille, n. 12.
Capitaine, rue S. Honoré, n. 214.
Carré, rue d'Aboukir, n. 24.
Carrel, rue et porte S. Jacques, n. 161.
Charlot, rue S. Martin, n. 257.
Chateau, à S. Denis.
Chauvet, rue Saint-Jacques, n. 5.
Chennevierre, rue S. Martin, n. 51.
Cherrier, rue de Richelieu, n. 51.
Choffart, père, r. du F. S. Martin, n. 73.
Choffart, fils, rue Portefoin, n. 12.
Choquet, rue du Dragon, n. 6.
Colson, rue de l'Arbre-Sec, n. 45.

Coquelin, rue Grange-Batelière, n. 8.
Cordier, rue S. Victor, n. 113.
Coquillard, rue Montmartre, n. 22.
Corbin, rue du faub. S. Honoré, n. 78.
Corna, rue des Fos. M. le Prince. n. 13.
Coudray. rue S. Martin, n 96.
Couturier, rue de la Jussienne, n. 17.

Danne, rue de la Michodière, n. 12.
Delamain, rue de la Poterie S.-Jean. n. 9.
Delamarre, aîné, rue du Paon Saint-André-des-Arcs, n. 4.
Delamarre, jeune, rue S. Denis, n. 293.
Delanoue, rue S. Antoine, n. 134.
Deleau, rue Faydeau, n. 7.
Delenoncourt, rue Pavée-S.-Sauveur, n. 10.
Deletain, rue S. Jacques, n. 12.
Denailly, rue S. Avoye, n. 25.
Denis, rue Montmartre, près l'égoût.
Desalet, place de l'Ecole, n. 3.
Desmaret, rue Courtalon, n. 2.
Desnos, rue S. Martin, n. 127.
Dethorre, place du Sanhedrin, n. 2.
Devaux, rue des Vieilles-Etuves Saint-Honoré, n. 3.
Doré, quai de la Grève, n. 52.
Doucet, rue S. Sauveur, n. 1.
Droin, rue des Déchargeurs, n. 8.
Dumas, rue S. Honoré, n. 63.
Dumoutier, aîné, rue S. Martin, n. 32.
Dumoutier, jeune, rue du Petit-Carreau, n. 13.
Dupuis, rue neuve S. Paul, n. 29.
Duterne, rue des Mauvaises-Paroles, n. 17.

Fayard, rue de Lille, n. 36.
Fichon, rue Cloche Perche, n. 6.
Fleschelle, rue Montorgueil, n. 20.
Fleurot, père, rue S. Denis, Apport Paris, n. 15.
Fleurot. fils, à Charenton.
Forqueray. rue S. Martin, n. 78.
Fortin, rue S. Martin, n. 68.
Fournier, rue de la Verrerie, n. 56.

Gabriel, rue Neuve des Petits-Champs. n. 5.
Gadeau, rue de la Vieille-Bouclerie n. 5.
Garnier, rue de la Verrerie, n. 77.
Gauthier, rue de Cléry, n. 84.
Germain, rue du Petit-Lion S. Sauveur, n. 19.
Gibory, rue S. Martin, n. 64.
Ginisty, rue Saint-Jacques-la-Boucherie, n. 19.
Girard. place des Vosges. n. 28.
Girandier, rue de la Verrerie, n. 34.
Godin, rue d'Aboukir, n. 65.
Gosset, rue Gaillon, n. 19.
Granger, rue S. Marc, n. 20.
Grosier, rue de la Tablettèrie, n. 9.
Gudin, rue Montmartre, n. 139.
Guilbert, rue Jean-Robert, n. 6.
Guillaume, rue S. Denis, n. 256.
Guillou, rue Montmartre, n. 41.

Harissart, quai de Gèvres, n. 21.
Haverlant, quai de la Grève. n. 4.
Hignard. rue S. Denis, n. 120.
Houbé, rue St. Honoré, n. 414.
Houchard, rue du Harlai, au Palais, n. 13.
Hubout. rue Tibautodé, n. 16.
Huguenin, rue des Deux-Portes Saint Sauveur, n. 9.
Huguenot, quai de Chaillot. n. 48.
Huguet Desfarges, rue S. Merry. n. 23.
Hurteau, rue Saint-Antoine, n. 77.
Hutin, rue neuve S.-Eustache. n. 32.
Hutinet, rue des Bourdonnois, n. 12.

Ibled, rue de la Convention, n. 13.
Joson, cloître S. Méry, n. 14.

Lamouque, rue de la Vieille-Monnoie, n. 22.
Langlet, rue Neuve Saint-Merry, n. 45.
Lascour, rue du Rempart, n. 48.
Laurent, rue Batave. n. 15.
Leclerc, rue Helvetius, n.
Leclercq, rue des Boucheries S. Germain, n. 40.
Lejeune, à Boulogne.
Lemarchand. passage des Petits-Pères.
Lequeux, passage du Saumon, n. 29.
Leroy, rue de la Vieille-Bouclerie. n. 4.
Letalle. rue de Cléry, n. 8.
Levirault, rue de la Calandre, n. 49.
Lenique Dartheine, rue de Sartine, n. 5.
Liedé. à Nanterre.
Limet, rue des Grands-Augustins, n. 20.

Lincet, rue J.-J.-Rousseau, n. 1.
Loiseau, rue du Faubourg S. Denis.
Magnier, rue S. Martin, n. 75.
Maguet, rue de la Verrerie, n. 48.
Maire, rue neuve S. Méry, n. 30.
Malgras, quai de la Tournelle, n. 25.
Margottin, rue de la Harpe, n. 50.
Martin, rue Montorgueil, n. 65.
Marty, rue S. Martin, n. 19.
Masson, jeune, rue de l'Échiquier, n. 32.
Masson, père, rue Grange-Batelière.
Mauclere, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n. 22.
Maupin, rue du faubourg S. Antoine, n. 20.
Maury, rue S. Martin, n. 231.
Mellier, rue Montorgueil, n. 25.
Menessier, rue S. Honoré, n. 97.
Menot, rue S. Denis, n. 208.
Messager, rue S. Martin, n. 147.
Millard, rue S. Martin, n. 71.
Millet, aîné, rue de la Monnoie, n. 10.
Millet, jeune, place des Italiens, n. 1.
Mirofle, rue du Jour Saint-Eustache, n. 17.
Monvoisin, père, rue du Four S. Germ., n. 41.
Monvoisin, fils, rue du Caire, n. 21.
Moutardier, rue des Bourdonnois, n. 8.
Mutin, rue J.-J.-Rousseau, n. 7.
Neuting, rue Traînée, n. 11.
Noyel, rue S. Denis, n. 242.
Ortiguier, quai de la Vallée, n. 55.
Osselet, à Sceaux.
Paltré, rue S. Louis S. Honoré, n. 6.
Payen, rue S. Honoré, n. 150.
Pélican, à S. Denis.
Persin, rue S. Jacques-la-Boucherie, n. 5.
Peschard, rue de l'Arbre-Sec, n. 33.
Pigace, rue Boucher, n. 14.
Pigeon, rue Croix-des-Petits-Champs, n. 7.
Pinchereau, rue Tiquetonne, n. 6.
Pinette, place du Palais du Justice, n. 6.
Pinguet, rue de Grenelle S. Honoré, n. 30.
Pottier, rue de Bussy, n. 16.
Poullet, rue S. Martin, n. 41.
Prevost, aîné, rue des Nonaindières, n. 14.
Prevost, jeune, rue du Carré de la Porte S. Martin, n. 244.
Provost, jeune, r. des Bons-Enfans, n. 31.
Quinard, rue de la Vieille-Monnoie, n. 12.
Ricard, rue de la Tixeranderie, n. 47.
Richard, rue Pagevin, n. 5.
Rigonot, rue de Savoie, n. 10.
Riviere, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 45.
Robilliard, quai de l'Union, île S. Louis, n. 37.
Rondot, quai de la Mégisserie.
Rolland, rue S. Martin, n. 223.
Rousselet, rue neuve S. Eustache, n. 46.
Roux, à Orly, près Choisy.
Ruin, rue S. Thomas-du-Louvre, n. 32.
Saineville, rue des Blanc-Manteaux.
Sancier, à Vincennes, rue du Levant, n. 7.
Sapinault, rue Montmartre, n. 76.
Saulnier, rue de la Tixeranderie, impasse S. Faron, n. 4.
Sausset, rue Simon-le-Franc, n. 22.
Simonnot, aîné, impasse Pecquet, rue des Blanc-Manteaux.
Simonnot, jeune, rue Galande, n. 53.
Sollier, rue du Temple, n. 82.
Tavernier, aîné, rue du Four S. Germain, n. 35.
Tavernier, jeune, rue de la Monnoie, n. 14.
Thebault, rue Pagevin, n. 7.
Thenot, rue du faubourg Montmartre, n. 10.
Thevenin-Durozay, rue S.-Eloi, cul-de-sac S.-Martial, n. 7.
Thille, rue Montmartre, n. 113.
Toutin, rue Montorgueil, n. 17.
Trippier, rue de Richelieu.
Trouillet, rue S. Martin, n. 224.
Turpin, rue Mouffetard, n. 3.
Vannois, rue Neuve des-Petits-Champs, n. 33.
Vergne, aîné, rue de Richelieu, n. 64.
Vergne, jeune, rue Montmartre, n. 144.
Vian, rue du faubourg S. Denis, n. 52.
Vincent, quai de Béthune, n. 28.
Wolff, rue Serpente, n. 3.

Chambre Syndicale des Huissiers, Messieurs,

Menessier, *Syndic*, *Président*.
Demailly, *Secrétaire*.
Maury, *Trésorier*.
Masson jeune, *premier Rapporteur*.
Margotin, *deuxieme Rapporteur*.
Thille, *Commissaire-Taxateur*.
Vaunois.
Laurent.
Pinchereau.

La Chambre tient ses séances les mardis, à 6 heures du soir, rue Chanoinesse, Cloître Notre-Dame, n. 6.

Chambre de Police et de Discipline des Huissiers, établie par arrêté du Tribunal de Première Instance, du 1er. frimaire an 10.

Le bureau de police et de discipline est institué pour recevoir et connoître, soit directement, soit par renvoi du président du tribunal ou du Procureur impérial, des plaintes et reproches faits contre les Huissiers; 2°. pour prononcer la peine de censure lorsque l'affaire a été portée directement au bureau, ou lorsqu'en renvoyant au bureau, le Président du tribunal ou le Procureur impérial, ne se sont pas réservé de statuer d'après l'instruction et l'avis du bureau; 3°. pour instruire et donner son avis sur toutes plaintes qui peuvent faire prononcer l'interdiction à tems de l'Huissier inculpé; 4°. pour taxer ou donner son avis sur la taxe des frais de l'Huissier, lorsque la demande lui en est faite, soit par les parties intéressées directement, soit par les président, vice-président du tribunal ou le Procureur impérial; 5°. pour faire, lorsqu'il en est requis par le président du tribunal ou le Procureur impérial, l'information de vie, mœurs, âges et capacité des aspirans aux places d'Huissier et donner son avis.

Lessoré, Concierge à ladite Chambre.

SECTION VI.

Organisation financière du Département de la Seine.

DIRECTION DES DROITS D'ENREGISTREMENT (1),

De Timbre, de Greffe et d'Hypothèques du Département de la Seine.

M. *Gentil*, Directeur, rue du Bouloy, nº 23.

Le service et la recette du Timbre extraordinaire se font rue Napoléon, maison des Capucines.

Receveurs du Timbre extraordinaire.

M. *Lambert*,
M. *André*,
M. *Gallet*,
} rue Napoléon, maison des Capucines.

Direction des Domaines du Département de la Seine.

M. *Eparvier*, Directeur, rue du faubourg Poissonnière, nº 37.

Receveurs de l'Enregistrement des actes judiciaires, droits de greffe & amendes près les Cours et tribunaux de Paris.

M. *Gelin*, pour la Cour de cassation, *au Palais de Justice.*

M. *Darnault*, pour la Cour d'appel, séant à Paris, *au Palais de Justice.*

M. *Arnoult*, pour la Cour de justice Criminelle, le Tribunal de police correctionnelle, & pour l'enregistrement des exploits des huissiers de la division du Pont-Neuf, *au Palais de Justice.*

M *Boizard*,
M. *Bataillard*,
} pour le Tribunal de première instance, au Palais de Justice.

M. *Bazennerie*, l'enregistrement des actes judiciaires du tribunal de commerce, rue Saint-Mery, nº 23.

M. *Beaucourt*, les droits de Greffe du Tribunal de Commerce, cloître Saint-Merry, maison du Tribunal.

---

(1) Pour l'Administration générale, *voyez* pag. 558.

Receveurs des Droits d'Enregiſtrement des exploits & des actes judiciaires des tribunaux de Paix & des effets de Commerce.

Arrondiſsemens du canton de Paris.

1er. & 2e. M. *Batardy*, rue des Moulins, n° 9.
3e. M. *Becuve*, rue J.-J. Rouſſeau, n° 25.
4e. M. *Pillon*, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 75.
5e. M. *Debrienne*, rue Bonconſeil, n° 12.
6e. M. *Huttemin*, rue S. Martin, n° 147.
7e. M. *Finiels*, au Tribunal de Commerce, cloître S. Merry, *et pour les amendes de police municipale.*
8e. M. *Letricheux*, place des Voſges, hôtel Villedeuil.
9e. M. *Funel*, rue de l'Orme St.-Gervais, n° 8.
10e. M. *Caron*, ci-devant Abbaye S. Germain, n° 6.
11e. et 12e. M. *Maire*, quai des Grands-Augustins, n° 55.

Receveurs des Droits d'Enregiſtrement des actes des Notaires & des actes ſous ſignatures privées, dans la Commune de Paris.

1er. Arrondiſſement.	M. *Maldan*, rue Neuve du Luxembourg, n° 17.
2e. Arrondiſſement.	M. *Ducreux*, rue des Moulins, n° 32. M. *Viala*, rue de Menars, n° 8. M. *Camuſat*, rue neuve S. Roch, n° 12.
3e. Arrondiſſement.	M. *Delaguette*, rue Baſſe, Porte Saint-Denis, n° 16. M. *Dulion*, rue Neuve Saint-Eustache, n° 25. M. *Rippert*, Paſſage des Petits-Pères, n° 8.
4e. Arrondiſſement.	M. *Lezan*, rue des Foſſés S. Germain-l'Auxerrois, n° 18.
5e. Arrondiſſement.	M. *Haton*, rue de Cléry, n° 54.
6e. Arrondiſſement.	M. *Gauné*, rue Saint-Martin, n° 149.
7e. Arrondiſſement.	M. *Cibot*, M. *Guérin*, rue Geoffroy-Langevin, n° 7. M. *Sadée*, rue d'Anjou, au Marais, n° 11.
8e. Arrondiſſement.	M. *Letricheux*, place des Voſges, hôtel Villedeuil.
9e. Arrondiſſement.	M. *Guérin*, rue de Jouy, n°. 9.

10e. Arrondiſſement.	M. *Jacotot*, M. *Fourquier*,	ci-devant Abbaye-S. Germain, n° 6.
11e. Arrondiſſement.	M. *Maillier*, M. *Hennequin*,	rue de l'Obſervance, n° 10.
12e. Arrondiſſement.	M. *Dupont*,	rue des Carmes, n° 6.

M. *Pacalin*, Receveur des droits d'enregiſtrement des actes de la Préfecture du Département de la Seine, et de la Préfecture de Police, rue de l'Orme Saint-Gervais, n° 8.

Receveurs des Droits d'Enregiſtrement des déclarations de ſucceſſions.

Arrondiſſemens.	1er. & 2e. M. *Falque*,	Rue du Bouloy, n° 23.
	3e. & 4e. M. *Caillot*,	
	5e. & 6e. M. *Baudot*,	
	7e. & 8e. M. *Sombreuil*,	
	9e. & 10e. M. *Morel*,	
	11e. & 12e. M. *Trouvé*,	

Receveurs des Domaines nationaux.

Arrondiſſemens.	2e. 3e. 4e. M. *Cornebize*, rue des Vieux-Auguſtins, n° 18.
	5e. 6e. 7e. 8e. M. *Regnault*, rue Mauconſeil, n° 12.
	1er. 9e. 10e. M. *Fay*, r. du faub. Poiſſonnière, n° 7.
	11e. 12e. M. *Bellavoine*, rue de la Réunion n° 10.

Receveur des saisies réelles.

M. *Darnault*, rue du Coq Saint-Honoré, n° 7.

Bureaux de recette des Droits d'Enregiſtrement, etc., hors Paris.

M. *Berthier*, à Saint-Denis.
M. *Tupigny*, Receveur des actes judiciaires & amendes, à Saint-Denis.
M. *Ginoux*, à Belleville.
M. *Jajolet*, à Neuilly.
M. *Gentil*, à Nanterre.
M. *Defrance*, à Sceaux.
M. *Guillochin de la Chevallerie*, à Choiſy-ſur-Seine.
M. *Laforcade*, à Vincennes.

Conſervateurs des Hypothèques.

A Paris, M. *Fidiere*, rue Michel-le-Comte, n° 32.
A Saint-Denis. M. *Tupigny*, pour la Sous-Préfecture de Saint-Denis.
A Sceaux. M. *Defrance*, pour la Sous-Préfecture de Sceaux.

*

Bureaux de distribution du Papier timbré. Mesdames,
Rouquairol-Corbin, rue de Castiglione.
Calvinhac, rue du Roule, n° 13.
Tricot Delalande, rue Gaillon, n° 19.
Mouricault, rue du Monceau Saint Gervais, n° 1.
Maurey, rue du Hasard, n° 8.
Carra, rue Duphot, n° 6.
Roland, rue de Richelieu, cour S. Guillaume, n° 16.
Naudet, vieille rue du Temple, n° 12.
Savary, rue de Vannes, n° 1.
Marchandeau-Delisle, rue Montmartre, n° 70.
Dorland, rue de l'Arbre-Sec, n° 9.
Vandure, rue Bergère, n° 24.
Macret, rue S. Martin, n° 76.
Couperin, rue Saint-Denis, n° 156.
Dourlens-Boisville, rue des Moulins, n° 13.
Maccard, rue Saint-Martin, n° 265.
Decle, rue du Bacq, n° 114.
Lemort, rue de la Calendre, n° 44.
Gagny, rue Montmartre, n° 154.
Dubois, rue du faubourg S. Denis, n° 52.
Lamaignière, rue Thévenot, n° 5.
Michel-Lacour, rue Saint-Honoré, n° 150.
Mertens, rue de la Vrillière, n° 10.
Viénot, rue Saint-Antoine, n° 184.
Léréau, rue des Fossés Monsieur-le-Prince, n° 45.
Heurtault, quai de l'Union, Isle Saint-Louis, n° 5.
Levallois, rue de la Vieille Monnoie, n° 7.
Pajot, rue Bonaparte, n° 3.
Vaugelade-Duvilliers, rue Poissonnière, n° 26.
Tricot, rue des Marmouzets, n° 18.
Auger, rue de la Harpe, n° 48.
Marcotte, rue Saint-Jacques, n° 67.
Veuve *Gilbert*, rue du Vieux Colombier, n°
Roucher, rue des Grands-Augustins, n° 18.
Corneille, rue Feydeau, n° 16.
Morambert, rue de la Poterie, n° 18.
Gibon, rue Sainte-Avoye, n° 38.
Lesvignes, rue de Verneuil, n° 38.
Tilloy, rue du Renard Saint-Sauveur, n° 12.
Godefroy, rue de l'Hirondelle, n° 18, près la rue Gît-le-Cœur

Nota. Tous ces Bureaux, pour la perception des différens droits & la distribution du papier timbré, sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches & les fêtes, depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

SERVICE DES POSTES (1) AUX LETTRES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Division de Paris.

M. Couftillier, *Chef de la Division.*

M. Decourcelle, } *Sous-Chefs.*
M. Courrejolles, }

Le fervice des Poftes de la divifion de Paris confifte dans la diftribution dans Paris des lettres des Départemens, de celles venant de l'étranger & des lettres de Paris pour Paris, chargées ou non chargées; la diftribution des journaux & ouvrages périodiques ; l'affranchiffement des lettres pour Paris, les Départemens & l'étranger ; la levée des boites dans Paris & l'abonnement au Bulletin des lois dans toute la France.

Ce fervice fe divife à Paris, entre dix bureaux, dont les fonctions & l'emplacement feront indiqués ci-après.

Bureau du Chef de la Divifion de Paris, hôtel des Poftes.

Ce Bureau, permanent pendant la durée du fervice de Paris, eft ouvert tous les jours, depuis fix heures du matin jufqu'à neuf heures du foir. On y reçoit les réclamations, plaintes & demandes relatives au fervice dont il a été parlé. Les rebuts de Paris y font dépofés après trois mois de date, & l'on s'y abonne au Bulletin des lois pour toute la France.

M. Mabile, *Inspecteur de la Banlieue.*
M. Larue, *Médecin*, rue du Mont-Blanc, n°. 50.
M. Lecanu, *Apothicaire*, rue du Marché aux Poirées.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Bureau de la Pofte reftante & des Lettres chargées, hôtel des Poftes.

M. Godart, *Chef de Diftribution.*

Ce Bureau eft ouvert tous les jours depuis huit heures du matin jufqu'à fept heures du foir.

On y diftribue les lettres adreffées Pofte reftante ; celles chargées des Départemens pour Paris, & celles de Paris pour Paris.

On y trouve pendant trois mois, à compter du jour de l'arrivée à Paris, les lettres fans adreffe, venues des départemens.

A ce Bureau, on peut affranchir les lettres, les journaux & ouvrages périodiques pour Paris.

(1) Pour l'Administration générale et ses Bureaux, *voyez* page 565.

Les huit Bureaux de distribution ci-après désignés se partagent la commune de Paris en portions à-peu-près égales, & c'est de ces Bureaux que partent les facteurs pour la distribution des lettres.

Les lettres mises en rebut restent en dépôt pendant trois mois, à compter du jour de l'arrivée à Paris, dans chacun des huit Bureaux qui vont être indiqués; & c'est après ce terme seulement, qu'elles sont envoyées au Bureau du [illegible] de la division de Paris, hôtel des Postes, où elles sont classées par ordre alphabétique, & où le public peut les réclamer pendant trois mois, & passé lequel tems, au bureau général des rebuts.

Les lettres mal adressées, et conséquemment *inconnues* à la destination qu'elles portent, sont journellement envoyées au bureau des lettres *en instance* de la division de Paris, hôtel des Postes, où elles sont classées nominativement par ordre alphabétique, et où le public peut les réclamer.

Le public peut affranchir pour Paris, les Départemens & l'Etranger, dans les huit Bureaux de distribution indiqués ci-dessous, désignés par, A, B, &c.

Bureau A, *rue des Déchargeurs.*

M. *Roux*, Chef de Distribution, rue des Déchargeurs. { Les quartiers Montmartre, des Halles, de la nouvelle Halle, du Palais du Tribunat, rue S.-Denis, Palais de justice & la Cité.

Position des Boîtes dans l'Arrondissement dudit Bureau, & nos. des Timbres.

1 Rue des Vieux-Augustins.
2 Rue du Jour.
3 Rue du Bouloi.
4 Rue de Grenelle Saint-Honoré.
5 Rue des Deux-Ecus.
6 Rue des Prouvaires.
7 Pointe Saint-Eustache.
8 Cul-de-sac Saint-Pierre.
9 Rue Montmartre, vis-à-vis Saint-Joseph.
10 Rue Montmartre, vis-à-vis l'hôtel d'Uzès.
11 Rue Place des Victoires.
15 Rue des Colonnes.
16 Rue des Arcis.
18 Rue du Chantre.
19 Rue Froidmanteau.
20 Place du Palais du Tribunat.
21 Place du Carrousel.
22 Rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois.
23 Place de l'Ecole.
24 Rue de la Monnoie.
25 Rue des Bourdonnois.
26 Au ci-devant Châtelet.
27 Place de Thionville.
28 A la Préfecture de Police.
29 Place du Palais de Justice.
30 Au Marché Pallu.
31 Parvis Notre-Dame.
32 Au Marché Neuf.
33 Rue de la Féronnerie.
34 Rue Saint-Denis, près celle des Prêcheurs.
35 Rue Saint-Denis, près celle du Renard.
36 Rue Saint-Denis, vis-à-vis celle du Ponceau.
37 Rue Saint-Denis, au coin de celle de Bourbon-Villeneuve.
38 Rue de l'Arbre-Sec.

Bureau

Bureau B, rue des Ballets Saint-Antoine.

M. *Dugua*, Chef de Distribution, rue des Ballets. — Les quartiers de la Grève, rues de la Verrerie, Saint-Antoine, Saint-Paul, de l'Arsenal & une partie du Marais.

Position des Boîtes & nos. des Timbres.

1 Port St.-Paul, près la rue St.-Paul.
2 Vieille rue du Temple, n. 80.
3 Vieille rue du Temple, n. 135.
4 Rue Saint-Antoine, n. 36.
5 Rue Saint-Antoine, près celle Beautreillis.
6 Rue S.-Antoine, près l'Arsenal.
7 Rue Culture Sainte Catherine.
8 Rue de Turenne, près celle Saint-François, au Marais.
9 Place des Vosges.
10 Portier des Minimes.
11 Quai des Ormes.
12 Place de Grève.
13 Rue du Monceau Saint-Gervais.
14 Cimetière Saint-Jean.
15 Rue de la Tisseranderie.
16 Rue de la Verrerie, au coin de celle Bar-du-Bec.
17 Rue de Fourcy.
18 Rue des Deux-Ponts, près la rue Saint-Louis, en l'Isle.
19 Rue du faubourg Saint-Antoine.
20 Rue du faubourg Saint-Antoine.
21 Rue Charenton, au coin de celle Traversiere.
22 Rue de la Roquette, petite Banlieue.
23 Rue de Charonne au coin de celle Saint-Bernard, petite Banlieue.
24 Rue de Charonne, petite Banlieue.
25 Rue Amelot, près celle Saint-Sébastien, petite Banlieue.
26 Rue Popincourt, petite Banlieue.
27 Rue Piquepuce, petite Banlieue.
28 Rue du faubourg S.-Antoine, près la barrière, petite Banlieue.
29 Rue de Piquepuce, petite Banlieue.
30 A la Rapée, petite Banlieue.

Bureau C., rue du Grand-Chantier.

M. *Langlade*, Chef de Distribution, rue du Grand-Chantier. — Les quartiers S.-Martin, du Temple & l'autre partie du Marais.

Position des Boîtes & nos. des Timbres.

1 Rue du Perche.
2 Rue de Poitou.
3 Rue de Bretagne, au coin de celle Berry.
4 Boulevart du Temple.
5 Rue du Temple, près celle Michel-le-Pelletier.
6 Vis-à-vis le Temple.
7 Rue du Temple, au coin de celle de Vendôme.
8 Rue St-Avoye, hôtel de Mesmes.
9 Rue Saint-Avoye, au coin de celle Saint-Merry.
10 Rue Saint-Merry.
11 Rue des Blanc-Manteaux.
12 Rue des Gravilliers.
13 Rue Aumaire.
14 Rue Phélippeaux.
15 Rue Grenier St.-Lazarre, au coin de celle Transnonain.
16 Rue Saint-Martin, ou coin de celle Saint-Merry.
17 Rue Saint-Martin, au coin de celle aux Ours.
18 Rue & vis-à-vis Saint-Nicolas.
19 Carré & porte Saint-Martin.
21 Rue Bourg-l'Abbé.
22 Rue du faubourg du Temple, petite Banlieue.
23 Rue du faubourg du Temple, près les Maronniers, petite Banlieue.
24 A la H.-Courtille, petite Banlieue.
25 Rue de Ménil-Montant, petite Banlieue.
26 A la haute-Courtille, rue de Ménil-Montant, petite banlieue.

Bureau D, *rue Beauregard.*

M. *Graeb*, Chef de Distribution, rue Beauregard.	Les quartiers de la Villeneuve, de Bonne Nouvelle, du Petit-Carreau, du Faubourg Montmartre, & de la Nouvelle France.

Position des Boîtes, & nos. des Timbres.

1 Rue Pavée Saint-Sauveur.
2 Rue Saint-Sauveur.
3 Rue Montorgueil, au coin de la rue Mandar.
4 Rue Neuve Saint-Eustache.
5 Rue Saint-Lazare.
6 Rue Saint-Lazare, au coin de celle du Mont Blanc.
7 Rue du Sentier.
8 Rue Cérutty.
9 Rue Taitbout.
10 Rue du faubourg Poissonnière, près les Menus-Plaisirs.
11 Rue du faubourg Montmartre, près la rue Grange-Batelière.
12 Rue du faubourg Saint-Denis, au coin de la rue de l'Echiquier.
13 Rue Bourbon-Villeneuve.
14 Rue du faubourg Saint-Denis, au coin de celle Paradis.
15 Rue du faubourg Saint-Denis, n 85.
16 Rue d'Orléans, porte S. Martin.
17 Rue du faubourg Saint-Martin.
18 Rue du faubourg Saint-Martin, au coin de celle des Récollets.
20 Rue Rochechouard.
21 Rue de Lancry, petite banlieue.

Bureau E, *rue Saint-Honoré, près la place Vendôme.*

M. *Lacour*, Chef de Distribution, rue Saint-Honoré, près la place Vendôme.	Les quartiers Saint-Honoré, du Mont-Blanc, du Roule, des Tuileries, de Richelieu et des Petits Champs.

Position des Boîtes & nos. des Timbres.

1 Rue Saint-Louis, Saint Honoré.
2 Rue de Langlade, au coin de celle Traversière.
3 Au coin de la rue de la Sourdière.
4 Rue du Mont-Blanc, près le Boulevart.
5 Rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle de Grenelle.
6 Rue Napoléon, au coin de la rue Neuve-Saint-Augustin.
7 Rue Neuve-Saint-Augustin, au coin de celle de la Michaudiere.
8 Rue Neuve du Luxembourg.
9 Rue des Orties.
10 Rue neuve le Pelletier, à l'Opéra.
11 Rue de Choiseul, aux Domaines.
12 Rue Neuve Saint-Marc.
13 Rue Thiroux.
14 Rue du Mont-Blanc, près la rue de Provence.
15 Grande rue du faub. Saint-Honoré.
16 Rue du Faubourg Saint-Honoré, Elysée Bourbon.
17 Au coin de la rue Saint-Charles.
18 Rue Ville-l'Evêque, près celle d'Anjou.
19 Faubourg du Roule, au coin de la rue de Mousseau, petite banlieue.
20 Rue de la Pépinière, petite banlieue.
21 Rue du Rocher.
22 A la Grille de Chaillot, petite banl.
23 Grande rue de Chaillot, petite banl.
24 Quai de Chaillot.
25 Rue des Petits-Champs, au coin de celle d'Antin.
26 Rue des Petits-Champs, au coin de celle Chabannois.
27 Rue Neuve des Petits Champs, à la Trésorerie.
28 Rue de Richelieu, près la fontaine
29 Rue de Richelieu, près celle Feydeau.
30 Rue Duffaut.

Bureau F, rue de Verneuil.

M. *Ph. Lepreux*, Chef de Distribution, rue de Verneuil.	Les quartiers de la majeure partie du Faubourg Saint-Germain, du côté des Barrières.

Position des Boîtes & n^os. des Timbres.

1 Quai Voltaire.
2 Rue de Lille.
3 Rue de Courti.
4 Rue du Bacq, près celle Grenelle.
5 Rue du Bacq, près celle Babylone.
6 Rue Taranne.
7 Rue des Saints-Pères.
8 Rue Saint-Dominique.
9 Rue Saint-Dominique, près la rue de Bourgogne.
10 Rue de l'Université.
11 Au Palais du Corps législatif.
12 Rue de Grenelle.
13 Rue de Varennes, vis-à-vis l'hôtel de la guerre.
14 Rue de Sevres.
15 Rue de Sevres, près celle des Brodeurs.
16 Rue des Vieilles Tuileries, près celle du Regard.
17 Rue du Petit-Vaugirard.
18 Au Gros-Caillou.
19 Les portiers de l'hôtel impérial des Invalides.
20 A l'Ecole Militaire, petite Banl.
21 Rue & chaussée de Sevres, petite Banlieue.

Bureau G, rue de Condé, Fb.-S.-Germain.

M. *Lepreux*, Chef de Distribution, rue de Condé.	Les quartiers Saint-André-des-Arcs, du Luxembourg, Saint-Michel, & une partie du faubourg Saint-Germain.

Position des Boîtes & n^os. des Timbres.

1 Rue des Boucheries.
2 Rue de Bussy.
3 Rue des Fossés Saint-Germain-des-Prés.
4 Rue Saint-André-des-Arcs.
5 Rue Saint-André-des-Arcs.
6 Rue de la Harpe.
7 Place Saint-Michel.
8 Rue de la Harpe.
9 Rue Hautefeuille.
10 Sur le quai, au coin de la rue de Thionville.
11 Quai des Augustins.
12 Rue Mazarine.
13 Pavillon des Quatre-Nations.
14 Rue de Seine, n. 47.
15 Rue du Four Saint-Germain.
16 Barrière d'Enfer.
17 Carrefour de la Croix-Rouge, rue du Four.
18 Au Sénat-Conservateur, rue de Vaugirard.
19 Rue de Vaugirard, au coin de celle Notre-Dame-des-Champs.

Bureau H, rue Contrescarpe Saint-Marcel.

M. *Gagnée*, Chef de Distribution, rue Contrescarpe-Saint-Marcel.	Les quartiers Saint-Jacques, Saint-Marcel, Saint-Victor, du Panthéon & de la Place Maubert.

Position des Boîtes & n^os. des Timbres.

1 Rue du Petit-Pont.
2 Rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue des Noyers.
3 Au Lycée impérial, rue St-Jacques.
4 Vis-à-vis Saint-Jacques.
5 Vis-à-vis le Val-de-Grace.
6 Rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue de la Bourbe.

7 Rue des Charbonniers.
8 Rue de l'Oursine, à côté des Anglaises.
9 A la fontaine Pot-de-Fer.
10 Vis-à-vis la rue de l'Arbalêtre.
11 Vis-à-vis Saint-Marcel.
12 Aux Gobelins.
13 Rue de la Clef.
14 Vis-à-vis Saint-Victor.
15 Rue Saint-Victor.
16 Rue Saint-Victor, vis-à-vis le Cardinal Lemoine.
17 Quai Saint-Bernard.
18 Porte Saint-Bernard.
19 Quai des Miramiones.
20 Place Maubert.
21 Dans l'Enclos de Saint-Jean de Latran.
22 Au Panthéon françois.
23 A l'Hospice des femmes petite Banlieue.

On reçoit & l'on affranchit dans ces boîtes les lettres de Paris pour Paris, et celles pour les environs désignés dans l'état ci-après.

Le public peut aussi y déposer les lettres pour les départemens jusqu'à midi un quart au plus tard ; & passé ce tems, il faut aller à la grande Poste, rue J.-J. Rousseau ; ces boîtes sont levées six fois par jour en été, & cinq fois en hiver.

TABLEAUX DU SERVICE DE PARIS.

L'Administration des Postes a, pour l'utilité publique, fait dresser les tableaux ci-dessous, & arrêté qu'ils seroient placés à la porte des Bureaux de distribution & sur les deux cents boîtes de Paris, afin que le public pût juger de la remise d'une lettre à destination, par l'heure du dépôt fait à la Poste.

Service de Paris, depuis le premier Octobre jusqu'au 30 Mars.

Heures des levées des boîtes de poste.	Heures des distributions dans Paris.	
5me. levée de la veille.	1re. distrib. de 8 à 9 h.	lettres de Paris.
1re. de 6 3/4 à 7 heures 1/4.	2me. de 10 à midi.	Pour les lettres de Paris et celles des départem.
2me. de 9 3/4 à 10 h. 1/4.	3me. de midi 1/2 à 3 h.	
3me. de 11 3/4 à midi 1/4.	4me. de 4 à 7 h.	
Départ du jour pour les Départemens. { de midi à midi 1/4 dans les 200 Boîtes. à midi 1/2 précis dans les Bureaux de distribut.		
4me. de 4 à 4 h. 1/2.	5me. de 7 à 9 h.	
5me. de 7 à 9 h.	Distribution, le lendemain de 8 à 9 h.	

PETITE BANLIEUE.

Heures de la levée des boîtes et des distributions, de 8 à 10 heures, de 10 h. à midi 1/2, de 1 heure à 4.

Depuis le premier Avril jusqu'au 30 Septembre.

Levées des Boîtes.	Distributions dans Paris.	
6me. levée de la veille.	1re. distrib. de 7 à 9 h.	lettres de Paris.
1ere de 6 . . à 6 heures 1/2.	2me. . . . de 9 à 11	Pour les lettres de Paris et celles des départem.
2me. de 8 . . à 8 1/2.	3me. . . . de 11 à 1	
3me. de 10 . . à 10 1/2.	4me. . . . de 1 à 4	
Départ du jour pour les Départemens.	à midi 1/4 dans les 200 Boîtes.	
	à midi 1/2 dans les Bureaux de distribution.	
4me. de midi. . à 12 heures 1/2.	5me. . . . de 4 . à 7 h.	
5me. de 4 à 4 1/2.	6me. . . . de 7 à 8 1/2. lettres de Paris.	
6me. de 7 à 8.	Distribution, le lendemain matin à 7 h.	

PETITE BANLIEUE.

Ce service se fait en général dans l'espace qui se trouve entre les anciennes barrières et les nouvelles.

De 7 à 9 heures, de 9 à onze heures, de 11 à 1 heure, de 1 à 4 h.

Pour le service de la Banlieue,

Il y a régulièrement une distribution et une levée de boîtes par jour dans toutes les communes comprises dans le service de la banlieue.

Les facteurs partent chaque jour des bureaux de distribution à une heure.

Le service des bureaux ci-après désignés est le même que celui des bureaux de poste ; le public y trouve les mêmes facilités.

Chefs-lieux de Distribution.

Belleville.
Bercy.
Bicêtre.
Boulogne.
Châtillon.
Choisy-sur-Seine.
Meudon.
Passy.
St. Cloud.
Vaugirard.
Villejuif.
Vincennes.
Vitry-sur-Seine.

ETAT des Communes servies par la Poste, division de Paris.

Ablon.
Arcueil.
Aubervilliers.
Auteuil.
Bagneux.
Bagnolet.
Belleville.
Bellevue, *par Meudon.*
Bercy, *grand et petit.*
Bicêtre.
Boulogne.
Brie-sur-Marne.
Cachant.
Champignole.
Champigny.
Charonne, *grand et petit.*
Châtillon-sous Bagneux.
Chennevière.
Choisy-sur-Seine.
Clamard.
Clichy-la-Garenne.
Clignancourt.
Courcelle, *près Neuilly.*
Cueilly-sur Marne.
Fleury.
Fontenay-aux-Roses.
Fontenay-sous-Bois.
Frambourg, *à Ivry.*
Gentilly, *grand et petit.*
Gournay-sur-Marne.
Grand'Pinte-de-Bercy.
Grignon.
Issy.
Ivry.
La Belle Epine.
Laboissiere.
La Butte-aux-Cailles.
La Chapelle.
La Croix d'Arcueil.
La Folie.
La Gare.
La Glacière.
La Lande.
La Maison-Blanche.
La Petite-Villette.
La Plaine-Grenelle.
La Planchette.
La Pissotte.
La Sablonnière.
La Saussaye, *près Clichy.*
La Tuilerie, *à Auteuil.*
La Tuilerie, *à Menil-Montant.*
La Tuilerie, *près Montreuil.*
La Vallée-de-Fécamp.
La Verrerie, *bas-Meudon.*
La Vieille-Poste.
La Villette.

Le Bas-Meudon.
Le Bouquet.
Le Combat du-Taureau.
L'Etoile.
Le Hupé.
Le Luat.
Le Tramblai.
Le Port-à-l'Anglais.
Le Val-sous-Meudon.
Les Batignoles.
Les Ternes.
Les Trois-Moulins.
Les Minimes, *à Vincennes.*
Malassis, *près Bagnolet.*
Malenoue.
Mesnil-Montant.
Meudon.
Mons-Ivry.
Montereau (Château).
Montmartre.
Montreuil-sous-Bois.
Mont-Rouge, *grand et petit.*
Montretout.
Moulineaux.
Mousseaux.
Neuilly-sur-Marne.
Nogent-sur-Marne.
Noisy-le-Grand.
Orly.
Pantin.
Passy.
Perreux.
Petit-Brie.
Plaisance.
Plaine-de-Mont-Rouge.
Plaine-des-Sablons.
Point-du-Jour.
Pont-de-Saint-Maur.
Porte-Maillot.
Poulangie.
Prés Saint-Gervais.
Romainville.
Rouvray.
Saint-Cloud.
Saint-Mandé.
Saint-Maure.
Saint-Ouen.
Thiais.
Tilmont.
Vanvre.
Vaugirard.
Villecoublay.
Ville-Evrard.
Villejuif.
Ville-Neuve-sur-Seine.
Villiers-la-Garenne.
Villiers-sur-Marne.
Vitry.
Vincennes.
Vitflix, par Vincennes.

Pour les bureaux de Postes dans les départemens, et le jour du départ des couriers, voyez page 847.
Pour les pays étrangers, voyez page 876.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES
Du Département de la Seine, rue des Vieilles-Garnifons.

M. Le Marcis, *Directeur*, rue Gaillon, n°. 12.

La direction des contributions, créée par la loi du 3 frimaire an VIII, eft chargée de tous les travaux préparatoires du département des contributions; des recenfemens pour la formation des matrices des rôles, de la confection des rôles, de l'examen & du rapport des réclamations des contribuables; de la furveillance des recouvremens et de l'exécution de toutes les opérations prefcrites par les arrêtés des 12 brumaire an XI, & 27 vendémiaire an XII, pour l'arpentage & l'expertife des communes, & en général de propofer au miniftre tout ce qui peut tendre à l'amélioration du régime des contributions.

BUREAUX.

Les bureaux de la Direction font ouverts au public, les mardi, jeudi & famedi de chaque femaine, depuis une heure jufqu'à quatre.
Ils forment trois divisions.

Première divifion.

M. Vauthier, *Chef.*

Cette divifion eft chargée du travail relatif aux fix premiers Arrondiffemens de la ville de Paris.

Deuxième Divifion.

M. Revelière, *Chef.*

Cette Divifion eft chargée du travail relatif aux fix derniers Arrondiffemens.

Troisième Division.

M. Reveliere, *Chef.*

Cette division est chargée de toutes les opérations qui concernent les arrondissemens ruraux de Saint-Denis et de Sceaux.

Inspecteur.

M. Allard, rue du Grand Chantier, n. 6.

Les fonctions d'inspecteur des contributions sont de surveiller les contrôleurs du département, de faire les contre vérifications & révisions des réclamations, les vérifications de caisse, & généralement toutes les opérations majeures qui exigent un déplacement, & qui peuvent être ordonnées par le Préfet du département, & prescrites par le Directeur.

Contrôleurs des Contributions.

Les fonctions des contrôleurs des contributions sont,

1°. Les recensemens nécessaires pour la formation des matrices des rôles de toute nature de contributions;

2°. La vérification de toutes les réclamations en matière de contributions;

3°. La surveillance de la perception & des porteurs de contraintes.

Les Contrôleurs des contributions du département de la Seine, sont au nombre de vingt-six, dont vingt-quatre pour les douze arrondissemens de Paris, & deux pour les arrondissemens de Sceaux & Saint Denis.

Les Contrôleurs se rassemblent les samedis, dans l'un des bureaux de la Direction, depuis midi jusqu'à 4 heures du soir, pour entendre les contribuables qui ont des déclarations ou observations à faire, ou des renseignemens à donner sur leurs contributions, ou pour changemens de domicile.

Noms des Contrôleurs & Divisions dont ils sont chargés.

Messieurs,	Divisions,
Premier Arrondissement.	
Guillermet.	Tuileries. Champs-Elysées.
Levillain, rue de Tracy, n. 8.	Place Vendôme. Roule.
Deuxieme Arrondissement.	
Lemoine, rue des Rosiers, n. 34.	Le Pelletier. Le Mont-Blanc.
Messieux, rue des Francs-Bourgeois, place St.-Michel, n. 18.	La Butte des Moulins. Le Faubourg Montmartre.

Messieurs,	Divisions,
Troisième Arrondissement.	
Filleul, rue Favart, n. 8.	Brutus. Le Mail.
Champagne, rue d'Orléans, porte Saint-Denis, n. 22. . . .	Contrat Social. Poissonnière.
Quatrième Arrondissement.	
Cuynet, place des Italiens, n. 8.	La Halle aux Bleds. Les Gardes-Françoises.
Sandrier, rue du Monceau Saint-Gervais, n. 1.	Le Muséum. Les Marchés.
Cinquième Arrondissement.	
Alexandre Leborgne, boulevart Saint-Martin, n. 6.	Bonne-Nouvelle. Bondy.
Navet, Vieille rue du Temple, n. 31.	Bon Conseil. Faubourg du Nord.
Sixième Arrondissement.	
Barat, rue S.-Denis.	Graviliers.
Voyenne, rue de Cléry, n. 47.	Temple.
Musnier, rue Amelot, n. 30. .	Les Lombards. Amis de la Patrie.
Septieme Arrondissement.	
Feuchère, fils, rue de la Verrerie, n. 14.	La Réunion. Les Droits de l'Homme.
Pihet, rue S.-Honoré, n. 301.	Les Arcis. L'Homme Armé.
Huitième Arrondissement.	
Feuchères l'aîné, rue Jarente, n. 8.	Les Quinze-Vingts. Popincourt.
Besnard, rue des Lions S. Paul, n. 8	Indivisibilité. Montreuil.
Neuvième Arrondissement.	
Gardin, rue de la Tabletterie, n. 6.	La Cité. L'Arsenal.
Voyenne, rue de Cléry, n. 47.	La Fidélité.
Barat, rue S.-Denis.	La Fraternité.
Dixième Arrondissement.	
Bouchenel, rue de Cléry, n. 38.	L'Unité. L'Ouest.
Bajard, rue Traversière-Saint-Honoré.	La Fontaine-de Grenelle. Les Invalides.

Messieurs, Divisions,

Onzième Arrondissement.

Lassus, place Saint-André-des-Arcs. . . . . Le Théâtre-François. Le Pont-Neuf.

Hoche, rue de Hanôvre, n°. 8. Les Thermes. Le Luxembourg.

Douzième Arrondissement.

Mathis, enclos de l'Abbaye St.-Germain, n. 8. . . . . . . Le Panthéon. Le Finistère.

Maghellen, rue Saint-Honoré, n. 314. . . . . Le Jardin des Plantes. L'Observatoire.

Arrondissemens Ruraux.

Feuchères, le jeune, rue Michel Lepelletier, n. 16, au Marais. Saint-Denis.

Lefranc, rue Neuve de l'Abbaye, n. 18. . . . . Sceaux.

Receveur-Général du Département.

M. Lapeyrière, rue de l'Université, n. 26.

Percepteurs des Contributions directes de la ville de Paris.

Messieurs, Divisions,

Première Mairie.

Goëtz, rue de la Sourdière. Tuileries. Champs-Elysées. Place Vendôme. Roule.

Deuxième Mairie.

Vallet, rue de la Michodière, n°. 6. Le Pelletier. Le Mont-Blanc. La Butte des Moulins. Faubourg Montmartre.

Troisième Mairie.

Aubrée, rue du Mail, n°. 13. . Brutus. Le Mail. Contrat-Social. Poissonnière.

Quatrième Mairie.

Blondel, Cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 35. . . . . . Halle aux Bleds. Gardes-Françoises. Muséum. Marchés.

Messieurs,	Divisions,
Cinquième Mairie.	
Vander-Linden, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, n°.30. . . .	Bonne-Nouvelle. Bondy. Bon-Conseil. Faubourg du Nord.
Sixième Mairie.	
Pottier, rue Charlot, près le Boulevart, n. 47.	Gravilliers. Temple. Lombards. Amis de la Patrie.
Septième Mairie.	
Soustras, rue et passage Saint-Antoine, n. 69.	La Réunion. Les Arcis. L'Homme Armé. Les Droits de l'Homme.
Huitième Mairie.	
Reille, rue du Chemin-Vert, au Pont aux Choux, n. 31. . . .	Les Quinze-Vingts. Popincourt. Indivisibilité. Montreuil.
Neuvième Mairie.	
Robert, rue Saint-Antoine, n. 76, au coin de celle Fourcy. . . .	La Fidélité. L'Arsenal. La Fraternité. La Cité.
Dixième Mairie.	
Dutremblay, rue de Seine, près celle de Bussy, n. 48. . . .	Fontaine de Grenelle. Ouest. Invalides. Unité.
Onzième Mairie.	
Chénié, rue du Cherche-Midi, n°. 23.	Théâtre François. Les Thermes. Pont-Neuf. Luxembourg.
Douzième Mairie.	
Puissan, quai de la Tournelle, n. 31.	Panthéon François. Finistère. Jardin des Plantes. Observatoire.

Contrôleurs aux recettes des Contributions directes, dans les douze Arrondissemens de la ville de Paris.

Contrôleurs, Messieurs.	Longuet.	François.
	Bonnet.	De la Ribadière.
	Treuet.	Bertrand.
	Thumery.	Brard.
	Caritat.	Paillet.
	Gravier.	Landrin.
Suppléans MM.	Legrand.	Fontaine.

Ces Contrôleurs, établis par le décret impérial du 15 janvier 1808, sont nommés par le Receveur-général du département de la Seine, sous sa responsabilité. Chacun d'eux ne séjourne pas plus d'une semaine chez le même percepteur. Leurs fonctions consistent : 1°. à viser les quittances délivrées aux contribuables, et à en tenir registre; 2°. à s'assurer des émargemens aux rôles des sommes acquittées par les contribuables, et à faire passer chaque jour au Receveur-général le bordereau du sommaire des recouvremens effectués dans la journée.

Receveurs Particuliers des Arrondiſſemens de Saint-Denis & de Sceaux, Meſſieurs.

Boyé, *Arrondiſſement de Saint-Denis.*
De Saint-Paul, *Arrondiſſement de Sceaux.*

DIRECTION DES DROITS RÉUNIS, *rue Basse d'Orléans*, n°. 18.

M. Legrand, *Directeur.*

Inspecteurs.

M. Verdier.
M. Bergerot.
M. Dacier.
M. Ninon de Berty.
M. Méjean.

M. Morin, *Contrôleur principal.*
M. Belzevrie, *Receveur principal.*

TRÉSORIER DE LA VILLE DE PARIS.

M. *Auguste Vallet-Villeneuve*, rue d'Anjou S. Honoré, n°. 11.

La Caisse municipale se compose du produit de la recette générale de l'Octroi municipal et de bienfaisance, des centimes et autres revenus affectés aux dépenses communales.

Elle ouvre tous les jours à dix heures, et ferme à trois heures. Elle paye les mardis et vendredis seulement.

M. Heudelet, *Chef de Comptabilité.*
M. Geffroy, *Caissier.*

Régie de l'Octroi municipal et de Bienfaisance de Paris,

Quai Malaquais.

Cette Régie est administrée par le Conseiller d'Etat Préfet du département de la Seine, sous l'autorité du Ministre des finances et sous la surveillance du Conseiller d'Etat Directeur-général de l'administration des droits réunis ayant le département des octrois; elle est composée de trois Régisseurs et d'un Secrétaire général.

Les heures d'audience, pour le public, sont tous les jours, de midi à deux heures.

Les Lettres et Mémoires concernant l'Administration, doivent être adressés aux Régisseurs en nom collectif, au bureau de la Régie, quai Malaquais.

M. *Aigoin*, rue Mandar, n°. 8,	*Régisseurs.*
M. *Aubert*, rue de Richelieu, n°. 47,	
M. *Joubert*, rue des Fossés S.-Ger.-des-Prés, n°. 25,	

M. Demontzaigle, *Secrétaire général.*

Inspecteur Général.

M. *Le Marois Duboscq*, rue de l'Université, n°. 6.

M. Crozat.	*Inspecteurs divisionnaires.*
M. Rebuffet.	
M. Chabroud.	
M. Dumont.	

Bureaux.

M. Nozan, *Directeur de la Comptabilité.*

Comptabilité.	M. Lefebvre, M. Daumont,	*Sous-Chefs.*
Correspondance.	M. Comyn, M.	*Sous-Chefs.*

M. Lambert, *agent du Contentieux.*
M. Raoult, *Receveur particulier des saisies.*

Conseil pour le contentieux, Messieurs,

Jullienne, *Avocat au Conseil d'Etat*, cloître Notre-Dame, n. 16.
Becquey-Beaupré, *Avocat en la Cour de Cassation*, rue Coq-Héron, n. 14.
Archambault, *Avocat*, rue de Tournon, n. 12.
Chignard, *Avocat*, rue du Mail, n. 12.
Aviat, *Avoué au tribunal de première instance*, rue du Mail, n. 12.
Culhiat-Coreil, *Notaire de l'Administration*, rue des fossés Montmartre, n. 16.
Thierry, *Commissaire-priseur de l'Administration*, rue d'Aboukir, n. 26.

INSPECTION GÉNÉRALE ET BUREAU CENTRAL

Des droits de pesage, mesurage et jaugeage publics dans la ville de Paris.

En exécution d'un décret impérial du 16 juin 1808, l'exercice et la perception desdits droits, qui étoient précédemment en Régie, sont administrés, depuis le premier avril 1809, par MM. les Conseillers d'Etat Comtes de l'Empire, Préfets du département de la Seine et de Police.

Toutes les opérations qui ont lieu sur les ports, dans les halles, marchés, chantiers et places publiques, sont faites par des préposés à la nomination de M. le Préfet de Police.

La vérification de la comptabilité de cette première partie de la perception, est faite par des Inspecteurs, sous les ordres de M. le Préfet du Département

Et à l'égard des opérations de pesage, mesurage et jaugeage qui doivent avoir lieu sur réquisitions de la part du commerce, ou des officiers de justice, elles sont attribuées exclusivement au Bureau Central, placé sous l'administration de M. le Préfet de la Seine.

Ce Bureau est établi quai Malaquais, n. 23. Il est ouvert tous les jours, excepté les Dimanches et Fêtes, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 après midi. Les réquisitions doivent être adressées par écrit, et franches de port, à l'Inspecteur général de la perception, chef dudit Bureau Central, qui enverra aux lieux indiqués, des préposés, à l'effet de procéder aux opérations requises.

Inspecteur-Général.

M. *Landon-Vernon*, au Bureau Central, quai Malaquais, n. 23.

ADMINISTRATION DES TROIS PONTS SUR SEINE, *rue d'Antin*, n. 9.

Administrateurs.

M. Gorlay. M. Bockairy. M. de Crouzas.

M. le Comte Davoust, *Censeur.*

M. Delaroue, *Secrétaire général.*

M. Etienne Lorimier, *Directeur des recettes.*

CONSERVATION DES FORÊTS.

M. Fortin, *Conservateur*, rue. . . .

Les forêts du Département de la Seine, des Départemens d'Eure-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, font partie de l'arrondissement de la première conservation.

Pour les Inspecteurs et Sous-Inspecteurs de ces Départemens, *voyez* page 570 *et suiv.*

SECTION VII.

Organisation Commerciale.

TRIBUNAL DE COMMERCE, *Cloître Saint-Merry.*

Les Juges de ce Tribunal sont élus dans une assemblée composée de Commerçans notables, et principalement des chefs des maisons les plus anciennes et les plus recommandables par la probité, l'esprit d'ordre et d'économie.

La liste des Notables est dressée sur tous les Commerçans de l'arrondissement par le Préfet, et approuvée par le Ministre de l'Intérieur, à raison d'un électeur par mille ames de population.

Président.

M. le Chevalier Vignon, (O. ✻), anc. Négociant, & ancien Président du Tribunal, rue de Grenelle S.-Germain, n. 20.

Juges.

M. Deltuf, *ancien Négociant*, rue du Temple, n°. 40.
M. Sallambier, *Négociant*, rue Saint-Honoré, au coin de celle des Bourdonnois.
M. Brochant, *Négociant*, rue du faub. Poissonnière, n. 36.
M. Bertin-Devaux, *Négociant*, rue Hauteville, n°. 16.

Suppléans.

M. Gouillart, *ancien Négociant*, rue des Francs-Bourgeois, au marais, n. 7.
M. Guitton, *Négociant*, rue de Bondi, n. 6.
M. Chevals, *Négociant*, rue de Grammont, n. 19.
M. Renet, *Négociant*, Isle St.-Louis, quai de Bethune, n. 20.

Greffier en Chef.

M. Thomas, maison du Tribunal.

Commis-Greffiers au Plumitif.

M. Levasseur, rue de la Poterie, près la Grève.
M. Lobgeois, rue de la Verrerie.
M. Ruffin, l'aîné, rue Saint-Merry.
M. Dubuc, rue de la Verrerie.
M. Thomas, fils, rue Saint-Merry, n.

Huissiers Audienciers.

M. Crosnier, rue Saint-Antoine, près celle des Ballets.
M. Landais, rue Saint-Martin, n° 112.
M. Claude, rue de la Réunion, près celle S.-Martin, n. 44.
M. Ruffin, rue Bourtibourg.

Ce Tribunal tient ses audiences les mardi, mercredi & vendredi de chaque semaine.

Concierge du Tribunal.

Vautier, au Tribunal.

Imprimeur du Tribunal.

M. . . . .

Experts Ecrivains, employés d'office pour la vérification des écritures contestées.

M. Harger, rue des Rosiers, n. 28.
M. Oudart, rue Culture Ste. Catherine, n. 18.

Défenseurs agréés par le Tribunal, Messieurs,

Greffin, rue Bardubec, n° 12.
Borel, rue Michel-le Comte, n° 18.
Robin, cloître Saint-Merry, n° 6.
Jacta, cloître Saint-Merry, n° 12.
Bled, cloître Saint-Merry, n° 6.
Charpentier, rue de la Verrerie, n° 60.
Gorneau, rue Neuve-Saint-Merry, n° 7.
Menot, rue Saint-Martin, n° 71.
Bonnelet, rue neuve Saint-Merry, n° 27.
Devicque, cloître Saint-Merry, n° 8.
Leblond, rue neuve Saint-Merry, n° 27.
Trespaigne, rue de la Verrerie, n° 59.
Hatin, rue neuve Saint-Merry, n° 28.
Goffe, rue de la Verrerie, n° 85.
Joly, rue de la Verrerie, n° 85.
Tirlet-d'Herbourg, rue Saint Martin, n° 151.
Delaforêt, rue Sainte-Croix de-la-Bretonnerie, n° 34.
Palais, cloitre Saint Merry, n° 18.
Aubert, rue de la Verrerie, n° 60.
Koliker, rue Saint-Denis, cour Batave.
Choquet, cloître Saint-Merry, n° 6.

Gardes du Commerce.

Lucas, rue Bertin-Poirée, n° 9.
Lavoisier, rue Ste-Apoline, n. 2.
Emon, rue Saint-Paul, n°. 1.
Buiffon, rue Phélippeaux, n° 6.
Caillois, rue de Grenelle Saint-Honoré, n. 41.
Collant, quai de Gêvres, café du Pont-Notre-Dame.
Gaudet, rue de Montmorency, n. 44.
Legrand, rue de la Tisseranderie.
Larcher-Saint-Landry, place de l'Hôtel-de-ville, n° 35.
Potet, rue Saint-Denis, n° 40.

BANQUIERS A PARIS, Messieurs,

André, Cottier *et compagnie*, rue du Mont-Blanc, nº 37.
Babut (P. J.), rue des Trois-Frères, près la rue Saint-Lazare.
Baguenault & *Compagnie*, boulevart Poissonnière, nº 17.
Bazin, (Ch.), rue S. Marc, nº 10.
Behic & *Compagnie*, rue d'Hanovre, n. 5.
Bertin Deveaux, Trullé *et compagnie*, rue Haute-Ville, nº. 26.
Billing & *Compagnie*, rue des Filles Saint-Thomas.
Boucherot & *Compagnie*, rue du Mont-Blanc, nº 32.
Buquet, rue des Vieilles Audriettes, nº 2.
Busoni, Goupy & *Compagnie*, rue du Faubourg Poissonnière, nº 32.
Caccia & Blomaert, rue Neuve-des-Petits-Champs, nº 60.
Carayon, Cousins & *Compagnie*, rue du Gros Chenêt, nº 3.
Cousin & André, rue Saint-Martin.
Dauphin, rue Neuve-Saint-Augustin, nº 41.
Delessert & *Compagnie*, rue Cocq-Héron, nº 3.
Doumerc & *Compagnie*, rue du Houssaye, nº 2.
Doyen & *Compagnie*, rue Cérutty, nº 9.
Dupin (André), rue Saint-Marc.
Durand, (L.) rue Caumartin, nº 1.
Emeric, *frères*, faubourg Poissonnière, nº 28.
Fould (B.-L.), rue Bergère, nº 10.
Gallet, le Prieur & *Compagnie*, rue du Petit Carreau, nº 16.
Gastinel, rue de Thionville, nº 32.
Gaudelet-Dubernad & *Compagnie*, rue de Paradis, faub. Poiss.
Guebhard, père et fils, rue de la Michaudière, nº 8.
Hottinguer & *Compagnie*, rue du Sentier, nº 20.
Julien (Ve. A. B.), & fils aîné, rue du Sentier, nº 5.
Lagreca, rue Cadet, nº 16.
Leconte (Léon-Joseph) & *Compagnie*, rue du Sentier.
Lefebvre (J. S.), rue Cérutti, nº 22.
Mallet, *Frères* & *Compagnie*, rue du Mont-Blanc, nº 13.
Marceille, Robin & *Compagnie*, rue Saint-Joseph.
Marlier, rue des Fossés Montmartre.
Michel, aîné, rue du Mont-Blanc, nº 40.
Michel, jeune, place Vendôme, nº 6.
Olivier, Outrequins & *Compagnie*, rue du Gros-Chenet, nº 11
Parthon et fils, rue du Mont-Blanc, nº. 8.
Perregaux, Lafitte & *Comp.*, rue du Mont-Blanc, nº 9.
Perier, *frères*, rue Neuve du Luxembourg, nº 31.

Rodrigues

Rodrigues-Patto & *Compagnie*, rue des Petites-Ecuries, n° 43.
Rolland (Denis) & *Compagnie*, rue Joubert, n° 31.
Rougemont de Lowenberg, rue Bergère, n° 9.
Saillard, l'aîné, rue de Clichy, n° 44.
Scherer & Feinguerlin, rue Taitbout, n° 1.
Schuchardt, rue d'Aboukir, n° 7.
Sebault & *Compagnie* (Ch.), rue de la Michodière, n° 8.
Taffin (G.-D.) & *Compagnie*, rue Helvétius, n° 71.
Tiolier & *Compagnie*, île S. Louis, quai des Balcons, n°. 12.
Tourton, Ravel & *Compagnie*, rue Saint-Georges, n° 2.
Worms de Romilly, rue de Bondi, n° 44.

BOURSE DE PARIS, *au Palais du ci-devant Tribunat, galerie de Virginie.*

Elle eft ouverte depuis deux heures jufqu'à quatre, tous les jours, excepté ceux de repos.

Commiffaire de Police près la Bourfe.

M. Descoings, à la Bourfe.

Secrétaire.

M. Lemoine, rue de Thionville, n. 10.

La Bourfe eft ouverte à tous les citoyens jouiffant de leurs droits politiques, & aux étrangers; mais le parquet eft interdit à tout autre qu'aux agens de change.

A la fin de chaque féance de la bourfe, les agens de change fe réuniffent dans le parquet : 1° pour vérifier les cotes des effets publics; 2° pour en faire arrêter le cours par le fyndic & un adjoint, ou par deux adjoints, en cas d'abfence du fyndic; 3° pour faire conftater dans la même forme le cours du change.

Les courtiers de commerce fe réuniffent auffi, pour la vérification des cotes des marchandifes & matières premières ou métalliques, & pour en faire conftater le cours par leur fyndic & un adjoint; ou par deux adjoints, en cas d'abfence du fyndic.

Le commiffaire de police porte fur un regiftre le cours arrêté par les agens de change & les courtiers du commerce, chacun pour ce qui le concerne.

CHAMBRE *établie en exécution de l'arrêté du Gouvernement du 27 prairial an 10, pour la discipline intérieure des Agens de change.*

Membres de la Chambre. Messieurs,

Lefebvre, *Doyen et Syndic.*

Adjoints au Syndic.

Pillot. Boscary-Villeplaine. Leroy.
Leroux. Pean de Saint-Gilles. Torras.

M. Chevre, fils, *Huissier*, *Ecrivain-Crieur*, rue d'Argenteuil, n° 17.
M. Chevre, *Concierge*, à la Bourse.

La Chambre tient ses séances chez le Syndic.

Les agens de change qui sont nommés en vertu de la loi, ont seuls le droit d'en exercer la profession, de constater le cours du change, celui des matières d'or et d'argent et des effets publics; les courtiers ont celui d'établir le cours des marchandises, & de justifier devant les tribunaux ou arbitres la vérité & le taux des négociations, ventes & achats; chacun d'eux pour ce qui le concerne.

Il est défendu, sous peine d'une amende qui sera au plus du sixième du cautionnement des agens de change ou courtiers de la place, & au moins du douzième, à tous individus autres que ceux nommés par l'Empereur, d'exercer les fonctions d'agens de change ou courtiers de commerce.

LISTE, *par ordre alphabétique, des Agens de change*, Messieurs,

Archdéacon, fils aîné, rue de Duphot, n° 9.
Archdéacon, jeune, rue des Jeûneurs, n°. 14.
Bailliot, rue Neuve des Mathurins, n° 17.
Beaumont, rue Taitbout, n° 8.
Bocher, rue Grange-Batelière, n° 15.
Boisson, rue Basse, Neuve-Saint-Augustin, n° 2.
Boscary-Villeplaine, *Adjoint*, rue Blanche, Chaussée-d'Antin, n° 5
Boscary, jeune, place Vendôme, n°. 24.
Bou, rue Bergère, n° 3.
Caron jeune, rue Poissonnière, n° 5.
Carron, rue de la Concorde, n° 8.
Chiboust, rue Lepelletiér, n° 1.
Coindre, rue de Provence, n° 26.
Courty, rue du Mont-Blanc, n° 8.
Dartigue, rue de Grammont, n° 12.
De la Salette, rue de Clichy, n° 44.
Delaunay-Lemière, rue du Faubourg Poissonnière, n° 8.
Dewelle, rue de Cérutty, n° 2.
Dufresne, rue Neuve Saint-Augustin, n° 39.
Dumez, rue de Choiseuil, n° 21.
Dupin, rue Basse du Rempart, n° 22.

Duroux, rue de la Victoire, n° 14.
Ferrand, rue du Mont-Blanc, n° 21.
Froment, rue des Trois Frères, n° 5.
Gallot, rue des Filles S. Thomas, n° 9
Goupil, rue Colbert, n° 2.
Guyot, rue des Bons-Enfans, n° 21.
Hoüard, rue Vivienne, n° 17.
Jouanne, rue Neuve des Mathurins, n° 20.
Jouanne, neveu, rue du Mont-Blanc, n°. 8.
Lacaze, rue neuve des Mathurins, n° 34.
Laffitte, jeune, rue de la Victoire, n° 20.
Lafitte, rue Neuve des Mathurins, n° 34.
Lagrenée, rue de Mesnars, n° 8.
Lavernhe, rue Joubert, n° 21.
Leclercq, rue de Cléry, n° 25.
Lecordier ✻, rue Saint-Honoré, n° 327.
Ledhuy, rue du Mont-Blanc, n° 36.
Lefebvre, *Doyen* et *Syndic*, rue Thérèse, n° 8.
Leroux, *Adjoint*, rue Bergère, n° 14.
Leroy, *Adjoint*, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 28.
Lorin, rue Caumartin, n° 27.
Luce, rue d'Amboise n° 7.
Manuel, place des Victoires, n° 1.
Margantin, rue Hauteville, n° 10.
Martin, rue Poissonnière, n° 37.
Merlin, rue de la place Vendôme, n° 11.
Mounier, rue des Jeûneurs, n° 16.
Pagès, Boulevart Montmartre, n° 14.
Péan-de-Saint-Gilles ✻, *adjoint*, place des Vosges, n° 6.
Perdonnet, rue de Provence, n° 46.
Personne Desbrières, rue de Richelieu, n° 24.
Petit, (P.) rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 14.
Pettit, aîné, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 16.
Peyronet, rue Cadet, n°. 16.
Pignard Laboulloy, rue de Grammont, n° 7.
Pillot, *Adjoint*, rue de Choiseul, n°. 8.
Ponchon, rue de Mesnars, n° 12.
Portau, rue Cérutti, n° 28.
Portau, jeune, rue Cérutti, n° 28.
Réal, rue du Faub. Poissonnière, n° 2.
Reich, rue Lepelletier, n° 1.
Reverony, rue Saint-Georges, n° 32.
Richard-Montjoyeux, rue Saint-Georges, n°. 1.
Rigaud, rue du Hazard, n° 8.
Roques, rue de Bondy, n° 14.
Tattet, rue de l'Echiquier, n° 38.

Tattet, jeune, rue Montmartre, n° 149.
Torras, *Adjoint*, Boulevart Montmartre, n° 10.
Valedau, rue d'Amboise, n° 3.

Courtiers de Commerce composant le Comité. Messieurs

Blaisot, aîné, *Syndic*.

Adjoints.

Chamoy.	Benard.	Gillet.
Chavet.	Papillon.	Fuzelier.

LISTE par ordre alphabétique des Courtiers de Commerce,

Messieurs,

Adam, rue Neuve d'Orléans, porte S.-Denis, n° 28.
Armingaud-Boyer, rue Vivienne, n° 21.
Archdéacon, (Maurice) rue des Jeûneurs, n° 14.
Aubé, rue des Blanc-Manteaux, n° 46.
Baisnée, rue Mêlée, n. 9.
Bapst, rue Grenelle-S.-Honoré, n° 57.
Bardin, rue du Faubourg Poissonnière, n. 30.
Begue, rue des Fossés Montmartre, n° 25.
Bellamy, rue des Jeûneurs, n. 6.
Bellin, rue . . . . . .
Bénard, *Adjoint*, rue Coq-Héron, n° 5.
Berthélemy-Lendormy, rue de la place Vendôme, n°. 16.
Bertrand, (Onesime) rue des Singes, n° 5.
Bertrand (Athanase), rue des Singes, n° 5.
Blaisot, aîné, *Syndic*, rue Neuve d'Orléans, porte S. Denis, n°. 28.
Boyeldieu, rue des Cinq Diamans, n° 8.
Braure, rue Beaubourg, n° 50.
Brinquant, rue Coquillière, n°. 27.
Brucelle, rue Notre-Dame des Victoires, n° 40.
Carron, rue du Faubourg S. Denis, n° 19.
Cassas, (V. E.) rue Mêlée, n° 30.
Cassas, (P. A.) rue Meslée, n. 38.
Chamoy, rue de Bondi, n° 34.
Charlemagne, rue Saint-Denis, n° 152.
Chavet, *Adjoint*, rue des Filles S.-Thomas, n° 9.
Chevremont, rue Montorgueil, n° 71.
Dalibon, rue de Grenelle S. Honoré, n° 41.
Delanoye, rue du faubourg Poissonnière, n. 31.
Deschiens, rue Monconseil, n. 20.

Dugast, rue de la Verrerie, n° 63.
Dumont, rue Bardubec, n° 14.
Durand, rue Bonne-Nouvelle, n. 9.
Fiché, rue du Petit-Carreau, n° 19.
Fuzelier, *Adjoint*, rue Paradis-Poissonnière, n° 12.
Gillet, *Adjoint*, rue Mêlée, n° 18.
Godeschal, rue Saint-Denis, n. 319.
Lamy, aîné, rue Michel-Lepelletier, n° 18.
Laurent, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 46.
Letault, rue de Cléry, n° 28.
Lezé, rue Montmartre, n. 133.
Lienard, rue Saint-Martin, n. 259.
Messal, boulevart Saint-Martin, n. 4.
Moizard, rue de Bondy, n° 46.
Moreau, rue Montmartre, n° 113.
Papillon, *Adjoint*, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 52.
Paulmier, rue Sainte-Avoye, n° 15.
Péronard, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 24.
Peyrol, rue de Mably, faubourg Poissonnière, n°.......
Prunier, rue Sainte-Avoye, n° 31.
Plocque, rue d'Aboukir, n° 33.
Rigault, rue du Hasard, n° 8.
Simonneau, rue du Rempart Saint-Honoré, n° 1.
Serres, rue Neuve-S.-Eustache, n° 3.
Thumin, rue Favart, n° 6.
Tetard, rue Richer, n. 12.
Topin, rue du Faubourg Saint-Denis, n° 73.
Vallantin, rue des Ecrivains, n° 24.
Valpinçon, *Adjoint*, rue Sainte-Avoye, n° 25.
Vauquelin, rue Mandar, n° 10.
Zurich, rue du Faubourg Montmartre, n° 6.

SECTION VIII.

Organisation des Cultes.

CULTE CATHOLIQUE.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE PARIS.

S. A. Em. Mr le Cardinal JOSEPH FESCH (G. A. ❋), *Archevêque de Paris.*

Mr le Baron F.-A. Lejeas ❋.
Mr P.-T.-D. Dastros.
Mr J.-J.-F. Jalabert.
} *Vicaires généraux de son Altesse Eminentissime.*

Mr A. Emery.
Mr J.-P. Synchole d'Espinasse,
} *Vicaires généraux honoraires.*

Secrétariat.

Mr P.-L. Buée,
Mr J.-B. Achard,
} *Secrétaires de l'Archevêché*, à l'Archevêché.

Officialité Métropolitaine.

M. le Baron Lejeas ❋, *Official*, Cloître Notre-Dame, n. 14.
M. Corpet, *Promoteur*, rue Chanoinesse, n. 11.
M. Sombardier, *Greffier*, rue St.-Christophe.

Officialité Diocésaine.

M. Boisleve, *Official*, rue Massillon, n. 6.
M. Rudemare, *Promoteur*, Cloître Notre-Dame, n. 14.
M. De la Caiprade, *Vice-Promoteur*, place Fénélon.
M. Barbié, *Greffier*, rue Basse des Ursins, n. 21.

Chapitre de l'Eglise de Paris.

MM. Les Vicaires-Généraux capitulaires.
Chanoines, Messieurs,
F. Girard.
J.-P. Synchole d'Espinasse.
F. Arnavon.
P. Roman, *Archiprêtre, spécialement chargé de la garde de l'Eglise de Ste. Geneviève.*
J. Corpet.
C.-M. La Myre-Mory.
C.-J. Dupont de Compiègne.
J.-P. Richard.
J. Raillon.
S.-M. Camiaille.
G.-H. De Coriolis.
P.-F. Tinthoin.
J. B. Achard.
P.-L. Buée.
J. F. De La Roue, *Archiprêtre de Notre-Dame.*
De Reclesne.

Maîtrise des Enfans de Chœur.

M. d'Espinasse. . . . } *Intendans.*
M. Corpet. . . . . . }

Professeurs, Messieurs,

Desvignes, *Musique.*
Cornu, *Sous-Maître de Musique, Econome.*
L'abbé Garnon, *Latin.*
Cornu, fils, *Piano.*
Baudon, *Ecriture, Calculs et Dessin.*

Chanoines honoraires. Messieurs,

Leriche.
Cantuel de Blémur.
Bourdier-Delpuits.
S. Pard.
Barruel.
Boislève.
Sicard.
Camus.
Guillon.
Loudieu de la Calprade.
Pélicot de Seillans.
Gautier.
Lenoir.
La Martinière.
Lécuy.
Palyart.
Gandon.
De la Roque.
Dubois.
Philibert-Bruyard.
Larivoire la Tourette.
De Saint-Martin.
Haüy.
Doué.
Ecolasse-la-Bruyère.
De Gondreville.
De Beaufort.
Le Gris.
Rudemare.
D'Aligre.
Vrigny.
Duval.
Frémin.
Mesleart
Monteinard.
De Maussac.
Delrue.
Freissinoux.
Serpe.

Fabrique de Notre-Dame.

Mr Dastros, *Vicaire-général,* Président.

Mr d'Espinasse,
Mr J. Corpet,
Mr La Myre-Mory, *secrétaire,* } *Chanoines.*

Mr de la Roue, *Chanoine, Archiprêtre de Notre-Dame.*

Mr La Martinière,
Mr Loudieu de la Calprade, } *Chanoines honoraires.*

Mr Barbié, *Trésorier.*

ÉGLISE DE SAINT DENIS.

Par Décret du 20 Février 1806, l'église de Saint Denis est consacrée à la sépulture des Empereurs : son Chapitre est composé de dix Chanoines qui sont chargés de la desservir : ils sont choisis parmi les Evêques qui ont plus de 60 ans, et qui se trouvent hors d'état de continuer l'exercice des fonctions épiscopales : ils jouissent dans cette retraite des honneurs, prérogatives et traitemens attachés à l'épiscopat.

Membres du Chapitre.

S. A. Em. Mr le Cardinal Fesch (G. A. ✻), Archevêque de Paris, *Chef du Chapitre.*

M. Dumoustier de Merinville, *ci-devant Evêque de Chambéry.*

M. le Baron de Chabot, *ci-devant Evêque de Mende.*

M. le Baron André, *ci-devant Evêque de Quimper.*
M. le Baron Barreau de Girac, *ancien Evêque de Rennes.*
M. le Comte Leclerc de Juigné, *ancien Archevêque de Paris.*
M. le Baron Rollet, *ci-devant Evêque de Montpellier.*
M. le Baron de Lubersac, *ancien Evêque de Chartres.*
M. le Baron Ruffo, *ancien Evêque de Saint-Flour.*
M. le Baron de Beausset, *ancien Evêque d'Alais.*
M. . . . .

ÉGLISE DE SAINTE GENEVIÈVE.

L'Eglise de Sainte Geneviève est, par Décret du 20 Février 1806, consacrée à la sépulture des grands Dignitaires, des grands Officiers de l'Empire et de la Couronne, des Sénateurs, des grands Officiers de la Légion d'honneur ; et en vertu de Décrets impériaux, des Citoyens qui, dans la carrière des armes, ou dans celle de l'administration et des lettres, auront rendu d'éminens services à la patrie.

Cette Eglise est desservie par le Chapitre métropolitain de Notre-Dame ; sa garde est spécialement confiée à un Archiprêtre choisi parmi les Chanoines.

M. Roman, *Archiprêtre.*

CURÉS ET DESSERVANS DE PARIS.

Ier Arrondissement.

Paroisse de la Madeleine.

Mr B. COSTAZ.

1ere. *Succursale.* Eglise des Capucins de la Chaussée d'Antin.

Mr J. B. Bonier.

2e. *Succursale.* Eglise de S.-Philippe du Roule.

Mr L. Fernbach.

3e. *Succursale.* Eglise de Saint-Pierre-de-Chaillot.

Mr J.-H. Berthérand de Longprez.

IIe Arrondissement.

Paroisse Saint-Roch.

Mr C. M. MARDUEL.

Succursale. Eglise de Notre-Dame-de Lorette.

Mr M. L. Marets.

IIIe Arrondissement.

Paroisse de Saint-Eustache.

Mr P. C. BOSSU.

1ere. *Succursale.* Eglise de Notre-Dame des Victoires.

Mr N. Gravet.

2e. *Succursale.* Eglise de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Mr N. Cagny.

IVe Arrondissement.

Paroisse de S.-Germ.-l'Auxerrois.

Mr J. A. L. JERPHANION.

Ve Arrondissement.

Paroisse de Saint-Laurent.

Mr G. F. FAVRE.

Succursale unique. Eglise de Saint-Lazare.

Mr J. S. Moyron.

VIe Arrondissement.

Paroisse de S.-Nic.-des-Champs.

Mr BRUANT.

1ere. *Succursale.* Eglise de Saint-Leu.

Mr Laurens.

2e. *Succursale.* Eglise de Sainte-Elisabeth.

Mr M. A. Plainpoint.

VIIe Arrondissement.

Paroisse de Saint-Merry.

Mr P. FABREGUE.

1ere. *Succursale.* Eglise des Blancs-Manteaux.

Mr Martin Desaubaz.

2e. *Succursale.* Eglise de S.-François d'Assise.

Mr Cantuel de Blemur.

3e *Succursale.* Eglise des Filles du S. Sacrement, rue Saint-Louis.

Mr Poitevin.

VIIIe Arrondissement.

Paroisse de Sainte-Marguerite.

Mr J. J. DUBOIS.

1ere. *Succursale.* Eglise des Quinze-Vingts.

Mr Laplanche.

2e. *Succursale.* Eglise Saint-Ambroise de Popincourt.

Mr Frison.

IXe Arrondissement.

Paroisse de Notre-Dame.

Mr J.-F. DE LA ROUE, *Chanoine Archiprêtre de N.-D.*

1ere. *Succursale.* Eglise de S.-Louis-en-l'Ile.

Mr J.-R.-C. Coroller.

2e *Succursale.* Eglise de Saint-Gervais.

Mr J.-A. Chevalier.

3e. *Succursale.* Eglise de S.-Louis, rue Saint-Antoine.

Mr Delaleu.

Xe Arrondissement.

Paroisse de S.-Thomas d'Aquin.

Mr Ch.-A.-T. RAMOND DE LALANDE.

1ere. *Succursale.* Eglise de l'Abbaye-aux-Bois.

Mr Delanois.

2e. *Succursale.* Eglise des Missions-Etrangères.

Mr Desjardins.

3e. *Succursale.* Eglise de Ste-Valère.

M.r N.-E. Desmarets.

XIe Arrondissement.

Paroisse de Saint-Sulpice.

Mr Ch.-L.-F.-M. DEPIERRE.

1ere. *Succursale.* Eglise de S.-Germain-des-Prés.

Mr Levis.

2e. *Succursale.* Eglise de S.-Severin.

Mr P. Baillet.

XIIe Arrondissement.

Paroisse de S.-Etienne-du-Mont.

Mr P.-L. LECLERC DU BRADIN.

1ere. *Succursale.* Eglise de S.-Nicolas-du-Chardonnet.

Mr A. A. Hure.

2e. *Succursale.* Eglise de S.-Jacques-du-Haut-Pas.

Mr Eloi Lelégard.

3e. *Succursale.* Eglise de S.-Médard.

Mr M. Berthier.

Curés de l'arrondissement de Saint-Denis.

Mr VERNEUIL, *à S.-Denis.*
Mr LEVEAU, *à Nanterre.*
Mr LAPIPE, *à Neuilly.*
Mr DU MOITIEZ, *à Belleville.*

Curés de l'arrondissement de Sceaux.

Mr MARTINANT DE PRENEUF, *à Sceaux.*
Mr GRIGNON, *à Charenton.*
Mr VAILLANT, *à Villejuif.*
Mr MEUNIER, *à Montreuil.*

CULTES PROTESTANS.

Culte Réformé. Pasteurs, *Messieurs*,

Paul-Henry Marron ☼, *Président*, rue des Fossés-Montmartre, n. 14.
Jacques-Antoine Rabaut-Pomier ☼, rue de Grammont, n. 16.
Jean Monnod, rue Pigalle, n. 2.

Culte Luthérien. Pasteurs, *Messieurs*,

G. D. F. Boissard, rue de la Verrerie, n. 73.
J. J. Goepp, rue d'Orléans, au Marais, n. 7.

CULTE DES JUIFS.

Consistoire central, *Voyez page* 250.

Synagogue et Circonscription de Paris.

M. Michel Seligmann, *Grand-Rabbin.*

M. B. Rodrigues,
M. Worms de Romilly,
M. J. de Olivera, } *Membres laïques.*

SECTION IX.

Instruction publique.

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

Voyez ses attributions, son organisation et ses bureaux, pag. 657 *et suiv.*

ACADÉMIE DE PARIS.

S. Ex. le Grand-Maître se réserve les fonctions de Recteur de l'Académie de Paris.

Le Conseil de l'Université remplit à Paris les fonctions de Conseil académique.

Voyez le Conseil de l'Université, page 658.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

M. Dièche. . . . *Doyen.*

Professeurs,

M. de la Hogue. .	*Ecrit. sainte.*	M. Hugues.	*Hébreu.*
M. Dièche. . . .	*Hist. ecclés.*	M. Gaİiard.	*Eloquence sac.*
M. Burnier-Fontanel.	*Dogme.*	M. Raillon.	*Prof. adjoint.*
M. Darret.	*Morale évang.*		

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS,

Place Sainte-Geneviève.

M. Delvincourt, *Doyen*, à l'Ecole.

Droit Romain.

M. Berthelot, *Professeur*, à l'Ecole.

Code Napoléon.

M. Delvincourt,
M. Morand,
M. Portiez (de l'Oise), } *Professeurs*, à l'Ecole.

Procédure civile, etc.

M. Pigeau, *Professeur*, à l'Ecole.

Code Napoléon approfondi. (1)

M. . . . . *Professeur.*

Code de Commerce.

M. . . . . *Professeur.*

(1) Cette chaire a été créée, ainsi que la suivante, par décret impérial du 29 août 1809. Le concours pour la nomination de ceux qui doivent les remplir, s'ouvrira le 15 février 1810, devant la Faculté de Droit de Paris. Elles seront en activité au 1er novembre suivant.

Suppléans.

M. Caillau, rue des Maçons-Sorbonne, n. 4.
M. Simon, au Lycée Impérial, rue Saint-Jacques.
M. Bavoux, rue de Savoie, n. 18.
M. Blondeau, rue des Fossés M. le Prince, n. 24.

Secrétaire de la Faculté.

M. Reboul, à l'Ecole.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Rue des Cordeliers.

M. Thouret ❋, *Membre du Corps Législatif et Conseiller ordinaire de l'Université*, Doyen.

Anatomie et Physiologie, Professeurs, *Messieurs*,

Chaussier, rue Sainte-Hyacinthe, n. 8.
Duméril, rue des Fossés-Saint-Jacques, n. 13.

Chimie Médicale et Pharmacie. Professeurs, *Messieurs*.

Deyeux, *premier Pharmacien de l'Empereur*, rue de Tournon, n. 8.
N. . . . .

Physique médicale et hygiène.

Le Chevalier Hallé ❋, rue Pierre-Sarrazin, n. 10.
Le Baron Desgenettes (O. ❋), rue de Tournon, n. 8.

Pathologie externe.

Percy (C. ❋), rue des Trois Pavillons, n. 10.
Richerand, rue de Bondy, n. 44.

Pathologie interne.

Pinel ❋, à la Salpêtrière.
Bourdier, quai de l'Ecole, n. 22.

Histoire Naturelle-médicale, ***Botanique.***

Dejussieu ❋, au Jardin des Plantes.
Richard, rue Copeau.

Médecine opératoire.

Sabatier ❋, aux Invalides.
Lallement, à la Salpêtrière.

Clinique externe.

Pelletan ❋, parvis Notre-Dame, n. 10.
Le Baron Boyer ❋, *premier Chirurgien de l'Empereur*, rue de Lille, n. 36.

Clinique interne.

Le Baron de Corvisart (O. ❋), *premier Médecin de l'Empereur*, *Professeur honoraire*, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, n. 87.
Le Roux, *Médecin honoraire du Roi de Hollande*, rue de Verneuil, faubourg Saint-Germain, n. 20.

Clinique dite de Perfectionnement.

Dubois, rue de l'Observance.
Petit Radel, rue des Fossés M. le Prince, n. 10.

Accouchemens.

Le Roy (Alphonse), rue de Vaugirard, près celle du Regard.
Baudelocque, rue Jacob, n. 16.

Médecine légale.

Sue, rue de l'Ecole de Médecine.

Doctrine d'Hippocrate, Histoire des cas rares.

Thouret ✵, rue de l'Ecole de Médecine.

Démonstration des Drogues usuelles et des instrumens de Chirurgie;

Thillaye, *Conservateur*, rue de l'École de Médecine.

Bibliothécaire.

Moreau, rue de l'Ecole de Médecine.

Chef des Travaux anatomiques.

Dupuytren, rue de l'Observance, à l'Hospice.

Artistes.

Lemonnier, *Peintre*, rue de Vaugirard.
Pinson, *Chargé de modeler les pièces en cire*, à l'Hospice, rue de l'Observance.

Bureaux.

Descot, *Chef des Bureaux*, rue de l'École de Médecine.
Descot, fils, *Sous-Chef*, à l'Hospice, rue de l'Observance.

ECOLE DE PHARMACIE DE PARIS.

M. Vauquelin ✵, *Directeur*, au Jardin des Plantes.
M. Trusson, *Directeur-Adjoint*, Montagne Sainte-Geneviève.
M. Cheradame, *Trésorier*, rue Saint-Denis.

Professeurs, Messieurs,

Bouillon Lagrange, quai des Augustins, n°. 25.
Henry, à la Pharmacie centrale des Hospices.
Nachet, rue Amelot.
Bouriat, rue du Bacq.
Laugier, au Muséum d'Histoire naturelle.
Vallée, rue Saint-Victor.
Guyart, père, } rue Saint-Honoré.
Guyart, fils, }
M. Jacquinot, *Avoué au Trib. de* 1ere. *instance*, Conseil, rue des Noyers, n. 36.
M. Vogel, *Préparateur des Cours*, quai des Augustins, n°. 25.

FACULTÉ DES SCIENCES.

M. Lacroix, *Doyen*.

Professeurs.	Chaires.
M. Lacroix.	*Calcul différentiel et intégral.*
M. Biot.	*Astronomie, Physique.*
M. Poisson.	*Mécanique.*
M. Gay-Lussac. . .	*Physique.*
M. Thénard. . . .	*Chimie.*
M. Haüy.	*Minéralogie.*
M. Desfontaines. . .	*Botanique et Physique végétale.*

M. Francœur. . . . { *Cours d'Analyse préparatoire à celui de M. Lacroix.*
M. Geoffroy-S.-Hilaire. *Zoologie.*

Professeurs adjoints.

M. Dinet. . . . . *Astronomie, Physique.*
M. Brongniard. . . *Minéralogie.*
M. Mirbel. . . . . *Botanique et Physique végétale.*
M. Duvernay. . . . *Zoologie.*

FACULTÉ DES LETTRES.

M. . . . *Doyen.*

Professeurs.	Chaires.
M. Delille.	*Histoire littéraire et Poésie françoise.*
M. De Guerle. . . .	*Eloquence françoise.*
M. Luce de Lancival. .	*Poésie latine.*
M. De Saint-Ange. .	*Eloquence latine.*
M.	*Opinions des Philosophes, ou Histoire de la Philosophie.*
M. Laromiguière. . .	*Philosophie.*
M. Lévesque. . . .	*Histoire et Géographie anciennes.*
M. Larcher.	*Littérature grecque.*
M. Barbié du Bocage	*Histoire et Géographie modernes.*
Professeurs adjoints.	
M. Esménard. . . .	*Histoire littéraire et Poésie françoise.*
M. Delaplace. . . .	*Eloquence latine.*
M. Millon.	*Opinions des Philosophes, ou Histoire de la Philosophie.*
M. Lacretelle. jeune. .	*Histoire et Géographie anciennes.*
M. Boissonnade. . .	*Littérature grecque.*

LYCÉES DE PARIS.

On compte à Paris quatre Lycées, entre les élèves desquels il y a un concours général à la fin de chaque année scholastique.

Deux de ces Lycées (*le Lycée Impérial*, rue S. Jacques, et le *Lycée Napoléon*, place de l'ancienne église de Ste-Geneviève), admettent des pensionnaires et des externes. Les deux autres (le *Lycée Bonaparte*, Chaussée d'Antin, et le *Lycée Charlemagne*, rue S. Antoine, ne reçoivent provisoirement que des externes.

LYCÉE IMPÉRIAL.

Ce Lycée est établi au ci-devant College de Louis-le-Grand, rue St.-Jacques, nº. 123.

M. Champagne ☼, *Membre de l'Institut*, Proviseur. . . . .
M. De Guerle, *Censeur.* . . . . . .
M. Bastiou, *Aumônier*. . . . .
M. Le Sieur, *Econome* . . . .
} *Au Lycée.*

Professeurs.

M. Maugras. . . . *Philosophie.*
M. Luce. *Eloquence.*, M. Dubos. *Poésie*., M. Amar. *Suppléant*. — *Rhétorique.*
M. Mollereau. . . 2e. ann., M. Goffaux. . . . 1re. ann. — *Humanités.*
M. Adam. . . . 2e. ann., M. Lesguiller . . *Suppl.*, M. Roussel . . . 1re. ann., M. Malleval. . . *Suppl.* — *Grammaire.*

Sciences.

M. Duport. . . . . *Math. transc.*
M. Tillaye. . . . . *Phys. Ch. etc.*
M. Dubourguet. . . ., M. Landry. . . . . — *Mathém. spéc.*
M. Laran. . . . . *Mathem. élém.*
M. Guillard . . . ., M. Crochot . . . . — *Suppleans.*
M. Couenne. . . ., M. Pichon. . . . . — *Classes élém.*
M. Simon. . . . . *Langue allem.*
M. Fierville. . . . *Langue angl.*
M. Bouillon. . . . *Dessin.*
M. Pescher . . . . *Ecriture.*

M. Moulin., M Le Chevalier, — *Sous-Directeurs.*
M. Descemet, M. Husson, — *Medecins* . . . . — *Au Lycée.*
M. Marin, *Chirurgien.* . . . . — *Au Lycée.*
M. Pelletan ✻, *Médecin Consultant*, rue S.-Cristophe, dans la Cité.
M. Denemours, *Oculiste*. rue de l'Université, n. 19.
M. Ph. Desforges, *Dentiste*, rue du Bac. n°. 14.
M. Trusson, M. Moutillard, — *Pharmaciens*, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, vis-à-vis le Collège de la Marche.

LYCÉE NAPOLÉON.

Ce Lycée est établi dans l'ancienne maison de Sainte-Genevieve.

M. De Wailly, *Proviseur*, ...
M. Dumas, *Censeur des Etudes*, . . .
M. Mahieu, *Aumônier* . . . . . .
M. Clérisseau, *Econome*. . . . . — *Au Lycée.*

Professeurs.

M. Fercoc. . . *Philosophie.*
M. Guéroult . *Eloquence.*, M. de la Place. *Poésie.* — *Rhétorique.*
M. Pottier . . 2e. ann., M. L'Etendart. 1ere. ann. — *Humanités.*
M. Brée. . . . 2e. ann. ., M. Auvray. . . 1ere. ann. — *Grammaire.*
M. Labey. . . *Mathem. transcend.*
M. Chauveau. ., M. Dinet. . . — *Mathématiques speciales*
M. Bouillon Lagrange. . — *Physique. Chimie. Histoire naturelle.*
M. Pommiés. . *Mathém. élément.*

Professeurs supplémentaires.

M. Naudet . . 1ere. ann. *Humanités*
M. Belin. . . 2e. année ., M. Humbert. . 1ere. ann. — *Grammaire.*

Supp. M. Navarre, M. Genty. — *Mathématiques.*; M. Tremery. *Physique.*
M. Drevet. *faisant les fonctions de Censeur-Adjoint.*
M. Merimée ., M. de Wailly, j. — *Dessin.*
M. de Mareuil. *Id et surveill. gén.*
M. Graulhié . *Histoire.*
M. Mazine . . 2e. ann., M. Cornetet. . 1ere. ann. — *Classe élément.*
M. Roberts . . *Langue angl.*
M. Simon . . *Langue allem.*
M. Baudon . . *Ecriture.*
M. Alibert. . . *Medecin.*
M. Marin. . . *Chirurgien.*
M. Dubois. . . *Dentiste.*
M le Chevalier Hallé ✻. . . *Medecin consultant.*

LYCÉE BONAPARTE.

Ce Lycée est établi dans le bâtiment des ci-devant Capucins de la Chaussée-d'Antin.

M. Binet, *Proviseur.*
M. Legrand, *Censeur.*
M. . . . . . ., *Econome.*

Professeurs.

M. Desfontaines.	*Philosophie.*		
M. Guillon.	*Rhétorique.*		
M. Hamoche.	*Rhétorique.*		
M. Angelet	2e. ann.	*Humanités.*	
M. Planche.	1re. ann.	*Humanités.*	
M. Guillaume.	2e. ann.	*Grammaire.*	
M. Raymond.	1re. ann.	*Grammaire.*	

M. Bertrand.	*Classe supplém.*
M. Lacroix.	*Mathém. transc.*
M. Izarn.	*Ph. Ch. Hist. na.*
M. Duchayla	*Mathém. spéc.*
M. Peyrard	*Mathém. spéc.*
M. Dergny.	*Mathém. élém.*
M. Casanove.	*Dessin.*

LYCÉE CHARLEMAGNE.

Ce Lycée est établi dans la maison dite des Grands Jésuites, rue S.-Antoine.

M. Crouzet ❈, *Correspondant de l'Institut, Proviseur.* — *Au Lycée.*
M. Targe, *Censeur des Etudes.* — *Au Lycée.*
M. Demarcilly, *Econome.* — *Au Lycée.*

Professeurs.

M. Millon.	*Philosophie.*	
M. de S. Ange.	*Eloq. et poès. lat.*	
M. Laya.	*Eloq. françoise.*	
M. Burnouf.	*Suppléant.*	
M. Truffer.	2e. cl.	*Humanités.*
M. Domergue.	2e. cl.	*Humanités.*
M. Carré.	*Suppl.*	*Humanités.*
M. Andrieux.	1re. cl.	*Humanités.*

M. Duhamel.	2e. cl.	*Grammaire.*
M. Lassus.	*Suppl.*	*Grammaire.*
M. Leclerc.	1re. cl.	*Grammaire.*
M. Laurent.	*Suppl.*	*Grammaire.*
M. Francœur.	*Mathém. transc.*	
M. Libes.	*Ph. Ch. Hist. nat.*	
M. Bourdon.	*Mathem. spéc.*	
M. Susanne.	*Mathém. élément.*	
M.	*Dessin.*	
M.	*Langues anglaise, allemande.*	
M.	*Langues anglaise, allemande.*	

COLLÉGES IRLANDOIS, ANGLOIS ET ÉCOSSOIS RÉUNIS,

Rue du Cheval-Vert, n°. 3.

Un arrêté du 19 fructidor an 9 rend aux Colléges Irlandois et Ecossois leurs biens non aliénés.

Par un second arrêté du 24 vendémiaire an 11, tous les Colléges Irlandois et Ecossois qui se trouvent en France, ne forment qu'un seul et même établissement, auquel les Colléges Anglois ont été réunis ultérieurement par un nouvel arrêté du 3 messidor an 11; enfin le Collége des Irlandois, Anglois et Ecossois réunis, est définitivement organisé par décret impérial du 28 floréal an 13.

Une

Une dernière décision de S. M. rendue au camp Impérial de Madrid, sur un avis du Conseil d'État, le 11 décembre 1808, donne à l'Université la surveillance sur les Colléges Britanniques.

Membres du Bureau.

M. de Villaret ✻, *Chancelier de l'Université.*
M. Emery, *Conseiller titulaire.*
M. Villar ✻, } *Inspecteurs généraux, Conseillers ordinaires de*
M. Balland, } *l'Université.*

Professeurs,

Philosophie et Mathématiques...	M. Burnier-Fontanel, *Prêtre licencié en Théologie, Préfet des études.*
Rhétorique..... / *Seconde.......*	Les Professeurs du Lycée Napoléon.
Troisieme......	M. Poitevin, *Prêtre, ancien Professeur.*
Quatrieme.....	M. Baisné, *Prêtre, ancien Professeur.*
Cinquieme......	M. Garnot, *Prêtre, ancien Professeur.*
Sixieme.......	M. Hur, *Prêtre, ancien Professeur.*
Septieme......	M. Poupart, *Sous-Diacre.*
Langue grecque..	M. Parker, *Prêtre.* M. Langlois.
Langue anglaise..	M. Parker, *Prieur des Bénédictins anglois.* M. Macnulty, *Prêtre, ancien Provencial.*

M. Kennedi, *Médecin*, demeurant au Collége.
M. Viel, jeune, *Architecte*, rue du Faub. S.-Jacques, n. 288.

INSTITUTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Arrondissement de Paris.

Aubert-Audet, rue Neuve de Berry, n. 6.
Barbette, rue d'Orléans, n. 9, au Marais.
Bardin, rue des Amandiers-Popincourt, n. 19.
Bernard et *Auger*, rue du Cherche-Midi.
Bintot, rue de Clichy, n. 43.
Boisbertrand, rue de Sorbonne, n. 14.
Bouchet, rue de Rochechouart, n. 42.
Butet, (*Ecole Polymatique*), rue de Clichy, n. 49.
Cimtierre, rue de Reuilly, n. 93.
Coisnon, rue de la Montagne-Sainte-Genevieve, n. 37.
Coulon, rue Charlot, n. 14.
Coutier, rue de Picpus, n. 23.
Dabot, place de l'Estrapade, n. 16.
Delacour, rue de Clichy, n°. 38.
Dubois, r. Menil-Montant, n. 92.
Dubois et *Loiseau*, rue Fréjus, n. 12.
Fleurizelle, Docteur-ès-Lettres, rue de Picpus, n. 48.
Giroust, rue S.-Dominiq., n. 27.
Henry, à Chaillot, rue des Batailles, n. 18.
Hix, rue de Matignon, n. 6.
Labbé, rue de la Pépinière.
Lanneau, Docteur-ès-Lettres, rue de Rheims, n. 7.
Lechevalier, rue Culture Sainte-Catherine, n. 35.
Lecomte. rue de la Vieille-Estrapade.

Lecrosnier, rue du Faub. S.-Honoré, n°. 19.
Lefevre, rue d'Enfer S.-Michel, n. 47.
Lefevre et *Coussin*, rue de Thorigny, au Marais.
Lefortier, rue Geoffroy-l'Asnier, n. 30.
Lemercier, r. des Martyrs, n. 62
Lemoine, rue Ne de Berry, n. 3.
Lepitre, Docteur-ès-Lettres, rue de Turenne, au Marais, n. 9, hôtel Joyeuse.
Leroux, rue de Montreuil, n. 33.
Letellier, rue de Vaugirard, n. 48.
Leterrier, rue de Picpus, n. 18.
Liautard, rue Notre-Dame-des-Champs, n. 18.
Lizarde, rue Copeau, n. 22.
Lottin, rue de Picpus, n. 66.
Mac-Dermott, Docteur-ès-Lettres, rue des Postes, n°. 26.
Mailhat r. des Fossés S.-Victor.
Muraine, rue S.-Jacques, n. 282.
Parmentier, r. des Postes, n. 34.
Paté-Jouant, rue de Picpus, n. 2.
Ruinet, rue de la Harpe, n. 84.
Savouré, rue de la Clef, n. 7.
Troncin, rue du faubourg S.-Martin, n. 142.
Verkaven, rue Notre-Dame-des-Champs, n. 8.

Arrondissement de Saint-Denis.

Chaptinel, à S. Denis. *Jolibois*, à Belleville. *Sensier*, à Passy.

Arrondissement de Sceaux.

Aubouin, au Bourg-la-Reine.
Humbert, à Vincennes.
Légal, à Bagneux.
Pierre, à Thiais.

COLLÉGE DE FRANCE, PLACE CAMBRAY.

M. LEFEVRE-GINEAU ❋, *Administrateur.*

Lecteurs et Professeurs impériaux.

L'Astronomie.

M. Delambre ❋, au Palais du Corps Législatif.

La Géométrie.

M. Mauduit, rue de l'Observance, n°. 6.

La Physique mathématique.

M. Biot, au Collége de France.

La Physique Expérimentale.

M. Lefevre-Gineau ❋, au Collége de France.

La Médecine-Pratique.

M. le Chevalier Hallé ❋, rue Pierre-Sarrasin, n°. 10.

L'Anatomie.

M. Portal ❋, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n°. 5.

La Chimie.

M. Thenard, au collége de France.

L'Histoire Naturelle.

M. Cuvier ❋, au Jardin des Plantes.
M. Delamethrie, *Adjoint*, rue Saint-Nicaise, n°. 26.

Le Droit de la Nature & des Gens.

M. le Comte Pastoret ❋, place de la Concorde, nº. 6.

L'Hiſtoire & la Morale.

M. L'Eveſque ❋, Iſle S.-Louis, quai d'Alençon, nº 29.

L'Hébreu & le Syriaque.

M. Audran, au Collége de France.

L'Arabe.

M. Cauſſin, au Collége de France.

Le Turc.

M. Kieffer, pour M. Ruffin.

Le Perſan.

M. Silvestre de Sacy ❋, rue Hautefeuille, n. 11.

Le Grec.

M. Boſquillon, au Collége de France.
M. Gail, au Collége de France.

L'Éloquence Latine.

M. Guéroult, *Profeſseur au Lycée Napoléon.*

La Poéſie.

M. Delille, rue Pavée, au Marais.
M. Légouvé ❋, *Suppléant*, rue S.-Marc-Feydeau, nº 14.

La Littérature Françoiſe.

M. Cournand, au Collége de France.

Profeſseurs honoraires.

M. L'Abbé Aubert, rue neuve Saint-Augustin.
M. Vauquelin ❋, au Muſéum d'Hiſtoire naturelle.
M. Le Baron de Corvisart (O. ❋), *Médecin de l'Empereur.*

BUREAU DES LONGITUDES,

A l'Obſervatoire.

Ce Bureau, deſtiné à la perfection de la navigation, a, dans ſon attribution, l'Obſervatoire de Paris, & celui de la ci-devant Ecole militaire, les logemens qui y ſont attachés, & tous les inſtrumens d'aſtronomie qui appartiennent à la Nation.

Il correſpond avec les autres Obſervatoires, tant de la France que des pays étrangers.

Il eſt chargé de rédiger le livre de *la Connaiſſance des Tems*, à l'uſage des aſtronomes et des navigateurs; de perfectionner les tables aſtronomiques & les méthodes des longitudes; il eſt chargé de la publication des obſervations aſtronomiques & météorologiques & de l'annuaire.

Géomètres.

M. *Lagrange* (G. ❋), Faubourg S. Honoré, nº 128.
M. *Laplace* (G. ❋), au Palais du Sénat.

Aſtronomes.

M. *Delambre* ❋, au Palais du Corps Législatif.

M. *Messier* ✳, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 14.
M. *Bouvard*, à l'Observatoire.
M. *Lefrançois Lalande*, place Cambray, n° 1.

Anciens Navigateurs.

M. le Comte *Claret de Fleurieu* (G. ✳), *Sénateur*, rue Taitbout, n° 18.
M. le Comte *de Bougainville* (G. ✳), *Sénateur*, Boulevart S.-Martin, n°. 23.

Géographe.

M. *Buache* ✳, rue Guénégaud, n°. 18.

Artiste.

M. *Caroché*, à l'Observatoire.

Membre surnuméraire.

M. *Prony* ✳, à l'Ecole des Ponts & Chaussées.

Adjoints Astronomes.

M. *Burckhardt*, à l'Ecole militaire.
M. *Biot*, au Collége de France, place Cambrai.
M. *Arago*, à l'Observatoire.
M. *Poisson*, rue de Crebillon, n° 3.

BIBLIOTHEQUE IMPÉRIALE,

Rue de Richelieu.

CONSERVATEURS-ADMINISTRATEURS

Des livres imprimés.

M. Capperonnier, à la Bibliothèque.
M. Van-Praet, à la Bibliothèque.

Des Manuscrits.

M. Langlès, pour les Manuscrits en Langues Orientales, à la Bibliothèque.
M. La Porte du Theil ✳, pour les Manuscrits en Langues Grecque & Latine, à la Bibliothèque.
M. Dacier ✳, pour les Manuscrits en langues modernes, à la Bibliothèque.

Des Médailles antiques & Pierres gravées.

M. Millin ✳, } à la Bibliothèque.
M. Gossellin ✳, }

Des Estampes & Planches gravées.

M. Joly, à la Bibliothèque.

Libraires de la Bibliothèque.

Mrs. Debure, père et fils, rue Serpente, n° 7.

Cette Bibliothèque est ouverte pour les lecteurs, tous les jours, excepté les Dimanches et les Fêtes, de 10 à 2 heures, et pour les curieux, les mardis & vendredis, aux mêmes heures. Elle est en vacance depuis le 1er septembre jusqu'au 15 octobre.

ÉCOLE SPÉCIALE

De Langues orientales vivantes, & d'une utilité reconnue pour la Politique & le Commerce, établie près la Bibliothèque impériale.

Persan & Malay.

M. Langlès, *Administrateur de l'Ecole et Professeur.*
Les lundis, mercredis & samedis, de 2 à 4 heures du soir.

Arabe vulgaire & littéral.

M. Silvestre-de-Sacy ❋, *Professeur.*
Dom Raphaël Monachis, *Professeur Adjoint.*
Les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures du soir.

Turc & Tartare de Crimée.

M. Jaubert ❋, *Professeur.*
Les mardis, jeudis & samedis, de 3 à 5 heures du soir.

Cours d'Archæologie, à la Bibliothèque impériale.

M. Millin ❋, *Professeur.*
Les lundis, mercredis et samedis, à deux heures.
M. Sédillot, *Secrétaire de l'école Spéciale.*

Bibliothèque Mazarine ou des Quatre-Nations.

M. Palissot, *Bibliothécaire, Administrateur perpétuel.*
M. Louis Petit-Radel, *Conservateur.*
M. Amar. . . . . . .
M. de Féletz. . . . } *Conservateurs adjoints.*
M. Brissot. . . . . .
Arsene Thiébaut. . . } *Employés.*

L'ancien fonds de cette Bibliothèque, léguée par le Cardinal *Mazarin*, le 6 mars 1661, *pour la commodité & la satisfaction des Gens de lettres*, formé par Gabriel Naudé, réunit *ce qui fut trouvé de plus rare & de plus curieux, tant en France que dans les pays étrangers.* Le nouveau fonds, actuellement disposé dans une nouvelle galerie supérieure, a doublé l'étendue de cet établissement et le nombre des ouvrages. Le public est admis tous les jours, depuis dix heures jusqu'à deux, excepté les jeudis, les jours fêtés, et les vacances du 15 août au 15 octobre.

Bibliothèque du Panthéon.

M. Flocon, *administrateur perpétuel.*
M. Le Chevalier, *premier Conservateur.*
M. De Villevielle, *second Conservateur.*
La Bibliothèque est ouverte tous les jours, excepté les Dimanches et les Fêtes, depuis dix heures du matin jus-

qu'à deux de relevée. Elle eſt en vacance depuis le 1er septembre jusqu'au 2 novembre.

Bibliothèque de l'Arſenal.

M. Ameilhon ❋, *Administrateur perpétuel et Bibliothécaire en chef, membre de l'Inſtitut.*
M. Treneuil, *Bibliothécaire-Conſervateur.*
M. Zendroni, *Conservateur.*
M. Ameilhon, jeune,
M. Dupont de Nemours, } *Sous-Bibliothécaires.*
M. Alexis du Buc,

Cette Bibliothèque, une des plus riches & des plus conſidérables de l'Empire, est ouverte au public tous les jours de la ſemaine, depuis dix heures du matin juſqu'à deux heures de relevée, à l'exception des fêtes.

MUSÉES.

M. DENON (O. ❋), *Membre de l'Inſtitut*, Directeur général.

Il a ſous ſa direction immédiate *le muſée Napoléon, le muſée des monumens françois, le muſée ſpecial de l'école françoiſe à Verſailles, les galeries des palais du Gouvernement, la monnoie des médailles, les ateliers de calcographie, de gravure ſur pierres fines & de moſaïque*, enfin l'acquiſition et le transport des objets d'arts.

MUSÉE NAPOLÉON, *au Louvre.*

Cet établiſſement s'accroît & marche journellement vers ſa perfection. Déjà il offre à la curioſité publique en objets d'arts expoſés,

1°. Plus de 1000 tableaux des écoles françoiſe, flamande et italienne; 2°. plus de 300 ſtatues ou morceaux précieux d'antiquité, en marbre ou en bronze; 3°. 450 deſſins de grands maitres, faiſant partie d'une collection de 20 mille deſſins.

Il exiſte encore dans ce muſée un grand nombre de tableaux, de marbres & de bronzes antiques, de vaſes étrusques & de bijoux de matières précieuſes qui vont ſucceſſivement augmenter les jouiſſances que procure aujourd'hui la portion expoſée de ces riches collections, leſquelles ſe trouvent encore augmentées, depuis deux ans, des nombreux objets d'arts de la conquête de 1806, et des précieuſes antiquités de la Villa-Borghèſe, parmi leſquelles on diſtingue les célèbres ſtatues du Gladiateur & du Faune à l'enfant, le groupe du Centaure, le beau buste de Lucius-Vérus, &c.

La calcographie qu'on y a réunie, contient près de 4000 planches, dont les épreuves ſe vendent au profit de l'établiſſement.

Les quatre premiers jours de la semaine sont consacrés à l'étude dans les galeries des tableaux, & dans celles des statues & marbres antiques.

Les samedis & dimanches le Musée est ouvert au public depuis dix heures jusqu'à quatre.

L'exposition des Tableaux & statues des Artistes vivans, a lieu dans le grand salon de cet établissement tous les deux ans.

Pendant les jours d'étude, on admet seulement les étrangers voyageurs, sur la présentation de leurs passeports.

Sont attachés au musée Napoléon :

M. Fontaine, *Architecte de l'Empereur.*
M. Visconti ❈, *Antiquaire, Conservateur des Statues.* } Membres de l'Institut.
M. Dufourni, *Conservateur des Tableaux,* } Membres de l'Institut.
M. Morel d'Arleu, *Conservateur des Dessins & Planches de la Calcographie.*
M. A. Lavallée, *Secrétaire général & Comptable.*
M. Aubourg, *Commissaire-Expert.*
M. De Busne, *Premier Commis.*

Musée impérial des Monumens François.

Ce Musée établi *rue des Petits-Augustins, faubourg Saint-Germain*, est consacré aux monumens de l'histoire de France, qui y sont chronologiquement placés pour servir aussi à celle de l'art ; il est divisé par siècles & en autant de salles que l'art en France offre d'époques remarquables. Ces salles sont décorées par M. Lenoir, selon le goût du tems, avec les débris d'anciens monumens de chaque époque.

M. Alexandre Lenoir, *Administrateur.*
M. Binart, *Conservateur.*

Cet établissement est ouvert au public, en été, les jeudis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2, & les dimanches, depuis 10 heures jusqu'à 4. En hiver, les jeudis, depuis 11 heures jusqu'à 2, & les dimanches, depuis 11 heures jusqu'à 3.

Monnoie impériale des Médailles, rue Guénégaud, n° 8.

Cet établissement possède une collection aussi complète qu'intéressante de tous les carrés & poinçons des médailles, et jetons qui ont été frappés en France depuis l'avènement de François Ier. au trône, & dont les épreuves sont déposées à la Bibliothèque impériale.

Un arrêté du 5 germinal an XII, défend expressément à toutes personnes, quelles que soient les professions qu'elles exercent, de frapper ou faire frapper des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent & d'autres métaux ailleurs que dans les ateliers de cet établissement.

M. Droz, *Conservateur, Graveur en Médailles & Mécanicien.*
M. Perne, *Contrôleur.*
M. Chalras, *Comptable, chargé de la vente des médailles.*

Ecole de gravure en pierres fines, à l'Institution des Sourds-Muets.

M. Jeuffroy, *Membre de l'Institut, Professeur.*

Ecole impériale de Mosaïque.

Cette école est établie, par décret impérial du 3 thermidor an 13, aux ci-devant Cordeliers: on y enseigne l'art de la mosaïque à dix élèves tirés de l'institution impériale des sourds-muets; ils y sont logés et instruits aux frais du Gouvernement: on leur apprend à copier en mosaïque les tableaux, et à exécuter tous les différens objets d'ameublement et de décor.

On y reçoit en outre, en qualité d'externes, en nombre égal, les jeunes artistes qui veulent s'instruire dans ce genre de peinture indestructible.

Les différens ouvrages en mosaïque, qui sont exécutés dans cette école, sont toujours exposés dans une salle particulière pour satisfaire la curiosité et les désirs des amateurs.

M. Belloni, *Directeur*, rue de l'Ecole de Médecine, n°. 11.

Musée spécial de l'Ecole françoise, à Versailles.

Cet établissement est destiné à rassembler les ouvrages des Peintres françois morts et vivans, et à faire juger au public et aux étrangers le rang que cette Ecole doit tenir dans les arts.

M. Lauzan, *Conservateur du Musée.*
M. Gazard, *Adjoint-Commis.*
M. Cubières, *Conservateur des Monumens extérieurs des palais de Versailles et de Trianon.*
M. Pilon, *chargé de la restauration des Statues du Parc.*

MUSÉE DES MINES, *à l'hôtel des Monnoies.*

Ce Musée est composé du cabinet que M. *B. G. Sage*, membre de l'Institut a été 50 ans à former à ses frais, pour servir à l'instruction des élèves de l'école des mines, école qu'il a fait créer en 1783, & qu'il a dirigée pendant dix ans.

M. *Sage* s'est spécialement occupé à mettre de l'ordre dans cette collection; il a disposé circulairement à l'extérieur de l'amphithéâtre des armoires qui renferment presque tout ce qui est connu en minéralogie; il en a publié une description méthodique.

La galerie octogone qui règne au-dessus de l'amphithéâtre elliptique, renferme de grands échantillons de différens genres de minéraux.

Une des grandes galeries latérales offre une partie des mines de France, rangées par ordre de départemens.

La nouvelle galerie transversale renferme les modèles des fourneaux & des machines employés à l'exploitation des mines, et une suite de pétrification très-rare, ainsi que la troisième galerie, où sont des minéraux de France, dont les essais & les produits sont renfermés dans un cabinet particulier.

M. *Sage* a recueilli des marbres, des porphyres, des granites de France, dont il a fait faire, à ses frais, des vases et des tables qui décorent les galeries.

Le salon où est le musée des mines, a été décoré d'après les dessins de M. *Antoine*, architecte célèbre; les sculptures sont de M. *Gois;* les peintures de M. *Renou*, et celles qui imitent les camées sont de M. *Forti.*

Quoique cet établissement soit fait depuis 26 ans, & que depuis ce tems, M. *Sage* y fasse tous les ans des cours complets de chimie et de minéralogie, il a la fraîcheur de la nouveauté, par les soins qu'y portent ceux qui sont chargés d'y veiller.

Ce musée est ouvert tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 2, excepté les dimanches et fêtes.

Les cours publics durent 5 mois, et commencent en décembre, les lundis, mercredis et vendredis, à midi.

M. B. G., *Sage*, *Administrateur & Professeur*, à la Monnoie.
M. *Trumeau de Vozelle*, *Conservateur*, rue des Augustins.

ECOLE SPÉCIALE DES BEAUX-ARTS *de Peinture, Sculpture et Architecture, ci-devant Académies royales, réunies en une seule école depuis* 1797.

Elles est divisée pour l'enseignement en deux sections.

Les leçons se donnent *aux Palais des Beaux-Arts*, ci-devant collège des Quatre-Nations.

PREMIÈRE SECTION. Peinture et Sculpture.

Professeurs-Recteurs, Messieurs,

Gois, *S.*, (1) Pavillon des Quatre-Nations.
Dejoux ❋, *S.*, *de l'Institut*, rue des Petits-Augustins, n. 14.
Lecomte, *S.*, *Administrateur chargé de la comptabilité*, Pavillon des Quatre-Nations, n. 1.
Lagrenée, *P.*, rue des Champs-Elysées, n. 3.

Professeurs, Messieurs,

Ménageot ❋, *P.*, *de l'Institut*, bâtiment des Quatre-Nations.
Vincent ❋, *P.*, *de l'Institut*, Pavillon des Quatre-Nations.

---

(1) *P.* signifie peintre; *S.* sculpteur.

Houdon ❋, *S.*, *de l'Institut*, Pavillon des Quatre-Nations.
Regnault ❋, *P.*, *de l'Institut*, rue Guénégaud, n. 15.
Berthellemy, *P.*, au bâtiment des Quatre-Nations.
Roland ❋, *S.*, *de l'Institut*, à la Sorbonne.
Moitte ❋, *S.*, *de l'Institut*, rue de l'Université, n. 3.

Professeur pour l'Anatomie.

M. Suë ❋, *Médecin en chef de l'Hôpital de la garde impériale*, rue du Chemin du Rempart, au coin de la rue de Surenne, n. [illegible]

Professeur pour la perspective.

M. Dandrillon, *P.*, à la Sorbonne, n. 3.

Secrétaire.

M. Mérimée, *P.*, *Secrét. perpétuel de l'Ecole*, rue des Postes, n. 12.
M. Phlipault, *Concierge-Surveillant*, au palais des Beaux-Arts.
M. Mouret, *Concierge-Surveillant de la salle d'étude de l'Antique et d'Anatomie*, au palais des Beaux-Arts.

DEUXIÈME SECTION.

Architecture.

M. Dufourny, *Professeur*, Membre de l'Institut, Directeur, Conservateur de la Galerie d'Architecture, près l'Ecole des Beaux-Arts, rue de l'Université, n. 10.

Donne ses leçons publiques sur l'histoire et la théorie de l'art, le samedi de chaque semaine, depuis une heure jusqu'à deux, à l'Ecole d'Architecture, au ci-devant Collége des Quatre-Nations.

Il reçoit tous les jours chez lui, depuis dix heures jusqu'à deux, les élèves qui veulent le consulter; et tous les mois, il propose un sujet de concours d'Architecture, dont le prix est une médaille.

Mathématiques.

M. Mauduit, *Professeur*, rue de l'Observance, n. 6.

Donne ses leçons les mercredi et vendredi de chaque semaine, depuis onze heures jusqu'à une heure.

Il explique les principes de calcul arithmétique et de géométrie élémentaire, dont il fait l'application aux différentes parties de l'architecture civile et militaire, tels que le nivellement, l'art de lever les plans et la perspective.

M. Lavit, *Adjoint*, rue Jean-Jacques Rousseau, n. 3.

Stéréotomie et Construction.

M. Rondelet, *Professeur*, enclos du Panthéon.

Donne ses leçons au ci-devant Collége des Quatre-Nations, les mercredi et vendredi de chaque semaine, à six heures du soir.

Ses leçons pratiques et théoriques comprennent toutes les parties de l'art de bâtir, telles que la maçonnerie, la coupe des pierres, la charpente, etc.

M. Vaudoyer, *Archiviste*, *Secrétaire-Adjoint pour l'Architecture*, au palais des Beaux-Arts.
M. Milet, *Concierge*, au palais des Beaux-Arts.

ECOLE GRATUITE DE DESSIN,

Rue de l'Ecole de Médecine.

Cet Etablissement créé par M. Bachelier, *Membre de l'ancienne Académie de Peinture*, est ouvert, depuis 1776, en faveur de quinze cents élèves destinés aux professions mécaniques ; on leur enseigne, savoir :

Les lundi et jeudi de chaque semaine, la Géométrie-pratique, l'Arithmétique et le Toisé ; la Coupe des pierres, la Perspective, l'Architecture civile.

Les mardi et vendredi, la Figure et les Animaux ;

Les mercredi et samedi, les Fleurs et l'Ornement.

Administration.

M. Le Breton ☼, *Membre de l'Inst.*, *Président*, rue de Tournon.
M. Amielh, rue Coquillère, n. 42.
M. Boulard, *ancien Notaire*, rue des Petits-Augustins, n. 21.
M. Petit Desgatines, rue du Four.
M. Nanteuil, aîné, *Administrateur des Messageries Impériales*, rue Notre-Dame des Victoires.
M. Thibaudier, rue du Helder, chaussée d'Antin, n. 15.
M. Perrin, *Directeur*, *Agent général*, à l'Ecole.
M. Bachelier, *Secrétaire*, à l'Ecole.

ETUDE.

Professeurs et Employés, Messieurs,

Lavit, *Professeur d'Arithmétique et Toisé*, rue J. J. Rousseau, hôtel de Bullion.
Thierry, *Profes. d'Architecture*, rue du Cimetière-St.-André-des-Arcs, n. 2.
Defraisne, *Professeur de Figure*, à l'Ecole.
Jombert, *Professeur-adjoint*, rue de Vaugirard, n. 15.
Godefroy, *Professeur d'Ornement*, quai Bourbon, dans l'Isle.
Robineau, *Inspecteur des élèves*, place Sorbonne.
Ledru, *deuxième Inspecteur*, à l'Ecole.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Rue du Jardin des Plantes.

Le Muséum d'Histoire naturelle est dans le département du Ministre de l'intérieur.

Cet Etablissement, connu sous le nom de *Jardin des Plantes*, a été institué *Muséum d'Histoire naturelle*, par décret du 10 juin 1793. Il est situé au levant de Paris, et composé d'un Jardin de botanique, avec des serres chaudes et des serres tempérées, de plusieurs galeries où se trouvent disposées méthodiquement des collections appartenant aux trois règnes de la nature, d'une ménagerie d'animaux vivans, d'une bibliothèque d'histoire naturelle, et d'un amphithéâtre avec des laboratoires, pour les Cours.

Les Cours publics au nombre de treize, se font dans l'Amphithéâtre, dans les galeries d'Histoire naturelle, et dans le jardin de Botanique.

Les galeries et la Bibliothèque sont ouvertes au public et aux étrangers les mardi et vendredi de chaque semaine, depuis trois heures jusqu'à la nuit, pen-

dont l'automne et l'hiver, et depuis quatre heures jusqu'à sept, pendant le printems et l'été : les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine, sont consacrés aux Etudians, depuis onze heures jusqu'à deux.

La Ménagerie est ouverte au public les mardi, vendredi et dimanche de chaque semaine, depuis deux heures jusqu'à sept heures du soir, pendant l'été, et quatre heures seulement durant les six mois d'hiver : les lundis, mercredis, jeudis et samedis sont réservés aux Elèves du Muséum et aux Artistes qui dessinent l'Histoire naturelle; lesquels, sur la présentation de cartes ou de billets d'entrée, sont admis dans les jardins de la Ménagerie, depuis onze heures du matin jusqu'à quatre de l'après-midi.

Le jardin continue à fournir aux Etablissemens publics qui lui sont analogues, des graines d'arbres et des plantes utiles aux progrès de la Botanique, de l'Agriculture et des Arts, et il donne aux pauvres malades celles qui sont propres à la guérison ou au soulagement de leurs maux.

Le public est averti que tout est gratuit dans l'Etablissement; qu'en conséquence, les garçons de service des galeries d'Histoire naturelle, de la Bibliothèque et des Laboratoires, les gardiens des animaux de la Ménagerie et les garçons jardiniers, ne doivent recevoir, sous aucun prétexte, ni rétribution, ni don volontaire.

Profeſſeurs, Adminiſtrateurs.

M. Thouin (André) ❋, culture des Jardins, *au Muſéum.*
M. Portal ❋, Anatomie humaine, rue Pavée Saint-André-des-Arcs.
M. de Juſſieu ❋, Botanique rurale, *au Muſéum.*
M. Vanſpaendonck ❋, Iconographie naturelle, *au Muſéum.*
M. Le Comte de Lacépede (G. A. ❋), Zoologie des reptiles & des Poiſſons.
M. Desfontaines ❋, Botanique, *au Muſéum.*
M. Faujas ❋, Géologie, *au Muſéum.*
M. Lamarck ❋, *Tréſorier*, Zoologie des Animaux sans vertèbres, *au Muséum.*
M. Geoffroy-Saint-Hilaire ❋, Zoologie des quadrupèdes, des cétacées, des oiseaux, *au Muſéum.*
M. Haüy ❋, Minéralogie, *au Muſéum.*
M. Cuvier ❋, *Direct.*, Anatomie des Animaux, *au Muſéum.*
M. Vauquelin ❋, *Secrétaire*, Arts chimiques, *au Muſéum.*

Aides-Naturaliſtes.

M. Dufresne, Chef du laboratoire de la Zoologie, *au Muſéum.*
M. Valenciennes, Zoologie, *au Muſéum.*
M. Latreille, Zoologie des Inſectes, &c., *au Muſéum.*
M. Deleuze, Botanique, *au Muſéum.*
M. Rouſſeau, Anatomie, *au Muſéum.*
M. Laugier, Analyſes Chimiques, *au Muſéum.*
M. Dubois, préparations des cours de Chimie.
M. Tondy, Minéralogie, *au Muſéum.*
M. Lalande, Zoologie des mammifères, *au Muſéum.*
M. Lalande, fils, zoologie des reptiles, *au Muſéum.*

Bibliothèque.

M. Tofcan, Bibliothécaire.
M. Mordant de Launay, Sous Bibliothécaire.

Galeries.

M. Lucas, père, Garde des Galeries.
M. Lucas, fils, Adjoint à fon père.
M. Millière, pour le Cabinet d'Anatomie comparée.

Peintres.

M. Redouté, l'aîné. M. De Wailly, jeune.
M. Redouté, jeune. M. Huet, fils.

Jardin.

M. Thouin (Jean), premier Jardinier.

Ménagerie.

M. Cuvier (Frédéric), Garde de la Ménagerie.

Secrétariat.

M. Thouin (Jacques), Chef des bureaux du Secrétariat.

Officier commandant les vétérans.

M. Courtenbüe, Capitaine-Commandant, *au Muféum.*

ÉCOLE IMPÉRIALE D'ÉCONOMIE RURALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

Cet établissement, institué en 1766 par Bourgelat, a été consolidé par la loi du 29 germinal an 3. Le Ministre de l'intérieur l'a dans son département. Il est composé d'une bibliothèque spéciale de zoologie domestique, d'un cabinet d'anatomie comparée, et d'un autre de pathologie, qui sont ouverts tous les jours au public. Il y a, en outre, de vastes hôpitaux, où l'on reçoit les animaux malades; un chenil; des forges, un laboratoire de chimie, une pharmacie, un jardin botanique, un terrein pour la culture des fourrages, un rucher, un troupeau de bêtes à laine destiné à des expériences sur le croisement des races et l'amélioration des laines, un haras d'expériences, où les propriétaires peuvent faire couvrir leurs jumens au printemps, un amphithéâtre pour les cours, des salles d'études et des bâtimens pour les élèves, les professeurs et les employés.

Les élèves des départemens de la moitié nord de la France, sont envoyés à l'Ecole ou par les Préfets, ou par le Ministre Directeur de l'Administration de la guerre, ou aux frais de leurs parens. Ils y sont reçus après l'autorisation du Ministre de l'intérieur, à l'âge de 16 ans, et au-dessus de 20, jusqu'à 30. La durée des études est de 3 ans.

Des élèves de tous les départemens peuvent aussi y venir, à leurs frais, suivre le cours d'économie rurale, théorique et pratique; ils y sont reçus à tout âge; il suffit de l'autorisation du Ministre de l'intérieur. La durée du cours est d'une année.

Dans le cas de maladies épizootiques ou autres, le Directeur, d'après l'autorisation du Ministre de l'intérieur, sur la demande d'une autorité ou d'un propriétaire, envoie un ou plusieurs élèves, oumême un Professeur pour les traiter. La seule indemnité qu'on doive est la nourriture, le logement et les frais de voyage.

D'après un arrêté du Conseil d'État, les régimens de troupes à cheval, stationnés dans le nord de la France, envoient chacun un officier à l'École d'Alfort pour y acquérir les connoissances d'hippiatrique nécessaires à un officier chargé de faire les remontes.

Administration.

M. *Huzard*, Membre de l'Institut, Commissaire du Gouvernement, inspecteur général des Ecoles impériales vétérinaires, à Paris.
M. *Chabert* ✻, Correspondant de l'Institut, Directeur.
M. *Nioche*, Régisseur.
M. le Capitaine *Ozeré* ✻, Surveillant des Elèves.
M. *Flandrin*, Secrétaire du Directeur.
M. *Gisors*, Architecte, à Paris.
M. *Royer-Collard*, Médecin, à Paris.
M. *Deschamps*, Concierge.

Professeurs.

M. *Girard*. Anatomie et physiologie des animaux domestiques.
M. *Godine, jeune*. Connoissance extérieure des animaux, hygiène, haras, etc. Il est chargé du troupeau d'expériences, des collections et de la bibliothèque.
M. *Dupuy*. Botanique, chimie pharmaceutique, matière médicale. Il est chargé de la Pharmacie et du Jardin botanique.
M. *Chabert* ✻. Forge, maréchallerie, jurisprudence vétérinaire. Il est chargé des forges.
M. *Verrier*. Théorie et pratique des maladies, opérations, épizooties. Il est chargé des hôpitaux.
M. *Yvart*. Economie rurale, théorique et pratique. Il fait la théorie dans l'Ecole, et la pratique sur le terrein de son exploitation, près l'Ecole.
M. *Déchaux*, Pharmacien-botaniste.
M. *Millet*, Jardinier-botaniste.

Six Répétiteurs et six Adjoints sont nommés et renouvellés tous les ans, en avril, d'après un concours.

Jury d'Examen.

M. César, M. Chaussier, M. Desplas, M. Huzard,	*Vétérinaires.*	M. Bosc, M. Bouillon-Lagrange, M. Olivier, M. Tessier ✻,	*Agriculteurs.*

CONSERVATOIRE IMPÉRIAL DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION,

Rue Bergère.

Le Conservatoire Impérial est établi pour la conservation et la propagation de la Musique et de la déclamation dans toutes leurs parties.

Cet établissement comprend deux écoles spéciales ; l'une de Musique, l'autre de Déclamation.

Dans les classes de la première, toutes les parties de l'art musicale sont

enseignées ; dans celles de la seconde on enseigne la déclamation spéciale tragique et comique, la déclamation des mêmes genres appliquée à la scène lyrique, et la Déclamation oratoire.

Il y a dans le Conservatoire un Pensionnat pour favoriser l'éducation des Sujets qui se destinent au chant. Douze Elèves hommes et six Elèves femmes y sont entretenus aux frais du Gouvernement.

Quatre cents Elèves externes des deux sexes sont admis dans le Conservatoire ; leurs études sont dirigées vers ces points principaux : entretenir et propager le goût de l'art musicale dans la société, former des Musiciens pour le service des armées et pour celui des orchestres. fournir les théâtres de l'Empire de Sujets pour les différens genres de l'art dramatique.

L'administration et la surveillance générale de l'établissement sont confiées à un Directeur.

Il y a dans chaque école un Comité chargé de la surveillance de l'enseignement et de l'inspection des études. Les diverses attributions de ce Comité sont déterminées par le règlement particulier de l'école à laquelle il est attaché.

Les Elèves les plus avancés des deux écoles paroissent chaque année dans un nombre déterminé d'exercices publics ; ces exercices ont pour but de les former à l'ensemble de l'exécution.

Il est annuellement distribué des prix aux Elèves des deux écoles qui se distinguent dans chaque genre d'étude ; cette distribution se fait en séance publique.

Pour compléter les moyens d'étude des Elèves, en les disposant à transmettre l'enseignement, les plus avancés d'entr'eux sont appelés, sous la surveillance immédiate des Professeurs, à remplir les fonctions de Répétiteurs.

Les Répétiteurs qui se distinguent par leur manière d'enseigner et leur bonne conduite, peuvent être appelés aux fonctions d'adjoints aux Professeurs.

Les Membres du Conservatoire se réunissent pour s'occuper de questions relatives à l'art.

Il y a dans le Conservatoire une Bibliothèque de Musique.

ADMINISTRATION.

M. Sarrette, *Directeur-Administrateur.*
M. Vinit, *Secrétaire.*

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Comité d'enseignement présidé par le Directeur.

M. Gossec ❋, M. Méhul ❋, M. Chérubini, *Inspecteurs, Membres du Comité, Professeurs de Composition.*

Professeurs, Messieurs,

Harmonie. Catel. Berton.

Chant. . . . Richer. Garat. Guichard. Gérard.

Violon. . . . Rode. Kreutzer. Baillot. Grasset.

Violoncelle.	Levasseur. Baudiot.	*Cor..*	Duvernoy Fréd. Domnich.
Piano. . . .	Adam. Boieldieu. Jadin. Pradher.	*Basson. . .*	Ozi. Delcambre.
Flûte. . . .	Wunderlich	*Solfège. . .*	Eler. Widerkher. Gobert. Rogat. Veillard. Fasquel.
Hautbois. .	Sallantin.		
Clarinette. .	Lefevre. Duvernoy.		

Adjoints aux Professeurs, Messieurs,

Chant. . . .	Roland. Butignot. Desperamons.	*Violon. . . .*	Habeneck, aîné.

Professeurs honoraires, Messieurs,

Chant. . . .	Crescentini. Plantade.	*Violoncelle.*	Duport.

Correspondans étrangers, Messieurs,

Paisiello ❋, à Naples. | Winter, à Munich.
Salieri, à Vienne. | Zingarelli, à Rome.

Bibliothèque.

M. Roze, *Bibliothécaire-Conservateur.*

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

Comité d'enseignement présidé par le Directeur.

M. Talma,
M. Fleury,
M. Lafond,
M. Baptiste, aîné,
} *Professeurs en exercice, Membres du Comité.*

M. Monvel,
M. . . . .
} *Professeurs honoraires.*

M. Despréaux, *Danse et placement du corps.*

M. Méon,
M. Duret,
} *Chargés de la surveillance et de la police des classes.*

M. Méric, *Garde du dépôt de musique et d'instrumens pour le service des classes.*

Pensionnat.

M. Guichart, *Surveillant.*

M. Klor, *Professeur de langues française et italienne, littérature, histoire et géographie.*

Répétiteurs.

M. Henry, *Préparation au chant.*

M. Blangy, *Solfège.*

THÉATRES

THÉATRES.

Conformément au décret impérial du premier novembre 1807, un Officier de la Maison de S. M. l'Empereur et Roi, est chargé de la surintendance des quatre grands théâtres de la capitale, sous le titre de *Surintendant des Spectacles.*

Ces théâtres sont : l'Académie Impériale de Musique, le théâtre François, l'Opéra-Comique, et le théâtre de l'Impératrice et Opéra-Buffa réunis.

Surintendant des Spectacles,

M. le Comte de REMUSAT ✻, *premier Chambellan de S. M. l'Empereur et Roi.*

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE.

Rue de Richelieu.

L'administration de l'Académie Impériale de Musique est composée d'un Directeur, d'un Administrateur comptable, d'un Inspecteur et d'un Secrétaire-général, nommés par S. M. l'Empereur.

Il y a en outre un conseil d'Administration présidé par le Directeur, et composé de l'Administrateur comptable, de l'Inspecteur, de trois sujets de l'Académie Impériale de Musique, désignés chaque année par le Surintendant, et du Secrétaire-général.

Administration, Messieurs,

Picard, *Membre de l'Institut, Directeur*, rue de Lully, nº. 2.
Wante, *Administrateur comptable*, rue de Richelieu.
Despreaux, *Inspecteur-général*, rue Basse-St.-Denis, nº. 30.
Bonnemer, *Caissier*, rue Rameau, nº. 2.
Courtin, *Secrétaire-général*, rue Sainte-Anne, nº. 22.

Conseil d'Administration, Messieurs,

Picard, *Président.*
Wante, Despréaux, } *Membres du Conseil.*
Lainez, Persuis, Gardel, } *Membres du Conseil.*
Courtin, *Secrétaire-général.*

CHANT.

Maîtres chefs de la Scène, Messieurs,

Persuis.	Adrien.	Lebrun.

Artistes, Messieurs,

Lainez.	Dérivis.	Eloi.	Bonel.
Lays.	Bertin.	Duparc.	Lavigne.
Laforêt.	Nourrit.	Alexandre.	Henrard.
Albert Bonet.			

Mesdames,

Maillard.	Ferrière.	Himm.	Emilie.
Branchu.	Granier.	Joséphine Armand.	
Armand.	Jannard.		

Professeurs de l'Ecole, Messieurs,

Persuis. Adrien. Lebrun. Rodolphe.

Accompagnateurs, Messieurs,

Granier. Piccinni.

DANSE.

M. Gardel, 1er } *Maîtres des Ballets.*
M. Milon, 2e }

Artistes, Messieurs,

Vestris.	Beaulieu.	Meraute.	Montjoye.
Beaupré.	Branchu.	Renaud.	Elie.
Goyon.	Albert.	Anatole.	

Mesdames,

Clotilde.	Bigottini	Vic. Saulnier.	Marelie, cad.
Gardel.	Delisle.	Gaillet.	Fanny Béas.
Saulnier.	Félicité.	Riviere.	Marelie, aînée.
Millière.			

Orchestre, Messieurs,

Rey, 1er *Chef.* Rochefort, 2e *Chef.*

Conseil.

M. Becquey-Beaupré, *Avocat en la Cour de Cassation*, rue Coq-Héron.
M. Noël, *Notaire de l'Empereur.*

Service, Messieurs,

Boutron, *Machiniste en Chef.*
Hery, *Machiniste en second.*
Degotty, *Peintre en chef, dirigeant l'atelier des décorations.*
Menageot, *Membre de l'Institut, Dessinateur des costumes.*
Rebory, *Inspecteur de la salle et de l'habillement.*
Rochier, *Inspecteur du Théâtre.*
Jamont. . . } *Gardes-magasins.*
Mitthouard. . }
Damense, *Préposé à la location*, à l'Académie.

THÉATRE FRANÇOIS.

Rue de Richelieu.

L'administration du théâtre Français est confiée à des comédiens sociétaires.

Il y a, près ce théâtre, un Commissaire Impérial.

L'admission ou le rejet des pièces nouvelles se fait par les sociétaires assemblés, au nombre de onze au moins.

Commissaire Impérial.

M. Mahérault, *rue de Richelieu, au théâtre François.*

Comédiens ordinaires de l'Empereur, Messieurs,

Fleury.	Grandménil.	Damas.	Lafond.
Saint-Prix.	Michot.	Baptiste cadet.	Després.
Saint-Phal.	Baptiste aîné.	Armand.	Lacave.
Talma.			

Mesdames.

Raucourt.	Emilie Contat.	Desbrosse.	Volnais.
Thénart.	Talma.	Mars cadette.	Duchesnois.
Devienne.	Mezeray.	Bourgouin.	EmilieLevert.

Comédiens aux appointemens ou à l'essai, Messieurs,

Dublin.	Vigny.	Marchand.	Faure.
Michelot.	ErnestVanhove.	Thénard.	

Mesdames.

Patrat.	Pelissier.	Dartaux.	Jenny Bois-sière.
Maillard.	Rose Dupuis.		

Conseil de la Comédie françoise.

Deseze, Bonnet, Denormandie,
Delamalle, Gomel, De Cormeille, } *Jurisconsultes.*
Belard,
Hua, *Notaire.*

Comédiens retirés avec pension, Messieurs,

Mauduit-Larive.	Florence.	Naudet.	Caumont.
Dupont.	Duval.	Monvel.	

Mesdames.

Doligny.	Luzi.	Suin.
Fannier, fe Gasse.	Saint-Val, cadette.	Fleury-Chevetel.
Saint-Val, aînée.	Lachassaigne.	Contat.
Laurent.		

M. Bonneville, *Inspecteur.*
M. De Cormeille, *Caissier.*
M. Laplace, *premier Secrétaire.* } *Répétiteurs et souffleurs.*
M. Maignen, *deuxième Secrétaire.* }
M. Baudron, *Maître de musique et Chef d'orchestre.*
M. Adam, *Machiniste.*

Pour la location des loges, s'adresser à Madame veuve *Jordan, au Théâtre.*

THÉATRE IMPÉRIAL DE L'OPÉRA COMIQUE,

Rue Feydeau.

Le théâtre impérial de l'Opéra-Comique est administré par des comédiens sociétaires.

Un Commissaire Impérial est attaché à ce théâtre.

La lecture des pièces, l'admission ou le rejet se font en assemblée générale des sociétaires.

Commissaire Impérial.

M. Campenon, rue Sainte-Hyacinthe, près celle de la Sourdière.

Comédiens ordinaires de l'Empereur, par rang d'ancienneté, Meſſieurs,

Camérani.	Martin.	Gavaudan.	Baptiſte.
Chenard.	Gaveaux.	Juliet.	Paul.
Solié.	Elleviou.	Moreau.	Huet.
Leſage.	Saint-Aubin.		

Meſdames.

Deſbroſſes.	Haubert. (Leſage)	Moreau.
Gonthier.	Gavaudan.	Belmont.
Cretu.		

Pensionnaires reçus à l'eſſai.

Meſſieurs,

Darancourt.
Allaire.
Julien.

Mesdames,

Aglaé Gavaudan.
Simonet.
Paule Michu.
Duret Saint-Aubin.
Regnault.

Comédiens retirés & pensionnés.

Messieurs,

Rézicourt.
Philippe.

Mesdames,

Carline-Nivelon.
Dugazon.
Saint-Aubin.

M. Rézicourt, *Secrétaire principal.*
M. Der, *Souffleur.*
M. Tourterelle, fils, *Accompagnateur.*

Conſeil, Meſſieurs,

Bonnet, Belard, Delamalle, Gicquel, Taillandier, } *Avocats.*

M. Sandrin, *Avoué.* M. Peaulejeune, *Notaire.*

M. Darcourt, *Régiſſeur de la Scène.*

MM. Prévot et Fromageat, *Chefs des Chœurs.*

MM. Lefebvre et Blaſius, *Chefs d'Orcheſtre.*

M. Marillico, *Inspecteur.*
M. B. Dufey, *Caiſſier.*
M. Rabilly, *Receveur à la location des Loges*, au Théâtre.

THÉATRE DE L'IMPÉRATRICE.

Place de l'Odéon.

Le théâtre de l'Impératrice et celui de l'Opéra-Buffa sont réunis. L'administration de ces deux théâtres est confiée à

M. . . . . . . *Administrateur.*
M. Duval, *Directeur*,
M. Dumaniant, *Secrétaire général*,
M. Jubert, *Caissier*,
M. Walville, *Régisseur*,
M. Lagarenne, *Inspecteur général*,
M. Brunet, } *Inspecteurs*,
M. . . . . }
M. Monneau, *Contrôleur en chef*,
} A l'Odéon.

Acteurs, Messieurs,

Clozel.	Perroud.	Dugrand.	Leborne.
Armand.	Roland.	Fusil.	Chazel.
Firmin.	Thénard, j.	Saint-Aubin.	Henry.

Actrices, Mesdames,

Molé.	Regnier.	Layzel.	Charles.
Delisle.	Descuilles.	Dumont.	Descuilles, c.
Beffroi.	Degoty.	Fleury.	Roland.
Perrin.	Dacosta.	Perroud.	

Garnier, *souffleur*.
Bonardot, *Chef de l'Orchestre de la Comédie.*

Théâtre de l'Opéra Buffa, réuni au Théâtre de l'Impératrice.

Messieurs,

Garcia,
Guglielmi,
Zardi,
} *Haute-Contres ou Tenors.*

Barilli,
Tarulli,
Lombardi,
Carmanini,
} *Bouffons.*

Mosca, *Pianiste.*
Lupi, *Accessoire.*
Rinaldi, *Souffleur.*
Grasset, *Chef d'Orchestre.*

Mesdames,

Barilli,
Festa,
Kiel,
Goria,
} *Prima dona.*

Sevesti.
Béréyter.

Lepreux, 1[er] *Violon.*
Prader, 1[er] *des seconds Violons.*
Mailly, *première basse au piano.*

SECTION X.

Administrations de Bienfaisance et Service de santé.

AVEUGLES. SOURDS-MUETS.

L'Hospice Impérial des *Aveugles*, ci-devant dit des *Quinze-Vingts*, rue de Charenton, et l'Institution Impériale des *Sourds-Muets de naissance*, rue du faubourg Saint-Jacques, sont sous la surveillance immédiate de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur. Ils sont administrés par un seul conseil gratuit et honoraire, composé de cinq membres.

ADMINISTRATION.

M. Mathieu-Montmorency,
M. L'abbé Sicard,
M. Garnier ❋.
M. Démeunier ❋,
M. Malus ❋,
} *Administrateurs.*

Conseil de l'Administration.

M. Rendu, *Notaire*, rue Saint-Honoré, n° 317.
M. Lemit, *Avoué au tribunal de première instance*, rue Sainte-Anne, n° 34.

HOSPICE IMPÉRIAL DES AVEUGLES.

Cet établissement fondé par Saint-Louis, en 1260, pour 300 pauvres aveugles, se compose actuellement, d'après les derniers règlemens arrêtés par le Ministre de l'Intérieur, de 420 aveugles, dont 300 dits de première classe, et 120 dits de seconde classe, ou jeunes Aveugles.

Pour être admis dans cet hospice, il faut être dans un état de cécité absolue et d'indigence constatée. Le Ministre de l'intérieur nomme aux places vacantes, sur la présentation de l'administration. Les choix se font parmi les aveugles de tous les départemens de l'Empire.

Tout aveugle admis dans l'hospice est logé, nourri, habillé, chauffé, et reçoit en outre, s'il est de la première classe, une rétribution de 33 centimes par jour, et s'il est de la seconde, l'entretien en entier et l'instruction dont il peut être susceptible. Dans ses maladies il est traité à l'infirmerie de l'hospice.

Des maîtres et des répétiteurs sont institués et payés par le Gouvernement pour diriger et suivre l'instruction des jeunes aveugles. Les élèves sont encore appliqués à différens travaux manuels, tels que tricot, filature, fabrication de fouets, de bourses, etc.

Les aveugles de première classe et leurs familles trouvent aussi des avantages particuliers dans les fabriques de tabac et d'étoffes de coton établies dans l'hospice. Il a été ouvert des écoles au commencement de 1806, en faveur des enfans de ces aveugles.

L'administration a rétabli, il y a quelques années, l'imprimerie des aveugles, existant autrefois rue Saint-Denis.

Employés de l'Administration, Messieurs.

Seignette, *Agent général.*
Metoyen, *Caissier.*
Hagnion, *Archiviste.*
Gervais, *Secrét.*
Thibault, *Architecte inspecteur des bâtimens.*
Duffour, *Médecin.*
Belivier, *Chirurgien.*

Instruction des jeunes Aveugles. Messieurs,

Bertrand, *premier Instituteur.*
Générès, *deuxième Instituteur.*
Dutertre, *Répétiteur-Surveillant.*

INSTITUTION IMPÉRIALE DES SOURDS-MUETS.

Le nombre des élèves est fixé à 60.

Pour y être admis, outre l'exhibition de l'acte de naissance qui prouve que l'élève proposé n'a pas moins de 12 ans révolus, et pas plus de 16, il faut que les parents obtiennent de leur municipalité un certificat qui atteste, d'après le rapport d'un médecin ou chirurgien, que l'élève est vraiment sourd-muet; qu'il n'a aucune infirmité contagieuse, et que leur fortune ne leur permet pas de le soutenir, à leurs frais, dans l'école. La municipalité envoie le certificat au Préfet de son département qui fait au Ministre de l'intérieur la demande de la place gratuite.

Pendant leur séjour dans l'institution, lequel est de 5 ans, les élèves des deux sexes sont nourris et entretenus, tant en santé qu'en maladie; ils apprennent à lire, écrire, compter, dessiner et un métier.

Cette institution est aussi ouverte à tous les sourds-muets dont les parens sont assez aisés pour les y entretenir. La pension est de 900 francs pour les garçons, et de 800 francs pour les filles, et l'on s'adresse à l'agent, pour les divers arrangemens que l'on veut prendre.

Instituteurs et Répétiteurs, Messieurs,

L'abbé Sicard, *Membre de l'Institut, Direct. et premier instituteur.*
L'abbé Salvan, *second instituteur.*
Massieu, *premier répétiteur.*
Pellier, *second répétiteur.*
Paulmier, *troisième répétiteur.*
Clerc, *quatrième répétiteur.*

Surveillantes.

Mademoiselle Salmon, l'aînée. Mademoiselle Gouan.

Répétitrices.

Mademoiselle Laurine Duler. Mademoiselle Rosalie Duler.

M. Guillot.
M. Lopinot. } *Inspecteurs surveillans.*

Employés de l'Administration.

M. Mauclerc, *Agent général.*
Mademoiselle Salmon, *Surveillante en chef.*
M. Clo, *Directeur de l'imprimerie.*
M. E. M. Itard, *Médecin.*

Pour satisfaire à l'intérêt et à la curiosité du public, il y a tous les mois une séance publique, où sont réunis les élèves des deux sexes, sous l'inspection des surveillans et des surveillantes.

Si des étrangers qui ne pourroient se trouver à Paris, le jour fixé pour la séance publique, désiraient avoir une idée de cette éducation, ils voudraient bien en faire prévenir le directeur de l'institution qui tâcherait de répondre à leur désir.

ADMINISTRATION DES HOSPICES CIVILS ET SECOURS PUBLICS DE PARIS.

Un Conseil général d'Adminiſtration, créé par Arrêté du 27 nivôse an 9, dirige tous ces établiſſemens.

Les fonctions exécutives sont partagées entre les membres de la commission des hospices et ceux de l'agence des secours à domicile, et surveillées par les membres du conseil spécialement désignés pour chaque partie de l'administration. A cet effet, il a été formé cinq divisions principales :

La première comprend les hospices ;

La deuxième, tous les hôpitaux, la pharmacie centrale, la boulangerie et l'imprimerie ;

La troisième, les domaines des hospices ;

La quatrième, les secours à domicile et la filature ;

La cinquième, la comptabilité générale des hospices, des hôpitaux et des ſecours à domicile.

Conſeil général d'Adminiſtration des Hoſpices,

M. le Comte *Frochot* (C. ✻), Conſeiller d'Etat, Préfet du département de la Seine, *Préſident-né*.

M. le Comte *Dubois* (C. ✻), Conſeiller d'Etat, Préfet de Police.

S. Ex M. le Cte. *Bigot de Preameneu* (G. ✻), Ministre des Cultes.

M. le Comte *D'Agueſſeau* (C. ✻), Sénateur, rue du Marché d'Aguesseau, n°. 5.

M. *Camet de la Bonnardière* ✻, maire du 11e. arrondiss., rue Pierre-Sarrasin, n°. 13.

M. *Deleſſert*, rue Coquéron, n°. 3.

M. *Mourgue*, rue Basse-du Rempart, n°. 46.

M. le Comte *Muraire* (G. ✻), Conseiller d'Etat, premier Président de la Cour de Cassation, r. du Helder, n. 3.

M. *Parmentier* ✻, de l'Institut, rue des Amandiers Popincourt.

M. le Comte *Paſtoret* ✻, Sénateur, place de la Concorde, n°. 6.

M. *Richard d'Aubigny* ✻, rue des Jeûneurs, n°. 11.

M. Le Baron *Seguier* (C. ✻), Maître des Requêtes, premier Président de la Cour d'appel, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n. 18.

M. *Thouret* ✻, Membre du Corps-Législatif, Doyen de la Faculté de médecine de Paris, à l'Ecole de médecine.

Secrétaire-général du Conſeil général d'Administration des Hospices.

M. *Maiſon*, rue Saint-Christophe, n° 1.

Le Conseil d'Administration tient ses séances à la Préfecture, place de l'Hôtel-de-Ville, tous les mercredis.

Commission administrative et Agence des secours à domicile.

Cette Commission, cette Agence et leurs bureaux sont dans la maison d'administration, Parvis Notre-Dame. Elles sont composées de

M. *Alhoy*, rue Crébillon, n°. 3, près l'Odéon.
M. *L. Coulomb*, rue Villedot, n° 9.
M. *Desportes* (B.), rue Basse-du-Rempart, n°. 44.
M. *Duchanoy*, rue Saint-Marc, n°. 21.
M. *Dupont* (de Nemours) rue du Faub. Poissonnière, n°. 50.
M. *Fesquet*, rue de la Loi, au coin de la rue Neuve Saint-Augustin, n°. 87.
M. *Lemaignan*, rue Neuve-des Petits-Champs, n°. 31.
M. *Nicod*, Ordonnateur général, rue de l'Eperon, n° 8.

Il existe dans chacune des douze Municipalités de Paris, un Comité central de Bienfaisance, présidé par le Maire, & composé de deux membres des Bureaux de Bienfaisance des quatre Divisions qui appartiennent à chaque Mairie.

Receveur, Notaire et Contrôleur des Hospices.

M. *Guérin*, Maison de l'Administration des Hospices, parvis Notre Dame, n°. 3.
M. Champion, notaire, rue de la Monnoie, n°. 19.
M. Lavit, Contrôleur.

Bureau de la Direction des Nourrices.

M. Lallemand, *Directeur.*

Ce bureau, situé rue Sainte-Appoline, n. 18, est chargé d'assurer aux habitans de Paris, les moyens de se procurer des Nourrices dignes de confiance, de garantir à ces mêmes Nourrices, le paiement de leur salaire, et de les surveiller.

Le Bureau des Nourrices est, comme les Hospices, sous la direction du Conseil qui le surveille par un de ses membres.

Etablissement de Filature, maison des Hospitalières, place des Vosges, ci-devant Royale.

M. Viot, *Directeur.*

DISTRIBUTION DES TRAVAUX.

Surveillance des Membres du Conseil, Messieurs,

Camet de la Bonnardière. Le Secrétariat, les Domaines, la Maternité, l'Hôpital Cochin, l'Institution de Sainte-Perine, la Maison de santé et la Filature.

Le Comte *D'Aguesseau*. La maison de retraite de Montrouge.
Delessert. La Comptabilité, l'hôpital des Vénériens, l'hôpital Necker.
Mourgue. Les maisons urbaines, les Incurables hommes, l'hôpital Saint-Louis, le bureau des Nourrices.
Le Comte *Muraire*. Le contentieux, l'hôpital Beaujon.
Parmentier. L'hôpital Saint-Antoine, les ménages, la pharmacie centrale et la boulangerie.
Le Comte *Pastoret*. Les secours à domicile, les Incurables femmes et les enfans malades.
Richard d'Aubigny. Les biens ruraux, la Salpétrière, Bicêtre.
Le Baron *Seguier*. La Charité, les orphelins.
Thouret. L'Hôtel-Dieu, les secours à domicile.

Fonctions exécutives. *Première Division*.

Hospices. M. Desportes (B.).

Deuxième Division.

Première Section. L'hôpital des vénériens, celui des enfans malades, l'hôpital Necker, et celui Saint-Louis.
M. Lemaignan.

Deuxième Section. L'Hôtel-Dieu, la Charité, la Maternité et Beaujon.
M. Alhoy.

Troisième Section. L'hôpital S.-Antoine, l'hôpital Cochin, la Maison de santé, la boulangerie et la pharmacie centrale, le bureau d'admiſſion, l'hoſpice de la Vaccine, le service général de santé, les cliniques et l'imprimerie.
M. Duchanoy.

Troisième Division.

Domaines des hospices et des secours à domicile.
M. Fesquet.

Quatrième Division.

Première Section. Les 1er, 2e, 3e, 4e, 9e et 10e arrondissemens de Paris.
M. Coulomb.

Deuxième Section. Les 5e, 6e, 7e, 8e, 11e et 12e arrondissemens.
M. Dupont (de Nemours).

Cinquième Division

Comptabilité. M. Nicod, *Ordonnateur général*.

HOSPICES CIVILS DE PARIS.

Les Hoſpices civils de Paris forment deux claſſes distinctes. L'une comprend les hôpitaux dans lesquels on reçoit les malades, l'autre les hospices où l'on reçoit les indigens.

Les premiers ſont consacrés au traitement des malades; les ſeconds ſervent d'asyle aux enfans, aux infirmes & aux vieillards indigens.

Bureau Central d'Admiſſion dans les Hoſpices de malades.

Tous les individus qui ne ſont pas aſſez malades pour être admis d'urgence dans l'Hôpital le plus voiſin de leur domicile, ſont obligés de se présenter au Bureau Central d'admiſſion, qui les examine & leur donne, s'il y a lieu, un Bulletin d'admiſſion pour l'Hôpital où l'on traite leur genre de maladie.

Ce Bureau, placé Parvis Notre-Dame, eſt ouvert tous les jours depuis neuf heures jusqu'à quatre. Les officiers de ſanté, chargés de l'examen des malades ſont :

M. Biron ✱, Médecin, à l'Hôtel des Invalides.
M. Chamseru, rue Favart, n°. 8.
M. Parfait, rue du Helder, n°. 12.
M. Prat, rue S.-Marc, n°. 21.
M. Naudin, *Adjoint pour les admissions d'urgence à l'Hôtel-Dieu, après la séance du bureau*, rue Pavée S.-André, n°. 5.
M. Masson, *Secrétaire*, rue Copeau, n°. 34.

Pharmacie centrale des Hospices civils de Paris, rue Neuve-Notre-Dame.

M. Henry, *Pharmacien en Chef.*
M. Guillaume, *Chef du Magasin.*
M. Ronsil, *Chirurgien Bandagiste*, chargé de la fourniture des Bandages pour les hospices de Paris.

Hoſpices des Malades.

Hôtel-Dieu, Parvis Notre-Dame.

M. Pitre, *Agent de Surveillance.*
M. Billard, *Econome.*

Médecins.

M. Lepreux ✱, *Médecin en chef*, cloître Notre-Dame, n° 10.
M. Mallet, rue de Jouy, n° 8.
M. Boſquillon, place Cambrai, au Collége de France.
M. Defraſne, rue Mêlée, n°. 32.
M. Montaigû, rue Saint-André-des-Arcs, n°. 48.
M. Aſſelin, rue Neuve S.-Médéric, n. 32.
M. Petit, rue des Foſſés M. le Prince, n°. 25.
M. Bourdier, place Conty, n°. 15.
M. Borie, rue des Foſſés Montmartre, n°. 15.
M. Recamier, rue S. Honoré, vis-à-vis celle de la Sourdière, n° 319.

Médecins Suppléans.

M. Husson, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 7.
M. Geoffroy, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n°. 32.
M. Lerminier, rue Caumartin, n°. 14.
M. Pelletan ❋, *Chirurgien en chef*, rue S. Christophe, n°. 10.
M. Giraud, *Suppléant*, cloître Notre-Dame, n°. 2.
M. Dupuytren, *Chirurgien-adjoint*, à l'hospice de l'Ecole de Médecine, rue de l'Observance.
M. Lautour, *Pharmacien en chef.*

Annexe de l'Hôtel-Dieu, rue Saint-Victor, ci-devant la Pitié.

Le service de cette Maison est fait et surveillé par l'Agent de surveillance de l'Hôtel-Dieu.

M. Denis, *premier Commis, Sous-Agent.*

Le service de santé est fait par les Officiers de santé de l'Hôtel-Dieu.

Hôpital de la Charité, rue des Saints-Pères.

M. Turquie, *Agent de surveillance.*
M. Roset, *Econome.*
M. Dumangin, rue Traversière-S.-Honoré, n° 25. } *Médecins.*
M. le baron de Corvisart (O.❋), 1er. *Médecin de l'Empereur*, rue S. Dominique, près la rue de Bourgogne. } *Médecins.*
M. J. J. Leroux, *Médecin*, rue de Verneuil, faubourg S. Germain, au coin de celle Sainte-Marie.
M. Fouquier, } *Médecins suppléans.*
M. Bayle, } *Médecins suppléans.*
M. Deschamps, *Chirurgien en chef*, à l'Hospice.
M. le Baron Boyer ❋, 1er *Chirurgien de l'Empereur, Adjoint*, à l'Hospice.
M. Boudet, *Pharmacien en chef.*

Hôpital du faubourg Saint-Antoine, à l'ancienne Abbaye Saint-Antoine.

M. Carrier, *Agent de Surveillance.*
M. Genois, *Econome.*
M. Prat, *Médecin*, rue Saint-Marc, n°. 21.
M. Thillaye, *Chirurgien en chef*, à l'Ecole de Médecine.
M. Bernadet, *Pharmacien en chef.*

Hôpital Cochin, rue du faubourg Saint-Jacques.

Madame Galand, *Surveillante.*
M. Cordebar, *Econome.*
M. Bertin, *Médecin*, rue Neuve-S.-Médéric, n°. 25.
M. Caron, *Chirurgien en chef*, rue de la Harpe, n°. 117.
M. Grancher, *Pharmacien.*

Hôpital de madame Necker, rue de Sèvres, près le Boulevart.

La sœur Clavelot, *Surveillante.*

La sœur Bonnet de l'Estrade, *Econome.*

M. Mongenot, *Médecin*, rue du Four Saint-Germain, n°. 47.

M. Petitbeau, *Chirurgien en chef*, rue S.-Honoré, n°. 414.

Hôpital Baujon, rue du faubourg du Roule.

Madame Chamoin, *Surveillante.*

M. Blairon, *Econome.*

M. Dupont, *Médecin*, rue de la Sourdière, n° 37.

M. Lacaze-Pelaroüy, *Chirurgien en chef*, boulevart de la Madeleine, hôtel Chimay, n°. 17.

M. Roux, *Chirurgien de 2e. classe*, rue S.-Honoré, n° 372.

M. Duval, *Pharmacien.*

Hôpital des Enfans malades, rue de Sèves, près le boulevart, dans la maison ci-devant de l'Enfant-Jésus.

Cet hôpital est spécialement consacré à recevoir les enfans malades.

M. Remy, *Agent de Surveillance.*

M. H. Baron, *Econome.*

M. Mongenot, *Médecin*, rue du Four Saint Germain, n°. 47.

M. Jadelot, *Médecin*, rue du Bacq, n° 86.

M. Petitbeau, *Chirurgien en chef*, rue S.-Honoré, n°. 414.

M. Prat, *Pharmacien en chef.*

Hôpital Saint-Louis, rue des Récollets.

Cet hôpital est consacré à la guérison des maladies chroniques, des ulcères, des scrophules, des dartres, des teignes et des galles compliquées.

M. Bailly, *Agent de surveillance.*

M. Leveville, *Econome.*

M. De la Porte, *Médecin en chef*, rue neuve des Petits-Champs, n°. 77.

M. Alibert, *Médecin*, rue de Varennes, F. S. G., n°. 4.

M. Ruffin, *Chirurgien en chef*, } à l'Hôpital S. Louis.
M. Richerand, *Chirurgien adjoint*, }
M. Galés, *Pharmacien en chef.* }

Hôpital des Vénériens, rue du faubourg Saint-Jacques.

Cet hôpital est spécialement consacré à la guérison des maladies vénériennes, soit en admettant les maladies dans l'hôpital, soit en leur donnant des conseils et des remèdes dont ils font usage chez eux.

M. Boyeldieu, *Agent de surveillance.*

M. Pelletier, *Econome.*

M. Bertin, *Médecin*, rue Neuve-S.-Méry, n°. 25.

M. Cullerier, *Chirurgien en chef*, à l'Hôpital.

M. Leblanc, *Chirurgien des Nourrices*, à l'hôpital.
M. Allut, *Pharmacien en chef.*

Maiſon de Santé, rue du faubourg Saint-Martin.

Cette maiſon eſt deſtinée à recevoir des malades qui paient 2 fr. pour les salles communes, et 3 fr. pour les salles particulières.

M. Wilhelms, *Agent de ſurveillance.*
Madame Trouvé, *Econome.*
M. De Laroche, *Médecin*, rue Favart, n°. 2.
M. Dubois, *Chirurgien en chef*, à l'Hoſpice de l'Ecole de Médecine, rue de l'Obſervance.
M. Dubois fils, *Chirurgien-Adjoint.*
M. Thierry, *Pharmacien en chef.*

Hoſpice de la Maternité.

Cet Hoſpice eſt compoſé de deux maiſons. L'une rue de la Bourbe, deſtinée à la réception, à l'allaitement et au placement à la campagne, des enfans abandonnés.

L'autre, située rue d'Enfer, est destinée à l'accouchement et à la réception des femmes groſſes & des femmes en couche.

M. Hucherard, *Agent de ſurveillance.*
M. Combaz, *Econome.*
M. Sausseret, *Préposé à l'Etat Civil et aux Réceptions.*
M. Chauſſier, *Médecin*, rue de l'Université, n. 20.
M. Andry, vieille rue du Temple, n°. 118, } *Médecins*
M. Hallé ❋, rue Pierre-Sarrazin, n°. 10, } *consultans.*
M. Auvity, *Chirurgien en chef*, rue du Bacq, n° 43.
M. Baudeloque, *Chirurgien Accoucheur*, rue Jacob, n° 16.

Hoſpice de la Salpêtrière.

Cet Hoſpice eſt deſtiné à recevoir les femmes indigentes, infirmes ou âgées de ſoixante-dix ans, & en outre au traitement des Folles.

M. Hemey, *Agent de ſurveillance.*
M. Poiſot, *Econome.*
M. Pinel ❋, *Médecin en chef*, à la Salpêtrière.
M. Landre Beauvais, *Médecin adjoint.*
M. Lallement, *Chirurgien en chef*, à la Salpêtrière.
M. Murat, *Chirurgien de deuxième claſſe.*
M. Morisset, *Pharmacien en chef.*

Hoſpice de Bicêtre.

Cet Hoſpice eſt deſtiné à recevoir les hommes indigens, infirmes, ou âgés de ſoixante-dix ans, & en outre au traitement des fous.

M. Letourneau, *Agent de ſurveillance.*
M. Busnot, *Econome.*
M. Lanefranque, *Médecin*, rue Chriſtine n°. 3.
M. Dumont, *Chirurgien en chef*, à l'hospice de Bicêtre.

M. Hebreard, *Chirurgien de deuxième classe.*
M. Moret, *Pharmacien en chef.*

Hospice des Incurables femmes, faubourg Saint-Germain.

Cet Hofpice eft confacré à la réception des femmes indigentes, attaquées d'infirmités graves & incurables.

M. Maillet, *Agent de furveillance.*
M. Dumas, } *Chirurgiens.*
M. Lafond, }

Hofpice des Incurables hommes, faubourg Saint-Martin.

Cet Hofpice eft confacré à la réception des hommes indigens, attaqués d'infirmités graves & incurables.

M. Baudin, *Agent de furveillance.*
M. Lerembert, *Econome.*
M. Lesvignes, *Médecin*, rue du faubourg S. Martin, n° 148.

Institution de Sainte-Perine de Chaillot.

M. Desmagny, *Agent de surveillance.*
M. Canuet, } *Médecins.*
M. Dartigues, }
M. . . . . , *Pharmacien.*

Hofpice des Ménages, rue de Sèves, ci-devant Hôpital des Petites Maifons.

Cette maifon eft deftinée aux Epoux, indigens en ménage, dont l'un doit être âgé au moins de soixante-dix ans, & l'autre au moins de foixante.

M. Giraud, *Agent de furveillance.*
M. Masson, *Econome.*
M. Maret, *Chirurgien en chef*, à l'Hofpice des Ménages.

Maifon de Retraite, à Mont-Rouge.

Cette maifon eft réfervée pour les anciens employés des Hofpices, & les Indigens des deux fexes, âgés & infirmes, qui paient une penfion ou une fomme fixe & déterminée.

M. Frochot, *Agent de furveillance.*
M. Lemaire, *Econome.*
M. Dumangin, *Médecin*, rue Traversière-S.-Honoré, n° 25.

Hofpice des Orphelins et des Orphelines, rue du faubourg Saint-Antoine.

Cette maifon eft deftinée à recevoir les Orphelines de père & de mère, depuis l'âge de quatre ans jufqu'à douze.

M. Barrière, *Agent de furveillance.*
M. Aubert, *Econome.*
M. Latour, *Chirurgien.*

Hospice Central de Vaccination gratuite, rue du Battoir Saint-André-des-Arcs, n°. 1.

Cet Hospice, créé par arrêté du Préfet du département de la Seine, M. le Comte Frochot, en date du 18 pluviôse an 9, fait partie des hôpitaux civils de Paris ; il

est placé sous la surveillance du Conseil général des hospices, et dirigé par le Comité Central de Vaccination.

Madame Dubois, *Agente.*
M. Husson, *Médecin*, rue des Maçons-Sorbonne, n. 7.

Les expériences sur la vaccine sont suivies dans cet hospice par un Comité central, composé de quinze membres chargés par le Gouvernement de correspondre avec les Préfets, les Comités de vaccine et les Médecins des départemens, et de propager cette découverte dans tout l'Empire, pour y éteindre la petite vérole.

Membres du Comité. Messieurs,

Duchanoy, *Président.*
Husson, *Secrétaire.*
Le Baron Corvisart (O. ✻).
Delasteyrie.
Doussin-Dubreuil.
Guillotin.
Hallé ✻.
Huzard.
J. J. Leroux.
Jadelot.
Marin.
Mongenot.
Parfait.
Pinel ✻.
Salmade.
Thouret ✻.

On vaccine gratuitement dans cet hospice les mardis et vendredis à deux heures.

MAISON DE SANTE DU GOUVERNEMENT,
à Charenton.

M. Decoulmiers ✻, *Administrateur et Directeur-général.*
M. Royer Collard, *Médecin en chef*, quai et Isle St.-Louis, n. 9.
M. Deguise, *Chirurgien-Médecin*, à Charenton.

Cette Maison qui est sous la surveillance immédiate du Ministre de l'Intérieur, faisoit partie des institutions dont les frères de la Charité avoient primitivement la direction. Sa fondation, qui remonte au 12 septembre 1641, avoit pour objet de recevoir, traiter et médicamenter les malades qui s'y présentoient. Elle fut confirmée par lettres patentes du mois de février 1644. Sébastien Leblanc en est le premier fondateur : les huit lits qui devoient y être établis pour le traitement des maladies ordinaires, furent successivement portés à douze; depuis, les frères de la Charité y formèrent un pensionnat pour les personnes attaquées de folie, mais on avoit négligé d'y organiser un traitement pour ce genre de maladie. Un arrêté du Gouvernement, du 27 prairial an V y a pourvu, et, au moyen des travaux et des distributions que les fonds accordés par Sa Majesté ont permis de faire, l'établissement peut, indépendamment d'un local séparé pour les malades ordinaires de la commune et des environs, admettre et traiter quatre cents insensés de l'un et de l'autre sexe.

La maison de Charenton qui prend son nom de ce bourg, distant de Paris d'un myriamètre (2 lieues), est située sur le montant d'une colline, au bas de laquelle coule la Marne, et à peu de distance de son confluent avec la Seine : Elle est dans la plus belle exposition; on y jouit d'un air salubre; l'enclos en est vaste; les eaux y sont abondantes.

Il y a un local très-étendu, destiné au traitement de la folie, où chaque malade a sa chambre; il y des cantons et des promenoirs particuliers pour les différentes classes de malades. Il y a des bains chauds et froids, des douches ascendantes et descendantes, secours essentiels pour la curation de la maladie, des bains de vapeurs pour les maladies de peau, bains de surprise. On y est admis moyennant un prix de journée déterminé par le Gouvernement, et basé sur la dépense qu'exigent le traitement et les dégradations que font les infortunés attaqués de démence.

La

La maison de Charenton a conservé une petite partie de ses revenus, qui, joints aux secours accordés annuellement par Sa Majesté, offrent à l'administration la facilité de modérer le prix de ce traitement, nécessairement dispendieux, surtout par le nombre d'infirmiers qu'exige le service des insensés.

Comme les succès ne s'obtiennent souvent dans cette maladie, que par la persévérance, si le traitement est inefficace à une époque, on y soumet les malades à l'époque du printems suivant, moment de l'année qui paraît être préférable à tout autre.

Cette maison offre aux familles un pensionnat, où les secours de l'humanité sont prodigués aux malheureux dont la maladie a été reconnue incurable.

On reçoit et on traite les fous dans quelques maisons; mais si on en excepte un très-petit nombre, où la qualité d'homme est respectée, ces établissemens sont un objet de pure spéculation. L'insensé, totalement sequestré de sa famille, victime des calculs de la parcimonie, se voit souvent exposé à des traitemens cruels, et dont il n'a pas les moyens de se plaindre.

La maison de Charenton, au contraire, est confiée à des hommes dont les principes de délicatesse et d'humanité sont connus, et qui ne peuvent que justifier la confiance des familles et celle du Gouvernement.

Le pensionnat est un vaste bâtiment où l'on jouit de la vue la plus agréable, Il y a des chambres communes, des chambres particulières à cheminées, et des appartemens composés de plusieurs pièces, pour ceux à qui leur fortune permet d'avoir un domestique particulier.

Des terrasses du grand jardin sont destinées à la promenade; on conduit dans la campagne les malades dont l'état permet de sortir au dehors; enfin, on y réunit tous les genres d'amusemens et de distraction, car l'isolement est un moyen d'augmenter la folie, tandis que la société et la vie commune en sont un de l'adoucir.

ÉTABLISSEMENT EN FAVEUR DES BLESSÉS INDIGENS.

M. Thierry, *Docteur en chirurgie.*

Cet établissement, précédemment tenu par Dumont Valdajou, et après lui madame son épouse, est situé rue du Petit-Musc, n. 9, division de l'Arsenal: il a pour but de traiter et soigner gratuitement les blessures des indigens qui s'y présentent, de leur fournir le linge et les médicamens nécessaires, et de leur donner des consultations.

Un décret de la convention nationale du 3 pluviôse an 2, en reconnoissant l'utilité de cette institution, a affecté pour ses besoins, un fonds de trois mille livres, réduit aujourd'hui à deux mille francs, qui sont acquittés par la caisse des pauvres et des hospices Il est dirigé par M. Thierry, docteur en chirurgie, gendre et successeur du sieur Dumont Valdajou, pour ce qui a rapport à l'art de guérir, et par la veuve Valdajou pour ce qui, dans le soulagement des blessés, peut être du ressort des femmes.

MONT-DE-PIÉTÉ,

Établi au profit des pauvres, rue des Blancs-Manteaux, et rue de Paradis, au Marais, et sa division supplémentaire, rue Vivienne.

M. le Conseiller d'Etat Préfet du départ. de la Seine.
M. le Conseiller d'Etat Préfet de Police. . . . .
M. le Comte Pastoret ❋, *Senateur.* . . . . .
M. Richard Daubigny. . . . .
M. Thouret ❋, membre du Corps législatif. . .
M. Camet de la Bonnardière ❋. Maire du 11e arrond.
} *Administrateurs.*

M. Henry, *Secrétaire.* M. Henry, fils, *Secrétaire adjoint.*

Direction générale, Messieurs,

Beaufils ❄, *Directeur*, rue de Paradis au Marais, n. 12.

Cochins, D'Ysarn de Villefort, Baron, *Sous-Directeurs.*

Delorme, Paillet, Daigremont, Laroche, } *Gardes-Magasin.*

Coupay, *Caissier.*

Noel, *Contrôleur de la caisse.*

Marlet, Crimperel. } *Chefs de bureaux.*

Thomas, *premier Commis de la Direction.*

Appréciateurs, Messieurs,

Alexandre, père, rue S.-Avoye, n. 36.
Alexandre, fils, rue du Grand-Chantier, n. 4.
Balbastre, rue de Vendôme, n. 8.
Blondel, rue de Tournon, n. 2.
Bohain, rue des Déchargeurs, n. 6.
Cathoire, rue d'Angoulême, n. 6.
Delacour, rue de la Jussienne, n. 17.
Fournier, jeune, rue St.-Denis, n. 347.
Leroy, cloître Notre-Dame, n. 4.
Lestrade, rue Saint-Merry, n. 15.
Mallet, rue des Petites-Ecuries, n. 4.
Mérault, rue de l'Eperon, n. 6.
Sangrain, rue de Jouy, n. 11.

Conseil et Officiers de l'Administration.

M. Berryer, *Jurisconsulte.*
M. Champion, *Notaire.*
M. Bergeron Danguy, *Avoué.*
M. Viel, *Architecte*, rue S.-Jacques-du Haut-Pas.
M. Dubray, *Imprimeur*, rue Vantadour.
M. Boutroux, *Huissier.*

Commissionnaires nommés par l'Administration.

Mademoiselle *Tesson*, rue de Thionville, n. 63.
Madame *Favre*, rue Saint-Honoré, n. 219.
Madame *Peltier*, Palais Royal, près le café de Foi, n. 40.
Madame *Danis*, rue Béthisy, n. 21.
M. *Delizy*, rue de Condé, au coin de celle des Boucheries, n. 2.
Madame *Lefevre*, rue de la Calandre, n. 55.
Madame *Pousset*, l'aînée, rue et vis-à-vis le Temple, n. 91.
Madame *Beraud*, rue Saint-Honoré, n. 212.
Madame *Grandjean*, passage des Petits-Pères, n. 1.
M. *Ledru*, place Baudoyer, n. 2.
Madame *Cauchois*, rue de Richelieu, n. 96.
Madame *Doubleau*, rue du Faubourg Saint-Antoine, n. 137.
M. *Mathis*, passage du Vigan, cul-de-sac Saint-Claude, n. 2.
Madame *Michel*, rue du Four Saint-Honoré, n. 19.
Madame *Verne*, rue du Fouare, n. 19.
Mademoiselle *Laborcy*, rue neuve d'Orléans, n. 22.
M. *Richelot*, rue du Bacq, n. 58.
Madame *Croisé*, rue Bourbon-Villeneuve, n. 11.
Madame *Blaume*, rue de Grenelle Saint-Honoré, n. 41.
M. *Chambaudiere*, rue Croix des Petits-Champs, n. 16.
Madame *Dupont*, rue Saint-Honoré, n. 365.
M. *Fraisse*, rue de la Ferronnerie, n. 9.
Madame *Decrenice*, rue neuve des Petits-Champs, n. 17.
Madame *Gelling*, rue Saint-Martin, n. . . .

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MÉDECINE A PARIS.

Cette société se divise en trois classes, savoir :
Premiere classe. Classe des Titulaires honoraires.
Seconde classe. Classe des Titulaires.
Troisieme classe. Classe des Correspondans.

La première classe se compose,

1°. Des anciens Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris, qui sont tous membres-nés de cette société ;

2°. De Docteurs reçus dans une autre Faculté, ou une autre Ecole de médecine, ayant plus de vingt ans de doctorat, exclusivement nommés par elle.

La seconde classe comprend des Docteurs en médecine reçus dans une Faculté, ou dans une Ecole de médecine française, et admis dans cette classe selon les formes prescrites par les statuts et les règlemens.

Les Sociétaires de la troisième classe sont pris parmi les savans nationaux ou étrangers qui s'occupent de la médecine, ou de quelqu'une des sciences accessoires.

Cette Société s'assemble le second et le quatrième mardi de chaque mois, depuis deux heures jusqu'à quatre, pour s'occuper principalement des maladies régnantes.

Elle donne des consultations gratuites aux pauvres, tous les Mercredis, depuis deux heures jusqu'à quatre, dans le lieu ordinaire de ses séances, à l'Oratoire.

TITULAIRES HONORAIRES.

Docteurs de l'ancienne Faculté de Paris, Messieurs,

Geoffroy, *à Fismes, près Soissons.*
Maloët, rue du F. S. Denis, n. 118.
Descemet, au Lycée Impérial.
Leys, rue Poupée.
Thomas d'Onglée, rue de Verneuil, n. 11.
Jeanroy, rue du Doyenné, n. 3.
Mallet, rue de Jouy, n. 26.
Boisrot de Jonchères, *à Mont-Luçon.*
Andry, vieille rue du Temple, n. 118.
Bourru, rue des Maçons, n. 15.
Guilbert, rue d'Enfer, F. S. G., n. 8.
Le Préux ✻, cloître N. D., n. 18.
Des-Essarts, cul-de-sac Sourdis, n. 1.
Dumangin, rue des P. Augustins, n. 28.
Le Moine, rue des V.-Augustins, n. 18.
Guillotin, rue Neuve Saint-Roch, n. 37.
Lafisse, rue Sainte-Anne, n. 48.
Nollau, rue du Petit Carreau, n. 13.
De Jussieu ✻, au Jardin des Plantes.
Caille, rue de Tournon, n. 4.
Paulet, *à Fontainebleau.*
Roussille de Chamseru, *aux Armées.*
Bosquillon, *Directeur*, au Collége de France.
Saillant, *à Villiers-le-Bel.*
De Lalouette, rue Jacob, n. 7.
Le Tenneur, rue des Coutures S.-Gervais.
De la Porte, r. N.-des-P.-Champs, n. 77.
De Frasne, rue Meslée, n. 11.
Le Roy, rue Pavée Saint-André, n. 8.
Du Chanoy, rue Saint-Marc, n. 14.
Jeanroy, rue du Ponceau, n. 25.
Thouret ✻, à l'Ecole de Médecine.
Tessier ✻, rue de Molière, n. 4.
De Jussieu, rue Saint-Dominique d'Enfer, n. 13.
Hallé ✻, rue Pierre-Sarrazin, n. 10.
Bourdois de la Motte, rue Saint-Honoré, n. 368.
Jeannet des Longrois, rue de la Vrillière, n. 2.
Roussel-Vauzesme, rue de l'Université, n. 1
Leroux, rue de Verneuil S.-G., n. 20.
Marinier, rue du Théâtre François, n. 21.
Thery, rue d'Enfer S.-Michel, n. 49.
Le Comte Berthollet (G. ✻), *Sénateur.*
Crochet, *absent.*
Laservolle, *à Beaupuy, près Montignac.*
Chambon de Montaux, rue du Cherche-Midi, n. 24.
De Wenzel, rue Charlot, n. 18.
Le Baron de Corvisart (O. ✻), *premier Médecin de l'Empereur*, rue Saint-Dominique, F. S. G., n. 87.

Louiche des Fontaines ※, rue de Seine, au Jardin des Plantes.

Petit-Radel, rue des Fossés M. le Prince. n. 10.

De Montaigu, rue des Grands-Augustins, n. 5.

Bourdier, quai de l'Ecole, n. 22.

Démours, rue de l'Université, n. 19.

Gille, rue Sainte-Anne, n. 29.

Géraud, rue de la Harpe, n. 81.

Adet ※, *à Nevers.*

Pluvinet, *à Clichy.*

Borie, *Vice-Directeur*, rue des Fossés Montmartre, n. 15.

Asselin, rue Neuve-S.-Médéric, n. 32.

Lanigan, *aux Armées.*

Petit, rue des F. M. le Prince, n. 25.

Laubry, *absent.*

Duval, *à l'armée d'Allemagne.*

Bénon, *à Berzé-la-Ville, près Mâcon.*

Docteurs reçus dans une autre Faculté, MM.

Menuret, *Vice-Président*, rue du Bacq, n. 40. *Reçu à Montpellier.*

Dignan, rue du Helder, n. 12. *Idem.*

Vosdey ※, rue Saint-Jacques, n. 212. *Reçu à Douay.*

Le Chevalier Portal ※, *Président*, rue Pavée S.-André-des-Arcs. *Reçu à Montpellier.*

Le Dru, rue Neuve-Saint-Paul, n. 2. *Reçu à Caen.*

Sédillot, jeune, rue Favart, n. 6. *Reçu à Rheims.*

Marcescheaux, rue du Hazard, n. 13. *Reçu à Montpellier.*

Membres titulaires, MM. les Docteurs

Tourlet, rue Mazarine, n. 48. *Reçu à Montpellier.*

Veau de Launay, rue des Grands-Augustins, n. 21. *Idem.*

Bertin, rue St.-Merry, n. 25. *Idem.*

Pages, *Secrétaire-adj.*, rue du Four-S.-G., n. 17. *Reçu à Caen et à Paris.*

Salmade, rue de la Concorde, n. 8. *Id.*

Fabré, rue de l'Arbre-Sec, n. 35. *Id.*

Thillaye, *fils*, à l'Ecole de Médecine. *Reçu à Paris.*

Fouquier, rue Jacob, n. 14. *Reçu à Caen et à Paris.*

Gondret, rue S.-Honoré, n. 355. *Id.*

Legallois, rue de la Harpe, n. 29. *Idem.*

Recamier, rue S.-Honoré, n. 313. *Idem.*

Forestier, *Trésorier*, rue de Richelieu, n. 40. *Idem.*

Léveillé, *Secrétaire*, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 52.

Cattet, rue S.-Honoré, n. 123. *Idem.*

Rougeot, cul-de-sac Sourdis, n. 1. *Id.*

Capuron, rue St.-André-des-Arcs, n. 58. *Idem.*

Mollet, rue N^e. du Luxembourg, n. 33. *Reçu à Rheims.*

Chretien, rue des Blanc-Manteaux, n. 16. *Reçu à Paris.*

Duprépetit, absent. *Idem.*

Juglar, rue et porte S. Jacques, n. 167. *Id.*

Chardel, place S.-Sulpice, n. 1. *Id.*

Leoraud, aîné, rue Gît-le-Cœur, hôtel Montauban. *Idem.*

Leoraud, j^e., rue d'Argenteuil. n. 7. *Id.*

Goutte, rue du Sépulcre, n. 12. *Id.*

Jacquemin, rue S.-Avoye, n. 9. *Id.*

Demangeon, rue Hautevilie, n. 44. *Id.*

Chrétien-Lalanne, Vieille rue du Temple, n. 75. *Idem.*

Gardien, rue Montmartre, n. 137. *Id.*

Loiseleur-de-Longchamps, rue de Jouy, n. 8. *Idem.*

Dubois, rue Mignon, n. 7. *Idem.*

Collinnet, rue Serpente, n. 7. *Idem.*

Perdrau, rue des SS.-Pères, n. 64. *Id.*

Bouvier, place de Thionville, n. 24. *Reçu à Besançon.*

Lacombe, rue du Coq S.-Honoré, n. 8.

Macartan, rue du Faubourg Poissonnière, n. 5. *Reçu à Paris.*

Caille, rue Hautefeuille, n. 22. *Reçu à Caen.*

Duffour, rue de Bondi, n. 6.

Leseur, rue des Trois Pavillons, n. 4. *Reçu à Nancy.*

Ruette, rue Marceau, n. 13. *Reçu à Paris.*

Larbaud, rue Montmartre, n. 129. *Id.*

Bazin, rue Notre-Dame des Victoires, n. 21. *Reçu à Montpellier.*

Sarrazin, rue S.-Honoré, n. 218. *Reçu à Paris.*

Bichelois, rue de Seine S. G., n. 12. *Id.*

Correspondans de la Société Académique, Messieurs,

Castberg, Docteur en médecine, *à Copenhague.*
Strack, idem, *à Mayence.*
Le Seigneur, idem, *à Charlestown.*
Dumas, Docteur en médecine, Professeur, *à Montpellier.*
Senaux, Doct. en médec., Professeur, *à Montpellier.*
Izarn, Professeur de physique au lycée Bonaparte, *à Paris.*
Jauzion, Docteur en médecine, *à St.-Paul d'Amiatte, près Lavaur.*
Metternich, idem, *à Mayence.*
Duret, Doct. en médecine, *à Annonay.*
Moras, idem, *à Saint-Malo.*
Aubry, idem, *à Rouen.*
Niszkowki, Docteur en médec., Professeur, *à Wilna.*
Palissot de Beauvois, Membre de l'institut, *à Paris.*
Pigeotte, médecin de l'hôpital, *à Troyes.*
Ladeveze, Doct. en méd., *à Toulouse.*
Fauverge, Docteur en médecine, *aux armées.*
Rigal, Chirurg. de l'hôp., *à Gaillac.*
Lehr, Doct. en médec., *à Wisbaden.*
Wenzel, idem, *à Mayence.*
Clos, idem, *à Soreze.*
Montabré, Doct. en méd., Professeur, *à Montpellier.*
Mejean, idem.
Poutingon, idem.
Baumes, idem.
Franck, *père et fils*, Docteurs en médecine, Professeurs, *à Wilna.*
Alary, Docteur en médecine, *à Villeneuve de Cordes.*
Lordat, idem, Secrétaire de la Société de Médecine, *à Montpellier.*
Cailleau, Docteur en médec., *à Bordeaux.*
Estor, ancien Professeur de chirurgie, *à Montpellier*
Scarpa, Professeur de chirurgie, *à Pavie.*
Bouriat, Docteur en médecine, Secrétaire de la Société de médec., *à Tours.*
Guillaumeau, Docteur en médecine, *à Niort.*
Gerboin, Professeur à l'Ecole de médecine, *à Strasbourg.*
Mouton, Docteur en médecine, Chirurgien de la garde de l'Empereur, *à Paris.*
Viguerie, Chirurgien de l'hôpital Saint-Jacques, *à Toulouse.*
Arnal, Chirurg. de l'hôpital, *à Pontoise.*
Briolet, Professeur de chirurgie, *à Wilna.*
Fabré (Ant.), Chirurg., *à Nantes.*
Thomas, Doct. en méd., *à Pezenas.*
Poullet du Parc, idem, *à Nantes.*
Moudrow, Professeur en médecine, *à Moscou.*
Robin-Prévallée, Docteur en médec., *à Mayence.*
Renard, idem.
Sernin, *père*, Chirurg., *à Narbonne.*
Sernin, *fils*, Docteur en médecine, *à Narbonne.*
Rouxelin-Dumesnil, Chirurgien de l'hôpital, *à Saint-Lô.*
Lesteur, Doct. en méd., *à Anet.*
Vendeuzende, idem, *aux armées.*
Boudet, idem.
Delpino (Jean-Rodriguez), idem, *en Espagne.*
Vernhes, Chirurg., *à Niort.*
Hernandez, Doct. en méd., *à Toulon.*
Nunez, idem, *à Madrid.*
Aulagnier, Médecin de Madame mère, *à Paris.*
Gastellier, Docteur en médecine, *à Montargis.*
Niel, idem, *à Chartres.*
Dupont, idem, *à Tartas.*
Broisin, idem, *à Bonneville.*
Peyron, idem, *à Marseille.*
Srymkieurez, idem, *à Wilna.*
Souberbielle, Chirurgien, *à Paris.*
Lamoureux, Docteur en médecine, rue du Four S.-Honoré, n. 32.

Médecins-Oculistes.

M. Demours, rue de l'Université, n. 19.
M. De Wenzel, rue Charlot, n. 18.

CHIRURGIENS A PARIS. *Messieurs,*

Andravy, rue Traversière S.-Honoré.
André, rue et porte Montmartre.
Arrachart, quai et isle S.-Louis, n. 10.
Auvity, rue du Bacq, 43.
Babel, rue Sainte-Avoye. n. 18.
Baget. rue Michel-Lepelletier.
Bodin, rue de la Chanverrerie.
Bonjour, rue des Nonaindières. n. 1.
Boulay, rue Charlot, près le boulevart.
Bousquet, 1er., rue Chapon, au marais, n. 7.
Bousquet, 2e., rue S.-Martin, n. 79.
Botentuit-Langlois, rue Montmartre. n. 41.
Burard, rue de Condé.
Cathelot, rue Saint-Antoine.
Cattin, rue Bourtibourg.
Caron, rue de la Harpe. n. 117.
Cervenon, rue Michel-Lepelletier.
Cezerac. rue Neuve Ste-Geneviève, n. 9.
Champenois, rue Feydeau, n. 11.
Coste, 1er., à l'entrée du Faubourg Saint-Honoré.
Coste, 2e., rue Mauconseil, n. 30.
Courtin, rue des Sept Voies.
Coutouly, *Accoucheur*, rue du Temple. près celle Pastourelle, n. 60.
D'Ailiez, rue Pot-de-Fer S.-Germain.
De Cheverry, rue de Poitou, au Marais.
De la Roche, rue Croix-des-P.-Champs.
Deschamps. hospice de la Charité.
Desnoues, rue de Seine S.-G.
De Villiers, Carrefour Saint-Jacques.
Dubertrand, rue et vis-à-vis le Temple.
Dubois, rue Montmartre, près celle Saint-Joseph.
Dubois-Fourcou, *Dentiste*, rue de Caumartin, n. 2.
Dubois (Antoine), à l'hospice de l'école de médecine.
Dufouart, à l'Hospice du Val-de-Grace.
Dufour, rue des Ecouffes, n. 22.
Duval, place des Vosges, au Pavillon.
Eclancher. rue Christine. n. 7.
Evrat. rue de Sèves, n. 25.
Favier, rue du Dauphin.
Forestier. rue Saint-Anne. n. 28.
Gardanne Duport. rue du Mail, n. 29.
Ballay, rue des Bourdonnois.
Baudelocque, rue Jacob. n. 16.
Bauduin, rue de Marivaux.
Becquet, rue des Prouvaires. n. 33.
Bobilier, rue Sainte-Appoline. n. 2.
Gaultier de Claubry, rue de l'Université, n. 4.
Gay. *Accoucheur*, rue du Bac. n. 14.
Goulliart, faubourg S.-Antoine, maison des Quinze-Vingts.
Grattereau. rue de l'Arbre-Sec, vis-à-vis celle Baillette.
Huttier, rue Montmartre. n. 64.
Laborde, *Accoucheur*, rue et île S.-Louis. n. 96.
Lafond, *Herniaire*, rue des Prouvaires.
Lataste. rue du Bac, près les Convalescens.
Maret, rue de la Chaise, n. 28.
Michaud, rue Aumaire. n. 57.
Monier, rue Neuve Ste.-Catherine, n. 3.
Naury, rue Ste-Croix de la Bretonnerie, n. 38.
Paroisse, *à Naples*.
Pelletan ✻, rue S. Christophe. n. 10.
Perron, *Herniaire*, rue Guénégaud. n. 31.
Petitbeau, rue S.-Honoré, n. 414.
Picquet. rue des Fossés St.-Germain-l'Auxerrois.
Poisson, rue Saint-Marc, n. 16.
Robert, rue des Jeûneurs.
Rojarc, rue des Prouvaires.
Ruffel, rue Neuve des Petits-Champs.
Rufin. rue de Ménars. n. 12.
Sabatier ✻. aux Invalides.
Sassard. rue des SS.-Pères, près celle de Grenelle.
Sedillot, aîné, rue Thibautodée.
Sedillot, jeune, rue Grénétat. n. 6.
Soupé, quai des Orfèvres, n. 15.
Souque, rue de la Vieille-Monnoie.
Suë 1er, à l'Ecole de Médecine.
Suë 2e. rue de Surene, vis-à-vis la Magdeleine.
Tenon ✻, rue du Jardinet.
Thillaye, à l'Ecole de Médecine.
Tournay. rue Guénégaud, près la rue Mazarine.
Viany, rue Princesse, près celle du Four.

PHARMACIENS A PARIS. *Messieurs*,

Albes Peyres, rue des Boucheries S. Germain.
Athenas, rue Mouffetard.
Aubé, rue des Lombards.
Bacotte, père, rue du Temple.
Bacoffe, fils, rue de Richelieu.
Baget, vieille rue du Temple.
Barré, rue de Hanôvre.
Bataille, rue de Beaune.
Benoist, rue Saint-Severin.
Bessière, place Maubert.
Blond, rue Ste.-Marguerite.
Bonneau, faubourg Saint-Denis.
Borde, cour Mandar.
Bosse, rue Montmartre.
Boudet, rue du Four.
Boudrot, marché aux Poirées.
Boullay, rue des Fossés-Montmartre
Bourgogne, rue de la Harpe.
Bouriat, rue du Bacq.
Cabannes, rue des SS. Pères.
Cadet-Gassicourt, rue S. Honoré.
Cadilhon, rue Amelot.
Caubet, rue de Grenelle S. Honoré.
Caylus, rue de Condé.
Chansard, faubourg Poissonnière.
Charlard, rue Basse du Rempart.
Chereau, rue Saint-Martin.
Chomet, faubourg Saint-Honoré.
Clicot, rue S.-Dominique S. Germain.
Cluzel, rue des Bons-Enfans.
Costel, rue de la Vrillière.
Courmaceul, rue Montorgueil.
Couture, rue de Richelieu.
Cuisnie, rue Saint-Denis.
Damade, rue Ste.-Marguerite.
Danzel, rue de Bussy.
Dautrebis, rue de la Harpe.
Deharambure aîné, rue S. Martin.
Delon, rue Saint-Honoré.
Delondre, rue des Cinq Diamans.
Derosne, rue Saint-Honoré.
Deschamps, père, rue du faubourg Montmartre.
Deschamps, fils, même demeure.
Désir, rue Saint-Antoine.
Desprez, rue Mouffetard.
Desprès, rue Montmartre.
Didiaux, rue Beauregard.
Dublanc, rue Saint-Martin.
Duchatelle, rue de Condé.
Dufau, rue du Montblanc.
Dufilho, rue de Richelieu.
Dufour, rue N. des Petits-Champs.
Duponchel, rue des Lombards.
Dupont, à la Croix Rouge.
Duret, rue Saint-Denis.
Durosiez, rue de Sèves.
Esteveny, rue S. André-des-Arcs.
Faure, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain.
Favre, rue du Mont-Blanc.
Flamant, rue Montmartre.
Folloppe, rue S. Honoré.
Fosse, rue de la Juiverie.
Gagnage, rue d'Anjou S. Honoré.
Gaillard, rue de Seine.
Galtier, au Marché-Neuf.
Garnier, faubourg Montmartre.
Gontier, rue Saint-Honoré.
Goupil, rue Helvétins.
Guiart, rue Saint-Honoré.
Guiëtand, rue J.-J. Rousseau.
Guillaume, rue du faubourg Saint-Antoine.
Haincques de Faulques, rue du Helder.
Hardy, place S.-Michel.
Jourdain, rue de Grenelle Saint-Germain.
Labarraque, rue Saint-Martin.
Labbé-Dumesnil, rue de la grande Truanderie.
Labric, rue de Sèves.
Lacour-Fraisse, rue Gaillon.
Lambert, rue du F. B. S.-Jacques.
Lamégie, rue du Bacq.
Langlois, rue du Temple.
Le Bas, rue Saint-Paul.
Lebonidre-Delalande, rue des Fossés-Saint-Germain l'Auxerrois.
Lecanu, Marché aux Poirées.
Leclerc, rue de la Barillerie.
Lecomte, rue Neuve des P.-Champs.
Lecourt, rue Saint-Martin.
Lefrançois, rue neuve Sainte-Croix.
Leguey, rue S.-Louis-Honoré.
Lemaitre de la Guetterie, rue Saint-Antoine.
Lemaire, rue et porte S.-Jacques.

Lemierre, place Beaudoyer.
Lemuet, rue S. Jacques la Boucherie.
Lenormand, rue Mouffetard.
Lepere, place Maubert.
Lescot, rue de Grammont.
Letriellard, rue Royale S.-Antoine
Linthilac, rue du faubourg Montmartre.
Marcotte, faubourg Saint-Honoré.
Mare, rue des Bourdonnois.
Margueron, rue Saint-Honoré.
Martin, rue C.-des-Petits-Champs
Martin, rue des deux Ponts, île S. Louis.
Mathias, rue aux Ours.
Mitouart, rue Coquillère.
Morin, rue S.-Honoré.
Mottet, rue S.-Denis.
Moutillard, montagne Ste. Geneviève
Mouton, rue Saint-Denis.
Neret, rue Saint Honoré.
Para, grande rue du faubourg Saint-Antoine.
Pestiaux, rue de Sèvres.
Petit, rue Montmartre.
Petit, rue de la Verrerie.
Petit, rue d'Aboukir.
Pinard, rue des Cinq-Diamans.
Planche, rue de Poitou.
Pluvinet, rue Sainte-Avoye.
Porcher, Marché Saint-Martin.
Ragon, rue S.-Avoye.
Regnaud-Destouches, grande rue du faubourg Saint-Antoine.
Regnaud, rue de Caumartin.
Renault, rue de Thionville.
Rissoan, rue des Petits Carreaux.
Rocque, rue Sainte-Avoye.
Robiquet, rue de la Monnaie.
Saulnier, rue des Lombards.
Seguin, rue Saint-Honoré.
Seguin, rue des Bons-Enfans.
Serreau, rue du faubourg Saint-Jacques.
Sillan, rue S. Louis, près le Palais.
Steinacher, rue Thionville.
Sureau, rue Favart.
Trahan, rue d'Anjou.
Trévet, rue N. des Petits-Champs.
Trit, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés.
Trouillet, rue du F. B. du Temple.
Vaillant, rue des Lombards.
Vallée, rue Saint-Victor.
Vauquelin, rue de Cléry.
Villemsens, rue Saint-Denis.
Villey, rue Neuve Ste.-Catherine.
Zanetti, rue Sainte Marguerite, faubourg Saint-Germain.

Mesdames les veuves tenant officines de Pharmacie, conformément à la loi du 21 germinal an onze.

Pelletier, rue Jacob. | . . . .

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,

Etablie à la Faculté de Médecine, par divers arrêtés du Ministre de l'Intérieur.

Cette Société a été instituée pour continuer les travaux des ci-devant Société Royale de Médecine et Académie de Chirurgie. Elle est chargée à cet effet d'entretenir une correspondance avec les médecins et chirurgiens de l'Empire, et avec les médecins étrangers, sur tous les objets qui peuvent tendre aux progrès de l'art de guérir.

Elle est composée des Professeurs de la Faculté et de Messieurs,

Tenon ✱. *Membre de l'Institut*, rue du Jardinet.
Alibert, *Médecin*, rue de Varenne S.-Germain, n° 4.
Andry, *Médecin*. Vieille rue du Temple, n° 118.
Auvity. *Chirurgien*, rue du Bacq, près celle Saint-Dominique.
Le Comte Chaptal (G. ✱), *Sénateur*, rue S.-Dominique-S.-Germain.

Cuvier ✱, *Professeur*, au Jardin des Plantes.
Deschamps, *Chirurgien en chef*, à la Charité.
Dupuytren, *Chef des travaux anatomiques*, à l'Hospice rue de l'Observance.
Jadelot, *Médecin* de l'Hospice des Enfans, rue du Bacq, n. 86.
Jeanroy, *Médecin*, rue du Ponceau, n. 25.
Huzard, *de l'Institut*, rue de l'Eperon.
Delaporte, *Médecin*, rue Neuve des Petits-Champs, n. 77.
Le Preux ✱, *Médecin*, cloître Notre-Dame, n. 10.
Tessier ✱, *de l'Institut*, rue de Molière, n. 4, près l'Odéon.
Vauquelin ✱, *de l'Institut*, au Jardin des Plantes.
Bourdois Delamotte, *Medecin du Département*, rue Saint-Honoré, près la place Vendôme, n. 368.
Husson, *Médecin de l'Hôtel-dieu*, rue des Maçons-Sorbonne, n. 7.
Larrey (C. ✱), *Inspecteur du service de santé des armées, Chirurgien en Chef de la Garde Impériale*, quai Conty.

Associés adjoints, Messieurs,

Giraud, 1er *Chirurgien de S. M. le Roi de Hollande.*
Roux, *Chirurgien adjoint de l'hospice Baujon*, rue Saint-Honoré, n. 372.
Geoffroy, fils, *Médecin*, rue Ste.-Croix de la Bretonnerie, n. 32.
Laennec, *Medecin*, rue du Jardinet, n. 3.
Moreau, *Aide-Bibliothécaire de la Faculté*, rue de l'Ecole de Médecine.
Bayle, rue du Croissant, n. 20.
Thillaye, fils, *Médecin*, rue de l'Ecole de Médecine.
Duvernoy, *Médecin*, au Jardin des Plantes.
Nysten, *Médecin*, à l'Hospice, rue de l'Observance.
Perron, *Naturaliste*, rue Copeau.
Decandolle, *Professeur d'Histoire naturelle*, boulevart Montmorency.
Royer Collard, *Médecin*, quai et Isle Saint-Louis, n. 9.
Thénard, *Professeur de Chimie*, au Collège de France.
Lerminier, *Médecin*, rue Caumartin, n. 14.
Louyer Willermey, *Médecin*, rue du Temple, n. 105.

Cette société tient ses séances dans une des salles de la Faculté, les jeudis de quinzaine en quinzaine.

SOCIÉTÉ *pour l'extinction de la petite Vérole en France, par la propagation de la Vaccine.*

Cette nouvelle Société, créée le 14 germinal an 12, par arrêté du Ministre de l'Intérieur, s'occupe des moyens de parvenir à l'extinction de la petite Vérole en France. Elle est composée d'hommes recommandables par leurs places et leurs lumières, et des médecins qui formaient l'ancien comité central de Vaccine; elle est présidée par le Ministre de l'Intérieur. Il y a dans son sein un comité de quinze membres, appelé *comité central de Vaccine*; il s'assemble tous les vendredis à l'hospice de Vaccination, rue du Battoir S. André-des-Arcs, de trois à cinq heures; il correspond avec les comités de Vaccine et les médecins des départemens; il rend compte à la Société, et chaque semaine au Ministre, des faits relatifs à la Vaccine.

Les demandes de fluide vaccin sont adressées, sous le couvert du Ministre de l'Intérieur, à M. Husson, docteur en médecine, secrétaire de la Société et du comité.

Membres de la Société, Messieurs,

S. Ex. le Ministre de l'Intérieur, *Président*.
Auvity, *Chirurgien en chef de l'Hôpital de la Maternité.*

Barbier-Neuville ✻, *Chef de division au Ministère de l'intérieur.*
Le Comte Berthollet (G. ✻), *Sénateur.*
Le Comte Chaptal (G. ✻), *Sénateur.*
Le Baron de Corvisart (O. ✻), *premier Médecin de l'Empereur.*
Coste ✻, *Médecin des Invalides.*
Coulomb ✻.
Cuvier ✻, *Membre de l'Institut.*
Le Baron de Gerando ✻, *Membre de l'Institut, Secrét. général du Ministère de l'intérieur.*
Delambre ✻, *Membre de l'Institut.*
Le Comte de la Place (G. ✻), *Sénateur.*
Delaporte, *Médecin en chef de l'Hôpital S.-Louis.*
Delasteyrie, *Membre de la Société d'Agriculture.*
De Lessert, *Membre du Conseil général des Hôpitaux.*
Doussin-Dubreuil, *Médecin.*
Le Comte Dubois (C. ✻), *Conseiller d'Etat, Préfet de Police.*
Duchanoy, *Administrateur des Hospices.*
Le Comte de Fontanes (C. ✻), *Grand Maître de l'Université.*
Le Comte Frochot (G. ✻). *Conseiller d'Etat, Préfet du Départ. de la Seine.*
Guillotin, *ancien profess. des écoles de la Faculté de Médec. de Paris.*
Hallé ✻, *Membre de l'Inst., professeur à la Faculté de Médec. de Paris.*
Husson, *Médecin de l'Hospice de Vaccination, et de l'Hôtel-Dieu.*
Huzard, *Membre de l'Institut.*
Jadelot, *Médecin de l'Hôp. des enfans malades et de l'Hôp. des orphelins.*
S. Ex. le Comte de Lacépède (G. A. ✻), *Sénateur, grand Chancelier de la Légion d'honneur.*
La Rochefoucault Liancourt, *Correspondant de l'Institut.*
Leroux (J. J.), *Prof. à la Faculté de Méd., Médecin ordin. du Roi de Hollande.*
Marin, *Chirurgien en chef du Lycée impérial.*
Mongenot, *Médec. de l'Hôpital des enfans malades et de l'Hôp. Necker.*
Parfait, *Médec., membre du Bur. central d'admiss. dans les Hôpitaux.*
Parmentier ✻, *Membre de l'Institut.*
Pinel ✻, *Membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.*
S. Ex M. le Comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely (G. ✻), *Ministre d'Etat.*
Salmade, *Médecin.*
Tessier ✻, *Membre de l'Institut.*
Thouret ✻, *Doyen de la Faculté de Médecine, Membre du Corps Législatif.*

Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, rue du Bacq, hôtel de Boulogne.

Cette société fut fondée en l'an X, par le concours des chefs de l'Etat, d'un grand nombre de fonctionnaires publics, de propriétaires et de savans de toutes les classes.

Elle a pour but de seconder les efforts du Gouvernement pour l'amélioration de toutes les branches d'industrie françoise.

Voici les principaux moyens dont elle fait usage :

1°. Envois de modèles, dessins ou descriptions des inventions nouvelles ;

2°. Expériences et essais pour apprécier les nouvelles méthodes annoncées au public ;

3°. Avances aux artistes qui ont besoin d'être aidés pour exécuter des machines ou des procédés d'une utilité reconnue.

4°. Publication d'un bulletin distribué exclusivement aux membres de la société, renfermant l'annonce raisonnée des découvertes relatives à l'industrie, faites en France ou chez l'étranger;

5°. Distribution de prix.

La Société d'Encouragement tient ses assemblées générales deux fois par an.

La première a lieu dans le courant du mois de février; elle est consacrée,

1°. A la reddition du compte général des travaux de la Société, par le Secrétaire, et du compte des recettes et dépenses, par la Commission des fonds et les Censeurs;

2°. Au renouvellement du Conseil d'administration.

La deuxième a lieu dans le courant du mois de juillet : elle est consacrée à la distribution des prix et à la nomination des deux Censeurs.

Son conseil d'administration s'assemble de deux mercredis l'un, de quinzaine en quinzaine. Tous les membres y ont voix délibérative.

Pour être reçu dans la Société d'Encouragement, il suffit d'être présenté par un de ses membres, admis par le conseil, et de s'engager pour une contribution annuelle de 36 francs.

Liste des Membres et Adjoints du Conseil d'Administration de la Société d'Encouragement.

Président.

M. Le Comte *Chaptal* (G. ✻), Trésorier du Sénat, Membre de l'Institut.

Vice-Présidents.

M. *Guyton de Morveau* (O. ✻), Administrateur des Monnoies, et Membre de l'Institut.

M. *Dupont* (de Nemours), Membre de l'Institut.

Secrétaire.

M. le Baron *Degérando* ✻, Secr.-gén. du Ministère de l'Intérieur, Maître des requêtes et Membre de l'Institut.

Vice-Secrétaires.

M. *Mathieu de Montmorency.*

M. *Costaz*, je., Chef du bureau des Arts, au Ministère de l'Intérieur.

Trésorier.

M. *Laroche*, notaire honoraire.

Censeurs,

M. Le Cte. *Garan de Coulon*. Sénateur.

M. *Chaslon*, Administrat. des Douanes

Commissaires des Fonds, MM.

Boulard, ex-notaire.

Brillat-Savarin ✻, Membre de la Cour de Cassation.

Davillier, Membre du conseil-général du département de la Seine.

Fournel, Jurisconsulte.

Gau (C. ✻), Conseiller d'Etat.

Petit, Membre du Corps Législatif.

Rouillé de l'Etang ✻, Membre du conseil-général du dép. de la Seine.

Le Comte *Saint-Martin de la Motte* (C. ✻), Sénateur.

Arts Mécaniques, Messieurs.

Ampère, Inspecteur général de l'Université Impériale.

Bardel, père, Commissaire Impérial, pour la vérification des marchandises angloises.

Breguet, Horloger.

Girard, Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Molard, Administrateur du conservatoire des arts.

Perrier, Membre de l'Institut.

De Prony ✻, Membre de l'Institut.

De Récicourt (O. ✻), Col. du Génie.

Ternaux, aîné, manufacturier.

Adjoints, Messieurs,

Decretot, Manufacturier.

Delanz, Prof. à l'Ecole Polytechnique.

Gengembre, Inspecteur général des Monnoies.

Montgolfier, fils.

Arts Chimiques, Messieurs,

Anfrye, Inspecteur des essais à la Monnoie.

Le Comte *Bertholet* (G. ✻), Sénateur.

Cadet Gassicourt, Pharmac. de S. M. l'Empereur.

Collet Descotils, Ingénieur des Mines.
Darcet. Vérificateur des essais à la Monnoie.
Guyton de Morveau (O. ✻), Administ. des Monnoies et Membre de l'Institut
Mérimée, Peintre.
Perrier (Scipion), Banquier.
Roard, Directeur des teintures des Manufactures impériales.
Vauquelin ✻. Professeur de Chimie au Muséum d'Histoire Naturelle.

Adjoints.

Boullay, Pharmacien.
Gay-Lussac, Membre de l'Institut.

Arts Economiques, Messieurs,

Bouriat, Pharmacien.
De Grave, (le Général) ex-Ministre de la guerre.
Delessert (Benjamin), Banquier.
De Paroy, Propriétaire.
Gillet de Laumont, Membre du Conseil des mines.
Montgolfier, Membre du Conservatoire des Arts et de l'Institut.
Parmentier ✻, Inspecteur-général du service de santé militaire.
Le Comte *Pastoret* ✻, Sénateur, Membre du conseil d'administration des Hospices.
Picte ✻. Inspecteur général de l'Université Impériale.

Adjoints, Messieurs,

Delunel, Secrétaire de correspondance de la Société de Pharmacie.
Donnant, Homme de lettres.
Sureau, Pharmacien.

Agriculture, Messieurs.

Baudrillart. Employé à l'Administration des Eaux et Forêts.
Chassiron ✻, Maître des comptes.
Le Comte *François de-Neufchâteau* (G. ✻). Sénateur.
Huzard, Membre de l'Institut.
Lasteyriede, Membre de la Société d'Agriculture. etc.
Lombard. Membre de la Société d'Agriculture de la Seine.
Silvestre, Secrétaire de la Société d'Agriculture et Membre de l'Institut.
Tessier ✻, Membre de l'Institut.

Adjoints. Messieurs.

Moreau-Saint-Méry (C. ✻), Conseiller d'Etat.
Swédiaur. Membre de la Société d'Agr.
Tollard aîné, Pépiniériste.

Commerce, Messieurs,

Arnould, aîné ✻, Maître des comptes.
Audibert, Maître des Comptes.
Le Comte *Cambiaso*, Sénateur.
Le Baron *Coquebert de Montbret* ✻. Maître des Requêtes, au Ministère de l'Intérieur.
Doumerc, Banquier.
Dupont de Nemours, Membre de l'Inst.
Le Comte de *Tustal* (C. ✻). Sénateur.
Magnien, Administrateur des douanes.
Vital-Roux, Membre de la chambre de commerce de Paris.

Adjoint.

M. *Perrée* ✻, Maître des comptes.

Rédacteur du bulletin de la Société.

M. *C. Daclin*, rue Cerutti, n. 38.

Agent général de la Société. chargé de tous les détails de l'Administration et du recouvrement des souscriptions.

M. *Guillard-Senainville*, au local de la Société.

SECTION XI.

Manufactures, Arts et Métiers, Agriculture.

MANUFACTURE DE SÈVRES.

M. Brongniart, *Administrateur.*
M. Salmon, *Caissier.*

Cette Manufacture, outre ses ateliers ordinaires, renferme aujourd'hui un atelier de perfectionnement destiné à la confection des morceaux de grand volume, de chefs-d'œuvre, etc.

MANUFACTURE DES GOBELINS.

M. . . . . ., *Administrateur.*
M. Belle, *Inspecteur & Professeur de Dessin.*
M. Roard, *Directeur des teintures des trois Manufactures impériales.*
M. . . . . ., *Secrétaire, Garde-Magasin.*

Cette Manufacture s'occupe exclusivement des grands sujets qui ont établi sa réputation en Europe, & qui y sont portés au plus haut degré de perfection. Les Tableaux qu'elle exécute sont destinés à décorer les Palais impériaux.

MANUFACTURE DE LA SAVONNERIE.

M. Duvivier, *Administrateur.*

Cette Manufacture fabrique les tapis de pied; ses produits ont la même destination que ceux des Gobelins.

MANUFACTURE DE TAPISSERIES DE BEAUVAIS.

M. Huet, *Administrateur.*

La fabrication de cette Manufacture consiste en objets pour ameublemens, par les mêmes procédés que ceux employés à la Manufacture des Gobelins.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS,

Rue Saint-Martin.

M. Molard, *Administrateur.*
M. Montgolfier, *Démonstrateur.*

Cet Etablissement est spécialement destiné à recevoir l'original des instrumens et machines inventés ou perfectionnés. Il renferme déjà une collection nombreuse de machines, modèles, outils, dessins, descriptions et livres dans tous les genres d'arts et métiers.

On y enseigne le dessin, la géométrie descriptive et la pratique de différens arts, tels que la filature du coton, etc.

Le Conservatoire est ouvert au public les dimanches et jeudis, depuis dix jusqu'à quatre heures.

Les Etrangers voyageurs y sont admis les mardis et vendredis, sur la présentation de leurs passeports.

POPULATION

Des quatre Parties du Monde.

Le nombre des habitans de la terre a été évalué à environ 907 millions, de la manière suivante; mais la population de l'Afrique et de l'Amérique est fort douteuse.

Europe	167 000 000	907,000,000
Asie	580 000 000	
Afrique.	80 000 000	
Amérique	80 000 000	
Chine (1)		200,000,000

France	38,000,000	Saxe-Meinungen	34,000
Royaume d'Italie. . . .	6,400,000	Saxe-Cobourg	59 000
Naples	6,000,000	Saxe-Hildbourghausen . .	3[illegible],000
Hollande	1,880,000	Anhalt-Dessau.	52,000
Confédération du Rhin.		Anhalt-Bernbourg . . .	35,000
		Anhalt-Coethen	31,000
Bavière	3,231,570	Schwarzb.-Sonderhausen .	4[illegible],000
Wurtemberg	1,180,000	Schwarzbourg-Rudolstadt.	5[illegible],000
Saxe	5,600,000	Waldek	51,000
Westphalie	1,900,000	Lippe-Detmold	70,[illegible]40
Prince Primat	174,000	Lippe-Schaumbourg . . .	20,[illegible]
Bade	922,649	La Maison de Reuss . .	76,[illegible]8
Berg et Clèves	930,000	Mecklenbourg-Schwerin .	318,6[illegible]6
Hesse.	486,000	Mecklenbourg-Strélitz . .	70,000
Wurtzbourg	250,000	Oldenbourg.	159,550
Nassau	270,000		
Hohenzollern (les 2 br.) .	43,000	Etats de l'Empereur d'Autriche, après le traité de Vienne	19,000,000
Salm-Salm	35,000		
Salm-Kyrbourg	1[illegible],000		
Isembourg	35,000	Isles Britanniques	12,000,000
Aremberg.	48,000	Portugal	2,000,000
Lichtenstein	5,000	Danemarck	2,400,000
Leyen	5,000	Espagne	10,000,000
Saxe-Weymar	109,000	Etats-Unis d'Amérique .	5,250,000
Saxe-Gotha	18[illegible]	Prusse	5,000,000

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur la population de la Chine. Celle que nous donnons est du père Amiot; elle est portée par d'autres auteurs à 100 = 200 et même à 333 millions; mais suivant un aperçu statistique, publié officiellement et contenu dans la gazette de Pekin, la population de cet Empire est d'environ 55 millions d'ames. Il est partagé en 16 provinces, et contient 155 villes du premier rang, 1312 du second, et 2357 places fortes.

Russie. En Europe	31,400,000	Turquie. En Europe	8,000,000
Acquisitions en Pologne	4,500,000	En Asie	8,000,000
Anc. Gallicie	400,000	Egypte	2,500,000
En Asie & en Amérique	5,000,000	Syrie	2,500,000
		Hambourg	119,000
		Lubeck	45,000
Suède	2,000,000	Bremen	50,000
Suisse	2,000,000	Dantzick	84,000

POPULATION DES VILLES DE FRANCE, *leurs Départemens, le jour de départ des Courriers pour les villes dans lesquelles il y a bureau de poste.*

Pour le service des postes dans le département de la Seine, voyez p. 767.

Nota. On a eu soin de mettre un astérisque aux Villes qui ne sont pas Bureaux de Poste.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
A			
Abbeville (1)	18,032	La Somme	tous les j.
Acqui	6,600	Montenotte	ma. j. s.
Agde	6,744	L'Hérault	ma. j. s.
Agen	10,569	Lot & Garonne	ma. j. s.
Ahun	1,564	La Creuse	ma. j. s.
Aigle (l')	5,947	L'Orne	l. me. s.
Aignay-Côte-d'Or	831	La Côte-d'Or	ma. j. s.
Aigre	1,428	La Charente	l. j. s.
Aiguebelle	687	Mont-Blanc	tous les j.
Aigueperse	2,536	Le Puy-de-Dôme	ma. j. s.
Aigues-Mortes	5,045	Le Gard	ma. j. s.
Aiguillon	. . .	Lot & Garonne	ma. j. s.
Aire	8,627	Le Pas-de-Calais	tous les
Aire	2,999	Les Landes	ma. j. s.
Airvault	2,068	Les Deux-Sèvres	ma. j. s.
Aix	21,009	Bouches-du-Rhône	tous les j.
Aix	1,596	Mont-blanc	l. me. v.
Aix-la-Chapelle	24,419	Roer	tous les j.
Ajaccio	6,570	Liamone, (Corse)	ma. v.
Alais	8,944	Le Gard	ma. j. s.
Alassio	. . .	Montenotte	ma. j. s.
Alba	6,950	Stura	ma. j. s.
Albenga	. . .	Montenotte	ma. j. s.
Albert	1,936	La Somme	l. me. v.
Alby	9,649	Le Tarn	me. v. d.
Alençon	12,407	L'Orne	tous les j.
Alexandrie	30,000	Marengo	tous les j.
Aloft	10,927	L'Escaut	tous les j.
Altkirck	1,720	Le Haut-Rhin	l. me. v.
Alzonne	1,510	L'Aude	me. v. d.
Ambérieux	2,850	L'Ain	l. me. v.
Ambert	5,926	Le Puy-de-Dôme	ma. j. s.
Amboise	5,113	L'Indre & Loire	tous les j.
Amiens	41,279	La Somme	tous les j.

(1) Le public est prévenu qu'il est très-essentiel de mettre sur l'adresse des Lettres le nom du Département dans lequel se trouve la Commune où l'on écrit.

Les départs pour les pays étrangers, se trouvent page 876.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
Ancenis.	2,923	La Loire Inférieure.	tous les j.
Anci-le-Franc.	1,236	L'Yonne.	l. me. v.
Andelot	....	Haute-Marne.	l. me. v.
Andelys (les).	2,022	L'Eure.	tous les j.
Andernach.	5,160	Rhin-et-Moselle.	tous les j.
Andufe.	5,019	Le Gard.	ma. j. s.
Angers.	33,000	Maine & Loire	tous les j.
Angerville.	...	Seine & Oife.	tous les j.
Angles.	...	La Vienne.	me. v. d.
Angoulême.	13,000	La Charente.	l. ma. j. s.
Annecy.	5,130	Mont-Blanc.	l. me. v.
Annonay	5,550	L'Ardèche.	tous les j.
Anse.	1,639	Le Rhône.	l. me. v.
Antibes.	5,270	Le Var.	l. me. s.
Antony.	...	Seine.	tous les j.
Antrain.	1,375	Ille & Vilaine.	l. me. s.
Anvers.	56,318	Les Deux-Nethes.	tous les j.
Aoste.	5,553	Doire.	ma. j. s.
Apt.	4,689	Vauclufe.	ma. j. s.
Arbois.	6,414	Le Jura.	ma. v. d.
Arcis-fur-Aube.	2,500	L'Aube.	ma. j. d.
Ardes.	1,636	Puy-de-Dôme.	ma. j. s.
Ardoye.	5,875	Lys.	
Ardres.	...	Pas-de-Calais.	tous les j.
Arezzo.	...	Arno.	ma. v. d.
Argellés.	810	Hautes-Pyrénées.	me. v. d.
Argentan.	5,618	L'Orne.	l. me. s.
Argentat.	2,574	La Corrèze.	me. v. d.
Argenteuil.	4,762	Seine & Oife.	l. me. v.
Argentiere (l').	1,706	Ardèche.	ma. j. s.
Argenton.	3,395	L'Indre.	me. v. d.
Argenton-le-Château.	270	Deux-Sèvres.	me. v. d
Arles.	18,470	Bouches du Rhône.	l.m.m.j.v.s.
Arles.	1,226	Pyrénées Orientales.	me. v. d.
Arlon.	3,128	Les Forêts.	l. me. v
Armentières	7,598	Le Nord.	tous les j.
Arnac-la-Poste.	...	Haute-Vienne.	me. v. d.
Arnay-fur-Arroux.	2,543	La Côte-d'Or.	l. me. v.
Arpajon.	2,093	Seine & Oife.	tous les j.
Arras	19,958	Pas-de-Calais.	tous les j.
Arreau.	980	Hautes-Pyrénées..	me. v. d.
Artenai.	...	Le Loiret.	tous les j.
Aftafort.	4,139	Lot-&-Garonne.	ma. j. s.
Asti.	21,225	Marengo.	tous les j.
Ath.	7,634	Jemmapes.	tous les j.
Attigny.	950	Les Ardennes.	l. me. s.
Aubagne.	5,610	Bouches-du-Rhône.	tous les j.
Aubenas.	3,315	L'Ardèche.	tous les j.
Aubenton.	1,100	L'Aifne.	l. me. v.
Aubigny.	2,533	Le Cher.	ma. j. s.
Aubuffon.	3,460	La Creufe.	ma. j. s.
Auch.	7,696	Le Gers.	me. v. d.
Audenarde.	4,000	L'Efcaut.	tous les j.
Aulnay.	1,250	La Charente Inférieure.	ma. j. s.
Aumale.	1,715	Seine Inférieure.	tous les j.
Aunay.	1,820	Le Calvados.	ma. v. d.

Bureaux.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Aups.	2,949	Le Var.	l. me. s.
Auray.	3,210	Le Morbihan.	ma. j. s.
Aurillac.	10,357	Le Cantal.	me. v. d.
Auterive.	4,000	Haute-Garonne.	me. v. d.
Autun.	9,176	Saône & Loire.	l. me. v.
Auxerre.	12,047	L'Yonne.	l. me. v.
Auxi-la-Réunion.	2,469	Le Pas-de-Calais.	l. me. v.
Auxonne.	5,282	La Côte-d'Or.	ma. j. s. d.
Auzances.	1,230	La Creuze.	ma. j. s.
Avallon.	5,038	L'Yonne.	l. me. v.
Avesnes.	2,935	Le Nord.	tous les j.
Avignon.	21,412	Vaucluse.	tous les j.
Avranches.	5,413	La Manche.	ma. v. d.
Avrillé.		Vendée.	ma. j. s.
Azay-le-Rideau.	1,708	Indre & Loire.	me. v. d.
Azile.		L'Aude.	me. v. d.
B			
Bacarat.	1,315	La Meurthe.	ma. j. s.
Bagnères.	5,656	Hautes-Pyrénées.	me. v. d.
Bagnères de Luchon.	1,256	Haute-Garonne.	me. v. d.
Bagnols.	4,800	Le Gard.	m. m. j. v. s. d.
Bailleul.	8,944	Le Nord.	tous les j.
Bain.	3,447	L'Ille & Vilaine.	l. me. s.
Bains.	1,790	Les Vosges.	ma. j. s.
Balleroy.	1,176	Le Calvados.	ma. j. s.
Bapaume.	3,145	Pas-de-Calais.	tous les j.
Baraque-S.-Gevray, (la).	1,128	Côte-d'Or.	ma. j. s.
Barbezieux.	1,984	La Charente.	l. ma. j. s.
Barcelonette.	2,182	Les Basses-Alpes.	l. me. v.
Barentin.		La Seine Inférieure.	tous les
* Barge.	6,905	Stura.	
Barjac.	1,383	Le Gard.	ma. j. s.
Barjols.	3,025	Le Var.	l. me. s.
Barr.	3,996	Bas-Rhin.	l. me. s.
Bar-sur-Aube.	4,000	L'Aube.	l. me. v.
Bar-sur-Ornain.	8,961	La Meuse.	ma. j. s. d.
Bar-sur-Seine.	2,299	L'Aube.	ma. j. s. d.
Bassée, (la).	2,171	Le Nord.	ma. j. d.
Bassou.		L'Yonne.	l. me. v.
* Bas.	5,335	Haute-Loire.	
Bastia.	11,336	Golo (Corse).	ma. v.
Bastogne.	2,354	Forêts.	l. me. v.
Baugé.	3,003	Maine & Loire.	ma. j. s.
Baume sur le Doubs.	2,300	Le Doubs.	ma. j. d.
Bavay.	1,455	Le Nord.	ma. j. s.
Bayeux.	9,600	Le Calvados.	tous les j.
Bayonne.	13,190	Basses-Pyrénées.	l. ma. j. s.
Bazas.	4,215	La Gironde.	l. ma. j. s.
Beaucaire.	7,943	Le Gard.	l. m. m. j. v. s.
Beaufort.	5,990	Maine & Loire.	me. v. d.
Beaugency.	4,842	Le Loiret.	tous les j
Beaujeu.	1,600	Le Rhône.	l. me. v.
Beaumont.	1,376	Jemmapes.	ma. j. s.
Beaumont-de-Loumagne.	3,700	Haute-Garonne.	me. v. d.
Beaumont-le-Roger.	1,406	L'Eure.	tous les j.
Beaumont-sur-Oise.		Seine & Oise.	tous les j.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Beaumont-sur-Sarthe	2,402	La Sarthe	l. me. s.
Beaune.	8,344	La Côte-d'Or	ma. j. s.
Beaupréau.	1,640	Maine-&-Loire	me. v. d.
Beaurepaire.	1,800	L'Isère	ma. j. s.
Beausset (le).	2,980	Le Var.	tous les j.
Beauvais.	12,392	L'Oise	tous les j.
Beauvoir-sur-Mer	1,892	La Vendée	ma. j. s.
Becherel.	493	L'Ille & Vilaine	l. me. s.
Bédarieux.	3,338	L'Hérault.	me. v. d.
Belesme.	2,708	L'Orne	l. me. s.
Belfort.	4,400	Le Haut-Rhin.	l. me. v.
Bellac.	3,901	Haute-Vienne	ma. j. s.
Belle-Isle en mer.	2,496	Le Morbihan.	ma. j. s.
Belle-Isle en terre.	812	Côtes-du-Nord.	l. me. s.
Bellemarre.		La Seine Inférieure	me. v. d.
Belleville-sur-Saône	[illegible],039	Le Rhône.	l. me. v.
Bellevue-les Bains		Saône-et-Loire.	ma. j. s.
Belley.	3,729	L'Ain.	l. me. v.
Belvès.	2,099	La Dordogne.	me. v. d.
Benfeld.	1,220	Le Bas-Rhin.	l. me. v.
* Bene.	5,020	Stura.	
Bergerac.	8,544	La Dordogne	me. v. d.
Bergues.	5,085	Le Nord.	tous les j.
Bernay.	6,271	L'Eure	tous les j.
Besançon.	28,436	Le Doubs.	tous les j.
Besse.	1,913	Le Puy-de-Dôme.	ma. j. s.
Bethune.	6,046	Pas-de-Calais	tous les j.
Beziers.	14,535	L'Hérault.	me. v. d.
Bielle.	7,762	Sezia.	ma. j. s.
Bienne.	2,621	Haut-Rhin.	l. me. v.
Billom.	5.110	Le Puy-de-Dôme	ma. j. s.
Binch.	3,798	Jemmapes.	tous les j.
Bingen.	2,663	Mont-Tonnerre.	tous les j.
Birckenfeld.	1,254	Sarre.	l. me. v.
Bitche.		La Moselle.	ma. j. d.
Blamont.	1,863	La Meurthe	ma. j. s.
Blanc (le).	3,850	L'Indre.	me. v. d.
Blangy.		Seine-Inférieure.	l. m. m. j. s. d.
Blanzac.	546	La Charente.	ma. j. s.
Blaye.	3,580	Gironde	ma. j. s.
Blois.	14,900	Le Loir & Cher	tous les j.
Bobbio.		Gênes.	j. s.
Boiscommun.		Le Loiret.	ma. j. s.
Boissy Saint-Léger		Seine & Oise	tous les j.
Bolbec.	4,921	Seine-Inférieure.	tous les j.
Bondy.		Seine.	tous les j.
Bonifacio.		Liamone.	ma. v.
Bonn.	8,833	Rhin & Moselle.	tous les j.
Bonnestable.	4,587	La Sarthe.	l. me. s.
Bonneval.	1,551	L'Eure & Loir	tous les j.
Bonneville.	990	Léman.	ma. j. s.
Bonnière.	769	Seine & Oise.	tous les j.
Bonny.		Le Loiret.	ma. j. s. d.
Bordeaux.	90,992	Gironde	tous les j.
Borgo-San-Donino.		Taro.	tous les j.
Borgo-Taro.		Apennins.	ma. s.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
Bort.	1,792	La Corrèze.	ma. j. s.
Bouchain.	1,128	Le Nord.	tous les j.
Bouillon.	1,973	Ardennes	l. me. s.
Boulay.	2,309	La Moselle.	l. me. v.
Boulogne sur-Mer.	13,228	Pas de Calais	tous les j.
Boulogne.	1,476	Haute-Garonne.	me. v. d.
Bourbon-Lancy.	2,800	*V.* Bellevue-les-Bains.	
Bourbon-L'Archambaud.	2,542	L'Allier.	ma. j. s.
Bourbonne-les Bains.	3,136	Haute-Marne.	l. me. v.
Bourbourg.	1,966	Le Nord.	ma. j. s.
Bourdeilles.		La Dordogne	l. j. s.
Bourg.	6,984	L'Ain.	l. me. v.
Bourg.	2,704	Gironde.	ma. j. s.
Bourg-Achard (le)		L'Eure.	l. me. v.
Bourganeuf.	1,988	La Creuse.	ma. j. s.
Bourg-la-Reine (le).		Seine.	tous les j.
Bourg-d'Oiſſans, (le)	2,079	Isère.	ma. j. s.
Bourges.	16,330	Le Cher.	m. m. j. s. d.
Bourget (le).		Seine.	tous les j.
Bourg-neuf.	2,033	La Loire Inférieure.	ma. j. s.
Bourg-neuf (le).		Saone & Loire.	l. me. v.
Bourgoin.	3,595	L'Iſère.	tous les j.
Bourg S. Andéol.	3,964	L'Ardèche.	tous les j.
Bourgteroude (le).	860	L'Eure.	tous les j.
Bourgueil.	2,810	L'Indre & Loire.	me. v. d.
Bourmont	1,071	La Haute-Marne.	l. me. v.
Bouſſac.	586	La Creuſe.	ma. j. s.
Bouzonville.	1,378	La Moſelle.	l. me. v.
* Boves.	6,702	Stura.	
Boynes.		Le Loiret	ma. j. s.
Bra.	10,327	Stura.	ma. j. s.
Braisne	1,291	L'Aiſne.	tous les j.
Braiſne le-Comte.		Jemmapes.	tous les j.
Bray-ſur-Seine.	2,030	Seine & Marne	l. me. s.
Breſle (la) ou Arbreſle.	81	Le Rhône.	ma. j. s. d.
Breſſuire.	630	Les Deux-Sèvres	ma. j. s.
Breſt.	25,865	Le Finiſtère	l. me. s.
Breteuil.	2,160	L'Oiſe.	tous les j.
Brezolles	810	Eure & Loir.	l. me. s.
Briançon.	2,976	Les Hautes-Alpes.	ma. j. s.
Briarre	1,655	Le Loiret.	ma. j. s. d.
Brie-ſur-Hières.	2,571	Seine & Marne	tous les j.
Brienne-le-Château.	3,191	L'Aube	ma. j. s.
Brienon-ſur-Amançon.	2,372	L'Yonne.	l. me. v.
Briey.	1,620	La Moſelle.	l. me. v.
Brignolles.	5,460	Le Var	l. me. s.
Brionne.	1,720	L'Eure	tous les j.
Brioude.	5,486	La Haute-Loire.	ma. j. s.
Briſſac		Maine & Loire	ma. j. s.
Brives.	5,762	La Corrèze.	me. v. d.
Broons.	2,001	Côtes-du-Nord.	l. me. s.
Brou.	1,918	Eure & Loir.	me. v. d.
Bruges	33,632	La Lys.	tous les j.
* Brumpt *ou* Brumath.	2,671		
Bruxelles.	66,297	La Dyle.	tous les j.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Bruyeres.	1,911	Les Vosges.	ma. j. s.
Buchy.	673	Seine-Inférieure.	l. me. v.
Bugue (le)	2,475	La Dordogne.	me. v. d.
Buis (le)	2,215	La Drôme.	ma. j. s.
* Busca.	7,900	Stura.	
Bussy-le-Grand.		La Côte d'Or.	l. me. v.
Buxi.	1,602	Saône & Loire.	l. me. v.
Buzançois.	3,199	L'Indre.	me. v. d.
Buzancy.	774	Les Ardennes.	l. me. s.
C.			
Cadenet.	2,051	Vauclufe.	ma. j. s.
Cadillac.	1,326	La Gironde.	ma. j. s.
Caen.	30,923	Le Calvados.	tous les j.
Cahors.	11,228	Le Lot	me. v. d.
Calais.	6,996	Le Pas-de-Calais	tous les j.
Calvisson.		Le Gard.	ma. j. s.
Calvy.		Golo.	ma. v.
Cambray	13,799	Le Nord.	tous les j.
Candé.	948	Maine & Loire	ma. j. s.
Cannes.		Le Var.	l. me. s.
Cany.	1,432	Seine-Inférieure	l. me. s.
Capelle (la).	1,077	L'Aisne.	l. me. v.
* Caraglio.	5,200	Stura.	
Caraman.	2,292	La Haute-Garonne	me. v. d.
Carcassonne	15,219	L'Aude.	me. v. d.
Carentan.	2,857	La Manche.	tous les j.
* Carentoire.	5,681	Morbihan.	
Carhaix.	1,734	Le Finistère.	l. me. s.
Carignan.		Ardennes	l. me. s.
* Carignano.	7,289	Pô.	
Carmagnole.	12,000	Pô.	ma. j. s.
Carouges.	1,950	L'Orne.	l. me. s.
Carpentras.	8,489	Vauclufe.	ma. j. s.
Carvin-Espiney.	4,920	Le Pas-de-Calais.	tous les j.
Casal.	16,151	Marengo.	ma. j. s.
Cassel.	3,601	Le Nord.	tous les j.
Cassis.		Bouches-du-Rhône	ma. j. s.
Castel-Jaloux.	1,757	Lot & Garonne.	ma. j. s.
* Castelamonte.	5,020	Doire.	
Castellane.	1,962	Les Basses-Alpes.	l. me. v.
Castelnaudary.	7,610	L'Aude.	me. v. d.
Castelnau de Magnoac.	1,200	Hautes-Pyrénées.	me. v. d.
Castelnau de Médoc.	1,008	La Gironde.	l. j. s.
Castelnau de Montratier.	4,271	Le Lot.	me. v. d.
* Castelnovo de Scrivio.	5,414	Marengo.	
Castel-Sarrazin.	6,104	Tarn & Garonne.	ma. j. s.
Castillon.	2,580	La Gironde.	me. v. d.
Castres.		La Gironde.	l. ma. j. s.
Castres.	15,171	Le Tarn.	me. v. d.
Cateau-Cambresis (le).	4,000	Le Nord.	ma. j. s.
Catelet (le).	411	L'Aisne.	tous les j.
Caudebec.	2,800	Seine-Inférieure.	tous les j.
Caune (la).	2,488	Le Tarn.	me. v. d.
Caussade.	4,142	Tarn & Garonne.	me. v. d.
* Cavaillon.	5,192	Vauclufe.	

Bureaux.	Population.	Département.	Départs.
* Cavour.	5,673	Pô.	
Caylux.	5,131	Tarn & Garonne.	me. v. d.
Ceintrey.		Haute-Saône.	l. me. v.
Cerdon.		L'Ain.	l. me. j. s.
Ceret	2,382	Pyrénées Orientales.	me. v. d.
Cerilly	2,400	L'Allier.	ma. j. s.
Cernay.	1,088	Le Haut-Rhin.	l. me. v.
Cette.	6,984	L'Hérault.	m. m. j. v. s. d.
Ceva.	5,473	Montenotte.	ma. j. s.
Chaalons-sur-Marne.	11,120	Marne.	tous les j.
Chabanois.	1,444	La Charente	me. v. d.
Chablis.	2,223	L'Yonne.	l. me. v.
Chagny.	2,214	Saône & Loire	ma. j. s.
Chailard (le).	1,722	L'Ardêche.	ma. j. s.
Challans.	3,000	La Vendée.	ma. j. s.
* Chalonnes.	4,922	Maine & Loire.	
Châlons-sur-Saône.	10,431	Saône & Loire.	l. m. m. j. v. s.
Chalus.	1,204	La H.-Vienne.	me. v. d.
Chambery.	10,800	Mont-Blanc.	tous les j.
Chambly.		L'Oise.	tous les j.
Chambon.	1,482	La Creuse.	ma. j. s.
Chambrois.	1,000	L'Eure.	ma. j. v. d.
Champagnoles.	1,474	Le Jura.	ma. j. s. d.
Champlitte,	2,654	La Haute-Saône.	l. me. v.
Champrond.		Eure & Loir.	l. ma. j. s.
Chanteloube,		La H.-Vienne.	me. v. d.
Chantilly.		L'Oise.	tous les j.
Chantonay.	1,421	La Vendée.	ma. j. s.
Chaource.	1,630	L'Aube.	ma. j. s.
Charente, *Voy.* Tonnay.			
Charenton.		Seine.	tous les j.
Charité (la).	4,011	La Nièvre.	ma. j. s. d.
Charleroy.	3,744	Jemmapes.	tous les j.
* Charleville	7,724	Ardennes.	
Charly.		L'Aisne.	ma. j. s.
Charmes.	2,686	Les Vosges.	ma. j. s.
Charolles.	2,407	Saône & Loire.	l. me. v.
Chartres.	13,794	Eure & Loir.	tous les j.
Chateigneraye (la).	1,045	La Vendée.	ma. j. s.
Châteaubriant.	3,049	Loire-Inférieure.	l. me. s.
Château-Chinon.	3,156	La Nièvre.	l. me. v.
Château-du-Loir.	2,652	La Sarthe.	ma. j. s.
Châteaudun.	6,046	Eure & Loir.	tous les j.
Château-Gontier.	4,834	La Mayenne.	ma. j. s.
Château-Landon.	1,960	Seine & Marne.	ma. j. s.
Châteaulin.	3,172	Finistère.	ma. j. s.
Château-Meilliant.	2,238	Le Cher.	ma. j. s.
Châteauneuf.	1,271	Eure & Loir.	l. me. s.
Châteauneuf.	2,184	La Charente.	ma. j. s.
Châteauneuf.	1,719	Le Cher.	ma. j. s.
Châteauneuf.	539	L'Ille & Vilaine.	l. me. s.
Châteauneuf.	216	Maine & Loire	ma. j. s.
Château-Regnaud.	2,518	Indre & Loire.	me. v. d.
Châteauroux.	8,049	L'Indre.	me. v. d.
Château-Salins.	2,110	La Meurthe.	l. me. v. d.
Château-Thierry.	4,160	L'Aisne.	tous les j.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
Château-Villain.		*Voy.* Ville-sur-Aujon.	
Châtelaudren.	869	Les Côtes-du-Nord.	l. me. s.
Châtelet (le).	1,004	Seine & Marne.	l. me. v.
Châtelleraut.	8,193	La Vienne.	l. ma. j. s.
Châtillon-de-Michailles.	1,270	L'Ain.	l. me. j. s.
Châtillon-sur-Chalaronne.	3,119	L'Ain.	l. me. v.
Châtillon-sur Indre.	2,609	L'Indre.	me. v. d.
Châtillon-sur-Loing.	1,996	Le Loiret.	ma. j. s.
Châtillon-sur-Seine.	3,700	La Côte-d'Or.	ma. j. s. d.
Châtillon-sur-Sevre.	512	Les Deux-Sèvres.	ma. j. s.
Chatou.		Seine-&-Oise.	tous les j.
Châtre (la).	3,463	L'Indre.	me. v. d.
Chaumont.	6,188	La Haute-Marne.	l. me. v.
Chaumont.	1,088	L'Oise.	l. m. m. j. v. s.
Chaunay.		La Vienne.	l. ma. j. s.
Chauny.	3,500	L'Aisne.	tous les j.
Chauvigny.	1,608	La Vienne.	me. v. d.
Chavignon.		L'Aisne.	tous les j.
Chazelles.	2,364	La Loire.	ma. j. s.
Chef-Boutonne.	1,422	Les Deux-Sèvres.	ma. j. s.
Chelles.		Seine-&-Marne.	l. me. v.
Chemillé.	3,112	Maine & Loire.	me. v. d.
Chéneráilles.	709	La Creuse.	ma. j. s.
Cherasco.	11,166	Stura.	ma. j. s.
Cherbourg.	11,389	La Manche.	tous les j.
Cheroy.		L'Yonne.	l. me. v.
Chevilly.		Loiret.	tous les j.
Chevreuse.	1,730	Seine & Oise.	ma. j. s.
* Chiusa.	5,968	Stura.	
Chiavari.		Apennins.	tous les j.
Chieri.	10,060	Pô.	ma. j. s.
Chimay.	1,892	Jemmapes.	l. me. v.
Chinon.	6,110	Indre et Loire.	me. v. d.
Chivasso.	5,450	Doire.	tous les j.
Chollet.	4,709	Maine et Loire.	me. v. d.
Chouzé.		Indre & Loire.	me. v. d.
Ciotat (la).	6,117	Bouches-du-Rhône.	ma. j. s.
Civray.	1,484	La Vienne.	ma. j. s.
Clairvaux.		L'Aube.	l. me. v.
Clamecy.	5,034	La Nièvre.	l. me. v.
Claye.	1,007	Seine & Marne.	tous les j.
Clayette (la).	1,089	Saône & Loire.	l. me. v.
Clayrac.		Lot & Garonne.	ma. j. s.
Clermont-de-Lodève.	5,224	L'Hérault.	ma. j. s.
Clermont.	1,598	La Meuse.	tous les j.
Clermont.	1,995	L'Oise.	tous les j.
* Clermont.	30,000	Le Puy-de-Dôme.	ma. j. s.
Clèves.	4,243	Roer.	tous les j.
Clisson.	1,178	Loire Inférieure.	ma. j. s.
Cloye.	1,520	Eure & Loir.	tous les j.
Cluny.	3,814	Saône & Loire.	l. me. v.
Cluses.	2,102	Léman.	ma. j. s.
Coblentz.	10,691	Rhin & Moselle.	tous les j.
Cognac.	2,827	La Charente.	ma. j. s.
Collioure.	1,178	Pyrénées-Orientales.	me. v. d.
Collonges.	2,250	Léman.	l. me. j.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Colmar.	11,933	Le Haut Rhin.	l.m.m.j.v.s.
Cologne.	42,706	La Roër.	tous les j.
Colombey.	858	La Meurthe.	ma. j. s.
Combourg.	4,170	L'Ille & Vilaine.	l. me. s.
Commercy.	3,418	La Meuse.	ma. j. s.
Compiegne.	7,058	L'Oise.	tous les j.
Concarneau.	2,200	Le Finistere.	ma j. s.
Conches.	2,259	L'Eure.	tous les j.
Condé.	5,978	*Voyez* Nord-Libre.	
Condé-sur-Noireau.	3,030	Calvados.	l. me. s.
Condom.	6,650	Le Gers.	ma. j. s.
Condrieux.	4,350	Le Rhône.	ma. j. s.
Conflans.	1,313	Le Mont-Blanc.	ma. j. s.
Confolens.	2,045	La Charente.	me. v. d.
Coni.	16,500	Stura.	ma. j. s.
Connerré.		La Sarthe.	l. ma. j. s.
Corbeil.	3,200	Seine & Oise.	tous les j.
Corbie.	1,913	La Somme.	l. me. v.
Corbigni.	2,315	La Nièvre.	l. me. v.
Cordes.	2,303	Le Tarn.	me. v. d.
* Corio.	5,132	Pô.	
Corps.		Isère.	tous les j.
Corté.		Golo.	ma. v.
Cortone.		Arno.	ma. v.
Cosne.	25,00	La Nièvre.	ma. j. s. d.
Côte-Saint-André(la.)	3,617	L'Isère.	ma. j. s.
Couches.	1,277	Saône & Loire.	l. me. v.
Coucy-le-Château.	800	L'Aisne.	l. me. v.
Couhé.	982	La Vienne.	l. ma. j. s.
Coulanges.	1,654	L'Yonne.	l. me. v.
Coulommiers.	3,533	Seine & Marne.	tous les j.
Courtenay.	2,485	Le Loiret.	ma. j. s.
Courtray.	3,572	La Lys.	tous les j.
Courville.	1,381	Eure & Loir.	ma. j. s.
* Coussel.	1,425	Sarre.	
Coutances.	8,507	La Manche.	l. j. s.
Coutras.	3,060	Gironde.	me. v. d.
* Couvin.	2,496	Ardennes.	
Cozes.	1,889	Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Craon.	3,312	La Mayenne.	l. me. s.
Craponne.	3,216	La Haute-Loire.	ma. j. s.
Crecy.	1,040	Seine & Marne.	ma. j. d.
Creil.	1,000	L'Oise.	tous les j.
Cremieux.	2,123	L'Isère.	ma. j. s.
Crépy.	2,305	L'Oise.	tous les j.
Cressensac.	4,500	Le Lot.	me. v. d.
Crest.		La Drôme.	tous les j.
Creutznach.	3,187	Rhin et Moselle.	l. me. v.
Crevecœur.	2,013	L'Oise.	tous les j.
Creveld.	8,319	La Roër.	tous les j.
Croissenville.		Le Calvados.	tous les j.
* Croson.	6,492	Finistère.	
* Cruyshautem.	5,145	Escaut.	
Cuers.	4,890	Var.	ma. v. d.
Cuorgné.		Doire.	ma j. s.
Cusset.	3,945	L'Allier.	ma. j. s.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
D			
Dalen.		La Roër.	ma. j. s.
Dammartin.	1,918	Seine & Marne.	tous les j.
* Damiano.	6,109	Marengo.	
Damville.	720	L'Eure	ma. v. d.
Damvillers.	809	La Meuse	l. me. v.
Darney.	1,033	Les Vosges.	ma. j. s.
Dax.	4,398	Les Landes.	ma. j. s.
Décise	2,212	La Nièvre.	ma. j. s.
Delle.	810	Le Haut-Rhin	l. me. v.
Délemont.	904	Le Haut-Rhin.	l. me. v.
* Demonte.	6,000	La Stura.	
* Dernetal.	5,000	La Seine inférieure.	
Derval.	1,553	La Loire-Inférieure.	l. me. s.
Deux-Ponts.	4,976	Mont-Tonnerre.	tous les j.
Die.	3,968	La Drôme.	ma. j. s.
Dieppe.	20,000	La Seine-Inférieure	tous les j.
Dieft.	5,653	La Dyle.	l. me. v.
Dieulefit.	2,847	La Drôme.	ma. j. s.
Dieuse,	3,344	La Meurthe.	l. me. v.
Dignan, (le) *V.* Ledignan.	666	Gard.	
Digne.	2,872	Les Basses-Alpes	l. me. v.
Digoin-sur-Loire	2,233	Saône & Loire.	l. me. v.
Dijon	18,888	La Côte d'Or.	tous les j.
Dinan.	4,170	Côtes du Nord.	l. me. s.
Dinant.	2,964	Sambre & Meuse.	tous les j.
Dives.	410	Calvados.	ma. j. s.
Dixmude.	2,521	La Lys.	
Dol.	2,787	L'Ille & Vilaine.	ma. v. d.
Dole.	8,235	Le Jura.	ma. j. s. d.
Domfront	1,548	L'Orne	l. me. s.
Donjon (le).	1,421	L'Allier.	ma. j. s.
Donnemarie.	1,250	Seine & Marne.	l. me. s.
Donzenac.	2,012	La Corrèze.	me. v. d.
Donzere.		La Drôme	tous les j.
Dorat (le).	3,096	La Haute-Vienne.	ma. j. s.
Dormans.	2,108	La Marne	tous les j.
Douai.	18,230	Le Nord.	tous les j.
Doudeville.	2,929	Seine-Inférieure	l. me. s.
Doué.	1,805	Maine & Loire.	me. v. d.
Doulens.	2,946	La Somme	tous les j.
Doullevant.	643	La Haute-Marne	ma. j. s.
Dourdan.	2,870	Seine & Oise	tous les j.
Draguignan.	6,561	Le Var	l. me. s.
Dreux.	5,437	Eure & Loir.	l. me. s.
* Dronero.	6,342	La Stura.	
Dunkerque.	21,158	Le Nord.	tous les j.
Dun-sur-Auron.	2,710	Le Cher.	ma. j. s.
Dun-sur-Meuse.	988	La Meuse	ma. v. d.
Duren.	3,489	Roer.	l. me. s.
Duretal.	3,107	Maine & Loire.	l. ma. j. s.
E			
Ecomoy.		*Voyez* Escommoy.	
Ecouen.	992	Seine & Oise	tous les j.
Ecouis.		L'Eure	tous les j.
Eure.		Loir & Cher.	tous les j.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
* Ecloo.	5,827	Escaut.	
Egreville.	. .	Seine & Marne.	ma. j. s.
Elbeuf.	5,400	Seine-Inférieure	tous les j.
* Elne.	1,196	Les Pyrénées orientales.	
Embrun.	3,138	Les Hautes-Alpes	l. me. v.
Emile, *V.* Montmorency.			
Empoli.	. .	Arno.	tous les j.
Enghien.	3,045	Jemmapes.	tous les j.
Enfisheim.	1,809	Le Haut-Rhin.	l. me. v.
Entrevaux.	1,326	Les Baffes-Alpes.	l. me. v.
Epernai.	4,430	La Marne	tous les j.
Epernon.	. .	Eure & Loir.	tous les j.
Epinal.	7,321	Les Vofges.	ma. j. s.
Ernée.	4,642	La Mayenne.	l. me. s.
Ervy.	1,975	L'Aube.	l. me. s.
Efcommoy.	2,662	La Sarthe	ma. j. s.
Efpalion.	2,622	L'Aveyron	ma. j. s.
Estaires.	5,754	Le Nord.	tous les j.
Eftampes.	7,687	Seine & Oife	tous les j.
Eftiffac.	1,255	L'Aube	l. me. v.
Eftrechy.	. .	Seine & Oife.	tous les j.
Etain.	2,300	La Meufe.	l. me. v.
Eu.	3,400	La Seine-Inférieure.	tous les j.
Eupen.	6,749	L'Ourte.	tous les j.
* Everghem	6,878	L'Efcaut.	
Evian.	1,502	Léman.	ma. j. s.
Evreux.	8,426	L'Eure	tous les j.
Evron.	3,110	La Mayenne	l. me. s.
Exideuil.	870	La Dordogne	me. v. d.
F			
Falaife.	14,000	Le Calvados.	l. me. v. s.
Faouet (le).	2,591	Le Morbihan.	ma. j. s.
Farmoutiers.	. .	Seine & Marne.	ma. j. d.
Fai-Billot (le).	,9991	La Haute-Marne.	l. me. v.
Faulquemont.	1,005	La Mofelle.	ma. j. d.
Fauville.	1,346	Seine-Inférieure.	tous les j.
Fécamp	7,000	Seine-Inférieure	tous les j.
Felletin.	2,666	La Creufe.	ma. j. s.
Fere Champenoife.	1,880	La Marne	ma. j. d.
Fere en-Tardenois.	1,884	L'Aifne.	tous les j.
Fère (la).	2,604	L'Aifne.	tous les j.
Ferté-Aleps (la).	780	Seine & Oife.	ma. j. s.
Ferté-Bernard (la).	2,314	La Sarthe.	l. ma. j. s.
Ferté-Gaucher (la).	1,800	Seine & Marne.	ma. j. d.
Ferté-Lowendal (la).	1,558	Le Loiret.	me. v. d.
Ferté-Milon (la).	2,072	L'Aifne.	l. me. v.
Ferté-fous-Jouarre (la),	3,703	Seine & Marne	tous les j.
Feurs.	1,796	La Loire	ma. j. s.
Figeac.	6,452	Le Lot.	me. v. d.
Finale.	. .	Montenotte.	ma. j. s.
Fiorenzola.	. .	Taro	tous les j.
Fifmes.	2,129	La Marne.	tous les j.
Fivizzano	. .	Apennins.	ma. v.
Flavigny.	1,305	La Côte d'Or.	l. me. v.
Flèche (la).	5,099	La Sarthe.	l. ma. j. s.
Flessingue.	. .	Escaut.	l. me. v.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
Fleurance.	3,031	Le Gers.	ma. j. s.
Flixecourt		La Somme.	tous les j.
Florac.	1,905	La Lozère	ma. j. s.
Florence.		Arno	tous les j.
Flotte (la).		La Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Foix.	3,600	L'Arriége	me. v. d.
Fontainebleau.	7,421	Seine & Marne	tous les j.
Fontenay.	6,520	La Vendée	ma. j. s.
Forback.	1,381	La Moſelle.	tous les j.
Forcalquier.	2,539	Les Baſſes-Alpes	l. me. v.
Forges-les-Eaux	1,201	Seine-Inférieure	ma. j. s.
Fossano.	14,000	Stura.	ma. j. s.
Fougères.	7,297	L'Ille & Vilaine	l. me. s.
Foulletourte		La Sarthe	l. ma. j. s.
Franckenthal	3,235	Mont-Tonnerre.	ma. j. s.
Franconville.		Seine & Oiſe	tous les j.
Frangy.	814	Léman	l. me. v.
Fréjus.	2,229	Le Var	l. me. s.
Freſnay-ſur-Sarthe.	1,555	La Sarthe	l. me. s.
Frevent		Le Pas-de-Calais	l. me. v.
Fromenteau.		Seine & Oiſe.	ma. j. s. d.
Fronton.		Haute-Garonne.	me. v. d.
Fruges.	2,700	Le Pas-de-Calais	l. me. s.
Fumay.	1,740	Les Ardennes.	tous les j.
Fumel.	2,079	Lot & Garonne	ma. j. s.
Furnes.	3,220	La Lys.	tous les j.
G.			
Gacé.	1,186	L'Orne	ma. j. v. d.
Gaillac.	6,465	Le Tarn.	me. v. d.
Gaillardon.		Eure & Loir	l. me. v.
Gaillon.	980	L'Eure	tous les j.
Gand.	55,161	L'Eſcaut.	tous les j.
Gandelu.		L'Aiſne.	l. me. v.
Ganges.	3,622	L'Hérault	ma. j. s.
Gannat.	4,134	L'Allier.	ma. j. s.
Gap	8,050	Hautes-Alpes	tous les j.
* Geel	3,460	Deux Nethes	
Genape.	1,186	La Dyle.	tous les j.
Gènes		Gênes.	tous les j.
Genève.	22,759	Léman.	ma. j. s. d.
Genlis.	707	Côte-d'Or	ma. j. s. d.
Genolhac.	1,502	Le Gard.	ma. j. s.
Gex.	2,461	Léman.	ma. j. s. d.
* Giaveno.	7,500	Le Pô.	
Gien.	5,117	Le Loiret.	ma. j. s.
Gignac.	2,785	L'Hérault.	ma. j. s.
Gimont.	2,300	Le Gers.	me. v. d.
Giſors.	3,500	L'Eure	tous les j.
Givet.	3,533	Les Ardennes.	tous les j.
Givry.		La Marne.	l. me. v.
Goncelin		Isère	ma. j. s.
Gondrecourt.	1,113	La Meuſe.	ma. j. s.
Goneſſe.	2,400	Seine & Oiſe	tous les j.
* Gorze.	1,568	Moſelle.	me. v. d.
Gourdon.	3,703	Le Lot.	
Gournay.	3,543	Seine-Inférieure.	tous les j.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Gouzon.		La Creuse	ma. j. s.
Gramat.	1,842	Le Lot.	
Grammont.	5,948	L'Escaut.	tous les j.
Grancey-le-Château. .	687	La Côte-d'Or	l. me. v.
Grand-Lemps		Isère.	ma. j. s.
Grand-Pré	1,350	Les Ardennes	l. me. s.
Grandville	5,454	La Manche.	l. j. s.
Grandvilliers.	1,633	L'Oise.	tous les j.
Granges (les).		L'Aube.	tous les j.
Grasse.	12,521	Le Var.	l. me. s.
Grasse (la).	1,123	L'Aude	me. v. d.
Grave (la).	1,829	Hautes-Alpes	ma. j. s.
Gravelines.	2,727	Le Nord.	tous les j.
Gray.	5,100	La Haute-Saône . . .	l.m.m.j.v s.
Grenade-sur-Garonne.	3,500	Haute-Garonne. . . .	me. v. d.
Grenade-sur l'Adour. .	1,330	Les Landes.	ma. j. s.
Grenoble.	20,654	Isère	tous les j.
Grisolles.	2,025	Tarn & Garonne. . .	me. v. d.
Grolle (la).		La Charente.	l. ma. j. s.
Grosseto		Ombrone.	ma. v.
Gueldres.	1,556	Roer.	tous les j.
Guérande.	7,222	Loire-Inférieure. . . .	ma. j. s.
Guerche (la).	3,578	L'Ille & Vilaine. . . .	l. me. s.
Gueret.	3,125	La Creuse	ma. j. s.
Guignes.		Seine & Marne. . . .	tous les j.
Guingamp	5,190	Les Côtes-du-Nord. . .	l. me. s.
Guiscard, *V.* Magny. .			
Guise.	3,039	L'Aisne.	l. me. v. d.
Gy.	2,695	La Haute-Saône . . .	ma. j. s.
H			
Haguenau.	7,094	Le Bas-Rhin.	ma. j. s.
Hall	3,746	La Dyle.	tous les j.
Ham.		La Somme	tous les j.
* Hamme	7,238	L'Escaut.	
Hammont.		Meuse Inférieure. . .	l. me. s.
Harcourt-Thury. . .	977	Le Calvados.	l. me. s.
Harfleur.		Seine-Inférieure . . .	tous les j.
Hasselt	5,824	Meuse Inférieure. . .	l. me. v.
Hâvre (le).	16,000	Seine Inférieure. . . .	tous les j.
Haye (la).	850	Indre & Loire. . . .	ma. j. s.
Hay-Peynel (la). . . .	957	La Manche.	l. j. s.
Hazebrouck.	6,611	Le Nord.	tous les j.
Hedé.	685	L'Ille & Vilaine. . .	l. me. s.
Hennebon	4,548	Le Morbihan	ma. j. s.
Henrichemont.	2,633	Le Cher.	ma. j. s.
Herbiers (les)	1,910	La Vendée.	ma. j. s.
Hérisson.	1,057	L'Allier.	ma. j. s
Herve.	2,785	L'Ourte	tous les j.
Hesdin	3,792	Le Pas-de-Calais . . .	tous les j.
Hieres.	6,528	Le Var.	ma. v. d.
Hisporey (l')		Landes	ma. s.
* Heystopdenberg. . .	5,220	Deux-Nèthes.	
Honfleur.	8,664	Le Calvados.	tous les j.
Houdan.	1,700	Seine & Oise. . . .	l. me. s.
Huningue.	774	Le Haut-Rhin. . . .	l. me. v.
Huy.	5,014	L'Ourte.	tous les j.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
I			
Illiers	2,617	Eure & Loir.	me. v. d.
Ingrande		Maine & Loire	ma. j. s.
* Ifeghem.	6,847	Lys.	
Ifigny.	1,829	Le Calvados.	tous les j.
* Ifle (l').	5,155	Vaucluse.	
Ifle-Bouchard (l').	1,000	Indre & Loire.	me. v. d.
Ifle d'Oleron (l').	4,249	Charente inférieure.	ma. j. s.
Ifle en Dodon (l').	1,100	Haute-Garonne.	me. v. d.
Ifle en Jourdain.	4,068	Le Gers.	me v d.
Ifle (l') fur le Doubs.	685	Le Doubs.	ma. j. d.
Ifle Jourdain.	448	La Vienne.	ma. j. s.
Iffoire.	5.095	Le Puy-de Dôme.	ma. j. s.
Iffoudun.	10,265	L'Indre.	me. v. d.
Is-fur-Tille.	1,598	La Côte-d'Or.	l. me. v.
Ivrée.	7,020	Doire	ma. j. s.
J			
Jarnac.	1,735	La Charente.	ma. j. s.
Joigny.	5,132	L'Yonne.	l. me. v.
Joinville.	3,160	La Haute-Marne	ma. j. s.
Joncy.		Sâone & Loire.	l. me. v.
Jonfac.	2,509	La Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Joffelin.	2,678	Le Morbihan	l. me. s.
Joyeufe.	1,074	L'Ardèche	ma. j. s.
Juliers.	2,126	Roer.	tous les j.
* Jumetz.	5,205	Jemmape.	
Juffey.	3,033	La Haute-Saône	l. me. v.
K			
Kayferslautern	2,363	Mont-Tonnerre.	tous les j.
L			
Lagny.	1,836	Seine & Marne	tous les j.
L'Aigle		*Voyez* Aigle (l').	
Laignes	1,559	La Côte d'Or.	ma. j. s.
Lamballe.	3,803	Les Côtes-du-Nord.	l. me. s.
Lambefc.	4,100	Bouches-du-Rhône.	tous les j.
* Lambezellec.	6,092	Finistère	
Lamotte-Achard		Vendée	ma. j. s.
Landau.	5,123	Bas Rhin.	ma. j. s.
Landernau	3,577	Le Finiftère	l. me. s.
Landivifiau.	2,124	Le Finiftère.	l. me. s.
Landrecy.	2,867	Le Nord.	l. me. v. d.
Langeac.	1,975	Haute-Loire.	ma. j. s.
Langeais.	2,233	Indre & Loire.	me. v. d.
Langogne	2,923	La Lozère.	ma. j. s.
Langon	3,208	La Gironde.	l. ma. j. s.
Langres.	7,283	Haute-Marne	l. me. v.
* Languidic.	6,076	Morbihan.	
Lannion.	3,132	Côtes-du-Nord.	l. me. s.
Lans-le-Bourg	874	Mont-Blanc.	tous les j.
Laon	6,691	L'Aifne.	tous les j.
Launoy.		Les Ardennes.	tous les j.
Lauterbourg.	1,941	Le Bas-Rhin.	ma. j. s.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Lauzerte.	3,608	Tarn & Garonne	me. v. d.
Lauzun.	1,089	Lot & Garonne.	ma. j. s.
Laval.	15,167	La Mayenne.	l. me. s.
Lavaur.	6,237	Le Tarn	me. v. d.
Lectoure.	5,453	Le Gers.	ma. j. s.
Ledignan.	666	Le Gard.	ma. j. s.
Lens.	2,325	Le Pas-de-Calais.	tous les j.
Lésignan	1,505	L'Aude.	me. v. d.
Lesneven.	2,030	Le Finistère.	l. me. s.
Lesparre	800	La Gironde.	l. j. s.
Levanto.	. . .	Apennins	ma. v.
Levroux.	. . .	L'Indre.	me. v. d.
Lezoux	3,307	Le Puy-de-Dôme.	ma. j. s.
Libourne.	8,076	La Gironde.	me. v. d.
Liège	50,000	L'Ourte	tous les j.
Lierre	9,581	Les Deux-Nethes.	tous les j.
Lieuray.	. . .	L'Eure	tous les j.
Lieursaint	. . .	Seine-&-Marne.	l. me. v.
Lignieres	1,205	Le Cher.	ma. j. s.
Ligny	2,815	La Meuse	ma. j. s.
Lihons.	. . .	La Somme.	l. me. v.
Lille.	54,756	Le Nord.	tous les j.
Lillebonne.	601	La Seine-Inférieure.	l. me. s.
Lillers	4,107	Pas-de-Calais.	tous les j.
* Limbourg	1,484	Ourte.	
Limoges.	20,255	La Haute-Vienne.	me. v. d.
Limours.	858	Seine & Oise.	ma. j. s.
Limoux.	5,142	L'Aude.	me. v. d.
Linas	1,520	Seine & Oise.	tous les j.
* Lisle.	5,230	Tarn.	
Lisieux.	10,171	Le Calvados.	tous les j.
Livourne.	. . .	Méditerranée.	tous les j.
Livry.	. . .	Seine & Oise,	tous les j.
Lizy.	1,200	Seine & Marne.	tous les j.
Loano.	. . .	Montenotte.	ma. j. s.
Loches	4,342	Indre & Loire.	me. v. d.
Locminé	9,429	Le Morbihan.	ma. j. s.
Lodève	7,449	L'Hérault	ma. j. s.
Lokeren.	11,941	L'Escaut.	tous les j.
Lombez.	1,443	Le Gers.	me. v. d.
Longny.	1,917	L'Orne.	l. me. s.
Longuion	1,611	La Moselle.	l. me. v.
Longwy.	2,169	La Moselle.	l. me. v.
Lonjumeau.	1,434	Seine & Oise.	tous les j.
Lons-le-Saunier	6,041	Le Jura.	ma. j. s.
* Lorgues.	4,923	Le Var.	
L'Orient	17,837	Le Morbihan.	ma. j. s.
Loriol	2,392	La Drôme,	tous les j.
Lorme	2,416	La Nièvre.	l. me. v.
Lorris	1,526	Le Loiret	ma. j. s.
Loudeac	6,096	Côtes du Nord.	l. me. s.
Loudun.	5,150	La Vienne.	me. v. d.
Louhans	2,849	Saône & Loire.	l. me. v.
Lourdes.	2,741	Hautes-Pyrénées.	me. v. d.
Louvain	25,000	La Dyle.	tous les j.
Louviers	6,819	L'Eure.	tous les j.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
Louvres.	. . .	Seine & Oise.	tous les j.
Lozolo .	6,190	Sesia.	
Luc (le).	. . .	Le Var.	l. me. s.
Luçon .	2,630	La Vendée.	ma. j. s.
Lucy-le-Bois	830	L'Yonne.	l. me. v.
Lude (le) .	3,018	La Sarthe .	ma. j. s
Lunel .	4,200	L'Hérault.	m. m. j. v. s. d.
Lunéville .	10,436	La Meurthe.	ma. j. s.
Lure.	1,928	La Haute Saône.	l. me. v.
Lusignan,	2,390	La Vienne.	l. ma. j. s.
Luxembourg,	9,002	Les Forêts.	l. me. v. d.
Luxeuil.	3,080	Haute-Saône.	l. me. v.
Luzarche.	1,696	Seine & Oise.	tous les j.
Luzy.	1,607	La Nièvre.	l. me. v.
Lyon.	88,919	Rhône.	tous les j.
Lyon d'Angers (le).	1,724	Maine & Loire.	ma. j. s.
Lyons-la-Forest.	1,828	L'Eure.	l. me. v.
M.			
Machecoul,	1,899	La Loire Inférieure.	ma. j. s.
Mâcon,	10,807	Saône & Loire.	l. me. v.
Maestricht.	17,963	Meuse-Inférieure.	tous les j.
Magistere (la).	. . .	Lot & Garonne.	ma. j. s.
Magny.	1,402	Seine & Oise.	tous les j.
Magny-Guiscard.	1,287	L'Oise.	tous les j.
Maintenon,	1,605	Eure & Loir.	tous les j.
Maison-neuve (la).	. . .	La Côte d'Or.	l. me. v.
Malesherbes,	945	Le Loiret.	ma. j. s.
Malines.	16,072	Les Deux-Nethes.	tous les j.
Mamers.	5,382	La Sarthe.	l. me. s.
Manosque,	5,360	Basses-Alpes.	l. me. v.
Mans (le).	18,081	La Sarthe.	l. m. m. j. s.
Mansle.	1,231	La Charente.	l. ma. j. s.
Mantes-sur-Seine.	4,300	Seine & Oise.	tous les j.
Marans.	4,682	La Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Marche.	1,257	Sambre & Meuse.	ma. v. d.
Marche (la)	1,554	Les Vosges.	l. me. v.
Marchiennes,	2,309	Le Nord.	l. me. v.
Marcigny-sur-Loire.	. . .	Saône & Loire.	l. me. v.
Marckolsheim.	1,453	Le Bas-Rhin.	l. me. s.
* Marcillat,	6,649	Puy-de-Dôme.	
Marennes,	4,633	La Charente Inférieure.	ma. j. s.
Mareuil,	755	La Dordogne.	l. j. s.
Mariembourg	. . .	Les Ardennes.	l. me. v.
Maringue.	3,800	Le Puy-de-Dôme.	ma. j. s.
Marle,	1,616	L'Aisne.	l. me. v.
Marmande,	6,043	Lot & Garonne.	ma. j. s.
Marnay,	. . .	La Haute-Saône.	ma. j. d.
Marquise.	. . .	Pas-de-Calais.	tous les j.
Marseille,	96,413	Bouches-du-Rhône.	tous les j.
Martel	2,711	Le Lot.	me. v. d.
Martigues (les).	6,869	Bouches-du-Rhône.	ma. j. s.
Martres,	. . .	Haute-Garonne.	me. v. d.
Marvejols,	3,611	La Lozere.	ma. j. s
* Massat,	7,073	L'Arriège.	
Mas-d'Azil (le).	2,482	L'Arriège.	me. v. d.
Maseyck.	2,505	Meuse-Inférieure.	tous les j.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Maffiac,	2,572	Le Cantal.	ma. j. s.
Maffoulie (la).		La Dordogne.	me. v. d.
* Matour.	2,062	Saône et Loire	
Maubert - Fontaine		Les Ardennes.	ma. j. s.
Maubeuge	4,626	Le Nord.	l. ma. m. j. v. s.
Mauléon	1,010	Baffes-Pyrénées.	ma. j. s.
Maule - fur - Mandre.		Seine & Oife.	ma. j. d.
Mauriac,	2,572	Le Cantal.	ma. j. s.
Maurs,	2,045	Le Cantal.	me. v. d.
Mauzé,	1,600	Les Deux-Sèvres.	l ma. j. s.
May,		Seine & Marne.	tous les j.
Mayence,	22,325	Mont-Tonnerre	tous les j.
Mayenne,	9,095	La Mayenne	l. me. s.
Mazamet,	5,474	Le Tarn.	me. v. d.
Meaux,	6,648	Seine & Marne.	tous les j.
Mehun-fur-Yevre.	1,267	Le Cher	me. v. d.
* Meisfenheim	1,890	Sarre.	
Melle.	1,741	Les Deux Sèvres.	ma. j. s.
Melun	6,111	Seine & Marne.	tous les j.
Menars-le-Château		Loir & Cher.	tous les j.
Mende	5,014	La Lozère.	ma. j. s.
Menin	4,911	La Lys.	tous les j.
Mens.	1,883	L'Isère.	ma. j. s.
Menton.	3,289	Alpes Maritimes.	l. me. s.
Mer.	4,300	Loir & Cher.	tous les j.
Méru.	1,800	L'Oife.	l. me. v.
Merueys.	2,890	La Lozère.	ma. j. s.
Merville.	5,301	Le Nord.	tous les j.
Mery-fur-Seine.	1,164	L'Aube.	l. me. s.
Mefle-fur-Sarthe (le).	644	L'Orne.	l. me. s.
Metz.	38,656	La Mofelle.	tous les j.
Meulan.	2,100	Seine & Oife.	tous les j.
* Meulebeke.	6,660	Lys.	
Meung-fur-Loire.	4,418	Le Loiret.	tous les j.
Meximieux.	1,691	L'Ain.	l. me. j. s.
Mèze.	2,800	L'Hérault.	ma. j. s.
Mezières.	3,310	Les Ardennes.	tous les j.
Mielan.	1,403	Le Gers.	me. v. d.
Milhaud.	6,077	L'Aveyron.	ma. j. s.
Milly.	1,905	Seine & Oife.	ma. j. s.
Mirambeau.	2,170	La Charente Inférieure.	ma. j. s.
Mirande.	1,558	Le Gers.	me. v. d.
Mirebeau.	1,100	La Côte d'Or.	ma. j. s.
Mirebeau.	2,021	La Vienne.	ma. j. s.
Mirecourt	5,084	Les Vofges.	ma. j. s.
Mirepoix,	2,819	L'Arriége.	me. v. d.
Modane.	925	Mont-Blanc.	tous les j.
Mœurs,	2,111	Roer.	ma. j. s.
Moirans,		L'Ifère.	tous les j.
Moiffac.	10,035	Tarn et Garonne.	ma. j. s.
Molsheim.	2,534	Le Bas - Rhin.	l. me. s.
Monaco.	1,130	Alpes Maritimes.	l. me. s.
* Moncalieri.	7,300	Pô.	
Moncontour.	1,685	Les Côtes du Nord.	l. me. s.
Moncornet.	1,250	L'Aifne.	l. me. v.
Mondovi.	21,557	Stura.	ma. j. s.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Departs.
* Monein.	5,159	Basses-Pyrénées.	
Moniſtrol.	3,993	La Haute-Loire.	ma. j. s.
Mons,	18,291	Jemmape.	tous les j.
Montagnac.	3,100	L'Hérault.	ma. j. s.
Montaigut	1,460	Le Puy-de-Dôme.	ma. j. s.
Montaigu.	1,011	La Vendée.	ma. j. s.
Montargis,	6,394	Le Loiret.	ma. j. s. d.
Montauban.	21,950	Tarn & Garonne	me. v. d.
Montauban.	2,781	L'Ille & Vilaine.	l. me. s.
Montbart.	2,118	La Côte d'Or.	l. me. v.
Montbazon.	950	Indre & Loire.	l. ma. j. s.
Montbelliard.	3,693	Le Haut-Rhin.	l. me. v.
Montbriſon.	4,703	La Loire.	ma. j. s.
Mont-Cenis.	1,068	Saône & Loire.	l. me. v.
Mont-Chauve.		Marengo.	ma. j. s.
Montdidier.	4,949	La Somme.	tous les j.
Mont-de-Marſan.	2,866	Les Landes.	l. ma. j. s.
Mondoubleau.	1,749	Loir & Cher.	me. v. d.
Montebourg,	2,391	La Manche.	tous les j.
Montèch.	2,600	Tarn & Garonne.	me. v. d.
Montelimart,	6,320	La Drôme.	tous les j.
Montendre,	852	Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Monte-Pulciano.		Ombrone.	ma. v.
Montereau,	3,435	Seine & Marne.	l. ma. m. j. v. s.
Montet-aux-Moines (le).	450	L'Allier.	ma. j. s.
Mont-Flanquin.	5,038	Lot & Garonne.	ma. j. s
Mont-fort.	1,115	L'Ille & Vilaine.	l. me. s.
Montfort-Lamaury.	2,400	Seine & Oiſe.	l. me. s.
Montierender,	1,478	La Haute-Marne.	ma. j. s.
Montignac,	3,000	La Dordogne.	me. v. d.
Montigny	1,061	La Haute-Marne.	l. me. v.
Montivilliers,	4,000	La Seine-Inférieure.	tous les j.
Mont Lieu.	650	Charente-Inférieure.	l. ma. j. s.
Mont-Lion.		Les Hautes-Alpes.	l. me. v.
Mont-Louis,	418	Les Pyrénées Orientales.	me. v. d.
Mont-Luçon,	5,684	L'Allier.	ma. j. s.
Mont-Luel,	3,651	L'Ain.	l. me. j. s.
Montmarault	890	L'Allier.	ma. j. s.
Mont-Médy,	1,889	La Meuſe.	ma. v. d.
Montmeillant,	1,165	Mont-Blanc.	tous les j.
Montmerle,		L'Ain.	l. me. v.
Montmirail,	2,098	La Marne.	ma. j. s.
Montmorency.	1,800	Seine & Oiſe	tous les j.
Montmorillon,	3,036	La Vienne.	ma. j. s.
Montoire.	2,260	Loir & Cher.	me. v. d.
Montpazier	1,028	La Dordogne.	me. v. d.
Montpellier,	32,723	L'Hérault.	m. m. j. v. s. d.
Montpont,	1,500	La Dordogne.	me. v. d.
Montrejeau,	2,515	Haute-Garonne.	me. v. d.
Montreuil l'Argile.		L'Eure.	ma. j. d.
Montreuil-ſur-Mer.	3,534	Pas-de-Calais.	tous les j.
Montrichard,	1,814	Loir & Cher.	ma. j. s.
Montsalvy		Cantal.	me. v. d.
Mont-Ségur,	1,440	Gironde.	ma. j. s.
Moret,	1,650	Seine & Marne.	ma. j. s.
* Moretta,	5,200	Stura.	

Bureaux.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
Morez, ...	1,218	Le Jura.	ma. j. s. d.
Morlaix, ...	9,351	Le Finistère.	l. me. s.
Mormans, ...	995	Seine & Marne. . . .	tous les j.
Mortagne.	5,720	L'Orne.	l. me. s.
Mortagne, ...	633	La Vendée.	ma. j. s.
Mortain, ...	2,650	La Manche.	ma. v. d.
Morteau, ...	1,384	Le Doubs.	ma. j s.
Morterolle, ...		La Haute-Vienne. . .	me v. d.
Mortrée, ...	975	L'Orne.	l. me. s.
Mothe Saint-Heraye (la).	2,515	Deux Sèvres.	ma j. s.
Moulins.	13,509	L'Allier.	ma. j. s. d.
Moulins en-Gilbert. . .	2,500	La Nièvre.	ma. j. s.
Moulins.	878	L'Orne.	l. me. s.
Moutiers..	2,005	Mont-Blanc.	ma. j. s.
Mouzon, ...	2,143	Les Ardennes. . . .	ma. v. d.
Moyenvic, ...		La Meurthe.	l. me. v. d.
Mulhausen, ...	6,018	Haut Rhin.	l. me. v.
Murat.	2,557	Le Cantal.	ma. j. s.
Mur-de-Barez.	981	L'Aveyron.	ma. j. s.
Mure. (la).	1,686	Isère.	tous les j.
Muret, ...	3,141	Haute-Garonne. . . .	me. v. d.
Mussidan, ...	1,176	La Dordogne.	me. v. d.
Mussillac, ...	3,605	Le Morbihan.	ma. j. s.
Mussy-sur-Seine. . . .	1,691	L'Aube.	ma. j. s. d.
N.			
Namur, ...	15,085	Sambre & Meuse. . .	tous les j.
Nancy, ...	28,227	La Meurthe.	tous les j.
Nangis, ...	1,999	Seine & Marne. . . .	tous les j.
Nant.	2,271	L'Aveyron.	ma. j. s.
Nanterre.	2,300	Seine.	tous les j.
Nantes, ...	77,162	Loire-Inférieure. . . .	tous les j.
Nanteuil-le-Haudouin .	1,401	Oise.	tous les j.
Nantua, ...	2,791	L'Ain.	l. me. j. s.
Napoléon	1500	Vendée.	ma. j. s.
Napoléon-Ville	3,090	Morbihan	l. me. s.
Narbonne, ...	9,086	L'Aude.	me. v. d.
Navarreins.	1,300	Basses-Pyrénées. . .	ma. j. s.
Neauphle-le-Château, ...		Seine & Oise.	l. me. s.
Nemours, ...	3,760	Seine & Marne. . . .	ma. j. s. d.
Nerac, ...	5,587	Lot & Garonne. . . .	ma. j. s.
Nesle, ...	1,567	La Somme.	tous les j.
Neuf-Bourg (le). . . .	1,980	Eure.	l. me. v.
Neuf-Brissac, ...	1,682	Le Haut-Rhin. . . .	l. me. v.
Neuf-Château..	2,700	Vosges.	l. me. v.
Neuf-Châtel, ...	2,838	Seine-Inférieure. . .	tous les j.
Neuilly-sur-Seine. . . .	1,500	Seine.	tous les j.
Neuilly S. Front. . . .	1,807	L'Aisne.	l. me. v.
Neuss	4,423	Roer.	tous les j.
Neustadt, ...	2,775	Mont-Tonnerre. . . .	ma. j. s.
Neuville-aux Bois. . .	1,887	Le Loiret.	ma. j. s.
Neuvy	1,888	Indre et Loire. . . .	ma. j. s.
Neuvy-sur-Loire.		La Nièvre.	ma. j. s. d.
Nevers.	11,200	La Nièvre.	ma. j. s. d.
Nice, ...	18,473	Alpes maritimes. . .	l. me. s.
Nieuport.	2,983	La Lys.	tous les j.
Niort, ...	15,028	Les Deux-Sèvres. . .	l. ma. j. s.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Nismes,	39,594	Le Gard.	m. m. j. v. s. d.
Nivelles.	6,537	La Dyle.	tous les j.
* Nizza.	5,000	Montenotte.	
Noailles.		Oise.	tous les j.
Noé.		Haute-Garonne.	me. v. d.
Nogaro.	1,559	Le Gers.	me. v. d.
Nogent-le-Rotrou.	6,515	Eure & Loir.	l. ma. j. s.
Nogent-Roullebois.	1,290	Eure & Loir.	l. me. s.
Nogent-sur-Seine.	3,208	L'Aube.	tous les j.
Nogent-sur-Vernisson,		Le Loiret.	ma. j. s. d.
Noirmoutier.	5,405	La Vendée.	ma. j. s.
Nolay,	2,039	La Côte-d'Or.	ma. j. s.
Nonancourt,	1,145	L'Eure.	l. me. s.
Nonant,		L'Orne.	l. me. s.
Nontron.		La Dordogne.	me. v. d.
Nord-Libre.	5,978	Nord	tous les j.
Novi.		Gênes.	tous les j.
* Noyal.	7,084	Morbihan.	
Noyers,	1,897	L'Yonne.	l. me. v.
Noyon,	5,699	L'Oise.	tous les j.
Nozay,	2,030	Loire-Inférieure.	l. me. s.
Nuaillé,		Charente-Inférieure.	l. ma. j. s.
Nuits.	2,541	La Côte-d'Or.	ma. j. s.
Nyons.	2,725	La Drôme.	ma. j. s.
O			
* Oberstein.	1,355	Sarre.	
Oléron,	5,515	Basses-Pyrénées.	ma. j. s.
Ollioules.	2,591	Le Var.	tous les j.
Omonville.		La Seine-Inférieure.	tous les j.
Orange.	7,270	Vauclufe.	tous les j.
Orbec	3,600	Le Calvados.	l. me. v.
* Ormea.	5,227	Stura.	
Orchies.	2,778	Le Nord.	tous les j.
Orgelet.	1,224	Le Jura.	ma. j. s.
Orgon.	2,401	Bouches-du-Rhône.	tous les j.
Origny Sainte-Benoîte.		L'Aisne.	l. me. v. d.
Orléans.	41,937	Le Loiret.	tous les j.
Ormes (les)		Vienne.	l. ma. j. s.
Ornans.	3,500	Le Doubs.	ma. j. s.
Orthez.	1,417	Basses-Pyrénées.	me. v. d. j.
Ostende.	10,459	La Lys.	tous les j.
Oulchy-le-Château.	307	L'Aisne.	tous les j.
P			
Pacaudière (la).	1,426	Loire.	ma. j. s. d.
Pacy-sur-Eure.	1,750	L'Eure.	tous les j.
Paimbeuf.	4,220	La Loire-Inférieure.	ma. j. s
Paimpol.	1,679	Les Côtes-du-Nord.	l. me. s.
Palaiseau.	1,750	Seine & Oise.	ma. j. s.
Palisse (la).	1,800	Allier.	ma. j. s. d.
Palluan.		Vendée.	ma. j. s.
Pallud (la).		Vaucluse.	tous les j.
Pamiers.	6,174	L'Arriége.	me. v. d.
Paray-le-Monial.	2,848	Saône & Loire.	l. me. v.
Paris.	547,756	Seine.	
Parme		Taro.	tous les j.
Parthenay.	3,213	Les Deux Sèvres.	ma. j. s.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
Pau.	8,465	Basses-Pyrénées.	ma. j. s.
Péage (le) de Roussillon.	863	Isère.	tous les j.
* Penne.	5,054	Lot-&-Garonne.	
Périers.	2,557	La Manche.	l. j. s.
Périgueux.	5,733	La Dordogne.	me. v. d.
Péronne.	3,706	La Somme.	tous les j.
Perpignan.	10,000	Pyrénées-Orientales.	me. v. d.
* Peruvelz.	5,302	Jemmape.	
Perrecy.		Saône & Loire.	l. me. v.
Pertuis.	4,000	Vaucluse.	ma. j. s.
Peyrac.	902	Le Lot.	me v. d.
Pezenas.	6,903	L'Hérault.	me. v. d.
Phalsbourg.	2,033	La Meurthe.	tous les j.
Philippeville.	1,202	Les Ardennes.	l. me. v.
Picquigny.	1,253	Somme.	tous les j.
Pierre-Buffiere.	813	La Haute-Vienne.	me. v. d.
* Pierrefort.	1,266	Cantal.	
Pierre-Latte.	2,536	La Drôme.	tous les j.
Pietra (la).		Montenotte.	ma. j. s.
Pietra-Santa.		Méditerranée.	tous les j.
Pignerolle	10,086	Pô.	ma. j. s.
Piombino.		Princip. de Piombino.	ma. v.
Pise.		Méditerranée.	tous les j.
Pistoie.		Arno.	ma. v. d.
Pithiviers.	3,071	Le Loiret.	ma. j. s.
Plaisance.		Taro.	tous les j.
Plaisance.	1,260	Le Gers.	me. v. d.
Plancouet.	653	Les Côtes-du-Nord.	l. me. s.
* Pleurtuit.	6,596	L'Ille-&-Vilaine.	
Plélan.	2,917	L'Ille & Vilaine.	l. me. s.
Ploermel.	4,512	Le Morbihan.	l. me. s.
Plombières,	1,009	Les Vosges.	l. me. v.
Podensac.	1,425	Gironde.	l. ma. j. s.
* Poirino.	5,000	Pô.	
Poissy.	2,437	Seine & Oise.	tous les j.
Poitiers.	18,223	La Vienne.	l. ma. j. s.
Poix.	751	La Somme.	tous les j.
Poligny,	5,388	Le Jura.	ma. j. s. d.
Pompidou,		La Lozère.	ma. j. s.
Pons,	4,500	La Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Pontallier-sur-Saône.	1,270	La Côte-d'Or.	ma. j. s.
Pont-à-Mousson.	6,738	La Meurthe.	tous les j.
Pontarlier.	3,880	Le Doubs.	ma. j. s.
Pont-Audemer.	5,207	L'Eure.	tous les j.
Pontchâteau.	2,572	La Loire-Inférieure.	ma. j. s.
Pont-Croix.	1,355	Le Finistère.	ma. j. s.
Pont-d'Ain.	1,089	L'Ain.	l. me. v.
Pont de Beauvoisin.	1,482	L'Isère.	tous les j.
Pont de Larche.	1,462	L'Eure.	tous les j.
Pont-de-Lempdes.	925	Haute-Loire.	ma. j. s.
Pont-de-Vaux.	2,800	L'Ain.	l. me. v.
Ponte-d'Era.		Méditerranée.	tous les j.
Pont-en-Royans.		Isère.	l. me. v.
Ponthierry.		Seine & Marne.	ma. j. s. d.
Pont-l'Evêque.	2,500	Le Calvados.	tous les j.
Pontoise.	5,174	Seine & Oise.	tous les j.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Pontorson	1,320	La Manche	ma. v. d.
Pontremoli		Apennins	ma. v.
Pontrieux	1,276	Les Côtes-du-Nord	l. me. s.
Pont Saint-Esprit. (le)	4,045	Gard	m.m. j v.s.d.
Pont-Sainte-Maxence	2,560	Oise	tous les j.
Pont-sur-Seine		L'Aube	tous les j.
Pont-sur-Yonne	1,442	L'Yonne	l. me. v.
* Poperingue	7,967	Lys.	
Porentrui	2,032	La Haut-Rhin	l. me. v.
Pornic	806	Le Loire-Inférieure	ma. j. s.
Port-Brieux		*Voyez* St.-Brieux.	
Port de la Liberté (le)	2,630	Morbihan	ma. j. s.
Port Sainte-Marie (le)	2,805	Lot & Garonne	ma. j. s.
Port Sur-Saône (le)	1,914	Haute - Saône	l. me. v
Port-Maurice		Montenotte	ma. j. s.
Porto-Ferraio		Ile d'Elbe	ma. v.
Pouilly-sur-Loire	2,648	La Nièvre	ma. j. s. d.
Poussauge	220	Vendée	ma. j. s.
Prades	2,332	Pyrénées Orientales	me. v. d
Prato		Arno	ma. v. d.
Preuilly	1,680	Indre & Loire	me. v. d.
Préenpail	2,669	La Mayenne	l. me. s.
Privas	2,923	L'Ardèche	tous les j.
Provins	5,500	Seine & Marne	tous les j.
Prum		Sarre	l. me. v.
Puget Theniers (le)	914	Alpes Maritimes	l. me. s.
Puttelange	1,816	La Moselle	ma. j. d.
Puy en Velay. (le)	12,069	Haute-Loire	ma. j. s.
Puy-Laurens	5,648	Le Tarn	me. v. d.
Q			
Querasc		Stura	ma. j. s.
Quesnoy (le)	4,002	Nord	tous les j.
Queue (la)		Seine & Oise	l. me. s.
Quiers		Pô	ma. j. s.
Quilan	1,568	L'Aude	me. v. d.
Quimper	6,651	Le Finistère	ma. j. s.
Quimperlé	5,617	Le Finistère	ma. j. s.
Quingey	1,079	Le Doubs	ma. v. d.
Quintin	3,976	Les Côtes du Nord	l. me. s.
R			
Rabasteins	6,076	Le Tarn	me. v. d.
* Raconis	10,536	Stura.	
Radicofani		Ombrone	ma. v.
Rambervillers	4,926	Les Vosges	ma. j. s.
Rambouillet	2,588	Seine & Oise	tous les j.
Raon-l'Etape	2,528	Les Vosges	ma. j. s.
Rebais	1,256	Seine & Marne	ma. j. d.
Recco		Apennins	tous les j.
Redon	3,783	L'Ille & Vilaine	l. me. s.
Regmalard	1,702	L'Orne	l. me. s.
Remiremont	3,950	Vosges	ma. j. s.
* Renaix	9,499	Escaut.	
Rennes	25,904	L'Ille & Vilaine	l. me. s.
Réole (la)	3,808	La Gironde	ma. j. s.
Rethel	4,862	Les Ardennes	tous les j.
Revel		Haute-Garonne	me. v. d.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
* Revelo.	5,001	Stura.	
Rheims,	30,225	La Marne.	tous les j.
Rhodez.	6,233	L'Aveyron.	me. v. d.
Rhinberg.	1,706	La Roër.	ma. j. s.
Ribay (le).	1,022	Mayenne.	l. me. s.
Riberac,	2,985	La Dordogne.	me. v. d.
Richelieu,	3,600	Indre & Loire.	me. v. d.
Rieux,		Haute-Garonne.	me. v. d.
Riez,	2,784	Les Basses-Alpes.	l me. v.
Rignac.	851	Aveyron.	me. v. d.
Riom,	13,328	Le Puy-de-Dôme.	ma. j. s
Rioz.	578	Haute-Saône.	l. me. v.
Rive-de-Gier,	4,263	La Loire.	tous les j.
Rives,	1,530	L'Isère.	tous les j.
* Rivoli.	5,070	Pô.	
Roanne.	6,992	Loire.	ma. j. s. d.
Rocca-San-Cassiano.		Arno.	ma. v.
Roche-Bernard (la).	6,272	Le Morbihan	ma. j. s.
Rochechouart,	1,440	Haute-Vienne.	me. v. d.
Rochefort	15,000	La Charente Inférieure.	l. ma. j. s.
Rochefoucault, (la).	2,586	La Charente.	me. v. d.
Rochelle (la).	17,512	La Charente Inférieure.	l. ma. j. s.
Roche-sur-Yon (la),		*V.* Napoléon	
Rocroy,	2,875	Les Ardennes.	tous les j.
Rogliano		Golo.	ma. v.
Romans,	6,473	La Drôme.	l.m.m.j.v.s.
Romorantin,	6,105	Loir & Cher.	me. v. d.
Rocquefort.	1,077	Les Landes.	l. ma. j. s.
Roquemaure.	3,182	Le Gard.	ma. j. s.
Roquevaire,	3,182	Bouches-du-Rhône.	ma. j. s.
Rosay,	1,507	Seine & Marne.	tous les j.
Rosiers (les).		Maine & Loire.	me. v. d.
Rosoy sur Serre.		L'Aisne.	l. me. v.
Rosporden,	560	Le Finistère.	ma. j. s.
Rostrenen.	981	Côtes-du-Nord.	l. me. s.
* Roubaix.	8,091	Nord.	
Rouen,	87,000	Seine Inférieure,	tous les j.
* Roulers.	8,063	Lys.	
Rouffac,	3,292	Le Haut-Rhin.	l. me. v.
Rouillac.		Charente.	ma. j. s.
Rouvray.		La Côte d'Or.	l. me. v.
Royan.		Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Roye.	3,176	La Somme.	tous les j.
Rue.	1,346	La Somme.	tous les j.
Ruffec.	2,110	La Charente.	l. ma. j. s.
Rugles.	1,631	L'Eure.	l. me. s.
* Rumbecke.	5,525	Lys.	
Rumilly.	2,757	Le Mont-Blanc.	l. me. v.
Ruremonde.	3,788	Meuse-Inférieure.	l. me. s.
* Ruysselede.	5,281	Lys.	
S.			
Saar-Union.	2,791	Le Bas Rhin.	l. me. v.
Sablé.	3,066	La Sarthe.	ma. j. s.
Sables-d'Olonne (les).	5,168	La Vendée.	ma. j. s.
Saillans.	1,490	La Drôme.	ma. j. s.
Saint-Afrique.	3,578	L'Aveyron.	ma. j. s.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Saint-Aignan.	2,494	Loir & Cher.	ma. j. s.
Saint-Amand,	5,106	Le Cher.	ma. j. s.
Saint-Amand.	8,039	Le Nord.	tous les j.
Saint-Ambroix.	2,950	Le Gard.	ma. j. s.
Saint-Amour.	2,700	Le Jura.	ma. j. s.
Saint-André-Cubjac.	5,279	Gironde.	l. ma. j. s.
Saint-Antonin.	5,396	Tarn & Garonne.	me. v. d.
Saint-Aubain du Cormier.	1,102	Ille & Vilaine.	l. me. s.
Saint-Avold.	2,726	La Moselle.	tous les j.
Saint-Béat.	1,056	Haute-Garonne.	me. v. d
Saint-Benoît du Sault.	1,081	L'Indre.	me. v. d.
Saint-Bonnet de Joux.	1,321	Saône & Loire.	l. me. v.
Saint-Brieuc.	8,090	Côtes-du-Nord.	l. me. s.
Saint-Bris.		L'Yonne.	l. me. v.
Saint-Calais.	3,630	La Sarthe.	ma. j. s.
Saint-Céré.	3,798	Le Lot.	me. v. d.
Saint-Chamond.	4,997	La Loire.	tous les j.
Saint-Chély.	2,013	La Lozère.	ma. j. s.
Saint-Chinian.	2,838	L'Hérault.	me. v. d.
Saint-Clar.	1,290	Le Gers.	ma. j. s.
Saint-Claud.	2,008	La Charente.	ma. j. s.
Saint-Claude.	3,579	Le Jura.	ma. j. s.
Saint-Denis.	4,425	Seine.	tous les j.
Saint-Dié.	5,346	Les Vosges.	ma. j. s.
Saint-Dié sur Loir.		Loir & Cher.	ma. j. s.
Saint-Dizier.	5,824	La Haute-Marne.	ma. j. s.
Sainte-Foy.	2,830	Gironde.	me. v. d.
Sainte-Marie-aux-Mines.	6,158	Haut-Rhin.	ma. j. s.
Sainte-Maure	2,271	Indre & Loire.	l. ma. j. s.
Sainte-Ménéhould.	3,394	La Marne.	tous les j.
Sainte-Mere Eglise.	1,425	La Manche.	tous les j.
Saint-Etienne.	16,259	La Loire	tous les j.
Saintes	10,050	Charente-Inférieure	ma. j. s.
Saint-Fargeau.	2,095	L'Yonne.	ma. j. s.
Saint-Florent.		Golo.	ma. v.
Saint-Florentin.	3,010	L'Yonne	l. me. v.
Saint-Flour.	5,312	Le Cantal.	ma. j. s.
Saint-Fulgent.	1,160	La Vendée.	ma. j. s
Saint-Gaudens.	4,155	Haute-Garonne.	me. v. d
Saint-Geniez.	3,333	L'Aveyron.	ma. j. s.
Saint Génis.	862	Charente-Infér.	ma. j. s.
Saint-Georges sur Loire.	2,320	Maine & Loire.	tous les j.
Saint-Gerand-le-Puy.		L'Allier.	ma. j. s. d.
Saint-Germain-en-Laye.	8,954	Seine & Oise.	tous les j.
Saint-Gilles.	5,047	Le Gard.	ma. j. s
Saint-Gilles-sur-Vic.	780	La Vendée.	ma j. s.
Saint-Girons.	2,504	L'Arriége.	me. v. d.
Sainte-Hermian.	406	La Vendée.	ma. j. s.
Saint-Hilaire du Harcouet.	1,957	La Manche.	ma. v. d.
Saint-Hippolyte.	5,052	Le Gard.	ma. j. s.
Saint-Hippolyte.		Le Doubs.	ma. j. d.
Saint-Imier.		Le Haut-Rhin.	l. me. v.
Saint-James.	2,522	La Manche.	ma. v. d.
St.-Jean d'Angely,	5,400	La Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Saint-Jean-du-Gard.	3,203	Le Gard.	ma. j. s.
Saint Jean-de-Losne		Côte-d'Or.	ma. j. s.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
St.-Jean-de-Luz, . .	2,253	Basses-Pyrenées. . . .	l. ma. j. s.
St.-Jean-de-Maurienne.	2,258	Mont-Blanc.	tous les j.
Saint-Jean Pied de Port.	1,286	Basses-Pyrénées . . .	me. v. d.
Saint-Junien, ...	5,934	La Haute-Vienne. . .	me. v. d.
Saint-Just, ...	823	L'Oise.	tous les j.
Saint-Laurent. . . .	549	Gironde.	l. j. s.
Saint-Léonard, . . .	4,815	La Haute-Vienne. . .	ma. j. s.
Saint-Lis, ...	1,140	La Haute-Garonne. .	me. v. d.
Sainte-Livrade, . . .	2,639	Lot & Garonne. . .	ma. j. s.
Saint-Lô.	6,987	La Manche.	tous les j.
Saint-Macaire, ...	1,483	Gironde.	ma. j. s.
Saint-Maixent, ...	3,980	Les Deux-Sèvres. . .	l. ma. j. s.
Saint-Malo. . . .	9,147	Ille & Vilaine. . . .	l. me. s.
Saint-Marcellin, . .	3,047	L'Isère.	l. me. v.
Saint-Martin de Ré,	2,723	La Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Saint-Martin-d'Estreaux, . . .		La Loire.	ma. j. s. d.
Saint-Martin-Valmeroux, . . .		Le Cantal.	ma. j. s.
Saint-Martory, . . .	988	La Haute-Garonne. .	me. v. d.
Saint-Maurice, ...		L'Orne.	l. me. s.
Saint-Maximin. . . .	3,980	Le Var.	l. me. s.
Saint-Mihel, ...	5,541	La Meuse.	tous les j.
Saint-Nicolas. . . .	10,980	L'Escaut	tous les j.
Saint-Nicolas de la Grave,	2,500	Tarn & Garonne. . .	ma. j. s.
Saint-Nicolas du Port.	2,700	La Meurthe.	ma. j. s.
Saint-Omer, ...	20,109	Le Pas-de-Calais. . .	tous les j.
Saint-Palais.	1,000	Basses-Pyrénées. . .	me. v. d.
Saint-Peray, ...	1,652	L'Ardêche.	ma. j. s.
S. Pierre-d'Albigni. . .	2,714	Mont-Blanc.	ma. j. s.
Saint-Pierre le Moutier.	1,966	La Nievre.	ma. j. s. d.
Saint-Pol.	2,949	Pas de Calais. . . .	tous les j.
Saint-Pol de Léon. . .	5,385	Le Finistère. . . .	l. me. s.
Saint-Pons, ...	4,566	L'Hérault.	me. v. d.
Saint-Pourçain. . . .	3,395	L'Allier.	ma. j. s.
Saint-Quentin, . . .	10,477	L'Aisne.	tous les j.
Saint-Rambert, ...	2,596	L'Ain.	l. me. v.
Saint-Reme.		Alpes Maritimes . . .	l. me. s.
Saint-Remi, ...	5,055	Bouches-du-Rhône. .	l.m.m.j.v.s.
Saint-Romain, ...	1,200	La Seine-Inférieure. . .	tous les j.
Saint-Saën, ...	2,520	La Seine-Inférieure. .	ma. v. d.
* Saint-Salvador. . . .	5,146	Marengo.	
Saint-Sauveur, ...	229	Alpes-Maritimes. . . .	l. me. s.
Saint-Savin, ...	848	La Vienne.	me. v. d.
Saint-Savinien du Port.	2,878	La Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Saint-Seine, ...	753	La Côte-d'Or. . . .	ma. j. s. d.
Saint-Sernin.	1,014	L'Aveyron	me. v. d.
Saint-Servan.	8,836	L'Ille & Vilaine. . .	l. me. s.
Saint-Sever, ...	5,844	Les Landes.	ma. j. s.
Saint-Symphorien de Lay.	2,255	La Loire.	ma. j. s. d.
Saint-Symphorien d'Ozon.	1,292	Isère.	tous les j.
Saint-Tronc.	5,801	La Meuse-Inférieure. .	tous les j.
Saint Tropez, ...	3,156	Var.	l. me. s.
Saint-Vallery-sur-Somme.	3,328	La Somme.	tous les j.
Saint-Vallery.	5,017	La Seine-Inférieure. .	l. me. s.
Saint-Valier, ...	1,736	La Drôme.	tous les j.
Saint-Venant, ...		Le Pas-de-Calais. . .	tous les j.
Saint-Wast de la Hougue. . . .		La Manche.	ma. j. s.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Saint-Wist.	. .	Le Doubs.	ma. j. s. d.
Saint-Yrieix.	5,012	La Haute-Vienne.	me. v. d.
Salbris,	1,260	Loir & Cher.	me. v. d.
Salins,	8,125	Le Jura.	ma. v. d.
Sallanches.	. .	Léman	ma. j. s.
* Sallies.	6,205	Basses-Pyrénées.	
Salon,	5,100	Bouches-du-Rhône.	ma. j. s.
Saluces.	10,150	Stura.	ma. j. s.
Samer,	1,608	Le Pas-de-Calais.	tous les j.
Sancerre,	2,511	Le Cher.	ma. j. s.
Sancoins,	1,400	Le Cher.	ma. j. s.
* San-Peyre.	5,000	Stura.	
Sap (le).	. .	L'Orne.	ma. j. d.
Sarreguemines.	2,999	La Moselle.	ma. j. d.
Sarlat,	5,924	La Dordogne.	me. v. d.
Sarrebourg,	1,454	La Meurthe.	tous les j.
Sarrebruck.	5,191	Sarre.	tous les j.
Sarre-Louis	4,630	La Moselle	l. me. v.
Sarzanne	. .	Apennins.	tous les j.
* Sarzeau.	5,380	Morbihan.	
Saujon,	2,000	La Charente-Inférieure.	ma. j. s.
Saulieu,	2,887	La Côte-d'Or.	l. me. v.
Saumur,	9,636	Maine & Loire.	me. v. d.
Sauves,	2,960	Le Gard.	ma. j. s.
Sauzé,	1,295	Les Deux Sèvres.	ma. j. s.
Savenay.	1,814	La Loire-Inférieure.	ma. j. s.
Saverdun.	2,819	L'Arriège.	me. v. d.
Saverne,	3,980	Le Bas-Rhin.	tous les j.
Savigliano	18,752	Stura.	ma. j. s.
Savone.	. .	Montenotte.	ma. j. s.
Scheleftat.	7,464	Le Bas-Rhin.	l. me. v.
Sedan,	10,634	Les Ardennes.	tous les j.
Séez,	5,471	L'Orne.	l. me. s.
Segré.	558	Maine & Loire.	ma. j. s.
Selongey,	1,878	La Côte-d'Or.	l. me. v.
Sémur,	4,295	La Côte-d'Or.	l. me. v.
Sennecey,	2,345	Saône & Loire.	l. me. v.
Senlis,	4,312	L'Oise.	tous les j.
Sens,	10,117	L'Yonne.	l. me. v.
Serres,	1,219	Les Hautes-Alpes.	l. me. v.
Seure.	2,777	La Côte d'Or.	ma. j. s.
Severac le Château,	2,113	L'Aveyron.	ma. j. s.
Sévres.	2,643	Seine-&-Oise.	tous les j.
Seyne,	2,557	Les Basses-Alpes.	l. me. v.
Seyssel.	2,261	L'Ain.	l. j. s.
Sézanne,	4,149	La Marne.	ma. j. s.
Sienne.	. .	Ombrone.	ma. v. d.
Sijean.	1,822	L'Aude.	me. v. d.
Sillé-le Guillaume.	2,121	La Sarthe.	l. me. s.
Simmern.	. .	Rhin & Moselle.	l. me. v.
Sisteron,	3,891	Les Basses-Alpes.	l. me. v.
* Sleydinghe.	5,178		
Soignies.	4,247	Jemmapes.	tous les j.
Soissons,	7,229	L'Aisne.	tous les j.
Solre le Château.	1,525	Le Nord.	ma. j. s.
Sombernon.	755	La Côte-d'Or.	l. me. v.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
* Somerghem.	6,221	Escaut.	
* Sommariva del Bosco.	5,070	Stura.	
Sommieres,	3,367	Le Gard.	ma. j. s.
Songeons,	1,041	L'Oise.	ma. v. d.
Sospello,	2,990	Alpes-Maritimes.	l. me. s.
Souillac,	1,654	Le Lot.	me. v. d.
Souppes.	...	Seine & Marne.	ma. j. s. d.
Sourdeval,	3,896	La Manche.	ma. v. d.
Soutéraine. (la).	2,665	La Creuse.	me. v. d.
Souvigny,	2,625	L'Allier.	ma. j. s.
Spa	...	L'Ourte.	tous les j.
Spezzia (la).	...	Apennins	tous les j.
Spire,	3,744	Mont-Tonnerre.	ma. j. s.
Stenay,	3,599	La Meuse.	ma. v. d.
Strasbourg,	49,056	Le Bas-Rhin.	tous les j.
Surgeres,	1,477	La Charente-Inférieure.	l. ma. j. s.
Suze	...	Pô.	tous les j.
T			
Tain,	1,410	La Drôme	tous les j.
*Tamise.	5,475	Escaut.	
Tannay,	1,260	La Nièvre.	l. me. v.
Tarare,	2,170	Le Rhône.	ma. j. s. d.
Taraścon,	1,357	L'Arriège.	me. v. d.
Tarascon,	11,320	Bouches-du-Rhône.	l.m.m.j.v.s.
Tarbes,	6,777	Hautes-Pyrénées.	me. v. d.
Tartas	3,212	Les Landes	l. ma. j. s.
Taulignan	...	La Drôme	ma. j. s.
Tauves	2,288	Le Puy-de-Dôme	ma. j. s.
Tende	...	Alpes-Maritimes	l. me. s.
Terrasson.	2,969	La Dordogne	me. v. d.
Termonde	5,028	L'escaut	tous les j.
Tête de Buch (la)	2,310	Gironde	ma. j. s.
* Thiels	8,804	Lys.	
Thiers	10,605	Le Puy-de-Dôme	ma. j. s.
Thilliers (les)	...	Eure	tous les j.
Thionville	5,290	La Moselle	l. me. v. d.
Thiviers	1,524	La Dordogne	me. v. d.
Thoissey	1,442	L'Ain	l. me. v.
Thonon	3,164	Léman	ma j. s.
Thorigny	2,277	La Manche	ma. j. s.
Thouars	2,035	Les Deux-Sèvres	me. v. d.
Thury.	...	*V.* Harcourt.	
Tillières	...	Eure	l. me. s.
Tilly sur-Seulles	984	Le Calvados	l. me. s.
Tinchebray.	...	Orne	l. me. s.
Tirlemont	7,788	La Dyle	tous les j.
Tongres	2,973	Meuse-Inférieure	tous les j.
Tonnay-Charente	2,300	Charente-Inférieure	ma. j. s.
Tonneins.	6,061	Lot & Garonne	ma. j. s.
Tonnerre.	4,261	L'Yonne	l. me. v.
Tortone	8,480	Gènes.	tous les j.
Tostes	412	La Seine-Inférieure	tous les j.
Touci	1,974	L'Yonne	l. me. v.
Toul	6,940	La Meurthe	ma. j. s.
Toulon	22,000	Le Var	tous les j.
Toulon-sur-Aroux,	1,565	Saône & Loire	l. me. v.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
Toulouse	50,171	Haute-Garonne	me. v. d.
Touques	. . .	Le Calvados.	ma. j. s.
Tour du Pin (la)	1,589	Isère	tous les j.
Tournans	1,730	Seine & Marne	tous les j.
Tournay	21,303	Jemmapes	tous les j.
Tournon	3,300	L'Ardêche	tous les j.
* Tournon	7,124	Lot & Garonne	
Tournus	5,149	Saône & Loire	l. me. v.
Tours	20,240	Indre & Loire	tous les j.
Toury	. . .	Eure & Loire	tous les j.
Touvet (le)	. . .	Isère	ma. j. s.
Trarbach	506	Rhin-&-Mofelle	l. me. v.
Trappes	. . .	Seine & Oife	tous les j.
Treguier	2,064	Les Côtes du Nord	l. me. s.
Tremblade (la)	. . .	La Charente-Inférieure	ma. j. s.
Trèves	9,118	Saarre	l. me. v. d.
Trévoux	2,530	L'Ain	l. me. v.
Trie	800	Hautes-Pyrénées	me. v. d.
* Trino	5,405	Sésia.	
Troarn	868	Le Calvados	ma. j. s.
Troyes	24,061	L'Aube	tous les j.
Tulle	9,362	La Corrèze	me. v. d.
Tullins	3,715	L'Isère	l. m m. j. v. s.
Turcoing.	11,380	Le Nord	tous les j.
Turin	79,000	Pô	tous les j.
Turnhoult	8,065	Les Deux Nèthes	l. me. s.
V.			
Valançay,	2,299	L'Indre.	me. v. d.
Valence,	7,532	La Drôme.	tous les j.
Valence.	2,301	Tarn & Garonne.	ma. j. s.
Valence,	. . .	Marengo.	ma. j. s.
Valenciennes	16,918	Le Nord.	tous les j.
* Valenza	7,022	Lys.	
Valmont.	265	La Seine-Inférieure.	tous les j.
Valogne,	6,770	La Manche.	tous les j.
Valréas,	3,327	Vauclufe.	ma. j. s.
Vandœuvre,	1,716	L'Aube.	l. me. v.
Vannes,	9,131	Le Morbihan.	ma. j. s.
Vans, (les)	1,514	Ardèche.	ma. j. s.
Varades,	3,016	La Loire-Inférieure.	tous les j.
Varennes,	1,780	L'Allier	ma. j. s. d.
Varennes,	1,578	La Meufe.	l. me. v.
* Varneton.	5,054	Lys.	
Varzy.	2,030	La Nièvre.	l. me. v.
Vaffy,	2,170	La Haute-Marne.	ma. j. s.
Vatan,	2,066	L'Indre.	me. v. d.
Vaucouleurs,	2,205	La Meufe.	ma. j. s.
Vence.	. . .	Var	l. me. s.
Vendôme,	7,555	Loir & Cher.	tous les j.
Venloo,	4,082	Meufe-Inférieure.	l. me. s.
Verberie,	. . .	L'Oife	tous les j.
Verceil,	16,162	Sésia.	tous les j.
Verdun-fur-Meufe,	9,136	La Meufe.	tous les j.
Verdun-sur-le-Doubs.	1,699	Saône & Loire.	l. me. v.
Vermenton,	2,500	L'Yonne.	l. me. v.
Verneuil,	4,375	L'Eure.	l. me. s.

Bureaux.	*Population.*	*Départemens.*	*Départs.*
Vernon,	5,202	L'Eure.	tous les j.
Vernoux,	1,922	L'Ardèche.	ma. j. s.
Verpillière (la)	580	Isère.	tous les j.
Versailles,	27,574	Seine & Oise.	tous les j.
Vertus,	2,559	La Marne.	ma. j. s.
Verviers,	10,072	L'Ourte..	tous les j.
Vervins	2,827	L'Aisne.	l. me. v.
* Verzuolo,	5,002	Stura.	
Vesoul,	5,417	Haute-Saône.	l. me. v.
* Veterem,	6,274	Escaut.	
Veynes,	1,805	Hautes-Alpes.	l. me. v.
Vézelay,	1,576	L'Yonne.	l. me. v.
Vézelize,	1,800	La Meurthe.	ma. j. s.
Vic-Bigorre.		Hautes-Pyrénées.	me. v. d.
Vic-sur-Aisne		L'Aisne.	l. me. v.
Vic-sur-Cère		Cantal.	ma. j. s.
Vic-sur-Losse	2,850	Le Gers.	me. v. d.
Vienne,	10,362	L'Isère.	tous les j.
Vierzon,	4,000	Le Cher.	me. v. d.
Vigan, (le)	3,848	Gard.	ma. j. s.
Vignory,	1,169	La Haute-Marne.	l. me. v.
* Vigon	5,300	Pô.	
Vihers,	430	Maine & Loire.	me. v. d.
Vilaines la-Juhel.	2,420	La Mayenne.	l. me. s.
* Villafranca,	6,721	Pô.	
Ville aux Clercs (la).		Loir & Cher.	me. v. d.
Ville-Dieu,	2,624	La Manche.	ma. v. d.
Villefort,	1,003	La Lozère	ma. j. s.
Villefranche.	9,331	L'Aveyron	me. v. d.
Ville-Franche.	2,034	Haute-Garonne	me. v. d.
Ville-Franche.	5,022	Le Rhône.	l. me. v.
* Villemur,	5,488	Haute-Garonne.	
Villenaux	2,800	L'Aube	l. me. s.
Villeneuve-d'Agen,	10,500	Lot & Garonne.	ma. j. s.
Villeneuve d'Avignon,	3,400	Le Gard.	ma. j. s.
Villeneuve de Berg.	2,205	L'Ardèche	ma. j. s.
Villeneuve La Guyart.		L'Yonne.	l. me. v.
Villeneuve-S.-Georges.		Seine & Oise.	tous les j.
Villeneuve-sur-Vanne.	1,963	L'Yonne.	l. me. v.
Villeneuve sur Yonne.	4,945	L'Yonne.	l. me. v.
Villequier		Le Cher.	ma. j. s.
Villers-le-Bocage,	722	Le Calvados.	ma. v. d
Villers-Cotterets,	2,405	L'Aisne.	tous les j.
Ville-sur-Aujon.	1,841	La Haute-Marne	l. me. v.
Vimoutiers.	3,149	L'Orne	ma j. d.
Vintimille.		Alpes-Maritimes.	l. me. s.
Vire..	7,700	Le Calvados.	ma. v. d.
Virieu		L'Isère	ma. j. s.
Viteaux.	2,033	La Côte-d'Or	l. me. v.
Vitré.	8,809	L'Ille & Vilaine	l. me. s.
Vitry-sur-Marne.	6,925	La Marne.	ma. j. s.
Viviers.	1,892	L'Ardèche..	ma. j. s.
Vivonne.	2,295	La Vienne	l. ma. j. s.
Vizilles.	1,655	L'Isère.	tous les j.
Voghera.	10,023	Gènes.	tous les j.
Void,	1,108	La Meuse	ma. j. s.

Bureaux.	Population.	Départemens.	Départs.
Voiron.	5,399	L'Isère	tous les j.
Volterra.		Méditerranée.	ma. v.
Voltri.		Gênes.	ma. j. s.
Voute (la).	1,369	Ardèche.	tous les j.
Vouziers.	1,535	Les Ardennes.	l. me. s.
Uffel.	3,036	La Corrèze.	me. v. d.
Utelle	1,463	Alpes-Maritimes.	l. me. s.
Uzerches.	1,808	La Corrèze.	me. v. d.
Uzès.	6,350	Le Gard.	ma. j. s.
* Waerschoot.	5,208	Escaut.	
* Wazemmes.	5,995	Nord.	
Wesel.		Roër.	l. me. s.
Wissembourg	4,097	Le Bas-Rhin	ma. j. s.
Wormhoudt	3,345	Le Nord	tous les j.
Worms,	5,000	Mont-Tonnerre.	tous les j.
Y			
Ypres	15,148	La Lys.	tous les j.
Yssingeaux,	6,482	Haute-Loire	ma. j. s.
Yvetot.	10,000	La Seine-Inférieure.	tous les j.
Yvoy.		*Voy.* Carignan.	l. me. s.
Z			
* Zele.	7,574		

Armée d'Espagne.	lund. ma. j. s.
Division des Pyrénées-Orientales	me. v. d.
Armée d'Allemagne	tous les jours.
Armée du Nord	tous les jours.
Bureau françois à Milan.	tous les jours.
Division françoise à Zara	tous les jours.
Armée de Naples	mardi, vend.

DEPARTS POUR LES PAYS ÉTRANGERS.

VILLES *pour lesquelles il faut affranchir les Lettres, qui, sans cette formalité, resteroient au rebut.*

COLONIES, tous les jours.

Il faut affranchir jusqu'au port de mer pour les Colonies françoises de l'Amérique, les Indes, les Etablissemens françois aux Indes, les Etats-Unis d'Amérique.

ANGLETERRE, lundi, mercredi, samedi.

Il faut affranchir jusqu'à Douvres. pour Londres et l'Angleterre. Edimbourg et l'Écosse, Dublin et l'Irlande, les îles de Jersey, Guernesey et d'Aubigny.

POSSESSIONS DE LA MAISON D'AUTRICHE, tous les jours.

Il faut affranchir jusqu'à Strasbourg pour Braunau et l'Innviertel. Salsbourg et tout le pays de ce nom, Linz, Vienne et l'Autriche, Prague et la Bohême, Presbourg et la Hongrie, Leopold ou Lemberg, Cracovie et la Gallicie ou la Pologne autrichienne. Olmutz et la Moravie, Gratz et la Styrie, Troppau et la Silésie autrichienne, Carlowits et l'Esclavonie. Carlstadt et la Croatie, Hermanstadt et la Transilvanie. Clagenfurth et la Carinthie.

Le courrier part tous les jours, et il faut affranchir jusqu'à Véronne, pour Trieste, Fiume et l'Istrie, Laybach et la Carniole.

Partie du Royaume de Bavière, Trente, Brixen, Inspruck et le Tyrol.

Partie du Royaume d'Italie, Venise, Bassano, Belluno, Cadore, Padoue, Véronnette, Vicence, Trevise, l'Istrie italienne, la Dalmatie, les îles ex-Vénitiennes, et la République de Raguse.

ISLES D'ITALIE, tous les jours.

Il faut affranchir jusqu'à Véronne, pour Corfou et les Isles adjacentes; et *jusqu'à Gênes*, pour Gagliari et l'isle de Sardaigne.

ÉTATS DU LEVANT tous les jours.

Pour Constantinople et toute la Turquie, *il faut affranchir* par Vienne, *jusqu'à Strasbourg*, et par mer *jusqu'à Marseille*.

Il faut affranchir jusqu'à Marseille pour la Morée, les Isles de Candie, de Negrepont et tout l'Archipel, Smirne, Alep et les Echelles du Levant, Alexandrie, le Caire et l'Egypte, Alger, Maroc, Tripoli, Tunis.

Il faut pareillement affranchir jusqu'à Marseille ou *Rome*, pour l'île de Malte et celle de Gose. Par *Marseille*, le courrier part tous les jours; et par *Rome*, les mardis et vendredis.

VILLES *pour lesquelles on ne peut pas affranchir.*

ROYAUMES D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

Les lettres et paquets pour Barcelonne, Lérida, Tarragone, Tortose et la Catalogne, les Isles Baléares, ou les Isles de Majorque, Minorque et d'Ivica, partent, par Perpignan, les vendredis et dimanches; et ceux pour Madrid et toute l'Espagne, Lisbonne et tout le Portugal, partent, par Bayonne, les mardis et samedis.

VILLES *pour lesquelles on est libre d'affranchir ou de ne point affranchir.*

ROYAUME DE HOLLANDE, tous les jours.

On peut affranchir jusqu'à destination, pour Amsterdam, et pour tout le Royaume de Hollande.

ROYAUME DE PRUSSE, tous les jours.

On peut affranchir jusqu'à Gueldres, *Meurs*, ou *Clèves*, pour Berlin, Franfort sur l'Oder, la Marche ou le Brandebourg, Magdebourg, Kœnigsberg et le royaume de Prusse, le grand duché de Varsovie, Breslau et la Silésie.

ÉTATS *desservis par les postes du Prince de la Tour et Taxis*, tous les jours.

On affranchit si l'on veut jusqu'à Erfurt pour Dresde, Leipzik, le royaume de Saxe, Bautzin et la Haute-Lusace, Weimar, Gotha et la Haute-Saxe, la Principauté d'Anhalt.

On peut aussi affranchir jusqu'à Wetzlaer, pour Cassel et la Hesse.

On peut aussi affranchir jusqu'à Hambourg pour les duchés de Meklembourg, de Courlande et de Holstein, Oldembourg, Stockholm et la Suède, Stralsund, la Poméranie, la Norwège et l'Islande, Copenhague et le Danemarck, Saint-Pétersbourg et toutes les Russies, Vilna et la Pologne Russe.

On peut affranchir jusqu'à destination, pour Bayreuth et Anspach, Hildesheim, Minden, Munster et Paderborn; Erfurt, Mulhausen en Thuringe et Leichsfeld; Hanovre, Lunebourg, Osnabruck, Goettingen et tout le Hanovre;

Ratisbonne ou Regensbourg, Aschaffembourg, Wetzlaer et les possessions du Prince Primat; Munich, Ingolstadt, et la Bavière; Bamberg, Freysingen, Kempten, Passau, Sulzbach, Ulm, Wurtzbourg, Dusseldorff et le duché de Berg; Baden, Bruchsall, Carlsruhe, Dourlach, Etteinheim, Heidelberg, Kehl, Lahr, Manheim, Offembourg, Rastadt et tout le duché de Baden; Canstadt, Elwaugen, Stutgard et le Wurtemberg; Darmstadt, le royaume de Westphalie, Friedberg, le duché de Hesse-Darmstadt; Fribourg et le Brisgaw, Mergentheim, Lindau en Souabe; les Principautés de Furstemberg, de Hohenlohe, de Hohenzollern et de Waldeck; Augsbourg, Lubeck, Nuremberg, Francfort sur le Mein, Bremen, Hambourg et le duché de Brunswick.

SUISSE, lundi, mercredi, vendredi.

On peut affranchir jusqu'à Huningue, pour les cantons Suisses d'Appenzell, Bâle, Glaris, Lucerne, Saint-Gall, Schaffousen, Schwitz, Zurich, Zug, Coire et les Grisons, Bellinzona et le canton du Tessin, Frauenfeld et la Thurgorie, Stanz et le canton d'Underwale, Altorff et le canton d'Uri.

Les lettres et paquets partent les lundis, mercredis et vendredis pour Soleure et le canton de ce nom, Arau et l'Argovie, Berne et le canton de ce nom, Fribourg et le canton de ce nom; et l'*on peut affranchir jusqu'à* Bienne; *on peut affranchir jusqu'à Pontarlier*, pour Lauzanne et le canton de Vaud, Sion et la République Valaisaine; et les lettres partent les mardis, jeudis et samedis.

ROYAUME D'ITALIE, tous les jours.

On peut affranchir jusqu'à destination, pour Bergame, Bologne, Brescia, Cesena, Como, Cremone, Ferrare, Mantoue, Milan, Modène, Novare, Reggio, et tout le royaume d'Italie.

PIOMBINO.

On peut affranchir jusqu'à destination pour cette Principauté.

LUCQUES, mardi, vendredi.

On peut affranchir jusqu'à Sarzane, pour cette Principauté.

ÉTATS ROMAINS, mardi, vendredi.

On peut affranchir jusqu'à Rome, pour Rome, et tous les Etats Romains.

NAPLES, mardi, vendredi.

On peut affranchir jusqu'à Rome pour Naples, Messine, Palerme, tout le territoire de Naples et des Deux-Siciles.

ADMINISTRATION

DE L'ENTREPRISE GÉNÉRALE DES MESSAGERIES,

Rue Notre-Dame des Victoires, hôtel des Messageries impériales.

Cet établissement, spécialement chargé des transports du Gouvernement et des administrations publiques, offre au commerce et aux particuliers une centralité de services des Messageries sur tous les points de l'Empire François, et par ses correspondans dans le Piémont, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, etc.

L'Administration tient ses assemblées les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de midi à quatre heures.

Il y a toujours à l'hôtel des Messageries un Administrateur pour recevoir les réclamations du public et y faire droit.

Administrateurs, Messieurs,

Denanteuil, aîné.
Bureau.
Catherine Saint-Georges.
Caylus.
Denanteuil Lanorville.
Touchard.
Gevaudan.

Adjoints, Messieurs,

Provigny.
Joliveau.
Lecocq.
Dutillet.
Chandonné.
Clément Denanteuil.
Besson.

Chefs de Division.

M. Burdel. M. Treittinger. M. Labastiolle.

M. Lefebvre, *Caissier-Général.*

M. Taupin, *Secrétaire-général.*

Conseil de l'Administration.

M. de Callissanne, M. Chignard, } *Jurisconsultes.*
M. Bonnet, *Avocat plaidant.*
M. Bouricard, *Avoué au Tribunal de première instance.*
M. Robin, M. Soudez, } *Avoués de la Cour d'Appel.*
M. Gorneau jeune, *Défenseur officieux près le Tribunal de Commerce.*
M. Boileau, *Notaire.*
M. Houard, *Agent de change.*
M. Vincent de Saint-Hilaire, *Commissaire-Priseur.*
M. Couserans, *Officier de santé.*

Bureau des Recouvremens.

Ce Bureau est chargé particulièrement du recouvrement des effets de commerce, de Paris sur les Départemens, et des Départemens sur Paris.

Nota. On fait des compositions avec les maisons de commerce pour le transport des fonds et des marchandises, en raison de l'importance des expéditions.

Départs et arrivées des Diligences.

VILLES de passage ou de destination des Diligences.	Lieues.	Départ de Paris. Jours.	Heures.	Tems en Route.	Retours pour Paris. Jours.	Heures.	Tems en Route.	Villes de Correspondance.
Abbeville, *Voyez* Calais. . . .	42	tous les 2 jours.	midi.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Hesdin. Eu.
Alençon, *Voyez* Rennes. . . .	50	tous les jours.	6 h. m.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Neufchâtel, Mamers, Belesme. Seez. Argentan.
Amiens, *Voyez* Calais.	32	tous les jours.	midi.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Montdidier, Arras.
Angers, *Voy.* Nantes.	76	tous les 2 jours.	7 h. m.					
Angoulême, *Voy.* Bordeaux . .	120	tous les jours.	2 h. s.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Jarnac, Cognac, Saintes, Blayes.
Anvers.	85	tous les jours.	midi.	3 j. ½	tous les jours.	2 h. s.	3 j.	Toute la Hollande.
Auxerre, *Voy.* Lyon	42	tous les jours.	7 h. m.					
Avallon, *Voy.* Lyon.	55	tous les jours.	7 h. m.					
Bar-sur-Ornain, *V.* Strasbourg.	64	tous les 2 jours.	2 h. s.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Villotte, St.-Mihiel.
Bale.	123	tous les 4 jours.	6 h. m.	6 j.	tous les 4 jours.	6 h. m.	6 j.	Toutes les villes de Suisse.
Beauvais, *Voyez* Calais. . . .	17	tous les jours.	midi.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Clermont-Oise. Gisors.
Belfort, *Voy.* Bâle	108	tous les 4 jours.	6 h. m.	. . . .	tous les 4 jours	. . . .	5 j.	Porentruy, Colmar, Anspach, Izenheim.
Besançon	100	tous les 4 jours.	6 h. m.	5 j.	tous les 4 jours.	midi.	5 j.	Genève, Pontarlier, Lons-le-Saulnier, Salins.
Blois, *Voyez* Bordeaux.	44	tous les 2 jours.	2 h. s.					
Bordeaux, par Orléans. . . .	157	tous les 2 jours.	2 h. s.	5 j.	tous les 2 jours.	6 h. m.	5 j.	Mont-de-Marsan, Agen, Bayonne, Toute l'Espagne.
Bordeaux, par Vendôme. . .	157	tous les 2 jours.	2 h. s.	5 j.	tous les 2 jours	6 h. m.	5 j.	Id.
Boulogne, *Voyez* Calais. . . .	61	tous les 2 jours.	midi.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Castel, St.-Omer.
Brives, *Voy.* Toulouse.	123	tous les 2 jours.	5 h. m.					
Bruxelles.	75	tous les jours.	midi.	3 j.	tous les jours.	7 h. m.	2 j. ½	Anvers, Liége, Namur.
Caen.	56	tous les jours.	6 h. m.	1 j. ½	tous les jours.	4 h. m.	1 j. ½	Vire, Bayeux, St.-Lô, Carentan, Cherbourg, Avranches.
Cahors, *Voy.* Toulouse.	154	tous les 2 jours.	5 h. m.					
Calais	70	tous les 2 jours.	midi.	2 j. ½	tous les 2 jours.	9 h. m.	2 j. ½	Doulens, Arras, Bethune, S. Omer, Hesdin, Graveline, Dunkerque.
Cambray, *Voy.* Bruxelles. . . .	44	tous les jours.	midi.					
Châlons sur Marne, *Voy.* Strasbourg ou Metz	43	tous les jours.	2 h. s.					
Châlons sur [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]					

Chartres	24	tous les 2 jours.	[illegible]	2 j.	. . . .	. . . .	. . . .	Buzançois, Chatillon-sur-Indre.
Châteauroux, *Voy.* Toulouse.	65	tous les 2 jours.	5 h. m.					
Château-Thiéry, *Voy.* Strasbourg ou Metz	24	tous les jours.	2 h. s.					
Chatelleraut, *Voy.* Bordeaux	79	tous les jours.	2 h. s.					
Chaumont, *Voy.* Bâle	61	tous les 4 jours.	6 h. m.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Bourbonne.
CLERMONT	95	tous les 2 jours.	10 h. m.	4 j.	tous les 2 jours.	3 h. m.	4 j.	Aurillac, Le Puy, Mende, St-Flour, Roanne.
Cosne, *Voy.* Clermont	46	tous les 2 jours.	10 h. m.					
Dijon, *Voy.* Besançon. . . .	78	tous les 4 jours.	6 h. m.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Vitteaux, Rouvray, Sémur, Auxonne.
Dôle, *Voy.* Besançon.	90	tous les 4 jours.	6 h. m.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Salins, Arbois, Lons-le-Saulnier.
Douay, *Voy.* Lille	50	tous les 2 jours.	10 h. m.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Béthune, Arras.
Dreux, *Voy.* Rennes.	22	tous les jours.	6 h. m.					
Epernay, *V.* Strasbourg ou Metz	35	tous les jours.	2 h. s.					
Etampes, *Voy.* Orléans. . . .	14	tous les jours.	5 h. s.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Dourdan.
Evreux, *Voy.* Caen.	27	tous les jours.	6 h. m.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	L'Aigle, Louviers.
Falaise.	57	tous les jours.	5 h. m.	2 j.	tous les 2 jours	3 h. m.	2 j.	
Ferté-Bernard (la). *Voy.* Nantes.	43	tous les 2 jours.	7 h. m.					
GENÈVE.	130	tous les 4 jours.	8 h. m.	6 j.	tous les 4 jours.	1 h. s.	6 j.	Chambéry.
Ham, *Voy.* St-Quentin	30	tous les 2 jours.	8 h. m.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Beauvais, Chauny.
Joigny, *Voy.* Besançon. . . .	36	tous les 4 jours.	6 h. m.					
Langres, *Voy.* Bâle	69	tous les 4 jours.	6 h. m.					
LAON	35	tous les 2 jours.	5 h. s.	1 j. ½	tous les 2 jours.	8 h. m.	1 j. ½	Marle, Vervins, La Fère.
Laval, *Voy.* Rennes.	72	tous les jours.	6 h. m.					
LIÉGE.	99	tous les jours.	midi.	4 j.	tous es jours.	4 h. m.	4 j.	Maestricth, Aix-la-Chapelle. Juliers, Cologne. Bonn et toutes les villes jusqu'à Hambourg.
LILLE, par Arras.	59	tous les 2 jours.	10 h. m.	3 j.	tous les 2 jours	9 h. m.	3 j.	St-Omer, Dunkerque, Menin,
LILLE, par St.-Quentin. . . .	59	tous les 2 jours.	8 h. m.	2 j.	tous les 2 jours.	4 h. m.	2 j.	Courtray, Bruges, Gand et toutes les villes de Flandres.
Limoges, *Voy.* Toulouse. . . .	98	tous les 2 jours.	5 h. m.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Périgueux, Gueret.
Lizieux, *Voy.* Caen.	45	tous les jours.	6 h. m.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Falaise, Pont-Audemer, Honfleur.
Louvain, *Voy.* Liége.	78	tous les jours.	midi.					
Lunéville, *Voy.* Strasbourg. . .	92	tous les 2 jours.	2 h. s.					
[illegible]	[illegible]	tous les 2 jours.	5 h. m.					

VILLES de passage ou de destination des Diligences.	Lieues.	Départs de Paris — Jours.	Départs de Paris — Heures.	Tems en Route.	Retours pour Paris — Jours.	Retours pour Paris — Heures.	Tems en Route.	Villes de Correspondance.
Lyon, par Auxerre	120	tous les jours.	6 h. s.	4 j.	tous les jours.	5 h. m.	4 j.	Grenoble, Marseille, Montpellier, Digne, Gap, Nice, Privas, Toulon, Valence, Nismes, Montbrison, Le Puy, Chambery, Draguignan, Avignon, St.-Etienne; toutes les villes d'Italie et du Piémont.
Lyon, par Moulins	120	tous les jours.	10 h. m.	5 j.	tous les jours.	5 h. m	5 j.	Id.
Mâcon, *Voy.* Lyon	100	tous les jours.	7 h. m.					Bourg.
Magny, *Voy.* Rouen	16	tous les jours.	5 h. m.					Gisors.
Malines, *Voy.* Anvers	78	tous les jours.	midi.					
Mans (Le), *Voy.* Nantes	53	tous les 2 jours.	7 h. m					Château-du-Loir.
Mantes, *Voy.* Caen	16	tous les jours.	6 h. m.					Houdan, Pontchartrain.
Mayence	140	tous les 2 jours.	2 h. s.	5 j.	tous les 2 jours.	7 h. m.	5 j.	Francfort, et toute l'Allemagne.
Mayenne, *Voy.* Rennes	64	tous les jours.	6 h. m.					Fougères, Ernée.
Meaux, *V.* Strasbourg et Metz	12	tous les jours.	2 h. s.					
Melun, *Voy.* Lyon	12	tous les jours.	7 h. m.					
Metz, *Voy.* Mayence	80	tous les 2 jours.	2 h. s.	3 j.	tous les 2 jours.	7 h. m.	3 j.	Nancy, Luxembourg.
Mézières, *V.* Sedan	60	3 fois par mois.	5 h. s.	2 j. ½	3 fois par mois.	8 h. m.	2 j. ½	Rocroy, Givet, Charleville.
Mons, *Voy.* Bruxelles	60	tous les jours.	midi.					Nivelles, Courcelles, Namur.
Montauban, *Voy.* Toulouse	170	tous les 2 jours.	5 h. m.					
Montreuil, *Voyez* Calais	53	tous les 2 jours.	midi.					Hesdin.
Mortagne, *Voy.* Rennes	40	tous les jours.	6 h. m.					Belesme.
Moulins, *V.* Clermont et Lyon	73	tous les jours.	10 h. m.					Roanne, Mont-Luçon.
Mulhausen, *Voy.* Bâle	115	tous les 4 jours.	6 h. m.					Altkirch, Isenheim, Colmar.
Nantes	97	tous les 2 jours.	7 h. m.	4 j.	tous les 2 jours.	4 h. m	4 j.	L'Orient, Brest, St-Malo, toute la Bretagne.
Nancy, *Voy.* Strasbourg	85	tous les 2 jours.	2 h. s.					Epinal, Plombières.
Napoléon, *Voy.* La Rochelle	[illegible]	tous les 2 jours.	5 h. m.					
Nemours, *Voy.* Clermont	20	tous les 2 jours.	10 h. m.					
Niort, *Voy.* La Rochelle	108	tous les 2 jours.	5 h. m.					Fontenay, Napoléon.
Nogent le Rotrou, *Voy.* Nantes	38	tous les 2 jours.	7 h. m.					
[illegible]	[illegible]	tous les 2 jours.	6 h. m.					La Fère.

ORLÉANS	30	tous les 2 jours.	5 h. s.	15 h.	tous les 2 jours.	5 h. s.	15 h.	Bourges, Chartres.
Péronne, *Voy.* Bruxelles	35	tous les jours.	midi.					
Poitiers, *Voy.* Bordeaux	89	tous les jours.*	2 h. s.					
RHEIMS	40	7 fois par mois.	5 h. s.	1 j. ½	7 fois par mois.	8 h. m.	1 j. ½	Stenay.
RENNES	91	tous les jours.	6 h. m.	4 j.	tous les jours.	4 h. m.	4 j.	L'Orient, Brest, S. Malo, S. Brieux, Quimper, toute la Bretagne.
Riom, *Voy.* Clermont	92	tous les 2 jours.	10 h. m.					
ROCHELLE (LA)	125	tous les 2 jours.	5 h. m.	4 j. ½	tous les 2 jours.	6 h. m.	4 j. ½	Rochefort.
ROUEN, par Magny	32	tous les jours.	5 h. m.	13 h.	tous les jours.	6 h. m.	13 h.	Le Hâvre, Dieppe, Fécamp, Caudebec, Pont-Audemer, Honfleur.
ROUEN, par Mantes	34½	tous les 2 jours.	4 h. s.	18 h.	tous les 2 jours.	5 h. s.	18 h.	Louviers.
Roye, *Voy.* Bruxelles	28	tous les jours.	midi.	. . .	. . .	. . .	. . .	Montdidier.
Sainte-Ménéhoult, *Voy.* Metz	53	tous les 2 jours.	2 h. s.					
Saint-Maixent, *V.* La Rochelle	103	tous les 2 jours.	5 h. m.					
SAINT-QUENTIN	35	tous les 2 jours.	8 h. m.	1 j.	tous les 2 jours.	6 h. m.	1 j.	Guise, Landrecies, Maubeuge, Avesnes.
SEDAN	65	8 fois par mois.	5 h. s.	4 j.	8 fois par mois.	8 h. m.	4 j.	Luxembourg.
Sens, *Voy.* Lyon	28	tous les jours.	7 h. m.					
Soissons, *Voy.* Laon, Rheims ou Sédan	26	tous les jours.	5 h. s.					
STRASBOURG	122	tous les 2 jours.	2 h. s.	5 j.	tous les 2 jours.	7 h. m.	5 j.	Mayence et les villes d'Allemagne.
Tonnerre, *Voy.* Besançon	49	tous les 4 jours.	6 h. m.					
TOULOUSE	182	tous les 2 jours.	5 h. m.	8 j.	tous les 2 jours.	6 h. m.	8 j.	Foix, Carcassonne, Rhodès, Auch, Pau, Tarbes, Perpignan, Alby, et toute l'Espagne.
Tours	59	tous les jours.	2 h. s.	2 j.	tous les jours.	2 h. m.	2 j.	Saumur, Loches.
Troyes, *Voy.* Bâle	40	tous les 4 jours.	6 h. m.	. . .	. . .	. . .	. . .	Arcis-sur-Aube.
Uzerches, *Voy.* Toulouse	113	tous les 2 jours.	5 h. m.	. . .	. . .	. . .	. . .	Tules.
Valenciennes, *Voy.* Bruxelles	52	tous les jours.	midi.					S.-Amand, Tournay, Maubeuge, Lequesnoy, Avesnes.
Verdun, *Voy.* Metz	64	tous les 2 jours.	2 h. s.					
Verneuil, *Voy.* Rennes	31	tous les jours.	6 h. m.					
Vezoul, *Voy.* Bâle	87	tous les 4 jours.	6 h. m.					
Vierzon, *Voy.* Toulouse	52	tous les 2 jours.	5 h. m.	. . .	. . .	. . .	. . .	Bourges.
Vitré, *Voy.* Rennes	81	tous les jours.	6 h. m.					
Vitry-sur-Marne, *V.* Strasbourg	51	tous les 2 jours.	2 h. s.					

EXTRAIT DU CEREMONIAL DU PALAIS.

Des Présentations.

ARTICLE PREMIER. Les jeudis et dimanches après la messe il y a dans la salle du Trône un grand lever, à la suite duquel Sa Majesté admet les présentations.

2. Les présentations sont de plusieurs espèces.

Lorsqu'une ville, un département, ou une corporation quelconque demande à être présentée à l'Empereur, cela doit être considéré comme une simple présentation. Les Chambellans en envoient la demande au Ministre dans les attributions duquel peut se trouver la députation à présenter, en même temps qu'ils en rendent compte à S. M. C'est au Ministre qu'il appartient de présenter la députation à un des levers du jeudi ou dimanche, à moins que S. M. ne veuille la recevoir en secret pour des motifs particuliers.

3. Les individus nommés à une des grandes fonctions nationales, aux places du service d'honneur de LL. MM., de celui des Princes et Princesses, d'Ambassadeur ou Ministre dans les Cours étrangères, ou aux emplois de Général, Colonel, Président de collége électoral et d'arrondissement, Membre de collége électoral de département, Evêque, Préfet, Maire des quarante-trois principales villes, Président et Procureur impérial près les Cours d'appel ou de justice criminelle, et Président de consistoire, ont l'honneur d'être présentés à l'Empereur. Ces présentations sont faites à S. M. par le Chambellan de jour; elles peuvent l'être par un Prince, un ministre ou un grand Officier de la Couronne. On doit s'adresser au Chambellan de jour, afin d'obtenir l'agrément de S. M. pour lui être présenté: le secrétaire de la chambre tient un registre où sont inscrites toutes les personnes présentées.

4. Les mêmes individus désignés dans l'article précédent, qui arrivent à Paris ou qui en partent pour retourner à leurs fonctions, peuvent être présentés à S. M. à leur arrivée et à leur départ. Ils en sont prévenus par le Chambellan de jour, qui les nomme à S. M.

5. Les étrangers sont présentés à S. M. au cercle diplomatique, par leurs Ambassadeurs ou Ministres, ou bien aux levers des jeudi et dimanche, par le ministre des relations extérieures; ils entrent en même temps que les personnes désignées dans les deux articles précédens.

6. Les dames, soit Françoises, soit étrangères, sont présentées à S. M. au cercle du dimanche, qui a lieu, après la messe, dans l'appartement ordinaire de l'Empereur.

Les personnes présentées à l'Empereur peuvent l'être ensuite à l'Impératrice.

Ces présentations sont faites à l'Empereur par la Dame d'honneur, ou la Dame d'atour, ou une des Dames du Palais, ou des Princesses, ou par une dame épouse d'un des grands Officiers de l'Empire.

La Dame qui demande à être présentée, s'adresse à l'une des Dames par qui la présentation doit être faite : celle-ci, pour en obtenir la permission de l'Empereur, s'adresse au Chambellan de jour.

Les Dames épouses des Fonctionnaires désignés ci-dessus (art. 3), ont le droit d'être présentées.

7. Toutes autres personnes que celles désignées dans les articles précédens, peuvent demander à être présentées ; et si S. M. l'agrée, elles le sont à un des levers du jeudi ou dimanche, avant la messe.

8. Après les présentations, le Chambellan de jour fait entrer toutes les personnes auxquelles S. M. a accordé une audience, qui entrent seules, et suivant l'ordre qu'elle a déterminé.

9. Les personnes qui doivent prêter serment entre les mains de S. M., le prêtent à un des levers du jeudi ou du dimanche.

10. Les présentations à l'Impératrice ont lieu à son lever, de la même manière que pour l'Empereur, et après les grandes entrées.

11. Les présentations ont lieu chez les Princes et Princesses de la même manière et au jour qu'ils indiquent.

12. Les Ministres et les grands Officiers de l'Empire, les Ambassadeurs, Ministres et Etrangers, les Membres du Sénat et du Conseil d'Etat, les Présidens du Corps législatif et du Tribunat, sont présentés aux Princes et Princesses lorsqu'ils l'ont été à LL. MM.

13. Lorsque les personnes désignées dans les articles précédens auront été présentées à LL. MM. pour leur départ, elles doivent éviter de se trouver dans des endroits où l'Empereur et l'Impératrice pourraient aller.

Les Chambellans ou Maîtres des cérémonies ont soin d'en prévenir LL. AA. II., les Ministres, et les grands Officiers de l'Empire.

DEUILS DE COUR.

Art. 1er. Les deuils de Cour sont portés par l'Empereur, l'Impératrice, les Princes et Princesses, les Ministres, tous les grands Officiers de l'Empire, civils et militaires, et les Officiers de la Maison de l'Empereur, de l'Impératrice, des Princes et Princesses; les Sénateurs, les Conseillers d'état, les Législateurs pendant leur session, le grand Procureur général et les Magistrats du Parquet de la haute Cour impériale, les Magistrats de la Cour

de cassation, les Officiers de la garde impériale et toutes les personnes presentées à LL. MM.

Le grand Maître des cérémonies prend les ordres de l'Empereur pour les deuils, les notifie aux personnes ci-dessus désignées, et en informe les membres du Corps diplomatique.

2. Les deuils de Cour se divisent en grand deuil et en deuil ordinaire.

3. Les grands deuils se portent pour l'Empereur, l'Impératrice, la mère de l'Empereur, le père et la mère de l'Impératrice, les oncles et tantes de Leurs Majestés, le Prince impérial et les autres enfans de l'Empereur, les Princes frères ou beaux-frères de l'Empereur, les Princesses sœurs ou belles-sœurs de l'Empereur, et les autres Princes de la Famille impériale, tant dans la ligne ascendante que descendante.

Le deuil de l'Empereur est porté par tous les Officiers de l'armée, et les cravates des drapeaux, étendards et guidons, sont en noir.

Les deuils ordinaires se portent, pour les Princes du sang, pour les têtes couronnées, pour les Souverains qui ne sont pas couronnés, mais auxquels l'Empereur accorde le titre de *Frères*; pour les enfans des têtes couronnées; pour les enfans des Princes qui ne sont pas couronnés, mais qui jouissent du titre de *Frères*; pour les frères et sœurs des têtes couronnées, pour les frères et sœurs des Princes qui sont en possession du titre de *Frères*.

4. Les grands deuils se partagent en trois temps:

1°. La laine, 2°. la soie et les pierres noires, 3°. le petit deuil et les diamans.

Habillement des Hommes.

5. L'Empereur porte le grand deuil en violet; habit de drap boutonné tout du long, sans laisser voir la chemise; les manches fermées jusqu'aux poings, et garnies de petites manchettes plates et cousues;

Le collet garni d'un rabat de toile de Hollande;

Les bas de laine violette;

Les souliers de drap violet, avec les boucles d'acier tirant sur le violet;

L'épée garnie d'acier de même couleur, avec le ceinturon de drap violet;

Le chapeau noir, garni d'un crêpe violet;

Les gants violets avec la garniture.

6. L'habillement des autres personnes, pour le grand deuil, est cheveux sans poudre, habit de drap noir, souliers bronzés, bas de laine noire, l'épée noire, garnie d'un crêpe; boucles noires, cravate de batiste, pleureuses.

7. Le second temps du deuil, ou le deuil ordinaire, est, pour

l'Empereur, habit, veste et culotte de drap violet, bas de soie violette, manchettes de mousseline d'effilé, boucles et épée d'argent, un ruban violet à l'épée; et pour les autres personnes, habit de drap noir, bas de soie noire, boucles et épée d'argent, un ruban noir à l'épée.

8. Le troisième temps du deuil, ou le petit deuil, est, pour l'Empereur, ainsi que pour les autres personnes, habit noir de soie, épée et boucles d'argent, bas blancs de soie, nœud d'épée noir et blanc.

Habillement des Femmes.

9. *Premier temps*, ou grand deuil.

Vêtement de laine noire : pendant la première moitié de ce premier temps, coiffure et fichu de crêpe noir; pendant la seconde moitié, coiffure et fichu de crêpe blanc, garni d'effilé uni.

Deuxième temps, ou deuil ordinaire.

Vêtement de soie noire : en hiver, le pou-de-soie : en été, le taffetas de Tours; les coiffures et garnitures en crêpe blanc, garni d'effilé.

Troisième temps, ou petit deuil.

Le blanc uni, ou le noir et blanc.

10. Pendant le grand deuil, dans les grandes cérémonies, les hommes ajoutent à leur costume un manteau, un crêpe pendant au chapeau, et une cravate longue.

Le manteau de l'Empereur est en violet; celui des autres personnes est en étoffe de laine noire.

La longueur du manteau se règle suivant le rang de la personne.

La queue du manteau de l'Empereur est longue de cinq pieds; celle du manteau du Prince impérial, de quatre pieds; celle du manteau des Frères de l'Empereur, de trois pieds et demi; celle du manteau des autres Princes, de deux pieds.

Les manteaux des Ministres, des grands Officiers civils et militaires, et des Présidens des grands Corps de l'Etat, ne traînent que de trois à quatre doigts; le manteau des autres personnes désignées dans l'art. 2, descend jusqu'à la cheville.

11. Pendant le grand deuil et dans les grandes cérémonies, les femmes ajoutent à leur habillement une mante noire, dont la longueur est également réglée sur le rang de la personne qui la porte, et un petit voile de crêpe noir sur la tête.

12. Lorsque l'Empereur est en grand deuil, s'il reçoit des révérences, il y admet toutes les personnes présentées. Dans cette cérémonie, les hommes portent le manteau et le crêpe; et les dames, la mante et le voile.

13. Dans les grands deuils, la chambre et l'anti-chambre de l'Empereur sont tendues en violet : les carreaux, les fauteuils et les tapis de la Chapelle, sont également en violet.

Les voitures de S. M. sont aussi drapées de la même couleur.

Les Princes de la Famille impériale et les Princes de l'Empire tendent leur antichambre en noir; leurs voitures sont drapées en noir.

Les Ministres, les grands Officiers civils et militaires, les Présidens du Sénat, du Conseil d'Etat et du Corps législatif, drapent leurs voitures en noir.

La livrée, tant de la Maison de l'Empereur que des autres personnes désignées ci-dessus, est habillée en noir.

Pendant le 2e et le 3e temps du deuil, ils portent des aiguillettes de la couleur de la livrée.

14. La durée des deuils est réglée comme il suit :

Grand Deuil.

Pour l'Empereur, trois mois.
Savoir : 1er temps. . . 1 mois
2e temps. . . 1 mois
3e temps. . . 1 mois

Pour l'Impératrice et la mère de l'Empereur, deux mois.
Savoir : 1er temps. . . 1 mois
2e temps. . . 15 jours
3e temps. . . 15 jours.

Pour le Prince impérial, un mois.
Savoir : 1er temps. . . 15 jours
2e temps. . . 8 jours
3e temps. . . 8 jours.

Pour les autres enfans de l'Empereur. un mois.
Savoir : 1er temps. . . 15 jours
2e temps. . . 8 jours
3e temps. . . 8 jours.

Pour un frère ou une sœur, beau-frère ou belle-sœur de l'Empereur, un mois.
Savoir : 1er temps. . . 15 jours
2e temps. . . 8 jours
3e temps. . . 8 jours.

Pour un autre Prince de la Famille impériale, tant de la ligne ascendante que descendante, vingt-un jours.
Savoir : 1er temps. . . 7 jours
2e temps. . . 7 jours
3e temps. . . 7 jours.

Deuils ordinaires.

15 Pour les Princes du sang, dix jours.
Savoir : 1er temps. . . 5 jours.
2e temps. . . 5 jours.

Pour les têtes couronnées ayant un degré de parenté avec S M., un mois.
Savoir : 1er temps. . . 15 jours.
2e temps. . . 15 jours.

Pour les têtes couronnées n'ayant aucun degré de parenté avec S. M, vingt-un jours.
Savoir : 1er temps. . . 11 jours.
2e temps. . . 10 jours.

Pour les enfans des têtes couronnées et les Princes héréditaires, neuf jours.
Savoir : 1er temps. . . 5 jours.
2e temps. . . 4 jours.

Pour les enfans des Princes qui ne sont pas couronnés, mais auxquels l'Empereur accorde le titre de *Freres*, quatre jours.
Savoir : 1er temps. . . 2 jours.
2e temps. . . 2 jours.

Pour les frères et sœurs des têtes couronnées, quatre jours.
Savoir : 1er temps. . . 2 jours.
2e temps. . . 2 jours.

Pour les frères et sœurs des Princes qui sont en possession du titre de *Freres*, trois jours.
Savoir : 1er temps. . . 1 jour.
2e temps. . . 2 jours.

16. L'usage en France étant qu'un père et une mère ne portent pas le deuil de leurs enfans; si un fils ou petit-fils de l'Empereur vient à mourir, S. M. ne prend pas le deuil; mais toutes les autres personnes le portent conformément au genre et à la durée déterminés par le règlement.

17. Les étrangers voyageant en France pourront porter le deuil de leur Souverain et de leurs Princes tel qu'il est réglé par leur Cour.

18. On ne porte pas le deuil des enfans qui n'ont pas atteint l'âge de dix-huit ans.

Les militaires et toutes les personnes qui ont des uniformes ou des costumes, portent le deuil avec un crêpe au bras, au chapeau et à l'épée.

Les Ecclésiastiques portent le rabat blanc et le crêpe au chapeau.

Hors le temps où la Cour est en grand deuil, personne ne pourra s'y présenter en grand deuil, sans en avoir obtenu la permission de S. M.

Lorsque la Cour est en deuil, aucune personne, même celles qui demandent audience et qui ne sont pas présentées, ne peut y paraître sans être en deuil.

DEUILS PARTICULIERS.

Les grands deuils sont ceux qui se partagent en trois tems: la laine, la soie noire et le petit deuil ou les habits coupés. On ne porte le grand deuil que pour père, mère, grand-père, grand'mère, mari, femme, frère et sœur.

Les deuils ordinaires ne se partagent qu'en deux tems, le noir et le blanc. Ils se portent pour les oncles, tantes, cousins-germains, oncles, à la mode Bretagne, et cousins issus de germains.

Grands Deuils.

Pour père et mère, six mois.

Habillement des dames. Les six premières semaines, vêtement de laine noire. (Les trois premières semaines, coiffure et fichu de crêpe noir; les trois semaines suivantes, coiffure et fichu de crêpe blanc, garni d'effilé uni).

Les six semaines suivantes, vêtement de soie noire. En hiver, le pou de soie; en été, le taffetas de Tours. Les coiffures et garnitures en crêpe blanc, garni d'effilé.

Les trois derniers mois, le blanc uni ou le noir et le blanc.

Habillement des hommes. Les six premières semaines, les cheveux sans poudre, l'habit de drap sans boutons, les souliers bronzés, bas de laine et l'épée garnie de crêpe, les boucles noires, la cravatte.

Les six semaines suivantes, l'habit de drap avec les boutons, les bas de soie noire, les boucles et l'épée d'argent, un ruban noir à l'épée.

Les trois derniers mois *en habit;* l'habit noir, l'épée et les boucles d'argent, bas blancs de soie, nœud d'épée noir et blanc; *en frac*, la veste, la culotte et les bas noirs.

Pour grand-père et grande-mère, quatre mois et demi.

Habillement des dames. Le premier mois, le vêtement de laine noire; les quinze premiers jours, coiffure et fichu de crêpe noir; les quinze jours suivans, coiffure et fichu de crêpe blanc garni.

Les six semaines suivantes, habit noir de soie. En hiver, le pou de soie; en été, le taffetas de Tours. Les coiffures et garnitures en crêpe garni d'effilé.

Les deux derniers mois, petit deuil en noir et blanc.

Habillement des hommes. Le premier mois, les cheveux sans poudre, l'habit de drap sans boutons, les souliers bronzés, bas de laine, l'épée garnie de crêpe, les boucles noires, la cravatte.

Les six semaines suivantes, l'habit de drap avec les boutons, les bas de soie noirs, les boucles et l'épée d'argent, un ruban noir à l'épée.

Les deux derniers mois, *en habit*; l'habit noir, l'épée et les boucles d'argent, bas blancs de soie, nœud d'épée noir et blanc; *en frac*, la veste, la culotte et les bas noirs.

Pour un mari, un an et six semaines.

Les trois premiers mois, vêtement de laine pendant les six premières semaines, coiffure et fichu de crêpe noir; pendant les six semaines suivantes, coiffure et fichu de crêpe blanc.

Les six mois suivans, en soie noire; en hiver, le pou de soie; en été, le taffetas de Tours. La coiffure en crêpe blanc, garni d'effilé.

Les trois autres mois, en noir et blanc, et les six dernières semaines en blanc uni.

Pour une femme, six mois.

Les six premières semaines, les cheveux sans poudre, l'habit de drap sans boutons, les souliers bronzés, bas de laine, l'épée garnie de crêpe, les boucles noires, la cravate.

Les six semaines suivantes, l'habit de drap noir avec boutons, bas de soie noirs, les boucles et l'épée d'argent, le ruban noir à l'épée.

Les trois derniers mois, petit deuil. *En habit*, l'habit noir, l'épée et les boucles d'argent, bas blancs de soie, nœud d'épée noir et blanc; *en frac*, la veste, la culotte et les bas noirs.

Pour frère et sœur, deux mois.

Habillement des dames. Les premiers quinze jours, vêtement de laine noire, la garniture de crêpe, etc.

Les quinze jours suivans, vêtement de soie noire, pou de soie l'hiver, taffetas de Tours l'été.

Le dernier mois, petit deuil.

Habillement des hommes. Les quinze premiers jours, l'habit de drap noir sans boutons, etc.

Les quinze jours suivans, l'habit avec les boutons, etc.

Le dernier mois, petit deuil.

Deuils Ordinaires.

Dans les deuils ordinaires, les femmes peuvent porter les diamans; les hommes peuvent porter l'épée et les boucles d'argent.

Pour les oncles et tantes, trois semaines.

Habillement des dames. Les quinze premiers jours, la soie noire, etc.

Les derniers jours, le petit deuil.

Habillement des hommes. Les quinze premiers jours, habit noir en drap, etc.

Les derniers jours, petit deuil.

Pour cousins-germains, quinze jours.

Habillement des dames. Les huit premiers jours, en soie noire, etc. (ou noir et blanc.)

Les sept derniers jours, petit deuil.

Habillement des hommes. Les huit premiers jours, habit de drap noir, etc. (ou noir et blanc.)

Les sept derniers jours, petit deuil.

Pour les oncles à la mode de Bretagne, onze jours.

Habillement des dames. Les six premiers jours, en soie noire, ou noir et blanc, etc. Les cinq derniers jours, petit deuil.

Habillement des hommes. Les six premiers jours, habit de drap noir, etc. Les cinq derniers jours, petit deuil.

Pour les cousins issus de germains, huit jours.

Habillement des dames. Les cinq premiers jours, en soie. Les trois derniers jours, en petit deuil.

Habillement des hommes. Les cinq premiers jours, en drap noir, etc. Les trois derniers jours, le petit deuil.

Les fonctionnaires en costume et les militaires en uniforme, portent un crêpe au bras et à l'épée.

Les ecclésiastiques portent un crêpe au chapeau.

On ne drape plus ni les appartemens ni les voitures.

ENTREPRISE DES COCHES DE LA HAUTE-SEINE, YONNE ET CANAUX.

MM. Philippe Meynard et Compagnie, *Entrepreneurs-propriétaires*, quai de Béthune, Isle Saint-Louis, n°. 6.

Cette entreprise se charge du transport des voyageurs et des marchandises de toute nature. Les voitures en sont commodes, propres et distribuées en cabinets.

Des voitures de terre bien suspendues correspondent avec le passage de tous les Coches à Valvins, pour la route de Fontainebleau, et avec l'arrivée des Coches à Auxerre, pour la route de Lyon.

Les Coches d'Auxerre ont à leur suite des bateaux couverts, dont les cabannes sont plancheïées et ferment à clef, et où les marchandises sont à l'abri de toute avarie et de toute dilapidation. L'on traite à l'amiable avec le commerce pour le transport des fortes parties de marchandises.

Cette entreprise se charge aussi des transports à jour fixe pour les villes du Midi, à des prix modérés et avec toute responsabilité et garantie jusqu'au lieu de la destination.

Elle se charge encore des réexpéditions par terre dans les places du Nord, et de celles à faire par eau à Rouen et au Hâvre.

La caisse générale et les bureaux d'administration sont établis à Paris, Isle St.-Louis, quai de Béthune, n°. 6; et les bureaux de départ et d'arrivée, au port Saint-Paul, n°. 8, pour les coches de Corbeil, Montereau, Nogent et Briare; et au port Saint-Bernard, n°. 67, pour les coches d'Auxerre et de Sens.

Les marchandises pour les ports de la Haute et Petite-Seine, et pour ceux des canaux de Loing et Briare, doivent être adressées au bureau du Port St.-Paul; et celles pour les ports de l'Yonne, au bureau du Port St-Bernard.

Il y a des préposés dans chaque ville de la route que tiennent ces voitures, chargés de recevoir les marchandises, de les rendre ou de les réexpédier à destination, et de traiter pour les prix de transport.

Toutes ces voitures partent de Paris à 8 heures du matin, du premier octobre au premier avril, et à 7 heures du matin, du premier avril au premier novembre, à l'exception de celle à la destination de Corbeil, qui part, en tout temps, le vendredi à 10 heures du matin.

Leur mouvement se fait dans l'ordre suivant :

Port Saint-Paul.

Jours.	Départ de Paris.	Départ des Communes.	Arrivée à Paris.	Arrivée dans les Communes
Dimanche. . .	Nogent . . .	. . . . .	Briare.	
Lundi	. . . . . .	Montereau. .	Montereau. .	Nogent.
Mardi	Briare. . . .	Corbeil . . .	Corbeil.	
Mercredi. . .	. . . . . .	Nogent. . . .		
Jeudi.	Montereau. .	. . . . .	Nogent . . .	Briare. Montereau.
Vendredi. . .	Corbeil.	Briare.	. . . . .	Corbeil.

Port Saint-Bernard.

Jours.	Départ de Paris.	Départ des Communes.	Arrivée à Paris.	Arrivée dans les Communes
Dimanche. . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	Auxerre.
Lundi	Sens.	Auxerre. . .	. . . . . .	. . . . . .
Mardi	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	Sens.
Mercredi . . .	Auxerre. . .	. . . . . .	Auxerre . . .	Auxerre.
Jeudi	. . . . . .	Sens. . . . . Auxerre . . .		
Vendredi. . .	. . . . . .	. . . . . .	Sens.	
Samedi. . . .	Auxerre. . .	. . . . . .	Auxerre.	

TABLEAU COMPARATIF

DES NOUVEAUX POIDS, MESURES ET MONNOIES.

Mesures linéaires.		toises.	pi.	pou.	lig.
Myriamètre (*ou* lieue).	10000 mètres.	5130	4	5	3,360
Kilomètre (*ou* mille),	1000 mètres.	513	0	5	3,936
Hectomètre.	100 mètres.	51	1	10	1,593
Décamètre (*ou* perche),	10 mètres.	5	0	9	4,959
MÈTRE.			3	0	11,296
Décimètre (*ou* palme),	10e. de mètre.			3	8,330
Centimètre (*ou* doigt),	100e. de mètre.				4.433
Millimètre (*ou* trait),	1000e. de mètre.				0,443

Mesures agraires.	
Myriare, Kilomètre carré.	263244.93 toises carrées.
Hectare (*ou* arpent), Hectomètre carré.	2632.45
ARE (*ou* perche carrée), Décamètre carré.	26,32
Centiare (*ou* centième de perche carrée), mètre carré.	0,26

Mesures de capacité.	
Kilolitre (*ou* muid), mètre cube.	29.1739 pieds cubes.
Hectolitre (*ou* setier).	2.9174
Décalitre (*ou* boisseau, velte).	0.2917
LITRE (*ou* pinte). décimètre cube.	50.4124 pouces cubes.
Décilitre (*ou* verre).	5.0412
Centilitre.	0.5041
Millilitre, centimètre cube.	0,0504

Mesures pour les bois.	
STÈRE, mètre cube.	29,1739 pieds cubes.
Decistère (*ou* solive).	2,9174
Centistère.	0,2917
Millistère, décimètre cube.	0,0291

Poids.	liv.	onc.	gros	grains.
Myriagramme.	20	6	6	63,5
Kilogramme (*ou* livre). poids du décimètre cubique d'eau à 4^d qui est le *maximum* de la densité.	2	0	5	65.5 35,15
Hectogramme (*ou* once).		3	2	10,72
Décagramme (*ou* gros).			2	44,27
GRAMME (*ou* denier). poids du centimètre cubique d'eau à la température de la glace				18,827
Décigramme (*ou* grain).				1,883
Centigramme.				0,188
Milligramme, poids du millimètre cubique d'eau.				0,019

Monnoies.

L'unité monétaire est une pièce d'argent du poids de cinq grammes, contenant un dixième d'alliage et neuf dixièmes d'argent pur; elle s'appelle FRANC, et se subdivise en décimes et centimes.

Les monnoies d'or contiennent, ainsi que celles d'argent, un dixième d'alliage et neuf dixièmes de métal pur.

FRANCS.	LIVRES TOURNOIS. Liv.	Sous.	Den.	FRANCS.	LIVRES TOURNOIS. Liv.	Sous.	den.
	vaut				valent		
1	1	»	3	49	49	12	3
2	2	»	6	50	50	12	6
3	3	»	9	60	60	15	»
4	4	1	»	70	70	17	»
5	5	1	3	80	81	»	»
6	6	1	6	90	91	2	6
7	7	1	9	100	101	5	»
8	8	2	»	200	202	10	»
9	9	2	3	300	303	15	»
10	10	2	6	400	405	»	»
11	11	2	9	500	506	5	»
12	12	3	»	600	607	10	»
13	13	3	3	700	708	15	»
14	14	3	6	800	810	»	»
15	15	3	9	900	911	»	»
16	16	4	»	1,000	1,012	1	»
17	17	4	3	1,100	1,113	1	»
18	18	4	6	1,200	1,215	»	»
19	19	4	9	1,300	1,316	5	»
20	20	5	»	1,400	1,417	10	»
21	21	5	3	1,500	1,518	15	»
22	22	5	6	1,600	1,620	»	»
23	23	5	9	1,700	1,721	5	»
24	24	6	»	1,800	1,822	10	»
25	25	6	3	1,900	1,923	15	»
26	26	6	6	2,000	2,025	»	»
27	27	6	9	3,000	3,037	10	»
28	28	6	»	4,000	4,050	»	»
29	29	7	3	5,000	5,062	10	»
30	30	7	6	6,000	6,075	»	»
31	31	7	9	7,000	7,087	10	»
32	32	8	»	8,000	8,100	»	»
33	33	8	3	9,000	9,112	10	»
34	34	8	6	10,000	10,125	»	»
35	35	8	9	20,000	20,250	»	»
36	36	9	»	30,000	30,375	»	»
37	37	9	3	40,000	40,500	»	»
38	38	9	6	50,000	50,625	»	»
39	39	9	9	60,000	60,750	»	»
40	40	10	»	70,000	70,875	»	»
41	41	10	3	80,000	81,000	»	»
42	42	10	6	90,000	91,125	»	»
43	43	10	9	100,000	101,250	»	»
44	44	11	»	200,000	202,500	»	»
45	45	11	3	300,000	303,750	»	»
46	46	11	6	400,000	405,000	»	»
47	47	11	9	500,000	560,250	»	»
48	48	12	»	1,000,000	1,012,700	»	»

RAPPORT *de la livre tournois au franc, depuis 1 sou jusqu'à 1 million.*

LIVRES TOURNOIS. Liv.	Sous.	FRANCS. Fr.	Décimes.	Centimes.	Millimes.	LIVRES TOURNOIS. Liv.	FRANCS. Fr.	Décimes.	Centimes.	Millimes.
		vaut					valent			
	1	»	0	4	9	25	24	6	9	1
	2	»	0	9	8	26	25	6	7	9
	3	»	1	4	8	27	26	6	6	6
	4	»	1	9	7	28	27	6	5	4
	5	»	2	4	6	29	28	6	4	2
	6	»	2	9	6	30	29	6	2	9
	7	»	3	4	5	31	30	6	1	7
	8	»	3	9	5	32	31	6	0	5
	9	»	4	4	4	33	32	5	9	2
	10	«	4	9	3	34	33	5	8	0
	11	»	5	4	3	35	34	5	6	7
	12	»	5	9	2	36	35	5	5	5
	13	»	6	4	2	37	36	5	4	3
	14	»	6	9	1	38	37	5	3	0
	15	»	7	4	0	39	38	5	1	8
	16	»	7	9	0	40	39	5	0	6
	17	»	8	3	9	41	40	4	9	3
	18	»	8	8	8	42	41	4	8	1
	19	»	9	3	8	43	42	4	6	9
		vaut.								
1		0	9	8	7	44	43	4	5	6
2		1	9	7	5	45	44	4	4	4
3		2	9	6	3	46	45	4	3	2
4		3	9	5	0	47	46	4	1	9
5		4	9	3	8	48	47	4	0	7
6		5	9	2	5	49	48	3	9	5
7		6	9	1	3	50	49	3	8	2
8		7	9	0	1	51	50	3	7	0
9		8	8	8	8	52	51	3	5	8
10		9	8	7	6	53	52	3	4	5
11		10	8	6	4	54	53	3	3	3
12		11	8	5	1	55	54	3	2	0
13		12	8	3	9	56	55	3	0	8
14		13	8	2	7	57	56	2	9	6
15		14	8	1	4	58	57	2	8	3
16		15	8	0	2	59	58	2	7	1
17		16	7	9	0	60	59	2	5	9
18		17	7	7	7	61	60	2	4	6
19		18	7	6	5	62	61	2	3	4
20		19	7	5	3	63	62	2	2	2
21		20	7	4	0	64	63	2	0	9
22		21	7	2	8	65	64	1	9	7
23		22	7	1	6	66	65	1	8	5
24		23	7	0	3	67	66	1	7	2

LIVRES TOURNOIS. Liv.	FRANCS. Fr.	Décimes.	Centimes.	Millimes.
	valent			
68	67	1	6	0
69	68	1	4	8
70	69	1	3	5
71	70	1	2	3
72	71	1	1	1
73	72	0	9	8
74	73	0	8	6
75	74	0	7	4
76	75	0	6	1
77	76	0	4	9
78	77	0	3	7
79	78	0	2	5
80	79	0	1	2
81	80	0	0	0
82	80	9	8	7
83	81	9	7	5
84	82	9	6	2
85	83	9	5	0
86	84	9	3	8
87	85	9	2	5
88	86	9	1	3
89	87	9	0	1
90	88	8	8	8
91	89	8	7	6
92	90	8	6	4
93	91	8	5	1
94	92	8	3	9
95	93	8	2	7
96	94	8	1	4
97	95	8	0	2
98	96	7	9	0
99	97	7	7	7
100	98	7	6	5
200	197	5	3	0
300	296	2	9	6
	valent			
400	395	0	6	1
500	493	8	2	7
600	592	5	9	2
700	691	3	5	8
800	790	1	2	3
900	888	8	8	8
1000	987	6	5	4
2000	1975	3	0	8
3000	2962	9	6	2
4000	3950	6	1	7
5000	4938	2	7	1
6000	5925	9	2	5
7000	6913	5	8	0
8000	7901	2	3	4
9000	8888	8	8	8
10,000	9876	5	4	3
20,000	19,753	0	8	6
30,000	29,629	6	2	9
40,000	39,506	1	7	2
50,000	49,382	7	1	6
60,000	59,259	2	5	9
70,000	69,135	8	0	2
80,000	79,012	3	4	6
90,000	88,888	8	8	8
100,000	98,765	4	3	2
200,000	197,530	8	6	4
300,000	296,296	2	9	6
400,000	395,061	7	2	8
500,000	493,827	1	6	0
600,000	592,592	5	9	2
700,000	691,358	0	2	4
800,080	790,123	4	5	6
900,000	888,888	8	8	8
1,000,000	987,654	3	2	1

Nota. On a porté les fractions jusqu'aux Millimes de franc, qu'on peut élever à l'unité supérieure, c'est-à-dire, à un centime, lorsque leur nombre excède cinq, ou les négliger à volonté, à cause de leur peu d'importance.

Réduction

Réduction des pieds en mètres.

Tois.	Mètres.	Pieds.	Décimèt.	Pouc.	Centimèt.	Lign.	Millim.
1	1,9490	1	3,2484	1	2,7070	1	2,256
2	3,8981	2	6,4968	2	5,4140	2	4,512
3	5,8471	3	9,7452	3	8,1210	3	6,767
4	7,7961	4	12,9936	4	10,8280	4	9,023
5	9,7452	5	16,2420	5	13,5350	5	11,279
6	11,6942	6	19,4904	6	16,2420	6	13,535
7	13,6433	7	22,7388	7	18,9490	7	15,791
8	15,5923	8	25,9872	8	21,6560	8	18,047
9	17,5413	9	29,2356	9	24,3630	9	20,302
				10	27,0700	10	22,558
				11	29,7770	11	24,814

Réduction des mètres en pieds, pouces, lignes et décimales de ligne.

Mètres.	Pieds.	Pouc.	Lignes.	Mètres.	Pieds.	Pouc.	Lign.
1	3	0	11,296	100	307	10	1,6
2	6	1	10,592	200	615	8	3,2
3	9	2	9,888	300	923	6	4,8
4	12	3	9,184	400	1231	4	6,4
5	15	4	8,480	500	1539	2	8,0
6	18	5	7,776	600	1847	0	9,6
7	21	6	7,072	700	2154	10	11,2
8	24	7	6,368	800	2462	9	0,8
9	27	8	5,664	900	2770	7	2,4
10	30	9	4,96	1000	3078	5	4
20	61	6	9,92	2000	6156	10	8
30	92	4	2,88	3000	9235	4	0
40	123	1	7,84	4000	12313	9	4
50	153	11	0,80	5000	15392	2	8
60	184	8	5,76	6000	18470	8	0
70	215	5	10,72	7000	21549	1	4
80	246	3	3,68	8000	24627	6	8
90	277	0	8,64	9000	27706	0	0
				10000	30784	5	4

Décim.	Pieds.	Pou.	Lign.	Cent.	Pou.	Lign.	Mil.	Lign.
1	0	3	8,3296	1	0	4,43296	1	0,443296
2	0	7	4,6592	2	0	8,86592	2	0,886592
3	0	11	0,9888	3	1	1,29888	3	1,329888
4	1	2	9,3184	4	1	5,73184	4	1,773184
5	1	6	5,6480	5	1	10,16480	5	2,216480
6	1	10	1,9776	6	2	2,59776	6	2,659776
7	2	1	10,3072	7	2	7,03072	7	3,103072
8	2	5	6,6368	8	2	11,46368	8	3,546368
9	2	9	2,9664	9	3	3,89664	9	3,989664
0	3	0	11,2960	10	3	8,32960	10	4,432960

TABLEAU *comparatif des mesures et poids étrangers.*

Mesures linéaires.

	Millim.
Ancien pied françois. . .	324,7
Pied anglois.	304,7
Varre de Castille.	836,6
Pied du Rhin.	313,9
De Vienne.	316,0
D'Amsterdam.	283,0
De Suède.	297,1
De Russie.	354,1
De la Chine.	320,0

Poids.

	Gram.
Livre poids de marc. . .	489,2
Angl. { livre troy.	372,6
Angl. { avoir du poids. .	453,1
Castille.	452,4
Cologne.	467,4
Vienne.	558,6
Amsterdam.	491,4
Suède.	424,6
Russie.	409,5

TABLEAU COMPARATIF DES MONNOIES ÉTRANGÈRES.

Angleterre.

	f.	c.
Couronne (crown) à 5 schellings	6	16
Schelling.	1	23

Autriche et Bohême.

Species reichsthaler . .	5	27
Florin (gulden) à 60 kreutzers	2	63
10 Kreutzers.	0	44

République Batave.

Florin	2	09
Schelling (stuivers) à 16 pennings.	0	65
Ducaton.	6	38
Daler.	5	48
Lœwendaler.	4	59

Danemarck et Holstein.

	f.	c.
Species reichsthaler . .	5	69
Marc de Lubeck, ou marc-lubs.	1	51
Marc danois	0	95

État ecclésiastique.

Scudo	5	42
Testono	1	69
Papeto.	1	11
Paolo.	0	55

Espagne.

Piastre, depuis 1772. .	5	44
Pesetas à 4 réaux . . .	1	15
Réal nuevo à 2 réaux. .	0	58
Réal de Veillon.	0	29

Hambourg.

Marc banco.	1	53
Marc courant.	1	24
L'écu vaut 3 marcs.		

République Helvétique.

Ecu de Bâle à 30 batzen.		
Florin de Bâle à 15 batzens.	4 2	44 22
Franc de Berne à 10 batzens.	1	52
Ecu de Zurich à 2 florins.	5	05
Florin de Zurich à 40 shellings.	2	53

Inde.

Or.		
Mohr, 15 à 16 roupies.		
Monnoies d'argent.		
Roupie.	1	50
Aena, 16 parties d'une roupie.		

Japon.

Monnoies d'or.		
L'obang, vaut 10 kobang ou.	500	0
Kobang vieux.	50	0
Kobang nouveau, 24 à 60 mas, ou. . . .	30	0
Itchip ou itchibou vieux	10	
Itchibou courant, 15 mas.	6	0

Monnoies d'argent.

	f.	c.
Gonome guin.	4	0
Nandio guin.	3	0
Tcho-guin ou itaganne, grand.	24	0
Itaganne, petit.	12	0
Kodama, de 50 cent. à.	1	50

Monnoies de cuivre.

	f.	c.
Chouman séni.	0	75
Simoni séni.	0	25
Séni.	0	6

Naples.

	f.	c.
Scudo à 120 grani, depuis 1784	5	12
Ducato à 100 grani, depuis 1784	4	27
Taro.	0	85
Carlino.	0	43

Parme.

	f.	c.
Ducato, depuis 1784. .	5	25

Portugal.

	f.	c.
Crusado à 480 rees. . .	3	05
Mille rees.	6	09

Perse.

Syâh poùl ou qurahpoul (cuivre), 5 centimes 7 millimes.

La pièce de 5 châhy ou un abbâcy ¼ (arg.), 56 millimes.

	f.	c.
La pièce de 3 abbâcy (argent).	1	35
La reyal ou pièce de 6 abbâcy ¼ (argent). .	2	85
La pièce de 25 abbâcy (or).	11	40
Le toumân.	22	85

Prusse.

	f.	c.
Reichstaler à 24 groschens.	3	76
Groschen.	0	15

Raguse.

	f.	c.
Visline ou ragusine . .	3	5

Russie.

	f.	c.
Roubles à 100 kopecks, depuis 1762.		05

Sardaigne.

	f.	c.
Scudo à 2 lires ½. . . .	4	76
Lira.	1	90

Savoie et Piémont.

	f.	c.
Scudo à 6 lires, depuis 1755.	7	17
Lira.	1	12

Saxe.

	f.	c.
Species reichsthaler. .	5	81
Reichsthaler à 24 groschens.	4	36
Gulden (florin). . . .	2	90
Groschen.	0	18

Sicile.

	f.	c.
Onzia à 30 tari, depuis 1785.	13	80
Scudo à 12 tari.	5	12

Suède.

	f.	c.
Species daler à 48 schellings, depuis 1777. .	5	79
Pièce de 10 oers. . . .	0	70

Toscane.

	f.	c.
Francesconi ou léopoldini à 10 paoli. . . .	5	53
Testono à 3 paoli. . .	1	66
Paolo.	0	55
Lira.	0	83
Tallari à 9 paoli. . . .	5	08

Turquie.

	f.	c.
Yàz-para à 2 ½ piastres.	5	02
Piastre à 40 paras. . .	3	09
Para.	0	08

Venise.

	f.	c.
Ducato à 8 lires. . . .	4	16
Scudo della croze à 12,4 lires.	6	56
Giustina ou ducatone à 11 lires.	5	82
Talero à 10 lires. . . .	5	29
Osella à 3,9 lires. . . .	2	06
Lira.	0	53

Asie et Indes Orientales.

Roupie	d'Arcate. . .	2	44
	de Bombai, Madras, Perse. .	1	47
	de Pondichery.	2	49
	de Haidernac, *minimum*. .	2	37
	le Bengale (sicca), *maximum*. . . .	2	5[illegible]

États-Unis d'Amérique.

Le dollar.	5	57
La livre sterling. de Sud Caroline et Georgie.	24	00
La livre de Newhamshire, Massachusets, Rhode-Island, Connecticut, Virginie.. .	19	07
La livre de Pensylvanie, New-Jersey, Delaware, Maryland. . .	14	
La livre de New-York, Northcarolina. . . .	13	82

Administration des Inhumations et Pompes funèbres de la ville de Paris, Rue Culture Sainte-Catherine, n°. 13.

M. Tampier, *Directeur à l'Administration.*

Cette Administration créée par arrêté de M. le Conseiller d'Etat, Préfet de département de la Seine, et maintenue par les décrets impériaux des 23 prairial an 12 et 18 mai 1806, réunit dans son local tous les objets relatifs aux Pompes funèbres.

Elle correspond, pour le service journalier, avec les douze Mairies, et a, près de chacune d'elles, un ordonnateur des convois, auquel on peut s'adresser

FIN.

TABLE DES MATIERES.

A

ACADÉMIES dans les Départemens, 660 & *suiv.*
— de Paris, 795
— Impériale de Musique, 817
Adjudans Commandans, 258
— de Place, 264 & *suiv.*
Administrateur des bois de la Couronne, 74
Administration des Poudres et Salpêtres, 217
— des Colonies Françoises. 315
— des Départemens, 328
— générale de l'Enregistrement & des Domaines, 558 & *suiv.*
— générale des Postes, 565
— des Postes Relais, 566
Administration générale des Douanes, 567
— générale des Forêts, 568 & *suiv.*
— de la Loterie impériale, 578
— des Monnoies, 580
— générale des droits réunis, 582
— des Ponts sur Seine, 731
— des Hospices Civils de Paris, 824
— des Inhumations de Paris, 900
Affinages, 581
Agence des Secours à domicile 825
Agens de Change dans les Départ. 628
Agens de change à Paris, 756
Aides-de-Camp de l'Empereur, 83
Alliances et Naissances des Princes & Princesses de l'Europe. 39
Ambassadeurs, Ministres des Puissances Etrangères, résidans près l'Empereur des François, 56

Ambassadeurs de Sa Majesté près les Puissances Etrangères, 66
Amiraux, (Vice & Contre-) 304
Archevêchés & Evêchés de France, 233 & suiv.
Archevêque de Paris & Curés du Département de la Seine, 790 & suiv.
Architectes des palais impériaux, 76
— des Tribunaux & Prisons du Département de la Seine, 698
— des Hospices, ibid.
Archives impériales, 174
Archives, 198
Armée. V. organisation Militaire, 252
Arrondissemens communaux des Départemens de la France, 332 & suiv.
Arrondissemens Communaux et Mairies de la Ville de Paris, 702
Arrondissemens de Saint-Denis & de Sceaux, 708
— forestiers de la Marine, 314
Artillerie, (Corps Impérial de l') 282
— à pied, 285
— à cheval, ibid.
Artillerie de la Marine, 309
Arts et Métiers (Ecole des) établie à Chaalons-sur-Marne, 684
Attributions des Ministres & des diverses Administrations. Voyez les Ministres & les diverses Administrations.
Auditeurs près les divers Ministres et les Sections du Conseil d'État, 107
Aumôniers de l'Empereur, des Princes et Princesses, etc., voyez les diverses Maisons.
— des Pages, 73
— des Invalides, 223
— des Lycées de Paris, 798 & suiv.
Aveugles, Sourds-Muets, 822
Avocats au Conseil-d'Etat, 110
Avocats à la Cour de Cassation et au Conseil des Prises, 130
Avoués près les Cours d'Appel des Départemens, 441 & suiv.
— près les Tribunaux de première instance, 529
— près la Cour d'Appel à Paris, 455
— près le Tribunal de première Instance du Dép. de la Seine, 733
Avoués près le Tribunal de Commerce. Voyez Défenseurs près le Tribunal de Commerce, 783

B.

Banque de France et ses Comptoirs, 615
Banquiers à Paris, 784
Bibliothèque des Invalides, 223
— impériale, 804
— des Quatre-Nations, 805
— du Panthéon, ibid.
— de l'Arsenal, 806
Bois de la Couronne (Administ. des) 74
Boîtes aux Lettres dans les différens quartiers de Paris, 768 & suiv.
Bourses dans les départ., 628 & suiv.
— à Paris, 785
Bureaux du Conseil d'Etat, 110
— du Corps Législatif, 121
— consultatif des Arts et Manufactures, 188
Bureaux d'approvisionnement pour la ville de Paris, etc., 193
— de la Préfect. du Département de la Seine, 69
— de recette des droits d'enregistrement hors Paris, 76
— de distribut. de Papier timbré, 76
— des Longitudes, 806
— de direction & de location des Nourrices, 82
— de Postes où l'on peut affranchir pour les Départemens & l'Etranger, 768 & suiv.
— de Postes de toutes les villes de France, 847 & suiv.

C.

Caisse de Service public, 206
— d'Amortissement, 614
— des Invalides de la marine, 225
— de la Préfecture de Police, 716
Canaux & Navigation, 193
Capitaines des chasses, 74
— de Gendarmerie, 271 & suiv.
— du Génie, 290
— de Vaisseaux, 305
— de Frégates, ibid.
Capitaines et lieut. de Louveterie, 640
Carabiniers, (régimens de) 297
Cardinaux qui composent le sacré Collége, 58
Carrières hors & sous Paris, 698
Carrosses & Voitures, avec les jours de leurs départs, &c., 879 & suiv.
Cavalerie, 297
Censeurs de la Banque de France, à Paris, 616
— à Lyon, 618
— à Rouen, ibid.
Cérémonial du Palais, 884
Chambellans de l'Empereur, de l'Im-

pératrice, des Princes & Princesses. *Voyez* les diverses Maisons.
Chambres de Commerce établies dans les Départemens, 637
— à Paris, 701
— des Avocats à la Cour de Cassat. 130
— des avoués en Cour d'appel, 460
— des avoués du Tribunal de première instance de la Seine, 737
— des Notaires, 754
— des Commissaires-Priseurs, 758
— de discipline des Huissiers, 762
— des Agens de change, 785
Chancelier de l'Ordre des Trois-Toisons d'Or, 162
Chancellerie du Sénat, 103
— de la Légion d'honneur, 155
Chanoines de l'Eglise de Paris, 790
Chapitre de l'Eglise de Paris. *ibid.*
Chapitre de l'Eglise de S.-Denis, *ibid.*
Chasseurs, Régimens de, 298
Chefs des corps des différentes armes. *Voyez* Inspecteurs-généraux, &c. 270 *& suiv.*
— de Bataillon d'artillerie, 284
— de bataillon du Génie sous-Directeurs, 289
— de Mineurs, 293
— de Bataillon de Sapeurs, 294 *& s.*
— des demi-brig. de Vétérans, 298
Chirurgiens des Maisons de l'Empereur, des Prince & Princesses. *Voyez* ces Maisons.
— des armées, 222
Chirurgiens à Paris, 838
— Oculiste des hôpitaux et établissemens de bienfaisance, &c. 685
Coches d'Eau & Galiotes, leur départ, & leur arrivée, 892
Cohortes de la légion d'honneur, 157
Collége de France & ses Professeurs, 802
— des Irlandois, Anglois et Ecossois réunis, 800
Colonels généraux de la Maison militaire de l'Empereur, 83
—& Insp. des différens corps, 70 et 258
Colonels de Gendarmerie, 271 *& suiv.*
— d'Artillerie, 283 *& suiv.*
— du Génie, 289 *& suiv.*
— d'Infanterie de bataille, 296
— d'Infanterie légère, 297
— de Carabiniers, *ibid.*
— de Cuirassiers, *ibid.*
— de Dragons, 298
— de Chasseurs, *ibid.*
— de Hussards, *ibid.*
Colonies, (Administrat. des) 315
Colonies occidentales, *ibid.*
— orientales, 317
Comité de consultation de la Légion d'honneur, 156
Comité central d'Artillerie, 216
— du Génie, *ibid.*
— des revues, *voyez* Direction générale des Revues, etc. 216
Comités de la Banque de France, 616
Command. de la Légion d'honn., 147
— & Adjudans des divisions Milit. 260
— & Adjudans de place, 264
Commandeur de l'Ordre des Trois-Toisons d'Or, 161
— de l'Ordre de la Couronne de Fer, 164
Commissaires impériaux près les diverses Administrations, *voyez* les Administrations.
— Ordonnateurs & ordinaires des Guerres, 301 *& suiv.*
— principaux & ordinaires de la Marine, 312
— de Police à Paris, 717
— Priseurs-Vendeurs, 756
Commissariats généraux et particuliers de Police, 230
Commission Sénatoriale de la Liberté individuelle, 102
— de la Liberté de la Presse, *ibid.*
— des Pétitions au Conseil d'Etat, 109
— des Affaires contentieuses, *ibid.*
Commission Administrative des Hospices civils de Paris, 825
— de répartition des Contributions directes de Paris, 696
Commissionn. au Mont-de-Piété, 834
Compétence des cours d'appel, 440
— des Cours de justice criminelle & spéciale, 465
— des Trib. de première instance, 481
— des Tribunaux de Paix, 556
— des Tribunaux de Commerce, 619
Comptoirs d'escompte de la Banque de France à Paris, 618
— à Lyon, *ibid.*
— à Rouen, *ibid.*
Conscription militaire (Direction générale de la), 216
Conseil de la maison de l'Empereur, 76
— de la maison de l'Impératrice, Joséhine, 79
— d'Administration du Sénat, 102
— particulier du Sénat, *ibid.*

Conseil d'Etat, 104
— ses Bureaux, 110
Conseil du Sceau des Titres, 173
— des poids et mesures, 189
— d'administ. des Postes-relais, 556
— des Bâtimens civils, 190
— général de Commerce, près le Ministre de l'Intérieur, 188
— des Mines, 190
— des Prises, 226
— des Travaux maritimes, ibid.
— Grand Conseil de la Légion d'honneur, 137
— d'escompte de la Banque de France, 616
— de l'Université Impériale, 658
Conseils de Préfecture, &c. *Voyez* Préfectures, &c. 332 *& suiv.*
— du Département de la Seine, 689
Conseil gén. du Dép. de la Seine, *ibid.*
— d'arrondissement de St.-Denis, 702
— de Sceaux, *ibid.*
Conseillers d'Etat des Puissances étrangères. *Voyez* Ministres d'Etat, &c. 60 *et suiv.*
Conseillers d'Etat, *V.* Cons. d'Etat, 104
Conservat. des Bois de la Couronne, 74
— des hypothèques dans les Départemens, 561 *& suiv.*
— dans le Départ. de la Seine, 765
Conservations des Forêts, 570
— du Département de la Seine, 781
Conservatoire de Musique, 814
— des Arts & Métiers, 845
Consuls-Généraux & Vice-Consuls des Nations étrangères dans les Villes & Ports de France, 180
— de l'Empereur dans les Villes & Ports des Nat. étrang., 182 *& suiv.*
Contentieux des Dom. nationaux, 202
Contre-Amiraux, 304
Contributions dans les Départemens, (Receveurs généraux, particuliers, &c. des) 597 *& suiv.*
— Directeurs & Inspecteurs des, dans les Départemens, 596
— du Département de la Seine, (direction des), 774 *& suiv.*
— Percepteurs, &c. des contributions de Paris, & du Dép. de la Seine, 777
Corps Législatif, 111 *& suiv.*
Corps impérial de l'Artillerie, 282
— du Génie, 288
Cour impériale (Haute) 122
Cour de Cassation; 123 *& suiv.*
Cour des Comptes, 132
— d'Appel des Départem. 441 *& suiv.*
— séant à Paris, 451
— de justice criminelle et spéciale dans les départemens, 469 *& suiv.*
— à Paris, 724
Courtiers de marchandises des Départemens. 628
— à Paris, 788
Cuirassiers, (Régimens de) 297
Cultes, (Ministère des) 231
— Catholique, 233
— à Paris, 790
Cultes Protest. dans les Départ., 246
— Protestant à Paris, 794
Culte des Juifs dans les Départemens, 250
— des Juifs à Paris, 794
Curés & Desservans de Paris & du Département de la Seine, 792 & 793

D

Défenseurs près les Tribunaux à Paris. *Voyez* Jurisconsultes, etc. 738
— près le Tribunal de Commerce, à Paris, 783
Départ des Postes pour toute la France. *Voy.* Population, &c. 847
Départ pour les pays étrangers, 876
Départemens Ministériels, 174 *& suiv.*
— de la secrétairerie d'Etat, *ibid.*
— de la Justice, 175
— des Relations extérieures, 179
— de l'Intérieur, 184
— des Finances, 199
— du Trésor public, 203
— de la Guerre, 211
— de l'Administration de la guerre, 220
— de la Marine, 224
— de la police générale. 228
Département des cultes, 231
Départemens, (division de la France en 129) 319
— Administration de, 328
— de la Seine, ses autorités & administrations, 689 *& suiv.*
Dépôt des Cartes & plans de la Marine & des Colonies, 226
Desservans & Curés de Paris & du Département de la Seine, 792 & 793
Deuils de Cour, 885
— particuliers, 889
Dignités de l'Empire, (titulaires des grandes) 69
Diligences & Carrosses, 879 *et suiv.*
Directeurs & Sous-Directeurs d'Artillerie, 283 *& suiv.*

Directeurs des Fortifications, 289 & *ſuiv.*
— & Inſpecteurs généraux des Contributions dans les Départemens, 596
Directeurs du Jury, leurs fonctions, 468
Direction générale de l'imprimerie et de la librairie, 198
Direction générale des revues et de la conscription militaire, 216
— des vivres de la guerre, 222
Direction générale des Contributions directes dans les Départs, 596
— à Paris, 774
— gén. des Droits d'Enregiſtr., 558
Directions des Droits d'Enregiſtrement, &c. pour Paris, 763
— du Domaine de la ville de Paris, *ib.*
Directoire de l'habillement & équipement des troupes, 221
— central des hôpitaux militaires, 222
Diſpoſitions générales relatives aux tribunaux & aux officiers miniſtériels, 437 & *ſuiv.*
Distances légales pour la promulgation des Lois, &c. 323 & *ſuiv.*
Distribution du papier timbré, 766
Diviſions militaires, commandans des, 260 & *ſuiv.*
— du Territoire françois en Départemens, 319
Domaines, Enregiſtrement, etc. 558
Douanes (Adminiſt. gén. des), 567
— (Directeurs des), dans les Dép. 567

E

Ecole d'Artil. et du Génie à Metz, 292
— Des Mineurs et Sapeurs, 293
Ecoles de ſervices publics, 677
— Impériale Polytechnique, 679
Ecoles d'Artillerie, 681
— Impériale des Ponts & Chauſſ., *ibid.*
— des Mines, 682
— des Ingénieurs de Vaiſſeaux, *ibid.*
— de Navigation dans les différens ports, 683
— des Arts et Métiers, à Chaalons-sur-Marne, 684
— à Beaupreau, *ibid.*
— ſpéciale militaire, à Saint-Cyr, 677
Ecoles de pharmacie à Paris, 797
— à Strasbourg, 674
— à Montpellier, 669
— Vétérinaire de Lyon, 684
Ecole vétérinaire d'Alfort, 813
— de Langues orientales, 805
Ecole de peinture & de ſculpture, 809
— d'Architecture, 810
Ecoles de Mathématiques, 2[illegible]
— de Stéréotomie, *ibid.*
— gratuite de Deſſin, 811
Egliſe de France, 233
— métropolitaine de Paris, 790
— de Saint-Denis, 791
— de Sainte-Geneviève, *ibid.*
Enregiſtrement, (Direction de l') 558
Etabliſſement des Aveugles, 822
— en faveur des blessés indigens, 833
Etat-maj. gén. de l'Armée, 212 & *ſ.*
Etat-Major de la Maison militaire de l'Empereur, 83
— des ports, 309
— de la Place de Paris, 686
Etrangers décorés du Grand Aigle, 140
Experts-Ecrivains près la Cour de justice criminelle à Paris, 726
— près le tribunal de Commerce à Paris, 783
— près le département de la Seine, 695

F

Fabrique de Notre-Dame, 791
Facultés de Théologie dans les Départemens, 660 & *ſuiv.*
— à Paris, 795
— de Droit dans les Départemens, 662 & *ſuiv.*
— à Paris, 797
— de Médecine dans les Départemens, 666 & *ſuiv.*
— de Médecine à Paris, 796
— des Sciences dans les Départemens 660 & *ſuiv.*
— à Paris, [illegible]
— des Lettres dans les Depart., 660 & *ſuiv.*
— à Paris, 798
Forêts, (Adminiſtration générale des) 568 & *ſuiv.*
— (conſervations des) 570 & *ſuiv.*
Forges, (direction générale des) 284
Fortifications, (Directeurs des) 289

G

Galeries des tableaux du Sénat, 103
Garde de Paris, [illegible]
Gendarmerie, 270 & *ſuiv.*
Généraux de Diviſion, 253
— de Brigade, 255
Génie, (Officiers du corps impérial du) 283 & *ſuiv.*
— (Ecole du), 292
— Maritime, 310
Gouvernemens généraux, [illegible]
— de Paris, [illegible]

Gouverneurs des Palais impériaux, 71
— des Pages, 73
— des Invalides, 223
— de l'Ecole Impér. Polytechniq. 679
— de l'Ecole Impériale militaire, à Saint-Cyr, 677
— de Paris, 686
Grand Amiral, 304
Grand Croix des Ordres Etrangers, 166 & suiv.
Grands Dignitaires de l'Ordre de la Couronne de Fer, 163 & 164
Grand Chancelier de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, 162
Grands Chevaliers de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, 161
Officiers de la Légion d'honneur, 142
Grandes dignités de l'Empire, 69
Grandes Décorationsde la Lég. d'honneur, etc., 138 & suiv.
Grands Officiers de l'Empire, 70
— de la Couronne ibid.
Grand-Juge, 175
Greffe de la Cour de Cassat., 125 & 130
— des Criées & Saisies immobilières, 729 et 730

H

Haras et Dépôts d'étalons, 189
Haute Cour impériale, 122
Hérauts d'armes, 74
Hôpitaux Milit. de Paris & des Dép. 222
Hospices civils de Paris, 824 & suiv.
— central de Vaccination, 831
— Impérial des Aveugles, 822
— de Charenton. 832
Hôtel des Monnoies à Paris, 580
— des Monnoies des Dép., 581
— impérial des Invalides, 223
Huissiers près les diverses Autorités les Tribun., Voy. les Autorités & les Trib. auxquels ils sont attachés.
Huissiers à Paris, 759
Hussards, (Régimens de) 298
Hypothèques, (Conservateurs des) 561 & suiv.
— du Département de la Seine, 765

J

Jardin des Plantes. 811
Illumination de Paris, 714
Imprimerie impériale. 178
Industrie nationale (Société pour l'encouragement de l'), 842
Infanterie de bataille, 296
— légère, 297
Ingénieurs, &c, de la marine, 310
Ingénieurs des Mines, 192
— en Chef des Ponts & Chaussées, 194
Inhumations de la ville de Paris, 900
Inspecteurs & Colonels Gén., 70 et 253
— du Trésor public, 210
— du Serv. de santé des Armées, 222
— des différentes armes, 270 & suiv.
Inspecteurs de Gendarmerie, ibid.
— d'Artillerie, 282
— du Génie, 288
Inspecteurs, etc. aux Revues, 299
Inspecteurs généraux des Ponts-&-Chaussées, 192
— des Hôpitaux militaires, 222
— des Forêts, 570 & suiv.
— des Droits réunis, 583 & suiv.
— de la Loterie impériale à Paris & dans les Départemens, 579 et 580
— des contributions, &c. 596
— de l'Université impériale, 658
Inspection de marine, 313
Imprimerie et Librairie, (Direction générale de l'), 178
Institut des Sciences, etc., 634
Institutions du Département de la Seine, 801
Institution impériale des Sourds-Muets, 823
Intendanee générale des domaines extraordinaires, 76
Intendant de la Maison de l'Empereur, 75
— des Maisons des Prince et Princesses. Voy. ces diverses Maisons.
— du Trésor public, 611
Invalides, (Hôtel impérial des) 223
Isle d'Elbe, 374
Juges de paix. V. Trib. de paix, 556
— de l'arrondissement de Paris, 745
— de Saint-Denis, 748
— de Sceaux, 749
Jurisconsultes & Défenseurs près les Tribunaux de Paris, &c. 738

L

Légion d'Honneur. 137 & suiv.
Grand conseil de la Lég. d'honn. 137
— Grands Aigles, 138
— Grands Officiers, 142
— Commandans, 147
— Grande Chancellerie, 155
— Grande Trésorerie, 157
— Cohortes, &c. 157 & suiv.
Légions de la Gendarmerie, 271 & suiv.
— d'Elite, 93
Librairie et Imprimerie. (Direction générale de la), 198

Lieutenans de Sa Majesté, 252
Lieuten. de Gendarmerie, 271 *et suiv.*
— de vaisseaux, 306
Liste par ordre alphabétique de MM. les Préfets, 326
Loterie impériale, 578 *et suiv.*
— (Inspecteurs de la) à Paris, 579
— dans les Départemens, 580
Louveterie, 640
Lycées dans les Départem. 660 *et suiv.*
— à Paris, 798 *et suiv.*

M

Magistrats de sûreté. *Voy.* Substituts.
Maires (villes dont les) assistent au couronnement de l'Empereur, 328
Maires et adjoints des Municipalités de Marseille, 345
— de Bordeaux, 367
— de Lyon, 413
— de Paris, 702 *et suiv.*
— de Saint-Denis et de Sceaux, 708
Mameloucks, 93
Maison de l'Empereur, 71
— de l'Impératrice, 77
Maisons des Princes françois. *Voyez* Officiers qui les composoient, 77
— de l'Impératrice Joséphine, 79
— du Prince et de la Princesse de Borghèse, 80
— De la Princesse Elisa, Grande-Duchesse de Toscane, 81
— de Madame mère de l'Empereur, 82
— Militaire de l'Empereur, 83 *et suiv.*
— impér. pour l'éducation des filles des membres de la Lég. d'honneur, 159
Maîtres des Requêtes, 106
Manufactures d'armes à feu, &c. 284
Manufacture de Sèvres, 845
— des Gobelins, *ibid.*
— de la Savonnerie, *ibid.*
— de tapisseries de Beauvais, *ibid.*
Maréchaux de l'Empire, 70 et 253
Marine, (Officiers généraux de la) 304
Médecins de l'Empereur, des Prince et Princesses, &c. *V.* les diverses Maisons.
Médecin des Armées, (premier) 222
— près les diverses eaux minérales, 685
— de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris. *V.* Société Académique de Médecine, à Paris, 835
— Oculistes, 837
Messageries et Dilig., jours et heures de leurs départs et arrivées, 879 *& suiv.*
Messagers d'Etat près les diverses autorités, *voyez* les autorités.
Mesures, (Conseil des Poids et) 189
— poids et monn. de France, 893 *& s.*
— poids et monnoies étrangères, 898
Mines, (Conseil des) 190
Mineurs et Sapeurs, (Corps des) 293
Ministères, 69
Ministres d'Etat et de Cabinets des Puissances étrangères, 60 *& suiv.*
Miniſtres et Ambassadeurs des Puiſſances étrangères, près l'Empereur, 65
Miniſtres de l'Empereur près les Puiſſances étrangères, 66
— du Royaume d'Italie, près S. M. 70
Miniſtres, leurs départemens & bureaux, 174 *& suiv.*
— de la Secrétairerie d'Etat, *ibid.*
— de la Justice, 175
— des Relations extérieures, 179
— de l'Intérieur, 184
Ministre des Finances, 199
— du Trésor public, 203
— de la Guerre, 211
— Directeur de l'Administration de la Guerre, 220
— de la Marine, 224
— de la Police générale, 228
— des Cultes, 231
Monnoie, (Villes où l'on bat) 581
— des Médailles, 807
Mont de Piété et ses Commiss. 833
Muséum d'histoire naturelle, 811
Musée Napoléon, 806
— des Monumens françois, 807
— des Mines, 808

N

Naissances et alliances des princes et princesses de l'Europe, 39
Notaire de l'Empereur, 74
Notaires à Paris, 751 *& suiv.*

O

Octroi de bienfaisance à Paris, 780
Oculistes, 837
— des hôpitaux et établissemens de bienfaisance de l'Empire, &c. 685
Officiers de l'Empire, (grands) 70
Officiers civils de la Couronne (grands). *ibid.*
Officiers qui composoient la maison des Princes françois montés sur des Trônes étrangers, 77
Officiers de la Légion d'honneur, (grands) 141
Officiers Généraux des armées. 1

Officiers du Génie maritime, 310
— d'administration de la Marine, 312
— de Paix à Paris, 719
Ordre des Trois Toisons d'Or, 161
Ordre de la Couronne de Fer, 163
Ordres Etrangers, 166 *et suiv.*
Organisation de l'armée, 252
— de la marine et des colonies, 304
— administrative des Dép., 319 *& suiv.*
Organisation du Département de la Seine, 689
— judiciaire dans les Départ., 437
— judiciaire du Dép. de la Seine, 724
— commerciale des Départemens, 619
— à Paris, 782
— Financière dans les Départem., 558
— Financière du Dép. de la Seine, 763

P

Papier timbré (Bureaux de distribution du), 766
Pasteurs des Cultes Protest., 248 *& suiv.*
Pavé de Paris, 196 et 698
Payeurs du Trésor de la Couronne, 76
— généraux du Trésor public, 207
— de la guerre, *ibid.*
— de la marine, *ibid.*
— des dépenses diverses, *ibid.*
Payeurs des divisions militaires des armées, &c. dans les dép., 608 *et s.*
— de la marine & des Colonies. 612
Percepteurs des Contrib. à Paris, 777
Pharmacien des armées, (premier) 222
— à Paris, 839
Poids. *Voyez* Mesures, &c. 189 & 898
Pompes à vapeur, 699
Pompes & aqueducs. *Voyez* Travaux hydrauliques, 698
Pompiers (Corps des), 720
Pontonniers (Corps des), 286
Ponts & Chaussées, 192 *& suiv.*
— du Département de la Seine, 698
Population des quatre parties du Monde, 846
— des villes de France, 847
Postes aux lettres, (administration générale des) 565
— relais, (Conseil d'Administration des) 566
— Pour le service de Paris, &c. 767
— pour les villes des Départ., 847
— Pour les pays étrangers, 876
Poudres & Salpêtres, 217
Préfectures & Sous-Préfectures par ordre de Département, 332 *& suiv.*
Préfecture & Sous-Préfectures du Département de la Seine, 69 & 701
Préfecture de Police, 709
Préfets du palais impérial, 71
Préfets Maritimes, leurs arrondis. 304
Préposés extérieurs du Trésor public, 608 *& suiv.*
Préteurs du Sénat, 97
Préture, 103
Princes & Princesses de l'Europe, 39
Procureurs impériaux près les divers Cours et Tribunaux. *Voyez* ces Cours et Tribunaux.
Protestans de la Confession d'Ausbourg, 246
— réformés, 248
Prytanée mil. franç., à la Flèche, 678
Puissances, *Voyez* Naissances et Alliances des Princes, &c. 39

Q.

Questure du Corps Législatif, 111

R

Rapport du Calendrier Grégorien, avec les Calendriers Réformé, Russe, Hébraïque et Musulman, 30
— du franc à la livre tournois, 894
— de la livre tournois au franc, 895
Receveurs-généraux des contributions dans les départem., &c. 597 *& suiv.*
— principaux des droits réunis dans les départemens, 583 *& suiv.*
— à Paris, 779
Receveurs des droits d'Enregistrement et des actes des Notaires, &c. 764
— des actes judiciaires, *ibid.*
— aux saisies-réelles, 765
— des Domaines de la ville de Paris, *ibid.*
— des déclarations de successions, *ibid.*
— du Timbre extraordinaire, 763
— des Contributions et droits de patentes, à Paris, 777
— arrond. de St-Denis & Sceaux, 779
Référendaires en la Cour des Comptes, 132
Régie des droits d'Enregistr., &c., *Voy.* Adm. des Domaines, &c. 558
— des douanes, *Voyez* Administration des 567
— des sels et tabacs dans les Départemens au-delà des Alpes, &c., 595
— générale des Droits-Réunis, *voyez* Administration générale des 582
— de l'octroi municipal & de bienfaisance de la ville de Paris, 780
Régimens des différentes armes. *Voyez* Colonels des différentes armes,
— d'Artillerie de la marine, 309

S

Sacré Collége, (Cardinaux composant le) 58
Saisies réelles à Paris (Recev. des) 765
Salines de l'Est. 594
Sapeurs, 294
— des commandemens. *Voy.* Maisons de l'Impératrice, des Prince et Princesses.
Secrétaire d'Etat, 69 & 174
— archiviste du Sénat, 101
— du Conseil d'Etat, 105
Secrétairerie d'Etat, 174
Sections du Conseil d'Etat, 104 & *suiv.*
Sénat, 96 & *suiv.*
Sénatoreries, 102
Séries dans lesquelles les départemens sont répartis, &c., 321
Service des Postes dans les Départemens, 847 & *suiv.*
— des postes dans le Département de la Seine, 767
— pour l'étranger, 876
Société d'Agriculture, 699
Société Académique de Médecine de Paris, 835
— de Médecine de Paris, 840
— pour la propagation de la Vaccine, 841
— pour l'encouragement de l'industrie nationale, 842
Sourds-Muets, 822
Sous-Préfectures, 333 & *suiv.*
— du Département de la Seine, 701
Substituts du Procureur-Impérial près les divers Cours et Tribunaux, *voyez* les divers Cours et Tribunaux.
— leurs fonctions, 467
— près les Direct. du Jury, à Paris, 726
Surintendant des spectacles, 817

T

Tableau des Départemens, avec les chefs-lieux de Préfectures, les noms de MM. les Préfets, et les distances légales pour la promulgation des lois, &c., 323
— comparatif des nouveaux poids, mesures & monnoies, 893
— des mesures & poids étrangers, 898
— des monnoies étrangères, *ibid.*
Théâtre de l'Opéra, *voyez* Académie Impériale de Musique, 817
Théâtre françois, 818
— de l'Opéra-comique, 819
— de l'Impératrice et Opéra Buffa réunis, 821
Timbre, (administration générale du) &c. 558 & *suiv.*
Timbre extraordinaire à Paris, 763
Titulaires des grandes dignités de l'Empire, 69
Toisons d'Or, (Ordre des Trois) 161
Travaux d'architecture du Départem. de la Seine, 696
— de la ville de Paris, 697
Trésor public. *Voyez* Ministre du, 203
Trésorerie du Sénat, 103
— de la Légion d'Honneur, 157
Trésorier de la Couronne, 76
— des Invalides et de la Marine, 225
— de la ville de Paris, 770
Tribunaux de première instance, par ordre alphabétique de Départ., 432
— de première instance dans les Colonies, 316 & *suiv.*
Tribunaux de Commerce, par ordre alphabétique des villes, 619
Tribunal de première instance, à Paris, 728
Tribunal de Commerce, 782
— de Police Municipale, 719
Tribunaux de paix, (Instructions sur les), 556
Tribunaux de Paix, à Paris, 745
— de Saint-Denis, 748 & *suiv.*
— de Sceaux, 749 & *suiv.*

U

Université impériale, 657

V

Vacances des Cours d'appels, 440
— des Tribun. de 1ere. instance, *ibid.*
— du Tribunal de première instance du Département de la Seine, 713
Vélocifères, 891
Veneur (grand), 74
Vétérans, 205
Vicaires-Généraux, 233 & *suiv.*
Vice-Amiraux, 304
Villes dont les maires assistent au couronnement de l'Empereur, 128
— où l'on bat monnoie, 581
Voirie, (grande) 696
— (Petite), 711
Voitures & diligences, 879 & *suiv.*

Fin de la Table des Matières.

MUTATIONS *survenues pendant l'impression de cet Ouvrage.*

	Pag.	
Corps Législatif . . .	115	*Supprimez* M. le Cte. de FONTANES, nommé Sénateur.
Idem.	*ibid.*	*Supprimez* M. FRESSENEL, décédé.
Cour de Cassation . .	124	*Supprimez* VERMEIL, décédé.
Culte Catholique . . .	241	Evêché d'Acqui, *supprimez* M. le Baron ARRIGHI DE CASANOVA, décédé.
Etat-Maj. gén. de l'arm.	253	M. le Comte de CESSAC (G. A. ✱), *supprimez* Ministre d'Etat, Directeur général des Revues, etc., et *lisez* Ministre-Directeur de l'administration de la Guerre.
Sous-Insp. aux revues. .	301	*Supprimez* Novel ✱.
Capit. de frégate. . .	306	*Supprimez* M. Descorches ✱, décédé.
		PRÉFETS.
		Les nominations faites pendant l'impression de cet Ouvrage se trouvent portées dans les tableaux de MM. les Préfets, pag. 323, 324, 325, 326 et 327.
Préfectures et S.-Préfect.	332	*Supprimez* M. le Baron Bossi (du Piémont), et *lisez* M. le Baron Rivet ✱, Préfet, à Bourg.
	333	*Supprimez* M. le Baron Méchin, et *lisez* M. Malouet, fils, Préfet, à Laon.
	342	*Suppr.* M. le Baron Bruslé, et *lisez* M. le Baron Caffarelli ✱, *Préfet*, à Troyes.
	346	*Sup.* M. le Baron Caffarelli, et *lisez* M. le Baron Méchin ✱, *Préfet*, à Caen.
	348	*Sup.* M. Rudler, et *lisez* M. Boissy d'Anglas, *Préfet*, à Angoulême.
	351	*Sup.* M. le Baron Milet de Mureau, et *lisez* M. Camille Perrier, *Auditeur au Conseil d'Etat*, *Préfet*, à Tulle.
	353	*Sup.* M. Maurice, et *lisez* M. Camus Dumartroy.
	355	*Sup.* M. Rivet, et *lisez* M. le Baron Maurice ✱, *Auditeur au Conseil d'Etat*, *Préfet*, à Périgueux.
	359	Après l'arrondissement de Thermonde, *lisez*: *Arrondissement de Walcheren.* M. Dubosch, *Sous-Préfet*, à Middelbourg. *Chefs-lieux des justices de paix*. . . . . .
	360	*Sup.* M. Boissy d'Anglas, et *lisez* . . .

	Pag.	
Préfectures et S.-Préfect.	361	*Sup.* M. Miollis, et *lisez* M. Bouvier du Molart, Auditeur au Conseil d'Etat, *Préfet*, à Quimper.
	380	*Sup.* M. Lamothe, et *lisez* M. Cahouet ✻, Auditeur au Conseil d'Etat, *Préfet*, au Puy.
	384	*Sup.* M. Malouet, fils, et *lisez* . . .
	387	*Sup.* M. le Baron Costaz, et *lisez* M. le Baron Bossi (du Piémont), *Préfet*, à Saint-Lô.
	401	*Sup.* M. de Belderbusch, et *lisez* M. le Baron Bruslé (O. ✻), *Préfet*, à Beauvais.
	407	*Lisez* M. le Comte de Castellane (O. ✻), Général de brigade, Maître des Requêtes, *Préfet*, à Pau.
	410	*Sup.* M. le Conseiller d'Etat Shée, et *lisez* M. le Baron Lezay-Marnésia (C. ✻), *Préfet*, à Strasbourg.
	412	*Sup.* M. Lezay Marnésia, et *lisez* . . .
	418	*Sup.* M. Bouvier du Molart, Auditeur au Conseil d'Etat, et *lisez* . . . .
	431	*Sup.* M. Delattre, et *lisez* M. de Stassart, Auditeur au Conseil d'Etat, *Préfet*, à Avignon.
	432	*Sup.* M. Gossvin de Stassart, Auditeur au Conseil d'Etat, et *lisez* . . . . .
Cour d'appel de Florence.	447	*Après* de l'Ombrone, *ajoutez* et de l'Isle d'Elbe.
Cour d'appel de Gènes. .	*ibid.*	*Sup.* et de l'Isle d'Elbe.
Inspecteurs généraux de l'Université Impériale.	658	*Ajoutez* Marignié.
Etat-Major de l'Ecole Polytechnique. . . .	680	*Lisez* S. Ex. M. le Cte. de Cessac (G A. ✻), Ministre Directeur de l'Administration de la guerre, *Gouverneur de l'Ecole*.
Ibid. *Examinateurs de mathématiques* . . .	681	*Sup.* M. Lacroix, Membre de l'institut, et *lisez* M. Ampère.

